UNIV. OF
TORONTO
LIBRARY

ROMANIA

ROMANIA

RECUEIL TRIMESTRIEL

CONSACRÉ A L'ÉTUDE

DES LANGUES ET DES LITTÉRATURES ROMANES

FONDÉ EN 1872 PAR

PAUL MEYER ET GASTON PARIS

PUBLIÉ PAR

MARIO ROQUES

Pur remembrer des ancessurs
Les diz e les faiz e les murs
WACE.

43e ANNÉE. — 1914

PARIS (VIe)
LIBRAIRIE ANCIENNE HONORÉ CHAMPION, ÉDITEUR
ÉDOUARD CHAMPION
5, QUAI MALAQUAIS, 5
TOUS DROITS RÉSERVÉS

PC
2
F.6
t.42

LE
DÉBAT DU CLERC ET DE LA DAMOISELLE

POÈME INÉDIT DU XIVe SIÈCLE

L'existence de ce petit poème n'a été signalée, jusqu'à présent, que dans un manuscrit, entré à la Bibliothèque nationale en 1889, qui contient en outre le *Roman du Comte d'Anjou*, la *Clef d'Amours* et la *Châtelaine de Vergi* (nouv. acquis. fr. 4531)[1]. Il en occupe les trois derniers feuillets (95 r.-97 v.), mais le ms. est incomplet : notre poème est brusquement interrompu au v. 199. Nous ne saurions donc de quelle façon il se terminait si nous n'en avions une version complète, que j'ai eu le plaisir, mêlé de quelque surprise, de découvrir dans cette singulière compilation qu'est le *Jardin de Plaisance*, où elle se lit au fol. 137 v°. Cette rédaction est trop modernisée pour apporter des éléments utiles à la constitution du texte[2], mais elle fournit au moins des renseignements précis sur la tournure que prenait le débat, sa conclusion et la qualité des interlocuteurs.

Ceux-ci, dans le titre et les rubriques actuelles du manuscrit, sont désignés par les mots *le chevalier* (en abrégé), *la dame*. Mais

---

1. Voir la courte note dans laquelle G. Paris annonça l'acquisition de ce manuscrit (*Romania*, XVIII, 524). Mon vénéré maître m'avait engagé, dès cette époque, à publier le texte du débat, et l'annonce de cette publication a figuré quelque temps sur la couverture de la revue. Pour la description du ms., voir L. Delisle, *Manuscrits latins et français ajoutés aux fonds des nouvelles acquisitions pendant les années 1875-1891*, Paris, 1891, t. I, p. 13-4.

2. Les couplets se suivent dans le même ordre, mais plusieurs vers ont été transposés ; les archaïsmes, les traits dialectaux et certaines trivialités d'expression ont été écartés : ainsi *engané* (6) est remplacé par *enguigné*, *greignor* (10) par *grant*, *parlier* (26) par *parleur*, *conchiés* (85) par *courrouciez*, etc.

ces indications proviennent de corrections : il n'y a aucun doute que le ms. portait d'abord, à ces divers endroits : *le clerc, la damoisele.* Ces mots ont été grattés, en tout ou partie, et remplacés par ceux qui se lisent aujourd'hui, écrits d'une encre sensiblement plus noire. Mais çà et là les traces du premier état subsistent. Le mot *chevalier* écrit en abrégé (*chr*) occupe à peu près le même espace que *clerc* ; mais quand le scribe a voulu l'écrire plus complètement, il a été obligé de resserrer les caractères (au v. 47 par exemple). La correction de *damoisele* en *dame* n'a pas été non plus sans difficultés : ordinairement le correcteur, ayant gratté les six dernières lettres du mot, les a remplacées par un *e*[1] ; mais tantôt, au titre, par exemple, il a oublié d'ajouter cette lettre indispensable ; tantôt (v. 181) il a laissé subsister l'*s* du mot primitif ; en outre, comme ce mot était beaucoup plus long que celui qui l'a remplacé, l'encadrement où il est enfermé dans les rubriques est trop grand et il reste un espace vide. La correction, quand elle a porté sur le texte, a naturellement faussé la mesure : aux v. 47 et 52 par exemple[2]. Il est donc certain que le débat était engagé primitivement entre un clerc et une « damoiselle » ; les corrections ont dû être faites par un lecteur plus soucieux de l'honneur des gens d'église que de la propreté du ms. et de la correction des vers[3].

Dans la rédaction du *Jardin de Plaisance* (*B*) les interlocuteurs sont dénommés *l'homme, la femme.* Mais le texte nous prouve que *l'homme* était un clerc. C'est en effet cette qualité qu'il allègue pour obtenir les faveurs de son interlocutrice, qui rétorque aussitôt l'argument :

> Les clers sont sergens Dieu : je vueil ma raison prendre ;
> Qui bien fait au servant le Seigneur le doit rendre :
> Se vous me faictes bien, ma doulce amye tendre,
> Dieu si le vous rendra, ce devez vous entendre.

---

1. Cette lettre est, comme les corrections de ce genre, d'une encre beaucoup plus foncée.

2. Au v. 116 la correction a dû avoir pour objet d'écarter le mot *clerc*. Il devait y avoir d'abord : *ceu vous di, clerc...*

3. Une confirmation nous est apportée par la miniature initiale : le personnage masculin a les cheveux tombants et la longue tunique du clerc.

La femme.

Les bons clers sont sergens au doulx roy debonnaire,
Mais ne tient pas pour siens ceulx qui veulent mal faire.
Son servant n'estes pas, ains estes son contraire,
Quant par fausses paroles me voulez a vous traire.

L'examen de la miniature initiale du manuscrit[1] nous permet d'affirmer que le débat se terminait, suivant une règle à peu près constante, par la victoire du soupirant : cette miniature est divisée en deux compartiments : dans celui de gauche une femme, la main gauche appuyée au chambranle d'une porte, fait, de la droite, un geste d'exclusion dans la direction d'un personnage masculin qui gesticule énergiquement. Dans celui de droite, qui représente l'intérieur d'une maison, deux personnages se tiennent étroitement embrassés.

La rédaction *B* nous fournit au reste à cet égard une complète certitude : « la femme », après une longue résistance, s'y déclare vaincue et la pièce se termine par une description, extrêmement libre, de la scène discrètement indiquée par le côté droit de la miniature. Elle est suivie enfin d'un « lay » et d'une « conclusion morale » où l'héroïne de l'aventure met tout son sexe en garde contre les séductions auxquelles elle a succombé.

L'écriture du manuscrit est de la fin du XIVe siècle, et le texte même ne paraît pas fort antérieur à cette date, ce qui explique l'état satisfaisant dans lequel il nous est parvenu. Une des strophes de la rédaction *B* (fol. 139 v°, str. 4) fait allusion à *Bertrand de Claquin, le vaillant champion*, et n'a pu, par conséquent, être composée avant 1370 environ.

C'est à une conclusion analogue que nous amène l'étude de la langue et de la versification. L'auteur a envers les règles de la déclinaison la plus complète indifférence (str. II, VII, X, XI, etc.); mais ce qui lui est particulier, c'est de faire des formes périmées pour lui un usage arbitraire et parfaitement incorrect, selon

1. Deux autres miniatures du même ms. ont été reproduites dans Petit de Julleville, *Hist. de la langue et de la litt. française*, t. I, p. 360. On pourrait rapprocher de notre poème un *Salut* (ou plutôt la requête) d'amour d'un chevalier à une dame avec réponse de celle-ci, qui, au lieu de résister longuement, acquiesce de tout cœur. Chaque strophe est suivie d'un refrain. Ce poème a été publié par M. Schultz-Gora (*Zeitschr. f. rom. Phil.*, XXIV, 358).

les exigences de la rime (v. 8, 51, 54, 85, etc.). Il n'en use pas autrement à cet égard que Villon et Marot quand ils s'essayaient à écrire ce « vieil françois », dont les règles étaient pour eux lettre morte. — L'*s* devant sonore est omise (*blamer*, 84), mais cet indice n'a pas grande valeur. — *Que*, *se* élident toujours leur voyelle (sauf *que*, 114, dans une formule proverbiale). — *E* protonique devant voyelle reste le plus souvent (*eü*, *veüe*, etc., 51-8, 71, 73, 145, 187). La synérèse dans *sonner* (pour *seoner*, 110) est due au copiste ; le correcteur, pour compléter le vers, a ajouté *le*.

Le trait le plus caractéristique de la langue de l'auteur, sur lequel je reviendrai, est la fusion très fréquente des pronoms *nous*, *vous* avec des monosyllabes à terminaison vocalique : *jous* 54, 142, 168 ; *lous* 136 ; *sous* 92 var., 125 ; *quous*, écrit parfois *quos*, 103, 113, 153, 167, 168 ; *nous* 119, 150, 182.

Tous ces traits peuvent parfaitement être attribués à un auteur, peu soucieux ou ignorant de la tradition littéraire, écrivant vers la fin du XIVe siècle.

Quant à la versification, elle ne peut fournir à ce sujet que des indications assez vagues.

C'est surtout de la fin du XIIIe siècle à la fin du XIVe que fut en vogue cette forme du quatrain monorime [1]. Quant à la recherche de la rime riche, et même « léonine » (coupl. XIII, XIV, XV), elle avait commencé beaucoup plus tôt que le XIVe siècle et devait se prolonger fort au delà [2]. — Un trait caractéristique de notre texte est le grand nombre des césures épiques (13, 18, 22, 38, 44, 60, 66, 67, 72, 75, 78, 100, 115, 156, 166, 183, 184, 185, 193, 195, 199); mais il ne prouve rien quant à la date. On ne peut tirer non plus aucune indication chronologique de la liaison, assez fréquente, des strophes par le rappel, au début de l'une, des mots ou des tournures qui terminent la précédente (ce sont les *coblas capfinidas* des *Leys d'Amors*) [3]. Deux quatrains (8 et 36) sont suivis de

1. Voy. le tableau chronologique dressé par M. Naetebus, *Die nicht-lyrischen Strophenformen*, p. 193-6.

2. Cette sorte de rime est obtenue très souvent par la facile association du simple et du composé (coupl. VI, XI, XII, XIX, XXII, etc.) ou même par la répétition du même mot (35-7, 75-6, 115-7, 165-7, 183-4).

3. Ce procédé est employé dans quelques chansons françaises (Raynaud 536, 708, 1800, 1934).

« refrains » ; il est très peu probable que cet ornement ait été ajouté en ces deux endroits ; il est plus vraisemblable de croire qu'à l'origine chaque couplet se terminait par un refrain, comme dans le poème *Des Confreres d'amour*, récemment publié ici par M. Längfors[1].

Les traits dialectaux sont curieux et assez significatifs : les principaux sont *dierre* (pour *dire*) 63, *voier* (pour *veoir*) 122 (tous les deux attestés par la rime), *mié* (medium) 63, *myere* (pour *mire*) 144, *lié* (pour *li*) 134, *anchiez* (pour *ançois*) 87, 102, 162[2], *jeu* (pour *je*) 154, *ceu* (pour *ce*) 64, 99, 116, 118, 174, 182, *quer* 54. Tous ces traits nous inclinent vers le Nord-Ouest, ou plus exactement vers la Normandie, de même que la chute de la consonne initiale dans les pronoms pluriels que j'ai signalée plus haut et l'emploi du mot *sonner* (= *saoner*)[3].

Le nombre des mots intéressants au point de vue lexicographique est très médiocre : et je crois bien n'avoir, dans la brève liste qu'on trouvera plus loin, rien omis d'essentiel[4].

---

1. *Romania*, XXXVI, 29. S'il en était ainsi, la forme de notre poème était identique à celle des *Confreres d'amour*, car ici aussi le dernier mot du refrain est relié par la rime au couplet. — Le premier de ces refrains se retrouve dans un motet du ms. d'Oxford (Raynaud et Lavoix, *Recueil de motets*, IV, 1 : cf. *ibid.*, p. 141, le renvoi à deux autres textes). Je ne me souviens pas d'avoir rencontré le second.

2. La forme *oiel* (pour *uel*) 65, 70, etc., est une graphie normande, analogue à *voiel* pour *voeil*, etc. ; autre graphie analogue dans *puiex* 116.

3. M. Längfors me signale *dierre* dans le *Roman du Mont-Saint-Michel*, 411, et, rimant avec *tierre*, dans le *Conte des vilains de Verson*, 115 (voir B. Eggert, *Die normannische Mundart im Département de la Manche*, dans *Zeitschr. für rom. Phil.*, XIII, 380). *Miere* est signalé par Godefroy (V, 340 c) dans le patois actuel du Bessin. L'aire de *anchiez*, *anciès* paraît assez étendue, de l'Ouest au Centre (God., II, 190 a et b). La réduction de *nous*, *vous* .. à *ous* est particulièrement fréquente dans les textes normands (voir P. Meyer dans *Romania*, XVIII, 71 et les exemples recueillis par Tobler, *Verm. Beitr.*, I², 290).

4. Les proverbes cités aux v. 73 et 114 sont bien connus ; sur le premier, voy. Tobler, *Li Proverbe au vilain*, n° 40 ; sur le second, *ib.*, n° 124, et Längfors, *Œuvres de Huon le Roi de Cambrai* (*Classiques franc. du moyen âge*, n° 13), I, p. XVI.

C'EST LA PROIERE D'UN [CLERC] ET LA RESPONSE D'UNE DAM[OISELE]

I. Miracles sont d'amours : trop me font merveillier,
Quer de penser a eulz ne me puis traveillier.
Souvent font ces amans souspirer et veillier,
4 Et qui plus s'en conseille plus fait a conseillier.

II. Nul conseil n'i vaut rien, quar qui plus est sené
Assez avient souvent qu'il en est engané.
Iceli en seit mains qui le plus est pené,
8 Li plus sages en sont souvent plus mal mené.

III. Nul ne s'en puet garder par sens ne par mesure,
Li plus sages en sont en greignour aventure.
Je ne sai de cel mal connoistre la nature,
12 Quer orendroit le vuil, orendroit n'en ai cure.

IV. Cil est en aventure qui est en mal d'amer :
Il n'a greignor peril en terre ne en mer.
Mont le baptiza bien qui si le sout nommer,
16 Quer sus autres maus est droitierement amer.

V. Qui bien le mal d'amer regarde droitement
Douz et amer le treuve, mes c'est diversement ;
Douz est a l'assembler, mes au deffinement
20 Est plus amer que fiel, qui aime loiaument.

VI. Nepourquant en amer puet l'en assez aprendre
Douchour et courtoisie, qui bien i veut entendre :
Pour une estuet vers touz garder soi de mesprendre
24 Si que nul ne le puisse ne blasmer ne reprendre.

VII. Pour une estuet vers touz estre cortois et sage
Et estre biau parlier et garder soi d'outrage,
Si que chescun li soit vers s'amie message
28 De bien dire de li henor et vasselage.

Rubrique ms. *chival'* — *dam* (grattage).

2 *Quer* est écrit en toutes lettres v. 54, une fois *car* 118, ailleurs en abrégé, que je transcris par *quer*. 15 et 162 *mōt*, ailleurs *mont* en toutes lettres.

Le [clerc].

VIII. « Pour cen me plest il bien que li mal d'amer aie,
Que plus sage et cortois en est qui bien l'essaie.
Toute riens en vaut mieus, folz est qui s'en esmaie.
32 Se eulz m'ont a mort navré, j'atendrai lor manoie.
Navré sui pres du cuer sanz plaie,
Dieu ! si ne sai qui le fer en traie.

IX. Ciel ne terre ne mer ne tout le munde ensemble
Ne me porroit garir, issi comme il me semble,
Excepté Jhesu Crist, qui tout forma ensemble,
38 Quer je sui si malade que nul ne me resemble.

X. Si fort mal comme j'ai n'out onques crestïen,
Que mestier ne me puet avoir fisicïen :
S'Aristotes vivoit, Ypocras, Galyen,
42 N'avroit il pas pouoir d'oster moy cel lyen.

XI. Trop est le lyen dur dont mon cuer est lïé ;
S'il ne plaist a la bele, ja n'iert amolïé.
Or vous cri je merci, douz fin cuer delyé :
46 Que mon cuer, s'il vous plest, soit par vous deslïé. »

La [damoisele].

XII. — « Deslyé, sire [clerc], bien vous ai entendu.
Orendroit vous en iert de moy respons rendu :
Ne sai se vostre cuer est sus moy descendu ;
50 Vous avez fet que fol s'a moi avez tendu.

XIII. Entre vous, [clerc], avez tout le monde envaïs ;
Bien connois les resons as [clers] de cest païs.
Certes, se vouz m'amez, vous en estes traïs.
54 Tolez vous devant moy, quer j'ous ai enhaïs. »

Le [clerc].

XIV. — « Hé, las ! Savez comment mon cuer avez eü
Et comme il fu de moy premierement meü ?

33-4 Ces deux vers sont réunis par accolade. — 43 *don mon* — 45 *fin* est écrit à la fin de la ligne, avec un renvoi à la place où il doit être. 46 *par*] ms. *pas*. — 47 *clerc*] ms. *chival*., en caractères plus serrés, d'une encre plus foncée. — 51 et 52 *clers*] ms. *chival'*, en caractères plus serrés et plus foncés.

Par vostre douz regart fu le las deceü :
58 Si tost vous aama comme il vous out veü.

XV. Si tost comme il vous vit, vous ama plus qu'assez :
Par l'oil le me tresistes sanz estre en alassez.
Onques ne le senti quant outre fu passez
62 Ne je n'en fui blechié ne l'oeil n'en fu quassez.

XVI. Aussi con le soleil entre par mié le verre,
Ne le verre pour cen ne ront ne ne deserre,
Aussi a pris mon cuer par mon oiel sanz mot dierre.
66 Ainsi le conquesistes sanz bohourt et sanz guerre.

XVII. S'il avient que je soie, ma dame, refusé,
Si aie folement en dart vers vous musé,
Qui devrai je blasmer de mon temps qu'ay usé ?
70 Certes, nul fors mon oiel n'en doit estre blasmé.

XVIII. Ma dame, se mon oiel ne vous eüst veüe,
Ja jour ne vous eüsse pour amie tenue,
Qu'oeil ne voit, cuer ne deut, c'est bien chose seüe,
74 Mon oiel devroi blasmer se ma paine ai perdue.

XIX. Non doi : l'oiel n'i a couppe, qui selonc droit regarde :
L'oiel est serjant au cuer, bien est droit que il regarde
La ou le cuer voudra, n'est pas droiz qu'il se tarde.
78 Or n'i a donc l'oiel couppe, mes cil qui l'a en garde.

XX. Je sui garde de l'oiel et du cuer ensement,
Si n'en doi nul fors moy solement accuser.
Se mon cuer et mon oiel ont ouvré folement,
82 Lor forfet m'estouvra comperer chierement. »

La [damoisele].

XXI. — « Certes, biauz douz amis, ne me chaut qu'os diés ;
Se vous blamez les .II., pas ne mesprendriés ;

---

60 La dernière lettre de *oil* est au-dessus de la ligne, d'une encre plus pâle. — 66 *conquersistes*. — 73 Avant *deut*, *doit* barré. — 75 avant *qui*, *cest* exponctué. — 76 ms. *legarde* ; avant ce mot le scribe avait écrit *rec*, début de *regarde*, qu'il a barré ; c'était cependant la bonne leçon, comme le prouve la rédaction *B* : *si est droit qu'il esgarde — la ou le cueur s'envoye* (corr. *l'envoye*). — 80 *accuser*, barré, avait d'abord été écrit avant *solement*. — 83 *douz* au bout de la ligne, avec renvoi.

Voz eulz et vostre cuer si vous ont conchiés,
86 Reprenez les touz .II. et si les chastiez.

XXII. Je me leroie anchiez, certes, la mort rechoivre
Que je pour vos resons me lessasse dechoivre.
Vous vous moquiez de moy, bien m'en puis aperchoivre :
90 Fuiez vous devant moy : de m'amor estes soivre. »

Le [clerc].

XXIII. — « Joins piez et jointes mains a vous, ma dame, acline
Que vous me secourez, ou ma vie define ;
Se donner me vollez a mes plaies mecine,
94 Je ferey l'ormelet trembler en la racine.

XXIV. Ma dame, je feray trembler tout l'ormelet
Se le mal m'alegiez qui durer ne me let.
Se j'en puis eschaper, joie avrai, qui qu'en lait,
98 Si serai plus jolis et plus liez qu'oiselait. »

La [damoisele].

XXV. — « Ja pour cen ne serez plus liez ne plus legier
Et se je pouoie ore vostre mal alegier,
Par iceli seignor qui la nef fet nagier
102 Je le feroie anchiez plus et plus engregier. »

Le [clerc].

XXVI. — « Se il ert donques issi qu'os refusez ma joie,
Crevez moy les .II. eulz, que ja mes ne vous voie ;
Se pour perdre les eulz avient que morir doie,
106 Je vous perdons ma mort, issi le vous otroie.

XXVII. Les .II. eulz de mon chief vuil bien abandonner ;
Se g'i muir, mont m'i plest ma mort a pardonner :
Dame, vous me poueiz mort ou vie donner :
110 A vous en est le choiz, je nel puis s[e]onner.

---

93 Ce vers était d'abord précédé de celui-ci, qui a été barré : *et sous me prisiez tant, ma douce amie fine* ; le premier mot en était d'abord *que*, le quatrième *vuilliez*. Le texte actuel a été obtenu par des surcharges et suppressions de lettres. — 100 *je* écrit au-dessus de la ligne, en plus petits caractères — 110 *sconner*] ms. *sonner* ; *le* devant *puis* au-dessus de la ligne, de la main du rubricateur.

XXVIII. A vous en est le choiz, je ne le puis desdire :
Vous me poueiz garir, se il vous plest, ou occire.
Prenez garde au proverbe qu'ous avez oï dire :
114 Qui ne donne que aime, si ne prent que desire. »

La [damoisele].

XXIX. — « Certes, je ne desire chose de vostre avoir,
Ne riens n'arez du mien, cen puiex dire pour voir :
Gardez bien vostre corps, vostre or et vostre avoir,
118 Car le mien garderai, cen vous faiz assavoir. »

Le [clerc].

XXX. — « M'amie, souffrez vous, n'ous faites plus proier,
De mon cuer le chetif arriere renvoier,
Que vostre amour a fet malement desvoier :
122 Ja ne connoist on pas la gent pour eulz v[oi]er.

XXXI. L'en ne peut pas la gent tantost aperchevoir,
S'il sont plains de menchonge ou s'il sont plains de voir.
S'ouz m'avez biau semblant fet pour moy decevoir,
126 Mau gré de touz amans en devez rechevoir. »

La [damoisele].

XXXII. — « De lour gré ne me chaut, certes, ne de lor joie ;
Ja m'amor vostre n'iert, ne la vostre n'iert moie.
Alez vous en aillors pourchacier autre proie :
130 Ja par cy n'enterrez ; querez une autre voie. »

Le [clerc].

XXXIII. — « L'eu ne doit pas amer fame tost, par saint Gile,
Qui moustre biau semblant a .c. ou a .ii. mile,
Elle nes guile pas, mes soi meïsme guile :
134 Par l'essample de lié les autres en avile. »

La [damoisele].

XXXIV. — « Onques .i. biau semblant n'ous filz jour de ma vie,
Et si je l'ous ai fet, ch'a esté moquerie.
Reprouvé le m'avez, si avez fet folie :
138 A moi avez failli, querez une autre amie. »

---

111 *le* ajouté devant *puis* — 116 *puiex dire pour* écrits après coup, sur grattage. *Puiex* compte pour une syllabe, cf. ci-dessus p. 5, n. 2. — 122 Le dernier mot a été gratté ; mais on distingue le *v* initial et le *er* de la fin.

Le [clerc].

XXXV. — « Je ne[l] di pas pour vous, bien vous ai esprouvee :
Droite amie et loiaus vous ai touz jours trouvee ;
Mes or m'est vostre amour chierement comperee,
142 S'ous ne me secourez, que ma vie est alee.

XXXVI. Je sui malade a mort, si requier vostre aïe,
Que myere ne me puet aidier par sa clergie :
Et ne mie pour tant, se Dex me beneïe,
146 Mont me plest a morir, se il vous plest, douce amie.
Miev vuil qu'amors m'ocient que autre mal,
Trop est lor mort jolie. »

La [damoisele].

XXXVII. — « Ne vous penssez vous mes devant moi arrester,
Quant je n'ous vuil m'amor otroier ne donner.
La cuidiez vous avoir par vostre amonnester ?
152 Nenil ! Alez vous en, si me lessiez ester. »

Le [clerc].

XXXVIII — « Le mal d'amer me plest qu'ous me fetes sentir ;
Et s'il me desplesoit, si di jen, sanz mentir,
Qu'il m'estuet, vuille ou non, [par force] consentir :
156 Puis que la chose est fete, tart est le repentir. »

La damoisele].

XXXIX. — « Encor n'i a riens fet, bien vous poueiz reprendre,
Certes, ne ja n'ara dont me puisse deffendre.
Mes bien me deffendrai, sanz fere m'en reprendre :
160 Se vous vous repentez, si alez aillors tendre. »

Le [clerc].

XL. — « Je ne m'en repent pas, biau douz cuer debonnaire,
Se je vous ai amee, anchiez me doit mont plaire,
Dame, touz mes pensers dont j'ai plus de .c. paire,
164 Chescun plus de .c. foiz chescun jour vous repaire. »

147-8 Ces deux vers sont réunis par une accolade. — 155 ms. *quil le m.* ; *par force* est rétabli d'aprés *B.* — 159 Au lieu de *deffendrai*, le scribe avait écrit d'abord *repren.*, qu'il a barré.

La [damoisele].

XLI. — « Par foy, biauz douz amis, vous perdez vostre cure.
Avis m'est que vous estes de trop fole nature,
Qui dites qu'os m'amez et je n'ai de vous cure :
168 J'ous pramet qu'os avez sercot sanz forreüre. »

Le [clerc].

XLII. — « Biauté, bonté, valour maint en vous et repose,
Douçour et courtoisie est dedenz vous enclose,
Vous estes li douz lir et la soueve rose.
172 Vous fetes a loer, dame, sus toute chose. »

La [damoisele].

XLIII. — « Je cognois bien vos los, g'i sui acoustumee.
Cuidiez vous que pour cen vous soit m'amor donnee ?
Neuil, se Dex m'aït, ainz vous seroit ostee.
176 Ne me locz ja plus, assez m'avez locc. »

Le [clerc].

XLIV. — « Plus ne vous quier loer devant vous, droit n'est mie,
Que vous ne cuidissiez que ce fust fausserie ;
Mes or vous vuil moustrer, droiz est que jel vous die,
180 Comme je sui servi pour vostre amor, amie ».

La [damoisele].

XLV. — « Dites quanque voudrez, je vous escouterai,
Mes ja, certes, pour cen plus tost n'ous amerai.
Ja pour toutes vos truffles plus fole ne serai.
184 Ausi com la cygoigne ne plus ne mainz ferai.

XLVI. La cygoigne mengüe le venim et l'ordure
Ja ne li mesfera, quer c'est de sa nature.
Mes non fera a moi, j'en sui toute seüre,
188 Trestout vostre parler, quant je n'i met ma cure. »

Le [clerc].

XLVII. — « Dame, quant je vous truis en chemin ne en rue,
Si tost con je vous voi, tout le sanc me remue.

---

168 *pramet* écrit dans l'interligne. — 188 *je* dans l'interligne. — 189 *ni en*

Lors n'ai plus conteuance que .I. beste mue;
192 Le cuer me tremble eu ventre et la coulour me mue.

XLVIII. Le cuer me tremble eu ventre, je ne m'en puis tenir.
Il me poise souvent quant je vous voi venir;
Mes je ne m'en tendroie, se devoie fenir;
196 Quant j'apreuche de vous, ne sai que devenir.

XLIX. Quant j'apreuche de vous, douce dame de pris,
Je sui aussi honteuz comme larron repris,
A vous je ne sai sivre, si suis foulz entrepris.....

(*Le reste manque.*)

GLOSSAIRE

aamer 58, aimer.
alasser 60, endommager.
amolier 44, relâcher.
dart (*en*) 68, vainement (cf. Godefroy, *dar*).
droitierement 16, loyalement.
excepté 37. Le plus ancien exemple dans Littré est du XIVe siècle.
fausserie 178, hypocrisie.
laidir 97, déplaire.
lir 171, lis.
manoie 32, récompense.
myere 144, médecin.
ormelet 94, 95. La locution *faire trembler l'ormelet* paraît signifier « se livrer à des transports de joie », d'abord « trépigner », au point de faire trembler l'orme autour duquel le bal se déroulait.
paire, c. rég. pl. 163.
s[*e*]*onner* 110, refuser, empêcher. Voy. Godefroy, *saoner*, et Jud, dans *Archiv* de Herrig, CXXVI, 109 ss. (cf. *Romania*, XLII, 299). Le mot est primitivement un terme de droit qui paraît propre à la Normandie.
soivre 90, exempt, privé de.
traveillier (*soi*) 2, se lasser, s'abstenir.
truffle 183, bourde, fadaise.

---

199 *sivre*] lecture douteuse; le ms. a plutôt *faire*; *B* : *a vous ne sçay parler*

NOTE ADDITIONNELLE

Peut-être ne lira-t-on pas sans intérêt un spécimen tardif du même genre, qui ne devait pas être, vers la fin du xve siècle, tout à fait démodé[1], puisque les musiciens l'exploitaient encore. La pièce suivante a été faite en effet pour être mise en musique, et probablement pour être chantée à deux voix, mais la mélodie n'en a pas été conservée, au moins dans le ms. auquel je l'emprunte. Ce ms., provenant de la collection J. Pichon, porte à la Bibl. nat. le n° 480 des nouvelles acquisitions françaises; l'écriture, parfois assez difficile à lire, est du début du xvie siècle. La pièce que je publie y occupe le bas du fol. 25 v° et tout le fol. suivant. Le texte en est altéré et les corrections, assez nombreuses, que je propose en note ne lèvent pas toutes les difficultés. Le style est au reste négligé, de même que la versification; le v. 5 de chaque couplet devrait être répété après le refrain formant le v. 6; or cette règle est violée au couplet II.

L'amy.

I. O foible esperance
D'un amour soubdaiu conceu,
O pauvre asseurance
4 D'estre quelque jour resceu!
Je m'en suis bien apperceu.
Ma maistresse,
Je m'en sui tant apperceu
8 Que suis desceu.

La dame.

II. O folle ignorance,
D'avoir soudain concevoer

1. Un autre exemple, à peu près de la même époque, a été signalé par M. Bonnardot dans un manuscrit provenant de Metz (*Bulletin de la Soc. des Anc. Textes*, 1877, p. 98). Cette pièce a la même forme que la nôtre; mais il n'y a pas trace de refrains et les demandes et réponses y alternent régulièrement de couplet à couplet.

10 corr. *d'avoir pu le c.* ?

Sans nulle esperance
12 Tant soit peu y recevoer!
Tu vouloys bien decevoir
Ta maistresse,
Dont ce mal te faict avoer
16 Et parcevoir.

L'amy.

III. Quant ta beaulté fiere
Serf a toi m'a fait ranger,
Selon ma priere
20 Mon [cueur as] voulu loger ;
Veulx tu pour [ung] estranger,
Ma maistresse,
Veux tu pour ung estranger
24 M'ainsy changer ?

La dame.

IV. Ma beaulté entiere
Ne veult ung serf si legier:
Ma foy coustumiere
28 Ne me commande changer,
Pour toy qui es estranger
De maistresse,
Pour toi qui es estranger
32 Le mien changer.

L'amy.

V. Tu vois bien la plante
Coustumierement secher,
Quant on la replante :
36 Pourquoi doncq veulx tu t'arger
De moy ton cueur arracher,
Ma maistresse,
De moy ton cueur arracher,
40 Qui m'est tant cher ?

---

12 ms. *peult* — 15-6 seus ? — 18 ms. *cherf*. — 20 *cueur* manque ; *as*] *ha*. — 29 et 31 *es*] ms. *est*. — 36 *arger* : autre forme de *arguer*, qui, au réfléchi, peut signifier « se piquer, s'efforcer de ». — 37 *ton cueur* est répété.

La dame.

VI. Plante bien plantée
Il n'est besoing replanter,
Ne m'estre imputée
44 De mon jeune cueur oster ;
Point n'y voulut habiter
Pour maistresse,
Point n'y voulut habiter
48 Ni frequenter.

L'amy.

VII. Las! si tu regarde
Mon tain pale et [ma] couleur,
Y prenant bien garde,
52 Sentiras mesme douleur,
Qui vient tout de ta rigeur,
Ma maistresse,
Qui vient tout de ta rigeur,
56 Vient ma douleur.

La dame.

VIII. Je ne sens ma grace
Nullement aneantir
De toy, qui falace
60 Je voy croistre et convertir.
Tu ne fais rien que mentir
A maistresse,
Tu ne fais rien que mantir
64 Sans repantir.

L'amy.

IX. L'ardeur et la flamme
D'un si hault embrasement
Qui de mon jeune eaige
68 Me tourmante incessamment,
Dois je attendre allegement,
Ma maistresse,
Dois je attendre allegement
72 De mon tourment ?

---

44 *mon*] corr. *ton* ? Le sens est au reste très incertain. — 56 corr. *voi* ? 67-8 corr. *cuide ma j. ame* — *Tou manter* (?).

La dame.

X. L'ardeur qui t'embrase
Ne me duit aulcunement,
Je crains la fournaise
76 Qui brusle eternellement :
Cherce ailleurs allegement
Et maistresse,
Cherce ailleurs allegement
80 De ton tourment.

A. JEANROY.

---

74 *duit*] ms. *duitz* ou *cuitz* : lire peut-être *cuit*. — 75 *la*] ms. *ta* (?).

NOTICE DU MANUSCRIT FRANÇAIS 17068
DE LA BIBLIOTHÈQUE NATIONALE

L'article que consacre à ce manuscrit le *Catalogue des manuscrits français*[1] est ainsi conçu :

17068. Compilation d'histoires pieuses et de moralités, analogue au *Cy nous dit*.

Début : *Au commancement du monde Dieux crea toutes choses...* — Fin : *... et tu auras la coronne de la gloire pardurable. Amen.*

Fol. 181. Prières à la Vierge et autres pièces de vers : la première débute :

Glorieuse vierge roÿne,
En qui par la vertu divine
Jhesucrist print humanité...

XVe siècle. Papier. 200 feuillets. 272 sur 190 millimètres. D. rel. (Saint-Germain français 1489).

Je ne m'arrêterai point à la première partie du manuscrit, qui est un recueil d'*exemples* moraux alternant avec des extraits de la Bible et qui doit être étudiée avec d'autres recueils analogues[2]. Mais il n'est pas inutile d'examiner le contenu de la dernière partie, sur laquelle le *Catalogue* passe un peu rapidement.

1. — La prière commençant par *Glorieuse vierge roÿne* (fol. 180 v°) est extremement répandue. Aux manuscrits énumérés

1. *Catalogue des manuscrits français. Ancien Saint-Germain français*, II, par H. Omont et L. Auvray, Paris, 1898, p. 3-4.

2. Voir P. Meyer, *Romania*, XVI, 567 ; Gröber, *Grundriss der roman. Philologie*, II, 1, 991.

par MM. Naetebus[1] et Paul Meyer[2] on peut ajouter les suivants :

Charleville, 100, fol. 112 v° (XIVe s. ; 6 str. et demie).
Cologne, Archives de la Ville, 102, fol. 155 v° (XVe s. ; 46 str.).
Paris, Arsenal, 1197, f. 191 v°.
— — 3634 (11 feuillets de parchemin ; XVe s.).
— B. N., nouv. acq. fr. 10044, f. 121 (anc. Ashburnham-Barrois 337, Catal. de vente de 1901, n° 498).
Wernigerode, Bibl. princière, Za 43.

Les manuscrits de Charleville et de Cologne ont été signalés par M. A. Salmon, *Mélanges Wahlund*, p. 214-5, celui de Wernigerode par M. H. Drees, *Altfranzösische Funde* (*Programm des Gymnasiums zu Wernigerode am Harz*, 1900, p. 133). — De même que toutes les poésies contenues dans notre manuscrit, cette prière est écrite à pleines lignes, comme de la prose.

2. — Prière en prose, commençant ainsi (fol. 185) : *O tres saincte entre tous sains et sainctes après Dieu, singulierement saincte vierge singuliere, saincte Marie, mere de Dieu, tres plaine* (fol. 185 v°) *fille et mere du souverain roy...*

3. — Prière, en quatre douzains (type XXXVI de Naetebus), avec rime riche, qui se trouve dans trois manuscrits :

A = Arras, Bibl. munic. 897 (anc. 587), fol. 136 v°[3].
B = Paris, B. N. fr. 17068, fol. 186 v°-187.
C = — — nouv. acq. fr. 10044, fol. 118-119 (XVe s.).

Nous reproduisons le manuscrit d'Arras, qui est le plus ancien — il est daté de 1370 — et le plus correct.

---

1. *Die nicht-lyrischen Strophenformen*, p. 103, type XXIX, 11.

2. *Bulletin de la Soc. des anc. textes*, 1901, p. 76. Par suite d'une faute d'impression, les manuscrits français 17068 et 18086 sont qualifiés de manuscrits latins.

3. Voir le *Catalogue général*, in-4, t. IV, p. 235, et Ernest Langlois, *Les manuscrits du Roman de la Rose*, p. 110-6.

I Filz de Dieu paint en crucefi
Qui occeïs le felon fi
3 De pardurable dampnement,
Sire, du tout en toy me fi,
Je te merchi et glorefi
6 Et te pri de mon sauvement :
Ton naistre, tou baptisement,
Ta mort et ton descendement
9 Des chieulz en infer croy de fi,
Ton poissant resuscitement,
T'ascencion, ton jugement,
12 Tout ce croy et m'en certefi.

II Filz de Dieu, vraye sapienche,
Tresors de grace et de science,
15 Dous espous de virginité,
Sire, donne moy audience
D'empetrer vraye pacience
18 Encontre toute adversité ;
Foy, esperanche et carité
Me donne et vraye humilité
21 Pour vivre en sainte obedienche ;
Purge mon coeur d'iniquité,
Met en ma bouche verité,
24 Enlumine ma conscience.

III Doulz Jhesus, filz au roy celestre,
Qui pour pecheours daignas nais-
27 Et souffrir mort et passion, [tre
Qui de la saintime fenestre
De ton precieus costé destre
30 Traisis nostre redemption,
Sire, embrase m'affection
Et de toute refection
33 Voeille mon corps et m'ame pes-
Donne moy tel contriction [tre ;
Et si vraye confession
36 Que sans fin puisse avoeuc toyes-
[tre.

IV Doulz Jhesus, embrase et avive
A toy amer m'ame chetive,
39 Fay moy digne de toy priier ;
Tant com te plaira que je vive
Tieng m'affection ententive
42 A toy loer et merchiier ;
Voeille si m'ame humelier
Et purgier et mundefiier
45 En ceste brieve vie active
Que toy puisse magnifier
Et loer et glorefiier
48 En ta glore contemplative.
Amen.

4. — Prière en prose, commençant ainsi (fol. 187 v°) : *Tres piteux, tres debonnaires Jhesucrist qui as voulu pour la redemption du monde estre reprouchez et villeniez des Juifz...*

I. 1 Doubz Jhesu *C* ; pains *BC* (*il faut sans doute entendre* pens pensus) ; crucefis *A* — 2 occisis *B* ; estrais le villain *C* ; filz *A* — 4 de *C* — 9 Ton ciel ton enfer *C* — 12 croy en m'en c. *A*, croye et magnify *C*.

II. 15 Doulx espoir *B*, Vray espoux *C* — 17 sapienche *A* — 20 d. par v. *B* — 22 Purgier *C*.

III. 25 du *BC* — 26 pour nous pecheurs *B* — 28 de ta saintisme *B*, de la tres sainte *C* : senestre *A* — 33 Voeillez *A*, Vueilles *B* : m. coeur *AB* ; et ame *A* — 34 telle *B* — 35 vray confectiou *C*.

IV. 37 et enyvre *C* — 38 toy ame *C* — 39 de toy ame *C* — 40 T. comme *B* — 42 De *B* — 43 Voeillez *A*, Vueilles *B* — 44 magniffier *B* — 45 courte *BC* : v. chetive *B* — 46 Que je p. *B* — 48 la *BC*.

5. — Série d'épithètes de la Vierge (fol. 187 v°, au bas) : *Digna Virgo, flos, nubes, regina, theoth[oc]os, theotecla, imparatrix* (sic) *pacifica, Dei genitrix*, etc. Cette série est suivie d'une prière (fol. 188) : *Maria, impetra michi a Domino Jhesu Christo filio Dei, vero Deo et vero homine, veram fidem, certam spem vite mee...*

6. — Débat de la Vierge et de la croix (fol. 188-192), en vingt-six douzains (type XXXVI de Naetebus). Dans les treize premiers couplets, qui sont composés des lieux communs habituels des plaintes de la Vierge au pied de la croix, la sainte Vierge reproche à la croix sa cruauté envers le Sauveur. Dans les treize suivants, la croix se défend en disant qu'elle est fière d'avoir porté, vivant et mort, « le souverain roi du monde » : il est mort « par le sens et l'advis de la Trinité toute entière » pour racheter le genre humain, etc. Cette sorte de composition est beaucoup plus rare dans la littérature médiévale que ne le sont les Plaintes proprement dites. Il existe un débat latin qui a pour auteur le chancelier de l'église de Paris, Philippe[1], mort en 1236 ; un débat provençal[2] ; un débat français, conservé dans un manuscrit anglo-normand, mais probablement composé sur le continent, dans la même forme strophique que le nôtre[3] ;

---

1. Publié par MM. R. Peiper, *Zur Geschichte der mittelalterlichen Dichtung*, dans *Archiv für Litteraturgeschichte*, VII, 1878, p. 418, et Paul Meyer, *Daurel et Beton*, 1880, p. lxxv. — On appelle l'auteur généralement Philippe de Grève. Pourtant ce surnom ne se rencontre dans aucun texte ancien. « Les gens du XIIIe siècle, ses contemporains, n'ont jamais désigné notre personnage que par son prénom (Philippe), ou par un de ses titres (maître, archidiacre, chancelier). Tous les modernes, sans exception, l'appellent « Philippe de Grève », en latin *de Greva, de Grevia, Grevius*, ce qui paraît donner à entendre que Philippe était né sur la paroisse de Saint-Jean-en-Grève, à Paris. Mais nul, je pense, ne sait pourquoi, ni depuis quand cette habitude s'est établie. Le pseudo-Henri de Gand, dans son *De scriptoribus ecclesiasticis* (c. 50 ; Bibl. nat., nouv. acq. lat., n° 314, fol. 79 v°), n'emploie encore que les anciennes désignations, mais ses scoliastes écrivent déjà : « *Scholia*. Philippus, cognomento Grevius... » (Ch.-V. Langlois, *Le Chancelier Philippe*, dans la *Revue bleue*, 1907, 2e sem., p. 650).

2. Publié par M. P. Meyer, *Daurel et Beton*, p. lxxix.

3. Publié par extraits par M. P. Meyer, *Romania*, XIII, 522 (Naetebus, XXXVI, 63).

enfin, un débat très long en italien du XIVe siècle [1]. Abstraction faite de l'idée fondamentale qui leur est commune, aucun de ces textes n'offre de ressemblances particulièrement frappantes avec le texte que l'on va lire. Le fait que celui-ci a été copié à pleines lignes, comme de la prose, est sans doute une des causes de l'état singulièrement incorrect dans lequel il se présente. Je me vois hors d'état de porter remède à tous les passages corrompus.

I Croix, je me vueil a toy com-
[plaindre.
Car ne puis de mon cuer estaindre
3 Le tourment que je voy souffrir
Mon enfant qui tant fait a plaindre,
Le quel je voy palir et taindre
6 Le viairë et tout noircir,
Les ners retraire et amortir
Et son saint corps en toy mourir.
9 Lasse, (*Fol. 188 v°*) et qui me
[pourroit reffraindre
Que le cuer ne me deust partir,
Quant je voy en toy si perir
12 Mon filz, et si n'y puis attaindre.

II Croix, tu as tres moult bien attaint
Quant celle lumiere as estaint
15 Qui enluminoit tout le monde ;
Mon cuer le sent et s'en com-
[plaint.
Ainsi me fais souffrir mal maint,
18 Car je voy l'aigue clere et monde
Et le vermeil sang qui redonde
De son corps, dont tous biens ha-
[bonde.
21 Lasse, ou est ce que la mort
[maint ?
Je vueil que bien toust me res-
[ponde,
Ou qu'elle face que je face et nuire
[(*sic*)
24 Car [la tres grant] douleur m'es-
[traint.

III Croix, moult es plaine de rudesse
Quant tu tiens en celle destresse
27 Celui qui te fist et forma.
Que ne ployes tu ta haultesse
Et amollies ta duresse ?
30 Comment seuffres tu mon filz,
Mal recongnois cellui qui t'a donné
[estre.
Et qui conforter me pourra,
33 Conforter et donner leesse
Quant le fruit que mon flanc por-
Et que ma mamelle alaicta [ta
36 Pent en toy prince de noblesse ?

IV Rens moy dont mon filz que tu
[tiens

---

1. Publié par extraits par M. G. Rondoni dans le *Giornale storico della letteratura italiana*, II, 286-93.

I. 11 Q. je voy moy perir (*sic*).

II. 23 *Il faudrait une rime en* -onde.

III. *Les vers* 30 *et* 31 *sont faux et je ne saurais les corriger. Il faut des rimes en* a — 32 Et qui me p. c. — 34 m. filz p.

Si cruelment ; il n'est pas tiens,
39 Tu ne le doys, que que nulz dye,
Retenir, car il est miens,
Je l'ay porté, tu n'y as riens.
42 Se plus le tien[s]. c'est villenie,
Puis qu'il est [mort], tu ne peu(e)s [mie
Acquerir grant bachelerie
45 Qu'ensi ung mort homme sous- [tiens
Quant tu lui as tolu la vie.
(*f. 189*)
Sil(e) rens a sa mere marie.
48 Qu'en feras tu se (tu) le retiens ?

V [Or est morte] toute ma joye
Qu[e] eu ce monde prise avoye
51 En donnant peine et desconfort,
Quant il couvient que mes yeulx [voye
Mourir mon filz que tant aymoye,
54 Ou je prenoie mon depport,
Et si sçay bien que c'est a tort
Et que par traïstre rapport
57 Judas en qui je me fyoye
L'a fait convoier jusqu'a port
Auquel [il] seuffre peine et mort,
60 Et tout pour ung pou de mon- [noye.

VI Chieres se[re]urs, ouvrez voz [yeulx
Et regardez comment mon fi[eu]lz
63 Pent en croix mort de mort vil- [leine ;
Veez comment cellui qui est vray [Dieux
Et vray homs e[s]t en trop de [lieux
66 Playez sa saincte char humaine :
Vous veez yssir par maincte vaine
Son sang comme rus de fontaine.
69 Quel dont je devroye amer mieulx :
Ou a mourir de mort soudaine
Ou de veoir souffrir telle paine
72 A mon filz, pour qui croist mes [d[i]eulx ?

VII Le quel eslire ? Ne sçay, lasse.
Croix, pour quoy n'es tu bien [(pour) plus basse
75 Qu[e] a mon filz puisse advenir ?
Je le voy lassus qui trespasse,
Dont doleur en mon cuer s'amasse
78 Quant je le voy ainsi perir.
Avalle toy, je vueil mourir
Avec lui, car je ne[l] puis veir
81 Perir ainsi ; pour tant espasse
Ne prent mon filz de retenir
Se ne me veulx faire fenir,
84 Car son travail le cuer me casse.

VIII Lasse my, dont que devenray
Quant le doux fruit que je por- [tay (*F. 189 v°*)
87 Non pas mort, ains peine me [donne ?
A qui est ce que je diray
La grant peine qu'en mon cuer [ay
90 Qui voy trespercie la tonne
Qui tant estoit et nette et bonne
Et si ne voy nulle personne
93 Qui die : « Amye, j'aideray

IV. 40 *Vers faux.* — 45 Que se ung.

VI. 64 *Corr.* Veez comment cil qui (Veez *compte probablement pour une syllabe, comme aux v.* 67, 128 *et* 214). — 69 Quil.

VIII. 87 Non par — 93 je te diray.

A ouster la dure coronne
Qui ton benoist filz environne
96 Le chef et si t'en vengeray? »

IX Ou sont ceulx de ma congnois-
[sance
Qui ne regardent la soffrance
99 Et l'amere mort de mon filz ?
J'avoye en eulx si grant fiance,
Or m'ont bien mise en oblience.
102 He my lasse ! mes ou sont il
Qui me laissent en tel peril
Et mon filz p(r)endre en tel
[exil ?
105 Je ne voy nul qui se avance
De moy donner conseil soubtil,
Que je eusse le corps gentil
108 Qui cy peud en croix en balance.

X E my, dolent cuer ! que feray ?
Ou yray ne que devenray,
111 Quant je voy en telle laidure
Cellui qu'en mon ventre portay
A neuf moy[s] et que je alaitay
114 Pendre en croix qui tant est dure?
Mes amis n'ont mes de moy
[cure
Et si m'ont fait si grant injure
117 Que de pendre par les deux bras
Le roy de toute creature.
Que feray je se sens mesure
120 Ne crye jour et nuit he las?

XI Lasse ! je ne sçay que je dye.
Faulx Juifz, plains de felonnie,
123 Griffous, serpens envenimez,
Ypocrite tres plain d'envie,
Puis que tolu avez la vie
126 A mon filz, la mere prenez
Et avec son filz la pendez.
Veez la cy, prenez la, tenez,
129 Tenez la, ne l'espargnez mye.
J'ayme mieulx (*F. 190*) a mou-
[rir assez
Que vivre puis que vous avez
132 Fait de nous deulx la deppartie.

XII Puis qu'on nous a fait deppartir,
Chier filz Jhesus, d'icy partir
135 Ne quier ja mes (?) si seray
[morte ;
Car j'ayme mieulx tost a mourir
Que longuement vivre et languir
138 Que je ne soye pas si forte
Comme est celle qui mort te
[porte.
Je croy qu'elle soit de la sorte
141 Des Juifz qui t'ont fait fenir,
Car nullement ne te depporte.
Je ne sçay se nulz l(u)i enhorte,
144 Si vueil(le) d'elle responce oïr.

XIII Croix qui mon filz tiens en of-
[frand(r)e,
Je te quier et [si] te demande
197 Que je sache t'entention,
Et de ma requeste et demande
Qu(e)' ay faicte a toy par douleur
[grande
150 Aies commemoration
Et me dy par quelle raison
Tu tiens a tel confusion
153 Mon filz et seuffres qu'on espan-
[de
Son sang par telle effusion.
Respons moy sans dilacion
156 Faire, car je le [te] commande. »

IX. 107 Car je.

XII. *Après le v.* 142, *les vers* 140-2 *sont répétés, puis encore le v.* 140, *puis* : A ceulx qui te font cy mourir.

XIV « Damme, se je ne respondoye
A vous, mal courtoise seroie
159 Et mal endoctrinee en sens,
Comme ainsy soit que bien voye
(*F. 190 v°*)
L'angoisse que vostre cuer voye
162 Les peines et les griefz tourmens
Des quelx vous m'avez fait pre-
[sens,
Pour cause que je ne vous rens
165 Vostre filz qui point ne voys
[n'oye.
Il est vostre, mais de l'assens
De Dieu il m'est baillez en sens,
168 Si vous vueil dire par quel voye.

XV Il est bien voir, chascun le scet,
Que toutes gens sont dampnez
171 Par le pechié du premier pere
A qui Dieu avoit commandé
Que du fruit qu'il avoit planté
174 En paradis, c'est chose clere,
Ne goustast, car de mort amere
Mourroit et de mort tres amere
177 S'il trespassoit sa voulenté,
Avint que par la premiere mere
L'en fist menger la mat(i)ere
180 Dont voz filz a mort enduré.

XVI Il ne vous en vueille desplaire,
Franche roÿne debonnaire,
183 Car il a fait pour le meilleur
Comme il fust chose neccessaire
Que du mort vint la la vie
186 Sentist autre home que pecheur
Pour oster d'angoisse et de pleur,
De peine, de tenebres, de paour,
189 De tristesse homme et sa
[(p)paire,
Et si com mors vinst par doul-
[ceur
. . . . . .
192 Ainsi voz filz l'a voulu faire.

XVII La mort vint par desobeïr,
Mais la vie par obeïr
195 Vostre filz (il) a esté rendu[e]
Tous ceulx qui le vouldront ser-
[vir,
Amer, honnorer et cremir,
198 Car la mort a esté vaincue
Au jour d'ny, car en celle aiue(?)
Ou la mort maint fu espandue
201 Si grant (*F. 191*) clarté sans cop
[ferir
Que toute terre en fu rompue
Quant l'ame en fu descendue.
204 Ainssi vint vie par mourir.

XVIII La quelle mort si est monnoie
Dont le pont de la droicte voie
207 De paradis a esté faiz,
Du quel nulz homs n'avoit la
[joye,
Tant fust vestu d'or ne [de] soye
210 Ne tant [fust] justes ne parfaiz.
Mes par la mort et par le fais
De vostre filz sont mis en paix
213 Tout bon cuer ; si(l) ne vous en
[noye

XIV. *Le v.* 161 *est probablement corrompu.*

XV. *On pourrait corriger les v.* 169-70 *ainsi* : Il est bien voir, et bien le scé, Que trestout home sont dampné — 176 *Vers corrompu ; l'original avai sans doute le jeu de mots habituel sur* mort *et* mors (morsus). — 178 *Vers trop long* — 179 *Vers trop court.*

XVI. 185 *Vers trop court et rime fausse* — 188 *Vers trop long.*

XVII. 193 Ma m. par d. v.

Se vous veez ses membres re-
[traiz,
Car (il) ne sera nulz desormais,
216 S'il veult, que paradis ne voie.

XIX Et pourtant, dame de hault pris,
Ne pensez point qu'aye mes-
[prins
219 Contre vous en nulle maniere :
Se je soustien mort vostre filz
C'est pour le sens et pour l'ad-
[vis
222 De la Trinité toute entiere
Qui ordonna par ... fiere (?)
Escoussier la vraie lumiere
225 Pour gecter d'enfer ses amis,
Ainsi com la vie premiere
D'Adam par bois fut mise ar-
[riere,
228 Que voz chiers filz fust sus bois
[mis.

XX Or est ainsi que moy eslire
A voulu pour souffrir martire,
231 Peine et travail, mort [et] ennuy
Sus moy, comme chascun re-
[mire :
Si me puis bien venteret dire
234 Que j'ay porté le souv(e)rain
[roy
Du monde mort et vif sur moy
Et que ay de lui en lieu de loy
237 Fait monnoie en lieu de tire
De laquelle par son octroy
Tous bons cuers vivant en sa loy
240 Achateront du ciel l'empire.

XXI Si vous vueillez (*F. 191 v°*) re-
[conforter,
Car au tiers jour ressusciter
243 Le verrez sans nulle doubtance
Et se vendra magnifester
A ces disciples pour donner
246 Ferme foy et ferme creance.
Se on lui a ouvert de la lance
Le costé, par celle souffrance
249 Qu'il a pour tous voulu porter
Ont diables perdu leur puissance
Sur ceulx qui ont en lui fiance,
252 Si vous eu vueillez depporter.

XXII Car bonnement ne pourroit
[estre
Que ly homs eust son premier
[estre
255 Se ly corps du benoist Jhesus
Qui voult de voz dignes flans
[naistre
N'eüst ouvert son costé destre :
258 Car le tresor [en] est yssus
Dont paradis si est reudus
A toute gent et du surplus
261 Il a fait comme le bon prestre.
Car ai[n]c que ly homs fust per-
[du[s]
Est retournez sur moy tous nuz,
264 S'est offert a Dieu com bon
[prestre.

XXIII Le bon pastre pour ses brebis
Met son corps en moult de pe-
[rilz,

XVIII. 216 quen p. mennoie.

XIX. 223 *Il manque sans doute un mot devant* fiere (?) *qui doit probablement être à la rime.*

XX. 239 vivent.

XXI. 252 vueiller.

XXII. 257 Neuf o. — 261 *et* 264 prestre *se trouve deux fois à la rime ; il faut lire, au moins une fois,* paistre — 262 est — 263 Fust.

267 Ce tesmoigne(nt) saincte Escrip-
[ture.
Ainsy, dame, vos(tre) benoist
[filz
A voulu mort pour ses amis
270 Souffrir sur moy amere et dure
Et si connut par amour dure
Dieu avec humanité nature
273 Pour estre ensemble en paradis
Qui devant estoit sans mesure
Tourmentee en la chartre obs-
[cure
276 D'enfer avec les ennemis.

XXIV Et pourtant, dame [souveraine],
Se voz filz meurt de mort vi-
[laine,
279 N'en vueillez avoir cuer dolent ;
Car il moustre la voye plaine
[(*Fol. 192*)
A toute creature humaine
282 Pour l'ensuir dores en avant.
Vous l'avez veu vif et mor[an]t
Et si le veez mort maintenant,
285 Mes celle mort a vie maine
Tout cuer devot en lui creant,
Qui mis estoient par avant
288 En plour, en misere et en paine.

XXV Si prenez en vous reconfort,
Car on doit moult amer la mort
291 Dont on a pardurable vie.
Se vo filz a conquis le port
De paradis et fait l'accord
294 De Dieu et de humaine lignie,
Si n'en vueillez estre marrie,
Glorieuse vierge Marie,
297 Au cuer n'en aiez desconfort ;
Car l'escripture certiffie
Qu'il failloit mourir une fie
300 Voz filz pour entrer en son fort.

XXVI Et pourtant, souv(e)raine
[roÿne,
Se j'ay une foiz de termine
303 Tenu vo filz mort a destroit,
Ne m'en vueillez porter haïne,
Car selon la vraye doctrine
306 Morir une foiz le falloit ;
Or est mort, comme chascun
[voit,
Dont je puis bien dire par droit
309 Que j'ay forgié monnoie digne
Dont la debte qu'en Dieu devoit
Est [toute] païe orendroit.
312 Et ainsi ma response fine. »

7. — *Visio Philiberti*, en vers français (début, fol. 192 : *Une grant vision*). Aux manuscrits signalés par nous[1] on peut ajouter :

Avignon, 344, fol. 40.
Paris, Bibl. Mazarine 3636, fol. 260 v° (*Catal.*, III, 149).
Rome, Vatican, Christ. 367, f. 39.

Il existe plusieurs anciennes éditions de ce poème. M. Émile Picot en a décrite une, datée de 1519, dans le *Catalogue de la*

1. *Romania*, XLI. 218.

XXIII. 272 *Vers corrompu.*
XXV. 299 une foiz.
XXVI. 310 debtè quen devoit a dieu.

Bibliothèque Rothschild, I, 354. Une réimpression d'une autre ancienne édition a été exécutée il y a une quarantaine d'années sous le titre : *La grande Danse Macabre des hommes et des femmes précédée du Dict des trois mors et des trois vifz, du Débat du corps et de l'ame, et de la Complainte de l'ame dampnee* ; Paris, Baillieu, s. d.; in-4, 67 pages (Lille, imprimerie de Horemans). Dans l'avant-propos, l'éditeur dit : « Ayant acquis il y a plusieurs années les bois gravés de la *Danse Macabre de Troyes*, nous en donnons une nouvelle édition conforme quant au texte à l'édition de 1486, dont l'édition de Jehan Lecocq, Troyes, 1539, était la copie et qui fut copiée à son tour par Garnier, de Troyes, en 1641. »

8. — Prières pour la communion, à l'usage d'une femme (fol. 197) : *O tres piteux et misericors Jhesucrist, mon createur et mon tres debonnaire redempteur, qui fais des indignes, des non justes et des pecheurs tu fais justes et sains, je suy tres pecheresse et ne suy point digne de ton precieux corps recevoir*, etc.

(Fol. 197 v°) *A* (lis. *O*) *tous puissans misericords et pardurables Jhesucrist, je te rens graces et mercyz que moy indigne tu as daigné repaistre et sauler de ton precieux corps et te supplie devotement*, etc.

9. — *La Priere de Theophilus*, par GAUTIER DE COINCI, commençant (fol. 198) par *Dame (tres) resplendissant, roÿne glorieuse*. Vingt-trois manuscrits ont été énumérés par MM. Naetebus[1] et P. Meyer[2]. Ajouter :

Oxford, Bibl. Bodl., Fr. f. 1, fol. 43.

Paris, B. N., nouv. acq. fr. 10044, f. 136 v°.

Aux éditions citées par M. Naetebus on peut ajouter celle de Chassant, *Oraysons tres devotes, plaisantes et bien composees en l'honneur de la royne de paradis*, Évreux, 1838.

Le poème finit au fol. 199 v°. Le verso du fol. 200 contient des exercices de plume, parmi lesquels on lit : *A ma dame M. de Bretaigne*.

Arthur LANGFORS.

1. *Die nicht-lyrischen Strophenformen*, p. 72, type VIII, 49.

2. *Bull. de la Soc. des anc. textes*, XX (1894), p. 50, et XXVII (1901), p. 77.

SUFFIXES ROMANS D'ORIGINE PRÉ-LATINE

I. SUFFIXE *-ardo-*.

Cette forme suffixale est sortie du développement de racines ou de thèmes en *-ar*, au moyen du suffixe secondaire *-do-*; elle paraît avoir été exceptionnellement fertile dans l'onomastique d'origine pré-latine de l'Italie Supérieure, de la France et de l'Espagne, où elle a donné naissance à des noms d'homme ou de divinité, ainsi qu'à des noms de rivière, de montagne, de pays ou de lieu.

La Table alimentaire de Veleia, dressée l'an 104 après J.-C. mentionne deux domaines ruraux du nom de *Cabardiacum* [1], dont l'un a été identifié à Cavarzag, ital. Caverzago, hameau de la province de Piacenza [2]. Ce vocable toponymique s'explique par le gentilice *Cabardius*, lequel remonte au nom d'homme barbare **Cabardus*. Pour ce qui est de *Cabardus*, il faut y voir le développement, au moyen du suffixe *-do-*, du thème *Cabar-* qu'on retrouve dans le nom d'homme *Cabar-cu-s* [3] et dans le gentilice d'origine gauloise *Cabar-in-s* [4], cf. Cavaria < *Cabaria, localité de la province de Milan. Le nom de *Cabardus* a été très répandu dans l'Italie Supérieure, ainsi que l'attestent, non seulement les deux *Cabardiacum* de la cité de Veleia, mais encore le *Cabardelli* de la province de Bergame et les deux *Cavarzano* < Cabardianum des provinces de Firenze et de Belluno. C'est également lui que l'on doit reconnaître dans le patronymique provençal *Cavard*.

C'est par le nom d'homme espagnol **Caesardus* que s'ex-

1. CIL, XI, 1147, p. II, 47-65.
2. G. Flecchia, *Di alcune forme de' nomi locali dell' Italia Superiore*, p. 28.
3. CIL, II 5739.
4. A. Holder, *Alt-Celtischer Sprachschatz*, s. v. *Cabariacensis*.

plique le gentilice *Caesardius* qui se lit au féminin sur une inscription d'Asturie [1]. Ce nom de *Caesardus* dérive du thème ibère *Kaisar-* qu'on retrouve dans *Kaisar-ā-s*, nom d'un chef lusitan qui vivait au commencement du IIe siècle avant notre ère [2].

Je relève sur une inscription de Brescia le surnom de *Lafardā* [3], adaptation ombrienne d'un gaulois **Labardā* sorti du thème *labar-* qui est dans l'adj. *labar-o-*, v. breton *he-labar* « bene loquens », gall. *llafar* « sonorus » [4]. Le nom de *Labarda* paraît avoir été en grande faveur en Gaule et en Aquitaine où il a donné naissance à quantité de noms de lieu tels que **Labardum* Lavarde (Corrèze), **Labardacum* Lavardac (Lot-et-Garonne), **Labard-incu-s*, *Lavardenx* (an. 1160), auj. Lavardens (Gers), **Labardinum*, Lavardin, nom d'une localité du Loir-et-Cher et d'une localité de la Sarthe ; cf. le patronymique *Labardin*.

C'est aussi un nom d'origine pré-latine qu'il faut reconnaître dans *Gabardus*, du thème *gabar-* qui est dans *gabarus* nom générique des torrents du Béarn et du Bigorre, cf. *Gabarus*, le Gave de Pau [5]. Le nom de *Gabardus* nous apparaît dans les trois domaines de *-ardo-* : dans *Gabarda*, prov. de Pavia, *Gavardo*, nom de trois localités italiennes situées la première dans la province de Brescia, la seconde dans la province de Bergamo et la troisième dans la province de Reggio en Émilie, *Gabarda*, localité de la province de Valencia, et *Gabardilla*, localité de la province de Huesca. C'est également *Gabardus* qui explique le patronymique français *Gavard*. Le thème *Gabar-* paraît se retrouver dans *Gavarno*, prov. de Bergamo et *Gabarnac*, Gironde.

---

1. CIL, II 2671 : Annua Caesardia Vedais filia.

2. Le prédécesseur immédiat de ce *Kaisaras* avait vaincu C. Calpurnius Pison, l'un des ancêtres de la femme de C. Julius Caesar, l'an 185 av. J.-C., cf. Appien, *De rebus hispaniensibus*, c. 56, et Tite Live, XXXIX, 6. 21. 30.

3. CIL, V, 4748 : L. Valerio Solibodui f. Lafardae.

4. On sait que l'italiote rendait par *f* le *bh* indo-européen auquel les autres langues de la famille, sauf le grec et le sanscrit, répondaient par *b* : c'est là ce qui explique le lat. *Friniates* pour un ligure *Briniates* (Live 39, 2) et le lat. *Flanona* < **Flandona* (Pline 3. 140) pour l'illyr. *Blandona*, ville de Liburnie (*Itinér. d'Antonin*, 272).

5. A. Longnon, *Atlas historique*, Texte, p. 181.

A ces noms d'homme il convient d'ajouter deux noms divins *Arardus* et *Alard-ostu-s* qui se lisent l'un et l'autre sur des inscriptions latines d'Aquitaine [1].

Le nom de lieu *Stafarda*, auj. Staffarda, prov. de Cuneo, est doublement intéressant en ce que, d'une part, il remonte au thème ombrien *staf* qui nous apparaît dans le staflarem « stabularem » des Tables Eugubines [2], d'un indo-eur. **stu-dhlo-*, lat. stabulo- pour un primitif *stablo-, et que, de l'autre, il nous montre un peuple étranger à la race italique développant un thème italique au moyen d'un des suffixes de sa propre langue.

A côté de ces noms dont l'existence est attestée dès l'époque du Haut-Empire, — deux siècles environ avant le commencement des invasions germaniques, — les listes de souscription aux conciles de l'époque mérovingienne, les diplômes et les chartes du moyen âge nous font connaître un grand nombre de noms propres formés au moyen du suffixe d'origine pré-latine *-ardo-*. Nous allons en donner quelques-uns choisis entre beaucoup d'autres. On remarquera que parmi les noms que nous allons citer, la plupart dérivent soit de noms « barbares », soit de bases latines qui n'ont pas passé en roman, comme par exemple le nom de *Flavardus*, du lat. flavus. J'indique après chaque nom, la date du document qui me l'a fourni et la région à laquelle il appartient.

Noms de personne. — *Alvarda*, var. d'*Albarda*, nom de femme sur la liste des habitants de Gênes au moyen âge [3], du thème *albar-*, cf. *Albard*, localité de la province de Torino, *Albarda*, localité espagnole, et, pour le thème, *Albar-na* Aubarne (Gard).

Bastardus, an. 1040, diocèse de Léon, d'un thème *bastar-* sans doute apparenté au *baster-* qui est dans baster-na « litière traînée par des mules » [4].

1. CIL, XIII, 41 et 313.
2. De Planta, *Grammatik der Oskisch-Umbrischen Dialekte*, t. II, p. 756.
3. *Historiae patriae monumenta* (HPM), t. II, Chartarum, Index, s. v.
4. *Gallia Christiana*, t. II, c. 417; cf. A. Walde, *Lateinisches Etymologisches Wörterbuch*, s. v. *basterna* et *bastum*.

Bonardus, an. 1232, Provence, et son dérivé *Bonardellus*, an. 1036, Viennois [1], du lat. bonus.

Buscardus, an. 1906, Mâconnais, du gaulois latinisé *buscus*, correspondant du lat. fuscus « brun » et qui, de même que ce dernier, a été employé comme cognomen [2].

Candardus, an. 1147, Bourgogne [3], de la racine *caud* « briller » qui est dans le lat. candere.

Cassanardus, an. 932, Rouergue [4], du thème gaulois *cassano-* qui nous apparaît dans **Cassano-magus*, *Cassanomum* (IXe s.), Chassenon (Charente) [5].

**Cattardus*, *Chatardus*, an. 1100, Dauphiné, du nom d'homme gaulois *Cattos* [6], cf. le patronymique *Chatard*.

Cavardus dans *Rupes Cavardi*, Rochechouart (Haute-Vienne) [7], du thème gaulois *cavar-* qui explique le nom de l'Eduen *Cavar-illu-s* et celui du Sénon *Cavar-inu-s* (Caesar, *B. G.* 7, 67; 5, 54); cf. le patronymique *Chonard*.

Coxardus, *Coixardus*, *Coisardus*, an. 1025-1074, Provence [8], de *coxa* qui appartenait à la fois au celtique, cf. le nom d'homme calédonien Ἀργεντο-κόξος [9], et au latin, cf. le cognomen *Coxon-*.

---

1. Guérard, *Cartulaire de l'abbaye de Saint-Victor* de Marseille, nº 1033; U. Chevalier, *Cartulaire de Saint-André-le-Bas* de Vienne, nº 241.

2. Ragut, *Cartulaire de Saint-Vincent* de Mâcon. Je m'aperçois que l'équivalence : gaulois *buscos* — lat. fuscus a déjà été indiquée par Whitley Stokes. C'est de *buscus* qu'est sorti le gentilice *Buscius*; cf. Holder, *loc. cit.*, s. v. *Busciacus* et *Buscilla*.

3. E. Petit, *Histoire des ducs de Bourgogne de la race capétienne*, t. II, p. 250, d'après le Cartulaire de Citeaux (XIIIe s.), Arch. de la Côte-d'Or, H 11, nº 168, fº 85 vº et non 84 vº, comme Petit l'imprime par erreur. On pouvait se demander si *Candardus* n'était pas une faute de lecture pour *Caudardus*; vérification faite, sur le cartulaire, c'est bien *Candardus* qu'il faut lire.

4. Desjardins, *Cartulaire de l'abbaye de Conques*, nos 192, 208.

5. Il est probable que Chassenon remonte non pas à la forme gauloise *Cassāno-*, mais à son adaptation latine *Cassīno-* (= *-nno-*), cf. *Cassinomago* sur la Table de Peutinger. C'est assurément le cas pour Casseneuil en Agenais; cf. A. Longnon, *loc. cit.*, p. 173, s. v. *Cassanomum* et *Cassinogilum*.

6. J. Marion, *Cartulaires de l'Église de Grenoble*, p. 117; Holder, *loc. cit.* s. v. *Cattos*.

7. Quicherat, *De la formation française des anciens noms de lieu*, p. 62.

8. Guérard, *Cartulaire de Saint-Victor*, nos 337, 341, 281.

9. Dion 76, 10, 5, ad ann. 211 p. Chr., et Holder s. v. *coxa*. Sur le chan-

Curardus, an. 976, Valais ; an. 980, Lyonnais ; xe siècle, Auvergne [1].

Filardus, habitant de Gênes, au moyen âge (HPM, t. II, Index).

Flavardus, nom porté par un évêque d'Agen qui souscrivit au concile de Paris de 614, par un Lyonnais, en 970, et par un Autunois, en 983, du lat. flavus « blond » qui a donné naissance aux gentilices *Flavius* et *Flavidius* [2].

Gualarda, nom de femme, et *Gualardus*, nom d'homme, de Gascogne, an. 1140 et 1243 [3]; cf. les patronymiques *Galardi* et *Galard*.

Isardus, an. 1090, Dauphiné [4], qu'il faut se garder de confondre avec le nom d'homme germanique *Isuwarth*, au xie siècle *Isuard*, *Isoard*.

Leonardus, nom porté par un serviteur de Chilpéric Ier (vie siècle), par un saint du Limousin, par un Espagnol du diocèse de Léon et par un habitant de Gênes, au moyen âge, du lat. leon-, cf. le nom d'homme latin *Leonicus* [5].

Luscardus, an. 1147 circa, Bourgogne, du thème latin *lusco-* « louche »; cf. le patronymique *Louchard* [6].

---

gement de genre du second élément du composé, voy. le gaul. *Ambi-toutos* de *toutā* « peuple » et Brugmann, *Grundriss*, II², 81.

1. HPM, t. II, col. 48 ; A. Bernard, *Cartulaire de Savigny*, no 117 ; H. Doniol, *Cartulaire de Brioude*, no 106.

2. Maassen, *Concilia aevi merovingici*, p. 192 ; A. Bernard, *Cartulaire de Savigny*, no 324 ; A. Bernard et A. Bruel, *Recueil des chartes de l'abbaye de Cluny*, no 1628.

3. La Cave la Plagne Barris, *Cartulaire du Chapitre d'Auch*, Cartulaire noir, nos 76, 155.

4. U. Chevalier, *Cartulaire de Saint-André-le-Bas*, no 124.

5. Grégoire de Tours, *Historia Francorum*, VII, 15 ; Bruno Krusch, *Passiones vitae sanctorum aevi merovingici*, p. 396 ; *España Sagrada*, t. XXXVI, Append. 60 ; *Historiae patriae monumenta*, t. II, Chartarum, Index. C'est à tort que M. Förstemann rattache *Leonardus* au vieux-haut-allemand d'emprunt *lëwo* « lion », dont l'existence en francique mérovingien n'est rien moins qu'établie. Au surplus, pour expliquer *Leonardus* par le germanique, il faudrait faire appel au pluriel *Lëwon*, ce qui serait contraire à tout ce que nous savons de la formation des composés germaniques ; cf. notamment les noms de *Levard*, *Levald*, *Levulf*, du singul. *lëwo*.

6. E. Petit, *loc. cit.*, t. II, p. 249.

Magnardus, an. 909, Bourgogne [1], à côté du nom d'homme génois *Magnasco* et des noms d'homme français *Magnac* < Magnaco, *Magnan*, du lat. magnus; cf. les patronymiques *Magnardi*, *Magnard* qui n'ont rien à démêler avec les patronymiques d'origine germanique *Maynard*, *Ménard* < Magin-hart.

Malardus, var. *Mallardus*, nom d'un évêque de Chartres qui siégea au concile de Chalon-sur-Saône, en 639; cf. le gentilice *Malius*, var. *Mallius* ainsi que les noms d'homme gaulois *Mallus*, *Mallōsus* [2].

Mamardus, XIIIe siècle, Agen; cf. les noms de personne latins *Mamus*, *Mamius*, *Mamidius* [3].

Mascardus, nom d'un citoyen de Gènes, au moyen âge (HPM, t. II, Index), du nom d'homme barbare *Maskarus* (CIL, XII, 4985).

Medardus nom porté par un évêque de Soissons mort vers 560, et par trois prêtres qui souscrivirent aux actes du concile tenu à Auxerre entre 573 et 603, du thème *Medo-* qui nous apparaît dans les noms d'homme gaulois *Med-alu-s*, *Med-amu-s* et *Med-ĕtu-s* [4].

Melardus, an. 1087, dans *Mons Melardi*, Montmélas, Rhône, du thème qui est dans le nom d'homme gaulois *Mel-ămu-s* [5], cf. le patronymique *Melard*.

---

1. *Recueil des chartes de l'abbaye de Cluny*, nº 102.

2. Maassen, *Concilia*, p. 213; Holder, *loc. cit.*, t. II, col. 397. M. Förstmann a vu dans *Mallardus* un composé germanique avec *malo* et *hard*; mais un semblable nom se présenterait dans les textes du VIIe siècle, sous la forme *Male-hardus*, cf. *Berne-hardus* au Polyptique d'Irminon qui date du IXe siècle.

3. *Gallia Christiana*, t. II, c. 436; CIL, V, 6862.

4. Fortunat, *Carmina*, liv. II, carm. 16, éd. Nisard : F. Maassen, *loc. cit.*, p. 184. On ne saurait s'arrêter à la tentative faite par M. Förstemann pour rattacher *Medardus* au german. *matha* qui ne convient nullement à la forme. M. Longnon voit dans *Medardus* un plus ancien **Mede-hardus* dont il rapproche le nom d'homme franc *Mede-richus* (Ammien Marcellin, XVI, 12), mais *Mederichus* doit se corriger en **Mada-richus*, cf. *Mada-gisilus* nom d'un évêque de Sens, en 623, du german. *matha-* : d'un autre côté, il est certain qu'au VIIIe siècle, époque à laquelle remonte l'un des mss. du concile d'Auxerre, la voyelle thématique du premier élément de composition ne s'élidait pas devant *h*, cf. *Evre-hardus*, *Mada-harius*, *Theodo-hildis*, au polyptique d'Irminon (IXe siècle), or la forme **Mede-hardus* ne se trouve nulle part.

5. A. Bernard, *Cartulaire de Savigny*, nº 827.

Morardus, an. 995, Dauphiné et Lyonnais [1], en regard des noms d'homme latins *Moranus* et *Morandus*; cf. le patronymique *Morard*.

Picardus, habitant de Gênes, au moyen âge (HPM, *loc. cit.*).

Ponzardus, an. 1167 et 1173, diocèse de Léon, Espagne [2], du gentilice *Pontius* ; cf. le patronymique *Ponsard*.

Probardus, 1° serf de la région de l'Ardenne mentionné dans un diplôme de Sigebert II de l'an 644, 2° colon de l'abbaye de Saint-Germain des Prés, vers l'an 800 ; *Provardus*, avocat qui plaida, en 814, devant l'empereur Louis, au château de Tournon, en Vivarais; *Proardus* évêque de Besançon qui souscrivit aux actes du concile de Paris, en 614, du lat. probus qui a donné naissance au gentilice *Probilius* [3].

Quinardus, an. 1033, Provence [4]; cf. le patronymique *Quinard*.

Sasardus, an. 1000, Lyonnais, en regard de *Sasar-* et de *Sasari-* noms d'homme de l'époque romaine [5] ; cf. le patronymique *Sassard*.

Selardus, an. 914, Mâconnais [6], en regard des noms d'homme latins *Selus*, *Selius*.

Spaliardus, moine de Saint-Victor de Marseille, au XIe siècle, *Espaillardus*, an. 1133, Basse-Bourgogne, *Espaillart*, nom d'homme des environs de Chartres, an. 1193, du nom d'homme *Spalia* qui se lit sur une inscription latine d'Espagne [7].

Tenquardus, an. 957, Lyonnais ; *Tinquardus*, an. 958, Châlonnais [8].

---

1. U. Chevalier, *Cartulaire de Saint-Barnard*, n° 52 ; J. Marion, *loc. cit.*, p. 175 ; M. C. Guigue, *Cartulaire lyonnais*, t. I, p. 144, 193.

2. *España Sagrada*, t. XXXVI, Append. 56 et 60.

3. Pertz, *Diplomata*, t. I, n° 21 ; A. Longnon, *Polyptique de Saint-Germain-des-Prés*, VIII, 36, 40 ; A. Bernard et A. Bruel, *loc. cit.*, n° 3 ; Maassen, *Concilia*, p. 191.

4. Guérard, *loc. cit.*, n° 268

5. A. Bernard, *Cartulaire de Savigny*, n° 422 ; Holder, *loc. cit.*, s. v.

6. A. Bernard et A. Bruel, *loc. cit.*, n° 197.

7. Guérard, *loc. cit.*, n° 156 ; Quentin, *Diction. topogr. de l'Yonne*, s. v. *Espaillard* ; L. Merlet, *Diction. topogr. d'Eure-et-Loir*, s. v. *Fontaine-Bouillant*.

8. A. Bernard et A. Bruel, *loc. cit.*, n°s 1026, 1046.

Trencardus, an. 900, Bordelais, *Trenchardus*, an. 1090, Saintonge [1], cf. le patronymique *Tranchard*.

Parmi les innombrables noms d'homme dus au même mode de formation que je ne connais que sous leur forme moderne, il me suffira de citer, en italien : *Bellardi*, *Boiardo* poète italien du xve siècle, *Massardo*, *Verardo*; en espagnol : *Gallardo*, *Azopardo* ; en français : *Bouvard*, *Bravard*, *Favard*, *Johannard*, *Massard*, *Maillard*, *Pérard*.

Le suffixe *-ardo-* a été également employé à la formation de de noms ethniques : *Niçard*, *Picard*, *Savoyard*, *Bagnard* « habitant du val de Bagnes », *Broyard* « habitant des rives de la Broye », *Chamouniard* « habitant de Chamouni(x) » [2]. Je relève dans un titre du moyen âge le nom d'homme *Genoardus* qui pourrait remonter à *Genoya* (HPM. *loc. cit.*).

Passons maintenant aux noms géographiques.

Noms de lieu. — *Alfarda*, an. 1224, localité disparue de la région de Marseille [3], du latin-ombrien alfus « blanc ».

Aliardus, ixe siècle, Aillas (Gironde) [4].

Aravardum, an. 739, *Alavardum*, an. 1107, Allevard (Isère) [5].

Bagardas villa, an. 830, localité de Picardie (D. Bouquet, VI, 563).

**Bedardum*, *Beardum*, 1287, Béard (Nièvre) [6] ; cf. *Béard*, ham. de Geovreissiat (Ain).

**Buscardum*, *Buschardum*, an. 1374, *Buyssardum* an. 1177, le Buissard (Hautes-Alpes) [7].

Caldarda, an. 1150, Chaudardes (Aisne) [8].

**Cassinardum*, Chassenard, Allier, du nom d'homme *Cassinos*, adaptation latine du gaulois *Cassanos* [9].

---

1. *Gallia Christiana*, t. II, c. 267, 459.
2. Doyen Bridel, *Glossaire du patois de la Suisse romande*, p. 13.
3. Guérard, *loc. cit.* n° 924.
4. Longnon, *Atlas*, Texte, p. 163.
5. J. Marion, *Cartulaire de l'église de Grenoble*, p. 3, 37, 517.
6. De Soultrait, *Diction. topogr. de la Nièvre*, s. v.
7. J. Roman, *Diction. topogr. des Hautes-Alpes*, s. v.
8. A. Matton, *Diction. topogr. de l'Aisne*, s. v.
9. Holder, *loc. cit.*, s. v. *Cassano-* et *Cassino-*.

Catiardum, an. 1259, localité de la région de Novara [1], du gentilice *Catius* ; cf. *Cazzago* < *Catiaco, prov. de Como, *Cazzano* < *Catiano, prov. de Brescia.

Coardum, an. 1277, Couhard, Saône-et-Loire [2].

Feardos, localité du diocèse d'Orense, mentionnée dans un diplôme d'Alphonse VII de 1157 [3].

Froardum, an. 1156, *Froart*, an. 1206, Frouard (Meurthe-et-Moselle) [4].

Grisarda, an. 1170, localité de Sardaigne, aujourd'hui disparue [5].

Libardon, an. 1119, localité du Poitou, à côté de *Libardon*, localité d'Espagne, du thème *libar-* qui est dans *Libar-na* ancienne localité de Ligurie [6].

Ligardus, an. 1082, Ligardes (Gers) [7].

Musardi (*Mons*), an. 1360, Mont-Musart (Drôme) [8].

Plōardum, var. *Plīardum*, an. 1156, *Ploiard*, an. 1180, Ployart (Aisne) [9].

Sagardia, an. 1192, localité de Sardaigne aujourd'hui disparue [10], cf. pour le thème *Saga*, prov. de Verona, et *Sagama*, prov. de Cagliari.

Somnardi Pons, IXe siècle, Senarpont (Somme) [11].

Sumardum, an. 1079, Sommard (Tarn) [12].

Toardum, an. 1030, Thoard (Basses-Alpes) [13].

Troardum, an. 1051, *Troart*, an. 1180, *Trouard*, an. 1455, auj. Troarn (Calvados) [14].

---

1. HPM, t. I Chartarum, col. 1461.
2. De Charmasse, *Cartulaire de l'église d'Autun*, III, 76.
3. *España Sagrada*, t. XVII.
4. Lepage, *Diction. topogr. de la Meurthe*, s. v.
5. HPM, t. X, *Codex diplomaticus Sardiniae*, col. 240.
6. *Gallia Christiana*, t. II, col. 347 ; CIL. V 6425.
7. Guérard, *loc. cit.* nº 150.
8. Brun-Durand, *Diction. topogr. de la Drôme*, s. v. MONTÉLIER.
9. A. Matton, *Diction. topogr. de l'Aisne*, s. v.
10. HPM, t. X, col. 274, 275 ; t. II, col. 1152.
11. Longnon, *Atlas*, Texte, p. 202.
12. Guérard, *loc. cit.* nos 843, 785.
13. *Ibidem*, nos 714, 718, 740.
14. Hippeau, *Diction. topogr. du Calvados*, s. v.

Unardum, ancienne localité du Limousin [1], cf. *Onard*, Landes.

Il faut probablement classer ici *Boparda*, IXe siècle, Boppard (Prusse-Rhénane) [2].

Dans la toponomastique moderne, il me suffira de citer les noms qui suivent :

Italie : *Albard* prov. de Torino, arrond. d'Aosta, du thème *albar-* qui est dans *Albar-na* Aubarne, Gard, *Bellarde*, prov. de Verona, *Camarda*, prov. d'Aquila, du thème *camar-* qui nous apparaît notamment dans *Camar-acu-m* Cambrai, *Celarda*, prov. de Belluno, *Lucardi*, prov. d'Udine, *Lunard-ello*, prov. de Vicenza, à côté de *Lunaro*, prov. d'Alessandria, *Paspardo*, prov. de Brescia, *Pianardi*, prov. de Torino, *Poggiardo*, prov. de Lecce, *Viscardi*, prov. de Como, en regard de *Viscana*, prov. de Torino [3].

Espagne : *Albarda*, prov. de Murcia, *Albarde*, provinces de Lugo et de la Coruña, en regard d'*Albar*, localité de cette dernière province, *Alardo*, prov. de la Coruña, *Aspard-añe*, prov. de Lerida, cf. *Aspar*, prov. de Barcelona, *Camarzana* <* Camardiana, prov. de Zamora, *Casard-oño*, prov. de Pontevedra, cf. *Casar*, prov. d'Orense, *Gabarda*, prov. de Valencia, en regard de *Gabarda*, prov. de Pavia, *Gallardo*, nom de deux localités espagnoles, *Janarde*, prov. de la Coruña et prov. de Lugo, cf. *Janar*, prov. de Lugo, *Pelarda*, prov. de Teruel, *Valard-el* à côté de *Valar* prov. de la Coruña.

Portugal : *Albardo* (2), *Canhardo*, *Janarde* (2), *Jagardo*, *Sapardos*.

France : *Andard* (Maine-et-Loire), *Blomard* (Allier), *Bréde-*

---

1. Pertz, *Dipl.* I, 133, diplôme faux daté de 569.

2. Longnon, *loc. cit.* p. 169 et Œsterley, *Histor.-Geograph.-Wörterbuch des Deutschen Mittelalters*, s. v.

3. Sur les quatre-vingt huit noms en *-ard-* que j'ai relevés au *Dizionario geografico postale* du royaume d'Italie, vingt-neuf appartiennent au Piémont, vingt-huit à la Lombardie, neuf à la Vénétie, dix à la Toscane, à l'Émilie et aux Marches, sept à la Campanie, aux Calabres et à la Sicile, quatre à la Ligurie moderne. Sur l'occupation de l'Italie Inférieure, de la Sicile et de la Sardaigne par des populations d'origine ibère, voir Thucydide 6, 2, 90, D'Arbois de Jubainville, *Les premiers habitants de l'Europe*, t. I, p. 36 et E. Philipon, *Les Ibères*, p. 101-118.

narde petit pays d'Artois, *Chamenard* (Eure et Haute-Savoie), *Dinard* (Ille-et-Vilaine), *Doussard* (Haute-Savoie), *Le Fayard* (Isère) de fagus, *Frontenard* (Saône-et-Loire), *Gamarde* (Landes), *Genelard* (Saône-et-Loire), *Luissard* (Ain), *Mesnard* (Vendée) [1], *Onard* (Landes), *Senard* (Meuse), *Simard* (Saône-et-Loire). Il serait inutile d'allonger cette liste, je me bornerai à remarquer que les noms en *-ard*, *-arde* se rencontrent sur toute la surface de la France.

Il est possible qu'il faille reconnaître des noms d'hommes en *-ard*, employés au pluriel comme noms de lieu, dans *Albars*, localité du Cantal qu'un acte de 1597 nomme *Albardz* et dans *Linars*, pour **Linards*, auj. Linard, localité de la Creuse; cf. *Nonards*, Corrèze.

Noms de rivière, de vallée ou de montagne : **Crenardus*, *Crenarth*, an. 871, Crenard, ruisseau du Morbihan [2].

Lebiardus, nom donné à un ruisseau d'Asturie dans un acte de 875 [3].

Saloarda vallis, pour un primitif **Saluarda*, nom donné à une vallée du Var dans un acte de 1070 [4], cf. *Salluvii*, var. *Sallui*, nom d'un peuple ligure qui habitait le versant méridional des Alpes, d'Antibes à Marseille.

Savardus, nom donné à un ruisseau de la région de Marseille dans un acte de 1033 [5], du thème hydronymique *savăr-* que l'on retrouve dans *Savar-iā-s*, rivière de Pannonie, ainsi que dans *Savar-ā*, nom primitif du ru de Sèvres et des deux Sèvres.

La nomenclature moderne contient un grand nombre de formations hydronymiques en *-ard-*. En voici quelques-unes : *Felarde*, ruisseau de l'Aube, cf. *Felon*, ruisseau de l'Ain, *Gaillarde*, ruisseau de la Haute-Saône, *Izard*, torrent de l'Ariège à côté d'*Isart*, localité de la province de Cuneo, du thème hydronymique *isăr-*, *Lezarde*, rivière de la Seine-Inférieure, cf. pour le radical : *Lez*, torrent de la Drôme, et *Lezert*, ruisseau de l'Avey-

1. Cf. pour le thème : *Mesnac*, Charente, et *Mesnay*, Jura.

2. Rosenzweig, *Diction. topogr. du Morbihan*, s. v. et A. de Courson, *Cartulaire de l'abbaye de Redon*, p. 198.

3. *España Sagrada*, t. XXXVII, p. 322.

4. Guérard, *loc. cit.* n° 383.

5. Guérard, *loc. cit.* n° 101.

ron, *Limonard*, ruisseau de la Charente-Inférieure à côté de *Limone*, ruisseau de la Drôme, *Madard*, rivière de la Haute-Loire, du radical qui est dans *Madale*, torrent de l'Hérault, *Maillarde*, ruisseau de la Gironde en regard de *Maille*, torrent des Alpes-Maritimes, *Remarde* nom de deux ruisseaux de Seine-et-Oise. cf. *Remillon*, ruisseau d'Indre-et-Loire, *Sèmard* ou *Seymard*, ruisseau de l'Ain, de la racine qui est dans *Semīna*, la Semine, ruisseau du même département, et dans *Semouse*, var. *Seymouse*, rivière des Vosges.

Comme exemples de noms de montagne formés au moyen du suffixe *-ardo-*, il me suffira de citer *Aouardo*, col de l'Ariège, *Bayard*, mont du Jura, *Couard*, col de l'Isère, cf. *Couarde*, ruisseau de l'Indre, *Grimard*, montagne de la Drôme, *Laumard*, crête des Hautes-Alpes, *Mangard*, col de la Tarentaise, *Panard*, mont des Alpes-Maritimes, *Tollard*, mont de la Haute-Savoie.

Le suffixe *-ardo-* n'est qu'un des degrés de l'échelle vocalique des suffixes avec *-rd-*; à côté de lui, on rencontre dans l'onomastique indo-européenne, les suffixes *-erdo-*, *-ordo-*, *-urdo-* sortis respectivement de thèmes en *-er*, *-or*, **-ur* développés au moyen du suffixe secondaire *-do-* : véd. *Kap-ardá-s* « tresse de cheveux », pour un indo-eur. * *Kaperdos* ou * *Kapordos*, de la racine *Kap* « courber, enrouler » qui nous apparaît nasalisée dans le grec κάμπη « courbure », *Caperdone*, prov. de Cremona, **Laberda*, auj. Laverda, prov. de Vicenza, en regard du nom d'homme *Labarda* qui explique le nom de *Lavardac* < Labardaco, localité du Lot-et-Garonne, *Boterdus*, forêt voisine de Bilbilis, en Espagne [1], **Olerd-ulla*, San Miguel de Olerdola, prov. de Barcelona, *Belerda*, prov. de Jaen, en Andalousie, et prov. d'Oviedo, en Asturie, à côté de *Belarde*, prov. d'Ascoli, en Italie, Ἰλέρδα, auj. Lerida, ville d'Espagne [2], * *Isquerdum*, Izquierdo, prov. de Valencia, *Javerdat*, Haute-Vienne), *Lesquerde* (Pyrénées-Orientales), *Liverdy* (Seine-et-Marne); — *Ascordus*, fl. de Macédoine (Live), *Agordo*, prov. de Belluno, *Bigiorda*, prov. d'Alessandria, *Bagordi*, prov. de Milano, *Avord* (Cher), **Laporda*, Labuerda, prov. de Huesca, **Lacordum*, *Lacuerdum* (xe siècle), ancienne villa du diocèse

1. Martial I, 49 et XII, 18.
2. Avienus, *Ora* v. 175 : Caesar, *B. Civ.* I, 38. 41 etc.

d'Oviedo [1], **Recorda*, Recuerda, prov. de Soria (Espagne), à côté de *Regordona*, ancienne voie romaine des Cévennes, *Ribordone*, prov. de Torino, *Lagord* (Charente-Inférieure) ;— *Sapurda*, nom d'homme illyrien [2], **Taburdum*, Tavordo, prov. de Como, en regard de *Tabur-nu-m*, localité du Viennois (Pline), *Dacurd-on-*, nom d'homme sur une inscription d'Orange [3], *Lapurdum*, nom primitif de Bayonne [4] et *Lapurdus*, le Labourd, pays de Gascogne, **Pelurdi*, Pelorde prov. d'Oviedo, à côté de *Pelarda*, prov. de Teruel.

On peut ajouter à cette liste un certain nombre d'appellatifs tels que : ital. *bagordo* « joute, carrousel », *sciabordo* « lourdaud », *secordo* « négligent » (Duez), milan. *bagordi* « crapule », esp. *rebord-ello* « rouvraie », nom de treize localités d'Espagne, de *robur* « chêne rouvre », anc. prov. *laporda* « bardane » plante, à côté de *lapa* même sens, *chambourdo* « maritorne », réto-rom. *chastördà* « paresse » de *chastör* « paresseux », suisse-rom. *belorda*, maladie des vaches (Bridel), franç. *lambourde* [5].

Des nombreux exemples que je viens de citer, il ressort avec évidence qúe les langues qui ont précédé le latin en Gaule, en Espagne et dans l'Italie Supérieure faisaient usage de suffixes avec *-rd-* et notamment du suffixe *-ardo-*. De même que les suffixes d'origine pré-latine *-āco-*, *-asco-*, et *-enquo-*, le suffixe *-ardo-* a survécu aux langues d'où il était sorti et l'on s'en est servi, à l'époque pré-romane, pour développer des bases latines : *Flav-ardu-s* de flavu-s, *Ponti-ardu-s* de Pontiu-s, noms d'homme, **cōd-ardu-s*, ital. *codardo*, anc. franç. *coart* de **cōda*, **musc-arda* esp. *moscarda* « taon » de musca.

Comme de raison, les formations qui nous occupent se sont

---

1. *España Sagrada*, t. XXXVII, p. 345.
2. CIL, III, nº 3358.
3. CIL, XII, 1231ᵃ. 3.
4. *Notitia dignit. occid.* 42, 18. Les savants qui voient dans *Lapurdum* un vocable basque l'expliquent les uns par *lau-urdi* « pays des quatre rivières », les autres par *laphurdi* « pays des voleurs » ; cf. la *Revue internationale des études basques*, VIe année, p. 409. On sait que l'occupation de l'Aquitaine occidentale par les *Vascones* est postérieure de trois siècles environ à la *Notitia dignit. occid.* ; cf. mon livre sur *les Ibères*, p. 29.
5. Voir Godefroy, s. v. *lambourde* et *lambourdelle* (Complément).

développées séparément dans chacun des pays qui à l'époque pré-latine faisaient usage de suffixes avec *-rd* [1] ; n'empêche que les mêmes mots se présentent assez fréquemment dans des domaines linguistiques différents, preuve manifeste de la vogue dont devaient jouir les formations avec *-rd-* dans les langues où elles ont pris naissance.

Noms d'homme : ital. *Boccardo*, franç. *Bouchard* ; prov. *Boccard* ; ital. *Bonardi*, franç. *Bonard* ; ital. *Galardi*, gascon *Gualard*, franç. *Galard* ; ital. *Massardo*, franç. *Massard* ; ital. *Melardi*, franç. *Mélard* ; ital. *Poccardi*, prov. *Poccard*, franç. *Pochard* ; esp. *Ponzardo*, franç. *Ponsard*.

Noms de lieu : portug. *Albardo*, esp. *Albarda* en regard d'*Albard*, vallée d'Aoste [2] ; ital. *Gabarda*, esp. *Gabarda*, franç. *Gavardin* ; esp. *Linardez*, franç. *Linard* ; ital. *Livardi*, esp. *Libardon*, franç. *Libardon*.

Adjectifs dénominatifs [3] : ital. vénit. esp. ptg. *bastardo*, piémont. gén. réto-rom. *bastard*, prov. *bastart*, franç. *bâtard* ; ital. esp. prov. *bombarda*, franç. *bombarde* ; ital. *bigliardo*, franç. *billard* ; ital. *camarda*, franç. *camard* ; ital. *codardo*, catal. prov. anc. franç. *coart* ; ital. *gagliardo*, esp. *gallardo*, ptg. *galhardo*, prov. *gualiart*, franç. *gaillard* ; esp. *galavardo* « escogriffe », prov. *galavard* « vagabond », lyon. dauphin. suisse, rom. *galavard* vaurien, cf. le nom de famille lyonnais *Galavardin* ; piém. *goliard* « gulosus », prov. *goliart* ; ital. *leccardo*, prov. lyon. *lichard*, venit. *licardin* « gourmand » ; esp. ptg. *moscardo* « taon », ital. *moscardo* « mouchet », petit oiseau de proie, ital. *moscarda* « civette », piém. *moscardin*, insecte odorant, génois *moscardin* sépia musquée ; ital. gén. piémont. vénit. *mostarda*, prov. *moustarda*, franç. *moutarde* ; ital. *musardo*, prov. *musart*, franç. *musard* ; ital. esp. *nasardo*, prov. franç. *nasard* ; ital. *pagliardo*, franç. *paillard* ; ital. esp. *petardo*, franç, *pétard* ; ital. *sogliardo*, anc. franç. *souillart* « souillon », anc. prov. *solhart*

1. C'est là ce qui explique l'esp. ptg. *covarde*, *cobarde* en regard de l'ital. *codardo*.

2. HPM, t. II, Chartar. Index : CIL. XII, 1985.

3. La plupart de ces adjectifs dénominatifs se sont élevés au rôle de substantif.

« plongeur » ; ital. vénit. *testardo*, piémont. réto-rom. *testard*, prov. *testart* « entêté », milan. *testard* et franç. *têtard* « grosse tête » et « entêté ».

Voici maintenant quelques formations qui n'appartiennent qu'à un seul des domaines de *-ard-* : ital. *bellardo* railleur, *bugiardo* « menteur », milan. *bosard*, ital. *falsardo* « faussaire », *chiavarda* « clou à crochet », *infingardo* « fainéant », *leardo* var. *liardo*, « gris en parlant du poil d'un cheval », cf. le franç. *liard* ; *leccarda* « lèchefrite », *linguardo* « babillard », *lupardo* « glouton », *mulardo* « mulet », sorte de poisson, *monarda* « plante », *scansardo* « qui fuit la fatigue » de *scanso* « fuite », *vecchiardo* « vieillard » ; — piemont. *ciavard*, peut-être, il est vrai, emprunté du français « javart », *fingard* « dissimulé », *gilard* « sâle », *gilardon* « râle d'eau », à côté du suisse-rom. *girardina* même sens, *lapard* « lèche-plat » ; — milan. *gimbard* « hamac », *leccarda* « lêche-frite », *sbeffard* « railleur » ; — génois *benarda* sorte de tonneau, cf. le lyon. *benna* vaisseau de bois, *bombarda* sorte de barque, *pappardo* pavot ; — esp. *becarda*, sorte d'oiseau, *buharda* « lucarne », *buhardo* « petit-duc » à côté de *buho* « hibou », *cobarde*, ptg. *covarde* « couard », *jabardo* « essaim », *olivarda* « aunée », *olivarda*, variété de faucon, cf. *oliva* « chat-huant » ; esp. ptg. *tabardo*, sorte de casque, *tabard-illo*, fièvre maligne ; — prov. *boscard-ier*, marchand de bois, *flavart* « jaunâtre », *isart*, chamois des Pyrénées, *lugart* « étoile du matin », *moisart* « trompeur », *chambard* « cagneux », *gaubart* « pillard », *lachugard* « laitue romaine », *mounard* « singe », *panard* « boiteux », *saumart*, *saumarda* « âne, ânesse », *tabart* et *tabardet*, sorte de manteau, *tozarda* « jeune fille », développement de *toza*, même sens, *trufart* « trompeur » ; cf. les noms de personne rhodaniens *Trufard*, *Trufarda* ; — forézien : *saluyard*, sorte de cépage, *vachard*, fromage de vache ; — lyon. *epalard* « épaule de mouton », *fayard* « hêtre », *girarda* fleur, *guillarda* « vieille truie », *bragard* élégant ; — franç. *bavard*, *blafard*, *camard*, *canard*, *cornard*, *coquard*, *montagnard*, *pillard*, etc., anc. franç. *lambarde*, cadre de verrière [1].

L'explication que je viens de donner des formations romanes

1. L'exemple cité par Godefroy est emprunté au compte des dépenses faites, en 1294, pour les châteaux des comtes d'Artois.

avec *-rd-* va à l'encontre des idées généralement reçues. Diez qui le premier s'est occupé de ces formations, n'a pas hésité à les expliquer par l'adjectif germanique *hart* « dur » qui pendant la période du vieux-haut-allemand (700 à 1100 environ) est entré comme second élément dans la composition d'un certain nombre de noms de personne tels que *Adal-hard*, *Eber-hard*, *Gare-hard* (an. 722-747)[1], *Berne-hard*, *Gunt-hard*, *Ragen-hard* (an 800 environ)[2].

Sur la foi du célèbre professeur de Bonn, l'origine germanique a été admise comme une sorte d'axiome qui se passait de démonstration. On ne s'est même pas avisé de rechercher si le domaine du roman *-ard-* coïncidait avec celui des noms germaniques du type *Ragen-hard*. Il ne semble par non plus que l'on ait été frappé du caractère étrangement insolite que présenterait un emprunt de suffixe, ni que l'on ait cherché à se mettre d'accord sur la façon dont se serait effectué cet emprunt. A ce dernier point de vue, Diez se borne à dire que le suffixe *-ard-* tire son origine de l'adjectif allemand *hart*, ce qui manque de précision.

L'impossibilité d'expliquer de façon satisfaisante la transformation d'un adjectif germanique en suffixe roman n'a pas échappé à M. Meyer-Lübke qui a cherché à tourner la difficulté en portant l'emprunt au compte des conquérants germains. A en croire le savant professeur, ce seraient les Francs, les Burgondes, les Langobards, et sans doute aussi, bien qu'on ne nous le dise pas, les Visigots, qui en se romanisant auraient imaginé d'ajouter l'adjectif germanique *hard* à des adjectifs romans, donnant ainsi naissance à des composés hybrides tels que **bonhard*[3]. A cela j'objecterai qu'en vieux-haut-allemand, le premier terme des composés avec *hard* est un substantif et non pas un adjectif[4]. Que si l'on passait condamnation sur ce point, il resterait toujours à expliquer comment un procédé de composition germanique a pu se changer en procédé de dérivation

1. Pertz, *Diplomata*, t. I, p. 99, 85, 105.

2. A. Longnon, *Polyptique de Saint-Germain-des-Prés*, t. I, p. 328.

3. Meyer-Lübke, *Grammaire des langues romanes*, t. II, p. 519.

4. Cf. le v. h. a. *Adal-hard*, d'*athal* « indoles », *Ragin-hard* de *ragin* « consilium », *Ger-hard* de *gêr* « hasta », *Theut-hard* de *theuta* « gens », etc., ainsi que le m. h. a. *lughart* « menteur » de *lug* « mensonge ».

romane. On le voit, la théorie de M. M.-L. recule la difficulté, elle ne la résoud pas. Elle se brise d'ailleurs, ainsi que nous le verrons bientôt, contre des objections de fait irréfutables, comme par exemple, celle qui se tire de l'inexistence de noms composés avec *-hard*, dans l'onomastique visigotique.

Suivant d'autres romanistes, ce seraient les Français, les Italiens et les Espagnols qui, une fois *Raginhard* devenu *Raginard*, auraient pris *-ard* pour un suffixe et l'auraient employé comme tel à la formation d'adjectifs romans. Cette seconde explication me paraît plus inacceptable encore que la première. Elle se heurte tout d'abord à l'impossibilité dans laquelle on se trouve d'expliquer par suite de quelle merveilleuse coïncidence, les Français, les Provençaux, les Italiens, les Espagnols et les Portugais auraient fait choix, chacun de leur côté, du même adjectif germanique pour le transformer en suffixe roman, alors surtout que l'existence de noms d'homme du type *Ragin-hard* n'est attesté qu'en francique et en haut-allemand. Je ne parle même pas de ce qu'il y a de profondément arbitraire dans une théorie qui fait abstraction, de parti pris, des noms de personne en *-ardo* tels que *Cabardus* antérieurs aux invasions germaniques, des noms de lieu tels que *Stafarda* et des noms de rivière du type *Savardus*.

Ces objections de fait ne sont rien à côté de l'objection de principe qui se tire de l'impossibilité où l'on est de justifier par des précédents ou même de concevoir, un emprunt portant sur un suffixe isolé du thème avec lequel il fait corps. Un pareil emprunt constituerait une véritable monstruosité linguistique contre laquelle proteste tout ce que nous savons de la façon dont procèdent les emprunts d'une langue à une autre. Le plus souvent, l'emprunt porte sur le mot tout entier, thème et suffixe : ital. *camarlingo*, esp. *camarlengo*, anc. franç. *chamberlenc*, du v. h. a. *chamarling* ; ital. *Loderingo*, prov. *Loairenc*, anc. franç. *Lorrenc*, du german. *Lotharing* ; ital. *mondualdo* « tuteur » du v. h. a. *muntwalt* ; anc. franç. *beralt* « héraut » du v. h. a. *hari-wald*. Parfois le mot étranger est développé au moyen d'un des suffixes de la langue emprunteuse ; tel est précisément le cas pour le v. h. a. *chamar-ling* qui dérive du lat. *camar-* « pièce voûtée », au moyen du suffixe germanique *ling-*. Il en est de même du prov. *Ramondenc* qu'on a tiré d'un

nom d'homme d'origine germanique, au moyen du suffixe latin-ligure *-inco-*. Dans ce cas, il arrive souvent que le suffixe choisi correspond, quant à la valeur sémantique, au suffixe du mot étranger. C'est ainsi que dans le franç. *Mérovingien* le suffixe patronymique *-ien* (cf. *Capét-ien*) est venu s'ajouter au suffixe patronymique germanique *-ing*, et que dans l'allemand d'emprunt *frisieren*, le suffixe verbal français *-er* a été développé au moyen du suffixe verbal germanique correspondant [1]. A côté de ce procédé de reproduction pour ainsi dire mécanique, se place le procédé qui consiste à remplacer le suffixe du mot étranger par le suffixe correspondant de la langue qui emprunte. C'est le procédé qui a été suivi de tout temps dans la traduction des noms propres.

Sans vouloir remonter à Hérodote qui rendait par Ἀρτούβιος le nom d'homme perse *Artubias* [2], on pourrait citer un nombre considérable de ces adaptations phonétiques. C'est ainsi que les Romains changèrent en *Cartima* < *Cartmma le nom de la ville ibère de *Cartama* < *Cartmma, esp. *Cártama*, qu'ils traduisirent par *Intimilium*, *Sicilia* ou *Massilia* les noms ligures d'*Intemelium* (Varron), de *Sikelia* ou de *Masselia* et qu'ils rendirent par *Cassino* (= -nno-) le nom d'homme gaulois *Cassano* (= -nno-). Ce sont également des adaptations phonétiques qu'il faut reconnaître dans les noms de *Mosalla*, d'*Isara* et de *Lemannos* par lesquels les Gaulois traduisirent les noms ligures de *Mosella*, d'*Isera* [3] et de *Lemennos*.

1. Les latins procédaient de même lorsqu'ils traduisaient par *Edēt-āni* l'ethnique ibère *Edē-t-es* « les habitants d'Ede », développant ainsi le suffixe ethnique ibère *-t-* (cf. Ἰνδίκη-τ-ες, Λαίη-τ-ες, *Ilerge-t-es*), au moyen de leur suffixe ethnique *-āno-* (cf. *Roma-ni*, de *Romā-* et par analogie *Forent-ānī* de *Forentu-m*).

2. Hérodote, VII, 76 : cf. Brugmann, *Grundriss*, I², 509 et F. Justi, *Iranisches Namenbuch*, p. 40.

3. Il est à peine besoin de remarquer que c'est le ligure *Īserra*, var. d'*Isera* qui seul peut expliquer le dauphinois *Isèra*, cf. les dérivés *Iserone* « Izeron », nom de plusieurs rivières du bassin du Rhône et *Iserane* « le col d'Iserau » ; la forme ligure *Isera* nous a d'ailleurs été conservée par l'*Anonyme de Ravenne* (IV, 27), par la *Vita Cesarii* et la *Vita Raginberti*, ainsi que par plusieurs titres du Cartulaire de Saint-Barnard-de-Romans ; cf. *Isera*, rivière et localité riveraine du Trentin.

Les langues modernes n'ont pas procédé autrement, toutes les fois qu'il s'est agi pour elles de traduire un nom propre étranger. Parmi les nombreuses adaptations phonétiques contenues dans les *Relations des ambassadeurs vénitiens sur les affaires de France, au XVIe siècle*, il me suffira de citer *Provenza* « Provence », *Delfinato* « Dauphiné », cf. *Renato d'Angiò* « René d'Anjou », *Lionese* « Lyonnais », *Marsiglia* « Marseille ».

Voici d'autre part, quelques adaptations françaises de noms de lieu italiens : *Vicence* « Vicenza », cf. ital. *Provenza* < franç. *Provence*, *Venise* « Venezia » < lat. Venetia, cf. *Decise* < lat. Decetia. Notons également *Naple* « Napoli » qui fait pendant au *Granopoli* « Grenoble » des Ambassadeurs vénitiens. Même procédé dans les emprunts de dialecte à dialecte : lombard *Cassagh*, ital. *Cassago*; frioul. *Tavagnà*, ital. *Tavagnacco*; piémont. *Drusè*, ital. *Drusacco*; lomb. *Nosà*, ital. *Nosate*; piémont. *Mazà*, ital. *Mazate*; — franç. *Onzouer* < Oratorium, foréz. *Oraor* [1]; lyon. *Millereu*, franç. *Millery* (Rhône); bressan *Colognia*, franç. *Coligny* (Ain).

En résumé, il n'y a pas d'exemple d'emprunt de suffixe isolé, tandis que les exemples abondent qui nous montrent une langue n'adoptant un nom étranger qu'après avoir remplacé le suffixe de ce nom par celui de ses propres suffixes qui y correspond phonétiquement. L'hypothèse de l'emprunt par les Français, les Espagnols et les Italiens de la finale germanique *-ard* prise pour un suffixe, se trouve donc contredite par les faits. Quant à l'explication ingénieuse imaginée par M. M.-L., elle va à l'encontre d'un fait germanique bien connu, je veux dire l'inexistence d'appellatifs en *-hard* en vieux-haut-allemand. Les germanistes sont en effet d'accord pour reconnaître que ces appellatifs n'apparaissent qu'à l'époque du moyen-haut-allemand, de 1100 à 1500 environ; or il tombe sous le sens que les Germains établis en Gaule, en Italie ou en Espagne n'ont pas pu avoir l'idée bizarre d'appliquer à des bases romanes un mode de formation dont ils n'usaient pas pour leur propre langue. Je n'ignore pas qu'en désespoir de cause, on prétend que les Germains en se romanisant auraient formé **bon-hard* sur le type germanique *Ric-hard*, mais on m'accordera bien que pour que

1. *Romania*, XXII, 34.

cette idée ait pu venir aux Germains des ve ou vi^e siècles, il faut de toute nécessité que les noms de personne en *-hard* aient été fort répandus dès cette époque, autrement on ne s'expliquerait pas le choix de *-hard* plutôt que de tout autre second terme de composition nominale. Or à l'époque mérovingienne, la proportion des noms d'homme en *-hard* par rapport aux autres noms solennels est véritablement infime. Sur les 862 noms d'homme francs cités dans Grégoire de Tours, dans Frédégaire et dans les souscriptions aux actes des conciles mérovingiens, je n'ai relevé que 9 noms composés avec *hard* comme second élément, soit 1 pour cent. Les diplômes authentiques publiés par Pertz au tome Ier des *Diplomata imperii* (an. 510-752) contiennent environ 400 noms d'homme francs, sur lesquels 6 seulement appartiennent à la classe des composés du type *Reginhard*. Deux de ces noms sont portés par deux personnes différentes, ce qui donne une proportion de 2 pour cent, et encore convient-il de remarquer que sur les 8 personnes qui portaient des noms en *-hard*, 6 étaient d'origine austrasienne.

A qui fera-t-on croire qu'un suffixe roman qui a donné naissance non seulement à des noms d'homme, mais encore à des noms de rivière, de vallée, de montagne ou de lieu ait pu sortir de cette demi-douzaine de noms d'homme germaniques en *-hard* qui se trouvaient perdus et comme noyés au milieu de plusieurs centaines d'autres noms du même genre ?

Mais il y a mieux. Jusqu'à présent nous avons raisonné comme si les formations avec *hard* avaient appartenu à toutes les branches de la famille germanique ; en réalité, ces formations ne se rencontrent qu'en vieux-haut-allemand et en francique. Le vieux-norois ne les connaissait pas [1], non plus que le burgonde et le langobard. Je n'en relève aucune sur la liste des noms de personne burgondes dressée par W. Wackernagel [2], et sur les 2200 noms d'homme cités dans les documents langobards publiés par C. Meyer [3], il n'y en a pas un seul en *-hard*. On

1. Cf. Gering, *Vollständiges Wörterbuch zu den Liedern der Edda*, col. 1257-1374 ; E. Wilken, *Die prosaische Edda*, Glossar, p. 201-228.

2. *Sprache und Sprachdenkmäler der Burgunden*, p. 382-403.

3. *Sprache und Sprachdenkmäler der Langobarden*, Paderborn, 1877.

rencontre, à la vérité, dans les documents de l'Italie Supérieure et notamment sur les listes épiscopales, quelques noms du type *Raginhard*, mais ce sont là des noms étrangers introduits dans la péninsule à l'époque des grandes invasions des VIe et VIIIe siècles [1], ou bien des noms de religieux francs ou alamans appelés par les papes pour combattre l'arianisme qui était, comme on sait, la religion des Langobards. C'est ainsi qu'en 670 nous trouvons sur le siège de Crémone, un Franc du nom de Bernard [2]. Je m'assure que ce n'est pas à ces quelques noms en *-hard* doublement étrangers pour les *Romani* de l'Italie Supérieure, que l'on peut songer à attribuer le développement des formations romanes en *-ard* si fréquentes en piémontais et en lombard.

J'en arrive à l'Espagne qui va nous apporter la preuve décisive de l'erreur où l'on est tombé en attribuant au germanique *hard* la paternité du suffixe pré-roman *-ardo-*. Que les langues romanes de la péninsule ibérique aient possédé en propre la formation en *-ardo-*, c'est ce dont il n'est pas permis de douter en présence de noms de lieu tels que *Gabarda*, *Albarde*, de noms de rivière comme *Lebiardus*, de noms d'homme tels que *Ponzardo* et de noms communs comme *tabarda*, *moscarda*, etc. Or c'est un fait bien connu que l'onomastique des Visigots d'Espagne n'a jamais fait usage de formations avec *hard*. J'ai dépouillé les documents publiés en appendice des tomes XXXIV à XXXVIII de l'*España Sagrada* (diocèses de Léon et d'Oviedo) et sur les 5000 noms de personne que j'y ai relevés, je n'ai rencontré qu'un seul nom d'origine germanique en *-ardus*, c'est celui de *Bernardus* qui a été porté, au XIIe siècle, par plusieurs évêques d'Espagne ; et encore ce nom était-il à ce point insolite que les scribes espagnols l'écrivent parfois *Bernaldus* [3].

En résumé, l'hypothèse de l'origine germanique soulève des difficultés qui me paraissent insurmontables. Si, ainsi qu'on le

1. Le duc Agilulf qui épousa la veuve du roi langobard Autharis, était d'origine thuringienne.

2. F. Ughelli, *Italia Sacra*, t. IV, col. 785 ; cf. *ibidem*, t. V, col. 56 et 412.

3. C'est ainsi que l'archevêque de Tolède est appelé tantôt *Bernardus* et tantôt *Bernaldus*, cf. *España Sagrada*, t. XXXVI, append. 46 et 54, et t. XXXVIII, app. 26.

fait communément, on considère le développement du suffixe *-ard-* comme un phénomène roman, on se trouve dans l'impossibilité d'expliquer d'une façon satisfaisante, pourquoi les Français, les Provençaux, les Réto-Romans, les Italiens, les Portugais et les Espagnols ont fait choix, indépendamment les uns des autres, du type *Regin-hard* plutôt que de tout autre composé onomastique, pour en tirer un suffixe roman. Que si au contraire, avec M. M.-L. on voit dans la création du suffixe *-ard-* un phénomène germanique, on ne parvient pas à expliquer 1° comment les Germains établis en pays roman ont pu créer dès le VIe siècle, des appellatifs en *-ard-* à base romane, alors que c'est seulement en moyen-haut-allemand qu'on voit apparaître des appellatifs germaniques en *-hart*; 2° comment les Langobards et les Visigots qui ne possédaient pas de noms de personne en *-hard*, auraient pu créer des formes romanes en *-ardo* telles que *testardo*, *moscarda*.

Au contraire, avec l'hypothèse de l'origine pré-romane, tout devient facile et clair. Il existait dans la langue des peuples qui ont précédé les Latins en Gaule, dans la péninsule ibérique et dans l'Italie Supérieure, un suffixe *-ardo-* attesté par de nombreuses formations onomastiques remontant à l'époque romaine ; ce suffixe, comme les suffixes *-āco-*, *-asco-*, *-enquo-*, a passé dans le latin provincial, et c'est lui qui explique les formations romanes en *-ardo-*, *-ard*.

Tout ce que l'on peut admettre, c'est qu'à partir de l'époque où, dans la bouche des Français, *Regin-hard* fut devenu *renard*, cette finale *-ard* a pu se confondre avec le suffixe d'origine pré-romane *-ard-* et apporter à celui-ci un certain appui. C'est là peut-être ce qui explique pourquoi les formations en *-ard* sont plus fréquentes en France qu'en Italie et en Espagne.

II. Suffixe *-aldo-*

Ce conglomérat suffixal est dû au développement de racines ou de thèmes en *-al*, au moyen du suffixe *-do-* ; cf. *Scal-du-s* « l'Escaut ». Comme de raison, nous ne le rencontrons que là où l'onomastique pré-romaine nous montre des formations en *-al*,

dans l'Italie Supérieure, en Gaule et dans la péninsule ibérique. Il paraît y avoir été moins fertile que le morphème *-ardo-*, ce qui n'est pas pour nous surprendre, les thèmes en *-al* étant notablement plus rares que ceux en *-ar*. Par contre, et cela d'assez bonne heure, des formations secondaires telles que *smaraldo-* < smaragdo- et *Gabaldo-* < Gabalito, franç. *Gavault*, sont venues lui apporter un certain appoint.

De même que *-ardo-*, le morphème *-aldo-* a donné naissance à des noms de personne, de lieu, de rivière ou de montagne.

Voici d'abord quelques exemples de noms de personne :

Allialdus, an. 1044 [1], du gentilice *Allius*; cf. les patronymiques *Alliaud*, *Aillaud*.

Bonaldus, an. 961, du lat. bonus (D. Bouquet, IX, 724).

Cornaldus, XIe siècle [2], du lat. cornu; cf. les noms d'homme latins *Cornicus*, *Cornutus*.

Feraldus, an. 1031, var. *Feraudus*, an. 1218, du latin ferus « sauvage » [3], cf. les gentilices *Ferius*, *Feridius*, *Ferennus* et les patronymiques *Feraldo*, *Férault*, *Féraud*.

Maralda, nom de femme du Rouergue, peut-être du celt. märo- « grand » (*Romania*, XL, 160).

Regaldus, an. 1112 [4]; cf. les gentilices *Regius*, *Regilius* et le nom de lieu **Regaldum*, auj. Realdo prov. de Crémone.

Rubaldus, d'un latin rubus postulé par rubeus [5], cf. le patronymique *Rouault*.

Rufaldus, an. 1113, du lat. rufus [6]; cf. le patronymique *Rouffaud*.

---

1. Guérard, *Cartulaire de Saint-Victor*, n° 659.

2. *Ibidem*, n° 404.

3. *Ibidem*, n°s 14, 455, 1018 ; cf. au même cartulaire le surnom de *Ferus*, n°s 474, 552, 1003, 1093. La localité de *Pre-Féraud* (Hautes-Alpes), est appelée *Pratum Feraldi* en 1241 et *Pratum Feraudi*, en 1330 (J. Roman, *Dictionnaire topographique des Hautes-Alpes*, s. v.).

4. *Historiae patriae monumenta*, t. II, Chartarum, col. 194.

5. *Ibidem*, Index. Les noms de *Rubus* et *Rubeus* apparaissent l'un et l'autre sur les listes des habitants de Clarasco et de Genova.

6. Guérard, *Cartulaire de Saint-Victor*, n° 1099. Le nom de *Rufus* apparaît fréquemment dans les actes de ce cartulaire.

Servaldus, an. 967, nom d'homme asturien [1], du lat. servus; cf. les gentilices *Servenius*, *Servilius*.

Vivaldus, du lat. vivus; cf. les gentilices *Vivennius*, *Vivellius*. Ce nom semble avoir été fort répandu dans l'Italie Supérieure et en Provence : il apparaît notamment sur les listes des citoyens d'Asti, de Clarasco et de Genova, au moyen âge. Dans cette dernière ville, on ne compte pas moins de sept personnes de ce nom, parmi lesquelles un « Vivaldus de Tholosa ». En 1224, un des conseillers de Marseille se nommait également *Vivaldus* [2].

Dans l'onomastique moderne, il me suffira de citer : ital. *Bonaldo*, franç. *Bonald*, *Bonnault*, *Bonnaud*, ital. *Castaldi*, *Ceccaldi*, nom d'homme corse, de *cecca* « pie », cf. le prov. *Pigault* de *pica* « pie » et le nom de femme espagnol *Urraca* « pie » [3], franç. *Chambault*, *Chambaud*, du latin provincial camba, lyon. *chamba* « jambe », ital. *Contaldi*, franç. *Magaud*, *Magnaud*, ital. *Monaldi*, franç. *Monaud*, ital. *Montaldo*, franç. *Montaud*, franç. *Morault*, *Moraud*, ital. *Peraldi*, prov. *Peyraud*, franç. *Perrault*, *Perraud*.

Je vais donner maintenant quelques exemples de noms de lieu formés au moyen du suffixe *-aldo-* :

**Almaldum*, *Almald*, an. 1042, localité disparue qui paraît avoir été située dans la région de Castellane, (Basses-Alpes) [4], du thème hydronymique *alma-* ; cf. *Alma*, prov. de Cuneo, et *Aumance* < Almantia, rivière de l'Allier.

Artaldum, an. 1203, localité du diocèse de Vercelli [5] ; cf. pour le thème : *Artade*, *Artalle*, localités de la vallée d'Aoste.

Boscaldon, an. 1157, Boscodon (Hautes-Alpes) [6], du latin populaire boscus « bois ».

Cazald-enca (*Oliveda-*), an. 1172, l'Olivel (Gard) [7], probablement de *casal-*.

---

1. *España Sagrada*, t. XXXIV, p. 465.
2. HPM, t. II, Chartarum, Index; Guérard, *Cartulaire de Saint-Victor*, nos 924, 927, 1115 ; la forme *Vivaudus* se lit au no 1123.
3. Ce nom a été porté par une reine de Léon (*España Sagrada*, t. XXXIV, p. 458).
4. Guérard, *Cartulaire de Saint-Victor*, no 779.
5. HPM, t. I, Chartarum, col. 1098.
6. J. Roman, *Diction. topogr. des Hautes-Alpes*, s. v.
7. Germer-Durand, *Diction. topogr. du Gard*, s. v.

Costaldas, an. 1031-1060, localité de la région de Tournus (D. Bouquet, XI, 600).

Cunaldum, VIIIe s., Cunault (Maine-et-Loire), du celtique *cuno-* « élevé », qui est dans le nom d'homme *Cuno-mōro-s*, gall. *Conmōr* [1].

**Labaldincus*, Lavaldens, commune de l'Isère, cf. *Lavardens* < Labardincus, commune du Gers.

Marialdum, *Mariaudum* an. 1218, Mariaud, Basses-Alpes [2], cf. pour le thème : *Mariali* prov. de Torino.

Miralda, an. 1027, 1152, 1191, localité de la région de Vercelli [3], cf. pour le thème : *Miranda* nom de deux localités italiennes et de dix-neuf localités espagnoles.

**Montaldum* auj. Montaldo, nom de quatorze localités italiennes situées en Ligurie, en Piémont et en Lombardie, cf. le v. prov. *Montaldon* ainsi que Montaud nom d'une commune de l'Hérault et d'une commune de l'Isère.

Valsialdum Xe siècle, *Walsiel* an. 1145, auj. Gauciel, Eure [4].

Vivaldum, an. 1164 et 1208, localité disparue de la région de Genova [5], cf. *Vivalda Revelli* prov. de Cuneo.

Parmi les localités dont les noms ne nous sont connus que sous leur forme moderne, je citerai :

En Italie : *Cabaldo*, prov. de Pesaro ed Urbino, *Camald-oli*, provinces de Brescia et d'Arezzo, *Campaldo*, prov. de Brescia, *San Cataldo*, Sicile, *Corinaldo*, prov. d'Ancona, *Fuscaldo*, prov. de Cosenza, *Maraldo*, prov. d'Udine, *Maralde*, prov. de Padova, *Montanaldo*, prov. de Perugia, *Realdo*, prov. de Cuneo, cf. *Reale*, nom de trois localités italiennes, *Riminalda*, prov. de Ferrara, cf. *Rimini*, prov. de Forlì, *Ripalda*, prov. d'Alessandria à côté de *Ripale*, même province, *Roncaldo*, prov. de Como, cf. *Roncale*, prov. de Sondrio, *Rescalda*, prov. de Milano.

En Espagne : *Aralde*, provinces de Lugo et de Pontevedra, cf. *Aral*, localité de cette dernière province, *Gabaldon*, prov. de Cuenca, *Geraldo*, prov. de Málaga, cf. *Gera*, prov. d'Oviedo,

---

1. Longnon, *Atlas*, Texte, p. 176 ; Holder, *loc. cit.*, s. v. *cuno-*.
2. Guérard, *Cartulaire de Saint-Victor*, nº 1218.
3. HPM, t. I, Chartar., col. 455, 977, t. II, col. 277.
4. De Blosseville, *Diction. topogr. de l'Eure*, s. v.
5. HPM, t. I, Chartar., col. 840, 1154.

Grimaldo, prov. de Caceres à côté de *Grima*, prov. d'Almeria, cf. pour le thème *Grimoli*, prov. d'Arezzo, et *Grimolle*, commune, *Grimard*, montagne, et *Grimonna* (an. 1233), auj. la Grimone, ruisseau de la Drôme, qui n'ont certainement rien à démêler avec le germ. *grima* « masque »; *Peraldo*, prov. d'Oviedo, cf. *Peral*, prov. d'Oviedo et de Teruel, *Poraldez* à côté de *Poral*, prov. de Valladolid, *Recalde*, prov. de Vizcaya, *Rispalda*, localité de la province de Navarra.

En Portugal : **Casaldo*, de *Casal*, et ses dérivés *Casaldello*, *Casaldeiro* et *Casaldigo*, *Rabalde* et *Rabaldo* à côté de *Rabal*, *Ramalde* (4), cf. *Ramal*, prov. d'Alicante (Espagne), *Robalde* et *Roalde*, cf. *Roales*, prov. de Zamora (Espagne).

En français *-ald-* est rendu par *-ault-* ou par *-aud-* : *Montaud* (Hérault et Isère) à côté de l'ital. *Montaldo* et du v. prov. *Montaldon*, *Montenault* (Aisne), *Montenaud* (Loire) en regard de l'ital. *Montanaldo*, *Sucauld* (an. 1508), auj. Succaud, localité de la Creuse [1]. En l'absence de formes anciennes, ce n'est que sous réserve que je classerai ici *Faissault* (Ardennes), *Harsault* (Vosges), *Louestault* (Indre-et-Loire), Machault < *Mascaldum (Ardennes), *Pluvault* (Côte-d'Or).

Les noms de rivière ou de montagne formés au moyen du suffixe *-aldo-* sont relativement nombreux. En voici quelques-uns .

**Arialdus*, l'Eyraud, ruisseau de la Dordogne, cf. *Aire*, nom de plusieurs rivières de France, et *Airan*, var. *Eyran*, ruisseau du Gard.

**Artaldus*, l'Artaud, torrent de la Corrèze, l'Arthaud, ruisseau de la Drôme, du thème celtique *arto-*, irland. *art* « pierre » qui est dans *Artonnet*, ruisseau de la Haute-Vienne ; cf. *Artaldum*, ancienne localité du Piémont.

**Beralda*, la Béraude, torrent de la Creuse, du thème qui se retrouve dans *Béron*, ruisseau du même département, et dans *Béronne*, rivière des Deux-Sèvres.

**Cassalda*, *Cassauda*, montagne du pays de Gap mentionnée au testament du patrice Abbon [2], d'un radical *casso-* d'origine

---

1. E. Amé, *Dictionnaire topographique de la Creuse*, s. v.

2. J. Marion, *Cartulaires de l'Église de Grenoble*, p. 40. Il se pourrait que *Cassauda* soit la forme primitive, nous aurions alors affaire à la forme suf-

inconnue que l'on retrouve dans plusieurs noms de rivière ou de montagne de France.

Grimald-ella à côté de *Grima Seta*, sommets de la Corse, *Grimaude* < *Grimalda, sommet des Alpes-Maritimes, *Grimaud*, nom de deux îlots rocheux du Morbihan, cf. pour le thème *Grimone*, col de la Drôme.

**Mangaldus*, le Mangaud, ruisseau de la Gironde, d'un thème *mango-* d'origine inconnue qui paraît avoir été souvent employé dans l'orographie : *Mangano*, sommet de la Corse, *Mangard*, col de la Tarentaise [1].

**Varalda*, la Varaude, ruisseau de la Côte-d'Or, du thème *varo-* qui explique les noms du *Var*, de la *Vareize* < *Varitia, rivière de l'Isère, et de la *Varenne*, rivière de l'Orne.

Versalda, an. 788, rivière de la région d'Asti, en Piémont [2], du thème *verso-* qu'on retrouve dans un grand nombre de noms de rivière tels que *Vers*, ruisseau du Lot, *Verse*, ruisseau de l'Oise, *Versoye*, rivière du pays de Gex, *Versoyer*, torrent de la Savoie, etc.

De même que le suffixe avec *-rd-*, le suffixe avec *-ld-* nous présente toute la gamme des apophonies vocaliques : *Albelda*, provinces de Huesca et de Logroño, *Rameldus mons* (an. 1161) dans la région d'Asti, en Piémont ; *Sugilde*, prov. de Lugo, *Tagilde*, nom de deux localités du Portugal ; *Agoldus* (an. 1031) territoire du comté d'Apt, *Agoldus* (an. 1135), château-fort au diocèse de Cavaillon, auj. Goult (Vaucluse) [3], *Bergolda* (an. 1010), localité d'Auvergne [4], probablement du thème qui est dans *Bergoise*, montagne de l'Ardèche, *Bergonne*, localité du Puy-de-Dôme, *Bergamo* nom de trois localités italiennes et *Bergame* nom de deux localités espagnoles, *Buscoldo*, prov. de Mantova, *Garolda*, prov. de Mantova, en regard de *Garola*, prov. de Torino, *Grivold-anicu-s* (an. 850), localité détruite qui était située près

---

fixale *-audo-* qui est dans *Bacaudae* (Eutrope, 9), *Sapaudus*, *bascauda* « bachoue » (*Romania*, XXI, 400), *alauda*.

1. L'homonymie des montagnes et des cours d'eau est chose bien connue.

2. HPM, t. I, Chartarum, col. 24.

3. Guérard, *Cartulaire de Saint-Victor*, nos 425, 844, 427, 428, et t. II, p. 840.

4. H. Doniol, *Cartulaire de Brioude*, n° 93.

d'Aigues-Mortes [1], *Feroldina*, prov. de Brescia, **Igoldum*, Igueldo, prov. de Guipuzcoa, cf. pour le thème **Igoste*, Igueste, prov. des Canaries, *Paroldo*, prov. de Cuneo, cf. *Paroli*, prov. de Torino, *Reolda*, prov. de Padova, à côté de *Reola*, prov. de Sondrio, et en regard de *Realdo*, prov. de Cuneo, *Rimolda*, prov. de Como, *Villolda*, prov. de Burgos, *Villoldo*, prov. de Palencia, de villa ; *Gebuldus* (an. 916), nom d'homme espagnol [2].

Ajouté à des bases romanes, le suffixe *-ld-* a donné naissance à toute une série d'appellatifs [3] : ital. **bartaldo* « chardon à carder », **brifalda* « femme effrontée », **camald-ola* place publique, *castaldo* « régisseur », **corsaldo* « coursier », *curtaldo* (s.-ent. *cavallo*) « courtaud », *cialda* « gaufre », **girald-ello* « poule d'eau », *ribaldo* « coquin », prov. *ribaut* « valet d'armée », anc. franç. *ribault* débauché, vagabond, *rubaldo* « pendard », spavaldo « effronté », *truffald-ino* « bouffon » ; *Feroldi* nom d'homme du lat. ferus, *manigoldo* « bourreau » ; — vénit. *simpioldo* « nigaud » ; — milan. *aralda* « digitale pourprée », *ginald* vigoureux de *gina* « force, vigueur », *ruffald* « impertinent » de *ruff* « canaille », *zovald* « impudent » ; *bertold-ina* « fouace » ; — anc. prov. *badaut* « badaud », *blizaut*, *bliaut* < *blidaldo, vêtement de dessus, cf. rhodan. *blauda* pour **bliauda* « blouse », *gambaut*, enjambée, de *gamba* « jambe », *grapaut*, *crapaut* « gâche », *palaudia*, sorte de vêtement, *ricaut* « hautain », *ricaudia* « orgueil » ; prov. moderne *bagaud*, sorte de filet, *brisaud* « sarrau », *broussaudo*, sorte de prune, *fricaud* « au teint frais », *limaudo* « mauve sauvage », *sabaud* « pétulant », *Talaud* « de Tulles » ; — lyon. *begaud* « nigaud », *billaud* « vendangeur », *boyauda* « fille de ferme », *garaudes* « guêtres » ; — anc. franç. *chipault* « en haillons », *grimaude* « école », *marpault* « goinfre » *clabaud* « chien qui aboie sans cesse », *faraud*, *lourdaud*, *maraud*, *nigaud*, *pataud*, etc.

Les formations romanes en *-aldo*, *-ault*, *-aud* ont été rattachées par Diez au germanique *wald*, *walt*, substantif verbal du got. *waldan*, v. h. a. *waltan* « regnare » qui est entré comme

---

1. Germer-Durand, *Dictionnaire topographique du Gard*.

2. *España Sagrada*, t. XXXIV, p. 434.

3. Les mots italiens marqués d'un astérisque sont empruntés au *Dictionnaire italien-français* de Duez, Leide, 1660.

second élément dans la composition de noms d'homme tels que *Chlodo-valdus*, *Leudo-valdus*, *Ragin-valdus*, var. *Ragno-valdus* [1]. Cette explication se heurte aux mêmes objections de principe que celle qui attribue au germanique *hard* la paternité des formations romanes en *-ardo*, *-ard*. Elle soulève en outre, au point de vue de la forme, une objection qui n'est pas sans valeur. Parmi les noms d'homme germaniques composés avec *walt* ou *ward* qui ont passé en roman, il s'en trouve un assez grand nombre qui ont conservé la semi-voyelle vélaire *u̯* : ital. *mondualdo* du v. h. a. *munt-walt* « tutelle », *Rimoaldi* < Rim-wald, *Romualdo* < *Hrom-wald, *Edoardo* < Ed-ward ; — prov. *Barnoard*, an. 1483 (Drôme), *Isoard* < Iswart (an. 996), *Raynouard* < Ragin-ward ; — franç. *Beroard* < Berward (IXe siècle), cf. *La Bérouardière* localité de la Mayenne, *Edouard*, *Gilouard* < Gil-ward, *Girouard* < Ger-ward, *Guillouard* < Willi-ward, etc. Si comme le veut Diez les formations romanes en *-ald-* remontaient au germ. *wald*, nous devrions trouver sporadiquement *Perualdi*, *Peroualt* à côté de *Peraldi*, *Peralt*, de même que nous trouvons en italien *mondualdo* à côté de *Rainaldi*, et en français *Gilouard* à côté de *Gilard*, ce qui n'a jamais lieu.

Nous avons vu que l'onomastique visigotique ne faisait pas usage de composés avec *hard* comme second élément, ce qui n'empêche qu'on trouve en espagnol la formation romane en *-ardo* : *Ponzardo*, nom d'homme, *Albarda*, nom de lieu, *Lebiardo*, nom de rivière, *jabardo* « essaim », *moscardo* « taon ». Par contre, les formations onomastiques en *-aldo* y sont rares et je ne connais pas un seul appellatif de formation espagnole en *-aldo*, bien que l'onomastique visigotique ait fait usage de noms d'homme composés avec *wald* : *Giraldus*, *Bernaldus*, *Arnaldus* [2] et les patronymiques actuels du type *Roualdez* < *Rodo-wald-ici.

On voit par là que le domaine du germanique *-wald* ne coïncide pas mieux avec celui du roman *-aldo-* que le domaine de *-hard* avec celui de *-ardo*.

Il ne faut pas oublier non plus que si les appellatifs germaniques en *-hard* du type *Inghart* sont rares et de formation tar-

1. Grégoire de Tours, éd. Arndt, s. v.
2. *España Sagrada*, t. XXXVI, appendices 53 et 54.

dive, les appellatifs en *-wald* font entièrement défaut [1]. M. Meyer-Lübke n'en cite aucun ; quant à Diez, il se borne à mentionner en moyen-haut-allemand les deux appellatifs *diebolt* et *roubolt* qui n'ont évidemment rien à démêler avec les formations romanes en *-ald-* [2]. J'ajouterai que contrairement à ce qu'avance le savant professeur de Bonn et ainsi qu'on a pu s'en convaincre par les exemples cités plus haut, les dérivés en *-aldo*, *-aud* ont été formés sur des bases romanes.

Au surplus, on ne saurait raisonnablement songer à expliquer par le germanique *walt* « pouvoir » les noms de lieu, de rivière ou de montagne en *-aldo*, *-alda*, *-aud*, *-aude*, et comme il ne peut être question de séparer ces noms géographiques des noms de personne du type *Bonaldo*, *Primaud* < Primaldo ou des appellatifs tels que *spavaldo*, *lourdaud*, force nous est d'expliquer les uns et les autres par le suffixe d'origine pré-latine *-aldo-*.

E. Philipon.

---

1. Sur le m. h. a. tardif *heralt*, *herolt*, var. *erhalt*, voy. O. Schade, *Altdeutsches Worterbuch*, s. v. *erhalt* et F. Kluge, *Etymologisches Wörterbuch der deutschen Sprache*, s. v. *herold*.

2. O. Schade n'enregistre que *Roubolt* « brigand » qu'il nous donne comme un nom d'homme fictif.

VARIÉTÉS ÉTIMOLOJIQES

FRANCO-ITAL. *BOIDE*

Godefroy a relevé *boide* « nate » dans ce passaje de Marco Polo, éd. Roux, c. LXXV : « Il dorment sor les estives, ce sunt *boides* ».

Estive êt une mauvaise leçon pour *estuie* < ital. *stuoja* < lat. storea. Il me paraît évidant qe *boide* se ratache, par l'intermédiaire d'une forme à déterminer, au latin bŭda « roseau », dont la représantacion romane êt fort étandue[1].

Godefroy qalifie *boide* de substantif féminin, mais le janre du mot n'êt pas solidemant établi par l'exanple q'il cite et qi paraît être le seul conu. Le toscan anploie dans le même sans *biodo* et *biodolo*, avec *o* fermé, d'après Petrocchi[2]. Si l'on se rapèle qe le texte français de Marco Polo publié par Roux a été rédijé par un Toscan, Rustician de Pise, on sera amené à panser qe le raport de *boide* et de *biodo* ne peut être fortuit. M. Meyer-Lübke ne nous a pas dit comant il concevait le ratachemant de *biodo* au lat. bŭda. J'imajine qe *biodo* êt une métatèse de **boido* (dont *boide* nous fournit la transcription francisée) etremonte à un tipe lat. vulg. *bŭdium.

ANC. FR. ET FR. DIAL. *BOUTONIER*

Godefroy done qatre exanples du subst. *boutonier*, q'il traduit par « buisson ». Cète traduccion manqe de précision. W. Cloetta a touché plus juste. Dans son Glossaire du *Moniage Guillaume*, on lit : « Boutonier 5027 *églantier* (rosa canina) ». Il sufit de se reporter au tome V, p. 229 de la *Flore pop.* d'E.

---

1. Cf. Meyer-Lübke, *Roman. etym. W.*, 1371, BŬDA.

2. Cf. la note de M. Schuchardt sur buda dans *Z. f. rom. Phil.*, XXXIII, 349.

Rolland (paru an 1904) pour constater qe cet ancien nom français de l'églantier [1] êt ancore vivant dans qelqes patois [2], et à la p. 222, pour trouver des exanples soit de *botonarius*, soit de *rosa* ou *runcia buttunaria*, *buttunaria*, *butonaria* dans les textes latins du moyen âje. Il me paraît bon de signaler ici un très ancien exanple du terme latin, qe Rolland n'a pas relevé, et sur leqel on êt exposé à faire un grave contresans.

On lit dans le tome I du *Cartulaire de Cluni*, publié par M. A. Bruel (1876), p. 159, charte n° 160, écrite antre les anées 910 et 927 : « Sicut ipse campus terminatur ab omni parte usque ad arborem *botonarium*. » L'éditeur a cru devoir ranvoyer à Du Cange, « v° *Botones*, in fine ». C'êt donc q'il a suposé qe « arborem *botonarium* » signifiait « arbre-borne », puisqe Du Cange rapèle, à l'androit cité, qe *botones* désigne

1. On peut facilemant augmanter la liste des exanples de Godefroy. Le *Catholicon* de Lille (ms. 369) a un article ainsi conçu : « Arbutum *bouconnier* : c'est le lieu où sont buissous. » Godefroy traduit par « taillis, petit bois » ; Scheler croit devoir corijer *arbutum* an *arbustum* et inprimer *bouçonnier*, q'il tire de *buisson* (voir *Le Catholicon de Lille...*, Bruxelles, 1885, p. 19) ; an réalité, il faut lire *boutonnier* (cf. les *Glose sub silencio legende*, publiées an 1837 et 1845 par J.-F. Willems daus son recueil intitulé *Elnonensia*, p. 28 de la 2e édicion : « Arbutus, arbor, id est *botonarius* »). — Une glose du *De Utensilibus*, publiée par Hauréau (*Not. et extraits*, XXXIV, 1re partie, p. 42), expliqe le lat. *rubetum* par « *boutonnier* vel *esglantier* ». — Dans sa *Chirurgia*, Hanri de Mondevile distingue les deus mots français et apliqe chacun d'eus à une variété de *rubus non ferens mora* : « Major... habens ... rosas parvas odoriferas rubeas dicitur gallice *esglentier* ; et est alius rubus multum sibi similis, nisi quod folia ejus sunt plana, lata, et rose albe parum odorifere, et dicitur *rubus canis*, gallice *boutonnier* » (*La Chirurgie de maître H. de M.*, p. p. le Dr A. Bos, t. II, p. 282, Glossaire, art. ESGLENTIER). — Un texte normand de 1376, cité par L. Delisle, *Etudes sur la cond. agric. ...*, 1851, p. 353, note 99, mancione les espéces suivantes : « genés, genevre, seu, ronches, coquesne, pingne [lire : *puigne*], espine, *boutonnier* ». — Le *Catholicon* breton-français-latin de Jehan Lagadeuc, conposé an 1464, a cet article : « AGROASENN, g[allice] esglantier ou *boutonier*, l[atine] arbustum, rubus ».

2. Aus exanples q'il done on peut ajouter *botonèhir* ou *botonéïr* an Savoie (Constantin et Désormaux, *Dict. savoyard*, p. 61 ; Constantin et Gave, *Flore pop. de la Savoie*, n° 1027). La carte 452 de l'*Atlas linguistique* de MM. Gilliéron et Edmont ne doue q'un exauple (comuniqé à Rolland par M. Edmont) : *bot'nè*, à Péry, canton de Berne (Suisse), point 71.

dans un texte d'arpanteur les limites qe d'autres textes apèlent *botontini*[1]. An réalité, cet « arborem *botonarium* » doit être traduit tout sinplemant par « églantier ». Le fait qe les patois actuels des anvirons immédiats de Cluni ne conaissent plus le terme corespondant ne tire pas à conséqance, puisqe *bouton*, nom du fruit de l'églantier, et *boutonier*, nom de l'églantier lui même, sont ancore vivants come mots sinples ou élémants de mots conposés dans la Franche-Conté et la Suisse romande (cf. alem. *hagebutten* « grate-cu », *buttenmus* « confiture de grate-cu »).

ANC. FR. *CEAULE*

Godefroy a recueilli plusieurs exanples du subst. fém. *ceaule*, *ciaule* « cellule ». On peut i ajouter les deus exanples suivants :

> A une *ciaule* anuit mas en iré.
> (*Narbonnais*, 1917, Suchier.)
> En un[e] *ciaule* le mena.
> (*Vie de saint François*, B. N. fr. 2094, fol. 32c.)

Il êt inpossible de méconaître dans *ceaule* le dévelopemant fonétiqe normal du lat. cĕllula. Tandis qe cĕlla aboutit à *cele* (come bella à *bele*), cĕllula aboutit à **celle*, puis intercale un *a* épentétiqe an vertu de la loi ĕl + cons. > *eal*, qi transforme bĕllus an *bels*, *beals*, *hĕlmum an *helme*, *healme*, etc. Donc cĕllula doit figurer, au même titre qe chartula, dans le *Roman. etym. IV*. de M. Meyer-Lübke, où on ne le trouve pas.

ANC. DAUFINOIS *CHASTOUR*

Dans la réinpression de la *Leide d'Anbrun*, qe M. Paul Meyer a donée réçamant[2], l'art. 52 êt ainsi conçu : « De tota pel de chamus e de boc stagn, de *chastour*, chascun ob.[3] »

---

1. D'après les édicions réçantes, il faut lire *botontones* (voir le *Thes. linguae latinae* des Académies jermaniqes, art. BOTONTINI).

2. *Documents linguistiques du midi de la France*, t. I (Paris, Champion, 1909), pp. 441-4.

3. *Op. cit.*, p. 443.

An note, l'éditeur mancione la variante *chastroil*, fournie par un cartulaire postérieur, et cite Du Cange : « CASTOR, vervex, aries castratus. » Au glossaire[1], il traduit par « mouton, bélier châtré ». Voila qi êt catégoriqe. Pourtant un éditeur antérieur, M. Joseph Roman, n'avait pas ésité à afirmer qe le *chastour* an qestion n'èt autre chose qe le castor[2]. L'opinion de M. Roman me paraît être la bone, et je considère les trois exanples de *castores* cités par Du Cange, où il s'ajit incontestablemant de moutons, come devant être corijés an *castrones*. L'étude des diférants articles de la *Leide d'Anbrun* montre qe le rédacteur a groupé dans l'art. 52 les peaus de trois animaus sauvajes, chamois, bouquetin et castor. Les peaus de mouton rantrent naturèlemant, à la suite des peaus de bouc (art. 53) et des peaus de chèvre (54), dans l'art. 55 : « Li XIJ^a de pels lanuas, ij d. » La variante *chastroil* êt manifestemant fautive : an la corijant an *chastron*, on obtiendrait bien le nom correct du mouton, mais cète interprétacion n'angajerait qe le conpilateur du cartulaire ; il êt fort possible q'il n'ait pas conpris le sans de *chastour*, et q'il ait chanjé le castor an mouton.

A Anbrun, *chastour* représante régulièremant un tipe lat. vulg. *castōrem, substitué au lat. class. castŏrem. Il êt intéressant de constater dans la réjion alpine la survivance du latin-grec castor, malgré la concurrance du celtique bĕbros (d'où le fr. *bièvre*) et du lat. propre fĭber (d'où le prov. mod. *vibre*) ou fĭber (d'où le catal. *vebre*). M. Meyer-Lübke ne signale castor qe dans le réto-roman : obwald. (= Sopraselva) *kestor*[3]. J'ai noté an ancien français le nominatif sg. *castre*[4] ; mais je suis porté à i voir une formacion artificièle de nominatif, d'après le mot savant *castor*.

---

1. *Op. cit.*, p. 476.
2. *Bul. hist. et philol. du Comité des travaux hist.*, 1885, pp. 124 et 127.
3. *Roman. etym. W.*, 1747.
4. « Une beste est qui est apelee *castre*, ce est li bievres » (Bibl. nat. fr. 834, fol. 43^a, art. 66 ; cète citacion provient d'une version abréjée du *Bestiaire* de Pière de Beauvais).

FR. *CRÈS*, ESP. *CREA*, ANGL. *CRESTCLOTH*

Littré anrejistre le subst. fém. *crès* come une « fausse orthographe pour *crée* ». Sous CRÉE, il done une courte définicion et une citacion. Voici le tout :

† CRÉE, s. f. Terme de commerce. Ancienne sorte de toile de Bretagne. Dispensons les fabricants de tramer de [*lire* : des] barres transversales aux deux chefs des toiles nommées *Bretagnes* et de celles nommées *crées* [la marque de ces toiles devait porter *creas nuevas*], *Lettres patentes*, 16 déc. 1780. — ÉTYM. Espagn. *crea*, sorte de toile.

Je me suis reporté à la source citée [1]. L'extrait publié forme le début de l'article IV d'un règlemant promulgué par le roi ; l'addicion antre crochets êt fondée sur l'article XII, ainsi conçu :

Les coins ou marques dont l'empreinte sera appliquée aux Toiles *Crées*, fabriquées conformément au Tableau de fabrication, contiendront en outre les mots *Creas Nuevas*.

L'inscription *Creas Nuevas* était destinée à favoriser l'écoulemant de ces toiles an Espagne, où èles portaient éfectivemant le nom de *creas*, et de *creas leonas*. Le *Dicc. de la lengua castellana* publié par l'Académie espagnole anrejistre le mot avec un exanple de 1680 [2]. L'article mérite d'être reproduit :

CREA, s. f. Cierto género de tela ó lienzo, que no es de los mas finos ni de los mas toscos, que sirve para hacer camisas y otras cosas. Llámase comunemente Leóna [3], porque viene de Leon de Francia [4]. PRAGM. DE TASS. año 1680, fol. 8. La vara de *créa* leóna entreancha, á quatro reales y medio. La de *créa* angosta, á tres reales y medio.

---

1. Bibl. nac., dép. des Inprimés, F 23741, n° 390.

2. *Crea* figure dès 1621 dans le *Tesoro de las dos lenguas* de César Oudin (comunic. de M. E. Ledos).

3. *Leona* n'êt doné an ce sans par aucun diccionaire espagnol ; mais ils donent tous le terme d'argot *leonas*, sinonime de *calzas*. Peut-être êt ce le même mot, un peu détourné de son sans par la *germania*.

4. Par *Leon de Francia* les auteurs antandent certainemant Lion (Rône). Plusieurs diccionaires postérieurs, notamant ceus de De Sejournant (1759) et du Père Esteban Terreros y Panda (1786) traduisent *crea* an latin par *tela Lugdunensis* (comunic. de M. E. Ledos). Mais il êt clair qe *leona* se ratache au nom de la vile de Saint-Pol-de-*Léon* (Finistère).

Littré êt mal informé qand il déclare qe *crès* êt une fausse ortografe pour *crée*. Il sufit pour se faire une opinion de lire le précieus *Dict. du commerce* de Savary des Brulons, publié an 1723, dont voici qelqes extraits :

CRES. Sortes de toiles de lin, qui se fabriquent à Morlaix en Bretagne, & aux environs. Il y en a de quatre sortes ; les Cres larges : les Cres communes : les Cres graciennes ; & les Cres Rosconnes (tome I, col. 1601).

Morlaix et ses environs, qui sont Roscoff, Saint-Paul de Leon, Guingamp, Grace, &. fournissent quantité de toiles. — Les cres largés... sont les plus fines de toutes... Leur destination la plus ordinaire est pour l'Espagne, d'où il s'en euvoie beaucoup dans les Indes. — Les cres communes sont moins fines... Elles sont envoyées en Espagne ; & les Anglois en tirent aussi assez considérablement en temps de paix. — Les cres Graciennes, nommées Graciennes à cause qu'il s'en fait beaucoup de cette espece dans la Paroisse de Grace [1], sont d'une longueur pareille à celle des cres communes, mais de beaucoup plus grosses... L'Espagne et l'Angleterre sont les Pays propres pour faire le débit de ces sortes de toiles. — Les cres Rosconnes, appellées Rosconnes de ce qu'elles se fabriquent presque toutes aux environs de Roscoff [2]... Leur destination est presque toute pour l'Espagne (tome II, col. 1756, art. TOILE).

TOILES DE MORLAIX. Ces toiles s'appellent des Crés, et se distinguent en crés larges, en crés communes, en crés rosconnes, &'en crés grassiennes.

Cré (sic) large. Les gallions emportent peu ou point de cette sorte de toile... (*ibid.*, col. 1764).

Donc, au pluriel, l'auteur inprime tantôt *cres*, tantôt *crés* ; au singulier, *cré*. Ce terme de comerce ainsi incorporé au français [3] êt un mot breton conu, écrit *cres* au XVe siècle, dans le *Catholicon* de Lagadeuc, aujourdui *krés* ou *kréz* [4]. Le *s* ou *z* a été pris

1. Grâce-Uzel, comune du canton d'Uzel, ar. de Loudéac.

2. M. J. Loth m'assure qe la fonétiqe bretone expliqe bien qe du nom de *Roscoff* on ait tiré *rosconne*. La forme *roscove*, anployée réçamant par M. Henri Sée (*Les classes rurales en Bretagne*, 1906, p. 447), êt sans autorité.

3. C'êt d'après Savary qe les diccionaires français ont institué des articles CRES (Richelet, éd. d'Amsterdam, 1732 ; Dict. de Trévoux, éd. 1771), CRÉS (Dict. de Trévoux, éd. 1752) ou CRÈS (Encyclopédie de Diderot, 1754).

4. Pour l'étimolojie, voir Ernault, *Dict. étymol. du breton moyen*, dans *Le Mystère de sainte Barbe*, Paris, 1888, p. 257 (où l'art. CRÉS de Littré êt visé), et V. Henry, *Lex. étymol. du breton mod.*, Paris, 1900, p. 81. V. Henry fait le mot masculin (come Le Gonidec), mais Ernault ateste qe le mot êt féminin, au moins an vanetais.

pour le signe du pluriel : de là le singulier *cré* de Savary et (avec addicion d'un *a*, pour mieus marqer le janre féminin) l'esp. *crea*. Les exanples d'altéracions analogues ne sont pas très rares : cf. angl. *cherry*, *marquee*, *pea*, pour *cherris*, *marquees*, *peas*, du franç. *cerise* (pic. *cherise*), *marqise*, *peis* (pois).

Il êt donc bien établi qe si an français on a parfois écrit *crée*[1], peut-être sous l'influance de l'esp. *crea*, l'esp. *crea*[2] vient du breton *cres*. Le mot anprunté a subi une évolucion de sans qe le breton propre ne paraît pas conaître. Lagadeuc traduit *cres* par le franç. *vestement*, et le breton actuel a passé du sans de « vêtemant » à celui de « chemise », abstraccion faite d'un autre sans dont nous parlerons tout à l'eure. Cète évolucion rapèle cèle du lat. pallium, qe l'anc. franç. a anprunté sous la forme *palie*, *paile* (aujourdui *poile*, dans l'ortografe académiqe *poêle*) avec le sans d'étofe précieuse.

Laissons l'Espagne pour l'Angletère. Le *New English Dictionary* a consacré un assez long article à un substantif aujourdui hors d'usaje, mais dont il cite des exanples depuis anviron 1430 jusq'à 1611, sous la védète « † CREST, sb[3] ». Tantôt seul, tantôt conbiné avec *cloth* « étofe », ce mot se présante sous des formes assez variables : *crees*, *cresse*, *crest*, *creste*. Le sans flote antre « some kind of linen cloth » et « A piece or fixed quantity of this cloth ». Il êt clair qe c'êt le breton *crés*, auqel Le Gonidec atribue deux sans, dont le segond se retrouve an anglais : 1° « chemise, tant pour homme que pour femme » ; 2° « une certaine mesure de toile de quatre à cinq aunes. »

Le plus ancien exanple de la présance du mot breton dans les textes d'outre Manche se trouve dans les *Custumes* de Sou-

---

1. Notamant, an 1784, dans l'Encyclopédie méthodique (*Mannfact. et arts*, t. II, p. 289), où Roland de la Platière a indiqé l'étimolojie : « Le mot *crées* ... vient du mot bas breton *crés*... » (comunic. de MM. Letaconnoux et Bourde de la Rogerie). Mais dans le Vocabulaire, publié seulemant an 1790, le mot français êt écrit *crès*.

2. *Crea* s'êt si bien inplanté an espagnol q'il i a doné naissance au diminutif *crehuela*, écrit d'abord *cregüela*, qi figure dans le *Dicc. de la lengua castellana... reducido á un tomo* (1780) et qe V. Salvá signale come provincial. M. Albert Girard, qi prépare un livre sur l'istoire économiqe de l'Espagne, m'aprant qe *cregüela* se trouve dès 1664 dans les tarifs de douane.

thampton, publiées réçamant par M. P. Studer et q'il date (à tort ou à raison) de 1300 anviron :

De qualibet pecia *crestlots*, dowles et lokeram, IIJ d.[1]

L'éditeur traduit par *crestcloth*, et il a raison. La conbinaison de *crest* avec *lot*, au lieu de *cloth*, n'êt pas naturèle; peut-être faut il lire *cresclots*, le *t* et le *c* se confondant facilemant.

ANC. PROV. *ENTRARMAS*

Ce mot n'a été rancontré qe dans la traduccion an vers de la *Chirurgie* de Rojer de Salerne (apelé à tort *Rojer de Parme*), dont le seul manuscrit conu êt à Bologne[2], et dont la publicacion intégrale, promise depuis longtanps, n'êt pas encore réalisée. Je l'ai signalé an 1893, an le traduisant par « antrailles », sans commantaire[3]. M. Emil Levy l'a anrejistré dans son *Prov. Suppl.-W.* (mais non dans son *Petit Dict. prov.-fr.*), an me laissant sajemant la responsabilité de ma traduccion. Voici qe je le trouve mancioné dans un gros livre qi vient de paraître an Amérique, come représantant le lat. interaneas[4], et je sans mes antrailles se déchirer an voyant le mal qe j'ai fait par étourderie. Ma traduccion ne vaut rien, et je vais le prouver.

Voici d'abord tout le chapitre tel q'il figure dans le manuscrit de Bologne, fol. 17 v°, vers 1176-9 :

Quod vulnus cordis et pulmonis est mortale.
Nafra de cor et de pulmon tenc per mortal;
De son ventreil, de sas *entrarmas* atretal,
E quan se fetges es naffratz; et non t'en cal
Far eissarop, que non seria profetxal.

Le passaje corespondant de Rojer débute et finit ainsi dans le manuscrit J 10. 16 de la *Nazionale* de Florence :

1. *The Oak Book of Southampton*, t. II (Southampton, 1911), p. 16. Dans cet article, *dowles* et *lokeram* représantent les toiles à voiles fabriqées en Bretagne, à Daoulas et à Locrenan.

2. Cf. *Romania*, X, 63 et ss., 456.

3. *Annales du Midi*, V (1893), 112.

4. *University of Michigan Studies, Humanistic Series, vol.* II : *Word-formation in Provençal*, by Edward L. Adams (New York, The Macmillan Company, 1913), p. 473, note.

De vulneribus cordis, pulmonis, epatis, etc. Si quis in corde aut pulmone, epate, stomacho aut diafragmate vulneratus fuerit, eum cure nostre non committimus... Horum vulnera omnia mortalia judicamus; ne igitur juditio nostro videantur perire, ab hujusmodi cura desistamus.

Il êt clair qe *entrarmas* s'aplique au diafragme, come *ventreil* à l'estomac [1], *felges* au foie, etc.

Dans les patois actuels du Midi, le diafragme des animaus de boucherie êt désigné d'une façon analogue, d'une part an Provance, de l'autre an Auvergne:

ENTRESARMO (rom. *antrarmas* [2], entrailles, lat. *interanea*), s. f. pl. t. de boucher. Diaphragme des bœufs, moutons, etc., v. *entramble*, *teleto*.

Per un pata de clau
V'aurié fendu lis *entresarmo*.

CALENDAU.

(Mistral, *Tresor*.)

ENDÈRMAS, *ēdęrma*, sf. pl. Muscles du diafragme chez le porc (R. Michalias, *Glossaire de mots particuliers du dialecte d'oc de la commune d'Ambert* [3]).

Placé ainsi antre l'ancienne forme *entrarmas* et les formes modernes *endèrmas*, *entresarmo* (pour *entresarmas*), j'avoue qe je ne puis trouver de tipe étimolojiqe satisfaisant. L'alemand *darm*, boyau (d'où le collectif *gedärm*, antrailles) doit être tenu à l'écart, malgré sa ressanblance spécieuse avec l'auvergnat *endèrmas*. Suposer qe, prenant pour point de départ interanea, le latin vulgaire a conbiné la prépos. inter soit avec arma, soit avec armus, soit avec anima, ce serait faire des spéculacions bien hasardées, qe la sémantiqe n'autorise guère. Et plus hasardeuse ancore, assurémant, l'idée qe le latin-grec diaphragma serait pour qelqe chose dans *entrarmas* et ses variantes.

---

1. *Ventreil* ne s'êt pas conservé dans nos patois méridionaus, mais le catalan anploie couramant *ventrell* avec ce sans (voir Zauner, *Die roman. Namen der Körperteile*, p. 179). C'êt aussi le sans q'il faut atribuer à l'anc. fr. *ventreil*, *ventroil* dans les deus textes qe cite Godefroy et où il traduit par « ventre ».

2. J'ignore où Mistral a puisé cète forme *antrarmas*, qi n'a rien d'inadmissible, puisqe certains textes provançaux écrivent *antre* pour *entre*.

3. A Chadeleuf, cant. de Champeix, ar. d'Issoire, on dit *lentarma* (plur.), par confusion avec « lanterne » (comunic. de M. Maurice Bataille).

ANC. FR. *ESCHAVEOIR*

Godefroy n'a pas d'article ESCHAVEOIR, mais il a placé sous ESCHAVOIR un exanple uniqe, qe lui a fourni l'article *ESCHAOTA du Glossarium de Du Cange. C'êt Carpentier qi a découvert cet exanple, daté de 1389, dans la pièce 3 du rejistre 138 du Trésor des Chartes : « laquelle femme desvuidoit du file [*lire* : filé] en un *eschavoir* [1]. »

Carpentier expliqe *eschavoir* par « devolutorium » [2], et Godefroy par « rouet, dévidoir », ce qi êt tout un, et fort juste. Godefroy aurait pu citer la forme plus anciène *eschaveour*, qi figure an tête du « Vocabulaire latin-français » d'orijine franc-contoise, publié, an 1875, par Ulysse Robert d'après le manuscrit B. N. lat. 8653 A [3]. Ce mot rare figure an outre, sous une forme altérée, dans le glossaire latin-français publié au XVIIe siècle, par le Père Labbe, le fécond Jésuite :

Alabrum, haple, instrument pertinent à femme pour filer, desuider : *eschancourt*, desuideour [4].

Le tipe étimolojiqe paraît être *scapatorium, leqel repose sur un verbe *scapare « dévider », probablemant tiré du lat. class. scapus « tije, suport, rouleau ». C'êt an some ce qe conjecture Diez, auqel l'*eschavoir* de Carpentier n'a pas échapé, et qi croit qe le mot français *écheveau* se ratache aussi à scapus [5].

---

1. La pièce êt relative à « Molins, ou bailliage de Troyes », aujourdui comune du canton de Briène-Napoléon, ar. de Bar-sur-Aube (Aube).

2. Il êt curieus qe Carpentier se serve de ce terme, qi apartient au latin médiéval, et q'il n'ait pas vu q'il falait corijer *devolatorium* an *devolutorium* dans une glose dont il a anrichi Du Cange par ailleurs.

3. *Bibl. de l'École des chartes*, XXXIV (1875), 34 : « Hoc alabrum, *eschaveour*. »

4. *Les Etymologies de plusieurs mots françois...* (Paris, 1661), p. 487. Cf. B. N. lat. 13032, fol. 3^d : « *Alabrum, alabri*, haple, un instrument pertinent a femme pour filé desvuider, *eschaveour*, desvedeour. »

5. Cf. anc. fr. *eschief*, primitif de *écheveau*, qi reproduit fonétiqemaut scapus. Mais le prov. *escavel* « dévidoir » ne peut venir de scapus, qi aurait doné **escabel*. M. Schuchardt se ralie à l'opinion de Mistral, qi i voit le lat. scabellum (*Hugo Schuchardt an Adolf Mussafia*, Graz, 1905, p. 8-9).

FOUVENT

Ce nom êt actuèlemant porté par deus comunes limitrofes situées dans le départemant de la Haute-Sône, ar. de Grai, canton de Chanlite (ortogr. oficièle *Champlitte*) : *Fouvent-le-Bas* et *Fouvent-le-Haut*. Il n'a rien à faire avec l'adj. *fou* ni avec le subst. *vant* (*vent*). Les anciens titres latins l'énoncent, à l'acusatif, *Fontem Venne* [1]. An fait, *Fouvent* êt situé à la source même d'un afluant de la Sône, dont le nom usuel êt *Vanon*. Il êt manifeste qe *Vanon* êt un diminutif ipocoristiqe, et qe le nom primitif du ruisseau, atesté par *Fontem Venne*, a dû être an latin *Venna*, an langue vulgaire **Venne*, puis **Vanne*, **Vane* du janre féminin. Et an fait un texte latin de 1019 apèle ainsi ce ruisseau : « ab ulteriori ripa *Vennae* aquae... [2] »

Pour expliqer qe la localité dite an latin classiqe Fontem Vennae s'apèle aujourdui *Fouvan* (je néglije le *t* advantice), il faut nécessairemant admètre qe le jénitif Vennae s'êt cristallisé et a abouti régulièremant à **Ven*, *Van*. Le cas êt à raprocher de *Valmeroux* (pour *Valmaròu*), an Auvergne, et de *Meuvi*, an Chanpagne, dont j'ai naguère antretenu le lecteur [3]. Dans *Fontvanne*, écrit à tort *Fontvannes* (cant. d'Estissac, ar. de Troies, Aube), il êt inpossible de savoir si le segond élémant conposant représante le jénitif ou l'acusatif, car le nom primitif du ruisseau qi prant sa source à *Fontvanne* êt Veneda [4],

---

1. Mon confrère M. Eckel, archiviste de la Haute-Sône, me signale les formes les plus anciènes qe fournissent les actes de son dépôt : an 1162, Girardus de *Fonte Venne* (H 320); an 1207, Henricus de *Fontis* (sic) *Venne* (H 281); an 1226, Robertus de *Fonvenz* (H 901); même forme vulgaire en 1266 et 1307. Les pouillés du diocèse de Langres, publiés par A. Longnon, donent *Fontisvenna*, *Fontisvenna*, *Fontisvena*. Le texte le plus ancien (et beaucoup d'autres postérieurs), daté de 1019, figure dans l'*Hist. geneal. de la maison de Vergy*, d'André Du Chesne, Paris, 1625, in fol., preuves, p. 63; cf. pp. 177, 183, 185, etc. Il êt juste de rapeler qe le célèbre Adrien de Valois a vu aproximativemant comant le nom de Fouvent s'êt formé : « Castrum Fons Vennæ ad fontem seu caput fluvii Venne, aliàs castrum Fontis Vennæ, *Fonvenz*, nunc *Fouvent* » (*Notitia Galliarum*, Paris, 1675, in fol., p. 280, col. 2).

2. A. Du Chesne, *Hist. geneal. de la maison de Vergy*, preuves, p. 63.

3. *Romania*, XL, 100 et 635.

4. Voir le *Dict. topogr. de l'Aube* de Boutiot et Socard.

devenu par métatèse *Vedena, qi aboutit nécessairemant à *Vanne*, qel qe soit le tipe étimolojiqe.

Un point reste obscur cepandant, dans cète étimolojie, et il ne faut pas le dissimuler. Toutes les formes an langue vulgaire (et èles sont nonbreuses, depuis 1075 : voir A. Du Chesne, *op. cit.*, preuves, p. 80) ofrent *tz*, *z*, *s* come finale : *Fonventz*, *Fonvenz*, *Fonvens*, *Fonvanz*, *Fonvans* (cf. notamant *Romania*, XXXIX, 487, où M. Philipon inprime *Fonvanz*). Je n'ai pas d'explicacion certaine à proposer pour cète singulière anomalie.

ANC. FR. *FRASIEIGE*

Une recète médicale du XIIIe siècle publiée par M. Paul Meyer mancione, antre autres plantes la *frasieige* [1]. Ce mot ne se trouve pas ailleurs et l'éditeur ne lui a pas consacré de note. Sans pouvoir l'élucider à fond, je crois q'il faut i voir la traduccion du latin botaniqe frasica, lui aussi inexpliqé, et dont un seul exanple paraît avoir été publié, d'après le ms. Bibl. nac. lat. 6862, fol. 21 v° (XIe siècle) : « *frasica*, boueredna, lantiolata [2] ... » Il me paraît peu vraisemblable q'il s'ajisse de la fraise, et qe frasica se ratache à fragum.

ANC. FR. *GEST*; PROV. MOD. *GÈST*; POITEV. *JÈTI*

Godefroy ne done q'un exanple du subst. masc. *gest*, q'il traduit par « gestation ». Cet exanple êt anprunté au fableau de *Richeut*, où l'auteur, parlant de son éroïne, dit (v. 372) :

Plus est suianz que lisse en *gest* [3].

Il êt clair qe *gest* ne veut pas dire « jestacion », mais « rut,

1. *Bul. de la Soc. des anc. textes fr.*, 1906, p. 42.

2. *Romania*, XLII, 382.

3. Méon, *Nouv. Recueil*, I, 19. *Suianz*, qe Méon traduit par « agissant, remuant » et qe Godefroy anrejistre sans le traduire, êt le partic. prés. de *suivre*, anplové avec la significacion « déjénérée » bien conue (*étofe voyante*); Adolf Tobler aurait pu le citer dans le mémoire q'il a consacré à la qestion, an 1877, et q'il a réinprimé dans ses *Beiträge*, 1re série, 2e éd., 1902, pp. 36-52.

chaleur, folie, chace », ou tout autre terme désignant la femèle an appétance du mâle [1]. Certains patois méridionaus ont conservé *gest* an ce sans, mais les lacunes de notre informacion ne nous permètent pas de citer un texte provançal du moyen âje [2]. Pour le français, voici un segond exanple, daté avec précision non seulemant de tanps, mais de lieu. Il provient d'une lètre de rémission transcrite dans les rejistres du Trésor des Chartes et visant des faits qui se passèrent an Touraine le 31 janvier 1401 (nouv. stile) :

Charles, etc. Savoir faisons... nous avoir receu l'umble supplicacion des amis charnels de Pierre de Maleret, povre homme charpentier, contenant que le lundi derrenier jour du mois de janvier, ou environ, derrenierement passé, un nommé Jehan Compaignie, cordier, voisin dud. Pierre de Maleret, se transporta en certaine vente d'un bois nommé le Bois de Chartreuze prez de la ville de Beaulieu soubz Loches [3], eu laquelle ville demeuroit ycellui Pierre de Maleret, et mena ycellui voisin dud. Maleret avec lui, ou le suyvi, une chienne qui estoit en *gest*, laquelle chienne pluseurs chiens suïrent... Donné a Paris on mois de mars l'an de grace mil CCCC et de notre regne le XXJe (Arch. nac., JJ 155, fol. 270, no IIIJc XLIJ).

Mistral a fort bien vu qe *gest* se ratachait au lat. gestire, dont la survivance an latin vulgaire n'a pas été signalée jusq'ici. Pour le sans, il sufit de rapeler ces deus exanples de Cicéron : « voluptate nimia gestire », *De Offic.*, I, 29 ; « Cur non gestiret taurus equae contrectatione, equus vaccae ? », *De Nat. Deor.*, I, 27.

Le latin classiqe ne conaît gestus qe come dérivé du verbe

1. L'erreur de Godefroy remonte à Méon qi traduit (dubitativemant, il êt vrai) *lisse en gest* (inprimé *getz*) par « femelle prête à mettre bas » (*op. cit.*, p. 480).

2. Mistral raporte cet exauple de Jean de Valès, poète du XVIIe siècle, né à Montech (Tarn-et-Garonne) :

Tu siègues Didoun, desounèst,
Coumo un gous la gousso *de-gèst*.

Le mot êt encore usité à Toulouse (*Ditciounari moundi* de Jean Doujat, empéoutad per G. Visner, Paris et Toulouse, 1897), et dans le nord de l'Aveyron (Abé Vayssier) ; il figure aussi, sous la grafie *jhëst*, dans le *Dict. languedocien-français* de l'Abé de Sauvages, paru en 1753, qi représante le patois d'Alais.

3. Aujourdui *Beaulieu*, canton et ar. de Loches (Indre-et-Loire.)

gerere. Faut-il suposer qe le latin vulgaire a tiré un substantif verbal omofone de gestire, ou reporter à la période romane postérieure la naissance de *gest*, tiré d'un verbe **gestir* comun au français et au provançal, bien qe non atesté par les textes mediévaus ? J'incline vers cète dernière manière de voir, et voici pourqoi.

Les patois de langue d'oc n'ont aucun verbe q'on puisse considérer come représantant fonétiqemant gestire, mais il n'an êt pas de même de ceus de langue d'oïl. An Poitou, on anploie le verbe neutre *jéti* (*gétir*) dans un sans qi se ratache assés naturèlemant à celui de gestire [1]. Je cite textuèlemant les glossaires qi le donent [2], sans souligner la maladrèce de certaines définicions :

GÉTIR, v. n. causer de l'ennui, de la peine. — *Tu m'as fait bein géti, drôle !* (Beauchet-Filleau, *Essai sur le patois poitevin*, Niort et Melle, 1884).

GÉTI, v. n., être ennuyé, ronger son frein ; ne s'emploie guère qu'à l'infinitif et aux temps composés : « Ah ! petit drôle, tu te plais à me faire géti. » D.-S. — A. R. [3] (Lalanne, *Gloss. du patois poitevin*).

GÉTIR, v. n., gémir. | *Faire gétir*, c'est tourmenter une personne, c'est l'irriter, la faire mettre en impatience. B. F.

La Grenouille, qui veut se faire aussi grosse que le Bœuf, dit :

« Mé, i vaux me gonfliair, pre le feire *géti*. » (J'hacquett, *Le Mellois*).

(Favre, *Glossaire du Poitou*.)

D'après les auteurs cités, on pourait croire qe *jéti* n'êt usité qe dans les Deus-Sèvres. Mais une oblijante comunicacion de M. Barot, professeur au licée Montaigne, m'aprant qe notre verbe êt très courant dans le patois du canton de Couhé-Vérac, chef-lieu de canton de l'arondissemant de Civrai (Viène). Il a plus ou moins d'énerjie, et correspont au français « bisqer » ou « anrajer ». An ce qi touche la prononciacion, M. Barot ajoute qe l'*é* êt ordinairemant long, ce qi convient bien à l'étimolojie proposée, **gestir* [4].

---

1. L'ital. *gestire* « jesticuler » êt probablemant un mot savant.

2. On êt surpris de ne pas le trouver dans le *Dict. du patois bas-gâtinais* de C. Puichaud (*Revue de philol. fr. et pr.*, VII, 1893, pp. 19 et s.).

3. La source de l'abé Lalanne êt un glossaire manuscrit de l'abé Rousseau, curé de Verruye, mort an 1865.

4. Depuis qe cet article a été rédijé, j'ai reçu (8 déçanbre 1913) le nº de

ANC. PROV. *GUIRBIA, GREBA, GRIBA*

Ce mot, qi signifie « chasse » (ortogr. académiqe *châsse*), ne figure dans Raynouard et dans Emil Levy qe sous la forme *guirbia*, qi revient trois fois dans la traduccion provançale (de provenance encore indéterminée) des *Flores chronicorum* de Bernard Gui [1]. Les textes limousins et périgourdins donent *griba*, *greba*. Voici les exanples qe j'an ai recueillis [2], dans un ordre aproximativemant cronolojiqe :

En l'an mil cent et xxx, fut levat et mis en *grebe* lo chapt de St Marsal (Fragm. d'une petite cron. limousine de 804 à 1370, dans *Chron. de Saint-Martial* de Limoges, p. p. Duplès-Agier, p. 150).

Chapsam sive *gribam* (Inv. de Saint-Marcial, de 1399, dans Rupin, *L'Œuvre de Limoges*, p. 324, art. 8).

Fecit fieri *grebam* sancti Martialis existentem in sepulcro (*Chron. de Saint-Martial de Limoges*, p. p. Duplès-Agier, p. 263 ; la mancion se raporte à l'abé Pière de Drouilles, mort vers 1423).

Caput B. Marcialis... repositum et clausum ubi erat prius, in *griba* sua (*Bibl. de l'École des chartes*, XLVI, 309 ; récit d'un moine de Saint-Marcial relatif à l'an 1439).

Item, le XIIe d'avril [1468, nouv. stile], Colas, serviteur de Mons. de Conques, passa à St-Lienard, que aporta les clez de la *greba* (Rej. des conptes du receveur de l'évèqe de Limoges à St-Léonard, p. p. Alfred Leroux, dans *Soc. des arch. hist. du Limousin*, 1re série, t. X, 1906, p. 284).

Fisme processions... La premiere fust [faicte] par reverend pere en Dieu

---

juillet-septembre de *The Romanic Review*, qi s'ouvre par une nouvèle èdicion de *Richeut* due à M. Irville C. Lecompte. Au vers 372, l'éditeur inprime avec raison *sivanz* au lieu de *suianz* (p. 277) et il consacre à ce vers la note suivante (p. 295) : « *Sivanz* is perhaps a case of present participle with passive meaning (see Tobler, *Verm. Beitr.*, I, 36 ff). For *en gest* the meaning given by Godefroy, *en gestation*, does not give a very satisfactory sense. Perhaps *en chaleur*. I have found no other examples of the word. »

1. B. N. fr. 24940 ; cf. L. Delisle, *Notice sur les ms. de B. Gui*, dans *Not. et extr.*, XXVII, 2e partie, pp. 234-5, art. 71.

2. Plusieurs m'ont été signalés par mon ami Alfred Leroux.

3. Sur ce passaje, M. J.-B. Champeval a fait l'intéressante note suivante (*Bul. de la Soc. arch. et hist. du Limousin*, XLII, 370) : « *Greba*, omis à la table, et que nous croyons avoir été une sorte de reliquaire en forme de corbeille (de *guirbo* en patois du Quercy), ne figure pas dans Du Cange. »

frere Estienne Teyssier, priour dudict prieuré, advecques ses religieux, et fut portee la *greba* (sic) de monss. sainct Lienard en Champmaing (*Récit d'un religieus de Saint-Léonard*, anée 1479, p. p. Alfred Leroux, dans *Bul. histor. et archéol.* du Comité des travaux historiques, anée 1905, p. 12).

Monachi S. Martini debent ire primi, et postea nos, et postea canonici cum clericis, et debent portare *gribam* cum reliquiis S. Justi, in primo capite processionis (Coutumes de Saint-Augustin de Limoges, citées par les Bénédictins dans Du Cange, GRIBA ; date incertaine).

La *gribe* Saint-Memoire (Inv. de Saint-Front de Périgueus, de l'an 1552, dans le *Bull. archéologique* du Comité des travaux historiques, 1904, p. 101).

Les patois actuels ne connaissent qe *guirbo* (ou *girbo*), qe Mistral atribue au Rouergue et à l'Albijois, mais qe M. J.-B. Champeval signale aussi an Qerci [1]. Le sans de « chasse » a disparu ; le mot s'apliqe à un panier de vandanjeur ou de pêcheur, à une hote de colporteur.

On êt porté à ratacher *guirbia*, *griba*, *greba* à un même tipe étimolojiqe soumis à la métatèse de la consone *r*, et ce tipe pourait être celui du franç. *crèche* (forme walone *grebe* ; cf. Godefroy GREBBE, GREBION 1 ; le diminutif *grebellette* figure dans un texte publié ici-même, XXXVIII, 193), du prov. *grepia*, de l'ital. *greppia*, etc., leqel remonte, come on l'admet couramant, au gotiqe *kribjô [2]. Le moyen haut alemand ofre précisémant le sans de « corbeille » sous la forme *krëbe*.

D'autre part, je dois atirer l'atancion sur un mot *repa* ou *crepa* qi aparaît dans les textes latins dès l'époqe mérovinjiène et qi se maintient jusqe vers la fin du XIIe siècle [3]. On le trouve pour la première fois dans la Vie de saint Éloi (fin du VIIe siècle). Il désigne ordinairemant une sorte de dais an métal précieus dont on surmontait les tonbeaus ou les chasses des saints [4].

L'auteur de la Vie de saint Éloi anploie d'abord *repa* [5], puis

1. Voir la note citée plus haut.

2. Cf. l'art. 4773 du *Rom. etymol. W.*, de M. Meyer-Lübke, et l'art. KRIPPE de l'*Etymol. W. der Deutschen Spr.* de F. Kluge.

3. Cf. Du Cange, art. *repa* (on trouve une fois *reba*).

4. Cf. Guibert de Nogent, *De vita sua*, III. 9 : « sanctorum feretra... cum ipsa proeminenti eorum, quam sic vocant, *repa* » (cité par Du Cange).

5. Lib. I, cap. 32 : « Fecit quoque et *repam* in loco anterioris tumuli » (texte de B. Krusch, *Passiones vitaeque sanctorum aevi Merovingici*, Hanovre et Leipzig, 1902, p. 689).

crepa [1], et dans le cours du récit q'il nous fait sur la *crepa* fabriqée pour abriter et décorer les restes de saint Éloi, il fait de *tumba* un sinonime de *crepa* : « Ingrediente ergo quadragesima, praecinxerunt *crepam* hujusmodi sindone... Coepit namque subito linteum quo *tumba* cingebatur sudare [2]... »

Le tipe crepa expliqerait bien le limousin *greba*. D'autre part, il êt inpossible de ratacher ce *crepa* ou *repa* mérovinjien au gotiqe kribjô; il sanble tenir plutôt au mot actuel *rebe* « sarment, vigne », anc. haut alem. *rëba*, qi aparaît avec le sans d' « anvelope protectrice » dans le conposé *hirnirëba* « boîte craniène ». Il paraît probable qe les formes et sans contradictoires de *gnirbia*, *greba* tiènent à la confusion de deus radicaus voisins ayant chacun un sans distinct à l'orijine.

ANC. PROV. *ISSIRAPA, MISIRAPA -ABA*; ITAL. *MESCIROBA*, ETC.

Raynouard a relevé un exanple uniqe du substantif féminin *misirapa* « cruche, pot » en ancien provançal, sans étimolojie ni raprochemant [3]. Grâce à M. Emil Levy [4], nous savons qe le même mot revient deus fois sous la plume du croniqeur arlésien Boysset, qi l'écrit indiféramant *misiraba* ou *mieisiraba*. M. Levy traduit dubitativemant par « flacon ou cruche », et il ranvoie le lecteur à un article antérieur, EISIRAPA [5]. Sous cet article [6], on trouve plusieurs extraits des *Livres de comptes des frères Bonis* et d'invantaires de la réjion de Montauban, publiés par feu Édouard Forestié : les formes flotent antre *assirapa*, *issirapa*, *ychirapa*, *ychirupa* (?), *yschirapa*, *yssirapa*. Forestié traduit par

1. Lib. II, cap. 41 : « Regina [Bathildis]... jussit praeterea et *crepam* (var. *chepam*) ex auro atque argento mirifice fabricare, quam supra confessoris membra deponere deberet » (*op. cit.*, p. 725).

2. Lib. II, cap. 42.

3. *Lex. roman*, IV, 242, d'après « *Abr. de l'A. et du N.-T.*, fol. 24 ». Il s'agit de la coupilacion qe ranferme le ms. B. N. fr. 6251, dont la localisacion précise n'a pas encore été tantée.

4. *Prov. Suppl.-W.*, V, 164, art. MEISERABA ; une autre leçon porte *mieyseraba*.

5. Le ranvoi se trouve t. V, p. VI.

6. *Op. cit.*, II, 344.

« fiole » ou « bouteille » ; M. Levy se contante d'un point d'intérogacion.

Il faut an outre porter au conpte de l'ancien provançal un texte latin médiéval qe Carpentier a extrait d'un arêt du parlemant de Paris et inséré dans le *Glossarium* de Du Cange, art. ESCHIRAPA : « duos pitalphos, unam *eschirapam* stagni, unam pairolam. » Carpentier traduit vaguemant par « vasis genus ». J'ai retrouvé le texte de l'arêt (16 juin 1380) aus Archives nacionales, dans le rejistre coté X[1] A 29, fol. 159 r°, ce qi me permet de dire qu'il êt relatif à la vile de Mande (Mende) an Jévaudan, aujourdui chef-lieu du départemant de la Lozère. Si Forestié a traduit par « fiole, bouteille » l'*ichirapa* des documans montalbanais q'il publiait, c'êt q'il ratachait le mot à *ichirop* « sirop », come il l'indiqe expressémant . « *Ichirop*. — *Sirop* (*passim*); de ce mot était venu celui d'*issirapas*, fioles »[1]. En réalité, ses textes ne conaissent qe des *ichirapas* d'arjant, d'étain ou de laiton, ce qi condane sa traduccion. Mais le raprochemant avec *ichirop* « sirop » êt à retenir, an ce sans qe *ichirapa* doit être ratache, come *ichirop*, au verbe arabe *charab*, qi signifie « boire »[2] et qi, an arabe même, a servi à former les substantifs *charbiya* « pot », *charrâbiya* « outre pour boire », *chorbé* et *cherba* « vase pour boire ».

D'où vient la première sillabe du mot provançal ? On la retrouve, avec ses variantes, dans les représantans de *sirop*[3] et de *siroc*[4]. Devic i voit l'article arabe[5] ; mais on peut se

1. *Livre de comptes des frères Bonis*, t. I, p. CXXVII.

2. Outre *sirop*, le français courant a *sorbet*, qi se ratache à la même étimolojie ; il sera qestion plus loin du terme arkéolojiqe *moucharaby*.

3. Raynouard, III, 99, done *eissarop*, *issarop*, *issirop* ; les livres de conptes des frères Bonis écrivent *ychirop*, *ichirop*, *ysirop*. An ancien français même, on a relevé *essyrot* dans un manuscrit de la suite de Guillaume de Tir rédijée en Oriant (Littré, SIROP; cf. *Hist. occid. des Croisades*, II, 69 var., où on a inprimé *dessyrot*, au lieu de *d'essyrot*) et *ysserop* dans une lètre de rémission de 1467 (Carpentier, dans Du Cange, 1. COLLATUM) ; cet *ysserop* n'êt qe la transcripcion de la forme provançale, car la pièce citée par Carpentier, et qe j'ai lue an antier (Arch. Nac. JJ 200, n° 64) êt relative à des faits qi se sont passés à Caus (près de Pézenas) et à Clermont-l'Érau.

4. Raynouard, V, 237, done *eyssiroc* et *issalot* ; M. Emil Levy, *Prov. Suppl.-W.*, II, 327, signale an outre la variante *exalot*.

5. *Dict. étym. des mots d'origine orientale*, à la suite du Supplément de Littré, art. SIROC et SIROP.

demander si l'on ne se trouve pas plutôt an présance d'une prostèse vocaliqe destinée à faciliter la prononciacion de la consone iniciale des mots arabes corespondants.

Revenons à notre point de départ. On sait qe l'arabe, an préfixant la particule instrumantale au radical du verbe *charab*, a formé un substantif *mechraba*, *machraba* ou *michraba* « vase pour boire » : il êt clair qe le prov. *misiraba*, *-pa* vient de ce substantif arabe. Si aucune langue romane ne nous ofre le pandant exact du prov. *ichirapa*, l'italien possède *mesciroba*, qi tient conpagnie au moyen âje à notre *misiraba* et qi continue à se bien porter aujourdui, tandis qe son frère provançal êt mort depuis longtanps[1]. D'après Salvini, *Prose toscane*, II, 12, l' « incomparabile Sollevato » a établi depuis longtanps l'orijine arabe du mot italien[2]. N'anpêche qe le santimant populaire i a vu un conposé de *mescire* « verser à boire » et de *robba*, et qe cète idée préconçue a fait créer an Toscane, à une date réçante, le sinonime *mesciacqua*[3].

Il n'i a pas de raison pour ne pas admètre qe le provançal et l'italien remontent, indépendamant l'un de l'autre, à l'arabe parlé an Sirie : l'inportacion en Occidant des bèles aiguières de Damas conporte naturèlemant l'inportacion du nom q'on leur donait dans leur payis d'orijine. On a signalé depuis longtanps l'extansion du mot arabe dans la péninsule des Balkans, probablemant par l'intermédiaire des Bizantins, et sous des formes qi ofrent toutes l'intercalacion d'un *t* dans le groupe *ch'r*, qe l'italien et le provançal avaient randu plus facilemant prononçable an i insérant une voyèle : grec μαστραπᾶς (d'où une

---

1. A la fin du XIVe siècle *misceroba*, dans le récit d'un voyaje aus lieus saints de Simone Sigoli, cité par la Crusca : « Le *mescirobe* di Dommasco lavorate, che sono veramente le più belle del mondo. » Dans les invantaires de Puccio Pucci, de Florance, rédijés an 1449, on trouve *misciro'ba* et *masciroba* (art. de C. Merkel dans *Miscellanea nuziale Rossi-Teiss*, Trento, 25 sett. 1897, pp. 179, 194 et 197).

2. Citacion de la Crusca, *s. v.* Mon ami F. Novati m'aprant qe *Sollevato* êt le nom académiqe pris par Lorenzo Magalotti (1637-1711), leqel a beaucoup écrit.

3. « *Mesciacqua* si dice da qualcuno in Toscana piuttosto chè *mesciroba* » (Tommaseo et Bellini). Cf. Ant. Oudin, *Rech. ital. et franç.*, 2me éd., 1653 : « *Mescilobba*, *mescirobba*, vne aiguiere. »

forme italiène, de peu de vitalité, *mastrapano*, qe mon collègue Hubert Pernot me signale dans Somavera, an 1709) ; serbe *mastrap* (masc.) et *mastrafa* (fém.); albanais *mastrap*; bulgare *măstrapa* et *năstrapa*; macédo-roumain *măstrăpă* ; roumain *năstrapă* [1]. Les Judéo-Espagnols d'Oriant ont aussi fait acueil au mot arabe, mais sans l'altérer : ils anploient couramant *mechraba* au sans de « récipiant » [2].

Anfin, il n'èt pas inutile de rapeler qe les arkéologues français Mérimée et Lenoir ont doné chés nous une vogue passajère au mot *moucharaby*, dont on ne se sert plus guère aujourdui, l'ancien français (dialectal) *machecoulis* ou *machicoulis* ayant repris le dessus, eureusemant. Dans les figures jointes aus Instruccions sur l'architecture militaire du moyen âje q'ont rédijées ces deus savants [3], la figure LIV porte cète indicacion : « *Moucharaby* de l'enceinte d'Aigues-Mortes », et la figure LVI, cèle-ci : « *Moucharaby* de l'hôtel de Sens [à Paris]. » Ils s'an expliqent cavalièremant : « Nous avons déjà donné le nom de *moucharaby* à ces balcons, qui paraissent empruntés à l'Orient [4] ». Le *New English Dictionary* de sir James Murray a un article MOUCHARABY, où se trouve un ranvoi aus Instruccions précitées, et où le tipe arabe èt écrit, d'après Dozy, *mashrabbiyyah*. Le mot désigne propremant le balcon où l'on place les aiguières pour faire rafraîchir, par évaporation, le liqide q'èles contiènent [5].

---

1. Voir L. Sainéan, *Influența orientală asupra limbei și culturei Romîne* (Bucuresci, 1900), II, 270 ; cf. *Romania*, XXXI, 568.

2. Comunicacion de M. Moïse Schwab.

3. *Instructions du Comité historique des arts et monuments, Architecture militaire du moyen âge* (Paris, impr. royale, août 1843 ; collection des Documents inédits sur l'histoire de France).

4. *Instructions* citées, p. 36.

5. J'ai signalé au cours de cète notice les ranseignemants qe m'ont fournis MM. Novati, Pernot, Sainéan et Schwab ; mais je tiens à dire, d'une manière jénérale, qe j'ai été beaucoup aidé par MM. Maspero, Clermont-Ganneau, Leger, Scheil et Van Berchem, mes confrères à l'Institut, qi m'ont aimablemant « orianté » sur les tenants et aboutissants du verbe arabe *charab*. M. Gaudefroy-Demombynes, professeur d'arabe litéral à l'École des langues oriantales, a bien voulu m'écrire à ce propos une lètre dont je crois devoir mètre la plus grande partie sous les ieus du lecteur : « Il résulte d'une note de Quatremère (*Hist. des sultans mamlouks*, II, 2, p. 210, note 34 ; cf. Dozy,

ANC. FR. *MESSEOR*

Godefroy a relevé ce mot dans le poème de *Florimont* par Aimon de Varènes :

> Cel jor furent li chevalier
> Et *messeor* et panetier.
> (Richel. 792, f° 23'.)

Il done aussi, d'après Richel. 15101, f° 53c, la variante *maseor*.

La traduccion par « échançon », q'il propose dubitativemant, me paraît tout-à-fait certaine. On a réçamant atiré l'atancion sur la survivance an ancien français du verbe latin miscere, soit au sans de « mélanjer », soit au sans de « verser à boire », soit au sans figuré de « doner [un coup] » [1]. Le substantif *messeor*, formé avec le suffixe -atorem, dérive tout naturèlemant de l'ancien verbe *meistre*, *moistre* au sans de « verser à boire » ; le voisinage avec *panetier* an assure l'interprétacion. Cf. l'ital. *mescitore* « échançon » [2].

Suppl. aux dict. arabes, v° ŠERBA), que *šerba* et *mešraba* ont désigné, en Egypte, aux XIVe et XVe siècles, un vase à boire, qui peut être en onyx, avec une anse bleue (donc luxueux), ou qui sert à donner à boire aux soldats, ou qui (dans d'autres textes) constitue la mesure type pour la vente de l'eau en temps de sécheresse. Burckhardt signale dans le désert de Petra, *mešrebe*, vase de terre qu'il décrit. Enfin Quatremère cite un texte d'Ibn Batouta (auteur d'un traité de géographie rédigé au Maroc au XIVe siècle), où il est qestion de « grands vases d'argent qu'on appelait chez ces gens-là *mešraba* ». D'où l'on peut conclure que cet auteur, d'origine espagnole, ne connaissait pas le mot ». La remarqe finale de M. Godefroy-Demombynes expliqe fort bien qe ni l'espagnol ni le portugais n'aient trace du mot an qestion, et montre qe j'ai été bien inspiré en faisant venir de l'Oriant le provançal et l'italien. Le prov. *isserapa* paraît reposer sur *šerba* contaminé par le sinonime *mešrapa*, de formacion plus conpliqée : il doit, lui aussi, venir de l'Oriant et être indépandant du terme farmaceutiqe *issirop*, leqel a pu prandre la voie d'Espagne pour ariver jusq'à nous.

1. *Romania*, XXXI, 447 ; XXXIX, 580.

2. L'espagnol a de même tiré *mecedor* de son verbe *mecer*, avec des sans apropriés à ceus du verbe.

ARGOT *MOUSSE*

Le médecin Jehan Lebon, né à Autreville an Bassigni (Meuse), au comancemant du XVIe siècle et qi, come tel, s'êt qalifié *L'Hetropolitain*, a recueilli ce proverbe :

Mousse pour le guet, bran pour les sergens [1].

Le vrai sans de *mousse* dans ce texte nous êt fourni par *Le Jargon ou Langage de l'Argot reformé* (Paris, vers 1628), qi dit tout cruement : « *Mousse*, de la merde [2] ». Et l'argot de nos jours continue le jargon d'autrefois.

M. L. Sainéan estime qe l'argot n'a fait qe doner un sans dètourné au français comun *mousse*, mais il ne nous dit pas si le point de départ de l'argot êt la plante criptogame ou l'écume. An outre, il émet l'idée qe le moyen breton *mous*, qi a le même sans, aurait été anprunté à l'argot [3].

Ni Victor Henry [4] ni M. Ernault [5], qi ont traité de l'étimolojie du breton *mous*, n'ont fait allusion à l'argot, mais ils n'ésitent pas à considérer *mous* come un mot foncièremant celtiqe, aparanté au galois *mws* « puanteur », et dont le tème aparaît dans la forme verbale *admosoi* « aura souillé », qi figure dans les anciènes gloses du ms. 193 d'Orléans, X^e-XIe siècles [6]. Jusq'à ces derniers tanps, le moyen breton *mous* (qi manqe dans le *Catholicon* de Lagadeuc) ne nous était pas atesté avant 1633, date du *Nomenclator*, où se trouve anrejistrée l'expression

---

1. *Adages et proverbes de Solon de Voge* (Paris, N. Bonfons, sans date) cité par Francisque-Michel, *Études de philol. comp. sur l'argot*, p. 285. Sur l'auteur et le recueil, cf. Leroux de Lincy, *Livre des prov. fr.*, 2e éd. (1859), I, pp. XXXIX et ss.

2. Je cite la réinpression donée par M. L. Sainéan, *Sources de l'argot ancien*, Paris, 1912, I, 197.

3. *L'Argot ancien*, p. 261. On dit aujourdui *mours*, d'aprés Le Gonidec, *Dict. celto-breton* (Angoulême, 1821).

4. *Lexique étymol. du breton mod.*, Rennes, 1900.

5. *Glossaire moyen-breton*, Paris, 1896.

6. Voir J. Loth, *Vocab. vieux-breton* (Paris, 1883), p. 33.

bernou mous « tas d'ordures ». Mais voici qe dans les fragmants bretons qe le scribe Ivonet Omnès a semés, vers 1350, dans un manuscrit du *Speculum historiale* (lat. 14354-5) et qe j'ai été le premier à signaler [1], M. J. Loth a reconu ce mot [2]. Tout prétexte à voir dans le breton un anprunt à l'argot disparaît donc; c'êt l'argot qi doit être considéré come l'anprunteur.

ANC. FR. *OIENTEREULE, OINTROLE*

Parmi les plantes mancionées dans une recète médicale (*Romania*, XXXVII, 365, n° 36), figure l'*oientereule*. L'éditeur, M. P. Meyer, voit dans *oientereule* un mot corompu (*loc. laud.*, p. 376). Je crois qe c'êt une grafie spéciale de *ointereule*, mot tiré de *oint* pour traduire le latin botaniqe unctolenta, qe j'ai relevé dans une recète latine du XIe siècle, entre la bislingua [3] et la pipenella (pinprenèle), Bibl. nac. lat. 6862, fol. 21 v° (cf. *Romania*, XLII, 382). Manifestemant, unctolenta êt dérivé de unctum avec le suffixe -olentus : cf. somnolentus, vinolentus, etc. C'êt un néolojisme du moyen âje, qi n'a pas été signalé ailleurs, à ma conaissance. Le français *ointereule* nous ofre, de son côté, un intéressant exanple de l'anploi du suffixe double *-ereule* sous sa forme strictemant régulière, qu'on ne rancontre pas fréqamant : on sait qe la forme courante êt *-erole* [4].

Au dernier momant je note qe le franç. *ointrole* êt doné par le *Catholicon* de Lagadeuc, conposé an 1464, come traduccion du breton *duzleenn*. Grâce au concours de M. J. Loth, professeur au Colèje de France, je puis assurer q'il s'ajit du nonbri de Vénus, plante apelée an breton actuel *dulé* ou *tulé*, an latin médiéval *unsiola* (pour *unctiola*), à Baguer-Morvan (Ile-et-Vilaine), *onctiole*, dans le dép. de la Manche, *erbes grasses* et *grasses erbes* ; cf. Rolland, *Flore pop.*, VI, 89-91.

1. *Compte rendu de l'Ac. des Insc. et B.-L.*, 1913, pp. 23 et s. (20 janv.).
2. *Rev. celtique*, XXXIV, 246 : cf. *Compte rendu* cité, p. 482.
3. Ce mot n'a pas été rancontré ailleurs, et j'ignore qèle plante il désigne.
4. Voir K. Nyrop, *Gram. hist. de la langue fr.*, III, 184, § 397. Aus formes an *-ereule* on peut ajouter *autereule* pour **aostereule* « sauterèle » dans les extraits du Glossaire B. N. lat. 7692 publiés par C. Hofmann, n° 494. Peut-être faut il admétre l'existance de *unctariola an latin vulgaire.

L'ARTICLE *SACOUHADE* DE GODEFROY

Cet article, où la définicion êt ranplacée par un point d'intérogacion, êt formé par l'extrait suivant :

Lequel medecin dist que la femme qui estoit malade de la mere, il la failloit seigner ;... le suppliant parla a ung barbier ;... et lui demanda si vouloit seigner une *sacouhade* des vaynes de la mere .... ledit barbier saigna icelle Katherine es quatre parties de son corps, c'est assavoir en chacun pié et en chacun bras... des veynes de la mere (1647, Arch. JJ 200, f° 56 r°).

Fidèle à ses abitudes de dissimulacion, Godefroy s'êt bien gardé de dire q'il avait anprunté cet extrait à Carpentier, leqel l'a introduit dans Du Cange, à la suite de l'art. SUCCUSATIO, dû aus Bénédictins, et avec cète explicacion : « Copiosa sanguinis detractio, ut opinor. » Il a pris cepandant la peine de voir le rejistre JJ 200, puisq'il indiqe exactemant le folio, tandis qe Carpentier avait sinplemant doné le n° de l'acte, 64. Il a fait sajemant de ne pas accepter l'explicacion proposée par Carpentier, qi êt absurde ; mais comant faut il antandre le texte ? Les faits raportés dans le documant se sont passés à Clermont-l'Érau, près de Lodève, et nous somes an présance d'une façon de parler calqée sur le provançal. Il faut couper ainsi : *une sa conhade*, an provançal : *una soa conhada*, c'êt à dire « une siène bèle-seur », an latin : *unam suam cognatam* [1].

ANC. POITEVIN **SOCEIRE*, POITEV. MOD. *SOUCEYER*

La version poitevine des *Sermons* de Maurice de Suli anploie à plusieurs reprises, pour traduire le lat. sufficere, un verbe dont èle ne nous fournit pas l'infinitif et dont les exanples sont les suivants :

1. A noter qe, dans la même pièce, Carpentier a fait nne autre bourde mémorable sur le mot *passaire*, q'il a conpris come signifiant « potionis genus » (dans Du Cange, à la suite de l'art. COLLATUM 1). An réalité, *passaire* êt pour *pessaire*, come l'a bien vu Littré, *s. v°*.

Ne li *soceit* mie a conquerre la vie durable (Boucherie, *Le dialecte poitevin*, p. 23).

Ceu que *soceit* a la nature, que ele seit coverte e que ele seit poguë et sostenue (*ibid.*, p. 25).

Ne *soceit* pas le mal laisser, si l'om ne fait après lo ben (*ibid.*, p. 28).

Dous cenz denrees de pain ne lor *soscereit* pas, que chascuns en eüst un poi (*ibid.*, p. 62).

Les foles puceles voguirent que les saives lor donassent de lor oile, mas eles ne l'oserent faire, quar eles cremeient que il ne *sosceïst* pas a eles e a celes (*ibid.*, p. 215).

Boucherie raproche de cet ancien verbe le participe présant *soceant* et l'adjectif *soceable*, qi se trouvent (dit il, sans citer d'exanples) dans les chartes de la Rochèle, au sans de « sufisant ». *Soceable* êt dans Godefroy, qi le traduit absurdemant par « amical, agréable, bon ». On trouve l'adverbe *soceablement*, qe n'a pas recueilli Godefroy, dans les *Coutumes d'Oléron* [1]. On i trouve aussi plusieurs exanples du participe *soceant*, *souceant* « sufisant », ignoré de Godefroy [2].

Les patois actuels du Poitou, de l'Aunis, de la Saintonje et de l'Angoumois possèdent un verbe intransitif de la première conjugaison, *souceyer*, *soucïer*, dont le sans êt un peu diférant, mais an some peu éloigné de celui du verbe médiéval **soceire*. Boucherie an fournit deus exanples : « *O ne soucie guère* (frase q'il ne traduit point) » et « *In pliat de mongettes, o soucie mais qu'ine coutelette* (un plat de haricots, ça *rassasie* plus qu'une côtelette. ») Voici maintenant les témoignajes des principaus glossaires de la région :

Beauchet-Filleau, *Essai sur le patois poitevin* (Niort et Melle, 1864) : « SOUSSEYER, v. n. augmenter en poids, en volume, en rendement. *La pâte sousseye dans la met.— Thiés gearbes out mais sousseyé qui* (lire : *qu'i) n'creyais*, ont rendu plus de grains. »

Lalanne, *Glossaire du patois poitevin*, dans *Mém. de la Soc. des Antiq. de*

---

1. *The Black Book of the Admiralty*, Appendix, part II, edited by sir Travers Twiss, vol. II (London, 1873), p. 266 ; l'éditeur traduit justemant *soceablement* par l'angl. *sufficiently*.

2. *Op. cit.*, p. 254 : « li jorz n'est *souceanz* s'il n'est de l'espace de .VII. jors » ; p. 288 : « que il ne seit pas *soceant* a restituer les choses » ; cf. pp. 296 et 374.

l'Ouest, t. XXXII, 2e partie, anée 1867 (Poitiers, 1868) : « SOUSSEYAI, v. a., ménager, augmenter en poids, en volume : « Enfants, fazé *sousseyai* le pourmentage » ; enfants, ménagez ce que vous avez à manger. — « La pâte *sousseye* dans la met » : la pâte augmente dans le pétrin. V[ienne]. — D[eus-]S[èvres] [1] ».

Lévrier, *Dict. étymol. du patois poitevin* (Niort, 1867), p. 178 : « SOUSSAYER, v. n. Quand il prend souci du temps, le poitevin dit : le temps me *soussaye*, il me paraît long. Par suite, ce mot est deveuu synonyme de durée, bon usage, augmentation de volume. La pâte qui gonfle *soussaie*, l'habit qui dure *soussaie*, etc. »

Jônain, *Dict. du patois saintongeais* (Royan, 1869) : « SOUSSÉYER, suffire et au delà. Se prend en mauvaise part dans : « mourça *sousséyaut* ! » Personnage ennuyeux. »

L.-E. Meyer, *Glossaire de l'Aunis* (La Rochelle, 1870) : « SOUSSEYER, rassasier. Esp. *sosegar* : port. *socegar*, tranquilliser, apaiser ; esp. *sosiego*, tranquillité, repos. »

C. Puichaud, *Dict. du patois bas-gâtinais*[2], dans *Rev. de phil. franç. et prov.* t. VII (1893), p. 131 : « SOUSSAYER, v. n. Paraître long. Le temps me *soussaye*. »

A ces témoignajes, je joindrai celui q'a bien voulu m'adrécer M. Terracher sur le patois de Vindèle, près d'Angoulême, an juillet 1909 :

Le verbe *soucier* (phonétiquement identique au représentant du lat. sollicitare) s'emploie à tous les temps, mais il revient le plus souvent dans la conversation au participe présent. On dit : « cela est *souciant*, cela n'est pas *souciant* » et cela signifie : « il y en a beaucoup (un peu plus que beaucoup), il y en a peu (un peu moins que peu). Je crois (je sens, plutôt, d'après mon patois) qu'une nuance de poids s'ajoute à l'idée purement quantitative. On dit, par exemple, que les efforts de quelqu'un pour exécuter un travail difficile ne *soucieraient* pas beaucoup, que la fortune d'un tel ne *soucie* pas à côté de celle d'un autre... Le verbe est toujours intransitif ; il s'emploie absolument ou avec un terme de comparaison : « les blés sont *souciants* (rendent beaucoup) ; un petit homme ne *soucie* pas contre un graud. » Le mot me semble proprement intraduisible ; il peut s'appliquer au nombre, au volume, au poids, etc., et l'idée de quantité qui en fait le fond peut être

1. L'indicacion « v. a. » et la traduccion par « ménager » sont manifestemant erronées.

2. Le titre inprimé porte par erreur : « *Dict. du patois du Bas-Gâtinais.* » Il s'ajit du patois bas-gâtinais, c'ét-à-dire de la Basse Gâtine, réjion du Poitou (Deus-Sèvres).

nuancée de mille manières. Voici une phrase que j'ai notée, il y a deux jours : « Je vais faire cuire ce lapin à la sauce : ce sera plus *souciant* qu'au sec. »

L'ansanble de ces témoignajes me paraît prouver qé le verbe actuel êt bien le verbe médiéval : le passaje de la 4e à la 1re conjugaison ne fait pas dificulté. Il faut noter qe dans certaines parties de son domaine (mais pas à Vindèle), notre verbe a doné naissance à un substantif verbal masculin. Lalanne atribue *soussais* à la Vandée, traduit par « profit, augmentation » et cite cet exanple : « un ragout (*sic*) fait plus de *soussais* qu'un rôti ». Meyer écrit plus judicieusemant *soussei*, traduit par « profit, rassasiement » et done cet exanple : « les pommes de terre sont de *soussei*, mais o'n ten pas. » Favre a un article ainsi conçu : « Soucis, s. m. Résistance d'un objet qui sert longtemps s'en [*sic* ; *lisez* : sans] s'user ; il se dit aussi d'objets de consommation dont la provision dure longtemps [1]. » Anfin, Simonneau, qi ne conaît pas le verbe, anrejistre le substantif au masc. plur. : « Soucès, s. m. pl. Restes, service, profit, durée. » — « Tchèle pâture fera dôs *soucès*, parce q'ol a coti pre l'orage [2]. »

Venons maintenant à l'étimolojie. Boucherie sanble croire qe *souceit* corespont fonétiqemant au lat. sufficit, ce qi êt manifestemant insoutenable. Le raprochemant avec l'esp. *sosegar*, etc., proposé par L.-E. Meyer, êt aussi à écarter sans discussion [3]. Je ne vois qe le lat. succedere qi puisse être pris an sérieuse considéracion, car il convient fonétiqemant aus formes qe nous ont transmises les sermons poitevins publiés par Boucherie [4]. Assurémant, succedere et sufficere ont des

1. *Glossaire du Poitou, de la Saintonge et de l'Aunis* (Niort, 1867).

2. *Glossaire du patois de l'Ile d'Elle* [canton de Chaillé-les-Marais, ar. de Fontenai-le-Conte, Vandée], dans *Rev. de phil. franç. et prov.*, t. III (1889), p. 118.

3. *Sosegar* représante *subsedicare ; cf. Körting, *Lat.-roman. W.*, nº 9192.

4. An poitevin, *e* toniqe libre après *c* ne passe pas à *i* come an francien : cf. *cere*, p. 47, de cēra, à côté de *cire*, *cirge* représantant de cereus dû à un anprunt. D'ailleurs, même an francien, dans *concēpit, *recēpit (pour concīpit, recīpit) *c* reste inopérant sur l'ē tonique, qèle q'an soit la raison : de là *conceit*, *receit*, puis *conçoit*, *reçoit*.

sans bien distincts an latin classiqe : mais certains de ces sans se côtoient de si près q'un fétu peut faire le pont. *Succedere operi* « antreprandre un ouvraje », qi êt dans Pline, d'après le *Dict. lat.-franç.* de Benoist et Goelzer, ne s'éloigne pas beaucoup de *sufficere labori* (Quintilien) ou de *sufficere malis* (Senèqe le trajiqe). D'autre part, les locucions inpersonèles *sufficit* « il sufit » et *succedit* « cela va bien » s'apèlent pour ainsi dire l'une l'autre. Anfin, en scrutant l'usaje qe font aujourdui les patois poitevins de leur verbe *souceyer*[1], on ne peut manqer d'être frapé de l'analojie sémantiqe q'il ofre avec celui de succedere : nous avons vu des jerbes qi *souceyent* ; Varron nous parle d'eufs qi *non succedunt* « n'éclosent pas » (*De Re rustica*, III, 16). Je n'insiste pas davantaje. *Sufficit, utinam succedat !*

FR. *USINE*

C'êt an 1897 qe j'ai proposé de ratacher *usine* à *oficīna[2]. M. Meyer-Lübke déclare aujourdui qe *oficīna n'êt pas latin, et qe *opicīna, mis an avant par M. G. Cohn[3], n'êt pas nécessaire : il pause qe officīna sufit, pourvu q'on admète d'une part une contaminacion par *cuisine* (d'où l'anciène forme *uisine*) et de l'autre une contaminacion par *user*, d'où la forme actuèle *usine*[4]. Je n'ai pas à me préocuper de *opicīna : cela regarde M. Cohn. Mais come un eureus hasard vient de me faire trouver un très précieus *obzina* médiéval, j'ai le devoir de le signaler et de le comanter. Voici d'abord mon texte, qi remonte à la date respectable de février 912, et qi a été écrit dans la réjion de Mâcon :

Infra istas terminaciones ad integrum (et) donamus nos vobis molino cum

---

1. J'avais d'abord sonjé a séparer conplètemant le poitevin moderne *souceyer* (*sousseyer*) du verbe anployé dans les sermons, pour le tirer d'un type lat. vulg. *subsidiare, lat. class. subsidiari. J'ai renoncé à cète idée ; le lecteur apréciera si l'article q'il vient de lire justifie ma nouvèle manière de voir.

2. *Romania*, XXVI, 450 ; cf. mes *Essais*, p. 395.

3. *Archiv* de Herrig, CIII, 242.

4. *Roman. etym. W.*, n° 6045.

obzina et prado super Elua, qui terminet de uno latus terre ad ipso entore, de alio latus rio curen qui vocat Merdendono[1], in uuo fronte...[2].

Persone ne contestera, il me sanble, qe *obzina* n'apuie *oficīna, à l'exclusion de officīna[3]. Pour qe le *b* ait pu se produire, il faut admètre, come je le faisais an 1897, une étape *ovicīna sortie de *oficīna[4]. Le passaje de *ovicīna à *obzina* corespont à celui de *cubitata (lat. vulg. *covetata) à *cobdada*, de *subitosus (lat. vulg. *sovetosos) à *sobdos*, etc. an ancien provançal. An ancien espagnol on a *cibdad*, de civitatem ; si l'ancien provançal ne paraît posséder qe *ciudat* et *ciptat*, la jenèse de cète dernière forme supose nécessairemant une étape **ciblat*.

LIONAIS *VORCOUA*

N. du Puitspelu a fait des tours de force pour tirer fonétiqement du lat. médiéval vulgago le substantif féminin *vorcoua*, *vorcua* ou *varcuë*, qi désigne an lionais soit la molène ou bouillon blanc, soit la dijitale, bien qe les auteurs du moyen âje antandent par vulgago une plante diférante, l'asaret ; mais il n'a convaincu persone, et lui même, an tête de son article, écrit très unblemant : « Etym. inconnue. »

Eujène Rolland, grâce à sa larje informacion qi permet d'anployer la métode conparative, nous fournit l'étimolojie cherchée : come il ne la dévelope pas, come peut-être même il ne l'a pas vue clairemant, je crois utile de la signaler et d'an montrer le bien fondé.

---

1. Ce *Merdendono*, révérance parler, êt une grafie curieuse pour *Merdanione*, le *Merdançon*, nom porté par beaucoup de ruisseaus collecteurs d'immondices; cf. *Cartul. de Cluni*, nº 693, où on lit *Merdantius* et *Merdantiotnalis*.

2. *Cartul. de Cluni*, p. p. A. Bruel, t. I, p. 175, nº 188. An note, l'éditeur mancione l'opinion de Lambert de Barive, d'aprés laqèle *obzina* signifierait « écluse ». Il faut certainemant doner au mot un sans plus larje, analogue à celui de notre mot *usine*. Qant à *usinia*, qi figure dans la charte 233 (p. 223) du même recueil, ce n'êt q'une faute de scribe pour *uinia* « vigne ».

3. Étant bien antandu (et là dessus je suis d'acord avec M. Meyer-Lübke) qe le barbarisme *opicīna (pour opificīna) doit être rejeté.

4. Pour le chanjemant de *f* sinple intervocalique an *v*, cf. *devés* < defensum.

Le bouillon blanc occupe les pajes 146-152 du tome VIII de la *Flore populaire*. A la p. 148, Rolland a groupé les dénominacions suivantes :

Queue de leu, *queue de loup*, *coue de loup*, anc. fr. ; Aisne, Oise, Somme. — *queue de renard*, Char.-Inf. — *couo dé lou*, *couo dé réy'nar*, Provence, *queue d'ouille*, Valençay (Berry), Le Grand. — *vorcoue*, f., *vorcoua jóna*, f., *vorcua*, f., *vorcüë*, f., lyonnais, Puitsp.

Il n'êt pas douteus qe *vorcoua* doive être interprété par « qeue de renard » et qe le premier élémant représante le lat. vŭlpem. Cet élémant ocupe la segonde place dans le nom qe porte le bouillon blanc à Faët, dans les Valées Vaudoises, *couvoulp*, nom qe Rolland a conu par une comunicacion de M. Edmont, mais q'il a rejeté à la p. 149 [1]. Pour le traitemant lionais de l'*ŭ* et du *l* de vulpem, cf. *porpa* < pulpa ; la disparicion du *p*, dans le conposé primitif **vorpcoa*, va de soi.

Antoine Thomas.

---

1. Cf. *Atlas ling.*, carte 872 (*molène*) point 982 : *kũvŭlp*. On remarqera que le nom lionais *vorcoua* ne figure pas dans cète carte, non plus qe dans cèle qi êt consacrée à la dijitale (nº B 1536). Le terme « qeue de renard » a éte recueilli an trois points (868, 869, 879) des Hautes-Alpes et an point 821 (Lozère) de la carte 872.

MÉLANGES

IL *LUCIDARIO* ITALIANO

Col nome di *Lucidario*, si designa un testo in prosa che, contenuto in numerosi manoscritti dei secc. XIV-XV, fu più d'una volta stampato. Ne ho sott' occhio un' edizione fatta a Bologna nel 1492. La redazione dell' opera a stampa si accorda, salvo alcune divergenze di poco momento per noi, con quella del maggior numero di mss., p. es. codd. riccard. 1307, 1329, 1382, 1417, cod. bologn. (Universitaria) ital. 157, c. 59r, ecc. L'operetta è preceduta da un breve prologo, che riproduco qui sotto nella lezione della stampa del 1492 [1].

Molte fiate ma richiesto lo mio discipulo chio li spianasse sententie lequal son molte allaciate. Percio non uoglio asco*n*dere de cio che mi richiede chio ne crederia esser biasmato. se cio fusse cosa chio reponesse li ducati in terra : li quali dio ma racomandati. Epero chel mio trauaglio no*n* uoglio che sia solame*n*te alle gente che son in questo mo*n*do ma si uoglio i*n* tal maniera trauagliare chel mio libro sia ueduto per q*ue*gli che hano ancora auenire. Per ta*n*to si prego tutti quegli che legierano questa scriptura : che facino priego a *Christo* per tal peccatore : quale io sono. Pure no*n* dimeno a q*ue*sta opera posso mettere un tal titulo : che be*n* possa essere appellato lucidario : cioe ischiaratore percio che q*ue*sto libro rischiara la scriptura di molte sententie. El mio nome uoglio in tutte celare pero che temo per la i*n*uidia di molti homini rei che q*ue*sto libro no*n* fusse disfacto. Perche tal persona quale io son hauesse facta si alta opera e perche io non uoglio qui scriuere lomio nome si fo priego al nostro signore per la sua grande misericordia. Che lui lo facia scriuere in lo libro del cielo. Lo fondamento di questa op*er*a si e facto sopra una ferma pietra. Cioe Iesu *Christo*. e tutta laltra opera si e affirmata da quatro forte colone. La prima colona sie. lauctorita de Propheti. La

1. Bologna, Caligula di Bazalieri.

seconda si e la dignita de gli Apostoli. La terza si e lo sapere degli exponitori. La quarta si e lo bono ingegno del maestro.

Questo prologo potrebbe indurci, di primo acchito, in errore, se notiamo che esso corrisponde fondamentalmente a quello che apre il famoso *Elucidarium* di Onorio Augustodunense. Esso sembrerebbe indicare che l'operetta italiana altro non sia che una traduzione dal latino, tanto più che anche nelle parti seguenti esistono fra il testo d'Onorio e la prosa italiana concordanze non lievi. A ben guardare, invece, le cose non istanno precisamente così. Il nostro *Lucidario* proviene (e qui risiede, in fondo, la sua importanza per noi filologi) non già direttamente dall' *Elucidarium* di Onorio, ma da una versione francese in prosa dell' *Elucidarium* contenuta in parecchi manoscritti, come parig. (Bibl. Nazionale, f. fr.) 187, 1036, 1157, 2168, 12581, Nouv. Acq. 10034[1].

La cosa apparirà subito chiara, se il lettore vorrà confrontare il prologo italiano con quello latino e francese, che faccio seguire. La dipendenza dalla versione francese, per il testo italiano, è, si può dire, fuor d'ogni dubbio. Per il latino, mi valgo dell' ediz. Migne, *Patr. lat.*, 172, col. 1109; e per il francese, attingo al ms. parigino 1036 (sec. XIII), ponendo fra parentesi, qua e là, la lezione del ms. pur parigino 2168.

Testo di Onorio	Versione francese
Saepius rogato a condiscipulis quasdam quaestiunculas enodare, importunitati illorum non fuit facultas negando obviare praesertim metuenti illo elogio multari, si creditum talentum mallem in terra silendo occultari. Job enim dicit : *Divitias quas devoravit extrahet Deus de ventre ejus* (Job, XX, 15) quas abscondit a verbi Dei	Soventes foiz m'avoient nostre deciple requis que ie lor desliasse unes sentences qui moult estoient enlaciees por ce si ne les vueil escondire (por cou si n'os mie escondire [2]) de ce que il me requeroient. Car ge cuidoie (cremoie) estre blasmez se ce fust chose que ge reponsisse en la terre le besant que Diex m'avoit comandé.

1. Questo ms. va aggiunto alla lista di codd. francesi contenenti il *Lucidaire*, compilata da P. Meyer, *Romania*, I, 421 ; XXV, 558, e da G. Gröber, *Grundriss*, II, 1026. L'indicazione di questo nuovo ms. mi fu data dallo stesso P. Meyer e dall' amico A. Långfors.

2. Nel ms. 2168 manca, a questo punto, qualche parola. Anche un ms. citato dal Meyer, *Romania*, XXV, 558 ha : *pour ce si n'os mie escondire*.

famem patiente. Et ut labor meus non solum praesenti proficiat aetati, disputata curavi styla transmittere posteritati, rogans ut quicuuque studuerit his legendo incumbere, pro me satagat Deo preces effundere. Titulus itaque operi, si placet, *Elucidarium* praefigatur, quia in eo obscuritas diversarum rerum elucidatur. Nomen autem meum ideo volui silentio contegi ne invidia tabescens suis juberet utile opus contemnendo negligi : quod tamen lector postulet ut in coelo conscribatur nec aliquando de libro uiuentium deleatur. Fundamentum igitur opusculi supra petram, idest Christum, jaciatur, et tota machina quatuor firmis columnis fulciatur. Primam columuam erigat prophetica auctoritas; secundam stabiliat apostolica dignitas; tertiam roboret expositorum sagacitas; quartam figat magistrorum solers sublimitas.

Et por ce que ge ne voloie mie que mon travaill profitast tant seulement a cels qui or sont en cest siecle, si me vueill pener en tel maniere que il fust vëuz a cels qui estoieut a venir. Por ce si pri ge a touz cels qui lirout ceste escripture que il facent proieres a nostre Seingnor por si vill personne (pour tel pecheor) comme (que) ge sui et sor ceste oevre poons nos bien metre tel tytre, que bien puet estre apeléz lucidaire, ce est a dire esclerieres (esclairemens), car il moustre les oscurtez de moltes sentences. Le mien nom vueil ge del tout en tout celer, car ie criem l'euvie des maus homes (ie creim l'envire de molt d'oumes) et que cist livres nè fust plus tost destruiz por ce que si mauvese personne comme ge sui avroit fet tel chose. Et por ce que ie ne vueill ici descrivre le mien nom, por charité si pri(ez) nostre Seingnor que il soit escriz el livre dou ciel. Li fondemenz de ceste oevre si est sor une ferme pierre, ce est sor Ihesu Christ et toute la mesiere si est afermee de .iiij. colombes forz. La premiere colombe est l'auctorité des Prophetes; la seconde si est la dingnité des Apostres; la tierce si fet le savoir des expositors; la quarte si fet li bons engiens dou mestre.

Credo che non sia necessario un lungo discorso a mostrare che il volgarizzatore italiano ha avuto sott' occhio il testo francese. Si notino, tra l'altro, le espressioni seguenti : *se ciò fosse cosa ch' io reponesse* (*se ce fust chose que ge reponsisse*, mentre il latino ha *si mallem... occultari*); *el mio travaglio* (*mon travaill*, lat. *labor meus*); *sia veduto per quegli che hano ancora a venire* (*il fust vëuz a cels qui estoient a venir*, lat. *transmittere posteritati*); *tutti quegli che legierano questa scriptura che facino priego a Christo per tal peccatore* (*touz cels qui liront ceste escripture que il facent*

proieres a nostre Seingnor pour tel pecheor, mentre il lat. ha *ut quicunque studuerit his legendo incumbere, pro me satagat Deo preces effundere*); *la quarta si è lo bono ingegno del maestro* (*la quarte si fet li bons engiens dou mestre*, mentre il lat. ha *quartam figat magistrorum solers sublimitas*), ecc. ecc. Queste e altrettali rispondenze fra il testo italiano e il francese non possono naturalmente essere effetto del caso, cioè di fortuiti incontri. Non può essere che un *solers sublimitas*, a ragion d'esempio, sia stato tradotto indipendentemente al di là e al di qua delle Alpi per *bons engiens* e *bono ingegno*. E difficilmente un *labor meus* sarebbe stato reso da un italiano per *el mio travaglio*.

Insomma, il volgarizzatore nostro ha attinto al testo francese, e ciò è accaduto non soltanto per il prologo, ma per l'operetta stessa, come apparirà dal seguente esempio :

Ad quod palatium praedestinavit quemdam certum numerum electorum militum, quem nec liceret excedi et quem necesse esset compleri. Porro hunc numerum voluit constare ex angelis et hominibus.	Mes in icelui pales est eslite une molt grant partie de *ses amis*, dont il *iames n'istront*. Et icelui nombre volt il *fere* des angeles et des homes.	E questo regno del cielo fece per metere li suoi electi cioè li *soi amici*. Et quegli che c'entrano *non ne eschono giamai*. Et questo numero volse *far* di angeli et di homini.

Potrei continuare a lungo con simili raffronti, senza che le mie conclusioni avessero a soffrire. Io credo persino che il traduttore italiano non avesse nemmeno a portata di mano il testo latino. Il testo francese, passando da un codice all' altro, subì ritocchi parecchi. Nel ms. ricordato parigino 1036, fu accomodato verso la fine in modo da far servire l'operetta come di introduzione alle così dette *Moralités* in prosa : (c. 88[b]) *Or entent et ge te dirai ce que mes esperiz en a apris, quant talent m'est pris que ge te raconte des philosophes de cele science qui orandroit est apelee moralitez*. Seguono, infatti, nel ms. le *Moralités*. Invece, nel ms. 2168 la fine concorda con l'opera di Onorio.

In Italia, avutasi la tradizione dal francese, è accaduto ch' essa subisse a Bologna nel sec. XIV una specie di rifacimento, con aggiunte di vario carattere. Conosco due manoscritti, en-

trambi mutili, di questo rifacimento : l'uno è nella bibl. estense P. 5, 12 ; l'altro nell'ambrosiana a Milano D. 60 Inf. Il curioso è che questi due codici sono usciti dalla stessa officina, anzi sono della stessa mano. Mancano entrambi del principio, ma da ciò che rimane della prima carta del ms. estense, che aveva in margine alcune ornamentazioni, arguisco che la loro origine deve essere bolognese. Ciò mi vien confermato sopratutto da alcuni vocaboli, come *lusoria* (lussuria), *lovo* (lupo), *dobio* (dubbio), dove l'*o* è, si può dire, quasi caratteristico, oltre che da parecchi altri fenomeni.

Le aggiunte che furon fatte a Bologna al primitivo lucidario sono di assai interesse. Mi basterà citare il seguente passo, nel quale è esposta la teoria della perfetta felicità delle anime del Paradiso, teoria, accettata anche da Dante, secondo la quale tutti gli spiriti, anche quelli più lontani da Dio, sono completamente beati, in quanto hanno maggiore o minore capacità rispetto al grado di beatitudine, come avviene di vasi pieni di balsamo, i quali contengono maggiore o minor quantità di balsamo, a seconda della loro grandezza, pur essendo tutti perfettamente pieni : « Se al fose alguanti uaseli pieni de bal-
« semo e de altre cose prezioxe e che l'uno fose maiòre de l'al-
« tro, e posa uoio che quili uaseli abieno grande intendimento
« così che eli parlaseno. E posa uno homo domandase a lo
« menore uaselo e dixese : e' tu ben pieno ? Et elo responde-
« raue : eio sonto tanto pieno ch'el no me fa più mestero altro.
« E così se l'omo domandase a lo maiore et elo ge diraue lo
« someiante. Donca se po uedere che zescaduno seraue ben
« pieno e non ge aueraue più mestero altro e zascuno seraue
« contento integramente[1] ». A questo rifacimento bolognese

1. Altro brano aggiunto interessante è il seguente, in cui si accenna a un contrasto fra padre e figlio. « E si te uoio dire che alcuna uolta eli se biaste-
« mano luno con laltro. E posa si pianzeno e si piurano e de neguna cosa eli
« non se recordano donde eli poseno auere alcuna alegreza. Ese eli se regor-
« deno de alcuno bene che eli aueseno in lo mondo ilora quelo bene si ge
« torna in ira e in dolore. E ilora lo padre dixe a lo fiolo. Oy laso mi misero
« e tristo che eio alo mondo male te uide che per ti eio sonto in queste pene
« per lasarte rico eio non guardaua a raxone ni a drito eio daua a uxura eio
« uoleua pure aguadeniare roba eio non uoleua pure obedire la santa scri-
« tura eio me adeletaua in fare onia reio contrario eio uoleua pure fare onia
« male per metere insema roba : ai maledeto sonto eio. »

(che, se le mie informazioni sono esatte, potrebbe essere contenuto anche nel ms. di Pavia Ald. 256) [1] furono aggiunti due capitoli : il primo intitolato *de la deuotione che de auere la deuota persona quando ela uole andare a la giexa e stare a la mesa* e il secondo *De santo Alberto uesco*.

Il lucidario si diffuse in Italia, a giudicare dai manoscritti e dalle edizioni (la più antica è quella bolognese di Salvestro de Cini del 1482) nei secc. XIV-XV. Nei secoli seguenti fu completamente dimenticato. Ciò era già accaduto in Francia alquanto prima, poichè i mss. contenenti la versione francese sono tutti, si può dire, del sec. XIII o del principio del secolo seguente. Anche in questo caso, la Francia precorse l'Italia, come avvenne, si può dire, nella storia delle lettere sino all' età della rinascenza.

Il valore intrinseco di questo testo non è che mediocre. Non siamo certi che Onorio fosse proprio l'autore della redazione latina, ma lo congetturiamo in base alle attribuzioni di alcuni manoscritti. Diversi lucidari latini possediamo messi insieme nel medio evo per edificazione della gioventà ; ma il più fortunato fu certamente quello attribuito ad Onorio. Tradotto in francese e dal francese in italiano, rimaneggiato poscia a Bologna [2], esso dovè fors' anche servire come libro di testo nell' insegnamento, adottato forse dai così detti « magistri puerorum ».

Non è questa la prima volta che ho avuto ragione di notare che alcune versioni italiane di opere latine risalgono (e sono versioni dello scorcio del sec. XIII e del secolo seguente) ad

1. Mi pare di poter trarre questa conclusione dall' *explicit* del ms. quale mi è stato gentilmente comunicato dal prof. A. Solmi.

2. Si noti che il rimaneggiatore bolognese ebbe probabilmente sott' occhio anche il testo latino. Ciò par risultare dal genere delle aggiunte fatte qua e là, p. es., il testo francese aveva, a un dato punto : *fist nostre sires un molt biau palés* e il testo italiano : *lo nostro signore fece un bel palazo*. Ora, nel rifacimento si legge : *così como re possente, elo ordenò uno belentissimo palaxio*. Donde provenne la frase : *così como re possente ?* Probabilmente dal latino, che ha *ut praepotens rex*. Dico « probabilmente » perchè potrebbe essere che in alcuni mss. francesi e italiani si trovasse anche la versione del lat. *ut praepotens rex*, mentre mancasse in altri, come in quelli da me esaminati. Se ciò fosse (e ciò potrebbe essere, poichè il lucidario francese e italiano passò certo attraverso a molte copie) non sarebbe necessario ammettere che il rifacitore avesse anche attinto al testo latino di Onorio. Mi mancano i dati necessari a risolvere questo speciale punto del problema.

altre anteriori traduzioni volgari (italiane o francesi)[1], anzi chè all' originale. Siffatte constatazioni gettano una luce non indifferente sopra le sorti del latino nell' età di mezzo e caratterizzano meglio l'indole essenzialmente erudita dei primi moti dell' umanesimo in Italia.

Giulio Bertoni.

LA *VIE DE SAINTE CHRISTINE* DE GAUTIER DE COINCI

Le poème d'environ 4000 vers alexandrins sur la vie et le martyre de sainte Christine, dont nous possédons deux copies[2], l'une du XIIIe siècle (Bibl. publ. de Carpentras, n° 106, f°s 66-126 v°), l'autre du XVe s. (Paris, Bibl. nat., fr. 817, f°s 171-196 v°), et qui débute par :

Li sages Salomons qui fluns fu de savoir...

a été jusqu'ici attribué — mais seulement à titre d'hypothèse — au prieur de Vic-sur-Aisne. — C'est Paulin Paris qui le premier fit cette supposition (*Ms. fr...*, VI, 319) : « Cet ouvrage paroît encore être de Gautier de Coinsy, dont on reconnoît le style et la manière. L'auteur quel qu'il soit en avoit trouvé le texte latin dans l'abbaye de Saint-Mard de Soissons... Le poème a près de 3.800 vers de douze syllabes, divisés en quatrains monorimes. *J'ose bien avouer que je ne l'ai pas lu.* »

A sa suite, M. P. Meyer écrivait (*Hist. Litt.*, XXXIII, p. 344, note 1) : « Gautier de Coinci ne s'est pas nommé dans cet ouvrage. Toutefois il n'est guère douteux qu'il en soit l'auteur. On y a reconnu son style.... et de plus, en un des miracles qu'il a mis en vers, Gautier affirme qu'il a jadis rimé l'histoire de sainte Christine... »

En effet aux vers 1251-1252 du « miracle de saint Ildefonse ». (éd. Poquet, col. 104) Gautier, s'adressant à sainte Léocade, écrit :

---

1. Rimando a una mia memoria : *Intorno a due volgarizzamenti di Boezio*, in *Bull. d. Società filol. romana*, N. S. n. I, p. 5 (Roma, 1911). Vedasi anche C. Frati, « *Flore de parlare* », o « *Somma d'arengare* » in *Giorn. stor. d. lett. ital.*, LXI, p. 255.

2. Cf. P. Meyer, *Hist. Litt.*, XXXIII, p. 344 : Sainte Christine, n° 1.

... prends avec toi sainte Cretine,
Dont rimoiai l'autre an l'istoire.

Cette *istoire* est bien celle qui nous est conservée dans les deux manuscrits indiqués ci-dessus. L'auteur a pris soin de nous le faire savoir lui-même; seulement il faut aller chercher cette indication précieuse dans la toute dernière partie du long récit, au moment où l'envoyé de l'empereur, le féroce Julien, fait trancher les seins de Christine :

Mais por voir vos afice dans Gautiers de Cossi,
Qui l'istorie a traitie, qu' onques sans n'en issi.
(Ms. Carpentras, n° 106, f° 120.)

Le ms. Bibl. Nat. 817 (f° 188) donne : *don Gautier de Coinssi*.

Dans la même notice sur les vies de sainte Christine, M. P. Meyer fait figurer une autre Vie, sous le n° 2 :

« Poème en vers alexandrins rimant deux à deux. Cette vie de la fin du XIIIe siècle, semble-t-il, n'est connue que par quelques vers du début que cite le président Fauchet (*Œuvres*, 1610, p. 553). Premier vers :

Seigneurs qui en vos livres par maistrie metez. »

En réalité, ce n'est pas une autre *Vie*, c'est celle-là même qu'a composée Gautier, amputée seulement de ses 42 premiers vers, dans lesquels l'auteur expose le but édifiant qu'il se propose, après quoi il continue :

Signor qui en vos livres par maistrie metés
Equivocacions et leonimetés,
Se içou ne puis faire, ne despisiés mon livre...
(Ms. Carpentras, f° 67.)

J. Druon.

DEUX PERSONNAGES ARTURIENS

I. — « Malduiz li Sages », le neuvième dans la longue énumération des chevaliers de la Table Ronde que donne Chrétien de Troyes dans son *Erec* (v. 1699. édit. Foerster) a été identi-

fié par Miss Weston [1] avec Maldûc der Wîse, qui figure dans le *Lanzelet* d'Ulrich von Zatzikhoven. Le chevalier qui, dans l'énumération de Chrétien, suit immédiatement Mauduit, « Dodiniaus li Sauvages » (v. 1700), figure également dans le *Lanzelet* et dans le même épisode. Ce roman donne sur ce personnage des détails qui, jusqu'à présent, n'ont pas été suffisamment signalés et qui jettent une singulière lumière sur une figure en apparence banale.

« Dodinel le Sauvage » est souvent nommé dans les romans arturiens. Il semble bien qu'il faille l'identifier avec le « Dodiniaus » (cas sujet) sans épithète, qui figure dans le *Chevalier au Lion* (v. 54, édit. Foerster). Il se retrouve dans les romans plus récents, en vers et en prose : « Dodinès li Sauvages », *Merveilles de Rigomer*, édit. Foerster, v. 13577 ; « Dodinès » sans épithète, même poème, v. 10222 ; « Dodineel der welde », *Lancelot* en prose, traduction néerlandaise, l. II, v. 41, édit. Jonckbloet ; « Dodyniaus li Sauvages », *Livre d'Artur* ou *Suite du Merlin*, rédaction spéciale du ms. B. N. fr. 337, fol. 196 *a*, dans une énumération des chevaliers qui tentent vainement l'aventure de la « Laide Semblance » ; « Dodines li Saveage », *Morte d'Arthur*, édit. Sommer, l. VII, ch. 29, p. 259 ; l. X, ch. 4, p. 418 ; etc. Encore une fois, son rôle est banal ; les aventures qu'on lui attribue, qu'il réussisse ou qu'il échoue, pourraient tout aussi bien être tentées par d'autres. Le seul trait qui le distingue, c'est son surnom « le Sauvage », qu'aucun roman français n'explique. D'où lui vient-il ?

Consultons maintenant le *Lanzelet* (édit. Hahn, v. 7030 et suiv.) : Artur, accompagné de « Karjet [2] », de Tristan et de Lancelot, est à la recherche du château de Malduc, le sorcier qui doit l'aider à délivrer la reine Genièvre, enlevée par Falerin [3]. Ils s'égarent et se trouvent sur le « Marais qui crie », *daz Schrîende Mos* [4] ; ce marais présente cette particularité qu'au-

1. *The Legend of Sir Lancelot* (London, 1901), p. 15, note.

2. Ce personnage a été également identifié par Miss Weston (*ouvr. cité*, p. 15) : c'est le Gaheriet d'*Erec* (v. 1727).

3. Comp. l'analyse de G. Paris, *Romania*, X, 475.

4. Ce nom singulier est expliqué v. 7062 et suiv. ; comp. *Revue des traditions populaires*, année 1913, p. 170.

cun cheval ne peut y passer sans s'y enfoncer (v. 1042). Artur et ses compagnons voient cependant s'avancer sur ce sol instable un cavalier, dont le cheval va si vite qu'il ne laisse pas de traces. Ils le reconnaissent bientôt, car cet homme vaillant, quelque fût le lieu de son séjour en été, faisait toujours partie, en hiver, de la « mesnie » d'Artur (*Artûses messenîe*, v. 7093). Il dit la bienvenue au roi et à ses chevaliers : il était bien capable de leur rendre service (en les guidant) sur les champs profonds (le marais sur lequel on s'avançait). Il s'appelait *Dodines der wilde* « aux larges mains[1] ».

Le poète ajoute encore quelques détails : « Dodines » faisait la guerre au roi d'Irlande ; il se souciait de l'armée ennemie comme d'un cheveu, car son cheval marchait si bien que *der wilde Dodines* (v. 7107) le conduisait fièrement à travers le marais. Là où ses ennemis ne pouvaient rester en selle à cause de la profondeur (où leurs chevaux s'enfonçaient) le cheval de « Dodines » ne bronchait pas. — « Dodines » conduit son seigneur dans son château, bâti sur un rocher, près du marais (v. 7117); ce château est construit d'une façon merveilleuse (v. 7122-7129). Artur y fut magnifiquement régalé de viande et de gibier (*von zame ... von wiltbrat*, v. 7134), puis il quitte cette demeure hospitalière, pour continuer l'aventure ; « Dodines » lui indique le chemin du château de Malduc.

Voilà certes un personnage singulier qui, avec son cheval merveilleux, qu'on dirait « fae » (le mot n'est cependant pas employé), a une apparence fantastique. Avec cette apparence contraste le château solidement construit, où « Dodines » perçoit à son aise les revenus de la région (*des landes zol*, v. 7120); mais ce mélange de fantastique et de détails réels et prosaïques est, comme on sait, habituel dans les romans de la Table Ronde.

Deux détails surtout doivent frapper le lecteur, dans le récit du *Lanzelet*. Dodinel donne l'hospitalité à Artur et à ses chevaliers et les guide sur le marais ; puis il fait partie pendant l'hiver, de la « mesnie » de celui-ci. Ce lien temporaire qui le rattache à la cour d'Artur est, à notre avis, une déformation

1. *Dodines*, seule forme employée, est un souvenir évident du cas sujet français.

de la légende primitive ; à l'origine, il n'avait rien de commun avec cette cour et demeurait toujours dans la solitude, justifiant ainsi son surnom de « sauvage ». Sa seule fonction était justement d'y habiter, afin d'y accueillir les chevaliers « errants » en quête d'aventures et de leur donner les renseignements dont ils pouvaient avoir besoin.

Dodinel « le sauvage », rentre ainsi, comme l'a déjà vu M. Brown [1], dans une classe de personnages, assez fréquemment mentionnés dans les romans de la Table Ronde et dont d'autres représentants sont, dans le *Lanzelet* même (v. 3829) l'abbé du monastère isolé, qui donne à Lanzelet (Lancelot) des renseignements sur l'aventure qui l'attend avec Iweret ; dans le *Chevalier au Lion* (édit. Foerster, v. 191 suiv., 778 et suiv.) le vavasseur qui, assisté de sa charmante fille, reçoit charitablement Calogrenant, puis Yvain ; dans le *Chevalier du Papegau* (éd. Heuckenkampf p. 71) le « Chevalier amoureux » du Château sauvage ; on trouvera d'autres exemples dans la note de M. Brown. Le même savant a rapproché de ces épisodes des romans arturiens un récit épique irlandais, le *Tochmarc Emere*, où Cûchulinn arrive à une grande maison, située dans une vallée où il est accueilli gracieusement ; au moment où il la quitte on lui donne des indications sur les moyens d'arriver à la demeure de Scathach (l'Ombre), où il doit avoir une aventure [2].

Nous sommes ici en présence d'un thème essentiellement folklorique, qui a été développé par les narrateurs épiques des Celtes, mais qui est propre aux contes populaires. La maison ou cabane où le héros est accueilli et reçoit des renseignements sur l'aventure à accomplir se retrouve dans les contes celtiques [3] modernes ; et tout lecteur de contes russes connaît *l'izba* isolée et merveilleuse, où demeure la *baba iaga* (sorcière), qui renseigne le héros ; il y a entre les contes russes et les contes celtiques cette différence que, dans ces derniers, le héros est d'ordinaire bien reçu et que les renseignements sont donnés spontanément ; tandis que, dans les contes russes, le héros est sou-

1. *Publications of the Modern Language Association of America*, XX, 677.
2. Traduction de Kuno Meyer, dans *Archaeological Review*, I, 298.
3. Conte irlandais chez Mac Manus, *In Chimney Corners*, p. 127 et suiv., résumé par M. Brown, article cité, p. 70.

vent obligé de menacer la *baba iaga* ou même de la battre, pour la forcer à dire ce qu'elle sait.

Nous sommes ainsi amenés à admettre, pour l'histoire poétique de notre personnage, trois périodes : une première, hypothétique, pendant laquelle il n'avait aucun lien avec la cour d'Artur et était simplement l'hôte, habitant la solitude, des chevaliers errants ; une seconde, représentée par le *Lanzelet*, où il est rattaché, pour une partie de l'année, à la « mesnie » du Roi, tout en restant « le Sauvage », pour le reste de l'année ; une troisième, représentée par les autres romans, où il devient un banal chevalier de la Table Ronde, héros d'aventures banales.

Un sceptique pourrait faire valoir la possiblité que le récit du *Lanzelet* eût été imaginé après coup, pour expliquer et justifier le surnom de « Sauvage. » La possibilité d'une telle explication ne peut être niée à priori : c'est ainsi que G. Paris a conjecturé ingénieusement [1] que le thème essentiel du roman de *Torec* eut pour point de départ le nom de *Vaslet au Cercle d'or*, mentionné dans *Erec*, édit. Foerster, v. 1712, *Merveilles de Rigomer*, édit. Foerster, v. 4492, etc. De même, le nom « d'Yvain l'Avoutre » (*Erec* v. 1708 ; le personnage figure dans le *Lancelot* en prose, la *Queste*, etc.), se trouve expliqué par une historiette racontée dans la Vulgate de la suite du *Merlin* en prose [2] ; de même encore des détails donnés dans l'autre suite du *Merlin*, le *Merlin-Huth* [3] expliquent le nom de « Let Hardi » (*Erec*, v. 1697). Mais ces récits ont un tout autre caractère que celui du *Lanzelet* : on y sent l'invention voulue, étiologique ; dans l'épisode de Dodinel, si naturellement amené, il n'y a rien de pareil. Nous ne croyons donc pas que l'objection puisse être valable.

II. — Un personnage mentionné bien moins souvent dans les romans que Dodinel est Loholt, le fils d'Artur [4], qui figure également dans l'énumération d'*Erec* (v. 1732, édit. Foerster : *Et uns varlez de grant vertu, Loholz li fiz le roi Artu*). Il paraît égale-

1. *Histoire littéraire de la France*, XXX, 269.

2. *Roman de Merlin*, édit. Sommer (London, 1894), p. 175.

3. *Merlin*, édit. G. Paris et Ulrich, I, 209.

4. Ce nom est certainement ancien ; il se retrouve en cornique, voir J. Loth, *Contributions à l'étude des romans de la Table Ronde*, p. 65.

ment dans le *Lanzelet*, à propos du même épisode de l'enlèvement de Genièvre, sous le nom de Lôût ; il est qualifié expressément de fils d'Artur et de Genièvre (v. 6888, 6889)[1] ; de même que dans *Erec*, il est représenté comme très jeune : v. 6902 *kindischer man* = « enfant ». Mais ce qui est curieux, c'est que le *Lanzelet* ajoute (v. 6902 et suiv.) : « Jamais enfant ne reçut plus d'éloges jusqu'au jour où il partit avec son père (nous dit l'aventure) pour un pays d'où les Bretons attendent encore leur retour ; en effet, ceux-ci soutiennent qu'ils reviendront ; on le leur a entendu dire souvent et je leur laisse cette opinion. » Ces vers, qui n'ont pas l'air d'une adjonction du traducteur allemand et qui ont dû se trouver dans l'original français[2], ont ceci de remarquable qu'ils sont en contradiction avec le seul récit détaillé où, à ma connaissance, Loholt joue un rôle, à savoir l'épisode du roman en prose de *Perlesvaus*[3] où il est raconté comment le jeune prince fut tué traîtreusement par Kei et comment Perlesvaus (= Perceval) révéla ce crime. Comme ce récit et celui du *Lanzelet* s'excluent, nous devons en conclure que l'auteur de l'original de ce dernier roman ne connaissait pas cet épisode qui doit être d'invention relativement récente. Nous croyons, en effet, que les récits — peu nombreux du reste — où Kei joue réellement un rôle de traître, sont tous d'invention récente ; anciennement Kei était un personnage grotesque, hâbleur et médisant, mais non bassement perfide et criminel. Si cette observation est juste, elle met à néant l'hypothèse de Zimmer[4], d'après laquelle Kei aurait été imaginé

1. Je note ceci, parce que la *Suite du Merlin* (*Livre d'Artur*) contient un récit d'après lequel Loholt était né de l'union momentanée et illégitime d'Artur avec la jeune Lisanor de Quimper-Corentin : *Roman de Merlin*, édit. Sommer, Londres, 1894, p. 131, édit. de Washington, 1910, p. 124 ; même récit dans le ms. Bibl. Nat. fr. 337, d'après l'analyse de Freymond, *Zeitschrift für französ. Sprache*, XVII, 23 ; voir aussi le *Lancelot* en prose, édit. Sommer, Washington, 1910, I, 159. Je crois la version du *Lanzelet* plus ancienne et plus authentique, mais il serait difficile de le prouver.

2. Une allusion à « l'espérance bretonne » est bien plus vraisemblable de la part d'un Français ou d'un Anglo-normand que d'un Allemand.

3. Édition Potvin, p. 170, comp. p. 218, 222. Une allusion à ce récit se trouve dans la Vulgate de la suite du *Merlin*, édit. citée de Londres, p. 338.

4. *Goettingische gelehrte Anzeigen*, année 1890, p. 830.

d'après le Ganelon des chansons de geste. Le Kei des romans les plus anciens, seul connu de l'auteur de l'original du *Lanzelet*, n'était pas un Ganelon [1].

De ces observations on peut tirer quelques conclusions générales. Si la date précise de la composition de l'original du *Lanzelet* (en tout cas antérieure à 1194) est douteuse et le restera jusqu'au jour où un hasard heureux aura fait découvrir un fragment assez étendu pour permettre avec quelque succès l'étude de la langue, les matériaux qui ont servi à la composition de ce roman avaient un caractère archaïque très marqué. D'autre part, les faits notés ici doivent nous fortifier dans la conviction que si, dans les deux longues énumérations de personnages arturiens que contient l'*Erec* de Chrétien de Troyes (v. 1691 et suiv., 1934 et suiv.) quelques noms ont été peut-être imaginés par le poète, d'autres sont au contraire traditionnels et attestent l'existence d'un véritable cycle de récits arturiens, antérieur à la composition de ce roman.

G. Huet.

POUR LE COMMENTAIRE DE VILLON

MONTPIPEAU ET RUEIL (*Test.* 1671-2).

Aux « enfants perdus » Villon a légué « une leçon de son escolle » qui débute par des conseils de prudence :

1670 Mes clers, pres prenans comme glus,
Si vous allez a Montpipeau
Ou a Rueil, gardez la peau :
Car, pour s'esbatre en ces deux lieux,
Cuidant que vaulsist le rappeau,
1775 La perdit Colin de Cayeux.

Nous savons que Colin de Cayeux fut condamné par le Parlement de Paris à être « pendu et estranglé » le 26 sep-

1. Il est à remarquer que Kei joue déjà un rôle grotesque dans l'épisode des Faulx, qui a dû se trouver dans le *Tristan* primitif : or, dans ce récit, Kei n'agit pas en traître mais, au contraire, par bonté d'âme, pour rendre service à Tristan. Voir le résumé (d'après Eilhart) par M. Bédier, daus son édition du *Tristan* de Thomas t. II, p. 158.

tembre 1460, et qu'il essaya vainement de réclamer son privilège de clerc. Mais parmi les renseignements que nous avons sur sa vie criminelle ne figure aucune indication relative aux affaires de Montpipeau ou de Rueil qui l'auraient conduit au supplice[1]. Pourtant le témoignage de Villon a paru formel : ses historiens les plus récents, d'Auguste Longnon à M. Pierre Champion, ont admis que Colin, et sans doute d'autres compagnons de la Coquille, avaient opéré à Montpipeau près de Meung et à Rueil près de Paris ; même il a paru vraisemblable que Villon ait été l'associé de Colin à Montpipeau, ce qui pourrait expliquer les détentions successives du poète à Orléans pendant l'été de 1460 et à Meung, dans la dure prison de l'évêque Thibaud d'Auxigny, pendant l'été de 1461.

On peut s'étonner cependant que Villon, plus discret d'ordinaire, ait rappelé avec cette précision des affaires fâcheuses. En admettant qu'il n'y ait pas été mêlé, nous ne savons pas en quoi ces affaires étaient mieux faites que d'autres pour inspirer la prudence aux enfants perdus et pourquoi, si nous prenons le texte à la lettre, il était toujours plus dangereux pour ceux-ci d'*aller à Montpipeau* ou *à Rueil* qu'en tout autre endroit et par exemple à Saint-Leu-d'Esserent où avait été pris Colin de Cayeux[2].

Mais les affaires de Montpipeau et de Rueil ont-elles jamais eu une réalité ? Et, si l'on en doute, qu'est-ce que Montpipeau et Rueil ? Je crois que l'on s'approche de la solution si l'on prend d'ensemble les expressions *aller à M.*, *aller à R.*, comme je le faisais tout à l'heure. J'emprunte à une communication de M. le Dr R. F. Guillon, de Caudry, la formule de cette solution

---

1. Au contraire, le 23 septembre 1460, le procureur du roi indique devant la cour de Parlement que les délits pour lesquels a été pris Colin ont été commis « la pluspart en ceste ville de Paris » (A. Longnon, *Étude biographique*, p. 172).

2. La supposition de M. P. Champion (*François Villon*, II, 78) que les Coquillards étaient « alors autour de Rueil » ne repose que sur le témoignage de Villon ; mais, si elle peut s'accorder avec la ballade en jargon que nous citerons tout à l'heure, elle est en contradiction avec le v. 1671 du *Test.* : « Si vous *allez*... à Rueil. »

qui est sienne : « Rapprochant ces noms de *Ruel* et de *Montpipeau* des termes de l'argot des Coquillards ou du jargon de Villon *ruer* et *piper*, je me demande si *aller à Ruel*, *a. à Montpipeau* ne sont pas des périphrases pour *ruer* et *piper*, par un calembour analogue à celui qui plus tard fit dire *aller à Niort* pour *nier*. »

M. Sainéan a réuni dans son *Argot ancien*, p. 131-2, plusieurs exemples de ces formations par équivoque où un mot, généralement un verbe, est remplacé par *aller à* plus un nom de ville contenant, en apparence, le même radical ; les exemples de M. Sainéan remontent au XVIIe siècle, mais dans ses *Sources de l'Argot ancien*, t. I, p. 35, il a dû reculer, pour la formule *aller à Niort*, jusqu'au XVe siècle, et l'on peut remonter plus haut encore, puisque *aller à Mortagne* = « mourir » se trouve dans les *Cent nouvelles nouvelles* [1]. Ainsi ce mode d'expression plaisant est au moins contemporain de Villon [2] et rien ne nous empêche de le reconnaître dans le *Testament* [3].

Aller à Montpipeau est une expression assez claire : elle équivaut à *piper* et ce mot fréquemment attesté, signifie essentiellement « tricher au jeu de dés ou à quelque autre jeu », et peut-être déjà au XVe siècle « escroquer ».

Il n'en est pas de même de *aller à Rueil*, ni de l'expression parallèle *aruans à Ruel*, qui se trouve dans la deuxième ballade en jargon de Villon [4]. Nous y reconnaissons facilement le verbe *ruer*, mais l'emploi argotique de *ruer* n'a été signalé jusqu'ici que dans le *Jargon* de Villon et les exemples sont loin d'être

---

1. Cf. P. Champion, *François Villon*, II, 91, n. 3.

2. En fait ces calembours géographiques sont bien plus anciens, cf. *Romania*, XXXVII, 466, et A. Tobler, *Verm. Beiträge*, II², 211.

3. L'expression *s'esbatre en ces deux lieux* (v. 1773) ne peut faire difficulté : elle est la suite naturelle de l'équivoque précédente.

4. Le début de cette ballade concorde avec celui de la *Belle leçon aux enfants perdus* :

Coquillars, aruans a Ruel
Menys vous chaute que gardez
Que n'y laissez et corps et pel,
4 Com fist Collin l'Escailler.

Mais *aruans* (*enaruans*, *eueruans* dans d'autres éditions) reste obscur. *Ruel* se retrouve dans l'envoi de cette ballade.

25 Prince, erriere de Ruel.

clairs[1]. Il est bien certain cependant qu'il s'agit ici encore d'un procédé pour *desbouser les povres nyais* (*Jargon*, III, 6), c'est-à-dire « dépouiller les dupes », soit par tricherie (cf. en note les exemples 1-3), soit par vol plus caractérisé (cf. les ex. 4 et 5 où *ruer* est joint à *feuille* et à *fonde*, c'est-à-dire « bourse »)[2].

Villon a donc simplement et d'une façon toute générale averti ses compagnons, s'ils commettaient quelque escroquerie ou larcin, qu'ils y courraient risque de la vie, et nous pouvons, je crois, rayer Montpipeau et Rueil de sa biographie et de l'histoire des Coquillards. Par contre nous ajouterons ces deux articles au glossaire de l'argot ou du bas-langage ancien.

M. R.

CORRECTIONS AU *CONTE D'AMOUR* CATALAN

Voici quelques observations critiques sur le texte, assez peu clair en quelques endroits, que M. Am. Pagès a édité avec tant de soin (*Romania*, XLII, 180 et suiv.).

---

1. Je les réunis ici :

1 Gailleurs bien faitz en piperie
Pour *ruer* les ninars au loing
A l'assault, sans suerie ! (*Jargon*, II, 17-19.)

2 Souvent aux arques
A leurs marques
Se laissent tousjours desbouser
Pour *ruer*
Et enterver (*Jargon*, III 13-17).

3 La fee les arques vous respons
Et *rue* deux coups ou trois
Aux gallois (*Ibid.*, 19-21).

4 *Ruez* des feuilles cinq ou six (*Jargon*, VI, 5).

5 *Ruez* par les fondes la poe (*Ibid.*, 14).

Rurie se trouve dans la ballade VI, v. 9 :

La giffle gardez de *rurie*.

2. Le sens de *ruer* en ancien français, « jeter, taper » porterait à croire qu'il s'agit de vol accompagné de violences, mais les exemples de Villon ne paraissent pas s'expliquer mieux par là.

Je proposerais de lire aux v. 59-64 : *E per aiço preu me n paor Que d[ig'] [qu'elle dise] : « Uymais | Ne fassatz mots, [ni]ves, ni lays, | Ne nuyl canso ! » Que be conech que perduts so...* En tout cas *nuyl canso* est surprenant. — V. 129, au lieu de *volrieu* : *volria m?* — V. 185, *son*, corr. *es*. — V. 190, il serait plus simple de lire [*tot*]*om*. — V. 284, lire *E say* (?) — V. 353, *me a* ne me paraît pas explicable ; on attendrait *nagun annig*. — V. 377, p.-ê. lire [*tot*] *cap enclis* ; cf. cat. *capbaix*. — V. 442, la virgule après *grasir* doit être biffée. — V. 579, je garderais *faylonas* : *felló*, dont *faylonas* serait l'augmentatif (*e* ± > *a* ±), a en catalan le sens « zornig, erbost » (Vogel), ce qui s'accorde très bien avec *cossiros* et avec la situation. — V. 642, lire *feretz* au lieu de *seretz*. — V. 657, comme *iu* au lieu de *eu* (pron. pers. de la 1e personne) surprend, je préférerais *exiu primes* « sortez d'abord ». — V. 658, biffer la virgule après *pus*. — V. 669, biffer le point après *jorn*. — V. 676, lire *fos* au lieu de *us* ? « je ne pus connaître un lieu où il y eût une dame qui ne fût autrement [= différente d'elle], sans erreur, jusqu'à ce que je la vis... »

L. Spitzer.

COMPTES RENDUS

Edmond Faral, **Recherches sur les sources latines des contes et romans courtois du moyen âge**; Paris, Champion, 1913; in-8, XI-431 pages.

Le volume que nous annonçous ici n'a pas tout à fait le caractère unitaire que semble promettre son titre. Ce sont des *Beitraege*, comme on dirait en Allemagne, plutôt qu'une synthèse dont toutes les parties seraient également développées. L'auteur aborde son sujet par plusieurs côtés; il fait, si j'ose ainsi dire, des tranchées à droite et à gauche pour s'emparer de la place. Sa connaissance très étendue de la littérature latine du moyen âge le sert heureusement dans ces travaux d'approche; d'autre part il n'a pas prétendu nous révéler les sources latines *des* contes et romans courtois, mais seulement de quelques-uns d'entre eux, les plus anciens il est vrai. De Chrétien il ne parle guère; j'ai noté très attentivement tous les passages où il est question de ce grand écrivain; la plupart sont enfermés dans les pages 311-87, c'est-à-dire dans une curieuse étude, inspirée par « le merveilleux et ses sources » dans les descriptions de nos romans au XIIe siècle. En réalité, ils nous apprennent peu de chose. C'est surtout *Erec* qui a été mis à contribution (je dirai tantôt pourquoi cela ne m'a point surpris), et même dans *Erec* c'est surtout trois ou quatre passages, qui ont occupé M. Faral (la description de la robe d'Erec et du manteau qu'il porte à son couronnement; ajoutez les mentions de Morgue, de la Thessalie, de l'Ile d'Avalon, de Salomon, etc.). Je m'étonne que l'épisode de *Tantalus* dans *Guillaume d'Angleterre* ne l'ait pas intéressé; rien de Gautier d'Arras, de *Florimont* pourtant si curieux, de Raoul de Houdenc, etc. C'est une recherche amorcée plutôt qu'achevée, et maintenant que je l'ai signalée, je n'y reviendrai pas, tout en confessant qu'elle est riche en documents et plus riche en suggestions.

De données générales et conclusives, il n'y en a que dans le dernier chapitre. Il est fort bref, mais très instructif. M. Faral y trace une intéressante esquisse des origines et du développement du roman courtois; il a bien voulu rappeler un essai du même genre, moins complet et moins précis il est vrai,

qu'avec de plus faibles moyens j'avais tenté il y a quelque dix ans ; peut-être aurait-il pu s'en souvenir un peu plus souvent à cette place. Qu'on m'excuse de répéter ici ce que j'ai écrit alors, en montrant que les romans imités de Stace, Virgile, Ovide, etc., étaient à la source de la plupart des fictions de la seconde moitié du XIIe siècle, d'*Ille et Galeron* et d'*Eracle*, dont M. F. se tait, comme des œuvres de Chrétien. Il va beaucoup plus loin que moi, puisqu'il conteste l'antériorité, non seulement des romans bretons (p. 395), mais de leurs sources et de leurs thèmes ; à une hypothèse, à laquelle un maître illustre a attaché son nom et que ma piété de disciple m'avait défendu de discuter de front, il n'hésite pas à substituer une autre hypothèse, d'ailleurs richement étayée sur des documents, de plus en plus probable depuis qu'on a édité *Philomena* et *Pyrame et Thisbé* et qu'on nous a donné une édition critique du roman de *Troie* ; c'est que, pas plus que nos chansons de geste, les romans bretons ne dépendent de prototypes perdus. De *Thèbes*, *Troie*, etc., M. Faral nous dit qu'ils « se sont constitués, en quelque sorte, de leur propre substance : tous originaires de la région normande, ils sont issus d'une synthèse audacieuse, où un beau jour quelque clerc grisé d'érudition et avide de succès mondain a fondu, en un corps unique, des éléments d'origines diverses et souvent disparates » ; il ajoute que c'est à ces romans-là que les romans bretons « doivent... d'être ce qu'ils sont ». C'était bien la conviction que je m'étais faite dès 1904 ; mais l'érudition agile et variée de M. Faral l'a singulièrement renforcée en moi.

Cette érudition apparaît dans les deux études où le collaborateur de la *Romania* examine les rapports de *Pyrame et Tisbé* avec quelques romans français et les sources ovidiennes de *Thèbes* et d'*Eneas*. J'aurais mauvais goût d'insister sur cette dernière étude, publiée ici-même, bien qu'elle ait reçu divers compléments dans le volume. Tout n'y est pas également probant, et notamment je suis moins édifié que l'auteur par le passage de Guillaume de Malmesbury, où il croit trouver l'origine d'une tradition rapportée dans *Eneas*, v. 7669 ss. Il faudrait être assuré des intermédiaires par lesquels on a passé et expliquer l'étrange suppression de plusieurs détails caractéristiques, notamment le subterfuge qui permet d'éteindre la lampe et la non-décomposition du corps de Pallas. De même je persiste, en raison de la littéralité des analogies de textes, à croire que c'est bien de *Thèbes* que dérive le passage d'*Eneas* cité p. 93 et cherche en vain la signification de plusieurs des rapprochements faits par M. Faral p. 94-95, bien que d'accord avec lui sur la conclusion générale. M. F. invoque l'*Art* de Mathieu de Vendôme, dont les enseignements sont, en effet, révélateurs pour l'origine des éléments descriptifs, fournis par la beauté féminine [1]. Pourquoi n'est-il donc pas remonté plus haut ? Les *artes*

1. Et aussi masculine. Car on aurait pu observer que les mêmes épithètes servent aux deux sexes, et qu'à l'origine (voyez *Troie* et surtout *Cligès*, 2761 ss.) nos romanciers éprouvaient une prédilection à détailler la beauté de l'homme, tandis qu'ils se montraient plutôt sobres à l'égard de celle de la femme.

des XIIe-XIIIe siècles ne sont que des décoctions, plutôt médiocres, de traités antiques, et parmi ces derniers, il en est un qui devait attirer de plus près l'attention de chercheurs comme M. Faral ; je veux parler des *Controversiae et suasoriae* de Sénèque le Père, dont on a conservé une bonne moitié et qui ont été, de plus, vulgarisés dans une sorte d'abrégé, dont les extraits s'étendent également aux livres perdus ainsi qu'aux préfaces. L'étude de ces *Controversiae*, dont nous possédons trois manuscrits du Xe siècle (ceux de l'abrégé sont, dit Teuffel, « en nombre assez considérable ») ne serait assurément pas inutile ; tous les lieux communs de la rhétorique gréco-romaine y sont traités avec un luxe d'exemples et une abondance phraséologique qui durent remplir d'aise les écrivains du moyen âge ; qu'il s'agisse de l'Amour et de ses ravages, de la Fortune, de la corruption du siècle (thème déjà à la mode au temps où écrivait l'auteur de la chanson d'*Alexis*), de la générosité opposée à l'avarice, on trouve là tous les développements désirables. On y trouve aussi descriptions à la fois colorées et minutieuses, celle d'une tempête, par exemple, des que je crois bien avoir inspiré les auteurs de *Brut*, de *Tristan*, etc. [1].

Les procédés d'amplification, familiers à l'auteur d'*Eneas*, ne l'étaient pas moins à ses maîtres antiques qu'à ses contemporains ; on trouvera p. 107 et ss. [2] d'intéressants détails à ce sujet ; mais l'essentiel de la démonstration de M. F. est la comparaison avec Ovide ; je n'y insisterai pas dans ce recueil, où elle a été publiée [3].

L'étude sur les rapports entre *Pyrame et Thisbé* et quelques romans français a moins d'importance ; mais elle n'est pas moins caractéristique de l'ingéniosité de l'auteur et du soin avec lequel il a lu les principaux textes du XIIe siècle. Il aurait pu, à mon sens, se montrer, en plus d'un cas, plus affirmatif ; lorsqu'il se demande (p. 15 ; comp. p. 20) si deux passages offrant des analogies vraiment précises ne sont pas empruntés à une même source,

---

1. Il y a dans *Guillaume d'Angleterre* une très longue description de cette espèce (la seule dans l'œuvre de Chrétien). Le rapprochement entre Sénèque et l'auteur champenois n'est pas sans intérêt :

Emicabant densis undique nubibus fulmina et terribili fragore horridae tempestates absconderunt diem ; imbres undique et omnia procellis saevientia ...intumuerat tempestatibus mare justisquoque navigiis horrendum. (Éd. Bornecque, VII, 1, 4.)	Li jors reprent a oscurer Par tot et molt fort a venter, Li ciex torble, li airs espoisse ; Or est avis que la mer croisse, Si resamble qu'ele retraie, etc. (*G. d'A.*, 2309-13.)

2. A propos des vers 1590 et ss. d'*Eneas*, M. F. aurait pu citer les vers 13437 et ss. de *Troie* où figurent les mêmes banalités sur l'incoustance des femmes.

3. Je ne ferai qu'une remarque à propos du reproche de sodomie, dont il est question p. 132-33. Je m'étonne que M. F. ne se soit pas souvenu des v. 131831 ss. de *Troie*, où c'est un Troyen qui accuse un Grec de ce vice, alors que dans *Eneas* on nous dit que « En ce sont Troïen norri.. » Rien à conclure de là ; car l'accusation est trop fréquente au moyen âge.

au lieu que l'un dérive de l'autre, on peut louer sa circonspection, encore qu'elle me paraisse un peu exagérée. En revanche il attache beaucoup d'intérêt à des rapprochements vagues (voyez not. p. 17 où des rimes banales comme *tressalt* : *chalt* sont citées ; la description des angoisses physiques de l'amour ne peut qu'exceptionellement fournir un critère ; idem, p. 18, où le seul vers 413 = *Thèbes* 9948 est significatif, etc., etc.). En revanche, j'aurais voulu que M. Faral se livrât à une enquête sur l'œuvre de Chrétien ; il ne l'aurait pas regrettée. Le grand poète du XIIe siècle a, lui aussi, lu avec profit *Pyrame et Thisbé*. Il s'en est particulièrement souvenu dans le long passage de *Cligès* (846 ss.), où il use de l'image suggérée par la flèche de l'Amour, dont la coche, les penons, le dart, etc., lui fournissent des allégories plus alambiquées qu'au poète anouyme qui, avant lui, et de façon plus naturelle, avait eu cette imagination en français. Il est à noter que le procédé signalé par M. Faral (interrogation fictive servant à introduire un développement) n'est nulle part mis à profit par Chrétien d'une façon aussi déplaisante que dans le passage faisant suite à celui que j'ai allégué ; on sent qu'il reste, dans tou ce développement, suggestionné par une lecture récente et tyrannique. De même, il est difficile de ne pas se souvenir de *Pyrame et Thisbé*, lorsqu'on lit les vers 6238 ss., où se mêlent aussi des souvenirs trop certains de *Thèbes* (6381 ss.) et de *Troie* (10345 ss.)[1]. Enfin — et ce sont des constatations rapides que je pense qu'avec un peu d'attention on multiplierait — il est un passage de *Guillaume d'Angleterre* où le poète s'est assurément souvenu de *Pyrame et Thisbé*. L'analogie des thèmes y prêtait. Pyrame pleure une amie dévorée par un lion, le roi, un fils dévoré par un loup ; l'imitation était facile et, en quelque sorte, imposée[2] :

---

1. Comparez not. *P. et Th.* 737 ss., et *Cligès* 6245-7, 6250-2 :

C'est torz	Ma vie est morte et je suis vis !
Quant ele est morte et ne suis morz.	Ha, douce amie, vostre amis
Ne sai quel duel me soit plus forz.	Por quoi vit et morte vos voit ?
Chetis,	. . . . .
Quand ele est morte et je sui vis,	Amie, donc sui-je la *morz*
Ma douce amie	Qui vos a morte, n'est-ce *torz* ?
. . . . .	...vos ai morte et ocise...
Je vous ai morte...	

La rime *morz* : *torz* n'a rien d'impressionnant en soi ; on la retrouve dans *Troie*, 10339-40 et ailleurs. Mais il faut noter que ces lamentations transmises de l'épopée sont partout dans Chrétien (*Cligès*, 5791 ss., 6238, ss. ; *Lancelot*, 4281 ss., 4336 ss. ; *Perceval*, 4612 ss. et déjà *Erec* 4618, ss.).

2. L'analogie du passage cité de *G. d'A.* avec *Cligès* est très intéressante aussi ; les rimes des vers 853-4 (*nez* : *desgeünez*) ont d'autant plus d'importance à reparaître ici (3753-5) que l'introduction du loup n'est pas thématique et ne sert que de comparaison. Une fois pour toutes, je tiens à dire que, pour les raisons données par M. Foerster (préface de sa 2e éd.) et pour bien d'autres que j'exposerai prochainement ici, je considère *G. d'A.* comme une œuvre très authentique de Chrétien de Troyes.

Ha, los, pute beste haïe,	Con fu la beste tant hardie
Come as or feit riche anvaïe, etc.	Qui vers vous fist cele envaïe, etc.
G. d. A., 857-8.	*P. et Th.*, 720-1.

Je ne puis donc admettre avec M. Faral que les analogies entre les deux écrivains puissent « s'expliquer simplement par l'influence d'un enseignement littéraire traditionnel ». Chrétien a lu *Pyrame et Thisbé* et s'en est inspiré sans autre scrupule.

Qu'il en soit de même d'autres écrivains, notamment de l'auteur d'*Aucassin*, je le crois volontiers avec M. Faral, qui perd un peu de temps à se poser cette question imprévue : *Aucassin* aurait-il été écrit avant *Pyrame* ? (p. 31), alors que Suchier, éditeur du texte, l'a, en dernière analyse, rangé « in dem Anfang des XIII, allenfals noch in das Ende des XII Jahrhunderts » et que tout démontre que l'autre œuvre est antérieure à 1150. Il n'est donc pas « à peu près certain », mais tout à fait sûr que l'imitateur est le gracieux artiste qui écrivit, en Hainaut, la célèbre chantefable. Ajoutons que M. F. a eu le mérite, sinon de révéler, du moins de publier, en un texte correct et annoté, deux courts poèmes latins imités de la fable ovidienne d'une façon qui paraît indépendante. Il y joint un fragment en prose latine déjà étudié par M. Friesland, mais non intégralement publié par lui ; le texte en est malheureusement assez altéré.

M. Faral aborde alors ce qu'il appelle des « questions de chronologie ». Je n'insisterai pas sur la première, où il essaie de prouver que « le poème d'*Eneas* semble bien être postérieur à la plus ancienne rédaction latine de la *Lettre du Prêtre Jean* ». C'est une simple annexe, d'ailleurs utile et intéressante, à une recherche antérieure (p. 82 ss.), dans laquelle l'auteur avait signalé de curieuses analogies entre ce texte fameux et des passages de la version française de l'*Enéide*. Il n'en va pas de même de l'autre étude, la plus laborieuse peut-être du volume. C'est celle que M. Faral consacre à la chronologie des romans d'*Eneas* et de *Troie*. Chacun sait que c'est le travail de Pénélope, avec cette différence que ce n'est pas l'auteur lui-même, mais un confrère empressé, qui se charge de défaire chaque fois ce qui a été fait avant lui ; mais le résultat est à peu près le même. J'ose dire qu'on a plutôt embrouillé la question depuis quelques années, au lieu de se rapprocher du but. J'attendais donc avec une vive impatience M. Faral, dont nul plus que moi n'apprécie la sagacité, le savoir et la circonspection, sur ce terrain difficile.

Dois-je avouer qu'il m'a plutôt déçu ? Ma perplexité, déjà ancienne [1], a été accrue après la lecture des pages 169-187, et je vais essayer de dire pourquoi j'inclinerais plutôt, maintenant, vers la solution qu'il repousse.

Il a groupé sous 29 chefs (il imprime 28) les arguments qui ont été appor-

1. Voyez *Le roman français aux environs de 1150*, p. 16.

tés pour ou contre l'antériorité du roman d'*Eneas*. Est-ce pour clarifier sa démonstration? J'en doute un peu, et, en éparpillant les preuves de ses adversaires, M. Faral ne me paraît pas avoir, autant qu'on le croirait à première lecture, fortifié ses positions. Je préfère ramener ces 29 chefs à trois ou de préférence, à deux groupes. Il y a d'abord le menu fretin, les allusions ou, mentions qui, dans l'un des poèmes, peuvent être rattachées à l'autre. Je dis « peuvent », mais j'ajoute vite que rien n'est moins solide que cette façon d'argumenter. M. Faral a eu raison de prétendre que l'auteur d'*Eneas* pouvait en savoir assez long sur la légende de Troie pour en introduire quelques détails dans son récit sans avoir eu sous les yeux les vers de Benoît. Pourtant si, dans un certain nombre de cas, Ovide ou d'autres sources ont pu être utilisées par lui (voyez les nos 1, 16, 17, 18, 19, 20, 24, 26, 27, 28), il en est d'autres qui, par leur fréquence même, doivent éveiller nos soupçons. Quand l'auteur d'*Eneas* ajoute, avec une insistance visible, les noms de Priam, d'Hécube, de Ménélas, d'Hélène, etc., là où son modèle les ignore ou les néglige, quand il énumère un certain nombre de héros du siège fameux à un endroit (par exemple aux Enfers) où on les cherche en vain dans Virgile; quand il rappelle les conséquences du rapt d'Hélène dans les mêmes conditions, il devient plus difficile de n'être pas impressionné : son insistance ne s'explique-t-elle pas par la vogue récente d'une œuvre, qui avait concentré l'attention sur les principaux personnages de la guerre de *Troie*? Je pose simplement la question.

Mais l'essentiel, ce n'est pas ces quelques additions ou modifications que l'auteur d'*Eneas* a fait subir à Virgile. M. Faral s'en est rendu compte, et il n'a discuté un peu longuement que cinq ou six analogies internes entre les deux ouvrages, analogies semblant établir un rapport de dépendance entre eux.

C'est d'abord la description de Carthage, d'une part, celle de Troie, de l'autre. M. Langlois croit que l'imitateur est ici Benoît ; M. Faral est du même avis ; MM. Dressler et Constans soutiennent la thèse contraire. La vérité est qu'on ne peut rien tirer de décisif de cette comparaison. Comme en d'autres endroits, les deux auteurs ont pu et dû s'inspirer du roman de *Thèbes*, rien ne prouve qu'ils ne l'ont pas fait de façon indépeudante : dire que le point de vue contraire est « plus naturel », c'est ne rien dire ; en note (p. 175, 1) M. F. ruine lui-même sa démonstration, et je juge inutile d'insister. En revanche il semble attacher une importance plus grande à une autre rencontre entre les deux ouvrages. Il s'agit d'une ou plusieurs lampes destinées à brûler éternellement sur le tombeau d'un personnage illustre. M. Faral en note la mention dans Isidore de Séville : mais la façon dont le mécanisme en est réglé dans *Eneas* lui permet de croire que l'auteur a connu une tradition antique, rapportée par Guillaume de Malmesbury, et donc qu'il n'a pas eu besoin de passer par l'intermédiaire de *Troie* pour ce curieux développement, mais que, au contraire, c'est *Troie* qui a puisé chez lui. J'avoue que la

seconde conséquence ne me paraît pas découler de la première ; car il s'agit d'une de ces choses « quae per omnium ora volitant », et que deux auteurs ont pu connaître de façon indépendante. On retrouve dans vingt textes cette histoire d'une lampe inextinguible, du moins sans le détail particulier de l'archer qui peut seul en briser la chaîne et en répandre l'huile ; or ce détail manque dans *Troie*, ce qui serait inconcevable s'il avait mis *Eneas* à profit, de même qu'on ne voit pas pourquoi il nous laisserait ignorer que les lampes sont faites d'*asbestos* si son modèle lui avait fourni ce renseignement ; le fait qu'il s'en tait prouve en faveur de son antériorité ; en revanche on comprend que l'auteur d'*Eneas* ait renchéri et précisé en s'aidant de renseignements pris ailleurs. Quant à l'allusion que M. Faral croit voir au v. 14800 de *Troie*, elle est si incertaine qu'il m'en voudrait d'y insister.

Il n'est pas inutile de rapprocher de ces passages curieux ceux où il est parlé de l'embaumement de Pallas d'une part, d'Hector de l'autre. Ils ont fait verser beaucoup d'encre aux critiques, les uns tirant argument de cette apparente constatation que Benoît n'avait pas compris son devancier et avait rendu absurde une méthode funéraire parfaitement justifiée chez celui-là. Il s'agit de ces vases de baume, dont les vapeurs étaient introduites dans le corps des deux défunts ; les pieds d'Hector y plongent, dans *Troie*, ce qui ne se concevrait pas, tandis qu'ils seraient hermétiquement clos dans *Eneas*. En fait, rien ne prouve qu'ils ne l'étaient point des deux parts ; mettons que Benoît aurait pu être plus explicite, et passons. Ce qui importe ici, c'est d'établir qu'il y a eu emprunt forcé de l'un des poètes. J'en doute, puisqu'il s'agit d'un usage constant vers le milieu du XIIe siècle [1]. Entre vingt textes, je citerai celui-ci, qui me paraît particulièrement significatif : « Secta est alvus illius, viscera exposita et sepulta, corpus vero salsum interius et exterius, in oculis, *naribus* et auribus *aromatibus quoque* ac balsamo conditum... » (Albert d'Aix, D. B. XII, 28, p. 708 [2]). Ni la lampe, ni l'emploi des baumes n'ont donc rien de décisif en ce parallèle délicat [3]. Il en irait autrement si, par exemple, on parvenait à établir qu'en suivant son modèle l'un des deux auteurs s'est mépris. Or c'est, je crois, ce que démontrent les vers 7651 ss. d'*Eneas* au bénéfice de Benoît ; en voici le texte, avec celui de *Troie* mis en regard (il s'agit de la tombe de Camille et de celle d'Hector)

Eneas, 7651 ss.	*Troie*, 23064 ss.
Desus fu li covercles mis	Ciment fait o sanc de dragons
.....	ont pris li sage e destempré,

1. On aurait dû aussi noter les vers 7648-50 d'*Eneas*, où on lit ceci :

Vaissels ot asis lez le cors
Pleins de basme et d'altres licors
Por refreschir la des odors.

2. Voyez aussi Schultz, *Höfisches Leben z. Z. d. M.* [2], II, p. 464 ss.

3. Pas plus que M. Faral je n'insiste sur l'épitaphe ; c'est un détail tout à fait accessoire.

toz fu entiers de calcedoine,
de jagonces et de sardoine ;
d'altres pierres menu triblees,
o sanc de serpent destemprees,
fu li mortiers toz seelez
e li sarqueus bien asenblez.

sin ont le sarcueil seelé
o une mout riche plataine,
de pierre qu'om claime Egetaine,
plus preciose et mout plus riche
que calcedoine ne qu'oniche.

Chez Benoît le sens est clair : du ciment dont la composition est merveilleuse est mouillé par d'habiles ouvriers pour sceller, c'est-à-dire rendre inébranlable la dalle (ou pierre plate, *plataine*) posée sur la tombe. Ainsi procède-t-on encore aujourd'hui ; on *destempre* le ciment avant de s'en servir. Chez l'anonyme, qui a écrit *Eneas*, meilleur poète qu'architecte, on scelle le mortier (7657), ce qui ne veut rien dire ; c'est le *sarqueus* seul qui peut être scellé ; à moins donc de transposer les rimes des vers 7657-8 (et encore ne serait-ce qu'une solution boiteuse), il est impossible d'attribuer un sens satisfaisant à ce passage qui est clair chez Benoît [1].

Mais ne laissons pas encore ces épisodes, objet de tant de contestations de la part de la critique. La comparaison des funérailles de Pallas avec celles de Patrocle et d'Hector n'est pas moins instructive. Là où le roman de *Troie* montre une sobriété remarquable et une ordonnance logique, celui d'*Eneas* nous étonne par le caractère abondant et diffus de ses développements. Il avait un modèle dans Virgile, modèle discret, qu'il eût été sage de suivre. Il en bouleverse les données, introduisant, de façon arbitraire, le personnage de la mère de la victime, que son auteur spécifie nettement être morte (XI, 157-58) et qui, par son intervention et ses lamentations, occupe ici une centaine de vers (6259-98, 6316-70). C'est qu'il fallait nous offrir le pendant de *Troie* où Hécube (verbeuse comme la mère de Pallas) exhale sa douleur en termes qui rappellent ceux d'Ismena du roman de *Thèbes* (comp. 6171 ss., avec *Th.* 6423 ss., 6182-4 avec *Th.* 6436-8, 6198 avec *Th.* 6385 ; les analogies avec *Troie* ne sont pas rares non plus : comp. 6147 ss. avec *T.* *10338* ss., 6256 avec *T.* 16362, 6321-4 avec *T.* 16428-30, mais surtout les vers suivants qu'on me permettra de citer, et où un emprunt est évident :

Troie	*Eneas*
mauvaise amor vos ai portée [2]	.....
.....	nostre amors a petit duré,
vengerai vos se fairel puis.	malvais guaranz vos ai esté.
Bien sache Hector, se jo le truis,	Vengerai vos, se faire puis,
qu'il ocira mei, o je lui	morz est Turnus, se or le truis »
.....	Eneas part d'iluec a taut,

1. Les critiques précédents ont naturellement examiné ces passages ; mais ils se sont perdus dans une discussion de mots (à propos de *calcedoine*) sans s'occuper du point essentiel, l'intelligibilité des deux textes.

2. Voyez v. 6150 d'*Eneas* (comp. 6332) : « Malvaise guarde ai fait de tei ».

quant jo de vos depart atant ..... (5853-7)
..... (10338, 10359-61 ; 10343)

Si l'on rapproche des vers 7651 et suivants d'*Eneas*, discutés plus haut, ceux que je viens d'alléguer, on sera forcé, semble-t-il, de donner l'avantage à Benoît. Mais ce n'est pas tout.

Un autre rapprochement a été suggéré par une analogie de texte ; c'est le nº 8 de la démonstration de M. Faral ; comme il le comprend dans la demi-douzaine des arguments qu'il juge déterminants (je viens d'en examiner quatre), il faut bien m'y arrêter à mon tour. Il s'agit de deux passages dont Virgile serait, inéluctablement, la source : *Troie*, 10599 [1], et *Eneas*, 917, passages bien courts, on le voit. De part et d'autre on montre du doigt les personnages les plus illustres, assiégeants ou assiégés.

Li uns mostrot a l'altre al dei (*En.*, 917)

Il est exact que *Troie* possède aussi :

Li uns l'autre la mostre al dei (*Tr.*, 10599)

Mais qu'inférer de là ? Pas plus que des vers 8571, 8646, 14425, etc., du même poème où reparaît l'expression ; celle-ci est courante au XIIe siècle ; l'épopée en use généreusement [2], et rien ne prouve que Benoît ait pensé à Virgile plutôt qu'à une chanson de geste.

Reste un dernier argument, et c'est la conception de l'amour dans les deux ouvrages, argument dont on ne peut user qu'avec une extrême circonspection. La qualité de l'amour, dans les imitations de l'antiquité, varie, si j'ose dire, de personnage à personnage. Didon n'aime pas comme Lavinie, ni Médée comme Briséida et Polyxène. Médée ressemble à Ismène, et elle dirait volontiers comme elle (*Thèbes*, 4463 ss.) :

Sor tote rien amer le dei,
Car tot iço fait-il por mei.
Ja ne seie fille de rei
Se por s'amor ne me desrei !
O face bien o jo folei,
Coucherai mei o lui, ço crei.

Celles-là sont les sœurs cadettes des héroïnes de la geste, dont la sensualité prompte n'admet aucun ménagement. Au contraire, Lavinie, comme Soredamor et Fénice, craint, par une révélation trop facile de ses sentiments,

1. Et non 10535.
2. Voyez *Ogier*, 4520 ; *Gui Bgg.*, 2743, etc.

de se ravaler aux yeux de l'homme qu'elle a distingué. Mais dans *Thèbes*, Antigoné n'est-elle pas d'une nature aussi délicate, elle qui répond, comme une pensionnaire moderne, aux déclarations brûlantes de Parthonopeus :

Parlez-en, fait ele, o ma mere,
Et par le conseil de mon frere,
Qui vos parenz conoist et vos,
Seit acordez li plaiz de nos.
Se il l'agreent, jo l'otrei :
Ja ne serra desdit par mei... (3945-50)

Il est donc infiniment périlleux de généraliser en cette matière et surtout, après les constatations faites par M. Faral lui-même, de tenter de déterminer ce qui appartieut à l'auteur d'*Eneas*, comme à celui de *Troie*, dans les peintures de sentiment. Dire qu'on trouve dans *Eneas* l'éclaircissement d'un passage de *Troie* (18092 ss.), c'est, me semble-t-il, s'avancer beaucoup ; il s'agit, en effet, d'une notion tout à fait élémentaire et usuelle de l'amour, et je ne vois même pas la nécessité de la rapporter à Ovide d'aucune part.

En revanche, j'aurais voulu que M. Faral se livrât à une étude comparative du style descriptif dans les deux poèmes. La langue dans laquelle sont narrés les combats des Troyens et des Grecs est-elle la même que celle dont use l'auteur d'*Eneas*, pour nous dire toutes les luttes auxquelles est mêlé Énée avant d'épouser Lavinie ? L'étude des figures et des rimes m'a convaincu du contraire. *Troie* se rattache encore de près à la tradition de l'épopée, dont l'auteur utilise sans scrupule les formules et ne craint pas les répétitions si monotones d'idées, de procédés et de termes. L'auteur d'*Eneas* est un novateur ; il emploie une langue plus abondante et plus souple, dont Chrétien se souviendra à son tour, non dans *Erec* [1], mais dans les œuvres de sa maturité. Mais ce n'est pas le moment d'insister sur ce point.

---

1. Et c'est déjà une raison pour que je sois enclin à laisser *Erec*, dans la chronologie des œuvres de Chrétieu, à la place où lui-même l'a rangé, c'est-à-dire avant ses traductions et, pour ainsi dire, à l'aube de sa carrière. Lorsqu'on examine à la loupe le style de Chrétien dans les divers ouvrages qu'on a conservés de lui, on est porté à répartir ceux-ci en trois groupes : d'abord *Erec* où l'épopée a laissé des traces palpables, et qui a toute la gaucherie d'un début ; puis *Philomena* et *Guillaume d'Angleterre*, dont les rimes et les figures offrent des analogies vraiment stupéfiantes ; puis *Cligés*, *Yvain*, *Lancelot et Perceval*. En lisant la thèse de M. Dressler, dont M. Faral s'est beaucoup servi et dont il parle avec une extrême indulgence, j'avais été frappé de la faiblesse des arguments que le docteur allemand tire des analogies de forme entre *Erec* et *Eneas* ; à la différence de *Cligés*, où l'imitation du traducteur de Virgile est partout visible, je ne trouve dans *Erec* la matière d'aucun rapprochement décisif. En somme, à part de vagues rencontres de rimes ou des tours pléonastiques d'une désolante banalité (*acoler et baisier*, *cuens ne rei*, *pale et teinte*, etc.), il n'est qu'un très petit nombre de cas où l'on puisse être rendu perplexe par les analogies qu'invoque M. Dressler. Il cite de soi-disant allusions à

Je me suis étendu si longuement sur les premières études de M. Faral que je suis forcé d'abréger mon analyse des suivantes. Celle consacrée au *Débat du clerc et du chevalier dans la littérature des XIIe et XIIIe siècles* est fort développée. Après M. Oulmont, M. Faral analyse successivement les poèmes (et le texte du Concile de Remiremont) français et latins consacrés à ce curieux thème, qui a tant préoccupé le moyen âge. Il insiste avec raison sur les rapports qui existent entre *Phillis et Flora* et nos romans. Déjà M. Huet en avait rapproché certains passages du *Carmen de prodicione Guenonis*; M. Faral va plus loin et propose une source plus éloignée, peut-être le *De bestiis et aliis rebus* attribué à tort à Hugues de Saint-Victor, peut-être un autre traité dérivé d'Isidore de Séville. Ce qui y est dit du cheval serait complété utile-

---

Eneas (5337-46, 5887-93) qui peuvent fort bien se rapporter au texte latin; des cinq ou six passages estimés communs aux deux œuvres et cités tout au long, le premier est sans intérêt : les termes employés diffèrent trop pour qu'ils soient discutés ici (*Eneas* 3984 = *Erec* 2420 ss.); le second, de l'aveu de l'auteur, ne coïncide même pas « in Wortlaut » : il s'agit donc d'analogies très vagues, d'autant plus vagues que ces descriptions de chevaux sont courantes, comme l'a montré M. Faral; le troisième nous montre les rimes *chastel* : *frestel* (*Eneas*), *fretel* : *chalemel* (*Erec*); or dans *Troie* l'auteur d'*Erec* avait un modèle plus sûr, et il l'a peut-être suivi (vers 11099, où *chalemelent* : *frestelent* riment); reste en tout 3 vers embarrassants d'*Eneas*, 5659-60 et 1941; on les retrouve à peu près littéralement dans *Erec*; mais il resterait à démontrer 1° qu'ils ne sont pas dans une source commune, 2° que ce n'est pas l'auteur d'*Erec*, où l'imitation de *Troie* est visible, qui les a dictés à l'auteur d'*Eneas*. (L'un des passages communs est celui-ci : « An une chambre a recelée »; dans *Troie*, 1579-80 on lit : « Tot soavet et a celé S'en sont dedenz la chambre entré ».)

Car— et j'arrive à l'essentiel, — si *Erec* ne porte nulle trace de l'influence d'*Eneas*, on y retrouve, à maint endroit, la preuve que son auteur a connu Benoît. Je ne puis faire ici la démonstration détaillée de ce fait; mais pourtant 1° je rappellerai la description de la « pane » de la robe du héros (*Erec*, 6794 ss; comparez *Troie*, 13364 ss.). Chrétien a remplacé les *diudialos* par les *barbioletes*; voyez ce que dit M. F. p. 347, note; j'ajouterai que, si nous n'avions d'autres preuves de la dépendance d'*Erec* vis-à-vis de *Troie*, celle-là me laisserait hésitant. En effet l'essentiel ici, c'est non la robe, mais la « pane »; or la broderie imagée de celle-là représente les quatre arts majeurs; ces quatre arts (et les trois autres) sont déjà figurés sur le char d'Amphiaras (*Thèbes*, 4749 ss.), et nous avons toute sorte de raisons d'admettre que Chrétien a lu *Thèbes* et notamment ce passage, dont des rimes mêmes, à ce moment, chantent dans sa mémoire (*monde* : *parfonde* 4725-26 = *Er.* 6753-4; *soleil* : *conseil* 4717-8 = *Er.* 6783-4; je n'insiste pas sur *crisolites* : *ametistes*; mais pourtant il est intéressant de le retrouver dans *Thèbes*, 4027-8) — 2° les vers 881-6 rappellent de trop près les vv. 9079-80 et 9093-4 de *Troie* pour que Chrétien ne se soit pas souvenu de ces derniers; même observation pour le vers 3821 qui correspond à *Troie* 1948; de même aussi pour les vers 6747 et suiv. où les analogies de rimes sont très significatives, malgré que *Thèbes* soit évidemment à la source. Je me réserve de revenir sur les analogies de style, nullement négligeables.

ment par d'autres mentions de l'épopée [1] ; d'autre part, sans accepter toutes les hypothèses formulées là sur les peintures amoureuses du poème, il faut féliciter M. F. du soin qu'il a mis à reprendre l'œuvre de M. Oulmont, à proposer un classement plus rigoureux des versions, à en republier ou à en corriger le texte, à établir certains rapprochements entre cette poésie latine (en partie) et les poèmes français (ceux de la p. 206, avec *Thèbes*, ont peu d'importance). Toutefois je ne puis me défendre d'une certaine défiance devant la tendance de M. F. à chercher partout des sources latines (voyez notamment p. 201 où il combat M. Huet) et de renouveler, au profit de cette fastidieuse littérature cléricale, un jeu d'hypothèses qu'un maître illustre couvrit jadis de son autorité en faveur des intermédiaires anglo-normands, d'ailleurs tous perdus, qui auraient été à l'origine de nos principaux romans du cycle breton. Que la littérature de 1150 et des années suivantes ait de grandes obligations à ces écoles, où ses maîtres furent formés, cela n'est pas contestable ; mais il ne faut rien exagérer ; il faut surtout attendre que de nouvelles recherches permettent de fortifier, et par la chronologie, et par des rapprochements précis, et, s'il est possible, par des témoignages directs et formels, une filiation entrevue deci delà, mais qui, pour être acceptée, requiert souvent une complaisance égale à celle qu'on a prodiguée à d'autres suppositions, abandonnées maintenant. Il faut y regarder à deux fois avant de réduire l'originalité d'écrivains, qui ont eu le mérite appréciable d'inaugurer un genre où la France devait montrer, pendant de longs siècles, la voie aux autres nations.

Que ces écrivains aient pris de toutes mains et de toutes parts, il ne faut pas s'en étonner. Dans un long travail qui fait suite à ceux déjà signalés M. Faral a précisément recherché les sources du merveilleux dans leurs descriptions. Avec beaucoup de méthode, sinon avec beaucoup de précision (et pour cause), il a classé les éléments descriptifs de toute nature, servant à corser les œuvres de nos premiers romanciers. C'est le fruit de lectures nombreuses et attentives, et on mesure, à suivre le critique, la distance qui sépare un tel dénombrement des énumérations sans vie, ni réflexivité, dont sont faites tant de dissertations doctorales allemandes. Pourtant il faut confesser que les portions hypothétiques de cet exposé l'emportent sur le reste, regretter aussi que M. F. n'ait pas entrepris un examen spécial des descriptions de combats, en tenant compte de ce que les premières croisades, racontées dans le latin abondant et coloré de plus d'un chroniqueur, ont apporté

---

1. Il est prudent (p. 209, n.) de ne pas affirmer la dépendance de *Thèbes* par rapport à *Phillis* ; tous les traits, dans le roman, coïncident avec les descriptions de l'épopée. D'autre part je ne crois pas que *Troie* 13420 (et non 13329) ss., puisse être dérivé de *Thèbes* ; il s'agit d'indications vagues et banales. Pour *Eneas* 4047-85, la dérivation n'est pas douteuse. Voyez *Thèbes*, 6555 ss.

d'éléments nouveaux à la verve des narrateurs français [1]. Je répète, en me réservant d'y revenir, que *Thèbes* et *Troie* ne sont, à cet égard, guère en progrès sur l'épopée, que leurs auteurs se bornent à accommoder à des besoins différents [2], qu'au contraire *Eneas* et le Chrétien des chefs-d'œuvre (non d'*Erec*) trahissent une veine nouvelle ; l'Antiquité classique et l'Orient ont certainement contribué à l'enrichir. Le dernier chapitre du livre a été déjà signalé. C'est une conclusion sobre et ramassée. Sous le titre de *Les commencements du roman courtois*, l'auteur défend des idées qui m'étaient déjà chères il y a dix ans, mais que nul plus que lui n'aura contribué, sous des formes très diverses, attestant toutes de la pénétration et une vaste lecture, à mettre en honneur et à fonder en vérité.

M. WILMOTTE.

J. LOTH, **Contributions à l'étude des Romans de la Table Ronde** ; Paris, Champion, 1912 ; in-8, 126 pages.

Dans ce volume sont réunis divers articles publiés précédemment dans la *Revue celtique* (tomes XXX-XXXIII) et se rapportant surtout à la légende de Tristan. On y trouvera des considérations nouvelles et intéressantes, et quelques découvertes importantes. D'autre part, la façon dont M. Loth interprète les faits peut donner lieu parfois à des objections graves.

Dans le chapitre I, *Le drame moral de Tristan et d'Isent est-il d'origine celtique* ? M. Loth combat la thèse de M. Bédier suivant laquelle « le conflit douloureux de l'amour et de la loi » ne saurait avoir été inventé par un auteur celte, mais serait la création d'un poète français. M. Loth lui oppose de bons arguments fondés sur l'étude de textes gallois juridiques et littéraires. Il va sans doute trop loin en disant que, « chez aucun peuple, le combat moral qui se livre chez Tristan ne pouvait être aussi violent que chez les Celtes », mais s'il est indéniable que les poètes du XIIe siècle ont introduit dans le roman des accents bien français, il est pourtant vraisemblable que l'idée première d'un pareil conflit moral dans l'histoire de Tristan est d'origine celtique.

---

1. Voyez les pages de M. Marignan dans sa *Tapisserie de Bayeux*, p. 143 et ss. C'est à reprendre et à compléter.

2. Entre vingt témoignages qu'on pourrait accumuler de la persistance des idées et des sentiments (et aussi des procédés) de la geste après 1150, je ne mentionnerai que celui-ci. Qui s'attendrait à voir les héros de Chrétien aussi complètement asservis à cet e crainte du « qu'en dira-t-on » que les personnages de la *Chanson de Roland* (1014, etc.), de la geste d'Orange (*Cor. L.*, 789 ; *Charroi de Nymes*, 804-5), d'*Ogier* (4520) etc. ? Il en est pourtant ainsi. La théorie de la puissance de l'opinion publique est esquissée dans *Erec* (3377, 4536) avec ce souci de réclame utile et glorieuse qui inspire à tous les frères cadets de ce héros la pensée d'envoyer clamer leur bravoure à la cour royale. Mais on retrouve la même préoccupation ailleurs, et jamais elle n'a quitté Chrétien (*Cligès*, 4612 ss., 5311 ; *Lancelot*, 4170 ss. : *Yvain*, 1807 ss. ; *Perceval*, 2841, 6476, 6574, 7984, 8160, où il y a les éléments d'une codification que je tenterai ailleurs).

Ch. II, *Le bouclier de Tristan*. M. Loth remarque que dans les versions de Gottfried et de Heinrich de Freyberg, Tristan porte un sanglier sur son écu. Il en rapproche le fait que chez les Celtes le sanglier jouait un grand rôle comme emblème. Cela n'est pas suffisant, nous semble-t-il, pour prouver l'origine celtique de ce trait. L'usage d'orner les écus avec des images d'animaux sauvages, sangliers ou autres, était aussi répandu chez les chevaliers français du moyen âge que chez les Celtes.

Le ch. III est consacré aux *Noms de Tristan et Iseut*. M. Loth soumet à une critique sévère la théorie de H. Zimmer, d'après laquelle Tristan, appelé dans les sources galloises *Trystan*, fils de *Tallwch*, ne serait autre qu'un prince picte dont le nom (reconstruit par Zimmer) devait être *Drostan*, fils de *Talorc*. L'objection principale est que la forme galloise phonétiquement correspondante à la forme picte *Talorc* aurait dû être *Talory* ou *Talwrw*, ou encore, en cas d'emprunt tardif, tout simplement *Talorg*. M. Loth est un phonéticien très sûr, mais dans un cas comme celui-ci peut-être convient-il de ne pas tenir trop de compte de la phonétique. Il ne s'agit pas ici de correspondants phonétiques réguliers, mais des formes diverses d'un nom propre de légende transmis d'un peuple à un autre, et exposé à bien des altérations. Du reste, nous ne savons pas grand chose de la prononciation picte d'un nom écrit *Talorc*, Enfin, la forme galloise *Tallwch*, dont nous n'avons pas d'étymologie sûre, ne nous est guère attestée que comme nom du père de Tristan. M. Brugger a récemment soutenu[1] que *Kanelangres* remonte à *Talargen* (variante de *Talorc*); c'est une étymologie vertigineuse; mais la distance entre *Talorc* et *Tallwch* est beaucoup moins grande, et la théorie de Zimmer, tout en appelant quelques réserves, nous semble pourtant loin d'être définitivement éliminée.

Pour le nom d'Yseut, dont M. Loth soutient l'origine celtique, la question nous paraît peu claire. Elle est heureusement de moindre importance ; d'après les données premières de la légende, Yseut est une princesse étrangère, sorte de « princesse lointaine ». Je ne veux pas contester ici l'origine celtique de son nom, mais à supposer même, comme l'a fait Zimmer, que le nom gallois *Essyllt* remonte à *Ethylda*[2], devrait-on s'étonner que le conteur ait choisi un nom étranger (ici, anglo-saxon), pour désigner une princesse étrangère ? La théorie de l'origine celtique de la légende n'en serait nullement compromise.

Dans le chapitre final du livre (ch. VII), *Fragment d'un poème sur Tristan dans le Livre Noir de Carmarthen*, M. Loth nous donne l'édition critique et la traduction d'un fragment d'un poème gallois antérieur au milieu du XIIe siècle, suivies d'un essai d'interprétation des allusions que renferme celui-ci. On peut contester tel ou tel détail de l'interprétation de M. Loth, mais il est intéressant de constater que nous possédons un document gallois sur la légende, antérieur à la plus ancienne version française connue.

---

1. *Archiv für das Studium der neueren Sprachen und Literaturen*, CXXIX (1912), p. 134 ss.
2. Cf. F. Lot, *Romania*, XXV, pp. 18-19.

Le ch. VI, *Cornwall et le roman de Tristan*, est de beaucoup le plus substantiel et le plus important. Jusqu'à présent, pour interpréter les noms propres et les noms de lieux qu'on trouve dans la « matière de Bretagne », les critiques se sont adressés uniquement à l'onomastique armoricaine et galloise ; celle de la Cornouaille anglaise n'a presque pas été exploitée. M. Loth a dirigé ses recherches de ce côté, et il y a fait une récolte abondante. Il a retrouvé presque tous les noms propres, surtout les noms de lieux du roman, dans la Cornouaille, qui serait d'après lui le pays d'origine de la légende, et c'est, par exemple, une belle découverte que d'avoir identifié le *Lancien*, la résidence du roi Marc ; ce serait un village sur la rivière Fowey, actuellement nommé *Lantien*.

La liste des identifications curieuses proposées par M. Loth est longue [1], mais à force de vouloir tout retrouver en Cornwall, il en a admis plusieurs qui sont bien douteuses.

Le pays, dont le père de Tristan est le roi, s'appelle dans Gottfried *Parmenie* (leçon qu'il faut probablement corriger en *Harmenie*). Ce serait, d'après M. Loth, un manoir dénommé *Hirmeneu* dans l'*Exon Domesday*, actuellement le village de *Harmony*. L'interprétation du nom de *Harmenie* a déjà été l'objet de nombreuses hypothèses. M. Loth lui-même, quelques lignes plus bas, en propose une autre : ce serait peut-être *Her-moniu*, pour *Hen-moniu*, région de Saint David's (Sud-Galles). Il y a vraiment embarras du choix, et je ne vois pas pourquoi l'on donnerait la préférence à une hypothèse qui transforme un royaume en un village ou en un manoir.

La forêt de *Morrois*, où les amants se réfugient, serait *Moresc* ou Saint Clement's, près Truro. Il n'y a que la phonétique qui parle en faveur de cette identification. Pourtant les noms de lieux *Moresc*, *Muiresc* ont dû être répandus en pays celtique. M. Loth lui-même note, dans les additions, qu' « il existe, en Irlande, au moins un lieu du nom de *muirresc* ». Il y en a même plusieurs ; il suffit, pour s'en assurer, de consulter l'*Onomasticon Goedelicum* d'Edmund Hogan (Dublin, 1913), s. v. *Muiresc*. La situation de *Moresc* de Cornwall n'est pas en faveur de la doctrine de M. Loth. D'après Eilhart et Béroul, la forêt de *Morrois* se trouve à proximité de la résideuce du roi Marc (les amoureux, échappés à la mort, s'y rendent directement ; une nuit Tristan dépose une lettre destinée au roi). Or, *Moresc* se trouve à la distance d'une vingtaine de milles anglais de Lancien, et sa distance de Tintagel est le double.

L'identification proposée par M. Loth pour la *Blanche Lande* et le *Mal Pas* mérite particulièrement l'attention. *Blanche Lande*, le lieu de rendez-vous avec le roi Arthur, où se passe l'épreuve du fer rouge, serait un manoir de même nom dans la paroisse de Kea. *Mal Pas*, que le roi Marc et Yseut doivent traverser pour rejoindre la *Blanche Lande*, serait le *Malpas* actuel, sur la rivière de Truro, tout près de la *Blanchelande*. Étant donné que les noms de lieux comme *Blanche Lande* et *Malpas* ont dû être très répandus au moyen

1. Un index des noms étudiés aurait été utile à la fin du volume.

âge, une tentative d'identification semble à première vue hasardeuse. Pour qu'elle devienne vraisemblable, il faut que la situation géographique corresponde étroitement aux données du roman. En effet, *Malpas* se trouve à côté de *Blanche Lande*, et il faut traverser *Malpas* pour aller de *Lancien* à *Blanche Lande*, de même que dans le roman. Cependant il y a des divergences troublantes. Quelle est la version qui représenterait le mieux les données premières de l'épisode ? Dans la continuation de Béroul, le passage à travers le *Mal Pas* se fait à pied, sur les planches. De trajet en barque, il n'y a pas de traces. Or, la rivière de Truro est navigable : « aujourd'hui même, à marée basse, on ne peut traverser à cheval » (p. 80). M. Loth recourt alors à la version de Thomas, d'après laquelle « on faisait une partie du trajet en barque ». Mais, en revanche, dans Thomas, les deux endroits ne sont désignés par aucun nom [1]. Rien ne nous autorise à combiner, comme le fait M. Loth, les données de deux versions différentes et en partie contradictoires. En outre, comment expliquer le choix de *Blanchelande* près Truro comme lieu de rencontre avec le roi Arthur ? La localité se trouve au Sud-Ouest de Lancien. Le roi Arthur venait du Pays de Galles, donc du Nord-Est, et Lancien se trouvait précisément sur sa route. Or, nous apprenons que ce n'est qu'à Blanche Lande qu'il s'est rencontré avec le roi Marc. Le choix d'une localité située entre Lancien et Carlion semblerait beaucoup plus naturel. M. Loth suppose que « Blanchelande a été une des résidences des anciens rois de Dumnonia, c'est-à-dire de Devon et Cornwall ». Ce n'est qu'une hypothèse ; mais si même on l'acceptait, la difficulté subsisterait toujours. Je préfère me rallier à l'avis de M. Bédier, d'après qui cet épisode, qui ne figure que dans la version de Thomas et dans celle du continuateur de Béroul, dont nous ignorons les sources, est « une de ces végétations parasites qui se sont développées autour de l'*estoire* [2] ».

Ceci nous amène à signaler un point faible dans la méthode de M. Loth. Les résultats de ses recherches auraient beaucoup gagné en précision et en sûreté, s'il avait commencé par indiquer ce qu'il considère comme la forme première de la légende. Malheureusement les rapports des différentes versions conservées paraissent lui importer peu. « Je ne m'occupe ici », dit-il (p. 60), « que du seul roman de Tristan et Iseut *tel que nous l'ont fait connaître Béroul et Thomas au XIIe siècle.* » Cela est trop vague. Les deux versions citées divergent sensiblement ; celle de Thomas est beaucoup moins archaïque que celle de Béroul. D'autre part, s'en tenant à cette formule, M. Loth est amené

---

1. D'après la version anglaise, tout se passe à Westminster ; dans Gottfried, le concile qui précède l'épreuve au fer rouge a lieu à Londres. M. Loth se trompe lorsqu'il dit que « dans le *Tristan* de Thomas, éd. Bédier, I, v. 2177, la Blanche Lande est mise en Petite Bretagne ». C'est une autre localité rattachée à un tout autre épisode, et qui n'a rien de commun avec la Blanche Lande en question, excepté l'identité des noms.

2. Edition de *Tristan* de Thomas, II, p. 265.

à négliger une source excellente, le roman d'Eilhart d'Oberg [1]. D'ailleurs, il ne se tient pas fidèlement à ce principe. Il se sert parfois de traits qui n'existent ni dans Thomas ni dans Béroul, mais dans le Roman en prose ou dans le continuateur de Béroul, que M. Loth ne veut pas distinguer de Béroul même. Quelquefois il attribue arbitrairement à Thomas un trait qui ne se trouve que dans Gottfried.

Si l'on admet la plupart, sinon la totalité des identifications proposées par M. Loth, l'origine cornique de la légende se trouve-t-elle du même coup prouvée ? Ce serait, en ce cas, la confirmation éclatante de la thèse de M. Bédier, suivant laquelle la légende n'a pu se former que dans un pays celtique imprégné d'éléments français. En effet, les hommes qui ont introduit dans le roman le nom de Blanche Lande, ont dû appartenir au même milieu que ceux qui ont substitué le nom *Blanche Lande* au nom autochthone *Tirgwynn*. Le roman aurait donc été composé par des gens de culture française, et serait français autant, sinon plus, que celtique.

Nous ne sommes pourtant pas forcés d'admettre l'origine cornique de la légende. On peut très bien supposer que celle-ci est née en Pays de Galles, ou encore plus au Nord, et n'a été *localisée* que sur le tard en Cornwall. L'histoire littéraire connaît bien d'autres exemples d'un pareil phénomène. Rappelons-nous seulement les localités arthuriennes, ou encore les endroits baptisés de noms pris à la légende de Beowulf. Sans l'affirmer, j'oserai dire que le même procédé de la localisation de la légende en Cornwall me paraît tout à fait vraisemblable. En tout cas, M. Loth a eu tort de ne pas avoir envisagé cette possibilité.

Bien que M. Loth se réserve de présenter une théorie sur l'origine et sur la filiation des diverses formes littéraires du roman, il dit pourtant que « G. Paris était près de la vérité en plaçant entre les légendes des Bretons insulaires et les romans français un archétype anglais » (p. 63). Cela le pousse à rechercher les éléments anglo-saxons dans la légende. A mon avis, il n'arrive pas à les retrouver. « L'influence des anglo-saxons se manifeste surtout dans le nom du philtre d'amour chez Béroul : *Loucvendris* et *Lovendrant* pour *Lovendrinc* et *Lovendranc*. Ce terme avait été sans doute adopté par les Cornouaillais de langue brittonique eux-mêmes » (p. 93). La deuxième phrase détruit toute la valeur de la première. Dans le nom de *Blanche Lande*, *blanc* est un mot d'origine franque ; serait-il l'indice d'une influence germanique sur la légende?

---

1. Quelques lignes plus loin, M. Loth dit : « Le Tristan de Béroul, celui de Thomas, tels que nous les connaissons par les fragments qui nous en restent et les œuvres de leurs imitateurs, Eilhart d'Oberge, Gottfried de Strasbourg, l'auteur de Sir Tristrem, et celui de la Folie Tristan... » (p. 61). Ainsi, la *Saga* est omise, tandis qu'Eilhart, sûrement indépendant de Béroul et de Thomas, figure dans cette liste. Ce n'est évidemment qu'un lapsus ; mais il montre bien à quel point la question des rapports des diverses versions est indifférente à l'auteur.

L'arc de Tristan, l'*Arc qui ne faut* serait tout pareil à celui, à l'aide duquel, d'après Gaimar, fut assassiné le roi Eadmund (en l'an 1016). Peut-on affirmer que cet artifice soit d'invention anglaise et n'ait été connu que des Anglo-Saxons? Le nom français, absolument identique dans les deux textes, semble en indiquer plutôt l'origine française. « C'est par les Anglais, vraisemblablement, que les Français ont connu *Lantien* et *Tintagel* avec les prononciations *Lantsien* et *Tintadjəl*. » (p. 93). Les deux phénomènes sont trop caractéristiques de la phonétique française, pour qu'on ait besoin de recourir à la prononciation anglaise. Quelques noms anglais ou de forme anglaise que M. Loth cite ensuite indiquent une certaine connaissance des choses anglaises de la part du poète, mais non pas l'existence d'une version anglaise du roman.

D'après M. Loth, le rédacteur du roman avait à sa disposition des sources de deux espèces : orales et écrites. Il voit la preuve de la transmission par écrit surtout dans la forme du nom de *Dinas de Lidan*. « La graphie *Dynas* du roman en prose est vraisemblablement *cornique*. L'*ī* long s'écrit régulièrement en cornique *y*, comme en moyen-anglais » (p. 92). D'abord, l'indication n'est pas exacte. On ne sait pas, quelle était la graphie du premier ms. du Roman en prose pour ce nom. Nous savons seulement que le ms. B. N. 103, dont M. Bédier a publié les extraits, dans son édition de Thomas, donne *Dynas*. Par contre, les mss. que M. Löseth a pris comme base de son analyse du roman, donnent toujours *Dinas*, ainsi que toutes les autres versions. C'est justement la leçon qui est si faiblement représentée qui a été choisie par M. Loth, parce qu'elle favorise son hypothèse.

Lidan est inséparable de *Dinas*, puisqu'il en a été originairement l'épithète. Les deux noms ont dû être puisés à une seule et même source. L'*i* du mot cornique *līdan* étant également long (c'est M. Loth qui le dit lui-même), on s'attendrait à trouver, pour les mêmes raisons, la graphie *Lydan*. Or, elle ne se rencontre nulle part. Ce n'est pas encore tout. A la page 107, M. Loth dit : « *Dinas de Lidan*, pour *Dinas Lidan*, indique également une source orale mal interprétée; une source écrite eût donné *Dinas* [c'est *Dynas* qu'il aurait dû mettre] *Lidan*. » Pourra-t-on songer après cela à une source écrite ?

Je crois que la graphie *Dynas* du ms. 103 peut s'expliquer par la tendance des scribes à revêtir de graphies compliquées les noms exotiques. Telle est probablement l'origine des *y* dans les noms comme *Yder*, *Tyolet*, *Tydorel* [1]. Le même ms. 103 nous donne la forme *Tinthanel*. Ce n'est pas le *n* pour *g* qu est intéressant ici, mais la graphie « exotique » par *th*. On peut en rapprocher la graphie du nom du roi *Loth*, suggérée vraisemblablement par la graphie du nom biblique de *Loth*.

---

1. D'ailleurs, le ms. 103 a un faible pour les *y*. J'y trouve dans une seule colonne (f° 116, v° *b*), les graphies suivantes : *Dynas*, *oyl*, *moy*, *yey*, *yrons*, *vouldroye*, *parleray*, *y*, *royne*, etc.

Tintagel, au lieu de *Tintaguel* n'indique pas non plus une source écrite. L'alternance de *g* = *dj* et de *g* dur est fréquente dans la forme française des noms celtiques. Citons seulement *Guigemar* : *Guingamor*.

Somme toute, qu'est-ce que tout ce chapitre nous apprend sur l'origine des romans arthuriens français en général ? Bien peu de choses. Au début du chapitre, M. Loth dit, avec beaucoup de prudence : « Il importe d'ailleurs de distinguer entre les genres et les sujets ; la solution du problème peut être différente suivant qu'il s'agit de *lais* ou de *romans* ; d'Yvain, de Perceval ou d'Erec et Enide » (pp. 60-61). Vers la fin du chapitre, cependant, il arrive à généraliser les conclusions auxquelles il est arrivé au sujet de la légende de Tristan : « Pour la première fois le lieu d'origine d'un roman de la Table Ronde et du plus important de tous [à quel point de vue ?], est fixé avec précision. C'est la ruine de la théorie *non-celtique*, je serais presque tenté de dire *anti-celtique*, de l'origine de la matière de Bretagne. Jointe à mon travail sur Morgan Tut, cette étude sur Tristan la rendra désormais, pour tout esprit de bonne foi, insoutenable » (pp. 111-112). On voit ce qu'il y a d'arbitraire dans ce raisonnement. Le roman de Tristan, comme l'ont remarqué plusieurs critiques, n'a probablement pas été, dès l'origine, un roman proprement arthurien. Les épisodes, dans lesquels figure Arthur, y ont été introduits sur le tard. Il repose, d'un bout à l'autre, sur les traditions celtiques et insulaires, ce qui ne saurait être affirmé pour tous les romans de la Table Ronde. L'origine des romans conservés de Chrétien de Troyes, et, à plus forte raison, celle des *lais* peut être tout autre [1].

Des deux chapitres où M. Loth s'occupe d'autres problèmes que l'origine du *Tristan*, l'un (ch. v) est consacré à l'interprétation du nom de *Morgan Tut*, réplique galloise de *Morgain la fee* dans l'*Erec* de Chrétien de Troyes. M. Loth rejette toutes les interprétations antérieures pour en proposer une nouvelle : *tut* aurait le sens de « bon magicien ». Je ne la discuterai pas ici. Quel que soit le sens du mot *tut*, il reste toujours certain que *Morgan tut* désigne un personnage masculin. Or, dans l'*Erec* nous trouvons *Morgain la fee*. Laquelle des deux versions a modifié la donnée première ? Selon M. Loth

---

1. M. Loth a intercalé dans son étude sur *Tristan* un passage où il attaque vivement la théorie de l'origine exclusivement armoricaine de la matière de Bretagne, formulée par H. Zimmer. Il est possible que ce dernier ait trop généralisé. Mais l'exemple que M. Loth nous donne est particulièrement mal choisi. Il s'agit du nom de *Graelent*, qui est le héros d'un lai du XIIIe siècle. M. Loth montre que ce nom (*Gralan*, *Grealant*, *Grazelen*) n'est pas moins connu en Cornwall qu'en Armorique (p. 102). Le doute n'est pourtant pas possible. Le personnage est appelé dans le lai *Gradlent* (l. *Graelent*) *Mor*, c'est-à-dire *le Grand*, et doit avoir comme prototype le roi *Gradlonus Magnus* de la Vita S. Winnaloei, qui gouverna la Cornouaille armoricaine au VIe siècle (cf. Zimmer dans la *Zeitschrift f. franz. Spr. u. Litt.*, XIII, 1-6 : F. Lot dans la *Romania*, XXIV, p. 516). On ne trouve pas un Grallon le Grand en Cornwall !

(p. 59) la faute est à la charge de l'auteur français. « Chrétien aura trouvé dans sa source anglo-normande *Morgain le Fe* ou *le Fed* et aura tout naturellement lu *Morgain la Fée* ou *la Fede* : *fée*, dit Littré, (*fé*), est masculin en normand ». Mais, de l'aveu de M. Loth lui-même, l'auteur gallois a substitué *tut* « bon magicien » au *fé* de sa source. Il n'est pas beaucoup plus difficile de transformer une *fée* qu'un *fé*, en *bon magicien*. La traduction nouvelle que M. Loth donne du mot *tut* ne fournit pas une preuve de l'existence d'une source commune anglo-normande.

Enfin, le ch. IV, intitulé *Remarques diverses aux « Mabinogion »*, se compose de trois parties. Dans la première l'auteur traite du sens du mot *Mabinogi* qu'il traduit comme « récit imposé au *Mabinog* ou apprenti lettré [1] ». Il reprend ensuite la question de *Bledhericus* = *Breri*, et il exprime de justes réserves sur la doctrine de Miss Weston qui voudrait attribuer à ce personnage un roman du Graal. Enfin il étudie le récit gallois intitulé *Kulhwch et Olwen*. Il montre que c'est bien un roman arthurien très ancien, et qui n'a subi aucune influence de la part des romans français, ni même de Gaufrei de Monmouth.

A. Smirnov.

Gertrude Schoepperle, **Tristan and Isolt, a study of the sources of the romance** ; Frankfurt a. M., Joseph Baer, London, David Nutt, 1913 ; 2 vol. in-8 à pagination continue, XV-590 pages [New-York University, Ottendorfer memorial series of germanic monographs, n° 3].

Le but que s'est proposé l'auteur est d'étudier les sources de la légende de *Tristan et Yseut*. Avant de procéder à cet examen, il était essentiel de déterminer s'il a existé une ou plusieurs légendes. Il fallait donc contrôler la théorie, entrevue par G. Paris, établie par les travaux de MM. Bédier et Golther, qui veut que toutes les versions qui nous sont parvenues aient pour source un seul et même poème.

Disons tout de suite que Mlle S., sauf une réserve importante sur laquelle nous reviendrons, accepte et appuie cette théorie. Mais, le principe admis, la reconstitution telle que l'a opérée M. Bédier est-elle valable ? En son ensemble oui. Seulement, là où ce savant a cru devoir s'écarter de *O* (version d'Eilhart d'Oberg) et a suivi Thomas, pour des raisons de goût et de logique, Mlle S. entend prouver qu'il a eu tort : le poème « primitif » ne nous est connu véritablement que par Eilhart, dont la version doit seule entrer en ligne de compte, et il n'avait pas la cohérence et l'harmonie que lui attribuent MM. Bédier et Golther. Ce poème ne remonte pas non plus à une époque aussi reculée qu'on a cru. On y saisit les traces très certaines d'influences cour-

1. L'exposé de M. Loth aurait ici gagné à être plus explicite. J'emprunte la définition que je cite à l'introduction de sa nouvelle traduction des *Mabinogion* (Paris, 1913), où cet article se trouve reproduit sauf quelques modifications de forme.

toises; il ne saurait donc être de la première moitié, ni même du milieu du XIIe siècle, et on en doit placer la rédaction dans les dernières décades de ce siècle, peu avant ses dérivés, dont l'un, le *Tristan* d'Eilhart d'Oberg, a été exécuté entre 1185 et 1189.

Cela posé, Mlle S. pénètre au cœur de son sujet. Elle divise en deux catégories les sources de la légende, sous sa forme française, « l'*estoire* » comme elle dit : I. Thèmes populaires qui se retrouvent un peu partout, ainsi : la « quête » de la princesse, le meurtre du dragon, la substitution de fiancée, le rendez-vous sous l'arbre, l'épée gardienne de chasteté, l'empreinte sur le sol, etc. (vol. I, p. 184-266). II. Influeuces celtiques (vol. II, p. 267-470) : l'onomastique, naissance du héros, ses exploits comme jouteur, sauteur, harpeur etc., le « voyage de guérison » (cf. l'*imram* irlandais), la fuite dans la forêt (cf. l'*aithed* irlandais), l'amour illégal et tragique dans la littérature irlandaise. Conclusion : la légende de Tristan et Yseut reflète un milieu qui est celui des pays celtiques ; sa psychologie diffère foucièrement de celle de la littérature française du XIIe siècle. Les efforts du poète français pour transformer ou atténuer une psychologie si différente de celle de son temps n'ont pas été tellement décisifs qu'ils aient pu dissimuler entièrement l'originalité de son modèle. Celui-ci est celtique incontestablement : Gaston Paris, quoique ses arguments fussent souvent sans valeur, avait vu juste. Telle est, sommairement exposée, la thèse de l'auteur, conduite jusqu'au bout avec une logique et une vigueur peu communes.

Ce n'est pas à dire que l'ouvrage soit sans défaut. Le plan, tout d'abord, aurait pu être amélioré. C'est seulement après la discussion engagée avec M. Bédier sur la valeur des différentes versions (p. 66-183) qu'il fallait placer l'abrégé d'Eilhart par lequel commence (p. 1-65) si bizarrement le vol. I [1]; et la liste des passages où la reconstitution de M. Bédier diffère du texte d'Eilhart, au lieu d'être renvoyée à la fin (vol. II, p. 518-524), aurait gagné, semble-t-il, à être jointe à la discussion entamée avec ce savant. Le « problème de la seconde Iseut » ne devait pas être rejeté en appendice (p. 524-528), mais joint aux pp. 158-179. Je ne comprends pas pourquoi l'examen du « serment ambigu » (p. 222-226) porte pour titre « incidents associated with Arthurian romance », etc. En réalité, l'ouvrage se compose de deux parties : I. Une Introduction sur la valeur de la reconstitution de « l'estoire » (vol. I, p. 1-183 ; vol. II, Appeudices I et II, p. 476-517) ; II. Une recherche des sources, d'un caractère, soit international, soit celtique (vol. I, p. 184-266 ; vol. II, p. 267-475 et 528-564). Il eût été souhaitable que la division matérielle s'adaptât au plan rationnel. Passons à des remarques plus importantes.

Au sujet de la date de l'*estoire*, Mlle S. écarte le *terminus ad quem* (1154)

1. Cette division matérielle en deux volumes n'est pas justifiée. Elle nuit à l'unité de l'ouvrage ; en outre, comme il a fallu mettre la table en tête du vol. I, le vol. II est incommode à consulter.

proposé par MM. Bédier et Golther ; elle montre (p. 112) que la date du poème de Bernard de Ventadour, où l'on croit trouver la première allusion à notre légende, n'est nullement assurée. Mais est-elle en droit d'écarter prestement le *terminus ad quem* proposé par Gaston Paris qui signalait l'imitation d'un passage du remaniement de Thomas dans le *Cligès* de Chrétien de Troyes, lequel ne saurait être postérieur à 1170? Elle se contente de dire que M. W. Foerster a émis l'opinion inverse. « Puisque des conclusions aussi strictement opposées peuvent être soutenues avec une égale vraisemblance, elles ne peuvent être considérées comme décisives pour la fixation de la date » (p. 179).

Les arguments mis en avant (p. 120-179) pour établir l'existence d'éléments « courtois » dans l'*estoire* et, par suite, le peu d'ancienneté de sa rédaction valent-ils mieux ? Nous allons en juger. L'aventure de Kaherdin avec Camille rappelle les « pastourelles », celle de Kaherdin et de Gargeolain la « mal mariée » le repentir d'Iseut la « chanson à personnages ». Ainsi des types aussi divers que la *pastourelle*, la chanson de *mal mariée*, la *chanson à personnage* sont confondus pêle-mêle sous le vocable d'« éléments courtois » [1]. Si on y regarde de près les ressemblances s'évanouissent ou s'atténuent. Kaherdin qui, sans façons, requiert d'amour la « meschine » d'Iseut est rabroué et bafoué par celle-ci : parce qu'elle réplique qu'elle n'est pas une paysanne pour céder sans résistance, puis se moque de la déconvenue du galant, sommes-nous en présence d'une pastourelle ? « Comme la pastoure elle lui échappe au moyen d'une ruse. » Mais quel rapprochement peut-on faire entre la ruse de la pastoure et l'oreiller magique de *Tristan* ? Et puis Mlle S. s'imagine-t-elle que les femmes ont attendu la fin du XIIe siècle pour se moquer des amoureux transis ? — Je ne comprends pas bien ce que l'auteur peut conclure (p. 121, 254) de la résistance de Camille ; les exemples cités pour montrer que dans les fabliaux, *Girbert de Metz*, *Fierabras*, *Flamenca* etc., d'autres « maids » étaient moins prudes ne prouvent absolument rien ; plusieurs de ces textes sont d'ailleurs postérieurs à l'*estoire*.

La sombre histoire de l'amour de Kaerdin pour Gargeolain, que son mari, le nain Bedenis [2], tient enfermée dans une tour, rappelle si l'on veut la « mal mariée » mais mille autres choses encore. Que dire du rapprochement entre le message envoyé à Tristan par Iseut, repentante de sa dureté [3] et

---

1. Il faut le dire, l'auteur n'a que des idées confuses sur les « éléments courtois » et ses appréciations littéraires sont des plus sujettes à caution. Il y a des pages surprenantes : la *Charrette* et l'*estoire* sont mis sur le même plan ; p. 447 on lit : « l'adultère se rencontre fréquemment dans des épisodes des chansons de geste [?], il est mentionné fréquemment dans ces fabliaux [!] et il forme un des thèmes favoris des romans courtois [!!] ». La suite n'est pas moins divertissante.

2. Mlle S. nie qu'il soit vraiment un nain. Il aurait pour surnom « Le-nain ».

3. Mais dans la seule version d'Eilhart.

une « chanson à personnages »! Si Tristan ne peut refuser de répondre à une question posée au nom d'Iseut [1], cette conjuration ne pourrait-elle s'interpréter aussi bien comme le souvenir d'un *geis* celtique? L'auteur déploie beaucoup d'ingéniosité et de finesse à montrer que l'*estoire* élabore avec plus de raffinement certains traits qu'on retrouverait plus archaïques dans le *Chievrefoil* de Marie de France; mais il lui faut rejeter aux v. 61 et 109 la leçon du ms. *H* pour adopter celle du ms. *S*; en outre, comment peut-elle affirmer que l'épisode ainsi modifié dépeint des coutumes qui ne sont pas celles du XIIe siècle (p. 146)! Le lai, appelé si singulièrement *Chievrefoil*, est visiblement une fantaisie sans portée.

Nous ne croyons pas utile de discuter les affirmations que l'épisode des copeaux jetés au ruisseau, tel qu'il se présente dans Thomas et Eilhart, l'éloge de la beauté de la maîtresse du héros, trahissent pour l'*estoire* un stade avancé, et pas davantage l'opinion que la « dévotion d'Iseut au chien de Tristan est une des extravagances du sentiment *courtois* » (p. 157). Plus pénétrante est l'étude consacrée à la seconde Yseut (p. 158-179 et p. 524-528). Il est certain que dans le poème source, Tristan finissait par consommer son mariage avec la seconde Iseut [2], mais après une longue hésitation. Ce délai serait une preuve assurée que l'*estoire* ne remonte pas aussi haut qu'on a cru : à une époque archaïque les héros ne montreraient pas autant de délicatesse. L'auteur éprouve alors le besoin de passer en revue les poèmes où le héros épouse, ou est sur le point d'épouser, une autre femme que celle qu'il aime; mais les situations sont, en réalité, différentes. Mlle S. termine en qualifiant l'hésitation de Tristan de « romantic idealism » et en la déclarant impossible historiquement avant la constitution de la société pour qui furent écrits *Cligès* et la *Charrette*.

Cette invocation à Chrétien de Troyes nous oblige à nous rappeler que le premier de ces poèmes est de peu antérieur à 1170 (il se place vers 1168) et qu'il est un anti-Tristan, selon l'expression de W. Foerster (*Cligès*, éd. de 1901, p. XXV). A cette date, Chrétien connaissait la légende. Il la connaissait déjà en 1165 puisqu'il y fait allusion dans l'*Erec*, et même dès le début de sa carrière poétique, puisqu'il s'était plu à traiter un épisode « du roi Marc et d'Isolt la blonde ». Si l'on accepte la découverte de G. Paris qui voit dans l'épisode « *amer*, la *mer* », une imitation de Thomas par Chrétien, nous sommes obligés de placer vers 1165 le remaniement de celui-ci, par suite de faire remonter le poème source à une époque sensiblement antérieure. Admettons

1. L'attention de M. Bédier avait déjà été attirée sur ce point : « Les plus anciennes productions françaises ont dû offrir déjà des traits analogues de sentimentalité courtoise : comparez cet épisode du roman d'Eilhart où il suffit de conjurer Tristan par le nom d'Iseut pour qu'il consente aux actes qui lui répugnent le plus. » Mais il n'en tire que cette conclusion : « sans ces *linéaments de courtoisie*, qui pourrait rien comprendre à l'apparition soudaine des poèmes de Chrétien de Troyes? » (t. II, p. 135).

2. M. Bédier n'osait se prononcer sur ce point (t. II, p. 281).

même que Chrétien ait puisé directement à la source commune, il n'est que trop clair que l'*estoire* ne saurait appartenir aux dernières décades du XIIe siècle et avoir été composée peu avant 1186-89 comme le soutient Mlle S. L'*estoire* pourrait, à la rigueur, être contemporaine des premiers romans courtois *Thèbes* (1155), *Troie*, *Eneas* (1160-1165), mais elle échappe visiblement à leur influence. Il en va différemment de Thomas [1], mais son œuvre est un remaniement exécuté au moment de la vogue de ces grandes compositions vers 1165-1170, en partie dans le but d'accorder la légende au ton nouveau [2].

Mlle S. invoque encore (p. 136) un autre argument contre la date reculée assignée à l'*estoire* : la manière dont Arthur et ses chevaliers, Gauvain et Kei, sont présentés dans des rôles stéréotypés implique que le public est familier, non seulement avec l'*Historia* de Gaufrey de Monmouth, mais encore — et surtout — avec les romans français de la Table Ronde : Tristan est mis en rapport avec Arthur et ses compagnons après sa vie dans la forêt et le retour d'Iseut auprès du roi Marc. Tristan prend alors le parti de s'exiler et se rend à la cour du roi Arthur. Tous lui font bon accueil et particulièrement Gauvain. Celui-ci s'emploie même à favoriser les amours du héros. Il entraîne si loin la chasse royale qu'elle est obligée de chercher asile au château de Marc. La suite du roi Arthur doit passer la nuit dans la même salle où couchent Marc et Iseut en deux lits séparés. Le roi Marc entoure le lit d'Iseut de faux bien aiguisées. Tristan, qui veut profiter de l'obscurité pour s'approcher de la reine, se blesse profondément et sent son sang couler. Comprenant qu'au matin sa blessure trahira sa tentative, il réveille ses compagnons et leur demande conseil. Kei imagine qu'ils feignent de se prendre de querelle et se blessent aux lames tranchantes, mais lui-même se garde bien

---

1. Comme l'a vu M. Novati. En outre, M. E. Langlois s'est aperçu (*Bibl. École des Chartes*, 1905, p. 114 note 2) que la description du mal d'amour de Blancheflor dans Gottfried de Strasbourg (cf. Bédier, *Le roman de Tristan par Thomas*, t. I, p. 12, l. 10 à la fin, et p. 13, l. 1-15 ; p. 14, l. 1-9) est tirée de l'épisode de Lavinie dans l'*Eneas*. De même la description du château de Tintajel (*ibid.*, p. 7). Ce dernier passage, connu seulement par le ms. Douce, est « démarqué de Thomas ». Il en est de même sans doute du précédent.

2. Il est vrai que, selon Mlle S., Thomas, loin d'être le premier à introduire les idées courtoises dans son remaniement du *Tristan*, aurait atténué les « longueurs extravagantes » de l'*estoire*, qui ne s'expliquent que par l'influence de ces mêmes idées : « Thomas, far from being the first to introduce courtly ideas into the tradition of Tristan, modified the extravagant lengths to which those ideas were carried in his sources » (p. 182), et elle cite à l'appui des traits empruntés à Eilhart, dont quelques-uns prouvent justement, comme on va voir, que cette version n'est pas entièrement conforme à l'*estoire*. Et puis et surtout, comment l'auteur ne sent-elle pas que toute l'œuvre de Thomas baigne dans une atmosphère courtoise ? L'intuition lui manque décidément.

de se faire du mal. Gauvain s'aperçoit de la précaution du prudent sénéchal et le pousse brutalement sur les faux. Réveillé par le tumulte et les reproches de ses hôtes, Marc doit s'excuser. Puis tous se rendorment, sauf Tristan qui, sûr de l'impunité, rejoint la reine.

Si cet épisode appartient vraiment à l'*estoire* on doit convenir avec Mlle S. que la date de celle-ci doit être assez basse. Seulement, il se trouve que l'exil de Tristan auprès d'Arthur et l'épisode des faux ne se rencontrent que chez Eilhart d'Oberg [1]. Nous sommes ramenés incidemment à discuter la valeur de cette version. On a vu que pour Mlle S. elle est un miroir fidèle de l'*estoire*; partout où M. Bédier a voulu s'en écarter au profit de Thomas il s'est mépris. Ce système offre deux grands avantages : 1° il débarrasse l'auteur de la tâche de peser à chaque instant les mérites comparés de *T* (Thomas) et de *O* (Eilhart d'Oberg), au moyen de ces arguments de goût et de convenance qui lui inspirent une profonde répugnance; en suivant docilement une seule version on s'évite ces embarras ; 2° la légende telle que l'offre *O* n'a pas l'harmonie et le fondu de *T*; les épisodes se présentent dans un état moins élaboré — ce qui rend la recherche des sources plus aisée. — Mais est-il prudent, est-il légitime de s'en rapporter aveuglément à *O* ? Mlle S. ne consent à le reconnaitre coupable que du seul péché d'omissions, péché véniel, car les lacunes qu'elle signale (p. 522-524) sont peu de choses ; elle n'admet pas qu'on puisse lui imputer les péchés plus graves de remaniement et d'additions. Pour prendre un exemple de remaniement, tous les critiques [2] s'accordent à déclarer incohérente chez Eilhart la psychologie de la seconde Iseut qui cause la mort de son mari par un mensonge stupide puisqu'elle n'est pas jalouse. Selon Mlle S. (p. 93-98) ces critiques ont mal interprété les vers d'Eilhart : la seconde Iseut est en réalité jalouse et la version *O* est sans doute primitive ; mais je doute fort que cette tentative apologétique puisse convaincre beaucoup de lecteurs. Dans la section *P* (voyages de Tristan et de Kaherdin en Cornouailles), M. Bédier a relevé (t. II, p. 280-281) une « série de traits excédents en *O* » qu'il se refuse à discuter précisément parce que *O* est seul à les offrir. Ces traits sont nombreux : 1° le serment fait à Gorvenal par Tristan de ne pas retourner auprès d'Iseut de toute une année : 2° consommation du mariage de Tristan et d'Iseut aux Blanches mains; 3° message d'Iseut à Tristan par Pilois; 4° épisode de Dinas de Lidan endormi sur son cheval; 5° deuxième rendez-vous de la Blanche Lande, « qui semble n'être qu'un maladroit recommencement », ne peut s'empêcher de remarquer le même critique ; 9° « médiocres aventures » de Tristan déguisé en jongleur et des jongleurs, aux noms fort peu bretons, Haupt et Plot etc. Tout cela

1. Voir cependant p. 8, n. 3.

2. Il est piquant de remarquer que jadis M. Bédier avait admis déjà (*Romania*, t. XV) qu'ici la version d'Eilhart est la plus ancienne. Il s'est placé à un point de vue diamétralement opposé dans son *Roman de Tristan*, t. II, p. 140 note 1, et p. 304-306.

allonge démesurément cette portion de la légende: aussi M. Golther a-t-il rejeté plusieurs de ces traits [1]. Sans raison, affirme Mlle S. : ils étaient dans l'*estoire*, puisqu'ils sont dans Eilhart. Mais l'*estoire* n'est plus ainsi qu'un chapelet d'épisodes. Tant pis ! Nous n'avons pas le droit d'affirmer qu'elle était harmonieuse [2]. — Tout de même, la complicatiou et les doubles emplois ne sont pas un signe excellent d'antiquité et, entre deux versions, l'une plus simple, l'autre encombrée de hors-d'œuvre, la critique n'hésite pas à conclure à l'antériorité de la première. On sait, d'autre part, que l'imagination populaire arrive à charger de détails sans cesse renouvelés l'histoire de ses favoris; pour lui complaire les auteurs inventent des épisodes nouveaux, ou, s'ils ont peu d'imagination, dédoublent les anciens au moyen de variantes. L'épisode des faux avec sa préface obligée — la prise de contact de Tristan avec la cour d'Arthur — me semble, de toute évidence, offrir un exemple éclatant de ce procédé [3]. C'est un doublet d'un épisode (connu seulement par un résumé de l'*Escoufle*, cité par Bédier p. 250) où Tristan, guetté par le nain, l'« engigne » et le tue [4]. Et puis, si l'*estoire* connaissait déjà Arthur et sa cour, il en serait question sans doute à chaque instant : le cycle arthurien eût présenté une riche machinerie dont l'auteur se fût gardé de ne pas user plus souvent. Une autre preuve que la légende était indépendante du cycle arthurien et antérieure à lui, c'est que tous les passages où il est question d'Arthur et de sa cour font défaut chez Thomas. Si celui-ci avait trouvé dans sa source une connexion entre Tristan et Arthur, pourquoi, écrivant au moment où se déchaîne la vogue de la matière de Bretagne, eût-il pris soin de la supprimer délibérément. Il songe si peu à écarter Arthur qu'il l'introduit par l'episode, d'ailleurs maladroit, du « géant aux barbes » (t. I, p. 290), mais il a besoin de l'emprunter au *Brut* de. Wace Remarquons enfin que Thomas a si peu l'idée de voir en *Tristan* un contemporain d'Arthur qu'il s'imagine que le règne de

---

1. Voy. *Tristan und Isolde* (1907), p. 66; cf. Schoepperle, p. 106.

2. M. Golther avait jadis écrit à propos d'Eilhart : « La composition est très lâche, l'action se décompose en une multitude d'épisodes, en partie contradictoires ; le sublime concept d'amour n'a pas encore maîtrisé une matière grossière et rebelle. Mais ces reproches atteignent directement le modèle français, non le remaniement allemand » (*Gesch. d. deutschen Litteratur*, p. 197-198).

3. Comme l'épisode se retrouve, quoique très altéré, dans le Roman en prose (Bédier, t. II, p. 55), il faut qu'il ait figuré dans Y, source commune de Béroul et d'Eilhart pour MM. Bédier et Golther. Naturellement Mlle S. nie l'existence d'Y, par des arguments dont quelques-uns sont intéressants.

4. M. Bédier admet l'originalité de cet épisode. Il me paraît évident qu'il est postiche et s'est substitué à un épisode perdu qui se passait à la cour du roi de Gavoie. A la fin du chap. précédent (dans Eilhart et Béroul) nous voyons Tristan quitter les royaux époux réconciliés et chercher du service au loin, en Gavoie (je persiste à l'identifier au Galloway) ; puis brusquement l'action se transporte à la cour d'Arthur sans qu'il soit plus question du Gavoie.

Mark est postérieur à celui d'Arthur[1]. En vérité, dans l'*estoire* il n'était point question d'Arthur : la vogue de la « matière » n'existait pas encore quand elle prit naissance. Surtout on doit faire une objection d'un caractère général : si Béroul, si Eilhart surtout, se bornent à refléter l'*estoire*, on ne s'explique pas la raison d'être de ces versions. A la rigueur, on peut concevoir qu'Eilhart ne soit qu'un plat copiste ; et telle est l'opinion de Mlle S. (p. 108-111) et avant elle de l'éditeur d'Eilhart, Lichtenstein, et de M. Golther (*Die Sage von Tristan und Isolde*, p. 43 et *Geschichte der Deutschen Litteratur*, p. 198). Mais il y a Béroul. On sait que son texte (jusqu'à un certain endroit), est uni à celui d'Eilhart par une parenté indéniable. Béroul n'est-il qu'un copiste ? Je ne m'explique pas son rôle, ni même son existence, si on lui retire tout mérite d'invention ; il me paraît véritablement impossible que la version Eilhart-Béroul ne renferme pas, elle aussi, des modifications et additions[2], bien que plus malaisées à dépister que celles de Thomas.

On a dit, dès le début de ce compte rendu, que Mlle S. admettait que les versions subsistantes, Eilhart, Béroul, le Roman en prose d'un côté, Thomas de l'autre, remontaient à une source commune, qu'elle appelle l'*estoire*. Mais, tandis que pour M. Bédier, le poème « primitif » constitue l'unique source d'où dérivent sans exception toutes les versions qui nous ont été conservées, Mlle S. pense que l'*estoire* n'est pas nécessairement le premier roman français traitant des aventures de Tristan (p. 82) et que le « roman de Tristan n'est pas la création d'un poète ou d'un jour » (p. 115) : peut-être trouverait-on çà et là, par exemple dans le Roman en prose (p. 10) et dans le *Chievrefoil* de Marie de France, quelques traces de l'influence de versions plus archaïques. Ces considérations s'expliquent par la date très basse qu'elle assigne à l'*estoire*, et aussi — et surtout — par la manière dont elle se représente l'état de la légende de *Tristan* avant qu'elle eût été lancée par cette *estoire*. M. Bédier attribue à l'auteur français de l'*estoire* le mérite exclusif de l'invention. Selon lui, l'apport celtique se réduirait à presque rien : quelques noms et trois ou quatre traits[3]. M. B. consent à admettre un stade picte, un stade gallois

---

1. Les raisons avancées par M. Bédier (t. I, 289 ; t. II, p. 100, 252) à l'appui de l'opinion que Thomas a supprimé les passages de son modèle où il est question d'Arthur me paraissent fort arbitraires. Si, contrairement à mon sentiment, elles ont de la force, il est nécessaire de placer le poème, non pas dès le début du XIIe siècle (p. 186) « vers 1120 au plus tard » (p. 155), non pas vers 1140-1150, après que les noms d'Arthur, de Kei et de Gauvain furent popularisés par l'*Histoire* de Gaufrey de Monmouth (M. Golther, *Tristan et Isolde*, 1907, p. 69), mais après 1155 (*Brut* de Wace), après même la diffusion des récits où il est question de Gauvain comme d'un amoureux qui aime à favoriser d'autres amoureux.

2. Parmi ces modifications il faut ranger, pour M. Golther, la substitution à Brangien de Camille (Gymile) dont le nom est emprunté aux romans d'antiquité.

3. L'un d'eux, l'épisode des faux, est pour moi postiche.

de la légende de Tristan (p. 115-116); il est porté à croire qu'une légende de Tristan a vécu pendant des siècles en Galles avant toute transmission aux peuples romans (p. 130). Mais il nie que l'histoire d'amour, qui constitue le véritable intérêt de la légende, ait pu être élaborée et même conçue par des Gallois : « On peut croire que le Tristan celtique a eu, comme le héros irlandais Cuchullin, une histoire longue et variée, où l'amour d'Iseut ne formait qu'un épisode ; mais il répugne à tout ce que nous savons des contes de Bretagne et de leur transmission, de supposer que les Celtes aient possédé jamais un grand roman d'amour sur Tristan » (p. 167). Ce que nous savons de la législation galloise montre aussi que l'adultère n'est pas considéré comme une chose grave ; la rupture du lien conjugal est aisé parce que le mariage n'est pas pris très au sérieux dans la société galloise, l'amant ne risque rien que de payer une amende. « Si Tristan et Iseut sont de purs Gallois, comment peuvent-ils penser et sentir comme leurs congénères n'ont jamais senti ni pensé ? » (p. 165). La conclusion c'est que le meilleur de l'invention dans la légende de Tristan et Iseut revient à l'homme de génie qui l'a conçue, en Grande-Bretagne sans doute, au commencement du XIIe siècle. Ses sources peuvent être celtiques ou autres, il n'importe, car chaque thème de folk-lore nous apparaît dans la légende, non pas tel qu'il vit dans les différentes littératures populaires, mais déformé, mais ployé aux fins d'un romancier qui le façonne à bon escient, le soumet à un plan d'ensemble, l'adapte aux caractères une fois définis de ses personnages. Ni Thomas, ni Gottfried de Strasbourg n'ont égalé leur modèle, œuvre « d'un grand poète » (p. 318).

Mlle S. prend le contre-pied des vues de M. Bédier. N'usant délibérément que de la version d'Eilhart, pour les motifs indiqués plus haut, elle trouve (p. 265) que le rédacteur de l'*estoire* utilise les thèmes populaires avec une timidité extrême, n'apportant dans leur élaboration que le minimum de modification ; il ne tente aucun effort pour expliquer les mobiles de la conduite des personnages qu'il met en scène. Comprenait-il bien les épisodes de la légende nés dans un milieu si différent de celui de son auditoire français ? Il a certainement dû pour les conformer au goût de son temps, effacer, transformer, adapter, suppléer : c'est en cela qu'il est un créateur (voy. p. 470). Mlle S. croit, non pas seulement à des sources celtiques pour tel ou tel épisode, mais à l'existence d'une histoire des amours de Tristan et Iseut. L'objection psychologique qui, pour M. Bédier, rendait ce roman inconcevable à des Celtes, n'a pu résister aux critiques de J. Loth[1]. Qui plus est, nous possédons une légende irlandaise qui présente avec celle de Tristan les plus étroites analogies, celle de *Diarmaid et Grainne*. La passion qui unit l'un à l'autre Grainne,

1. *Contributions à l'étude des Romans de la Table Ronde* (Paris, Champion, 1912), p. 1-13 [cf. plus haut p. 119].

femme de Finn, et Diarmaid, neveu de celui-ci, a un caractère également tragique et une origine également surnaturelle : Diarmaid, a un grain de beauté magique et Grainne impose, à son tour, son amour au guerrier en lui jetant un sort, un *geis* (sorte de tabou). La fuite des amants dans la forêt et la poursuite de Finn offrent des ressemblances saisissantes avec les scènes correspondantes du *Tristan*. La légende irlandaise nous est parvenue en moyen-irlandais, mais un fragment remontant au IX-Xe siècle nous atteste son antiquité. Aussi n'est-il pas douteux pour Mlle S. que la légende de Tristan ait eu à sa base un « Celtic elopment tale » (p. 442, 471). Mais la seconde partie (Tristan en Petite-Bretagne, Iseut aux blanches mains, la catastrophe finale), qui n'a point d'analogue en Irlande, est l'œuvre d'un poète français et d'un poète de génie (p. 445).

Nous aurions souhaité que l'auteur allât jusqu'au bout et tentât de préciser où et quand, par quel canal (Irlande, Galles, Cornwall), cette transmission s'est faite des Celtes aux Anglo-Normands. Mais, arrivée là, l'auteur s'arrête court déclarant (p. 475) que toute réponse à cette question est prématurée dans l'état actuel de nos connaissances. Pourtant, les heureuses découvertes de M. J. Loth[1], qui a réussi à retrouver en Cornouaille anglaise certaines localités jusqu'ici mystérieuses, auraient permis à Mlle S., même si elle n'admettait pas toutes les conséquences que ce savant en a tirées, de préciser l'endroit où s'est faite l'élaboration de l'*estoire* et, par suite, de chercher qui a pu l'inspirer. Mais c'eût été s'aventurer sur un terrain où l'auteur, très défiante des systèmes et des hypothèses, s'est toujours refusée à se laisser entraîner. Félicitons-la d'avoir poursuivi sa tâche jusqu'au bout avec une prudence, une rigueur de méthode, une force de logique qui font de son livre la contribution la plus scientifique qu'ait apportée la jeune école américaine à l'étude de notre littérature médiévale.

Ferdinand LOT.

---

1. *O. c.*, pp. 60-112.

PÉRIODIQUES

Archiv für das Studium der neueren Sprachen und Literaturen, CXXVIII (1912). — P. 87-126. Ch. Bally, *Stylistique et linguistique générale.* A propos d'un ouvrage de M. Fritz Strohmeyer, *Der Stil der französischen Sprache.* — P. 127. K. v. Ettmayer, *Ein neuer Gedanke zur Lehre von der lateinischen und romanischen Synkope.* Nouvelles recherches sur un sujet difficile, traité dans un récent livre de M. E. Gierach, *Synkope und Lautabstufung, ein Beitrag zur Lautgeschichte des vorliterarischen Französisch* (*Beihefte zur Zeitschrift für romanische Philologie*, n° 24 : cf. ci-dessous, p. 149) : il s'agit de mots du type placitum, comitem, etc. — P. 143. A. François, *Le Dictionnaire de l'Académie française et les diverses formules du purisme, du XVIIe au XIXe siècle.* — P. 160. M. J. Wolff, *Die Theorie der italienischen Tragodie im 16. Jahrhundert* (premier article). — Mélanges : p. 202, A. Monteverdi, *Der Traum der schönen Alda.* L'auteur signale l'analogie du rêve de la belle Aude dans un romance espagnol et dans les rédactions de la *Chanson de Roland* autres que celle d'Oxford. — Comptes rendus : p. 252, F. Schramm, *Sprachliches zur Lex Salica* (L. Spitzer) ; — F. Neubert, *Die volkstümlichen Anschauungen über Physiognomik in Frankreich bis zum Ausgang des Mittelalters* (E. Lommatzsch). — P. 309-28. A. Gabrielson, *Guischart de Beaulin's debt to religious learning and literature in England.* Complète l'édition du même savant : *Le Sermon de Guischart de Beaulin* (Upsala, 1909). — P. 339-62. M. J. Wolff, *Die Theorie der italienischen Tragodie im 16. Jahrhundert* (deuxième et dernier article). — Mélanges : p. 368, E. Winkler, *Ein Marienlied aus dem 15. Jahrhundert.* Six douzains tirés du manuscrit 1105 de la Bibliothèque impériale de Vienne ; le texte est accompagné d'un fac-similé assez mal venu. L'éditeur n'a pas connu les autres manuscrits existants ni les éditions antérieures : Besançon, 151, fol. 64 (Heures du milieu du XVe siècle); Laon, 243 *ter* (missel du XIVe siècle) ; Paris, Bibl. Mazarine 518, fol. 29 v° (quatre couplets ; ms. du XVe s.) ; ms. Didot, *Catal.*, 1879, p. 57. Édition, d'après le manuscrit de Laon, par M. Thillois dans le *Bulletin de la Société académique de Laon*, X (1860). p. 124. Aux manuscrits précités on peut ajouter un manuscrit du XVe siècle, non autrement désigné, qui a servi à E.-H. Langlois pour une autre édition (*Essai sur la calligraphie des manuscrits*

du moyen âge, Rouen, 1841, p. 174-7); — p. 378, E. Gamillscheg, *Zu logudoresisch antesicu*. Ce mot est identique au campid. *intesiga* dont le sens exact doit être *in cambio d'accordo*. La forme logudorienne est la plus ancienne. L'étymologie serait, non pas *ante secum*, comme l'avait proposé M. Spitzer (cf. *Romania*, XLII, 300) mais un mot tiré de ἀντισηκόω *rependo*, *quasi ad aequilibrium* : soit un adverbe ἀντισήκως (cf. l'adj. postclassique ἀντίσηκος *aequalis*), soit un participe présent ἀντισηκῶν. — Comptes rendus : p. 406. G. Gendarme de Bévotte, *La Légende de Don Juan* (M. J. Wolff) ; — p. 409, W. Benary, *Ueber die Verknüpfungen einiger französischer Epen und die Stellung des Doon de Laroche* (L. Jordan ; étude sur une chanson de geste qui doit être bientôt publiée, par les soins de MM. P. Meyer et G. Huet, pour la Société des anciens textes) ; — p. 417, L. Spitzer, *Die Wortbildung als stilistisches Mittel, exemplifiziert an Rabelais* (F. Strohmeyer) ; — p. 420, P. Schaechtelin, *Das passé défini und imparfait im Altfranzösischen* (J. Barat : la base sur laquelle repose le travail est insuffisante, de même que l'information bibliographique de l'auteur) ; — p. 433. Bibliographie.

Arthur LÅNGFORS.

JAHRESBERICHT DES INSTITUTS FÜR RUMÄNISCHE SPRACHE ZU LEIPZIG, XIX-XX (1913). — M. Weigand a, cette fois encore, réuni deux annuaires en un seul volume dont voici le contenu. P. 1-64, R. Weidelt, *Die Nominalkomposition im Rumänischen* ; p. 65-131, H. Dumke, *Die Terminologie des Ackerbaues im Dakorumänischen* ; p. 132, G. Weigand, *č-Bildung im Wechsel mit k-Bildung* ; — p. 134-146, G. Weigand, *Etymologicen (alercin, bană, bîcă !, buș, a cercheli, folte, a gîmba, hămesit, hôbot, inteți, japiță, jugan, mărăcină*, m. r. *meridzédz, opaiț, opăcesc, oțări, plămână, posomorit, reteza sugubăț, scornesc, sparin, svircolesc, ticsit, zdreanță, zgaibă, zgău, zgură* ; — p. 145-207, K. Schuffert, *Die Verbalsuffixe im Dakorumänischen* ; p. 208, G. Weigand, *ai* > *e* (trajicio > *traico > *trec* expliqué par l'influence des formes faibles, *trecût*, p. ex., où *ai* atone a pu donner *e*, ce qui ne se produit pas sous l'accent) ; — p. 209-264, M. Auerbach, *Die Verbalpräfixe im Dakorumänischen*. — En dehors des étymologies et des deux courtes notes de M. Weigand, nous avons donc dans ce volume quatre mémoires : ce ne sont que des dissertations d'étudiants, mais ils ont le mérite, dont la grande part revient à M. W., de continuer utilement cet inventaire méthodique des faits morphologiques et lexicaux du roumain, qui se poursuit depuis près de vingt ans à l'Institut roumain de Leipzig.

M. R.

LITERATURBLATT FÜR GERMANISCHE UND ROMANISCHE PHILOLOGIE, XXVIe année (1905). — Col. 18-20. Alfred Risop, *Begriffsverwandtschaft und Sprachentwickelung, Beiträge zur Morphologie des französischen* (K. Vossler : étude savante et prudente sur le jeu de l'analogie en français).

— Col. 20-21. Bull, *Die franzosischen Namen der Haustiere in alter und neuer Zeit unter Berücksichtigung der Mundarten* (Ad. Zauner : l'auteur utilise trop peu les dialectes). — Col. 28-30. *Poema de Fernan Gonçalez. Texto critico con introducción, notas y glosario por* C. Carrol Marden (Zauner : édition soignée ; cf. *Romania*, XXXIII, 628). — Col. 30-31. C. Haebler, *Tipografia ibérica del siglo XV. Reproducción en facsimile de todos los caracteres tipográficos empleados en España y Portugal hasta el año de 1500. Con notas críticas y biográficas* ; Id., *Bibliografia ibérica del siglo XV. Enumeración de todos los libros impresos en España y Portugal hasta el año de 1500, con notas críticas* (B. Schädel : importantes publications ; la première conçue sur le plan de Burger ou Holtrop, nous renseigne sur les imprimeurs et les caractères ; la seconde, qui réalise un grand progrès sur la *Tipografia española* de P. Méndez, nous renseigne sur tous les incunables espagnols antérieurement à 1500 ; 720 ouvrages y sont analysés). — Col. 46. K. Vossler appelle l'attention sur un article de R. Renier (*Giornale storico d. let. it.*, XLIV, p. 407-19) donnant une liste des débris de manuscrits français et italiens échappés à l'incendie de la Bibliothèque de Turin. — Col. 69-70. A. Hemme, *Das lateinische Sprachmaterial im Wortschatze der deutschen, französischen und englischer Sprache* (W. Meyer-Lübke : assez bon dictionnaire classique des mots latins qui se retrouvent en allemand, en anglais et en français). — Col. 71-2. Max Gross, *Geffrei Gaimar. Die Komposition seiner Reimchronik und sein Verhältnis zu den Quellen*, v. 819-3974 (Joh. Vising). — Col. 73. E. Monaci, *Poesie provenzali allegate da Dante nel De vulgari eloquentia* (K. Vossler : édition correcte). — Col. 73-4. F. Torraca, *Su la più antica poesia toscana* (Extr. d. *Rivista d'Italia*, 1901) ; Id., *Sul « Ritmo cassinese », nuove osservazioni e congetture, Per Nozze Pércopo* (K. Vossler : la cantilène du jongleur toscan doit être de la fin du XIIe siècle, cf. *Romania*, XXXI, 171 ; le *Ritmo* serait de la fin du XIIIe seulement ; les deux articles de T. comptent parmi les meilleures choses qu'on ait écrites récemment sur l'ancienne poésie italienne). — Col. 115-6. E. Anzalone, *Dante e Pier Damiano* (K. Vossler : l'auteur n'arrive pas à établir, malgré de sérieuses recherches, l'influence du moine de Fonte Avellana sur Dante). — Col. 116-24. *Petrarca-literatur. Le rime di Fr. Petrarca a c. di* Gius. Salvo Cozzo. — *L'Autobiografia, il segreto e Dell' ignoranza sua e d'altrui di Fr. Petrarca col Fioretto de' Remedi dell' una e dell' altra Fortuna a c. di* Solerti : A. Solerti, *Le vite di Dante, Petrarca e Boccaccio scritte fino al sec. XVII* ; H. Cochin, *Le frère de Pétrarque et le livre du Repos des religieux* ; *Rivista d'Italia*, 1904, Juillet ; *Fr. Petrarca nel VI anniversario dalla sua nascita* : *Kleinere Petrarca-Schriften* von V. Cian ; G. Gentile, *I dialoghi di Platone posseduti dal Petrarca* (Extr. d. *Rassegna crit. della lit. it.*, IX) (K. Vossler : l'édition des *Rime* p. Cozzo, faite avec soin sur le Cod. Vat. 3196, réalise un progrès notable sur celles de Mestica (1896) et Carducci-Ferrari (1899) ; l'*Autobiografia* etc., éd. p. Solerti, contient d'excellentes traductions italiennes, anciennes ou récentes, avec introduction et

notes, de plusieurs des œuvres latines du poète ; les fascicules de l'ouvrage de Solerti, *Vite di Dante* etc., ne contiennent pas moins de trente-deux biographies anciennes de D. et déjà trente et une de Pétrarque, d'inégale valeur et d'inégale correction quant au texte; le livre de Cochin met admirablement en lumière la figure du bon religieux Gherardo, frère de Pétrarque, lequel inspira le *De Otio religiosorum* et sans doute aussi, selon V., dans ses idées essentielles, le *De Remediis* ; dans le numéro spécial de la *Rivista d'Italia* à signaler un article de Savj-Lopez sur les poètes qui ont célébré la mort de Laure, un excellent article de C. Appel sur les *Trionfi* et sur la chronologie du *Canzoniere*, un essai de de Lollis relatif à l'influence de P. sur Leopardi, une tentative peu utile de F. Wulff pour découvrir dans les premières crises sentimentales les premières inspirations du poète, un article de I. della Giovanna sur le couronnement de Pétrarque, une remarquable étude de F. Novati sur Pétrarque et les Visconti avec deux lettres inédites : Novati fixe avec certitude au 4 avril 1358 la date de l'*Itinerarium syriacum* ; dans le volume consacré par l'Académie d'Arezzo à son patron, il n'y a à lire qu'un article de V. Pasqui et G. F. Gamburrini sur la maison natale de P. dont on ne peut plus établir l'emplacement ; des écrits italiens de Cian, dispersés en diverses revues et cités par V., il faut retenir surtout ceux ou il démontre qu'il n'y a pas antagonisme chez le poète entre son inspiration poétique en langue vulgaire et ses goûts d'humaniste ; il résulte de la dissertation de Gentile que Pétrarque aurait mieux connu Platon, et cela sous l'influence du moine Barlaam, que ne l'a cru M. de Nolhac). — Col. 124-6. E. Patrucco, *La storia nella leggenda di Griselda* (G. Widmann : l'auteur essaie de démontrer l'historicité de la légende de Griselidis par des arguments séduisants mais non décisifs). — Col. 151-6. *Mélanges de philologie offerts à Ferdinand Brunot* (Ad. Tobler analyse le recueil avec quelques observations, maintient en particulier contre M. Gaffiot son explication des différents sens de *c'est que*, et s'associe à l'hommage rendu à F. Brunot ; cf. *Romania*, XXXIV, 308). — Col. 156-7. F. Gohin ; *Les transformations de la langue française pendant la seconde moitié du XVIII*e *siècle*, 1740-1789 (E. Herzog : travail moins étendu que ne semble l'indiquer le titre ; c'est plutôt une étude de la transformation du style français ; il contient un dictionnaire des néologismes introduits dans la deuxième moitié du XVIIIe siècle, utile complément aux dictionnaires français. — Col. 182. Notes rectificatives de E. Stengel sur un passage de sa dissertation *Die Turiner Rigomer Episode*, et de W. Cloetta sur les vers de Guillaume de Bapaume publiés par lui dans les *Mélanges Mussafia* ; cf. *Romania*, XXXV, 119. — Col. 200-1. A. Todt, *Die franco-italienischen Renarthranchen. Ein Beitrag zur altitalienischen Sprach- u. Literaturgeschichte* (W. Meyer-Lübke : les deux manuscrits conservés remontent à un original commun traduit du français ; il n'est pas sûr, comme le veut Todt, que le ms. *g* soit milanais ; en tout cas, ils proviennent tous deux du Nord de l'Italie et sans doute

de la Vénétie). — Col. 201-8. *Neue Lullpublikationen. Obras de* Ramon Lull, p. p. J. Rosselló avec introduction, etc., par M. Obrador y Bennassar et M. Costa y Llobrera ; M. Obrador y Bennassar, *Libre de Amich e Amat del B. Mestre Ramón Lull, text original dir. trelladat d'un codiç trecentesta. Ab proemi, notes y glosari* ; Id., *Ramón Lull en Venecia, Reseña de los codices é impresos lulianos en la Bibl. de San-Marco, Bol. d. l. Soc. Arqueol. Luliana*, juin 1900 ; Fr. Le Jau Frost, *The « Art de Contemplacio » of Ramón Lull, publ. with an introd. and a Study on the language of the autor* (B. Schädel : les éditions précitées, dont le mérite revient à Obrador y Bennassar et à Miguel Costa y Llobrera, plutôt qu'au vieux Rosselló ne sont pas à proprement parler critiques, puis qu'elles n'utilisent pas tous les manuscrits, mais elles ont le mérite de mettre à notre portée les œuvres du célèbre polygraphe, imprimées avec soin et érudition d'après des manuscrits rares contenus dans des bibliothèques conventuelles. Le travail de O. sur Ramón Lull à Venise décrit 21 mss. et 19 impressions rares. La dissertation de Frost n'apporte jusqu'à présent qu'une bibliographie pas très neuve. Son étude sur la langue de Lull est encore à paraître : cf. *Romania*, XXXVI, 478). — Col. 239-41. W. Tavernier, *Zur Vorgeschichte des altfrz. Rolandsliedes, Rom. Studien.*, fasc. V. (P. A. Becker : importante contribution à l'étude du *Roland* ; elle tend à en démontrer l'unité de composition et d'inspiration. L'auteur serait Turoldus, évêque de Bayeux (1er quart du XIIe siècle). T. se refuse à retrouver dans la Chronique de Turpin l'archétype de la Chanson, mais il continue à le chercher, à tort selon Becker, dans le *Carmen*). — Col. 241-3. *Die altfrz. Histoire de Joseph, krit. Text mit e. Untersuchung über Quellen, Metrum u. Sprache des Gedichts* v. Steuer (E. Herzog : l'éditeur attribue ce texte au commencement du XIIe siècle et à l'Ouest de la Normandie ; H. l'attribuerait plutôt à l'Est). — Col. 278-80. Hugo Schuchardt, *An Adolf Mussafia* (F. Ed. Schneegans : pénétrantes études de sémantique romane ; Sch. recommande au philologue, avant tout, l'examen de la chose signifiée et applique ses principes au vocabulaire du tisserand et du pêcheur surtout dans le Nord de l'Italie). — Col. 280-94. *The « Espurgatoire Saint Patriz » of Marie de France, with a text of the latin original by* T. Atkinson Jenkins (G. Cohn : bonne édition ; l'original latin est reproduit en regard de la traduction française, à laquelle l'éditeur incline à trouver plus de valeur littéraire qu'il ne lui en attribuait naguère. Nombreuses remarques de C. sur le texte ; cf. *Romania*, XXXIII, 141).— Col. 294-300. R. Dittes, *Ueber den Gebrauch der Participien und des Gerundiums im Altprovenzalischen* (El. Richter : travail extrêmement consciencieux). — Col. 332-4. *Recueil d'arts de seconde rhétorique*, p. p. E. Langlois (F. Ed. Schneegans : remarquable édition de sept importants recueils de versification, tous inédits, sauf un. Les listes de rimes ou de « vocables obscurs » intéressent le linguiste ; l'excursus mythologique du deuxième traité intéressera l'historien de la littérature qui verra s'affirmer dans ces recueils ce culte de la perfection dans la forme dont la Renaissance bénéficiera ; cf. *Romania*,

XXXIII, 111). — Col. 334-7. *Wortfügung im Patois von Bournois (Dép. du Doubs)*, v. Gertrud Dobschall (H. Urtel : dissertation très pénétrante ; malheureusement l'auteur a travaillé surtout sur les contes populaires de Roussey au lieu de recueillir des observations sur place ; la disposition de son étude se ressent un peu trop des théories de Ries). — Col. 337-8. O. Densusianu, *Din istoria amuțirei lui « u » final*, *Analele Acad. Rom.*, sér. II, t. XXVI, *Mem. sect. lit.* S. Pușcariu : l'examen des trois plus anciens manuscrits roumains conduit D. à l'échelle suivante : 1. première moitié du XVIe siècle : *u* final conservé : 2. sec. moitié du XVIe s. : *u* conservé immédiatement après la tonique ; 3. *u* final s'affaiblit ; D. a tort par contre de supposer jusqu'au milieu du XVIIIe s., une conservation de l'*u* après un groupe de consonnes, p. ex. dans *vorbescu*). — Col. 353. L. P. Betz, *La littérature comparée, essai bibliographique*, 2e éd., p. F. Baldensperger (Petsch : édition posthume de cet indispensable ouvrage, augmentée du double et pourvue d'un index). — Col. 354-5. C. Levi, *Letteratura Drammatica* (A. L. Stiefel : manuel de vulgarisation embrassant toute l'histoire du théâtre, d'une information absolument insuffisante et bourré d'erreurs). — Col. 372-3. R. Brandstetter, *Rätoroman. Forschungen*, 1. *Das schweizerdeutsche Lehngut im Romontschen* (Th. Gartner : excellente étude ; cf. *Romania*, XXXIV, 618). — Col. 373-5. L. Katona, *Temesvári Pelbárt példdi* etc. (P. A. Becker : savante étude sur les « *exempla* » contenus dans les sermons du célèbre prédicateur hongrois Pelbárt de Temesvár (sec. moitié du XVe siècle). L'*elenchus exemplorum* avec indication des sources est heureusement en latin). — Col. 404-5. J. Bonnard et Am. Salmon, *Grammaire sommaire de l'ancien français* (E. Herzog : esquisse très sommaire ; pourquoi avoir séparé la prononciation de la phonétique ? les auteurs ont eu tort d'aligner dans la morphologie des formes dialectales et irrégulières de nature à dérouter le débutant). — Col. 405-6. *Glossaire hébreu-français du XIIIe siècle*, p. p. Mayer Lambert et Louis Brandin (W. Meyer-Lübke : publication importante, mais qui laisse forcément, à cause de la complexité du sujet, bien des problèmes non résolus ; cf. *Romania*, XXXVI, 445). — Col. 406-7. B. Wiese, *Altitalienisches Elementarbuch* (K. Vossler : ce livre ne renferme pas une grammaire historique systématique, mais un choix de textes accompagné d'explications : les dialectes du Sud de l'Italie sont un peu trop négligés au profit de ceux du Nord ; cf. *Romania*, XXXIV, 631). — Col. 409-12. Th. Gartner, *Darstellung der rumänischen Sprache* (Ad. Zauner : excellente introduction à la fois théorique, historique et pratique ; la syntaxe est insuffisante : cf. *Romania*, XXXVI, 333).

— XXVIIe année (1906). — Col. 1-3. J. F. D. Blöte, *Das Aufkommen der Sage von Brabon Silvius, dem brabantischen Schwanritter*, *Verhandelingen der Kon. Akad. v. Wetenschappen te Amsterdam*, n. r. V, 4 (W. Golther : solides recherches sur les origines de la légende du chevalier au cygne, qui ne serait pas antérieure au baron normand Roger de Toëni († vers 1040) et

se serait transmise par la voie généalogique et matrimoniale de Boulogne à Bouillon, au Brabant et à Clèves). — Col. 12-16. Eug. Herzog, *Streitfragen der romanischen Philologie*, I ; *Die Lautgesetzfrage. Zur französischen Lautgeschichte* (K. Vossler : dans la question des lois phonétiques, l'auteur reste sur le terrain de l'expérience ; il a tort d'envisager les transformations comme uniquement conditionnées physiologiquement au lieu de faire intervenir aussi le facteur psychologique ; la contribution qu'apporte son livre à la phonétique historique du français est importante, notamment sur l'évolution de *ti*). — Col. 16-22. G. Dottin et J. Langouët, *Glossaire du parler de Pléchatel, canton de Bain, Ille-et-Vilaine, précédé d'une étude sur les parlers de la Haute-Bretagne* (E. Herzog : important et remarquable travail de dialectologie ; utiles observations de M. H.). — Col. 22-24. G. Brückner, *Das Verhältnis des französischen Rolandsliedes zur Turpinschen Chronik und zum Carmen de prodicione Guenonis* (Ph. A. Becker : l'auteur s'attache à démontrer que la filière : *Turpin-Carmen-Roland*, établie par G. Paris est la vraie, mais il reste dans le domaine du « possible » et du subjectif ; la critique de Becker est à retenir pour qui fera l'histoire des controverses relatives aux légendes épiques, cf. *Romania*, XXXIV, 632 ; col. 213-214 réplique de R. Zeuker sur un point de détail). — Col. 60-4. V. Zappia, *Studi sulla Vita Nuova di Dante, della questione di Beatrice* (K. Vossler : travail très fouillé qui fait bien ressortir les contradictions entre les poèmes de la *Vita* et le commentaire en prose, mais qui manque de psychologie en faisant de Béatrice une simple et froide allégorie). — Col. 64-9. S. Puşcariu, *Lateinisches ti und ki im Rumänischen, Italienischen und Sardischen* (Ad. Zauner : un des plus intéressants travaux qui aient paru dans le domaine de la phonétique romane : l'auteur postule une période pré-romane avec subdivision au troisième siècle en deux groupes, le groupe occidental (formé par le roumain, le groupe oriental constitué par les autres langues romanes ; les traits communs à l'italien et au roumain remontent à une période antérieure à la séparation. P. a eu tort de borner son enquête à trois langues romanes). — Col. 101-17. R. Schmidt, *Die Lieder des Andrieu Contredit d'Arras* (cf. *Romania*, XXXIII, 424) ; Max Richter, *Die Lieder des altfrz. Lyrikers Jehan de Nueville* (cf. *Romania*, XXXIII, 617) ; P. Zarifopol, *Kritischer Text der Lieder Richards de Fournival* (cf. *Romania*, XXXIII, 424) (G. Steffens refait presque ces trois dissertations dont la dernière est notoirement insuffisante). — Col. 119-121. B. Dimand, *Zur rumänischen Moduslehre* (Élise Richter : remarquable et pénétrant travail sur l'emploi des modes en roumain et surtout sur l'emploi extraordinairement développé du subjonctif ; cf. *Romania*, XXXIII, 431). — Col. 137-8, Anna Lüderitz, *Die Liebestheorie der Provenzalen bei den Minnesängern der Staufer-zeit* (W. Golther : sur l'influence des troubadours en Allemagne entre 1170 et 1190). — Col. 146-7. W. Söderhjelm, *Notes sur Antoine de la Sale et ses œuvres* (F. Ed. Schneegans : précieuse contribution à la critique des œuvres de La Sale ; S. lui attribue au moins la rédaction des *Cent Nouvelles* ; il cite

plusieurs extraits d'œuvres inédites de l'auteur et enfin établit l'unité d'inspiration du *Petit Jehan de Saintré*, cf. *Romania*, XXXIV, 318).— Col. 156-7. G. Stuppaun, *Las desch Eteds. publ. da* J. Jud (Th. Gartner : utile éditiou du ms. C. a (1561) de la traduction des *Zehn Alter* de Gengenbach-Wickram en dialecte de l'Est-Engadine; cf. *Romania*, XXXV, 628).—Col. 187-92. L. Jordan, *Die Sage von den vier Haimonskindern* (Ph. A. Becker : l'auteur découvre dans *Renaut de Montauban* sept couches ; dans la plus ancienne on trouve encore l'assonance *ô* : *o*; B., au contraire, considère *Renaut* comme l'œuvre de quatre auteurs dont chacun continuerait le précédent ; col. 356-8, réplique de L. Jordan et réponse de Becker ; cf. *Romania*, XXXV, 466). — Col. 193-5. B. Schädel, *Mundartliches aus Mallorca* (J. Hadwiger : intéressant par les textes transcrits phonétiquement et empruntés aux dialectes de Manacor et Soller). — Col. 196-8. J. Hadwiger, *Sprachgrenzen und Grenzmundarten des Valencianischen*, *Zeitschrift f. rom. Phil.*, XXIX, 712-31 (B. Schädel : travail méritoire qui établit la limite précise séparant le dialecte de Valence du castillan et la limite imprécise qui sépare le valencien du catalan). — Col. 233-5. A. Walde, *Lateinisches Etymologisches Wörterbuch* (W. Meyer-Lübke : fournira désormais au linguiste une base sûre ; remarques critiques de M.-L. d'un grand intérêt). — Col. 235-6. M. Niedermann, *Contributions à la critique et à l'explication des gloses latines* (W. Meyer-Lübke : la seconde partie de ce livre qui traite par exemple de la simplification de syllabes semblables et du passage de *au* > *a*, *a* > *e* intéresse vivement les romanistes). — Col. 238-40. F. M. Josselyn, *Étude sur la phonétique italienne* (L. Sütterlin : intéressantes recherches expérimentales, selon la méthode de Rousselot, sur les différences phonétiques entre les parlers de Sienne, Rome, Florence, l'Emilie et la Sicile). — Col. 240-1. H. Tiktin : *Rumänisches Elementarbuch* (Ad. Zauner : excellente introduction à l'étude historique et pratique du roumain). — Col. 241-2. R. Foulché-Delbosc, *Abrégé de grammaire catalane* (B. Schädel : grammaire pratique et élémentaire ; peut servir même au philologue surtout pour la morphologie, mais moins pour la phonétique, la transcription étant trop défectueuse). — Col. 275-6. E. Neumann, *Der Söldner* (*soudoyer*) *im Mittelalter nach den frz.* (*u. provenz.*) *Heldenepen* (P. Gölde : tableau assez complet de la psychologie et de l'état du « soudoyer » au moyen âge, d'après l'épopée fr.). — Col. 285-92. K. Lewent, *Das altprovenzalische Kreuzlied* (Schultz-Gora : excellent travail ; importantes remarques de S.-G.). — Col. 322-7. Kristian von Troyes, *Yvain* (*der Löwenritter*), *Textausgabe mit Einleitung, Anmerkungen u. vollst. Glossar hsgg. v.* W. Foerster, 2te Aufl. (E. Herzog : seconde édition complètement remaniée ; l'introduction a été très développée, surtout quant à la recherche des sources; sur le texte, remarques critiques de H.).— Col. 327-31. H. Suchier, *Vivien*, *Zeitschrift f. rom. Phil.*, XXIX, 641-82 (P. A. Becker : le critique garde son septicisme à l'egard de l'historicité de la *Chevalerie Vivien*). — Col. 332-3. *Storie Tebane in Italia, testi inediti* da P. Savj-Lopez (K. Voss-

ler : édition de *Il romanzo d'Edipo* et de fragments de la *Fiorita* d'Armannino intéressants seulement pour l'histoire de la légende d'Œdipe en Italie). — Col. 367-71. P. F. Bernitt, *Lat.* caput *und* capum *nebst ihren Wortsippen im Franzosischen* (W. Meyer-Lübke : l'auteur a eu le mérite de rassembler tous les dérivés latins de caput, les dérivés français de *capum et ceux de *chef* ; ses conclusions sont à reviser sur plusieurs points). — Col. 373. E. S. Sheldon, *Concordanza delle opere italiane in prosa e del canzoniere di Dante* (K. Vossler : utile travail ; cf. *Romania*, XXXV, 157). — Col. 409-14. *Lectura Dantis, Le opere minori di D., letture fatte.... nel 1905* (K. Vossler : à retenir les exposés de G. Semeria sur la valeur historique et actuelle de l'œuvre de D.; de Rossi sur la lyrique du *dolce stil nuovo*; de N. Zingarelli sur *Le Canzoniere*; de Pio Rajna sur le plan du *De vulgari eloquentia* ; de d'Ancona sur le *De Monarchia* ; de G. Albini sur la correspondance en églogues de G. del Virgilio avec D. ; de F. Novati sur les Épîtres de D. ; de F. Torraca sur les visions de l'au-delà avant D.).

— XXVIIIe année (1907). — Col. 14-17. G. Ebeling, *Probleme der romanischen Syntax*, Erster Teil (W. Meyer-Lübke : étude très documentée de dix questions de syntaxe romane, surtout italienne). — Col. 17-9. Rockel, *Goupil, eine semasiologische Monographie* (Ad. Tobler : travail de sémantique assez utile). — Col. 21-4. *Il Canzoniere provenzale della Riccardiana n° 2909. Ed. diplom. prec. d. un' introd.* p. G. Bertoni (A. Pillet : reproduction fidèle du ms. Q. précédée d'une excellente introduction ; cette publication vient grossir le nombre des reproductions de ms. de troubadours récemment publiées et que P. énumère). — Col. 24-6. A. Counson, *Dante en France* (K. Vossler : remarquable étude de littérature comparée richement documentée, mais qui est mieux qu'une collection de faits ; cf. *Romania*, XXXVII, 187). — Col. 27. *Frammenti inediti di vita florentina* (*Publ. dir. d.* A. Lorenzoni) ; I. *Un coro di male lingue, Sonetti inediti del Lasca, Varchi ecc. contro Jacopo Corbinelli* ; II. *Tre sermoni del trecentista Fra Taddeo Dini per* Ugo Scoti-Bertinelli (B. Wiese : bonne collection de textes utiles à l'histoire littéraire). — Col. 60-7. J. Bédier, *Le Roman de Tristan par* Thomas, t. II, *Introduction* (W. Golther : les remarquables et vastes recherches de B. aboutissent à trois résultats : restitution du poème de Thomas dans son entier, esquisse assez exacte du *Tristan* primitif, délimitation de la part d'influence celtique et de création française dans cette œuvre). — Col. 69-70. Fr. Torraca, *La divina Commedia di Dante nuovamente commentata* (K. Vossler : un des meilleurs commentaires de D. s'attachant à dégager le style et la pensée du poète sans les noyer sous les inepties des vieux exégètes). — Col. 72-4. S. Puscariu, *Studii şi notiţe etimologice*, Extr. d. *Convorbiri literare* (Ad. Zauner : importante contribution à l'étude de la phonétique roumaine, en particulier pour l'évolution de *l* latin). — Col. 104-8. P. Aubry, *Les plus anciens monuments de la Musique française* (G. Schläger : belle et importante ublication qui devrait engager

les romanistes à s'intéresser davantage à la musique, partie intégrante du poème lyrique). — Col. 113-5. E. Herzog, *Neufranzösische Dialekttexte mit grammatischer Einleitung und Wörterverzeichnis* (E. Tappolet : excellent recueil avec introduction grammaticale très condensée et très riche). — Col. 115-9. V. Brusewitz, *Étude historique sur la syntaxe des pronoms personnels dans la langue des felibres* (E. Staaff : bonne contribution à la syntaxe provençale moderne). — Col. 119-23. Fr. Novati, *Attraverso il medio evo* (K. Vossler : Réunion d'articles fort intéressants : un poème franciscain inédit du XIIe siècle, le lombard et le limaçon, le « frammento Papafava » écrit en dialecte vénitien au milieu du XIIIe siècle, un article extrait de la *Romania*, XIX, 161 et suiv.; etc.). — Col. 155-9. O. Schultz-Gora, *Altprovenzalisches Elementarbuch* (E. Herzog : excellent manuel, comprenant petite phonétique, morphologie, syntaxe et choix de vieux textes). — Col. 159-60. G. Gentile, *La Filosofia*, L. I (K. Vossler : Guide très sûr à travers la philosophie du moyen âge ; rendra des services à la « Dantologie »). — Col. 161. *O livro de Esopo, Fabulario portuguès medieval publ.* p. J. Leite de Vasconcellos, Extr. de la *Revista Lusitana*, VIII et IX (Ad. Zauner : édition du seul « Isopet » portugais connu d'après un ms. de Vienne (Autriche), XVe siècle ; cf. *Romania* XXXVI, 155) ; — Col. 161-5. *Etymologisches Wörterbuch der rumänischen Sprache, I, Lateinisches Element* v. S. Puşcariu (Ad. Zauner : désormais indispensable aux romanistes ; utiles remarques de Z.). — Col. 202-3. H. Zeller, *Das Seerecht von Oléron* (H. Suchier : édition non critique des *Rôles d'Oléron* (XIIIe siècle) d'après le ms. de Troyes, qui n'est guère bon et que la *Nouvelle Revue historique de droit français et étranger* a d'ailleurs déjà reproduit en 1902). — Col. 203-5. E. Lintilhac, *Histoire générale du théâtre en France, Le théâtre sérieux du moyen âge* (Fr. Schumacher : esquisse de l'évolution du drame religieux au moyen âge, intéressante surtout au point de vue littéraire). — Col. 205-9. W. Keller, *Das Sirventes « Fadet-Joglar » des Guiraut von Calanso* (Schultz-Gora : bonne édition critique ; cf. *Romania*, XXXVII, 185). — Col. 246. *Poésies de* Guillaume Ader *p. avec notice, trad. et notes* : I, *Lou gentilome gascoun*, p. A. Vignaux, II, *Lou Catounet gascoun*, p. A. Jeanroy (Ad. Zauner : utile contribution à l'étude du dialecte gascon). — Col. 246-50. K. Vossler, *Die göttliche Komödie, Entwickelungsgeschichte und Erklärung*, I. *Religiöse und philososophische Entwickelungsgeschichte* (H. Schneegans : introduction très vivante et très littéraire à l'étude de la Divine Comédie ; le premier volume ne s'occupe que de l'histoire des tendances religieuses et philosophiques d'où elle procède). — Col. 250-1. Fr. Torraca, *Per la storia litteraria del sec. XIII*, extr. d. *Rassegna critica d. lit. ital.*, X, 97 (G. Bertoni : notes sur différentes questions de détail). — Col. 282-4. Kr. Nyrop, *Gaston Paris* (Minckwitz : mériterait d'être traduit du danois en français). — Col. 284-5. Mildred K. Pope, *Étude sur la langue de frère Angier suivie d'un glossaire de ses poèmes* (H. Suchier : excellent livre qui apporte des documents nouveaux sur les

parlers du Sud-Ouest ; cf. *Romania*, XXX, 440). — Col. 285-8. G. Cohen, *Histoire de la mise en scène dans le théâtre religieux français du moyen âge* (W. v. Wurzbach ; cf. *Romania*, XXXV, 614). — Col. 290-4, *I rimatori lucchesi del secolo XIII, testo critico* d. A. Parducci (K. Vossler : bonne édition des maîtres de l'école de Luques, qui sont d'ailleurs d'importance secondaire). — Col. 294-7. J.-J. Nunes, *Chrestomathia archaica. Excerptos da litt. portuguesa... ao sec. XVI* (J. Huber : excellente anthologie de la littérature portugaise au moyen âge établie sur le modèle de la petite *Chrestomathie* de G. Paris ; cf. *Romania*, XXXVI, 473). — Col. 330-4. A. Dauzat, *Essai de méthodologie linguistique dans le domaine des langues et des patois romans*, cf. *Romania*, XXXVII, 173 ; Id., *Géographie phonétique d'une région de la Basse-Auvergne*, cf. *Romania*, XXXVII, 186 (W. Meyer-Lübke : le premier de ces deux ouvrages est un manuel qui sera utile aux débutants, le second une enquête soigneuse et bien ordonnée ; observations de M.-L. sur la date de *ü* > *ü*). — Col. 334-5. H. Becker, *Die Auffassung der Jungfrau Maria in der altfrz. Literatur* (K. J. Merk : bon travail ; l'auteur manque un peu de connaissances théologiques surtout sur l'Immaculée Conception). — Col. 368-73. J. Bédier, *La légende de Girard de Roussillon*, *Rev. des Deux Mondes*, XXXIII, 348-81, 591-617 ; Id., *La légende de la conquête de la Bretagne par le roi Charlemagne*, *Romania*, XXXVI, 161-183, 337-360 ; Id., *Recherches sur les légendes du cycle de Guillaume d'Orange*, *Annales du Midi*, XIX, 5-39, 153-205 ; Id., La « *Prise de Pampelune* » *et la route de Saint-Jacques de Compostelle*, *Mélanges Chabaneau* (Ph. A. Becker : le grand mérite de B. est de montrer l'importance des pèlerinages dans la formation des chansons de geste, dont il faut renoncer à rechercher les origines aux VIIIe et au IXe siècles. Ces études sont l'événement littéraire de l'année dans ce domaine). — Col. 373-4. Fr. Martuscelli, *Dante spiegato nella voce del suo lettore, consigli ad un alunno liceale* (K. Vossler : beaux conseils d'un vieil aède aveugle sur l'art d'interpréter par la récitation l'œuvre de Dante).

Col. 406-9. J. Anglade, *Le troubadour Guiraut Riquier, étude sur la décadence de l'ancienne poésie provençale* (C. Appel : bon livre consacré à juste titre au dernier des troubadours ; cf. *Romania*, XXXVII, 170). — Col. 409-11. *Le troubadour Elias de Barjols, éd. critique* p. p. St. Stroński (A. Pillet : excellente contribution à l'histoire des troubadours ; commentaire étendu et pénétrant). — Col. 411-3. S. Stroński, *Recherches historiques sur quelques protecteurs des troubadours : les douze preux nommés dans le « Cavalier soisseubut » d'Élias de Barjols*, Extr. d. *Annales du Midi* ; Id., *Notes sur quelques troubadours et protecteurs des troubadours célébrés par Élias de Barjols*. Extr. de la *Revue des l. rom.* (A. Pillet : le premier de ces articles est un commentaire historique du premier poème d'Élias ; le second traite de Raimon d'Agout, de la comtesse Garsenda de Provence, et de Blacatz).

G. Cohen.

CHRONIQUE

M. P. Studer, professeur à Southampton, a été nommé professeur de langues romanes à l'Université d'Oxford (fondation Taylor).

PUBLICATIONS ANNONCÉES.

M. A. Biedermann se propose de donner une édition critique des deux rédactions de *Pierre de Provence* d'après toutes les sources.

— M. J. Druon a entrepris une édition des *Miracles de Notre Dame* de Gautier de Coinci.

— M. A. Hilka prépare une édition critique de *Fierabras* d'après tous les manuscrits.

COLLECTIONS ET PUBLICATIONS EN COURS.

La Société des anciens textes français vient de distribuer les deux volumes de l'*Entrée d'Espagne*, chanson de geste franco-italienne publiée d'après le manuscrit unique de Venise par M. Antoine THOMAS qui a dû se charger seul de l'édition jadis projetée par Mussafia ; ces deux volumes sont attribués à l'exercice 1913.

— Dans la collection des *Classiques français du moyen âge* viennent de paraître (1913) : 10. *Philippe de Novare, Mémoires (1218-1243)*, éd. par Charles KOHLER, XXVI-173 pages avec 2 cartes ; — 11. *Les Poésies de Peire Vidal*, éd. par Joseph ANGLADE, XII-188 pages ; — 12. *Béroul, Le roman de Tristan*, éd. par Ernest MURET, XIV-163 pages ; — 13. *Huon le Roi de Cambrai, Œuvres* éd. par Artur LÅNGFORS, t. I (*Li Abecés par ekivoche, Li Ave Maria en roumans, La descrissions des relegions*), XVI-48 pages.

— Dans la collection des *Romanische Elementarbücher* : V, 3. *Das Ninfale Fiesolano Giovanni Boccaccios*, kritischer Text von Berthold WIESE, mit 2 Tafeln, 1913, XXV-118 pages. — L'on peut se féliciter des progrès de cette utile collection, mais il faut bien avouer que le plan n'en apparaît plus très clairement, d'autant que l'on ne nous dit pas si cette édition critique sera suivie d'autres éditions analogues et quels textes et de quelles langues nous pouvons espérer y trouver. De plus ce volume n'est pas du format de la plupart des

autres numéros de la collection et particulièrement des deux volumes déjà parus dans la série V à laquelle il appartient : ces variations ne sont pas très heureuses. — M. W. a pris pour base de son texte le ms. Palat. 359 de Florence, il y a joint, sous le texte, un appareil critique assez abondant, mais non complet, en tête une introduction sur les mss., les éditions et la langue du poème, et à la fin des notes critiques, ainsi séparées des variantes, et un court glossaire.

— Nous continuons ci-dessous le dépouillement de la collection des *Beihefte zur Zeitschrift für romanische Philologie* commencé dans notre précédent volume, p. 310 :

21. *Il « Roman de la Rose » e la letteratura italiana* di Luigi Foscolo Benedetto ; 1910, 259 pages. — Le volume commence par une introduction sur le *Roman de la Rose* qui aurait pu être moins longue ; l'influence du Roman est ensuite étudiée chez Brunetto Latiuo, dans le *Fiore* de Durante et dans le *Detto d'amore*, dans le *nuovo stile*, chez Dante, Pétrarque et Boccace, et les poètes secondaires du XIVe s., au XVe siècle et au XVIe dans le *Songe de Poliphile* de Francesco Colonna et la *Cerva bianca* de Antonio Fregoso.

22. *Die französischen Verkherstrassen nach den Chansons de geste* von Wilhelm Wilke ; 1910, x-90 pages avec une carte. [En rapprochant les indications que fournissent les chansons de geste, M. W. a tenté de retrouver le tracé des routes qui couvraient l'ancienne France. Pour l'Ouest et le Sud les résultats sont maigres : c'est que l'Ouest apparaît peu dans l'épopée médiévale et que le Sud n'est le plus souvent qu'un lieu de passage pour des armées qui vont se battre en terre sarrasine. Il en est autrement pour le Nord et le Nord-Est, car c'est là que se place l'action même des nombreuses chansons, et M. W. a pu reconstituer, avec une assez grande précision, tout un réseau de routes déterminées par leurs principales étapes. On se convaiuc ainsi que les trouvères épiques du moyen âge n'ont pas ignoré la géographie de leur pays autant qu'on l'a parfois affirmé. — L. Foulet.]

23. *Würfel und Würfelspiel im alten Frankreich* von Franz Semrau ; 1910, xv-163 pages. [Dans une première partie M. S. nous montre quelle place considérable le jeu de dés a tenu dans l'ancienne France : il nous donne des détails curieux sur la fabricatiou des dés, sur leur forme, sur les contrefaçons qu'on en faisait ; il nous énumère et nous décrit les différents jeux où ou les employait ; il définit les termes techniques du riche vocabulaire des joueurs de dés. Dans une seconde partie il étudie l'influence de ce vocabulaire spécial sur la langue courante. Un appendice rassemble les principaux textes d'où M. S. a tiré ses renseignements : ce sont en général des scènes de farces, de « jeux », de moralités ou des fabliaux. Un commentaire détaillé et précis accompagne ces extraits. Le livre de M. S. n'apporte pas seulement une contribution estimable à l'histoire des mœurs au moyen âge, il nous fournit des éclaircissements sur quantité de mots qui reviennent souvent en ancien français et sont parfois d'une interprétation assez difficile. Nous signalerons surtout le

chapitre sur *envier* (et le prov. *envidar*), les remarques sur *chance*, *envial*, *hasart*, *mine*, *estraine* : ce dernier mot du reste n'a pas encore été expliqué d'une façon satisfaisante dans tous ses emplois. — L. FOULET.]

24. *Synkope und Lautabstufung; ein Beitrag zur Lautgeschichte des vorlitterarischen Französisch* von Erich GIERACH; 1910, x-193 pages. — M. G. a tenté, après tant d'autres, de résoudre le difficile problème chronologique que posent en français la syncope des atones latines et le traitement des consonnes avoisinantes. M. G. distingue naturellement trois époques : syncopes latines, syncopes françaises antérieures au passage des sourdes intervocaliques à la sonore, syucopes françaises postérieures à ce passage, et il fait appel pour expliquer la répartition des faits entre ces trois groupes à la nature des consonnes avoisinant l'atone et à la présence d'un *a* dans la syllabe finale; enfin il admet la persistance à côté de formes syncopées de formes latines demeurées intactes. Rien dans tout cela qui soit bien nouveau, mais dans l'ensemble le travail de M. G. constitue un répertoire utile avec multiples références aux études antérieures; malheureusement trop de paragraphes n'aboutisseut qu'à classer phonétiquement des types étymologiques aventureux ou vains.

25. *Der Cid im Spanischen Drama des XVI. und XVII. Jahrhunderts* von Adalbert HAMEL.

26. *Prinzipienfragen der romanischen Sprachwissenschaft. Wilhelm Meyer-Lübke zur Feier der Vollendung seines 50. Lehrsemesters und seines 50. Lebensjahres gewidmet*, Teil I; 1910, XII-213 pages. — Un certain nombre d'élèves de M. Meyer-Lübke ont voulu offrir à leur maître un témoignage de leur admiration et de la profonde influence qu'il avait exercée sur leurs esprits. Ils ont décidé de traiter diverses questions de linguistique romane générale et de réunir ces mémoires en un recueil où s'exprimeraient ainsi les tendances et la méthode de leur école. L'idée était excelleute, elle devait assurer au recueil une unité qui mauque souvent aux ouvrages de ce genre. Pour leur publication les collaborateurs adoptèrent une combinaison fort pratique : ils la firent reutrer dans la collection des *Beihefte* que nous analysons : elle devait ainsi devenir et rester accessible à tous les romanistes, ce qui est rarement le cas pour les recueils jubilaires. Malheureusement, pour entrer dans la collection, la publication dut être fragmentée, trois fascicules (*Beihefte* 26, 27 et 28[a]) ont paru en trois années, un quatrième (28[b]) est annoncé, mais pour une date indéterminée. L'on nous excusera de ne pas attendre davantage pour rendre compte des parties déjà publiées et pour nous associer au légitime hommage rendu au savant professeur de Vienne; nous nous rappelons ici avec plaisir qu'il compte parmi les collaborateurs de la *Romania* et qu'il ne tient pas sa collaboration pour close. — La première partie du recueil est ornée d'un bon portrait de M. Meyer-Lübke. Elle contient les mémoires suivants. P. 1. Karl von ETTMAYER, *Benötigen wir eine wissenschaftlich deskriptive Grammatik?* [Sur l'objet et la méthode de la grammaire descriptive, en tant que distincte de la grammaire historique, M. von E. expose des idées

fort intéressantes En particulier il met très bien en relief quelques-unes des choquantes contradictions de nos grammaires descriptives. « Servus *patris* », « der Knecht *des Vaters* » sont appelés des génitifs ; on ne songe pas à appliquer ce mot à « il servo *del padre* », « le domestique *du père* » ; dans le cas de l'allemand dialectal d'Autriche « *dem Vater* sein Knecht » on parle franchement de datif. Parce qu'il n'y a pas de rapport étymologique, on n'admet nulle liaison entre des exemples si semblables dans le fond. Au contraire à côté du futur latin on ne se contente pas de donner l'ancien français *ier*, *iers*, *iert*, mais on insère sous la même désignation les types *cantare habeo*, *habeo cantare*, *volo cantare*, etc., bien qu'ici non plus il n'y ait nul rapport étymologique : il est vrai qu'on laisse à la porte le fr. *je vais chanter*. De même à côté du parfait latin, on place le parfait composé français : il est vrai que là encore on exclut des formes du passé *je viens de chanter*. N'y aurait-il pas lieu de faire disparaître ces inconséquences ? Un bon moyen ce serait de voir l'élément stable des mots moins dans leur forme que dans leur sens et leurs fonctions. C'est ainsi que, malgré la diversité des apparences, tous les exemples cités en premier lieu sont des possessifs syntactiques. En procédant ainsi on arriverait à éliminer des grammaires descriptives l'élément temporel qui n'y peut subsister qu'en les transformant en compilations utiles peut-être mais peu scientifiques. Sur cette route du reste les difficultés ne manqueraient pas. Et, pour atteindre le même but, nous préférons une autre méthode également définie par M. von E. Nous croyons que si elle a été peu employée jusqu'ici elle se montrerait, à l'application, véritablement féconde. Il s'agirait de se tenir à une période assez courte pour être considérée comme un simple moment dans l'évolution de la langue. On serait ainsi amené à noter et à étudier des faits que la grammaire historique néglige ou ne traite que grosso modo, en particulier les rapports de la langue avec la littérature et avec certaines professions (langue littéraire, langue administrative, langues de l'école, de la scène, de la chaire), influence des dialectes sur la langue cultivée, influence de l'argot, etc. — L. Foulet.] — P. 16. Sextil Puşcariu, *Zur Rekonstruktion des Urrumänischen*. M. P. s'est proposé de montrer que dans l'état qui a précédé la séparation des dialectes (daco-roumain, macédo-roumain, méglénite, istro-roumain) le roumain n'était pas un parler un, mais connaissait déjà des différenciations dialectales : en effet, pour divers phénomènes il arrive que l'on rencontre 1° dans les quatre dialectes un degré plus avancé *B*, qui était connu du roumain primitif puisqu'il est connu de tous les dialectes, 2° dans un des dialectes un degré moins avancé *A* qui était forcément aussi connu du roumain primitif puisqu'il est chronologiquement antérieur à *B*. Voici les exemples recueillis par M. P. : *a*) les verbes en -eo, -io avaient en « urrumänisch » perdu leur jod puisque les quatre dialectes connaissent *aud* < audio, mais ils l'avaient aussi partiellement conservé puisque le daco-roumain a connu et connaît encore très largement la forme *auz* ; *b*) de même l'imparfait commun en *-am* coexistait avec l'imparfait phonétiquement régu-

lier en *-a* bien connu des documents transylvains et vivant aujourd'hui encore au N.-E. de la Transylvanie ; *c*) le pluriel irrationnel des féminins avec affaiblissement de *a* tonique en *ă* (*cetate-cetăți*) est déjà antérieur à la séparation des dialectes, mais en même temps persistait le pluriel sans affaiblissement (*cetați*) qui a duré jusqu'au XVIIIe s. en daco-roumain, jusqu'à nos jours en istro-roumain ; *d*) *e*, *i* après *r* deviennent partout, donc en roumain primitif, *ă*, *i*, sauf dans les premiers documents du daco-roumain, et encore aujourd'hui dans une partie de ce dialecte (observation en partie analogue pour *e*, *i*, après *ţ*) ; *e*) l'altération caractéristique des labiales devant jod (*pi* > *k'*, etc.) est encore un fait commun, donc primitif, et cependant une partie du domaine daco-roumain a toujours conservé les labiales intactes ; *f*) le rotacisme (*n* intervocal > *r*) se présente un peu différemment ; seuls l'istro-roumain et une partie du daco-roumain (Nord de la Transylvanie et de la Moldavie, Bukowine) ont connu ou connaissent encore ce phénomène manifestement en régression, mais dans ce domaine restreint cette introduction remonte déjà à une époque très haute, puisqu'elle n'a atteint que les mots latins et non les mots slaves. Ainsi, le roumain, antérieurement à la séparation des quatre dialectes présentait déjà un certain nombre d'innovations phonétiques ou morphologiques coexistant avec des types anciens. M. P. a discuté pour chacun de ces phénomènes, dans des notes parfois un peu touffues, les interprétations qu'on pourrait opposer à sa thèse, et il est évident en effet que sur bien des points la discussion est possible ; telle forme où M. P. voit la survivance directe du latin pourrait être au contraire tenue pour une forme moderne analogique ou régressive (ainsi *auz* d'après la 2e pers. *auzi*, la 1re pers. sg. *avea* par différenciation de la 1re pl. *aveam*, *cetați* d'après *frați*, etc.) et d'autre part le rapport des anciens textes avec les dialectes de l'ancien roumain, sur lequel M. P. fait de fines et justes remarques, n'est pas encore assez clairement défini pour que leur témoignage nous assure de la latinité de telle ou telle forme. Mais le système d'explication que nous supposons ci-dessus contre la thèse de M. P. ne paraît pas pouvoir s'appliquer à tous les exemples allégués, et l'existence d'innovations phonétiques ou morphologiques coexistant avec les types traditionnels en ancien-roumain n'a rien que d'acceptable. Mais comment s'expliquer la répartition de ces types concurrents ? comment se représenter « les dialectes du roumain primitif » ? C'est la question qu'examine M. P. dans la seconde partie de son mémoire. On ne peut s'étonner qu'il n'ait pas abouti à formuler une réponse rigoureuse, et que son exposé, coupé de discussions accessoires et d'examens de théories souvent contradictoires, soit moins net que dans la première partie, mais ses remarques critiques sur les essais d'explication de l'origine des Roumains sont d'une grande importance et son hypothèse personnelle tient très heureusement compte d'un fait qu'il a mis en vive lumière, c'est que les innovations linguistiques énumérées plus haut sont surtout des faits méridionaux, la conservation des types anciens étant

plus fréquente dans le Nord (Nord de la Transylvanie, Bukowine, p. ex.). M. P. en conclut qu'au lieu de chercher le « berceau » du roumain au nord ou au sud du Danube, l'on pourrait renoncer à parler d'un « berceau » limité et admettre que le roumain s'est développé à la fois au nord et au sud du Danube dans un territoire continu (le Danube n'étant pas une frontière), mais qu'une différenciation s'est faite entre la région du nord (au nord de la rivière Mures ou Maros), pauvre en villes et en relations commerciales, et la région du sud (sur les deux rives du Danube) en rapport avec les villes, les évêchés de la rive droite du Danube, et où le développement linguistique a été plus rapide, moins conservateur. La constitution des états slaves a séparé de cette région méridionale à des dates diverses des groupes, qui se sont d'ailleurs déplacés, macédo-roumains, méglénites, d'autres encore peut-être. — Ce n'est là qu'un essai de synthèse qui demande vérifications et enquêtes nombreuses, mais c'est l'essai le plus original et sans doute le plus fécond qui se soit produit depuis des années dans le domaine roumain. — P. 76. Eugen HERZOG, *Das* to-*Partizip im Altromanischen*. Comparaison minutieuse des emplois en roman et en latin montrant l'indépendance du développement syntactique des diverses langues. — P. 187. Margarete RÖSLER, *Das Vigesimalsystem im Romanischen*. [Mlle R. donne de bonnes raisons pour attribuer l'emploi en certains cas du système vigésimal à l'influence sur le français, non pas des Gaulois, comme on l'affirme le plus souvent, mais des Germains. Elle fait commencer cette façon de compter au XIIe siècle et en place la période de plein développement du XIIIe au XIVe siècle. Mais tout n'est pas également probant dans son exposé. Pour traiter la question de façon absolument convaincante il faudrait faire d'abord un relevé sûr, siècle par siècle, des formes de la numération vigésimale que nous offrent les textes français depuis les origines : il le faudrait complet jusqu'au milieu du XIIIe siècle au moins. Mais Mlle R. montre elle-même la difficulté d'un pareil relevé : on devrait dans la plupart des cas pour le moyen âge recourir aux mss. eux-mêmes pour savoir si tel ou tel nombre y est exprimé en chiffres ou en lettres. Cette difficulté surmontée, il faudrait analyser et interpréter avec précaution chacun des exemples ainsi recueillis. Il n'est pas démontré que dans la citation de Fauchet (p. 199) *disoit il* retombe nécessairement sur *depuis six-vingts ans*. A supposer qu'une étude d'un contexte plus étendu et des manières de s'exprimer de Fauchet confirme l'interprétation de Mlle R., il faudrait encore rapprocher ce renseignement des renseignements fournis par d'autres textes, montrer la continuité des indications ou expliquer les contradictions réelles ou apparentes. En 1461 ou 1462 Villon écrit : «Item je donne aux Quinze Vings — *Qu'autant vauldroit nommer Trois Cens...* » Faut-il conclure que dès le milieu du XVe siècle les formes vigésimales exprimant des nombres supérieurs à 100 ne subsistaient plus que dans des formules archaïques ? Que devient alors l'indication de Fauchet ? Porte-t-elle uniquement sur la forme « six-vingts » ? Ou le père de Fauchet parlait-

il un langage plus archaïque que ses contemporains ? — L. Foulet.] — P. 206. Index des matières, index des mots, communs aux quatre mémoires du volume.

27. *Prinzipienfragen der romanischen Sprachwissenschaft*, Teil II; 1911, 201 pages. — P. 1. Peter Skok, *Die Verbalkomposition in der romanischen Toponomastik*. M. Sk. a étudié dans la *Zs. f. rom. Phil.*, XXXII, 555 (cf. *Romania*, XXXVIII, 616) les noms de lieux français composés avec cantare ; il s'est efforcé ici de montrer la richesse et la variété de ce mode de composition toponymique avec une forme verbale, non dans tout le domaine roman, mais en France, en Italie et en Espagne. Les exemples sont classés sans distinction géographique suivant l'ordre alphabétique des verbes composants, de *amar* (*Amavida*) à *ventar* (*Vente-Farine*). Il n'est pas douteux que le nombre de ces exemples pourra être fort grossi par l'étude minutieuse des lieux-dits dans chaque région, et il faudra ajouter aussi à la liste des types verbaux ; c'est ainsi que M. Sk. ne cite pas de formations avec *moquer* qui se rencontrent cependant (*Moquedouzil*, auj. *Mondouzil*, Charente, cne de Châteauneuf-s.-Ch.). D'autre part, M. Sk. ne s'est pas livré à l'étude critique et historique des exemples qu'il a recueillis et de ce côté aussi il y a des corrections à attendre. En tête de son inventaire M. Sk. a réuni quelques observations d'ordre général. — P. 56. Elise Richter, *Der innere Zusammenhang in der Entwickelung der romanischen Sprachen*. Mémoire fort étendu et dont le titre n'indique pas encore exactement tout le contenu d'ailleurs difficile à résumer. Les idées essentielles, mais il y en a beaucoup d'accessoires et de préliminaires, me paraissent être la coordination des modifications phonétiques et logiques (modifications de l'accent et de l'ordre des mots) et la reproduction, à longs intervalles, d'états linguistiques analogues. — P. 144. Alice Sperber, *Zur Bildung romanischer Kindernamen*. Des sept notes étymologiques qui constituent cet article, six aboutissent à expliquer des mots romans, servant à désigner des enfants, par des noms d'animaux, ce qui est très acceptable à titre d'hypothèse générale (cf. en franç. *chat*, *chien*, *rat*, *cagnot*, *biquet*, *crapaud*, etc., appliqué à des enfants), mais se vérifie difficilement dans les cas particuliers : *mucho*, *muchacho* < musculus (de mus); *goujat* apparenté à *goujon* (?) ; *ragazza*, *monella* = « pie » ; *piccolo* (-*a*) < pica ; it. *piccino*, prov. *pichoun* = « pigeon ». La septième note traite de *toso*, *tosa*, *touse*, etc., et du sicil. *carusu*, qui sont expliqués par la coutume d'offrir à la divinité la chevelure des éphèbes ou des jeunes enfants. A la p. 154 l'auteur n'hésite pas à rattacher à *pipiottu, donc à « pigeon », l'adjectif *ptyõ* de *ẽ ptyõ fyñ* (Somme), ce qui étonnera, je pense. — P. 162. Ernst Gamillscheg, *Ueber Lautsubstitution*. M. G. étudie dans un domaine restreint (sud-est de l'Arlberg) quelques cas de substitution consonantique : *s* et *f* romans remplacés, dans des parlers qui ne possèdent pas de continue sourde, non par les sonores correspondantes, mais par des groupes sourds, *ts*, *pf*. — P. 192. Index communs aux quatre mémoires de ce volume.

28 a. *Prinzipienfragen der romanischen Sprachwissenschaft*, Teil III ; 1912, VII-248 pages. — Ce fascicule est rempli par un seul mémoire fort important de M. Carlo BATTISTI, *Le dentali explosive intervocaliche nei dialetti italiani*, dont nous donnerons dans un prochain numéro un compte rendu détaillé. — Le fascicule 28 *b* doit contenir, d'après les indications de la couverture de 28 *a*, trois articles de MM. Bartoli, Subak et Vidossich, dont nous ne pouvons que désirer la prompte publication.

Je demande la permission d'ajouter ici une remarque d'ordre matériel. La collection des *Beihefte* progresse rapidement : elle a dépassé aujourd'hui son 50e numéro ; les travailleurs ont besoin d'avoir à leur disposition la liste de ces mémoires, d'autant qu'on les cite assez souvent par leur seul numéro. Jusqu'au fascic. 43 l'éditeur avait pris soin de donner cette liste, tenue au courant, sur la 3e et la 4e pages de la couverture de la plupart des fascicules. Il est tout à fait regrettable que depuis lors il ait renoncé à cette habitude. Joignez à cela que la numérotation ne correspond pas toujours à l'ordre de publication des fascicules et qu'il est par suite actuellement assez difficile de connaître l'état exact de la collection. — M. R.

— Le tome second des *Œuvres de François Rabelais*, éd. crit. p. p. Abel LEFRANC, etc. (cf. *Romania*, XLI, 628) a été publié en 1913. Il contient la fin de *Gargantua* (cf. XXIII-LVIII) ; la pagination (215-458) fait suite à celle du t. I ; le volume est complété par des *addenda* et une table des t. I et II.

COMPTES RENDUS SOMMAIRES.

A. GUESNON, *La Confrérie des jongleurs d'Arras et le tombeau de l'évêque Lambert* ; extrait des *Mémoires de la Commission départementale des monuments historiques du Pas-de-Calais* ; Arras, 1913. — Cet article de M. Guesnon est une étude critique des documents sur lesquels se fonde l'histoire légendaire de la Sainte-Chandelle d'Arras et des origines de la Confrérie des jongleurs de cette même ville. La légende, de l'avis de l'auteur, remonte d'une part à celle du jongleur de Rocamadour, de l'autre aux guérisons des Ardents de Paris par la châsse de sainte Geneviève. Pour l'installer à Arras, on a « inventé des faits, altéré des textes, forgé des actes, simulé des approbations apostoliques et systématisé l'anachronisme ». C'est ce que M. Guesnon montre en examinant principalement les inscriptions du tombeau de l'évêque Lambert, la bulle du pape Gélase II, le mandat de Robert, évêque d'Arras, et les bulles de Clément VI et d'Innocent VI. — E. FARAL.

Gramática historica de la lengua castellana por Federico HANSSEN ; Halle, Niemeyer, 1913 ; in-8, XIV-367 pages. — Édition espagnole de la *Spanische Grammatik auf historischer Grundlage* du même auteur parue en 1910 ; l'ouvrage a été revu et la morphologie y a été augmentée de chapitres sur la formation des mots : l'information bibliographique a été complétée.

Gédéon Huet, *Saint Julien l'Hospitalier* (*Mercure de France*, 1er juillet 1913, p. 44-59). — C'est surtout grâce au merveilleux conte de Gustave Flaubert que la légende de saint Julien l'Hospitalier est devenue familière au public lettré. Flaubert l'avait connue — ainsi que l'a démontré M. A.-M. Gossez (*Le Saint Julien de Flaubert*, Lille, 1903) — par le livre de E.-H. Langlois, *Essai sur la peinture sur verre* (Rouen, 1832), qui reproduit une verrière du XIIIe siècle de la cathédrale de Rouen où la vie du saint est représentée. Saint Julien l'Hospitalier est un saint apocryphe et sa légende, dans l'ensemble, porte le cachet de l'invention médiévale. Le plus ancien texte relatif à saint Julien qui nous soit parvenu se trouve dans Vincent de Beauvais et est par conséquent antérieur à 1248; mais M. Paul Meyer a déjà vu (*Notices et extraits des manuscrits*, XXXV, 489) qu'il est l'abrégé d'un original plus étendu, que représentent pour nous un poème français du XIIIe siècle et une version en prose française, publiés et étudiés tous deux par Adolf Tobler et par son fils, M. Rudolf Tobler (*Archiv für das Studium der neueren Sprachen*, C-CII, CVI et CVII ; cf. *Romania*, XXIX, 143-4, et XXXII, 166-7). La légende de saint Julien, comme d'autres légendes analogues, se compose de deux parties : le récit du crime commis par le héros, sous l'influence de la fatalité, puis l'histoire de la pénitence. Elle rentre dans un groupe de récits qui présentent des analogies évidentes avec le mythe d'Œdipe et dont le plus connu au moyen âge est la légende du pape Grégoire. La légende de Grégoire, plus ancienne, a peut-être servi de modèle pour celle de Julien. Pour le parricide involontaire de Julien, on trouve une analogie dans une fable de Phèdre (III, 2) ; on sait qu'une autre fable de Phèdre a inspiré, indirectement, le lai du *Vair Palefroi*. La prédiction de l'animal traqué à la chasse par Julien est un thème de folk-lore des plus connus : la vie fabuleuse, très populaire au moyen âge, de saint Eustache est probablement apparentée à la légende de Julien. Marcel Schwob, dans une étude imprimée d'abord, en 1895, comme préface à une édition de luxe du *Saint Julien* de Flaubert, puis reproduite dans son *Spicilège*, avait signalé, à propos de la pénitence que s'impose Julien après son parricide involontaire et de l'hospitalité qu'il offre à un être surnaturel, l'analogie qui existe entre l'histoire de saint Julien et celle de saint Christophe, faisant traverser un fleuve au Christ qui s'est présenté à lui sous les traits d'un enfant ; mais les rédactions anciennes de la légende de saint Christophe ignorent l'histoire du Christ porté. Marcel Schwob a justement remarqué que le « passeur » appartient au folk-lore ; on peut ajouter que déjà dans l'antiquité on avait rapproché le thème du « passeur » de celui de « l'hospitalité ». Le plus simple est de supposer que des récits analogues circulant oralement ont été les modèles communs de la légende de Christophe et de celle de Julien. — Dans les versions développées, plusieurs traits rappellent la poésie narrative du moyen âge : Julien est le fils d'un comte d'Anjou, nommé Geoffroi, personnage historique,

devenu légendaire, et fréquemment mentionné dans les chansons de geste; Julien, arrivé comme pèlerin dans un pays dont le seigneur est en guerre avec ses voisins, se distingue dans la guerre et épouse la dame du pays après que son seigneur a été tué en combattant ; selon une habitude fréquente dans les chansons de geste, Julien, après la prédiction funeste, va en Terre Sainte ; il va deux fois à Rome se prosterner aux pieds du pape; les pèlerinages de Saint-Jacques et de Saint-Gilles ont une grande importance ; saint Julien l'Hospitalier est identifié à saint Julien de Brioude, très célèbre dans les chansons de geste, mais dont la légende est tout autre. — Dans toutes les versions de la légende, il est fait allusion à l'usage qu'avaient les voyageurs de se placer sous la protection de saint Julien afin de s'assurer un bon abri (*l'ostel saint Julien*). Cet usage est ancien : le plus ancien troubadour, Guillaume IX, comte de Poitiers, le mentionne déjà. On peut supposer qu'un des nombreux saints Julien que vénérait le moyen âge — il y en avait plus de quarante — fut considéré très anciennement (certainement déjà au XIe siècle) comme le patron des voyageurs. Était-ce celui de Brioude ? On ne sait. Une fois qu'un saint Julien, pour n'importe quelle raison, fut considéré comme le protecteur des voyageurs, on oublia son nom réel et sa légende particulière et on inventa un récit pour expliquer cette fonction. « A ceux qui jugeraient cette explication forcée, on peut répondre que de plus en plus, dans le domaine de la légende, on tombe d'accord sur l'importance du *rite*, comme source de récits non historiques... Ici, comme si souvent, c'est le *rite* qui a créé le *mythe* ; l'inverse est beaucoup plus rare. » — Tel est, dans ses grandes lignes, le contenu de l'article de M. Huet, qui marque un progrès très net dans l'histoire de la légende de saint Julien. — A. LÂNGFORS.

F. OZANAM, *Les poètes franciscains en Italie au XIIIe siècle, avec un choix de* (sic)[1] *petites fleurs de saint François, traduites de l'italien, suivis* (sic) *de recherches nouvelles sur les sources poétiques de la Divine Comédie* ; Lyon et Paris, Librairie catholique E. Vitte, s. d. ; in-8, 419 pages. — Le petit livre d'Ozanam sur « les poètes franciscains » est peut-être le chef-d'œuvre de ce savant à l'âme exquise, toute d'enthousiasme et de tendresse, et bien faite pour comprendre cette poésie mystique du XIIIe siècle qu'il révéla au XIXe. La dissertation sur les sources de la *Divine Comédie* (l'épithète « poétiques » est au reste bien inexacte) méritait moins la réimpression : il faut avouer que l'inépuisable érudition de l'auteur s'y joue autour d'un sujet qui a été serré de bien plus près par D'Ancona (1874), Torraca (1906), d'Ovidio (1906) et Guercio (*Di alcuni rapporti fra le versioni medievali e la D. C.*, Rome, 1909). Ces deux ouvrages avaient déjà été réunis au tome V des *Œuvres*, dont ce volume est une simple reproduction (avec, en plus, quelques illustrations, pour la plupart assez médiocres)[2]. On eût volon-

1. L'édition princeps (1852) et celle des *Œuvres* portent correctement *des*.
2. Et aussi quelques fautes d'impression, surtout dans les textes latins et italiens.

tiers trouvé ici quelques indications bibliographiques à leur sujet. La seule qui soit donnée (p. 32, n.) est inexacte : l'article sur les *Sources*, etc., n'a jamais servi d'Introduction au livre sur *Dante et la philosophie catholique au XIIIe siècle* : il formait un chapitre de cet ouvrage (le 4e de la 4e partie) dans la première édition de celui-ci (1839) ; remanié et fondu avec la thèse latine de l'auteur, il fut publié à part en 1845 et incorporé, cette même année, sous cette nouvelle forme, à la seconde édition du livre dont il avait d'abord fait partie. On aimerait aussi à savoir quelle fut la « main délicate » qui exécuta, sous le contrôle d'Ozanam, cette première traduction des *Fioretti*. — A. Jeanroy.

Ruggero Palmieri, *Saggio sulla metrica del Canzoniere di Chiaro Davanzati* ; Ravenna, Lavagna, 1913 ; in-8, 37 pages ; — *La poesia politica de Chiaro Davanzati* ; Ravenna, Lavagna, 1913 ; in-16, 23 pages. — 1° Étude attentive de la versification de Davanzati, étudiée successivement dans les chansons, les sonnets et les tensons, des traits par lesquels ce poète se rapproche ou s'écarte de la pratique de ses contemporains et des préceptes que Dante allait formuler. Ces utiles constatations ne gagneut rien, au contraire, à être semées d'affirmations vagues, peu cohérentes ou douteuses, par exemple, que « la *canzone* est un produit spontané du peuple italien, sans être pour cela sa propre invention » (p. 18) et que les chansons de Davanzati étaient faites pour être lues, non pour être chantées (p. 19). Il n'est pas exact de dire (p. 20) que les troubadours enchaînent d'ordinaire les deux parties de la strophe (sans doute au moyen de la *chiave*) ; un coup d'œil jeté sur le répertoire de Maus permet de constater que ce cas est loin d'être le plus fréquent. — Quelques négligences dans le détail : dans les références bibliographiques, des dates fausses, des noms estropiés ; dans les citations latines et provençales des fautes d'impression (ou autres) qui les rendent presque inintelligibles. — 2° Étude de deux poésies politiques, la chanson *Ai dolc'e gaia terra fiorentina* et le sonnet *Con adimanda magna scienza porta* (Vat. n° 224 et 886), dont l'auteur eût bien fait de nous donner d'abord un texte lisible et une traduction littérale, à défaut de commentaire détaillé. M. P. place la chanson un peu après l'entrée de Gui de Montfort à Florence (17 avril 1267) et le sonnet entre les mois de mai et août de la même année. Ces deux dissertations sont des fragments d'un travail d'ensemble (en préparation) sur la vie et l'œuvre de Davanzati. — A. Jeanroy.

Le Opere minori di Dante Alighieri nuovamente annotate da G. L. Passerini. — VII. *Le Egloghe a Giovanni del Virgilio, i sette Salmi penitenziali, il Credo, il Paternostro e l'Avemmaria* ; Florence, Sansoni, s. d. ; in-18, XIII-139 pages. — Nous avons annoncé (XLI, 631) les quatre volumes précédemment parus dans cette élégante et commode collection. Une réimpression des *Psaumes* et Prières, dont l'authenticité est très discutable, ne s'imposait vraiment pas. Celle des *Églogues* au contraire est la très bien

veuue. Le texte est celui de l'édition Albini (Florence, 1903), établi d'après les mss. ; ce sont sans doute des raisons commerciales qui ont empêché d'y joindre la traduction du même auteur. On nous donne ici la vieille version (en *versi sciolti*) de Personi, assez élégante, mais vraiment trop infidèle. Les principaux contresens en sont corrigés en note, il est vrai : voilà beaucoup de place perdue. Dans ces notes, beaucoup de renseignements ultra-élémentaires auraient été remplacés avantageusement par quelques remarques sur ce latin puissant et contourné. D'assez nombreuses fautes d'impression, dont quelques-unes faussent le vers. P. 4, v. 26 : *petit*, l. *petiit*. — P. 8, v. 7 : un *et* après *Mopse* rétablirait la mesure sans nuire au sens. — P. 14, v. 68 : vers faux. — P. 28, v. 23 : *Libyes*, l. *Libycus* ou *Libyus*. — A. Jeanroy.

E. Portal, *Grammatica provenzale (lingua moderna) e Dizionarietto Provenzale-Italiano*, con prefazione di Maurice Faure, vice-presidente del Senato ed ex-ministro della Pubblica Istruzione di Francia ; Milano, Hoepli, 1914 ; pet. in-8, XII-232 pages (Manuali Hoepli, 257). — Grammaire très élémentaire, mais complète (phonétique, morphologie, syntaxe), suivie de quelques notions de métrique et d'un bref lexique. Le dialecte pris comme base est le rhodanien, mais quelques indications sont données sur les autres, toutefois sans une suffisante précision géographique. Les sources principales sont le *Tresor* de Mistral et la *Grammaire de la langue des félibres* de Koschwitz. Exposé purement empirique, trop exclusivement fondé sur des données livresques, où l'on ne sent la main ni d'un philologue ni d'un observateur, mais qui peut fournir une orientation provisoire. M. P. est l'auteur de deux autres ouvrages sur le félibrige, parus dans la même série, une collection de Biographies et une Anthologie (*I moderni trovatori, biografie*, 1907 ; *Antologia provenzale*, 1911 : Manuali Hoepli, nos 105 et 394-6). — A. Jeanroy.

Dino Provenzal. *Dizionarietto dei nomi propri della Divina Commedia di Dante e del Canzoniere di Francesco Petrarca* ; Livorno, Giusti, 1913 ; in-16, 114 pages (Biblioteca degli studenti, no 239-40). — Petit livre d'un format commode et d'une impression agréable, où beaucoup de renseignements sont condensés en peu d'espace. On se demande seulement pourquoi l'auteur a réuni deux vocabulaires qui ont si peu de mots en commun.

Essai de syntaxe des parlers provençaux modernes, par Jules Ronjat ; Mâcon, Protat, 1913 ; in-8, 306 pages (thèse de Paris). — Nous ne pouvons que signaler ce livre très méritoire, mais qui sort un peu de notre cadre traditionnel : l'on notera toutefois que M. R. remonte assez souvent dans l'histoire des parlers provençaux jusqu'au XIVe siècle, et que d'autre part il embrasse sous le nom de parlers *provençaux* modernes, des parlers usités de l'Océan à l'Italie, ce qui donne à son travail un caractère comparatif

fort intéressant. Dans l'ensemble M. R. nous a donné moins une syntaxe provençale qu'un relevé des particularités de cette syntaxe par rapport aux autres syntaxes romanes et notamment à celle du français : pour M. R. ces particularités sont suffisantes pour constituer une syntaxe proprement provençale ; je crois que l'impression du lecteur pourrait se modifier si on lui présentait un tableau où les particularités seraient encadrées dans les traits communs ; de plus, certaines de ces particularités sont loin d'être connues de tout le « provençal moderne », ce qui en diminue sensiblement l'importance dans les conclusions de M. R. Il ne me paraît pas au reste que cette question de l'existence d'une syntaxe propre au provençal comporte une réponse bien précise, et la discussion que M. R. institue sur ce point aux pp. 15-18 n'est pas la partie de son livre la plus nette : les particularités *syntactiques* de l'ex. cité p. 17, notamment, ne sont guère évidentes. M. R. nous promet (p. 20) une grammaire comparée et historique des parlers provençaux : les connaissances étendues et la précision de l'exposé de M. R. font bien augurer de ce nouvel ouvrage. — M. R.

D. Russo, *Elenizmul în Romînia, epoca bizantină şi fanariotă*; Bucarest, Göbl, 1912 ; in-8, 70 pages. — Tableau sommaire de l'influence grecque sur la Roumanie et de l'importance des études byzantines pour la connaissance de l'histoire, de la littérature et de la linguistique roumaines. Des exemples précis viennent à l'appui de ces vues générales : j'y signalerai en particulier, avec quelques notes étymologiques, les indications relatives à l'imitation des historiens byzantins par les chroniqueurs roumains, et une note sur l'original d'une partie du fameux ms. macédo-roumain dit *Codex Dimonie* (68b-79 : abrégé d'histoire sainte par demandes et réponses, traduit de l'*Epitome* de D. N. Darvari, Vienne, 1803). — M. R.

E. Treves, *L' « Opera » di Nanni Pegolotti e in appendice Il Canzoniere* ; Città di Castello, Lapi, 1913 ; in-16, 101 pages (Collezione di Opuscoli danteschi inediti o rari diretta da G. L. Passerini, nº 125-26). — Ce Pegolotti était un bourgeois florentin qui mourut très vieux vers le milieu du xve siècle (la date 1341, à la p. 13, est une faute d'impression), après avoir fait beaucoup de politique et en avoir beaucoup souffert ; il composa vers 1417, dans les loisirs forcés d'une longue détention, un poème fort plat, heureusement très court et qui resta même inachevé, à l'imitation de l'*Enfer* de Dante, à seule fin, semble-t-il, de pouvoir damner les membres de la famille Malatesta qui avaient combattu Jean XXIII, son patron. A la suite de l'*opera* (tel est le titre ambitieux de cette rhapsodie), M. T. publie le très court chansonnier de Pegolotti, dont quelques fragments seulement étaient connus : il donne dans l'Introduction et les notes tous les renseignements utiles sur le personnage. L'édition est soignée, mais l'œuvre sans grand intérêt. — A. Jeanroy.

Joseph WIEGAND, *Jean de Condé, literarhistorische Studie* ; Borna-Leipzig, Noske, 1914 ; in-8, VIII-102 pages (dissert. d'Iéna). — L'essentiel de ce mémoire est l'analyse consciencieuse, mais peu profonde des œuvres de Jean de Condé ; quelques notes sur la biographie, les sources, l'influence de l'auteur : tout cela est un peu sommaire et limité. — M. R.

Joseph ZANDERS, *Die altprovenzalische Prosanovelle* ; eine literaturhistorische Kritik der Trobador-Biographien (Romanistische Arbeiten herausgegeben von Carl Voretzsch) ; Halle a. S., Max Niemeyer, 1913 ; in-8, 136 pages. — Sur la collection, cf. *Romania*, XLII, 624. Après avoir cité de nombreuses définitions de la nouvelle comme genre littéraire, l'auteur passe longuement en revue, en quatre chapitres, les biographies de troubadours de moindre étendue, pour traiter, plus longuement encore, dans un cinquième chapitre, de celles qu'il considère comme des nouvelles proprement dites : ce sont les biographies de Richart de Barbezieux, Pons de Chapteuil, Guilhem de Balaruc, Jaufré Rudel, Gausbert de Puycibot, Lanfranc Cigala, Raimbaut de Vaqueiras, Guilhem de Cabestanh. Les lecteurs qui ont déjà feuilleté Bartsch et Chabaneau trouveront bien peu de nouveau dans cette dissertation. — A. LÅNGFORS.

Karl ZIPP, *Die Clarisse-Episode des Lion de Bourges* ; diss. Greifswald, 1912 ; in-8, 79 pages. — Cette dissertation fait suite à une série de travaux, relatifs à *Lion de Bourges*, exécutés, sous la direction de M. E. Stengel, par MM. Hüdepohl, Krickmeyer, Scholwien, Stein, Zeddies, Zorn, etc. Elle contient l'aventure d'amour de Clarisse et Lion d'après les deux versions, Bibl. nat. 22555 (en alexandrins) et 351 (en octosyllabes fort médiocres). Le travail semble exécuté avec soin, mais il n'était pas nécessaire de normaliser le texte. — P. 29, en bas. Lire *folz i bee* (et non *f. si b.*). — P. 37. Il faut probablement corriger *comment* en *content* et lire : *Que volloient avoir de mon corps lour content*. — P. 38. Le deuxième vers de la laisse 203 est faux : il faut sans doute lire : *La forest trepassoit, puis antre an un sautier*. — P. 39. Le proverbe (*Le bon cuer fait l'uevre, non pas le boin parler*) demanderait une référence. — A. LÅNGFORS.

Le Propriétaire-Gérant, É. CHAMPION.

MACON, PROTAT FRÈRES, IMPRIMEURS.

NOSTRADAMICA[1]

II

DEUX LETTRES ADRESSÉES A JEHAN DE NOSTREDAME

Nous ne connaissons qu'une lettre de Jehan de Nostredame. Elle a été publiée par M. V. Crescini[2], d'après le texte autographe qui est conservé au Musée civique de Padoue; on la trouvera imprimée dans l'édition Chabaneau-Anglade, p. 261, d'après une copie qui est à la Bibliothèque de Sienne. Nous ne connaissons d'autre part que deux lettres d'un des correspondants de Nostredame; nous allons les publier ici, d'après une copie tirée de la Bibliothèque Méjanes à Aix[3]; nous ne savons ce qu'est devenu l'original. La copie ne paraît pas avoir été faite avec tout le soin nécessaire, comme on le verra; plusieurs mots sont défigurés et une ou deux phrases sont peu claires, et en tout cas peu correctes; il nous a paru peu utile de relever toutes les incorrections.

L'auteur de ces deux lettres signe Pierre Antonio Boero, nom que nous sommes autorisés à franciser sous la forme Pierre Antoine Boyer. Je n'ai pas pu découvrir grand' chose sur

1. Voir *Romania*, XLI (1912), p. 321.

2. *Un autografo di Jehan de Nostredame*, Padova, Società cooperativa tipografica, 1907.

3. Chabaneau avait copié le texte; nous l'avons collationné. Ces lettres se trouvent à la suite de la *Chronique de Provence* de Jean de Nostredame, ms. 791 (ancien 539) de la Bibliothèque Méjanes, p. 741, 743.

ce personnage : il y a bien un Antoine de Boyer, qui apparaît plusieurs fois dans la correspondance de Peiresc (tome V, p. 24 ; V, 171, n. 3 ; VI, 26, n. 4 ; VI, 66), mais ce personnage ne paraît avoir rien de commun avec le nôtre, qui vivait d'ailleurs une cinquantaine d'années auparavant.

En revanche, dans le registre série B, n° 67, des Archives départementales des Bouches-du-Rhône (*Cour des Comptes*, ann. 1438-1579) se trouve, d'après l'inventaire sommaire publié par Blancard, un contrat passé entre la commune d'Hyères et Pierre-Antoine Boyer, religieux de l'ordre de Saint-François du couvent de Nice, pour l'achèvement du port et du canal d'Hyères.

Voici, sur P.-A. Boyer, une notice dont je dois la connaissance, par l'intermédiaire de M. Peire Dévoluy, ancien capoulié du félibrige, à M. Morris, archiviste des Alpes-Maritimes :

Boyer (Pierre-Antoine) né à Nice ; de l'ordre de Saint-François, docte historien et mathématicien [1] profond, nous a laissé une magnifique description (1564) du trophée de César-Auguste à la Turbie, *Alpes Summae*, et un manuscrit de mémoires sur l'histoire de Nice, très élégamment écrit en latin et en italien.

Il exerça la charge d'ingénieur sous les ducs Charles le Bon et Emmanuel Philibert, et dressa, en 1572, un plan d'après lequel S. A. le duc Emmanuel-Philibert fit agrandir la ville de Nice du côté de la Porte-Marine et fit conduire les eaux de la fontaine dite de *Sorgentino* qui était déjà dans la ville, à la place et jardin du palais ducal, aujourd'hui hôtel de la préfecture.

Chargé plus tard, par le comte Honoré, d'aller à Tende apaiser quelques-uns de ses sujets [2] qui sous prétexte de réformes religieuses avaient pris les armes, il réussit complètement dans sa mission, grâce à ses manières douces et affables [3].

---

1. Nostredame (p. 140) : « estoit savant aux sciences de mathématiques. »

2. Nostredame (p. 141, l. 5) : « ledict roy Robert luy avoit baillé commission de réduire ceux de la contrée de Vintimille. »

3. *Biographie niçoise ancienne et moderne* par Toselli (Jean-Baptiste). Nice, Société typographique, 1860, t. I, p. 170. Toselli qui cite : Guillaume Boyer, « troubadour, mathématicien, philosophe, jurisconsulte et médecin », vers le milieu du XIIIe siècle, et Philippe Boyer, chanoine de la cathédrale, professeur « dans la première moitié du XVe siècle, ne dit pas que *Pierre Antoine* soit de la même famille que l'un de ces deux Boyer ».

Il me paraît infiniment probable que c'est le même personnage que le correspondant de Nostredame. Il est probable aussi que quelques-uns des traits dont s'est servi Nostredame pour construire la vie du pseudo-troubadour Guilhen Boyer s'appliquent à son correspondant, qu'il a voulu honorer ainsi qu'il l'avait fait pour quelques-uns de ses amis [1].

Les deux lettres de P.-A. Boyer sont intéressantes à plusieurs titres. Dans la première nous voyons un sieur de Pyngon, historiographe de la maison de Savoie, faire tenir à Nostredame un mémoire sur sa famille et exprimer le désir que cette famille trouve place dans les *Vies* ; désir que Nostredame exauça, car un Guilhem de Pyngon se trouve cité dans la vie de Geoffroy du Luc (édit. de 1575, p. 206)[2].

La seconde lettre (où il est encore question des Pyngons) nous montre en Pierre-Antoine Boyer un collaborateur de Nostredame. Celui-ci paraît lui avoir demandé un projet d'épître dédicatoire et son correspondant s'engage à lui envoyer un brouillon à la première occasion. Il voudrait seulement voir sinon l'œuvre entière, du moins le *Proesme*. Le livre de Nostredame est précédé d'une épître dédicatoire et d'un *proesme*, mais nous ignorons quelle part Antoine Boyer peut revendiquer dans la rédaction de l'un ou l'autre de ces morceaux.

Quoi qu'il en soit, au début de 1573, la rédaction des *Vies*, qui ne devaient paraître que deux ans plus tard, était assez avancée pour que Nostredame ait songé à l'épître dédicatoire et au *Proesme*.

---

1. Voir les notes de notre édition, p. 350-351.

2. Une place plus grande est donnée aux Pyngons dans la *Chronique de Provence* ; cf. César de Nostredame, *Chr. de Provence*, p. 360, qui copie son oncle. A propos de Barral des Baux, et des origines saxonnes de sa famille, on peut voir la *Chronique de Savoye* de Paradin, Lyon, 1552. Nostredame paraît l'avoir connue ; le chap. v est consacré à la « Maison de Savoye, extraite de Saxonie » ; le ch. x raconte le « Voyage de Beral de Saxonie au pays de Savoye », le ch. xi son voyage en Espagne.

Sur Pyngon, voir un article intéressant de M. Édouard Champion dans les *Mélanges Picot*. Pyngon est l'auteur d'ouvrages de généalogie et d'histoire de la Savoie, ainsi que d'un recueil de poésies latines mystiques.

I

A Monsieur Monsieur
le Procureur Nr̃edamus
a Aix

Magco Sĩmo

Mando a V. S. uno discorso del S. Philiberto di Pingone, marchese di Cusy, in Savoya, il quale havendo il carrico delle historie et antiqnità della casa di Savoya me ne ha fatto partecipe a nome vr̃o et come mi servie ve li mando con una sua missiva et una instructione de alcuni Pingoni (*ms.* Puigonj), li quali sono stati notabili in questi paesi, desiderando ne facciate memoria nelle vostre vite o ben historie. Ancora vorressimo schiarirsi di una cosa per melo (*sic*) vostro o ben di qualche vostro amico in Arles, cioé sapere veramente si quella capelletta della chiesa di S. Honorato che è ancora impiedi sarebbe alcuno inditio del sepolchro di Beraldo figlio di Hugo di Saxonia et si vi fusseno alcune armorie et inscritioni farneli mandare per compiacere a questo gentilhõ, il che potrete mandare con la risposta che credo farrete (*sic*) alla sua lettra insiema (*sic*) con qualche motto della casa et successione del Baulcio. Nel resto vedete in che je vous puis servir à tout jamais. Di Nissa al di 22 marso 1513 (*sic*).

Come frel̃lo affectionatissmo
Sr Pier Antº Boero.

II

A Mr de Nostradamo
post scriptta

Molto magco ssimo

Hoggi he (*sic*) ricevuto la lettera delli 13 del passato con il raguaglio della casa del Balzo il che tutto (*ms.* hitto) farò intendere a Mons. di Pingone da parte di cui vi mando ancora certe memorie appartenenti alla casa Piugona, come voi desiderate. E certamente non sara senza maraviglia che li animi di duoi litterati così lontani concorrano in uno medesimo (*ms.* medemo) pensiero cioe che desiando voi intendere delli Pingoni gia alquanti giorni inassi, me ne fusse stato scritto che io ve ne dovessi pregare come V. S. potrà cognoscere dalle collegate. Quando alla lettera dedicatoria, non perche io creda chabbi [1] dissere ricevuta da dotti, ma per non mancare de l'officio

1. C'est ce qu'a lu Chabaneau ; je lis *o habbj*, qui d'ailleurs n'a aucun sens.

d'amico, con la prima commodita la ve ne mandero uno schiecchio quanto arguto et breve partira il soggietto nobile vostro. Benche sarebbe (*ms.* sarrebe) necessario havere visto almeno senon tutta l 'oppere (*sic*) il prohemio a' lettori il quale io non ho punto ricevuto qualche serviate havermelo mandato, ma che avete sempre tempo di mandarlo. Vedete (*ms.* nedede), S. mio caro, se io sonno buono in altro per farvi servitio et mi commandate. Di Nissa al di 16 aprile 1573 [1].

D. V. S.
ben affectionnato per
servirla Sr Pierr
Anto Boero.

III

PIETRO DELLA ROVERE, PIEMONTESE

Il y a quelques années on pouvait lire sur les couvertures d'un Catalogue d'occasion d'une maison de librairie italienne la note suivante : DESIDERATA : *Cerco le opere seguenti*... etc. Parmi les ouvrages demandés on trouve :

MONACO DELLE ISOLE DE ORO, *Sul poeta provenzale Pietro della Rovere.*
UGO DI SANCESARIO, *Sul poeta provenzale Pietro della Rovere.*
Memorie, documenti, incisioni, ecc. sulla famiglia dei Della Rovere di Piemonte.

Je ne sais si on trouve des documents et mémoires sur les *Della Rovere* du Piémont, cela est possible. Possible aussi qu'une famille de ce nom soit curieuse de ses origines. Mais le libraire ingénu doit avoir renoncé à retrouver les deux ouvrages du moine des Iles d'Or et de Saint-Césaire. *Pietro della Rovere* est le *Peire de Ruer* de Jean de Nostredame (éd. de 1575, p. 182) que Giudici, traducteur de Nostredame, appelle en effet *della Rovere,* et qui, sous cette forme, est entré dans la littérature italienne. Redi le cite sous le nom de *Pietro della Rovere Piemon-*

---

1. La date a été changée ; il y avait d'abord *1513*, puis du 1 on a fait un 7, d'où *1573* : c'est cette date qui est la vraie.

tese, dans ses annotations à *Bacco in Toscana*, p. 100 (Nostredame le fait originaire d'une noble maison de *Puymont* et non de *Piémont*). On peut voir sur le personnage de Nostredame, Bartsch, *Jahrbuch für engl. und rom. Spr. und Lit.*, XIII, p. 129 ; P. Meyer, *Les derniers troubadours de la Provence*, p. 78 ; Schultz, *Zeitschrift für rom. Phil.*, VII, 185 ; Chabaneau, *Mss. perdus*, p. 40. On trouvera cité dans ce dernier le passage d'Achard, qui prétend avoir vu un manuscrit des troubadours qui fait mention d'un *P. Ruère*. Notons encore que Du Cange cite un *Pierre du Rouvre* parmi les *poetae provinciales* (VII, 450). La biographie donnée par Nostredame paraît inventée et les vers cités sont apocryphes.

J. Anglade.

IL « PIANTO » PROVENZALE
IN MORTE DI RE MANFREDI

Molto utile sarebbe uno studio complessivo e approfondito sulle poesie provenzali concernenti Re Manfredi. Non abbiamo su questo argomento che indicazioni sommarie [1] ovvero lavori speciali riguardanti questo o quel componimento; ma, per quanto spetta all'insieme del soggetto, dobbiamo tenerci paghi alle pagine che vi ha dedicate C. Merkel nella sua meritoria dissertazione sull'opinione dei contemporanei circa la calata in Italia di Carlo d'Angiò [2]. Purtroppo, le pagine del Merkel dedicate ai poeti provenzali non sono, bisogna dirlo, scevre di errori, sì da riuscire di poca utilità allo studioso. Ond' io penso che non sarà discaro a nessuno che si prenda a discorrere brevemente della nostra materia, pigliando occasione dal « pianto » anonimo in morte del disgraziato e gentile Re svevo [3].

---

1. Schirrmacher (e Bartsch), *Die letzten Hohenstaufen*, Göttingen, 1871, App. III, pp. 656-674. L'app. soltanto è dovuta al Bartsch.

2. C. Merkel, *L'opinione dei contemporanei sull'impresa italiana di Carlo d'Angiò*, in *Mem. della R. Accad. dei Lincei*, Cl. di Scienze mor. stor. e filol. S. IV, vol. IV (Roma, 1888), p. 277 sgg. In un' importante appendice, molto utile sebbene molto sommaria, al suo studio su « Federico II e la poesia provenzale », F. Torraca, *Studi sulla lirica italiana del Duecento*, Bologna, 1902, pp. 335-337 ha fatto alcune aggiunte e correzioni al Merkel, delle quali, come si vedrà, terrò conto. Merita d'essere ricordata una pagina della vita di santa Doucelina (Meyer, *Recueil*, p. 145), in cui si legge: « En aquel temps que le reis Karlle era comps de Prohensa, le papa, per azorde[na]ment de Dieu, lo regesme de Cezilia li prepauzet de penre. Adoncs le comps fo en gran pensament con penria aquell negoci, loquall li rei avian tut soannat, e per l'amor e la gran reverencia qu'el avia a la sancta, demandet l'en consell. »

3. Il pianto, già assai noto per un riassunto del Diez, fu studiato da N. Zingarelli, *Re Manfredi nella memoria di un trovatore*, Palermo, 1907 (per nozze). Ma il testo richiedeva nuove cure.

Il « pianto » è veramente « anonimo » ed è attribuito dal Merkel per errore ad Aimeric de Peguilhan, errore che egli avrebbe certo evitato, se avesse diligentemente consultato il *Grundriss* del Bartsch, n° 461, 234 [1]. Un'ispezione attenta dei due mss., che contengono il nostro componimento (I, c. 199^{v}; K, c. 185^{r}) conferma l'opinione del Bartsch e in pari tempo offre la chiave per ispiegarci l'erronea attribuzione tradizionale, in quanto nei due codici il testo vien dopo alcune poesie del Da Peguilhan *Era par ben* [10, 10], *De tot en tot* [10, 22], *Ja no cuidei* [10, 30], *Ab marrimenz* [10, 1], *Qui bes menbra* [437, 29], *En aquel temps* [10, 26], ma è ben distinto da esse [2]. Il nome del Da Peguilhan (*Naimerics de piguilan*) non vi è ripetuto in testa, e nell'indice le cose appajono, se è possibile, ancor più chiare. D'altronde, l'attività poetica di Aimeric non può essere assolutamente protratta sino al 1266, senza far torto alla verità [3]. Ho già esposto altrove le ragioni, che mi fan pensare, a buon diritto, ch'egli sia morto, o per lo meno non abbia più poetato, già prima del 1250 [4]. Debbo aggiungere che in quest'opinione mi son venuto sempre più confermando.

Offro, anzi tutto, ai lettori, poichè ce n'è, parmi, bisogno, un testo del « pianto » criticamente ricostruito :

---

1. Anche Springer, *Das altprov. Klagelied*, Berlin, 1895, p. 72 ritiene giustamente anonimo il nostro « pianto ». Così anche Zingarelli, *Due trovatori in Italia*, Firenze, 1899, p. 40; *Re Manfr. nella mem.* cit., p. 3.

2. V'è uno spazio breve, ma abbastanza significativo, prima del nostro componimento. Per i rapporti tra i mss. I e K, si rimanda al Gröber, *Rom. Studien*, II, 464. Essi non possono provenire direttamente l'uno dall'altro per ragioni ovvie : tra l'altro, per contenere l'uno e l'altro dei testi propri (p es., è escluso che I sia una pura e semplice copia di K in quanto ha, per non citare che un caso, la poesia 437, 32 che manca in K, e, a sua volta, K non può provenire puramente da I, perchè ha la poesia 101, 2, che manca a I). Se si volesse accettare una dipendenza diretta, bisognerebbe ammettere insieme altra o altre fonti; ma meglio vale (come è mostrato anche dalle lezioni dei componimenti) risalire per i due mss. a un corpo maggiore, donde l'uno e l'altro siano provenuti.

3. E tanto meno sin dopo il 1272; poichè il nostro pianto, come vedremo, non fu scritto prima di questa data.

4. *Scritti vari... in onore di R. Renier*, Torino, 1912, pp. 253-255.

(I, 199v; K, 185r)

[Edito, secondo I, in Mahn, *Ged.* 1165; e parzialmente dal Raynouard, *Choix*, V, 12 e anche da Merkel, *op. cit.*, p. 321. La lezione del Mahn fu anche riprodotta dal Bartsch in Schirrmacher, *op. cit.*, p. 661, dal Monaci, *Testi ant. prov.*, col. 96, e dallo Zingarelli, *op. cit.*, p. 7.]

I. Totas honors e tuig faig benestan
Foron gastat e delit e malmes
Lo ior[n] qe mortz aucis lo miel[s] presan
E·l plus plasen q'anc mais nasques de maire,
5 Lo valen rei Manfrei, que capdelaire
Fon de valor, de gaug, de totz los bes.
No sai cossi mortz ancir lo pogues.
Ai, mortz crudels, cum lo volguist aucir,
Quar en sa mort ve hom totz bes morir ?

10 II. Qu'era se·n vai Honors sola ploran
Que non es hom qu'ab se l'apel, ni res,
Coms, ni Marques, ne Reis qe·s fass'enan,
Ni la semo que venga a lor repaire :
Er a faig Desenors tot qu'anc volc faire.
15 Qu'a forostada Honor de son paes,
E i sson cregut enian tan e no-fes
Qu'an revirat vas totas part[z] lor gir,
Q'a pena sai on posc'om pros gandir.

III. Ar vai son dol Larguesa demenan,
20 Disen als cavaliers paubres cortes :
« Seignor, e que fairem deserenan,
« Pos to[u]tz nos es tan bos seignor e paire ?
« Per Deu, non sai oimais qe deiam faire !
« Conseillatz vos qu'anem al Rei frances,
25 « O al pro N'Adoart rei dels Angles ?
« E si i anam, volran nos acuillir ?
« Gran paor ai qe lor cara no·s vir. »

---

1 *fag* K. 8 *con l. uolgist* K. 14 *fag* K. 16 *Eisson* IK. 18 *sai hom* I.
19 *demenen* IK. 20 *dissen* K, *disem* I; *al* I, 21 *seingner* I, *seigner* K. 22 *seingnor* I. 23 *deian* I, *deiã* K. 24 *qa* (*qua* I) *namalrei f.* IK. 26 *anem* IK.

IV. Enseignamenz e valors qe faran ?
On trobe(i)ran manteing pos vos no i es,
30 Seigner onratz, que·ls trasiatz enan ?
Tot[z] temps iran ab dol ez ab maltraire,
Pos vos no i es, q'eras sos emperaire
E seigner sobre tot qu'anc fon ni es !
Non sai on·s n'an, qar tan lor es mal pres,
35 No pogra[n] mais anar tan ne venir,
Qu'anc mais troben tan plaisen acuillir.

V. Dreitz e vertatz e vergoigna se·n van;
Mensonia e tortz vergoignatz de marves
Remanon sai; mas trop mal canie fan
40 Nostre Baron maior, al mieu viaire;
Q'uei vei troblar terra e foc mar ez aire
Quar regna falsetat[z], e bona fes
Se·n vai de cors, ez on la trobares?
Prince, Baron, mout vo·n degratz marir,
45 S'al cor aves talen de ben finir.

VI. Part totz los monz voill q'an mon sirventes
E part totas las mars, si ia pogues
Home trobar que·il saubes novas dir
Del rei Artus e quan den revenir.

50 VII. Ai, cobeitatz, vos e vostres arnes
Confonda Deus e totz vostres conres,
Qu'aves iuven gastat e faig delir
Deport e iai ab vostre fals desir.

Il testo non presenta quasi nessuna difficoltà, epperò non lo traduco, limitandomi a discorrere qui dei passi dubbi o, comunque, interessanti. — V. 13 *semo*. Ci si aspetterebbe un sogg., mentre abbiamo un indicativo; ma il pianto è, come vedremo, anche altrimenti scorretto. — V. 21. I mss. hanno *Seigner*, che si potrebbe acettare, ammettendo che la « Larghezza », o liberalità, si rivolga ad uno dei cavalieri. Ma meglio vale, ritoccando la lezione dei due mss., leggere *Seignor*. Invece, *seigner* si aspetterebbe al v. 22; ma si tratterà di un'infrazione alla declin. comprensibile, dato il tempo in cui fu dettato il

32 *querras* I. 33 tot] *totz* IK ; ni es] *mes* I. 34 *lur* K, 36 *plaisem* I. 38 *mar uez* IK. 40 *meu* K 41 *qei* K. 43 e on la] *ez on lai* IK; *troberes* K. 44 vo·n] *uen* IK. 46 totz] *tortz* I. 48 *homs* I. 50 Ai] *Qi* I; *uostras* IK. 52 iuven] *iuen* I *iuᵛen* K; *faiz* I.

testo. — V. 24. Interessante è *anam* dei due mss. Si tratterà per *-am* di un italianismo (a meno che non si abbia uno scambio materiale del copista con *anam* del v. 26). Altri italianismi saranno: *trobe(i)ran* 29 e *ue·n* (cioè: « ve ne) per l'originale *uo·n* (*vos en*), var. 44. Dato poi che *ve·n* sia la vera lezione, anzi che una sostituzione di copista italiano, bisognerebbe ammettere che il testo fosse opera d'un Italiano. Potrebbe farlo credere, a dire il vero, la forma alquanto pedestre del « pianto »[1], ricco d'esagerazioni d'ogni sorta (p. es. vv. 32-33), ricalcato sul celebre « planh » di Gancelm Faidit su Riccardo Cuor di Leone (Springer, pp. 72, 88) e pieno di reminiscenze di componimenti del medesimo genere. Il metro e le rime sono quelle usate da G. Faidit nel testo ora ricordato (*Fortz chausa es que tot lo maior dan*), dal quale altro ancora è passato nel nostro « pianto ». Il v. 5 col suo *capdelaire* (*de valor*) e il v. 30 col suo *pos vos no i es* ricordano il v. 22 di G. Faidit: *Pois vos no i etz, qu'en eras capdellaire.* — V. 25. Notisi *Angles* per *Engles.* — V. 33. La lezione *qu'anc fon ni es* a me par sicura. Il Bartsch (Schirrmacher, *op. cit.*, p. 661) e lo Zing. proposero di correggere, fondandosi su I, *sobre totz qu'anc foron mes.* Ma quale senso avremmo? — V. 38. Da notarsi la locuzione avverbiale *de marves* (mss. *de mar uez*) di cui trovasi un solo esempio (Levy, *Suppl.-Wb.* V, 134) in Uc Brunenc 6, 36, dove il Meyer, *Romania*, XXIV, 453 propose di correggere *demanes*, ma non vedo perchè. *De marves* deve avere il medesimo senso del solo *marves*, cioè: « senza esitare, senz'altro. » Nel nostro caso: « rimangono senza esitazione[2]. » Il verso di U. Brunenc, in cui ricorre *de marves*, è però alquanto oscuro, il che spiega certamente la ragione per la quale il Meyer s'è indotto a correggere.— V. 43. Zing. legge *ez on la i troba res*, ma il senso? — Vv. 46-49. Si ha un'allusione al « ritorno » di Artù, argomento studiato, ma non di proposito, come si sa, dal Graf, *Giorn. stor d. lett. ital.*, V, 80 sgg. in un articolo, al quale ora si potrebbero fare varie aggiunte, p. es.: Bertran de Born nel Pianto in morte di « Rassa », cioè Goffredo duca di Brettagna (1186): *S'Artus lo seguer de Cardueil — Cui Breton atendon* (Bertoni, *Canz. prov. di Bern. Amoros*, p. 268); Montan Sartre, *Coms de Tolsan*, str. IV: *Ar atendon Artus cel* (corr. *cil*) *de Belcaire* (ms. M, c. 246r). Il nostro anonimo poeta vuole insomma dirci che il destino di Manfredi sarà quello di Artù (cioè di nopiù ritornare, a malgrado della speranza dei Bretoni).

---

1. In favore di questa ipotesi, si può notare che la sinalefe vi è usata, si può dire, all' italiana. Gli italianismi potrebbero dunque avere, in questo caso, una loro ragione profonda, e non già la solita ragione che hanno in IK.

2. Non intendo perchè lo Zingarelli dica che *de marves* non significa nulla (p. 7). Egli nota, con ragione, al v. 41 la forma *troblar* per il più comune *treblar* (cfr. in F. de Romans, ediz. Zenker, p. 78, v. 222 *entroblit*).

Non soltanto in morte, ma anche in vita, la poesia provenzale amò esaltare Manfredi [1], di cui è notissimo il trasporto per la musica e per la poesia.

I versi occitanici, in cui più e meglio si manifesta l'ammirazione dei trovatori per Manfredi, sono sfuggiti al Merkel. Su di essi ha richiamato, per ultimo, l'attenzione degli studiosi il Torraca [2]. Sono attribuiti, nel solo manoscritto che ce li abbia conservati, a Peire Vidal; ma che non siano di questo insigne trovatore, è cosa certa, come già vide il Bartsch, pel fatto che si riferiscono alla battaglia di Montaperti (1260), cioè a un periodo di tempo, in cui il Vidal più non viveva. Si sa che a Montaperti i Ghibellini vinsero con i soccorsi di Manfredi condotti e guidati da Giordano, consanguineo del Re e fratello di Bartolomeo d'Anglano, siniscalco del Regno. Ora, nei versi anonimi (è non già, come or dicemmo, di Peire Vidal) leggiamo (vv. 9-12):

Oi ! Rei Matfre, vos es tan poderos,
Qu'ieu tenc per fol selh qu'ab vos preu contens ;
Qu'ieu vey que sol un[s] dels vostres baros
Los (ms. *als*) Florentis destruitz e·ls fai dolens.

Questo « barone » di Manfredi non può essere, a ben guardare, che Giordano [3]. Neppure può appartenere al Vidal, come mostrò di credere il Merkel (p. 316), un serventese, che incomincia *Ma voluntatz* e che si chiude con un'esplicita allusione a Bar-

---

1. Le poesie scritte in onore degli Hohenstaufen sono, si può dire, celebri. Quelle, in cui è questione di Federico II, sono state elencate da O. Schultz-Gora, *Ein Sirventes von Guilh. Figueira*, Halle, 1902, p. 33 sgg. Buone indicazioni si hanno altresì in Torraca, *Studi su la lirica del Duecento*, cit., p. 235 sgg. Alcune altre poesie ha aggiunte alla lista dello Schultz-Gora il De Bartholomaeis, *Osservazioni sulle poesie provenzali relative a Federico II*, Bologna, 1912 (estr. dalle *Mem. d. R. Acc. d. Sc. dell' Istituto di Bologna*, s. I. t. VI, 1912). Poco o nulla di nuovo nella dissertazione di F. Wittenberg, *Die Hohenstaufen im Munde der Troubadours*, Münster, 1908 (pp. 118).

2. F. Torraca, *Studi su la lirica del Duecento* cit., p. 336. Il testo incomincia *Quor qu'om*. Fu stampato dal Bartsch, *Peire Vidal's Lieder*, p. 135 e dal Monaci, *Testi ant. prov.*, col. 94.

3. Torraca, *op. cit.*, p. 337.

tolomeo, fratello di Giordano (*Vai, sirventes, al Comte Bertolmieu*). Anch'esso è in lode di Manfredi e della sua politica [1].

Siamo condotti al tempo dei negoziati di Carlo d'Angiò con Urbano IV e poscia con Clemente IV (1264-1265) per la conquista del regno svevo, da un gagliardo serventese del trovatore Raimon de Tors (*Ar es ben dretz*) [2]. Raimon cantava, benchè « amico benevolo » di Carlo, Re Manfredi « a cui non platz trichars » con voci di grande lode :

Per cui Poilha es auta e richa
E Cecili' atretan

(vv. 31-32.)

Questi accenti richiamano al pensiero quelli molto più ammirativi di Percivalle Doria, uno dei più ferventi fautori della fortuna di Manfredi sino alla sua morte (1264) avvenuta quando, in servigio del Re, si spinse contro i Guelfi sino alla Nera di Narco, dove affogò. I suoi versi sono posteriori al 1258, poichè Manfredi vi figura con il titolo di « reis ». Dopo un fervido elogio, il poeta finisce il suo canto così :

Reis Matfrei, pretz vos ten ferm
E deus en a fag conferm [3].

Anche Paulet de Marseilla (319, 6. Ed. Levy) mostrava il suo sdegno contro Carlo d'Angiò perchè voleva « dezeretar » il Re Manfredi [4]; ma nessun trovatore prese interessamento alla guerra

---

1. Bartsch, *P. Vidal* cit., nº VI. Torraca, *Studi* cit., p. 337.

2. Edito recentemente da A. Parducci, *Raimon de Tors*, Perugia, 1910 (estr. dagli *Studj romanzi*, VII), p. 33. Il Parducci ne determina le allusioni e ne fissa la data, con molta giustezza, a p. 13.

3. Bertoni, *I trovat. min. di Genova*, Dresden, 1903, p. 3.

4. Levy, *Paulet de Marseille*, in *Rev. d. lang. rom.*, XXI, p. 281 :

Mas sius platz, seuher, digatz me
Del comte que Proen sa te,
Per que los Proensals ausi
Ni·ls destrui, qu'ilh no·lh forfan re,
Ni per que vol ni cuj' aisi
Dezeretar lo rei Marfre.

Il poeta crede che Carlo non riuscirà nella sua impresa, qualora Manfredi si accordi bene con i suoi. Il componimento di Paulet è una pastorella, nella quale (cosa estremamente rara) si parla degli avvenimenti politici del tempo.

dichiaratasi fra i due principi quanto Luchetto Gattilusio [1]. Questi vi prese un interessamento speciale, quasi più da cronista che da poeta ; ma non mancò di lodare le alte qualità del signore svevo. Nel loro complesso, i trovatori videro nella guerra di Carlo un effetto delle cupidigie dei pontefici e del nuovo Conte di Provenza. Non la considerarono punto come una lotta intrapresa per un ideale religioso. Pensavano essi che ci sarebbe stato ben altro da fare per la fede di Cristo ! Il santo sepolcro aspettava invano d'essere definitivamente liberato e i papi si occupavano dei « Lombardi », di Carlo, dei Francesi. Così cantava Ricaut Bonomel appunto nel 1265 :

Lo papa fai de perdon gran largueza
Contra·ls Lombartz, a Carl'e als Frances
E sai, ves nos, en mostra gran cobeza,
Que nostras crotz perdona per tornes.
(*Ir'e dolors*, vv. 33-36 [2].)

Perdona per tornes ! Il papa concedeva indulgenze ai crociati per denaro. Ricaut Bonomel, uno dei Templarî (di quei Templarî che, nel 1264, s'erano rifiutati di sostenere Urbano IV contro Manfredi) se ne lagnava, e non a torto, perchè sapevasi che Urbano prima e Clemente IV poi usavano questo danaro « pro expeditione negotii regni Sicilie [3] ».

Quale fosse il risultato della guerra, tutti sanno. Manfredi, inferiore per numero e abbandonato da una parte della cavalleria, fu sconfitto a Benevento (26 Febbraio 1266). Ci fu, è vero, un trovatore, Peire de Chastelnou, che si rallegrò con Carlo per avere « vencut en camp lo rei Manfre » [4] ma la sua voce dovè

1. Bertoni, *Trov. min. di Genova*, pp. XXIX sgg. ; 26 sgg.

2. Questo serventese è stato pubblicato recentemente da me, secondo la lezione dei due mss. che ce lo hanno conservato, nella *Z. f. roman. Phil.*, XXXIV, 701 sgg.

3. Delaville Le Roulx, *Cart. des Hosp.*, IV, 3128 e 3173 ; Jordan, *Les registres de Clément IV*, Paris, 1893, p. 59 (lett. del 7 Marzo 1265).

4. *Studj di filol. rom.*, IX, 464. Si sa che fra i seguaci di Carlo d'Angiò fu Sordello. Il De Lollis, *Sordello*, p. 60 pensa anzi che il trovatore di Goito abbia potuto prender parte alla battaglia di Benevento. Anche Bertran d'Alamanon fu probabilmente tra coloro che seguirono l'esercito di Carlo in Italia (Salverda de Grave, *Bertr. d'Alam.*, pp. 166-167). Si sa che Carlo d'Angiò fu un

restare quasi isolata nella poesia [1]. Le Muse, infatti, amarono Manfredi, come Manfredi amò le Muse, e l'anonimo autore del nostro « pianto » (che corse certo per l'Italia, se anche non fu composto da un Italiano) si fece interprete dei sentimenti di pietà sollevati dalla disgraziata fine del biondo Re svevo [2]. Ma se ne fece interprete, come ha veduto lo Zingarelli (p. 9), non già immediatamente dopo la morte, sì bene parecchi anni dopo. Ciò appare — e in modo irrefutabile — dall' accenno del v. 25 al « pro N'Adoart rei dels Engles ». Edoardo non fu veramente riconosciuto re che il 20 Novembre 1272 e non prese, di fatto, la corona che due anni dopo. I trovatori avevano per lui, pare, grande simpatia. Raimon de Tors (1257) metteva insieme al « rei » di Francia, cioè Luigi IX, il nostro « Odoart » non ancor re, senza punto occuparsi del padre Enrico III. Si vede che gli occhi di tutti si volgevano sul figlio piuttosto che sul padre, il

---

amico dei poeti e poetò egli stesso. Vedansi : De Lollis, *Di Bertran del Pojet trovatore dell'età angioina*, in *Misc. Graf* (1903), p. 691 sgg. Bertoni, *Di un poeta francese in Italia* (*Perrin d'Angicourt*), in *Studi di filol. moderna*, V, fasc. 3-4 1912).

1. Parecchio vi sarebbe da dire su questo componimento di Peire de Chastelnou e su altri testi. Noi non abbiamo inteso punto esaurire la materia, ma soltanto raccogliere su Manfredi i principali e più importanti dati, che forniscono le liriche provenzali. Non dobbiamo poi dimenticare che nei *Memoriali bolognesi* esiste un componimento frammentario italiano, scoperto da E. Levi (*Studj medievali*, IV, 291), sulla morte di Manfredi :

A la gran cordoglança
ch' aç' aquistata
non trovo pietança.
Mort' è la valença
tanto dotata
del Re Manfredo Lança...

Il nome di « Lancia » gli venne dalla madre Bianca (Merkel, *Manfredi I e Manfredi II Lancia*, Torino, 1886, p. 174).

2. La guerra di Carlo con Corradino ebbe pure i suoi poeti provenzali, come Aicart del Fossat, Paulet de Marseilla, Calega Panzano. Su quest'ultimo, si cfr. A. Jeanroy, *Un sirventès contre Charles d'Anjou*, estr. dalle *Ann. du Midi*, XV, 1903 e O. Schultz-Gora e R. Sternfeld, *Ein Sirventes von 1268 gegen die Kirche und Karl. v. Anjou*, in *Mitteilungen des Instituts für österr. Geschichtsforschung*, XXIV, 616 sgg. Bertolome Zorzi compose poi un « pianto » in morte di Corradino. E. Levy, *Bert. Zorzi*, p. 81.

cui regno fu del resto tutt' altro che tranquillo, tanto che nel 1264 fu temporaneamente cacciato dal trono per opera del conte di Leicester.

Il « pianto » non è dettato con la finezza propria del gruppo di poeti, che magnificarono, in versi occitanici, Manfredi. Non una strofa s'innalza sull'ali d'un pensiero nuovo o peregrino, non una locuzione, può dirsi, si salva da un vuoto e noioso convenzionalismo, grazie a un po' d'originalità. Quasi ogni frase trova la sua corrispondenza, anzi la sua fonte, in altri « pianti » anteriori. Ma il componimento è pur sempre prezioso, come quello che ci mostra la musa provenzale vestita a lutta per la morte del cavalleresco Manfredi. Con lui, sono spariti onore, liberalità, valentia. Dove trovare oramai la munificenza? Forse presso il Re di Francia (v. 24) cioè Filippo III, ovvero presso Edoardo, « rei » degli Inglesi? Sentiamo, attraverso a questi versi mediocri, che un gran principe si è spento, un principe protettore di poeti, amante della magnificenza e del lusso e ricco di tutte quelle doti di cortesia e di bontà, che costituivano il maggior pregio della classe dei signori e dei re. Manfredi era morto. Cominciava a lavorare la leggenda.

Giulio Bertoni.

UNE TRADUCTION FRANÇAISE
DES
HÉROÏDES D'OVIDE AU XIIIe SIÈCLE

On sait aujourd'hui qu'Ovide fut, après Virgile, le poète le plus lu au moyen âge et que ses œuvres les plus intéressantes étaient non seulement étudiées dans les écoles par les clercs, mais encore traduites ou imitées dans l'intérêt de ceux qui ignoraient le latin. C'est ainsi que l'*Art d'aimer* inspira successivement la traduction, aujourd'hui perdue, de Chrétien de Troyes au XIIe siècle, les imitations en vers de Maître Élie et de Jacques d'Amiens (l'*Art d'amours*) et la *Clef d'amours* anonyme au XIIIe, les 65 quatrains monorimes de Guillaume Guiart et la version en prose inédite du XIVe [1].

Les *Métamorphoses*, source abondante de contes merveilleux, devaient également plaire aux imaginations naïves du moyen âge. Aussi emprunta-t-on à ce recueil les sujets de nombreux petits poèmes [2], et, dès la fin du XIIIe siècle, un frère mineur inconnu lui consacrait, sous le nom d'*Ovide moralisé*, un énorme poème de plus de 70.000 vers, où il joignit à une traduction généralement abrégée, une triple explication historique, morale et théologique [3].

1. Voir G. Paris *Chrétien Legouais et autres traducteurs d'Ovide*, dans *Histoire littéraire de la France*, t. XXIX, p. 455 ss.

2. Chrétien de Troyes, il nous le dit lui-même au début de son *Cligès*, avait traité deux de ces sujets, la légende de Pélops et celle de Térée et de Philomèle, qui a été, il y a quelques années, découverte par G. Paris dans l'*Ovide moralisé* et publiée par M. C. de Boer (Paris, Geuthner, 1909). Pour les allusions à ces poèmes qu'on rencontre dans les troubadours, voir Ad. Birch-Hirschfeld, *Ueber den provenzalischen Troubadours des XII. und XIII. Jahrhunderts bekannten epischen Stoffe* (Halle, 1878), p. 12 ss.

3. Voir G. Paris, dans *Romania*, XIII, et cf. *Littérature française du moyen âge*, § 49.

Les *Héroïdes*, bien qu'apparentées aux *Métamorphoses* pour la nature des sujets traités, sont loin d'avoir eu le même succès, peut-être à cause de leur forme un peu spéciale, qui rendait difficile la variété dans des situations trop semblables. En décrivant le ms. B. N. fr. 301, M. P. Meyer avait cité quelques lignes du début de la première et de la huitième héroïde, insérées dans la compilation à laquelle il a donné le titre de *Seconde rédaction de l'histoire ancienne* [1]. Cela nous a suggéré l'idée d'examiner plus à fond les principaux d'entre les manuscrits qui contiennent cette compilation, et nous y avons découvert onze autres héroïdes, sans compter une allusion à une douzième; ce qui porte le chiffre total à quatorze. En voici le tableau, avec l'indication de leur place dans les trois manuscrits que nous avons principalement étudiés : Bibl. nat. fr. 301 (= *P*), Bibl. nat. fr. 254 (= *R*), Grenoble, Bibl. munic. 860 (= *F*) :

	P	*R*	*F*
I. — Pénélope à Ulysse.	f° 158 *d*	f° 147 *c*	f° 198 *b*
II. — Phyllis à Demophoon.	f° 74 *b*	f° 76 *c*	(*manque*)
III. — Briséis à Achille.	f° 103 *d*	?	f° 117 *c*
IV. — Phèdre à Hippolyte.	f° 89 *c*	f° 90 *c*	f° 94 *a*
V. — Œnone à Pâris.	f° 48 *c*	f° 54 *a*	f° 34 *b*
VIII. — Hermione à Oreste.	f° 162 *b*	f° 150 *d*	f° 205 *b*
X. — Ariadne à Thésée.	f° 71 *b*	f° 73 *c*	?
XI. — Canacé à Macarée.	f° 124 *c*	f° 119 *c*	f° 203 *a*
XIII. — Laodamie à Protésilas.	f° 57 *b*	f° 61 *b*	f° 47 *a*
XVI. — Pâris à Hélène.	f° 79 *d*	f° 81 *d*	f° 78 *d*
XVII. — Hélène à Pâris.	f° 83 *d*	f° 85 *b*	f° 85 *c*
XVIII. — Léandre à Héro.	f° 112 *b*	f° 109 *b*	f° 131 *a*
XIX. — Héro à Léandre.	f° 119 *b*	f° 115 *a*	f° 141 *b*

Il faut y joindre quelques lignes en style indirect assurément inspirées par la sixième héroïde, *Hypsipyle à Jason* :

(*Ms. F, f° 31 a*) Et tost fut la nouvelle espandue par tout le païs que Jason estoit retournez ... et si avoit espousee Medea, la fille au Roi Oetez. Lors lui manda la Roÿne Yssi[phi]llez une espitre qui contenoit que moult se

1. Voir *Romania*, XIV, 72. Joly (*Benoît de Sainte-Maure et le Roman de Troie*, Paris, 1871, II, 427), étudiant ce même manuscrit, y avait signalé (sans autre renseignement) la présence des héroïdes II, V, VIII, X, XIII, XVI et XVII.

merveilloit pour quoy il avoit ainsi sa foy mentie envers elle et l'avoit ainsi laessiee, elle et ses deulx enffans qu'il avoit engendrés de sa char. Puis le maudist et pria les dieux qu'ilz lui envoiassent telle maladie en la char que homme vivant ne lui en peüst aidier. Puis maudist Medea et que ainsi peüst elle estre venue, et Jason et ses enffans peüssent mourir de malle mort, et elle mesmes alast [sur terre] [1] vacabonde et fuitive. Et en telle maniere leur [en] [2] avint il a la fin...

Hypsipyle est encore mentionnée plus loin jusqu'à trois fois :

1° (*f° 14 a*) Quant Medea s'aparceut que son mary l'avoit laessiee pour l'amour de dame Creüsa [3], si se pensa que ainsi lui feroit il comme a la Roÿne *Ysipheles* [4]...

2° (*f° 14 b Médée s'adresse à Jason en jetant à ses pieds les morceaux de ses deux fils.*) « Comment peult ce estre d'avoir si grant traïson en cueur d'omme comme il a eu tien, qui la roÿne *Ysiphelez* eülx si faulcement ? Car tu ly promis la prendre a femme, etc. »

3° (*f° 14 c*) Car toute la char luy chaoit du corps piece a piece, et en ceste douleur feny sa vie : ce que bien lui advint et a Medea aussi de cen que *Ysiphiles* leur ot mandé.

Mais ces détails, dont la source directe nous échappe [5], n'ont aucun rapport avec l'héroïde, qui n'a pu être utile à l'auteur que dans sa dernière partie, la malédiction lancée par Hypsipyle à Médée et à ses enfants, et, pour le détail, lui a tout au plus fourni ce trait : *Exsulet et tolo quærat in orbe fugam.*

Comme on l'a vu et comme il était naturel puisqu'il ne s'agissait pas d'une insertion textuelle, l'allusion à l'héroïde VI, si allusion il y a, est ici bien à sa place et parfaitement justifiée. Mais on ne peut en dire autant de la plupart des traductions plus ou moins libres d'Ovide que nous avons réunies dans le tableau ci-dessus : l'insertion de ces morceaux est mal justifiée et parfois inexplicable. Mais avant d'émettre une hypothèse quelconque à ce sujet, il est indispensable d'examiner chaque cas à part.

---

1. *Sur terre* manque à *F*.
2. *En* manque à *F*.
3. Leçon de *P*; *F* donne *Tieuse*.
4. *F Ysifilles*.
5. Voir plus loin ce qui est dit des sources possibles de la version française des héroïdes.

La lettre d'Œnone à Pâris est bien placée après l'annonce du mariage de Pâris et d'Hélène, et l'auteur a fait les frais d'une petite préparation :

(*R f° 48 c*) : *Comment Cenone envoya l'epistre a Paris.* Les nouvelles s'espandirent par toutes les terres et par Troyes que Paris avoit espousee dame Helene, si que Senona l'ouy, si en fut moult dolente, si lui envoya ceste epistre. — *Ceste epistre envoya Cenone a Paris son mari.*

Mais le récit reprend après la lettre sans aucune addition, et d'ailleurs il n'avait nullement été question auparavant de la première femme de Pâris.

La lettre de Laodamie à Protésilas est rattachée au contexte par un lien en somme assez artificiel. Après avoir dit que Priam confia à Hector le commandement général de l'armée, l'auteur (?) ajoute :

(*F f° 47 b, l. dern.*) Tandis (*c*) que les princes estoient ainsi, envoia Laodoma une espistre a Prothesalaus son mary.

Puis vient la lettre, sans rubrique.

Au contraire, *R*, qui n'a pas cette transition, donne la rubrique : *Ceste epistre envoya Laodomie a Prothezelaon* ; et *P* établit un compromis entre *F* et *R* par cette rubrique : *Comment, tandis que les princes estoient ainsi, envoia L. ceste epistre a Protheselas son mari.*

D'ailleurs cette lettre, qui se rattache vaguement au sujet par la prévision de la mort de Protésilas, ne pouvait avoir d'autre place que celle qui lui a été donnée.

Les onze autres lettres sont simplement annoncées par une rubrique. Sauf celle d'Hermione à Oreste, qui est bien à sa place, elles sont placées de telle façon qu'on a quelque peine à s'expliquer leur admission dans le récit. Le rubricateur, il est vrai, semble parfois, principalement dans le manuscrit *R*, avoir senti la difficulté et cherché à justifier tant bien que mal cette insertion. Par ex. la lettre d'Héro à Léandre y est ainsi annoncée : *Ceste epistre envoya Hero* AU SIEGE DE TROIE *a Leander son amy* ; et celle de Canacé à Macarée, qu'on est stupéfait de voir apparaître ici [1], l'est par ces mots : *Ceste epistre envoia Ciriache a son*

1. C'est sans doute parce qu'elle était tout à fait étrangère au sujet que les scribes ont placé cette lettre un peu au hasard : *P* la donne après le passage

frere Marchirio, QUI AU SIEGE DE TROIE ESTOIT ALLÉ. Même mention de Troie en tête de la lettre d'Hélène à Pâris, de celle de Phyllis à Démophoon [1] et de celle d'Ariane à Thésée. Mais rien ne prouve que l'auteur des insertions soit responsable de ces rubriques. Seule la présence de cette mention à la fois dans *P* et dans *R*, pour la lettre de Phyllis, pourrait faire hésiter; mais cela peut ne prouver que la parenté des deux manuscrits.

Dans cette dernière lettre, placée immédiatement avant le passage où Palamède réclame pour la première fois le commandement suprême, l'auteur, contrairement à Ovide, qui ne parle que d'Athènes, suppose que Thésée a abandonné Ariane pour se rendre à Troie :

(*R f° 73 c*) *Ceste epistre envoia Adrienne a Theseus au siege de Troye.*

A toy, Theseus, envoye en priant que tu lises ceste lettre ... (*d*) *Or es ale a Troie* combatre pour amors estranges.... *Tu yras par aventure par les ports de Troye* et tu raconteras la mort de Minostaures mon frere. Et la mort de moy, pour quoy la celeras tu, qui m'as laissee seule sans esperance [2] ?

Ce changement provient sans doute d'une mauvaise interprétation des mots que nous soulignons, lesquels semblent bien traduire : *ibis Cecropios portus* (v. 125). Mais remonte-t-il à l'auteur (supposé indépendant) de la traduction des *Héroïdes*, ou est-il le fait de celui qui en a inséré une grande partie dans l'*Histoire ancienne* ? On peut hésiter à répondre. Nous reviendrons tout à l'heure sur la question.

---

où Polyxène se plaint de ce qu'Achille a repris les armes ; *R* après le monologue où Briséida déclare qu'elle va donner son amour à Diomède ; *F* après le retour d'Ulysse dans sa patrie (f° 203 et f° 204 *a*). Dans ce dernier manuscrit, elle avait simplement été omise ; plus tard, on a inséré pour combler la lacune un double feuillet d'une autre écriture entre les f^os actuels 202 et 205, ce qui coupe une phrase en deux : *en maintes* (f° 204 *d*) *guises* (f° 205 *a*).

1. Par exception, Troie est également mentionnée, pour cette héroïde, dans la rubrique du ms. *P*. Ajoutons que la lettre se termine, dans les trois manuscrits examinés, par une phrase étrangère à Ovide, qui est certainement due à celui qui a fait l'insertion des héroïdes et qui est destinée à confirmer la présence de Démophoon à Troie : « Se prie je les dieux que Hector te puist occire de ses mains, comme je me suy occise par les miennes meïsmes. »

2. Il n'y a rien de cela dans Ovide, sauf une simple allusion au Minotaure, qui n'est pas expressément nommé. Cf. v. 101-2 : *Nec tuo mactasset nodoso stipite, Theseu, Ardua parte virum dextera, parte bovem.*

Disons maintenant un mot des autres héroïdes, et tout d'abord de celles dont les héros ou héroïnes appartiennent à la légende troyenne.

Les deux lettres que sont censés échanger à Sparte Pâris et Hélène ne pouvaient, étant donné le plan adopté par Ovide, être insérées utilement dans le roman ailleurs qu'au milieu du récit de l'expédition du fils de Priam. Encore aurait-il fallu s'écarter de la base adoptée par l'auteur, c'est-à-dire du poème de Benoit, ce qui aurait amené bien des changements auxquels il ne songeait nullement. Il a placé la lettre de Pâris [1] après le tableau de la tempête qui dévaste le camp des Grecs après le récit de la visite des barons à Hécube et à Hélène, et celle d'Hélène après le passage où Polydamas jure de prendre un prince grec contre lequel on puisse échanger son père Anténor : c'est-à-dire tout à fait au hasard et, bien entendu, sans préparation aucune.

Celle de Pénélope à Ulysse suit la mention du passage d'Ulysse devant Charybde et Scylla. Il aurait été facile de la placer un peu plus loin, à la fin du récit que fait Ulysse de ses aventures à Alcinoüs ; mais il aurait fallu quelques mots d'explication, et l'auteur, nous l'avons vu, paraît répugner même à un semblant de logique.

Un cas qui semble à première vue particulièrement intéressant est celui que présente la troisième héroïde (*Briséis à Achille*). Insérée sans préparation aucune après le passage où est décrit le deuil des Troyens au départ du corps du roi de Perse renvoyé dans son pays, elle est immédiatement suivie d'une « moralité » sur ce thème, qu'il n'y a pas de joie parfaite en ce monde. Puis le récit reprend par ces mots :

(*P f° 104 d*) Ce vous ay je dit pour les Gregiois, qui avoient par poi tout leur desir et meilleur esperance de leur ennemis conquerre que ilz n'avoient onques eü. Mais adout vint une chierté si grant en l'ost... (*Famine dans l'armée des Grecs*).

Mais on s'aperçoit bien vite que cette addition est indépen-

1. Hélène est appelée à la première ligne *Arienda* (*Arrienda* dans la rubrique), mot qui semble un dérivé lointain du *Tundaride* du ms. 301 (= *Tyndarida*, acc. de *Tyndaris*). Le texte latin porte, au v. 1, *Ledæa* : nous verrons plus loin quelle conclusion on peut en tirer.

dante de la lettre et prépare simplement ce qui suit, c'est-à-dire le récit du ravitaillement de l'armée par Agamemnon.

Après le conseil des Grecs où Agamemnon engage Achille à s'attacher exclusivement à la poursuite d'Hector, on lit l'épître de Phyllis à son ami Démophoon. Dans Ovide, c'est au retour de la guerre de Troie que Démophoon reçoit l'hospitalité de Phyllis et l'abandonne pour rentrer à Athènes après avoir obtenu ses faveurs et lui avoir promis de l'épouser. Et cette épître est une de celles qui suivent d'assez près l'original, même dans les détails : elle n'avait donc rien de commun avec l'histoire de Troie et elle a été placée tout à fait au hasard.

Restent trois lettres complètement étrangères à la légende troyenne : celle de Phèdre à Hippolyte, celle de Léandre à Héro et la réponse de celle-ci [1]. La première se trouve après la première partie de l'épisode de Briséida, la seconde après le récit de la mort de Palamède, la troisième après le monologue dans lequel Briséida annonce qu'elle va se donner à Diomède. Ajoutons que la lettre de Phèdre occupe dans le ms. *F* deux feuillets entiers qui ont probablement été ajoutés au moment de la reliure, comme les deux de la lettre de Canacé [2].

Les sept héroïdes non utilisées sont : la septième (Didon à Énée), la neuvième (Déjanire à Hercule), la douzième (Médée à Jason), la quatorzième (Hypermnestre à Lyncée), la quinzième (Sapho à Phaon), la vingtième (Aconce à Cydippe) et la vingt et unième (réponse de Cydippe) [3]. Il faut remarquer cependant que parmi les additions au roman de Troie en prose que l'on rencontre dans l'*Histoire ancienne*, il y a un long récit de la

---

1. Il n'est pas probable que l'insertion de ces deux lettres soit due au souvenir des vers 22121-6 du poème de Benoît, qui, introduits sous forme de comparaison, rappellent une légende qui n'a aucun rapport avec la légende troyenne. Mais la légende devait être l'objet d'un poème à part, car on lit dans *Flamenca* (v. 1630) qu'un troubadour chantait d'*Ero et de Leandre*.

2. Voir ci-dessus, p. 180, n. 1.

3. On sait que la critique considère aujourd'hui comme l'œuvre de rhéteurs imitateurs d'Ovide la quinzième héroïde (*Sapho*), à cause de sa lourdeur, et les trois dernières paires d'épîtres qui, se répondant deux à deux, sortent du plan primitif. Mais le moyen âge n'avait pas de ces scrupules : aussi voyons-nous quatre de ces apocryphes utilisées dans la deuxième rédaction de l'*Histoire ancienne*.

mort d'Hercule et de ses amours avec Déjanire, et que certains traits de l'histoire de Jason semblent indiquer que l'auteur connaissait la douzième héroïde, comme le septième livre des *Métamorphoses*.

Ces deux sources sont invoquées expressément dans un curieux passage du manuscrit de la Bibliothèque nationale, fr. 15458 (anc. Saint-Germain 88), médiocre compilation d'histoire ancienne qui, partant de l'histoire de Thèbes, se prolonge jusqu'à la mort tragique du jeune empereur Conradin (1268).

Après avoir raconté la légende de Phryxus et d'Hellé, l'auteur ajoute :

> Ovide le pouete, en son VIJe livre *Metamorphose*, raconte ugne histoire merveilleuse d'un toison qui estoit tout d'or; et ausi en fait il mension en son livre qui *herodinm* (*sic*) [est appelé ?], si comme les expositeurs, qui sur ce estrivent, tesmoignent et declairent. Et combien que aulcuns poins de ceste histoire semblent estre fables ou ficions estranges et merveilleuses aus oreilles des oyans, etc.

Il est vrai que le compilateur invoque plusieurs fois impudemment Ovide pour donner de l'autorité à ses affirmations. Ainsi, on lit un peu plus loin : « Selon la computacion des ans [ ] [1] par Ovide [né] ou lieu de Sermone [2] Pelignie, ces chouses avindrent .IJ^{m} VI^{c} ans ou environ avant l'incarnacion de Jhesu Crist... » Et dans l'épisode de Briséida, à un endroit où il déguise évidemment le poème ou le roman en prose : « De ce dit Ovide que Nature fist euvre moult perilleuse pour les amans de donner ceur foible a plaisante figure. Et peult estre le dit pour Brisaïda, qui tant estoit belle, qui si toust eust son couraige müé, pour ce, dit Ovide *en ses traictés* par maniere de complainte, que le ceur muable a douleur et tantoust joie : douleur ne peult gueres demeurer en ceur de femme, car a l'ung des yeulx pleure et a l'autre rit. »

---

1. Ici un mot composé de quatre jambages droits (deux *n* ou deux *u*) suivis de *ez*. Peut-être faut-il le joindre à *ans* et lire : *anneez*.

2. Le ms. porte une *s* longue suivie du sigle abréviatif de *er* (ou *re*), et de 9, qui est peut-être un *o* muni d'une queue. On sait que Sulmone était au pays des Péligniens. Ovide se désigne lui-même plusieurs fois comme *Pelignien*. Cf. *Amours*, III, 8 : *Pelignæ dicar gloria gentis ego*, et III, 15, 3 : *Peligni ruris alumnus*.

Mais la mention des *Héroïdes*, dont je ne connais pas d'autres exemples, n'en est pas moins à retenir.

Nous venons de voir de quelle façon le compilateur de la seconde rédaction de l'*Histoire ancienne* a utilisé la traduction française des *Héroïdes*. Il convient maintenant d'examiner cette traduction même, non pour en dégager la valeur littéraire, qui est à peu près nulle [1], mais pour y chercher la solution de la seule question vraiment intéressante : quelle en est la source et de quelle manière cette source a-t-elle été utilisée ? Nous nous bornerons à l'étude des cinq lettres suivantes : II, Phyllis à Démophoon ; III, Briséis à Achille ; V, Œnone à Pâris ; XI, Canacé à Macarée ; XIV, Pâris à Hélène.

Et d'abord, nous croyons pouvoir affirmer que le traducteur avait sous les yeux, non une mise en prose ou un commentaire latin d'Ovide, mais le texte même plus ou moins corrompu et glosé [2] des *Héroïdes*. On peut, en effet, relever quelques

---

1. On pourrait cependant relever quelques traits gracieux, même dans des passages mal compris, où l'auteur est plus personnel, comme II : 126, « tout le ceur me sautele », où le latin (d'ailleurs peu clair), donne : *Protinus illa (lintea) meos auguror esse deos*, ou XI, 67-9, « et si l'esmouchoye (l'enfant) aux branches d'olivier, maiz la vieille nourrice ly chantoit pour l'endormir », où le latin décrit l'appareil d'un sacrifice : *Frondibus infantem ramisque albentis olivæ Et levibus vittis sedula celat anus Fictaque sacra facit dicitque precantia verba*. Citons encore, malgré un peu de redondance, V. 13-16, *Sæpe greges inter requievimus arbore tecti, Mixtaque cum foliis præbuit herba torum. Sæpe super stramen fœnoque jacentibus alto Defensast humili cana pruina casa*, « Maintes fois nous reposames moy et toy soulz .j. meïsmes arbre entre les brebis et les vaches, et faicions lit d'erbetes et de vertes foilles, et par maintes matinees chaÿ la blanche rosee vers nostre logete dedens laquelle nous gesions en .j. lit d'erbe vert et de foilles ».

2. Les gloses les plus nombreuses et les mieux assurées substituent des noms de personne à des noms patronymiques ou à des périphrases insuffisamment claires, même aujourd'hui, pour quiconque n'est pas très familier avec la mythologie et les légendes antiques. Ainsi « et par Neptonnum, ton aiol, le dieu des eaves, » glose *perque tuum, ... concita qui ventis æquora mulcet, avum* II, 37-8 ; « par Cerés » = *per tædiferæ mystica sacra deæ* II, 42 ; « li roy Agamenon » = *Mycenæum* III, 109 ; « li roys Patroclus » = *Menœtiades* III, 23 ; « Miuotaurun » = *tauri mixtaque forma viri* II, 70 ; « Adrienne (pour *Ariadne*) » = *Cressa*, II, 76 (la glose devait d'ailleurs, vu le développement qui suit, raconter brièvement l'abaudon d'Ariane par Thésée). A défaut de

passages — pas très nombreux cependant — littéralement et assez fermement traduits, par exemple : II, 85, *exitus acta probat*, « a la fin congnoist on la bonne oeuvre » ; XI, 114, *hæc tibi prima dies, hæc tibi summa fuit*, « ce jour, c'est premier et dernier », etc. Mais le plus souvent, l'auteur use d'une assez grande liberté : il esquive tant bien que mal les difficultés qu'offre le texte, en particulier celles qui proviennent des noms propres, soit en supprimant les passages embarrassants [1] soit en brodant au hasard, guidé par le contexte, ce qui ne l'empêche pas de tomber dans des erreurs parfois grossières.

Certaines de ces erreurs proviennent d'une mauvaise lecture, comme *docte* pour *dote* V, 92, traduit par « homme sage » (au vocatif), *meo* pour *tuo* II, 76, ou *vicina*, « voisine » pour *Lucina* XI, 55 [2]. Mais les plus nombreuses et les plus graves doivent être attribuées à l'ignorance du latin : nous ne citerons que les plus intéressantes, en les groupant par héroïde pour plus de clarté.

II. — V. 96, *Quodque foret velis aura secunda queri* est traduit par : *et tu ne demandoies en ton corage se non bon vent* (*queri* pris pour *quærere*). — V. 115-6, *Cui mea virginitas avibus libata sinistris Castaque fallaci zona recincta manu est* rendu d'une façon burlesque par : *Je suis celle qui t'abandonnay ma virginité, que je avoie longuement gardee nette et pure : si vousist mielx que je l'eüsse habandonnee aux oiseaux du ciel a devourer.* — V. 131-2 non traduits, parce que non compris (de même 141-2) : l'auteur ne comprenait pas non plus le passage qui suit (v. 133-6). Il

glose explicative, l'auteur emploie parfois, pour esquiver un nom propre, des termes vagues : ainsi il traduit *Nereides* V, 57 par « les dieux et les déesses », et *vaccas pavisse Pheræas fertur*, V, 151-2 par « *fu pastors* ». Dans *numina matris aquosæ* III, 53, traduit par « madame Thetis, la déesse des eaves », le nom de personne est joint à la périphrase ; de même III, 150 (voir plus loin, p. 187) et ailleurs.

1. Par ex. II, 26, *Vela queror reditu, verba carere fide* ; III, 73-4, *Digna nurus socero, Jovis Æginæque nepote, Cuique senex Nereus prosocer esse velit* ; III, 80, *Et leviter dicas* : « *Hæc quoque nostra fuit* » ; III, 91-8 (légende de Méléagre), etc.

2. Il n'est pas nécessaire d'admettre que ces fautes, et d'autres semblables, existaient déjà dans le manuscrit d'Ovide utilisé : cela n'atténuerait que bien peu la responsabilité du traducteur.

semble cependant qu'il ait été influencé par le v. 136, *occurramque oculis* INTUMULATA *tuis*, puisqu'il a traduit (non sans changer le sens) : *car je pense souvent et pourpense que je me face mettre en un grant* TOMBLE *de fust et puis jeter moy en la haulte mer.* — Le v. 138, « *Non tibi sic,* » *dices,* « *Phylli, sequendus eram* » a été paraphrasé, en dehors du sens, de cette manière : « si te prendroit il aucune pitié de moy, mais non mie telle que tu vousisses estre ainsi pour moy. »

III. — Il faut noter la haute fantaisie avec laquelle a eté rendu le v. 32, *Et tripodas septem pondere et arte pares,* « et .ij. *tres* de soie dorés, dont autant valoit l'or comme la soie. » — V. 83, *Agamemnona pœnitet iræ* n'a pas été compris. Il est probable que l'auteur a pris *iræ* pour *ire*, car il traduit : *Agamenon se repent ja que je alai avec luy, car je ne le puis servir a gré,* et il passe aussitôt aux vers 103-10, où Briséis jure qu'elle n'a eu aucun rapport intime avec Agamemnon, en limitant les trois serments à un seul : *par la foy que je ay a toy.* — Le v. 150, *Quod dederas hosti victor, amica rogo,* que l'on traduit ordinairement par : « ce que, vainqneur, tu accordas à une ennemie (c.-à-d. : la vie), je te le demande étant ton amie », devient : *et te rens graces et mercis de ce que tu me sueffres a avoir et que tu me donnes ce que tu donnas a* THELEPHO [1] *ton ennemi.* La glose *Thelepho* montre que le commentateur croyait que *hosti* visait l'aventure racontée par Dictys, II, 3 : le débarquement des Grecs en Mœsie avant leur arrivée à Troie et la résistance de Télèphe, qui, blessé par la lance d'Achille, est ensuite, sur l'indication de l'oracle d'Apollon, guéri par cette lance même.

V. — *Cenoine* s'explique facilement par une mauvaise lecture de *oenone* (Oenone). — V. 9-10, *cum te contenta marito Edita de magno flumine nympha fui,* est traduit par : *quant je, nymphe, issi du flueve de Pegasi. Flumine* a dû être glosé par *Pegasi,* où l'auteur n'a pas vu un génitif (d'où la préposition *de*). *Edita,* « née, » a d'ailleurs été mal compris. — V. 19, *retia maculis distincta* ne pouvait guère être compris au moyen âge; aussi l'auteur a-t-il traduit par : *les rois et les roisiaux.* —

1. Encore une preuve de l'ignorance de l'auteur en fait de latin. Cf. V. 10, où *flumine* était sans doute glosé par *Pegasi.*

V. 35-6. La mention de la pomme d'or au Jugement de Pâris provient sans doute d'une glose; *sumptis decentia armis nuda* (en parlant de Minerve) est laissé de côté. — V. 55. *Prosequor, infelix, oculis abeuntia vela.* Le ms. devait porter *albentia*, car la traduction donne : *je, fole maleüree, suivoie a mes yelx la blancheur de tes voiles* [1]. — V. 77-8, *Nunc tibi conveniunt, quæ te per aperta sequantur Æquora legitimos destituantque viros,* est traduit par à peu près : *or sont avec toy tels choses vennes dont la fort fiance te convendra souffrir, qui femme d'autruy mari as amenee par mer d'autrui regne.* Peut-être faut-il lire *forfuiance ?* — V. 124, *Possidet en saltus Graia juvenca meos,* « voilà que la génisse grecque est en possession de mes pâturages », devient : *ycelle mescheance que elle* (*Cassandre*) *me sortissoit est je venue.* L'auteur avait traduit plus haut (v. 118) approximativement *Graia juvenca venit* par *une pucelle vendra de Grece*; mais n'ayant pas compris l'intention qu'avait Ovide en employant *juvenca*, il ne pouvait saisir l'image hardie du v. 124 préparée par la métaphore du v. 118. Il ignorait d'ailleurs *saltus* et en a tiré quelque chose comme *sortes*, sans se préoccuper du rapport des autres mots de la phrase.

XI. — Les passages incompris sont assez nombreux : l'auteur a, en conséquence, pris d'assez grandes libertés avec son texte, en s'efforçant de mettre d'accord les différentes scènes, telles qu'il les comprenait. — V. 1 ss. L'auteur n'a pas compris cette attitude, d'ailleurs bizarre, de Canacé, qui tient de la main droite une plume, de la gauche une épée (*ferrum*) [2]. Il ne parle de l'épée qu'au v. 93, où ce n'est pas un garde (*patrius satelles*), mais l'oncle (?) [3] de la jeune fille qui l'apporte de la part du père, lequel l'invite à se donner la mort. Et Canacé ne dit pas qu'elle soit décidée à obéir : « Je m'en iray », dit-elle « tant par les boys que je trouveray les os de mon enffant

1. Nous avons ici une preuve, entre un grand nombre d'autres, que le traducteur avait sous les yeux un manuscrit d'Ovide.

2. L'auteur traduit *ferrum* par *le canivet*, qui ne peut guère signifier que « l'outil à tailler la plume ».

3. Le manuscrit de Grenoble porte *uuele*, mot vide de sens, que je crois devoir lire *uncle*.

et les bestes mesmes qui l'ont devouré, qui me devoureront avec luy ». *Cum vulnere* est, en conséquence, laissé de côté aux v. 119 : *Ipsa quoque infantis cum vulnere prosequar umbras*. Dans ces conditions, le vers qui suit immédiatement (vers d'ailleurs difficile), *Nec mater fuero dicta nec orba diu*, ne pouvait guère être compris : l'auteur traduit : *car douleureuse ne veul je estre clamee*. — V. 5-6, *Hæc est Æolidos fratri scribentis imago, Sic videor duro posse placere patri*, par suite de l'erreur initiale et aussi sans doute de l'ignorance du sens de *Æolidos*, est rendu par : *Quant je regarde ton ymage, il me semble qu'il est bien semblant a la semblance de nostre cruël pere*. — V. 25-6, *Ipsa quoque incalui, qualemque audire solebam, Nescio quem sensi corde tepente deum*, est traduit de façon assez bizarre par : *Pour quoy m'eschauffa amour avec toy et oubliay les dieux ?* — V. 39-44. Les tentatives d'avortement de la part de la vieille nourrice sont laissées de côté. Pourquoi ? Le texte n'offrait pas de difficultés insurmontables. Est-ce par pudeur ? Probablement : c'est ainsi que les traits érotiques sont supprimés dans la scène du repas entre Pâris et Hélène et Ménélas (XVI, 221 ss.). — V. 57-62. Macarée n'assiste pas à l'accouchement de sa sœur : c'est la nourrice qui la réconforte. — V. 65-82. La scène du sacrifice en présence de l'aïeul, Eole, scène interrompue par les vagissements de l'enfant, n'a pas été comprise ; il en résulte de notables modifications et quelque incohérence dans le récit. Et tout d'abord, je soupçonne que l'auteur a voulu traduire les v. 65-6, *Quid tibi grataris ? Media sedet Æolus aula : Crimina sunt oculis subripienda patris*, par ces mots : « Et cuides tu que je fusse lie quant je veoye ton vitupere (*crimina*) et le mien on millieu de la sale (il n'est pas tenu compte ici de *Æolus*, qui cependant est traduit plus loin). Le traducteur continue : « Et si l'esmouchoye aux branches d'olivier ; maiz la vieille nourrice ly chantoit pour l'endormir. » Ces détails gracieux n'ont rien à voir avec le latin, où les feuillages servent à cacher l'enfant à son aïeul, et où il n'est naturellement pas question de chants. L'auteur introduit ici l'aïeul, mais n'explique pas comment il avait eu connaissance du déshonneur de sa fille, qu'il frappe cruellement à coups de bâton, ni comment il vit l'enfant : « Lors que ces choses se faisoient ainsi, le jour que je enfantay, vint Eolus mon pere et entra en la salle, et com-

mença fort a criër ma vergonne a haulte voix devant toutes gens; puis prinst un baston et me bati tant la char qu'il la fist toute noire et me laissa pour morte en my des gens (v. 79-80, *Inruit et nostrum vulgat clamore pudorem. Et vix a misero continet ore manus*). — V. 98, *Pectoribus condam dona paterna meis* (il s'agit de l'épée envoyée par le père à sa fille). L'auteur, qui ne comprenait pas ce vers, d'ailleurs peu clair et peu louable, traduit (ces mots s'adressent au messager d'Eole): « Et je ly respondi que je ne vouloye pas combatre contre la poitrine. » Les v. 99-100, qui suivent, sont d'ailleurs mis à tort dans la bouche du messager : « et me dist... et que je n'av[r]oye autre douaire de luy ». (Dans Ovide, Canacé disait : *His mea muneribus, genitor, connubia donas* ! *Hac tua dote, pater, filia dives erit* !). Et les deux vers suivants (v. 101-2) sont dans le même cas, mais le dommage est plus grand, car il en résulte (comme aussi sans doute de l'inintelligence de *Hymenæe*) une traduction bien éloignée du texte : *Tolle procul, decepte, faces, Hymenæe, maritos Et fuge turbato tecta nefanda pede* : (« et si entendi bien que ce segnifioit = (?) *Et jubet ex merito scire quid iste* (*ensis*) *velit*) : « Et me commanda que je yssisse hors de la maison mon pere, ou il me jetteroit en ung feu. »

XVI. — Cette pièce, la plus longue de toutes, est parfois abrégée et traduite avec plus de liberté que les autres, peut-être parce que le sujet était plus familier à l'auteur. C'est ainsi qu'après avoir réduit à une allusion de deux lignes le récit du Jugement de Pâris, il supprime le récit de son voyage à Sparte et la mention de sa reconnaissance par ses parents, comme il avait supprimé le songe menaçant d'Hécube, c'est-à dire, en somme, retranché les hors-d'œuvre, il insiste au contraire sur la situation conjugale de Pâris, qui lui était connue par la cinquième héroïde, dénaturant, par la substitution de *Œnone* à *Helene*, et développant parfois ce passage d'Ovide (v. 279-87) :

> Parce datum fatis, *Helene*, contemnere amorem :
> Sic habeas faciles in tua vota deos !
> Multa quidem suberunt, sed, coram ut plura loquamur,
> Excipe me lecto, nocte silente, tuo.
> An pudet et metuis Venerem temerare maritam

Castaque legitimi fallere jura tori ?
At nimium simplex *Helene*, ne rustica dicam,
Hanc faciem culpa posse carere putas ?
Aut faciem mutes, aut sis non dura, necessest.
Lis est cum forma magna pudicitiæ, etc.

Voici de quelle façon fantaisiste il traduit (*R f° 82 b*) : « Je te prie que de *Cenone(s)* n'aies cure : ne penser quelles choses les dieux aient ordonnees pour ta beaulté, mais pense a toy et regarde comme les dieux te pourront estre favorables. Assez de choses te porroie je requerre, mais je ne desire autre chose si non d'estre avecques toy bras a bras, ma poitrine contre la tienne, en tout delit par nuyt. Ou par aventure tu seroies vergoigneuse ? ou ne vouldroie[s] [1] pas couroucer *Cenone* Ne vituperer pas ta conscience : est ce loyal mariage. Certes *Cenone* est simple et ydiote, ne d'elle ne doiz tu fère raison ne cure. Ne d'elle ne te vueil autre vilennie mander, et je prie les dieux qu'ilz te vueillent muër ta beaulté, ou te facent favorable a mes prieres. Ta beaulté est si grande que toute l'imaginacion de ma pensee est en toy. Certes, entre beaulté et chasteté a grant discorde, etc. »

Les développements généalogiques, par exemple ce qui concerne la famille de Ménélas (v. 205-12), sont naturellement supprimés. Une autre abréviation, qui pourrait bien être due à des scrupules de pudeur (car le tableau de la jalousie de Pâris était ici bien à sa place), est celle qu'on remarque dans la scène érotique contenue dans les vers 213-58 : *Heu facinus* ! etc.

Les causes d'erreur sont d'ailleurs les mêmes que dans les autres héroïdes : l'ignorance de la langue latine et la difficulté d'interpréter les noms propres. Il faut noter en particulier le mot *Phryx*, « Phrygien », plusieurs fois répété dans le latin et tantôt pris pour un nom d'homme, tantôt pour un nom de femme, mais toujours d'une façon étrangement fantaisiste. Le texte parle d'abord de Ganymède (v. 197-8), puis de Tithon (v. 199-200), qui ne sont nommés expressément ni l'un ni l'autre ; enfin d'Anchise (v. 201-2). Ces deux derniers vers sont omis ; les quatre précédents sont ainsi traduits : « Bien

1. Cf. qui est dit plus haut, à propos des vers 39-44 de l'héroïde XI.

scez que *Frigus* [1] fut chief de nostre lignage, qui encores boit et menguë avecques les dieux souverains. *Ffris* fut sa fille, que les dieux ravirent de nuyt ». L'imagination de l'auteur travestit de façon bien bizarre les parcelles de vérité qu'il aperçoit dans son texte! — Un peu plus loin (v. 264), nous retrouvons *Frigus* traduisant *Phrygios* dans : *Venit ut in Phrygios Hippodamia sinus*, où il s'agit de Pélops, vainqueur d'Œnomaüs, à la course des chars, grâce à la trahison de son cocher Myrtile, que Pélops tua ensuite [2]. Le pauvre clerc ne pouvait guère comprendre ; il traduit (?) : « Ne comme Frigus eut Ypodomia, qui fut muee en oisel [3]. » Au v. 165-6, *Dumque tuo possem circumdare brachia collo, Contemtast virtus Pallade dante mihi*, « pourvu que je pusse enlacer ton cou de mes bras, j'ai dédaigné la valeur, que m'offrait Pallas », notre traducteur, confondant *contemta* avec *contenta*, écrit : « Se la deesse Palas me ottroiast que je te peüsse mettre mes bras au coul, toute ma vertu en serait contentee », ce qui est doublement fautif. — V. 325, *Ægidæ* (gén.) est traduit par *Egit* (ms. *R Egip*) *ton serourge*. Ces derniers mots pourraient peut-être s'expliquer par une glose mal comprise ou mal lue (*sororii* pour *soceri*) : il faudrait alors àdmettre que le glossateur a confondu de son côté *Ægidæ* avec *Ægei*. Il serait étrange que l'auteur eût appelé, Thésée le beau-frère d'Hélène sous prétexte qu'il l'aurait épousée avant Ménélas. A la fin, la comparaison que fait Pâris de sa valeur avec celle de Ménélas (v. 355-66) est supprimée, et les dernières lignes n'ont qu'un vague rapport avec les v. 373-6 : « Se tout le monde estoit de une part pour toy et nostre force de l'autre, si ne pourroit estre que par nous et par la force des dieux, qui nous sont favorables et secourables, que tu

---

1. Dans l'*Histoire ancienne* étudiée par M. P. Meyer (*Romania*, XIV), Frigus est fils de Japhet et donne son nom à la première Troie (Frige). Dans d'autres compilations, c'est simplement un des premiers rois de Troie, ancêtre de Laomédon.

2. Cf. v. 207-8, *Nec Priamo pater est soceri de cœde cruentus Et qui Myrtoas crimine signat aquas.*

3. Nous n'avons pu découvrir la source de cette métamorphose. Les mots qui précèdent, « Ne je ne te vouldroie avoir par telle maniere comme eut *Cessus Eneyda* par force de herbes », renferment une allusion qui nous échappe également. L'auteur aurait-il confondu *Enide* avec *Fenice*, et *Cessus* viendrait-il de *Cligés* ?

ne fusses convertie a notre volonté ; ou autrement de toy seroit fait exemple a toutes celles qui d'ores en avant refuseroient mary plus digne que elles » = *Tu quoque, si de te totus contenderit orbis, Nomen ab æterna posteritate feres : Spe modo non timida dis hinc egressa secundis, Exige cum plena munera pacta fide.* En dehors de *si de te contenderit orbis*, traduit comme s'il y avait *pro te*, et de *dis secundis*, bien compris, rien ne justifie une pareille traduction, qui ferait presque supposer une base différente. Le trait final, en particulier, pourrait s'expliquer par la présence dans le manuscrit suivi d'un distique final étranger à la vulgate [1].

Il resterait maintenant à établir la date probable de cette traduction des *Héroïdes*, dont une grande partie a été, un peu violemment il faut le reconnaître, introduite dans la seconde rédaction de l'*Histoire ancienne*. Mais les éléments d'information manquent. On trouve, il est vrai, çà et là, dans les *Héroïdes* quelques restes de la déclinaison à deux cas, par ex. *li hubos* (traduction de II, 118, *devia avis*), *li quels regnes est si biaux* (trad. de II, 111), *li roys Patroclus* (trad. de III, 23), *li roys Agamenon* (trad. de III, 109), *fu pastors*, forme hybride (trad. de V, 151), etc. Mais on en trouve aussi dans le plus ancien manuscrit de la deuxième rédaction de l'*Histoire ancienne* (B. N., fr. 301), qui date du dernier tiers du XIVe siècle [2]. Cette rédaction emprunte, sans grands changements, mais avec quelques additions importantes, la plus grande partie de son texte, c'est-à-dire tout ce qui concerne l'histoire de Troie, à une mise en prose du poème de Benoit qu'un assez grand nombre de manuscrits nous ont conservée. Cette mise en prose, que je crois du milieu du XIIIe siècle [3], je ne saurais affirmer qu'elle soit antérieure ou postérieure à la traduction des *Héroïdes* : la découverte d'un manuscrit spécial de cette traduction pourrait seule trancher

1. La classe des manuscrits inférieurs donne, pour la plupart des héroïdes, un distique de plus au début. Cf. V, VI, VII, VIII, IX, X, XI, XII, XVII, XIX, XX. Mais les conditions ne sont plus les mêmes, car il s'agit d'une formule.

2. Cf. P. Meyer, *Les premières compilations françaises d'histoire ancienne*, dans *Romania*, XIV, p. 73.

3. Voir notre édition, actuellement sous presse pour la collection des *Classiques français du moyen âge*.

la question. Il est cependant plus probable que la traduction des *Héroïdes* est un peu postérieure.

APPENDICE

Dès 1879, Isidor del Lungo, décrivant, dans son beau livre sur *Dino Compagni*, le ms. de la Laurentienne Gaddiano reliq. 71, y avait signalé, dans les huit premiers feuillets, une traduction italienne en prose de quatre héroïdes d'Ovide accompagnées d'un commentaire, celles de Pénélope (I), de Phyllis (II), de Briséis (III) et d'Œnone (V), et à propos d'un passage de cette dernière, il avait affirmé que l'auteur anonyme devait avoir eu sous les yeux, à côté du texte latin, une version française [1]. Quelques années après, M. Egidio Gorra, étudiant les textes italiens relatifs à l'histoire de Troie [2], avait mentionné en passant plusieurs autres traductions presque toutes complètes, en particulier celles de Filippo Ceffi et celle (en vers) de Domenico [3] da Monticchiello ou Montecchiello.

Plus récemment, M. Bellorini [4] a fait une étude minutieuse des diverses versions et il a conclu que toutes, sauf celle des quatre héroïdes du ms. Gaddiano 71, dérivaient directement du texte d'Ovide.

Le présent mémoire était écrit quand nous avons pu, grâce à l'obligeance de notre savant collègue, le professeur Ernesto Monaci, prendre connaissance du précieux opuscule de M. Bellorini, et bien que les citations y soient un peu courtes, elles nous ont permis de reconnaître la justesse de ses conclusions.

Pour ce qui est des versions faites directement sur le latin, les vérifications sont faciles, et l'on peut constater que le plus souvent ces versions sont presque littérales, sauf quelques passages légèrement paraphrasés et quelques autres omis ou défigurés, quand le texte offrait des difficultés. Dans la traduction française étudiée ci-dessus, au contraire, nous avons constaté

1. I. del Lungo, *Dino Compagni e la sua Cronica* (Firenze, 1879), I, 425.

2. *I testi inediti di storia trojana*, Torino, 1887.

3. Ce prénom n'est pas assuré.

4. Egidio Bellorini, *Note sulle traduzioni italiane delle « Eroidi » d'Ovidio anteriori al rinascimento*, Torino, Erm. Lœscher, 1900.

une assez grande liberté, même dans les cas où il ne s'agissait pas d'esquiver une difficulté, de sorte que notre version, si elle a moins d'exactitude que les versions italiennes, parce que l'auteur avait une culture classique moins développée, a en revanche plus d'aisance et de naturel.

Mais ce qui nous intéresse particulièrement, ce sont les quatre héroïdes du ms. Laurenziano Gaddiano reliq. 71, que M. Bellorini, plus affirmatif que M. Isidor del Lungo, déclare traduites sur un texte français. Les nombreux mots ou locutions qu'il cite (p. 19) comme preuves suffiraient à le démontrer. Mais la démonsration est bien plus éclatante, si l'on peut comparer d'une façon un peu suivie les deux textes. Nous l'avons fait pour les héroïdes II, III et V, et nous pouvons affirmer que non seulement la version italienne a été faite sur un texte français, mais qu'elle a été faite sur une version française très rapprochée de celle qui se trouve insérée dans la seconde rédaction de l'*Histoire ancienne*.

Le fait que ces quatre héroïdes se succèdent dans l'ordre des manuscrits latins, sauf que la quatrième manque, probablement par accident, semble bien prouver qu'il y a eu une traduction française des vingt héroïdes (en ne tenant pas compte de la lettre de Sapho à Phaon (XV), qui manque dans les manuscrits antérieurs au XVe siècle.

Trois des passages cités par M. Bellorini suffiront pour cette démonstration.

II, 115-6.

Io sono quella che t'abandonai la mia verginità *e lla mia tenera carne* [1], che io avea lungamente guardata netta e pura. Si mmi verrebbe meglio ched io l'avessi abandonata a divorare agli uccielli del cielo.	Je suy celle qui t'abandonnay ma virginité, que je avoie longuement gardee nette et pure. Si vousist mielx que je l'eüsse habandonnee aux oiseaux du ciel a devourer.

1. Les mots en italiques semblent avoir été ajoutés pour adoucir ce qu'a d'un peu rude la phrase qui suit. Pour le reste, le contresens dû à l'inintelligence de *avibus sinistris* est une preuve décisive.

(*R. 1580* adempi) i chomandamenti della gittata (*lat.* dilectæ, *lu* dijectæ *pour* disjectæ ?) sirocchia : io stesso userò (*mieux R. 1580* oserò adempiere, *lat.* persequar) i chomandamenti del padre[1].

toutes autres femmes a tous temps advenir[2].

L. CONSTANS.

1. Il n'est pas inutile de constater qu'au vers 55, *Mors erat ante oculos et opem Lucina negabat*, les deux traducteurs italiens ont compris *Lucina* et n'ont pas été tentés de lire *uicina*, comme le traducteur français. Le ms. *R.* 1579 porte en effet : *Lucina non mi vuole aitare*, et le ms. *R.* 1580 : *ma lla iddea delle partoritrici* [*non*] *mi dava favore*.

2. La phrase en italiques n'a rien à voir avec le deruier distique de la pièce : elle reproduit l'idée exprimée plus haut dans une phrase qui a la prétention de traduire les vers 105-6.

UNE
SOURCE LATINE DE L'HISTOIRE D'ALEXANDRE
LA LETTRE SUR LES MERVEILLES DE L'INDE

Les rédactions du *Roman d'Alexandre* postérieures à la version en alexandrins, si médiocres et si méprisables qu'elles nous paraissent, n'en ont pas moins été fort appréciées par les contemporains. La vogue qu'elles ont obtenue, à défaut d'autres raisons, fait qu'elles retiennent la curiosité de l'historien. Celles que nous avons ici en vue sont les rédactions en prose, particulièrement la traduction de l'*Historia de proeliis*, qui doit remonter au XIIIe siècle et dont nous avons plus de quinze manuscrits, et l'*Histoire d'Alexandre* de Jean Wauquelin. Sur leur formation et leurs principaux caractères tout l'essentiel a été dit par M. Paul Meyer [1], qui a montré comment, à mesure que la légende gagnait en popularité, la tradition antique transmise par Julius Valerius s'était effacée devant celle que représentait l'*Historia de proeliis* de l'archiprêtre Leo, et comment cette dernière œuvre avait alimenté à peu près exclusivement, à partir du XIIe siècle, les productions nouvelles relatives à Alexandre [2]. Or il est notable que l'*Historia de proeliis*, au cours des diverses rédactions qui en ont été exécutées du Xe au XIIe siècle, a fait à l'élément fabuleux et merveilleux une place de plus en plus large ; et c'est précisément par ce trait, par la surabondance des balivernes et des sornettes que les versions françaises tardives se distinguent des plus anciennes. Ces histoires

---

1. *Alexandre le Grand dans la littérature française du moyen âge*, t. II, p. 38 ss.

2. Pour l'influence exercée par cette même œuvre, non seulement sur la littérature française, mais aussi sur les littératures étrangères, voir Friedrich Pfister, *Der Alexanderroman des Archipresbyters Leo*, p. 35-39 (*Sammlung mittellateinischer Texte* hgg. von A. Hilka, VI).

merveilleuses n'ont toutefois pas été des fantaisies éphémères, écloses dans le cerveau des romanciers du XIVe ou du XVe siècle. Elles ont leur histoire, une histoire qui nous reporte très loin en arrière et qui pour cette raison présente un intérêt singulier. C'est ainsi que la traduction de l'*Historia de proeliis* et l'*Histoire* de Wauquelin contiennent l'énumération d'une série de merveilles situées en Asie : femmes barbues, femmes à pieds de cheval, temple du Soleil à Heliopolis, forêts de poivriers gardés par des serpents, monstres à crinière de cheval qui vomissent du feu, fourmis chercheuses d'or, etc. D'où viennent ces inventions ? Il est aisé de se rendre compte que c'est des plus récentes rédactions de l'*Historia de proeliis*. Mais là même d'où venaient-elles ? C'est ce qui était resté obscur pour plusieurs d'entre elles jusqu'à ces tout derniers temps, où M. Henri Omont a attiré l'attention sur un texte latin qu'il avait eu la chance de découvrir et qui, ouvrant des fenêtres sur un passé très reculé, éclaire d'une vive lumière la question qui nous occupe. Ce texte, M. Omont l'a publié d'après le manuscrit 1065 des Nouvelles acquisitions du fonds latin de la Bibliothèque nationale, qui a été copié au IXe ou Xe siècle, et il l'a intitulé *Lettre à l'empereur Adrien sur les merveilles de l'Asie*[1]. L'intérêt qu'il offre pour l'histoire de la littérature française et des premières origines de plusieurs de ses productions me l'a fait examiner d'un peu près et il m'a paru qu'il pouvait n'être pas inutile d'ajouter au travail de M. Omont quelques précisions ou compléments.

I. — *Les textes.*

M. Omont a observé que la *Lettre à Adrien* ne nous était parvenue que dans un manuscrit unique (celui qu'il a publié) et que le texte en était très corrompu. Aussi s'est-il prudemment tenu à imprimer ce texte tel que l'offre le manuscrit, en adoptant seulement les corrections qu'une main du XIIe ou du XIIIe siècle y a introduites.

La critique peut pousser plus loin. Il apparaît d'abord que les textes dont M. Omont a eu à parler ne sont pas aussi rares qu'il l'a dit. Du *De monstris et belluis* qu'il a cité comme l'œuvre le

1. *Bibliothèque de l'École des chartes*, t. LXXIV, 1913, p. 507 ss.

plus étroitement apparentée à la Lettre il est inexact qu'il n'existe qu'un manuscrit, ce manuscrit Pithou, aujourd'hui possédé par le marquis de Rosanbo, qu'a utilisé Berger de Xivrey dans ses *Traditions tératologiques*. Il en existe un autre à la Bibliothèque de Wolfenbüttel, qui a servi de base à une seconde édition du traité donnée par Haupt [1]. De la Lettre elle-même il y a, à première lecture du manuscrit, des indices qu'elle a dû être assez répandue au moyen âge : ce sont les corrections mêmes qui y ont été faites au XIIe ou XIIIe siècle. Ces corrections, si elles avaient été le fruit du seul jugement d'un lecteur, seraient parfois d'une ingéniosité et d'une élégance à faire pâlir de dépit le plus sagace des philologues modernes. Aussi en vient-on vite à soupçonner qu'elles ont été introduites là à la suite d'une collation faite sur un exemplaire meilleur. Si telle est la vérité, il faut admettre que l'œuvre a eu une certaine vitalité et qu'elle a dû laisser des traces dans la littérature du moyen âge. Or, en fait, la recherche que j'ai entreprise en m'inspirant de cette hypothèse a abouti à la constatation suivante : le texte de la Lettre, si l'on fait abstraction des deux paragraphes qui contiennent, au début et à la fin, les formules de salutation et de civilité, ne nous a pas été conservé par un manuscrit unique, mais bien par une vingtaine, qui sont ceux des *Otia imperialia* de Gervais de Tilbury. La troisième partie de cet ouvrage est un recueil de merveilles, dont toute une partie (à la réserve d'une seule interversion) coïncide exactement avec le corps de la Lettre. On conçoit que l'interprétation du texte de cette Lettre se trouve par là même singulièrement simplifiée ; et, de même que le correcteur inconnu du XIIe ou XIIIe siècle, nous avons à notre disposition, pour redresser les erreurs de notre manuscrit, des documents solides.

Mais ce n'est pas tout. La Lettre à Adrien nous est encore connue, et sous forme même de lettre, par une autre source. Il a existé à la bibliothèque de Strasbourg un manuscrit, datant du VIIIe ou IXe siècle, qui portait la cote C IV 15. Ce manuscrit a été détruit par l'incendie ; mais il a été étudié, au commencement du siècle dernier, par Graff, qui en a imprimé des extraits dans le recueil *Diutiska*, t. II, p. 192 ss. Parmi ces

1. *Opuscula*, t. II, p. 218. Je crois, d'ailleurs, que M. Omont lui-même en connaît d'autres encore.

extraits se trouve, diplomatiquement reproduit, le texte d'une *Epistola Premonis regis ad Trajanum imperatorem* qui n'est pas autre chose que notre Lettre à Adrien [1].

Ainsi c'est de ressources relativement abondantes que nous disposons pour éclaircir la lettre publiée par M. Omont. Nous en rééditons ci-dessous le texte sous les trois formes où nous l'offrent le manuscrit de la Bibliothèque nationale (= *A*), la copie imprimée de Graff (= *B*), et les *Otia imperialia* (= *C*) [2].

A

DIVO ADRIANO

FERMES DIVO ADRIANO SALUTEM

I. Litteras tuas, domine Caesar, ab Asacrate et Monacrate recepi quibus recensetis quod te fortem atque hilarem imperium tuum amplatumque esse cognovi gavisus sum. Interea cognovi ut nationes hominum et qualitates locorum que in terris nostris sunt exquisivi meisque litteris conexa transmittam. Quamobrem sive quae ipse nobis sive parentes atque germanos quae addiscere potui amplexus pariter adnexui.

II. Est igitur a finibus Antiochiae Dirus flumen stadia CXC^us^; hic locus sanctus est.

B

EPISTOLA PREMONIS REGIS AD TRAJANUM IMPERATOREM

I. Loca vel insulas in Oriente, ubi diversa hominum monstrorumve qualitas nascatur, vel montium figuras et hominum vel bestiarum describi jussimus.

C

OTIA IMPERIALIA

II. [Ut ergo praemisimus, a finibus Antiochiae, cui Durius fluvius subjacet, deserta, sanctis hominibus copiose repleta, spatiosa patent.

1. On sait que les cas ne sont pas rares où Adrien est appelé, dans les documents anciens, du nom de Trajan.

2. Ce dernier d'après l'édition de Leibnitz, *Scriptores rerum brunsvicensium*, t. I, p. 984 ss.

A

III. A Nicerorum autem usque ad Olinum insulam et usque in finibus Eufrates fluminis stadia sunt XCV ; haec insula multitudinem habens ovium innumerabilium.

IV. Hic Egmoñas stadia XVIIII ; haec colonia maxima negotiatorum ; herbices immensi ac pree unde et unice et birri vel ceteras res fiunt [*corr.* herbices sunt ibi immensi ac capree, unde et tunice et birri vel cetere res fiunt].

V. Hinc euntibus ad meridię [*corr.* meridiem] versus civitas est opulenta nomine Arcymedia ; distat a Babilonia stadia CCC. Haec [*corr.* In haec] eadem Arcymeda sunt prędia opulenta et fructuosa nimis.

VI. Hinc usque ad Anteletens stadia CCC. Fluvius [*corr.* Ibi est fluvius] immensus.

VII. A Babilonia usque Mesopotamia [*corr.* Mesopotamiam] stadia sunt LX ; locus honestus et plus quam locupletes [*corr.* locuples].

VIII. Hinc usque Damnas castrorum stadia sunt CLXXXV.

IX. A sinistra vero euntibus civitates sunt XII : Valatho, Melenimo,

B

C

III. A quibus usque ad Olivam insulam et usque ad finem Euphratis mansiones pleraeque sunt ; haec insula multitudinem habet ovium.

IV. Et exinde colonia magna et negotiatoribus exposita. Illic de velleribus ovium ac caprarum tunicae byssique fiunt.

V. Hinc transeuntibus ad meridiem civitas Ocynti opulentissima quam Artimediam dicunt. Illic terra fertilis et in fructibus opulenta.

VII. Porro a Babylonia usque Mesopotamiam stadia sunt sexaginta, lacus piscosi.

VIII. Et hinc usque Damascum mansiones pleraeque.

IX. A sinistra vero euntibus civitates occurrunt duodecim : Valatha, Melemno,

A

Cleopatra, Termasia, Marmino, Maragdon, Fluvius, Casia, Possidonia, India, Anda, Eluchana.

X. **1** Hic [*corr.* Hinc] ad castellum Philoniae qui locus dictus est stadia CCC; ha . [*corr.* haec] regio mons Horis vicinatur; abundant gallinnae [*corr.* habundant ibi gallinnae] quales et apud vos colores [*corr.* uos colore] similes nascuntur; absque [*corr.* quas qui] prendere voluerit corpus suum cumburet. **2** Sunt et humiles quasi simii [*corr.* simie], quando sonum audierint, fugient, pedes habentes octenos idemque et oculos [*corr.* octenos totidemque oculos], cornua bina habentes. Quas cum aliquis occidere voluerit, diligenter se munire debet.

XI. **1** A Seleucia autem Babylonia [*corr.* Babyloniam] pergentibus stadia sunt LX. Subjacet haec regio in Sidonia. Ibi serpentes nascuntur inmensi atque horridi et plus quam sevissimi, habentes bina capita, quorum oculi lucent velut lucerna [*corr.* lucerne]. **2** Nascuntur et onagri cornua habentes et forma maxima.

XII. **1** His coufinis Arabia jungitur,

B

X. **1** Locus est euntibus ad Mare rubrum qui dicitur Lentibel. In cujus finibus gallinae nascuntur quales et apud vos [*Graff* nos] similes colore. Has cum aliquis comprehendere voluerit, manus ejus qui tetigerit corpus earum comburit. **2** Ibi sunt preterea bestiae octonos pedes habentes, oculos quaternos, binaque capita. Has cum voluerint comprehendere, corpora sua inarmant id' pugnant.

XI. **1** Regio Medorum plena est hominibus bonis. Hic locus serpentes habet capita bina habentes, quorum oculi nocte sicut lucernae lucent. **2** Nascunturque ibi onagra cornua boum habentes maxima atque fortia.

XII. **1** In dexteriore parte ab Arabia

C

Cleopatra, Termasia, Marmino, Maragdon, Casia, Possidonia, Nidia, Amdan, Eleudiana, Flavus.

X. **1** Ex hinc ad castellum Philoniae transitus est, ubi gallinae sunt, quales apud nos, colore similes, sed qui eas prandere voluerit corpus suum comburet. **2** Sunt et illic homines quasi simii, qui, ut sonum audierint, fugiunt; pedes habent octenos, totidemque oculos, cornua bina: quos qui perimere voluerit diligenter se muniat armaturis].

XI. **1** Seleucia Babyloniam pergentibus subjacet regio in Sidonia, in qua serpentes nascuntur immensi atque horrendi, habentes bina capita, quorum oculi lucent velut lucerna. **2** Nascuntur et onagri cornuti et forma maximi.

XII. **1** Huic confinis Arabia jungitur, inculta propter serpentes, cerastes

A

inculta propter serpentes, ducens ad Mare rubrum, in quibus locis nascuntur serpentes caraste [*corr.* caeraste], cornua similia habentes arietum ; hominem cum percusserint, occident [*corr.* occidunt]. **2** Ibi nascitur multitudo piperis, quod idem serpentes custodiunt ; homines vero propter industria sua [*corr.* per industriam suam] sic colligunt : cum maturum fuerit, incendunt eadem loca, et serpentes sentientes ignem fugient [*corr.* fugiunt] et sub terra se mittunt merito propter flamma [*corr.* flammam] : piper ipsum nigrum efficiet et sic eligitur, verumtamen natura piperis alba est.

XIII. A Babylonia per Sidonia colonia [*corr.* per Sidoniam ad coloniam] stadia sunt CCC, que loca sterilia sunt propter serpentes.

XIV. Seleucia [*corr.* Seleucie] autem a parte dextra euntibus ad Mare rubrum sunt vicinales divisiones. Ibi nascuntur quinocoephali, jube [*corr.* jubas] aequorum habentes, validissimis et inmensis dentibus, flammam inspirantibus [*corr.* spirantibus].

XV. Ubi vicinali divisione coheret civitas omnibus plena.

B

sunt inculta loca prope ad Mare rubrum, in quibus nascuntur serpentes qui corsica vocantur, cornua habentes arietinis similia ; si quem hi percusserint, cito moritur. **2** Ibi etiam nascitur piperis abundantia, quod serpentes servant sua industria ; et hoc piper sic homines incendunt (*corr.* adquirunt) : ea loca adquirunt (*corr.* incendunt) et sub terram fugiunt serpentes : ideo piper nigrum est propter incendium.

XIII. A Babilonia usque ad Persidem civitatem, ubi etiam piper nascitur, sunt loca hostilia propter serpentium multitudinem.

XIV. Nascunturque canis cenonulli, homines vel bestiae quaedam vel verius homines mixti cum capitibus canum, habentes jubas equorum, quorum capita canina sunt ignium flammas flantes.

XV. Et ibi est civitas vicina dives hominum plena bonis.

C

nuncupatos, cornua arietina habentes, quibus homines vulnerant et perimunt. **2** Illic multitudo piperis nascitur, quod ibidem serpentes custodiunt ; verum homines, cum maturum piper comperiunt, ligna incendunt et sic serpentes igne fugant, et ita mutato colore nativo piper nigrum fit ab incendio.

XIV. Seleuciae a parte dextra euntibus ad Mare rubrum sunt vicinales divisiones. Ibi nascuntur equinocephali, jubas equorum habentes, validissimi, immensis dentibus, flammam spirantes.

XV. Vicinali divisione cohaeret civitas hominibus plena.

A

XVI. **1** A dextra parte ducent [*corr.* ducens] ad Ægyptum ; hinc ad insulam in quo nascuntur homines longi [*corr.* longas] habentes barbas usque ad genua, qui appellantur idtofagi, pisces enim crudos vescuntur. **2** Est autem flumen in eadem insula nomine Gargerum : trans hoc flumen nascuntur formice myrmidones, magnitudine catulorum, habentes pedes senos et centrios quasi locustae marine, deutes habentes canum ; colori [*corr.* colore] autem sunt nigrae, aurumque custodiunt et proferent [*corr.* proferunt] de subterraneo ad lucem ; qui cum hominem aut animalem [*corr.* que cum h. aut animal] viderint, devorant usque ad ossa ; sunt enim velocissimi in cursu [*corr.* velocissime cursu], ut putes eos volare. He sole oriente usque in ora [*corr.* hora] quinta subterraneo sunt et aurum fodiunt et proferunt de subterraneo ad lucem, que [*corr.* quod] aurum ex ingenio ab ipsis confitatis [*corr.* ipsius confinitatis] hominibus ita ingeniose auferetur [*corr.* *par grattage en* aufertur]. Ducunt camelos quamplures masculos et camelas cum pulle-

B

XVI. **1** Ibi nascuntur homines statura pedum binorum in longitudine barbas usque ad genua habentes, qui cenodubii appellantur, id est homunculi. **2** Ibi etiam nascuntur formicae statura canum, senos habentes pedes ; et quasi locustae marinae nigro sunt colore ; et formicae ibi aurum fodiunt et proferunt usque ad horam diei quartam, et post abscondunt sub terra. Homines autem, qui audaces sunt, ab illis aurum sic ducunt : ducunt autem apud se masculos et, feminarum fetus trans flumen Gallalim alligantes, relinquunt et camelis feminis imponunt aurum : illae ad suos pullos festinant, ubi cum masculis remanent ; dumque eas formicae insequuntur, rapiunt masculos et edunt eos, et, dum eos occupaverint, feminis ne cum viris transeunt fluvium, tam veloces, ut volare eas putas.

C

XVI. **1** A dextra parte descenditur ad Aegyptum, hinc ad insulam in qua nascuntur nutrientes barbam usque ad genua, qui nuncupantur hydrophagi, quia pisces crudos comedunt. **2** Est in eadem iusula Gargarus fluvius, trans quem nascuntur formicae myrmidones magnitudine catulorum, habentes pedes senos et centrias, id est medias partes, quasi locustae marinae ; dentes canum habent, colore nigrae, aurumque custodiunt, quod proferunt de subterraneis ad lucem. Cum vero hominem aut animal quodlibet attigerint, ad ossa devorant ; suntque velocissimae, ut magis volare quam gradi censeantur. Hae sole oriente usque ad horam quintam sub terra aurum fodiunt et

A

tris suis; quos pulletros super ripam fluminis reliqunt adligatos et ipsi transeunt in flumine cum camelis masculis et feminis; quippe [*corr.* qui] cum ad locum pervenerint, camelis feminis aurum inponunt; ille filiorum adlacte festinanter plus quam cursim fluvium transeunt ad filios suos, homines vero, dum viderint formicae [*corr.* formicas] agminatim insequi, relinquentes camelos masculos fugiunt ad fluvium et camelas feminas [*corr.* et cum camelas feminis] volanter transeunt. Formice autem, camelos masculos cum invenerint, devorantes eos retardantur: nam, cum consequi voluerint et ad aquam pervenerint, transire non possunt. Sic fit ut aurum illius provinciae auferatur.

XVII. **1** Et inter has vias colonia est. Nilus enim Brisonem implet [*corr.* B. fluvium i.] et ducet ad meridianum; a quo effunditur Aegypto [*corr.* Aegyptus] inrigata Nilo. Hic Aegypti partem vicinam vocant, quod dicitur

B

XVII. **1** Inter has duas aquas, id est Nilum et Brixontem, colonia est nomine Locata, **2** ubi nascitur magna multitudo elefantorum **2** *bis* et ubi sunt homines statura quindecim pedum, corpus candidum, pedes, genua

C

exinde in lucem producunt, quod ab artificibus ingeniose extrahitur. Ducunt enim camelos quamplures et camelas cum pullis suis et, cum ad ripam transeundi fluminis pervenerint, ad riparios cespites pullos alligant. Transito itaque flumine cum utriusque sexus camelis, camelabus aurum imponunt, quae onustae et amore pullorum allectae cursu festino transvadant. Comperientes ergo homines insequentium agmina formicarum, relictis ad fluvium et ad devorandum expositis camelis masculis, celeri transitu flumen peragrant. Sane formicae praedonum captura fraudatae objectorum camelorum devoratione retardantur, et fluvio contradicente praepeditae faciunt quod possunt, dum devorant camelos quos inveniunt. Sic fit ut aurum illud Obryzum ad nos usque perveniat.

XVII. **1** Inter has autem vias colonia est ex irrigatione Nili fertilis facta. Nilus enim implet Brisonem Aegyptium fluvium, cujus beneficio terra inundata ad fertilitatem revocatur. **2** In his Brisonis fluvii confiniis elephantes

A

Maram aquam ϙ, cujus Nili hoc Brisonis origo invenietur. **2** In his locis multitudo elefantorum est. **3** Ibi nascuntur homines longa femora habentes, longi pedes XII, corpus relicum pedes XII, candida brachia usque ad humeros, nigres aure (*ou p.-ê.* nigre sure) [*corr.* nigre sunt aures], pedes rubei, caput rotundum, nares longi [*corr.* longe]. Hii homines in avibus caeli certo tempore transfigurantur et apud vos fetum [*corr.* fetus] faciuut, quos ciconias appellatis. **4** Item que [*corr.* queque] nascuntur bestiae colores [*corr.* colore] similes equorum, pedes habentes leonum et ipsi longitudinem pedum duodena edificio amplo. Hanc bestiam si quispiam persequi voluerit, sanguinem suum a quolibet se sequi adimens sugit et omnino ab is feris non nocetur, nam yppofogi appellantur. **5** Est namque et alia insula in Brisone flumine, ubi nascuntur homines sine capite, habentes oculos et os in pectore; longi sunt pedes XII, lati et vasti pedes VII, colore et cor-

B

et scapulas nigras habentes; omni tempore immorantur in navibus. **4** Nascuntur etiam ibi animalia triplici coloris, quorum capita sunt leonum, longa pedum decem et octo, ore amplissimo: homines cum viderint, si eos aliquis insequatur, longe fugiunt, ita ut sanguine sudent: hyppotami appellantur. **3** Trans Brixontem flumen ad Orientem nascuntur homines magni habentes femora et suras pedum duodecim, latera cum pectore pedum sex, admodum nigri: hos hostes appellant; nam quoscumque capiunt comedunt. **5** Est etiam in Brixonte insula in qua nascuntur homines sine capitibus, qui in pectore oculos et ora habent, altitudine novem pedum et latitudine octo: hos epifagos vocamus. **6** Nascuntur autem ibi et dracones longitudine centum quinquaginta pedum, grossitudine columnarum; et pro multitudine draconum nemo ibi commorari potest.

C

nascuntur affluenter; **3** homines quoque longa femora ad mensuram duodecim pedum habentes; reliquum corpus itidem duodecim pedum longitudine terminatur. Horum brachia candida usque ad humeros, surae nigrae, pedes rubri, caput rotundum, nasus procerus. Hi homines certis temporibus in ciconias transformantur et apud nos quotannis foetum faciunt. **4** In eisdem Brisonis fluvii partibus nascuntur bestiae celeres ad instar equorum. Pedes leonum habent, colla equina longitudinem pedum tricenorum, vastitatem pedum duodecim, orificio amplo. Si quis hasce bestias persequi voluerit, sanguinem suum a quolibet sese adimens sugit et ab eis omnino non nocetur, et hippophagi appellantur. **5** Est etiam alia insula in Brisone fluvio ubi nascuntur homines sine capite, habentes oculos et os in pectore. Longitudo eorum pedum duodecim, latitudo et vastitas pedum septem, corporis color auro

A

pus auro simile. **6** Ibidem nascuntur dracones immensi, longi formam pedes CI., crassi latitudine columnarum maximarum, qui in Brisone et Nilum nasci potuerunt.

XVIII. Inter Babilonia [*corr.* Babyloniam] vero mons est in quo natio si leonum [*corr.* quasi leonum] oritur.

XIX. In media autem Armœnia alius mons est in quo sunt valde locupletes.

XX. A parte vero dextra euntibus ad Mare rubrum civitates sunt duae, nomine Phenix et Ioraba, ubi valde homines locupletes sunt, ex quibus ad India et Arabia collationes sunt. Hi tenent Rubrum maris imperium. Ibi nascuntur margaritae ingentes et maxime forme.

XXI. Circa eadem loca mons est ubi sunt mulieres horride, habentes barbas usque ad mammas, caput planum ; pellibus vestite sunt, namque venariaces pro canes bestias nutriunt ad venationem quae bestiae magnitudinem et colorem leopardum.

XXII. In eodem monte silve sunt, in quibus nascuntur et alie mulieres,

B

XVIII-XX. Super hoc flumen et mons maximus et altissimus est inter Mediam et Armeniam. Ibi sunt homines honesti et habitant usque ad Mare rubrum; ibique nascuntur margaritae.

XXI. Circa hunc etiam montem sunt mulieres barbas habentes usque ad mamillas, pelliculas vestimenta habentes. Venatrices maximae sunt et leopardos pro canibus nutriunt.

XXII. Sunt enim et aliae mulieres Rubro mari proximae, capillos usque

C

similis. **6** Ibi quoque nascuntur dracones immensi, quorum longitudo centum pedum et quinquaginta, latitudo et crassities ad quantitatem maximarum columnarum.

XX. Parte dextra euntibus ad Mare rubrum civitates duae sunt Phoenix et Joracia ubi mansio est plurimum hominum locupletum, a quibus ad Indiam et Arabiam directiones fiunt. Hi tenent Rubri maris imperium. Illic nascuntur margaritae maximae et optimae formae.

XXI. Circa eadem loca sunt mulieres horrende barbatae usque ad mamillas ; caput habent planum, pellibus vestiuntur, venatrices sunt. Pro canibus bestias nutriunt ad venandum ad instar et quantitatem leopardorum.

XXII. Sunt et vicini montes, in quibus nascuntur mulieres quae dentes

A

aprorum dentes habentes, capillos usque ad talos et in lumbis caudam quasi bos, alte pedes VII, reliquum corpus pilosum, quasi structio et camelus. Propter vero desiderium cupivi ut aliquas caperem atque vivas Romanniae adducerem. Tres autem comiti armati ut unam occiderent quippe ut evadere potuissent diu multoque pugnaverunt.

XXIII. Hi confinis Dii, regis Persarum, coloniam vero cinctam, in qua idem Darius rex cum suis commanebat et omnibus bonis fruebatur. Ibi secundum Oceanum reges sunt multi, quorum propter multitudinem nec numerum nec nomina scribere potuimus. Ad quos qui forte pervenerint remunerati dimittuntur.

XXIV. 1 Sunt namque et alia flumina ubi pretiosi lapides nascuntur, unde gemme naturales sunt nigre : hoc genus Ethiopes appellantur, quorum et Omerus meminit.

B

ad talos habentes et in lumbis caudas boum, statura pedum tredecim, cum specioso corpore vel ut marmor, quae pedes camelorum et dentes asinorum habent ; et ex his decem occidit Alexander magnus, quia vivas eas capere non poterat.

XXIII. Secus Oceanum autem cativa gens est, qui formosi sunt et crudam carnem et mel comedunt. Et ibi est rex hospitalis, habens sub se multos tyrannos confines secus Oceanum. Et hoc genus hominum vivit multis annis, adeo hospitale ut, si quis venerit ad eos, cum mulieribus illos remittunt. Alexander magnus, cum venisset ad eos, miratus humanitatem illorum, noluit eos nocere nec ulterius accedere.

XXIV. 1 Sunt ibi serpentes in quibus lapides pretiosi nascuntur. Et illic sunt Ethiopes, nigri homines. 2 Post hunc locum est et alia regio proxima Oceano, ubi nascuntur homines qui homodubii vocantur [*Graff* vocuntur], qui usque ad umbilicum hominis speciem tenent, reliquum corpus onagro simile ; pedes habent ut equus ; cum

C

habent caprinos, capillos usque ad talos et in lumbis caudas bovinas. Altae sunt pedibus septem, corpus pilosum ut camelus.

XXIII. In hoc sane confinio colonia optime fertilis est, in qua manebat Darius rex Persarum, ubi plurima ubertate amœnitateque fruebatur. In illa quoque civitate reges plurimi sunt ad Oceanum, quorum nomina vel numerum ignoramus. Veruntamen haec testantur, quod abinde redeuntes conspeximus plurimis ac pretiosis donariis remuneratos.

XXIV. 1 Ultra terminos memoratos sunt flumina ex quibus lapides pretiosi

A

XXV. Juxta quod Oceani fines stadia sunt CCCLXXX. In illo loco nascuntur soraci, qui apud vos tritognides appellantur, quasi divini, quos de quacumque res interrogare volueris, responsum accipies.

XXVI. **2** Sunt vero circa eadem loca latera duo, unum Solis et alterum Lunae. Ille Solis inter die calet, nocte fervescit. **4** Ibi sunt homines statura habentes pedes XVI, latitudine pedes VII : caput magnum habent, auriculas vero quasi vanno similes, corpore candido ; qui, cum homines alios viderint, auriculas suas ostendunt, ut putes eos volare.

B

hominem viderint, longe fugiunt ab eo.

XXVI. **1** Est etiam alius ibi locus barbarorum, habens in se reges numero centum et decem : gens haec pessima est. **2** Sunt ibi duo laci, Solis unus, alius Lunae : qui Solis est, nocte frigidus, die calidus est ; qui vero Lunae, nocte calidus et die est frigidus. **3** Est quoque insula in Mari rubro in qua est genus hominum qui a capite usque ad umbilicum sunt homines, reliquum vero corpus dissimile humano, omnium nationum linguis loquentes, et, si alienigenam viderint, ipsius lingua appellant et parentum cognatorumque dicunt nomina, blandientes sermone ut decipiant et comprehendant ; et, cum comprehenderint, perdunt illos et comedunt. **4** Nascuntur etiam ibi homines quindecim pedum altitudinis, caput magnum et aures latas habentes tanquam vannus ; unam sibi nocte substernunt et alia se cooperiunt [*Graff*

C

eliciuntur, ubi gemmae fiunt naturales. Gens autem illa Aethiopum nomine censetur.

XXV. Juxta hos quoque Oceani fines nascuntur soraci, qui apud alios tritonides, quasi divini, appellantur, a quibus de omni interrogatione responsum accipitur.

XXVI. **2** Sunt et circa eadem loca palatia duo, unum Solis, alterum Lunae. Illud Solis die mediocriter calet et nocte fervet. Illic nascuntur homines habentes sedecim pedes in longitudinem, septem vero in latitudinem, caput

A

XXVII. **1** In eo loco insula est habens longitudinem et latitudinem stadia CC. In qua colonia est Solis, nomine Eliopolis, muro cincta in structura aerea et ferrea altercatos stadia CCC. In quo loco arbores sunt similes lauro et olivę, ex quibus tus et apobalsamo nascuntur. **2** In eodem loco sunt edes duę similes : una ex auro quadrato et cinnamorio in structura aerea et lata pedes CCCLXV, longitudine unius, in structure parietes pedes VIIII. In hac ede est arula ex margaritis et cilindris instructa latitudinem pedum LXX. Est in eodem loco lectus Solis ex ebore factus et auro probatissimo, lapidibus ornatis pretiosissimis, quippe fulgur ejus radiat pedes XVI. Est ibidem in eadem ede vinea aurea, hoc est vitis ex auro facta atque fixa, quarum vitum pavi-

B

ceperunt] colore candido quasi lac, et, homines cum viderint, aures excludunt et sic fugiunt quasi volent. **5** Est autem ibi et insula in qua sunt homines quorum oculi sicut lucernae lucent.

XXVII. Et alia insula ibi est, in qua Eliopolis constructa aere et ferro cooperta, ubi aedes Solis est ad Orientem. Est etiam ibi vinea aurea, quae habet uvas centum quinquaginta, de qua nascentes pendent margaritae ; ubi etiam lectus eburneus est, longitudinis pedum trecentorum sex.

C

magnum, auriculas quasi alas, corpus candidum, et, cum homines viderint, auriculas protendunt ita ut eos volare credas.

XXVII. **1** In his terminis colonia est Solis ad modum insulae, in longitudine habens stadia ducenta et in latitudine totidem. Colonia ergo Solis muro cincta Heliopolis nuncupatar, in structura aerea ac ferrea, opere alternato. Illic arbores sunt lauro et olivae consimiles, ex quibus thus et opobalsamum distillando nascuntur. [*Ici un développement sur l'arbre balsamus et ses produits.*] **2** In eodem loco duae sunt aedes satis consimiles quadratae, ex auro et cinnamomo constructae. Longitudo unius aedis et latitudo pedum trecentorum sexaginta quinque, parietes novem. In hac est arula ex margaritis et cylindris instructa, latitudine pedum septuagiuta. Ibidem lectulus Solis ex auro obryzo confectus et ebore, lapidibus pretiosissimis interjectis, cujus fulgor

A

mentum est ex lapidibus pretiosissimis et cylindrinis, in quibus pendent racemi margaritis et uuionibus. Illa vero edis est domus sacerdotis ex auro facta; qui sacerdos thus vestitur et apobalsamum vivit; dormit in eodem pavimento, sub isdem vitibus; extraneum umquam non licet hunc videre, nisi qui Eliopolis commoratur.

XXVIII. **1** Circa ea vero mons est adamans inaccessibilis. In quo monte est avis habens caput aquilinum, pennas maximas similes luppe. **2** In eodem monte est alia avis, nomine phenix; amplam habet in caput cristam, similem orbi paonis; quae avis est in deliciarum Solis, vivit annos innumerabiles in toto seculo, qui ex divinitate sola nata est et sola erit; nidum habet ex margaritis et unionibus. Haec phenix in cynamum semper manet, quod vero vescitur, vel quemadmodum vivet, ignoramus. Ipsa autem nidum suum seseque incendit et ex isdem cineribus iterum renascitur. Ita fit, dum semper moritur semperque vivit.

B

XXVIII. **1** Et montes Riphei ibi, ubi sunt gripes, qui habent equinum capud. **2** In eodem monte quoque est avis fenix, qui habet cristam quasi orbem de cinnamomo; et ipsa in nido suo quingentesimo xlmo auno incendit se et post haec nova de favilla exsurgit. **3** Et ibi est mons, ubi sunt homines nigri, ultra quem nemo ascendere potest, quia adeo Oriens ardet.

C

radiat ad palatii interioris consistentiam. Est in eadem aede vinea aurea cujus vitis ex auro facta et confixa, et ejus vitis pavimentum ex lapidibus pretiosissimis et cylindris. In vitibus aureis pendent racemi ex margaritis et unionibus. Aedi contigua domus est sacerdotis ex auro strata. Sacerdos vero thure vestitur et ex opobalsamo vivit, sub vitibus in pavimento dormit, extraneo nulli aditum pandit, nisi qui apud Heliopolim commorabitur.

XXVIII. **1** Ad confinium Heliopolis mons est Atlas, inascensibilis propter sui celsitudinem, in quo avis est caput habens aquilae, pennas maximas similes [hippae *ou* luppae]. **2** In hoc quoque monte avis est Phoenix, amplam habens vittam, in capite cristam similem orbiculari caudae pavonis. In hac ave deliciae Solis esse referuntur. Innumeris vivit annis et sola, ut tradunt, divinitate processit; ideoque amomo et thure vivens uido insidet ex margaritis

A

XXIX. Ab hoc autem monte sunt et alii montes, quę sole oriente flammas mittunt usque in horam quintam. Hi montes Olimpius et Smaragdon appellantur.

XXX. Circa eosdem montes mare fervens a colonia Eliopoli exoriuntur, quoniam mare non dicam transire, sed nec respicere quispiam potest.

XXXI. In eadem vero Eliopolis colonia homines sunt religiosi, deorum cultores.

XXXII. Juxta eadem vero secundum Oceanum sunt Aegypti deos spernentes.

XXXIII. Ab eodem loca a finis orbis sunt homines qui caprorum cornua et pedes habent, qui Gegotones appellantur. Ad eos sana loca qui a nobis missi pervenerunt regressi ad nos nuutiaverunt nihil alterius alii boni nisi tenebras.

C

ac unionibus constructo. Ex se nidoque combusto renascitur; unde semper vivere praedicatur secundum illud Ovidii :

Una est quae reparat seseque reseminat ales,
Assyrii Phoenica vocant, non fruge, nec herbis,
Sed thuris lacrymis et succo vivit amomi.

XXIX. Sunt ad montis hujus confinium alii montes, quos Olympum et Smaragdon vulgo nominant. Hi, sole oriente, flammas emittunt usque in horam quintam.

XXX. Circa montes hos mare ferunt quod coloniam Heliopolis tangit. Illud non dixerim transire, sed nec respicere humanus oculus aliquamdiu potest.

XXXI. Porro in colonia Heliopolis homiues sunt religiosi et deorum cultores in gente sua.

XXXII. Nec procul ab illis homines sunt deos spernentes, Aegyptii quidem.

XXXIII. In eorum quoque confinio sunt homines caprarum cornua et pedes habentes, quos alii Gorgones, alii Gaulales nominant.

A

XXXIV. Interea cupiens haec omnia per me cognoscere quam etiam misi a me carissimis parentibus ac sollicitis magnis pretiosissimis lapidibus sarcitus reppedavi. Similiter qui hic, ut dixi, ultra me loca iuaccessabilia circuire (*ms.* circuir̄) divites ac nudati locupletes regressi sunt, solliciteque ac verifice omnia desideria adnexui, designavi, quod instruere parentem Romanum (*ms.* Rōm) festinantius commodavi.

XXXV. Domine invictissime, perennis Caesar, obto autem te victorem haec omnia agnoscere perpetui quam melios te (*ms.* tē) vivere semperque in bouis meminere multosque per annos feliciter vivas multis meritis. Hanc epistolam descripsi et transmisi. Lege felix, quod obto, Domine semper meus.

Tels sont les textes. En présence des trois traditions qu'ils représentent deux questions se posent. Quelle sorte de rapports existe-t-il entre eux ? Quels sont, pour tous trois, les sources d'où ils dérivent ? C'est ce qu'il reste maintenant à considérer. Nous le ferons dans un prochain article où nous examinerons successivement d'abord le contenu de la Lettre, puis la forme sous laquelle elle se présente et le genre littéraire auquel elle se rattache.

Edmond Faral.

(*A suivre.*)

LE DIT DES HÉRAUTS

PAR

HENRI DE LAON

Le manuscrit français 1634 (anc. 7632) de la Bibliothèque nationale contient les pièces suivantes :

1. Traduction de l'*Anticlaudianus* [1] (fol. 2-52).

2. Après les feuillets 53-57 restés blancs, dix poèmes de Baudouin de Condé [2] (fol. 58-83, 90-95). Pour deux de ces poèmes, le *Dit de l'Olifant* et les *Vers de droit* [3], notre manuscrit est unique.

3. Entre le *Conte dou mantiel* et les *Vers de droit*, de Baudouin de Condé, la *Voie de paradis* de Rustebuef (fol. 83-90). Cette copie a été connue de Jubinal [4] ; nous ne saurions dire s'il l'a mise à profit, mais elle n'a pas été utilisée par M. Kressner [5].

4. Le *Dit des hérauts*, de Henri de Laon, publié ci-dessous.

5. *Un dit d'amours* (début, fol. 96 v° : *Merveilles est que ne fenist*), imprimé par nous en 1907 dans les *Neuphilologische Mitteilungen*, IX, 5 (cf. *Romania*, XXXVII, 622-3).

6. Le *Dit du corps* (début, fol. 98 v° : *Cors, en toi n'as point de savoir*) [6].

7. Chronique abrégée des évêques de Liége, jusqu'en 1293 (fol. 101-111).

Le manuscrit, écrit à longues lignes, à raison de deux vers par ligne, sur parchemin, de la main d'un seul copiste, est du

---

1. Voir P. Meyer, *Bull. de la Soc. des anciens textes*, XXI (1895), p. 104, n. 1.

2. Voir l'édition de A. Scheler, I, p. XXVII.

3. Sur cette pièce, voir Naetebus, *Die nicht-lyrischen Strophenformen des Altfranzosischen*, p. 120, et P. Meyer, *Bull.*, XX (1894), p. 55 et suiv.

4. *Œuvres complètes de Rutebeuf*, 2e éd., II, 167.

5. *Rustebuef's Gedichte*, p. 144, note.

6. Pour la bibliographie, voir *Romania*, XL, 566-7.

XIVe siècle. Il a fait partie de la librairie de Louis de Bruges et de celle du château de Blois. Il figure dans l'inventaire de Gilles Mallet, dressé en 1373 et récolé en 1380 par Jean Blanchet; puis dans d'autres inventaires de 1411, 1413 et 1424[1]. Les armes de France, au bas du fol. 2, offrent un dessin qui est fréquent sur les livres ayant appartenu à Charles VI[2].

Le copiste confond *s*, *c* et *z* : *acés* 18, *ces* (= *ses*) 126, *chez* 183. Il écrit *deffance* 80, *defandre* 190 avec un *a*, *joe* 111 au lieu de *joie*[3], *traveil* 60 au lieu de *travail*. La diphtongaison dans *haubiert* 70, *anciestre* 137 peut être picarde ou wallonne. Enfin, la chute de l'*e* dans la désinence de la 3e personne du pluriel est trop fréquente pour être l'effet d'un hasard : *maintenoint* 118, *donnoint* 121, *prisoint* 122, *savoint* 124, *estoint* 132. Il faut sans doute reconnaître là une tendance, fréquente en wallon, à marquer par la graphie la prononciation faible de cette désinence; mais d'ordinaire c'est l'*n* qui est omis[4]. L'hypothèse que le copiste est wallon trouve un appui dans le fait que le manuscrit contient une chronique des évêques de Liége.

L'auteur du *Dit des hérauts*, Henri de Laon, qui se nomme dans l'incipit, est entièrement inconnu et son poème est resté à peu près inaperçu : A. Scheler[5] en a cité, en 1866, les vers 21-4 et 173-86, pour les rapprocher des vers 131 ss. et 60 ss. du *Conte des hiraus* de Baudouin de Condé, et en 1907 nous en avons imprimé les 18 premiers vers[6].

Le poème contient quelques rimes imparfaites, *l'angle* : *langue* 20, *desus* : *decius* 36; *en* et *an* ne se confondent pas; *s* rime avec *z*; *l*, au lieu de se vocaliser, est tombé, *tes* : *povretés* 104, *menestrés* : *entrés* 178. La seule rime intéressante est *travail* : *conseil* 12, qui pourrait être champenoise. *Touleïs* 67 compte pour trois syllabes au lieu de quatre.

---

1. L. Delisle, *Cabinet des manuscrits*, III, p. 164 (Librairie du Louvre, n° 1080); le même, *Recherches sur la librairie de Charles V*, I, p. 322; II, p. *177.
2. Cf. Barrois, *Bibliothèque protypographique*, 1830, pl. 1, fig. 3.
3. Cf. *aploe*, *ploe* dans le *Poème moral*, éd. Cloetta, p. 58.
4. Cf. Cloetta, *Poème moral*, p. 92, note.
5. *Baudouin de Condé*, I, p. 450-1.
6. *Neuphil. Mitteilungen*, IX, p. 6.

Les origines des hérauts d'armes dont traite Henri de Laon sont obscures. « Ils paraissent avoir eu des commencements modestes, s'il faut en croire Baudouin de Condé (*Li Contes des hiraus*, v. 460 et suiv.), qui prétend avoir connu le temps où ils allaient en cottes rapiécées et en mauvais souliers [1]. » La fonction originaire des hérauts était d'annoncer les tournois et, pendant la durée du tournoi, de proclamer les noms des combattants ; ce sont donc des sortes de maîtres de cérémonies. A mesure que les tournois se modifient et se conforment à des règles plus compliquées, ils acquièrent une importance toujours croissante. A leurs fonctions s'ajoute bientôt celle d'experts en matière héraldique ; les grands seigneurs ont chacun leur héraut d'armes. De bonne heure une vive rivalité se déclare entre les ménestrels et les hérauts. Ces derniers se mettent à raconter de beaux faits d'armes et empiètent ainsi sur le terrain des ménestrels. C'est cette jalousie de métier qui forme le fonds du poème de Henri de Laon. Comme il n'est pas d'une lecture très facile (en partie à cause de la corruption du texte), il n'est pas inutile d'en donner une analyse ; nous la ferons suivre d'un résumé et de quelques extraits d'une composition analogue, le *Conte des hiraus* de Baudouin de Condé, pour essayer de déterminer le rapport des deux œuvres. Toutes deux sont de violentes satires contre les hérauts, accusés de parasitisme et d'une parfaite incompétence en tout ce qui concerne le métier de ménestrel.

Il faut, nous dit Henri de Laon, être entreprenant pour se tirer d'affaire dans la vie (v. 1-4). Aussi désire-t-il devenir héraut d'armes : il n'y a pas de métier plus commode pour les paresseux et les *couvoiteux* ; tout autre travail le mettrait *tout mat en l'angle* ; user de la langue, c'est son affaire, et il n'y a pas de métier où on parle autant sans rien savoir (v. 24).

Il est vrai qu'on ne tient plus en honneur les hautes traditions de la chevalerie ; un tournoi ressemble maintenant à un parlement (v. 29). Si cela continue on aura besoin d'avocats dans les tournois pour répartir les bâtons et le soleil, comme dans les combats des *champions* [2]. Mais la vraie bravoure

1. E. Faral, *Les Jongleurs en France*, p. 270-1. Cf. Du Cange, *Gloss.*, *s. v.* HERALDUS et HIRAUDUS ; P. Paris, *Hist. litt.*, XXIII, 272 ; P. Meyer, *Romania*, XI, 36-7.

2. Les champions (*campio conductitius*) étaient des hommes qui, dans les combats judiciaires, soutenaient, contre argent, n'importe quelle cause (cf.

ne se soucie guère de tels débats (v. 44). Les tournois ne sont pas faits pour gagner des chevaux, mais pour qu'on sache qui est capable de supporter de grands efforts, de sorte qu'on puisse lui confier la conduite d'une grande bataille (v. 53) : c'est là que la véritable prouesse est reconnue (v. 72). La prouesse hait et dédaigne le grand seigneur qui chicane (v. 74). Dans les tournois actuels il ne s'agit plus de chevalerie, mais de convoitise et d'orgueil : et pourtant les chevaux des gagnants ne valent guère mieux que ceux des vaincus : pour un qui s'échappe, il en meurt trois (v. 101).

Les tournois durent si longtemps qu'ils sont ruineux : plus d'un bachelier en sort dénué (v. 104), aussi beaucoup doivent s'en abstenir qui iraient volontiers, et l'on n'y va plus avec joie ; l'on se préoccupe d'éviter des frais excessifs : c'est en pleurant qu'on va chercher honneur.

Les seigneurs d'autrefois savaient apprécier et rémunérer les bacheliers pauvres. Mais maintenant les manières sont changées (v. 128). Tous sont aujourd'hui pauvres et endettés, et ils ont pourtant eu le même héritage qu'eurent jadis leurs ancêtres (v. 138). Cela tient sans doute à ce que, en fait d'armes, tout est aujourd'hui trop compliqué et trop long. De plus, aujourd'hui, les seigneurs s'entourent de leurs écuyers à tel point qu'un chevalier pauvre n'en peut approcher : avant qu'il ait eu le temps de frapper deux coups, les écuyers s'emparent de lui et il perd nécessairement (v. 147). Les écuyers veulent être payés de leurs services : c'est une honte qu'ils soient souvent mieux montés et mieux équipés que leurs maîtres (v. 158).

Comment un homme pauvre, qui ne peut entretenir une suite pareille, pourrait-il se maintenir aux tournois ? Ceux-ci disparaîtront bientôt si l'on ne change pas de mœurs (v. 170).

Ajoutez à cela qu'on ne fait pas crédit aux chevaliers ; on les exploite au contraire et une foule de gens veulent vivre d'eux et des tournois. Celui-ci se donne pour « fou », d'autres pour ménestrels : en réalité ils ne savent rien faire (v. 179). Le pire, c'est ces trois ou quatre hérauts dont chaque chevalier s'accommode et dont on ne peut se débarrasser (v. 187). Ainsi les chevaliers dépensent tout leur bien, sans en tirer grand honneur ; ils finiront par renoncer aux tournois si on ne les organise pas autrement (v. 193).

Voici d'autre part ce que conte Baudouin de Condé :

Sortant un jour, vêtu comme un ménestrel de renom, il rencontre dans les marches de Lorraine et de l'empire d'Allemagne un valet de pauvre appa-

---

Du Cange, *Gloss.*, *s. v.* CAMPIO). Henri de Laon veut dire que ces combats étaient réglés avec beaucoup de minutie (comme les duels de nos jours). Les champions étaient souvent des hommes mal considérés. Au v. 306, cité ci-après, du *Conte des hiraus* de Baudouin de Condé, il est aussi question de champions *leuïs* (« à gages »).

rence qui lui dit qu'un chevalier vaillant, son seigneur, demeure à peu de distance. « Voit-il, demande le poète, volontiers les ménestrels ? — Personne ne les reçoit plus volontiers, répond l'autre, et ils sont richement récompensés. Mais les bons ménestrels sont rares :

55 Mais peu souvent i vient de teus,
Mais des felons et des honteus,
D'anieus et mal deduisans
Et envieus et mesdisans,
Qui bien ne dient ne ne fout.
60 Mierveille est que tiere ne font
Ou teus geus passent qui ensi
Ont entre ieus le monde acensi [1],
C'om pain et char et viu lor livre
A l'ostel, l'un por faire l'ivre [2],
65 L'autre le cat, le tiers le sot ;
Li quars, ki onques rieus ne sot
D'armes, s'en parole et raconte
De ce preu duc, de ce preu conte,
De che preu riche homme ense-
[ment,
70 Dont on set bien que il se ment... [3]

Bien sont signor con amiraut
130 Tel marceant ; ce sont hiraut.
Bien ont de parler le baudiel.
Tel ribaut et tel ribaudiel
Morroient ains k'il ne mentis-
[sent,
S'abaient a faus et glatissent
135 D'armes, si con fait ciens de
[proie
Dont il ne set ne vent ne voie ;
Nient plus ue seveut il de coi
Il glatissent, mais taire coi
Ne se pueent, car tout se noient
140 De vin, et font tant k'il anoient
As ostes tout la ou il vienent...

166 Lors font grant uoise sans de-
[duit ;
Tel gent vivent d'avoir a fol.
Tant menjuent [4] que m'en afol
D'anui [5], mès il n'en puet estre
[el :
170 Tout sont desormès menes-
[trel... [6]

Ils sont aussi exigeants qu'ignorants :

Il n'i a mais ce gengleour,
200 Garçon, hiraut [7] ne jougleour
Mais k'il die il est menestreus,
Ja ne soit il dou mestier teus
De riens qui vaille, a dire voir [8],
Ki ne voelle don rechevoir
De riche home... »

---

1. « Rendu tributaire ».

2. Ce vers est presque identique au v. 176 de Henri de Laon.

3. Henri de Laon dit également (v. 23-4) que le métier de héraut est le « mestier ou on plus parole mos sans raison et sans escole » ; cf. aussi les v. 15-16.

4. Cf. Henri de Laon, v. 185-6.

5. Leçon du ms. de l'Arsenal 3524 (*B*).

6. Cf. Henri de Laon, v. 177.

7. Leçon du ms. de l'Ars. 3524 (*B*), préférable à celle du texte de Scheler *Car tout hiraut*.

8. Cf. Henri de Laon, v. 178-9.

Pendant cet entretien, Baudouin et le valet arrivent au château du chevalier. A la demande du portier grognon, Baudouin lui dit qu'il est ménestrel, mais l'autre ne veut pas le croire :

275 « ... tant en passe par chi
Qu'il m'ont de fin anui marchi,
Car cascuns dist : menestrex sui...
282 Tu sambles mius porteur de [buisse
U carretiers, par saint Fremin,
Que menestreus ; va ton chemin !
285 Tu es trop grans : s'ore seuisses
De la faus [1], aler t'en deuisses
Fauchier tous les prés d'Espar- [nai.
— Tu dis voir, mais cele part [n'ai
Taleut d'aler, car j'oevre envis.
290 Maus m'aviegne en col et en vis,
Biaus frere, se de labourer
Me ruis mais gaires embourer ;
Car pour çou menestreus de- [vinc ». [2]

Le portier trouve toujours que Baudouin a plutôt l'air d'un champion et dit au valet :

« Houtes m'aviegne, se c'est ui
Que je croie, coi c'on me die,
Qu'il sace de menestrandie.
305 Quant le cuidas, fol sens euwis :
Cius hom est campions leuïs... [3] »

Admis enfin dans la salle du seigneur, le poète y voit un homme, vêtu d'un costume spécial, qui se vante d'être héraut et de vivre aux dépens du seigneur du pays ; Baudouin l'invective :

« Dont n'as tu pitié ne manaie,
Dis jou, de mangier les preudo- [mes,
570 A qui bien nous nous atendomes ?
Mauvais glous et mauvais lecie- [res,
Mauvais ribaus, faus et trecieres,
C'est grans doleurs que tant ies [vis,
Quant ensi des preudomes vis !
577 Mauvais glous, vilains et estous,
Tu les as si maugiés trestous
Que ne puis preudome trouver
A qui je puisse riens rouver [4]. »

Le poème finit par une violente querelle.

---

1. Leçon des deux mss. de l'Arsenal ; le texte de Scheler *De la frans aler* n'a pas de sens. Le portier continue à se moquer de Baudouin, qui, grâce à sa haute taille, ferait un excellent faucheur.

2. Les v. 6-19 de Henri de Laon expriment la même idée que la réplique ironique de Baudouin : l'on devient héraut (ou ménestrel) par paresse.

3. Cf. Henri de Laon, v. 42.

4. Les v. 173-88 de Henri de Laon développent une idée analogue : les chevaliers sont ruinés par ceux qui les entourent, en particulier par les hérauts.

Des analogies que nous avons signalées en note entre les poèmes de Baudouin de Condé et de Henri de Laon il est permis de conclure que l'auteur du *Dit des hérauts* a connu et utilisé le poème plus ancien de Baudouin de Condé. Notons que parmi les dix poèmes de Baudouin de Condé transcrits dans le manuscrit 1634 ne figure point le *Conte des hiraus*. Un collectionneur qui n'est peut-être autre que Henri de Laon, a pu le supprimer, pour le remplacer par un poème de sa façon, où n'était du reste pas traité exactement le même sujet. Les lamentations sur la décadence des tournois n'ont notamment rien de correspondant chez Baudouin de Condé et appartiennent sans doute en propre à Henri de Laon.

C'EST LI DIS QUE HANRIS DE LOON FIT DES HYRAUS

Cius qui n'ose riens entreprendre
Puet peu savoir et peu aprendre,
Mais cil qui par raison emprent
4 Il pue[t em]penre et si aprent.
Pour çou ne me puis plus tenir,
I[l] m'estuet hyraus devenir,
Car peresce avec couvoitise
8 Me semont souvant et atise
Et me dist que j'ai grant mestier
D'entreprendre un legier mestier
Ou il ait pou painne et travail :
12 [Et] je ne truis en mon conseil
Nul milleur que d'estre hiraus,
Car je voi bien que li un d'aus
Conteroit en une journee
16 Qua[n]c'on fait d'armes une au-
[nee
Et s'en seroit petit lasés.
Dont ara[i] je repos acés :
Travaus m'aroit tot mat(e) en
[l'angle,
20 Ce ce n'estoit devers la langue ;
La git ma force et ma vertus,
Et pour çou me sui(e) embatus
Ou mestier ou on plus parole
24 Mos sans raison et sans escole.
C'est drois qu'ausi ne tient on mie
Les drois poins de chevalerie
Ne d'armes, si com on sient faire,
28 Ainçois en fait on le contraire :
Tournoi resamblant parlement.
Ce ne vient pas de hardement
Ne de prouesse ne d'ouneur
32 Que je voi que li grant seigneur
Qui doivent avancier leur corps
Quierent les plais et les acors,
Par quoy il soient au desus,
36 Ne nus ne vent estre decius
Ne par sa prouece soupris,
Tant ait bon cors pour avoir pris.
S(e)'il tienent longuement ce cas,
40 Il leur couvenra avocas
Pour le solail, pour les bastons
(*f.* 95 *v*°)
Partir ausi c'as champions.
Mais je sai bien que hardemens
44 Ne quiert mie ces argumens,
Car cius qui grant prouece hon-
[neure
S'aime autant desus que deseure ;
Et s'avient il bien en tel fait,
48 Car touruoi ne furent pas fait

Premiers pour gaïnier chevaus,
Mais pour savoir qui ert vasaus
Du cors pour un grant fais souf-
[frir,
52 Par quoy on li osast offrir
A conduire une grant bataille,
Et c'on seüst de voir saus faill(i)e
Qu'au besoin se seüst recoure
56 Et sa gent aidier et rescoure
Et le fais d'armes endurer
Et seüst un hiaume durer,
Que pour chalour ne pour alainne
60 Ne redoutast traveil ne painne
Ne que il feïst de sa huve.
Car cil qui en tel point c'estuve
En son sanc et en sa suour,
64 Ce apel(e) je haut bain d'ounour,
Arosés de cols de machues,
De bastons et d'espees nues,
Ens ou plus espés touleïs
68 En la luite ens [ou] fereïs,
Ou par encoste ou par derriere,
Par haubiert ou par espauliere
Ou par cuirie ou par ventaille,
72 La requiert sa rente ou sa taille
Prouece qui het et desdaingne
Le grant seigneur qui trop bar-
[gaingne.
Puis qu'il veut avoir non de preu,
76 Peu d'ouneur et petit de preu
Conquiert, aius pert çou qu'il la-
[beure.
Qui adés veut estre au des[e]ure,
N'on ne puet prouver ne savoir
80 Quel deffance il pouroit avoir
En lui a un tres grant meschief,
Ne coument il venroit a chief
Des armes soufrir longuement,
84 C(e)' il n'avoit enduré coument
Li gentius cuers u cors s'efforce
Pour recovrer alainne et force
Tant qu'il ait çou qu'il a empris
88 Achievé, tant qu'il en ait pris.
Et non pourquant je ne di mie
Que son païs et sa partie
Ne doie chacuns soustenir
92 Par droit, sans fraude maintenir.
Mais s'on [li] quiert desloiauté
. . . . . .
Ou diseur penre departie,
96 Ce n'est mie chevalerie,
Ains est couvoitise et orgeus ;
Et si ne valent guaires mieus
Li cheval a ciaus au des[e]ure
100 Qu'a ciaus desous, que chacun[e]
[eure
C'uns en eschape en muerent
[troi.
Et li grans sejours du tournoi
Ratourne nos bachelers tes
104 Que pute fins et povretés (*f. 96*)
Les vient souventes fois veoir,
S'en couvient souvent remanoir
De teus qui volentiers alassent
108 Se le lonc sejour ne doubtassent
Et defaute de finement,
Et c'on ne va mais lïement
En soulas, en deduit, en jo[i]e,
112 Ains quier[t] chacun diverse voie
Pour eschever les grans despens :
Il m'est avis, quant je m'apens,
C'on va en plorant houne[u]r
[querre.
116 Mais jadis li haut ber de terre,
Qui firent a prouece homage,
Se maintenoi[e]nt lié et large,
Plain d'ounour et plain de hutin,
120 [Et] a vespree et a matin
Dounoi[e]nt les riches mengiers
Et pri[s]oi[e]nt les chevaliers,
Au mains tous ciaus de leur ys-
[sue ;

---

110 *Peut-être* Et s'on n'i va.

124 Et si savoi[e]nt la venue
D'un povre baceler de pris,
Maintenent ert ces escus pris
Et pendus delés leur banieres.
128 Or sont chaugiees leur manieres,
C'on les voit souvent detrier
Tant c'on escrie a les laicier;
Enci vont armes declinant.
132 Et s'estoi[e]nt riche et mauant
Et grant segneur et baceler;
Or n'ont mais le pouoir d'aler,
Ains sont et povre et endeté,
136 Et s'ont aussi grant yrité
Con jadis eurent leur anciestre.
Je ne sai coument ce puet estre
Ce se ne fait faire avarisce,
140 Et ce c'on quiert tant de malice
En armes et li lons sejours.
Et ce hourdent, hui est li jours,
Li segneur de leurs escuiers
144 Si fort c'un povres chevaliers
N'i puet ne aler ne venir,
Car ains qu'il puist deus cols fe-
[rir
Le couvient il par force perdre,
148 Car maiutenant le vont aerdre
Cil qui tost l'ont entre piés mis,
Car souvant, aius qu'il ait remis
Son hiaume, se treuve il a terre.
152 Et si veulent houneur conquerre
Li escuier et guer[e]dons,
Et veulent avoir pris et dons
Et demandent touz les chevaus.
156 Certes, ce me samble grant maus
Quant il sout souvent mieus
[monté
Que leur maistre et mieus areé,
A grans despens, a grant arroy.
160 Et coument duroit au tournoi
Un povres hons, je ne voy mie,
Qui n'a pouoir de tel maisnie
A sejour tenir longuement.
164 S'en defauront tournoiement
Prochenement, s'on ne s'avise
D'autre maniere et d'autre guise,
[(*f. 96 v°*)
Car je ne voy nul si riche hom-
[me
168 Qui puit lonc tans porter tel som-
[me
Selonc ce que cheval sont chier.
Encor leur puet plus anoier
C'on ne puet mais trouver fi-
[nence,
172 Ains leur vent on chier sans
[creance :
Chascun les plume et defrapille,
Les poursiut tant que c'est mer-
[veille
Des gens qui veullent d'armes
[vivre.
176 L'un fait le fol, l'autre fait l'ivre,
L'autre dit qu'il est menestré(u)s,
Et quant en l'ostel est entrés
Si ne scet riens faire ne dire.
180 Et encor me fait plus grant yre
Qu'i[l] se pass(ac)ent bien entour
[yaus
De trois ou de quatre hiraus
Pour raconter choze c'on voie,
184 Et il qeurt de telle mounoie
Tant c'on ne s'an puet delivrer,
Pour manger et pour anyvrer.
Ainsi despendent tout le leur
188 Li chevalier a pou d'ouueur.
Selonc çou que g'i puis entendre,

---

139 face faire.
155 demandant.
173 *Le manuscrit porte plutôt* desrapille.
187 A. despent on t.

Il ne couvenra pas defandre
Les tournais, quar bien scet en [tour yaus
192 Les laiseront s'autre consaus
N'est pris par quoy puissent du- [rer :
De ce ne les doit nus blamer.

GLOSSAIRE

areé 153, *equipé*.

bargaingne 74, *conteste*, *chicane* (*cf.* argumens 44).
bastons partir 41. *Cf. p.* 218.
champions 42, *champion à gages*. *Cf. p.* 218, n. 2.
cuirie 71, *cuirasse*.

decius 31, *de* decevoir.
departie (penre) 95 ?
defrapille 173, *tape sur*, *pille* ; *manque à Godefroy* ; *probablement composé de* frapiller (*voir Godefroy*).
detrier 129, *hésiter*, *reculer*.
devers 20, *du côté de*.
diseur 95, *peut-être pour* deseur.

eschever 113, *éviter*.

fereïs 68, *choc*, *combat*.
finence 171, *argent*.

hourdent (se) 142, *s'entourent*.
hutin 119, *bruit joyeux*.
huve 61, *coiffe*, *bonnet*. *On peut entendre : « ne pas se soucier de sa peine plus que de son bonnet », ou bien « porter aussi facilement son heaume que son bonnet »*.

passent (se) 181, *se contentent*, *s'accommodent*.

ratourne 103, *réduit à un tel état*.
recoure (soi) 55, *se délivrer*.
rescoure 56, *sauver*, *garantir*.
remanoir 106, *s'abstenir*.

selonc ce que 169, *étant donné que*.
soupris 37, *trompé*.

touleïs 67, *mêlée*.

yrité 136, *héritage*, *propriété*.

Arthur Långfors.

---

191 *Vers trop long ; peut-être* quar bien scé qu'entr'yaus.

LE *MYSTÈRE DE SUZANNE* ET LA DÉCORATION DE QUELQUES LIVRES D'HEURES IMPRIMÉS

A la fin du XVe siècle et au commencement du XVIe, les encadrements des Livres d'Heures furent en France l'objet d'une luxuriante décoration[1], pour laquelle on mit à profit des sujets bibliques, et parmi ceux-ci on n'oublia pas l'histoire de la chaste Suzanne. Je ne saurais dire si les enfants, pour l'instruction desquels certaines familles se servaient de ces *Heures*[2], en pouvaient tirer beaucoup de profit.

Cette histoire se trouve d'abord gravée, à notre connaissance, dans les encadrements des pages des célèbres *Heures à l'usage de Rome*, de Simon Vostre, 16 septembre 1498 (*a*)[3] ; elle y comporte douze sujets[4]. Nous rencontrons encore cette suite, partiellement ou intégralement, dans les :

1. On a beaucoup écrit sur le sujet : cf. P. Lacombe, *Livres d'heures imprimés au XVe et au XVIe siècle conservés dans les bibliothèques publiques de Paris*, Paris, 1907, p. IX. Sur la décoration des *Heures* mss. cf. H. Martin, *Les miniaturistes français*, Paris, 1906, p. 133 svv.

2. Lacombe, *op. cit.*, p. LXVJ.

3. Lacombe, *op. cit.*, n° 64; Soleil, *Les Heures gothiques et la littérature pieuse au XVe et au XVIe siècles*, Rouen, 1882, p. 54. — Bibl. de l'Arsenal, Th. 2947.

4. D'après le *Cat. des mss.* (*Dép.*, XXIV, p. 383) les *Heures latines*, renfermées dans le ms. 4, XVe siècle, de la bibliothèque du château de Blois, auraient contenu (fol. 133) une miniature représentant « Suzanne au bain ». Je n'ai pas pu contrôler la notice, car ce ms. malheureusement a été volé en 1903. Mais je doute qu'elle soit exacte, parce que dans les *Heures* mss. il n'est jamais question du bain de Suzanne, et au contraire assez souvent de celui de Bethsabée (cf. Martin, *Les miniaturistes français*, pp. 153 et 201). Ces deux sujets ont des ressemblances frappantes. Ainsi dans les *Heures* de Simon Vostre, l'index note comme « Suzanne au bain » une miniature (fol. 47),

Heures à l'usage de Rome, de Gillet Hardouin : 9 janvier 1504, n. st. 1505 (*b*)[1];

Heures à l'usage de Rome, de Simon Vostre : vers 1508 (*c*)[2];

[*Heures à l'usage de Rome*, de Simon Vostre] : peu après 1508 (*d*)[3];

Heures à l'usage de Rome, de Gillet Hardouin : vers 1515 (*e*)[4];

---

qui reproduit au contraire le « bain de Bethsabée » : la présence de quatre suivantes, dont deux tiennent un miroir et un peigne et deux portent une corbeille pleine de bijoux et de fleurs, nous en donne la certitude (cf. Mâle, *L'art religieux de la fin du moyen âge en France*, Paris, 1908, p. 66).

1. Lacombe, *op. cit.*, n° 146; Soleil, *op. cit.*, p. 238. — Bibl. hist. de la ville de Paris, Rés. 550534. Elles ne contiennent que quelques scènes dispersées çà et là dans les encadrements et répétées assez souvent.

2. Lacombe, *op. cit.*, n° 180 ; Soleil, *op. cit.*, p. 109. — Bibl. de l'Arsenal, Th. 2981. Les sujets 5 et 6 sont intervertis, ainsi que dans *d* et *e*.

3. Bibl. du Gouvernement à Lucques. Cet exemplaire ressemble de très près à celui indiqué sous la lettre *c* ; mais la comparaison que nous avons faite de quelques pages ne nous permet pas de le dire tout à fait identique. Cependant, aucun doute sur son origine. C'est un exemplaire très défectueux. Sur la première page, une xylographie représentant l'Annonciation et au-dessous : *Domine labia mea aperies. Et os meum annunciabit laudem* | *tuā. Deus in auditorium meū intende. Dñe ad adiuuandū me.* A la fin, v° : *Pape boniface a doñe a tous cenlx qui di-* (coupé) | *t deuotement ceste oraisón qui sensuit entre* (coupé) | *lacion du corpus domini et le dernier agn'* (coupé) | *deux mille ans de vray pdon.*— In-4°. Goth. Fig. en noir. Sur vélin. 11 cahiers signés A-L par 8; 32 lignes. Mais il ne nous reste que 68 feuillets. Manquent le cahier signé A entièrement, 5 feuillets de B, les feuillets signés Ei, Eii, Eiiij ; le feuillet 8 du cahier signé H, les feuillets 4, 5, 6 du cahier signé L. 19 grandes planches. Les encadrements comportent des gravures représentant : l'histoire de la Madone et de Jésus; les douze Sybilles ; l'histoire de Suzanne ; la parabole de l'enfant prodigue; la fin du monde ; le jugement dernier ; la danse des morts ; les vertus cardinales et théologales ; les Sybilles, de nouveau ; enfin, des scènes champêtres et des scènes de chasse. Des couplets accompagnent chaque sujet.

4. Lacombe, *op. cit.*, n° 263. — Bibl. Nat., vélins 1518. La suite commence dans les encadrements de la feuille Fiiij^r et est reproduite entièrement. Quelques sujets se retrouvent encore séparément çà et là, toujours dans les encadrements. Au-dessous de ceux qui sont dans les premières feuilles, entremêlés à d'autres sujets, on lit des couplets relatifs aux propriétés des mois. A savoir : n° 2 : *Je me faitz ianviet* (sic) *appeller* ; n° 7 : *Je suis fevrier*

Heures à l'usage de Paris, de Thielman Kerver : 19 juin 1525 (*f*)[1] ;

et il est probable qu'on la retrouvera quelque jour dans d'autres volumes.

Ces petits tableaux, pour ce qui concerne la forme et l'exécution, sont absolument les mêmes partout : ils dérivent tous des *Heures* de 1498[2].

Nous voudrions indiquer ici la provenance de ces charmantes compositions, car elles ne remontent pas directement à la pure source biblique (*Daniel*, XIII) ; elles paraissent exécutées sous l'influence immédiate du *Mystère de Suzanne*, qui à la fin du XVe siècle jouissait déjà d'une vogue assez considérable[3].

Voici d'abord la description brève, mais précise, de notre suite, avec les couplets qui l'accompagnent dans les *Heures* de Simon Vostre, parues vers 1508 (*c*), et qui se retrouvent aussi dans les *Heures* lucquoises (*d*) et dans celles de Gillet Hardouin, vers 1515 (*e*)[4].

---

le plus hardy ; n° 6 : *Et je croy se ie vous disoye* (juillet) ; n° 4 : *Celuy q^i^ de moy se remembre* (octobre).

Il est intéressant de remarquer, à ce propos, que dans les encadrements de AIIJ^r^, répété au *v°*, on voit un tableau, qui n'est pas dans la suite et qui semble bien se référer à Suzanne. Il représente, en effet, une femme plongée dans une baignoire jusqu'à mi-corps, vêtue. Elle est entourée de deux vieillards et d'un grand nombre de personnes. On le dirait inspiré de *Daniel*, XIII, 26. Je laisse aux spécialistes le soin de résoudre ce petit problème.

1. Lacombe, *op. cit.*, n°. 347 ; Soleil, *op. cit.*, pp. 152 et 234. — Bibl. de l'Institut, D. 14. Seulement les sujets 2, 3, 6, 5 — dans cet ordre — et 7 ; ils se trouvent dans les encadrements de PIII^v^.

2. On sait que l'étude du matériel typographique et décoratif, qui a servi pour la mise en œuvre des Livres d'Heures, est encore à faire : cf. Lacombe, *op. cit.*, p. LXVIII.

3. Cf. Petit de Julleville, *Les Mystères*, Paris, 1880, II, 185. Voyez le « mystère » dans J. de Rothschild, *Le Mistère du viel testament* (*Soc. des anc. textes franç.*, 1878 et s.), V. 39896 ss. Il n'est pas possible de tirer aucune lumière de l'habillement des personnages, qui est celui qui était à la mode à la fin du XVe siècle. Cet anachronisme est de règle dans les Livres d'Heures : cf. Soleil, *op. cit.*, pp. 42-3.

4. Le texte des couplets a été publié dans Soleil, *op. cit.*, pp. 109-111 et dans Lacombe, *Note sur les quatrains inscrits dans la tapisserie de la « chaste*

1. Au premier plan, Suzaune entourée de trois « damoiselles » : l'une lui ôte sa tunique, l'autre tient dans ses mains une espèce de coffret. De la troisième on n'aperçoit que la tête. Dans le fond un bassin surmonté d'une colonne. Le sommet d'un arbre, à droite, indique que nous sommes dans un jardin.

Susanne par ces damoiselles
Se fait despouiller toute nue.
Secretement est avec elles
Au jardin ou sont fleurs nouvelles,
Cuydant de nul n'estre congnue. 5

2. Suzanne, toute nue, est plongée dans le bassin jusqu'au-dessous de la ceinture ; elle tient un voile pour cacher sa nudité. De l'eau tombe du haut de la colonne. A droite, deux « damoiselles », dont la première tient dans la main gauche une sorte de bouilloire et dans l'autre un plat. Le coffret a été déposé à terre, à gauche. En arrière, toujours à gauche, deux vieillards barbus et coiffés de deux bonnets pointus, selon l'usage juif, guettent à moitié cachés par les arbres.

Deux viellars pour luy faire guerre
La guectent par maulvais propos.
Par pucelles envoie querre
Huilles et onguemens grant erre,
En disant que l'huis soit bien clos. 10

3. Les deux vieillards, revêtus de longues tuniques, s'approchent de Suzanne restée seule. L'un d'eux la saisit par la taille, l'autre par le bras droit, qu'elle tient pressé contre sa poitrine.

Les luxurieux viellars virent
Susanne au baing toute seulette.
De son deshonneur la requirent,
Plusieurs folles parolles dirent ;
Mais el refusa leur requeste. 15

4. Suzanne, vêtue, est entre les deux vieillards. Dans le fond, on voit

---

Suzanne » dans le *Bull. de la Soc. de l'hist. de l'art français*, 1909, p. 43 ss. En général, ces deux textes suivent mot à mot la version des *Heures* de 1508 : on n'y note que quelques variantes graphiques ou quelques fautes d'impression qu'il est superflu de signaler ici. Dans l'éd. de Lacombe se sont glissées quelques fautes : v. 23 *détentoit*, v. 34 *Aux fatalités*, v. 43 *la... festonne*.

Dans les *Heures* de Gillet Hardouin (vers 1515) les couplets sont au-dessus de chaque sujet dans les quatre premiers, au-dessous dans les autres.

encore le sommet de la colonne et à gauche une partie d'un arc en plein cintre.

Susanne doncques requeroient
D'offenser l'essence immortelle ;
Et que, en son reffus, ilz diroient
Que ung jeune homme trouvé auroient
Faisant peché avecques elle. 20

5. Un homme assez jeune, Joachim, vêtu et coiffé à peu près comme les vieillards, regarde par-dessus son épaule deux jeunes gens, qui le suivent, tête nue. L'un tient les mains croisées sur la poitrine ; l'autre, l'index de la main droite tendu en avant, semble montrer quelque chose. En arrière, du peuple.

Joachim, de Susanne espoux,
Fut de ce raport doloureux.
Ses bras deteurtoit par couroux,
Et se reputoit devant tous
Povre, chetif et maleureux. 25

6. Les deux vieillards sont assis dans une chaire. Devant eux, Suzanne agenouillée, les mains croisées sur la poitrine et regardant en arrière. Tout autour le peuple écoute attentivement.

Les deux viellars [1] qui l'acuserent
Furent crux. Dont par jugement
Susanne a la mort condamnerent,
Aux satalittes la livrerent.
Mais Dieu pria devotement. 30

7. Les deux vieillards, à cheval, marchent entourés d'un grand nombre d'hommes en armes [2]. Suzanne n'apparaît point.

Non obstant sa bonne priere,
El fut tres rudement menee.
Les ungs faisoient piteuse chiere ;
Les aultres disoient : la loudiere
A esté tres bien condamnee [3]. 35

8. Un jeune homme, Daniel, vêtu d'une tunique et la tête nue, regarde Suzanne, placée en face de lui et dont les mains sont liées derrière le dos. Il

1. Texte : *viellers* (sic).

2. Il est peut-être bon de rappeler ici que cette foule d'hommes armés jouait son rôle dans la *crucifixion* des mystères : cf. Mâle, *op. cit.*, pp. 47-8.

3. Texte : *cõ condamnee* (sic).

étend les bras. Entre eux, un peu plus en arrière, un homme du peuple dresse, en souriant, l'index de sa main droite vers Suzanne. A gauche, des hommes armés semblent continuer leur marche : à droite, deux hommes du peuple sans armes.

Dieu qui ses serviteurs guerdonne
L'esperit Daniel suscita.
De le veoir le peuple s'estonne [1],
Car il dist qu'el estoit tres bonne.
Adonc le peuple l'escouta [2]. 40

9. Au milieu, dans le fond, Daniel assis dans sa chaire, tenant un rouleau dans la main gauche. A sa droite et à sa gauche, du peuple.

Daniel, jeune enfant, fut mis
En la chaire publiquement ;
Et fut dit qu'il seroit submis
Juge, en ce cas, comme commis
Pour distinguer le jugement. 45

10. La chaire est maintenant placée à droite, de côté ; auprès d'elle un chien accroupi. Daniel est toujours assis, mais le rouleau a passé de la main gauche dans la droite. Devant lui, l'un des vieillards tenant son bonnet dans la main droite ; l'autre vieillard, les mains liées sur le ventre, lui tourne le dos. Dans le fond, des gens armés et sans armes.

Il trouva les accusateurs
Deceptis et qu'ilz avoient tort.
Comme faulx tesmoings et menteurs
Les condamna devant plusieurs.
Susanne preserva de mort. 50

11. Daniel est encore dans sa chaire, placée de la même façon que dans le tableau précédent. Il tend la main droite en avant ; le rouleau a passé de nouveau dans la gauche. Le peuple traîne au supplice les vieillards, dont l'un apparaît nettement au premier plan, les mains liées derrière le dos.

Ainsi furent menez soudain
Au lieu pour souffrir grief torment.
Le peuple, de vouloir humain,
Louoit Dieu a pur et a plain,
S'esjouisant du jugement. 55

---

1. Texte : *sestonne*.
2. Texte : *esconta*.

12. Les deux vieillards liés à un arbre, dos à dos, sont lapidés par le peuple. Des pierres jonchent la terre. L'un des vieillards, dont le bonnet est tombé, semble plus près de mourir que l'autre.

Les deux viellars oultrecuidez
Eurent pugnicion tres ample :
Comme felons de sens vuidez
Furent occis et lapidez.
Juges, notez bien cest exemple ! 60

De ces 12 sujets il en est deux, en particulier les n°s 5 et 12, pour l'exécution desquels le graveur n'a pas pu s'inspirer de *Daniel*.

Au n° 5, Joachim, suivi de ses enfants, apprend la faute de Suzanne, avant la convocation du peuple. C'est précisément ce qui se passe dans le *Mystère* : cf. v. 41183 ss. [1]. Au contraire, dans *Daniel*, les deux vieillards font d'abord connaître aux serviteurs accourus le péché de Suzanne (§ 27), puis on convoque le peuple (§ 28). Ici, en outre, il n'est pas question des enfants.

Au n° 12 est placée la scène de la lapidation. Daniel (§ 62), dit tout simplement : « Et interfecerunt eos. » Par contre, dans le *Mystère*, il est dit : « Chacun d'eulx sera lapidé » (v. 41657) ; et il y a une scène de lapidation, dans laquelle Adrascus et Celion jouent le rôle principal [2].

C'est là un exemple nouveau de ce que l'art du xve siècle doit au théâtre religieux [3] : il nous a semblé intéressant de le signaler.

Cependant, pour que notre conclusion soit tout à fait assurée, il nous reste à présenter quelques remarques. On sait que

---

1. Il est vrai qu'ici Joachim n'est accompagné que du « premier Filz » ; mais ce n'est pas là une raison qui s'oppose à notre thèse. D'autant plus qu'il paraît bien que, même quand le « premier Filz » parle seul, tous les deux doivent se trouver sur la scène : voyez un cas analogue au v. 41419 ss.

2. Pour le n° 7, cf. p. 230, n. 2.

3. Cf. à ce sujet les études magistrales de M. E. Mâle dans *L'art religieux*, etc. ; en particulier, le ch. I « Naissance d'une iconographie nouvelle. L'art et le théâtre religieux ». Cf. aussi G. Cohen, *Histoire de la mise en scène*, Paris, 1906, p. 104 ss.

les couplets réimprimés ci-dessus se retrouvent partiellement dans la célèbre *Histoire de la bonne sainte Suzanne* (4 tableaux) de la toile peinte du musée de Reims [1] et dans une tapisserie (8 tableaux) appartenant à M. Marmottan. Au point de vue iconographique la toile et la tapisserie n'ont aucun rapport avec la suite des Livres d'Heures [2]. Quant aux vers — sans doute pour les adapter aux exigences de l'espace — ils ont été remaniés d'une façon singulière [3]. Or on voudrait faire remonter l'exécution de la toile jusqu'au XVe siècle : « du temps de

---

1. Elle y provient de l'ancien Hôtel-Dieu et a servi, ainsi que d'autres que ce musée possède, aux représentations théâtrales ; cf. Sartor, *Les tapisseries, toiles peintes et broderies de Reims*, Reims, 1912, p. 27, et du même auteur, *Catalogue historique et descriptif du musée de Reims*, Paris, 1909, p. 202 ss. Cf. aussi : J. Guiffrey, *Histoire de la tapisserie depuis le moyen âge jusqu'à nos jours*, Tours, 1886, pp. 124, 127-8, 155, 288 ; Marmottan et Guiffrey, *La tapisserie de la chaste Suzanne*, Paris, 1887, pp. 17-8 et 40 (la notice de M. Guiffrey, dans une forme plus abrégée, avait été publiée auparavant sous le titre « Note sur une suite de tapisseries du XVIe siècle représentant l'histoire de Suzanne » dans le *Bull. arch. du comité des travaux hist. et scientif.*, 1885, pp. 169-174) ; L. Paris, *Toiles peintes et tapisseries de la ville de Reims*, Paris, 1843, p. 925 ss. — Sur d'autres tentures, sur lesquelles se trouvaient retracés les épisodes de l'histoire de Suzanne, cf. Marmottan et Guiffrey, *op. cit.*, p. 42 ss.

2. La reproduction de la toile se trouve dans Sartor, *Les tapisseries, toiles peintes* etc., p. 25 ; celle de la tapisserie de M. Marmottan dans Marmottan et Guiffrey, *op. cit.*, p. 25 ss.

3. Cf. Lacombe, *Not. cit.* dans le *Bull. cit.*, p. 48. En général, le remanieur a supprimé le troisième vers de chaque strophe : ce qu'il a pu faire, sans que les règles de la métrique eussent à en souffrir, car ce troisième vers rimait avec le premier et le quatrième. Quelques autres petits arrangements lui ont été aussi nécessaires.

Voici, d'après Marmottan et Guiffrey, *La tapisserie de la chaste Suzanne cit.*, p. 24 ss., ces couplets, quelque peu retouchés dans la graphie. Pour le texte conteuu dans la toile de Reims, cf. aussi L. Paris, *op. cit.*, p. 944 ss. et Sartor, *Catalogue cit.*, pp. 203-4.

Susanne par ses damoiselles
Se faict despouiller toutte nue
Au jardin où sont fleurs nouvelles,
Pensant de nul estre congnue.
(cf. nº 1. Tapisserie).

Deux viellars pour luy faire guerre
La guettent par malvais propos.
Susanne envoye ungeuiens querre,
En disant que l'huys soit bien clos.
(cfr. nº 2. Tapisserie)

Louis XII »[1] ; et on considérerait ces couplets comme provenant d'anciens recueils de sujets destinés à servir d'inscriptions aux tapisseries. Mais d'abord, quelle raison y a-t-il pour remonter au xve siècle, puisque Louis XII mourut le 1er janvier 1515 ? D'autant plus que la tapisserie, qui présente avec la toile des analogies très étroites[2], appartient « avec toute évidence aux

---

Les luxurieux viellars virent
Susanne au baing toute seullette.
De son deshonneur la requirent.
Mais tost refusa leur requeste.
(cf. n° 3. Tapisserie et Toile)
Susanne dont les viellars requeroyeut,
La menachant en la maniere telle
Qu'ylz diroyent que trouvé ilz [avoyent
Homme faisant pechié avecques elle.
(cf. n° 4. Tapisserie)
Joachin, de Susanne espous,
Fut de ce rapport doloreus.
Et se reputoit devant tous
Povre, chetif et malheureus.
(cf. n° 5. Tapisserie)
Les deux viellars qui l'accuserent
Furent ceux (*sic*). Dont par jugement
Susanne a mort condannerent.
Mais Dieu pria devotement.
(cf. n° 6. Toile)
Il trouva les accusateurs
Deceptis viellars ayans tort.
Les comdempna devant pluiseurs
Et Susanne ga[r]da de mort.
(cf. n° 10. Tapisserie et Toile)
Ainsi furent menez soudain
Au lieu pour souffrir grief tourment.
Le peuple loant Dieu haultain
S'esjoissait du jugement.
(cf. n° 11. Tapisserie)
Les deux viellars outrecuidés
Eurent punicion tres ample:
Furent occis et lapidez.
Juges, notes bien cest exemple.
(cf. n° 12. Toile).

Sur le premier couplet :

Seigneurs qui voyez ceste histoire
De Susanne la belle et bonne,
Retenez en vostre memoire
Que Dieu ses serviteurs guerdonne
Et jamais ne les habandonne.
Mais ceulx qui quiereut trahison
En la fin doel les anvironne,
Comme droict le voelt et raison

qui accompagnait dans la tapisserie un sujet, qui ne se retrouve pas dans les Livres d'Heures, cf. Marmottan et Guiffrey, *La tapisserie de la chaste Suzanne*, *cit.*, pp. 23-1. Cependant les vers « Que Dieu ses serviteurs guerdonne » est évidemment emprunté au couplet 8, et ce couplet n'est représenté ni dans la tapisserie ni dans la toile.

1. Sartor, *Les tapisseries, toiles peintes*, p. 26.

2. Sur les conjectures auxquelles elles ont donné lieu, cf. Marmottan et Guiffrey, *op. cit.*, p. 41 ss. et Lacombe, *Not. cit.*, dans le *Bull. cit.*,

premières années du XVIe siècle » [1]. Quant à l'hypothèse d'anciens recueils de sujets destinés à servir d'inscriptions aux tapisseries, je crois qu'il faut y renoncer définitivement. Elle a été formulée d'après quelques vers de Henri Baude [2], qui n'ont d'ailleurs jamais été reproduits sur tenture, et répétée plusieurs fois [3]. Mais si ces recueils avaient vraiment existé, ne serait-il pas étonnant que toute trace en eût disparu ?

Nos couplets ont été certainement composés en vue de l'édition des *Heures* de Simon Vostre, qui parut vers 1508 (*c*). C'est, en effet, à la plupart des sujets ornant les encadrements de cette édition et dont beaucoup provenaient de celle de 1498, que fut joint « un texte explicatif, en vers français, d'un style naïf et passablement original [4] ». Le poète, pour mieux s'adapter à l'illustration, puisa lui aussi à la même source, le *Mystère de Suzanne*. Certes, on ne peut exclure l'hypothèse d'une influence directe de la Bible. Les vers

> Dieu, qui ses serviteurs guerdonne,
> L'esprit Daniel suscita (36-7)

rendraient cette hypothèse vraisemblable ; car, tandis que le *Mystère* nous transporte presque d'emblée *in medias res* (cf. v. 41467 ss.), Daniel dit : « Exaudivit autem Dominus vocem eius. — Cumque duceretur ad mortem suscitavit Dominus

---

pp. 47-8. A ce sujet, il ne faut pas oublier ce que Mme Sartor dit sur l'emploi de la toile, qui peut se classer « sans crainte de se tromper, parmi les cartons de tapisseries » (*Les tapisseries*, p. 26, n. 5). Pour ce qui a trait à l'influence des mystères sur ces toiles, quoique déjà signalée par L. Paris (*Toiles peintes* cit., p. 925 ss.), elle avait échappé à M. Mâle.

1. Cf. Marmottan et Guiffrey, *op. cit.*, p. 41. Dans l'*Histoire de la tapisserie*, p. 155, M. Guiffrey dit d'une façon plus générale « du règne de Louis XII ». Le Mystère joué à Reims en 1484, pour la représentation duquel l'Hôtel-Dieu prêta ses tapisseries, « vraisemblablement des toiles peintes » (Sartor, *Les tapisseries*, p. 27 n. 2), était une « Passion » : cf. Petit de Julleville, *Les Mystères*, II, pp. 46, 56 et 179.

2. Cf. J. Quicherat, *Les vers de maître Henri Baude, poète du XVe siècle*, Paris, 1856, p. 95 ss.

3. Cf. Marmottan et Guiffrey, *op. cit.*, p. 39 ; Guiffrey, *Histoire de la tapisserie*, p. 124 ; Sartor, *Les tapisseries*, p. 26 n. 5 ; Lacombe, *Note*, p. 48.

4. Soleil, *op. cit.*, p. 86.

spiritum sanctum pueri iunioris, cuius nomen Daniel » (§§44-5). On pourrait hésiter encore dans quelques cas, pour lesquels cependant l'influence du *Mystère* semble plus probable. Ainsi à propos du vers 9 « Huilles et ongnemens grant erre », on doit remarquer que le *Mystère* parle simplementd' « ongnemens » (v. 40892), et non d'« huilles », tandis que Daniel dit : « oleum et smigmata » (§ 17). Mais l'« oyndre » du vers 40893 peut bien les avoir suggérés [1]. De même, les vers

Et que, en son reffus, ilz diroient
Que ung jeune homme trouvé auroient
Faisant peché avecques elle (18-20)

semblent dériver d'une combinaison des vers du *Mystère* :

Ou serment ferons devant tous
Que trouvé avons ung mignon
Avec vous : d'une oppinion
Commistes vous deux adultére (41064-7),

Et, se vous criez, nous dirons
Que en peché trouvée vous avons (41101-2)

plutôt que du § 21 de Daniel : « Quod si nolueris, dicemus contra te testimonium, quod fuerit tecum iuvenis, et ob hanc causam emiseris puellas a te ». Enfin, le vers 48 « Comme faulx tesmoings et menteurs » nous reporte de préférence aux vers du *Mystère* :

Faulx juges et mauvais tesmoings (41648) ;

Faulx juges, villains rapporteurs,
Infames et mauvais menteurs (41664-5),

---

1. Dans ce sujet, ainsi que dans le suivant, Suzanne est nue ; il n'en est pas ainsi dans le *Mystère*.

La Seconde [*damoyselle*]
Osterons nous vostre corset ?
Susanne
Nenny, car ce n'est pas la guise
A dame se mettre en chemise.
En corset suis bien a mon aise (vv. 40875-8).

C'est une petite liberté qui ne saurait avoir d'importance. Sur la scène on ne pouvait pas toujours reproduire ce qu'on mettait dans les marges des livres et dans les tableaux.

et non à Daniel : « Et consurrexerunt adversus duos presbyteros, convicerat enim eos Daniel ex ore suo falsum dixisse testimonium, feceruntquet eis, etc. » (§ 61).

Mais les couplets 1 et 12 nous donnent des certitudes :

Susanne par ces damoiselles
Se fait despouiller toute nue (vv. 1-2) ;

Mystère : *Susanne*
Despoullez-moi.
La première [*damoyselle*]
Nous le ferons,
Ma dame, n'en faictes pas doubte (vv. 40865-6).

Dans Daniel (§§ 15-7), Suzanne n'ordonne pas aux suivantes de la déshabiller. — En outre, en parlant du *jardin*, le poète ajoute « ou sont fleurs nouvelles » (v. 4). Rien de pareil dans Daniel, qui ne parle que d'un *pomarium* [1]. Par contre, le *Mystère* (v. 40003 ss.) décrit avec un soin particulier le jardin, qui est aussi « garny de toutes fleurs » (v. 40004) ; et Suzanne, à un moment donné, cueille

ung tattinet
De ces fleurs (vv. 40039-40).

Le dernier vers des couplets : « Juges, notez bien cest exemple » est un écho manifeste soit du vers 41752 du *Mystère*

Juges, juges, pensez a moy,

que le premier des vieillards s'adresse à lui-même, soit plutôt du refrain de la ballade, par laquelle le *Mystère* lui-même s'achève :

Ung juge doit craindre sa conscience.

Amos Parducci.

1. Cf. §§ 4, 7, 15, 17, 18, 20, 36, 38.

MÉLANGES

LE « LAI DE TISBÉ » ET LE *TRISTAN* DE THOMAS

Dans le *Tristan* de Thomas, tel que M. Bédier l'a reconstitué, il est question [1] de trois lais, chantés, devant le roi Marke et ses barons, par un harpeur gallois et par Tristan : le lai « de monseigneur Goron et de son amie », celui « de la fière amie du beau Graelant », celui « de la courtoise Tisbé de l'ancienne Babylone ». Dans le premier de ces lais — dont les titres seuls sont cités — M. Bédier reconnaît le lai de Goron, auquel se rapportent plusieurs allusions médiévales ; dans le second « celui-là même dont nous avons conservé une forme narrative, le conte de fées que Marie de France intitule *Lanval* ». Quant au troisième, le lai de Tisbé, j'en ai rapproché à mon tour le poème normand intitulé *Pyrame et Tisbé*, que j'ai publié en 1911 dans les Dissertations de l'Académie royale d'Amsterdam [2]. En effet, ce poème datant du troisième quart du XIIe siècle au plus tard [3], l'auteur a très bien pu connaître encore un « lai de Tisbé », s'il en a existé un. Puis, *Pyrame et Tisbé* rappelle, sous une forme littéraire, exactement le système de composition d'un lai : des parties lyriques, formant à peu près la moitié du poème et qui ont dû être destinées à être chantées, alternent avec les parties narratives. Enfin, l'amour, tel qu'il est représenté dans ce poème, n'a pas le caractère d'entraînement sensuel qu'il a dans la poésie épique (et lyrique du commencement du XIIe siècle), et ne rappelle pas

1. *Le roman de Tristan*, par Thomas (*Société des anciens textes*, 2 vol., 1902-5), t. I, p. 51, 52 : VI, Tristan à Tintagel.

2. Cf. *Romania*, XLI, p. 294-305.

3. *Op. cit.*, p. 25 ; cf. aussi E. Faral, *Recherches sur les sources latines des contes et romans courtois du moyen âge*, p. 8.

non plus l'esclavage galant de la poésie lyrique d'importation provençale, mais se rapproche plutôt de l'amour tel que Marie de France nous le peint dans ses lais.

Or, dans un article de la *Zeitschrift für deutsches Altertum* [1], intitulé *Antike Elemente bei Gottfried von Strassburg*, M. W. Hoffa s'est efforcé de prouver que la mention du lai de Tisbé n'a été introduite dans la légende de Tristan que par Gottfried de Strasbourg. Si cette vue est exacte, il n'en resterait pas moins que, comme l'a déjà dit M. Bédier, les Bretons ont pu chanter un lai de Tisbé, et le fait que le poème de *Pyrame et Tisbé* rappelle de près la forme d'un lai breton — ou antique, si l'on veut — garderait toute son importance. Seulement, si M. Hoffa a raison, l'existence de ce lai ne se trouverait plus matériellement prouvée, et il faudrait modifier le texte reconstitué du poème de Thomas à la page 52 de l'édition Bédier [2]. Examinons donc les arguments de M. Hoffa.

M. Hoffa rappelle d'abord que, chez Gottfried, Tristan mêle à son chant des paroles bretonnes, galloises, françaises et latines — détail ignoré de la *Saga* et qui manque dans le poème reconstitué de Thomas, mais qu'on retrouve deux fois dans le poème allemand (vs. 3625, 3689). Les paroles latines se rapporteraient naturellement, d'après M. Hoffa, au lai de Tisbé. « Dès lors il n'est plus nécessaire du tout d'attribuer la mention de ce lai au poète français. » Nous reviendrons sur cet argument.

Puis, chez Gottfried, Tristan nomme un peu plus loin comme ses professeurs un Gallois et un Breton (v. 3677). Le fait qu'ici Gottfried ne parle pas d'un professeur de latin prouverait, d'après M. Hoffa, que c'est le poète allemand qui a introduit le chant latin dans la légende : en effet, il oublie une fois sur trois de faire mention de ce détail, qu'il a ajouté

1. Tome LII, 1910, p. 339 ss.

2. Il faut se souvenir que la reconstitution du poème de Thomas est fondée ici sur l'accord de la *Saga* (*S*) et de Gottfried (*G*), mais que « en cette scène *S* abrège certainement et *G* ajoute peut-être ». Or, si *S* et *G* s'accordent pour le lai de Goron, *G* est seul à nous donner : « Et ce fut le lai de la fière amie du beau Graelent » (« von der vil stolzen vriundîn Grâlandes des schoenen ») et « C'était le lai de la courtoise Thisbé de l'ancienne Babylone » (« de la curtoise Tispê von der alten Bâbilône »).

MÉLANGES

LE « LAI DE TISBÉ » ET LE *TRISTAN* DE THOMAS

Dans le *Tristan* de Thomas, tel que M. Bédier l'a reconstitué, il est question [1] de trois lais, chantés, devant le roi Marke et ses barons, par un harpeur gallois et par Tristan : le lai « de monseigneur Goron et de son amie », celui « de la fière amie du beau Graelant », celui « de la courtoise Tisbé de l'ancienne Babylone ». Dans le premier de ces lais — dont les titres seuls sont cités — M. Bédier reconnaît le lai de Goron, auquel se rapportent plusieurs allusions médiévales ; dans le second « celui-là même dont nous avons conservé une forme narrative, le conte de fées que Marie de France intitule *Lanval* ». Quant au troisième, le lai de Tisbé, j'en ai rapproché à mon tour le poème normand intitulé *Pyrame et Tisbé*, que j'ai publié en 1911 dans les Dissertations de l'Académie royale d'Amsterdam [2]. En effet, ce poème datant du troisième quart du XIIe siècle au plus tard [3], l'auteur a très bien pu connaître encore un « lai de Tisbé », s'il en a existé un. Puis, *Pyrame et Tisbé* rappelle, sous une forme littéraire, exactement le système de composition d'un lai : des parties lyriques, formant à peu près la moitié du poème et qui ont dû être destinées à être chantées, alternent avec les parties narratives. Enfin, l'amour, tel qu'il est représenté dans ce poème, n'a pas le caractère d'entraînement sensuel qu'il a dans la poésie épique (et lyrique du commencement du XIIe siècle), et ne rappelle pas

1. *Le roman de Tristan*, par Thomas (*Société des anciens textes*, 2 vol., 1902-5), t. I, p. 51, 52 : VI, Tristan à Tintagel.

2. Cf. *Romania*, XLI, p. 294-305.

3. *Op. cit.*, p. 25 ; cf. aussi E. Faral, *Recherches sur les sources latines des contes et romans courtois du moyen âge*, p. 8.

non plus l'esclavage galant de la poésie lyrique d'importation provençale, mais se rapproche plutôt de l'amour tel que Marie de France nous le peint dans ses lais.

Or, dans un article de la *Zeitschrift für deutsches Altertum* [1], intitulé *Antike Elemente bei Gottfried von Strassburg*, M. W. Hoffa s'est efforcé de prouver que la mention du lai de Tisbé n'a été introduite dans la légende de Tristan que par Gottfried de Strasbourg. Si cette vue est exacte, il n'en resterait pas moins que, comme l'a déjà dit M. Bédier, les Bretons ont pu chanter un lai de Tisbé, et le fait que le poème de *Pyrame et Tisbé* rappelle de près la forme d'un lai breton — ou antique, si l'on veut — garderait toute son importance. Seulement, si M. Hoffa a raison, l'existence de ce lai ne se trouverait plus matériellement prouvée, et il faudrait modifier le texte reconstitué du poème de Thomas à la page 52 de l'édition Bédier [2]. Examinons donc les arguments de M. Hoffa.

M. Hoffa rappelle d'abord que, chez Gottfried, Tristan mêle à son chant des paroles bretonnes, galloises, françaises et latines — détail ignoré de la *Saga* et qui manque dans le poème reconstitué de Thomas, mais qu'on retrouve deux fois dans le poème allemand (vs. 3625, 3689). Les paroles latines se rapporteraient naturellement, d'après M. Hoffa, au lai de Tisbé. « Dès lors il n'est plus nécessaire du tout d'attribuer la mention de ce lai au poète français. » Nous reviendrons sur cet argument.

Puis, chez Gottfried, Tristan nomme un peu plus loin comme ses professeurs un Gallois et un Breton (v. 3677). Le fait qu'ici Gottfried ne parle pas d'un professeur de latin prouverait, d'après M. Hoffa, que c'est le poète allemand qui a introduit le chant latin dans la légende : en effet, il oublie une fois sur trois de faire mention de ce détail, qu'il a ajouté

1. Tome LII, 1910, p. 339 ss.

2. Il faut se souvenir que la reconstitution du poème de Thomas est fondée ici sur l'accord de la *Saga* (*S*) et de Gottfried (*G*), mais que « en cette scène *S* abrège certainement et *G* ajoute peut-être ». Or, si *S* et *G* s'accordent pour le lai de Goron, *G* est seul à nous donner : « Et ce fut le lai de la fière amie du beau Graelent » (« von der vil stolzen vriundin Grâlandes des schoenen ») et « C'était le lai de la courtoise Thisbé de l'ancienne Babylone » (« de la curtoise Tispê von der alten Bâbilône »).

ailleurs. Raisonnement peu probant : Gottfried a pu ne pas traduire très exactement un passage de son original où ce professeur de latin se trouvait mentionné, et s'il y a eu oubli, pourquoi l'oubli ne serait-il pas le fait de la source de Gottfried aussi bien que de celui-ci ? Si l'addition du latin dans un passage et l'oubli dans un autre sont bien du fait de Gottfried, cela ne prouverait d'ailleurs pas que le lai de Tisbé ait été un lai latin et que la mention en ait été introduite par le poète allemand.

Enfin M. Hoffa voit une preuve décisive à l'appui de son hypothèse dans le fait que « Gottfried[1] s'est écarté de Thomas dans la mention des trois chansons : au lieu des trois lais que la *saga* atteste pour Thomas, Gottfried n'en a que deux. C'est donc le lai de Gralant qu'il a gardé, en remplaçant les deux autres par le seul lai de Thisbé ». La conclusion est surprenante. Mais toute la remarque repose sur une double erreur de fait : les trois lais ne sont pas mentionnés par la *saga*, qui ne parle que de Goron, mais bien par Gottfried[2].

Reste le premier argument : Tristan a, selon Gottfried, chanté du latin, il n'a pu en cette langue chanter ni Goron, ni Graelant, mais il a chanté un lai de Tisbé, c'est la légende latine contée par Ovide. Mais, en admettant que ce rapprochement se soit produit en effet dans l'esprit de Gottfried, s'ensuit-il nécessairement qu'il en ait toujours été ainsi ? Faut-il affirmer que le poète qui a inventé le trait des paroles latines, est aussi celui qui a introduit la mention du lai de Tisbé ? Et ne peut-on pas supposer que la mention de ce lai de Tisbé (lai français), dans Thomas est justement ce qui a suggéré à Gottfried un rapprochement avec le latin et l'idée de faire chanter à Tristan des paroles latines ? En fait, il faut interpréter les passages de Gottfried relatifs au latin tout autrement que ne l'a fait M. Hoffa. Un peu plus loin[3] dans le poème allemand, Tristan étonne la cour du roi Marke en répondant dans leur langue maternelle

1. « G. (ist) in der aufzahlüng der musikalischen vorträge von Thomas abgewichen : statt der drei lieder, welche di an. Saga für Thomas bezeugt, hat G. nur zwei, das von Gralant also hat er beibehalten, die beiden andren hat er durch den einen leich von Thisbe ersetzt » (*op. cit.*, p. 340).

2. Voir ci-dessus, p. 239, n. 2.

3. Vv. 3700 ss.

à des Irlandais, des Norvégiens, des Allemands, des Écossais et des Danois. En rapprochant de ce passage ceux où Gottfried nous dit que Tristan a mêlé à son chant des paroles bretonnes, galloises, françaises et latines, on voit clairement qu'il n'a mentionné ces quatre langues que pour exciter et légitimer l'admiration de Marke et de sa cour. L'innovation de Gottfried, ce qui l'intéresse, ce n'est pas de faire chanter à Tristan tel ou tel lai, c'est de lui faire parler beaucoup de langues et notamment le latin, et il n'y a aucune raison de lier dans son texte l'une ou l'autre de ces langues à l'un ou l'autre de ces lais (il y aurait d'ailleurs quatre langues pour trois lais). Il reste alors que Gottfried cite deux lais authentiquement bretons, *Goron* et *Graelent*. *Goron* était dans Thomas ; M. Bédier a bien montré (*l. l.*, p. 53) que faire honneur à Gottfried du choix si juste de *Graelent* « ce serait lui attribuer une science et un tact de critique littéraire étranger à tous ses contemporains », et si le poète allemand a trouvé *Graelent* dans Thomas, comme il y trouvait *Goron*, rien ne nous autorise à croire qu'il en ait été autrement pour le lai non latin, mais français, de Tisbé.

C. DE BOER.

ANC. PROV. *NOTZ YSSERCA, NOT YCHERCA*, etc.

Les Livres de comptes des frères Bonis, marchands montalbanais du XIVe siècle, publiés en deux volumes par Édouard Forestié, de 1890 à 1894, contiennent l'expression *not ycherca* sept fois, et *not yserca* une seule fois[1]. D'après la teneur de ces comptes, il est facile de voir qu'il s'agit là d'une épice, car, dans sept cas, la *not ycherca* est achetée avec du gingembre, du poivre, du girofle, de la muscade, de la cannelle, etc., et du miel, pour faire le fameux vin de liqueur appelé *piment* ; une seule fois on la destine à la préparation d'un cotignac.

Ne sachant au juste ce qu'il faut entendre par *not ycherca* ou *yserca*, Forestié l'a traduit par *noix de Chypre*, tout en proposant

1. On rencontre *not ycherca* aux pages 126 (2 fois) et 233 du tome I, 150, 245, 272 et 545 du tome II. *Not yserca* se trouve à la page 257 du tome II.

les sens de *noix de cyprès* et de *noix moscée*[1]. La noix de cyprès est le fruit du *Cupressus sempervirens* L., qui n'est jamais entré dans la composition du piment, et la noix *moscée* est la muscade — *muscada* des frères Bonis — qui figure dans leurs comptes[2] à côté de la *not ycherca*. Quant à la *noix de Chypre* en fait d'épice, c'est une expression sans réalité. L'interprétation de Forestié est donc erronée.

Notre épice se vendait non seulement à Montauban, mais encore à Narbonne : on la rencontre dans l'extrait suivant des archives de cette ville : « Girofle, *notz ysserca*, pebre long et tout autre cofiment et drogas[3]. »

Not ycherca, etc., vient d'une expression arabe que l'on rencontre chez deux savants du XIIe siècle, El-Ghafekyet le chérif El-Édrissy, cités dans le *Traité des simples* d'Ibn el-Beïthâr[4]. Cette expression a été transcrite *djouz es-cherc* par le Dr Lucien Leclerc dans sa traduction française de ce traité (chap. 535). *Djouz* signifie *noix*, et *cherc*, *association* et, par extension, *idolâtrie* (association de Dieu et d'autres dieux). *Djouz es-cherc* est donc la *noix de l'idolâtrie*, et, par métonymie, la *noix des idolâtres* c'est-à-dire *des nègres*. Les Arabes l'appelaient ainsi parce qu'elle venait du Soudan, pays d'idolâtrie, au regard de l'islamisme[5].

Djouz es-cherc a été rendu par *nux xarch* et *nux de xarch* dans le *Clavis sanationis* de Simon Januensis[6], et par *nux serca*,

---

1. *Les livres de comptes des frères Bonis*, t. I, p. CXXVIII, CXXXII, CXXXIV, CXLI et 126 note 3 ; t. II, p. 640 et 650.

2. *Les livres de comptes*, t. I, p. 126 ; t. II, p. 257.

3. Levy, *Provenzalisches Supplement-Wörterbuch*, t. V, p. 424, Leipzig, 1907, v° NOTZ. Je suis redevable de cette indication à M. Antoine Thomas.

4. Le *Traité des simples* d'Ibn-el-Beïthar, traduit en français par le Dr Lucien Leclerc, occupe les tomes XXIII, XXV et XXVI des *Notices et extraits de la Bibliothèque Nationale* (Paris, 1877-1883). Le chapitre intitulé *Djouz es-cherc* se trouve dans le t. XXIII, p. 384.

5. Cette explication de *djouz es-cherc* m'a été fournie par M. Gabriel Colin, professeur à la Faculté des lettres d'Alger. M. Casanova, professeur au Collège de France, ayant bien voulu me donner des éclaircissements à ce sujet, je les remercie tous deux.

6. Simon Januensis, *Clavis sanationis*, Venise, 1486, v. *Cobzbagne*, *Kobus bace* et *Nux xarch*.

nux sarca [1], *nux sarcha*, etc., dans le *Liber pandectarum medicinæ* de Matthæus Silvaticus [2]. Simon Januensis donne *melegeta*, *melegete*, *melegette* comme synonymes de *nux xarch* et dit que les graines contenues dans cette *nux* ressemblent à celles du sorgho ; Matthæus Silvaticus ajoute que ces graines s'appellent *grana paradisi*.

Nol ycherca, c'est donc une noix fournie par la plante qui produit la graine de paradis, autrement dit le fruit de l'*Amomum Melegueta* Roscoe.

Ce fruit, qui a la forme d'une figue plutôt que d'une noix, contient la graine de paradis, dite aussi *malaguette* et *maniguette*, qui fut usitée comme condiment, comme médicament et comme parfum. Il est aromatique et a pu être employé pour les mêmes usages que la graine de paradis. On le trouvait encore dans les boutiques des apothicaires au XVIIe siècle, ainsi que l'atteste Gaspard Bauhin dans son Πρόδρομος *Theatri botanici* (2e éd., p. 158, Bâle, 1671).

P. Dorveaux.

SUR LA VERSION PROVENÇALE DE *BARLAAM ET JOSAPHAT*

(ÉD. E. Heuckenkamp)

La *Romania* a signalé (XLII, 628) l'édition de M. Heuckenkamp. Voici sur le texte quelques notes critiques, rédigées à la suite d'une collation attentive du manuscrit, pour laquelle M. St. Glixelli a bien voulu me prêter un précieux concours.

---

1. *Nux sarca* est devenu : *nux sciarca* dans un traité salernitain publié en partie par Jules Camus (*L'Opera Salernitana « Circa instans »*, Modena, 1886, p. 97, extrait de *Memorie della R. Accademia di Modena*, vol. IV, série II) ; *nux scialcha* dans le ms. latin 10272 (p. 223) de la Bibliothèque Nationale, cité par Léopold Favre dans son édition du *Glossarium mediæ et infimæ latinitatis* de Du Cange ; *nux sciatica* et *nux stiatica* dans l'*Arbolayre* (fol. 152 v° et 154 v°) et dans le *Grant Herbier en françoys* (fol. LXXVII r° des éditions in-folio). Dans le français du XVe siècle, on trouve : *noix sciarce* et *siacre* (Camus, *loc. cit.*, p. 97) ; *noix sciatique*, *noix asiatique*, *noix stiate*, *noix stiatique* (*Arbolayre*, fol. 5 v°, 9 r°, 152 v°, 154 v°) ; *noix ciarce*, *noix de siarce* etc. dans les manuscrits des *Secrets de Salerne*.

2. Matthæus Silvaticus, *Liber pandectarum medicinae*, s. l. n. d., v. *Coabam*, *Kobus bacce*, *Nux sarca*.

2, 22, *savament* est une forme barbare qu'il fallait corriger, soit en *saviament*, soit plutôt en *suaument* ; le texte latin nous aiderait certainement à choisir ; — 3, 9, *quen*], corr. *quem*, comme l'éditeur l'a fait lui-même plus loin (19, 33); corr. de même dans tous les passages cités p. LXXII ; — 3, 26 : la phrase commençant par *oy tu* est certainement altérée, comme le montre la traduction italienne citée p. LXXXI (et qu'il aurait été plus naturel de placer aux remarques, p. 92) ; — 3, 36 : virgule au lieu de point et virgule entre *son* et *que* ; — 4,8 *as*, corr. *es* : « la langue est affilée, habile à... » ; — 4, 39 : la phrase est correcte et il n'y a rien à corriger : le traducteur a fait un contresens (cf. le texte latin, p. 93) en prenant *his* pour un masculin. — 4, 20, *un*, corr. *uns*; dans le ms. les noms de nombre sont notés en chiffres ; corr. de même 8, 13 ; 14, 35, etc. ; — 5, 20 : l'éditeur imprime *vivassament*, quoique le ms. porte *iuuassament*, et de même chaque fois que le mot se présente ; je vois là un dérivé de la forme intéressante *ivas* (souvent *yvas*), qui n'a été relevée jusqu'ici que dans des textes écrits en Catalogne ou en Bas-Languedoc, et lirais *ivassamen*, forme dont on connaît deux exemples (Levy, IV, 240) empruntés aux homélies provençales de Tortosa. M. H. n'a relevé que quatre exemples du mot ; j'en ai relevé jusqu'à vingt-cinq ; le ms. porte très nettement *iuuassament* dans dix cas (aux quatre cités par l'éditeur à la *varia lectio* ajouter 41, 3, 7, 32 ; 42, 19 ; 44, 24 ; 50, 2) ; dans les quinze autres cas l'accent est placé sur le troisième jambage, ce qui autorise en effet la lecture *vivassamen* ; j'imagine que le scribe, que le mot étonnait, l'a modifié sous l'influence soit de *viatz*, soit du latin *vivacem* ; il est remarquable que la forme *iuuassament* est surtout fréquente dans les premières pages ; — 5, 25, *contrastar*, corr. *contristar* ; — 5, 32 : la correction de *vedava* en *negava* est inutile ; — 6, 8 : il manque certainement quelques mots entre *son* et *humanas*, comme le montre le texte latin ; — 7, 11, *apropriet*, corr. *apropiet* ; — 8, 5, *esperital* ne donne pas de sens ; je corrigerais en *esperitat*, « inspiré » ; il y a deux exemples de *esperitamen* , « inspiration » ; — 8, 8 : au texte latin præcepit eum sedere correspondent les mots *comandet que seniyessan* ; l'éditeur corrige *s'en i sessan*, et veut voir dans ce dernier mot la 3e p. p. de l'imp. subj. de *sezer*, ce

qui est impossible ; je crois aussi que l'auteur avait écrit *yssessan*, mais cette forme ne peut être que l'imp. subj. de *eissir* : il avait sans doute mal lu son texte ou fait une grosse faute de traduction, ce qui lui arrive assez souvent ; — 9, 16 : virgule, non point d'interrogation, après *reprezist* ; la phrase ne s'arrête qu'à *mort* (18); — 9, 19 : le sens exige *aquel[s] que tramezeron [te]*; — 9, 20, ms. : *guizerdo* avec un point sur l'*o*; c'est une habitude fréquente chez ce scribe de noter ainsi la nasale ; cf. la *varia lectio*, *passim*; — 9, 36 : les mots *e los bels* ont dû être écrits machinalement d'après ce qui précède et suit ; ils sont certainement à écarter ; — 12, 8, *el* : le ms. donne *e* (= *en*) qui est à garder ; — 12, 30, *es escrig*, ms. *e crezetz* ; l'éditeur a oublié de nous signaler que son texte est dû à une correction ; — 14, 50, *sor* est ajouté par l'éditeur, mais c'est une forme très rare ; l. *sobre* ; — 15, 25, *enans que* est certainement une faute pour *pòs que* ; l'addition de *acqui* (*sic*) est inutile. — 15, 26, *en*, faute d'imp. pour *eu* ; — 16, 36 : la correction de *las amors* en *los amadors* est inutile ; la comparaison porte sur des situations, non sur des personnes ; — 17, 2, *e*, ms. *et* ; — 18, 10-11, *razona* et *defent* ne se construisent pas ; corr. *razonan* .. *defenden* ; — 19, 37, *entroducha*, ms. *entredicha* ; — 20, 18 : corr. fausse ; la leçon du ms. donne le sens requis : il suffit de ponctuer *son*, *es tant glorificada* etc. ; — 21, 9 : l'éditeur complète *grans meravilhas es* ; l. *meravilha* ; — 22, 3, *a l'aventura* ; le ms. a correctement *a l'avenguda* ; — 24, 15, *laysatz* est corrigé à tort en *lassatz* : il s'agit de *laissar se* au sens connu de « omettre » ; voy. Levy, *laisar*, n° 17 ; — 24, 35, *con*, l. *c'om* ; — 25, 37-9 : le mot *pas*, qui est masculin (*aquest pas*) ne peut être pacem (Gloss.) et la phrase n'a pas de sens ; corr. *paes* « pays » ; *layseras* devait être conservé ; — 26, 1, *deracaps*, le ms. a la forme correcte *de recaps* ; — 26, 31 : la leçon du ms. *fau te* (non *ce*) *saben* devait être conservée ; — 29, 16, *pot*, corr. *poc* ; — 29, 18 : le mot *car* écrit dans l'interligne est à conserver : il s'agit de la locution *comprar car*, « acheter chèrement » ; — 31, 29 : le ms. a bien *traches*, qui doit être corrigé en *tracher* ; — 31, 38, *volantat*, ms. *volontat* ; — 34, 16, *sostenaires*, ms. *sostenás*, à corriger en *sosteneires* ; — 38, 7, *so*, l. *s'o*. — 38, 20 : le ms. a bien *aquestos*, à corr. en *aquestz* ; — 40, 8 ; *pogues*, ms. *poguis*, à conserver ou corr. en *poguist* ; — 41, 28 :

le *pauzar* du ms. a été corrigé avec raison en *pouzar*, mais devait être signalé; — 43, 17 ; *peyras*, l'*s* a été exponctuée ; — 44, 4, *trocher*, f. d'imp. pour *tracher* (ms.) ; — 44, 25 : la leçon du ms. *e per amta* (non *amca*) *del dyable* était à conserver ; — 46, 17, *yeyson*, corr. *yeysion*; — 46, 24, *benehusatz*, corr. *benehurat*; — 49, 3 : supp. *estat* entre *han* et *azorat* ; — 49, 7 : *si* a été exponctué ; — 52, 23, *denant*, ms. *davant* ; — 58, 16, *nos*, ms. *vos* (à conserver).

A. Jeanroy.

CORRECTIONS A *YDER*

(éd. H. Gelzer, *Ges. f. roman. Lit.*, XXXI).

I

V. 55 : M. Gelzer écrit : « ist mir unverständlich. Die Hs. hat *K'en li uochast sauve s'amor*, l. etwa : *K'en li vochast sauve s'amor* dass man ihr seine Liebe für unversehrt erklärt hätte », mais il ne présente cette interprétation que dubitativement. Je crois qu'il faut comprendre *en* (non pas = « on ») préposition. L'interprétation des vers 53-56, *e s'il le* [sc. *pris conquerre*] *poeit issi feire, Ke s'amie l'öist retreire, K'en li vochast sauve s'amor, Ja puis ne querroit viv[r]e un jor* serait donc : « et s'il le pouvait faire de sorte que son amie entendît conter ses prouesses et qu'elle pût appeler intact [non violé par quelque lâcheté] son amour en lui [en l'ayant « mis » en lui], il ne voudrait plus vivre un jour ». — V. 93 : peut-être faut-il laisser *il* et sous-entendre *li noirs chevaliers* : « et même s'il avait deux armées de cette force. » — V. 215 et suiv. : *Par cel' ne perd(e)rai jieu mon qo[e]r, A cel quor fist un' estampie — « Kar il li membra de s'amie. Bien sai ke il dut dire avant ; Emprés cel quor ad pensé tant, Ke toz autres pensez li tout ; Ço pensa il, meis il se tout.* L'éditeur écrit : « Godefroy belegt nur *estampe, estampeur, estampille, estamper* = *marquer d'une empreinte*. Ein Subst. *estampie* = *empreinte* ist nicht belegt. Der Sinn wäre der geforderte. An *estampie*, prov. *estampida*, Name einer Dichtart ist nicht zu denken. » Bien sûr, mais Godefroy atteste s. v. *estampir* deux fois le sens « s'arrêter [1] » et il n'y a qu'à supposer le substantif correspondant

1. Le développement de sens « piétiner — s'appuyer — s'arrêter » se comprend aisément (cf. l'exemple de God. : *les deux chevaulx demourerent tous*

estampie « arrêt » pour comprendre notre passage que j'imprimerais ainsi : « *Par cel' ne perd(e)rai jieu mon qo[e]r* ». *A* « *cel quor* » *fist un' estampie, Kar il li m. d. s.* = « au mot « ce cœur » il s'arrêta », ce qui explique aussi le vers *bien sai ke il dut dire avant* et les suivants et introduit du mouvement dans ce passage. — V. 286 : M. Gelzer note : « Hs. *Il est costume que l'ennie Bien saive dame de folie Quant el a fole chamberiere.* Man könnte lesen : *s'ennie* sich ärgert, was einen magern Sinn ergäbe. Besser *s'envie*, se laisse engager. » Comme la « meschine » a peur du blâme de sa dame (v. 283 et suiv. : *si s'en repent*; *kar sa dame le blasmera*), on ne peut supposer qu'elle demande d'elle un accueil conciliant, comme le ferait croire la leçon de M. Gelzer. *S'ennie* me semble au contraire donner un sens satisfaisant : « Une femme honnête s'irrite contre une servante « folle ». Peut-être même pourrait-on laisser *l'ennie* : le pronom *li*, précédant *saive dame*, n'est pas trop choquant. — V. 418, *ne la tocha tocher de main* : plutôt qu'au type ital. *dispiacere non mi dispiacete*, dont elle se sépare par la position de l'infinitif, je rattacherais cette expression à la figure étymologique (cf. Leiffholdt, *Fig. etym. im Rom.*, 15 : *excuser excusation, saillir un saut* etc.). Mais peut-être faut-il corriger avec l'éditeur *deigna* au lieu de *tocha*. — V. 924, *ne puis veer Chose par ki joen aie per* : corr. *jo[i]e* ? « je ne puis voir chose par quoi j'aie joie pareille ». — V. 939 ss. Je lirais : *ne il se defendroit del roi, Se il n'avoit enteims od soi Fors cels de la roünde table*, c.-à-d. « Il (Talac) ne pourrait se défendre contre le roi, même si celui-ci n'avait avec lui que les chevaliers de la Table Ronde ». Au v. 2078 je corrigerais *Tuit cil enteimes.*

V. 1335, *Ki ke gaaint a vïeler, Perduz les avez a tumber.* Je ne crois pas à un jeu de mots sur *tomber* et *tambour* : le parallèle invoqué par l'éditeur *ce qui vient de la flûte, s'en retourne au tambour* démontre clairement que ce sont deux actions assez rapprochées dans la réalité (*vïeler-tumber*; *jouer de la flûte — battre le tambour*) qui caractérisent ces locutions. L'all. *flöten gehen* n'a

---

droiz estampiz sur leurs quatre pieds). L'esp. *salir d'estampia*, « etwas hastig, ohne Vorbereitung tun » (Tolhausen), évidemment emprunté au français, part aussi de l'idée de « piétiner », mais du piétinement qui précède la mise en marche du cheval.

rien à voir ici, cf. Kluge, *Etym. Wörterbuch* s. v. *flöten*, qui rattache cette locution au judéo-all. *pleite gehen*. — V. 1775, peut-être lire *ço n'iert pas d'el que de ma vie* « ce ne sera [la perte] d'autre chose que de ma vie ». — V. 1805-6, *S'or le perc par ceste assemblee, Ma vie me ert od lui doblee*. Lire *coblée* « accouplée jointe à la sienne » ? Pour le substantif *couple* on trouve des formes *couble* (cf. duplu > *double*) dans Godefroy.

V. 2309, *a droit met* (: *met* < mitto) : corr. *a droit plet* (= *plait* < placitum ? : *ẹ* < *ai* : *ẹ* comme *Pomfret* : *vallet*, cf. il est vrai Introd. p. XXVI : mais une rime *ẹ* > *a* : *ẹ* > *ai* est supposée par la correction de l'éditeur *detres* (: *mes*) au v. 3648. — V. 2393, ms. *se il cestui nos entravie* : lire peut-être *se el cestui nos est ravie* « si celle (la vie) de celui-ci nous est ravie ». — V. 2430, *Luguein n'a el suen nule entente*. M. Gelzer écrit : « L. hat in seinem (Herrn) kein Verständnis ? d. h. er weiss nicht, was es zu bedeuten hat ? ». Je comprends : « L. ne fait pas attention à ce qui le concerne », c'est-à-dire il ne pense pas à lui-même. *Le suen*, attesté amplement en a. fr. au sens de « la propre fortune, les moyens », pourrait avoir ici un sens moral. *Entente* pourrait aussi signifier « Sorge, Besorgnis », comme dans les passages rassemblés par Tobler, *Verm. Beitr.*, V, p. 393.— V. 2506, *esprevier nies* (: *mes* = magis). Je propose de conserver *nies* et de comprendre « niais ». Alors le nominatif qui choquerait dans la correction *mués* (*esprevier* étant au cas oblique), le manque d'une syllabe et l'inconvénient de la rime *e* > *a* : *e* > *ai* (mais cf. plus haut) seraient évités[1]. — V. 2548, *deprié* au lieu de *despris* ne me semble pas plus étonnant que *brebi*, *ver*, *refu* (Meyer-Lübke, *Hist. Gramm. d. Franz.*, p. 180). — V. 2866-9, *La dame s'est mise a la voie, Ses dous cosins prent, si's envoie Emprès Lugains vers l'abeïe ; Ço sunt li clavier de sa vie*. L'éditeur traduit *clavier* au glossaire : « Pförtner oder Pfosten ? » Je propose de lire : *Ço sunt esclarier* [= éclaireurs] *de sa voie*. La rime *aboie : voie* se trouve aux vers 2876-7, le mot *esclerier* au v. 3423, cf. p. XXIV de l'introduction. — V. 2935, tout en conservant la leçon du ms., je lirais : *neis s[e] il ert ferm en l'os*, « même si le fer était ferme (enfoncé) dans l'os ». Ainsi je tourne la difficulté de la correction *enclos* que M. Gelzer a bien vue : « Die

1. Je m'aperçois, en corrigeant les épreuves, que M. Foerster vient de proposer la même explication (*Zeitschr. f. rom. Phil.*, 1913, p. 466).

Stelle ist darum fraglich weil beide Zeilen ungefähr das gleiche bedeuten würden ».

V. 3190, ajouter à la forme *altier* (= altarium, forme attestée copieusement par Roensch, *Itala und Vulgata*, p. 259, et par Carnoy, *Le latin d'Espagne...*, p. 263 [1]) les exemples réunis par God. *Compl.* s. v. *altel*, les formes dialectales italiennes mentionnées par M. Salvioni (*Rev. de Dial. rom.*, IV, p. 106) et esp. *otero* « colline ». — V. 3276, *De cele seurte alier s'en vont* : corr. *de cele sëurté liet vont*. — V. 3452, *Tallanc vient grant eire soffrain* : comme M. Gelzer avoue lui-même que *soffrain* « souverain » n'offre pas de sens palpable, je proposerais de lire : *sor frein* « à bride abattue » (cf. God.), d'autant plus que *Ywain* rime deux fois avec *-ein* dans notre roman et que le passage en question serait le seul à présenter *Ywain* en rime avec *-ain* (cf. Introd., p. LXXII). — V. 3529 : M. Gelzer est choqué à bon droit par les trois rimes en *-semble* et de même au v. 346 suiv. par les trois rimes en *-oi* et au v. 601 suiv. par les trois rimes en *-uz*. Mais ces deux derniers passages me semblent exprimés d'une façon très naturelle. Cette anomalie métrique ne remonterait-elle pas à l'auteur ? — V. 3759, *arbalaste* (: *ceste*) me rappelle *asme* : *blasme* des vers 121-2. — V. 3772, *un halt fossé De quarante piez out de lé* est peut-être à conserver si l'on admet une construction ἀπὸ κοινοῦ (cf. *des treis filles ot non l'ainznee Andromacha fu apelee*, Tobler, *Verm. Beitr.*, I, p. 138) : « un fossé de quarante pieds ; il avait quarante pieds de largeur ». — V. 3876 : peut-être conserver *le champ del dossel* et comprendre *champ* = *canthus* (Littré *champ* 2, Meyer-Lübke, *Rom. Etym. Wb.* 1618) : la signification « schmale Seite » conviendrait tout à fait. Nous aurions ainsi un exemple ancien de la confusion graphique qui s'est produite en français entre *campus* et *canthus*.

V. 4504 : faut-il conserver *parsom* et interpréter : « je vous somme » (1re pers. du sing.) ? Le verbe *parsommer* est attesté par God., mais non dans le sens du fr. *sommer* « réclamer, exiger », sens que, il est vrai, le verbe *sommer* possède depuis le XIIIe s.

---

1. Je ne partage pas l'avis de M. Meyer-Lübke qui écrit *Mitteil. d. rum. Instituts Wien*, p. 30, au sujet de alb. *lter* = *altarium* : « was lautlich richtig, aber mit Rücksicht auf die romanischen Formen nicht gerade wahrscheinlich ist. »

(*Dict. gén.*). — V. 4720 : si *enchanceore* est la forme du ms. (M. Gelzer imprime *enchaceore* au commentaire), je corrigerais *enchantelore* et je penserais à une dérivation (en *-ure* ou *-oire* ?) de *enchanteler* qui se disait en a. fr. précisément de l'écu (cf. Godefroy s. v. *enchanteler*, *achanteler*).

V. 5450 : lire *de* au lieu de *en*? — V. 5971-2, ms. *salu* : *salu*. Corr. la seconde rime en *valu*. *Valoir* a le sens de « aider », cf. Godefroy (*por vos valoir e aidier* Ben.) et Raynouard, V, 463-4. La correction des *deux* rimes (*sauvé* : *santé*) que M. Gelzer propose s'éloigne trop du texte du ms.

V. 6096, *l'ad tenu*. Corr. *l'a detenu* « il l'a détenu, arrêté ». — V. 6455, *Qu'il porront en la vile a paine, Hosteals i serront ainz que hui chier*. Il n'y a pas d'anacoluthe : *porront* ne demande pas d'infinitif dépendant de lui. Weber, *Ueber den Gebrauch von devoir, laissier, pooir...*, p. 19, a rassemblé des exemples de *pouvoir en* = « Platz haben in » (cf. esp. *caber en*).

Leo Spitzer.

II

Voici quelques conjectures portant sur les deux premiers tiers environ du poème d'*Yder*. Je ne m'occupe pas de la fin, qui me paraît avoir été plus maltraitée encore par un scribe non seulement inintelligent, mais peu soigneux. Je crois avoir montré que plusieurs de ses erreurs proviennent de répétitions machinales ou de confusions entre des lettres présentant une certaine ressemblance.

V. 216 : *quor* a été répété machinalement ; corr. *not* ; cf. 418. — V. 349-50, *de folie Vos vient aquerrer druerie* ; corr. *a querre*. — V. 418 : *tocha* est encore une répétition machinale ; corr. *deigna*. — V. 538 : *venent* (= *vienent*) est bon ; la corr. *meinent* est inutile. — V. 583, *est*, corr. *ert*. — V. 609 : *sunt*, corr. *unt*. — V. 610, *ses*, l. *les*. — V. 690, *liez un esceu met le mortier* ; le mot *esceu*, qui m'est inconnu, n'est pas expliqué ; corr. *escu* ? — V. 941 : *fors* ne donne pas de sens ; corr. *toz* ?

V. 1136, *ses cent* ; la corr. *s'esceut* (de *escoillir*), proposée par M. Stimming, me paraît évidente : voy. les exemples dans Godefroy, III, 149. — V. 1153-4 : la ponctuation ne donne pas

de sens; je corrigerais : *se il* (Ké) *ert*... — V. 1156, *la*, corr. *sa*. — V. 1158 : il n'y a aucune objection à faire à la correction *voie*, le mot en rime étant *aloie* de *aloier* (ad-ligare) et non *aloe* (ad-locare), comme le pense l'éditeur (voy. Godefroy, ALIER). — V. 1212 : [*Yder*] *le bon cheval a ferre* (: *terre*) ; je lirais *aferre* et verrais là l'équivalent de l'it. *afferrare*, prov. *aferrar* « saisir » ; au v. 1246 la même action est exprimée par *saisir*. — V. 1267, ce vers appartient certainement à la réplique de Béduer ; c'est pour la rime que *conestable* a été substitué à *seneschal*. — V. 1304, *ne*, corr. *ke*. — V. 1335-6 : le jeu de mots n'est pas celui que voit ici l'éditeur : il porte sur les deux sens de *tomber*, « choir » et « faire la cabriole » ; dans ce second sens, il s'oppose naturellement à *vieler*. — V. 1385 : *messissent* ne donne pas de sens et le vers est trop court ; corr. *il nel fesissent*. — V. 1562, *ert* ; il faut un subjonctif : corr. *eit* = *ait*. — V. 1566, *perdoit*, corr. *perdroit*. — V. 1642-3 : l'éditeur lit : *si*(*n*)*avels* (*n*)*on*[*t*] *confort itel* — *Ke plusors parz l'estuet entendre* et comprend : « ses désirs ont cette consolation que... », mais *avel* ne signifie pas « désir ». Je lirais : *Si avels non, confort a tel k'en*, c'est-à-dire « s'il n'a pas de joies, il a au moins ce réconfort... » — V. 1675, *sen*, corr. *l'en*, c'est-à-dire « si on pouvait lire dans son âme ». — V. 1767, *or par sui jo en mal tropel* (: *consel*) ; l'éditeur corrige en *torbel*, mot qui n'apparaît qu'au XIVe siècle, au sens de « combat » ; corr. *trepeil* « agitation, trouble ». — V. 1875, *li jors ert ja bien esbatuz*. Le dernier mot embarrasse l'éditeur ; corr. *embatuz* : Godefroy (III, 28 a) a un exemple de *soi embatre*, « se lever », en parlant du jour.

V. 2078 : *envirent* ne peut avoir aucun rapport avec *virer*, *environ*, etc. ; corr. *l'en*(*n*)*irent*, « le détestent » ; autre ex. du mot au v. 2131. — V. 2167 : *rescost* (de *rescueudre*) va très bien pour la forme et pour le sens. — V. 2180, *Ça mes armes, dist Gaugeain tost*. Virgule après *ça* et *Gaugeain*. — V. 2184 : *Onques home ne vit plus cher* ne donne pas de sens ; corr. *hom... chevalier*. — V. 2380, *Le dit*, corr. *l'en d*. — V. 2383, *seroit*, *seroiz*.— V. 2426, *martire*, l. la corr. *matire*, proposée dubitativement, est évidente. — V. 2584, *davantir*, formé régulièrement sur *davant* (cf. le prov. *enantir*) pouvait rester. — V. 2591, *ne*, corr. *n'en*. — V. 2702, *se rage*, l. *n'enrage* ou *n'esrage*. —

V. 2929, *repuios*, c. *refusos* (3 ex. dans *Troie*); cf. en prov. la loc. adv. *a reüzos*.

V. 3069, *raine*, faute de plume pour *dame*; le mot *dame* désigne la même personne v. 2906, 3001, etc. — V. 3278, *de(l) seürté sunt rebartie* (: *nuncie*); corr. *s'est rebaitie* (il s'agit de la reine Guenloïe). — V. 3280, *est a*, corr. *estra*. — V. 3449, *conurent*, l. *conuirent* (: *virent*). — V. 3516, *N'a desirier d'avoir plus*; *mestier*, proposé par l'éditeur, est peu satisfaisant pour le sens; je préférerais *n'a* [*nul*] *desirier* ou *desiier*. — V. 3574, *soufrainer*, qui paraît bien signifier « mener (un cheval) doucement », doit être formé sur la loc. adv. *sor frein*; cf. plus haut la correction de M. Spitzer au v. 3452; voy. Godefroy, *Compl.* (IX, 659 c), Levy, *S. W.*, *fre*, et les ex. réunis par Tobler, *Zeitschr.*, II, 148. Il est évident au reste que la même locution ne peut signifier à la fois « à une allure modérée » et « à bride abattue »: en ce dernier sens on devait dire *soz frain* et c'est ainsi qu'il faudrait corriger au v. 3452. — V. 3610 : *son voil* entre deux virgules. — V. 3613 : *amesaisié* (« mis en mésaise ») n'a pas été enregistré jusqu'à présent, et le sens serait médiocre: nous devons avoir ici le verbe *amaisier* « adoucir » (cf. 4703 et 6627), peut-être *Bien set* [*il*] *qu'*[*il*] *ert a*. — V. 3687, *de vivre*, corr. *del v.* — V. 3872, *el sein*; pas de sens : corr. *el son* (summum). — V. 3961, *ço que jo en ai covenant*; corr. *ai en*.— V. 3972 : *qu'il tint*, l. *qui·l tint*, c'est-à-dire « qui la tient (la porte) entrebâillée ».

V. 4152, *Deus a, co dist il*, (*qui*) *li veillé*; je propose *D. a, ço dist, sor li v.* — V. 4181-2, *Hontes est que vos estes essorbe Por le dist de ce neim*... La correction [*E*] *hontes est que vos essorbe*, « c'est une honte qui vous aveugle », supprime la relation nécessaire du premier vers avec le second; corr. *hontes est que vos estés orbe* « c'est une honte que vous soyez aveuglé (ou assombri) par les paroles de ce nain ». — V. 4612, *que a voster gré lacïez*; le dernier mot doit provenir d'une faute de lecture comme le scribe en fait beaucoup : corr. [*et*] *que* ... *l'aiiez*.

A. Jeanroy.

FRAGMANT DE L'*ÉREC* DE CRÉTIEN DE TROIES

M. Émile Picot m'a comuniqé, le 24 octobre 1913, un fragmant de parchemin apartenant à M. Leroy, notaire à Laigle, et trouvé dans la reliure d'un exanplaire de Silius Italicus du XVIe siècle. Ce fragmant, qi ne mesure qe 0^m 113 sur 0^m 032, provient d'un manuscrit à deus colones. L'écriture èt du XIIIe siècle. Voici ce q'on i peut lire :

Recto, 1re col.

... est lespee nareste
... che de la teste
... enche en la ceruele
... che toz ꝛ chancele
... le erech le boute
... eur la (*sic*) destre coute.

Verso, 1re col.

Sire Ydiers(?) li filz nut ai non
Hui matin ne qidoie mie
Qz .1. seus hom p chrie
Me peust uaitre (*sic*) or ai troue
Meilleur de moi ie lai pue
Chrs estes mōt vaillanz
Tenez ma foi ie vos fianz.

Recto, 2^e col.

... uostre merci en serai
E. respont vasaus ie sui
Cil i/q ier en la forest fui
Avec la roine guenieure
Ov tu soufris ton naï enrieure
Ferir la pucele madame
Gant vitance est de ferir fēme.

Verso, 2e col.

Sa pucele.....
Idiiers (*sic*) ni uout plus ar...
Sa foi li estue (*sic*) aquite[r]
Maintenant seur son c...
Q' vos en feroie lonc...
Son naim ꝛ la pucele eu...
Le bois trespasse ꝛ puis...

Ces 27 vers ou fragmants de vers apartiènent à l'*Érec* de Crétien de Troies. Come ils corespondent aus vers 979-984, 1012-1018, 1046-1052 et 1080-1086 de l'édicion W. Foerster, il an résulte qe le manuscrit auqel notre fragmant a apartenu avait 34 vers à la colone.

Je rapèle qe, outre les set manuscrits conplets qi nous sont parvenus du poème d'*Érec*, M. Foerster a signalé [1] l'existance à la Bibliotèqe de Sainte-Geneviève d'une garde antérieure (dans le ms. 1269) découpée, èle aussi, dans un manuscrit du poème, et où se lisent qelqe 90 vers (de 5359 à 5457). Ce frag-

1. *Romanische Bibliothek*, n° 13 (1896), pp. XXXIX-XL (2e éd., 1909, pp. XXXI-XXXII).

mant représante 4 pajes consécutives, coupées dans le bas, d'un manuscrit de petit format à une seule colone de 25 à 26 vers, tout-à-fait distinct, par conséqant, de celui dont un débris apartient aujourdui à M. Leroy.

A. THOMAS.

SUR LA PATRIE DE L'*ESCOUFLE*

M. Paul Meyer a émis l'opinion suivante an ce qi concerne l'auteur de l'*Escoufle* : « Je crois ne pas m'aventurer beaucoup en supposant qu'il était normand [1]. »

Je crois devoir, de mon côté, consigner ici qelqes observacions d'ordre lexicografiqe qi me paraissent dificilemant conciliables avec cète manière de voir.

1° ASSIN. — Un seul exanple :

> Il n'i oi koute ne coussins,
> Fors .j. seul sac de .ij. *assins*
> Plain de paillole et de festus (5229-31).

Le Glossaire traduit justemant *assin* par « mesure de capacité pour les grains », et ranvoie à l'art. ASSINUS de Du Cange. Il faut ajouter l'art. ESSINUS du même auteur et l'art. AISSIN de Godefroy, et remarqer qe l'*Escoufle* êt le seul texte litéraire qi anploie ce mot. Or il parait résulter de l'ansanble des exanples conus, tant an latin q'an français, qe l'usaje de cète mesure était fort restreint et ne conprenait qe la Picardie (particulièremant le Soissonais [2]) et la Flandre française.

2° CONTEKIER. — Deus exanples, l'un au sans de « toucher, palper » (441), l'autre au sans de « plaire » (6536). Ce dernier sans êt relativemant fréqant dans les textes, mais tous ceus qe

---

1. L'*Escoufle*, roman d'aventure, p. p. H. Michelant et P. Meyer (Paris, Didot, 1894, Soc. des anciens textes français), p. XXXIII.

2. La mancion, dans l'*Escoufle*, de *saint Crespin en Chaie* (2432) indiqe qe l'auteur couait très bien Soissons : on sait qe *Saint-Crépin-en-Chaye* êt le nom d'une abayie de l'ordre de Saint-Augustin fondée an 1131 dans un faubourg de Soissons.

cite Godefroy (qi ne conaît pas le passaje de l'*Escoufle*) proviènent de la Picardie, de la Flandre ou de l'Artois [1]. Quant au sans de « toucher », Godefroy n'an produit qe trois exanples, tous trois anpruntés aus archives comunales de Lille [2].

3° CORON. — Un seul exanple (2228), au sans ordinaire de « bout ». Godefroy done plus de 40 exanples, tous picards ou walons, sauf un. Ce dernier êt anprunté au *Girart de Roussillon* d'Oxford, mais il doit être suprimé ; c'êt une faute de lecture pour *toron* « coline » ; voir l'éd. W. Foerster, v. 8038, et la traduccion P. Meyer, p. 254.

4° MINGAUT. — Un seul exanple (7055) :

> Ele a son destre bras geté
> Parmi le *mingaut* du surcot
> Le conte.

Le Glossaire dit : « Mot qui manque aux dictionnaires et qui paraît désigner l'ouverture d'un vêtement. »

Il faut lire *l'emingaut*, come l'a fait Godefroy, qi cite le passaje an altérant la fin du v. 7055, sous AMIGAULT « ouverture, fente », et qi a an outre un article EMICAUT, où il n'a pas hasardé de définicion. L'exanple cité sous EMICAUT vient des archives de Roye an Picardie ; mais come Martin Le Franc (né à Aumale) anploie aussi le mot, il faut probablemant conprandre la Normandie oriantale dans son ancien domaine.

Anfin, je dois ajouter q'il paraît dificile de considérer come Normand un auteur qi anploie l'art. fém. *ille* et le démonstratif fém. *cille* (an rime avec *fille*) 2704, 4108, 4124, 6264, 6412. Ces formes rares apartiènent, il me sanble, au domaine oriantal de la langue d'oïl.

A. THOMAS.

---

1. Art. CONTECHIER 1 ; cf. l'art. CONTECHABLE.

2. Art. CONTECHIER 2. Malgré la grande diférance du sans, il ne sanble pas léjitime de croire q'il s'ajisse réèlemant de deus mots distincts. Mais je n'an dirai pas autant du subst. *contek* (masc.), *conteke* (fém.), « résistance, querèle », qi ne se trouve qe dans les textes anglo-normands.

COMPTES RENDUS

PIERRE CHAMPION, **François Villon, sa vie et son temps** ; Paris, Champion, 1913 ; 2 vol. in-8°, VIII-332 et 450 pages, 24 et 25 planches hors texte (*Bibliothèque du XVe siècle*, XX et XXI).

M. Pierre Champion, qui a récemment publié les notes de Marcel Schwob sur Villon[1], nous donne à son tour sur l'auteur du *Testament* deux gros volumes riches de faits. On y retrouvera très nette l'influence de Schwob, celle aussi d'Auguste Longnon et de M. Bijvanck. M. C. dans sa préface indique lui-même avec précision ce qu'il doit à ses maîtres ou amis. Mais dans ces beaux volumes édités avec goût, illustrés de jolies planches, soignés dans le détail, on reconnaîtra vite l'œuvre très personnelle de quelqu'un qui se range dès maintenant parmi les meilleurs critiques ou historiens de Villon.

Il y a deux parts dans le livre, l'une d'interprétation de textes, l'autre de reconstruction historique. L'œuvre de Villon, l'époque de Villon : voilà le double sujet que s'est proposé M. C. Nous nous demanderons comment il a traité l'un et l'autre. En ce qui concerne les œuvres, il ne s'est pas rendu la tâche facile. On sait de combien d'obscurités s'enveloppe encore le texte de Villon, mais M. C. n'a pas voulu juger de l'ensemble sans être sûr d'en avoir compris chaque élément, et il a tenu à faire passer devant nous tous les vers du poète, sans omettre d'indiquer comment il les entend. C'est une véritable traduction qu'il nous a donnée là, et nul ne niera que le besoin s'en faisait sentir. Il va de soi que nombre de passages étaient clairs dans l'original et que la paraphrase n'y ajoute rien : pourtant ce qui est clair pour l'un ne l'est pas toujours pour l'autre, et il n'est pas mauvais, si l'on veut faire le décompte des obscurités, de s'entendre d'abord sur ce qui n'est pas obscur : d'où la nécessité d'un recensement complet. Mais là ne se borne pas le mérite de M. C. D'abord il a éclairci un assez grand nombre d'allusions historiques, qui, pleinement comprises, éclaireut souvent d'un jour inattendu le sens d'une

1. Cf. *Romania*, t. XLII (1913), p. 477.

remarque ou d'un développement. Nous y reviendrons. Pour nous en tenir ici au style ou à la langue même de Villon, M. C. a, sur deux points au moins, pénétré plus avant que ses prédécesseurs. Il nous a montré, mieux qu'on ne l'avait encore fait, la part du jeu de mots dans les *Lais* et le *Testament*. Villon envoie étudier chez maître Pierre Richer trois pauvres orphelins qu'il a pris sous sa protection : mais qu'ils laissent de côté le Donat, qui est trop rude, et le « grant Credo » qui est trop fort, et qu'ils s'en tiennent à apprendre *Ave salus, tibi decus* [1]. Le Donat ou *De octo partibus orationis* d'Elius Donatus est une grammaire latine, et voilà qui va bien. Mais ces trois pauvres orphelins sont réellement trois vieux richards dont Villon tourne en dérision l'avarice : ils n'aiment ni donner (Donat), ni prêter à crédit (Credo) : leur prière n'est que *Ave salus, tibi decus* (Bonjour, salut d'or, à toi la gloire !). M. C. nous signale bien d'autres calembours du même genre et il y a là évidemment un procédé favori du poète. D'autre part, si l'on a toujours su que Villon a son franc parler et ne mâche pas les mots, on n'avait pas encore montré aussi nettement combien il se plaît aux sous-entendus gaillards ou franchement obscènes. Bien des vers ne prennent tout leur sens qu'à condition d'y retrouver cette tendance. Cela n'ajoute peut-être pas à l'agrémentde l'œuvre, cela aide toutefois à la mieux comprendre. Pourtant, il faut le marquer, allusions historiques, jeux de mots, équivoques libres, tout cela jusqu'à un certain point nous laisse encore à la surface. On aimerait à toucher la trame même du style, à entrevoir comment s'enchaîne le développement et par où s'en marque la continuité, à saisir enfin le rapport des parties au tout. C'est là où M. C. nous laisse un peu dans l'embarras. Ses interprétations sont souvent un peu promptes [2] ; elles triomphent à trop peu de frais des difficultés du texte, elles ne nous laissent pas assez apercevoir ces difficultés. « Item, écrit Villon,

a Marion l'Ydolle
Et la grant Jehanne de Bretaigne
1630 Donne tenir publique escolle
Ou l'escollier le maistre enseigne.

A Jehanne de Bretaigne, interprète M. C., « le poète laissera le droit de

1. *Villon*, éd. des *Classiques français*, str. CXVIII.

2. Villon vient de léguer aux Frères mendiants, aux Dévotes et aux Béguines « grasses souppes » et « flaons », puis il continue : « Si ne suis je pas qui leur donne, — Mais *de tous enffans sont les meres*, — Et Dieu, qui ainsi les guerdonne, — Pour qui seuffrent paines ameres. » T. 1166-9. C'est-à-dire : « Et pourtant ce n'est pas moi qui leur donne à l'ordinaire, mais ce sont les mères de tous les enfants et Dieu... » M. C. brouille la suite des idées en interprétant : « Ce n'est pas lui qui donnerait jamais rien à ces quêteurs, *bien qu'ils soient*, comme l'on disait ironiquement, *les mères, ou plutôt les pères de tous les enfants* de Paris », t. II, p. 153.

tenir des écoles d'amour[1] », et le sens n'est pas douteux. Mais voici qui n'est plus aussi clair :

Lieu n'est ou ce marchié se tiengne,
Si non en la grisle de Mehun ;
1634 De quoy je dis : « Fy de l'enseigne,
Puis que l'ouvraige est si commun ! »

« Il ajoute amèrement, commente M. C. : ce commerce se tient partout dans le monde, sauf dans la prison de Meung ; mais comme il faut bien mépriser ce dont on ne peut jouir, François Villon s'écriera : « Fy de l'enseigne ! » Impossible pourtant de traduire ainsi les v. 1632-3 qui disent tout juste le contraire. M. C. se servirait-il ici d'un autre texte ? Non, car à la p. 112 de son tome I, il cite la strophe tout entière et il donne identiquement le texte que nous venons de reproduire. Ce texte, il est vrai, n'est que celui du seul ms. *C*[2]. M. C. s'est-il inconsciemment fondé sur le texte de *I* : *lieu n'est ou ce marché ne tiengne*[3] ? Mais *tiengne* sans *se* ne peut plus signifier, semble-t-il, que « tienne bon », et on cesse de voir la suite des idées. Faut-il se reporter à la leçon de *A*[4] : *lieu n'est ou marchié ne se tiegne* ? *Ne se tiegne* va très bien, mais que veut dire ce mot *marchié* que ne détermine plus aucun pronom ? Tout le passage a l'air très clair et il est très obscur[5]. Il ne serait pas juste de reprocher à M. C. de ne l'avoir pas éclairci, mais on lui aurait été reconnaissant, ici et ailleurs, d'avoir signalé la difficulté.

Dans la partie proprement historique de son livre, M. C. trouvait plus de secours dans les travaux de ses devanciers ; mais s'il a tiré parti de tout ce qu'on avait écrit avant lui, il a largement ajouté du sien et il a le mérite d'avoir mené à bonne fin une œuvre qu'avaient commencée Longnon et Schwob. Sur Villon lui-même, comme on pouvait s'y attendre, il n'a rien trouvé de neuf, mais sur le milieu où a grandi et vécu le poète, sur ses amis, ses connaissances, ses légataires, sa ville et son Université, M. C. a jeté la plus vive lumière. Il a exploré profondément les archives contemporaines, et de cette quête méthodique et patiente il nous a rapporté une foule de bouts de textes

1. T. II, p. 164.
2. Dans le ms. *ce* est orthographié *se*.
3. C'est cette leçon que donnait Longnon en 1891 et c'est sur le texte de Longnon que s'appuyait G. Paris quand il interprétait comme M. C. : « [Villon] autorise Marion l'Idole et la grande Jeanne de Bretagne à tenir école publique de ce commerce qui se pratique en tous les lieux du monde, sinon, ajoute-t-il avec un soupir, sous la grille de Meun », *François Villon*, p. 134-5.
4. *F* n'offre ici qu'une leçon tronquée : *lieu n'est ou marché ne tiengne* (— 1 syllabe).
5. Notez que *I* est le seul à donner *en la grisle*. *C* et *A* ont : *a la grisle* (*F* : *en la geole*). Il semble qu'il y ait ici un jeu de mots sur le sens du mot *grisle* : il faut probablement imprimer : a la *Grisle* ; il y a une enseigne dans le cas, cf. v. 1634-5.

et de documents dont chacun éclaire un recoin de ce lointain passé. Les hommes et les choses du XVe siècle revivent dans un tableau plein de couleur et d'animation. Les hommes, ce sont surtout les légataires de Villon. On sait s'ils sont nombreux. Mais bien rares sont ceux que M. C. n'a pas réussi à identifier ou à faire mieux connaître. Un appendice, qui ne compte pas moins de cent pages, rassemble sur chacun d'eux tout ce que nous savons désormais de leur biographie [1]. Ces renseignements, où les détails nouveaux abondent, confirment une fois de plus la véracité de Villon : Jehan de la Garde [2] fut en son temps épicier dans Paris et le jardin de maître Pierre Bobignon [3] a bien réellement existé. A mesure que nous connaissons mieux les légataires, nous comprenons mieux les legs. Si le Chevalier du guet reçoit le *Heaulme* [4] de la Porte-Baudoyer, c'est qu'il en a justement grand besoin pour compléter son armure : convaincu de n'être qu'un simple écuyer, Jean de Harlay devra bientôt faire place à un chevalier authentiquement casqué. Villon réserve ses faveurs pour les sergents à pied du Châtelet, mais pourquoi ce citadin s'inquiéterait-il des sergents à cheval [5] qui n'exploitaient qu'en dehors de Paris? C'est ainsi que peu à peu, dans cette foule étrangement mêlée qu'a connue et coudoyée Villon, on arrive à mettre un nom sur la plupart des visages, à trouver le détail caractéristique qui dans chaque cas a frappé le poète. On est surpris de rencontrer dans le nombre tant de financiers, de spéculateurs sur le sel, de riches commerçants. Ces pauvres diables, ces tendres orphelins envers qui Villon montre une si touchante sollicitude, on découvre, en effet, qu'ils ont été pour la plupart les Crésus de leur temps ; sans doute il a quémandé plus d'une fois à leur porte et souvent sans résultat : Villon fait le généreux avec des gens qui lui ont refusé un petit secours [6]. De là une ironie très particulière, qui à l'occasion peut devenir assez âpre. Faut-il aller plus loin et voir dans le *Testament* une satire sociale, un pamphlet parfois cruel où Villon dirait

---

1. Dans la mise en œuvre de ces matériaux, M. C. fait entrer parfois un peu plus que nous ne savons. Tout ce qui est dit à différents endroits sur les relations de Catherine de Vausselles avec Villon nous paraît fort sujet à caution. De même, bien que cette interprétation soit traditionnelle, il nous semble bien vain de vouloir retrouver dans le vers *Que sais-je plus ? Quoy ? Les gaiges ravoir* (*Poés. div.*, VII, 34) une preuve que Villon a été au service de Charles d'Orléans. Il nous paraît bien plus probable que Villon se vante ici d'être habile à retirer de la taverne les gages qu'il y avait déposés.
2. L. 258.
3. T. 995.
4. L. 169-70
5. Str. XCVII.
6. Cf. Champion, t. I, p. VI : « En somme il semble bien que la plaisanterie de Villon doive presque toujours être entendue par antiphrase : s'il dépeint quelqu'un comme un enfant, il faut comprendre un vieillard ; s'il le dit dénué de biens, c'est un riche ; s'il parle d'un honnête homme, il y a à parier qu'il s'agit d'un coquin. Les louanges que donnent Villon correspondent à un bienfait, et ses médisances, à un refus de l'obliger. »

leur fait aux capitalistes de l'époque? Schwob le croyait [1]. M. C. n'est pas de cet avis [2], et nous pensons comme lui. Il n'y a pas lieu de reviser du tout au tout l'idée qu'on se faisait de Villon. Le portrait tracé il y a quatorze ans par G. Paris [3] reste encore vrai dans ses grandes lignes. Mais le livre de M. C. nous permet d'y apporter dès maintenant de sérieuses retouches et surtout de le détacher sur l'arrière-plan le plus varié et le plus pittoresque [4].

Lucien FOULET.

Maurice GRAMMONT, **Le vers français, ses moyens d'expression, son harmonie**; deuxième édition refondue et augmentée; Paris, Champion, 1913; in-8, 510 pages (forme le tome cinquième de la Collection linguistique publiée par la Société de linguistique de Paris).

La métrique est une science, mais c'est aussi un art. Le métricien doit connaître la technique du vers, mais il doit aussi être un homme de bon sens, avoir de la finesse et du goût. Certains métriciens l'oublient trop. M. Grammont réagit contre cette tendance. Dans son livre, point de façade ambitieuse, point d'étalage scientifique. L'homme du monde le moins initié peut le lire et sans doute le comprendre. Pourtant toutes les théories qui y sont exposées reposent sur une connaissance profonde de tout ce qui touche à la versification française. Et si les chiffres et les calculs n'encombrent point l'ouvrage, celui-ci n'en est pas moins, là où il le faut, fondé tout entier sur des calculs et des chiffres.

Les travaux de linguistique générale de M. Grammont nous garantissent à l'avance la valeur scientifique de ce livre. Mais si quelqu'un veut y regarder de près, il s'apercevra bien vite combien tout y a été pesé, examiné à fond. Les études les plus récentes des métriciens modernes sont connues de l'auteur. Lui-même s'est livré à des recherches personnelles particulièrement longues et minutieuses. Il suffit pour s'en convaincre de comparer cette édition, qui est la seconde, à celle qui parut tout d'abord en 1904. Toutes les deux poursuivent le même but: étudier l'harmonie du vers français, la valeur expressive des rythmes et des sons. Mais une bonne partie de l'ouvrage, celle qui a trait au rythme, a été profondément remaniée. Dans l'édition de 1904, ces phénomènes étaient étudiés d'après la méthode ordinaire d'observation directe. Aujourd'hui l'expérimentation est à la base de tout l'exposé. De là viennent un certain nombre de nouveautés, de théories originales qui donnent à cette édition une valeur nouvelle, et qu'il importe de signaler ici, car elles dépassent souvent par leur intérêt le cadre ordinaire d'une métrique

1. Cf. *Romania*, t. XLII (1913), p. 478.
2. T. I, p. VII.
3. *François Villon*, 1901.
4. Signalons que le dernier volume se termine par un Index très détaillé qui rendra de grands services.

française. Ainsi plusieurs de ces innovations concernent la théorie de l'intensité ; or il n'est pas une des langues romanes dont l'histoire, ancienne ou moderne, ne soit intéressée, tant au point de vue de la phonétique qu'au point de vue de la versification, par la théorie de l'intensité.

Je me propose de donner une idée des nouveautés principales introduites par l'auteur.

Et d'abord, si les phonéticiens et les métriciens s'entendent à peu près sur le rôle important que joue l'intensité dans le vers, et en particulier dans le vers français moderne, ils ne sont plus tout à fait d'accord dès qu'il s'agit de définir la notion même d'intensité. D'aucuns confondent deux choses que M. Grammont distingue soigneusement : l'intensité et l'audibilité. De ce qu'un son s'entend plus loin qu'un autre, il ne s'ensuit pas nécessairement qu'il soit plus intense (voir *Rev. d. l. rom.*, LVI, 1913, p. 479). Un *i* par exemple peut être très intense et s'entendre moins loin qu'un *œ* beaucoup plus faible. Il est facile de s'en rendre compte en écoutant un phonographe : les *i* s'entendent très mal. Cette confusion des notions d'audibilité et d'intensité explique l'erreur commise par certains métriciens qui considèrent comme intenses des syllabes n'ayant pas d'autres voyelles qu'un *e* muet. Devant l'impossibilité où l'on est de mesurer exactement l'énergie déployée par les muscles qui concourent à l'expiration, c'est-à-dire de mesurer l'intensité au point de vue *physiologique*, M. Grammont s'en tient au point de vue *acoustique* et part d'une formule mathématique : l'intensité est proportionnelle au carré de l'amplitude des vibrations, l'amplitude étant elle-même inversement proportionnelle à la hauteur musicale. Malheureusement il ne suffit point de connaître la formule : le métricien qui étudie l'intensité d'après les tracés pris à l'inscripteur de la parole se heurte à de graves difficultés. Dans une note que je signale tout particulièrement aux linguistes (p. 87-8), M. Grammont indique brièvement la nature de ces difficultés et la marche à suivre pour les résoudre. L'expérimentateur doit tenir compte de certains éléments de trouble pouvant influencer la membrane qui recueille les vibrations : complaisance particulière ou inversement résistance particulière de cette membrane pour certaines notes et certains timbres ; force d'inertie de la membrane ; influence progressive ou régressive des consonnes environnantes sur l'amplitude des vibrations de la membrane.

Une des conclusions les plus importantes que M. Grammont tire des observations faites selon cette méthode, c'est que jamais au cours d'une même mesure métrique il n'y a de diminution d'intensité. Ou bien toutes les syllabes de l'élément rythmique ont une intensité égale, sauf la dernière syllabe qui est toujours plus intense (type 11, 11, 11, 19), ou bien l'intensité va croissant, sans défaillance, du commencement de la mesure jusqu'à la fin (type 3, 8, 9, 16). Cette observation vient contredire nettement la théorie de l'accentuation binaire suivant laquelle l'accent frapperait les mots, de deux syllabes en deux syllabes, régressivement depuis la finale intense. Une loi

de ce genre est peut-être vraie pour d'autres langues et d'autres versifications : elle ne saurait valoir pour le français actuel.

Les différences d'intensité n'intéressent pas seulement les voyelles : elles se rencontrent aussi dans les consonnes :

Hassan était donc *n*u, mais *n*u comme la main.

L'étude de ce vers prononcé par M. Grammont et enregistré à l'inscripteur montre que l'*n* du mot *nu* est deux fois plus intense dans le second hémistiche que dans le premier. La progression sémantique s'accompagne d'une progression de l'énergie rythmique et cette progression de l'énergie produit de l'effet sur les consonnes presque autant que sur les voyelles. Cette observation inédite conduit l'auteur à s'occuper des durées, et en particulier de la durée des consonnes.

En effet non seulement les voyelles mais les consonnes peuvent être affectées de durées particulières. Ainsi, dans l'exemple précédent, l'*n* du mot *nu*, déjà allongée dans le premier hémistiche (17 centièmes de seconde) parce qu'elle rappelle en y insistant l'idée exprimée dans un vers antérieur, et parce qu'elle introduit une syllabe rythmique devant une coupure syntaxique, se trouve encore allongée dans le second hémistiche (21 centièmes de seconde). Là, elle égale presque en durée la voyelle tonique et rythmique *u* (22 centièmes), parce que l'insistance devient encore plus pressante et surtout — ceci est important — parce qu'elle fait partie d'une mesure de deux syllabes. Ainsi donc l'allongement de cette mesure, *nécessité par le nombre restreint des syllabes qui la constituent*, est produit tout entier par l'allongement du mot *nu*, et ce mot lui-même n'est allongé que par l'augmentation de durée de l'*n* initiale. Cette durée particulière de la consonne est obtenue par un prolongement de l'implosion et de la tenue consonantiques.

C'est ce phénomène qui vient suppléer au défaut d'accent d'intensité dans les alexandrins où l'un des hémistiches est occupé tout entier par un seul et même mot (ou un groupe de mots n'en formant qu'un) :

Nu comme le discours *d'un académicien*.

Le *c* du mot académicien a une durée sensiblement supérieure à celle qu'il aurait eue dans un cas normal. Grâce à cet allongement de la consonne qui se trouve affectée ainsi d'un véritable accent temporel, l'hémistiche se décompose normalement en deux éléments rythmiques (2 + 4) comme c'est le cas pour un hémistiche ordinaire. La durée, en particulier la durée des consonnes, a donc une très grande influence sur le rythme des vers : l'on peut dire qu'entre les vers et la prose une des principales différences réside dans les durées. En général tous les phonèmes sont d'un quart environ plus longs en vers qu'en prose. Mais en vers, les syllabes précédant les coupes offrent souvent des allongements qui peuvent aller jusqu'à 8 ou 10 fois la longueur normale de la syllabe.

Parfois la syllabe qui doit porter l'accent rythmique ne se signale ni par une intensité ni par une durée particulières. C'est alors la hauteur musicale qui intervient pour marquer le rythme. Ce fait est relativement rare, parce que d'ordinaire l'augmentation de hauteur musicale est liée à l'augmentation de l'intensité. Mais il se produit des cas — surtout lorsqu'il y a rejet — où une modification notable de la hauteur musicale met en relief la syllabe rythmique :

et la lune ap- pa- rut || Sanglante
sol ≋
fa ≋ fa ≋
mi ≋
ré ≋ ré ≋.

Entre la finale du vers précédent et l'initiale du vers suivant, la différence de hauteur est d'une quarte. Dans certaines circonstances elle peut être plus considérable encore.

L'on voit quelle est la nouveauté de cette théorie du rythme. Jusqu'ici les métriciens qui se sont occupés du vers français pensaient que les éléments rythmiques étaient essentiellement marqués par des accents d'intensité. Pour M. Grammont, intensité, durée et hauteur interviennent également dans la production du rythme, et souvent l'une de ces trois qualités tient la place d'une autre par compensation. D'ordinaire les accents rythmiques sont à la fois des accents d'intensité, de durée, voire de hauteur. Mais l'élément d'intensité peut faire complètement défaut, et alors les accents rythmiques peuvent n'être que des accents de durée et de hauteur. Enfin il peut y avoir des accents rythmiques qui sont uniquement des accents de durée ou uniquement des accents de hauteur.

Cette théorie m'a paru à première vue soulever une grave objection. Le rythme — je prends ce mot dans son sens le plus large — est constitué essentiellement par le retour à des intervalles réguliers du même phénomène. Le tic tac d'une pendule, la cadence d'une valse, les éclats périodiques d'un phare qui tourne dans la nuit, produisent une impression de rythme parce que, dans la série des sensations auditives, musculaires ou visuelles qui se succèdent, la conscience de l'observateur distingue certaines sensations, toujours les mêmes, qui se reproduisent à des intervalles réguliers et qui servent en quelque sorte de points de repère au milieu des autres. Dès lors peut-on dire que le rythme des vers soit sauvegardé si les points de repère sont différents, s'ils sont tantôt un renforcement de l'intensité, tantôt une augmentation de la hauteur, tantôt un allongement ? Il faudrait, pour qu'il y ait rythme dans ces conditions, qu'il régnât un ordre déterminé dans la succession et la place respective de tous ces accents. Or un tel ordre est loin d'exister en fait, et la répartition des divers accents est sujette à varier dans chaque vers suivant le sens du contexte. Je ne parle pas des divergences d'interprétation qui peuvent se produire pour un même passage chez des lecteurs ou déclamateurs différents. Que reste-t-il du rythme dans ces conditions ?

Il n'est pas impossible, je crois, de réfuter cette objection qui m'avait arrêté jadis (*Revue de philologie française et de littérature*, XXV, 233). Ce qui est important dans le rythme poétique du français, ce n'est pas tant la nature des points de repère que le sentiment des rapports d'égalité perçus par la conscience entre les durées des groupes phoniques que séparent les points de repère. Ces points de repère peuvent changer (dans une limite restreinte d'ailleurs, puisque les changements possibles se réduisent en fin de compte à trois), mais il est une chose qui ne change pas, c'est la notion de la mesure. Toutes les mesures ont ceci de commun qu'elles se distinguent par leur fin : c'est à la fin de la mesure qu'une modification notable, attendue par l'oreille, et intéressant soit l'intensité, soit la durée, soit la hauteur, vient avertir la conscience que la mesure a pris fin et qu'une nouvelle mesure va commencer. Le vers est essentiellement une combinaison de mesures ou éléments rythmiques.

Mais, puisque la mesure est à la base du vers, une question se pose : les mesures sont-elles vraiment égales entre elles ? Le principe de l'égalité des éléments rythmiques a été établi dès 1879 par Becq de Fouquières dans son *Traité général de versification française*, œuvre qui a fait époque et dont tous les métriciens modernes qui se sont occupés avec distinction du vers français ont subi l'influence, qu'ils le reconnaissent ou non. Depuis que la métrique instrumentale a été inventée, les théoriciens se sont en général attachés à trouver la vérification expérimentale de ce principe de l'égalité des éléments métriques. Le point délicat a été de déterminer quelles sont exactement les limites de la mesure. Différentes théories ont été proposées et chaque jour presque en apporte une nouvelle (voir *Rev. d. l. rom.*, LVI, 1913, 479-81). M. Grammont donne son opinion (p. 91, note) : les mesures se comptent d'un temps marqué à l'autre ; elles commencent immédiatement après le temps marqué précédent (ou avec le début du vers, si la mesure est initiale), et se terminent avec la fin de la syllabe rythmique : celle-ci commence elle-même avec l'implosion de son premier phonème et se termine suivant les cas, avec la dernière vibration de sa voyelle, ou avec l'explosion de sa consonne finale (SORT) ou avec l'implosion de la sonante suivie d'une autre consonne (ABSORBE). Je ne vois pas qu'il existe pour le moment une définition plus exacte, plus raisonnable surtout, des limites de la mesure. En appliquant cette définition à l'interprétation de ses tracés, M. Grammont arrive à cette conclusion que les mesures d'un même vers ne sont pas le plus souvent mathématiquement égales : il peut y avoir de légères différences. Mais pratiquement ces différences sont négligeables. Quelques centièmes de seconde en plus ou en moins ne sont point pour rompre en aucune façon le mouvement du rythme. Les inégalités des mesures, étant infimes, demeurent imperceptibles à l'oreille et au sens musculaire. Et les importantes conséquences que tirait Becq de Fouquières (*ouvr. cité*, p. 305-346) de l'égalité des mesures entraînant une accélération ou un ralentissement du rythme, demeurent entières, puis-

qu'en définitive les vers ne sont point faits pour être analysés et mesurés par un instrument de précision, mais bien pour être perçus par un organe d'une finesse toute approximative : l'oreille humaine.

A la théorie des mesures et du rythme intérieur des vers se rattache d'une manière étroite la théorie des rejets et enjambements. Sur ce point encore la deuxième édition apporte des vues nouvelles. Dans la première, il n'était pas question à proprement parler des enjambements ; il n'y avait guère que quelques remarques sur ce que l'auteur appelle les rejets à l'hémistiche. Aujourd'hui un chapitre entier est consacré au rejet et à l'enjambement.

La définition du rejet est à retenir : c'est un effet de contraste produit par le fait que la phrase syntaxique ne cadre pas avec le mètre, et qu'il y a discordance entre les deux. La phrase déborde en quelque sorte au delà des limites du mètre, ou réciproquement. Cette définition suffit à montrer qu'aucune différence essentielle n'existe entre le rejet, le contre-rejet et l'enjambement. Le « schéma syntaxique », comme dit M. Rochette (*l'Alexandrin chez Victor Hugo*, Paris, 1911 ; IIe et IIIe partie, *Rapports de la Syntaxe et du Rythme*) entre en conflit dans l'âme du poète avec le « schéma rythmique ». Il en résulte un vers où le rythme et la pensée, celle-ci sous forme de phrase grammaticalement organisée, suivent une marche indépendante l'une de l'autre. Comment cette dualité doit-elle se résoudre dans la diction ? M. Grammont enseigne que, lorsqu'il y a conflit entre le mètre et la syntaxe, c'est toujours le mètre qui l'emporte. La phrase se moule comme elle peut sur le mètre. Je pense que ce précepte est juste en principe. Les vers sont des vers et non pas de la prose. Les poètes de l'antiquité ont de tout temps plié la langue aux exigences du rythme :

> Qualis *populea* moerens philomela sub *umbra*...
> *Nullus* ARGENTO *color* est **avaris**
> ABDITO **terris**...

Si Virgile et Horace ont pu briser ainsi la construction ordinaire, s'ils ont eu recours à un ordre des mots qui, en prose, aurait été pour le moins insolite, c'est qu'étant poètes, ils ont subordonné la grammaire au rythme. Mais si Horace et Virgile, si Racine et Victor Hugo mettent parfois en conflit le mètre et la syntaxe, ce n'est ni maladresse ni pur hasard. Le désaccord de la syntaxe et du mètre est un des plus puissants moyens d'expression que puisse employer le poète pour donner du relief à sa pensée.

> Mais tout n'est pas détruit et vous en laissez vivre
> *Un*... Votre fils, seigneur, me défend de poursuivre.
> RACINE, *Phèdre*.

> Tout à coup la nuit vint et la lune apparut
> *Sanglante*. VICTOR HUGO, *Les Châtiments*.

Dans les alexandrins de facture classique le rejet ou l'enjambement se rencontrent au milieu du vers, après le sixième pied, plutôt qu'à la fin. Au XVIIe siècle, l'accent rythmique de l'hémistiche est toujours attendu à une place déterminée ; c'est un point de repère fixe comme la fin du vers. Lorsqu'une coupe syntaxique ne coïncide pas avec cet accent métrique, le mot qui précède ou, plus souvent, le mot qui suit cet accent acquiert une valeur expressive considérable :

Mais au lieu de trouver | *sa belle*, il surprendra
Le Destiu séduisant | *sa fille*. A ce spectacle...
LA FONTAINE, *Ragotin*.

Une reine n'est pas | *reine* sans la beauté.
V. HUGO, *Éviradnus*.

Ce type de vers répond à ce que M. Grammont appelait déjà en 1904 « le faux trimètre ». Et il paraît certain que ce serait véritablement trahir le poète que de lire ces vers sans mettre un accent quelconque sur le sixième pied :

Mais au lieu | de trouver sa belle | , il surprendra
Le Destin | séduisant sa fille | . A ce spectacle...

Une rei | ne n'est pas rei | ue sans la beauté.

Tous les gens de goût partageront sans doute là dessus l'avis de M. Grammont. Mais il est un point à propos duquel on voudra sans doute s'écarter de lui : il s'agit de la pause à la fin du vers dans les cas d'enjambement.

Selon M. Grammont, cette pause est nécessaire. « Tout vers, dit-il, *sans aucune exception possible*, est suivi d'une pause plus ou moins longue. Si le sens finit avec le vers, on laisse tomber la voix avec la dernière syllabe :

Tout à coup la nuit vint et la lune apparut.

« Si l'on maintient la voix haute et intense sur la dernière syllabe, on suscite ainsi l'attente de l'auditeur qui comprend que la phrase n'est pas finie. La pause qui vient après, et qu'il n'y a pas à craindre de prolonger, rend cette attente plus pressante ; aussi les mots qui suivent et sur lesquels cette attente se repose, ont le maximum de relief :

Tout à coup la nuit vint et la lune apparut ||
Sanglante.

« La voix, qui était haute avant la pause, devient plus grave pour le rejet. »

J'ai dit déjà combien cette observation me paraissait juste dans ce cas particulier, et il en est de même dans beaucoup d'autres. Mais il est des enjambements, surtout dans les poèmes composés depuis l'époque romantique, où l'arrêt à la fin du vers non seulement serait superflu, mais affaiblirait même un effet particulier visé plus ou moins inconsciemment par le poète :

Devant cette impassible et morne chevauchée,
L'âme tremble et se sent des spectres approchée,
Comme si l'on voyait la halte des marcheurs
Mystérieux que l'aube efface en ses blancheurs.

M. Grammont exige qu'on élève la voix sur *marcheurs*, qu'on s'arrête, puis qu'on reprenne en baissant le ton sur *mystérieux*. C'est une interprétation, bonne sans doute. Je lui en préfère une autre : la voix se prolonge longuement sur la tonique du mot *marcheur* (accent de durée pure, sans intensité ni hauteur particulières, destiné simplement à marquer le point de repère et la fin du vers), puis, sur la même note, *et sans pause aucune*, la voix continue sur les deux premières syllabes de *mystérieux* pour s'abaisser un peu ensuite, et le vers semble se prolonger indéfiniment comme l'image que nous suggère le poète, confusément entrevue, et qui s'efface graduellement, estompée dans la brume du matin.

Une telle diction ne peut être assimilée à la diction de la prose ordinaire. La suppression de la pause ne détruit nullement le vers, puisque l'accent de durée (sur *marc*heur), sans parler de la rime relativement riche, est là pour en marquer la fin. Mais, la pause étant supprimée, il se produit entre les deux vers une continuité d'émission vocale qui suggère à l'esprit un agrandissement de l'image, un élargissement de la sensation tout à fait expressifs.

Pourquoi M. Grammont n'admet-il pas la suppression de la pause dans ces conditions ? Pour une raison d'esthétique et d'interprétation artistique ? L'interprétation proposée ci-dessus n'est pas, je pense, moins fondée que l'autre. — Pour une raison physiologique ? Parce que le lecteur n'aurait pas assez de souffle pour prononcer vingt-quatre syllabes d'une seule émission de voix ? Mais les chanteurs en font bien d'autres. — Pour une raison historique ? Mais l'histoire de notre versification nous montre qu'en ce qui concerne les pauses il y a eu évolution depuis le moyen âge. La pause a d'abord existé à l'hémistiche comme à la fin du vers :

Et prenget une cu*ve* || que seit grande et parfonde
Pèlerinage de Charlemagne

A l'époque classique, le vieux vers syllabique étant devenu peu à peu rythmique, l'alexandrin n'admet plus de pause à l'hémistiche, où il n'y a plus qu'un accent rythmique : la seule pause est à la fin du vers. M. Grammont est le premier à le reconnaître (p. 7, 10). Eh bien, je crois que, par un nouveau progrès dans l'évolution, par un raffinement nouveau qu'introduisent les poètes, la pause finale du vers peut très bien, dans certaines conditions particulières et à vrai dire exceptionnelles, disparaître à son tour. De même que le trimètre romantique a dû sortir du tétramètre classique avec rejet à l'hémistiche ou « faux trimètre », de même un rythme nouveau peut sortir de l'alexandrin qui enjambe sur le vers suivant.

Ce rythme nouveau ne détruit pas à proprement parler l'unité du vers. Cette unité est toujours marquée par quelque accent sur la finale et — ne l'oublions pas — par la rime. C'est uniquement la pause qui est supprimée. On objectera que la pause finale est absolument nécessaire pour le rythme, le rythme intérieur de chaque vers étant marqué par des accents, mais le rythme extérieur, — c'est-à-dire le rythme d'un vers à l'autre — étant marqué par des rimes et par des pauses. Comme les accents métriques sont les points de repère à l'intérieur du vers, les pauses et les rimes sont les points de repère dans le cours du poème. A cela je répondrai que le poète a le droit, pour produire un effet particulier, de briser le rythme. Notez qu'au cours d'un poème en alexandrins le passage du tétramètre classique au trimètre romantique ne peut s'opérer que par un changement du rythme qui, de binaire devient ternaire. Pour employer le terme des théoriciens de la musique, l'on peut dire qu'il y a *modulation rythmique*. Dans le cas qui nous occupe, les deux vers qui enjambent l'un sur l'autre forment un ensemble, où grâce à la rime et aux accents rythmiques, l'on distingue bien deux parties se faisant équilibre. Mais, si l'on ne considère que le retour des pauses, le rythme des pauses, les vingt-quatre syllabes de ces deux vers apparaissent comme un groupe unique organisé rythmiquement d'une manière spéciale. Elles forment une suite comparable à un fragment de prose rythmée. Il n'y a plus ici *modulation* mais en quelque sorte *dissonance rythmique*, si l'on peut s'exprimer ainsi. Pourquoi la dissonance rythmique ne serait-elle pas aussi légitime que la dissonance harmonique ? Comme celle-ci elle demande une *résolution*. Cette résolution n'est autre chose qu'un nouveau vers, ayant une cadence nettement régulière, rimé richement, et suivi de la pause habituelle. Les vers qui enjambent sont, chez les bons poètes, suivis d'un vers de ce genre là : Becq de Fouquières (*ouvr. cité*, p. 271) en avait déjà fait l'observation. Qu'on se place au point de vue de la technique du rythme, ou de l'histoire du vers, ou de la physiologie ou de l'esthétique, je ne vois pas qu'il soit nécessaire de maintenir toujours et quoi qu'il arrive une pause à la fin de notre alexandrin. Il n'en est pas moins vrai que la suppression de la pause doit être un fait très rare. Elle ne peut se produire que dans des conditions déterminées. En particulier elle n'est pas admissible toutes les fois que le premier des deux vers finit sur une rime féminine et que le second commence par une consonne, du moins tant que les règles de versification relatives à l'*e* « muet » n'auront pas changé pour l'intérieur du vers. Quoi qu'il en soit M. Grammont a complètement raison de condamner dans les vers qui enjambent, une diction absolument conforme à celle de la prose. Il a raison de réagir contre cette tendance dont Becq de Fouquières et Renouvier n'ont pas assez aperçu le danger.

Il y aurait encore bien des points intéressants, bien des vues originales à signaler dans le livre de M. Grammont. Du moins l'essentiel a-t-il été dit sur les innovations que cette édition présente par rapport à la première. Tel

qu'il est, l'ouvrage est de première importance. On peut dire qu'à son tour il fait époque. Tous les théoriciens qui s'occupent non seulement du vers français mais encore de quelque autre vers que ce soit ou de métrique générale devront l'étudier.

Georges MILLARDET.

W. KAUFMANN, **Die gallo-romanischen Bezeichnungen für den Begriff « Wald »**, *Wortgeschichtliche Studie auf Grund der Karten « forêt » und « bois » des Atlas linguistique de la France*; Zurich, Leemann, 1913; in-8, 82 pages et 3 cartes (dissertation de Zurich).

Le travail de M. Kaufmann est fait avec beaucoup de soin et de prudence; l'auteur connaît bien son sujet et le traite avec toute la rigueur méthodique, qu'exigent des travaux semblables.

L'étude est divisée en deux parties : 1° les dénominations actuelles servant à exprimer dans les patois gallo-romans[1] l'idée de *forêt*; 2° classement des dénominations (préromanes, latines, germaniques). Dans cette deuxième partie on ne retrouve pas, comme on pourrait le croire, le même sujet que dans la première, traité d'un autre point de vue; elle est essentiellement consacrée à l'étude des mots, qui n'appartiennent plus à la langue courante, et c'est dans la conclusion (p. 80) qu'on trouvera un véritable classement des dénominations.

A signaler surtout l'étude étymologique et sémasiologique des deux mots principaux : *forêt* et *bois*. M. K. a essayé d'établir à l'aide de documents leur signification première et d'en poursuivre l'évolution.

Pour *bois* (bas-latin boscus) le résultat de ses recherches est négatif; ce n'est pas, comme M. Baist l'a pensé[2] le grec bosca (βοσκή) « pâturage »; peut-être s'agit-il d'un mot préroman. Les raisons, pour lesquelles M. K. repousse l'étymologie de M. Baist ne me paraissent pas probantes. Selon M. K. (p. 49) *bois* aurait toujours désigné la « forêt » (= Wald) et en cela il s'appuie surtout (p. 46) sur un texte de la fin du Xe siècle (Cartulaire de Saint-André-le-Bas, Vienne)... « vendoque eis omnem *silvam vel boscum*... » Mais il ne nous est pas permis de tirer de ce texte une conclusion précise sur le sens de boscus, car silva s'approche dans quelques documents du moyen âge du sens de « pâturage » (v. Du Cange sub *silva* et Baist, *o. c.*). Pour M. Baist ce mot doit nécessairement être d'origine méridionale, selon M. K. (p. 48, 49), il appartient aussi bien au Nord de la France qu'au Midi.

---

1. M. Kaufmann aurait pu facilement éviter la subdivision de ce chapitre : *a*) résultats d'après l'*Atlas linguistique*, *b*) indications complémentaires d'après les vocabulaires dialectaux, qui certainement n'est pas recommandable.

2. *Rom. Forsch.*, XV, 317, et *Zeitschrift f. rom. Phil.*, XXXII, 426. M. Meyer-Lübke a accepté dans son *E. W.* l'étymologie de M. Baist.

Mais l'auteur ne s'est pas posé la question de savoir si boscus aurait jamais donné en français *bois*, et si ce n'est pas la forme elle-même qui trahit l'origine du mot.

Voici maintenant une nouvelle étymologie du mot *forêt*. L'auteur voit dans forestis (qu'on peut supposer être la forme étymologique à côté de foresta, forasta, etc.) un dérivé en -estis de forum signifiant « pouvoir judiciaire et pénal ». On aurait dit d'abord silva forestis « bois qui est en rapport avec le pouvoir judiciaire et pénal sc. du roi ». Quant à la signification l'étymologie est irréprochable, puisque forestis désigne dans les anciens documents presque toujours un bois en défense (à comparer le sens de *defois* < defensum, p. 34). On peut pourtant soulever contre cette étymologie des objections. A priori il me semble peu probable qu'on ait formé de forum un dérivé forestis, d'après la seule analogie de caelum-caelestis, ou ager-agrestis [1]. Mais il y a plus : forum signifie en latin « locus in quo iurisdictio exercetur » [2]. Ce dernier sens s'est développé chez les Goths : on le rencontre chez Cassiodore et dans les actes visigothiques et il aboutit à l'espagnol *fuero*. Or, on peut, à l'aide des index des *Mon. Germ. hist.*, constater que l'on ne trouve jamais forestis là où forum signifie « iurisdictio » et vice versa forum n'a jamais ce sens dans les documents qui connaissent forestis. On ne voit donc pas, comment les Francs, car c'est d'eux qu'il s'agit (p. 32), auraient tiré de forum un forestis signifiant « bois ». — D'autre part les raisons alléguées par M. K. contre l'étymologie forestis de foris « dehors » ne m'ont pas convaincu : -estis, il est vrai, ne s'adjoint jamais aux adverbes, mais nous avons *foresto* en italien, *furestu* à Gênes, qui se rattachent sans doute à foris. Le suffixe y est secondaire, mais il peut l'être de même dans forestis [3]. Et un bois qui est hors d'usage commun, peut très bien désigner un bois en défense. A l'étymologie de *forêt*, qui ne me paraît pas heureuse, sont joints des renseignements très utiles sur la valeur sémantique actuelle de « forêt » dans les patois gallo-romans.

Pour les mots aujourd'hui disparus l'auteur a profité des renseignements donnés par la toponymie. Le plus ancien de ces mots semble être *Ardenne*, qui se rencontre, comme nom de lieu, un peu partout en France. La liste que nous donne M. K. peut aisément être complétée. Je signale encore : *Ardenne* dans le dép. de l'Aude, nom d'un ruisseau et d'une ruine (*In montibus* Ardenae [4]) ; dans le dép. de l'Aveyron, n. de deux hameaux ; dans le même dép. *Ardennes*, n. d'un hameau et d'un village [5] ; *L'Ardennes* est

1. Ce sont les seuls dérivés en -estis du latin ; voir *Mém. Soc. ling. Paris*, XIII, 384 (Vendryès).

2. Voir Forcellini et Georges.

3. Voir Meyer-Lübke, *E. W.*, 3432, 3434. Selon M. L. forestis se serait substitué à forensis. V. aussi Baist, *l. c.*

4. Sabarthès, *Dictionnaire topographique de l'Aude* (1912).

5. *Dictionnaire des lieux-habités de l'Aveyron*, par J. de Dardé (1868).

dans le dép. d'Ille-et-Vilaine un affluent de la Seiche [1] ; le dép. de la Loire-Inférieure connaît *Ardenne* (village) et *Ardennes* (château)[2] ; les sources du Tarn s'appellent *Les Ardennes*[3] ; dans le dép. de Maiue-et-Loire [4] on trouve : *Ardanne* (ferme), *Ardenne* (villages et château connus depuis le XIVe siècle) ; c'est aussi le nom d'un faubourg de Moutreuil-Bellay, *Les Ardennes* (hameau ; 1620 *La terre d'Ardaine*); dans le dép. du Tarn il y a *Ardenne, L'Ardenne* et *Ardennes* (3). Au contraire *Ardan* du dép. de la Vienne, cité par M. K., doit avoir une autre origine, puisqu'il est nommé, en 1470 *Ardon* et que *on* aboutit dans cette région régulièrement à *an* [5]; Aredunum (?) serait peu probable, parce que le changement *ún* > *ón* (*Lyon* — Lugudunum) ne paraît pas être gaulois [6]. Mais le seul fait que le nom d'Ardenne se rencontre assez souvent dans la toponymie française ne suffit pas pour permettre de conclure qu'on a à faire à un nom commun ayant désigné autrefois la forêt et répandu sur tout le territoire gallo-roman. Dans plusieurs de ces noms de lieux il peut s'agir d'un simple transfert du nom de la *Forêt d'Ardennes* ; ce peut être encore un Ardennais, qui aura donné le nom d'*Ardenne* à une ferme ou à un hameau, etc. Dans les recherches de ce genre il faudrait au moins essayer d'établir, quelle est l'origine, réelle ou possible, des noms de lieux.

Je pourrais aussi compléter la liste des représentants de selva, web (*wabra*) saltus, etc., mais cela n'ajouterait aucun fait nouveau à ce que nous dit M. K. 7. Dans les mots étudiés par l'auteur, je ne trouve pas *touche* (bas-lat. tusca), pour lequel voir, par exemple, Jaubert, *Glossaire du Centre* « *toûche* = bois de haute futaie... ».

Hans MAYER.

Ezio LEVI, **Cantilene e ballate dei sec. XIII e XIV dai « Memoriali » di Bologna**; Torino, Loescher, 1913 ; in-8, pp. 56.

Questa memoria, estratta dal vol. IV (e purtroppo ultimo) degli *Studi medievali*, non può essere esaminata disgiuntamente da quella, che lo stesso autore pubblicò, or è un anno, col titolo di *Frammenti inediti di poesia trecentesca*, nella miscellanea di *Scritti vari* in onore di R. Renier (Torino, 1912), pp. 419-431. Nell'uno e nell'altro di questi due studi, è tratto nuovo

1. Joanne, *Dictionnaire géographique et administratif de la France.*
2. Dans le même dép. *Ardennerie* village.
3. Dép. de la Lozère, voir Joanne, *o. c.*
4. Voir Port, *Dict. hist., géogr. et biogr. de Maine-et-Loire* (1874-78).
5. Voir Meyer-Lübke, *Rom. Gr.*, I, p. 134.
6. Voir Meyer-Lübke, *Betonung im Gallischen*, p. 26, n. 1.
7. Je donne pour lucus une liste plus exacte dans un travail de topouymie qui paraîtra prochainement dans les *Sitzungsberichte d. Akad. d. Wiss. in Wien.*

profitto dai celebri *Memoriali* bolognesi, depositari di parecchi illustri avanzi di antica poesia italiana. Dopo il Carducci, attinse il Pellegrini alla preziosa miniera dei memoriali. Ora è la volta del Levi, che vi ha scoperto un nuovo filone di finissimo oro.

I testi, che ora hanno vista la luce, sono assai ardui, per le molte rimanipolazioni subite e per la trascuranza dei copisti. A sanare le spesse piaghe, il Levi si è accinto con zelo e con passione, oltre che con sagacia. Che resti ancora molto da fare, il L. sa meglio d'ogni altro. Intanto, egli ha scrupolosamente riprodotta la lezione, spesso disperata, del manoscritto, ha ricostruito, dov' era possibile, il verso quale doveva essere nell' originale [1], ha tentato di ricomporre più strofe malconcie e ha proposto o suggerito emendamenti spesso ingegnosi, qualche volta sicuri. Dubbi e incertezze rimangono ancora in buon numero. È da augurarsi che gli studiosi dell' antica lirica italiana si adoprino, con lena, ad appianare tali difficoltà. Il soggetto è attraente e tale da invogliare ogni erudito ad aggiungere i suoi sforzi a quelli del Levi.

II. — Io penso che qui si abbiano i frammenti di due ballate, e non già un solo componimento. La disposizione delle linee nel ms. conferma questa mia supposizione, alla quale reca un forte appoggio lo studio del contenuto. Vi si tratta di due motivi distinti (lamento di un cavaliere lontano; risveglio della vita in primavera) ed è impossibile che il motivo della Pasqua fiorita, espresso così com' è, non istia, secondo l'uso, in principio del componimento. Il primo frammento comincia : *Fort' è la straniança*; il secondo : *E[n] la Pasqua florita*. Codesti notai bolognesi scrivevano a memoria ; ricordavano spesso il principio di una poesia, ma non ne sapevano il seguito ; ond' essi passavano ad altro testo cantato forse sulla stessa aria. C'era, nel primo frammento, una rima in *-ita*. Ciò richiamò alla mente del copista l'altra ballata sulla Pasqua fiorita. Aggiungo che a memoria scrivevano pure quegli amanuensi del trecento, che in certi libri di « colte » (cioè : registri delle imposte che i cittadini dovevano pagare) conservati nell' Archivio Capitolare di Modena facevano su per giù ciò che usavan fare, in molto maggiore misura, i notai bolognesi. Ecco qui il principio di una ballata ancora sconosciuta trascritta nel vol. XXIII delle « colte » modenesi (Aprile 1343, c. 1).

Coiendo fiore de novella rama,
al tempo che i ama[n]ti se (re)conforta,
d'Amore una g[h]irllanda me fo scorta.

Qnando l'aire comença a farsse bruno
ed a parere la ste[l]la
aparveme una dona molto bella :
Ben la conove a la senbla[nça] onesta !

---

1. In ciò veramente si poteva fare molto di più. Parecchi versi non tornano, mentre con un lieve ritocco avrebbero raggiunta la giusta misura.

Per le' m'acexe,
unde per far[l]e onor(e) li çe cortexe[1]...

Manca purtroppo ciò che *çè* (= disse, dial. mod. *gè*) il poeta. Il motivo è quello della ghirlanda, famoso motivo, grazie a una gentile ballatetta attribuita a Dante e grazie ad altro ancora (Rajna, *Romania*, XXXI, 36). Non sarà discaro leggere questo sonetto, che racchiude una « questione » sopra la celebre « ghirlanda » d'Amore e che, scritto da certo Bernardo di Maestro Pierio del Mino, si legge nel ms. parig. « Nouv. Acq. » 1745. Lo riproduco volentieri, anche per la ragione che il ms. del sec. XIV ex. parmi essere, nella sezione che ci riguarda, d'origine bolognese (c. 9 r.):

Bernardus magistri Pierj del Mino scripsit[2].

[V]úlglote, amico, fare una domanda :
Guardala bene e non la gictar via.
Due cari amanti vanno per la via.
L'uno di loro à in capo una ghirlanda.

L'altro non l'à, nè però la domanda :
Ma vanno a la lor mança tuttavia
. . . . . .
Ella l'intende e[d] a ciaschun comanda.

La donna à in capo una sua ghirlandecta ;
Levala a sè di testa e la compone
A colui che non l'à : a lluj l'ascecta.

A quel che l'à la toglie e a sè la pone.
[V]ulglo io domandar questa ricepta :
La donna a chi vol meglio per ragione ?[3]

Noi, senza rispondere alla questione, notiamo... che altri frammenti poetici si hanno nei ricordati libri delle « colte », e sono frammenti trascritti in una lezione così corrotta, da farci ritenere che si tratti, senza dubbio, di versi affidati alla sola memoria dei copisti. Al mese di Luglio 1343, nel vol. XXIV, si ha (riproduco diplomaticamente) :

---

1. V. 3 *et amore*. V. 9 *ce*. Questo stesso testo si legge nel vol. XXIV delle stesse « colte » (Luglio 1343) in questa forma : *Quando laire comensa a farese bru* | *Et aparere la stella aparueme una dona molto bella* | *Bella conoue ala senblante onesta* | *Amore per le ma zese* | *Unde per farle onore lize cortexe.*

2. La parola *mino* non è sicura. Il ms. ha *mio* con un segno ondulato sopra, sicché la lettura *miro*, per quanto improbabile, sarebbe sempre possibile. *Scripsit* è reso da *ss*. Ben ci avvediamo che abbiamo da fare con notaj.

3. Segue nel ms. : *Pensa e poi repensa e fauella* | *La questione è forte et assai bella.*

Bem vem de quelle hore
Chel vem chi fa remore
Per chel no sente hodore
Ne chel no uede flore } Che bem li plaça

Nel medesimo volume XXIV : *Lucente stella chil meo coro desfai con novo guardo chi more d'amore*. E nel vol. X : *De, zoveneta, e' fue prexo guardando vue e sonto spexo per lo toe amore*. Più sotto : *De, dona, e' sonto tuto vostro con l'anema e con choro* [1]. Per ritornare poi ora all' accostamento di due avanzi di poesie distinte, dirò che un caso si presenta anche nei libri delle « colte » e cioè nel vol. XXXVIII, fasc. I :

Molla, villan, molla per la via vostra !
In volta d'un bel vello vidi sedere
cule' la qualle speso mi fa cridare : aymè !

Non v'è segno di trapasso dal primo verso ai due seguenti ; ma è evidente che vi si tratta di due cose distinte. Il primo verso è probabilmente un avanzo d'una canzonetta popolare. Abbiamo dunque qui un caso da avvicinarsi a quello presentato dal testo II dei « memoriali », fra quelli scoperti novamente dal Levi.

III. — Chiudiamo la lunga parentesi e passiamo al nº 3, che è un lamento, anch' esso frammentario, in morte di Re Manfredi.

Comincia :

A la (gran) cordoglança
ch' [eo] aç' aquistata
non trovo *quietança*.

Veramente il ms. ha *pietança*, ma il L. vi sostituisce *quietança*. Noto però che la frase *trovare pietança* è uno di quei luoghi comuni, che tanto furono cari alla lirica delle origini (p. es. Giac. da Lentino, nella poesia *La 'namoranza*, ha : *e poi ch' i' non truovo pietanza — per paura o per dottare*) e che non è detto che nell' antica lingua *pietança* non possa avere avuto anche il senso di « dolcezza, sollievo », così come in ant. prov. *pidansa* ebbe anche il significato di « Gunst, Freundlichkeit » (Levy, *S. Wb.*, VI, 313). Oltre a ciò, nel nostro passo si potrebbe accogliere il comune senso di « compassione » in quanto il poeta alluda ai Guelfi o ai cittadini distratti da altre cure che quelle della politica sveva e incapaci perciò di comprendere i sentimenti e il dolore di un fautore di Manfredi, cioè « Re Manfredo Lanza [2] ». Al v. 9 il L. legge:

---

1. Altri frammenti da mss. modenesi del sec. XIV ho pubblicati nel mio *Dialetto di Modena*, Torino, 1905, App., p. 74.

2. Re Manfredi era nipote di Manfredi Lancia II († 1257) notissimo nella storia del sec. XIII. Una vecchia questione, accennata dal Merkel nel suo

Deo come l'è grave cosa, ma in una nota precedente mette in dubbio la lettura *come l'è*, dicendo che si potrebbe anche avere nel ms. *chemebe* o *elparebe*. Occorre un' altra ispezione, più accurata, del manoscritto. Aggiungo poi che fra i componimenti, che alludono alla morte di Manfredi va citato quello di Peire de Castelnou da me edito in *Studj di filol. rom.*, IX, 464[1].

IV. — Principio del *Rainaldo e Lesengrino* (vv. 10). Da notarsi : *de part(e) ben sete cento* (= oltre settecento). Che nella denominazione del « Burgum Malpertuxii » di Bologna si abbia una traccia dell' influsso del *Rainaldo*, come il L. con qualche peritanza mostra di credere, a me non pare. Il « pertugio » deve corrispondere a un « chiasso », cioè a un viottolo. La voce vive nei dialetti (p. es. in piemontese, col senso di « buco »).

VI. — Il L. non ha registrato nel lessico la voce *polsa* (= posa) del v. 5 (*'l meo core non polsa de lei servire*). Si tratta evidentemente di lat. *pausat* (cfr. il nome *Bonacolsi* ; *olsa*, osa ; *olde*, ode, ecc. ecc. in antichi testi e in dialetti settentrionali).

VIII, 3-4 : *ca mor*, « che muore ». È da notarsi l'uso di *ca* (= il quale), perchè in generale *ca* è usato in docum. ant. ven. e emiliani per la cong. « che » o « perchè ». La lettura *c' amor* è esclusa dal senso del passo, sicchè *ca* (il quale) è, si può dire, sicuro. Si ricordino, del resto, le postille del ms. prov. A (*Studj*, III, 416 : *.I. home ca dia su la testa d'una spada ad un altro* ; e a p. 525 : *una dona ka doneia cum .I. caualler*). Non vedo perchè il L. ricostruisca il v. 4 così : *Dice nel core come sospiro : E' pero*. Il ms. ha *com* (con), anzichè *come*, e non occorre nessun ritocco.

XII, 6 : *che sum vostro e no meo*. Parecchi riscontri ha raccolti il L. nella lirica antica italiana. La locuzione viene d'oltre le Alpi, p. es. Falquet de Romans (ediz. Zenker, II, 11) : *soi melh vostre que meus*. Bon. Calvo nel compon. *En luec*, v. 42 : *celleis cui sui miels que meus* (lez. di *a*; ma *que meus* manca in IK e quindi nel testo critico del Pelaez ; però vedasi : E. Levy, *Literaturblatt*, XIX, 33, il quale, con felice congettura, confermata da *a*, ricostruisce per intero il verso).

---

volume su Manfredi I e II e risolta da lui con la negativa, è se vi sia stato un altro Manfredi Lancia contemporaneo al II. Alcuni studiosi lo affermano, ma non possono provarlo. Io credo che a confermare l'esistenza di un altro Manfredi valgano i seguenti due documenti : nel 1242 fu podestà di Modena un Manfredi « frater egregii Marchionis Lancee ». Il 1242 era il tempo « regiminis d. Manfredi fratris Marchionis Lancee Mutine potestatis » (*Instr. Coll.* I, c. 57 in Arch. Comunale, e Perg. N. 5 CCCCLXXXIX in Arch. Capitolare). Questo Manfredi non è nè il I, nè il II, nè il Re.

1. Il « Pianto » che incomincia *Totas honors* è stato edito e tradotto dal Bartsch nel libro dello Schirrmacher, *Die letzten Hohenstaufen*, Göttingen, 1871, p. 661. Ne ho preparato io stesso una edizione critica. Sul componimento di Peire de Castelnou (v. 14 : il Re Carlo ha *vencut en camp lo Rei Manfre*), vedasi : Jeanroy, *Un sirventès contre Charles d'Anjou*, estr. dalle *Ann. du Midi*, XV (1903), p. 19.

XIII. — « Cantio ». Trovasi anche, abbastanza di frequente, nei « memoriali » la voce *cantinele*. Altri esempi di questo vocabolo si hanno nel famoso laudario della Nazionale di Parigi, ital. 2104 (sec. XV), p. es. c. 1r : *Qui comença la cantinela de la scola dey batudi de Santa Maria*. In questa *cantio* dei « memoriali » si ha la bella forma spiccatamente bolognese *apic[h]è*, appiccato, col suo *è* (*ä*) da *á*. Un altro caso di emil. *ä* ho potuto mettere in evidenza ultimamente in un testo dell' a. 1347 (in *Atti e Mem. della R. Deput. di St. P. per le prov. moden.*, S. V, vol. VII, p. 5 ; v. *Romania*, XLI, 467)[1]. Ho il piacere di aggiungere ora dal ms. dell' Universitaria di Bologna 326. III. 6 (contenente un frammento della versione di Barlaam e Giosafat), manoscritto del sec. XV dovuto a un copista emiliano (probabilmente bolognese) : *donzeli li que* (= quali) *si siano de any XV* e a c. 2r : *e fariti fere* (= fare) *un bello paraxio* (= palagio)[2]. Invece, bisognerà rassegnarsi a cancellare dalla *cantio* al v. 7 il *Nome* (nume) che non va assolutamente, come mi ha fatto osservare un giorno anche il Jeanroy. Io credo che il v. 7 sia malconcio e che *nome* vada trasportato al verso seguente, leggendo : *No me fa quel se convene* (non mi fa quello che si conviene). Sopprimendo *Nome*, si perde un caso di *u* in *o* ; ma i nostri testi ne hanno uno più bello : hanno, cioè, un *perdò* (= perduto) al n. XXI, 1 (*ò ça perdò 'l core*). Si sa che questo *ó* da *ŭ* è un tratto dei testi bolognesi (che si trova, però, anche in manoscritti non bolognesi, ma dell' Italia centrale).

Cantilena. È un contrasto di una ragazza smaniosa di marito. V. 6. Bisogna leggere sicuramente, a parer mio, *per De'* (per Dio). Al v. 10 non intendo perchè il L. legga : *ca 'l sper ded eo trovarelo ogi mai*. Corr. *c' al sper de Deo*.

XXII. — La parola o la locuzione *melegari* è incomprensibile, come il *romaglete* della *cantio* precitata (v. 16). Il L. vorrebbe correggere *me logari* e intenderebbe : « mio salvadenaio ». È una proposta troppo ardita (bisognerebbe, in ogni caso, trovare almeno un esempio di *logari*) e tale da non appagare. Troppo ardito è altresì il mutamento di *in symile* (XXV, 13) in *in ausilio*.

XXVI. — Non capisco perchè il L. si stupisca di trovare in *loçegnolo* un « senhal » maschile per una donna. L'usanza dei « senhal » maschili fu, si può dire, la più comune. Sarà poi una svista che il *gli* di *sacigli* e il *li* di *dilli* siano una conferma, come se ce ne fosse bisogno, di questa mascolinità. Il L. non ignora di certo che *gli* (*illi*) nell' antica e nella buona lingua valse

---

1. Vedasi, però, ora una mia nota in M. Casella, *Versi e prose d'amore in carte notarili del trecento*, est. dal *Boll. stor. piacentino*, VIII (1913), p. 6.

2. Il copista del ms. bolognese dovè avere sotto gli occhi un originale lombardo, come è provato da *paraxio* e da vari tratti. Le versioni italiane della leggenda di Barlaam meriterebbero d'essere fatte oggetto di attento studio. Il codice più importante, per la lezione, è quello di S. Genovieffa a Parigi ; per le illustrazioni, è quello di Bona alla Braidense di Milano.

indifferentemente per il maschile e il femminile, sicchè l'osservazione è, per lo meno, inutile. Sarà un errore di stampa *disinata* (altrove : *difinata*).

XVII. — Buona l'osservazione del Pellegrini sul v. 39 ; troppo ardito, invece, l'emendamento del v. 27. Questa ballata non può essere stata composta che sul finire del sec. XIII o piuttosto nei primi anni del seguente. Lo desumo dall' uso dei pronomi che è già moderno, senza che il copisti c'entri per qualcosa (p. es. v. 35 *Dar(e) mel poxiti in çogo*). Nel lessico era da notarsi la locuzione *ma pur sol di* (al v. 34). E così al v. 22 si deve osservare l'assenza del riflessivo col verbo *tormentare*.

XXXI, 3 : *no fo çamai me' cor da vui divixo*. Abbiamo qui un accenno alla prigionia del cuore nel corpo dell' amata degno d'essere rilevato. In Gauc. de Saint Leidier si legge (*Puois fin' amors*, in *Studj di fil. rom.* III, 529) :

puois que miei huoill la viron da primier,
sapchatz de ver *mos cors ab mi non fo*
anz es remas en la soa preiso.

È poi noto che Kristian de Troyes segnala come un' opinione di cattivi psicologi quella che fa i due cuori di due amanti riuniti in un solo corpo (*Cligès*, vv. 282-154). Il passo di Kristian potrebbe essere stato diretto contro alcuni versi del *Tristan* di Thomas (G. v. Hamel, *Romania*, XXXIII, 470). Numerosi passi si hanno nell' ant. lirica francese e provenzale sulla prigionia del cuore (p. es. *Sanz cuer sui, deus en a ma dame — sanz cuer sui, deus en a od soi*, Scheler, *Trov. belges*, II, 143). Per la lirica italiana, si noti nel ms. Vaticano 3793, n° 309 (anon.) :

E ò partito teco ogni mia coza
Sensa *'l mi' cor c' ai tu*, ch' i' già no'l porto.

Con la pubblicazione del Levi, i famosi « memoriali » bolognesi hanno forse dato ciò che possono all' antica poesia d'Italia. Inesauribili quanto alla storia, hanno mostrato di essiccarsi quanto alla poesia ; ma i rivoli, che ne sono sgorgati, sono stati e saranno una delle maggiori gioie per gli studiosi della musa delle nostre origini. Ora resta da fare un' ultima cosa : raccogliere, cioè, in un solo volume tutte queste poesiole, a cominciare da quelle edite dal Carducci, e apprestarne, per così dire, un corpo comodo e facile alla consultazione. Se a questa fatica si accingesse il Levi medesimo, gli eruditi ne dovrebbero essere, e ne sarebbero di certo, pienamente contenti. *Quod est in votis...*

Giulio BERTONI.

Ricerche di toponomastica trentina da ANGELICO PRATI (*Supplemento 2° della Pro Cultura*, I); Rovereto, tipografia Ugo Grandi, 1910; in-8, 72 pages.

Les lecteurs de la *Romania* connaissent déjà [1] le projet, formé par M. Battisti, de publier un glossaire des parlers ladins et italiens du Tyrol méridional. Parmi les linguistes qui s'occupent activement de ces parlers M. A. Prati s'est attaché à l'étude des noms de lieu du Trentino. Parfaitement au courant de la toponomastique italienne, M. Prati était bien préparé à entreprendre l'examen critique des travaux de ses prédécesseurs, dont les étymologies étaient souvent fantaisistes. Malgré un exposé un peu prolixe, le travail de M. Prati doit être considéré comme une contribution précieuse à la toponomastique alpine dont les mystères s'éclaircissent peu à peu d'autre part grâce aux recherches de MM. Salvioni et Muret.

L'auteur étudie la formation des noms qui désignent les habitants des villages et des vallées du Trentino (*Fiamazzo*, habitant du *Val de Fiemme*, *Valsuganotto*, habitant de la *Valsugana*), il insiste sur l'importance capitale des vieilles formes conservées dans les documents d'archives, qui seules nous permettent d'entrevoir avec quelque chance l'étymologie des noms de lieu; il détermine la part de l'élément préroman [2] dans la toponomastique du Trentino; il réunit les noms de lieu en *-as* et en *-o* que M. Salvioni a examinés depuis dans l'*Archivio glottologico*, XVI, 240-41 et dans l'*Archivio storico Lombardo*, série III, vol. XVII, 361-68. Parmi les noms de lieu, que l'auteur examine dans les cinq premiers chapitres, un certain nombre mériteraient de nouvelles recherches.

Ainsi est-il possible de supposer a priori l'existence du lat. v a s, à la base du nom de lieu *Vas*, dont la forme la plus ancienne (1233) est *Vasio*. Ne conviendrait-il pas de rapprocher le nom du village grison *Vatz* [3] de celui du Tyrol? Est-il nécessaire de détacher *Mortàs* de la série de noms alpins d'origine obscure, qui vont du *Morteratsch* engadinais au *Mortais*, vallon rocheux de la Gruyère? Ne serait-il pas désirable de citer un certain nombre de noms de lieu qui attestent la vitalité du suffixe *-atum* dans la formation des lieux-dits, dérivés de plantes (*Revò* < r u b a t u m).

Les deux chapitres suivants sont consacrés aux noms formés à l'aide des suffixes -a c u, -i c u, -e n u [4], -a n u, -e n s e et -i n g, et à une série de lieux-

1. *Romania*, XLI, 293.

2. La part qui revient à l'élément préroman dans la toponomastique est sans doute plus considérable que M. Prati ne semble l'admettre : il faudrait notamment tenir compte de ce que bien des noms de lieu formés avec des noms d'hommes d'origine non latine peuvent remonter aux temps qui précèdent l'occupation du territoire par les Romains.

3. Le plus ancien témoignage du nom de lieu est *Vatium* (Vatio), Mohr, *Codex diplomaticus*, I, n° 73 (a. 998).

4. Sur des noms de lieu dérivés à l'aide du suffixe -e n u cf. R. v. Planta, *Archiv für lat. Lex.*, XII, 372.

dits d'origine diverse (surtout dérivés de noms communs). L'auteur offre ici une série d'interprétations ingénieuses et pénétrantes pour des noms qui, jusqu'aujourd'hui, avaient échappé à toute analyse rigoureuse, et il ne faut pas s'étonner que, çà et là, des doutes subsistent. Quoique l'existeuce de *chordu* au sens de « regain » ne soit guère douteuse dans une partie de l'Italie supérieure, on serait curieux de savoir comment la forme attestée *Correde, Corredo* (dès 1170, 1185), aujourd'hui *Còredo*, pourrait s'accorder phonétiquement avec *cort* « regain »; peut-être ne serait-il pas même superflu de nous dire pourquoi le *Val de Non* offre aujourd'hui *aguer*, pour le regain, tandis que le nom du village présupposerait l'existence de *chordu*, inconnu, paraît-il, dans le dialecte actuel. — Pour *Lasés*, il ne faudrait pas perdre de vue l'existence des noms de lieu *Laax*, *Las* des Grisons, qui semblent être incompatibles avec lacus. — J'avoue ne pas saisir le raisonnement de M. P. sur l'origine des noms de lieu *Vajolòn, Vajolèt*, qu'il se refuse à rapprocher de *vajon, vajom* « passage dans un mur, dans une haie », parce que ces derniers mots remonteraient, selon lui, à vagu. Mais il n'est guère douteux que le trent. *vajon* « passage dans un mur » soit le même mot que le posch. *bon* « valico, ingresso, passaggio attraverso un podere » bas-engad. (Seut), *bavun* « chemin du champ jusqu'à la route » (Pult), qui continuent, selon M. Salvioni, *Rendiconti dell' Istituto lomb.*, XXXIX, 510, 606, le latin vadum (ou *vadonem) [1].

Les trois derniers chapitres sont destinés à mettre en relief la fréquence de quadruvium dans les noms de lieux du Trentino (cf. aussi les nombreux *Carouge* en France), à étudier le résultat de *-li-* et *-ri-* dans les lieux-dits, étude où l'auteur fait preuve d'une méthode prudente et sûre. Il serait à souhaiter que M. Prati pût nous donner un *onomasticon tridentinum* qui ferait

---

1. Voici quelques remarques concernant des questions de détail : *Casgné* ne représente-t-il pas plutôt cast*i*netu que cast*a*netu, puisque cast*i*nea est le type qui domine dans l'Italie septentrionale ? — Sur *wizza*, il conviendra de consulter en premier lieu l'étude de M. Lattes, *Rendiconti dell' Istituto lombardo*, XXXIII, 976. — Comme ancus « crochet » est attesté, je ne vois pas pourquoi *Lanzin* doit être rattaché à uncinu. — Le *Palu da Tèrmen* rappelle *il pass da Tiarms* du sopraselvan, de sorte que je ne vois pas de raisons d'exclure terminu comme base de *Tèrmen* ; il me semble impossible d'arriver de *tramitem* (cf. ferrar. *tramad d'terra* « campo » Bondelli) à *tèrmen*. — *Pissavaca* est répandue bien hors du territoire lombard, cf. *pischa*, noms de diverses cascades dans l'Engadine (Pallioppi), *Pissevache*, *Pissot* dans la Suisse française (Jaccard, *Essai de Toponymie*, 346). — On serait tenté de ramener *Sprutz* (1307, de *Fruzo*) à fruda, si bien représenté dans la toponomastique alpine (cf., en dernier lieu, Salvioni, *Romania*, XXXIX, 445), mais il subsiste de sérieuses difficultés phonétiques. — Il n'y a rien d'étonnant à trouver imu, medianu, superior comme noms des parties du village : à Waltensbug, dans l'Oberland grison, un quartier est appelé : *sumvitz*, un autre *dimvitz* (< imu). Cf. aussi *Montseveroux* Monte superiore (Ronjat, *La Montagne*, 1908, 363).

pendant aux recueils en préparation dans la Suisse française, italienne et rétoromanche [1]. Il ne tardera pas sans doute à se rendre compte du précieux secours que pourrait lui apporter une connaissance plus profonde des noms de lieu des Grisons [2].

J. Jud.

L'Image du monde de maître Gossouin. Rédaction en prose. Texte du ms. de la Bibliothèque nationale fr. 574, avec corrections d'après d'autres mss., notes et introduction, par O. H. Prior, docteur ès lettres ; Lausanne et Paris, Payot et Cie, 1913 ; in-8, 216 pages.

L'*Image du monde* est la plus ancienne des encyclopédies du moyen âge qui aient été écrites en langue vulgaire. A ce titre, comme à plusieurs autres, c'est un ouvrage qui a provoqué la curiosité des critiques, la soumettant, d'ailleurs, à de rudes épreuves.

Il existe de l'*Image* trois rédactions en vers. Deux d'entre elles (que nous appellerons *A* et *B*) avaient été déjà distinguées par Victor Le Clerc [3], puis minutieusement comparées entre elles par C. Fant [4]. La troisième (que nous appellerons *H*) a été signalée par M. P. Meyer [5] : elle est représentée par le ms. Harley 4333 du Musée britannique. M. O. H. Prior nous offre maintenant la rédaction en prose de l'*Image* : la publication de son texte l'a conduit à reprendre pour un nouvel examen la plupart des problèmes qui intéressent l'histoire de l'*Image du monde* en français, tant les rédactions en vers que la rédaction en prose.

La chronologie des rédactions versifiées est une question controversée et délicate. Et d'abord dans quel ordre se sont-elles succédé ? L'accord des critiques est unanime pour ce qui est de *A* et de *B* : il ne l'est pas touchant la place qu'il convient d'assigner à *H*. *B* est postérieur à *A*, c'est certain ; mais, pour ce qui est de *H*, M. P. Meyer y voit un intermédiaire entre *A* et *B*, M. Ch.-V. Langlois [6] le considère comme postérieur à *A* et *B*, et M. Prior retourne à l'opinion de M. P. Meyer. C'est la thèse de M. Meyer et de M. Prior qui semble, tout compte fait, la plus vraisemblable et la réponse de

1. V. sur le projet d'un onomasticon des Grisons, *Romania*, XLII, 600

2. Cf. des exemples nombreux de l'agglutination de la préposition *de* avec le nom de lieu dans Muoth, *Über bündnerische Ortsnamen*, p. 24 : p. ex. *Dardin* correspond parfaitement à *Darden* du Trentino (p. 17). — Quant à *Madràn*, village du district de Pergine, je rappelle l'existence du *Madranertal* dans le canton d'Uri dans un territoire germanisé, il est vrai, depuis plus de dix siècles.

3. *Histoire littéraire de la France*, t. XXIII, p. 321 ss.

4. *L'Image du monde, poème inédit*, 1886, p. 16.

5. *Romania*, t. XXI (1892), p. 481.

6. Au chapitre qui est consacré à l'*Image du monde* dans son livre intitulé *La connaissance de la nature et du monde au moyen âge*

M. Prior aux arguments de M. Langlois (p. 5, n. 1) est, il faut le reconnaître, très forte.

Voilà pour la chronologie relative. Absolument, quelle date assigner à chacune des rédactions ? La question se pose d'abord pour *A*, qui, en deux passages, contient des indications précises. On y lit d'abord :

a) ..... des l'ore
Que cis livres fust premiers faiz,
Qui premierement fu parfaiz
As Rois, a l'Aparicion,
En l'an de l'Incarnacion
Mil .CC.XL.V. ans.

et à l'*explicit* :

b) En l'an de l'Incarnacion,
As Rois, a l'Aparicion,
Mil IIc. XL. V. ans
Fu premiers parfez cist romans.

Il paraît clair, selon ces deux textes, que la première rédaction de l'*Image* est de 1245. C'est cette date que G. Paris a admise, en fait, dans le tableau chronologique de son *Manuel* ; c'est aussi celle qu'a admise M. P. Meyer, et de même Fant, Grand, etc. — Le premier, M. Langlois a avancé une opinion différente et les arguments dont il l'appuie sont les suivants. Le prologue du ms. *H* porte ces vers :

c) En l'an de l'Incarnation
Jhesu nostre redemption
Mil e .CC. quarante sis
Fui d'un livre faire pensis
De tote l'ymage del monde.

M. Langlois, rapportant ce témoignage à l'idée de la rédaction *A*, en conclut qu'elle ne saurait avoir été faite en 1245 et qu'il faut, pour le groupe de vers *a*), admettre la leçon *Mil CC XL VII ans*, bien qu'elle ne soit fournie que par une petite minorité de mss. La leçon *Mil IIc XL V ans* du groupe de vers *b*) serait une erreur de scribe généralisée. D'ailleurs, la date de 1247 serait celle qui rendrait juste le calcul de l'auteur, selon lequel un homme en marche mettrait 7157 ans et demi pour atteindre les étoiles et selon lequel aussi Adam, s'il était parti le jour de sa naissance, aurait eu encore 712 ans à marcher au moment où l'*Image* fut achevée. — M. Prior combat cet avis de M. Langlois. Il remarque justement que le témoignage du ms. *H*, fournissant la date de 1246, ne se réfère pas nécessairement au moment où fut entrepris *A*, mais plutôt à celui où fut entrepris *H* lui-même. Il doute aussi que l'explicit ait pu se trouver faussé dans tous les mss., et, pour le groupe de vers

a), l'accord de la grande majorité des mss., qui donnent 1245, lui paraît difficile à négliger. Ce à quoi il ne répond pas, c'est à l'argument de M. Langlois fondé sur la durée du voyage d'Adam. Il remarque bien, il est vrai, que le calcul est juste avec la date de 1245 donnée par la rédaction en prose, où il est dit qu'Adam aurait encore 713 ans à marcher (5199[1] + 1245 + 713 = 7157). Mais celui de M. Langlois, avec les leçons 1246 et 712, l'est aussi, et de plus M. Langlois a formulé la remarque suivante (p. 110, note) : « Il est à remarquer que, dans quelques-uns des mss. qui ont adopté la leçon MCCXLV au lieu de MCCXLVII, 712 est changé en 713, afin que l'addition reste exacte (à 1/2 près, comme la précédente) » L'affirmation serait importante ; car elle implique que certains mss. porteraient à la fois les leçons *1245* et *712* : ce qui serait un signe de corruption. Mais il faudrait contrôler et, pour ma part, je n'ai pas vu de ms. où la leçon *1245* fût accompagnée de la leçon *712* ; en sorte que la question est de savoir si la correction ne serait pas le fait des mss. qui portent *1247* et *713*. Il vaudrait la peine de l'examiner ; mais je n'en ai pas actuellement les moyens. Jusqu'à preuves nouvelles du contraire, la date de 1245 paraît bien être la plus vraisemblable pour la rédaction *A*.

Pour la rédaction *H*, on peut dire qu'elle a été entreprise en 1246 ; c'est ce qu'indiquerait le groupe de vers *c*) cités ci-dessus, et c'est ce qu'admet M. Prior. M. Prior admet aussi que cette rédaction fut achevée en 1247 : il le conclut des vers suivants qui s'y lisent :

> En .IX. jorz de mars l'ai parfait
> Mil .CC. anz XL. et VII.

Mais M. Langlois a fait remarquer avec apparence de raison que ces deux vers se rapportaient seulement à un épisode inséré dans l'ouvrage et non à l'ouvrage tout entier ; en sorte qu'on ne saurait préciser à quelle date celui-ci fut achevé.

Quant à la rédaction *B*, postérieure à *A* et à *H*, il n'est pas possible d'en indiquer la date précise.

La rédaction en prose (*P*) a d'étroites affinités avec la première rédaction en vers (*A*). Plus précisément, M. Prior juge qu'elle a été faite d'après elle. Par qui et quand ? Les deux questions sont étroitement liées. M. Prior considère que l'auteur des deux rédactions est le même. En étant ainsi, comme *P* représente un état du texte plus proche de *A* que de *B*, il serait très probable que l'auteur eût rédigé cette version en prose avant la seconde version versifiée (*B*) et par conséquent à une date assez rapprochée de 1245. Raisonnement juste, à la vérité, mais dont la base est assez fragile parce que l'identité de l'auteur de *A* et de celui de *P* n'est pas démontrée d'une façon incontestable.

---

1. Qui est, selon l'auteur de l'*Image*, la date de la naissance du monde comptée à partir de l'Incarnation.

Pour ce qui est du nom que portait l'auteur de l'*Image*, il ne paraît pas douteux à M. Prior que ce fût Gossouin, qui serait aussi l'auteur de la rédaction en prose. A Gautier de Metz, dont le nom a été souvent mis en avant, M. Prior considère qu'on peut attribuer la seconde rédaction en vers. Car il ne croit pas que cette rédaction *B* et la rédaction primitive *A* soient nécessairement d'un même auteur. Gautier serait un remanieur de Gossouin.

M. Prior a fait, au sujet des sources de l'*Image*, des recherches dont il a présenté les résultats sous trois formes différentes. Il a commencé par donner une liste des auteurs utilisés par Gossouin (p. 27-31); puis, procédant à une analyse de l'ouvrage, il a signalé au passage les sources des différents chapitres (p. 31-55); enfin, en note, il a accompagné le texte lui-même de références aux passages correspondants des œuvres utilisées. Dans cette entreprise, il a ajouté aux travaux antérieurs de Victor Le Clerc et de Fritsche des précisions intéressantes; mais il reste encore fort à faire et j'aurais, pour ma part, beaucoup d'éléments à apporter, que je ne puis songer à fournir ici.

La version en vers de l'*Image* est encore inédite. Pourtant c'est la version en prose que M. Prior a publiée. Il l'a fait en raison de la destinée heureuse qu'eut cette dernière, source de la rédaction anglaise imprimée par Caxton en 1481. Les mss. sur lesquels repose l'édition ont été soigneusement étudiés et classés; c'est le nº 574 du fonds français de la Bibliothèque nationale qui en a fourni la base. Le texte, établi avec grand scrupule, est très satisfaisant; il est seulement regrettable qu'il se présente avec une mine si rébarbative: l'indication des folios du manuscrit, les caractères italiques qui représentent les abréviations résolues, les caractères gras qui signalent les corrections attestent la prudence extrême de l'éditeur, mais aboutissent à une grande laideur typographique. Les notes explicatives qui, au bas des pages, suivent le texte (elles sont distinctes des notes critiques et des références aux sources) sont toujours pertinentes et judicieuses. Les tables qui achèvent l'ouvrage sont utiles et en permettent un maniement commode.

Au total, le livre de M. Prior est bien conçu et de bonne exécution, bien qu'on y eût souhaité un peu plus d'ordre et de clarté dans la disposition et même dans la rédaction. C'est un ouvrage qui aura le mérite, non seulement de faire connaître l'*Image du monde*, mais de rendre des services divers à ceux qu'intéresserait tel ou tel point de la littérature didactique du moyen âge auquel touche le traité.

Edmond FARAL.

PÉRIODIQUES

Archiv fürd as Studium der neueren Sprachen und Literaturen, t. CXXIX (1912). — P. 81. A. Chr. Thorn, *Quelques dénominations du « cordonnier » en français, étude de géographie linguistique* (deux cartes). Étude intéressante et soignée, où l'auteur, après quelques remarques préliminaires, traite tour à tour des différentes désignations de cet artisan, d'abord l'anc. franç. *sueur* (de sutor), puis les dénominations actuellement vivantes : « savetier », « savetonnier », « corvisier », « cordonnier », « écofier », *cumăk* (*Schuhmacher*, dans la Haute-Marne et à Saint-Pol dans le Pas-de-Calais), enfin *cufli* (*Schuhflicker*, Haute-Marne). — P. 134. E. Brugger, *Zum Tristan-Roman*. Chapitres détachés d'un prochain livre. I. *Der Name Kanelangres*. C'est le nom du père de Tristan dans le poème de Thomas; dans le conte cymrique, le même personnage est appelé Tallwch. M. B. rapproche les deux noms par une série de formes intermédiaires dont l'évidence ne saute pas aux yeux, au moins pour un lecteur non celtiste (cf. d'ailleurs ci-dessus, p. 120). — P. 206. G. Ebeling, *Peut-être*. Ce qui est actuellement un adverbe était originairement une question rhétorique : *Puet estre ?* Cf. plus loin, t. CXXX, 384, une note de M. A. Schulze. — Mélanges : p. 228, *Zum Romanischen etymologischen Wörterbuch*. Discussion entre MM. Meyer-Lübke et Jud à propos d'un compte rendu (cf. *Romania*, XLII, 301). — Comptes rendus : p. 260, V. Junk, *Gralsage und Graldichtung des Mittelalters* (J. Barat : « ce livre ne convaincra personne »). — Bibliographie (je signale, p. 279, quelques corrections à la nouvelle édition, par M. L. Foulet, de la *Chastelaine de Vergi*). — P. 375-87. E. Brugger, *Zum Tristan-Roman*. II. *Zur Harfner-Episode*. Traite du motif du « don » dans la littérature celtique. — P. 430-54. L. Gauchat, *Lazarillo de Tormes und die Anfänge des Schelmenromans*. A propos d'un nouvel exemplaire de la rarissime édition de Burgos de 1554, découvert par lui à la Bibliothèque de Berne, M. G. donne une analyse littéraire de ce roman picaresque et rattache quelques nouvelles remarques aux études précédentes de MM. Morel-Fatio et Foulché-Delbosc, notamment sur l'épisode du garçon et l'aveugle (cf. G. Cohen, *Romania*, XLI, 346). — Mélanges : p. 450, A. Hilka, *Zum Roman des Sept Sages, ed. Keller, v. 2169ff.* Signale des parallèles orientaux du *couvrefeu* : *Or estoit il us et costume a Rome*

que se nus ne nulle estoit prise errant par mi Rome, puis que coevre feu fust sonez, ja ne fust de si haut parage ne si bien enparentez qu'il ne fust estoiez jusqu'a matin que li sage estoient venu au consistoire. Adonques si estoit fustez par mi la vile. — P. 452, E. Lommatzsch, *Randbemerkungen*. I. A propos du travail de M. P. Rajna sur les routes de pèlerinage, M. L. relève la satire de Guiot de Provins contre les cardinaux de Rome (v. 680 et suiv.). II. Signale chez Gautier de Coiuci un proverbe qui se trouve daus un texte (v. 167-8) que j'ai publié dans la *Romania*, XL, 559, ainsi qu'une traduction latine. Je connais actuellement un autre exemple du proverbe français : *On ne peut avoir celer ne que alesne en sac* (*Proverbes tirés du ms. Regina 1429 du Vatican*, éd. E. Langlois, *Bibl. de l'Éc. des Chartes*, LX, 1899, p. 590, n° 501). III. Relève une réminiscence du conte du chat et de la chandelle (cf. *Romania*, XL, 371) dans Froissart, *Poésies*, éd. Scheler, III, 227-28. IV. Nouvelles notes sur les expressions *assaillir la limace* (cf. *Romania*, XLII, 297) et *assaillir le lièvre* ; cette dernière expression est quelquefois illustrée par des enluminures où un chevalier est représenté s'enfuyant devant un lièvre qui le poursuit. — P. 467. A. Kolsen, *Das Sirventes Honratz es hom per despendre* (Bartsch, *Grundr.*, 242, 38). Édition critique et commentaire ; plus loin, au t. CXXX, 388, une note additionuelle. — Comptes rendus : p. 494, A. Tobler, *Vermischte Beiträge, fünfte Reihe* (C. Appel ; cf. *Romania*, XLI, 632). — P. 501. Bibliographie.

— T. CXXX (1913). — P. 12-31. W. Suchier, *Eine mittelniederländische Bearbeitung altfranzösischer Minnefragen*. Deux recueils de demandes d'amour en moyen néerlandais, tirés de trois manuscrits des XVe et XVIe siècles ; ce sont des remaniements de recueils français analogues. Le texte français est cité au bas des pages. Voir sur le sujet A. Klein, *Die altfranzosischen Minnefragen*, et W. Suchier, dans la *Zeitschrift für roman. Philologie*, XXXVI, 221 (cf. *Romania*, XLII, 614). — P. 40-52. F. Brie, *Zwei mittelenglische Prosaromane : The Sege of Thebes und The Sege of Troy* (1422 bis ca 1450). Ce ne sont pas des traductions directes du français, mais des mises en prose de deux poèmes de Lydgate. — P. 81. H. Urtel, *Prolegomena zu einer Studie über die romanischen Krankheitsnamen*. Exposé des principes qui doivent guider les études sur les noms des maladies. — P. 117. E. Brugger, *Zum Tristan-Roman*. III. *Zu einer Stelle der Berner Folie*. L'auteur se rencontre avec MM. Bertoni et Thomas (*Romania*, XL, 618) pour expliquer le *galerous* du v. 160 comme *Walross*. IV. *Zu Tristans Tod*. Relève divers parallèles du récit de la mort de Tristan. — Comptes rendus : p. 183, H. Schuchardt, *Geschichtlich verwandt oder elementar verwandt ?* (Richard M. Meyer) ; — p. 184, R. Rübel, *Ueber den Gebrauch von* debere *und den Ausdruck der Notwendigkeit im Romanischen* (Elise Richter) ; — p. 187, Ph. Martinon, *Les Strophes* (Ph. Aug. Becker). — P. 267-85. F. Brie, *The Sege of Thebes und The Sege of Troy* (fin). — P. 324. K. Lewent, *Zur provenzalischen Bibliographie* (*Gr.* 461, 165 und 233, 1). Reproche à M. Bertoui diverses erreurs et discute la question d'auteur et l'authencité des strophes de la secoude chanson que M. L.

serait porté à attribuer à Guillem de San Gregori. M. Bertoni a répondu dans le dernier numéro de 1913 de la *Revue des langues romanes*. — P. 335-55. L. Spitzer, *Ueber italienisch così*. — Mélanges : p. 381-4, J. Pirson, *Bruchstück einer neuen Handschrift der « Fait des Romains »*. Sur les manuscrits de cette compilation, on peut voir l'article de M. P. Meyer dans la *Romania*, XIV, 1. Le nouveau fragment provient d'une ancienne reliure. — Comptes rendus : p. 434, L. H. Alexander, *Participial substantives of the* -ata- *type in the Romance Languages, with special reference to French* (Elise Richter); — p. 436, A. C. Ott, *Das altfranzösische Eustachiusleben* (A. Monteverdi ; cf. *Romania*, XLI, 424, et XLII, 126); — p. 445, J. Loth, *Contributions à l'étude des romans de la Table Ronde* (Kuno Meyer : c'est, depuis les articles de Zimmer, de 1890, la contribution la plus importante à l'étude du cycle de la Table Ronde. Cf. *Romania*, XLIII, 119) ; — p. 451, J. Haas, *Grundlagen der französischen Syntax* (L. Spitzer) ; — p. 454, K. Glaser, *Le sens péjoratif du suffixe -ard en français*, dans *Romanische Forschungen*, XXVII (W. Schumann); — p. 455, M. Rühlemann, *Etymologie des Wortes harlequin und verwandter Wörter* (O. Driesen : le critique, qui a publié, en 1904, un travail sur le même sujet, annonce une nouvelle étude qui paraîtra prochainement). — P. 457. Bibliographie.

Arthur LÅNGFORS.

GIORNALE STORICO DELLA LETTERATURA ITALIANA, t. XLIII (1904, 1er semestre), nos 127-129. — P. 1. E. Carrara, *Cecco da Mileto e il Boccaccio*. L'auteur étudie deux églogues latines du cod. Laurenz. XXIX, 26, qu'il attribue à Francesco de' Rossi dit *Cecco da Mileto* et deux autres églogues du Laurenz. XXIX, 8, attribuées au même auteur, comme réponse aux Églogues de Boccace. Il montre les relations de Boccace avec C. da M., la substitution de l'influence pétrarchesque à la tradition dantesque qui resta cependant vivante longtemps encore dans la Romagne au XIVe siècle. — P. 28. C. de Lollis, *Intorno a Pietro d'Alvernia*. Nouvelle interprétation de la biographie de P. d'A. fondée sur l'édition critique des poésies du troubadour par Zenker. — P. 39. A. Segarizzi, *Niccolò Barbo, patrizio veneziano del secolo XV, e le accuse contro Isotta Nogarola*. — Comptes rendus : p. 68, K. Federn, *Dante tradotto e rifuso* (Renier); — p. 69, L. di Francia, *Franco Sacchetti novelliere* (Petraglione). — P. 244, R. Sabbadini, *Briciole umanistiche* (cf. *Giorn.*, XXXI, 244), suite. — Variétés. P. 278. R. Serra, *Su la pena dei dissipatori* (*Inferno*, XIII, v. 109-129), voit dans ce passage une forme, refaite avec beaucoup d'art, de la légende populaire de *la cascia selvaggia*. — P. 299. G. Gigli, *I sonetti baiani del Boccaccio*. Étude des huit sonnets de Boccace écrits, d'après l'opinion de G. G., à Baia entre 1326-1342 et relatifs à l'amour du poète pour Maria di Aquino.— P. 312. C. Marchesi, *Le redazioni trecentistiche volgari del « De Amicitia » di Cicerone secondo i codici fiorentini*. Deux rédactions, *A* et *B* ; *A* est plus

ancien et constitue un document important pour le développement de la langue vulgaire italienne. — Comptes rendus : p. 343, N. Vaccaluzzo, *Dal lungo silenzio* (Fraccaroli) ; — p. 349, Appel, *F. Petrarca, I Trionfi* (Sicardi).

— T. XLIV (1904, 2e semestre), nos 130-132. — P. 1. L. di Francia, *Alcune novelle del « Decameron » illustrate nelle fonti.* Sources littéraires dont s'est inspiré B. dans huit de ses nouvelles ; originalité des œuvres de B. — Variétés. P. 104. G. Lazzeri, *Sull' autenticità dello « Zibaldone » attribuito ad Antonio Pucci.* Attribue l'ouvrage à Pucci. — Comptes rendus : p. 175, G. Ferrari, *La Scenografia* (Saviotti). — P. 297. A. Farinelli, *Note sulla fortuna del Petrarca in Ispagna nel Quattrocento.* L'œuvre de P. a fait fortune en Espagne, elle y a été traduite et imitée très souvent. — Variétés. P. 351. A. Foresti, *Per la storia di una lauda.* Étude critique du cant. *Partete core e vane a l'amore,* trouvé par M. Salvioni dans un ms. de la seconde moitié du XIVe s. — P. 382. A. F. Massèra, *Un contrasto amoroso di Messer Ubertino di G. del Bianco d'Arezzo.* D'après le cod. Chigiano L. VIII, 305 qui contient les sonnets de Mess. U. — P. 392. A. Belloni, *L'usuriere Vitaliano, illustrazione storica d'un verso di Dante.* Dans *Inferno,* XVII, 64-70, Dante a pu penser à Vitaliano Dente et il n'y a aucune raison de croire qu'il s'agit ici de Jacopo Vitalini. — Comptes rendus : p. 420, M. Agnelli, *Il libro dei Battuti di S. Defendente di Lodi* (Salvioni).

— T. XLV (1905, 1er semestre), nos 133-135. — P. 1. L. Frati, *I Bentivoglio nella poesia contemporanea.* Étude des poésies élogieuses dédiées à l'illustre famille des B. — Comptes rendus : p. 74, K. Vossler, *Die philosophischen Grundlagen zum « süssen neuen Styl » des G. Guinicelli, G. Cavalcanti und Dante* (Savj-Lopez); — p. 350, G. Albini, *Dantis eclogae... Joannis de Virgilio carmen et ecloga responsiva* (Belloni) ; — p. 362, L. Modona, *Vita e opere di I. Romano* (A. Lattes) ; — p. 300, V. Quarta, *Studi sul testo delle rime del Petrarca* (Salvo-Cozzo).

— T. XLVI (1905, 2e semestre), nos 136-138. — P. 65. R. Sabbadini, *Briciole umanistiche,* suite (cf. *Giorn.*, XXXI, 244, et XLIII, 244). — P. 82. Variétés. G. Lega, *Una ballata politica del sec. XIII.* Cette ballade politique a été écrite en 1267, à Florence, lors de l'arrivée de Corradino en Italie. — P. 100. G. Traversari, *Per l'autenticità dell' Epistola del Boccaccio a Fr. Nelli.* Admet l'authenticité de ces lettres.— Comptes rendus : p. 136, N. Zingarelli, *Dante* (Rocca); — p. 176, G. Malavasi, *La materia poetica del ciclo brettone in Italia, in particolare la leggenda di Tristano e quella di Lancilotto* (Moreschi). — Variétés. P. 359. F. Pellegrini, *Intorno a nuovi abbozzi poetici di Petrarca.* P. étudie une partie du cod. Casanatense A, III, 924, qui contient des esquisses poétiques de P. — P. 370. A. Segre, *La vera data di un lamento storico del sec. XV.* S. croit que cette complainte a été écrite en 1408 pour le pape Grégoire XII.

— T. XLVII (1906, 1er semestre), nos 139-141. — P. 1. G. di Pierro, *Con-*

tributo alla biografia di Fra Jacopo Passavanti fiorentino. — P. 25. R. Sabbadini, *Briciole umanistiche*, suite (cf. *Giorn.*, XLVI, 65). — Variétés. P. 41. A. Segarizzi, *Ulisse Aleotti, rimatore veneziano del secolo XV*. Publication complète des sonnets de A., précédée d'une note biographique. — P. 67. E. Siccardi, *Trans rivum, per la corografia del « Canzoniere »*. Réponse vive à l'article de Quarta : S. justifie son opinion au sujet du lieu natal de Laura, qui est, selon lui, Avignon. — Comptes rendus : p. 88, *Il sesto centenario petrarchesco, Pubblicazioni dell' anno 1904* (Carrara). — Variétés. P. 253. C. Cipolla, *Sui motivi del ritorno di Petrarca in Italia nel 1347*. C. croit que Pétrarque a quitté Avignon et est venu à Vérone à la suite du mandat pontifical qu'il reçut du pape Clément VI. — P. 200. E. Filippini, *Per la storia d'un Sonetto già attribuito a F. Frezzi*. F. attribue ce sonnet à un poète inconnu de l'époque du Tasse. — Comptes rendus : p. 331, G. Bertoni, *I trovatori minori di Genova* (Crescini);— p. 348, E. Moore, *Studies in Dante* (Boffito et Melzi d'Eril); — p. 371, M. Vattasso, *Del Petrarca e di alcuni suoi amici* (Traversari); — p. 377, C. de Balzo, *L'Italia nella letteratura francese dalla caduta del Impero Romano alla morte di Enrico IV* (Toldo).

— T. XLVIII (1906, 2e semestre), nos 142-144. — P. 1. E. Levi, *Guido Orlandi, appunti sulla sua biografia e sul suo Canzoniere*. Biographie de O. ; L. montre aussi la valeur de ses *Contrasti*. — P. 36. F. lo Parco, *Errori e inesattezze nella biografia del Petrarca*. P. aurait fait son premier voyage en Italie en 1336; il avait visité Rome en 1337. — Variétés. P. 113. P. Toldo, *La frode di G. Schicchi*. Étude du personnage cité par Dante dans l'*Enfer*, XXX. — Comptes rendus : p. 167, *Rassegna Francescana* (Cosmo); — p. 205, R. Sabbadini, *Le scoperte dei codici latini e greci ne' secoli XIV e XV* (Zippel); — p. 216, F. Faffano, *Il poema cavalleresco*, II (Sanvisenti). — P. 298. G. Lega, *Il cosi detto « Trattato della Maniera di servire »*. Cette collection de soixante sonnets. trouvée en 1884 dans le cod. Vat. 3793, a, selon L., peu de valeur : elle n'a pas été écrite par Cavalcanti, mais à l'époque de Dante sous l'influence de la poésie morale et religieuse de Fra Guittone d'Arezzo.— Variétés. P. 308. N. Zingarelli, *Appunti lessicali danteschi*. Explication de l'emploi de *altro* et *alto* qui alternent chez Dante, et de la valeur de *seguire* qui, selon Z., n'a que le sens de *poursuivre, suivre*, actif ou neutre. — Comptes rendus : p. 400, G. Lega, *Il canzoniere Vaticano Barberino latino 3953* (Pellegrini); — p. 403, B. Soldati, *La poesia astrologica nel Quattrocento* (Rossi).

— T. XLIX (1907, 1er semestre), nos 145-147. — Variétés. P. 67. N. Quarta, *I « Ricordi sulla vita del Petrarca e di Laura » di Luigi Peruzzi*. Étude des *Ricordi* — P. 73. L. Frati, *Gio. Andrea Garisendi e il suo Contrasto d'amore*. Étude biographique. — Comptes rendus : p. 100, *Rassegna degli studi sull' antico insegnamento italiano* (Manacorda); — p. 119. C. Trabalza, *Studi sul Boccaccio preceduti da saggi di storia della critica e stilistica* (Bertana). — P. 201. L. di Francia, *Alcune novelle del « Decameron » illustrate nelle fonti* (cf. *Giorn.*, XLIV, 1 et suiv.). Suite de l'étude critique des

sources littéraires du Décameron. — P. 299. A. de Fabrizio, *Il « Mirag » di Maometto esposto da un frate Salentino del secolo XV*. Étude d'une légende populaire italienne de l'Ascension de Mahomet qui se trouve dans le traité *Lo specchio della Fede* du prédicateur Fra Roberto da Lecce (1425-1495). — Variétés. P. 314. S. Debenedetti, *Notizie biographiche dei rimatori italiani dei secoli XIII e XIV*. Étude documentée sur M. Frescobaldi et sa famille.— P. 343. P. Toldo, *Per una facezia attribuita a Dante*. — P. 349. A. Beltrami, *Tommaso da Rieti in Ispagna*. Copie d'une lettre très intéressante de l'humaniste Tommaso Morroni da Rieti au cardinal Pompeo Colonna, du 13 juin 1439, dans laquelle il décrit son voyage en Espagne. — Comptes rendus : p. 373, A. Parducci, *I rimatori lucchesi del secolo XIII* ; A. Masséra, *I sonetti di Cecco Angioleri editi criticamente ed illustrati* (Rossi).

— T. L (1907, 2e semestre), nos 148-150. — P. 1. E. Sicardi, *Per il testo del « Canzoniere » del Petrarca*. Introduction aux corrections de lecture et de ponctuation que S. se propose d'apporter au *Canzoniere*. L'auteur étudie les copies du ms. Vat. 3195 et l'éd. Aldine de 1501 pour laquelle il prouve que l'on ne s'est jamais servi du Vat. 3195. — P. 34. R. Sabbadini, *Briciole umanistiche* (cf. *Giorn.*, XLVII, 25). Suite.— Variétés. P. 72. F. Cavicchi, *A proposito di una pubblicazione di versi del Tebaldeo*. C. étudie l'édition des poésies de T. faite par Nardi d'après un manuscrit de Gubbio. — P. 88. L. Frati, *Le Epistole Metriche di Antonio Loschi*. F. a retrouvé dans le ms. 3977 de l'Université de Bologne, quarante épîtres de A. L. ignorées jusqu'à lui ; description du ms. avec les tables. — Comptes rendus : p. 138, E. Rivalta, *Liriche del « dolce stil nuovo »* (Debenedetti) ; — p. 154, E. Bertanza et G. dalla Santa, *Documenti per la storia della cultura in Venezia* (Molmenti). — P. 281. S. Debenedetti, *Nuovi studi sulla Giuntina di Rime antiche*. D. étudie six réponses au sonnet de Dante da Maiano qui commence par *Prove di saggio, ad esta visione* ; indications utiles sur les contemporains de Dante da Maiano. — Variétés. P. 341. A. Boselli, *Un altro enimma dantesco* (*Par.* XII, 117). Il s'agit de la terzine : *La sua famiglia, che si mosse dritta Co' piedi alle sue orme, è tanto volta Che quel dinanzi a quel diretro gitta*. Nouvelle interprétation de ce passage difficile. — P. 347. S. von Arx, *Alcune notizie intorno alla prima edizione conosciuta del « Morgante » di L. Pulci*. La première édition est celle de Venise 1482 ; M. v. A. conclut que Pulci avait commencé les cinq derniers chants avant 1482. — P. 354. P. Carli, *Un autografo poco noto di N. Machiavelli*. Variantes aux éditions de Passerini et de Milanesi des autographes de M. contenus dans le cod. Ricc. 3627. — Comptes rendus : p. 406, E. Gardner, *The King of court poets, a study of the work, life and times of Lodovico Ariosto* (Bertoni).

— T. LI (1908, 1er semestre), nos 151-153. — P. 94. E. Sicardi, *Per il testo del « Canzoniere » del Petrarca* (cf. *Giorn.*, L, p. 1-33). — P. 147. A. Belloni, *Un lirico del Quattrocento a torto inedito e dimenticato, Giovan Francesco Suardi*. Note intéressante sur Suardi, dont les poésies, composées entre 1421 et 1468,

se trouvent dans un ms. du XVIe siècle de Mantoue; dans deux appendices B. donne 36 *strambotti* de S. et la table du ms. qui les contient. — Variétés. P. 207. G. Bertoni, *Nota sulla letteratura franco-italiana a proposito della vita in rima di S. Maria Egiziaca*. B. sépare la littérature franco-vénitienne en deux classes bien distinctes : une dont les représentants essayaient d'écrire en français et une autre dont les représentants voulaient écrire en italien. La vie de S. Maria Egiziaca appartient au deuxième groupe. — P. 216. L. di Francia, *Per una questioncella sacchettiana*. Contre l'opinion de Volpi exprimée dans la *Rassegna Nazionale* d'avril 1906, L. di Fr. croit que la collection des nouvelles de Sacchetti faite en 1392-95 est composée de pièces de diverses époques et écrites dans différeuts lieux. — P. 227. R. Cessi, *Notizie umanistiche, I. La prigionia di Ognibene Scola*. — Comptes rendus : p. 279, F. Mannucci, *L'anonimo genovese e la sua raccolta di rime* (Lega); — p. 307, F. Torraca, *Dante Alighieri, La Divina Commedia nuovamente commentata* (Sanesi); — p. 334, F. Foffano, *Boiardo, L'Orlando Inamorato riscontrato sul cod. Trivulziano e su le prime stampe* (Sanvisenti).

— T. LII (1908, 2me semestre), nos 154-156. — Variétés. P. 56. F. Lo Parco, *Pietro de' Cerniti bolognese maestro di diritto di Francesco Petrarca*. — Comptes rendus : p. 202, M. Barbi, *Dante Alighieri, La Vita nuova*, (Zingarelli); — p. 211, De Felice, *L'autre monde, mythes et légendes*; Friedel et K. Meyer, *La Vision de Tondale*; V. Capetti, *L'oltretomba iranico e la Divina Commedia* (Cosmo). — P. 289. J. E. Shaw, *Il titolo del Decameron*. S. essaie d'expliquer le *senza titolo* du *Decameron* comme *senza iscrizione titolare*. — P. 321. G. Zonta, *Note Betussiane*. Additions et corrections aux biographies de Mazzuchelli et Verci. — Comptes rendus: p. 367, G. Zaccagnini, *I rimatori pistoiesi dei sec. XIII et XIV* (Debenedetti); — p. 382, A. Bongioanni, *Gli scrittori del giuocco della palla* (Arullani).

— T. LIII (1909, 1er semestre), nos 157-159. — P. 1. J. Camus, *La Lonza de Dante et les Léopards de Pétrarque, de l'Arioste*, etc. Établit que la *lonza* de D. est la panthère et remonte au grec λύγξ, tandis que le *leopardo* de Pétrarque et le *pardo* de l'Arioste désignent le *léopard de chasse, guépard*. — P. 11. E. Sicardi, *Per il testo del « Canzoniere » del Petrarca* (suite, cf. *Giorn.*, LI, p. 94 et suiv.). — Comptes rendus : p. 89, Coulon, *Beati Johannis Dominici Lucula noctis* (Cochin); — p. 110, B. Soldati, *Il Collegio Mamertino e le origini del teatro gesuitico* (Colagrosso). — P. 193. F. Cavicchi, *Francesco Gara dalla Rovere* (*Quercente*) cité dans les littératures sous le nom de « Quercente » est, selon C., Francesco Gara della Rovere, mort en 1491, dont le meilleur ami fut Tebaldeo qu'il avait imité dans le fond et la forme de ses poésies; à la fin, table de ses poésies. — P. 271. F. Sicardi, *Per il testo del « Canzoniere » del Petrarca* (cf. *Giorn.*, LIII, p. 41 et suiv.). Suite. — Variétés. P. 294. D. Guerri, *Un preteso indovinello dantesco*. Il s'agit des vers du *Purg.* XXIII, 35-36 : ... *Ma chi ni ha colpa, creda Che vendetta di Dio non teme suppe*. G. interprète *suppe* comme *percosse, batti-*

ture forti e ripetute, signification encore vivante en toscan. — P. 309. A. Oberdorfer, *Alcune lettere inedite di Leonardo Giustiniano.* Sept lettres de G. du cod. Marc. lat. cl. XIV, nº 221 et une lettre de Guarino à G. du cod. Laur. Ashb. 278 de 1424. — P. 319. L. Frati, *Un codice ignoto di laude latine e volgari.* Ms. 4019 de la Bibliothèque de l'Université de Bologne qui contient des Laudes latines et italiennes du XVe siècle. — Comptes rendus : p. 540, J. Bédier, *Les Chansons de geste et les routes d'Italie* (Bertoni) ; — p. 346, A. Pellizzari, *La Vita e le opere di Guittone d'Arezzo* (Pellegrini) : — p. 353, K. Vossler, *Die göttliche Comödie* (Gentile) ; — p. 365, M. Chiurlo, *Le idee politiche di Dante Alighieri, e di Francesco Petrarca* (Cipolla).

— T. LIV (1909, 2me semestre), nos 160-162. — P. 36. F. Novati, *Le serie alfabetiche proverbiali e gli alfabeti disposti nella letteratura italiana dei primi tre secoli* (cf. *Giorn.*, XV, 337, et XVIII, 104). Texte avec variantes et notes. — Variétés. P. 60. V. Farinelli, *Chi era Pulcinella ?* F. croit que le « Pulcinella » de la « Commedia dell'arte » dérive d'un personnage historique, Pulcinella dalle Carceri, qui a vécu dans la seconde moitié du XIIIe siècle à Vérone et a eu une vie très aventureuse. — P. 65. D. Guerri, *Il nome di Dio nella lingua di Adamo, secondo il XXVI del Paradiso e il verso di Nembrotte nel XXXI dell'Inferno.* Polémique contre un mémoire de M. D'Ovidio portant le même titre et présenté à l'Académie de Naples. — P. 77. G. Volpi, *Ancora su la composizione e l'ordinamento delle Novelle di Sacchetti.* Contre l'opinion de L. di Francia (cf. *Giorn.*, LI, 216) V. croit que les pensées qui se trouvent dans l'introduction et la fin des nouvelles de S. ont été écrites en même temps que celles-ci. — P. 86. V. Osimo, *Il Machiavelli e il Bandello.* B. a écrit la nouvelle I 40 en 1526, après qu'elle lui eût été contée par Machiavel. — P. 90. E. Solmi, *Pagine autografe di Machiavelli nel « Codice Atlantico » di Leonardo da Vinci.* M. avait écrit en 1503 à L. da V. une lettre lui décrivant la lutte de Anghiari ; cette lettre se trouve au fol. 74 du Cod. Atlantico ; M. S. la publie avec un fac-similé. — Comptes rendus : p. 144, G. Mauacorda, *Della poesia latina in Germania durante il rinascimento* (Farinelli). — Variétés. P. 361. L. di Francia, *Un po di luce sul « Pecorone » di Ser Giovanni Fiorentino.* Les cinquante nouvelles recueillies sous le titre de « Pecorone » ne sont point de Ser Giovanni, mais d'un de ses amis de Florence avant 1497. — P. 381. R. Cessi, *Notizie umanistiche, II* (cf. *Giorn.*, LI, 226). Une aventure de Pietro Paolo Vergerio. — P. 389. L. Frati, *Di Niccolò Perotti.* Vie et œuvres de P. — Comptes rendus : p. 407, M. Vattasso, *I codici Petrarcheschi della Biblioteca Vaticana* (Cosmo).

— T. LV (1910, 1er semestre), nos 163-165. — P. 1. C. di Pierro, *Zibaldoni autografi di A. Poliziano.* Les mss. miscell. lat. 748, 754, 755 et 807 de Munich ne sont pas des autographes de Pietro Crinito, comme Halm et Laubman l'avaient cru, mais, en grande partie, de Poliziano ; Crinito, qui les a possédés, y a inséré quelques écrits de sa main. — P. 33. E. Sicardi,

Per il testo del « Canzoniere » del Petrarca (cf. *Giorn.*, LIII, p. 271). Suite. — Variétés. P. 56. E. Proto, *Il Proemio del « Convivio »*. Dante a puisé les idées de son introduction au *Convivio* dans Thomas d'Aquin. — P. 67. G. Bertoni, *Una redazione tosco-veneta di un sermone in rima sul giudizio universale*. B. a trouvé dans un ms. de la Bibl. Estense une autre rédaction de la poésie décrite par Salvioni d'après un ms. de Turin. La rédaction étudiée par B. est écrite par un scribe vénitien, elle a deux cents vers de moins que celle de Turin. — P. 87. G. Fatini, *Curiosità ariostesche : intorno a un'elegia dell'Ariosto e a un brano del « Furioso »*. — Comptes rendus : p. 111, M. Cartwright, *Baldassare Castiglione the perfect Courtier* (Cian) ; — p. 124, I. Nicolaïdes, *Contes licencieux de Constantinople et de l'Asie mineure* (Toldo). — P. 201. E Levi, *Adriano de' Rossi*. Vie et œuvres de A. de R. : Canzoniere, sonnets et commentaire à la *Teseide* de Boccace. — P. 206. F. Novati, *Le serie alfabetiche proverbiali e gli alfabeti disposti nella letteratura italiana dei primi tre secoli* (cf. *Giorn*, LIV, 36), suite. — Comptes rendus : p. 389, E. Levi, *Fr. di Vannozzo e la lirica nelle corti lombarde durante la seconda metà del secolo XIV* (Medin).

— T. LVI (1910, 2me semestre), nos 106-108. — P. 60. E. Sicardi, *Per il testo del « Canzoniere » del Petrarca* (cf. *Giorn.*, LV, p. 33). Suite. — Variétés. P. 93. G. Bertoni, *Intorno a un passo di una lettera di S. Columba a Bonifacio IV*. — P. 90. S. Debenedetti, *Per le « disperse » di Petrarca*. Manuscrits contenant des sonnets de P., que Salverti n'a point utilisés; cinq sonnets inconnus parmi lesquels trois de P. — P. 107. A. Oberdorfer, *Di Leonardo Giustiniano umanista*. — Comptes rendus : p. 165, R. Davidsohn, *Forschungen zur Geschichte von Florenz*; Finke, *Acta Aragonensia* (Debenedetti). — Variétés. P. 339. A. Salza, *D'una canzone pastorale attribuita a Ariosto e imitata da G. B. Marino*. S. montre que la canzone *Quando 'l sol parte e l'ombra il mondo copre* ne peut pas être attribuée à Arioste; il émet des doutes sur les relations de A. avec la fameuse Ginevra. — Comptes rendus : p. 400, *Rassegna Francescana* (Cosmo).

— T. LVII (1911, 1er semestre), nos 169-171. — P. 1. A. Fr. Massèra, *Poeti Isottei*. Première partie : vers de Sigismondo Pandolfo, de Carlo Valturi et de Tracalo de Rimini a Isotta degli Atti. — Variétés. P. 33. G. Bertoni, *Una lettera amatoria di Pier della Vigna*. B., après l'analyse d'une lettre d'amour de P. de V. (Huillard-Bréholles, *Vie et Correspondance de Pierre de la Vigne*, p. 417), conclut qu'il a dû exister en Sicile des *Saluts* en langue vulgaire qui appartenaient à une littérature d'influence française apportée en Sicile par les Normands au XIIe siècle. — P. 57. I. Sanesi, *Intorno a Pulcinella*. Contre l'opinion de Farinelli (*Giorn.*, LIV, p. 59). — Comptes rendus : p. 73, E. Hutton, *Giovanni Boccaccio, a biographical study* (Hauvette). — P. 193. A. Oberdorfer, *Per l'edizione critica delle « Canzonette » di Giustiniano*. Histoire des éditions critiques des *Canzonette* de G. ; le plus ancien manuscrit qui les contienne est de 1444. — P. 218. E. Sicardi, *Per il testo*

del « Canzoniere » del Petrarca (cf. *Giorn.*, LVI, 61-92). Suite et fin. — Variétés. P. 303. E. Pozzi, *L'accenno a Ceprano nella Divina Commedia* (*Inf.* XXVIII, v. 16-17). P. croit que D. dans ce passage a fait allusion à la bataille de Bénévent et à la défaite de Manfred. — P. 325. G. Reichenbach, *Date di nascita di umanisti*. T. V. Strozzi et Tribraco. — Comptes rendus : p. 375, H. Collingwood Lee, *The Decameron, its sources and analogues* (Della Torre).

— T. LVIII (1911, 2me semestre), nos 172-174. — P. 96. P. Tommasini Mattiucci, *Una noticina dantesca a proposito dello « stil novo »*. — P. 122. E. Treves, *La Satira di Cino da Pistoia contro Napoli*. — Comptes rendus : p. 163, L. Filomusi-Guelfi, *Studi su Dante* ; A. Marigo, *Il classicismo virgiliano nelle Ecloghe di Dante* (Cosmo) ; — p. 174, L. F. Benedetto, *Il « Roman de la Rose » e la letteratura italiana* (Bertoni). — P. 297. E. Solmi, *Nuovi contributi alle fonti dei manoscritti di Leonardo da Vinci*. Additions très intéressantes aux textes connus de L. de V., d'après divers manuscrits, et explications de diverses notes de ces manuscrits. — Variétés. P. 358. R. Sabbadini, *Versi latini di Gian Nicola Salerno*. S. étudie quelques sonnets de G. S., d'après le manuscrit de Pérouse, desquels il conclut que l'auteur fut un élève de l'école humaniste inaugurée par Pétrarque. — Comptes rendus : p. 389, F. Biondolillo, *La Macaronea di Merlin Cocai* (Luzio).

A. Linden.

Literaturblatt fur germanische und romanische Philologie. — XXIXe année (1908). — Col. 1-3. Kr. Nyrop, *Fortidssagn og sange*, t. II : *Den evige Jode* (B. Kahle : livre aussi intéressant qu'instructif sur la légende du Juif errant). — Col. 17-19. Karl Steitz, *Zur Textkritik der Rolandüberlieferung in den skandinavischen Ländern* (Ph. Aug. Becker : travail utile pour les romanistes sur les diverses versions scandinaves de la *Karlamagnussaga* ; la plus intéressante pour nous est la danoise). — Col. 19-21. Gustav Brockstedt, *Floovant-Studien, Untersuchungen zur altfrz. Epik* (Ph. Aug. Becker : la première partie, qui fut d'abord une dissertation de Kiel, démontre avec assez de certitude que les versions italiennes du *Floovant* ne remontent pas à un original perdu, mais que leurs divergences d'avec notre poème s'expliquent par des emprunts à *Beuve d'Hamtone* ; la seconde partie, absolument fantaisiste affirme que le *Floovant* primitif est un remaniement de la légende de Sigurd). — Col. 21-3. Ernst Sass, *L'Estoire Joseph* (E. Herzog : S. tente de refaire l'édition W. Steuer, en adoptant, au lieu de la version A, la version du ms. P. Était-ce bien nécessaire ? Cf. *Romania*, XXXVI, 149). — Col. 23-5. A. Santi, *Il Canzoniere di* Dante Alighieri, vol. II (K. Vossler : édition peu sûre des poèmes du *Convivio*, accompagnée d'hypothèses inadmissibles). — Col. 25-8. Rodolfo Lenz, *Los elementos indios del castellano de Chile. Estudio linguistico i etnolójico*. Primera parte. *Diccionario etimológico de*

las voces chilenas derivadas de lenguas indijenas americanas (Ad. Zauner : dictionnaire très scientifique des mots chiliens d'origine indienne ; l'étymologie de *chocolat* et *hamac* donnée par nos dictionnaires serait, selon L., à rectifier). — Col. 28-9. O. Densusianu, *Din istoria migrațiunilor păstorești la popoarele romanice* (G. Weigand : hypothèses absolument fantaisistes sur l'influence des pâtres (?) de la secte vaudoise sur le roumain ; le passage de *n* > *r* sur lequel s'appuie D. se retrouve en Albanie chez les Toskes et est peut-être dû à leur influence. Courte et vive réplique de D., col. 142, avec brève réponse de W.— Col. 61-6. Jules Coulet, *Etudes sur l'ancien poème français du Voyage de Charlemagne en Orient* (Ph. Aug. Becker : étude méritoire sur le *Pèlerinage*, que l'auteur ramène à la 1re moitié du XIIe s.). — Col. 68-9. John D. Fitz-Gerald, *Versification of the Cuaderna via as found in* Berceo's *Vida de Santo Domingo de Silos* (Ad. Zauner : un des plus importants travaux parus dans ces dernières années sur l'ancienne métrique espagnole). — Col. 92-3. Paul Hagen, *Wolfram und Kiot* (K. Helm : le modèle de Wolfram devrait être cherché dans l'entourage de Richard Cœur de Lion et serait, selon Hagen, Me Philippe de Poitiers, évêque de Durham, appelé par erreur Kiot; hypothèses non sans valeur, mais hypothèses toujours). — Col. 98-101, *Från filologiska föreningen i Lund. Språkliga uppsatser III tillegnade* Axel Kock (B. Kahle : mélanges en l'honneur de Axel Kock où seuls intéressent les romanistes les articles suivants : Gustaf Ernst, *La grammaire française de* Pourel de Hatrize (1650); E. Walberg, *Classification des manuscrits de la Vengeance d'Alexandre de* Jean le Nevelon ; Fredrik Wulf, *Le développement de la canzone « Amor se vuoi » de* Pétrarque *selon le ms. Vat. lat. 3196, fol. 12 r°*). — Col. 107-14. Otto Bormann, *Das kurze Reimpaar bei Crestien von Troyes mit besonderer Berücksichtigung des « Wilhelm von England »* (W. Foerster : l'auteur de cette dissertation montre que l'indépendance de la phrase à l'égard de la rime (*Reimbrechung*) augmente d'*Erec* à *Ivain* en passant par *Cligés* et *Lancelot*. A ce point de vue, *Guillaume d'Angleterre* se placerait entre *Erec* et *Cligés*, M. Foerster en profite pour affirmer contre B. la paternité de Chrétien; son argumentation tendrait à placer *Guillaume* parmi les poèmes de jeunesse du poète champenois, mais, insistant sur l'abondance des rimes riches dans *Guillaume*, M. F. le replace à la fin de l'œuvre de Chrétien ; cf. *Romania*, XXXVII, 485). — Col. 114-18. K. Vossler, *Die göttliche Komödie. Entwickelungsgeschichte und Erklärung*. I Band, II Teil, *Ethisch-polit. Entwickelungsgeschichte* (H. Schneegans : le plan de cette seconde partie n'est pas aussi large que celui de la première ; une belle esquisse des doctrines philosophiques et politiques de l'antiquité et du moyen âge sert à montrer ce que Dante leur emprunte : D. apparaît plus platonicien qu'aristotélicien; V. étudie à la fin la date de composition de la *D. C.* et passe un peu trop rapidement sur la question de Béatrice). — Col. 120-2. Carlo Battisti, *La vocale a tonica nel ladino centrale* (Th. Gartner : étude consciencieuse, mais pauvre en résultats intéressants). — Col. 122-3. M. G. Bartoli, *Das Dalmatische*.

Altromanische Sprachreste von Veglia bis Ragusa und ihre Stellung in der apennino-balkanischen Romania. I, Einleitung u. Ethnographie Illyriens. II, Glossare u. Texte, Grammatik und Lexikon (Ad. Zauner : travail très ingénieux et très scientifique sur une langue romane disparue, le dalmate, restituée d'une part d'après les souvenirs du vieil Antonio Udina-Búrbur, le seul qui ait retenu de son enfance le « végliote », d'autre part d'après les documents et les emprunts faits par les langues voisines. B. établit lui aussi, mais ses arguments ne sont pas toujours convaincants, l'existence d'un groupe roman « appennino-balkanique » opposé à un autre groupe « alpino-pyrénéen »). — Col. 154-6. Paul Blunk, *Studien zum Wortschatze des altfrz. Rolandsliedes* (*O*) (Joseph Huber : simple compilation sans intérêt ; il aurait fallu faire le départ des mots littéraires, des archaïsmes et des néologismes, etc.). — Col. 156-8. Joachim Reinhold, *Floire et Blancheflor, Étude de littérature comparée* (Ph. Aug. Becker : le classement des versions françaises et étrangères adopté par l'auteur peut être admis, mais l'emprunt au livre d'*Esther* et aux *Métamorphoses* d'Apulée n'est pas vraisemblable ; cf. *Romania*, XXXVII, 310). — Col. 158-9. *Das provenzalische « Enfant sage » Version B*, kritisch hsgg. v. R. Zenker (Walther Suchier : il s'agit d'une version du vieux poème connu, d'après sa version française, sous le nom d'*Enfant sage* ; cette version n'est pas la primitive ; elle est éditée ici d'après trois manuscrits, mais le classement ne semble pas exact). — Col. 160-1. Enrico Proto, *L'Apocalissi nella Divina Commedia* (K. Vossler : l'auteur recourt avec ingéniosité au commentaire de saint Thomas d'Aquin sur l'*Apocalypse* pour interpréter les allégories du *Paradiso*. Il n'en résulte pas que l'obscurité qui y règne soit dissipée). — Col. 177-80. *Untersuchungen und Quellen zur germanischen und romanischen Philologie* Johann von Kelle *dargebracht*... Erster Teil... (O. Behaghel : mélanges offerts à J. von Kelle ; intéressent les romanistes : une étude de W. Meyer-Lübke sur l'étymologie de *attacher*, *crier*, *étude* (remarques de Behaghel sur *scrian*) ; la description d'un ms. des *Lamentations de Matheolus* et du *Livre de Leësce* appartenant à la Bibliothèque de Prague par Freymond ; les recherches de Cornu sur la métrique latine et en particulier sur la *distinctio*). — Col. 187-8. W. Fehse, *Der Ursprung der Totentänze* (E. Mogk : la danse des morts serait d'origine allemande). — Col. 191-4. Joseph Bédier, *Les légendes épiques. Recherches sur la formation des chansons de geste. I Le Cycle de Guillaume d'Orange* (Ph. Aug. Becker : livre capital dont le principal mérite est d'avoir systématiquement établi les rapports des jongleurs et des cultes locaux. Bédier a dépassé le point mort où Becker confesse que sa critique toute négative l'avait conduit). — Col. 195-6. Duc de la Salle de Rochemaure, *Récits carladéziens* (O. Hennicke ; cf. *Romania*, XXXVII, 489). — Col. 229-32. Joh. Hinz, *Lat.* carrus *und seine Wortsippe im Französischen* (J. Jud : beaucoup de matériaux, mais insuffisance de recherches dialectologiques ; les cartes *char* et *charger* de l'*Atlas* ne sont pas employées ; l'auteur s'arrête trop au mot et ne songe pas à l'objet). — Col. 232-3. F. Hild, *Präsens* (*Indikativ*) *und*

Futur von avoir *nach 22 Blättern des Atlas linguistique de la France in historisch-phonetischer Behandlung* (E. Herzog : pour l'étude d'un auxiliaire comme *avoir*, il faudrait des connaissances dialectologiques plus étendues que celle d'un débutant. Il est cependant utile de voir ici les faits rassemblés ; cf. *Romania*, XXXVI, 480). — Col. 233-5. L. Sainéan, *La création métaphorique en français et en roman. Images tirées du monde des animaux domestiques : le chat, avec un appendice sur la fouine, le singe et les strigiens* (E. Herzog : matériaux très abondants, mais insuffisamment triés, groupés et critiqués ; cf. *Romania*, XXXV, 471). — Col. 238-41. *Bernard von Rouvenac, ein provenzalischer Trobador des 13 Jahrhunderts. Kritische Ausgabe mit Einleitung, Uebersetzung, Kommentar und Glossar* v. G. Bosdorff (O. Schultz-Gora : édition critique, dont le besoin ne se faisait guère sentir, de quatre poèmes de Beruart de Rovenac). — Col. 281-5. Karl Jaberg, *Ueber die assoziativen Erscheinungen in der Verbalflexion einer südostfranzösischen Dialektgruppe, eine prinzipielle Untersuchung* (E. Herzog : étude sur le jeu de l'analogie dans les formes verbales de Leysin, des Diableretz, de l'Etivaz ; matériaux nombreux et sûrs, mais un peu dispersés à travers des considérations sur la méthode qui changent la terminologie en vigueur, mais n'offrent, somme toute, pas grande nouveauté). — Col. 285-9. *La Chanson de Bele Aelis par le trouvère Baude de la Quarière. Étude métrique par* R. Meyer, *Essai d'interprétation* par J. Bédier, *Étude musicale par* P. Aubry; J. Bédier, *Les plus anciennes danses françaises* (G. Schläger : publication courte mais riche en résultats désormais acquis. La transcription d'Aubry est contestable). — Col. 289-92. Walther Küchler, *Die Cent Nouvelles Nouvelles, ein Beitrag zur Geschichte der frz. Novelle* (K. Vossler : modèle d'étude littéraire, mais K. a tort de nier l'influence du Pogge).— Col. 294-7. Giov. Crocioni, *Il dialetto di Arcevia (Ancona)*. I *Fonetica*. II *Morfologia*. III *Sintassi*. IV *Testi*. V *Lessico* (Jul. Subak : travail très méritoire sur un dialecte voisin de celui d'Ancone ; importante liste de suffixes ; S. discute un certain nombre d'étymologies). — Col. 321-5. Wilhelm Nickel, *Sirventes und Spruchdichtung* (O. Schultz-Gora : intéressant même pour les romanistes, parce que l'auteur établit l'influence des troubadours sur Walther). — Col. 332-6. J. Gilliéron et J. Mongin, *Scier dans la Gaule romane du sud et de l'est. Étude de géographie linguistique* (J. Jud : cette étude est tout un programme de recherche dont la richesse surprend). — Col. 371-4. Moritz Schittenhelm, *Zur stilistischen Verwendung des Wortes « cuer » in der altfrz. Dichtung* (O. Schultz-Gora : matériaux pour l'étude des emplois métaphoriques de *cœur* dans l'ancienne poésie française ; S. G. y ajoute des remarques personnelles). — Col. 374-5. G. Federzoni, *Una ballata di Dante in lode della Retorica*, 2a ediz. (K. Vossler : la ravissante ballade « Io mi son pargoletta bella e nuova » s'appliquerait à la Rhétorique). — Col. 375-8. J. Leite de Vasconcellos, *Textos archaicos*, 2a ed. (A. Gassner : deuxième édition augmentée de ce précieux recueil d'anciens textes portugais ; cf. *Romania*, XXXVIII, 349). — Col. 313-8. John Meier,

Kunstlied und Volkslied in Deutschland; Id., *Kunstlieder im Volksmunde, Materialen und Untersuchungen* (G. Schläger : importantes études sur la chanson populaire et l'idée qu'il faut s'en faire). — Col. 403-5. *Cent motets du XIIIe siècle publiés d'après le ms. Ed. IV. 6 de Bamberg* p. Pierre Aubry (G. Schläger : splendide publication d'un grand intérêt pour l'histoire de la poésie lyrique). — Col. 405-6. *Le Miroir aux Dames, poème inédit du XVe siècle*, p. p. A. Piaget (F. Ed. Schneegans : excellente édition de ce joli petit poème sur la mode attribué à tort à Alain Chartier; P. consacre à celui-ci et à différents *Miroirs aux dames* de curieuses remarques; cf. *Romania*, XXXVIII, 461). — Col. 406-7. Ramiro Ortiz, *Le imitazioni dantesche e la questione cronologica nelle opere di Francesco da Barberino* (K. Vossler : le commentaire latin des *Documenti d'amore* de Francesco da Barberino est daté avec vraisemblance de 1319 au plus tôt et 1325 au plus tard). — Col. 407-9. A. Gassner, *Die Sprache des Königs Denis von Portugal* (*Lautlehre*) (Joseph Huber : travail qui nous apprend peu de nouveau; cf. dans le t. suivant, col. 139-42, réplique de Gassner et réponse de Huber).

— XXXe année (1909). — Col. 12-13. Jakob Jud, *Poutre, eine sprachgeographische Untersuchung* (Ad. Zauner : étude sur la façon dont *poutre* au sens de « jument » a presque partout reculé devant *poutre* au sens de « pièce de bois »; le problème a une portée assez générale, mais il n'est pas sûr que l'homophonie de deux mots de sens différents suffise à expliquer la disparition de l'un d'entre d'eux). — Col. 13-18. J. Gilliéron et J. Mongin, *Études de géographie linguistique*, : I. *Déchéances sémantiques* : oblitare; II. *le* merle *dans le Nord de la France*; III. traire, mulgere, molere; IV. échalote et cive; V. *Comment* cubare *a hérité d'*ovare; VI. pièce, nièce (J. Jud : remarquables études de nature à provoquer la recherche). — Col. 18-21. Joseph Anglade, *Les Troubadours, leurs vies, leurs œuvres, leur influence* (K. Vossler : joli livre de vulgarisation au meilleur sens du mot à recommander aux historiens et à tous les débutants). — Col. 21-3. Rocco Murari, *Dante e Boezio, contributo allo studio delle fonti dantesche* (K. Vossler : livre qui donne plus que son titre ne promet, une bibliographie de Boèce, une histoire de la légende qui s'est formée autour de son nom au moyen âge et enfin son influence sur D.; au point de vue de la philosophie théorique, cette influence est nulle; au point de vue de la morale, elle est grande; au point de vue du style, moins grande que ne le croit l'auteur). — Col. 60-61. Elise Richter, *Die Bedeutungsgeschichte der romanischen Wortsippe* bur(d) (Ad. Zauner : étude très fouillée et très érudite des dérivés de la racine celtique (?) *bur*, roseau, retrouvée dans près de 2.000 mots romans; l'auteur y rapporte fr. *brûler* et *boustifaille* (?). — Col. 61-2. Leo Jordan, *Ueber Boeve de Hanstone* (Ph. Aug. Becker : travail intéressant : Boeve de H. ne serait pas antérieur aux croisades; cf. *Romania*, XLII, 313). — Col. 63-5. Wilibald Schrötter, *Ovid und die Troubadours* (K. Vossler : médiocre et pédantesque dissertation sur cet admirable thème de l'influence d'Ovide sur les

troubadours ; cf. *Romania*, XXXIII, 168). — Col. 65-6. L. Weigert, *Untersuchungen zur spanischen Syntax auf Grund der Werke des Cervantes* (E. Herzog : travail sérieux et pénétrant). — Col. 104-5. *Gormond et Isembart, reproduction photocollographique du manuscrit II. 181 de la Bib. roy. de Belgique avec transcription littérale*, p. A. Bayot (Voretzsch : bonne reproduction convenant aux exercices de « séminaires romans »). — Col. 106-8. E. Lintilhac, *Histoire générale du théâtre en France*. II. *La Comédie. Moyen-Age et Renaissance* (Fr. Schumacher : aussi personnel, aussi agréable à lire et aussi utile que le premier volume). — Col. 109-18. P. E. Guarnerio, *L'antico campidanese dei sec. XI-XIII secondo le antiche carte volgari dell' Archivio vescovile di Cagliari* (Jul. Subak fait d'importantes remarques de détail). — Col. 118. *El libro de los Gatos : a text with introduction and notes by* George T. Northup (Ad. Zauner : excellente édition de cet ancien texte dont le titre singulier résulterait d'une erreur de lecture, *gatos* pour *quentos* ; cf. *Romania*, XXXVIII, 143). — Col. 154-5. Paul Meyer, *Notice sur la Bible des Sept États du Monde de Geufroi de Paris* (M. Minckwitz : recherches qui resteront un modèle : à côté de Gaston Paris aucun autre érudit n'a rassemblé et commenté autant de documents pour l'histoire de la littérature médiévale que l'infatigable éditeur des derniers volumes de l'*Hist. litt. de la France*). — Col. 157. J. Jud, *Sprachgeographische Untersuchungen*, III, Aune « *Erle* » IV, *Oberitalienische* barba « *Onkel* » (Ad. Zauner : utiles recherches ; I : *aune* viendrait de germ. *alira* infl. par fraxinus, carpinus, etc., ce qui semble fondé ; II, que *barba* soit un emprunt au lombard *barbas* est plus douteux). — Col. 196-202. W. Friedmann, *Altitalienische Heiligenlegenden nach d. Hs. XXXVIII, 110 der Bibl. Naz. in Florenz mit Einl. Anmerk., z. ersten Male hsgg.* (B. Wiese : édition suffisamment sûre de vies de saints inédites importantes au point de vue de l'histoire littéraire et linguistique de l'Italie ; nombreuses corrections de W. ; cf. *Romania*, XXXVIII, 453). — Col. 202-3. Pétrarque, *Le traité « De sui ipsus et multorum ignorantia », publié d'après le ms. autogr. de la Bibl. Vaticane*, p. L. M. Capelli (K. Vossler : édition définitive de cet écrit polémique, accompagné d'un précieux commentaire). — Col. 228-30. Gotfried von Strassburg, *Tristan hsgg.* v. Karl Marold ; *Erster Teil, Text* (O. Behaghel : édition répondant à toutes les exigences de la science). — Col. 232-6. Christian Boje, *Ueber den altfrz. Roman von Beuve de Hamtone* (Ph. Aug. Becker : excellent travail qui tend d'abord à établir que la version continentale a la même valeur que la version insulaire et doit être combinée avec celle-ci pour reconstituer l'original commun ; la façon dont l'auteur traite de la légende donne à son livre une grande valeur de méthode : il ne s'attache pas à reconstruire arbitrairement et logiquement un récit primitif, il dégage de celui qui nous est donné la part commune et la part de bien propre ; cf. *Romania*, XLII, 314). — Col. 236. François Béthune, *De quelques points de contact entre la poésie narrative du midi de la France et celle du Nord* (Ph. Aug. Becker : l'auteur insiste avec raison sur les relations

politiques de l'Aquitaine, de l'Anjou et de la Normandie dans la seconde moitié du XIIe siècle). — Col. 239-43. Carolina Michaëlis de Vasconcellos, *Contribuições para o futuro Diccionario etimológico das linguas hispanicas* (A. Gassner : remarquables recherches étymologiques et sémantiques sur vingt-neuf mots portugais et leurs dérivés). — Col. 265-6. Karl Wehrhan, *Die Sage* (A. Abt : travail qui ne prétend qu'à la vulgarisation, mais contient une bibliographie importante de 72 pages qui rendra des services). — Col. 277-8. Daniel Fryklund, *Les changements de signification des expressions de droite et de gauche dans les langues romanes et spécialement en français* (Ad. Zauner : intéressant chapitre de sémantique). — Col. 278-9. Gustav Brokstedt, *Das altfrz. Siegfriedlied. Eine Rekonstruktion mit einem Schlusswort : Zur Geschichte der Siegfriedsage* (Ph. Aug. Becker : l'auteur de *Floovant* à qui l'on attribue toutes les œuvres possibles serait le père d'une épopée française de Siegfried ; fantasmagorie pure ; cf. dans le t. suivant, 139-41, une réplique de l'auteur et la réponse de Ph. A. Becker). — Col. 279-81. K. Sonnekalb, *Eine sprachliche Untersuchung der « Chanson des Saxons »* (O. Glöde : analyse consciencieuse du dialecte picard de la *Chanson des Saxons* : la langue qui peut être le picard épique est sensiblement différente de celle de Jean Bodel dans son *Jeu de Saint-Nicolas* ; l'auteur penche donc pour la thèse de G. Raynaud, *Romania*, IX, 218). — Col. 281-2. *Eloi d'Amerval und sein Livre de la Diablerie. Ein Beitrag zur Kenntnis Frankreichs am Ausgang des Mittelalters* v. Andreas C. Ott (F. Ed. Schneegans : étude littéraire sur Éloi d'Amerval et sur les renseignements que son œuvre nous apporte pour l'histoire morale du XVe siècle. A signaler un passage sur la coiffure féminine). — Col. 282-9. *Die Melodien der Troubadours...* von J. B. Beck (G. Schläger : livre important sur la musique des poèmes lyriques français et provençaux ; mais S. ne partage pas sur beaucoup de points les vues de l'auteur ; cf. *Romania*, XXXVII, 487). — Col. 289-92. *Chants et chansons populaires du Languedoc recueillis et publiés avec la mus. et la trad. fr.* p. Louis Lambert (G. Schläger : collection précieuse pour les paroles et la musique ; dans les thèmes, beaucoup de survivances visibles du moyen âge, d'autant plus intéressantes que la chanson en France est très isolée de la littérature). — Col. 292. Gustave Théroud, *Contes Lengadoucians, dau Pioch de Sant-Loup au Pioch de Sant-Cla* (O. Hennicke : jolis contes du Bas-Languedoc avec traduction). — Col. 292-3. Fr. Lo Parco, *Petrarca et Barlaam* (K. Vossler : travail méritoire sur les rapports de Pétrarque et du moine calabrais Barlaam qu'il a pu rencontrer à Avignon en août 1539). — Col. 294-7. G. Bertoni, *Le denominazioni dell' imbuto nell' Italia del Nord. Ricerca di geografia linguistica* (J. Jud : intéressant essai de géographie linguistique inspiré des études de J. Gilliéron). — Col. 323-5. *Die Mundart des Kantons Pange, Kr. Metz* v. Fernand Dosdat (H. Urtel : travail utile, mais l'auteur a trop circonscrit son sujet et a négligé l'étude de l'*Atlas ling.*). — Col. 328-30. Ad. Zauner, *Altspaniches Elementarbuch* (E. Herzog : excellent

manuel pour l'étude de l'ancien espagnol ; la syntaxe n'a pas été négligée ; le spécialiste y peut donc trouver aussi son profit). — Col. 370-2. Fr. Bliss Luquiens, *The reconstruction of the original Chanson de Roland* (E. Stengel répond aux critiques que l'auteur adresse à sa reconstitution du *Roland* ; cf. *Romania*, XXXVIII, 630). — Col. 373. Dante Alighieri, *La Divina Commedia ed. and annotated by* C. H. Grandgent, I, *Inferno* (K. Vossler : la première édition américaine de la *D. C.*, avec un commentaire sobre et au courant de la science ; cf. *Romania*, XXXVIII, 629). — Col. 375-6. Erik Staat, *Étude sur l'ancien dialecte léonais d'après des chartes du XIIIe siècle* (Ad. Zauner : une des plus importantes et des plus sérieuses contributions à la dialectologie de l'ancien espagnol ; les textes de l'Est se rapprochent du castillan, ceux de l'Ouest du portugais ; le dialecte de Léon forme donc transition entre les deux langues). — Col. 401-4. Rolf Seyfang, *Quellen und Vorbilder des Epos « Gaufrey »* ; Alfred Krehl, *Der Dichter des Gaydonepos* ; Eugen Stricker, *Entstehung und Entwickelung der Floovant-Sage* (Leo Jordan : Krehl cherche à montrer la valeur littéraire et l'originalité de *Gaydon*, son examen est très superficiel ; la dissertation de Seyfang sur les sources de *Gaufrey* est au contraire un modèle ; celle de Stricker sur *Floovant* ne lui est pas inférieure). — Col. 404-5. P. Rasch, *Verzeichnis der Namen der altfrz. Chanson de Geste « Aliscans »* (O. Glöde : table des noms d'*Aliscans* dressée d'après tous les manuscrits. — Col. 405-8. W. O. Streng, *Haus und Hof im Französischen mit bes. Berücksichtigung der Mundarten. Versuch einer onomasiologischen Studie* (E. Tappolet : travail solide ; le mérite de l'auteur est d'avoir le premier tenté l'étude des mots se rapportant à un groupe de choses connexes et non plus à une espèce ou à un objet unique).

G. Cohen.

Le moyen age, bulletin mensuel d'histoire et de philologie, 8e année (1895)[1]. — Variétés. P. 49-61. L. Auvray, *Les dernières publications dantesques de M. Scartazzini* (*Handbuch, La Divina Commedia, Dantologia*). « Une certaine hâte dans l'exécution. » — P. 177-84. F. Lot, *Nennius et Gildas*. Examen de l'éd. de l'*Historia Brittonum* dans les *Mon. Germ. hist.* — Comptes rendus : p. 61, J. Jeanjaquet, *Recherches sur l'origine de la conjonction « que » et des formes romanes équivalentes* (L. Brandeis : partie latine faible, partie purement romane nette et bien composée) ; — p. 63, A. Darmesteter, *Cours de grammaire historique de la langue française* (M. W.) ; — p. 86, Ed. Wechssler, *Die romanischen Marienklagen* (J. Simon) ; — p. 139, G. Schlaeger, *Studien über das Tagelied* (M. W. : nombreuses lacunes) ; — p. 157, H.-F. Delaborde, *Jean de Joinville et les seigneurs de Joinville* (A. Vidier) ; — p. 189, G. Stracosch-Grassmann, *Geschichte der Deutschen in Oesterreich-Ungarn* (Demetresco : le problème roumain aurait pu être traité de façon plus développée).

1. Pour les tomes II-VII, voy. *Romania*, XXIII, 622.

9e année (1896). — Variétés. P. 1-13 et 25-32. F. Lot, *Nennius et Gildas* (suite). La nouvelle recension de Nennius, p.p. Thurneysen (*Zts. f. deutsche Philol.*, XXVIII, 80-113) permet « d'abaisser d'une vingtaine d'années » la date de cette compilation et de faire remonter au VIIe siècle (679) l'*Historia Brittonum*. — P. 49-62. Maxence Petit, *Les Apocalypses manuscrites du moyen âge et les tapisseries de la cathédrale d'Angers*. Étudie en particulier le ms. Bibl. nat. fr. 403, rédigé en dialecte normand. — Comptes rendus : p. 15, Max Bonnet, *Le Latin de Grégoire de Tours* (J. Pirson) ; — p. 37, A. Goldschmidt, *Le Psautier de saint Albans à Hildesheim et ses rapports avec la sculpture symbolique des églises du XIIe siècle* (M. Petit) ; — p. 45, *Vie et Miracles de la bienheureuse Philippe de Chantemillan*... p. p. le chan. U. Chevalier (L. Levillain) ; — p. 64, *The Voyage of Bran, son of Febal, to the land of the Living*..., by Kuno Meyer with an *Essay upon the irish vision of the Happy Otherworld*... by Alfred Nutt (F. Lot : à l'édition de la Navigation de Bran, « texte curieux qui, sous sa forme primitive, peut remonter au VIIe siècle, se trouvent joints cinq morceaux d'époques diverses sur Mougan, héros de contes non moins bizarres », puis une étude de mythologie comparée par M. Nutt, étude « des plus réussies »); — p. 99, E. Freymond, *Beiträge zur Kenntniss der alfranzösischen Artus-Romane in Prosa*, I (E. Philipot) ;— p. 111, J.-U. Jarnik, *Due verse starofrancouské legendy opa Katerine Alexandrinske* (deux versions en v. français de la légende de sainte Catherine) (S.) ; — p. 112, E. Gorra, *Delle Origini della poesia lirica nel medio evo* (W.) ; — p. 118, *Le Mathematicus de* Bernard Silvestris et *La Passio sanctae Agnetis de* Pierre Riga, édités par B. Hauréau (L. Levillain) ; — p. 128-31, *Mélanges de philologie romane dédiés à Carl Wahlund* (M. W.) ; — p. 144, A. Lecoy de La Marche, *Le XIIIe siècle littéraire et scientifique* (J. Mathorez : livre de vulgarisation) ; — p. 149-55, W.-H. Schofield, *Studies on the li Beaus Desconus* (F. Lot : « le grand tort de M. Sch. a été de vouloir retrouver *Perceval* sous le *Beau Desconus*... C'est, je le crois, s'illusionner ») ; — p. 164, Chrétien de Troyes, *Erec und Enide*, hgg. v. W. Foerster (F. Lot : il est impossible de supposer une succession de noms de personnes et de lieux tous celtiques, comme on trouve dans *Erec*, sans admettre, contrairement à l'opinion de M. F. le support d'un récit plus ou moins suivi);— p. 178-83, W. Creizenach, *Geschichte des neueren Dramas*, I Band (M. Wilmotte). — Chroniques bibliographiques : p. 72, S. Berger, *Un ancien texte des Actes des Apôtres retrouvé dans un ms. fr. provenant de Perpignan* ; P. Meyer, *Notice de deux mss. de la vie de saint Remi en vers français ayant appartenu à Charles V ; notice du ms. fr. 24862 de la Bibl. nat. contenant divers ouvrages composés ou écrits en Angleterre.*

2e série, t. I (1897). — Comptes rendus : p. 56-62, G. Kurth, *La Frontière linguistique en Belgique et dans le nord de la France*, t. I (M. Prou) ; — p. 107-10, C. Voretzsch, *Das Merovingerepos und die fränkische Heldensage* (F. Lot : « Je conçois fort bien... qu'à une époque où l'activité épique se

manifesta avec ardeur (IXe-Xe siècle) les poètes se soient emparés des débris de traditions orales subsistant encore autour d'eux... Le plus souvent je ne vois aucune nécessité à admettre l'existence antérieure de « cantilènes ». Cette théorie aurait... l'avantage d'esquiver deux écueils périlleux, le passage de l'idiome germanique à l'idiome roman, celui de la langue mérovingienne, qui conserve les proparoxytons, à la langue paroxytonique du IXe siècle... »); — p. 112-15, G. Schlumberger, *L'Épopée byzantine à la fin du Xe siècle* (M. Prou) ; — p. 118, E. Ernault, *Glossaire moyen-breton* (M. P.);— p. 119, H. Gross, *Gallia Judaica, dictionnaire géographique de la France* (M. Schwab) ; — p. 174, L. Traube, *Poetarum latinorum medii aevi tomi III partis alterius fasc. II* (A. Molinier); — p. 177-80, D. Ciámpoli, *I Codici francesi della R. biblioteca nazionale di S. Marco in Venezia* (L. Brandin); — p. 187-92, *Bonifazio Calvo, trovatore del secolo XIII*, pubb. da M. Pelaez (A. Jeanroy : nombreuses remarques de détails sur le texte et les notes); — p. 253-4, *Études d'histoire du moyen âge dédiées à Gabriel Monod* : A. Molinier, *Les Grandes Chroniques de France au XIIIe siècle* (L. L.); H. Pirenne, *Les Sources de la Chronique de Flandre jusqu'en 1042* (A. V.) ; — p. 267-72, F. Consolo, *Cenni sull' origine e sul progresso della musica liturgica...*; G. Houdard, *L'Art dit grégorien...* (P. Aubry); — p. 276, J. Führer, *Ein Beitrag zur Lösung der Felicitas-Frage* et *Zur Felicitas-Frage* (J.-B. Martin) ; — p. 278-81, Ch.-V. Langlois, *Formulaires de lettres du XIIe, du XIIIe et du XIVe siècle* (M. Prou) ; — p. 365-70, N. Jorga, *Philippe de Mézières...* (A. Coville) ; — p. 372, F. Torraca, *Nuove Rassegne* (L. Auvray); — p. 378, H. Omont, *Bibl. nat., Catalogue général des mss. fr. nos 25697-33264* (M. P.). — Chroniques bibliographiques : p. 64, L. Delisle, *Notice sur un ms. de Pétrarque* ; — p. 126, Schmilinsky, *Rolandslied* ; — p. 195, L. Delisle, *Les sept Psaumes allégorisés de Chr. de Pisan*; — P. Meyer, *Notice du ms. Bibl. nat. fr. 6447*.

2e série, t. II (1898). Comptes rendus : p. 67-77, L. Petit de Julleville, *Histoire de la langue et de la littérature françaises*, t. I-II (M. Wilmotte); — p. 131-6, Paget Toynbee, *A historical Grammar of the french language from the french of A. Brachet* (L. Brandin : on aurait eu mieux à faire que de traduire un ouvrage aussi vieilli que celui de Brachet) ; — p. 402, J. Matthews Manly, *Specimens of the pre-shakespearean drama*, t. I et II (L. Brandin). — Chroniques bibliographiques : p. 82, A. Geoffroy, *L'Islande avant le christianisme* (L. Duvau) ; Ch.-V. Langlois, *Formulaires de lettres*, fasc. 6 (M. P.) ; — p. 149, H. Omont, *Bibl. nat., nouv. acq. du dép. des mss. 1896-7* (A. V.); — p. 243, P. Meyer, *Notice sur un légendier français du XIIIe s.* (M. P.); — p. 245, A. Perrault-Dabot, *Le Patois bourguignon* (M. P.) ; — p. 404, E. Monaci, *Archivio paleografico italiano* (A. V.) ; — p. 406, M. R. James, *A descriptive catalogue of 50 mss. from the collection of. A. H. Yates Thompson* (A. V.) ; E. Gurlit, *Geschichte der Chirurgie* (A. V.); — p. 488, B. Röttgers, *Die altfranzösischen Lautgesetze in Tabellen* (L. B.) ; — p. 490, *Les plus anciens chansonniers français*, p.p. J. Brackelmann (P. A.).

2e série, t. III (1899). — Mémoires. P. 156-68 et 248-68. A. Guesnon, *La Satire à Arras au XIIIe siècle* (d'après *Les chansons et dits artésiens du XIIIe siècle*, p.p. A. Jeanroy et H. Guy). — P. 209-32. H. d'Arbois de Jubainville, *Fragments d'un Dictionnaire des noms francs de personnes à l'époque mérovingienne*. — P. 233-47. J. Roman, *La Société provençale à la fin du moyen âge*, d'après des documents inédits, p.p. Charles de Ribbe.— Comptes rendus : p. 184-8, Paget Toynbee, *Ricerche e note dantesche* (L. Auvray) ; — p. 188, A. Paetzold, *Die individuellen Eigentümlichkeiten einiger hervorragenden Trobadors im Minneliede* (M. Wilmotte : M. P. « ne fait pas à l'imitation qui sévit de bonne heure une part suffisante... Il est porté à s'exagérer le prix des relevés minutieux auxquels il se voue ») ; — p. 190, I. Gollancz, *Hamlet in Iceland* (L. Duvau) ; — p. 193, A. Nutt, *The celtic doctrine of Re-birth* (F. Lot) ; — p. 274, A. Thomas, *Essais de philologie romane* (M. Prou) ; — p. 279, *Bibl. nat., Catalogue général des manuscrits français. Ancien Saint-Germain français*, par H. Omont et L. Auvray, *Anciens petits fonds français*, par Ch. de la Roncière (M. Prou) ; — p. 285, Raoul de Houdenc, *Meraugis von Portlesguez*, hgg. von M. Friedwagner (L. Brandin : « La classification des mss. n'est pas suffisante ; le glossaire est correct... mais les explications sont vagues ») ; — p. 286, C.-M. des Granges, *De scenico Soliloquio* (L. Brandin); — p. 361, Gilles de Romes, *Li Livres du gouvernement des rois*, publ. by S. P. Molenaer (J. Couraye du Parc : il manque un glossaire) ; — p. 363, Ekkehard, *Waltharii Poesis*, hgg. von H. Althof (G. Huet : la question du prologue de Gerald demanderait à être examinée de nouveau); — p. 365, G. Dottin, *Glossaire des parlers du Bas-Maine* (F. Lot); — p. 432, *Bonner Beiträge zur Anglistik*, hgg. v. M. Trautmann (L. Duvau); — p. 441, E. Mâle, *Quomodo sibyllas recentiores artifices repraesentaverint* (A. Vidier) ; — p. 500, *Monumenta Germaniae historica, Epistolarum t. V, pars prior* (A. Molinier) ;— p. 502, D. Fr. Kurze, *Einhard* (R. Poupardin) ; — p. 507, L. Garreau, *L'État social en France au temps des croisades* (G. Desdevises du Dezert) ; — p. 520, *The Gast of Gy*, hgg. von Gustav Schleich (L. Duvau : l'éditeur s'est insuffisamment préoccupé de fixer le lieu d'origine et la date de ce poème); — p. 521, *Beiträge zur romanischen Philologie, Festgabe für G. Gröber* (L. Brandin); — p. 523, M. Scherillo, *Alcuni Capitoli della biografia di Dante* (L. Auvray : « livre touffu, d'une érudition un peu encombrée »). — Chroniques bibliographiques : p. 108, *Œuvres poétiques* de Christine de Pisan p.p. M. Roy, t. III; J. Combarieu, *Études de philologie musicale*, fragments de l'Énéide en musique d'après un manuscrit inédit de la Laurentienne (M. P.); — p. 109, E. Gorra, *Lingua et letteratura spagnuola delle origini* (L. B.); — p. 112, A. Haseloff, *Eine thüringische-sächsiche Malerschule des 13 Jahrhunderts* (A. V.); — p. 367, G. Kurth, *La Frontière linguistique en Belgique*, t. II (M. P.); — p. 369, E. Meyer, *Die gereimte Liebesbriefe des deutschen Mittelalters* (L. D.) ; — p. 449, Monaci, *Crestomazia italiana dei primi*

secoli (L. B.); — p. 451, L. Delisle, *Notice sur la Rhétorique de Cicéron traduite par Maître Jean d'Antioche* (M. P.); — p. 529, Venturi, *La Madonna, svolgimento delle rappresentazioni della Vergine* (L. Auvray); — p. 530, Lope de Vega, *Los Guzmanes de Toral*, hgg. v. A. Restori (L. B.); — p. 531, H. Guy, *De Fontibus Clementis Marotis poetae, antiqui et medii aevi scriptores* (J. C. P.); — p. 532, Hermann, *Deutsche Mythologie* (L. Duvau); — p. 535, G. F. Warner, *Illuminated Mss. in the British Museum* (A. V.).

2e série, t. IV (1900).—Mémoires. P. 1-34 et 117-68. A. Guesnon, *La Satire à Arras au XIIIe siècle* (3e et 4e art.). Suite de l'examen des *Chansons et dits artésiens* de A. Jeanroy et H. Guy, suivi d'un appendice sur le *Congé* de Jean Bodel.— P. 35-56. *Documents pour servir à l'histoire des mœurs au XIIIe et au XIVe siècle*, par Ch.-V. Langlois. I. *L'affaire de Pierre de Dalbs*, par E.-E. Martin. — Comptes rendus : p. 69, H. d'Arbois de Jubainville, *La Civilisation des Celtes et celle de l'époque homérique* (M. Prou); — p. 93, J. Camus, *La venue en France de Valentine Visconti et l'inventaire de ses joyaux* (F. de Mély); — p. 94, A. Fiammazzo, *Il Commento dantesco di Alberico da Rosciato* (L. Auvray); — p. 206, A. Darmesteter, *A historical french Grammar*, by E. Muret and L. Sudre (L. Brandin); — p. 211, R. Poupardin, *La Vie de saint Didier* (A. Vidier); — p. 387, C. A. Bernoulli, *Die Heiligen der Merovinger* (A. Molinier); — p. 401, *Lois de Guillaume le Conquérant en français et en latin*, p.p. J.-E. Matzke, avec préface de C. Bémont (L. Levillain); — p. 408-18, A.-G. Ott, *Étude sur les couleurs en vieux français* (A. Salmon : travail un peu précipité) : — p. 475, G. Paris, *La littérature normande avant l'annexion*, 912-1204 (J. Couraye du Parc); — p. 480, *Le Livre de comptes de Jacme Olivier*, p.p. A. Blanc, t. II, 1re p. (M. Prou); — p. 541, H. d'Arbois de Jubainville, *Étude sur la langue des Francs à l'époque mérovingienne* (M. Prou). — Chroniques bibliographiques : p. 96, A. Cappelli, *Dizionario di abbreviature latine ed italiane* (M. P.); — p. 99, F. Lot, *Date de l'exode des corps saints hors de Bretagne* (A. V.); — p. 104, A. Geering, *Die Figur des Kindes in der mittelhochdeutschen Dichtung* (P. Doin); — p. 215, M. R. James, *Catalogue of the mss. of Peterhouse* (A. V.); — p. 216, A. Tille, *Yule and Christmas* (L. D.); — p. 217, O. Priese, *Der Wortschatz des Héliand* (L. D.); G. Rydberg, *Zur Geschichte des französischen ə* (L. B.); — p. 218, *Gesta Karoli magni ad Carcassonam et Narbonam*, hgg. v. Schneegans (L. B.); *Das Alexanderlied des Pfaffen Lamprecht*, hgg. v. R. E. Ottmann (L. D.); — p. 422, *Bibl. nat., Catalogue général des mss. fr., nouv. acq. fr. nos 1-6508*, par H. Omont (A. V.); — p. 483, L. Delisle, *Jean Mansel* et *Sermons français de saint Bernard* (A. V.); — p. 485, A. Guesnon, *Le Registre de la confrérie des jongleurs d'Arras* et *La Chandelle d'Arras* (A. V.); — p. 550, P. Meyer, *Notice sur trois légendiers français attribués à Jean Belet* (A. V.); — p. 554, W. H. St. J. Hope, *English Altars from illuminated mss.* (A. V.); — p. 361, *Cartulaire d'Oloron*, p.p. M. Marque (A. V.).

H. Lemaître.

Revue de phonétique, t. II (1912). — P. 50-68. P. Barnils, *Étude de prononciations catalanes à l'aide du palais artificiel.* — P. 80-93. J. Chlumský, *La question du passage des sons.* — P. 159-91 et 260-85. Rousselot, *Dictionnaire de la prononciation française* (suite). — P. 286-311. M. de Saint-Genès, *Tableau sommaire des sons français.* — P. 313-63. G. Lote, *La déclamation du vers français à la fin du XVIIe siècle.*

— T. III (1913). — P. 50-83. Rousselot, *Dictionnaire de la prononciation française* (suite). — P. 102-11. G. M., *Bibliographie phonétique des langues romanes* (1911-1912). Le domaine italien est excepté.— P. 174-92. B.-A. Terracini, *Bibliographie phonétique, Italie* (1910-1911). — P. 221-57. G. Lote, *La césure dans l'alexandrin français.* — P. 268-78. P. Barnils, *Étude de prononciations catalanes.* — P. 312-13. B.-A. Terracini, *Bibliographie phonétique, domaine italien* (1911-1912).

Zeitschrift für romanische Philologie, XXXVII (1913), 1. — P. 1. G.-D. de Geronimo, *Di alcuni codici e stampe di antiche rime messi assieme nel secolo XVI.* Suite et à suivre. — P. 27. J. Reinhold, *Karleto.* A suivre ; cf. p. 128, rectifications. M. R. imprime ici 1205 vers sans un éclaircissement et sans autre introduction qu'une note où il déclare que l'édition de M. Chichmaref étant peu accessible et imparfaite, il espère que celle-ci ne sera pas inutile. Sans doute, mais tout cela est un peu sommaire ; de plus ces publications fragmentaires sont bien incommodes et un périodique est peu fait pour les recevoir[1]. — P. 57. W. Benary, *Hervis von Metz und die Sage vom dankbaren Toten.* A suivre.

Mélanges. — P. 92. Joh. Koštiál, *Friaulische Etymologien* : 1. *šedón* « cuiller » < * exedone de exedere (cf. comedere-comedo) ; 2. *altiál* « regain » < * altiliólum de altilis, adj. de alere, à cause des qualités nutritives du regain ; rapprochements sémantiques avec les langues slaves qui ne forcent pas la conviction. — [P. 95. G. Bertoni, *Su qualche passo dell' antico lapidario francese di Ami o Amis.* Assez longue liste de corrections, d'après le ms. Berne 646 au texte du troisième des lapidaires en vers publiés par L. Pannier, *Les lapidaires français du moyen âge.*

Comptes rendus. — P. 99. W. Meyer-Lübke, *Romanisches etymologisches Wörterbuch* (Bd. 3 der Sammlung romanischer Elementar- und Handbücher) hgg. von W. Meyer-Lübke), Lief 1-4 (Sextil Puşcariu) ; — p. 115, *Das altfranzösische Eustachiusleben*, hgg. von Andreas A. Ott (A. Stimming ; cf. *Romania*, XLI, 424). — P. 125, Livres nouveaux (E. H.). — L. Foulet.]

XXXVII, 2. — [P. 129. W. Benary, *Hervis von Metz und die Sage vom dankbaren Toten.* Fin de l'article commencé dans la livraison précédente. Dans un article de l'*Archiv f. das Stud. der neueren Sprach. u. Lit.*, 114 (1905), p. 432-

1. [L'introduction de M. R. a été imprimée seulement dans le fasc. 6 de cette même année de la *Z.*, pp. 641-78.]

40, M. L. Jordan avait signalé la parenté du roman d'*Hervis de Metz* avec des récits orientaux, en particulier avec un conte arabe. Sans nier cette parenté, M. B. montre qu'il y en a une plus étroite encore entre *Hervis* et tout un groupe de récits français, allemands, scandinaves, espagnols, slaves, etc., qui constituent une variante très distincte de la légende du « mort reconnaissant » et dont il étudie les principaux représentants. — L. F.] — P. 145, J. Reinhold, *Karleto*. Suite et à suivre : vers 1206-2481 ; même observation que ci-dessus. — P. 177. H. Schuchardt, *Altrom.* bessu *Gewohnheit : der Grammatiker Virgilius Maro*. Le grammairien Virgilius Maro voit dans le lat. bestia un dérivé « de *bessu*, hoc est more feritatis » : le passage n'est pas clair et il n'est pas évident qu'il faille tenir *bessu* pour équivalent seulement à *more*, *feritatis* n'étant qu'une apposition explicative ; mais c'est ainsi que l'on a jusqu'ici compris le passage et l'on a peusé pouvoir retrouver dans *bessu* le celt. (auc. irl.) *bés* « habitude ». M. Sch. interprète de même le passage, seulement il voit dans *bessu* le lat. vitium > rom. **vetso*, ce qui lui donne occasion d'esquisser à grands traits une histoire sommaire du développement sémantique de vitiare, *invitiare, etc., en roman. Gaston Paris a souvent signalé lui aussi l'intérêt de cette histoire et quelques-uns de ses élèves doivent se rappeler avec quelle largeur il commentait de ce point de vue sémantique la première des gloses de Reichenau, *callidior : vitiosior*. Ce n'est pas d'ailleurs exactement au même aspect de la question que s'intéresse M. Sch., mais plutôt au sens du verbe *inviti are « enseigner » pour lequel il suppose l'influence de initiare. Chemin faisant M. Sch. discute quelques traits du remarquable et aventureux mémoire de Zimmer sur *Virgilius Maro grammaticus* (*Sitzb. der Berliner Akad. d. W.*, 1910, 1031 ss.). — P. 186. F. Settegast, *Ueber einige Fälle von Wortverschmelzung* (*Kreuzung*) *im Romanischen*. 1. *Frz. baron usw.* M. S. défend contre les partisans de l'étymologie germanique (Westerblad, Mackel, Meyer-Lübke) l'étymologie latine de *baro*, et son article a le grand mérite d'apporter un peu de clarté dans l'histoire sémantique du lat. baro ; il montre en particulier que le sens de « goujat, valet d'armée » fondé sur une scholie de Perse, tardive et sans autorité, n'est pas à retenir, et qu'il faut partir pour expliquer le développement roman du seus de « homme fort », lui-même dérivé de « homme grossier » (d'où les acceptions péjoratives de l'italien), ce qui est un sens classique du mot, à côté de « imbécile ». A la fin de son article M. S. croit devoir faire une concession à ses contradicteurs et admet la possibilité d'un croisement de baro latin avec baro germanique, mais ce n'est là qu'une hypothèse sans arguments. — 2. *Ital. orma*, *rum. urmă* « *Spur*, *Fusstapfe* ». Ici M. S. admet la possibilité d'un croisement de orbita « ornière » et de forma, et l'on m'excusera de ne pas suivre cette trace. — 3. *Ital. notare* (*nuotare*), *rum. innotà* (*inotà*), *afrz. noer* « *schwimmen* ». *Notare, croisement de natare + motare (?). — 4. *Frz. guaine* (*neufrz. gaine*) « *Scheide* », *Futteral*, *bes.* « *Schwertscheide* ». Le passage à *gu* du *v* de vagina serait

dû à l'influence de l'a.-h.-all. *wagi* « mouvement, agitation », parce que, dit M. S., quand le soldat marche ou que son cheval court, le fourreau du sabre se balance. Curieux croisement à coup sûr ; le tout était d'y penser ! — 5 *Frz. gui* « *Mistel* ». Le *v* labio-dental de viscum serait devenu bilabial sous l'influence de l'initiale bilabiale de *mistil*. — 6. *Ital. fia*, *fiata* ; *frz. fois*, *afrz. foie*, *foiee* « *Mal* ». Le passage de *v* initial à *f* proviendrait ici d'un croisement avec l'a.-h.-al. *fart* « chemin » puis « fois ». — P. 200. K. v. Ettmayer, *Zur Charakteristik des Altfranzösischen* (fin). Sur l'origine provençale des mots en *-or*.

Mélanges. — P. 204. H. Schuchardt, *Zur Lautsbeschreibung*. Sur le temps qui sépare l'explosion d'une cousonne des vibrations de la voyelle suivante. — P. 205. W. Bruckner, *Roman. guidare*, *got. widan* (*ahd. wetan*). Le mot germanique signifie « lier au joug », le passage au sens roman est bien peu sûr. — P. 210. H. Urtel, *Zum Namen des Wiesels*. Complément à l'art. de M. Schuchardt sur les noms de la belette. — P. 212. Alice Sperber, *Frz. blé*, *afrz. blef*, *blou*, *prov. blat*, *ital. biavo*, *biado*, *friaul. blave*, *afrz. bloi*. L'auteur, reprenant une hypothèse de Ulrich, ramène toutes ces formes au latin flavus à qui elle fait subir les plus étranges modifications de forme et de sens. — P. 217. Segl, *Spanische Etymologien*. Les mots étudiés sont : *gabardina*, *tambalear*, *talanquera*, *atiborrar*, *pantalla*, *marsopla*, *alpargate*, *mejana* ; la plupart de ces mots sont expliqués par des croisements qui sont décidément à la mode : le plus étonnant est, sans doute, celui que l'auteur suppose pour l'espagn. *marsopla*, *marsouin* + salpa, sans se soucier de ce qui a pu être déjà dit sur ce mot, p. ex. *Romania*, XXXV, 605. — P. 221. L. Spitzer, *Zur Syntax des italienischen Possessivpronomens*. Remarques sur la construction *non è ora un sogno il mio?* — P. 225. W. Foerster, *Zur Textkritik des Placidas* (*Eustachius*). Corrections à l'édition Ott et aussi au compte rendu de cette édition par A. Stimming (cf. ci-dessus). — P. 231. G. Bertoni, *Ancora la lettera di Zara del 1397*. Explication ingénieuse du passage *che nu iaiu sicurisi per fortuna* interprété comme se rapportant à l'assurance (d'un vaisseau) contre la tempête.

Comptes rendus. — [P. 232. Chrétien de Troyes, *Philomena*, éd. par C. de Boer (O. Schultz-Gora : remarques intéressantes sur le nom *Crestiiens li Gois* et la formation des noms de personnes au XIIIe et au XIVe siècles ; au lieu de *li Gois* M. S.- G. propose de lire *Ligois*, habitant de Liège : il ne croit pas que Chrétien de Troyes soit l'auteur de *Philomena*). — P. 243, Huon le Roi de Cambrai, *Li Abecés par ekivoche et li Significations des lettres*, éd. par Artur Långfors (E. Hoepffner ; cf. *Romania*, XLI, 131).— P. 246, Georg Babinger, *Die Wanderungen und Wandelungen der Novelle von Cervantes « El curioso impertinente »* (W. von Wurzbach). — P. 248, Walther von Wartburg, *Die Ausdrücke für die Fehler des Gesichtsorgans in den romanischen Sprachen und Dialekten* (A. Zauner). — P. 252. Livres nouveaux (E. H.). — L. F.]

— XXXVII, 3. — P. 257. H. Gelzer, *Beiträge zum Dalmatischen und Alba-*

nesischen. Il y a dans cet article des remarques très justes et très précises sur certains faits phonétiques dalmates (végliotes ou ragusains) et albanais, p. ex. la prosthèse de *j* ou de *u* devant initiale vocalique tonique (*jaur* < a u r u, *vuass* < o s s u) en vegliote, que M. G. attribue à l'influence slave; l'explication du passage *a* > *e* en ragusain par une influence albanaise locale est plus douteuse; le troisième chapitre est consacré à l'étude de certains rapports entre dalmate, albanais et italien du sud, et des traces d'éléments ethniques (illyriens) communs aux deux rives de l'Adriatique; il y a là des indications intéressantes, mais les matériaux ne sont pas élaborés. — P. 287. J. Reinhold, *Karleto*. Suite et à suivre : v. 2482-fin. — P. 313. K. Lewent, *Beiträge zum Verstandniss der Lieder Marcabrus*. Remarques critiques sur les pièces II-XIX de l'édit. Dejeanne; à suivre.

Mélanges. — [P. 338. E. Hoepffner, *Zur chronologischen Fixierung altfranzösischer Texte*. Les écrivains de la première moitié du XIVe siècle, Machaut p. ex., ont conservé uombre de traits qui passent souvent pour caractéristiques de la langue du XIIIe siècle (maintien de l'*e* intérieur en hiatus devant la tonique, etc.) Pour décider si un texte appartient au XIIIe siècle ou à la première moitié du suivant, on ne peut donc se fonder uniquement sur des considérations linguistiques. — P. 340. G. Bertoni, *La podesteria modenese di Rambertino Buvalelli*. Établit par un passage de chroniqueur et par un document d'archive que Rambertino Buvalelli fut podestat de Modène pendant toute l'année 1217. — P. 342. G. Bertoni, *Nota sul testo di Huelline et Aiglantine*. — P. 344. G. Bertoni, *Un giudizio de plano e la prova del duello in una strofa di Perdigon*. L'interprétation de M. B. ne va pas sans difficulté : elle laisse entendre que le duel judiciaire était le dernier recours des gens qui ne pouvaient faire légalement reconnaître leurs droits. En fait, au XIIe siècle (et peut-être même encore au XIIIe) la « preuve par bataille » est admise, dans certains cas déterminés, au même titre que les autres « preuves » : ce n'est pas un pis-aller, c'est un moyen aussi légitime qu'un autre de faire connaître la « vérité légale ».—L. F.]— P. 349. A. Levi, *Etimologie italiane*. Le piém. *ancalé*, anc. lomb. *incallarse* « oser », sont expliqués par c a r a « visage », par analogie des nombreuses expressions romanes où l' « audace » est mise en rapports avec la « face », mais *l* pour *r* reste inexpliqué, et le sic. '*ncaddari* qui postulerait une *-ll-* double n'est écarté que par l'hypothèse peu évidente d'un emprunt au génois; là-dessus M. L. se demande s'il ne faut pas retrouver c a r a dans le préfixe *cal-*, *cali-*, etc., qui a déjà suscité tant d'explications invraisemblables : le préfixe aurait indiqué une ressemblance avec l'objet désigné par le mot simple (*colimaçon* < **ca(la)limaçon* = « à l'aspect de limaçon »); pour nous en tenir à la forme, *r* > *l* reste toujours inexpliqué ; — dérivés piémontais de l i g a r e ; — l'interjection piémontaise prohibitive *dé* ne serait autre que l'a. fr. *Dé* ; à cette occasion M. L. croit devoir expliquer l'it. *Iddio* qui ne serait pas *il dio*, mais le résultat d'une fausse coupe de *di ddio* ; — à propos du piém. *pũnis* « punais, punaise », M. L.

propose de rattacher le fr. *punais*, prov. *putnais*, à * p i n n a c e dérivé de p e n n a, donc « ailé », il y aurait eu labialisation de *i* après *p*, puis influence sémantique (et graphique) de p u t e r e « puer » ; le point de départ de cette peu heureuse construction est le rapprochement de l'ital. *luoco pennace* et du prov. *putnais fuec* désignant le feu de l'enfer. — P. 355. H. Andresen, *Villeneuve und Neuville*. Sur la nécessité où l'on s'est trouvé d'ajouter à ces noms trop communs des détermiuations précises (*Villeneuve-la-Guyard*), et sur les exemples latins de la réduction *Novilla* (XIe s.). — P. 357. H. Andresen, *Prov. vas*. La transformation de *e* en *a* dans ce représentant de v e r s u s remonte à des formes comme *davas*, *devas*, elles-mêmes pour *daves* < d e v e r s u s. — [P. 358, T. Kalepky, « *Präpositionale Passivobjekte* » *im Spanischen*, *Portugiesischen und Rumänischen*. Il s'agit des constructions du type *el padre ama* al *hijo* : *d*, *a*, *pe* ne doivent pas être pris ici comme signes du datif et conservent tout leur sens de préposition. P. 361, il ne faut pas s'appuyer sur *on se vous arrache* qui n'est qu'une plaisanterie, toujours sentie comme telle.

Comptes rendus. P. 365. L. Constans, *Le Roman de Troie*, *par Benoît de Sainte-Maure* (E. Langlois : remarques intéressantes sur l'auteur et la date du poème, p. 369-71 ; cf. *Romania*, XLII, 88). — P. 372, J. Schoch, *Perfectum historicum und Perfectum praesens im Französischen von seinen Anfängen bis 1700* (L. Spitzer ; cf. *Romania*, XLII, 149).— P. 375, *Giornale storico della Letteratura italiana*, LVIII, 1-2 (B. Wiese). — P. 378. Livres nouveaux (E. W., E. H.). — P. 382. *Zu* mon, ton, son *vor Feminin* (rectification de M. Högberg, réponse de M. Voretzsch ; cf. *Romania*, XLII, p. 619). — L. F.]

Mario Roques.

CHRONIQUE

Nous n'avons aucune qualité pour exposer les mérites de Paul Heyse, le célèbre poète et romancier allemand, qui est mort à Münich, le 31 mars dernier à l'âge de 84 ans. Mais du moins nous sera-t-il permis de rappeler que cet illustre littérateur fut, il y a environ soixante ans, un philologue distingué dans une branche encore nouvelle à cette époque. En 1852, P. Heyse avait obtenu, du ministre prussien de l'instruction publique et des cultes, une mission afin de poursuivre en Italie ses recherches sur les littératures romanes. Les résultats de ses études furent publiés dans ses *Romanische inedita auf italiänische Bibliotheken* (Berlin, 1856, in-8) qu'il présenta en hommage à son ancien maître Conrad Hofmann. On y peut signaler certaines découvertes importantes, notamment celle du célèbre fragment du roman d'*Alexandre* conservé à Florence, P. Heyse s'intéressa toute sa vie à la littérature italienne, mais, à partir de 1856, il abandonna l'érudition. — P. M.

— M. G. Pult, qui s'est fait connaître par de bons travaux sur le parler de Sent et sur les institutions et la langue juridiques des Grisons, a été nommé rédacteur en chef de l'*Idioticon retorumauntsch* en remplacement de Fl. Melcher dont nous avons annoncé (XLII, 623) la mort prématurée.

Collections et publications en cours.

Beiträge zur Geschichte der romanischen Sprachen und Literaturen (M. Fr. Mann). — Les fasc. VII-IX traitent de sujets modernes. — X. *Die Anfänge der romanischen Philologie und die deutsche Romantik* von Gertrud Richert ; 1914, XI-100 pages. — Étude un peu rapide et extérieure et qui ne marque pas ce qu'ont dû au romantisme tant de conceptions encore bien vivantes dans le domaine de la philologie romane : mais les indications sur l'activité philologique des romantiques allemands sont intéressantes ; je note en particulier ce qui concerne les rapports entre travailleurs allemands et français, Grimm et Roquefort, Schlegel et Raynouard ou Fauriel, etc. Le mémoire a deux parties essentielles : la période de préparation depuis les premiers travaux de A.-W. Schlegel jusqu'à 1816, la

période de 1816 à 1836, date à laquelle commence la publication de la grammaire de Diez ; un chapitre complémentaire donne quelques brèves indications sur les vingt années suivantes. — M. R.

— Dans la collection folklorique de l'Académie roumaine, *Din viața poporului român* (cf. *Romania*, XLII, 150) :

IX. *Hore și chiituri din Bucovina adunate de* Sim. Fl. Marian ; 1911, XIX-182 pages. — Collection intéressante précédée d'une biographie détaillée du bon folkloriste qu'a été S. Marian (1847-1907).

X. *Legende, tradiții și amintiri istorice adunate din Oltenia și din Muscel de* C. Rădulescu-Codin ; 1910, XV-134 pages.— Recueil d'une soixantaine de récits historiques presque tous en prose, quelques-uns avec plusieurs variantes, recueillis en général directement. Quelque opinion que l'on ait sur le caractère populaire de ces traditions, il y a certainement lieu de les recueillir. La présente collection est classée dans l'ordre chronologique des sujets ; elle est complétée par un glossaire intéressant.

XI. *Sărbătorile de vară la Români, studiu etnografic de* Tudor Pamfile ; 1911, 234 pages. — Étude minutieuse sur les fêtes de juin et de juillet, qui devait servir au recueil général, resté inachevé, des *Sărbătorile la Români* de S. Fl. Marian : coutumes, croyances, légendes, compositions relatives à ces fêtes.

XII. *Cântece de țară adunate de* Tudor Pamfile ; 1913, XIV-358 pages. — L'idée de M. P. était de recueillir tout ce qui se chantait dans un village (Țepu, dép. Tecuciu, Moldavie) à une époque donnée (1903-1909), qu'il s'agisse de chants anciens ou récents, d'œuvres plus ou moins littéraires ou de créations paysannes, de chants originaux ou importés des villes. Le plan était intéressant et il serait utile d'avoir quelques publications de ce genre, montrant en bloc et sans choix l'état de la poésie et de la langue populaires vraiment vivantes avec leurs contradictions et leurs mélanges. L'Académie roumaine, pour des raisons matérielles, mais aussi par principe, a cru devoir éliminer les chansons d'origine urbaine et celles qui étaient déjà connues par ailleurs : il est permis de le regretter ; l'on aurait pu du moins indiquer, avec renvoi à d'autres recueils, ce qui a été supprimé. Une intéressante préface de M. P. donne d'utiles indications sur les conditions actuelles de la composition poétique populaire en Roumanie.

XIII. *Boli și leacuri la oameni, vite si păsări după datinele și credințele poporului român adunate din comuna Țepu (Tecuciu) de* Tudor Pamfile ; 1911, 87 pages. — Liste alphabétique de maladies ou malaises humains ou animaux, avec indication des croyances et des remèdes populaires qui s'y rapportent ; un index alphabétique termine ce petit travail, mais un index méthodique aurait été utile, les noms des maladies étant parfois assez peu connus pour qu'on ait quelque difficulté à aller les chercher à leur place alphabétique.

XIV. *Cântece poporale românești din comitatul Bihor (Ungaria) culese și*

notate de Béla Bartók ; 1913, xxii-360 pages. — Recueil surtout musical, mais il est intéressant d'y trouver les textes sous leur forme chantée véritable.

XV. *Vremuri înțelepte, povestiri și legende românești culese de* Dumitru Furtuna ; 1913, vi-95 pages. — Contes et anecdotes recueillis en Moldavie ; court glossaire des expressions dialectales.

XVI. *Agricultura la Români, studiu etnografic cu un adaus despre măsurătoarea pământului și glosar, de* Tudor Pamfile ; 1913, vii-267 pages. — Nous devions déjà à l'actif collectionneur qu'est M. P., un bon répertoire de l'industrie domestique roumaine (nº VIII de cette collection) ; il nous donne ici l'équivalent pour les coutumes, les procédés, les instruments agricoles, avec de nombreuses figures et un important glossaire.

XVII. *Ingerăl Romunului, povești și legende din popor de* C. Rădulescu-Codin ; 1913, xxxi-384 pages. — Près de soixante contes, légendes ou anecdotes, avec notes et glossaire étendu ; le titre est celui du premier conte du recueil, ce qui ne me paraît pas un procédé très heureux : il eût mieux valu indiquer dans le titre la région d'origine de ces contes, le dép. de Muscel.

XVIII. *Povestea lumii de demult după credințele poporului român de* Tudor Pamfile ; 1913, 187 pages. — Essai méthodique intéressant : M. P. s'est proposé de réunir et de grouper tout ce qui a été recueilli par les folkloristes roumains jusqu'à lui et par lui-même sur les conceptions populaires du monde ancien (création, déluge, premiers hommes, etc.) ; court glossaire.— M. R.

— Nous avons annoncé en janvier 1912 (XLI, 156) que MM. Gilliéron et E. Edmont s'étaient proposé de compléter leur bel *Atlas linguistique de la France* par un *Atlas linguistique de la Corse*. Le premier fascicule de ce nouvel atlas vient d'être distribué (mars 1914), sans trop de retard, on le voit, étant données les multiples difficultés matérielles que rencontre une publication de ce genre. Ce premier fascicule, identique d'aspect aux fascicules de l'*Atlas de la France*, contient, en 50 feuilles, 200 cartes de la Corse consacrées à une série de mots allant alphabétiquement de abeille à boire Il eût été commode d'avoir en même temps que ce premier fascicule une notice servant à l'intelligence des cartes, analogue à celle qui accompagnait le premier fascicule de l'Atlas de la France, d'autant plus que l'Atlas corse présente quelques dispositions particulières. Tout d'abord il a été possible de faire figurer sur un assez grand nombre de cartes non pas un seul mot, mais deux, en général liés par le sens, p. ex. : *abeille* et *faux-bourdon*, *aigle* et *aiglon*, *aiguille* et *chas*. Cela a le grand avantage de diminuer le nombre des cartes sans diminuer la matière de l'*Atlas*, mais cela rompait l'ordre alphabétique qu'il a fallu rétablir artificiellement de la façon suivante : au titre de chaque carte peuvent figurer plusieurs mots en plus de ceux auxquels est consacrée la carte ; ainsi la carte 17 c'est affreux a, au titre, en plus de cette phrase, les mots *acier*,

aconit, ... *affranchir* : tous ces mots devraient alphabétiquement figurer entre la carte 16 ACIDE et la carte 17, mais les uns, comme *acier*, figurent dans d'autres cartes en dehors de leur ordre alphabétique et le numéro de cette carte est alors indiqué (acier 1584), les autres, p. ex. *aconit*, sont des mots pour lesquels l'uniformité formelle ou le petit nombre des réponses rendaient une carte inutile ; ces derniers mots figureront dans un supplément alphabétique. Malgré ces réductions l'Atlas corse comprendra près de 2000 cartes : en effet le questionnaire est plus considérable que pour l'Atlas de la France ; tous les mots utiles de celui-ci ont été conservés, mais beaucoup d'autres mots ont été ajoutés pour tenir compte des conditions particulières à ce nouveau domaine, c'est ainsi que la carte IL BUVAIT, qui portait dans l'Atlas de la France le nº 143, est renvoyée ici au nº 199. Le nombre des points étudiés en Corse est de 44, ils sont numérotés par arrondissement et par vingtaine : 1 à 19 (pratiquement 1 à 7) pour Bastia, 20 à 39 (pratiquement 20 à 24) pour Calvi, 40 à 49 pour Corte, etc. Le point 101 dont les formes sont données en exergue correspond au parler de Sassari (Sardaigne), tel qu'il a été recueilli à Bouifacio d'un réfugié sarde. Le mode de transcription phonétique est en tous points semblable à celui de l'Atlas continental à l'exception d'un nouveau signe, ɛ̂, employé dans les formes de Sassari. D'après M. Edmont, ce ɛ̂ est un ɛ « prononcé de manière que le son semble s'échapper des deux coins de la bouche, le bout de la langue étant appliqué sur la partie antérieure du palais ». — Souhaitons que la publication de l'Atlas corse se continue rapidement et que les suppléments, ainsi que le supplément de l'Atlas continental, ne soient pas trop retardés.

— La 7e livraison du *Romanisches etymologisches Wörterbuch* de M. W. Meyer-Lübke qui vient de paraître en février va de 6463 PHAROS à 7456 RUSCA.

— L'Académie roumaine a distribué les fascicules suivants de son Dictionnaire : I, VIII (1912) et IX (1913) qui complètent le 1er volume (tome I, part. I : *A-B*), avec importantes additions et corrections aux fascicules précédents ; — II, IV (1913, GAZDĂ-GROZAV).

COMPTES RENDUS SOMMAIRES.

Herbert Douglas AUSTIN, *Accredited citations in Ristoro d'Arezzo Composizione del mondo, a study of Sources* ; in-8, 51 pages (diss. de l'Université John Hopkins, mai 1911). — Mémoire d'une érudition très profonde et très spéciale, qui sera complété par des études ultérieures. Les conclusions en sont que Ristoro n'a probablement connu ni Albert le Grand ni Thomas d'Aquin, qu'il a surtout utilisé des traductions latines de traités arabes, que les ouvrages scientifiques d'Aristote lui-même ont bien pu ne lui être accessibles qu'à travers une traduction latine du Commentaire d'Averroès. — A. JEANROY.

Charles Bruneau, *La limite des dialectes wallon, champenois et lorrain en Ardenne* ; Paris, Champion, 1913 ; in-8, 240 pages ; — *Étude phonétique des patois d'Ardenne* ; in-8, x-541 pages ; — *Trente-deux chartes de Mézières en langue vulgaire* ; in-8, xii-61 pages ;— *Enquête linguistique sur les patois d'Ardenne*, t. I, *A-L* (Bibliothèque de l'École des Hautes Études, CCVII); in-8, 538 pages. — Ces divers volumes forment un ensemble et quand la publication du dernier ouvrage sera achevée, cet ensemble constituera le travail le plus considérable qui ait été jusqu'ici consacré à un groupe de parlers français. La région étudiée comprend 93 villages situés dans le nord du département des Ardennes et dans les provinces belges de Namur et du Luxembourg. La base de l'enquête a été le questionnaire de l'*Atlas linguistique* modifié et adapté à la région étudiée, la notation est celle de l'*Atlas* ; les résultats de l'enquête sont publiés dans l'ordre alphabétique des types français (t. I : abaisser-luzerne), avec nombreuses cartes de répartition des types régionaux. L'*Étude phonétique* est la mise en œuvre des matériaux de l'*Enquête linguistique*, mais M. Br. s'est efforcé de compléter ces données par l'étude des documents anciens et l'on trouvera, malheureusement un peu éparses, dans son livre d'utiles indications sur la graphie et les formes des documents de la région pour le xiiie et le xive s. (en particulier des chartes de Mézières dont M. Br. a publié 32 provenant de l'Échevinage). La région étudiée est à la limite des dialectes wallon, champenois et lorrain et M. Br. a tenté de préciser cette limite et de l'expliquer historiquement. Cette partie historique est naturellement la plus contestable de toute l'étude : M. Br. n'a pas réussi à marquer le lien des faits historiques et des faits linguistiques qu'il rapprochait ; aussi bien l'intérêt de son travail n'est-il pas là, mais dans l'abondance et la qualité des matériaux qu'il a réunis et classés pour les parlers anciens et surtout pour les patois modernes. Je note seulement que certaines explications étymologiques seraient à revoir, p. ex. p. 247, *flow* « faible » considéré comme germanique, ou p. 429, *grāmā* expliqué par *grandement*. — M. R.

Jehan de Nostredame, *Les vies des plus célèbres et anciens poètes provençaux*, nouvelle édition préparée par Camille Chabaneau et publiée par Joseph Anglade ; Paris, Champion, 1913 : in-8, (176)-407 pages. — Camille Chabaneau avait, on le sait, annoncé et entrepris une édition nouvelle des *Vies des poètes provençaux* de Jean de Nostredame. A sa mort (juillet 1908) il laissait, imprimées depuis une vingtaine d'années déjà, environ 260 pages de cette édition comprenant les textes, c'est-à-dire les *Vies* de l'édition de 1575, accompagnées de la transcription des rédactions manuscrites antérieures et d'une *table* des *Vies* représentant encore un autre état de cette œuvre fantaisiste, et suivies d'extraits importants des compositions et notes manuscrites de Nostredame conservées dans les mss. d'Aix et de Carpentras. Chabaneau laissait en outre, sous forme de notes, un relevé des

variantes des divers états de l'œuvre, qui permettent de suivre le travail de Nostredame, et des matériaux pour l'introduction et le commentaire de son édition. Notre collaborateur, M. J. Anglade, avait été désigné par Chabaneau comme le continuateur éventuel de son œuvre ; il accepta d'écrire l'Introduction nécessaire et les notes et de publier l'ensemble. Introduction et notes sont fort étendues, pleines de faits précis, et touchent à une foule de littérateurs ou d'historiens au milieu desquels un copieux index de noms propres (pp. 376-406) aide utilement à se reconnaître. Il n'est pas impossible qu'il y ait quelque excès dans tout cela, mais M. Anglade n'a rien voulu sacrifier des recherches minutieuses de Chabaneau et il s'est trouvé par là entraîné lui-même assez loin ; d'autre part il apparaît que les inventions de Nostredame ont la vie tellement dure qu'il n'est pas mauvais d'avoir le moyen de les connaître et de les critiquer dans tout leur détail ; enfin il y a là un chapitre extrêmement curieux de l'histoire de la philologie provençale qui méritait d'être soigneusement étudié. Il est toujours fort difficile de rédiger d'après les notes d'autrui, surtout quand on désire conserver le plus possible de celles-ci : de là, dans l'Introduction, un certain manque de proportions, un peu de confusion parfois et quelques redites. Il semble qu'il eût été possible de fondre plus exactement les matériaux et de mettre en une lumière plus vive l'histoire de la fabrication des *Vies*. Mais surtout l'on est un peu déçu de ne pas trouver dans des notes si abondantes plus d'indications sur les sources où Nostredame a puisé les éléments de ses audacieuses inventions. Il y a encore à chercher de ce côté ; on ne peut reprocher à M. Anglade, qui a déjà tant fait pour mettre au jour le travail de Chabaneau, de ne pas s'être engagé très loin dans cette voie. — M. R.

Studj di Critica e Storia letteraria di Alessandro D'Ancona, Seconda edizione con correzioni e aggiunte ; Bologne, Zanichelli, 1912 ; 2 vol. in-12, 277 et 309 pages ; — A. D'Ancona, *Saggi di letteratura popolare, Tradizioni, Teatro, Leggende, Canti* ; Livorno, Giusti, 1913 ; in-12, 526 pages. — 1° Nouvelle édition d'un recueil d'articles qui a été analysé ici par G. Paris (IX, 495). Le premier (*Il Concetto dell' Unità politica nei poeti italiani*) a été scindé en deux pour faire au XVIIe siècle une place plus large. Celui sur la légende d'Attila a été omis, ayant été reproduit en 1889, dans un autre recueil (cf. *Romania*, XVIII, 508) et remplacé par l'important mémoire sur la Légende de Mahomet en Occident, paru d'abord dans les *Atti* de l'Académie des Lincei (1888) et dans le *Giornale storico* (cf. *Romania*, XIX, 360) ; les deux autres sont relatifs à Cecco Angiolieri et aux sources du *Novellino*. Tous ont été remaniés d'après les travaux les plus récents, comme en témoignent les notes, notablement accrues. — 2° Les articles qui composent le second recueil n'avaient jamais été rassemblés, et on sera d'autant plus heureux de les trouver ici que plusieurs sont empruntés à des publications peu

répandues[1]. Nous en donnons l'indication, en signalant même ceux qui ne rentrent pas directement dans notre cadre : *Le tradizioni carolingie in Italia*; *Le leggende di Vergogna e di Giuda*; *La leggenda dell' Ebreo errante*; *La leggenda di Leonzio*; *Misteri e sacre rappresentazioni in Francia e in Italia*; *Il teatro comico dei Rozzi di Siena*; *Una poesia e una prosa di Antonio Pucci*; *La canzone di Donna Isabella*; *La storia del padre che assassina il figlio*; *La vita a Napoli nel secolo XVI*; *Canti narrativi del popolo siciliano*; *I canti popolari del Piemonte*. La plupart de ces articles ont été aussi remaniés et des notes ajoutées ; on sait qu'à la suite de plusieurs d'entre eux sont publiés des textes inédits. — A. Jeanroy.

Helmut Drevin, *Die französischen Sprachelemente in den lateinischen Urkunden des 11. und 12. Jahrhunderts* (*aus Haute-Bretagne und Maine*) ; Halle, Holmann, 1912 ; in-8, 175 pages (dissertation de Halle). — La plus grande partie de ce mémoire est constituée par des tables de noms, surtout de noms propres de personnes et de lieux relevés dans les documents latins que mentionne sommairement le titre. De pareilles listes sont toujours utiles en attendant la constitution de répertoires ouomastiques plus étendus, mais M. Dr. les a fragmeutées peut-être à l'excès, sans en donner un index général qui eût été indispeusable. Il s'est efforcé le plus souvent d'indiquer les formes modernes, mais non de rechercher dans quelle mesure les témoignages qu'il recueillait modifiaient uos dounées chronologiques sur la formation des noms français. De même dans la dernière partie du mémoire qui contient un tableau des particularités phonétiques présentées par les noms recueillis. C'est sans doute là de la réserve, mais il se peut aussi que M. Dr. ne soit pas parfaitement au courant des travaux antérieurs, et p. ex. il parait ne pas connaitre l'article de F. Lot sur la chute du *d* intervocal (*Romania*, XXX, 481 ; cf. XLII, 97). — M. R.

The Oxford Book of Spanish Verse (*XIIIth century-XXth century*) *chosen by* James Fitzmaurice-Kelly ; Oxford, Clarendon Press, 1913 ; in-16, xxxvi-460 pages. — Élégante petite chrestomathie, dont un sixième environ est consacré aux auteurs antérieurs au xvie siècle ; introduction littéraire, à la fin notes bio-bibliographiques rangées chronologiquement, index des écrivains et table des incipits.

Slavisch-rumänisches Psalterbruchstück hgg. von Constantin Găluscă : Halle a. S., Niemeyer, 1913 ; in-8, iv-402 pages. — Le fragment de Psautier slavo-roumain provenant du monastère de Voroneţ (Bukowine) et découvert en 1893, a été étudié dès 1898 par M. O. Densuşianu (*Studii de filologie română*, 17 ss. ; cf. *Romania*, XXVIII, 314) et la partie roumaine en a été récemment publiée par M. G. Giuglea (*Revista pentru istorie...*, XI et

1. *Fanfulla della Domenica*, *Rassegna settimanale*, *Archivio delle tradizioni popolari*, etc. Le plus ancien de ces articles est de 1869, le plus récent de 1903.

XII ; cf. *Romania*, XLII, 135). M. Găluşcă nous donne aujourd'hui l'édition complète en caractères cyrilliques des deux parties slavone et roumaine, ce qui est indispensable pour des textes de cette nature. Le Psautier de Voroneţ est, on le sait, dérivé du même original que le Ps. de Scheia, et les Psautiers imprimés de Coresi ; M. G. a joint à son édition les variantes essentielles de ces versions voisines. L'introduction contient une étude détaillée des particularités graphiques et grammaticales du texte. Un double glossaire donne, d'une part tous les mots du texte roumain avec indication des mots slaves qu'ils traduisent, d'autre part un choix des mots du texte slavon avec indication de leur équivalent grec. Un bon fac-similé de 2 pages du ms. termine cette très consciencieuse et très méritoire publication qui reprend la série de ces éditions d'anciens textes roumains dont j'ai déploré ici-même (*Romania*, XL, 143) la trop rapide interruption. — M. R.

Remy de GOURMONT, *Promenades littéraires*, cinquième série ; Paris, Mercure de France, 1913 ; in-8, 286 pages. — On trouvera dans ce volume une intéressante étude sur *le roman de Guillaume de Machaut et de Peronne d'Armentières* (p. 5-35) consacrée surtout à l'héroïne du *Voir Dit*, et une autre, plus rapide, sur *Marie de France et les contes de fées* (p. 196-206) ; mais pourquoi faut-il qu'on y retrouve encore (p. 199) ce *Robert* Wace qui ne veut pas disparaître ?

Iohannes Bramis' Historia Regis Waldei, hgg. von Rudolf IMELMANN ; Bonn, P. Haustein, 1912 ; in-8, LXXVI-272 pages (*Bonner Studien zur englischen Philologie*, IV). — Vers 1400, Johannes Bramis, moine de Thetford, a rédigé en prose latine le roman de *Waldef* d'après deux modèles, l'un français (anglo-normand), l'autre anglais, ce dernier incomplet. La version anglaise est perdue, la version française, conservée à Cheltenham, mais encore inédite, est incomplète ; la rédaction latine de Bramis a donc un réel intérêt et l'édition de M. I. sera bienvenue des romanistes. Le texte de Bramis soulève en outre une question très importante et que M. I. a pris soin d'élucider dans son introduction : quel est le rapport de la version anglaise et de la version française qui sont à la base de la rédaction latine? Pour Bramis, l'original est le poème anglais, et il est amené à cette opinion par les indications même du *Waldef* français dont le prologue a été si souvent cité (cf. p. ex. Bédier, *Tristan* de Thomas, II, p. 316) par les partisans de l'origine anglaise des romans bretons. M. I. pense que les indications du poète français, et par suite celles de Bramis, sont sans valeur : elles avaient pour but de donner, en pays anglais, plus d'autorité au roman français de *Waldef*, dont le poème anglais utilisé par Bramis n'est qu'une traduction. Par suite il faut aussi tenir pour sans valeur les indications du *Waldef* français sur un original anglais de *Tristan*. L'auteur du *Waldef* français a mis à profit le *Brut* de Wace dans une version augmentée analogue à celle qui a servi à Layamon, *Tristan*, *Aaluf*, *Guy de Warwick*, *Boeve de Hamtune*, une version de *Héro et Léandre*, le roman

d'*Alexandre*, *Dolopathos*, etc. ; il a dû composer son œuvre vers 1220, dans le comté de Norfolk, peut-être dans la région même de Thetford, dont la topographie et l'histoire lui sont particulièrement connues. Quant à la version anglaise elle ne devait pas être antérieure à 1250. Tels sont sommairement résumés les principaux résultats des observations précises de M. Imelmann. — M. R.

Lehr- und Lesebuch des Albanischen von Max LAMBERTZ und Georg PEKMEZI ; Vienne et Leipzig, Hartleben, [1913] ; in-8, VIII-182 pages. — Ce petit volume fait partie de la collection *Die Kunst der Polyglottie* (nº 107) ; c'est dire qu'il est élémentaire et surtout pratique, mais il contient un assez grand nombre de textes et un glossaire qui peuvent être utiles à des débutants.

A. MEILLET, *L'évolution des formes grammaticales* ; extrait de *Scientia*, XII (1912), p. 384-400. — M. Meillet étudie particulièrement dans cet article élégant et clair « la constitution de formes grammaticales par dégradation progressive de mots jadis autonomes » ; il est ainsi amené à préciser ce qu'il faut entendre sous les termes trompeurs d' « analyse » et de « synthèse » dans un développement linguistique.

Zur sprachlichen Gliederung Frankreichs, von Heinrich MORF (*aus den Abhandlungen der konigl. preuss. Akademie der Wissenschaften vom Jahre 1911*) ; Berlin, Reimer, 1911 ; in-4, 37 pages et 7 cartes ou cartons. — Dans ce bref mémoire M. Morf aborde des questions infiniment complexes de l'histoire des parlers gallo-romans : pour en éclairer la répartition géographique il met en jeu l'influence des groupements ethniques pré-romans, l'importance du groupement diocésain, et en même temps le jeu permanent des relations sociales. Ce ne sont pas là des problèmes qu'un linguiste puisse se flatter, je ne dis pas de résoudre, mais même de poser aujourd'hui dans toute leur ampleur avec une précision vraiment utile ; aussi bien M. Morf n'a-t-il fait qu'indiquer les directions les plus générales de sa pensée et s'est-il efforcé de présenter comme exemple une enquête beaucoup plus limitée. Établissant, d'après les données de l'*Atlas linguistique de la France*, la concordance partielle des limites de *ẽ* picard et de *ã* français (dans *fente*), de *ɛ* picard et de *s* français (dans *chausser*, *cent*, etc.), de *k* picard et de *ɛ* français (dans *chat*), M. M. remarque et explique que cette concordance se produit sur la limite même entre les diocèses de Beauvais, Noyon et Cambrai et ceux de Rouen, Paris, ... Laon, limite qui fut jadis la frontière des *civitates Bellovacensis*, *Noviomensis et Camieracensis*. On voit de suite les postulats de fait de cette thèse : elle suppose que les limites phonétiques ne se sont pas déplacées ; elle suppose que les données sommaires de l'*Atlas linguistique*, qui suffisent pour indiquer les problèmes généraux de limites, suffisent aussi pour poser exactement les questions de limites précises. Je ne crois pas, pour ma part, qu'il

soit prudent de s'accorder à soi-même ces deux postulats, qu'il faut au moins tout d'abord vérifier le second sur le terrain et, avant de conclure à des « coïncidences frappantes » de limites, resserrer et assurer pour la région intéressée les mailles très larges du réseau de l'*Atlas linguistique*. M. Morf a parfaitement vu cette difficulté ; elle me paraît plus grave qu'il ne semble l'admettre (p. 5, n. 2). J'ajoute que je crois dangereux, pour une explication concrète, comme celle où tend M. Morf, d'isoler un élément historique de tous les éléments concomitants : la plus grande partie de la ligne où M. M. admet la concordance des limites diocésaines et des isophones modernes suit la vallée de l'Oise ; je ne prétends naturellement pas que celle-ci ait joué le rôle d'obstacle naturel, mais on admettra facilement que cette vallée a été le lieu de phénomènes sociaux très complexes et de nature à restreindre beaucoup la portée des séparations diocésaines. A la vérité la limite des diocèses ne coïncide pas exactement avec le cours même de la rivière de l'Oise, mais nous ne savons pas ce qui en est pour les isophones (le point 261 fait en tout cas difficulté pour la thèse de M. Morf). D'autre part il y a aussi voisinage de la limite diocésaine et d'une partie seulement des isophones dans la région de Gisors, mais là encore il y aurait lieu d'examiner de près une quantité d''autres conditions physiques et sociales qui doivent entrer en ligne de compte. M. Morf a signalé dans la région franco-provençale des coïncidences de même ordre, qui nécessiteraient le même examen critique. Je souhaite que son mémoire suscite ces examens, qu'il entraîne les dialectologues à préciser dans chaque région les données de l'*Atlas* et les historiens provinciaux à déterminer les limites des groupements et les directions des mouvements sociaux qui ont pu modifier la physionomie linguistique de régious nettement déterminées : ce ne serait pas pour M. Morf uu mince mérite que d'avoir contribué à diriger les recherches dans ce sens. — M. R.

Heinrich Morf, *Vom Ursprung der provenzalischen Schriftsprache* (*Sitzungsberichte der königl. preuss. Akad. der Wissenschaften*, XLV, p. 1014-1035), 1912 ; in-8, 22 pages. — C'est, comme dit l'auteur, « l'histoire d'un malentendu ». On a eu tort de considérer le limousin comme « la langue littéraire et classique des provinces d'outre-Loire » (Chabaneau, *Rev. des langues rom.*, XXXV, 380). Raimon Vidal (et c'est sur le témoignage de ses *Razos de trobar* qu'ou s'est toujours appuyé) emploie le mot « limousin », comme on employait, plus tard, le mot « gascon » pour désigner la langue du Midi : *per qe ieu vos dic qe, quant ieu parlarai de Lemosy, qe totas estas terras*, c'est-à-dire : le Limousin, l'Auvergne, le Quercy et la Provence, *entendas et totas lor vezinas et totas cellas qe son entre ellas*. Les *Leys d'Amors* ne font que copier R. Vidal : *segon que ditz en Ramon Vidal de Bezaudu, le lengatges de Lemosi es mais aptes e covenables a trobar et a dictar en romans que degus autres lengatges*. L'unique raison, pour laquelle R. Vidal aurait choisi précisément le Limousin, serait, selon

M. Morf, la grande renommée que ce pays avait à cette époque, grâce surtout aux trois troubadours : Bernart de Ventadour, Bertran de Born et Guiraut de Borneil. Peut-être la grande sympathie de Raimon pour ce dernier a-t-elle eu aussi quelque influence sur ce choix. M. Morf croit que c'est plutôt dans la Provence, qu'il faut chercher le berceau de la langue des troubadours. Je ne crois pas qu'on puisse parvenir jamais à résoudre définitivement cette question : les différences entre les patois méridionaux ne sont pas au moyen âge assez prononcées pour cela ; certains traits, tels que ct > *it* et ct > *ch* varient trop pour qu'on puisse en tirer des indications réellement utiles. Je dois ajouter que la thèse de M. Morf est déjà celle de M. P. Meyer (v. entre autres *Annales du Midi*, I, 9-10). — Haus Maver.

Die Sprache der alten Vita Wandregisili von Fritz Müller-Marquardt ; Halle, Niemeyer, 1912 ; in-8, xvi-255 pages. — La *Vita Wandregisili* a été rédigée à la fin du viie siècle par un clerc du nord de la France, relativement lettré et qui s'efforce d'écrire en un latin assez pur ; c'est un fait intéressant pour l'histoire de la culture latine, mais qui diminue sensiblement l'importance du texte pour les romanistes. Mais le mémoire de M. Fr.-M.-M. méritait d'être cité ici pour la méthode fort sage qu'il met en œuvre : l'auteur a en effet commencé par séparer aussi nettement que possible ce qui, dans le texte qu'il étudiait, pouvait provenir de textes antérieurs et notamment de la Bible en ses diverses traductions, il a d'autre part accordé aux faits lexicaux et syntactiques une attention particulière, les faits phonétiques ou graphiques ne pouvant pas être attribués en toute certitude au rédacteur de la *Vita*. — M. R.

Kr. Nyrop, *Profan kunst i middelalderens kirker* ; Copenhague, Thiele, 1913 ; in-8, 23 pages avec figures (Extrait de *Aarböger for nordisk oldkyndighed og historie*, 1913). — Sur les sujets empruntés à la littérature profane pour la décoration des églises médiévales dans divers pays d'Europe, en particulier à propos de représentations figurées du *lai d'Aristote* en Danemark.

Maria Parrozzani, *I dodici ammaestramenti che la savia donna diede alla figliuola quando la maritò* ; Padova, Prosperini, 1914 ; in-8, xii-12 pages. Diverses versions de ce petit texte du xive siècle ont déjà été publiées à plusieurs reprises : celle-ci est empruntée au ms. Magliab. XXI, 123, de la Bibl. nat. de Florence (xve s.) ; elle est ici transcrite presque diplomatiquement avec les variantes d'une autre copie très voisine ; elle est suivie du texte de deux autres versions assez différentes. L'on ne comprend pas pourquoi l'éditeur a emprunté le texte de ces versions à des publications du milieu du xixe siècle, alors qu'elles proviennent de mss. appartenant à la même collection que son texte principal (Mgl. XXIII, 127, et XXXV, 113). — M. R.

Le Propriétaire-Gérant. É. CHAMPION.

MACON, PROTAT FRÈRES, IMPRIMEURS.

FRANCORCHAMPS

ET LA

FRANCORUM SEMITA

Francorchamps, commune belge à la frontière prussienne, village wallon situé à deux lieues de la région de langue tudesque[1], s'élève sur les Hautes Fagnes dont la crête sépare le bassin de la Meuse et le bassin du Rhin. Comme Malmedy dont il dépendait de 650 à 1814, Francorchamps est sur le versant mosan, liégeois, roman, dans un coin que M. Vidal de La Blache décrit comme suit en tête de l'*Histoire de France* de Lavisse : « La contrée qui s'étend vers le Nord-Est jusqu'à Spa, Malmedy, Montjoie et les abords d'Aix-la-Chapelle, se lie au massif schisteux rhénan. Sur toute cette surface de 13.500 kilomètres carrés environ c'est le même sol pauvre, infertile, le même climat rude, la même difficulté de communication... Les abbayes, nombreuses dans l'Ardenne (Hastières, Saint-Hubert, Stavelot, Malmedy), ont été la seule force directrice capable d'imprimer quelque impulsion de vie générale. Projeté sur l'histoire, ce genre de pays et de vie se traduit par quelque chose d'arriéré et d'archaïque. »

Le nom archaïque de *Francorchamps* a exercé la curiosité et l'imagination des érudits, des toponymistes et des romanistes. Nous allons examiner les anciennes formes de ce nom, les explications proposées, et un texte du XIe siècle qui nous paraît jeter sur la question une lumière nouvelle.

1. *Les premières formes.* — C'est en 1130-1131 que le village est l'objet de la première mention conservée. Le dénom-

---

1. *Tihe*, *tihon* est le vieux nom wallon donné aux populations germaniques voisines ; c'est, comme on sait, le mot *tiudisk*, *deutsch*, *dietsch*.

brement des biens des monastères de Stavelot et de Malmedy [1] rédigé alors porte : *In Stabulans sunt mansus XXX... In Malmundario XLVIII et dimidius mansus* ; ... *in Francorcamp V.* Quand l'abbé de Stavelot, Wibald, fait exécuter, vers 1135, un retable d'argent doré pour l'autel de Saint-Remacle, *Francorcamp* figure encore, après *Malmvndarivm* et *Waimes*, parmi les noms de localités gravés sur le retable. Le même Wibald cédant des droits à un abbé de Publémont à Liège et au chapitre de Saint-Martin à Liège, on voit figurer un témoin *Franco de Francorchamp* dans la copie (XVIe s.) de l'acte de 1136 et *Franco de Francorcamp* dans le parchemin conservant l'acte de 1138. Peu après, en 1140, le pape Innocent II confirmant les biens et privilèges de l'abbé stavelotain, *Francorcamps* figure dans ce document, s'il faut en croire un vidimus sur parchemin donné par l'official de Liège en 1567. En 1167, l'évêque de Liège concède à l'abbé de Stavelot l'église de Francorchamps, *ecclesiam de Francorchan* dans une copie du XIIIe siècle, mais *ecclesiam de Francorcamp* dans la confirmation par le pape Pascal III, dont l'original sur parchemin, avec bulle en plomb, est conservé aux Archives de l'Etat à Dusseldorf. Ratification de la cession par l'archidiacre de Liège en 1183 : l'original de la ratification a disparu, la copie du XIIIe siècle porte *Francorchamp*.

Francorcamp donc au XIIe siècle, *Francorchamp* au XIIIe, voilà les formes primitives. Par la suite, on rencontre des graphies qui parfois ne trahissent que la gaucherie du clerc : *Francorcampe* en 1439, *Franchorchamp* au XVIe siècle [2], *Franchochamps* en 1707, *Francorcame* en 1604.

L'orthographe *Francorchamps*, devenue officielle, apparaît en 1408 et dans une série de textes du XVe et du XVIe siècle.

La prononciation locale est *frãçortšã* : la dernière syllabe se prononce dans le pays comme *champ* ; la première partie n'a pas de sens en wallon, elle n'existe que dans ce nom propre, et c'est précisément cet ἅπαξ λεγόμενον qui sollicite l'attention des touristes, géographes et philologues. On lui a cherché et,

1. Voir le *Recueil des chartes de l'abbaye de Stavelot-Malmedy* publié par Halkin et Roland (Bruxelles, 1909, Comm. roy. d'hist.), dont M. J. Bédier (*Légendes épiques*, t. IV) a fait usage pour l'étude de *Renaud* et des *Quatre fils Aimon*.

2. D. Guilleaume, *L'archidiaconé d'Ardenne*, Liège, 1913, p. 203.

naturellement, trouvé des explications hors de l'ordre commun. Alors que dans le pays on ne voit que Cronchamp, Malchamp, Remouchamp, Benonchamp, Ochamp, Dochamp, Rachamps, Tarchamps, Strainchamps, Pironchamps, les historiographes ont voulu donner une gloire spéciale à la finale comme au radical du seul *Francorchamps*.

2. *Les explications.* — Les érudits du XVIIIe et du XIXe siècle n'hésitent pas : *Francorum campus* non seulement est l'étymon de Francorchamps, mais encore atteste la présence des Francs dans cette région.

Habitués par les humanités aux imaginations belliqueuses, les historiographes supposèrent que *campus* était un camp. L'historien de la principauté de Stavelot-Malmedy, Arsène de Noüe, explique *Francorum campus* par le camp de Charles Martel, qui se serait établi là avant la bataille victorieuse d'Amblève (716). Depuis un demi-siècle, ce parrainage des vainqueurs de Chilpéric a beaucoup plu aux « guides » de voyageurs, aux amateurs d'érudition et aux fabricants de cartes-vues [1].

En 1854, Ch. Grandgagnage présentait à l'Académie royale de Belgique son *Mémoire sur les anciens noms de lieux dans la Belgique orientale* où il disait (p. 48) : « Francorchamps vient sans doute de *Francorum-campus*, mais je n'ai pas rencontré ce nom dans un document ancien. »

J. Quicherat (*De la formation française des anciens noms de lieu*, Paris, A. Franck, 1867, p. 60) notait dans son chapitre « du génitif pluriel masculin *orum* » : « Le son pur de *or* s'est conservé dans Francorchamps, *Francorum campus*, près de Spa (Belgique). »

Alors que Pimpurniaux [Borgnet], *Guide du voyageur en Ardenne*, 1856, p. 14, trouvant l'étymologie *Francorum campus* indubitable, ajoutait : « Il est plus difficile de découvrir à quelle occasion ce nom fut donné au village », Van Bemmel, *Guide de l'ex-*

---

1. La gloire mérovingienne n'a pas semblé suffisante à l'auteur de *Verviers centre d'excursions : Le Plateau de Herve, la Fagne, les Ardennes*, qui écrit : « Retour par Francorchamp (Campus Francorum de César). » — A la bonne heure ! L'auteur des *Commentaires* n'a jamais parlé de *Francorum campus*, mais il est le plus connu des auteurs latins, et les touristes n'ont pas le temps de vérifier.

cursionniste, 1889, p. 235, conclut : « Il ne fallait pas être grand savant pour conjecturer qu'il devait y avoir eu en cet endroit un camp des Francs, *Francorum campus* ».

Au xxe siècle encore, K. Nyrop (*Grammaire historique de la langue française*. t. II, Copenhague, 1903, p. 174, § 232, 2°) remarque : « Le génitif pluriel s'est conservé dans plusieurs noms de lieux : (Villa) *Britannorum* > *Bretenoux*. *Curtis Fabrorum* > *Confavreux*. *Curtis Francorum* > *Confracourt*, *Confrancon*. *Francorum villa* > *Franconville*, *Francourville*. *Francorum campus* > *Francorchamps*. »

L'explication mérovingienne comportait un double miracle. Un miracle historique d'abord : un mouvement stratégique, dans une région alors sauvage et déserte, aurait frappé si vivement l'esprit des hommes qu'il se serait perpétué indéfiniment dans la toponymie ; puis un miracle phonétique : *Francorum*, de 716 à 1130, serait resté *Francor* dans un patois où *illorum* devient *leu* et *accordare akwèrdé*.

A ce double miracle, l'historien des Franks et de la frontière linguistique en Belgique, M. G. Kurth, a refusé de croire [1]. Après avoir relevé l'interprétation généralement admise et le rapprochement de *Francourville* et *Francarville*, l'auteur de *La Frontière linguistique* (I, 389) ajoute : « A mon sens, ces derniers noms se décomposent en *Franc-Courville* et *Franc-Carville*. Cfr. pour Francourville, deux *Courville*, l'un en Eure-et-Loir et l'autre dans la Marne. Pour Francarville, cfr. un *Carville* en Calvados et un autre en Seine-Inférieure. Il n'est pas admissible d'ailleurs, comme le fait remarquer Kornmesser, que les populations romanes aient encore gardé dans les composés la désinence du génitif latin après l'époque franque, et si nous lisons dans la Chanson de Roland : « Il est écrit dans la *Geste Francor* », il faut noter que l'auteur se borne ici à nommer la *Gesta Francorum*, et qu'il ne parle pas roman, mais latin. Franc, dans *Francorchamps*, n'est donc qu'un adjectif roman indiquant la franchise de la localité, comme dans *Francheville*, *Franc-Waret*... » L'hypothèse de M. Kurth était d'autant plus séduisante que la commune de Francorchamps contient un

1. M. Brunot (*Hist. de la l. fr.*, I, 178, n. 3) n'a pas mentionné *Francorchamps* à côté de Franconville et de Villefavreux.

hameau nommé *Cronchamps* : et que *Franc-Cronchamps*, par dissimilation, donnerait tout naturellement *Francorchamps*.

Seulement, cette étymologie qui paraît la plus vraisemblable au point de vue phonétique, sémantique, historique, repose sur la présomption que *Francorchamps* aurait été dénommé dans la langue vulgaire du pays par des indigènes rustiques ; que ce serait un mot populaire roman, et non un latinisme monacal. Cette interprétation, qui nous paraissait aller de soi quand nous rédigions le *Glossaire toponymique de Francorchamps*, est sujette à trois objections. D'abord, l'analogie de *Franc-Courville* (Eure-et-Loir) ne peut pas être invoquée, car ce village est *Francourvilla* [1] en 1202 et *Francorvilla* en 1215 alors que *Courville, Curvavilla* en 1030, est encore *Curbevilla* en 1258. Ensuite, *Francorcamp* apparaît, longtemps avant *Cronchamp* (= le champ courbe), dans un pays et dans un siècle où les moines font tout, reliquaires, histoires, géographie et baptêmes ; et les lieux dits des alentours ne se baptisent pas eux-mêmes, ils sont baptisés, comme les manants, par les clercs qui parlent et écrivent en latin. *Francorcamp* pourrait fort bien, comme la *Chanson de Roland* sa contemporaine, avoir été écrit et conçu par des clercs latinistes qui mettaient en roman des latinismes. Enfin, voici un document malmédien, le contemporain ou l'aîné du retable de Wibald, et qui parle d'une sente « quae dicitur *Francorum semita* ».

3. « *Francorum semita* ». — Une « copie de vieux manuscrits » conservée aux Archives de l'État à Liège (Archives diverses de Stavelot, n° 19), après des allégations de J. Roderigue et de « M. du Bosc » (*sic*), cite de prétendus vestiges et noms francs restés dans notre pays : « *franchimont* (*francorum montem*), *francorchamp*; *voyez la translation de St. Quirin où il est dit francorum campus au IXe siècle. Charles Martel donna aussi une bataille dans ces environs contre Chilperic.* » — L'érudit du vieux temps qui a rédigé ces notes manque d'acribie et de grammaire historique (car *Franchimont* n'a rien à voir, phonétiquement ni historiquement, avec les Francs) ; mais son conseil mérite d'être suivi. Voyons la *Translatio*. Publiée dans les *Acta Sanctorum* (octobre, t. V, p. 550) d'après une copie (envoyée en 1638) d'un vieux manu-

1. Merlet, *Dictionnaire topographique du département d'Eure-et-Loir*, 1861, p. 74.

scrit de Malmedy, elle est conservée parmi des textes édifiants dans le *Ms. theol. lat. quarto 201* de la Bibliothèque royale de Berlin, lequel manuscrit est d'une écriture du XIe siècle et émane du monastère de Malmedy. Quant à la translation des reliques de saint Quirin, les éditeurs la placent vers 876 et non sous Charlemagne comme le prétend le narrateur. Ni dans le manuscrit qui m'a été obligeamment communiqué, ni dans les *Acta Sanctorum*, je n'ai rencontré le *Francorum campus* que croit avoir vu le compilateur du XVIIIe siècle [1]. Mais j'y ai trouvé moins et mieux. Parmi les miracles opérés à Malmedy et aux environs par saint Quirin et autres saints, le conteur met le trait suivant :

Inter plures, quos patriam egredi compulerat orationum gratia, mulier aderat ex oppido Nivialensi, ecclesie nostre ancilla, que quia remota videbatur a finibus nostris, censum sui capitis non solverat per multum temporis... Expletis ergo pro quibus venerat, revertebatur per eam que dicitur *Francorum semita*... Ut ergo montis apicem ascendit, horrore nimico stupefacta contremuit, soloque pede adherente, immobilis perstitit...

Cet *oppidum Nivialense* désigne-t-il Nivelle en Brabant, comme l'ont cru les éditeurs ? Ne s'agit-il pas plutôt de Nivelle-sur-Meuse, où Stavelot-Malmedy avait jadis des propriétés ? Dans l'un comme dans l'autre cas, la « sente Francor » qui menait de Malmedy vers l'Ouest traversait certainement le territoire de Francorchamps. Le mont dont la pèlerine nivelloise avait atteint le sommet, est le tertre ou *thier de Liège*, ainsi appelé parce que là passe le chemin de Malmedy à Liège. La « voie de Liège » moderne, c'est la *Francorum semita* du XIe siècle. Le « champ Francor » serait, comme aujourd'hui le « thier », dénommé d'après la voie qui y passait. Il serait, probablement, un analogue de *Canfranc*, le village aragonais au passage des Pyrénées que franchissaient les pèlerins français en allant en Galice.

---

1. Le résumé dit (à propos de l'abbé de Stavelot Absalon) : « Saint Quirin repose au monastère de Malmedy. L'an 806 Hildebrand évêque de Cologne qui avoit rendu des services signalés au roi de France et Odulphe gouverneur du même Malmedy obtinrent du roi Charlemagne et de Geofroy évêque de Paris le corps de saint Quirin avec quelques reliques de saint Nicaise et de saint Scuricule qui étoient réfugiés à Condet proche de Paris, pour les affranchir des mains idolâtres des Danois. »

Francorchamps, en effet, était non seulement au bord de la « sente Francor », mais aussi dans une zone frontière.

La postellerie de Malmedy, l'église de Francorchamps et en général toute la principauté de Stavelot, appartenaient à ce que Charlemagne, dans les *Narbonais,* appelle « les marches de la terre Francor ». L'Eau Rouge, le petit affluent de l'Amblève qui sépare aujourd'hui Francorchamps de Malmedy et la Belgique de la Prusse, séparait aux Xe et XIe siècles le territoire de Liège de celui de Cologne. Les deux diocèses différaient de chefs et d'administration, de langue et de monnaie. Malmedy, tout en relevant de Cologne, avait assez de relations avec Liège et Reims pour sentir la distinction des deux régions aux confins desquelles le monastère était établi. En remontant aux plus vieux jours de Malmedy que nous puissions atteindre, nous voyons que trois voies [1] menaient du monastère vers les trois parts du monde : celle de Liège (vers le pays de langue française), celles de Saint-Vith et de Trèves (vers le pays de langue teutonique). Or, 1° les gens du XIIe et du XIIIe siècle classent les pays et les mœurs des hommes d'après ce qu'ils ont vu et entendu le long des voies de pèlerinage ; et 2° deux au moins des trois voies malmédiennes sont devenues éponymes près de leur point de départ.

1° La langue d'oc est pour un Italien celle que l'on entend en allant à Saint-Jacques [2] ; le pèlerin dont parle le trouvère d'*Aucassin* (ch. 11, v. 18) est de Limousin, c'est-à-dire d'une autre langue, celle que l'on rencontre en allant du Nord au Midi, d'Arras à Saint-Jacques. En wallon de Francorchamps, *vōi* (voie) a pris le sens de pèlerinage. Et vers l'an 1100, les gens qui venaient vénérer saint Pierre et saint Quirin à Malmedy et saint Remacle à Stavelot appartenaient à l'un ou l'autre des deux groupes de populations, la romane ou française de l'Ouest, la

---

1. *Petite encyclopédie malmédienne*, p. Pol Wallon [abbé Jos. Bastin], Malmedy, H. Scius [1909].

2. Un Italien qui, vers 1380 avait servi de guide dans l'Apennin à un chevalier, disait de cet étranger : « Il devait être des parties de Gascogne ou de Languedoc ; car lui et ses gens disaient *oc, la langue que l'on parle quand on va à Saint-Jacques* » (Antoine de la Salle, *Le Paradis de la reine Sibylle*, extrait de *La Salade*, éd. J. Nève, p. 216). Un guide de pèlerins de 1395 signale une région pyrénéenne *prop lo fals lati*, près du faux latin, c.-à-d. d'un autre idiome (B. Schädel, *R. dial. rom.*, I, 79). Cfr. A. Counson, *Pensée romane*, Louvain, Uystpruyst, p. 227.

germanique ou teutonique de l'Est ; les pèlerins du premier groupe venaient par la *Francorum semita*. M. Bédier (IV, 273) l'a remarqué à propos de *Renaud de Montauban* : « Stavelot-Malmedy, abbaye de l'Ardenne et abbaye que se partageaient les diocèses de Liège et de Cologne, fut le lieu du monde le plus propre à fomenter à la fois des légendes ardennaises et des légendes rhénanes ; cette abbaye, établie à la frontière linguistique du français et de l'allemand, était le dernier sanctuaire de langue française qui attirât les pèlerins français quand ils allaient vers Notre-Dame d'Aix-la-Chapelle pour y vénérer les grandes reliques, vers Cologne pour y vénérer saint Pierre, et, à partir de 1164, les rois Mages. » — Or, pour aller des reliques stavelotaines de saint Remacle ou des reliques malmédiennes de saint Quirin et de saint Pierre, aux reliques liégeoises de saint Lambert et de saint Jacques, les pèlerins passaient par Francorchamps en suivant un sentier qui menait vers des voies françaises.

2° Des trois voies malmédiennes, deux au moins, la romane et une germanique, ont donné à des terrains leur nom, qui est celui de leur point d'aboutissement. Les cartes actuelles portent encore le nom de *Thier de Liège* entre Malmedy et Francorchamps. Et un document de 1188 mentionne un terrain *supra montem in via de Sancto Vito* [1]. Ce qui s'est produit pour Liège et pour Saint-Vith n'a-t-il pu se produire pour le *regnum Francorum* autrement notoire ?

Les moines de Stavelot-Malmedy avaient effectivement des rapports avec le diocèse de Reims, qui est le *regnum Francorum*. On allait d'un pays à l'autre par cette région luxembourgeoise du bassin de la Meuse où l'on trouve au xe siècle les *confines advenientium Francorum*. Et un acte rémois-stavelotain exactement contemporain de *Francorcamp* et à peu près contemporain de la *Francorum semita*, mentionne le *Francorum rex* Louis VI : en 1130, Rainaud archevêque de Reims concède un oratoire aux moines de Saint-Remacle demeurant à Germigny, et cela *regnante Ludovico Francorum rege anno XXI°* [2].

1. *Recueil des chartes* p. p. Halkin et Roland, t. I, p. 518.

2. *Ibid.*, p. 302. — La *Francorum semita* devait être d'autant plus connue et appréciée à Malmedy que les communications étaient plus difficiles avec la *Francorum regio* ; quand Malmedy fut devenu une sous-préfecture de la France révolutionnaire, le préfet du département de l'Ourthe (à Liège) cons-

Les moines malmédiens ont baptisé la *Francorum semita* tout comme les gens de Francorchamps, beaucoup plus tard, baptiseront *voie des Keiserlicks* la voie qui passait l'Eau Rouge et menait vers l'Empire de langue germanique les *keiserlicks* ou soldats impériaux.

Peut-être retrouve-t-on les mêmes Francs de la même France sur un autre point de la route Malmedy-Liège : à Beaufays, la *vôye Tchantchèse* (voie Française ou voie Françoise ?) aboutit à la grand'route Liège-Malmedy et passe par la *fontaine Tchantchèse* [1].

La *Francorum semita* n'est pas un phénomène isolé en Belgique ni dans les marches du *regnum Francorum*. En 927, Giselbert, comte, marquis et abbé des saints Pierre et Remacle (de Stavelot) donne en précaire des biens situés à Wellin (province de Luxembourg) *inter confines adueuientium Francorum et sancti Remacli confessoris* [2]. Le pays des Français et celui de saint Remacle sont donc distincts et en même temps en contact. Le pays de saint Remacle, c'est la principauté de Stavelot-Malmedy comme celui de saint Lambert c'est Liège ; et le nom de saint Remacle est celui qu'emploie le trouvère français qui célèbre Renaud de Montauban : « selon la version La Vallière (au vers 1979), Charlemagne découvre le refuge des fils Aymon à Montessor grâce à la dénonciation d'un pèlerin

Qui vint de saint Romacle tot le chemin ferré.

Tout le monde au moyen âge comprenait une telle indication géographique : ce pèlerin venait de Stavelot [3]. » — Le texte de 927 montre donc les confins du pays stavelotain et du pays de

---

tatait que la moitié de l'arrondissement de Malmedy était séparée du chef-lieu par des montagnes de glaise impraticables sept mois de l'année (Lanzac de Laborie, *Domin. fr. en Belg.*, I, 450).

1. J. Lejeune, Jacquemotte et Mouseur, *Glossaire toponymique de Beaufays*. B. S. Litt. wall., t. 52 (1910), p. 212.

2. *Recueil des chartes de St.-M.*, p. 136 ; Grandgagnage, *Mém. s. les anc. noms de lieux*, p. 39.

3. Bédier, *Légendes épiques*, IV, 249. — En 1071 les moines de Stavelot, portant les reliques de saint Remacle sur leurs épaules, vont à Liège réclamer auprès de l'empereur Henri IV contre la mesure qui a soustrait Malmedy à la juridiction de leur abbé (Kurth, *La Cité de Liège au moyen âge*, I, 49).

France dénommés par le génitif pluriel : et les *Franci* au génitif sont apparemment des voyageurs, autant dire des pèlerins.

Sur d'autres points, à proximité de la frontière linguistique, entre le pays wallon et le Brabant thiois, *Waelsche Baen* ou *Waelsche Weg* désigne en 1342 le chemin de Malines vers Namur [1], et *Vrankrÿksche Straete* [2] en 1454 est la route d'Aerschot à Tirlemont, par où les Thiois aboutissaient à des régions de langue romane.

Si l'on admet que des villages traversés par un chemin prennent le nom de ce chemin, c'est-à-dire de son aboutissement, on expliquerait une particularité de la région limitrophe thiois-liégeoise, le *Wesere-Gallicorum* de 1308 et le *Walsbetz* moderne [3] dont Grandgagnage disait : « vicissitudes singulières: Wezeren et Walsbetz, purement thiois à leur origine et l'étant encore à cette heure pour la plus grande partie, doivent avoir été purement wallons à une époque intermédiaire. » — Métamorphose étrange en effet ; et bien moins vraisemblable que l'hypothèse suivante : le *Wesere*, le *Betz*, étaient les endroits par où les Thiois arrivaient au pays *waels*, au pays *Gallicorum*. Mais ni Wezeren ni Betz n'étaient wallons, pas plus que la gare d'Orléans, à Paris, n'est orléanaise, pas plus que le « thier » de Liège, à Malmedy, n'est liégeois, pas plus que la « heid » de Malmedy, à Lorcé, n'est malmédienne, pas plus que le champ de Maestricht, à Tongres, n'est maestrichtien, pas plus que la *puerta de Francos* à Compostelle ou la *porte Francor* à Trémoigne n'étaient françaises. La région thioise belge présente plus d'un *Waelenweg* [4], le long duquel a pu se baptiser le *Waelenberg*, le *Waelenbosch*, le *Waelenbroeck*, la *Walsche Heyde*, le *Walsbergen* [5]. Les communes voisines de Walsbetz et d'Avernas le Bauduin présentent des lieux dits *Waesmontsche strael*, *Aen den weg van Sint-Truyden*, *Aen den weg van Wezeren*, *Au chemin de Tirlemont*, *Au chemin de Huy*, *Au sentier de Crehen*, etc. [6]. Le simple *tiège* (*terreum*, chemin de terre) est

1. Wauters, *Environs de Bruxelles*, I, XXVIII, cité par Kurth, *Frontière linguistique*, I, 397.

2. Kurth, I, 388.

3. Grandgagnage, *Mémoire*, p. 102 et 103.

4. Kurth, *Fr. l.*, I, 396.

5. *Ibid.*, 397.

6. *Ibid.*, 192. — De même, dans le Trentin, aux confins romano-thiois,

si important qu'il a donné son nom à un village voisin de Francorchamps et Spa, le Tiège de Sart; et *chin-* (chemin) est le préfixe de plusieurs lieux dits.

Du Rhin aux Alpes et aux Pyrénées, tant de roûtes menaient vers le royaume de France, qu'elles ont eu l'occasion de laisser leur nom aux portes de villes, aux collines ou pays, aux champs des territoires d'Empire et des Pyrénées aragonaises. De Chimai et d'Avesnes jusqu'à Nîmes, plus d'une ville a sa porte de France. Et aux alentours des monastères, les clercs ont abondamment employé et appliqué aux lieux dits le génitif pluriel *Francor*.

Ce génitif savant, conservé dans une cinquantaine d'anciens textes français, dépend, dans la majorité des cas, de termes tels que *geste*, *lignage* et *barnage*, *roi*, *empereur*, *ost*, *enseigne*, *chevalier*, *guise* et *loi*.

Li Nerbonois (v. 14, 770, 2820), *Aymeri de Narbonne* (v. 1280 et 2427), *Aiol* (v. 10695) mentionnent *la terre Francor* (*la terre Francour* dans *Fierabras*, p. 153 et dans les *Enfances Ogier*, v. 6306). Un texte picard du XIVe siècle, *Bauduin de Sebourc*, dit le royaume *Franchour* [1]. Jean Bodel d'Arras, dans les *Saisnes*, dit la *terre Francor*, et le trouvère brabançon Adenet li Rois parle de la langue *Francor* : les auteurs du Nord avaient donc, en employant ce latinisme, le sentiment d'une nation politique, linguistique et géographique. Vers le royaume honoré dont Reims était la ville sainte et dont Paris était la capitale en parler et courtoisie, conduisaient diverses voies qui, dans les marches teutoniques, gasconnes et aragonaises, laissaient parfois leur nom aux régions traversées.

A Dortmund, par exemple, affluaient les pèlerins qui vénéraient saint Renaud. Or, selon Jean Bodel (*Saisnes*, II, 183), Trémoigne (Dortmund) a une *porte Francor*.

En Gascogne passaient les pèlerins de Saint-Jacques de Compostelle. Or, le trouvère de *Renaud de Montauban* (177) mentionne en Gascogne un *pui Francor*.

Pour passer de Gascogne en Aragon, ou des pays de France

---

on trouve des noms comme *Altenbegh* (am alten Weg : Meyer-Lübke, *Einführung*, 2e éd., p. 251).

1. Voir exemples énumérés par Langlois, *Table des noms propres compris dans les ch. de geste*, et par Godefroy.

dans les pays d'Espagne, beaucoup de pèlerins, au XIIe siècle, franchissaient les Pyrénées à la hauteur qui sépare le val d'Aspe de la vallée de l'Aragon, à Somport (*Portus Asperi* dans un guide de pèlerins [1]). Or, le premier village que rencontrent là les pèlerins venant de France s'appelle maintenant encore Canfranc, *Canfrancus* dans le Guide. Sur la route de Léon à Compostelle, on trouve une *Villafranca*. Le *Canfrancus* au pied des Pyrénées ou le *Francorcamp* au bord de l'Eau Rouge (*Cala*) ne doivent-ils pas tous deux leur nom du XIIe siècle aux voies et voyageurs qui les traversaient ? Les deux villages, celui des Pyrénées et celui des Hautes Fagnes, sont minuscules ; et leur population est insignifiante auprès des voisins qui voyagent, écrivent et baptisent. *Francorcamp* auprès du monastère de Malmedy dont il dépendait, *Canfrancus* auprès de l'*Hospitale S. Cristine*, devaient tout naturellement subir la géographie monacale.

4. « *Francor* » *et* « *Francorum* ». — Le patriotisme du XIIe siècle, comme plus tard celui de la Révolution, se manifeste par des latinismes. Trois ou quatre cents ans avant que les humanistes fassent de *respublica* et de *patria* les mots *république* et *patrie*, les clercs ont fait de *terra majorum* et de *terra Francorum* la *terre major* et la *terre Francor*. Parmi les désignations archaïques de doulce France, de la terre des ancêtres, pourquoi celle de *Francor* a-t-elle été particulièrement fréquente et tenace ?

Puisque le plan de Rome est la carte du monde

pour les auteurs mérovingiens, carolingiens et capétiens, il faut chercher l'explication dans la géographie latine ou romaine. La géographie impériale appelle *Francia* une région située sur la rive droite du Rhin. Elle ne reconnaît pas la déchéance de l'empire au point d'étendre le nom de *Francia* à la *Belgica* envahie par les Francs. D'ailleurs *Gallia* et *Belgica* et les capitales des provinces sont fixées sur les cartes et dans les livres recopiés, tandis que les contours du *regnum Francorum* restent mouvants et instables comme les campements barbares. *Francia* est une expression géographique, un pays, une nation ; *Francorum* est

1. Voir J. Bédier, *Légendes épiques*, III, 124 et carte.

une expression militaire, le déterminatif d'une conquête, d'un roi. La littérature des v-xe siècles emploie le génitif pluriel *Francorum* beaucoup plus que par exemple *Gallorum* ou *Italorum* : alors que *Gallia* et *Italia* sont des concepts fréquents et bien délimités, le *regnum Francorum* a des frontières flottantes, des chefs multiples, des sens divers [1]. Sidoine Apollinaire qui mentionne *Francorum penitissimas lapides*, saint Jérôme qui parle de *Francorum regio*, Ammien Marcellin, Grégoire de Tours, la *Vita* de saint Éloi, tous désignent par le génitif pluriel le pays des Francs barbares et vagabonds. Comme eux écrivirent les auteurs qui racontèrent les vertus et miracles des saints mérovingiens et carolingiens. Le biographe de saint Faron, Hildegaire de Meaux (869), invente un chant d'autrefois qui aurait parlé du *rex Francorum* et de la *terra Francorum* (le pays de Meaux, *urbs Meldorum*). M. Krusch [2] remarque à ce sujet la complaisance de Hildegaire pour les assonances en *-orum* (*ex gente Scottorum*, *religio monachorum*, *in gente Francorum*). *Francor*, plus tard, fut une assonance fort commode pour les trouvères qui écrivaient en français après avoir appris le latin. Aussi faut-il remarquer que les *Francor* conservés dans la littérature épique sont généralement placés à la finale du vers. *Francor*, comme *Paienor*, pouvait figurer à l'assonance dans un sixième des laisses du *Roland*; et il assonait aux principaux mots épiques dans leur forme du XIIe siècle : *empereur* et *Carlon* et *Ganelon*, *seigneur*, *baron*, *preux*, *homme*, *neveu*, *meilleur*, *honneur*, *vigueur*, *felon*, *glouton*, *compagnon*, *jour*, *fleur*, aux adjectifs en *-eux*, aux substantifs abstraits en *-on* et en *-eur*, aux formes verbales en *-o* (*sont*, *deviendrons*). Donc, *Francorum* et *Francor* ont fleuri pour deux raisons, l'une historique, l'autre prosodique ; la raison historique, c'est que les latinistes impériaux sont peu disposés à appeler la Gaule *Francia* ; la raison prosodique, c'est que *Francor* offrait aux auteurs de chansons de geste une assonance toute faite. Ces deux raisons ont conservé cet exemple du génitif, lequel cas avait disparu [3], on le sait, pour des raisons syntaxiques et non

---

1. Voir J. Kurth, *La France et les Francs dans la langue politique du moyen âge*, R. Q. H., 1er avril 1895.

2. Voir J. Bédier, *Légendes épiques*, IV, 326 et n. 1.

3. V. Meyer-Lübke dans Gröber, *Grundriss*, I², p. 481.

phonétiques. Si l'analogie des autres finales n'a pas atteint *Francor*, si *Francour* et *Franchour* sont restés en minorité et caducs, c'est sans doute que le latinisme *Francor* était fort isolé; les populations, d'ailleurs peu nombreuses, des villas et champs *Francor*, ne sentaient plus que ce terme ressemblât à d'autres formes vivantes.

En résumé, *Francorchamps* est probablement le champ ou la plaine que traverse la *Francorum semita* ; cette sente conduit vers les voies françaises les gens qui viennent de Malmedy, et elle amène aux reliques de saint Quirin, saint Pierre et saint Remacle les gens venus des bords de la Meuse. Par là communiquent des pèlerins de la *terra Francorum* et des *partes regni Theutonici*, des diocésains de Liège et des diocésains de Cologne, la population romane et la population thioise. Sentier et « tiège », voie et chemin ferré, qu'ils traversent les « ports » pyrénéens ou les gués mosans, les champs d'Ardenne ou d'Aragon, les puis de Gascogne ou les portes de Trémoigne, ou les cols des Alpes, relient surtout en ce temps-là les sanctuaires aux sanctuaires. La vénération des reliques, qui a fait passer *capsa* et *peregrinus* au sens de *châsse* et de *pèlerin*, a déterminé aussi la fréquentation des routes, le contact interprovincial et international, le baptême des chemins, des régions et des peuples.

Albert Counson.

GUILLAUME DE MACHAUT

ET L'*OVIDE MORALISÉ*

Dans diverses œuvres de Guillaume de Machaut on rencontre, sous forme d' « exemples », des résumés de récits antiques : dans le *Jugement du Roi de Navarre* (1349) les histoires de Thésée et d'« Ariane », de Jason et de Médée, d'Héro et de Léandre, de l'abandon et de la mort de Didon ; — dans le *Voir Dit* (1364) la plainte de Polyphème, l'histoire de Picus, celle de Polydecte, celle du corbeau de Phébus, celle du rajeunissement d'Yolaus ; — dans le *Confort d'ami* (1357) l'histoire d'Orphée combinée avec celle du rapt de Proserpine ; — dans la *Fontaine amoureuse* (1362) l'histoire du jugement de Paris précédée du récit des noces de Thétis et de Pélée [1]. Les autres échos de l'antiquité dans les œuvres de G. de Machaut se réduisent à de simples mentions ou allusions, ou bien rappellent des histoires trop généralement connues de son temps pour qu'il soit possible d'en identifier la source directe, p. ex. l'histoire de Pyrame et Thisbé (*Jugement du roi de Navarre*, 3171-79).

On aura remarqué que les cinq « exemples » du *Voir Dit*, comme celui du *Confort d'ami*, se retrouvent dans les *Métamorphoses* d'Ovide, tandis que les quatre résumés du *Jugement* rappellent autant d'épîtres des *Héroïdes* [2], de sorte qu'on est tenté

---

1. L'« exemple » du *Confort* et celui de la *Fontaine amoureuse* seront prochainement publiés par M. E. Hoepffner dans le troisième volume de son édition des œuvres de Guillaume, qui nous a été d'un si précieux secours. M. Hoepffner a eu l'obligeance de nous envoyer la copie de ces deux fragments : qu'il nous soit permis de le remercier ici de cette libéralité, grâce à laquelle nous avons pu compléter notre étude.

2. Seuls le récit du jugement de Paris et celui des noces de Pélée et de Thétis ne sauraient être empruntés à Ovide, qui n'en parle qu'incidemment.

de considérer *a priori* ces œuvres d'Ovide comme les sources directes de la plupart des exemples de Guillaume. Telle a été, en effet, l'opinion de Paulin Paris dans son édition du *Voir Dit*[1], et M. E. Hoepffner, dans l'Introduction au tome I de son excellente édition des *Œuvres de Guillaume de Machaut*[2], arrive, comme nous aurons l'occasion de le voir, à une conclusion analogue, avec cette restriction importante qu'il admet à côté et comme intermédiaire la littérature latine du moyen âge, plus spécialement des commentaires explicatifs perdus aujourd'hui.

Or, ici même (XLI, p. 382 ss.), M. A. Thomas a démontré que « la chanson de Polyphème » telle qu'elle se trouve dans le *Voir Dit*, n'a pas été traduite par Guillaume du livre XIII des *Métamorphoses*, mais copiée de l'*Ovide moralisé*. L'emprunt « saute aux yeux à la lecture[3] ».

Plus récemment, dans une note sur l'*Ovide moralisé* lue au dernier congrès des philologues néerlandais[4], j'ai signalé d'autres emprunts faits par Guillaume à la vaste compilation. Depuis j'ai poussé plus loin ces recherches : elles m'ont amené à des résultats précis, que voici.

Les « Exemples » du *Voir Dit*.— 1. La *Chanson de Polyphème*[5] (vv. 7215 ss.) a été copiée telle quelle dans l'*Ovide moralise* (voir plus haut).

2. *L'histoire de Picus* (vv. 7006-7061). - Guillaume commence par nous décrire les perfections de « Piquus, roy de Laurente »,

> ... li plus vaillans, sans faille,
> De la troïenne bataille,
> De hardement, de vasselage,
> Voire selon son juene age,

---

1. Paris, pour la Société des Bibliophiles français. Sur la valeur de cette édition voir *Romania*, XLI, p. 383.

2. 1908, Société des Anciens Textes. — M. Chichmaref, l'éditeur des *Poésies lyriques* de Guillaume, n'a pas eu à s'occuper de la question.

3. P. 396.

4. Handelingen van het zevende Nederlandse Filologen-Kongres (Groningen, 1913), p. 81 ss.

5. *Métamorphoses*, XIII, 778-869.

Car ans n'avoit pas plus de .xx.
Or vous diray je qu'il avint.

Dans l'*Ovide moralisé*[1] nous lisons que « Pycus, rois en Lombardie » — qui est appelé un peu plus loin « roy de Laurente », —

Biaux fu, mes plus hardis assez.
N'ot pas plus de .xx. ans passez,
Ne ne veïs onques sans faille
En la troyene bataille
Grejois qui fust de son aage
Tant esprouvé de vasselage.

Les deux textes continuent par les vers suivants :

G. de M.	*O. M.*
Maintes dames le convoiterent	Maintes dames le convoitierent
Et son amour li demanderent :	Et maintes puceles l'amerent :
Nimphes de bois et de rivieres	Nimphes de bois et de rivieres,
Lui en firent maintes prieres,	Mes il les mist toutes arriere
Mes onques n'en volt nulle amer,	Pour l'amour une, ou il ot mis
Ne dames n'amies clamer,	Tout son cuer com loiaulz amis.
Fors une seule qu'il amoit.	

A partir d'ici Guillaume abrège — en résumant en huit vers la métamorphose de Picus, que Circé jalouse change en un « oisel de lait plumage » — puis il parle assez longuement de

..... la belle Caneüs,
Dont li chans fu si congneüs
Que ceus qui bien la congnoissoient
« Deesse de chant » l'appelloient.
(« Caneüs », c'est « chant » en gregois :
Ce diënt nobles et bourgois), etc.

Nous ne nous arrêterons pas à relever tous les endroits où le texte de Guillaume a été visiblement inspiré par celui de l'*Ovide moralisé* : l'emprunt est évident dans les quelques passages que nous venons de donner. Mais on aura noté l'erreur

1. Je cite partout d'après le manuscrit de Rouen 1044, qui représente presque intégralement le texte du poème.

faite par Guillaume sur le nom de la malheureuse « fille Venelie et Janus ». « Machaut n'a pas toujours bien entendu le texte latin [1], comme il est aisé de s'en convaincre », dit P. Paris dans une note à la page 287 de son édition du *Voir Dit*. Or, il est évident que c'est en lisant ces vers de l'*Ovide moralisé* :

Trop bele chanteresse estoit,
Et, pour ce que si bien chantoit,
« Canens », c'est « chantant » l'apeloient
Tuit cil qui bien la congnoissoient,

que Guillaume a lu *Caneüs* au lieu de *Canens*, et, par suite, ne s'est pas rendu compte qu'il s'agissait là d'un verbe latin et non pas de quelque mot « gregois ». S'il avait eu sous les yeux le texte d'Ovide, il aurait été à peu près impossible qu'il se trompât si grossièrement, et son erreur achève de nous convaincre que l'*Ovide moralisé* seul lui a fourni son résumé de l'histoire de Picus.

3. *L'histoire de* « *Polytetus* » (vv. 5332-5343).

Perseüs, qui par l'air voloit,
Se muoit en ce qu'il voloit ;
Politetus le desprisoit
Et partout de li mesdisoit ;
Mais en pierre si le mua
Qu'onques puis ne se remua,
Par le chief Gorgon, qu'il gardoit,
Qu'ame ce chief ne regardoit
Que en pierre ne fust muee,
Tant fut soutive ne desree.
Ovides le dit en ses fables,
En moralitez veritables.

Les derniers vers indiquent comme source de cet « exemple » — qui correspond à *Métamorphoses*, V, 242 ss. — quelque « Ovide moralisé » : il est évident qu'il s'agit de celui auquel Guillaume a pris sa « chanson de Polyphème » et son histoire de Picus. Nous trouvons là, en effet, quelques vers ou expressions du *Voir Dit*, p. e. le nom de Polydectus changé en

1. *Métam.*, XIV, 320-434.

« Polytetus », l'expression « le chief Gorgon », le nom de Perseus accompagné de l'épithète « qui par l'air vole ». Enfin l'*Ovide moralisé* dit également que

> Politetus par son outrage,
> Rois de Seriphe, *desprisoit*
> Le preu Perseüs.....,

et que Perseus

> Muer le fist em pierre dure.

4. *L'histoire du rajeunissement d'Iolaus* (vv. 212-232).

> Hebé, déesse de Jouveute,
> Qui des cielz estoit boutilliere [1],
> Rajovenist, à la priere
> D'Ercules, le vieil Yolus
> Dessus le mont de Tymolus ;
> Filz fu Carliore le Sage.
> .....
> Si que li dieu leurs viés parens
> Pour estre jones et parans
> Souvent a Hebé presentoient
> Et moult doucement li prioient
> Qu'il les voulsist rajovenir ;
> Mais onques n'i porrent venir,
> Car la Deesse bien apprise
> Lor respondoit par boune guise,
> Et disoit qu'elle n'avoit cure
> De tollir son droit a Nature.

L'auteur de l'*Ovide moralisé* raconte en quelques vers l'histoire d'Iolaus, que « Hébé, la bouteilliere des cieux,.. de sa vieillesse gari... par la priere dou noble Hercules son mari ». Puis, après avoir donné son « allégorie » de la fable, l'auteur répète :

> Pour l'amour et pour la priere
> D'Ercules fist la bouteilliere
> Des cieulz Ylus rejovenir
> Et de viel joevne devenir.

1. Dans les *Métamorphoses* d'Ovide (IX, v. 400) le nom de Hébé ne se trouve accompagné que de l'épithète « Iunouia ».

Themis dist [1] que briement vendroit
Uns temps que Hebé convendroit
Doner jouvencelin aé
Aus enfans de Callyroé
Pour venger la mort de lor pere...

Vient ensuite un récit très détaillé de la « discordia Thebae », qu'Ovide se contente de résumer, et pour lequel l'auteur de l'*Ovide moralisé* a emprunté des détails à Stace, comme il le dit lui-même. Dans ce récit se trouve un passage, correspondant à *Métam.*, IX, 413-17, où l'auteur raconté que « Hebé, la bouteilliere des cieux, fist des *deus* enfans de Callyroé *deus* iovencieulz ». Après l'allégorie, l'auteur continue :

La fable a retrait, ce m'est vis,
Que pour le comant de Iovis
Dona jovencelin aage
Au (*sic*) filz Callyroé la sage
Hebé, déesse de Jovente.
Chascuns damediex li presente
Ses vielz parens et fet venir
Pour eulz fere renjovenir ;
Mes ce ne puet pas avenir
Selonc la rigle de nature.
. . . . . .
Jupiter. . . . . .
. . . . parla pour eulz apaier :
« Trop vous doi, dist il, effraier,
Et chascuns veult metre sa cure
A tolir le droit de nature ».

Enfin, parmi les Rubriques de l'*Ovide moralisé* nous en trouvons une où se lit la faute, signalée dans le fragment cité ci-dessus, sur le nombre des fils de « Callyroé » : « Ci dist la fable comment Hebé la dieuesse de Jouvente par le commant Jovis rajouveni le (*sic*) filz Calliroé la sage. »

Si nous comparons maintenant le texte du *Voir Dit* avec ce que j'ai cité de l'*Ovide moralisé*, nous constatons :

1° Que les deux textes, ici encore, se ressemblent trop pour que ces ressemblances puissent être considérées comme fortuites;

1. Cf. *Métamorphoses*, IX, 404.

2° Que l'erreur de Guillaume, qui donne un seul fils à Callirhoé et identifie ce fils avec Yolaus, ne s'explique sans difficulté que si l'on admet qu'il a emprunté son récit à l'*Ovide moralisé* : nous trouvons jusqu'à deux fois la même erreur sur le nombre des enfants de C. dans ce texte, où elle est une simple inadvertance de copiste des plus explicables.

5. *L'histoire de Coronis et du Corbeau de Phébus* (vv. 7705-8110).

Voir Dit :	*O. M.*
En Thessale ot une pucele	En Thesale ot une pucele,
Qui estoit avenant et bele	La plus plesant et la plus bele,
Et de grace la plus loee	La colour avoit fresche et fine :
Qui fust en toute la contree,	Coronis ot non la meschine,
Nee en la cité de Laurice [1]	Nee en Laurisse la cité, etc.
. . . . .	
Coronis ot nom la meschine, etc.	

Suit dans les deux textes l'histoire du Corbeau qui va dénoncer à Phébus les amours de Coronis et de son amant, et qui rencontre en route la Corneille, qui lui déconseille de le faire en lui racontant l'histoire de ses propres malheurs [2]. Ce qui caractérise les deux récits français, c'est qu'ils s'étendent sur les circonstances de la naissance surnaturelle d'Erichtonius — qu'ils appellent tous les deux Euritonus — là où Ovide se contente du demi-vers *Prolem sine matre creatam*. « C'est apparemment dans Hygin (fable 166) que Machaut était allé déterrer cette ridicule légende mythologique », dit Paulin Paris [3], qui ne connaissait pas l'*Ovide moralisé*. Pour nous il est clair que Guillaume a exploité encore une fois les trésors de la vaste compilation. Voici quelques passages qui achèvent de le prouver :

Voir Dit :	*O. M.*
7863 Je fui jadis dame et maistresse	Je fui jadis dame et mestresse
De l'ostel Pallas la deesse.	De l'ostel Pallas la deesse —
7845 . . . tart ne puet hurter a porte	Trop isneaux vient cil a la porte
Qui malvaise nouvelle apporte.	Qui mauvese nouvele aporte.
	Ja si tart ne saura venir.

1. *Métam.*, II, 542 : Larissaea Coronis.
2. *Métam.*, II, 542-632.
3. *Op. cit.*, p. 321.

	Souvent meschiet de dire voir,	Souvent pert l'en a dire voir :
7833	Tous voirs ne sont pas biaus a [dire.	Tout voir ne sont pas bon a dire. —
8085	Li corbiaus attendoit merite De la nouvelle qu'il a dite.	Li corbiaux atendoit merite De la nouvele qu'il ot dite.

Au vers 8094, après avoir raconté la naissance du fils de Coronis, Esculapius, Guillaume continue :

Et si sceust plus de surgerie [1]
Que nul homme qui fust en vie,
Car il faisoit les mors revivre,
Si com je le truis *en mon livre*.

Ce « livre » ne peut être que l'*Ovide moralisé*.

Les « Exemples » du *Jugement du Roi de Navarre*. — 6. *L'histoire de Jason et de Médée* (vv. 2770-2804). — Guillaume résume en dix vers l'histoire de la conquête de la toison d'or, racontée déjà dans le *Roman de Troie* et dans le *Roman de la Rose* ; « par contre, il s'étend longuement, comme l'exigeait son sujet, sur la trahison de Jason et l'atroce vengeance de Médée, que Benoît avait passées sous silence et que Jean de Meun n'avait traitées que sommairement..... C'est de la combinaison [des *Métamorphoses*, VII, et de la XIIe épître des *Héroïdes*] qu'est entièrement sorti l'exemple de Guillaume », dit M. Hoepffner. C'est parfaitement juste, pourvu qu'on ajoute que celui qui a fait la combinaison est l'auteur de l'*Ovide moralisé*, dont Guillaume résume le récit. Contentons-nous de citer, comme preuve suffisante, les tirades suivantes :

G. de M.	*O. M.*
Elle fu si desesperee..., Que deus enfans, qui siens estoient, Pour ce que Jason ressembloient Ocist, en despit de Jason, Puis mist le feu en sa maison, etc.	Sa rage tant la demena, Que deus enfans, qui siens estoient, Pour ce que lor pere sembloient Ocist, en despit de Jason, Puis mist en flambe la maison, etc.

7. *L'histoire de Thésée et d'Ariadne* (vv. 2707-69). — Jusqu'ici la plus ancienne forme française connue de cette légende était celle du *Jugement*. Il y en a cependant une autre, plus ancienne,

1. *Ovide moralisé* : sirurgie.

dans l'*Ovide moralisé* [1], et nous retrouvons dans ces deux versions presque tous les traits, remarqués déjà par M. Hoepffner, par lesquels la légende française diffère de la légende antique. Ainsi le Minotaure n'est pas désigné par son nom : Guillaume l'appelle « un moustre trop mervillous » ; l'*Ovide moralisé* ne parle dans le texte que du « moustre », mais dans la Rubrique correspondante nous lisons : « Ci dit dou moustre mervillous que Mynos fist clore em prison..... ». L'un et l'autre texte se taisent sur le détail de la voile blanche ou noire. Tous deux s'écartent encore de la version antique en substituant au tribut de sept jeunes gens et d'autant de jeunes filles cet autre détail que les Athéniens n'envoyaient qu'un homme tous les ans. Enfin cet homme, c.-à-d. Thésée, y est désigné par le sort, tandis que dans la légende antique le sacrifice de Thésée est volontaire :

G. de M.	*O. M.*
Or avint que li sors cheï	Au tiers terme cheï la sort
Seur Theseüs.....	Dessus le fil au roi d'Athaines,
	Theseüs.....

Ces coïncidences sont déjà assez significatives; voici encore un trait curieux. Dans les textes latins [2] le dieu qui épouse « Ariane » délaissée s'appelle *Liber* ; Guillaume l'appelle *Bacus*. « On admettra difficilement, dit M. Hoepffner, que Guillaume ait été assez versé dans la mythologie romaine pour substituer *Bacus* à *Liber* ; il a déjà dû trouver ce nom dans la source où il a puisé [3]. » Cette source, il n'y a plus de doute pour nous, est l'*Ovide moralisé*, qui, en effet, nomme *Bacchus* [4].

8. *L'histoire de l'abandon et de la mort de Didon* (2095-2130). — Voici ce que l'éditeur du *Jugement du roi de Navarre* dit sur

1. « Nous ignorons, dit M. Hoepffner, si le récit ne figure pas déjà dans l'*Ovide moralisé* » (p. LXXV, note).

2. *Métamorphoses*, VIII, 152 ss. ; *Fastes*, III, 459 ss. ; *Mythographi Vaticani*, éd. Bode, 1834. I, 43 ; II, 124 ; le Commentaire de Servius sur l'*Énéide* (III, 74 ; VI, 14 ; 28 ss.) ; Hygin, *Fables* 41 et 42 — tous cités par M. Hoepffner, p. LXXVII.

3. P. LXXVI.

4. Dans un autre endroit du poème nous lisons cette phrase . « Bacchus que les Romains appellent Liber. »

cet exemple assez court : « . . . Machaut ajoute au récit traditionnel un trait que ne lui fournissait ni l'*Énéide* ni, autant que je sache, aucun auteur de langue française avant lui, c'est que Didon

> ... ne morut pas seule,
> Einsois a deus copa la gueule,
> Car d'Eneas estoit enceinte (v. 2119-21).

Cependant, ce détail d'un goût plutôt douteux n'est pas de l'invention de notre poète. Il paraît déjà dans les *Héroïdes* d'Ovide. . . . . Machaut peut avoir puisé directement à cette source, en transformant en fait réel ce qui n'était qu'une supposition chez le poète latin [1]. »

Le détail se trouve déjà dans l'*Ovide moralisé* :

> Mes seule ne morrai je mie :
> Il me laist grosse et empregnie
> D'un enfant qu'il a engendré.

9. *L'histoire d'Héro et de Léandre* (vv. 3231-98). — Cet « exemple » a déjà été comparé par M. Hoepffner au récit de l'*Ovide moralisé* publié, d'après un assez mauvais manuscrit, par Tarbé dans le tome VIII de sa *Collection des poètes de Champagne antérieurs au XVIe siècle* (1850, Reims [2]) : « Il existe entre le long récit de Chrétien [3] et le passage plus court de Guillaume certaines différences qui témoignent de l'indépendance de ce dernier vis-à-vis de l'*Ovide moralisé*... C'est, par conséquent, un récit original que donne Machaut, et c'est de nouveau dans Ovide qu'il en trouve les données principales. Les épîtres XVIII et XIX des *Héroïdes*, apocryphes en réalité, mais attribuées à Ovide par les auteurs médiévaux, contenaient presque tous les éléments de son exemple [4]... ». Pour le

1. P. LXXIV. M. Hoepffner rappelle encore que Jehan le Fèvre, dans son *Livre de Leesce* (vv. 2435-60), a reproduit le même détail, « qu'il a sans doute directement emprunté à Machaut ».

2. Publié, comme on sait, sous ce titre : *Les Œuvres de Philippe de Vitry*.

3. On sait que Chrétien (Legouais de Sainte-More) est le nom qu'on donnait autrefois à tort à l'auteur de l'*Ovide moralisé*; voir pour les détails de cette question mon édition de *Philomena*, Introd., p. V-XIV.

4. P. LXXX.

dénouement, qui n'y est que vaguement indiqué, M. Hoepffner, en rejetant comme inutile l'hypothèse de quelque commentaire explicatif, accompagnant le texte des *Héroïdes* mais ignoré ou perdu aujourd'hui, rappelle que « le commentaire bien connu des auteurs du moyen âge que Servius a joint aux œuvres de Virgile donne en quelques mots le dénouement tel que le raconte Machaut. Il est pour le moins très possible que Guillaume ait trouvé là toute la fin de son récit [1] ».

Si nous comparons à notre tour le texte de Guillaume avec celui de l'*Ovide moralisé*, nous constatons, avec M. Hoepffner, que, dans Guillaume, Héro se jette du haut de la tour sur le cadavre de son amant, tandis que dans l'*Ovide moralisé* Héro *descend* de la tour et vient « hastivement » à la mer après son réveil d'un songe où elle avait vu un « grant dalphin »,

« ... qui mors venoit,
Parmi la mer, droit à la rive,
..... au port de Sixte .....

En arrivant sur la plage elle

Vit celui que tant pot amer
Par la marine mort flotant,
Si com li flos le vont botant.
Quant la bele voit ce damage,
Tel duel a qu'a poi qu'el n'enrage.
De son duel ne vueil faire conte :
Nulz duelz vers le sien riens ne monte.
En mer sault avuec son amant.
Moult par l'embrace estroitement.
Moult a pour lui son cuer destroit.
Mort le baise et embrace estroit.
Bras a bras est lez lui perie,
De dolour et des flos noie, etc.

Nous constatons également avec M. Hoepffner, que le texte de Servius (Comm. sur les *Géorgiques*, III, 258) donne le dénouement tel que Machaut le donne (« illa se praecipitavit e turri »). Mais nous nous écartons de lui quand il attache quelque importance à cette divergence d'une part, cette coïncidence de

1. P. LXXXI.

l'autre. Pour nous il est évident — et nous savons que M. Hoepffner pense aujourd'hui comme nous — qu'ici encore l'*Ovide moralisé* seul est la source de Guillaume : en supprimant le songe celui-ci se rapprochait nécessairement du dénouement plus simple de Servius, sans qu'il soit permis pour cela — car c'est ainsi que la question se pose désormais — de considérer le commentaire de Servius comme une des sources de Guillaume.

En comparant, après cela, le texte du *Jugement* avec celui de l'*Ovide moralisé*, on leur trouve facilement un certain air de parenté, p. ex. dans les vers suivants :

	G. de M.	*O. M.*
3242	... sans nef et sans barge.	... sans nes, sans barge.
3257	... la plus bele de ce mont	... la plus bele de cest mont
3294	Si l'embrassoit estroitement	Moult par l'embrace estroitement,

mais il convient d'ajouter que pour aucun « exemple » l'emprunt n'est plus difficile à *prouver*, car, dans aucun « exemple », les réminiscences littérales ne sont moins nombreuses ni moins accusées.

L'« EXEMPLE » DE LA *Fontaine amoureuse*. — 10. Guillaume fait précéder son histoire du Jugement de Paris du récit des noces de Thétis et de Pélée [1]. Dans ce dernier récit nous remarquons, en le comparant avec celui de l'*Ovide moralisé*, que Guillaume abrège le texte, comme ailleurs, tout en respectant en général les grandes lignes du récit, mais que, d'autre part, il s'y trouve quelques petits hors-d'œuvre, p. e. une allusion à l'histoire de Midas au moment où l'auteur nous signale la présence, à la fête, de Phébus « qui bien et doucement harpe de sa harpe » et de Pan, qui « fresteloit »,

> Et Midas, li sos, desprisoit
> La harpe, et le frestel prisoit,
> Mais Phebus en prist grant vengeance...

Voici pourtant un passage qui prouve indiscutablement qu'ici encore Guillaume s'est inspiré de l'*Ovide moralisé* :

---

1. La même combinaison des deux récits se retrouve dans Hygin, dans Lucien et dans le *Chemin de long Estude* de Christine de Pisan (voir la note suivante).

Font. Am.	*O. M.*
Tros si fu fils Euthonion.	Tros fu filz Erethonion,
Ylus, cils qui fist Ilion,	Ylus, cil qui fist Ylion,
Ganimedes, Assarracus	Ganimedes, Assarachus
Furent fils au roy Thros. Carpus	Furent fil au roi Tros. Cappus
Fu niés Thros et taions Enee,	Fu uiés Tros et aiolz Enee,
Cui Prians ot Creusa donnee.	Cui Prians ot Creusa donee.
Leomedon fu fil Yli	Laomedon fu filz Yli
Et trois autres aveques li,	Et deus autres avueques li,
Polidamas et Japestor.	Polidamas et Iapestour.
Herculés ot en un estor	Herculès ot en un destour
Leomedon destruit et mort.	Laomedon destruit et mort.

Inutile de continuer cette généalogie de « Paris le pastour de Troie » : l'emprunt est évident. Je n'entrerai pas ici dans les détails d'une comparaison entre le texte de Guillaume et celui de sa source : le récit de la *Fontaine amoureuse* sera publié prochainement par M. Hoepffner : ce sera le moment d'y revenir. Une dernière remarque seulement. Nous trouvons dans Guillaume ce détail que les trois déesses sont assises à une table

Qui n'estoit pas de bois d'erable,
Eins estoit d'or [1] fin esmaillié,
Car les ymages et la vie
Y estoient des dis Sebilles,
Qui sages furent et abilles,
Et qui tant fort estudiërent
Que toutes dis prophetiserent

1. M. Dressler, dans sa thèse intitulée : *Der Einfluss des altfranzösischen Eneas-Romanes auf die altfranzösische Litteratur*, p. 47-50, n'a pas tenu compte du texte de Guillaume dans ses recherches sur les sources du récit des noces de Pélée et du jugement de Paris tel que Christiue de Pisan l'a inséré dans son *Chemin de long Estude* (6149-6192, éd. R. Püschel). Le récit de Christine s'écarte de celui de ses prédécesseurs, entre autres détails, par la présence d'une table d'or à laquelle les trois déesses sont assises au moment où Discorde jette la pomme. Or, on voit que ce détail se retrouve dans le récit de Guillaume : il manque dans toutes les autres versions françaises antérieures aussi bien que dans Hygin. Il est donc inutile de considérer Hygin comme la source directe de Christine : il suffit d'admettre qu'elle ait lu la *Fontaine Amoureuse* de Guillaume, qui, lui aussi, comme Hygin, combine le récit du jugement de Paris avec celui des noces de Pélée (cf. Dressler, *loc. cit.*, p. 50).

De l'avenement Jhesucrist,
Si com veü l'ay en escript.

Or, ces dix « Sebilles » se retrouvent dans l'*Ovide moralisé*, dans le livre XIII :

Diz Sebyles furent par conte,
Si com li livres le raconte
En quoi je l'ai trouvé escript,
Propheciens de Jhesucrist...

L « EXEMPLE » DU *Confort d'Ami*. — 11 r. Guillaume raconte d'abord la descente d'Orphée aux enfers « pour aler Erudice querre » : introduction, description de « l'entree de ce passage », puis Orphée

Sa harpe acorda sans delay
Et joua son dolereus lay.
. . . . . .
J'ai son lay maintes fois veü
Et l'ai de chief en chief leü,
Mais plus ne contient fors qu'il prie
Qu'il rait Erudice s'amie.

Ce « lai », dont Guillaume se contente de résumer ainsi le contenu, se retrouve dans l'*Ovide moralisé*, fragment publié par Tarbé sous le titre « Histoire d'Orphée » (p. 63-65 des *Œuvres de Philippe de Vitry*) : c'est donc dans cette œuvre que Guillaume a pu le lire « maintes fois » [1].

Après une description des effets du chant d'Orphée, Guillaume « laisse un po sa matire » pour nous raconter l'histoire du rapt de Proserpine, là où Ovide et son traducteur se contentent d'une simple allusion [2]. En comparant ce récit avec le

1. Ce « lai » correspond à *Métam.*, X, 17-39.

2. *Métam.*, X, 28, 29 : « Famaque si veteris non est mentita rapinae, Vos quoque junxit amor. »

Ovide mor. (éd. Tarbé, p. 64) :

Amours fist faire la rapine
De vous deux et l'assemblement ;
Se la renommee ne ment,
Pluto Proserpine ravit
Par amours, si tost qu'il la vit.

récit correspondant de l'*Ovide moralisé* au livre V (= *Métam.* V, 346 ss.) on se convainc aisément qu'ici encore Guillaume raconte d'après la moralisation, en déplaçant seulement le récit : voici, par exemple, comment les deux poètes traduisent les vers 405 ss. d'Ovide (« Perque lacus sacros et olentia sulpure fertur, stagna Palicorum, etc. ») :

G. de M.	*O. M.*
Les estans dou souffre a passez	Les estaus de souffre a passez
Et d'autres mauvais pas assez	Et mains autres malz pas assez
.....	Droit a l'estaut de Cycanie.
Vers les estans de Sicanie.	

Nous voilà fixés pour l'histoire du rapt de Proserpine : c'est donc encore de l'*Ovide moralisé* que Guillaume parle quand il finit le récit par ces vers :

..... je t'ai conté la rapine
Que Pluto fist de Proserpine,
Si com l'istoire le raconte.

Guillaume continue son récit de la descente d'Orphée en nous décrivant comment

Tantalus, qui la muert de soy
Et s'a l'iaue d'encoste soy,
Sa soif et sa peinne entr'oublie
Pour la tresdouce melodie
Dou bon pouëte qui enchaute
Tout enfer quant il harpe et chante.
De Ysion la roe repose,
Qui est si dolereuse chose.
.....
Et a Sisiphus point ne grieve
La graut roche pesant et grieve,
Et Tycius, qui son entraille
Et son iusier aus voutours baille
Oublia sa male aventure.
.....
Les beles dyanes (*sic*) geterent
Ius les tamis qu'elles porterent
Et leurs seaus qui sans fons sont, etc.

Ce passage a certainement été emprunté à l'*Ovide moralisé*,

et non traduit des *Métam.*, X, 41 ss. Nous retrouvons notre passage dans la publication de Tarbé (p. 71), et nous constatons que les « beles dyanes » de Guillaume, qui représentent d'une façon si bizarre les *Belides* d'Ovide (vv. 44), sont nommées dans l'*Ovide Moralisé* les « Bellidiennes » — tout comme ce texte appelle p. ex. les « virgines de Cecrope natae » (*Métam.*, II, 555) les « Cyroperiennes »[1]. Les « beles dyanes » du *Confort* ne s'expliquent que par les « Bellidiennes » de l'*Ovide moralisé*.

Il serait facile de multiplier les citations de passages plus ou moins textuellement empruntés à l'*Ovide moralisé*. En voici un :

Confort :	*O. M.*
Et Erudice sans tarder	Et maintenant sans plus tarder
S'enfui en la charte horrible	Est cele en enfer refoye
.....	Et de ses yex esvanoye.
Et de ses yex s'esvanui.	

Dans les deux textes le malheureux Orphée s'en va finalement « en Redope » (*Mét.* « in altam se recipit Rhodopen ») : en effet, dans l'œuvre de Guillaume les noms latins francisés le sont toujours sous la forme que leur avait donnée l'auteur de l'*Ovide moralisé*. A quoi il importe d'ajouter que jamais nous ne cherchons en vain dans cette dernière œuvre un nom antique rencontré dans un des exemples de Guillaume.

Après avoir raconté la malheureuse fin de l'histoire de la descente d'Orphée et les aventures qui amenaient sa mort, Guillaume donne encore un résumé très court de l'histoire du jugement de Paris, puis un autre de l'histoire d'Hercule. Je n'insisterai pas sur ces récits trop courts pour qu'il soit possible d'en identifier la source directe; mais, ces récits se retrouvent plus détaillés dans l'*Ovide moralisé* et les noms latins s'y montrent francisés sous les mêmes formes que dans Guillaume : il est donc vraisemblable que celui-ci a puisé ici encore dans la vaste compilation.

Ainsi, contrairement à l'opinion émise jusqu'ici, Guillaume, pour ses « exemples » empruntés à l'antiquité, n'a eu recours ni à des auteurs classiques ni à des œuvres latines médiévales : son unique source a été l'*Ovide moralisé*, qui, comme on sait,

1. Il va sans dire que nous retrouvons cette dernière forme chez Guillaume, *Voir Dit*, 7903.

date du commencement du XIVe siècle. Entrer dans une appréciation de la façon dont Guillaume s'est servi de cette source nous mènerait trop loin. D'une façon générale, Guillaume, là où il ne se contente pas d'un résumé très court, raconte « d'après » l'*Ovide moralisé*, c.-à-d. qu'il ne perd pas le texte de vue, sans pourtant le copier; de temps en temps seulement il prend quelque vers ou expression de son modèle, pour continuer après à sa manière, tout en respectant en général le contenu de sa source. Ainsi nous retrouvons dans l'*Ovide moralisé*, comme on a pu le remarquer, le dernier vers du résumé de l'histoire d'Yolaus, mais nous constatons en même temps que ce vers s'y trouve dans un discours de Jupiter supprimé tout entier par Guillaume. Nous rencontrons le même procédé plus accusé encore dans l'histoire du Corbeau de Phébus, où Guillaume commence à plusieurs reprises une partie nouvelle du récit par un ou deux vers de sa source. Ce dernier récit est en même temps le seul exemple d'une histoire plus développée dans Guillaume que dans la grande compilation; par contre, l'histoire du jugement de Paris se trouve réduite de 1200 à 500 vers environ. Plusieurs exemples ne sont autre chose que des résumés en peu de vers de récits assez longs de l'*Ovide moralisé*. Une foisil s'agit d'une simple copie (n° 1).

M. Hoepffner a remarqué (p. LXXXI) que Machaut développait d'autant plus ses exemples antiques, qu'ils étaient moins connus des auditeurs français. « De cette façon, il nous renseigne assez exactement sur l'état des connaissances du public français de son temps en matière de légendes antiques. » Nous pouvons appliquer cette remarque à la manière dont Guillaume use de l'*Ovide moralisé*, et conclure des emprunts qu'il lui fait que l'*Ovide moralisé* était encore peu connu du grand public au moment où Guillaume écrivait ses principales œuvres ; conclusion assez plausible, si l'on veut bien se rappeler qu'un homme comme Berçuire, qui travaillait entre 1337 et 1340 à un commentaire latin moral et allégorique sur Ovide, ne connaissait pas encore à cette époque l'*Ovide moralisé* [1].

---

1. Cf. *Histoire littér. de la France*, XXIX, p. 399. Je crois d'ailleurs que Gaston Paris a vieilli notre poème d'une vingtaine d'années au moins en considérant comme la protectrice de l'auteur de l'*Ovide moralisé*, nommée

En résumé : 1° Les connaissances que Guillaume de Machaut a eues de la littérature latine ont probablement été moins grandes qu'on n'avait été obligé de l'admettre jusqu'ici, puisqu'il emprunte le sujet (et quelquefois même la forme) de tous ses « exemples » antiques à un ouvrage français contemporain, l'*Ovide moralisé*.

2° L'*Ovide moralisé* a joué dans l'histoire de la littérature française du XIVe siècle un rôle plus important encore qu'on ne le croyait jusqu'ici [1].

Ces constatations viennent à l'appui d'une thèse trop souvent méconnue et dont je trouve la formule dans le compte rendu d'un cours de M. Lanson : « Il est difficile de départager l'influence des textes anciens et celle de leurs traductions. Mais il apparaît que les traductions sont la voie la plus ordinairement employée pour parvenir aux idées du texte [2]. »

C. DE BOER.

---

dans le second prologue de Berçuire, Jeanne de Champagne-Navarre, femme de Philippe IV, morte en 1305, et en datant ainsi l'œuvre des premières années du XIVe siècle : il faut revenir à l'opinion de P. Paris, de Tarbé et de L. Delisle, d'après laquelle cette protectrice aurait été Jeanne de Bourgogne, femme de Philippe V, morte en 1329.

1. Rappelons-nous encore les deux faits suivants : Eustache Deschamps, dans une ballade souvent citée (MCCCCLXXIV : « Des meurs et condicions des Champainois »; tome VIII de l'édition Rayuaud, Anciens Textes) plaçait l'auteur de l'*Ovide moralisé* parmi les quatre plus grands écrivains champenois (en se trompant d'ailleurs sur son nom). En 1467, René le Bon d'Anjou fit « converser en prose françoise » notre « translation rimée d'Ovide sur Métamorphose »; un ms. de ce travail se trouve à Rome, Vat. Reg. 1686 (cf. *Philomena*, Introd., p. 6, 7).

2. *Revue universitaire*, XXII (1913) : p. 115.

UNE SOURCE LATINE DE L'HISTOIRE D'ALEXANDRE
LA LETTRE SUR LES MERVEILLES DE L'INDE[1]

I. — *Les textes* (*suite*).

Nous avons imprimé parallèlement[2] trois textes de la Lettre à Adrien d'après les mss. *A* et *B* et un passage des *Otia imperialia* (*C*). En voici un quatrième qui a été publié déjà par Cockayne[3]. Nous le désignons par la lettre *D*.

D

III. Colonia est initium ab Antimolima, quia habet stadia numero quingenta, quae faciunt leuuas trecenta sexaginta duo. Quae insula habet multitudinem ovium.

IV ss. Et inde ad Babiloniam stadia sunt centum sexaginta octo numero, quae faciunt leuuas... Haec colonia est maxime negociatorum, ubi nascuntur berbices magnitudine boum, habitantes usque ad Medorum civitatem, cui nomen est Archemedon. Que maxima est ad Babiloniam, excepto Babilonia. Inde sunt stadia ad Babiloniam numero CCC, que faciunt leuuas CC ab Archemedone. Ibi sunt illa magna insignia que magnus Alexander operari jusserat. Quae terra habet in longitudine et latitudine stadia numero CC, quae faciuut leuuas CXXXIII et dimidium miliarium.

1. Nous conservons ici le titre que nous avons donné à cette composition dans notre précédent article (*Romania*, XLIII, 199) ; mais il eût été préférable de parler de « merveilles de l'Asie ».

2. Ci-dessus, p. 202 ss.

3. Dans ses *Narratiunculae anglice conscriptae*, Londres, 1861, p. 62-6, sous le titre *De rebus in Oriente mirabilibus*. Nous reproduisons ce texte d'après l'édition, même avec ses fautes les plus grossières, que la comparaison avec les autres textes permet cependant parfois de corriger. La numérotation des paragraphes n'est pas celle de l'édition Cockayne, mais celle des textes que nous avons imprimés p. 202 ss. Je dois à Miss L. W. Stone une copie, d'après l'exemplaire du British Museum, de l'édition Cockayne que je n'ai pu me procurer à Paris.

X. 1 Est locus euntibus ad Mare rubrum qui dicitur Lentibelsinea. In quibus galline nascuntur quales apud nos, rubicundo colore. Has cum aliquis apprehendere voluerit, manum suam quam tetigerit totumque corpus comburit. 2 Preterea ibi bestie nascuntur. Hae, cum sonum audierint hominum, statim fugiunt. Pedes habent octenos, oculos habent gorgoneos, bina capita habent. Si quis eos voluerit apprehendere, corpora sua inarmant.

XI. 1 Hascellentia Babiloniam profiscentibus habet stadia IX, quae subjacet regionibus Medorum, omnibus bonis plena. Hic locus serpentes habet capita bina habentes, quorum oculi nocte sicut lucerne lucent. 2 Nascuntur et ibi onagri cornua boum habentes, forma maxima hi.

XII. 1 In dextera parte ab Babilonia ducunt se in occulto ad Mare rubrum propter serpentes qui in illis locis nascuntur, qui vocantur corsias, habentes cornua similia arietibus : hii quem percusserunt moritur. 2 Ubi nascitur abundantia piperis, quod serpentes servant sua industria ; hoc piper sic tollunt : incendunt ea loca et serpentes sub terram fugiunt : ideo nigrum est piper.

XIII. A Babilonia usque Persiam civitatem, ubi nascitur piper, stadia sunt DCCC, quae faciunt leuuas DCXX et dimidium miliarium. Loca illa sterilia sunt propter multitudinem serpentium.

XIV. Similiter ibi nascuntur Cenocephali, quos nos Conopoenas appellamus, habentes jubas equorum, aprorum dentes, canina capita, ignem et flammam flantes.

XV. Hic est civitas vicina dives, omnibus bonis plena.

XVI. 1 Dexteriore parte ducitur illa terra ab Aegypto. In aliqua nascuntur homines statura pedum VI, barbas habentes usque ad genua, comas usque ad talos, qui homo dubii appellantur et pisces crudos manducant. 2 Capi fluvius in eodem loco appellatur Gorgoneus. Ibi nascuntur formice statura canum, habentes pedes quasi locuste, rubro colore nigroque, fodientes aurum ; et quod per noctem fodiunt sub terra, profertur foras usque diei horam quintam. Homines autem, qui audaces sunt, illud tollere sic : tollent aput camelos masculos et feminas illas quae habent foetas ; foetas autem trans flumen Gargulum alligatos relinquunt et camelis fœminis aurum inponunt. Ille autem pietate ad suos pullos festinantes, ibi masculi remanent, et ille formicae sequentes inveniunt eos masculos et comedunt eos. Dum circa autem eos occupatae sunt, foemine transeunt flumen cum hominibus. Sunt autem tam veloces ut putes eos volare.

XVII. 1 Inter duas has amnes colonia est Locothea, quae inter Nilum et Brixontem posita est. Nam Nilus est capud fluviorum et per Aegiptum fluit, quam Aegipti Archoboleta vocant, quae est Aqua magna. 2 In his locis nascitur multitudo magna elephantorum. 3 Nascuntur et ibi homines habeutes statura[m] pedum XV, corpus habentes candidum, duas in una habentes capite facies, rubra genua, naso longo, capillis nigris. Cum tempus gignendi fuerit suis manibus transferuntur in Indiam et ibi prolem reddunt. 4 Item liconia in Gallia nascuntur homines tripartito colore, quorum capita capita

leonum, pedibus XX, ore amplissimo sicut vannum : hominem cum cognoverint aut si quis persequatur, longe fugiunt et sanguine sudent. Hi putantur homines fuisse. **3** *bis* Trans Brixontem flumen ad Orientem nascuntur homines longi et magni habentes femora et surras XII pedum, latera cum pectore VII pedum, colore nigro, quos hostes rite appellamus ; nam quoscunque capiunt comedunt. **4** *bis* Sunt et alie bestiolae in Brixonte quae lertices appellatur, auribus asininis, vellere ovino, pedibus ovum. **5** Est et alia insula in Brixonte ad meridiem, in qua nascuntur homines sine capitibus qui in pectore habent oculos et os, alti sunt pedum VIII, et lati simili modo pedum VIIII. **6** Nascuntur et ibi dracones longitudinem habentes CL pedum, vastitudine columnarum. Propter multitudinem draconum nemo facile adire potest trans flumen.

XXIV. **2** Post hunc locum alia est regio oceano dexteriore parte, stadia CCCXXIII, quae faciunt leuuas CCLVI et miliarium unum, ubi nascuntur homodubii qui usque ad umbilicum hominis speciem habent, reliquo corpore onagro similes, longis pedibus ut aves, lena voce ; sed hominem cum viderint, longe fugiunt.

XXVI. **1** Est et alius locus hominum barbarorum habens sub se reges numero CX ; genus pessimum et barbarorum est. **2** Sunt et alibi loci duo, unis Solis et alius Lunae : qui Solis est, die calidus, nocte frigidus ; qui Lunae est, nocte calidus, die frigidus. Longitudo eorum CC stadia sunt, qui faciunt leuuas CXXXIII et dimidium miliarium.

XXVII. **1** Hoc loco arbores nascuntur similes lauro et olivae. In quibus arboribus basamum nascitur et inde proficiscentibus locus est qui habet stadia CLI, qui faciunt leuuas L et I miliarium.

XXVI. **3** Itaque insula est in Rubro mari, in qua hominum genus est quod apud nos appellatur donestre, quasi divine, a capite usque ad umbilicum quasi homines, reliquo corpore similitudine humana, nationum linguis loquentes. Cum alieni generis hominem viderint, ipsius lingua appellabunt eum et parentum ejus et cognatorum nomina blandientes sermone ut decipiant eos et perdant. Cumque comprehenderint eos, perdunt eos et comedunt ; et postea comprehendunt caput ipsius hominis quem commederunt et super ipsum plorant. **4** Ultra hoc ad Orientem nascuntur homines longi pedum XV, lati pedum X, caput magnum et aures habentes tamquam vannum : unam sibi nocte substernunt, de alia se cooperiunt et tegunt se his auribus ; leve et candido corpore sunt quasi lacteo ; homines cum viderint, tollunt sibi aures et longe fugiunt quasi putes eos volare. **5** Est et alia insula in qua nascuntur homines quorum oculi sicut lucerna lucent.

XXVII. **1** Est et alia insula stadia habens longitudine et latitudine CCCLX, quae faciunt leuuas CX, ubi est Belis templum, in diebus regis et jobis aereo et ferreo opere constructum, quod etiam Beliobiles dicitur. Et inde est edis Solis ad Orientem, ubi est sacerdos quietus qui illa oppida maritima observat. Est et vinea aurea in Oriente ad Solis ortum, quae habet uvas pedum CL, de qua nascentes pendent margaritae.

XVIII-XX. Est et altera regio in terra Babilonie, et mons ibi est maximus inter Mediam et Armeniam, mons maximus et altissimus. Sunt ibi homines honesti. Hi retinent Mare rubrum imperio, ubi nascuntur margaretae pretiosissimae.

XXI. Circa huuc locum nascuntur mulieres barbas habentes usque ad mamillas, pelliculas equorum ad vestimentum habentes, et hae venatrices maxime ; pro canibus tigres et leopardos nutriunt et omnia genera bestiarum quae in eodem monte nascuntur : cum illis venantur.

XXII. Et aliae sunt mulieres ibi, dentes aprorum habentes, capillos usque ad talos, in lumbis caudas boum, quae sunt altae pedum XIII, specioso corpore quasi marmore candido, pedes habentes cameli, apinos ; quarum multae ex ipsis ceciderunt pro sua obscenitate a magno nostro Macedone Alexandro : quia illas vivas adprehendere non potuit, occidit, ideo quia sunt publicato corpore et inhonesto.

XXIII. Secus Oceanum sunt genera bestiarum quae catini nuncupantur. Isti formosi sunt. Et ubi sunt homines cruda carne et melle vescentes.

In sinistra parte regio est Catinorum, et ibi reges sunt hospitales, sub se multos habentes tyrannos confines secus Oceanum. A sinistra parte sunt reges complures. Hoc genus hominum multos vivit annos. Homines sunt benigni et, si qui ad eos venerint, cum mulieribus eos remittunt. Alexander autem Macedis, cum ad eos venisset, miratus est eorum humanitatem nec voluit eis nocere nec ultra voluit occidere.

Sunt arbores in quibus lapides pretiosi nascuntur et ibi germinabuntur.

XXIV. **1** Aliud genus est hominum valde nigrum qui Ethiopes vocantur.

XXVII. Est et vineola, ubi est lectus eburneus longitudine CCCVI pedum.

XXVIII. **1** Est et mons adamans ubi est griphus avis, quae IIII pedes habet, caput aquilinum et caudam bovis. **2** In eo etiam monte est avis foenix que habet cristas quasi orbes pavonis ; nidum habet de cinnamomo ; ipsa in sinu suo post mille annos ignem incendit et nova de sa filla exurget. **3** Est et alius mons ubi sunt homines nigri, ad quos nemo accedere potest, quia ipse mons ardet.

II. — *Le contenu de la Lettre : rapports et sources des diverses rédactions.*

En présence des textes qu'on a lus ci-dessus, nous nous demandons quels sont les rapports qui existent entre eux et de quelles sources en provient le contenu. Pour résoudre cette question, nous commencerons par examiner isolément chacun des paragraphes [1].

1. Je rappelle la signification des signes qui seront employés ci-dessous : *A* = ms. de la Lettre à Adrien, B. N. nouv. acq. lat. 1065.

III. Ou le voit, *D* contient, comme *A* et à la différence de *B*, des indications de distances (comp. IX, XI 1, XIII, XVIV 2, XXVI 2, XXVII, 1); mais, dans ce même ms. *D*, le préambule épistolaire qui subsiste dans *B* manque. — On remarque aussi que *C* omet les indications de distances, sauf au paragraphe VII.

X, 1. Par le contenu et la rédactiou, les textes se distribuent ici en deux groupes : *AC* et *BD*. — Ce qui est dit des poules doit être rapproché du passage suivant du pseudo- Callisthène (édit. Müller, II, 36 *ms. C*) : Ἦσαν δὲ ἐν τῷ ποταμῷ ὄρνεα παρεμφερῆ τοῖς ὀρνέοις τοῖς παρ' ἡμῖν· εἴ τις οὖν αὐτῶν ἐθίγγανε, πῦρ ἐξέβαινεν ἐξ αὐτῶν (*ms. B* : ἤσθιεν ἐξ αὐτῶν πῦρ ἐξέβαινε ἐξ αὐτοῦ).

X, 2. M. Omont a considéré, comme l'y invitait son manuscrit, qu'il était encore questiou, dans ce nouveau paragraphe, des poules prodigieuses . « poules à huit pattes, huit yeux et deux cornes » (p. 508). En réalité, il s'agit d'une nouvelle espèce de monstres. — La rédaction *D* est ici plus proche par l'expression de *B* que de *A* ; mais elle contient une phrase (la seconde) qui est dans *A* et manque dans *B*. De plus, par l'expression *oculos gorgoneos*, elle rappelle le texte de *M* que nous citerons plus bas. — *C* est conforme à *A*. — *M* porte ici (β II 11 ; α II 18) : « Quasdam enim bestias prope ad Mare rubrum nasci ipsa fabulositas perhibet, et quod VIII pedes, duplicibus membris, et capita bina habent, cum oculis fingunt gorgoneis. » Ce texte se rapproche à la fois de *B* (omission du trait relatif au caractère peureux des bêtes) et de *D* (par l'expression *oculis gorgoneis*). — *Historia de proeliis* (ms. *S*, édit. Ziugerle, p. 256) : « Et erant ibi nec non echumiles bestiole quasi symie, habentes oculos octonos et totidem pedes, cornua in capite duo, cum quibus feriebant hominem sive aliud animal, interficiebant eos. » Le texte est voisin de *AC*.

XI, 1. *A* et *C* sont ici très voisins. — *D* participe à la fois de *A* et de *B*. — *M* (β III 2) porte : « Serpentes quoque Assyriorum in desertis nasci perhibeutur, qui capita bina et immensa corporis volumina torquent quatuorque per

---

B = ms. de la Bibliothèque de Strasbourg, p.p. Graff.

C = *Otia imperialia* de Gervais de Tilbury.

D = *De rebus in Oriente mirabilibus*, p. p. Cockayne.

Je désignerai enfin par *M* un traité dont il sera fréquemment question en raison de sa parenté avec notre Lettre. C'est le *De monstris et belluis*, qui a été publié par Berger de Xivrey (= α) et par Haupt (= β) : voir ci-dessus, p. 201-2. M. Omont a été le premier à remarquer que la Lettre à Adrien, sous la forme où il la publiait, offrait des analogies très notables avec *M*. Lorsque nous citerons des passages de ce dernier traité qui auront été déjà allégués par lui, nous les marquerons d'un astérisque. Nos citations seront faites d'après β. — Outre les rapprochements que nous ferons ci-dessous, on en trouvera un certain nombre concernant des textes plus récents dans l'édition du livre du *De natura rerum* de Thomas de Cantimpré qu'a publiée M. A. Hilka.

umbras nocturnas oculis in modum lucernae lucent. » Par la mention *per umbras nocturnas*, *M* se rapproche de *BD*. Il se rapproche de *AC* par la mention de la grande taille des serpents. — Il s'agit ici de l'« amphisbaena », dont Isidore dit (*Etym.*, XII, IV, 20) : « Amphisbaena dicta eo quod duo capita habeat, unum in suo loco, alterum in cauda, currens ex utroque capite, tractu corporis circulato. Haec sola serpentium frigori se committit, prima omnium procedens. De qua idem Lucanus

Et gravis in geminum vergens caput amphisbaena.

Cujus oculi lucent veluti lucernae. » Les sources d'Isidore sont ici : pour la première phrase, Solin (XXVII, 29) ; pour la seconde, Pline (XXX, 85) ; pour la troisième, Lucain (IX, 719). Seule la dernière phrase, qui est précisément celle qui coïncide avec le texte de la Lettre à Adrien, n'a pas d'équivalent dans les sources anciennes. — L'*Historia de proeliis* porte (p. 256, ms. *S*) : « In qua invenerunt serpentes mire magnitudinis atque horridos et nimis sevissimos habentes dua capita quorum oculi lucebant ut lucerna. » Le texte est voisin de celui de *A*.

XI, 2. *M* (β II 4 ; α II 3) : *« Onagri animalia sunt, non bestiae ; set ingenti animo et saepe elata exultantes fortitudine saxa de montibus evellunt. Set ipsi in desertis Persarum esse cum incredibilibus quibusdam prodigiis boum habentes cornua et magnis describuntur corporibus. »

XII, 1-2. Par la différence des leçons *caerastes* — *corsia*, nos textes se distribuent de la manière suivante : *AC* — *BD*. Or c'est la leçon *caerastes* qui est la bonne ; et ainsi les mss. *BD* peuvent être considérés comme liés entre eux. D'autre part, la leçon de *BD* selon laquelle les mots *sua industria* sont appliqués aux serpents constitue une nouvelle erreur. — Au groupe qu'ils forment il faut adjoindre *M*, qui porte la leçon *corsia* (β III 6) : « In confinio Rubri maris et Arabiae serpentes esse perhibentur cum quibus nascitur piper album, quod incenso loco sub terram fugientibus homines nigrum flammis labentibus deripiunt. Qui serpentes corsia nuncupantur et cornua habent arietina ; et ab eis percussus cito moritur tumens. » — Isidore fournit deux textes qu'il faut citer ici. Le premier est (*Etym.*, XII, IV, 18) : *« *Cerastes serpens dictus eo quod in capite cornua habeat similia arietum*, κέρατα *enim Graeci cornua vocant* ; sunt autem illi quadrigemina cornicula, quorum ostentatione veluti esca inlice sollicitas aves perimunt ... » La source principale d'Isidore pour ce passage est Solin (XXVII, 28). Mais Solin ne fournit pas les deux phrases imprimées en italiques et dont l'expression rencontre singulièrement celle de la Lettre à Adrien. Le second texte d'Isidore est (*Etym.*, XVII, VIII, 8) : * « Piperis arbor nascitur in India, in latere montis Caucasi, quod soli obversum est, folia juniperi similitudine. Cujus silvas serpentes custodiunt ; sed incolae regionis illius, quum maturae fuerint, incendunt et serpentes igni fugantur ; et inde ex flamma uigrum piper efficitur. Nam natura piperis alba est... » Il est notable, conformément à une remarque que nous avons déjà

faite à propos des §§ XI, 1 et XII, 1, que ce passage, dont le dessin et l'expression rappellent si précisément la rédaction *A* de la Lettre à Adrien, ne se retrouve pas dans les sources ordinaires d'Isidore et qu'aucun texte latin antérieur ne rapporte les faits dont il est ici question. — Une allusion à cette légende se trouve dans l'*Historia de proeliis* (p. 254) : « ... venerunt in loca deserta inter Mare rubrum et Arabiam, in quibus nascitur multitudo piperis ; erantque ibi serpentes mire magnitudinis habentes cornua in capite sicuti magni arietes, cum quibus feriebant ad milites Alexandri. » La Lettre du Prêtre Jean contient le même récit (édit. Zarncke, § 25-26).

XIV. La rédaction *C* suit *A* de très près. — La rédaction *D* se rapproche à la fois de *A* et de *B*. — *M* contient un paragraphe relatif aux mêmes monstres. Ce n'est pas le nº I, 19 (qui a été cité par M. Omont) mais celui-ci (β II 14 ; α II 13) : « Et in Perside fingunt esse bestias quas Cynopenos (α Conopenos) appellant, quibus sub caninis capitibus equina dependet per cervices juba et ore naribusque ignem flammasque expirant. » Le nom de *ceno cenulli* fourni par *B* reste inexplicable. Celui de *conopoenae* donné par *D* et par *M* (dans ce dernier sous la forme *cynopeni* et *conopeni*) n'est pas un ἅπαξ εἰρημενον : il se retrouve sous la forme *cynopennae*, dans Tertullien (*Apol.*, c. 8). Quelle en est la valeur, c'est ce qui n'est pas clair. Haupt en a rapproché le mot *cynopendices* employé par J. Valerius (III, 19). Mais ce *cynopendices*, donné par les manuscrits, a été exclu du texte imprimé par Kuebler, qui y a substitué la leçon *cylioperdices*, transcription de la leçon grecque κυλιοπέρδικες du pseudo-Callisthène (III, 17). Et d'autre part, A. Ausfeld (*Der griechische Alexanderroman*, p. 93) a justement montré que ce κυλιοπέρδικες lui-même devait être corrigé en κυνοκέρκιδες. Nous voilà donc loin de *cynopeni*, et la conjecture de Haupt apparaît comme dénuée de fondement. — L'*Historia de proeliis* mentionne ces monstres (p. 254) : «... Kynokephali multi habentes cervices similes equorum et corpora maxima immensisque dentibus flammas ex ore exspirantes. »

XVI, 1. *De monstris et belluis*, 1º (β I 15 ; α I 18) : « Et in India, juxta Oceanum, pilosum toto corpore quoddam genus didicimus, qui in naturali nuditate setis tantum, more ferino, contecti crudis cum aqua piscibus ita vivere dicuntur. Quos Indi Ichtyophagos appellant. Qui non terris tantum set fluminibus ac stagnis et juxta flumen Epigmaridem maxime demorantur. » 2º (β I 18 ; α I 21) : *« Suut homines in Oriente in cujusdam eremi vasta solitudine morantes, qui, ut perhibent, barbam usque ad genua pertingentem habent et crudo pisce et aquarum suut haustu viventes. » D'autre part, on lit dans la *Lettre d'Alexandre à Aristote* (édit. Kuebler, p. 207) : « mulieres virosque pilosos in modum ferarum toto corpore vidimus, pedum altiores octo, sine veste nudos. Hos Indi Ichtyophagos appellant. Hi magis assueti fluminibus nec non stagno quam terris erant, crudo pisce tantummodo et aquarum haustu viventes. Quos cum videre vellemus, vicinis Ebimaridis fluminis vivi se mersere verticibus. » Il est évident que le texte nº 1

de *M* a pour source ce passage de la *Lettre à Aristote* : l'ordre des faits, la coupe des phrases, l'expression et la mention du fleuve Epigmaris (*Lettre* Ebimaris) en sont la preuve. D'autre part, le passage nº 2 de *M* est en rapport étroit avec *A* (à cette différence près qu'il ne donne pas de nom aux hommes à longue barbe que *A* appelle Ichtyophages), et il est aussi en rapport, par l'expression *crudo pisce et aquarum sunt haustu viventes*, avec la *Lettre à Aristote*, où on lit : *crudo pisce tantummodo et aquarum haustu viventes*. Ces faits semblent s'expliquer de la manière suivante : l'auteur de *M* a pris à la *Lettre à Aristote* le paragraphe nº 1. Il a pris ensuite à la *Lettre à Adrien* le paragraphe nº 2 : mais il a dû supprimer ici le nom d'Ichtyophages qu'il avait déjà donné aux êtres mentionnés dans le § nº 1 ; et de plus, ayant une fois encore à exprimer l'idée que ces êtres à longue barbe se nourrissaient d'eau et de poisson, il a emprunté à la *Lettre à Aristote* l'expression même que, dans son paragraphe nº 1, il avait eu la discrétion de modifier.

XVI, 2. La mention des fourmis chercheuses d'or n'est pas rare dans la littérature ancienne. Elle est déjà, pour les Latins, dans Pomponius Mela (III, 62). Chez les Grecs, c'était une fable très répandue : voir Roscher, *Lexicon der griechischen und römischen Mythologie*, aux mots *myrmex* et *myrmidon*. La description du stratagème dont parle notre texte et qui est employé par les indigènes pour enlever l'or aux fonrmis se trouve dans Hérodote (III, 102 ss.). Ces fourmis, dit l'historien, sont plus petites qu'un chien, mais plus grandes qu'un renard. Les Indiens, à la grande chaleur du jour, tandis que les fourmis sont terrées, attellent trois chameaux, en plaçant entre deux mâles une femelle dont les petits ont été laissés en arrière. Ils vont alors charger leur équipage, et, dès que les fourmis les ont découverts, ils prennent la fuite avec leurs bêtes, que les femelles, dans la hâte de revoir leurs petits, entraînent avec une extrême rapidité. — Dans la littérature du moyen âge, sous des formes diverses, cette tradition réapparait fréquemment. Elle est dans le *De bestiis et aliis rebus* du pseudo-Hugues de Saint-Victor (II, 29) : « Dicuntur et in Aethiopia esse formicae ad magnitudinem canis, quae arenas aureas pedibus eruunt, quas custodiunt ne quis auferat, auferentesque ad necem persequuntur. Sed ii, qui volunt ab eis aurum abripere, accipiunt equas cum pullis suis, et fame affligunt eas tribus diebus, deinde religant pullos earum ad littus aquae quae currit inter eos et formicas, et equas agunt trans aquam illam impositis clitellis super dorsum illarum, quae, ubi vident trans flumen herbas virentes, pascuntur per campos ultra flumen. Formicae autem videntes scrinia et clitellas super dorsum earum comportant aureas arenas in eas, volentes eas ibi recondere. Vesperascente autem die, postquam satiatae sunt equae et auro onustae, audiunt pullos suos hinnientes propter famem et ita regrediuntur ad eos cum auro multo. » Ce récit est reproduit fidèlement par Guillaume Le Clerc dans son *Bestiaire*, v. 961 ss. Il est aussi déjà dans Philippe de Thaon. Le *De monstris* rapporte le fait en

peu de mots (β II 16 ; α II 15). La rédaction *D* de la Lettre du Prêtre Jean le rapporte assez en détail (édit. Zarncke, § 14). Le ms. *S* de l'*Historia de proeliis* décrit également ces fourmis (Zingerle, p. 255).

XVII, 1 et 4 *bis*. *M* (β II 31 ; α II 30) : « In Brixonte quoque bestiae quaedam non magnae, set prope omnibus nationibus ignotae gigni perhibentur, quas celestices vocant. Quem fluvium, in quo nascuntur, Nilo vicinum descripsimus, cujus secundum plurimos ignoratur initium. Qui aput Aegyptios Archoboleta (α Anchoboleta), quod est Aqua magua, vocatur. » — Ici encore, *C* va avec *A*. *D* se rapproche à la fois de *A* et de *B*. *M*, par les renseignements qu'il fournit sur le Nil et le Brixo, est voisin de *D* ; il en est encore voisin par la mention qu'il fait des *celestices*, qui ne sont autre chose que les *lertices* décrits par *D* sous le nº XVII, 4 *bis*. — Le nom du fleuve Brixo est connu, outre les textes précédents, par Probus (*Catholica*, I, 23).

XVII, 2. *M* (β II 3 ; α II 3) : « [Elephanti] aput Gangaridas et Indos et inter Nilum fluvium et Brixontem nasci perhibentur. »

XVII, 3. *M* (β I 20 ; α I, 23) : * « Quidam quoque homines Brixonti Niloque fluminibus vicini corpora miri candoris habentes, XII pedum altitudinem habentia, facie quidem bipartita et naso longo et macilenti corpore describuntur. » La rédaction de ce paragraphe telle que l'offre *A* paraît être la meilleure. Les traits attribués aux hommes en question expliquent qu'ils se transforment en cigognes : tout au plus faudrait-il peut-être corriger *corpus relicum pedes XII* en *corpus relicum pedes VI* conformément à *DB* [1]. La légende, qui est assez populaire en certaines régions de l'Europe occidentale (voir les remarques de F. Liebrecht aux *Otia imperialia* de Gervais, p. 157), avait cours parmi les Grecs. On lit notamment dans Aelien (Περὶ ζωῶν, III, 23) : « Ἀλέξανδρος δὲ ὁ Μύνδιός φησιν, ὅταν ἐς γῆρας ἀφίκωνται, παρελθόντας αὐτοὺς (τοὺς πελάργους) ἐς τὰς Ὠκεανίτιδας νήσους ἀμείβειν τὰ εἴδη ἐς ἀνθρώπου μορφήν... » Dans *D* et dans *B* la tradition semble, au contraire, toute déformée. *D* ne parle pas de la métamorphose en cigognes ; et il semble bien que les mots *Item liconia in Gallia nascuntur homines* soient les vestiges d'une leçon antérieure où il était question de la transformation des hommes en cigognes et qui a été reproduite ici d'une façon inintelligible. Dans *B*, le nº 2 *bis* a bien l'air d'une défiguration du § 3 de *A*, et on est tenté de voir, sous la leçon *omni tempore immorantur in navibus*, quelque chose comme : *certo tempore immutantur in aves*. — Le ms. *S* de l'*Historia de proeliis* contamine de la manière suivante les nºs XVII, 3 et XVII, 4 (Zingerle, p. 255) : « ... invenerunt similes equis, pedes habentes leonum, quorum altitudo erat pedes XXX, grossitudo pedes XII, reliquum vero corpus sex, candida brachia usque ad femora, coxa et crura nigra, pedes rubei, caput rotundum et magnum, nares longas. » Cette rédaction est proche de *A*.

1. Faute de quoi on ne saurait parler d'hommes à longues jambes, puisque les proportions de leurs corps seraient normales.

XVIII, 4. *M* (β II 18 ; α II 17) : « Et cum his incredibilibus fingunt execrandae formae ippotamos (α : ipotamos), quos ferunt triplicem habere colorem. Qui oris latitudine vanno comparantur. Sunt autem tam fugaces ut, si quis insequitur, fugiant quousque sanguine sudant. » *A* et *C*, dont les rédactions sont voisines, appellent ces monstres de la même manière (*A* : *yppofogi*, *C* : *hippophagi*). *D* omet leur nom. *B* et *M* les dénomment identiquement : *hyppotami* (*M* : *ippotami*). Or la bonne leçon n'est certainement pas cette dernière : les hippopotames, dont le nom est visiblement venu ici à la mémoire des scribes, ne sont pas des animaux peureux. Il y a au contraire des chances pour que le nom d'*yppofogi* soit le bon, si on l'entend comme l'équivalent de *cheval fuyard*. Il paraîtrait donc que *BM* forment un groupe étroitement uni.

XVII, 4 (de *B*) et XVII, 3 *bis* (de *D*). *M* (β I 33 ; α I 36) : « Hominum quoque genus immensis corporibus Brixontis fluminis ab Oriente nascitur, corpore nigri, et XVIII pedes altitudinis accipiunt et, ut ferunt, homines cum comprehenderunt crudos manducant. » Le membre de phrase relatif à la longueur des jambes de ces monstres que *B* et *D* intercalent ici vient du n° XVII, 3. Les deux mss. commettent donc une erreur commune. Il est difficile de dire si c'est par hasard que *M* y échappe.

XVII, 5. *M* (β I 24 ; α I 27) : *« Sunt quoque homines in insula Brixontis fluvii qui absque capitibus nascuntur, quos epistigos (α epifugos) Graeci vocant, et VII pedum altitudinis sunt et tota in pectore capitis officia gerunt, nisi quod oculos in humeris habere videntur. » — Ni *A*, ni *C*, ni *D* ne donnent de nom à ces monstres. Celui que fournissent *BM* (epifagoi ; α epifugoi — β epistigoi) semble bien le produit d'une erreur : l'antiquité appelait les monstres en question des blemmyes ; et les termes d'*epifagoi*, *epifugoi*, *epistigoi*, sont empruntés par abus au § XVII, 4.

XVIII-XX. La rédaction *C* est voisine de *A*. La rédaction *D* est intermédiaire entre *A* et *B*. — On remarquera que *D* a fait passer les § XVIII-XXIV, 1 avant les § XXIV, 2-XXVII, 1. C'est manifestement une faute, qui a dû résulter de l'omission d'un feuillet qu'on a ensuite inséré plus loin, très maladroitement.

XXI. *M* (β I 22 ; α I 25) : « Mulieres, ut ferunt, juxta montem Armeniae nascuntur, pellibus indutae, barbas usque ad mammas habentes prolixam. Quae, dum venatrices sunt, sibi tigres et leopardos et rapida ferarum genera pro canibus nutriunt. » *Historia de proeliis* (p. 217) : « invenerunt ibi mulieres habentes barbas usque ad mammas, caput planum, pellibus vestite. »

XXII. *M* (β I 28 ; α I 51) : *« Sunt mulieres, ut ferunt, speciosae Rubro mari cohaerentes, quarum corpora marmorea nitore fulgent, quae XII pedes altitudinis et crines usque ad talos defluentes, caudas boum in lateribus et camelorum pedes habent. » On remarque que *DBM* forment, par rapport à *AC*, un groupe distinct. Or il semble qu'ils contiennent tous trois une

même confusion entre deux traditions distinctes. La première est relative à des femmes chevelues, très blanches et très belles. On la trouve dans la *Lettre à Aristote* (édit. Pfister, dans *Kleine Texte zum Alexanderroman*, p. 36) : « Erant in eodem flumine feminae capillatae. Istae, quando videbant extraneos homines natare in ipso flumine, apprehendentes illos aut suffocabant in ipso flumine aut trahebant eos inter ipsas cannas, et quia erant nimium formosae aut per nimiam iram occidebant illos, aut tantum faciebant illos secum concubere, quousque sine anima remanerent. Nos vero apprehendimus ex eis duas : erant albae sicut nix et habebant capillos longos sparsos per dorsa. » Comp. édit. Kuebler, p. 219. La seconde tradition est relative à des femmes horribles. Elle se trouve dans le ms. *C* du pseudo-Callisthène (édit. Müller, lib. II, cap. XXIX) : « Καὶ ἰδοὺ γυναῖκες ἄφνω ἐφάνησαν, φοβεραὶ τῷ εἴδει καὶ ἄγριαι τοῖς προσώποις· τὸ δὲ ὅλον σῶμα αὐτῶν τετριχωμένον ὡς ἄν τις εἴπῃ συὶ ἀγρίῳ. Αἱ δὲ κόμαι τῆς κεφαλῆς αὐτῶν κατήργοντο μέχρι τῶν κνημῶν αὐτῶν· οἱ δὲ ὀφθαλμοὶ αὐτῶν δίκην ἀστέρων κατέλαμπον· οὐδὲ ὡς παντὸς ἀνθρώπου εἶχον τὴν θέασιν, ἀλλὰ κατήργοντο ἀπὸ τοῦ μετώπου ἐπὶ τὸ πρόσωπον· οἱ δὲ ὄνυχες αὐτῶν εὐμήκεις ἀνὰ πήχεως μιᾶς, καὶ οἱ πόδες αὐτῶν ὡς ὀνάγρου. Τὸ δὲ μέγεθος τοῦ σώματος αὐτῶν ὡς ἀνδρῶν μεγίστων τριῶν. » Ces femmes, raconte le roman, attaquent les Macédoniens, qui n'arrivent à s'en défendre qu'avec le secours de chiens. La version *A* maintient les deux traditions distinctes, ou plutôt rapporte la seconde (ou une très voisine) sans y mêler la première. — Le texte de l'*Historia de Proeliis* imprimé par Zingerle est conforme à celui de la *Lettre à Aristote*, avec cette différence qu'après les mots *erant albae sicut nix*, il ajoute : *statura earum erat alta pedibus decem, dentes habebant caninos* (p. 251). Ce passage de *l'Historia*, qui n'est point dans la rédaction primitive (édit. Pfister), a été interpolé d'après la *Lettre à Aristote* et la confusion qui y est faite entre les femmes chevelues belles et les femmes chevelues laides n'est pas imputable à l'original. Celle-ci se retrouvera pourtant dans Jacques de Vitry, dans Thomas de Cantimpré, dans Vincent de Beauvais. D'ailleurs, il est curieux de considérer isolément une interpolation propre au ms. *S* de l'*Historia de proeliis*. Elle se place au § 95. Il s'agit là (sans qu'ils soient nommés) des Ichtyophages, qui ne figurent pas dans la rédaction primtive, mais dont la mention a été interpolée, d'après la *Lettre à Aristote*, dans les termes suivants : « Inveneruntque ibi viros et mulieres nudas, habentes corpus totum pilosum sicut bestie... etc. » L'auteur du ms. *S* a greffé là-dessus une nouvelle interpolation, qui est celle-ci : « Deinde ambulantes invenerunt mulieres dentes habentes usque ad prorum, capillum usque ad talos, reliquum corpus pilosum quasi strucio et camelus, et in lumpis caudas bovinas habentes, statura earum alta pedibus duodecim. Et amoto exercitu venerunt ad alias silvas. Inde et deambulantes per eas invenerunt ibi mulieres que dicuntur Lamie, pulcras valde, capillos usque ad talos, pedes habentes equorum, statura earum alta pedes septem. Quas insequentes Macedones apprehenderunt ex eis et statuerunt ante

Alexandrum ; cumque vidisset Alexander, mirabatur valde in eis quia erant tam pulcre a vertice capitis usque ad plantam pedis. » La distinction est ici maintenue entre les femmes belles et les femmes laides, à ce détail près que les femmes belles ont un pied de cheval. Je me demande dans quelle mesure le trait n'est pas à rapprocher des traditions qui représentent la reine de Saba avec un pied d'oie [1]. — De tout ce qui précède il semble se dégager cette conclusion que le texte *A* représente une leçon meilleure que celle de *DBM*, dont la parenté serait prouvée par une erreur et une confusion communes.

XXIII. *M* (β I 26 ; α I 29) : « In Oriente quoque juxta Oceanum formosum genus hominum legimus et hanc causam amoenitatis eorum esse adserunt quod crudam carnem et mel purum manducant. » Nous retrouvons ici encore les groupes *AC*-*DBM*. En outre, *M* se rapproche particulièrement de *B*, ne voyant qu'une seule espèce de monstre là où *D* en compte deux.

XXIV, 1. *M* (β I 10 ; α I 11) : « Sunt enim Aethiopes toto corpore nigri... ».

XXIV, 2. *M* (β I 11 ; α I 12) : « Onocentauri corpora hominum rationabilium habere videntur usque ad umbilicum et inferior pars corporis in onagrorum setosa turpidudine describitur... » *AC* omettent le passage.

XXVI, 1. *AC* omettent le passage.

XXVI, 3. Le passage est omis par *AC*, mais a un correspondant dans *M* (β I 40 ; α I 43) : « Est gens aliqua commixtae naturae in Rubri maris insula quam linguas omnium nationum loqui posse testantur et ideo homines de longinco venientes eorum cognitos nominando adtonitos faciunt, ut decipiant et crudos devorent. »

XXVI, 4. *M* (β I 43 ; α I 46) : *« Nascuntur homines in orientalibus plagis qui, ut fabulae ferunt, xv pedes altitudinis capiunt et corpora marmorei candoris habent et vannosas aures, quibus se substernunt noctu et cooperiunt et, hominem cum viderint, erectis auribus per deserta vastissima fugiunt. » *C* suit *A*. On remarque que *M* omet, comme *B*, d'indiquer la largeur de ces monstres, qui est donnée par *A* et par *D*.

XXVI, 5. *M* (α I 36 ; α I 39) : « Et quaedam insula in orientalibus orbis terrarum partibus esse dicitur in qua nascuntur homines rationabili statura, nisi quod eorum oculi sicut lucernae lucent. » *AC* omettent le passage.

XXVII. La description de cette région est en rapport étroit avec les textes relatifs à l'histoire d'Alexandre. Il est question d'Héliopolis dans le pseudo-Callisthène, III, 28 : notre texte (*A*) s'accorde avec lui pour mentionner un autel d'or et de pierres précieuses dont il indique les dimensions (βωμὸς χρυσῷ καὶ σμαράγδῳ ᾠκοδομημένος, ἔχων ἀναβαθμοὺς ἑπτά), et dont le passage correspondant de J. Valerius ne parle pas (III, 51). — D'autre part, le pseudo-

1. Voir Jeanne-Lucien Herr, *La reine de Saba et le bois de la Croix* (*Revue archéologique*, quatrième série, t. XXIII, 1914, p. 17 ss.).

Callisthène et J. Valerius mentionnent un char du Soleil : il n'en est pas question dans notre texte, qui ne parle que d'un lit du Soleil. De ce lit il est également question dans la plus ancienne rédaction de l'*Historia de proeliis* (édit. Pfister, p. 112). Comme l'*Historia de proeliis* (p. 111-2), encore, notre texte meutionne l'arbre où perche l'oiseau phénix et une vigne d'or. — Enfin, ce qui est dit du mode de vie du prêtre d'Héliopolis concorde avec ce qu'on lit dans la *Lettre à Aristote* (édit. Pfister, p. 35 ; édit. Kuebler, p. 215). — Il résulte de ces diverses remarques que la Lettre à Adrieu nous offre un document important pour l'étude de plusieurs des traditions qui ont été incorporées dans l'histoire légendaire d'Alexandre.

Si l'on dégage des remarques précédentes les conclusions d'ensemble qu'elles comportent, voici à quels résultats on aboutit.

Il est clair que le texte *C* dérive d'un modèle plus proche de la rédaction *A* que de la rédaction *B*. Il est clair aussi que ce modèle contenait non seulement l'indication d'une série de merveilles, mais aussi l'estimation en stades des distances qui séparaient les lieux où elles se trouvaient. Bien que la mention de ces distances ait été supprimée en général, elle subsiste encore au § VII, et c'est donc un stadiasme ou un dérivé de stadiasme, que Gervais a utilisé. Son traité nous ramène ainsi à une forme antérieure du texte qui, elle aussi, comme les rédactions *A* et *D*, se présentait sous la forme d'un itinéraire, avec distances supputées à la grecque.

Les relations qu'ont entre eux les textes *A* et *B* sont difficiles à établir. Les principaux traits qui caractérisent ceux-ci l'un par rapport à l'autre sont les suivants : 1° En général, *B* est rédigé plus brièvement que *A* ; — 2° *B* ne contient pas les indications purement géographiques (énumération de villes et distances) et se borne à la mention des diverses curiosités ; — 3° *B* contient l'indication de plusieurs curiosités qui ne sont pas dans *A*. Dans quelle mesure l'un ou l'autre reproduit-il plus exactement l'original ? C'est ce qu'il est malaisé de déterminer. Toutefois, il parait vraisemblable que la forme de stadiasme sous laquelle se présente le texte *A* a bien été primitive ; et d'autre part, les merveilles qui ne figurent que dans le seul ms. *B* semblent bien de nature à avoir appartenu à la rédaction la plus ancienne de la Lettre.

Le ms. *D*, en dépit de grossières incorrections, contient des

éléments très précieux. Il est évidemment apparenté à *B* ; mais il est moins altéré que ce dernier texte et, le plus souvent, il apparaît comme une rédaction intermédiaire entre *A* et *B*.

De la lettre, représentée par les mss. *ABD*, quelles ont été les sources ? c'est une nouvelle question, qui se résout en plusieurs particulières.

Et d'abord celle-ci : aux paragraphes XI-XIII, qui offrent des analogies remarquables avec tels passages des *Étymologies* d'Isidore de Séville, quel a été le modèle, les *Étymologies* ou la *Lettre* ? Il nous a paru qu'il était fort possible, sinon vraisemblable, qu'Isidore ait utilisé le passage en question de la Lettre ou un écrit étroitement apparenté.

En second lieu, lequel des deux textes, de la Lettre ou du traité *De monstris et belluis*, a servi de modèle à l'autre ? Il y a lieu de faire les constatations suivantes. D'une part, la mention de tous les monstres cités dans la Lettre se retrouve dans le *De monstris* [1], sans que la réciproque soit vraie. D'autre part, pour tous les numéros du *De monstris*, la source est déterminable, et avec précision, sauf précisément pour ceux qui sont communs avec la Lettre. Dans ces conditions, admettre que l'auteur du *De monstris* a mis en fiches et utilisé les données de la Lettre comme il l'a fait pour d'autres textes, est le plus naturel du monde. Au contraire, il serait singulier que l'auteur de la Lettre l'eût composée uniquement et exclusivement avec les numéros du *De monstris* dont nous ne retrouvons pas l'origine dans les sources ordinaires de ce traité. Il y a donc tout lieu de penser que le modèle a été la Lettre et l'imitation le *De monstris*. Mais, de plus, les diverses remarques de détail que nous avons faites précédemment nous ont permis de relever entre le *De monstris* et telle rédaction particulière de la Lettre des erreurs communes (voir sous les n^os^ : XII, 1-2 ; XXII, — et XVII, 4 ; XVII, 5 ; XXVI, 4). De là appert la parenté de ce traité, non pas avec la rédaction originale de la Lettre, mais seulement avec une certaine famille de manuscrits dérivés, la famille *BD* ou peut-être, plus étroitement encore, avec *B*. Le fait exclut l'hypothèse que le *De monstris* aurait servi de modèle

1. Exception faite toutefois pour les oiseaux, qui appartiennent à une catégorie que l'auteur du *De monstris* n'a pas fait figurer dans son catalogue.

à l'auteur de la Lettre et impose celle qu'il a, au contraire, utilisé ce dernier écrit, et précisément sous une forme voisine de celle où l'offre le ms. *B*.

Ainsi, on ne trouve point dans la littérature latine de textes qu'on puisse considérer comme sources de la Lettre à Adrien. C'est en Grèce qu'il faut chercher l'origine de plusieurs des éléments qui la composent. En Occident, elle a été fréquemment utilisée, peut-être par Isidore de Séville, certainement par l'auteur du *De monstris et belluis*, par les interpolateurs de l'*Historia de proeliis*, par Gervais de Tilbury, et les renseignements qu'elle contient se sont ainsi diffusés dans toute la littérature, dans la *Lettre du Prêtre Jean*, dans les encyclopédies et les traités divers, depuis Jacques de Vitry jusqu'aux derniers compilateurs du moyen âge.

III. — *Caractères extérieurs de la Lettre.*

A en considérer la forme, la Lettre à Adrien se présente comme une production assez singulière : il vaut la peine, si l'on peut, d'en déterminer la situation dans l'histoire littéraire.

Remarquons d'abord qu'il n'est pas douteux qu'elle soit traduite du grec. Il se peut bien que le traducteur latin, ou l'un, ou plusieurs des copistes de sa traduction, y aient introduit des éléments qui n'étaient pas dans l'original. Mais, tels ou tels détails mis à part, la Lettre dans son ensemble est bien de provenance grecque : il suffit pour le prouver que le calcul des distances y soit fait en stades, qu'on y trouve conservés des termes comme *tritonides*, *obryzum* et *myrmidones*, et que le fond même, comme nous l'avons vu, appartienne à la tradition hellénique.

De l'original grec que nous devinons derrière la traduction latine, quelle était l'historicité ? Qu'il ait été un rapport authentique, une relation véridique de choses vues, il n'en est pas question : c'est un tissu de rêveries et de fariboles. Du même coup, il faut repousser l'attribution à un personnage historique et officiel (de quelque nom qu'il s'appelle), qu'impliquent le préambule et la fin de la Lettre. Le doute reste de savoir si celle-ci a été ou non adressée réellement à Adrien. Si elle l'a été, ce ne peut être qu'en qualité de jeu littéraire, pour satisfaire le goût de cet empereur avide de curiosités et pour qui

Phlegon, par exemple, écrivit un Περὶ θαυμασίων et un Περὶ μακροβίων ; mais une hypothèse de ce genre paraît peu vraisemblable, et on pense plutôt à y voir un exercice de composition purement fantaisiste, où tout est supposé et fictif : la destination, les personnages, les circonstances et les choses.

Ce qui pousse à en faire juger ainsi, c'est le rapport étroit qu'offre notre Lettre avec d'autres productions de la littérature grecque. Nous savons, comme l'a fait remarquer justement M. Omont, que les Grecs ont eu un goût très vif pour le merveilleux et, en particulier, pour le merveilleux géographique, comme il convenait à un peuple de voyageurs. Ils se sont plu à voir défiler devant leurs yeux les curiosités des pays étrangers, les singularités physiques, zoologiques, ethniques, sociales et morales. Et il n'a pas tardé d'arriver que des écrivains, non contents de ce que les explorateurs, les géographes et les historiens offraient à l'imagination publique, se missent à corser au gré de leur fantaisie les relations antérieures et à repaître leurs lecteurs de contes fantastiques. La plupart des écrits nés de là sont aujourd'hui perdus : seuls des témoignages contemporains nous renseignent à leur sujet, parmi lesquels il faut citer en première ligne celui de Lucien, qui, écrivant son *Histoire véritable* pour parodier ce genre de littérature, nous a instruits très précisément sur ses caractères, non seulement par la nature même de son récit, mais aussi par la préface qu'il y a mise : « ... Κτησίας ὁ Κτησιόχου ὁ Κνίδιος συνέγραψε περὶ τῆς Ἰνδῶν χώρας καὶ τῶν παρ' αὐτοῖς ἃ μήτε αὐτὸς εἶδε μήτε ἄλλου εἰπόντος ἤκουσεν. Ἔγραψε δὲ καὶ Ἰάμβουλος περὶ τῶν ἐν τῇ μεγάλῃ θαλάττῃ πολλὰ παράδοξα, γνώριμον μὲν ἅπασι τὸ ψεῦδος πλασάμενος, οὐκ ἀτερπῆ δὲ ὅμως συνθεὶς τὴν ὑπόθεσιν. Πολλοὶ δὲ καὶ ἄλλοι τὰ αὐτὰ τούτοις προελόμενοι συνέγραψαν ὡς δή τινας ἑαυτῶν πλάνας τε καὶ ἀποδημίας θηρίων τε μεγέθη ἱστοροῦντες καὶ ἀνθρώπων ὠμότητας καὶ βίων καινότητας... »

Les formes qu'a revêtues cette littérature merveilleuse ont été vraisemblablement assez diverses. La plus intéressante pour nous est celle du périple ou de la περιήγησις, c'est-à-dire la relation de voyage d'apparence strictement véridique, qui, avec des airs de rigoureuse exactitude, avec la mention des distances, avec un ton gravement didactique, conférait à des inventions imaginaires et fabuleuses l'aspect d'un document sincère et

authentique. C'est sur l'emploi de cette forme que nous renseigne le témoignage de Marcianus d'Héraclée, dans le préambule qui précède son abrégé du périple de Ménippus : « ... οἱ δὲ τοὺς περίπλους προχείρως γράψαντες, καὶ τοὺς ἐντυγχάνοντας πείθεις ἐθέλοντες, τόπων τε προσηγορίας καὶ σταδίων ἀριθμὸν διεξιόντες, καὶ ταῦτα ἐπὶ χωρίων ἢ εθνῶν βαρβάρων, ὧν οὐδὲ τὰς προσηγορίας εἰπεῖν δύναιτο ἄν τις, αὐτὸν μοι δοκοῦσι τὸν Βεργαῖον Ἀντιφάνη νενικηκέναι τῷ ψεύδει. [1] » Voilà comment l'itinéraire, le stadiasme devient un genre littéraire, et notre Lettre se laisse maintenant ranger dans une catégorie assez précisément définie.

Nous obtiendrons une précision nouvelle en remarquant que, d'autre part, la forme épistolaire a été employée très anciennement par les Grecs comme un moyen d'exposition propre aux sujets les plus variés : philosophie, médecine, morale, politique, etc. Et c'était un exercice ordinaire, dans les écoles de rhéteurs, de composer sur une question donnée la lettre fictive de tel personnage illustre à tel autre. En particulier, de nombreuses lettres ont eu pour thème des descriptions géographiques. De l'authentique et de l'apocryphe la part est difficile à faire avec une certitude absolue ; mais les lettres imaginaires sont beaucoup plus nombreuses que les autres, et c'est bien comme telles, par exemple, qu'il faut considérer celles d'Alexandre à Aristote et à Olympias sur les merveilles de l'Inde, celle de Craterus à sa mère sur le même sujet, celle de Parmenion à Alexandre sur le butin fait en Perse, etc. Et la mode littéraire dont elles étaient le produit explique également la Lettre à Adrien.

Mais comment donc a pu germer dans le cerveau d'un rhéteur grec l'idée d'une lettre à Adrien ? A quel titre cet empereur pouvait-il vivre dans la mémoire des hommes de l'Orient ? Nul n'ignore que ce fut un grand philhellène et que, outre les nombreuses autres relations qu'il eut avec la Grèce et l'Orient, il fit deux longs voyages en ces régions. Le goût qui l'attirait vers cette partie de son empire était assez connu de tout le monde pour qu'un rhéteur ait eu l'idée de lui attribuer la

1. *Geographici graeci minores*, p. p. C. Müller (Collection Didot), t. I, p. 564.

fameuse Lettre sur les Égyptiens. Et l'on savait aussi quelque-chose de plus : c'est que ce prince était grand amateur de toutes les curiosités naturelles. Que cette réputation ait été répandue en Orient et y ait vécu, des témoignages précis nous l'attestent, et celui-ci par exemple. Le Roman d'Alexandre raconte que le Macédonien, ayant eu le désir d'explorer le fond de la mer, avait fait construire une cloche à plongeur pour y descendre : or, en rapportant cet épisode, le *Midrasch sur les Psaumes* substitue au nom d'Alexandre celui d'Adrien[1]. On comprendra maintenant pourquoi l'auteur de notre Lettre a pu lui donner Adrien pour destinataire. Et on le comprendra mieux encore si l'on considère qu'il n'était pas le premier, vraisemblablement, à en avoir eu l'idée : car il existe une autre œuvre, également adressée sous forme de lettre ou de rapport à l'empereur Adrien, rédigée elle aussi sous forme d'itinéraire, avec comput de distances et énumération de diverses curiosités : c'est le périple du pseudo-Adrien.

*
* *

Nous touchons ici aux limites extrêmes de notre recherche et il nous paraît qu'on aperçoit désormais assez clairement dans quelles circonstances la Lettre à Adrien a pu prendre naissance et quel est le genre littéraire auquel elle appartient.

C'est sur un texte important, on le voit, que la récente découverte de M. Omont a attiré l'attention. La Lettre à Adrien est à ranger parmi les écrits, trop rares, qui nous renseignent sur une partie de la littérature grecque qui fut riche, mais dont les monuments ont presque tous disparu. Plus particulièrement, elle enrichit l'histoire de la légende d'Alexandre, depuis ses origines jusqu'à ses dernières manifestations, légende à qui, issue sans doute en partie de sources communes, elle a rendu plus tard plusieurs éléments qui en avaient disparu. Enfin, au point de vue de la littérature du moyen âge, elle a été une sorte de canal par où un flot de traditions helléniques a été infusé aux régions de l'Ouest ; et, dans l'histoire des influences que l'Orient a exercées alors sur l'Occident, elle constitue un document de tout premier intérêt.

Edmond Faral.

1. Voir Israël Levi, *La légende d'Alexandre dans le Talmud et le Midrasch* (*Revue des études juives*, t. VII, p. 93).

CENTURIA
DI
NOTE ETIMOLOGICHE E LESSICALI

1. — Sic. *abbasiliccari* AFFLOSCIRE, RINCORBELLIRE, ISSECCARE.

Gli stà accanto, quale sinonimo, *abbasiliscari* connesso con basiliscus (*Revue de dial. rom.*, IV, 200)[1]. E occorre insieme *addisiccari* disseccare, riuscendo così chiaro che *abbasiliccari* dipenda dalla fusione di *abbasiliscari* e *addisiccari*. Ugualmente *abbisicchiarisi*, smagrire, ristecchire, sarà da *abbasilisc-* disposato ad *assicchiarisi* (« assecchegiare ») struggersi, stremarsi. Ben è vero che qui potremmo anche avere il peggiorativo *bis-*.

2. — Sopras. *amblaz u-* CORDA CHE UNISCE GIOGO E TIMONE.

Ritorna nel basso-eng. *umblaz*, borm. *imbaláz* involtura della fune che trattiene il giogo alle stanghe, e nel piem. *añbolâss -ráss* corda che unisce il giogo de'buoi al timone del carro (*ambolacium* già in vecchi statuti della regione). Inoltre nel tirol. *amplatz -elz* (Schneller, *Die rom. Volksm.*, I, 262), e nello svizz. *amläze* ecc. (v. *Schweiz. Idiotikon*, I, 219). Tanto lo Schneller che lo *Schw. Id.* ammettono l'origine romana della voce tedesca, e il secondo già sa citare la parola grigione. Ma gli etimi proposti non mi pajono attendibili; e di quelli dello *Schw. Id.*, del Carigiet e del Pallioppi, è da ritener solo la possibilità che nella voce sia presente laqueus[2].

---

1. Cfr. abr. *baçialische* persona magra e deforme, dal qual significato si spiega pure quello di « cucco, figlio prediletto, cosa di cui si fa gran conto »; insomma « ciò che vuole de' riguardi ».

2. Non vorrei avanzarmi troppo, ma la proposta non mi par tanto inverosimile da doversi respingere a limine: la voce per « bellico » suona *imbrazal* ecc. in più varietà alto-italiane (v. Zauner, *Körperteile* 163). Se s'ammette che la voce comprenda o abbia compreso insieme il cordone umbilicale, avremmo in *amblaz* come il primitivo di *imbrazal*, e rappresenterebbe una deviazione suffissale di umbilicu.

3. — Sopras. *anschadar* LIEVITARE

Cfr. ancora *anschadament* e *scha-* engad. *schadamaint* poschiav. *scedò* (*-ò* = -atu) lievito. Punto di partenza dev'essere suscitare o excitare.

4. — Gallur. *arrinikátu* ARRABBIATO

Il Guarnerio, *Arch. glott.*, XIV, 388, pensa a un derivato da nequam. Lo che è escluso con ragione dal *REW*, 5895, che alla sua volta rimanda al num. 7200, dove la nostra voce nè si trova nè potrebbe trovarsi. Stimo debba trattarsi di 7207, nel quale articolo, consacrato a * rĕnĕgare, però la nostra voce manca. Nè vedo ritorni in altri numeri. Penso a questo articolo, perchè il sic. *niricatu*, cui i vocabb. attribuiscono il valore di « ingrullito » ma che lo Schneegans (144) par conoscere nel significato di « rinnegato » [1], vien da lui ricondotto a questa base. Ora *niricatu* non è punto da *rĕnĕgatus, e nemmeno è necessario supporre che in questa base si sia immesso nĭgru. Esso è nigricatus (*REW*, 5920) senza più. Lo provino il nap. *negrecatu* dolente, infelice, il tar. *ñuricato* uomo colpevole, lo provi il valore di « triste, dolente, cattivo » che compete a nĭgru in molta parte del Mezzogiorno italiano. Sarà diversa cosa la voce gallurese, colla quale il Guarnerio manda il log. *arringare* adirare [2]. Stà contro il supposto della identità, che nĭgru manchi alla Sardegna (che ha invece nĭgellu), che peró poteva avere nĭgricare; stà anche che si troverebbe solo la forma metatetizzata. Onde stimo meglio ricorrere, per la Sardegna, a *renegare, con -egare rimpiazzato da *-icare, con cui ci spiegheremo l'*i* e il *k* (risp. *g*) [3].

5. — Campid. *arrolla arrolla* DI MALA VOGLIA

Ne ho toccato già in Note di lingua sarda, num. 121 n, per affermare essermi oscura la formazione di questo composto la

1. « Rinnegato » è sinonimo di « cattivo soggetto »; e del resto nella traduzione sua lo Schn. s'è forse lasciato sedurre dalla etimologia da lui proposta.

2. È solo da notare che il Logudoro si mostra poco propenso a sincopi come quella che ci sarebbe offerta in *arringare* (= **arrinig-*).

3. E anche l'*i* della 1ª sillaba, come assimilazione alla seconda.

cui seconda parte vuol dire **olla* =* *volla* voglia. Crederei ora che nella prima parte, e cioè nel *r* (*rr*), sia da riconoscere reus (sa. *reu*). Cfr. i parrecchi composti lombardi con reus nel mio Dell'antico dial. pavese, gloss. s. « reo » [1].

6. — Engad. *badais-ch* (*-sk*) lite, contesa [2].

Cfr. ancora *badascar* vagare, girovagare. — Va indubbiamente coll'amil. *bedesco* (*seculare bedescho* agitazione mondana), di cui il Biadene nel gloss. al *Libro d. Tre Scritture* (v. ancora *Giorn. st. d. letter. it.*, XLII, 376). Circa al *bedesc* (l. *-esk*) dell'Assonica, citato dal Tiraboschi, mi pare che nulla impedisca di qui accoglierlo. Il senso del passo sarebbe questo : « un gran dissidio o una gran montagna sia tra me e te ». E anche *imbedescàs* può esser venuto al senso indicato dal Tiraboschi, attraverso quello di « divagare ».

7. — Afranc. *beslíf* (*REW*, 6014).

Di fronte al fatto che di ŏblīquus (o *ŏblīcus ; cfr. *antīcus *REW*, 503) si avrebbe nella nostra voce questo solo, per più d'un verso ottenebrato, riflesso, ci si può chiedere se non siamo in dritto di cercarci una soluzione migliore. Ora, l'Italia e la Ladinia conoscono un derivato in -ivu da aequalis, come si vede dal *REW*, 238 (aggiungi ven. *valío*, *a v-* dirittamente). La voce antico-francese potrebbe offrirci questa stessa voce appajata, o meglio combinata, col prefisso *bis-*. Cfr. anche *besliver*, da cui *beslíf* protrebbe essere derivato.

8. — Breg. *blůška*.

A Borgonovo è detto del lotto di legno, tirato a sorte, che il comune distribuisce a ciascuna famiglia ; il quale lotto da altri è detto *bůška*. Significa anche, *blůška*, scatolina. A Vicosoprano,

1. Aggiungi il mesolcin. *rekǫ́* « reo capo » lattime, e il brianz. *rekŏ́r* « reo cuore » rancore.

2. Il Pallioppi allega pure *badaisch*, che non mi attento senz'altro a spiegare da *badaiš(k)*. Forse è presente qualche altra voce. — Il Carisch, aggiungo qui, attribuisce a *badaischg* (l. *-aišk*) il senso di « rovina ».

bůška è il lotto di legno, mentre *blůška* si dice del 'tirare a sorte' in genere.

Il senso di « scatolino » (cfr. anche eng. *bůsla -schla -scla* id.) ci riporta all' abreg. *busla* scatolino, baratolo, che ne' Processi delle streghe trovo come nome del recipiente nel quale la strega conservava la polvere malefica. Siamo agli equivalenti degli it. *bussolo -lotto* (*REW*, 6892) ; dove, per la storia fonetica, è solo da dire che *busla* (*bü-*) dava **büskla* (num. 87), e da qui, col salto della liquida, *blůska*.

Quanto al *blůška*, « cio che è tirato a sorte », « il legno tirato a sorte », lo credo cosa ben diversa, e la forma prima è appunto *bůška* (engad. *büska -skas* il legname tirato a sorte), di cui v. *REW*, 1420. Per la fonetica, saremo a *skl* da *sk*, quando non si preferisca vedervi un diminutivo. Circa al senso, è da studiare se in *büska* prevalga l'idea del « legno », dell'assieme dei pezzi di legno, o quella del « tirare a sorte » (cfr. lomb. *tirá i büskęt*, engad. *trer la büska*, tirar la sorte mediante due fuscelli di grandezza diversa). Crederci la seconda, visto che se nell'alta Engadina il legno spartito è detto *las büskas*, nella bassa, è invece chiamato *las sortas*.

9. — Lomb. *böč*.

Non ho già in mente *böč* buco (*Arch. glott. it.*, XVI, 291-2), bensì l'omofona voce che s'ode nel modo : *l'ę püçę gran l'öč kę'l böč*, modo che s'applica a persona ingorda, che vorrebbe ingojare di cibo quanto l'occhio ne vede, più di quanto le intestina possano capire.

In Lombardia sentono in questo *böč* l'altro *böč*, ma venuto alla funzione occasionale di « bocca ». Sennonchè, è questa una illusione : la rima avendoci invece salvato, in *böč*, il legittimo continuatore lombardo di bŏtŭlu, che è altrimenti scomparso. In Valle Bregaglia, dove per « buco » adoperano il lombardismo *böč*, il nostro detto suona, conformemente a quella fonetica, *l'ę plu jngurt l'öjl ki al böjl* [1], e *böjl* è ai bregagliotti il « budello ». Ben è vero che le cose potrebbero interpretarsi a rovescio, e celarsi, nel breg. *bõjl* del detto, la normal rispondenza indigena di *böč* buco.

1. Anche nell'Engadina c'è, accattato alla Lombardia, *bok* buco ; ma invece : *l'ogt ais pü inguord cu'l bõgl*.

Ma la presenza del « budello » convien tanto al detto, che proprio ci parrebbe una violenza il disconoscervelo.

Un caso analogo a quello di *böč* ci è offerto dal mil. *sagůj* « satolli », che s'ode solo nel modo : *prẹ̄t e püj in maj sagüj* ; dove *püj* (*REW*, 6826), lo si spieghi dal *j* o dall'-*i* del plur., è d'uso costante, mentre *sagůj* è un antico plurale metafonetico conservato nel nostro modo grazie alla rima [1].

10. — Ampezz. *boligana* lumaca.

Vorrà dire **bogolana* (cfr. vic. *bógolo* e *bú-* chiocciola), e si manda cogli altri nomi dalla chiocciola derivati dal nome del « bue », di cui il *REW*, al num. 1225, Prati, *Arch. glott.*, XVII, 427 sgg. [2]. Sennonchè nella metatesi reciproca e nella derivazione riconoscerem forse presente quel ven. *polegana* di cui nello stesso *REW*, 6633. Lo Schneller, da cui ho la voce ampezzana, accoglie poi anche un *buligá*, muoversi lentamente, da Col Santa Lucia. Può darsi che il verbo dipenda dal nostro sostantivo (cfr. il com. *lümagá* andar lento come lumaca).

11. — Piem. *boriöl* asino, somaro.

Nel num. 1413 del *REW* non è allegato nessun esempio quale continuatore di burrīcus. L'articolo relativo si può dunque completare coll' ossol. *arbík* (= *-íĝ*) [3] asino, stupido, di cui è diminutivo il piem. *boriöl*.

12. — Franc. *boudin*.

Nel *REW*, 1192, la voce si trova in una compagnia assai numerosa ma interamente alto-italiana. D'altra parte essa non ha esempi antichi e possiam peró legittimamente chedere se alla Francia essa non sia venuta di là donde anche il *cervelas* (*REW*, 1826) e donde il *salame* va conquistando il mondo.

---

1. Dall' *ū* così surto ci spiegheremo forse l'estensione sua oltre i propri limiti originari, come si vede dal valmagg. *saůla* satolla, *Arch. glott.*, IX, 204.

2. A p. 426-7, il Prati tocca anche di *scǫ́so*. Dove l'*ǫ* può ben risalire senz' altro a un *ō*, nulla ostando a che s'attribuisca al lat. un *clōdere (num. 82).

3. Cioè **robígo*, ottenuto da **borígo* per la metatesi reciproca.

Quanto alla derivazione della voce italiana (ven. *boldon* ecc., Mussafia, *Beitrag*, 34-5 ; cfr. ancora *bondajŏla* ecc. num. 15 [1]), e *REW* postula un *boldone, di cui cosa sia non sa, solo escludendo che s'abbia a connettere con bŏtŭlu. Ora la connessione di *boldon* con questa base pare a me ben probabile, per la via, dal Musaffia già additata, di **bold-* da **bodl-*. La inversione di *dl* in *ld* parmi sicura, a tacere dei noti esempi spagnuoli come *cabildo*, ecc., nel romagn. *félda*, fata, strega, che possiamo solo spiegare dal diminutivo **fádla* ; e come *dl* così vanno nell'Emilia invertiti altri nessi il cui secondo elemento è *l* : moden. *bélša* accanto a *bésla* (*REW*, 866, *Revue de dial. rom.*, IV, 195), *sílta* = **sitla*, saetta, imol. *sfulghé* = romagn. *sfuglé* scivolare, « sfuggolare » (*REW*, 3550; Mussafia, *Beitrag*, 107 n.), romagn. *pelza*, = **pezla*, pece (*REW*, 6479), *pelcón*, piccone, che presuppone un **pelk-* = **pikkl-*. — Accanto a *boldon* vive, in qualche angolo, *baldon*, che ripeteremo da una dissimilazione di *o-o*.

13. — Alomb. *bozolo* pruno.

Così, e non *bozzola* « Brombeere » (*REW*, 1240), suona e va tradotto l'unico esempio antico-milanese della voce (*Tre Scritt.*, ed. Biadene, gloss.; dove veramente compar *bozoli*, che può esser soltanto il plur. di *-o*), della quale è discorso già nel Gloss. d'Arbedo s. « *bŏscru* » (l. *bŏšru*), in *Boll. stor. d. Svizz. it.*, XXIV, 2, in *Giorn. st. d. lett. it.*, XLII, 377, e, dal Parodi, in *Rass. bibliogr. d. lett. it.*, XI, 21. La voce, sempre col significato di « pruno » o giù di lì, ha un ampio dominio pur ne' dial. moderni dell' alta Italia : gen. *bŏssao*, piem. *bọssu*, alb. *bọçura* biancospino (*bi-* e *buçurin* frutto del b-), monf. *bósre*, pav. *bŏzzel -ssal* [2], lomb. *bŏšur -er bòscior* (Monti; e v. Cherubini, IV Giunte, V), blen. *bŏršra* (forse da *bŏšra* disposato a un metatico **bŏrša*), vallanz. *bòcciol*, [pontrem. *boccilano* frutto d. rosa canina]. Questo « *bọzzolo* » o « *bọccolo* », come rende-

1. Da aggiungere è il borm. *boldràm* intestina, berg. *boldràs* trippa ; da cui sarà estratto il sinonimo berg. *bròlt* (= **broldo* < **boldro*). E che sia voce alto-italiana il pist. *biroldo* sanguinaccio *REW*, 1130 ?

2. A Pavia, anche *bŭzzal* che dovrà il suo *ŭ* ai derivati (cfr. pav. *bŭzlá* siepe).

remmo toscanamente la voce, trova il suo immediato primitivo nel *boci* (*de spine e de boci*) dell'antica ferrarese *Regola dei servi* pubblicata da Gius. Ferraro (Livorno, 1875, v. page 46), nel piac. *bõz*, parm. *bòz*, borgotar. *bõzzi* (plur.), pruno, spino, spino giallo. Il qual ' *bǫ́zzo*' o '*bǫ́ččo* ' è alla sua volta un derivato per *ị* : Ma derivato da che ? Da un anteriore **bǫ́tto* o **bǫ́kko* ? La domanda non parrá illegittima chi pensi, da una parte, al lucch. *bǫ́cco* spina, che è suffragato dal vares. (Viggiù) *bǫ́kwara* sinonimo di *bõšur* ecc., dai ven. *bǫ́colo*, boccia di fiore, bocciuolo, e *bǫ́cola* bozzolo; dall'altra, al bellun. *bot* rovo (Cavassico, gloss.), alb. *bǫ́ta* gemma, bresc. *bòtol -la* gemma, bocciuolo, it. *bottone*. E nel problema andranno coinvolti gl'it. *bǫ́zzolo*, *bǫ́ccia*, fiore non ancora sbocciato, aret. e sen. *bǫ́ccio* bozzolo. — Una risoluzione non la so prendere, non parendomi decisivo il *zz* di *bǫ́zzolo*, allato a cui stà il *čč* di *bǫ́ččа*. Solo m'importa di stabilire, che in fondo potrebbe non esservi contraddizione tra **bǫkko* e *-*tto* in quanto la prima base possa, attraverso un **bǫ́tt'ko* ripetersi dalla seconda. E siccome **bǫ́kko*, pur così inteso, sarebbe certamente antico, risorge il dubbio circa al vero essere (**bǫ́ccjo* o **bǫ́ttjo*) di tutte quelle, tra le sopraricordate forme, che offrono una palatale o una sibilante.

14. — Mil. *bülardẹ́ -dẹ́ri*, chiasso, baccano.

Forse la stessa cosa che il sinonimo *bordelẹ́ri* (da « *bordèllo* »), con inversione reciproca di *rd-l*, inversione favorita da *bülo* bravaccio, *büláda* spavalderia, ecc., alle quali parole sarà dovuto anche l'*ü*.

15. — Lomb. *bundajõla -ndjõla*, bondiola, ecc.

Corre per l'alta Italia, sopratutto per la Lombardia e l'Emilia superiore, un certo numero di diminutivi, talvolta spregiativi diminutivi (= it. *-uccio*), il cui esponente è, ricostrutto alla toscana, *-agliuolo -a*, e che qui enumero (v. anche *Rend. Ist. Lomb.*, XLIII, 66), non guarentendo certo che altri lor non se ne possano aggiungere :

berg. *costaõla*, mil. *-stajõra*, bellinz. *-štjõla*, cremon. *-stajola*

parm. *-stajöla*, gen. *-stiğöa*, costolina, costola di majale, costoletta, costereccio, verzasch. *coštilö* (bellinz. *costiœu* Monti) palo orizzontale di pertica, com. *costiœula* piccola costa di monte. Il Monti, a questa voce, allega, di su un docum. del 1280, un nl. *la costaliola*.

mil. *ortajö* com. e bellinz. *ortjö* gen. *ortiğö* [1] orticello. Un *ortaliolo* allega il Monti da documento del 1206.

mil. *postajö*, mil., com., tic. *postjö*, cremon. *pustajool* mant., parm. *postajöl*, posticino, impieguccio; berg. *postaöla* piccolo avventore (cfr. lomb. *pọsta* avventore).

mil. *brossajöla* e *-ssjöla* bollicina (bellinz. *bróssula* id.).

mil. *soldajö* danaruzzi.

mil. *rostajö* piccolo arrosto.

mil. *fondajö* poderello.

parm. *pontajö* alcuni punti [2].

valsass. *tokajö* pezzettino.

valtell. *zocajœul* pezzetto, pochettino.

mil. *rivajö* ripetta [3].

Prima di venire a stabilire quale possa essere l'origine di questo «*-agliuolo -a*», occorre sbrigarci delle forme che hanno *i* al posto di *a* e che vanno dalle Alpi lombarde a Genova, facendo prova per il Piemonte i nnll. del genere di *Costigliola -le Costiolo*, come fanno prova per una punta verso la Venezia diversi nomi che sono allegati dall'Olivieri, in *St. glott.*, III, 164 (veron. *Costeggiola* ecc.; ancora sentito come appellativo intorno al 1500; *ib.* in nota). Non si può dubitare che etimologico sia l'*a*, e che l'*i*, attraverso *e*, rappresenti un suo succedaneo, stabilitosi facilmente grazie alla vicinanza del *l*. La priorità dell' *a* è provata dagli esempi più antichi (cfr. qui indietro gli acom. *costaliola* e *ortaliolo*), e dalla diffusione dell' *a* che persiste allato ad *i* e anzi in molti luoghi domina solo,

1. L'ho dal *Vocab. tecnico parm.-it.* di Carlo Malaspina (Parma, 1873). È un plurale come è indicato del resto pur dalla versione. Ma in qual senso sia inteso « punto », non è dato di rilevare.

2. Per *ortiğö* il *REW*, 4103, ricorre, sulla fede del Parodi, a un hortilio. Ma e *costiğöa* ?

3. L'ostigl. *podajöl* mant. *-ajöla* hanno allato a se *podija*, e non ispettan qui, come s'intende nulla hanno da vedere col. tosc. *podajuolo* (= lomb. *podirö*).

senza che riesca possibile, chi volesse conceder la priorità cronologica all'*i*, di spiegarcelo con una ragione sì evidente come quella che ci fornisce la chiave dell'*i*. Il quale, vista la sua diffusione, deve essere pur esso ben antico, e tradisce vicende fonetiche un giorno assi piú attive e generali che non oggi. Esso si vede anche in voci lombarde come il mil. *gandjő*, nocciuolo di ciliegio, di fronte al berg. *gandája -dáj -daína* briciola, brianz. *-dajín* micino, pocolino, nel nl. lomb. *Ronchiano* (cfr. *Roncaglia*) di cui in *Boll. stor. d. Svizzera ital.*, XXIII, 91. Non trovo tra i nl. un **Ronchiolo* [1], bensì *Roncajola* a Sondrio (anche breg. *-jőla* e insieme *Gandajőla*; *Boll. st. d. Svizz. it.*, XXIV, 3), e *-lo* su quel di Piacenza. Si può chiedere se il mil. *reschiœu* (*reskjő*) pula, loppa, sia dal sinon. *rẹ́sca* e rappresenti quindi un **rescajő* o non sia un **reskirő* (cfr. *reskẹ́* mucchio delle loppe) col secondo *r* caduto per dissimilazione (num. 22). Lo stesso dubbio sorge per *cornajőla* gramigna, accanto a cui si ha *cornirőla*. Ma risolto il problema nel senso della dissimilazione, e prendendo le mosse allora da **cornijőla* = **cornïőla*, sorge l'altro problema di sapere se l'*aj* è da *ij*. Direi di sì, ma nel senso, che, data la presenza di più parole in cui alternavano per ragioni fonetiche *aj* e *ij*, l'alternativa possa esser passata a voci cui foneticamente non competeva che *ij*. Ci spiegheremmo così anche l'altro *cornajőla* di Milano, quello che dice « corniola ». Che a Venezia dicano *çorñọla* e a Genova e in Piemonte *cornìola*, rende ben probalile che una tal forma, pronunciata **cornijőla*, fosse pur di Milano. Da qui, per la via accennata, *cornajőla*. E per la stessa via ci spiegheremo forse il doppione *bondajőla -djőla*. Può darsi che etimologicamente spetti al num. 1192 del *REW* [2], dove non è citato che il veron. *bondiola*. Si tratta invece di parola di ben più larga diffusione [3], e la si ode tra

---

1. Ma cfr. *Ronchietto* in comune di Valprato (Ivrea).

2. V. anche, in queste note, il num. 12. — Data la base **bold-*, dovremmo ritenere che il *n* sia per dissimilaz. di *l-l*.

3. La rivediamo nel gen. e venez. *bondòla -diò-* e, con *b-n* dissimilati in *m-n*, nel cremon. *mo- mundiola* e persino nel lucch. *monduolo*. E ricordo qui pure la famiglia iberica di cui nel *REW*, 1205, e dove pure compajono forme con *b-* e con *m-* (cfr. ancora il lomb. *mondeghili* < sp. *albondiguilla* o cat. *mondonguilla*), e che in fondo potrebbero andare colle voci nostre.

altro a Parma (*bondiöla*). Ora Parma va rinomata per la preparazione di questo salume (v. Tiraboschi, Voc. berg. s. « *bondiöla* »)[1], e potrem forse ritenere che di lì sia passata la voce ad altri paesi. Sennonchè Parma, come si può vedere dagli esempi del principio di ques'articolo, è un dialetto che rispetta *aj*; e, dato un originario *bondaj-*, questo doveva rimanere inalterato. L'*i* di *bondiöla*, comunque poi lo si spieghi, è quindi primario, e l'*aj* di *bondajöla* secondario e prodotto esclusivamente lombardo, dovuto all'alternativa di cui sopra.

Rimane ora che si dica delle ragioni di *-agliuolo -a*, che credo vadan cercate nella esistenza di parole come *ortaglia*, *muraglia*. Un *muragliuolo* un *ortagliuolo* sono sì i derivati di quelle basi, ma era facile al senso popolare di riferirli insieme a *orto* e *muro*. Da qui la coscienza di un suffisso *-agliuolo*, che si sarà prima diffuso a qualche voce per senso o per aspetto somigliante alle parole che serviron da tipo. Così *orto -taliolo* avrà attirato a se *fondo* [2] e *ronco*; un **costalia* che suppongo ben antico (v. *Rend. Ist. Lomb.*, XLIII, 616), avrà attratto a se *posto -a* rimante con *costa*; e ambedue insieme avranno attratto *rosto*. Si noti anche che *gandjö*, *tokajö* e *zocajocul* formano un gruppo concettuale. Curioso, tuttavia, e per me intanto inesplicato, che accanto al diminutivo non s'abbiano altri derivati, che non s'abbia *ortaglione*, ecc. V. peró i nl. *Ronchiano -chietto*.

16. — Sopras., eng. *candarials -arels* senici.

Non si staccherà, per quanto non mi sappia render ragione del *d* [3], dal sinonimo lomb. *cantaréj -te-*. Il Tiraboschi, *Voc. berg.*, dice che il nome provenga dallo scricchiolare loro quando sono schiacciati. E infatti il Monti porta il modo *fà cantà i cantarèi* schiacciare i senici, e anch'egli soggiunge : « fregati scricchiolano, d'onde ebbero il nome. »

---

1. *bondiola* presuppone un anteriore **bondia* = **bondiglia* = -ĭlia.

2. Con *fondajö* nulla avrà da vedere, in linea diretta, l'it. *fondigliuolo*. Ma è curioso che anche accanto a *posta* (v. qui sopra *postajö -stjö*) ci sia, se non *postigliuolo*, almeno *postiglione* (lomb. *postjöni*).

3. Non faccio assegnamento, s'intende, sull'engad. *mondura* uniforme, che sarà giunto nell'Engadina attraverso i tedeschi.

17. — BERG. *cápera*, TREVIGL. *cápra*, CAPARRA.

Non è nessuno, credo, che abbia a leggere senza un senso di sgomento il § 57 delle *Bergamask. Alpenmund.* del von Ettmayer. Le cose più disparate vi son messe a catafascio, con nessuna chiarezza, con nessuna distinzione, con interpretazioni quanto mai fallaci [1], con abbagli continui [2]. Ne riman solo una discreta raccolta [3] di casi lombardo-orientali dove, per motivi diversi, l'accento appare trasposto. Uno de' principali motivi di tali trasposizioni è stato accennato in *Zst. f. rom. Phil.*, XXIII, 529, e riconfermato in *Arch. glott.*, XVI, 7-8. Il von E. respinge a limine quella e altre spiegazioni, senza proporne alla sua volta nessuna. A proposito di *cápera*, se ne libera dicendo che come parola accattata può non contare. Ma bisognerebbe in primo luogo dimostrare che la voce sia meno indigena a Bergamo che, p. es., *caparra* a Firenze. Ma appunto *cápera* è un bell'esempio a rincalzo della mia dichiarazione. C'è dunque *camára* allato a *cámera* e *albára* accanto ad *álbera* *-bara* alberella

---

1. Così quella di *moès* (*REW*, 5646); quella di *nędra* (ib. 439, *Rev. de dial. rom.*, IV, 176); quella di *gómér*, di cui v. Flechia, *Arch. gl.*, II, 347; di *fióris* (*es in f-* essere in auge; cfr. il mil. *in flore* id.) come di *fioriss* (fiorir-si), quando non è altro che un mal capito e rabberciato latinismo.

2. Cfr. il bresc. *regoer* del Melchiorri, interpretato arbitrariamente come *régoer*, mentre è *regóer* (e così accentua il Rosa); il pav. *fidagh* (cioè *fi-*) letto *fidágh*, ecc.

3. Aggiungi, oltre a quelli accolti ne'passi dell'. *Arch. glott.* e della *Zst.*, citati nel testo, bresc. *oreès* orefice, berg. *manèk* manico, *intèma* federa (*REW*, 4503), *gerèl* (all. a *zérel*) gerla, *strèl* capretto *strela* capretta, = **sterèl* < sterilis (cfr. tic. *stęrlu* allievo bovino, lar. *stèrla* capra sterile, ecc., *REW*, 8246), *pęghér* pecore, von Ettm., pag. 33. — Per il caso della ritrazion dell'accento: *sèrmeda* (= **sermeta*) sermento (notevole anche per la sostituz. di *+eda* a *+eta*; dovuta al plur. *sèrmet*, dove *-t* può esser creduto da *-d*; circa ai plur. di tal tipo in valle Imagna, da dove *sèrmeda*, v. von Ettm., pag. 41), *sámbel -bal* (berg. e bresc.) zimbello (v. num. 76), *càleč* num. 34, *méndek* mendico (cfr. l'it. *méndica* da *mendicare*), bresc. *támbor* tamburo. Esempio da paesi più lontani potrebbe essere il trent. *rágęs* (Prati, *Arch. glott.*, XVII, 12) grande schiamazzo, che a me pare sia la stessa cosa che il sinonimo milanese *·ra-* e *rególę*. — E v. ancora Tempini, *Dialetto camuno*, § 143.

(*REW*, 318). E son dovuti certo a ciò che esistesse un *mašará* (oggi *mašerá*; ma cfr., per *-er-* in *-ar-* : *camarí* *-arer*, il valgand. *enárde* = *-ardé* venerdì) colle tematoniche *masára* ecc. (cfr. mil. *masára* ecc.), e allato **mašéra*. Ma *cámera* alternante con *camára*, ecc., promoveva *cápera* allato a *capára*.

18. — Levent. *činálga* luglio.

V. Merlo, *Nomi m.*, 146. — Il mese di luglio è quello in cui cominciamo ad accorgerci, dopo il solstizio d'estate, che il sole tramonta più presto, che « declina ». Da questa circostanza deriverei io l'origine della voce nostra, che si ragguaglierà dunque a un **clinale* derivato ulteriormente mediante -ĭcu, quindi **clinálico*. — Se però si pensa che un *clinabile poteva condurre a **činávola -gola*, potremmo muovere da qui, ammettendo allora una metatesi reciproca avvenuta in quest' ultima fase e prima dell'età in cui *-l-* cominciò a farsi *r* [1]. Un **činálogа* dunque, venuto a *činálga* (cfr. *velûrga* arbed., ecc. num. 36). Circa al genere, si posson fare parecchie supposizioni. Mi chiedo, se non si tratti di « stagione declinante ».

19. — U. *cipicchia* cispa.

Di fronte al march. *picicchia* avremo un caso di metatesi reciproca, favorito forse da *cispa* [2]. Nelle Marche, c'è anche *bicicchia*, con un *b-* che si vede pure nel metaur. *biccica* (cfr. u. *píccica*) [3]. Siamo qui a pìceu (*REW*, 6479), e là a pĭce (*ib.* 6553). Tuttavia potremmo essere anche là alla prima base, dove si supponga un **piccicchia* colle doppie dissimilate (v. *Rend. Ist. Lomb.*, XLVI, 999). E allora avremmo un esteso e continuato

1. Anche la sparizione della postonica dev'esssere avvenuta prima che invalesse il *r* da *-l-*; chè altrimenti vorremmo **činárga*.

2. Dico « forse » perchè *cispa* non lo trovo fuori della Toscana. Invece chissà che *cipicchia* non getti esso qualche luce su *cispa*, in quanto, p. es., lo si considerî quale un **cippa* (= *pićća*) su cui abbia influito qualche altra voce.

3. Per il *b-* si può forse ricordare il piem. (Alba) *bjúra* (all. a *pjúra*) resina picúla (*REW*, 6483). Ma qui potrebbe essere stato determinato della vicina sonora.

territorio di *piččē- [1] per « cispa »; poichè anche il romagn. *pzezz*, cispa, ci riporta a un « *piccíccio* » o « *pe-* ».

20. — Sic. *cittimari* SALASSARE.

Altro bel riflesso di phlebotomare, importante sopratutto quale continuatore geografico del cal. *jètamu*, di cui in *Romania*, XXXIX, 450. Il *tt* della voce siciliana par presupporre **céttimu -amu* salasso, che allora si paragona col sic. *úttuli* utile, ecc., (*Rendic. Ist. Lomb.*, XLIV, 790, XLVI, 1018; e cfr. anche l'andr. *ciòttele* vaso di di terra cotta, « ciotola », *REW*, 2290).

21. — Poles. *contarse* OSARE, ARDIRE.

Non esito a ravvisare qui la corrispondenza del lig. *accoventáse* ecc., di cui il Parodi nel glossario alle *Poesie in dial. tabliese*. Qui è attribuito alla voce *accoventao* il valore di « accanito, fiero, feroce, o simili »; e nel « simili » può entrare senz'altro il senso di « ardito, oso, temerario, sfacciato »; senso che alcuno degli esempi allegati dal Parodi ha senz'altro. — La fonetica può giustificare l'equazione stabilita tra la voce polesana e la ligure. Non invocherò senza più il trent. *cogní*, ven. *scognér* « convenire », dei quali v. Mussafia, *Beitrag*, 99, *REW*, 2192. Non lo invocheró, come prova incontrovertibile, perciò che, dato il significato della parola, la riduzione di *cove-* a *co-* appare come una riduzione di carattere proclitico dovuta a ragioni speciali. Ma io ritengo che, independentemente da ciò, un *covent-*, attraverso *coent- quent-*, poteva darci senz'altro *cont-*; o anche mi sorride un **covontar coont-*. Dove è da vedere l'analoga risoluzione di un **covenzare* = « *comenzare* » nel *conçar*, incominciare di Bescapè (v. *Giorn. stor. d. lett. it.*, XXIX, 459), che dal nostro *contar-* trae tanto conforto e che riterrei perciò sicuro. E il Polesine stesso ci dà forse un secondo esempio di quella risoluzione. Il Mazzucchi, *Dizion. pol. -ital.*, accoglie un *cóntana* nel

1. Non è certo l'*i*, così facile da spiegare dalla forme arizotoniche (cfr. l'it. *appicciare -iccicare*) ecc. che sollevi difficoltà. Questo *i* lo vediamo pure nel lomb. *pizá* accendere; ma qui è probabile intervengano verbi sinonimi (« *pigliare* ») e fors'anche *tizzo*, *tizzone* (cfr. it. *attizzare*).

significato di « monachino » di un edificio. Il nome ferrarese di esso è *cunvantin* (ver. *conventin*) cioè « conventino », dove non so se la ragione del nome vada cercata nel sinonimo tosc. *monachino*. Ma che *cóntana* e *cunvantin* sieno etimologicamente la stessa cosa non mi par dubbio, visto anche che si tratti di dialetti confinanti [1].

Circa all'etimo di *accoventáse* ecc., il Parodi, e, sulle sue tracce, il *REW*, 2194, pensano a conventum, che ha certo molto per se. Tuttavia, e solo in linea secondaria, mi chiedo, pensando al significato di « ardito, oso » che è forse il fondamentale, e considerando, d'altra parte, l'it. *avventare -ato*, mi chiedo se non possa entrare in concorrenza un **conventare* derivato da *vento* [2].

22. — Berg. *cordaŏl* secondo fieno.

Siamo naturalmente a chŏrdu (*REW*, 1883), che nel bergamasco si continua, non derivato, nel sinonimo *còrt*. Ma *cordaŏl* vuole pure qualche spiegazione. Esso va giudicato insieme a *cordaŏl -la* cordicina, *crotaŏl* grotticella (*REW*, 2349), *cornaŏla* incudine, *grömiŏla* strumento che serve a pulire il vomere (berg. *grömér*) [3]. Accanto a *cornaŏla* vive *cornarŏla*, e da qui, per dissimulazione di *r-r*, la prima forma. E la stessa spiegazione vorranno le altre voci; non essendo qui il caso di pensare a quell' *-aglinolo* di cui qui indietro al num. 15.

23. — Berg. *desmöröśá* sbrigare.

Ha ragione il Tiraboschi di pensare a mŏra (cf. il lucch. *muorarsi REW*, 5674). Parrebbe di sentire nell' *ŏ* della 1ª sillaba il riflesso dell' *ŏ* conservatosi nell' atona e portato poi in mŏrōsu, e passato anzi, per assimilazione, al secondo *o*, che

1. Sarebbe allora da pensare a un **cónta* estratto da **contino*, e ulteriormente derivato, o modificato, sotto l'influenza di qualche altra parola.

2. [Era già scritto questo articolino quando mi giunse la puntata del vol XVII dell' *Arch. glott.*, nella quale (p. 424) il Prati allega un valsugan. *koentar*, che egli pure raccosta al poles. *contarse*].

3. Cfr. ancora i mil. *reskiŏ* e *cornajóla* al num. 15. A Milano, occorre pure *ordiŏla* allato a *ordirŏla* congegno di varie cassette nelle quali stanno i gomitoli dell' accia da ordire: ma può rappresentare un **orditŏla*.

si rivede sotto l'accento (*desmörőśet* sbrigati). Ma l'*ö* può essere a Bergamo il succedaneo di *ü*, e l'*ü* poteva sorgere semplicemente per la maggiore stretta delle labbra dopo pronunciato il *m*, e trasmettersi poi per assimilazione alla successiva sillaba.

Del resto, pur morfologicamente, sarebbe possibile un' altra spiegazione : potremmo avere « *moreggiare* » con *ś* da *ź* da *dj*, e coll' *e* assimilatosi al precedente *ö*.

24. — Verzasch. *fak* (sost.) fatto.

Occorre, come ne m' avverte una dissertazione inedita del dott. Michele Grossi, nella formola *fak sö* « fatto suo », chè altrimenti si ha il normale *fač*. Si capisce che nella fase di **fakjo-s*$^{\perp}$ (v. *Romania*, XXXIX, 448 ; e *Rend. Ist. Lomb.*, XLIV, 784-5) s'è prodotto l'assimilazione dell' *o* al *j*, venendone un *fakji-s*$^{\perp}$, poi *faki-s*$^{\perp}$. Si può anche pensare che s'abbia prima avuta la formola plurale *fakji-s*$^{\perp}$, ridottasi come quella. Siamo in ogni modo a un esempio da aggiungere a quelli allegati nel citato passo della *Romania*, dove avrebbero potuto comparire pure il valtell. *viski* (Monti « vischi ») rami verdi e secchi, da paragonarsi con *visča* posch. *viscla* verga, Körting, 10404 ; i valcam. *ĝíśĝa* chiesa (= *gji-*) e *skína* tradotto dal Tempini, § 34, per « astina » [1] e che vorrà dire **askjína* = *hastl- (*REW*, 4073). Anche il gen. *chinâ* sarà, alla stregua dei significati (diminuire, scendere), voce indigena, che normalmente dovrebbe sonare *či-* (Parodi, *Arch. glott.*, XVI, 338), e ugualmente giudicheremo del gen. *schiffí*, che il Mussafia, *Beitrag* 106 n (v. ora anche *REW*, 8030), manda coll' it. *schippire* (= *skji-* = *skli-* = *sli-*). Cfr. anche piac. *chíppia REW*, 1998, e v. *sĝíra* num. 88.

25. — Lomb. (Viggiù) *ferā́*.

Quando i ragazzi vanno alla raccolta de' mirtilli, ciascuno s'assicura un tratto di terreno da sfruttare, e di questo tratto si dice ch'è *ferā́*, che cioè su di esso non può lavorare nessun altro. Anche al giuoco del rincorrersi, chi, stanco, domanda si sospenda il giuoco, grida *ferā́* e grida *dišferā́* per annun-

1. Cfr. infatti il giudic. *ština* scheggia. Ma a Bergamo, *skina*, onde poi *skéna*, è il pezzo da catasta (lomb. *stęla*), di cui in *Rendic. Ist. Lomb.*, XLV, 283.

ciare che il giuoco sia da riprendere. — Non so vedere altro in questo *ferá* che un « non permesso; proibito », e in *dišferá* il suo contrario. E non potrei non sovvenirmi del *fávra* bandita, dei *favrá*, *desfavrá*, mettere, risp. togliere, la bandita, ecc. ecc., di cui in *Bollett. stor. d. Svizz. ital.*, XVI, 223 sgg., XIX, 153; *REW*, 3124. Da un *favurá* era facile il venire a **fuvrá *furá* (cfr. lomb. *súra* sopra, *rúra* rovere, ecc.) e quindi a *ferá*. Si può pensare anche **furá* passato per assimilazione a **fará*, e da qui *fe-*, per una tendenza di molti dial. prealpini all' *e* da *a* protonico.

26. — Art. *ferigno, inf-*.

Quale aggettivo di *pane* dice che questo è di farina poco stacciata. E c'è anche *stiacciata inferigna*, che suppongo sia uno stiacciata fatto con farina passata grossamente allo staccio. Siamo senza dubbio al bel riflesso fiorentino del lat. farīneus.

27. — Berg. *flòs*.

« Fiocchetti che si pongono nei trapunti di materassi, guanciali, coltroni e simili », Tiraboschi, *App.* — Notisi la traduzione di *flòs* per il plur. « fiocchetti », e riconoscerem subito la ragione della voce nostra. Si tratta di un sing. *flòs*, fiocco, dipendente dal plur. *flòs*, e questo rispecchiante *flocci [1]. È quindi un' altra forma di un plurale storico che ci è qui conservata.

28. — Sarzan. [2] *friñę́* carote.

Ha allato a se *ñífri* e *ñifriñę́j* ecc. (v. Bottiglioni, *Revue de dialect. rom.*, III, 128). La forma che stà in testa all'articolo è secondaria, è cioè per metatesi reciproca da *ñifr-* [3]. Veramente,

1. Che dava **flozzi*, onde, in un dialetto che riduce *z* a *s*, *flòs*.

2. « Sarzan. » adopero qual sigla complessiva de' diversi paesi il cui dial. è stato studiato dal Bottiglioni.

3. Altre metatesi reciproche non avvertite dal Bott. : *sôlęĝo* bagnato (cfr. lomb. *šlǫz* id.) che par andare con *lǫz* sudiciume (ma il *s-* ? da « sudicio » ?) *pikaniza* all. a *pizanika* e a *kappanniča* buffetto, *sako* chiasso.

data la incertezza sull' etimo della parola, potemmo anche avere la metatesi inversa. e cioè *ñifr-* da *friñ-*. Ma che la via giusta sia quella, è reso quanto mai probabile da ciò che nello spazio e nel tempo la forma più diffusa sia quella che muove da *ñ-*. In vecchi statuti di Pallanza (v. *Arch. glott.*, I, 253 n) si legge *gnifgnari* in una enumerazione di legumi (cioè con cipolle, porri, ecc.), e sarem quindi anche qui a « carote ». Concorda con questa voce il *gnifegn-* degli Statuti del vicino Mergozzo stampati nel 2° vol. della *Storia dell' Ossola inferiore* del Bianchetti [1]. Nella raccoltina di voci milanesi fatta nel 1480 dal fiorentino Giov. Ridolfi (v. *Zibaldone*, I, 156-8) si legge (p. 157, col. 2ª) *uno niffinier* una carota, e la stessa voce compare come *gniffignerre* in altro vocabolarietto mil.-fiorentino del 1485 (v. Il Borghini, *Giorn. di filol. ecc.*, I, 312). La poesia bergamasca su Milano testè ristampata dal Novati (*Arch. stor. lomb.*, a. 1912, II, pp. 20 sgg.) parla al v. 310 di *gnifi e bianc e ros*. Le Dieci Giornate della vera agricoltura del bresciano Agostino Gallo (ho sott' occhio l'ediz. bresciana di Gio. Bat. Bozzola del 1564) ha, a p. 116, un capitolo « de' gniferi o carotte ». Negli antichi Dazi comun. di Como (v. Monti s. « gnif ») : *gniffi*. Tra i dial. moderni, la voce è tuttora viva in una parte di Lombardia (Como, Milano) nella forma di *gniff*; c'è *ñef* nell' Ossola, *gnifer* carota, in Val Gandino, una forma che rammenta il sarzan. *ñifri* al quale conduce topograficamente il piac. e parm. *gniffar -ifer* aggettivo di « persico » (piac. *pèrsag gniffar* « sp. di pesca la cui polpa è rossa come la barbabietola »).

L'etimologia ci dovrebbe dire se sia anteriore **ñif-* o *ñifr-*. Forse quello, visti i derivati. Questi ci portano a un **ñifiño*, conservato tal quale nella forma antico-ossolana e dal quale derivan *gniffignerre*, *gnifgnari*, ecc.

29. — Friul. *ğarígule* gallinella (rallus aquaticus).

Pensa il *REW*, 3661, a gallīna con suffisso sostituito; io ricorrerei piuttosto a un *gallĭcula con *ī* sostituito a *ĭ* grazie a gallīna, dato non si voglia ammettere senz' altro un *gallīcula. La base ritorna nel lariense *garígola* gabbiano *-golín*

1. La voce vi occorre un pajo di volte, e il Bianchetti legge veramente e con evidente errore *gui-*.

mignattino *-golon* gavina; dove, come nel Friuli, abbiamo i due *l-ll* dissimilati.

30. — Lar. *griscia* (l. *griša*) campo coltivo.

L'offre il Monti qual voce delle Tre Pievi. Lo stesso Monti pensa ad agru o piuttosto ad agricultura. Ma dovremo prescinderne, e ricorrere invece al lomb. *sgriša* ch'è il nome d'una specie di erpice ed è adoperato dal Porta per il *gradiscia* o *gravi- graí-* del Cherubini; dandosi così a divedere per un deverbale del brianz. *ṡgrišá* (mil. cont. *sgravišá*) lavorare il campo colla *graviša*. Siamo, qual punto di partenza, a cratīciu (*REW*, 2302), e *griša* vuol dire la crasi di *graiša* (v. qui sopra), per cui è da confrontare pure il com. *graiša* graticcio. La *griša* nostra sarà quindi da considerarsi come il sostantivo da un così detto participio accorciato, sarà cioè il « campo che è stato **grišá*, che è stato lavorato coll' erpice ».

31. — B.-engad. *guaraint* luna calante.

Il *REW*, 6913, dà come frumento secco, che con questa voce e la sua corrispondenza soprasilvana (*digrẹ́n*; così va letto e scritto), e certo anche la alto-engadina (*garent*) da lui non citata, che con queste voci, dico, si risalga a quadrans, o meglio, come forse è lecito sottintendere, a un derivato *dequadrare. E l'opinione del Huonder (*Romanische Forschungen*, XI, 467), il quale pare essere stato traviato dal *gua-* della forma engadina; e, da essa illuso, ha disdegnata la sola giusta e da lui intraveduta etimologia, quella che mette capo a decŭrrere [1]. Di quel *gua-* in fondo non v'era necessità di eccessivamente preoccuparsi; poichè a spiegarlo, basta di ricordare che allato alla formula *craschaint e *garaint* « crescente e calante », ne occorre un' altra, propiziativa (*Dieu craschainta e guarainta* « Dio

1. V. *REW*, 2509; dove è da avvertire che *degóra* non può spettare che lì, Pavia non essendo territorio di *-l-* > *r* e andando così escluso decolare. Quanto alla objezione mossa a *degora* < decurrere dal Prati (*Arch. gl.*, XVII, 400) dirò che parmi cosa quanto mai inopportuna il porre a base di un ragionamento la interpretazione soggettiva di un nome locale. Del resto, se anche non per questo motivo, il Prati fa ammenda della sua objezione a p. 562.

accresca e protegga »; dove *guarainta* è da *guarantir* [1]), la quale facilmente poteva promuovere nella prima la sostituzione di *guaraint* a *garaint*. Ma quadrans è poi escluso dal *r*, poichè la invocazione di *quaraisma* e *quaraunta* a giustificarlo, non tien conto dello special carattere di queste due voci, diffuse per tutta la Romania e riconducentici però certamente a dei latini *quar- [2]. Con decŭrrere, invece, tutto corre liscio [3], tanto per le forme transalpine che per le cisalpine (breg. *gurént*, borm. *dęgǫrę́nt*, vestin. *dągǫrę́t*). La sparizione del *de-* potrebbe esser dovuta al sinonimo « calante ».

32. — Log. *ispiju* camp. *sprigu* specchio.

V. Wagner §§ 9. — Io suppongo un lat. *spĭculum rifatto su *spicio*, *conspicio*, *inspicio*, ecc. Si noti che già nel latino, i derivati eran di tanta forza da imporre il proprio *i* a *specio* facendone *spicio*. Tuttavia e ad abundantiam sia pur ricordato l'*i* del cat. *espill*.

33. — Log. *istasídu* stanco.

Cfr. ancora *istasire* stancare, essere stanco, *-simentu* stanchezza. — Deve stare a base di queste voci un **istasu*, che si spiega dall' incóntro del partic. di stare che a un dato momento avrà sonato **istatu*, con *romasu* (cfr. *romanire* stancare, essere stanco) fiacco, magro. Potremmo pensare anche, invece che a « stare », a « stanco, stracco »; ma son voci queste, che pajono aver ben poca vitalità in Sardegna, e vi son quindi verisimilmente esotiche.

---

1. Accanto a *guarantir* c'è *ga-* : altra via per cui poteva instaurarsi un *gua-* allato a *ga-*.

2. E nessun conforto verrà a *-r-* < -dr- da *frar* fratello, che rappresenta, come bene afferma il Walberg (*Dial. di Celerina*, §§ 192), un accorciamento sintattico. E così la famiglia di *schiró -aus* paralitico ecc. (*Arch. glott. it.*, I, 98, Walberg, §§ 193, *REW*, 728) ci riporta al ven. *asirá*, dato non voglia dire *si[d]er-*.

3. La quistione della vocale (è curioso nell' alta Engadina : *craschaint e garent*), intorno alla quale s'estende il Walberg (*Dial.. di Celerina*, pag. 80), insorgerebbe tanto per decurrente che per il *dequadrente proposto dal Huonder; a fortiori poi per *dequadrante, Vedi, a tal proposito, il Jud, *Revue de dial. romane*, II, 115.

34. — Verzasch. *kanéč* casa diroccata, ecc.

È voce lombarda largamente diffusa. Nella Valmaggia ritorna collo stesso senso, e ad Ascona (L. Maggiore), la voce s'adopera per « passaggio sotterraneo ». A Bergamo, *canéč* (= *-ič*) acquedotto, valdisc. *-ič* strada sotterranea, in Val Brembana, *calèč* [1] ruderi di casa, e *calègg* (l. *-ęč*) a Mandello sul Lario (Monti). Il Tiraboschi allega un *caniculus*, strada sotterranea, dagli Stat. di Bergamo del 1331. Con senso più vicino al verz. *kanéč* (*canèc* stanza diroccata, nel Monti), i vecchi docum. della Leventina hanno *cuniclum* e, con forma volgare, *cunigi* stalla, tettoja (v. *Arch. stor. lomb.*, a. 1913, vol. II, 238), e *calíč*, casale, abituro alpestre abbandonato, è accolto nel Biondelli (p. 62). È tutta materia da aggiungere al num. 2397, 2. del *REW* [2]. L'*a* protonico si spiegherà dalla intrusione di « caverna, cava » o altro di simile (cfr. *catúja* ecc., *Romania*, XXXIX, 451, *REW*, 4684 a); il *l* di *calèč* ecc., da una assimilazione al successivo *l* (c u n i c l u); e quanto all' *é*, è da pensare a *c u n i c u l u s (cfr. lo sp. *conejo*, il vic. e poles. *conéǧo*, coniglio).

35. — Gen. *liñõ* mil. *leñáš* lucignolo.

Non vorrei escludere che s'abbia qui l i n e a (*REW*, 5061, 5062); ma è assai più probabile che vi si continui e l l y c h n i u m (*REW*, 2852, 5191), con *chn* non sciolto dall' anaptissi o meglio non contaminato dall' l'intervento di lūce; e ridotto invece, secondo la norma di *gn*, a *ñ*. — Anche l'a. franc. *lignement* mèche, da cui dipenderà forse l'aated. *leuement*, spetterà in fondo qui. Il Jud, *Zst. f. rom. Philol.*, XXXVIII, 68, propende verso il lat. l i n e a m e n t u m.

36. — Lomb. *lírga* loglio, convolvolo, vilucchio.

È di più completa forma il *liriga* dato dal Monti come valtel-

1. E *càlèč*, di cui al num. 17.

2. E vi sarà da aggiungere pure il bellinz. *kurnìs* fogna, poschiav. *còrnis* (Monti; da leggere forse *cornìs*) doccione di fontana, acquedotto ecc., mil. *cornis* canaletto della stalla nel quale si raccoglie il sugo del letame. Per il *r* inorganico, cfr. il trent. *corniĉo* condotto sotterraneo; e del resto è da supporre un *c u n i x -ī c i s estratto o primitivo di c u n ī c u l u.

linese. Ma la forma sincopata s'ode anche oltre l'Adda : berg. *lerghèta* loglierella, bresc. *lêrga* (coll' *e* di *lerghela* loglierella) *li-* e *larghèta* loglio -glierella. Vedi Lorck, *Allberg. Sprachdenk.*, 181. Siccome la pianta è chiamata pure *ligaröla* (mil. ; crema. *-róla*) [1], così potremmo pensare che la voce nostra sia senz' altro un **lígola* con *l-l* dissimilati in *l-r*, e soggiaciuto poi, il **lígora* così sorto, alla metatesi reciproca. Dove, circa all' *í*, sarebbe da ricordare che la Lombardia ha *ligá* (*líga*) non *legá*. E credo anch'io che *ligá* sia presente nella voce. Ma, crederei, disposato a quella voce *volūculum, *-clum [2] che stà a base dell' it. *vilucchio*, e che in parte dell' alta Italia venne a dare *velúgora*, *-erúgula*, *-elúrga* (mil.), *blórga* (Ossola), *belúrega* (Belluno; v. il De Toni), *verlúgoa* (Genova) [3], *alvíria* [4] (Monferrato). Le quali forme potebbero tutte tornare anche a volūbĭlis, dove l'it. *vilucchio*, mant. *vlüč*, bol. *vlocč* (e insieme le forme valmaggina e valsassina) non ci additassero come vera l'altra base.

---

1. Cfr. anche sa. *aligadorza* convolvolo. E sic. *ligara* vitalba, lomb. *ligabosk* edera, ecc.

2. Questo *volūclum è da *volūtlum, e questo di volūtu. E, come in tanti altri casi, allato a -clu s'è posto -culu. Più dialetti infatti derivano direttamente da volūtu : parm. *vludga -dia*, valtell. *venúdole* (*l-l* in *n-l*), trent. *me-* (*v-u* in *m-n*), mugg. *verúdola*, istr. *vilúdola*, non. *ärnúdolä*. Ma non so ben che pensare del friul. *vididule* e del trevigl. *bidola*. Questo potrebb' essere *vītula, e quello, essere un **viludule* che si risente di questo. — Circa a *volūclu-, doveva alternare con esso un *volīclo, che ci è attestato dal valmagg. (Cavergno) *valéğa* vestin. *vçñiylǫ* vilucchio. Questa voce il Battisti, *M. von Valvest.*, § 108, la manda veramente con mīnūtulu (*REW*, 5599). Ma non vedo come staccarla dalle sue compagne e come giustificare foneticameute l'etimo. Il *ñ* vi sarà da *l̄* (cfr. il mesolc. *velúrga* vilucchio; col *l̄* verisimilmente da quell' *invogliere*, da cui it. *invoglia*, lomb. *inuöi*, ecc.) per dissimilazione di *l̄-l*. Quanto al *r*, qui e in altre forme (ossol., bellun.) di territori che non conoscono il fenomeno di *-l-* in *r*, è per dissimilazione. D'altra parte, la stessa spinta dissimilativa conserva o reintegra il radicale ne' territori di *-l-* in *r*.

3. Il *rl* tradisce l'oscillazione tra *vel-* e *ver-*. Legittimo veramente sarebbe stato solo *ver-*; ma *vel-* poteva nascere come in Lombardia per dissimilazione dal *r* della finale,

4. Rappresenta un **levúruga*; offrirebbe cioè due metatesi reciproche.

37. — Log. *livría* ragazzaglia.

Parmi una sicura e bella continuazione, l'unica, del lat. lĭbĕri figliuoli.

38. — Trent. *lůna*
« il vuoto tra il giuscio e la chiara dell' uovo ».

Ne avevo già toccato in *Romania*, XXXI, 285, riportando la voce a lacūna. Al Meyer-Lübke poi, cui l'etimologia non garbava, rispondevo, insistendo su di essa, in *Arch. glott.*, XVI, 313 n. Le ragioni che io qui allegavo, non hanno ancora avuta la fortuna di convincere il mio sapiente contradittore, che dal num. 4835 del *REW* rimanda al num. 5162 (l. 5163) cioè all' articolo lūna. Giudichi il lettore della opportunità semantica di questa proposta, messa lì senza giustificazione, in confronto a lacūna, la qual base, non l'ho appreso che poi, vive anche nel contado di Locarno, che conosce un *lünà* diradare le viti, levare alcune viti dal filare. Nel ripudio della mia etimologia s'accorda col Meyer-Lübke, un giovane e già valente studioso, il Prati, che in *Arch. glott.*, XVII, 407, e trova insuperabile l'ostacolo della sparizione del *-g-* secondario, e quanto all' etimo lūna da lui pure proposto, certo senza sapere del *REW*, egli lo giustifica con un pregiudizio trentino circa all' influsso che avrebbe la « luna » nel determinare l'ampiezza della *lůna*. Riconosco l'importanza dell' osservazione; solo sarebbe utile di sapere se questo pregiudizio ritorni fuori del territorio dove *lůna* ha i due significati, poichè altrimenti vi ha il sospetto che l'omofonia abbia promosso il pregiudizio. Comunque sia però, l'occorrere la voce altrove con un valore che non si può porre in relazione colla « luna » e al quale, come alla voce trentina, conviene tanto bene il significato di « lacuna », scema non poco l'efficacia probativa di quel pregiudizio.

E veniamo alla objezione fonetica. Mi lusingavo di averla stremata coll' allegazione del trent. *ůča* (cfr. anche bresc. *vóča* ago, *REW*, 120) = acu, ago, e del trevis. *fuátza* focaccia. Col primo andrebbero, a mio vedere, il ven. *aveta* gugliata, che presuppone **ávo* ago, il trevis. *usar* aguzzare, *ujada* frusta che s'adopera per i buoi (*REW*, 125), con cui va senza nessun

dubbio il trent. *viada* bacchio, pertica. Ben è vero che *aveta* il Prati (*Arch. glott.*, XVII, 418) cerca di levarselo dai piedi ricorrendo a un **akuętta* che non si potrebbe non pensare antico e sarebbe allora un mostriciattolo; e opponendo che a Venezia non s'abbia *ávo* bensì *ago*. Ma non ha meditato il Prati sulla facilità con cui un **ávo* poteva tramutarsi in *ágo*? E come s'aggiusta egli cogli omoradicali *úca* e *usar*?

Ma *lũna* e *aveta*, co' suoi compagni, e *fuatza* non istanno soli. Da ogni parte dell' alta Italia, da territori cioè dove apparentemete un *-g-* secondario è rispettato, sbucan fuori degli esempi, in cui esso appare soppresso. La Lombardia occidentale conosce *bǫnźa* « bicongio » (*REW*, 1083), un esempio al quale mi compiaccio dia la sua adesione il Meyer-Lübke; è nel Biondelli (p. 71) un lomb. *lüéra* accanto al noto *lügéra* scintilla; e milanesi sono pure *raǫsta* aragosta, e *baolá* scacazzare, *Fonet. mil.*, §§ 319. Un *péora* (*pęwra*, *pjõwra*, ecc., secondo i dialetti, *piéra* e *piára* in Valcavargna) è delle Alpi lombarde, *Arch. glott.*, IX, 221 n., e giunge sino a Brescia, essendo da un **péora* o da un **péera* (**péora*) [1], il *péra* accolto ne' dizionari di quel dialetto. E con questo sdrucciolo vanno i venez. *Próvolo* Procolo, *grançóla REW*, 1576, *Zst. f. rom. Phil.*, IV, 232, e il *vęñiǫlo* vilucchio (mil. *velügora* ecc., di cui vedi il num. 36), che il Battisti comunica da Val Vestino. Dalla Val Gandino, il Tiraboschi riferisce un *seũr* sicuro, e bergamasco è pure *löánga* = « lügániga » (*REW*, 5134), la cui autorità però si scema per il sospetto che vi s'abbia la dissimilazione di *g-g* [2]. Uno dei rappresentanti lombardi di umbilicus è il brianz. *ba-* e *bomboliv* (Cherubini, V), che s'ode pur nella Mesolcina. La qual valle offre poi anche un bel *badívul -dávul* per « isbadiglio » (*REW*, 986). Nella Valcanobbina ci sono *šüvíde* cicuta e *širǫt* (num. 79) che s'accompagnano a più altri esempi della circostante regione (*Arch. glott.*, IX, 220-21). L'incertissimo etimo mi toglie poi di dire in qual rapporto stieno fra di loro i berg.

---

1. Questo *péora* par che esista, secondo l'Ettmayer, *Bergam. Alpenmund.*, pag. 33 n. — La fase **péera* è confortata dal plur. *pęgęr* (= **péger*) di Parre, ib. ib.

2. Questo sospetto può sorger anche pei riflissi di cucuma (blen. *kǫma*, trent. *cóloma* = **cóoma*).

sósta e *sigósta* catena da fuoco (cfr. trent. *segosta* ecc., Schneller Rom. Volksm. 181, verz. *sekǫštíf* spranga a cui s'attacca la catena del fuoco; forme che non aggiungon forza all' etimo del *REW*, 8394).

La norma della intangibilità del *-g-* secondario mi pare da questi esempi un pò scossa; e lo sarà ancora di più dove, allargando il ragionamento che facevamo testè a proposito del ven. *ago*, ci chiedessimo se proprio tutti i *g* alto-italiani che vediamo continuare un *-k-* cui segua o preceda una consonante labiale, se tutti veramente lo continuino; o se non sieno piuttosto da giudicare a quella stregua secondo cui giudichiamo, p. es., lomb. *šigóla* cipolla, *üga* uva, *rǫ́gor* rovere, ver. *ragúso*, *REW*, 7163, bellun. *ógol* « oppio » acero, *bógolo* lumaca, *togo* tufo, *trígoli* triboli (botan.), *jégolo* ebbio, livign. *súgola* lesina (*REW*, 8403), ecc. ecc., a quella stregua a cui ci è lecito giudicare il *-g-* dei lomb. *agǫ́st*, *nagǫ́ta* di fianco a *aǫst* e *navǫ́ta*; se a dirla breve, il *-g-* di lomb. *regordá*, *regǫ́j* raccogliere (*REW*, 7127) ecc., non sia terziario, non dipenda cioè da un anteriore **reordare* = **regordare*; se *pégora* non sia **péora* (cfr. *légora* lepre), se il valcal. *badǫgǫlá*, sbadigliare, non si ricolleghi direttamente al *badívol -dávol* della Mesolcina, e così via. Non potrei, a tal proposito, non ricordare la discussione che, intorno ai nomi lombardi in *-áte* e *-ágo*, si faceva in *Arch. stor. lomb.*, ann. 1902, vol. I[a], pp. 366 sgg. (v. anche *Arch. glott.*, XVI, 240, e aggiungi che *Albusciago* è una frazione del comune di *Albizzate*, e che per il *Cassarate* di Lugano, i documenti antichi hanno *Cassarago*).

Il fenomeno che, tra i Lombardi, ha un' applicazione larga nella Valmaggia (v. *Arch. glott.*, IX, 220-21) e regolare nella Val Camonica (v. Tempini, *Il dial. camuno a Capo di Ponte e nei dintorni*, §§ 128), potrebbe ben avere avuto, nella Lombardia e nel Veneto, una estensione ben più grande che oggidì non appaja.

Per tornare ora a *lüna*, che potrem ritenere pienamente giustificato ne' riguardi del *-k-* sparito, rimarrebbe da spiegare la contrazione di *aú* in *ü*, spiegazione già fornita in *Arch. glott.*, XVI, 313 n., ma che qui mi è grato di suffragare con un esempio trentino assolutamente analogo [1], e cioè con *pǔra* upupa,

1. Il Prati stesso del resto non esiterebbe nel far provenire il valsug. *skarüǧa* da anteriore **skaraúǧa*; *Arch. glott.*, XVII, 434.

barbagianni, e, figuratamente, piagnone. Credo che qui siam davanti a un « *paŭra* » ; si congiunga cioè *pŭra* e per la forma e per il significato al valtell. *pŭri* (com., mil. cont. *pagŭr*) spiriti notturni, fantasmi, ombre, anime de' trapassati. Il Prati, *Arch. glott.*, XVII, 408, muove invece dal significato di « piagnone » ; e deriva *pŭra* da *pŭrar* chiurlare (dell' upupa), piagnucolare. Credo d' esser nel vero io, facendo il cammino a rovescio, e ravvisando in *pŭrar* un derivato da *pŭra*. — Non nego tuttavia, che il *pŭ-* possa insieme esser dovuto al *pŭ- bŭ-* dei nomi dell' upupa.

39. — Vallanz. *macchjá* (l. *maká*) MANGIARE AVIDAMENTE.

L'Ascoli, *Arch. glott.*, I, 254, connette questo verbo con quel « *magliare* » di cui al num. 5235 del *REW*. Ma lo *dghisc* (l. *ǵiś*) da lui invocato, a giustificare foneticamente la equazione, non regge dopo quanto a proposito di esso è stato osservato in *Zst. f. rom. Philol.*, XXII, 472. Onde stimerei che la soluzione del problema sia da cercarsi nell'incontro di « *magliare* » con « *pacchiare* » (num. 54).

40. — Lucch. *magnósa*.

« Berretto di tela incerata usato dai marinai quando piove ». — Altro dei tanti esempi di *b–n* e *b-ñ* in *m-n* o *m-ñ* [1]. Poichè colla voce nostra siamo certo a un **bañosa* da *bañare*.

41. — Berg. *marendá* DISDIRE, ESSERE SCONVENEVOLE

Quel verenda (*Rendic. Ist. lomb.*, 1906, pag. 570) che si riduce nell' alta Italia a *marenda* col valore di « parti pudende » (*Revue de dial. rom.*, I, 106) e quindi in qualche parte anche a quello di « minchione, sciocco » (*Riv. trad. pop. it.*, I, 860; mil. *marendon* tosc. *merendone* dappoco, minchione, Cherub., V, 112) è anche valsassino (ib. ib.) e bergamasco. Il nostro *marendá* vi

1. Vedi ai num. 15, 41. Da Bergamo s'aggiunge *morái* (cfr. anche l'istr *bu-* e *murán*, Ive, pag. 121) boraggine, *REW*, 1417, il cui *m-* prova appunto per un anteriore **borajn*[*e*]. Cfr. ancora il borm. *žgrémen* e *-ben*, berg. *grémeñ -beñ*, *REW*, 3857.

si connette, in quanto rappresenti un **verendare* col significato di « svergognare, esser cosa vergognosa, essere sconveniente, disdicevole ».

42. — Berg. *mèrdis*

« Mannello, quel tanto di culmi che il mietitore può prendere colla mano ». Non avrei difficolta a dar ragione al Tiraboschi (*App.*) che invoca il lat. merges, che è così ben rappresentato nel nostro Mezzogiorno (*REW*, 5526). Mi spiegherei poi la forma movendo da una metatesi : mergĭte conduceva normalmente a **mèrside* e da qui **mèrdise*. Non so però se il dialetto di Parre permetta l'*i* postonico, il quale peró, quando non sarebbe ammesso qui, sarebbe difficile da spiegare anche altrimenti : perché l'*e* sarebbe voluto da una norma generale d'*i* postonico in *e*.

43. — Mil. *messůra mü-* falce.

Tace della nostra forma il *REW*, 5544; non risolve cioè la questione, ch'era già posta nelle mie *Postille*, se vi si tratti di messōria o di messūra. Quanto a me, non dubito ora più che si tratti di -ōria, e che abbiam qui un esempio che, cogli altri che verranno enumerati, prova come si estendesse alla Lombardia un fenomeno, già noto dalla Romagna, Bologna compresa, e da varietà venete, secondo cui -ōriu-a posson esser colpiti dalla metafonesi e ridurre il loro *ǫ* a *u* (v. Mussafia, *Romagn. M.* § 40, Gaudenzi, *Dialetto di Bologna*, §§ 11-7, Trauzzi, nel § 37 della trattazione preposta al Vocab. bol. dell' Ungarelli ; per la Venezia, cfr. *daldura* allato a *dolaora*, *REW*, 2719, apad. *fersura* ib. 3524, ecc.). Che lo stesso caso s'abbia in *messůra*, è provato da ciò che accanto ad esso viva *messǫ́ra*, e dagli esempi che a *messůra* s'accompagnano, e sono : mil. *pastůra* pastoja *REW*, 6280, *frančůra* frantojo, ib. 3468, *scossůra* (com. *id.*) vetta del coreggiato, ib. 2997, *menajůra* allato a *menadǫ́ra* cavetto in cui posa e gira il puntone dell'albero da mulino (*Cherubini*, IV, *Giunte*), *sčešů* e *-ǫ́* porta del forno

1. Per altri esempi di metatesi reciproca in questa serie di note, v. i nn. 10, 11, 14, 18, 19, 28, 36, 48, 60, 74, 79, 81, 88, 95, 100.

(*clūsōriu; v. Lorck, *Alberg. Sprachdenkm.*, 199), com *treciùra* (Monti; l. *trečûra*) fune da legare i carichi sui carri, bellinz. *tračû* (verban. *tracciù* nel Cherubini; cfr. *trecciò* nel Monti, e il mesolc. *tračǫ́*) incanalatura per cui si fanno scorrere la legna dal monte al piano, cioè tractōriu, così come *trečûra* è tractōria; levent. *raśû* rasojo, *REW*, 7076, *dartû* imbuto, ib. 2646, *dijûra* decina ib. 2508, *parsûra* arnese che serve a far colare il formaggio, ib. 6744, valcal. *salamûra* salamoja, levent. *šküśûra* valtell. *sčeśûra* (*s'cesùra* Monti) = mil. *sčèśǫra* cesoje [1]. La Leventina ha anche il nl. *Rossura* (*Russûra*) che ne' documenti antichi figura come *Rossoira* [2].

44. — Chiavenn. *mẹt* ragazzo

É noto che « matto » nel significato di « ragazzo, figliuolo » è voce assai diffusa per l'alta Italia, del che può ora vedersi il *REW*, 5401, dove il Meyer-Lübke ammette senza più che « matto » = « pazzo » e « matto » = « ragazzo » sieno etimologicamente conniventi. A Campodolcino, avremmo però ciò: che per « pazzo » dicasi *mat* e per « ragazzo » *mẹt*. Questo dualismo è ignoto, per quanto io ne posso vedere, a ogni altro dialetto, e, a Campodolcino stesso, vorremmo, secondo normale fonetica, un unico *mat* (cfr. *śat* rospo, *pǫ́ját* pulcino, ecc.), e *mat* « ragazzo » dicon del resto a Fraciscio (fraz. di Campodolcino), e ritorna dappertutto l'*a* nel plur. *matǫ́n* fem. *-tẹ̄n*.

---

1. Questa voce lombarda deve connettersi con *caesōrium (*REW*, 1475) non senza l'intromissione di qualche altra voce: poichè *sč-* difficilmente può rendere il *c-* della base, e supponiam pure gli sia stato preposto in età assai più tarda un *s-*. Lo *sč-* lombardo accenna a *skj-* *scl-*. La forma leventinese rispecchia un immediato **šküśûra* il cui *sk-* può combinarsi collo *sč-* lombardo, supponendo uno **skji-* che da una parte evolveva regolarmente dando *sči-*, dall'altra chiudeva *kji* in *ki* (v. il num. 24): onde da una parte **sčiś-* dall'altra *skiś-*, che poi assimilava il suo *i* all'*ü* della tonica. — Non fosse la forma leventinese, si potrebbero forse invocare i mil. *čeśáda* tramezza, assito *Rev. de dial. rom.* IV, 226, e *čeśáj* (*ib. ib.*, e *REW*, 1472).

2. Altri casi lombardi, per altre formule che non sieno quelle studiate nel testo, avremo forte nel levent., blen. *pjûč* pedocchio (bisognerebbe muovere dalla forma con *ǫ́*), guidati dal quale potremo vedere lo stesso caso in *avíga* ape. E v. num. 44 n, *St. di filol. rom.*, VIII, 34.

Ora, ragionando io in *Rendic. Ist. Lomb.*, XLV, 282, 273, appunto del chiav. *ʒdröš* rododendro, e del valtell. *britta* [1] labbro, mi sentivo confortato a riconoscere in tali forme dei fossili della metafonesi [2], ai quali è indubbiamente da aggiungere il valtell. (Morbegno) *ʒanibru* ginepro, che ben s'accorda col tic. *ʒaniwru*. La voce è molto usata al plur., in causa delle bacche, onde s'ode assai frequente parlare di *i ʒaniwri*. Siamo qui a fossili della metafonesi di *ǫ* e di *é*. E io credo *mẹt* si possa loro aggiungere quale un petrefatto della matafonesi di *á*. Dove è bene ricordare che una Lauda lombardo-orientale, e forse e più precisamente bresciana, ha i partic. plur. in *-éth* (*adormenteth* addormentati, *graveth*, gravati, ecc.), di fronte el sing. *-ath*. V. Bonelli, *Una Passio Christi in dialetto* (Pavia, 1914), str. 21, 48, ecc.

45. — Engad. *mich'e lat*.

Il Pallioppi, I s. « micha » e II s. « Saus » e s. « Schlaraffenleben », accoglie il modo *fer la vita da mich'e lat* far la vita allegra, da fannullone. Il Pallioppi, e forse con lui ognuno che in Engadina adoperi quel modo, interpreta, come lo prova la divisione della parola e il vederla allogata s. «micha» : « far la vita di pagnotta e latte ». Orbene, è questa una illusione e *mich'e lat* è in realtà

1. Un conforto all' *i* di *britta* parmi che venga dal trevigl. *sablẹt* uomo dalle gambe storte (cfr. il lomb. *šábel -blu* id.). Si tratta di una metafora in dipendenza dal num. 7480 del *REW*. Ora il diminutivo della parola *sabel*, sciabola, suona, normalmente, a Treviglio *sablẹt* ; e *sablẹt* non può spiegarsi che da un anteriore **sablit* ; il quale **sablit* vorrà dire **sablitti* l'antico plur. cioè di *sablẹt*. La voce indicante « le gambe storte » (bellinz. *šábli*), cioè *i *sablit*, è venuta a designare il loro possessore.

2. Tra le curiosità della menafonesi, colgo qui l'occasione di ricordarne una, quella per cui s'alternano al sing. e al plurale *ū* e *ü* (*güʒ* pl. *gūʒ*, *mür* pl. *mūr*, *šük* pl. *šūk* ecc.), e *ö ō* (*vöšt* pl. *vōšt*). Occorre questo nel contado di Pallanza. S'intende, che l'*ū* risp. *ō* dipendono da anteriori *üj* risp. *öj* (cfr. *güʒ gūjʒ* nella Valsesia, e *nöšt nōjšt* nel rustico pallanzese stesso). — Tra i casi di singolare riformato sul plurale si ricordi il *ʒünüč*, ginocchio, di Suna (Pallanza), e il *pjüč*, pidocchio, di qualche valle dell' alto Ticino: due esempi tuttavia ne'quali la metafonesi potrebbe anche provenire dall'*i* dell'iato (**-ǫkkjo*). V. num. 43 n, 58 n.

michelat, da mandarsi col lomb. *micheláz* (*fà la vita de m-, mangià e bēf e andà spass*), col tosc. *michelaccio*, di cui v. *REW*, 5560 [1]. La forma engadina si riconnetterà direttamente alla lombarda, e il *s* di *z* (*ts*), vi sarà stato interpretato quale un elemento flessionale e perciò all'occorrenza caduco. Parecchi esempi analoghi sono ricordati nella *Zst. f. rom. Phil.*, XXXIV, 397-8; e la serie può ora arricchirsi del sopras. *git* acuto (*REW*, 134), engad. *ramulát* = lomb. *remuláz*, it. *ramolaccio* (ib. 660); **lavát* lapazio (lomb. *laváz*, ib., 4897) inferito da *lavatér* (accanto a *lavazziner*; cfr. *lavazzina* lapazio) piantagione di lapazi; *asent* assenzio (se non è il franc. *absinthe*); sopras. *vertít* (= **lav-*, col *la* preso come articolo feminile: onde la sua discrezione e il genere fem. della voce) luppolo; la qual forma vorrà dire **vertíz* [2], una forma che andrà col friul. *urtizz-ons*, ecc., *Romania*, XXIX, 558; *REW*, 5172. — E qui ricondurrei pure, oltre all'eng. *ǵip* sopras. *ǵiep* gesso (la voce dottrinale latina, o il ted. *Gips* ?), l'engad. *ruvier* acquazzone reversu (cfr. l'it. *rovescio d'acqua*).

46. — Valsass. *molžī* molle, tenero.

Va con *molešín -rešíṅ* *REW*, 5949. Sennonchè la Valsassina non è territorio di *-ž-* da *-č-*, cosi come Gorduno di Bellinzona, che ha *širínži* ciliegia, non è territorio dove da *sj* si venga a *ž*. Ma di territori in cui e da *-č-* e da *-sj-* si viene a *ž* o a *z* (un suono intermedio tra *ś* e *ž*), ve n'ha parecchi nelle Alpi lombarde, i quali quindi contrappongono il loro *z* o *ž* al *ś* lombardo. Le due voci sopra ricordate provan esse che altri territori sian da aggiungere ad essi? Nella Valsassina e a Gorduno avrebbero avuto *-ž-* soggiaciuto poi al *-ś-* lombardo? E di questo *ž* farebbero mai prova *molžī* e *širínži*? Ne'quali, dunque, il *ž* si sarebbe

1. L'espressioue va del resto per tutta Italia (cfr. anche friul. *michelazz*) e quà e là il *Michelaccio* o *-azzo* doventa *Michelasso* (sic. *fari la vita di lu Michelassu, manciari e biviri e stari a spassu*) per desiderio di una più perfetta rima. A una tal forma si riannoda (non senza influsso di *gallescià* godersela) il molf. *galasse* tradotto appunto per « michelaccio ».

2. Che non s'abbia **vertéz* e quindi **vertét*, può spiegarsi in più modi. Io suppongo, perchè vivesse, allato alla forma derivata, il primitivo **vertisch*. Si tratta molto verisimilmente del resto, salva la elaborazione locale per *-t*, di voce importata.

mantenuto perchè la espunsione della seconda protonica, rispettivamente l'inserzione della nasale, avrebbero avuto luogo quando ogni *-ś-* (da *sj* o *-č-*) era ancora *ž*, e questo si sarebbe mantenuto appunto per trovarsi in diverse condizioni dagli altri *ž*, per non essere più intervocalico. Circa a *širínži*, l'epentesi s'avvalorerebbe per ciò che appunto al *ž* sarebbe dovuta l'inserta nasale. Poichè, nelle Alpi lombarde, è appunto il *ž* che vediamo solitamente rinfiancato con un *n* (*pẹnš*, = *-ž-*, peggio, *lavẹ́nš* laveggio, ecc. ecc.).

Per non lasciare intentate altre vie, soggiungerò che, quanto a *širinži* sarebbe al postutto pensabile un' assimilazione di *š-ś* in *š-ž* (cfr. il mil. *šížer*, = **šíśer*, cece). E si potrebbe anche studiare se per avventura da *nž* < *nś* non si potesse avere *nž*. Nella sorda, gli scambi tra *z* e *š* sono continui in Lombardia (*braš* braccio e *braz* il braccio come misura, *lazá* di fronte al com. *lešá* allacciare, bellinz. *zẹ́nta* = valmagg. *šínta* cintura, valsass. *inšá* = lomb. *ninzá* *REW*, 4440, ecc. ecc.). Ma nella sonora lo scambio si fa solo tra *ž* e *ǧ* (*žẹnt* e *ǧẹnt*, *pjanš* = *-ž*, e *pjanč*, = *-ǧ*, *rọnža* e *-ǧa*; e v. *Rend. Ist. Lomb.*, XLV, 280 [1]; peró *žẹrp* e *zẹrp* e *ǧẹrp* sodaglia, brianz. *sgaza* = mil. *gaža* gazza). Solo ne' testi antichi si ha *z* o *ç*. con valore di sonora. Ma su ció che come articolazione volessero dire que'segni occorrebbero delle ricerche.

47. — Brianz. *mürč*.

Si legge in Cherubini, IV, *Giunte*, colla versione « color di topo o di pelle d'asino ». Sará non diversa cosa dal tic. *müšč* (v. il Gloss. d'Arbedo s. *müs'c*), color grigio scuro, *muscc* (Monti; l. *müsč*), e, più in là, mantov. *misč*, a. lucch. *meschio* (*Arch. gl.* XVI, 456), grigio, ecc. (v. Mussafia Beitrag 79, e la nota alla voce arbedese); e sarà non altro che il colore « misto, mischiato ». — Ma più del facile trapasso ideologico, e più dell'*ü* (*müšč* è un partic. così detto accorciato da un **müsčā*

1. Circa al *sajžóz* ch'è allegato nell'articolo citato nel testo, è da soggiungere che il *jž* vi protebbe essere per influenza di *pjejš* (= *-ž*: *pjajžẹ́va*, ecc.) piangere.

« mischiato » ; cfr. il piem. *armüsče* rimescolare [1]), ci interessa il *r*. Può darsi che, dove conoscessimo meglio il dialetto brianzuolo, troveremmo a *mürč* dei compagni. Per intanto, io non potrei non considerarlo quale un precorritore, in linea geografica, di un fenomeno, che come mi comunica il Merlo, è assai diffuso nella campagna luganese, il fenomeno cioè di *rč* da *sč* (*marč* maschio, ecc.).

48. — *ñáñera*

Questa parola va per tutta Italia, dall'Alpi sino a Napoli, conservando dappertutto questo aspetto fonetico o lievemente modificandolo (emil. *ñáñara* e *ñáñra*, friul. *ñáñare*, gen. *ñáñoa* ; bresc. *ñárña*, con metatesi reciproca ; cremon., con doppia dissimilazione, *lèrgna*). Il suo senso più generale è quello di « febbriciattola, malessere abituale, paturnia », ma gli convengono pur altri significati che a quello si connettono : « capriccio » « prurito » « moina » « smanceria » « uggia » « tedio » « sonno » « baggeo » (Marche ; cfr. anche bol. *ñañarón* id.), « miagolío » (Grottammare), « lamento nojoso » (Ascoli Piceno), « estremità della coda dei gatti che si usa mozzare nella credenza di così impedir loro di miagolare » (Ancona, Fermo ; v. Neumann-Spallart in *Zst. für roman. Philol.*, XXVIII, 485).

Non sono veramente molto tenero pei lavori del Sainean, la cui idea generale è pur così lodevole ; ma credo che egli abbia ragione (e torto quindi il *REW*, 5558 di non tenerne conto) di connettere col « gatto » la nostra voce (v. la *Zst.* citata, Beiheft I, pp. 60, 63, 64). Gli esempi marchigiani mi pajono per questo rispetto decisivi. La successione dei significati possiamo ricostrurcela così : 1. miagolío. 2. lamento nojoso. 3. malessere, paturnia, uggia, tedio. 4. febbriciattola, sonno. 5. ghiribizzo, capriccio (desiderio ingenerato dal malessere). 6. moina (cioè le « svenerolezze » provocate dal malessere). Il significato « di baggeo » può connettersi a « sonno », ma anche a « capriccio » o a « moina » [2].

---

1. In Piemonte c'è anche *śmürčé* il cui *r* sarà peró diverso dal nostro : è per dissimilazione di *s-s* (cfr. *smüsčé* ; e v. *Miscellanea Ascoli*, 90), o per metatesi reciproca (*armüsčé* in *asmürčé*).

2. Curioso il parm. *ñáñra* « cotenna davanti del capo » e ferrar. *ñáñara* cuti-

49. — Campid. *nèa* aurora

Non vedo altra via per dichiarar la voce, che di invocare ēōs, riconoscendo nel *n* un resto della preposizione *in* concresciuta, e nell' *-a*, un facile metaplasma.

50. — Franc. *nourrice*

Pare strano che il *REW* ponga al num. 6008, e cioè tra le rispondenze di nŭtrix, questa voce (ch'egli scrive *nourrisse*) e il prov. *noirissa*. Già il *Dict. gén.*, e chissà quanti prima di esso, avevano esposto che vi si tratti di nŭtrīcia. Questa forma è ben confermata dal nap. *notríccia* nutrice e meglio ancora dal sic. *nurrizza* ch' è appunto (questo non quello) un gallicismo e che ha figliato un *nurrizzu* balio, che ha allato a se un *nutrizziu* ampliato da **nutrizzu*, che presuppone un indigeno **nutrizza*. Mi pare invece che sbagli il *Dict. gén.* e con lui il *REW*, 6007, nel muovere dall'astratto nŭtrītio per ispiegare *nourrisson*, ecc. che sarà il diminutivo di quel positivo ch'è nel prov. *noiritz*, che anche il *REW* colloca erroneamente al num. 6003 [1]. Io avrei accolto l'articolo nŭtrīcius « poppante ». — E mi si lasci dire che mi par ben problematica la spettanza allo stesso num. del *REW*, di grig. *nuorsa* pecora. A me almeno non riesce in nessun modo di venirne foneticamente a capo.

(*Continua.*) C. Salvioni.

---

cagna. Forse perchè i « capricci » si ritenessero localizzati in questa o quella parte del capo (nel qual caso avremmo a rovescio la storia dell' it. « testolina » = « persona capricciosa »); o perchè nel « malessere » andasse qua è là inclusa fa « emicrania » ? Cfr. allora il sa. *meraña* « emicrania » e « tempie ».

1. Starà a nŭtrīcia come *ponpon* a *poupe*.

NOTES ON THE GRAIL ROMANCES

I

SONE DE NANSAI, PARZIVAL AND *PERLESVAUS*

The romance of *Sone de Nansai* [1] is a 13th century compilation, contained in a unique 14th century MS of the Library of Turin [2].

It is a lengthy and somewhat wearisome romance, and, so far, has received little attention at the hand of scholars. This is probably in a great measure due to the fact that the story is an entirely independent one, forming no part of any cycle, main, or subsidiary, of French romance Literature, the hero is not known outside the poem devoted to his honour, nor do any of the popular characters familiar in episodic romances take a share in the action.

Yet the romance is not without points of individual merit, and real critical interest. Part of the action passes in Norway, and Professor Nyrop, in an article in the *Romania*, *Sone de Nansai et la Norvège* [3] has drawn attention to the fidelity with which the social customs of the country, its scenery, and fauna, are described, coming to the conclusion that the author was familiar at first hand with the objects of which he wrote.

It is a somewhat curious coincidence that the passages to which I desire to draw attention occur precisely in this section of the poem, and are connected with Norway; they offer us a version of the Grail legend differing in essential points from that

---

1. Published under the title of *Sone de Nausay*, by M. Goldschmidt, in Volume 216, of the publications of the *Stuttgart Litt. Verein*.

2. I am not aware if the Ms. in question escaped the conflagration of 1904 which so seriously damaged the contents of the Library? [Cf. *Romania*, XXXIV, 160, n. 1.]

3. *Romania*, XXXV, pp. 555 et seq.

preserved in better known romances, while at the same time they present certain striking parallels with the texts I have named above, i. e. *Parzival,* and *Perlesvaus*, and that in points where these two romances differ from the ordinary versions. *Sone de Nansai*, as I have indicated above, is not an Arthurian poem, nor is it a Grail romance in the ordinary sense of the term, the hero does not set forth to seek the Grail, nor does that relic play more than a secondary rôle in the story, yet that rôle is of sufficient importance to warrant the devotion of a considerable portion of the poem to the recital of the previous history, and present position of the Grail. The version in question runs thus : the hero, in the course of his wanderings in search of adventure, comes to Norway, where he finds the king, Alain, in great distress, as he is threatened with attack by the combined forces of the kings of Scotland and Ireland. Sone offers his assistance, and, as a preliminary to the combat, is conducted by the king to the Shrine of the patron Saint, and ancestor of the royal House of Norway, Joseph of Arimathea, whose bones, together with the sacred relics, the Grail and the Lance of Longinus, are preserved in a monastery, on the island of Galoce, or Galoche.

From the description this island appears to be situated in a Fjord, the entrance to which is difficult of access, we read :

Entré sont en uue cauchie
Qui dedens la mer est hauchie,
Au viès tans, c'on soloit user
Fu li lieus mout griès a trouver.
Mains bons chevaliers se pena
C'ains le lieu ne vit ne trouva,
Mais li rois cui tierre c'estoit
Le lieu set, et si i va droit
Si les mena en .I. regort
Entre .II. roches en .I. port,
Et la trouverent haute mer
Deseure yalz roche acouveter (ll. 4331-42).

Here they are met by two monks in a boat, who conduct them to a castle built on a rock in the middle of the water. The castle has four towers, one at each corner, with a high tower in the centre which is the palace ; « chelle tours estoit li palais » this is round, with a central hearth.

En mi droit iert la cheminee
Sur .IIII. pilers fu fondee
Li piler souroré estoient
Qui le grant tuiel soustenoient.
Li tuyaus de fin keuvre estoit
Quatre piés la sale passoit
Li tuyaus iert defors ouvré
A or musique paiuturé,
Teulz estoit dedans le palais,
Mais nus plus riches ne fu fais (ll. 4389-98).

From the island can be seen forests, descending to the water's edge, and full of game :

D'autre part voit en le foriest
Plainne d'aubours et de chipriest,
De saigremors, et d'alijers
D'alemandiers et d'oliviers,
Et d'autres arbres qui biel sont,
En la foriest sur la mer sont.
La voit on les chiers deporter
Et les dains venir et aler (ll. 4467-74).

This is certainly a Norwegian Fjord [1].

The Abbot recounts the history of Joseph d'Abarimathie which is given at first in accordance with the version of the *Grand Saint Graal* ; we have the familiar story of the imprisonment, Vespasian, Veronica, and Joseph's release. We are told that he had a son Josephus, who,

Mout estoit bons clers devenus
Puis fu vesques crestiiennés
Li premiers ki fu ordeués (ll. 4696-99).

We then learn that :

Joseph d'Abarimathie
Qui le vaissiel ot en baillie
S'en rala .I. mur effondrer ;

1. Professor Nyrop expresses himself emphatically on this point, he says of the author : «il a dû faire un voyage à l'intérieur du pays pour visiter un cloître situé au fond d'un fjord » ; *op. cit.*, p. 568.

Le saint fier en rala oster
Dont Longins le costé piercha
Le vrai Dieu, qui li pardouna.
Joseph li ot mis de ses mains
Si en dut iestre plus chiertains,
Si l'a gardé et honouré
Compagnie lui a porté (ll. 4703-12).

Joseph remains but a short time in Syria ; at Escalone, by the commandment of God, he goes on board a ship, which, without mast or sail, conveys him safely to Gayete, there he finds horse and armour awaiting him, and becomes a knight.

Par armes la foy essaucha
Et toudis avant l'amena (ll. 4747-8).

He passes through many lands till he arrives in Norway, where he drives out the « Sarrasines » from the country, slaying the King. He becomes violently enamoured of the King's daughter, a maiden of extraordinary beauty, whom he baptizes (though she is at heart still a Pagan), and weds. But God is wroth with him for his union with an unbeliever, and sends a sic knessupon him :

Es rains et desous l'afola
De coi grant dolour endura (ll. 4775-6).

He was reduced to helplessness

De membre aidier ne se pooit,
Pestre ne se pooit ne aidier,
Adiés le couvenoit gisier (ll. 4790-92).

The good king had a ship, and daily, after hearing Mass, he went out fishing :

Et pour iche qu'ensi pescha
Le renons partout en ala,
Rois Peschieres fu apielés
Encore est li nous renommés.
Chelle vie ot maint jor mené
Tant c'uns chevaliers l'ot sané,
Et puis fu d'armes si poissans
Moult confondi les mescreans,

Mes ses fieus jovenes trespassa
En chelle fiertre se gist la.
Mais longement vesqui li rois
En sa vie essaucha li fois (ll. 4821-32).

The Abbot then makes a remarkable statement as to the effect produced by the King's infirmity on his land.

De sa vie vous ai conté
Mout volentiers la verité,
Sa tierre ert a ce jour nommée
Lorgres, ch'est verités prouvée.
Lorgres est uns nons de dolour
Nommés en larmes et en plours,
Bien doit iestre en dolour nommés
Car on n'i seme pois ne blés
Ne enfes d'omne n'i nasqui,
Ne puchielle n'i ot mari,
Ne arbres fueille n'i porta
Ne nus prés n'i raverdia.
Ne nus oysiaus n'i ot naon
Ne se n'i ot beste faon,
Tant que li rois fut mehaigniés
Et qu'il fu fors de ses pechiés,
Car Jesu-Crist fourment pesa
Qu'a la mescreant habita [1] (ll. 4839-57).

The country is now called Norway. The Abbot, after hearing Sone's confession, and giving him absolution, displays the Grail :

Puis ouvri .I. vaissiel d'ivoire
Qui fu tailliés a mainte ystoire,
Et le Saint Greal en sacha
Tous li pays en raluma (ll. 4903-6).

He then fetches the Lance (we are not told where that is kept)

---

1. I would draw attention to the remarkable correspondence between this passage and the view set forth by me in *The Quest of the Holy Grail* Chap. VI, VII as to the character of the king's disability, and the effect produced thereby on his kingdom. I had not read *Sone de Nansai* when I wrote the Chapters dealing with the subject, and was not aware of this striking piece of evidence in confirmation of my theory till too late to make use of it.

Li fiers mout bians et blans estoit
A la pointe devant pendoit
Une goute de sanc vermeille
Dont mout de gent vient a mierveille (ll. 4917-20).

Subsequently he shows them the tombs of Joseph and his younger son, Adans, he had but two children, and the elder was Josephus, the first bishop. Sone is girt with the sword of Joseph, and by virtue of that weapon overcomes the Kings of Scotland and Ireland, and slays the latter. After various adventures in other lands Sone returns to Norway, and, Alain being by this time dead, weds his daughter, Odée, and becomes king in his place. The marriage ceremony and solemn coronation take place in the island of Galoche ; at the conclusion of the ceremony the Grail and Lance are displayed, also a Cross in which a portion of the true Cross is enshrined, and

Un candeler d'or i avoit
Sur coi .v. candeilles avoit.
La candeille qui en mi fu
Tous jours art ne ja n'iert sans feu.
Moult le tenoit on en chierté
An nestre de Dieu ot esté
Si que Joseph le tiesmongnoit
Escrit et seellé l'avoit.
Quant Diex de la Viergene nasqui
Li angeles de chiel l'en servi,
Trois Candeilles en aporta;
Devant Mahomet .II. en a [1]
La tierche ot Joseph en baillie —

after his recovery from his sickness :

1. The reference to Mahomet sorely perplexed the editor of the romance he asks plaintively, « Was hat Mahommet damit zu thun ? » M. Gaston Paris in a note to his criticism of edition, *Romania*, XXXI, p. 127, pointed out that the tradition that one of the candlesticks (there were only two) borne by the angels at the Nativity, had been taken from the Holy Land by the Saracens, and placed before the tomb of Mahomet at Mecca, was well known in the Middle Ages, and is frequently referred to in poems on the Crusades. The second candlestick was preserved in Saint Sophia, where it burnt before the High Altar, with an inextinguishable flame.

Au revenir en sa contree
Li fu la candeille donnee (ll. 17065-84).

In solemn procession the King carries the Grail, which is preceded by Lance and Candlestick.

Sone, in the course of his wanderings, had taken refuge in the House of the Templars in Ireland, the people being enraged against him for the death of their King. The Queen fell in love with the young hero, and the Master of the Templars, Margon, acted as go-between. After Sone's accession to the throne of Norway Margon brings to him the infant son borne to him by the Queen, the mother, enraged at Sone's desertion of her, having attempted to slay the child. The boy is brought up with the three sons of Sone and Odée, no difference whatever being made between the children. Finally Sone is summoned by the Pope to Rome, where he is crowned Emperor and drives out the Saracens from Italy. Feeling his end approaching, he sends for his sons, the eldest, Houdiant, has only recently taken to himself a wife :

La dame ert nee de Boëme
.I. ille qui grans ert et boine,
Matabrune estoit appiellee
Ains plus crüeus rien ne fu uee (ll. 20807-10).

Sone, on his death, is succeeded as Emperor by Henry, the son of his elder brother.

To the poem is prefixed a curious prose introduction, which the editor, for some reason best known to himself, has placed at the end of the romance. This introduction opens with a statement by Fane, Dame de Baruch, and Châtelaine of Cyprus, to the effect that, desiring the deeds of her ancestors *d'outre-mer* and their services to Holy Church should be held in remembrance, she has commanded Branque, her clerk, to write them down, and for that purpose « li ay livré les ystoires ».

Branque then takes up the tale, explaining that he has served the Lady of Baruch for forty years, and is now one hundred and five years old. He is Master of Logic, Physic, Law (decrés) and Astronomy, has a knowledge of Geometry, and is, withal, a faithful son of Holy Church. He then proceeds to set forth briefly the facts of the history, as contained in the

poem, but when he arrives at the marriage with Matabrune he becomes much more detailed. His account commences as follows : « Et puis epousée Matabrune, le plus male femme qui fust, si en ot li roi Oriant, et Orians ot Elouse, si en ot .III. fieus a .I. lit, et nasqui cascuns atout une cainette d'or, si en Matabrune haoit Elouse, si esraga l'un enfant sa cainette, si devint chisnes, dont n'en osa plus faire. Li chisnes s'en vola en l'aighe desous Galoches, ce fu li chisnes qui mena Elyas son frere qu'on apielle le Chevalier au Chisne. » He then proceeds to tell, in accordance with the popular story, how Elyas slew the Saxon at Nimaye, and wedded Biautris, heiress of the land. They had one child, Ydain. Eventually Biautris asks the forbidden question, when Elyas, telling her she would never see him again, sounded his horn, and the swan appeared with the boat. The two departed for the land of the Lady of Baruch their near relative, where, after a fierce fight with the Saracens, Elyas was mortally wounded, and expired in Fane's arms. The swan, in great grief, « si feri en mer, ensi fina ».

The introduction concludes with the statement that Sone's four sons were respectively, King of Sicily (this was the illegitimate son by the Queen of Ireland) ; King of Norway, (Houdiant, Matabrune's husband); King of Jerusalem who was father to Fane of Baruch (she was thus cousin to the Swan Knight); and Pope of Rome.

At first sight the curious version of the Grail story, presented by *Sone de Nansai* might seem too fantastic to deserve attention, but the question assumes another aspect when we recognize the striking parallels between that version and other romances of the cycle, and that those parallels affect precisely points in which the romances in question differ from the usual form of the legend. That the *Perlesvaus* and the *Parzival* possess certain features in common has long since been recognized, that these features are found, united with other characteristic details of both romances, in *Sone de Nansai* is a point to which so far, attention has not been drawn [1].

1. Prof. Singer in *Zeitschrift für Deutsches Alterthum*, Vol. 44, has discussed at some length the parallels between our poem and the *Parzival* but those with the *Perlesvaus* seem to have escaped his notice. It was Prof. Singer who first drew my atteution to *Sone de Nansai*, and its strange Grail element.

We will first examine the nature of these parallels, and then endeavour to form a theory as to their source.

Sone de Nansai agrees with the *Perlesvaus* : 1. in the form of Joseph's title, « d'Abarimacie », or « d'Abarimatie », instead of the more usual, « d'Arimathie ».

2. In the form of the name Josephus, and his designation as « un bon clers ». Throughout the *Perlesvaus* Josephus, « li bon clers », is cited as source, and authority, for the story, though he is nowhere definitely identified with Joseph's son, the first Bishop. The *Grand Saint Graal* gives the name in the form Josephes, and knows him as Bishop only.

3. In the fact that the final home of the Grail was in an Island, in the charge of monks.

4. The fact that in the *Perlesvaus* Grail procession we have two Angels, bearing golden candlesticks, a feature found nowhere else, might be well accounted for by the presence in the source of such a legend as that found in *Sone*.

Dr. Nitze, in his study on the *Perlesvaus*, quoting Heinzel's summary of the distinctive features of this romance, (Heinzel *Alt-Franz. Gral-Romanen*) reckons among them the fact that Joseph is identified with the « Roi Peschiere », a feature in which Heinzel remarks the *Perlesvaus* stands alone. If this were really the case, and the *Perlesvaus* did indeed make this identification, the connection between the poems would be irrefutable, but I believe Heinzel was merely misled by a false punctuation of a passage in Potvin's edition (p. 331). It reads thus : « Je vi le Graal, feit li mestres, avant que li Rois Peschierres Joseph, qui ces onques fu, recueilli le Sanc Jesu-Crist. »

The printed edition of 1516, however, reads : « Je vëis, fait le roy, le Sainct Greaal, avant que le Roi Pescheur. Joseph qui son oncle fut en recueillit le Sang du Sauveur (f° 207 v°). » That is, Joseph was uncle to the Fisher King, which agrees with the text. I suspect that this is the correct reading of the passage.

The *Perlesvaus*, in its present form, is of so heterogeneous, and incoherent a nature, and presents parallels with so many different texts, that a correspondence throughout with any one version cannot be postulated [1].

---

1. The form of the *Perlesvaus*, and the position which it occupied in the

When we turn our attention to the parallels with the *Parzival*, we find that, though few in number, they are most striking in character, affecting not mere details, but fundamental conceptions, and peculiarities of structure [1]. The illness of the King, caused in the one case by Divine agency, in the other by a wound from a poisoned weapon, is of the same character [1].

2. In each case it is the punishment of a liaison with a heathen princess, in the *Parzival* the lady is the Queen Secundille.

3. In each case the king, when cured, distinguishes himself in knightly feats. Thus Anfortas, restored to health says :

> Min orden wirt hie niht vermiten,
> Ich wil vil tjoste rîten
> Ins Grâles dienste striten
> Durch wip gestrîte ich niemer mêr
> Ein wîp gap mir herzesêr (*Op. cit.*, Book XVI, ll. 815-19).

An intention which he faithfully carries out :

> Der werde clâre Anfortas
> Manlîch bi kiuschem herzen was.
> Ordenlîche er manege tjoste reit,
> Durch den Grâl, niht durh diu wip er streit (*Ibid.*, ll. 1103-6).

4. We have in both poems a Templar element, the Grail knights in *Parzival* are « Templeisen ».

5. Both conclude by connecting briefly the Swan Knight story with the Grail legend.

I have already referred to the fact that parallels between the *Perlesvaus* and *Parzival* have already been noted ; they are found in the following details : 1. The monks who have charge of the Grail in the first-named romance appear to possess a semi-military character, which resembles that of the celibate knights

---

cycle. i. e. as a *Lancelot* Quest, preceding the existing *Galahad* form, seems to me a strong argument for the existence of more than one version of the Grail story, at a date preceding the composition of that romance. The evidence of the Mss. forbids us to put the *Perlesvaus* late, it was combined with an early form of the *Lancelot*, yet the author had a large choice of versions from which to make his selection !

1. Cf. citation given above with *Parzival*, Book IX, ll. 1388-92.

of the *Parzival*. They wear white robes with a Red Cross upon them.

2. They send forth from their island rulers to other lands.

3. The Grail has the property of preserving its servants in perpetual youth. We read of the knights in the Grail Castle : « Chaucun avoit .c. anz ou plus, et si ne sambloit pas que chacuns an eust .XL. » Similarly, when Perceval visits the Grail Island he finds the monks all apparently of one age (Potvin), that is thirty three (1516), yet they knew Joseph before the Crucifixion! The dwellers in the Grail castle in *Parzival* remain always in the prime of life.

What conclusion are we to draw from the parallels, neither few nor unimportant which exist between the Grail versions of these three romances ? As remarked above, the poem of *Sone de Nansai* cannot be claimed as a member of the Arthurian cycle, or as in any way representative of the « Matière de Bretagne ». Arthur and his court are not mentioned throughout. There is one link with the Arthurian tradition the nature of which is, however, capable of more than one explanation.

Half a league from Galoche is a small island (where the coronation feast is held) which is said to have belonged to Baudemagus, and his son Meleagant. Of this island we are told :

> Et priés de la a une archie
> Ot en mer une grant cauchie
> Qui jusc'as murs pas ne venoit ;
> Mais ensi que on tesmongnoit
> Que la fu li pons de l'espée
> U ot mainte tieste copée,
> Quant Meleagans en fu sire
> Car tous jours fu ses cuers en ire
> Et fel et traïtres estoit
> Et fist mal tout leur il pooit
> Et il de male mort morut
> Dessiervi l'ot, faire le dut (ll. 17179-90).

The editor sees in this passage a reference to Chrétien's *Chevalier de la Charrette*, but, although at the time our poem was written the author might well have known either Chrétiens's work, or the adaptation of it in the prose *Lancelot*, I do not feel quite certain on the point. It will be noted that there is no

reference to Lancelot, and the connection of the « pont de l'espée » with decapitation does not look as if the author were really familiar with the story as told in the versions named above. There is another possibility, he may have found the reference in his source. The earliest form of the tale connects the adventure with Glastonbury, the abductor, Melwas, is king of Aestiva Regis (Somerset), and he carries Guinevere off to Glastonbury, whence she is delivered by the intervention of Saint Gildas, and the Abbot of Glastonbury [1].

Now if there were a Grail poem composed at Glastonbury, a point to which we shall return later, it is quite possible that the author might have utilized local legends, and in this way we could account for the frequent appearance of Baudemagus and his son in our Grail poems. At present it is difficult to account for the importance assigned to the first named character, and the respect with which he is always treated [2].

Whether the author of *Sone de Nansai* found this particular reference in his source or introduced it from elsewhere is, however, a question of minor importance, our interest at the present moment is to determine the general character of that source. I do not think, in the practical absence of Arthurian allusions, that we can postulate a process of selection on the part of our author, i. e. that he knew several Grail romances, and utilized details drawn first from one, then from another source. It seems more probable that his information was derived from one romance alone, and that that was a poem standing in close relation to the source of the *Parzival* and was one of the versions utilized by the compiler of the *Perlesvaus*. If we analyze the evidence carefully, what, may we conclude, was the « contenu » of this poem ? The following points seem to be assured :

I. *The poem was in French.* I incline to think that the striking passage describing the woes of Lorgres was taken over direct from the original, it is out of place here, the land, as the Abbot is careful to inform our hero, is no longer known by that name, and as a matter of fact the two can never have been identified the one with the other.

1. Cf. M. Gaston Paris study of the subject, *Romania*, XII, p. 511.

2. Cf. Wauchier's remark « Ore est Bagomedes remés. Puis fu a cort mult honorez, E renomez par maints pais » (BN. 12576, f° 138).

II. *The Grail was a Christian relic, connected with Joseph of Arimathea, and guarded by a community of monks, living in an island difficult of access.*

Ifthe view I have already, on more than one occasion, advanced, as to the formation of the *Joseph-Grail* legend be correct, i. e. that it was constructed in the interests of Glastonbury, as a rival to the earlier *Nicodemus-Saint-Sang* legend of Fescamp, these features might well find place in the earliest *Joseph* form. There is not, and never has been, any legend upon which such a story could be based other than that found in the *Gospel of Nicodemus*, any one desirous of using Joseph as the protagonist of a story similar to that connected with Nicodemus must, of necessity, have been thrown back upon that text. We know this use first through Borron, we do *not* know that Borron was the first so to use it. Here an interesting question arises : whence did our author derive the story of Joseph's concealment of the Lance ? I cannot recall this version in any extant text. The mention of Joseph's son, Josephus, seems to indicate a knowledge of the *Grand Saint Graal*, and the Prologue to that romance presents a curious point of contact with *Sone*. The author relates that, being in sore dismay at the mysterious disappearance of the book in which the story of the Grail was contained, he was directed by a Voice from Heaven to follow a strange Beast, which should lead him to Norway, where he would find that of which he was in search. Did the author of *Sone de Nansai* know this prologue, and did it suggest to him the possibility, when he was writing a poem dealing with Norway, of introducing the Grail element into his composition ? On the other hand, why should the author of the *Grand Saint Graal* send his Hermit to Norway to gain information concerning the Grail if there were no tradition connecting it with that country ? There seems to be matter for investigation here[1]. If we consider the position of Glastonbury, and its identification with « Insula Avallonis » the fact

1. We may draw attention to the fact that on this journey to Norway the Hermit, resting by a mysterious Fountain, is refreshed by food brought to him by the servant of a lady whom « li chevaliers au cercle d'or rescoust de sa perte » or « de sa terre perdre ». The adventure of the « Cercle d'or » is in *Perlesvaus*, the knight might be either Gawain, or Perceval.

that it should be described as an Island is quite a natural development, and might well have been in the first *Joseph* poem. In this case, if the monks were to be the guardians, the hereditary element of the story must be dropped, or modified. So we find in *Perlesvaus* the Fisher King dies, and the hero remains unmarried. In *Sone de Nansai* there is no hint of an extension of the title beyond the original Fisher King. *Parzival* gets over the difficulty by permitting the King to marry, thus preserving the hereditary principle, while retaining the celibate character of the guardians in general.

Was Joseph ever considered as the original bearer of the title ? We have no direct evidence on this point, but the *Grand Saint Graal* represents Joseph as wounded by a sword, the two halves of which can only be re-united when the Grail Quest is achieved, thus equating him with the Roi Mehaigné. The version of our poem may very probably be due to the need for compression, it is not a Grail romance, the Grail element is but a secondary feature, and there was no need to do more than give an outline of the story.

III. *Alain was probably the name of the Grail King, in any case that name was in the Grail lineage.*

IV. *The disability of the King was due to an unlawful passion for a heathen princess.*

V. *This disability re-acted upon his land, causing a suspension of the vital processes of Nature.*

VI. *When healed, through the agency of a knight* (how, we are not told) *the King distinguished himself by chivalric exploits.*

This feature was probably combined with resigning the crown to another, very possibly, with handing over the Grail to the charge of the monks.

If we take into consideration the features held in common by *Parzival* and *Perlesvaus* we may with propriety add to our list :

VII. *The youth-preserving powers of the Grail.* The existence, and connection of IV. and V. shew that the 'Life' element was certainly in the story.

VIII. *The fact that rulers go forth from the Island to other lands.*

IX. *The existence of a Templar element.*

The last two might be combined ; the existence of the first feature night well prepare the way for the introduction of the

second, i. e. mere monks would make but poor rulers for a distracted country, a prince half soldier, half religious, would be much more to the point.

X. *The poem certainly concluded by representing the Swan Knight as the descendant of the Grail rulers.*

Now admitting the existence of such a poem (and in face of this triple strand of evidence it is surely a reasonable hypothesis) what position would it hold with regard to the existing romances of the cycle? Its resemblance to the poem of von Eschenbach is startling, was it the lost source, the poem of Kiot, concerning which there has been so much debate?

I think not. A close study of the problem has led me to the conclusion that there are three characteristic features of the *Parzival* which cannot be the addition of Wolfram, but which must have been found by him in his immediate source. These are : 1. The Angevin introduction. 2. The identification of the Grail with the Alchemical Stone. 3. The references to Arabic writers of the Middle Ages, Sidereal cults, and Oriental tradition, references the accuracy of which was demonstrated by Hagen in *Der Gral*. Now none of these three points can be dismissed as imaginative additions, they are matters not of imagination but of fact, and involve the possession of knowledge which, for my own part, I find it impossible to believe could have been acquired by such a man as Wolfram describes himself-no scholar, contemptuous of book-learning, and placing the art of arms far above any intellectual attainment. These elements, I hold, were certainly in Wolfram's source; *Sone de Nansai* has no trace of them, *ergo*, the poem known to our author was not Kiot's poem.

But it may very well have been the poem known to, and used by, Gerbert in his continuation of the *Perceval*. As is well known Gerbert, too, connects the Swan Knight with the Grail hero, and it is interesting to note that his version corresponds closely with that of *Sone de Nansai* and both differ from that of the *Parzival*.

This is Gerbert's version :

E de ta lignie venra,
Ce saches tu, une pucele
Qui molt ert avenans e bele ;

Mariee ert au riche roi,
Mais par pechié et par desroi
Sans deserte ert en grant peril
D'ardoir ou de metre en eschil,
Mais .i. fix de li naistera
Qui de cel perill l'ostera.
Autre enfant de li naisteront
Qui plus fors terres conquerront.
.i. en i avra, c'est la some,
Qui primes avra forme d'ome,
Qui molt sera e gens e biaus,
E puis devenra il oisiaus
Dont molt ert dolans pere e mere.
E sachiez bien qu'a l'aisné frere
Avenra aventure bele :
A femme avra une pucele
A cui rendra terre sanz faille
Par vive force de bataille (B. N. 12576, ff. 179 vo-180).

It will be noted that both versions agree in making the Swan Knight a descendant, and not the son, of the Grail King, whereas in *Parzival* Lohengrin is that hero's son. Both, also, agree in restricting the Swan transformation to one son only, whereas, in the original story, the transformation, affecting all save the eldest son at first, is only permanent in one case through the loss of the chain which would have restored him to human shape. On the other hand there is a connection betwen *Some de Nansai* and Lohengrin in that the Swan in the first poem takes refuge in the Grail Island of Galoche, from whence he is summoned by his brother; Lohengrin, also, comes from the Grail.

I have previously discussed[1] the question of the source of Gerbert's poem without at that moment, feeling able to decide whether it were Kiot's poem, or the source common to Kiot and Chrétien, the book of Count Philip; the latter seemed the more probable, and, in view of this additional evidence, I think we must, in each case, decide for it.

All allusion to the identity of the King's healer having been suppressed we can only judge from the context, but the

1. *Legend of Sir Perceval*, Vol. I, pp. 142-46.

fact that the King of Norway bears the name of Alain points to the hero of the original poem as Perceval, the two being, as a rule, closely connected. The parallels throughout are with *Perceval* forms of the Quest.

There are also significant hints of contact between the source of *Sone de Nansai* and Chrétien's poem. The description of the Lance agrees :

> Uns varlés d'une cambre vint
> Qui une blance lance tint
> Enpoingnie par en mi lieu
> Si passa par entre le feu,
> Et cil ki sor le lit seoient,
> Et tout cil qui laiens estoient
> Virent la lance et le fer blanc :
> S'n ist une goute de sanc
> Del fer de la lance el somet,
> Et jusqu'à la main au varlet
> Couloit cele goute vermelle (Potvin, ll. 4369-79).

The Lance in our poem is also white, and a single drop of blood hangs from the point, there is no mention of its running down the sleeve of the holder, indeed the passage reads as if the fact that the drop of blood was stationary filled the beholders with surprise. Similarly, in the case of the Grail the fact that it gives forth a brilliant light is noted by both, but while the author of *Sone de Nansai* says briefly « Tous li pays en raluma », Chrétien describes its effect on the lighting of the hall as compared with that of the light of the sun in relation to the moon and stars. The appearence of the Grail is not described in any way in our poem, Chrétien, while abstaining from saying what it is, expatiates on the gold and jewels of which it is made. Such a version as we find in *Sone de Nansai* might well have formed the ground-work for the more elaborate description of an accomplished poet like Chrétien.

The mention of the single central hearth is also in agreement with Chrétien's version.

We know nothing of the real author of *Sone de Nansai* (Branque I take to be a feigned attribution), but the indications of the poem point to a native of the Netherlands, or

Lower Rhenish provinces. The ancestor of the hero is Count Anseis of Brabant, who weds the daughter of the Count of Flanders; their eldest son is lord of Nansai, according to M. Gaston Paris Nambshein, in Alsace. The scene of the Swan-Knight story is Nimaye, Nimeguen. The name of the hero is stated to be German (Sone says he was named after a German godfather), M. Gaston Paris suggested a form of the Old German Suenno.

In his journeyings Sone goes to Ireland and Scotland, passing by Berwick, but it is noteworthy that we have no mention of Britanny, Cardueil, or any of the well-known Arthurian romantic localities. The interest of the poem seems to centre in the Lower Rhine, and Eastern border of France. Chalons is mentioned, Alsace, and Lorraine. There is no inherent improbability in the hypothesis that a poem which was known to the Count of Flanders might have been known to, and utilized by, a poet writing in that district, and it seems to me the most probable explanation of the parallels which undoubtedly exist between the Grail sections of *Sone de Nansai* and other members of the Grail cycle. From a literary point of view the poem is not of first-rate importance, but in view of the special features to which I have drawn attention it appears to have been unduly overlooked by students of the Arthurian cycle[1].

II

THE *PERLESVAUS* AND THE *HISTOIRE DE FULK FITZ-WARIN*

It is now upwards of twenty years since Dr. Sebastian Evans in his *High History of the Holy Grail* (a translation of the *Perlesvaus*, London, 1898) drew attention to the fact that the romance in question was directly referred to, and indeed, cited at some length, in the *Histoire de Fulk Fitz-Warin*. From the terms in which the reference was couched the learned Doctor

1. The story of the Candelabra, and the references to the Lady of Baruch and her connection with Jerusalem and Cyprus, would suggest the possibility of a Crusading element in the original which would invite development.

came to the curious conclusion that this obviously artificial, and unoriginal, version of the Grail Quest was the primitive and uncorrupt form of the *Perceval* story. This view, and the reasons advanced in its favour, were of so thoroughly uncritical and unsatisfactory a character that the discovery failed to meet with the attention which it really deserved. So far as I am aware, Dr. Nitze in his study *The Old French Grail Romance « Perlesvaus »* (1902) is the only scholar who has referred to it, and that only in a foot-note ; neither the citation itself, nor the conclusions drawn from it by the author of *Fulk Fitz-Warin* have been the subject of critical study, yet the topographical problems involved are of no little interest and importance to students of Arthurian romance.

The *Histoire de Fulk Fitz-Warin*[1], contained in a unique Ms. of the British Museum (Royal 12 C. XII, ff. 33-60, b. early 14th century) is the mise-en-prose of an earlier verse original, passages of which are here and there incorporated in the prose version. The protagonist of the story was a valiant knight, lord of extensive lands on the Welsh border, who, outlawed by king John, for some years maintained a spirited, and not entirely unsuccessful struggle against that monarch. In 1203-4 he was finally pardoned by the king and restored to heritage.

Fulk's paternal inheritance was in Shropshire, extending to the borders of N. Wales, and the stretch of country seems to have borne the general title of the Blaunche Launde. We read in the *Histoire* of his ancestor William ; « Cesty Willam fist en la Blanche Launde un tour, et le apela Blanche-tour ; et la ville qu'est entour est uncore apelee Blanche-ville, en Englois Whytyntone » (*Op. cit.*, p. 16). Later on the position is exactly given ; « s'en alerent vers Blanche-ville, qe ert xii. lyues de Salobures (i. e. Shrewsbury) ». An editor's note to the first passage says : « Whittington, a considerable village N. N. E. of Oswestry, there are still considerable and picturesque remains of the castle » (*Op. cit.*, p. 189).

1. Edited first by Fr. Michel, 1840 ; subsequently by T. Wright, 1855. The references are to this later edition which contains topographical notes, and identifications of the localities referred to.

It is in direct connection with this Blanche Launde that the Grail romance is referred to, the passage is in verse, and must therefore have formed part of the original text, to which Leland refers as « an olde French Historie yn rime of the actes of the Guarines [1] ».

It runs thus, quoting a prophecy ascribed to Merlin :

En Bretaigne la Graunde
Un lou vendra de la Blaunche Launde
xii. denz avera aguz
Sys desouz et sis desus.
Cely avera si fer regard
Qu'il enchacera le leopard
Hors de la Blaunche Launde ;
Tant avera force et vertue graunde.
Mes nus le savom que Merlyn
Le dit par Fouke le fitz Waryn ;
Quar chescun de vus deit estre ensur
Que en le temps le roy Arthur
La Blaunche Launde fust appellee
Qe ore est Blaunche-Vile nomee.
Quar en cele pays fust la chapele
De Seint Austyn que fust bele,
Ou Kahuz le fitz Yweyn sounga
Qu'il le chaundelabre embla
E qe il a un home acountra
Qe de un cotel le naufra
E en la coste le playa
E il en dormaunt si haut cria
Qe roy Arthur oy le a
E de dormir esveilla.
E quant Kahuz fus esveillee
Se mist sa meyn a son costee
Le cotel yleqe ad trovee
Qe par mi ly out naufre.

1. Leland's reference, given on p. III of Michel's edition is interesting After giving an abstract of the story, from an English source he says : « Here lakkid a quayre or .ii. in the olde English Booke of the nobile Actes of the Guarines. And these thinges that folow I translatid owte of an olde French Historie yn Rime of the Actes of the Guarines. » Thus the original French verse must have been rendered first into prose, and then translated into English.

Issi nus counte le Graal,
Le lyvre de le Seint Vassal
Yleqe recovery ly reis Arthur
Sa bounté e sa valur
Quant il avoit tot perdu
Sa chevalrie, et sa vertu (*op. cit.*, pp. 179-82).

The quotation goes on to identify, by means of their armorial bearings, Fulk with the Wolf, and King John with the Leopard.

Now the incident referred to forms the opening adventure of the *Perlesvaus*, and will be found in Vol. I. of Potvin's *Perceval li Gallois*, pp. 4-8, it is found in no other Grail romance : there can be no doubt that when the author of *Fulk Fitz-Warin* refers to the « Graal, le lyvre de le Seint Vassal », he has in mind the version we know as *Perlesvaus*. The passage, read in connection with the prose text and the editorial notes, leaves us in no doubt as to the precise locality referred to ; the writer of the Fitz-Warin chronicle, whoever he may have been, certainly believed that the adventures related in the opening section of the *Perlesvaus* took place in Shropshire, on the border of Wales, and in the district over which the Fitz-Warins held sway.

Was this a mistaken attribution, or had the author of the romance in very fact this locality in his mind ? It seems most probable that he had ; Guenevere, when proposing the adventure of the chapel to Arthur tells him « li plus preudoms hermites qui soit u reaume de Galles a son abitacle lez la chapele » (Potvin, p. 5), further among the names of the brothers of Alain le Gros, father to Perlesvaus, we find that of Galians de la Blanche Tor (Potvin, p. 3). I think there can be little doubt that the Blanche-Tour, and Blanche-Launde of the *Histoire*, and the Blanche-Tor, and Blanche-Forest of the *Perlesvaus* refer to one and the same district.

An account of the founding of the mysterious Chapel of St. Augustine is given at an earlier point of the *Histoire*. We are told that the country was haunted by an evil spirit, Geomagog, until a « fier et hardy chevalier » the King Henry's cousin (Henry I.) Payn Peverel by name, succeeded in vanqnishing the demon in single combat, when Geomagog related the following story : « E puis avynt qe tote ceste countré fust

appellée la Blanche Launde ; e moy e mes compaignons enclosames la launde de haut mur, et profounde fossé, yssi qe nul entré fust, si noun par my ceste ville, qe pleyne fust de mavoys espiritz ; e en la lande feÿmes jostes e tornoyementz e plusours vindrent pur veïr les merveilles, mès unqe nul n'eschapa. A tant vint un disciple Jhesu, qe apelé fust Augustyn, e par sa predicatioun nus toly plusors des nos, e baptiza gent, e fist une chapele en son noun, dount grant encombrer nus avynt » (*Op. cit.*, p. 11).

The whole story of this Chapel of Saint Augustine struck me as so picturesque that it seemed worth while to make enquiries as to whether any tradition still survived of the place, and its weird happenings, I therefore addressed myself to certain fellow members of the Folk-lore Society, whom I knew to be conversant with our English County traditions, and asked their assistance in investigating the story.

The results were, from one point of view, disappointing ; in all the voluminous literature dealing with this district (*The Antiquities of Shropshire* (Eyton) runs to twelve Volumes) there is no trace of this mysterious chapel : Miss C. S. Burne, the author of *Shropshire Folk-Lore* assures me she has never met with any tradition of the giant fiend, Geomagog, in Shropshire, nor does she know of any chapel dedicated to Saint Austin. There was an Abbey of Austin Canons, near Oswestry, founded by William Fitz-Alan in 1100, but this was dedicated to Saint John the Evangelist, and therefore cannot be the Chapel of the adventure.

But inasmuch as this Chapel, with the uncanny and perilous reputation attached to it, is the very heart and soul of our story, the fact that no trace of its existence can be discovered in the Shropshire Blanche-Launde raises a doubt as to whether we are dealing with a genuine tradition and whether the identification of sites, found in the *Histoire de Fulk Fitz-Warin* is not a mistaken identification.

The Shropshire Blanche-Launde is not the only tract of country in England which bears this name, and Miss Lucy Broadwood, Secretary of the Folk-Song Society, drew my attention to the Northumbrian Blanchland, as a locality well known to her, and one in which Arthurian tradition still survives. This

Blanchland today comprises a tract of some 5.000 acres, mostly moorland; the editors of the *History of Northumberland* (J. C. Hodgson, and H. Craster, 10. volumes, 1902-13, still in process of issue) say : « There may be some truth in the tradition, which seems incredible at first, that the Blanche-Land of the county of Northumberland existed from the days of King Arthur. » The tradition is certainly of very respectable antiquity; Froissart, in relating the campaign of Edward III. against the Scots at the very opening of his reign, tells of the Scots burning and ravaging this part of the country. The king and his troops camped « d'encoste une Blanche Abbaye, qui était toute arse, que l'on clamoit dou temps le roi Artus la Blanche-Lande » (Chronicle of Froissart, ed. Simeon Luce, 1869, Vol. 1, p. 61-67) [1].

Thus Froissart makes precisely the same claim for the Northumbrian Blanche Lande, as the author of *Fulk Fitz-Warin* does for the Blaunche Launde of Shropshire.

But this Northumbrian Blanchland can offer us more than the mere name ; here there is no lack of « Austin » attributions; the wide stretch of moorland called at times « Alston » Moor, is also spelt « Austin », and the fact that at Alston itself there is a church dedicated to Saint Austin would seem to indicate that the latter is the original form. In the same district is Cross-Fell which, as the guide books tell us, was originally Fiends' Fell, « till Saint Augustine and his missionaries drove away the demons, and erected a Cross thereon ». In fact the number of dedications to Saint Austin, and of « Austin » foundations in the neighbourhood, point to a tradition of keen missionary activity on the part of that Saint. Here, too, the remains of Sewingshields Castle are the site of Arthurian tradition, Arthur and Guinevere, with their court, are said to lie in an enchanted slumber in a cave beneath the ruins.

We have thus two localities, both known by the name of Blanchland, or Blaunche Launde, each claiming to have borne the name in the time of King Arthur, and to have been the

1. This edition does not appear to be in the Bibl. Nationale, but the passage will be found in the edition by Buchon, Vol. 1, p. 29, in slightly different wording, i. e., Abbeye-Blanche, Lande-Blanche.

site of Arthurian tradition, which of these two is to be considered the scene of the *Perlesvaus* adventure ? It seems *prima-facie* more probable that the Northumbrian district, lying as it does on the borders of Cumberland would be the site, as we find that Arthur is at that moment at Cardueil (Carlisle), and that the mysterious Chapel is within a few hours' ride, and we see on the map that Blanchland lies in a straight line, from Carlisle, and about midway between that city and Newcastle ; whereas a journey from the former city, through Lancashire, Cheshire, and past Shrewsbury, would be a much more serious undertaking. Also the facts that traditions of Saint Augustine, and that of a character agreeing with the Geomagog story of the *Fitz-Warin* Chronicle, are found in the Northumbrian Blanchland, but are lacking in the Shropshire district, and that the remark holds good of Arthurian tradition in general, point in the same direction.

At the same time it seems quite certain that, at the time that the *Fitz-Warin History* was written, and most probably even earlier, when the *Perlesvaus* was composed, it was the Shropshire Blaunche-Launde, which was held to be the Arthurian country.

The conclusion to be drawn from the evidence appears to be that the author of the *Perlesvaus*, whoever he may have been, was, in his opening adventure, utilizing a genuine Arthurian tradition, originally located in the wild Northumbrian Moorland, but which, through a similarity of place-names, had been transferred to the Welsh Border. In either case the story is English, and the romance was therefore probably of insular, and not of Continental, origin, a conclusion to which I had already been drawn, on other grounds. I have also recently shown[1], that the story of Saint Austin's Chapel, wild as it appears, is not beyond the bounds of possibility, but may be the record of something that actually happened.

Jessie L. Weston.

1. *The Quest of the Holy Grail*, Bell, 1913, pp. 89-90.

MÉLANGES

FRAGMENT D'UN MANUSCRIT DU *CHEVALIER AU LION*

Je viens de découvrir, aux Archives d'Este, à Modène, un fragment de manuscrt du chef-d'œuvre de Chrétien : le *Chevalier au Lion*. C'est un double feuillet de parchemin, à deux colonnes, écrit par une main du XIIIe s.[1].

Les passages du poème conservés par le nouveau fragment, correspondent exactement aux vv. 2995-3114 et 3593-3712 de l'édition Foerster. Je donne ici le commencement et la fin des deux passages et à la suite un relevé des variantes de tout le fragment. Je prends, comme base, l'édition de M. Foerster (pp. 124-9; 149-54).

I.

[A, col. 1re] Si lo met trestot endespa*n*se
Q*ue* nelichaut deladesfanse

1. Mm. 300 × 190 (coupé à droite). Chaque colonne renferme 30 vers. Le fragment fut soumis, en 1854, au comte Giovanni Galvani, le provençaliste modenuais bien connu, par Carlo Branca. Dans une lettre de celui-ci (datée de Milan, 27 octobre 1854), lettre qui accompagnait le fragment, nous lisons : « Il Sign. Guessard, Professore à l'École des Chartes à Paris, en mission du gouvernement français, sarà la persona che Le presenterà questo foglio. Egli si reca costì per la prima volta per esaminare alcuni Mss. in lingua provenzale esistenti in codesta Estense Biblioteca. » Galvani eut alors l'occasion de faire la connaissance de Guessard, avec qui il devait soutenir une vive polémique à propos des *Razos* de Raimon Vidal (1858). Cp. Bertoni, *Commemorazione di Giov. Galvani*, dans les *Atti e Mem. della R. Deput. di Storia Patria per le prov. modenesi*, s. V, vol. VI (1907), p. 37. Que je sache, Galvani ne s'occupa pas de ce fragment, qui a maintenant, aux Archives d'Este, la cote suivante : Ministero Affari Esteri : Atti segreti. F. 6 Miscellanea. Il parvint aux Archives avec d'autres papiers officiels appartenant à Galvani.

Sadame. ne ne lansouie*nt*
Plus en imet q*uil* necouie*nt*
Mais bien celi *est* uis le*m*ploie
(3000) Les te*m*ples *et* lofro*n*t lenfroie
Et tot locors i*usqua* lartoil
Ta*nt* lofreia auchaut soloil
Leste*m*ples *et* trestot locors
Q*ue* doce*r*uel ligita fors
Larage *et* lamelancolie. . .
. . . . . .
[A, col. 4me] . . . . . .
Et saboiste. *et* son oignem*ent*
Dem*an*da asadamoisele
(3110) Mais cefu sol. asol. *et* cele
Lia la m*en*conge retraite
Sig*r*ant *com* ele lauoit faite
Q*ue* louoir nelen osoit dire
Sena ladame mo*ul*t g*r*ant ire.

3006 *Mais do cors.* 7 *nelen.* 8 *en iaust .c. setiers.* 9 *Saust, fait.* 10 *prent et si sen f.* 11 *Siest uers ses cheuax.* 12 *Mais, nen.* 13 *que dex lalienuoie.* 14 *Viaut quapareillee.* 15 Et *quil lapreignesilaueste.* 16 *Darriers.* 18 *Si fu.* 19 Et *ot sonsen.* 20 *Mais nu.* 21 *greignor.* 22 *lanauture saust.* 23 *Mais nen, nu.* 26 *Comt.* 31 *Sentel guise la troue nu.* 32 *ait.* 36 *retenir.* 37 *Sor piez t.* que *a. sen p.* 38 *Mes*tier *li est qide* (sic) *tr.* 39 *len.* 40 *Quensi la li granz max.* 41 *paine.* 42 *Or niuiaut mes pl.* 43 *damoisele.* 44 Et *par dedeuant lui passee.* 45 *saust.* 46 *aust.* 48 *lo m.* 49 *en.* 51 *Ladamoisele tot ensi.* 52 *tot entor li.* 53 *comele.* 54 Et *il apele* et *ca.* 55 *li.* 56 *Si la conce aapeler.* 57 *Damoisele de ca de ca.* 58 *damoisele adreca.* 62 *mais.* 63 Et *sen et corteisie.* 66 *besoig.* 67 *fait il damoisele.* 68 *ence bochage.* 69 *Sinesai.* 71 *en.* 72 *en.* 73 *ce.* 75 *men.* 76 *fait il, ce.* 78 *Damoisele.* 79 *besoig.* 80 *fait, ie.* 81 *ni estes.* 82 *un an, lo mains.* 83 *couanroit aseior.* 84 *Locheual, ie.* 85 *salons.* 87 *Lo prent lors monte siseuont.* 88 Et *tant, uienent.* 89 *leiue, roide.* 90 *damoisele ruie.* 91 *portoit uoide.* 92 *Ensi u. sa d.* 95 *Do pont ensi.* 96 *leiue.* 97 *copa.* 99 *Despoinz.* 3101 *Mais.* 2 *manconge uodra.* 3 *Qant, ladame ert.* 4 *Ensemble ont lor uoie t.* 5 *cau, ensont.* 6 Et *ladame abien receu.*

II.

[B, col. 1re] *Et* ie sui ci enp*r*isonee
Simest tex traisons donee
(3595) Q*ue* demain serai ci rep*r*ise
Et liuree amortel ioise
Ha: dex fait il porq*ue*l forfait

Sire ch*eualier*s ia dex nait
Delame demon cors m*er*ci
Sege lai mie deserui
Et neporqa*n*t siu*os* dirai
Louoir q*ue* ia uen m*en*tirai...
. . . . . .
[B, col. 4me] . . . . . .
Mais lareine ena menee
Vns ch*eualier*s ce me dist len
Don lirois fist q*ue* fors dosen
Quant ap*res* lui lienueia
(3710) Sicuit q*ue* .K. lico*n*ueia
J*us*cau ch*eualier* q*ui* len maine
Si est entrez en mo*ul*t g*ra*nt paine

3603 que *ie sui ci enpr.* 4 *len.* 5 *Neie* qui *men desfande.* 6 *o.* 7 *fait, ie.* 8 *diax.* 10 *porroiz.* 13 *Mais ie.* 15 *losassent, desfandre.* 16 *Labataille* et *a trois enprandre.* 17 *Coūt fait il s.* 19 *claiūt.* 20 *aiūt.* 22 *Qui atrois homes* com*batroit.* 24 *Jel uos d. ia s.* 26 *autres.* 29 *fait.* 30 *sedex* et *foiz.* 31 *lo f. lo roi Vrien.* 32 *entendue.* 33 *Mais nun orroiz* (sic) *mie s.* 34 *meemes.* 35 *iestes en.* 36 *iestes.* 37 *enlachambre.* 39 *Entre.* 40 *ie.* 41 *entrepris.* 45 *son.* 46 *en.* 47 *enclouse ence.* 49 *plaist, iel.* 50 *nel uos celerai mie.* 51 *aidier, abone.* 53 *recut.* 56. *lo.* 57 *Lo, faire, encore.* 58 *enrequenois.* 59 *Seignor.* 60 *dex.* 61 *Mais qant ce uiut, austes.* 63 *ca.* 64 *correca.* 67 *qant, seneschax.* 68 *Unfel. nn lerres desloiax* 69 *ennie.* 70 *mamoit* 71 *Moult, de lui, afaire.* 72 *Sisot, porroit faire.* 73 *Entre.* 74 *Enplaine.* 75 *Medist.* 76 *ie.* 77 *Fors moi, bien s.* 79 *faite, pensee.* 82 *ie men, desfandre.* 84 *tant cil ne fu c.* 88 *Ensi.* 89 *au.* 90 *Encontre.* 91 *iorz.* 92 *en.* 93 *loroi artus.* 97 *Qar il nen.* 99 *Li preuz. lifrans.* 3700 *aide.* 1 *Damoisele desconseillie.* 3 *Sege, ausse.* 4 *sausse.* 5 *uee.*

Ainsi qu'il résulte des variantes enregistrées ci-dessus, et tout particulièrement des vv. 3010, 13, 14, 15, 18, 20, 21, 31, 36, 37, 40, 45, 51, 79, 82, 85, 89, 91, 92, 99 ; 3104, 6 ; 3603, 5, 15, 16, 22, 30, 50, 70, 72, 75, 77, 84, 89, 99 etc., notre fragment se rattache à la branche γ de Foerster [1], mais il présente quelques traits spéciaux (3044, 54, 69, 87, 3637 *chambre*, etc.) qui ne manquent pas d'intérêt. C'est surtout avec F G(MSA) que le manuscrit perdu devait avoir le plus de ressemblance.

Giulio Bertoni.

1. Cp. la grande édition (1887) p. x. Daus la petite édition de 1912 (p. LX) γ est représentée par β, mais les manuscrits ont naturellement le même groupement : V ; PH ; GF, ASM.

L'*ENTRÉE D'ESPAGNE* ET LES LÉGENDES TROYENNES

Le savant éditeur de l'*Entrée d'Espagne*[1] a récemment constaté chez l'auteur anonyme de cette œuvre une connaissance sérieuse du *Roman de Troie* de Benoît de Sainte-Maure. L'auteur fait en particulier allusion à la conduite déloyale de *Peleus* à l'égard de son neveu Jason (vv. 9291-13), au Jugement de Pâris (vv. 13434-6), au départ des Grecs pour Troie et à leur rembarquement (vv. 8016-7 et 13958-60), comme aussi au conseil où fut résolue l'expédition, enfin à la mort de Priam, dont Hélène fut cause (v. 13582) et à Penthesilée.

Pour ces passages, comme pour les brèves mentions d'Hector, de Troïlus, etc., la source pourrait être le poème ; mais il n'en est pas de même du passage suivant (vv. 12473-80) :

> Li roi, son oncle, un eume li laça (*à Pélias*) :
> Le buens Hetor en beson le porta,
> Protesillas oncist et devia 12475
> Q'al portde Troie primerement entra ;
> De celle mort sa fame devina,
> Al departir assés le castoia ;
> Non l'en veust croire, dun mal in acheva ;
> Hetor l'oncist et l'eume gaagna. 12480

Les vers 12477-79 n'ont rien à voir avec le poème ni avec le roman en prose qui en dérive directement : ils proviennent certainement d'une rédaction où figuraient tout ou partie des *Héroïdes* d'Ovide, dont nous avons étudié ici même une traduction française[3]. Cette rédaction contenait au moins l'hé-

1. *L'Entrée d'Espagne*, chanson de geste franco-italienne, publiée d'après le manuscrit unique de Venise par Antoine Thomas (Société des anciens textes français, 1913), Introd., p. XLIV.

2. Relevons, en particulier, l'allusion à la mort d'Achille (vv. 12464-12471) à propos de l'épée de Pélias, qui était celle dont Achille avait tué Troïlus. L'auteur pouvait assurément se dispenser de mentionner la vengeance de Pâris et l'amour du héros grec pour Polyxène : il a voulu certainement faire preuve d'une érudition étendue. La même observation peut être faite pour l'allusion à la femme de Protésilas, dont il est question ci-après.

3. Voir ci-dessus, p. 161 ss.

roïde XIII (lettre de Laodamie à son époux Protésilas), qu'on lit au f° 61 b du ms. B. N. fr. 254. Les vers qu'elle a inspirés étaient parfaitement inutiles, et, en les insérant ici, l'auteur montre clairement que sa source est la compilation que M. P. Meyer a désignée sous le nom de *Seconde rédaction de l'Histoire ancienne jusqu'à César*, rédaction dont une des caractéristiques est l'insertion, le plus souvent assez maladroite, d'un certain nombre d'héroïdes.

Ce passage n'est point la seule preuve sur laquelle nous puissions appuyer notre affirmation.

En voici d'autres pour lesquels la même conclusion nous semble s'imposer :

Aux vers 6052-3, on lit (il s'agit de Gautier d'Orlin) :

> Por un degrés, soz un grant ars vousu,
> Monte ou paleis des le tans Teseü.

Or il ne peut être ici question du jeune chevalier grec qui engage courtoisement Hector à ne pas s'aventurer seul dans la foule des ennemis (vv. 8913 ss.), et que celui-ci, en récompense, fait bientôt après relâcher par les Bâtards (vv. 9085 ss.)[2]. Mais on peut songer au compagnon d'Hercule, Thésée, dont il est assez longuement parlé, ainsi que de ce dernier, à propos de Laomédon, au début de l'*Histoire ancienne jusqu'à César*, seconde rédaction[3].

Il en est de même pour les deux passages où il est question d'Antée, inconnu à Benoît de Sainte-Maure, celui des vers 14916-17 :

> E q'il fust verité la force des jaians,
> D'Erculés e d'Antheu e de Febus le grans,

où son nom est simplement rapproché de celui d'Hercule, comme géant, et celui des vers 6523-5, où il est nettement fait allusion

1. Voir *Romania*, XIV, 63 ss.

2. C'est donc à tort que M. A. Thomas a compris Thésée parmi les héros du *Roman de Troie* (en vers) auxquels il est fait allusion.

3. On nous dit (ms. B. N. fr. 254), que Thésée épousa d'abord *Ypolita*, dont il eut Ypolyte, puis *Fedra*, dont il eut Ampilotum (= Amphilocum). La source première, évidemment latine, nous est inconnue.

à la manière dont Hercule vint à bout de lui en le soulevant de façon qu'il ne pût reprendre des forces en touchant la Terre, sa mère, et en l'étouffant ensuite (la scène est représentée sur un arçon sculpté) :

> Dan Herculès estoit en cil darer,
> Con il ancis sor son piç au lever
> Le fils la Terre, ch' aveç oï nomer.

Il est vrai que l'*Histoire ancienne*, du moins les manuscrits que j'en ai pu voir (B. N. fr. 254 et 301 et Grenoble 860), ignorent ces détails et disent simplement qu'Hercule tua le géant Antée, mais on peut supposer que d'autres manuscrits étaient plus explicites. L'auteur, en tout cas, n'a pas dû être inspiré par Ovide (*Métam.*, IX, 182, 3) : *sævoque alimenta parentis Antæo eripui*, à moins qu'une glose opportune ne soit venue éclaircir pour lui ce texte assez difficile à entendre [1].

Léopold CONSTANS.

NOTES ÉTYMOLOGIQUES

1. FRANÇ. *JARD* « POIL » ; WALLON *DJÅRDEUS* « LADRE »

D'après le *Dictionnaire général*, le franç. *jard* « poil long et dur dans la laine » est d'origine inconnue. Ce mot a des formes variées dans l'ancienne langue : *jar*, *jard*, *jart*, *jars*, *gart*, *gard* (Godefroy, IX, 222, 635-8, X, 38) ; mais le type primitif est sûrement *jard*, *gard*, comme l'atteste le dérivé *jardeus*, *gardeus*, supplanté aujourd'hui par *jarreux*.

Une étude récente de M. J. Feller [2] a mis en lumière le rapport qui unit le franç. *jard* (en wallon : *djår*, t. de tisserand à Verviers, « poil long et dur qu'on enlève du drap avec des pincettes ») et le groupe wallon *djårdeûs* « ladre, en parlant du porc », *djårder* « langueyer », *djåde* « ladrerie ». Avec rai-

1. L'auteur avait certainement une connaissance plus ou moins directe d'Ovide, comme le montre l'allusion piquante à la mésaventure d'Icare (vv. 13462-5).

2. *Bulletin du Dictionnaire wallon*, 1914, pp. 21-30.

son, M. Feller reconnaît dans ces mots un radical commun *jard-*[1]. Son étude, très intéressante et très documentée, n'apporte point cependant de solution définitive. Près de conclure, l'auteur verse au dossier l'anc. fr. *gordement* « vilement », *gordin* « niais », *gordine* « débauchée », qui lui paraissent se rattacher à la même racine. Du germanique, il cite, mais pour les écarter aussitôt, le flamand *gortig*, le luxembourgeois *garzeg*, le bas allemand d'Eupen *gareteg*, qui signifient « ladre ». Le dictionnaire allemand, assure-t-il, ne donne rien qui rappelle la racine *jard-* ; il ne s'étonnerait pas qu'elle appartînt au domaine celtique.

Je crois, pour ma part, à l'origine germanique de *jard*, *jardeus*, *djârdeûs*. Non pas qu'on doive poser comme antérieurs *gortig*, *gareteg*, *garzeg*. Ces mots n'ont rien de commun avec la famille *jard*, ni même, malgré les apparences, rien de commun entre eux. — Grandgagnage (I, 251) tirait *djârdeûs* de *gortig* ; c'était s'enfermer dans une impasse. D'après Vercoullie[2], le néerlandais *gort* « ladrerie » est le même que *gort*, *grut* « gruau » : la maladie est ainsi nommée à cause des granulations qui se forment dans le tissu graisseux ; *gortig* signifie donc proprement « granuleux »[3]. — Le *Wörterbuch der Eupener Sprache* (Eupen, 1899) traduit *gareteg* par « garnartig » (filamenteux), « faserig » (fibreux), « finnig » (ladre) ; c'est l'adjectif de *gare* (all. *Garn*), de même que son synonyme *horeteg* (haarig, faserig) est celui de *hor* (all. *Haar*). La ladrerie, M. Feller l'a très bien montré, présente des caractères multiformes ; rien d'étonnant qu'elle soit, dans des régions diverses, dénommée diversement. — Quant au luxembourgeois *garz*, *garzeg*, ou mieux *gârz*, *gârzech*[4], il répond,

1. M. Feller rattache au même radical d'autres mots qui n'intéressent pas directement mon sujet et que, pour cette raison notamment j'écarte du débat présent. Ce sont : 1° le franç. *jarde*, *jardon* « tumeur calleuse qui vient aux jambes du cheval, à la partie externe du jarret » ; 2° l'anc. franç. *jardeau*, *jarderie*, *jargerie*, etc. « ivraie », et des noms dialectaux de diverses variétés de gesse et de vesce.

2. Vercoullie, *Etym. Woordenboek der Nederl. taal*, 2e éd., Gand, 1898. — Franck-van Wyk ne parle pas de *gort* « ladrerie ».

3. Comparez : « Porceau ladre et sursemé : sus grandinosus », cité par Godefroy, SOURSAMÉ.

4. *Wörterbuch der luxemburgischen Mundart*, Luxemburg, 1906. Pour la forme, comparez ibid. *hârz*, *hârzech* (all. *Harz*, *harzig*).

si je ne me trompe, au moyen haut all. *garst* « goût ou odeur rance, fétide » et à l'all. *garstig*. Ici encore, on aurait affaire à un autre caractère de la ladrerie.

Après cette élimination, une autre s'impose : celle des mots qui, comme *gordement*, *gordin*, *gore*, etc., ont *o* bref au radical. En effet, le thème que nous étudions est *jârd-* (plutôt que *jard-*) ; la voyelle est longue comme en témoigne le *å* du wallon. Dans le fr. *jardin*, *garder*, *barbier*, la protonique n'a plus qu'une longueur moyenne ; mais, dans le wallon *djårdin*, *wårder*, *bårbi*, elle conserve toute sa quantité.

Quant au sens, le point commun entre *jard*, *djår* « poil long et dur... » et *djårdeûs* « ladre » m'apparaît très clair : c'est l'idée de hérissement, d'aspect rude et hirsute. Pour *jard*, *djår*, cela va de soi ; pour *djårdeus*, M. Feller note justement, parmi les caractères que présente le porc malade, « l'aspect spécial du poil, rigide et gâté à sa racine ».

Cela posé, est-il vrai que le dictionnaire allemand ne donne rien qui rappelle notre thème *jârd-* ? Le type germanique correspondant serait *gard-* ; comparez *djåbe*, *jarbe* (gerbe), de l'anc. h. all. **garba* ; *wårder*, *garder*, du germ. *wardon* ; et surtout l'anc. franç. *jart*, *jard* (jardin, wallon *djårdin*), de l'anc. h. all. *garto* (auj. *Garten*). Il convient de ne pas confondre ce *jard* avec son homonyme dont il est ici question ; mais n'y a-t-il pas là une indication ?

Une fois sur la voie, on ira les yeux fermés à l'anc. h. all. *gart* « pointe, piquant, aiguillon », qui dérive du gothique *gazds* (même sign., all. *Stachel*). Le germ. *gart*, *gard* — d'où l'all. *Gerte*, néerl. *gard*, *garde* « verge, baguette » — explique, pour la lettre et pour le sens, le franç. *jard* et le wallon *djår*, qui signifient donc proprement « pointe, piquant ». L'adjectif *jardeus*, *djårdeûs* « plein de piquants » a pris en wallon le sens spécial de « ladre ». Quant au substantif féminin *djåde* « ladrerie », c'est un déverbal tiré de *djårder* « langueyer », suivant l'analogie de *wårder*, *wåde*, « garder, garde », *gårder*, *gåde* « carder, carde ».

2. WALL. *PAWÈNE*, FRANÇ. *POTE*

Grandgagnage, II, 204, signale, sans l'expliquer, le liégeois-namurois *pawène* « gaucher ». Notons d'abord que le liégeois dit :

il (ou elle) est *pawène*, et aussi : jouer, jeter *al pawène* « à la main gauche ». Le mot a donc deux emplois distincts, qu'il faut ainsi classer : 1. main gauche ; d'où 2. personne qui se sert habituellement de la main gauche. Pour la filiation sémantique, on comparera le gaumais *clitche-pate* « gaucher » propr. gauche patte ; le rouchi *gambète* « boiteux », propr. jambette, jambe trop courte [1] ; le liégeois *pôt'lète* « manchot », propr. petite patte (Grandgagnage, II, 203) ; le liégeois *pitabole* « pied bot », propr. pied à boule ; etc.

Les deux sens de *pawène* se retrouvent dans la province de Namur (Dinant, Bouvignes, Denée, etc.) ; jadis, ils ont dû avoir cours partout où l'on ne signale aujourd'hui que le premier (Vonêche) ou le second (Givet, Stave). M. Ch. Bruneau nous apporte, ici encore, des renseignements précieux sur la Wallonie méridionale ; voy. son *Enquête sur les patois d'Ardenne*, I, 432. — Le mot du reste tend à se perdre ; j'ai constaté sa disparition à Bertrix, Chairière, Gros-Fays, où il est remplacé par *gautchir*, l'opposé de *drwatîr*.

Le suffixe -ina, franç. *-ine*, a la valeur diminutive et péjorative (Nyrop, III, §§ 264-7). Le radical est l'anc. franc. *poue*, *poe*, *powe* « patte », qui représente le francique *pauta* (Körting, Meyer-Lübke) lequel a donné en néerl. *poot*, en all. *pfote*. — *Pawène* était sans doute primitivement adjectif, comme le franç. *chaumine*, *terrine* ; on aura dit « la (main) *pouine», ce qui signifie « la main qui ressemble à une petite patte ».

Le mot wallon peut, je crois, éclairer l'étymologie du franç. *pote*. J'avoue que l'article du *Dictionnaire général* ne me paraît guère satisfaisant : cet adjectif féminin y est déclaré « d'origine inconnue » ; il est défini « gourde » (sens vieilli) ; puis, par extension, « gonflée ». Or, en ancien français, on ne le rencontre que dans l'expression *main pote* ou *pote main*, ce qui s'explique parfaitement si l'on y voit un emprunt du moyen néerl. *pôte* « patte » [2]. La *main pote*, c'est, dans ce cas, la main pataude, gauche et lourde comme une patte. A l'origine, le mot n'im-

1. D'après Hécart, *Dict. rouchi-français*, « on donnait le nom de *gambette* au bâton dont les boiteux s'aidaient à marcher, d'où le nom aura été transporté au boiteux même ». Explication ingénieuse, mais inexacte.

2. Il a passé aussi en wallon avec le sens de « patte » ; voy. Grandgagnage, II, 202, et ce que nous venons de dire du diminutif *pôt'lète*.

pliquait pas dénigrement (comme le prouve, notamment, l'exemple du XIIe siècle, cité par le *Dict. gén.*); mais la nuance péjorative « gourde, lourde, grosse, enflée, dont on ne sert qu'avec peine » s'y rattache tout naturellement et subsiste seule aujourd'hui.

Jean HAUST.

FRAGMANT D'UN MANUSCRIT DU *ROMAN DE TROIE*

M. Hugues Vaganay, bibliotécaire des Facultés catoliqes de Lion, a bien voulu me soumètre, le 15 janvier dernier, des débris de reliure consistant an deus bandes de parchemin qi se racordent exactemant. An les plaçant bout à bout, on obtient la partie supérieure d'un feuillet de manuscrit mesurant 0^m16 de larje sur 0^m07 de haut. Le manuscrit était à deus colones. L'écriture, fine et soignée, paraît être du comancemant du XIIIe siècle : à la ligne 3 de la 2e colone du verso, il i a une iniciale (S) au minium. La grafie présante une particularité qi n'a pas ancore été signalée : lorsqe deus *e* voisinent, le scribe place un crochet sous chacun d'eus [1]. On sait qe dans ce cas, et dans d'autres analogues, certains scribes placent un acçant aigu sur chacune des voyèles, voire des consones [2].

Le manuscrit lacéré contenait le *Roman de Troie*. Voici les 52 vers qi se lisent sur les deus bandes qi m'ont été comuniqées. J'inprime an italiqe les parties de mots abréjées ; je numérote les vers d'après l'édicion de M. Léopold Constans, t. II, pp. 259-267. D'après cete numérotacion même, il êt facile de voir qe chaqe colone du manuscrit contenait 43 vers.

Recto, 1re col.		*Recto, 2e col.*	
Mes nel porent plus andurer	12825	Fol *ꝛ* estot me resamblez	
Agame*n*non a fait ioster		Q*ue* q*u*erez uos *ꝛ* ou alez	
Trestoz les rois *ꝛ* les demaines		Q*ui* or cheualchiez a ceste ore	12870
Les dus les p*r*inces les chataines		Ne ie ne uoj q*ui* uos secore	

1. *Heent*, v. 12907 ; *mostree*, v. 12951 ; *agree*, v. 12952.

2. Cf. *Annales du Midi*, IX (1897), 370-1, et M. Prou, *Manuel de paléographie*, 3e éd., 1910, pp. 282-3. Pour d'autres exanples de *ée*, voir L. Delisle, *Rech. sur la librairie de Charles V*, I,199 (Heures de Sainte-Osithe).

Seignor fait il franc cheualier
Dautre *con*seil nauons mestier 12830
Ni a si mes rien de plus soufrir
Toz nos i couandra morir
Ceste puor nous ocit toz
Ni a si uaillant ne si proz
Q*ui* mains ne puisse ⁊ mains n*eu*
[uaille 12835
Trop a dure ceste bataille
Des morz sont tujt li chaup ionchie.

Se il uos torne a g*ra*nt besoig
Ne de ce uestes gaires loig
Nan torneroiz ia mes arriere
Q*ue* ie au mains ia un na*u* fiere 12875
Fort ert lauber*c* se ie lataig
Q*ue*l cors na*u* face uutre (*sic*) saig
Tel q*ue* lame an iert a dire

Diomedes p*ra*nt a sorrire
Vassax fait il molt iestes proz.

Verso, 1re *col.*

Car molt uos hęęnt u*ost*re gent
Or cheualchiez seurem*ent*
Ne uos uandra huj destorbiers
Donc ie ne soje perconiers 12910
Danz Ulixes molt lan m*er*cie
⁊ molt li promet ⁊ affie
Q*ue* se leus est lo guerredon
A cort t*er*me uos an randron
Caujent souant au mien espoir 12915

Q*ue* lan cujde ja ueoir
Issi parlant ont cheualchie
De plusor (*sic*) furent asraisnie (*sic*)
Mais lor *con*duit por aux respont.

Verso, 2e *col.*

Q*ui*l sa tandent san parlera
⁊ puis si lor an respondra.
Ses dux ses rois ⁊ ses p*ri*uez
Sa toz p*ri*anz a soj mandez 12950
La parole lor a mostręę
Q*ui* forment li plaist ⁊ agręę
Seignor fait il or esgardez
Q*ue* an uoldroiz & quan loez
Trois mois nos q*ui*erent grieu de t*ri*ue
12955
Por la puor q*ui* si les grieue
Des cors q*ui* sor t*er*re porrissent
Il ni a rien mes tujt perissent
Mest*ier* auons de lons (*sic*) seior.

Antoine Thomas.

COMPTES RENDUS

Les Poésies de Peire Vidal, éditées par J. Anglade; Paris Champion, 1913; in-16, XII-188 pages (*Les Classiques français du moyen âge*, n° 9).

Édition dont le caractère hybride déconcerte quelque peu. Il semble que M. Anglade — et je crois savoir que c'est ainsi en effet que les choses se sont passées — ait formé d'abord le projet de remettre simplement dans la circulation le texte de Bartsch, puis que l'idée lui soit venue (peut-être à la suite de l'admission du volume dans les « Classiques français ») de donner à ce texte une base critique, permettant de l'expliquer dans les séminaires de philologie romane. Il a donc reproduit, à de légers détails près, le texte de Bartsch, avec quatre pièces et un couplet en plus [1], et donné en appendice 1° un choix des leçons rassemblées par celui-ci; 2° une collation des manuscrits publiés diplomatiquement depuis 1857. Le système est acceptable; mais tout dépend de l'application. Le choix fait dans la *varia lectio* de Bartsch a été arbitraire et beaucoup trop restreint; souvent M. A. nous donne en tout une dizaine de leçons pour une pièce conservée dans cinq ou six mss. et les variantes les plus importantes nous manquent; rien, ou à peu près, sur l'ordre des couplets dans les divers mss., sur les lacunes de tel ou tel; il arrive donc parfois que nous considérions comme attestée par toute une vaste tradition manuscrite une leçon qui n'est que dans un seul ms. ou qui même est une simple conjecture de Bartsch (voy. plus bas, à XX, 85). Dans ces conditions, on comprend que le nouveau matériel recueilli (et qui est, au reste, loin d'être complet) soit inutilisable. Il faudra, dans une prochaine édition, harmoniser tout cela, élaguer tout le superflu et donner tout le nécessaire.

1. Ce sont les pièces XV, XLIV, XLVII, XLVIII, I, 4; trois d'entre elles sont données d'après des éditions antérieures (de Chabaneau ou Appel); sur l'autre (XLIV), voir plus bas.

2. M. A. veut bien rappeler (p. III) qu'il m'a fait lire une épreuve de sa traduction. Je ne saurais dire dans quelle mesure il a tenu compte de mes observations, mais je reconnais, à la suite d'une lecture plus attentive, que j'aurais dû lui en présenter davantage.

La traduction formant la partie la plus originale du travail, c'est elle que j'examinerai de préférence, sans m'interdire, çà et là, quelques remarques sur le texte et la *varia lectio*. M. A. a évidemment visé à ne pas trop déconcerter le lecteur étranger à la poésie des troubadours et cherché l'élégance plutôt que la fidélité. Certes je ne le blâme pas d'avoir écarté de parti pris le système barbare (et commode) du mot à mot, qui n'est qu'un trompe-l'œil, mais il aurait pu, ce me semble, concilier l'élégance avec plus de précision et suivre de plus près le mouvement du texte : il y a trop d'à peu près, et même parfois d'omissions pures et simples. Je n'insiste pas sur cette critique générale et me borne aux passages où le sens me paraît décidément faussé.

IV, 7, *no·us* est une conjecture de Bartsch (pour *nols*). — 14, un accident a fait tomber les trois premières lettres de *retener*. — 16, *tans* doit être une faute d'impression pour *tant*. — 20, « jaloux » ne rend pas l'idée de « déplaisir » contenue dans *mal saber*. — 21, la traduction suppose la correction de *no·s* en *no·ls*, au reste inutile.

V, 32, *torn'* a été à tort substitué au *torn* de Bartsch, le verbe étant au subjonctif.

VI, 32, *per*, « par », non « pour » ; le mot a été bien traduit dans la même locution à V, 14 ; le sens est que, par Constance, grâce à elle, « Jeunesse » est pleine de joie. — 50, *pona* ne peut certainement venir de *ponher*, mais de *poner* ; le sens reste à déterminer.

VII, 8, *rancura*, non « irritation », mais « sujet de plainte ». — 12, c'est un souhait que le poète exprime ; M. A. traduit comme s'il y avait *fo*, non *fos*. — 16, *en* est inde, non in. — 17, *refrena* a pour sujet, non *cor*, mais *ma domna*. — 30, Sur *bel poi*, renvoyer à Chabaneau, *Revue d. l. r.*, XXXII, 214. — 42, *agradiva*, non « aimée de », mais « agréable à ».

VIII, 29, *part* est sans doute la 3e personne, non la 1re ; cf. v. 33. — 33, le point d'interrogation est de trop ; cf. mon interprétation de 29. — 48, *nulh amic de vos non cre*, non « je ne crois pas que vous ayez de meilleur ami », mais « je ne me fie, à votre sujet, à aucun ami », c.-à-d. « je ne confie à aucun le secret de mon amour ». — 52-3, *daur' et aplanha* ont pour sujet, non *Amors* mais *tal*[*s*].

IX, 35, *vezi*, non « voisin », mais « compatriote », comme l'esp. *vecino*, l'anc. it. *vicino*.

X, 20, *paria* ne peut signifier « apparence » : entendez : « en me traitant familièrement, de pair à compagnon ». — 35, au lieu de *non*, lire *no·n* ou *no 'n* ; de même XI, 24, XII, 12, XLII, 56 (*no·n*).

XI, 32, *salutz*, non « salutation », mais « salut, requête d'amour » ; cf. XIV, 18 ; sur ce sens du mot, voir l'article célèbre de M. Meyer dans la *Bibl. de l'École des Chartes*, 1867, p. 124. — 39-40, la traduction littérale ne rend pas l'opposition entre *enriquit* et *venals* : « puisque Dieu m'a élevé si haut, je ne dois pas me mettre à vil prix. »

XII, 2, au lieu de *com ni*, suppléé par Bartsch, je proposerais *quan ni*. — — 11, *mos cors*, synonyme de *ieu*, pouvait être conservé. — 33, *pos*, qui ne donne pas de sens, doit être une répétition machinale (cf. *depos*, 32); corr. *per* et une simple virgule après 35.

XIII, 8, *de bona maneira* ne peut guère signifier « distingué »; plutôt « heureux, joyeux »; cf. Levy, *maniera*, n° 8. — 12-13, mettre entre ces deux vers une simple virgule : *mas car* = « sinon parce que »; cf. la même idée, bien comprise, X, 23-4. — 32, sur ce passage, voir Gaspary dans *Zeitschr. f. rom. Ph.*, X, 588 et Garver dans *Rom. Forsch.*, XXI, 318. — 37, *membransa*, non « mémoire », mais « intelligence », sens fréquent; cf. Levy, *s. v.*, 4e et 5e exemples; de même XXI, 18. — 55, *no s'en te en balanza*, non « ne se tient (?) pas en danger », mais « n'hésite pas à le faire ».

XV. La pièce manque dans Bartsch; texte d'après Chabaneau, *Revue*, XXXII, 93 (non 91). — 24-5, n'ont pas de sens; il fallait au moins mentionner la conjecture de Chabaneau. — 28, *restatz* le ms. a *ressatz*. — 44, *renc.*, corr. *tenc* (?). — 44, la traduction est foudée, non sur le texte (*so*) mais sur la correction de Chabaneau (*sel*). — 55, *Forcalquier*, le ms. a, non *forchauer*, mais *forchacier* d'après Chabaneau et Stengel (*Revue*, XLIV, 232); pas de correction dans Bertoni (p. 55).

XVI est aussi *a* dans (*Revue*, XLIV, 240, et Bertoni, *Il Canz. di B. Amoros, sez. rice.*, p. 127); ce ms. a été au reste utilisé, au moins pour la str. VII; pour la str. VIII, M. A. n'en donne pas exactement le texte, comme il le dit, mais le corrige par les autres. — 70, les mots *a bel* n'ont pas de sens (et n'ont pas au reste été traduits); lire, avec *GQ*, *a Bel*, « l'idole de Bélus »; allusion à *Daniel*, ch. XIV (où se trouve la forme *Bel*).

XVIII, 9, au lieu de *bada·l*, lire *bad'al*. — 49, sur les « quatre rois d'Espagne », renvoyer à Milà, *De los trovadores*, 2e éd., p. 106.

XX. Dans la *varia lectio*, au lieu de *N*, lire partout *U*. — 20, *non ai sospeisso*, non « je n'ai pas d'espoir », mais plutôt « je ne mérite aucun soupçon »; cf. v. 39. — 40-1, *qu'anc romeus d'orazo — mais tan forsatz no fo*; *d'orazo* est traduit par « véritable » (?); il est vrai que le Glossaire propose une autre explication. Peut-être : « jamais pèlerin ne fut obligé par son vœu comme je le suis. » — Pour la str. VI, Bartsch n'a eu que le ms. *C*; elle est aussi dans *A*, dont les variantes ne sont pas données exactement; les v. 82-4 y sont tout différents, et notre v. 84 y manque : au v. 83, *Lodaro* (*lo terro* dans *A*) doit être interprété par *le Toron*, forteresse au sud-ouest de Tyr (voir *Mémoires de Phil. de Novare*, éd. Kohler, *Class. fr. du m. âge*, n° 10, Index des noms); au v. 85, *faiti*, admis dans le texte, est une mauvaise conjecture de Bartsch pour *fairi*; lire, avec *A*, *frairi*.

XXI, 7, *res non es meins, mas que peiras non lansa*, non « il est au-dessous de tout, seulement il ne lance pas de pierres », mais « rien n'y manque (à sa folie) sinon que... ».

XXII, 32, *desliurar*, non « exprimer », mais « accomplir » ; le poète rêve de se couvrir de gloire ; cf. 37-40. — 66, *dizia* est à la 3e pers. et a pour sujet *ma domna* ; cf. v. 68 ss.

XXIV, 14, *be* n'est pas traduit : ici « avec raison » ; cf. *mal*, et l'it. *male* « à tort ». — 16, non « comme s'en aperçut Darius », mais « comme on le vit par l'exemple de Darius ». — 28, *pens* est à la 3e personne : *jornal*, « récompense ». — 34, *volpilhs*, adj. « lâche », non « renard » (*com hom volpils* dans *D S*). — 45, *per autrui feu* ne donne pas grand sens et la leçon est peu appuyée (*R* : *penre a. f.*) ; lire avec *PUSc* : *segre autre treu*.

XXV, 49, *sofrir se*, « s'abstenir », non « supporter ».

XXVI, 8, *envezatz*, « joyeux », non « heureux ». — 26, *fos*, « eût été », non « était ».

XXVII, 3, *piu*, la traduction est rectifiée au Glossaire, où le doute exprimé est de trop.

XXIX, 28, *plazer* n'est pas traduit : « que je n'ose même lui tenir des propos aimables. »

XXX, 2, *le Pog* est moins appuyé que *Fanjau*, qui conviendrait mieux, Fanjaux étant voisin de Montréal. — 12, sur ce vers inintelligible il fallait rappeler la conjecture, peut-être bizarre, mais au moins ingénieuse, de Chabaneau (*Revue*, XXXII, 210, n. 1) et renvoyer à Schultz-Gora, *Un sirventes gegen Friedrich II*, p. 27. — 31, *Conort n'ai que*, non « j'ai l'espoir que », mais « je me réconforte, parce que ».

XXXII, 1, la leçon de Bartsch (*per pauc*) est beaucoup plus appuyée ; celle qui est adoptée (*a per p.*) n'est que dans *C*, ce que ne nous dit pas la *varia lectio*. — 9-11, la traduction, faite d'après Bartsch, ne correspond pas au texte, où est admise une correction de Chabaneau (*Revue*, XXXII, 97). — 31-2, Sur l'allusion contenue dans ces deux vers, voir Nickel, *Sirventes und Spruchlichtung*, p. 29-30. — 43, *nais* est bien surprenant ; je lirais, avec *S*, *pais*.

XXXIII, 38, *do* traduit par l'indicatif, est au subj., équivalent à un conditionnel.

XXXV, 38-40, ces noms géographiques font jeux de mots, comme l'a indiqué Torraca (*Le donne italiane*, p. 5) ; de même, au v. 5, *valensa*. La pièce XLV abonde en gentillesses de ce genre, comme l'a déjà noté Chabaneau (*Revue*, XXXII, 296). — 50, au lieu de *que*, lire *qui* (*IKQR*), qui donne un bien meilleur sens. — 56, *trachor*, non « traître », mais « archer » ; cf. str. III et IV ; ou peut-être le poète joue-t-il sur le double sens du mot.

XXXVII, 10, *fenher se*, non « feindre », mais « se piquer de ». — 40, la leçon adoptée (*IKD*) est peu appuyée : *ABCD* donnent un futur, qui conviendrait peut-être mieux au sens.

XXXVIII, 47-8, *el reis Daire feric — De mort cel que'l* (lire *qu'el*) *noiric*. Les mss. ont correctement *rei*, régime de *feric* ; le sujet est *cel* ; sur

Darius tué par des serviteurs ingrats, voir P. Meyer, *La légende d'Alexandre*, II, 163. — 67, *revenir*, transitif, « ressusciter » (sujet, *Deus*, rég. *Amors*); même emploi XL, 31.

XXXIX, 38, 42 *quam* est une faute typographique pour *quan*.

XL, 42 et XLV, 5 et 29, *renhar*, « se conduire », comme XXII, 30.

XLI, 32, la leçon *bras* est, à la fois, au texte et aux variantes, où faut il lire : *cors C*.

XLII, 1, *Baros Jezus*, « le seigneur Jésus » ; lire *Baros*, et traduire : « Seigneurs (vocatif), Jésus » etc. ; — 19, *sen*, « acte de sagesse », non « conseil ». — 51, *contra* « envers », non « contre », comme XL, 42-57 ; *en defes*, « enfermé, prisonnier », non « sous votre protection ».

XLIII, 23, *ben o mal*, la leçon *Ben o val* donne un sens bien meilleur, expliqué par Bartsch, p. 111 ; cf. des locutions analogues, XLV, 52. — 41, Que peut bien signifier : « J'ai fait les aventures » etc. ? — 57, *e banh* lire *e·m b.* ; même locution, dont le sens est très clair, XXIII, 69.

XLIV manque à Bartsch ; c'est une des pièces qui se trouvaient dans l'original de *a*, et qui n'ont pas été transcrites intégralement par J. Teissier, mais dont les variantes ont été reportées par Piero del Nero sur sa copie de *c* (*c*[a]). M. A. donne, sans explication, le texte de *c*[a], avec quelques variantes de *a* entre parenthèses. Au lieu de la leçon de *c*[a] il valait mieux donner celle de l'original (*c*), maintenant publié (par Pelaez, *Studj di fil. rom.*, fasc. XX, p. 368). La pièce est aussi dans *P*, dont on ne nous donne que deux variantes : au v. 27 (et non 36), c'est ce ms. qui nous donne la bonne leçon : *par*[*t*] *los meillors* ; v. 28 : au lieu de *que*, lire, aussi avec *P*, *qu'es*. — 39, vers trop court ; suppl. *enueg* [*e*]. — La pièce se trouverait aussi dans *e*, mais *e* doit être une faute d'impression pour *c*.

XLV. Pièce très difficile où abondent les allusions historiques et des jeux de mots qui demanderaient de longues explications. — 69, au lieu de *voutz* lire *voitz*, « vides » (*M* : *vueig*).

Comme dans la plupart des volumes de la collection, le Glossaire paraît un peu maigre ; on y regrette l'absence de quelques mots rares ou difficiles : *antiu* IV 32 ; *blastenc* XV, 24 ; *captal* V, 8 ; *complach* XLII, 68 ; *cors* (*far*) XVI, 16 ; *danc* VI, 36 ; *folatura* VII, 29 ; *nessic*, XXXVIII, 34 ; *plages* XXXII, 16 ; *salut* (lettre d'amour), XI, 31 ; XIV, 18 ; *trencar* (*lo fre*) XXV, 42. — *Grilho* doit se traduire, non par « prison », mais par « menottes » ; cf. a. fr. *gresillons* ; voy. Mistral, *grihet* et Lespy, *grilhoos*. — *Griu*, « griffon » doit être naturellement reporté de l'Index historique au Glossaire.

A. Jeanroy.

Die altfranzösischen Prosaversionen des Appolonius-Romans nach allen bekannten Handschriften *mit Einleitung, Anmerkungen, Glossar und Namenverzeichnis zum ersten Male herausgegeben von* Dr. Charles B. LEWIS (Sonderabdruck aus *Romanische Forschungen*, XXXIV, 1).

La légende d'Apollonius de Tyr qui fournit la matière du livre de M. Lewis tient dans l'histoire littéraire du moyen âge une place importante. C'est ce que suffisent à prouver les mentions qu'en font les écrits du temps et dont M. Lewis a dressé une liste au début de son Introduction. Liste qui, sans doute, pourrait s'enrichir et où aurait pu être signalé, par exemple, l'*Argumentum fabulae de Apollonio Tyrio* publié dans les *Carmina burana*. Des textes français, le plus ancien et le plus important n'a été connu qu'un peu tard par M. Lewis et relevé seulement dans une note additionnelle. Ce sont les deux vers suivants du conte de *Philomena* :

174 Plus sot de joie et de deport
Qu'Apoloines ne que Tristanz.

Gaston Paris[1] considérait qu'ils contenaient une allusion à une traduction perdue du roman d'*Apollonius de Tyr* : opinion qui s'est trouvée récemment confirmée par la découverte d'un fragment de roman en vers qui traitait précisément ce sujet[2]. A regarder les choses de près, il y a dans ce passage une indication particulièrement précieuse. On remarque qu'Apollonius et Tristan y sont nommés au même titre, côte à côte, tous deux pour l'agrément de leur savoir : ce rapprochement d'un poète du temps justifie celui qu'un lecteur moderne est tenté de faire entre certaines parties du roman d'Apollonius et de celui de Tristan. Apollonius, jeté à la côte par une tempête, est recueilli par le roi Archistrates, de qui il se fait bien venir par ses talents. Après un repas auquel il l'a convié, la fille du roi elle-même se met à jouer de la lyre : Apollonius l'écoute sans en témoigner d'admiration et, comme on le lui fait remarquer, il saisit la lyre et en joue à l'émerveillement de tous. La jeune fille obtient alors de son père qu'elle étudiera auprès d'Apollonius et elle couronne par le mariage l'amour qu'elle a pour lui. Ce thème se retrouve à deux reprises dans le *Roman de Tristan* de Thomas : au moment où Tristan arrive chez le roi Marke et au moment où il arrive en Irlande. Tristan, jeté à la côte par une tempête, est abandonné par les marchands qui l'avaient pris et il est accueilli à la cour du roi Marke, à qui il plaît par des talents divers. Un soir, après le repas, un harpeur se fait entendre. Tristan laisse alors connaître qu'il sait jouer des instruments : on lui donne la harpe et il

1. *Journal des Savants*, 1902, p. 294, et *Mélanges de littérature française du moyen âge*, p. p. Mario Roques, p. 250.
2. Publié par M. Schulze dans la *Zeitschrift für romanische Philologie*, t. XXXIII, p. 226.

en joue à l'émerveillement de tous. C'est aussi poussé par la tempête qu'il aborde aux côtes d'Irlande ; c'est en jouant de la harpe qu'il s'y fait remarquer : c'est pour l'amour de ses talents que la princesse Isolt demande à son père et à sa mère d'être enseignée par lui. Ailleurs, dans *Apollonius de Tyr*, les scènes où Dionysias convoque un esclave de la campagne et lui promet la liberté s'il égorge l'innocente Tharsia, où Tharsia s'entretient avec son bourreau et lui échappe, où Dionysias, quand l'esclave revient réclamer le salaire de son crime, le renvoie avec sa malédiction, offrent des analogies étroites avec celles où Isolt appelle les deux serfs et leur promet la liberté s'ils égorgent Brigvain, où Brigvain fléchit ses bourreaux, où Isolt refuse leur salaire aux serfs quand ils viennent le réclamer. On le voit, la question des mentions du roman d'Apollonius de Tyr dans la littérature française devient ici celle de son influence sur cette littérature et peut-être ce dernier sujet méritait-il d'être approfondi.

M. Lewis a pris pour objet de son étude les versions françaises en prose du roman d'Apollonius. Il les a divisées en deux groupes : 1° Une traduction du roman latin (*A*) ; 2° Des versions libres de la légende, au nombre de trois, qu'il intitule rédaction de Bruxelles (*B*), rédaction de Londres (*C*) et rédaction de Vienne (*D*).

La version *A* est représentée par quatre manuscrits que M. Lewis a décrits et dont il a étudié les particularités linguistiques et déterminé les rapports de filiation ; après quoi, il a pu indiquer sur quel manuscrit du roman latin le traducteur avait dû travailler. — La rédaction *B* est représentée par deux mss. de Bruxelles. C'est celle à laquelle M. Lewis semble avoir porté le plus d'intérêt, en raison de l'illustre origine qu'il lui suppose : il penche à croire qu'elle est l'œuvre d'Adam de la Hale. L'opinion paraît singulièrement hasardée. Les rapprochemeuts que fait M. L. entre certains traits de la traduction et tels passages de l'œuvre d'Adam (p. 219-23) pourraient se faire entre ce même texte et une foule d'autres écrits du moyen âge qui ne sont pas d'Adam. Lorsqu'il expose que l'auteur de notre traduction était un homme au courant des usages de la vie de cour, que c'était un poète, qu'il avait du talent, qu'il a dû composer son œuvre au XIIIe siècle, qu'il était picard, qu'il parlait la même langue qu'Adam (p. 223-6), M. Lewis n'entend pas montrer autre chose que la simple possibilité de sa thèse. Il faut le louer de n'avoir pas trop compté sur de pareils arguments, tous bien vagues, et dont deux au moins sont fort sujets à la critique : car il est très douteux que nous ayons affaire à une traduction du XIIIe siècle et on croirait volontiers sur ce point le catalogue de la bibliothèque de Bruxelles qui l'attribue au XIVe ; et quant à l'identité de la langue de l'auteur et de celle d'Adam de la Hale, elle est de celles qui existent entre tous les gens d'une même région à une même époque : sans compter que des particularités grammaticales présentées par le texte de la traduction, M. Lewis ne s'est peut-être pas assez avisé qu'il lui était impossible de prouver qu'elles étaient imputables à l'auteur, et la consciencieuse

étude linguistique qui occupe les pages 178-206 ne fournit que de très faibles éléments pour la défense de sa thèse. Jusqu'ici toutefois M. Lewis ne présumait pas trop de la valeur de son argumentation ; mais, passant à l'exposé des « preuves directes », il paraît faire de celles-ci un cas excessif. Que l'auteur de la traduction use fréquemment de figures et de métaphores, de proverbes et de sentences, ou encore d'expressions un peu grosses (p. 226-9), cela ne suffit pas pour l'identifier avec Adam. Et qu'il ait utilisé, comme M. L. croit pouvoir l'affirmer, une version italienne, cela ne suffit pas non plus, malgré le séjour qu'Adam a fait en Italie. Ce sont pourtant là les seules preuves que M. L. allègue. Au total, ce qui reste essentiellement de son étude de la version *B*, c'est le chapitre où il examine ses rapports avec l'original latin et où, après avoir montré à quel ms. elle se rattache en particulier, il relève par rapport à ce texte les particularités de l'adaptation.

Pour ce qui est des versions *C* et *D*, M. Lewis en a à peu près limité l'étude à celle des rapports avec le roman latin.

Les textes publiés par M. Lewis sont au nombre de deux : celui de la version *A* et celui de la version *B*. Je ne puis, faute d'avoir vu les manuscrits eux-mêmes, apprécier la façon dont ils ont été établis. A m'en tenir aux traits les plus extérieurs, je remarque seulement que la ponctuation et l'accentuation sont assez défectueuses.

La publication de M. Lewis offre un intérêt certain. Il est simplement dommage (et l'auteur n'y est pour rien) qu'elle n'intéresse pas la première période de l'histoire du roman français et qu'elle concerne une époque où cette histoire est à la fois mieux connue et moins curieuse.

E. FARAL.

E. NIESTROY, **Der Trobador Pistoleta**. — F. NAUDIETH, **Der Trobador Guillem Magret** ; Halle, Niemeyer, 1914 (Beihefte zur *Zeitschrift für romanische Philologie*, n° 52) ; in-8°, XVI-144 pages.

I

Ces deux éditions, préparées sous la direction de M. A. Pillet, sont très satisfaisantes ; elles témoignent chez les deux jeunes auteurs d'un savoir déjà étendu, d'un sens critique et d'une finesse d'esprit remarquables, et promettent — je me plais du moins à l'espérer — deux bonnes recrues à la petite phalange des provençalistes.

Les deux Introductions rassemblent, sous une forme précise, tout ce qu'on peut savoir de la vie des deux troubadours. L'établissement du texte de Pistoleta laisse à désirer sur un certain nombre de points, mais le commentaire est abondant et instructif. Le texte de Magret est établi avec plus de rigueur — ce qui n'empêche pas qu'il subsiste de graves difficultés, et notamment pour la pièce la plus intéressante (VIII), — mais le commentaire est plus sommaire et laisse sans explication pas mal de passages obscurs. Le système de

traduction est le même de part et d'autre, et j'avoue que je ne saurais l'approuver, pas plus que M. Vossler, qui vient de s'élever avec énergie contre cette littéralité décevante [1]. Elle est ici poussée si loin que la traduction est souvent aussi obscure que le texte, et parfois davantage, à cause peut-être du caractère plus abstrait de la langue allemande. Il serait certainement possible de serrer le texte d'aussi près dans une langue un peu moins fruste [2]. Je n'examinerai ici que le travail de M. Niestroy, celui de M. Naudieth, donnant lieu à un plus petit nombre d'observations, que j'ai au reste présentées ailleurs [3].

I, 24, vers trop court d'une syllabe : la restitution *car* [*tan la*] *laus* ne convient pas, *laus* (laudo) étant peu correct en ce sens [4] et peu d'accord avec la fin du vers. Je propose *car l'aus* [*amar*]. — 25-8, M. N. ne comprend pas ces vers, que de très légères corrections suffisent à rendre clairs. Je lirais *Mas lo desirs* (*IK* : *desire*) *conosc qu'es gran*[*s*] *follia* — *car ja lom* (ms. *lon* ; correction déjà faite par Levy, sans explication, *S. W.* III, 371) *carg, que* (mss. *pero*) *nuls hom fadiatz* (mss. *faidatz*) — *non deu* (mss. *dei*) *esser per dreit ochaisonatz*. « Ce désir, je reconnais que c'est folie que je m'en accuse, car un homme épuisé (incapable de résistance) ne saurait être inculpé » ; sur ce sens de *cargar*, voy. le dernier exemple de Raynouard (*L. R.*, II, 335, b).

II, 9-10, *Pero tant' es la so' humilitatz* — *e la lauzors que tota gentz s'en te*. La traduction « das Lob, woran jedermann sich hält » ne donne pas de sens : il faut simplement lire, avec *a*, *que tota gens en te* (cf. en fr. « tenir des propos, des discours »). — 25 *per lieys tot m'es dintatz* est peu exactement traduit par « von ihr (aus) ist mir alles kostbar » : mot-à-mot : « pour elle (ce que je souffre) m'est friandise » ; cf. en a. fraçais *daintié* « morceau de choix ».

III, 36, *ni ai*, l. *n'i ai*. — 38, *e del tot si' en sa merce* ; *sia* n'a pas pour sujet « je » sous-entendu ; la construction est impersonnelle ; au v. suivant, je corrige *so* en *sens* : « qu'il en soit comme elle voudra ; je serais (serai) également sien. »

IV, 4, le *traire* du ms. ne donne pas de sens ; M. N. repousse avec raison la conjecture de De Lollis *trai fe* et ne propose rien. Paléographiquement *traste* serait excellent, le scribe (la pièce est uniquement dans *a*) écrivant constamment *i* pour *s*, *r* pour *t* : mais il serait singulier que l'on n'eût aucun autre exemple de ce **trastener* — 17-8, ms. : *e sel bos cors q'eu sai* — *nom ira, doucs que farai*. L'éditeur corrige *ira* en *cre* et voit dans *lo bos cors* une

---

1. *Der troubadour Marcabru und die Anfänge des gekünstelten Stiles*, p. 7, n. 1 (dans des *Sitzungsberichte* de l'Académie de Bavière, 1903, 11).

2. Un glossaire où auraient été rassemblés les mots les plus intéressants, avec renvoi aux notes, n'eût pas été de trop.

3. *Revue critique*, 1914, I, 426.

4. Cette forme incorrecte s'explique par l'influence de *lausar* ; elle se trouve dans Magret IV, 28 (d'après *C*).

périphrase désignant la dame. Je corrige *sai* en *ai*, *ira* en *val* et comprends : « Si la loyauté de mon cœur ne me sert pas... » — 22, *trait*, lire *trait*, ce qui donne au vers le nombre voulu de syllabes. — 49-50, *qe non volgues retener — zo qe fai altres dechaer*. La traduction « puisse-t-il ne pas empêcher ce qui anéantit les autres » est évidemment fausse. Le sens est bien clair : « puisse-t-il ne pas accueillir les choses (c. a. d. les vices) qui font déchoir les autres. »

V, 6, je lirais, avec *a*, *ni la i puec an*[*c*]. — Dans cette pièce le vers 7 de chaque couplet, restant sans rime, devrait être rejoint au suivant pour former un vers de 12 syllabes.

VI, 3, *faillitz* « lâche », non « pécheur » — 4, *fui*, corr. *sui*. — 5, *non ac saizon* « ne fut plus de saison » (il faudrait donc « wurde », non « war »). — 10, *ugan*, « cette année », non « jamais ». — 11, *m'era relinqitz*, non « j'étais abandonné », mais « je m'étais abandonné, découragé » ; le mot est synonyme de *desconortatz* (v.12). — 17-9, lire *a q'ieu torne* (subj.) *joyos — e gais et amoros, e m'esfortz* (subj.) et modifier la traduction en ce sens. — 34, *ren*, faute évidente pour *ten*.

VII, 1, *sabers* doit être sûrement être corrigé en *vezers*, comme le prouve le v. 6; la locution *sens e sabers* est, il est vrai, très fréquente (voy. la note) et c'est précisement cela qui explique la faute. — 8, *plen* au sens de *plenit* est impossible et l'éditeur devait au moins justifier son interprétation par une note : je suppose là une faute de lecture dans l'archétype des quatre mss. ; l'original devait avoir *per lieis* ou peut-être *pres et*. — 24, l'interprétation de Papon (citée en note) me paraît plus naturelle que celle de l'éditeur.

VIII. Il y a eu un peu de flottement dans l'établissement du texte de cette pièce : il est fondé, çà et là, sur la leçon de *R*, manifestement refaite : il faut sûrement lire, au v. 18, *e larguez' ab escarsetatz* (d'après *C D f*) ; au v. 37, au lieu de *membratz*, *onratz* ; au v. 38, au lieu de *et es amatz*, *e vol solatz* (d'après *C D f* contre *R*).

XI, 4, conserver le texte du ms. en faisant *auol(s)* d'une syllabe, comme souvent. — 7, *vol*, corr. *volc* ; de même 43. — 13. Le sens n'est pas saisi ; il est très clair en lisant ; *l'ami* [*eu*] *mai*, *se mou* ; « je l'aime davantage, si elle prend l'initiative... » — 22, *veirei*, corr. *veires*. — 30, *ges* est ajouté à tort : lire, en coupant autrement les mots, *non poiri' eu*. — 32, *non*, corr. *nol*. — 37, *qi*] corr. *qe*. — 45, *tant* corr. *ab tant*. — 48, *non*, corr. *nom* [1].

A. JEANROY.

---

1. A propos du n° X, M. N. renvoie (p. 62, n. 3) à l'édition de cette pièce donnée par M. Crescini, d'après une copie du ms. de Saragosse que je lui avais fournie. Celle qu'il a obtenue de M. Massó Torrents diffère sensiblement, dit-il, de la mienne. Je me permets de rappeler ce que j'avais dit dans une note (*Annales du Midi*, XIII, 502) connue de M. N., que cette copie était, non de moi, mais d'un de mes élèves et qu'elle avait été exécutée très rapidement et dans des conditions défavorables, que s'expliqueront ceux qui ont été en relations avec feu Gil y Gil, alors possesseur du manuscrit.

II

I. PISTOLETA. — Biographie : pourquoi le prov. *enduta* < inducta ne serait-il pas « ganz lautgerecht » ? Cf. *drech* et *dret* < directus. Pour le sens du mot, l'éditeur hésite entre « l'extérieur, le physique de qqn » et « les revenus » ; le port. *endoito* « habitude » (*Rom. Etym. W b.*, *s. v.* INDUCERE, et Lang, *Romanic Review*, III, p. 312) semble plus favorable à la première opinion.

I, 4 suiv., *...ma donna qu'es li gensier que sia | e que mais a de pretz e de valor | que null' autra ; aissi ; m don dieus s'amor, | com eu sui certz ses cuitz e sens albire, que de mais ren non sai las genz ver dire.* L'éditeur écrit (p. 24) : « Des Sinn des Verses ist nicht ganz klar. Man könnte daran denken, *l'agent ver dire* zu schreiben ; dies wäre aber mit *de mais ren non sai* nicht gut vereinbar, weil vom Dichter zu unbescheiden. Es wird vielmehr *las genz*... zu schreiben und zu verstehen sein : In dem Masse gebe mir Gott ihre Liebe, wie ich sicher bin, dass ich weiss, dass die Leute von nichts Weiterem(so) wahr reden (wie von meiner Dame), wobei der Grundgedanke, von dem der Dichter ausgeht, unausgesprochen bleibt : Die Leute reden von meiner Dame so viel Gutes, dass es der Wahrheit nicht mehr zu entsprechen scheint ». Comme le ms. porte *la genz*, je propose : *que de mais ren non sai « la genzier » dire* : que je ne sais dire de rien (au monde) « la plus belle », c.-à-d. que je ne puis nommer personne « la plus belle » : le poète reviendrait donc sur ce qu'il a dit au v. 4. La correction de *genz uer* en *genzier* consiste uniquement à biffer un jambage. — 7, il n'est pas conséquent de corriger *cert* en *certs* et de laisser *orgoillz* 14, *a tuitz* 15, *oms* dans VIII, 41, *Floris*, XI, 36. D'ailleurs *sens hom e sens servir* 40 en rime et dans VIII 17, *erguelh ab humilitatz* en rime avec *malvestatz* (plur.) montrent bien la désorganisation de la flexion chez notre poète. — 9, *e car plus ai estat qu'om men deuria.* L'éditeur écrit : « Es liegt die bekannte, den romanischen Sprachen bei komparativer Konstruktion eigentümliche Verquickung zweier Gedanken vor : « länger habe ich geruht, als ich sollte » und « weniger hätte ich ruhen sollen als ich habe ». Man könnte auch mit *K n'en* schreiben, indem *en* sich auf *estar* bezöge. Vieilleicht sind beide Formen, *men* wie *nen*, aus *non* verschrieben. » P.-è. lire *omen* ou *omne*, formes attestées chez Levy. — 28 : *so c'ops non m'aurria.* Traduire, non pas « mir nicht in Erfüllung gehen würde », mais : « ce dont je n'aurais pas besoin (sous-ent. : à bien regarder les choses] », ce qui expliquerait parfaitement le conditionnel.

II, 18. Le texte et la traduction ne sont pas d'accord : ou bien lire *d'autras soiorns* et traduire « Liebesfreuden mit andern » ou bien lire *d'autres s.* et traduire « d'autres joies ». — 36, *de se* est confondu dans la traduction (« von hier ») avec *de sai* ; lire *desse* et traduire : « sur le champ ».

IV, 1 suiv. *La matier temenza | qu'eu aia de re | es qe fassa faillenza | vas leis qi.m trai...* Ms. *traire.* L'éditeur rejette la leçon *trai fe* proposée par

M. De Lollis, mais avoue ne pas avoir trouvé mieux. Je propose : *qi. m. tra[l f]re* (cf. *tirar lo fre* « conduire » Levy). — Ms. : *e dieus do me fortz e poder*. Lire *forz' e poder*. — 48, *granz pechatz li'n deu eschazer*. Traduire *pechatz* non pas par « Sünde », mais par « dommage » (cf. Jeanroy-Salverda de Grave, *Poésies de U. de Saint-Circ*, note à III, 2).

VII, 1, *senz e sabers, auzirs e fin' amors*. Ne faut-il pas lire *vezers* au lieu de *sabers* ? Dans les vers suivants il est dit que *sens, vezers, auzirs e amors* font aimer au troubadour sa dame : *sabers*, entraîné par la formule banale *senz e sabers*, aurait été introduit après coup[1]. — 9, *tot quant en dic entrels fins amadors | pose ben proar qu'es vertatz e mesura*. L'éditeur traduit : « Alles, was ich in der Weise der aufrichtig Liebenden sage, kann ich wohl beweisen » et explique : « Alles, was ich unter den aufrichtig Liebenden sage, d. h. so sage, das es mich den aufrichtig Liebenden zuordnet ; daher die Bedeutung : nach Art, in der Weise der richtig Liebenden ». Mettre tout simplement une virgule après *dic* et traduire : « je puis prouver parmi les vrais amants. »

VIII, 3, *Quascus sap son afar* n'est pas du tout mal traduit par « affaire » (Rayn.), puisque le fr. *affaire* a aussi le sens de « ce qu'on a à faire » — 25 suiv., *e tals se fi'en l'endema | que ges no sap, s'il se veyra. Se* = dativus ethicus surprend. Corr. *s'il lo veyra*. — 40, *ben aya huey aital razitz*. L'éditeur traduit : « Wohl möchte ich heute eine solche Stütze haben. » Mais puisqu'il est dit aux vers 30-31 *lo coms de Savoya m'a per amic e tostemps m'aura*, on ne s'attend pas à un souhait exprimé par le poète de trouver « aujourd'hui » un appui en lui. *Ben aya* est une formule de souhait de la 3e personne (cf. a. fr. *debé ait*) : « Que du bien ait telle racine ! » On ne peut donc pas inférer de notre vers (préface de l'éditeur, p. 10), « dass, wenigstens zur Zeit der Abfassung des Liedes, Pistoleta, am Grafen keine Stütze hatte ». Reste à expliquer *huey* : cp. a. fr. *hui* ! .c. *debaiz ait hui ma gole* (Ebeling, *Auberée*, note 143 : « *hui* a. fr. bei Wünschen und Verneinungen ganz gewöhnlich... Es hat die temporale Bedeutung von *hodie* fast ganz abgestreift und ist fast zur Wunschpartikel geworden »[2]).

X, 6, *sofeira m'en* venant de *se soferre*, ne signifie pas « sich gedulden » (ce qui serait la traduction de *se sofrir*), mais « s'abstenir ». — 9, *ben dic* traduire, non pas « wohl sage ich », mais « je dis avec raison », de même au v. 43. — 25-6, pour donner du sens aux vers *Seigner, totz temps fols a foillia cor, | mas cel es fols qui la follia fa* il faut comprendre *la follia* — « cette folie (c.-à-d. de courir vers la folie, de s'abandonner à la folie) ».

XI, 11 suiv., *qar on mais mi fai d'amor | midonz adonces l'am ieu mais*

---

1. Sur ce vers, nous avons, M. Jeanroy et moi, exprimé indépendamment l'un de l'autre, la même opinion.

2. Cp. avec la locution a. fr. *hui non* = lt. omnino non (Ebeling, *ibidem*) l'a. prov. *oi non* « en aucune façon, nullement » (Levy).

per un detz, l'ami e mais e mon la comensanza del doutz baizar, e pois l'autre plazer ! L'éditeur écrit : « Die Stelle ist verderbt. De Lollis schlägt frageweise vor, *l'amei eu mais* und fügt hinzu : E, con quel che precede, il senso sarebbe : « io l'amo più, il dieci per uno, che mai l'amassi ». Doch trifft die Aenderung kaum das Ursprüngliche ». J'ajoute que dans la correction de M. De Lollis les deux *mais* ainsi que le manque du *que* choque. Lire : *s'am ieu, nais e mon* « si j'aime, le commencement [de l'amour] naît du baiser ». Ou corr. *l'amors ngis e mon l. c.*[1]. — 30 : (remarque) : je ne comprends pas ce que la *devinanza* du v. 8 (*q'aqi non par q'aia gran devinanza*) a à faire dans ce vers (*mas l'autra ren* [*ges*] *non poir' ieu grazir*).

II. G. Magret. — I, 15, *e si·us ai ma mort fenida.* L'interprétation rejetée par l'éditeur est au contraire la seule acceptable : « et je vous pardonne [*ai fenida* = « je tiens en pardon », cf. la remarque de l'éditeur sur *ai encobida* au v. 25] ma mort » est tout à fait dans le sens des v. 11-12 : *mas s'ieu muer de tan cortes mal..., ia no m'er grieu. Si·us ai ma mort fenida* avec *us* = dat. éth. et *fenir* « finir » (« so sterbe ich völlig ») surprendrait à cause de la 1e personne, qui ne cadrerait pas bien avec l'apostrophe de la dame au vers antérieur (*faitz en vostre plazer em brieu*). — 23, *cent sospirs, que son tan coral Que quant sec per home no·m lieu. Tant fort vos ai encobida Que quan dueim hom me ressida.* L'éditeur écrit : « Der Ton liegt wohl auf *dueim*, und der Dichter scheint sagen zu wollen, er « schlafe » am unrechten Orte d. h. sei so in Gedanken an die geliebte Dame versunken, dass man ihn « aufwecke », sobald man ihn nämlich anrede ». Tout cela me paraît un peu artificiel. P.-ê. mettre une virgule au lieu du point après *lieu* et comprendre le vers suivant comme parenthèse : « cent soupirs qui viennent si fort du cœur que je ne me lève pour personne, quand je suis assis — *tant* je vous désire — que, quand je dors, on doit me réveiller » [les soupirs se prolongent même dans le sommeil].

VIII, 10, *ar rap de tal luec* : traduire non pas « ich reisse mich von einem solchen Orte los », *rapir* n'étant pas attesté comme verbe neutre, mais « je rampe » (de *rapar*, Levy, *Petit Dict.*). — 49, corr. *mairoc* en *magroc* ou *maigroc*. Cf. le jeu de mots avec le nom de Magret au v. 19 (*Magret que·us ten sec e prim*). — 42, *et avetz el suc maynt loc, Guillem, don a meyns maynt floc* : « wo sich wenige Haarbüschel finden » est une traduction par à peu près : corr. *a* en *es* ou en [*v*]*a* (cf. ital. *venir meno*, prov. mod. *venir de mens*) ? *floc* au lieu de *flocs* serait dû à l'incertitude de la flexion.

Leo Spitzer.

---

1. Voir plus haut la correction différente de M. Jeanroy.

CARLO SALVIONI, **Note di lingua sarda** (*Rendiconti dell'Istituto lombardo*, XLII, 606-697 et 815-869) : — **Bricciche sarde** (*Archivio storico sardo*, V, 211-246).

Depuis une dizaine d'années, l'étude systématique des dialectes de la Sardaigne a été renouvelée par MM. P. E. Guarnerio, Leopold Wagner, Carlo Salvioni, Meyer-Lübke et Giov. Campus. Le mystère qui entourait l'origine d'une grande partie du vocabulaire sarde commence à s'éclaircir, et grâce aux enquêtes de M. L. Wagner, faites sur place depuis plus de dix ans, nous serons bientôt renseignés abondamment sur l'extension géographique des phénomènes phonétiques, morphologiques et lexicologiques des parlers sardes.

Dans ses *Note di lingua sarda* et ses *Bricciche sarde*, M. Salvioni aborde plus de 200 problèmes morphologiques et lexicologiques qu'il soumet à un examen approfondi où se marque à la fois une connaissance minutieuse des nuances les plus délicates de la phonétique et une information étendue sur tous les textes écrits des différents dialectes sardes. Ce sont donc là deux contributions importantes, indispensables pour quiconque veut pénétrer dans l'étude du sarde ancien et moderne. Et si, çà et là, on peut envisager à un autre point de vue certains problèmes discutés par M. Salvioni, on sera toujours reconnaissant au maître de la dialectologie italienne d'avoir posé précisément la question.

Dans les *Bricciche*, n° 87, M. Salvioni examine l'origine du logud. *isciareu*, *usciareu*, Sassari *isciureu*, campid. *iscraria*, *scraria* « asphodèle » qu'il ramène à un dérivé du log. *usciare*, campid. *uscrai* « brûler » (< ustulare). Sans vouloir nier que le nom de l'asphodèle, employée comme combustible, ait pu être rapproché du verbe *usciare* « brûler », il semble cependant que l'étymologie du mot sarde doive être cherchée ailleurs. Le *Corpus gloss. latinorum* nous a conservé comme l'un des noms de l'asphodèle le mot hastula regia [1], qui s'accorde à merveille avec les formes sardes. Le résultat phonétique du groupe stl > *scl* est en effet *-scr-* dans les parlers du Campidano, *-š-* dans ceux du Logudoru : ustulare > campid. *uscrai*, logud. *ušare*, masculu > campid. *mascru*, logud. *mašu* (cf. Wagner, *Lautlehre der südsard. Mdarten*, § 148), donc hastula (regia) a abouti régulièrement à log. *uša(reu)*, campid. *iscra(ria)*. Quant à l'évolution de regia (-u) [2] dans le log. *isciareu*, *usciareu*, campid. *iscraria*, cf. pulegium > campid. *puleu*, *abuleu*, taedium > campid. *teu* « piagnisteo per morto », campid. *boḍḍeu* (< collegium). Le passage d'*ea* à *-ia* dans le campidan. n'a rien d'anormal, puisque Andrea, mea donnent *Andria*, *mia*.

Pour le campid. *sciovai* « frayer (des poissons) » < exovare, M. Salvioni

---

1. *hastula regia : adsodalos* (= *asphodelos*) III 535, 44 ; *asodoios* 549, 49.
2. Il sera donc nécessaire d'admettre que le mot sarde est devenu masculin (hastula regi*u*) d'après les autres noms d'arbres qui sont masculins.

(*Bricciche* 74) aurait pu rappeler l'existence des catal. *desovar*, espagn. *desovar* qui offrent le même sens que le mot du Campidano [1].

Le campid. *spaniai* « spandere, spargere » s'explique, selon M. Salvioni (*Bricciche* 76) par un type *spandeggiare*, dérivé de expandere : cependant il ne serait pas superflu de tenir compte du logud. *ispannare* « diradare » qui me semble plutôt apparenté à l'ital. *spannare* « étendre les filets » (la *panna*) : en tout cas, le passage de -nd- à *-nn-* dans le logudores. et le campidan. mériterait quelque commentaire, si, avec M. S., on admettait expandere comme point de départ des mots sardes.

L'hypothèse de M. Salvioni qui explique le logud. *biti*, *-ta*, *bitulu* (Goceano) « chevreuil », « faon » comme équivalents à l'anc. fr. *bisse* « biche », est bien séduisante, quoiqu'il soit un peu étrange qu'on ait donné au « petit » du cerf ou au chevreuil le nom générique bestia. Mais peut-être vaudrait-il mieux rapprocher des mots sardes l'espagnol *chiba* « chèvre », *chibato* « chevreau », *chibo* « jeune bouc », l'a. ital. *zeba* « chèvre », qui pourraient bien être à la base du mot sarde. Il faudrait alors admettre que le logud. *biti*, *bitulu* serait sorti par l'une des métathèses si fréquentes en sarde de *t'ibi*, *t'ibulu*, où l'initiale palatale du mot primitif aurait subi le même traitement que dans les logud. *tirriare* « crier », *tuncar* « gémir », *ticcu* « peu », *tuccare* « choquer » en face de l'espagn. *chirriar*, *choucar*, *chico*, *chocar* [2]. Et lorsqu'on tient compte de ce que l'ital. *capriuolo* désigne en même temps « le jet de vigne », on pourrait être tenté de découvrir dans le logud. *tiva* « tralcio di sermento » campid. *zivina* « travicello » un reflet plus direct de la base, sans doute préromane, qui continue à vivre dans l'espagnol *chiba*. — Le second élément du log. *calavoju*, *calafoju* « fosso, dirupo, burrone » est expliqué par M. S. (*Bricc.* 4) comme un substantif verbal du verbe fodere, *fodium, qui est aussi à la base de l'ital. *foggia* et de l'esp. *hoya*. Il est vraisemblable que le même mot se retrouve dans le log. *poju* « fosso, lago, conserva d'acqua » qui, pour l'initiale, n'offre rien d'anormal [3] : cf. *pistula* : *fistula*, *pùliga*, *fuliga*, etc. Le premier élément du mot *cala-* semble revivre dans le log. *gala* « tana o seni sotterranei alquanto distanti dalla corrente dell'acqua, dove si ricoverano le anguille fluviali [4] » qu'on ne peut détacher de la nombreuse famille de mots, prov. mod. *calabourno*, lim. *calaborno* « creux d'arbre, caverne », étudiée par Nigra, *Arch. glott.*, XIV, 274.

---

1. Le logudor. *assuare* « esser in fragola » qu'il faut rapprocher de la forme du campidano, remonte sans doute à une forme antérieure : **essuare*.

2. Cf. *Romania*, XXXVII, 463.

3. M. Guarnerio, *Arch. glott.*, XIV, 407 avait pensé à poculum, mais le sens ne convient pas. L'idée de ramener *poju* au catal. *pou* « fossé, puits » me semble peu fondée.

4. Le mot est attesté dans les *Aggiunte e rettifiche al vocabolario dello Spano di un ignoto bonorvese* de M. L. Wagner, p. 21.

Les mots latins siliqua et fibula sont représentés en sarde par *tilibba* et *tibbia*, qui ont souvent intrigué tous ceux qui se sont intéressés aux changements de l'initiale, si fréquents dans les parlers sardes[1]. M. S. (*Note* 48 n.) est enclin à y voir le reflet d'une fausse reconstruction de la forme normale : *sa fibbia* aurait abouti à **sa vibbia*, puis à **sa ibbia* et, de là, on aurait reformé, sur d'autres mots commençant par *t-*, la forme *tibbia*. Cette manière de voir ne me semble pas acceptable et je préférerais une autre explication de l'initiale énigmatique de *tibbia*. On sait que le catalan offre comme résultat de fibella la forme *civella* « boucle » qu'il est impossible de rattacher à un lat. subella (< subula), parce que la consonne initiale du mot catalan ne peut guère remonter à un *s-* latin ; l'astur. *cibiella* « vara retorcida que, entre otros usos, tiene el de atar al pesebre la collera de las vacas », nous démontre nettement que le type primitif a un *ci* à l'initiale, ce qui s'accorde avec le logudores. *tibbia*, qui, de même, suppose l'existence d'une forme antérieure telle que *t'ibula* ou *k'ibula*. On serait tenté d'admettre un croisement entre fibula et cingere, mais le mot sarde ne saurait s'expliquer de cette manière, puisqu'on s'attendrait alors à rencontrer dans le Logudoru une forme telle que **kibbia* ; en tout cas, il me paraît évident qu'on ne peut séparer le sarde *tibbia* des mots correspondants de l'Espagne.

En parcourant les noms de la nuque, recueillis par M. Zauner, on se rend facilement compte du grand nombre de mots encore obscurs qui désignent cette partie du corps humain : parmi ceux-ci, il faut compter aussi le log. gallur. *tubizzu* « nuque », sassari *tubbezzu*, gallur. *tupizzu* que M. Guarnerio (*Arch. glott.*, XIV, 407) avait ramenés à un dérivé du radical top qui continue à vivre encore dans le fr. *toupet*. M. Salvioni (*Bricc.* 100) préférerait y voir le résultat d'un croisement entre *tigna* et *coppa*. Sans vouloir nier la part qui peut revenir à *coppa* qui, en effet, désigne la nuque sur un grand territoire romau, je voudrais cependant relever le fait que la nuque et la cheville ont souvent reçu le même nom : nodu désigne dans *nou de ko* (Jura bernois) la nuque, tandis qu'à Tarente *nuro du pede* est la cheville ; en face de *noce di cueddo* « nuque » dans l'Italie méridionale, nous rencontrons *noce del piede* en italien et *nuš dil pei* dans le surselvan. On pourrait donc se deman-

---

1. Un troisième mot qui semble offrir *t-* à la place de *s-* initiale est le campid. *tilla* « goutte d'huile » à côté de *silla*, dont je ne vois pas d'explication plausible. Au point de vue phonétique, il serait tentant de rattacher *tilla* au logudores. *tiza* « forfora, sporchezza di testa », qui, à son tour, doit être évidemment rapprochée de l'abbruzz. *zélle* « tigna », napolit. *zella* « malattia della cute del capo » d'origine obscure. Pour le rapport de l'ital. *z-* au log. *t-*, cf. ital. *zafferano*, log. *taferanu*. Pour le campid. *tilla silla* « goutte d'huile », il faudra cependant tenir compte du logud. *istizu*, *-za* « stilla, squama, dicesi degli strati di cipolla », qui semblent remonter à un prototype schématique, *stillia. Pour la chute de *-is-*, voir Salvioni, *Note* 60. Mais il reste encore à examiner s'il existe un rapport entre l'it. mérid. *stizza* « goutte » et les mots sardes que nous venons de citer.

der si dans le log. *tubizzu* il n'y a pas le reflet de la même base qui continue à vivre dans l'espagn. *tobillo*, valenc. *tobill* « cheville du pied » (< tubellum), qui se serait croisé avec *coppa* [1].

Qu'on me permette d'ajouter ici quelques modestes « bricciche sarde », qui témoigneront peut-être du profit que j'ai tiré des travaux si suggestifs de M. Salvioni. Le log. (Bitti) *tinghidare* « svegliare, provocare » me semble bien être le reflet autochtone du mot qui continue à vivre dans le cors. *zinga* « attacare il fuoco », ital. *inzigare* « incitare » (Guarnerio, *Arch. glott.*, XIV, 408); toutefois il ne faudra pas perdre de vue l'existence du log. *istigare* « provoquer », qui a pu exercer quelque influence sur la valeur sémantique de *tinghidare*. — Spano enregistre dans son vocabulaire le verbe log. *isgranzare* « separare la farina dalla crusca », *ingranzare*, gallur. *ingragnà* « cernire, dar la prima mano alla farina », qui, au point de vue phonétique, pourraient être considérés comme des dérivés de granu (*graniare). Cependant il faut abandonner cette idée du moment qu'on constate l'existence du sicil. *granza* « cruschello », espagn. *granza* « ce qu'on a tamisé », *granzones* « fétus de paille que le bétail a rejetés », macédoroum. *grándze*, qu'il faut ramener, à mon avis, à grandia, attesté dans le *Corpus gloss. lat.* II, 183, 33 : *grandia* : μεγάλευρα, dont le texte a été corrigé par M. Buecheler en : *grandia*, scil. *farra*, ἄλευρα « fleur de farine ». Comme on sait, les sens de « fleur de farine » et « son (de blé) » sont souvent réunis dans le même mot, cf. remula : roum. *lamură* « fleur de farine » en regard de *rémola* « son du blé » de certains dialectes de l'Italie septentrionale, cf. *Archiv f. das Stud. d. n. Spr.*, CXXVI, 143. — Nigra, *Arch. glott.*, XV, 492, avait ramené le sard. *partèra* « ajuola », le campid. log. gall. *pastera* « ajuola » au français *parterre* (du jardin [2]); M. Salvioni (*Note* 135) rejette cette hypothèse, parce que le sarde n'offre pas d'emprunts directs au français : il propose donc de réunir les mots que nous venons de citer avec *partera* « puerpera » en rappelant l'existence du mot *femina* dans quelque dialecte italien au sens de « parterre du jardin ». L'objection de M. S. ne me semble pas fondée : les gallicismes auxquels le sarde a donné l'hospitalité ne sont pas, il est vrai, entrés par voie directe, mais par l'intermédiaire du catalan ou des dialectes italiens. Ainsi le sarde *fuettu* « frusta, scudiscio » remonte sans doute au français *fouet* à travers le catalan *fuet*, le campid. *faristolu* « leggio » est emprunté au v. prov. *farestol* par le catal. *faristol* « lutrin », campid. *giminera* « cammino » < prov. mod. *chiminea*, *forgiai* < catal. *forjar* < prov. mod. *forjar*. Il est donc très probable que le sard. *partera* « ajuola » n'est autre chose que le fr. *parterre*

1. Le renvoi de M. Guarnerio au campidan. *topettu* « touffe de cheveux » (*Krit. Jbericht*, XI, 145) ne me semble pas décisif, puisqu'il s'agit sans doute ici d'un mot récent, emprunté (avec la mode) à quelque dialecte italien (cf. ital. *toppè*, *tuppè*, napolit. *tuppetto*, etc.).

2. Qu'on n'oublie pas que le dialecte de Tempio offre *pastera* au sens de « vaso di fiori », ce qui s'accorde tout à fait avec l'un des sens du fr. *parterre*.

(de jardin), qui aura pénétré soit par le catal. *parterre* ou par l'ital. *parterre, parterri.*

M. Wagner, le premier, a soumis à un examen minutieux tous les nombreux mots d'origine obscure qui offrent à l'initiale *t-* dans le dialecte du Logudoru et *z-* dans celui du Campidano : log. *tiu*, campid. *ziu* < thiu « oncle ». Dans mon compte rendu du travail de M. W. (*Romania*, XXXVII, 463), j'ai insisté sur une série de mots qui devaient remonter à des formes commençant par *ti*, *ci* déjà en latin vulgaire : aux exemples que j'ai relevés, je puis ajouter les suivants : 1) logud. *tichirriare* « strillare, chiamare soccorso », *ticchirriu* « urlo, gridio », campid. *zicchirriai* « cigolare, stridare », *zicchirriu* « cigolio », se retrouvent dans le sicil. *zichirriari*, qui existe à côté de *zurriari zurrichiari* « stridere, sgrigliolare » (cf. napolit. *zerriari*, esp. *zurriar, zurrir*). Tous ces mots sont évidemment des onomatopées anciennes. 2) log. *zurra* (Marghine) « pecora vecchia e magra » est peut-être le même mot que le bresc. *ciorla* « vaccherella », borm. *ciorla* « vaccherella di poco prezzo »[1]. Le mot sarde serait dans ce cas traité comme *spurula* > campid. *spurra* « vigne bâtarde » (Wagner, *Lautlehre*, p. 32). 3) Le log. *tudda* « setola », campid. *zudda* « setola »[2] correspond phonétiquement à l'ital. *sulla*, sicil. *sudda*, *zulla*, espagn. *zulla* « esparsette ». Est-ce que les feuilles minces avec stipules soudées en une seule de l'esparsette auraient été comparées aux soies de porc ? 4) Le *zurruliu peis arrübius*[3] « pluvier » se rencontre aussi dans l'espagn. *chorlito* « pluvier, bécasseau », qui remonte sans doute à une forme antérieure **churrulitu*. 5) Les latinistes ont souvent discuté l'authenticité de la forme, zerna, zarna en face de serna, sarna que nous a conservée le précieux *Corpus gloss. lat.*[4]. Or le sarde nous apporte la preuve indubitable que la forme zerna était bien vivante dans le latin vulgaire, puisque le dialecte du Logudoru offre *atterra* « erpete, forfora » en regard du campid. *zerra* « impetiggine »[5]. 6) Le log. *taccare*, campid. *zaccai* « fendre, tailler », correspondent au sicil. *ciaccari* « fendere, screpolare ».

Le log. (Ozieri) *burone* « tumore », campid. *guroni* « tumore » est formé de la même manière que le *furon* « puntura » d'Imola, expliqué par M. Salvioni (*Romania*, XXXVI, 227) comme fausse reconstruction du primitif furunculu (*<furone). Ce procédé était peut-être favorisé par le fait que

---

1. Cf. v. Wartburg, *Revue de dial. rom.*, III, 483. Mais le mot log. a aussi des parents dans les dialectes méridionaux de l'Italie, cf. Agnone : *zurre* « aprone ».

2. Voir aussi le verbe *intuddare* « attaccare la sotola allo spago ».

3. Spano enregistre encore : *zurruliu peis longus* « cavalier d'Italia (=trampoliere) », *zurrubiu conca de moienti* « pattino ».

4. *Zernam : impetigo* IV 298, 30 ; *zernae : impetigines ex flegmate falso* IV, 197, 35, *zernas : licinas* III 602, 38.

5. Le gallur. *zarabattula* « papillon » rappelle pour la syllabe initiale l'abruzz. *ciaramelle* « papillon », mais peut-être s'agit-il d'une coïncidence fortuite.

le latin vulgaire possédait pour furo « martre » un diminutif furunculu, ce qui pouvait amener aussi une forme **furone* « tumeur » à côté de *furunculu*, glosé par *scabies*, *carbunculu*. — Le mot *livria* « ragazzaglia » ne serait-il pas le dernier survivant du lat. liberi « enfants » ? — *Erdone* « sovero, carbone di sovero » ne serait-il pas un dérivé de *cerda*, qui continue à vivre dans le log. *berda* « cicciolo, briccia » ? — M. Guarnerio (*Arch. glott.*, XIV, 403) avait déjà rattaché le campid. *sartia* « sermento sottile per legare » à l'ital. *sarte*, *sartia* (<ἐξάρτια), tandis que l'initiale du corse *surtia* était restée énigmatique. Or le dernier mot n'est certainement autre chose qu'un mot d'emprunt espagnol *enjarcia* (<*ensarcia*, cf. aussi, portug. *enxarcia*, sicil. *ciarzia*), qui s'est croisé avec l'ital *sartie*[1].

L'origine du verbe *suguzare* « portar le pecore al pascolo », *suguzada* « svegliata, mossa » *suguzadorza* « tempo in cui i pastori di notte portano le pecore al pascolo » est encore bien obscure. Or Ascoli (*Arch. glott.*, XIV, 344) a démontré la réalité du substantif et du verbe su(b)aculeu, -are : piem. *savüj*, *saüj* « aiguillon », gén. *sagüggin*, v. lomb. *sauglio*, gén. *sagüggia* « aiguillonner ». Le sens primitif du mot sarde qui appartient sans doute à la terminologie du berger me semble être « mettre en mouvement, chasser les moutons au pâturage », c'est « les aiguillonner à se mettre en route pour les prairies qui fournissent aux bêtes la nourriture du lendemain ». — Le campid. *abuddu* « cacchione, covata delle api » qu'on serait tenté de considérer comme un dérivé d'*abe* « abeille » n'a rien à faire avec le latin ape, c'est sans doute le latin pullu au sens général de « petit d'un animal », cf. gallur. *puddu* « cacchione, covata delle api ». — Le log. (Bosa) *pilinzone* « crusca » n'est autre chose qu'une variante syntaxique de *chilinzone* (Bitti, Fonni) « crusca », dérivé en -ineum de *chiliru*[2] « crivello »[3].

J. Jud.

---

1. Qu'on me permette ici quelques remarques aux *Appunti lessicali* de M. Guarnerio (*Arch. glott.*, XIV, 386) : corse *tringulà* « tremare » est plus près du sicil. *tringuliari* « aller à tâtons », napolit. *trincole* « ciondole, fronzoli » que de l'it *dringolare*. — Le corse *zenna* « picco » se rattachera à *zinna* « sein, mamelle » et offre la même évolution sémantique que le fr. *mamelon*, (< mamelle). — Le sass. *moñu* « pettinatura alta » (*Arch. glott.*, XIV, 399) est sans doute un mot d'emprunt à l'espagn. *moño*, qui a le même sens.

2. Pour le sens de « son du blé », cf. wallon *krilon*, dérivé de *kril* « crible », ital. *stacciatura* de *staccio* « crible » ; cf. *Archiv f. das Stud. d. neu. Spr.*, CXXVI, 110, 136.

3. Voici quelques menues observations que je renvoie en note : l'existence de *crimizone* « crocchio, ciocca di frutta » que M. Salvioni (*Bricc.* 15) explique par la dissimilation d'une forme antérieure **trimittone* <tremere ne me semble nullement infirmer l'hypothèse d'Ascoli, qui admettait pour le frç. *craindre* et l'émil. pad. *scremire* le croisement d'une base celtique crem- et du latin tremere. Car il est évident que la dissimilation, possible dans **trimittone* > **crimizone*, n'est pas admissible dans tremere (> cremere), où il faut constater avant tout l'absence des deux *-t-* consécutifs. Un cas ana-

logue de dissimilation se retrouve peut-être dans le catal. *tremascles* < *cremascle* « crémaillère ». — Le log. *toncu* « sot », *bistonchinu* « torto, tortuoso, scimunito » me semble plutôt qu'une forme dissimilée de *tontu* (*Bricc.* 15) un emploi métaphorique de *tonca* « hibou », qui est souvent considéré comme synonyme de bête et de lourdaud, cf. ital. *allocco* « chouette » et « sot » Sainéan, *Beihefl* I de la *Z. f. rom. Phil.*, 113-114. — Quant à *isvirghinzare* « istradare, istituire » (*Bricc.* 70), M S. aurait pu citer à l'appui de son étymologie le napolit. *sbergenare* « fare il primo uso di checchessia », qui, à son tour, rappelle, au point de vue du passage du sens, l'engad. *sprüschler* « se servir d'une chose pour la première fois » (< *purtschella* « vierge »). — Le log. *troga* « prétexte, excuse », *trogare* « attortigliare » n'a rien à faire avec *trovare* (cf. *Note* 7 n.), mais est un mot d'emprunt à l'espagn. *droga* « ruse ». — Le campidan. *rebustu* « dispensa, credenza » est certainement un emprunt au catalan *rebost* « garde-manger » (*Note*, 20 n.). — Le nom de l'amarante *cagarantu* semble bien être le résultat d'une contamination *d'amarantu* et de *cagar*, puisque l'espagnol désigne la même plante par *moco de pavo* (*Note* 182). — Parmi les exemples des verbes inchoatifs en sarde, pour lesquels M. S. (*Bricc.* 2) revendique l'origine autochthone, il faudra considérer le campid. *pudesciri*, *imbeleschidu* comme forgés sur *apodrecer* et *envilecer*. — Le log. *manghinella* « insidia, tresca » n'a rien à faire avec l'ital *macchinare*, (*Note* 115), mais est un mot d'emprunt (cf. l'esp. *manganilla* « ruse, guet-apens »). — Le log. *ispizare* (*Note* 104) « spannare il latte » est, comme M. S. l'a bien vu, représenté sur le continent par l'ital. *rappigliarsi* (v. aussi romagnol *impiè* « cagliarsi »), et on pourrait se demander, si le campid. *centupilloni* « deuxième estomac des ruminants » et le log. *bentre de chentupizos* (cf. le lat. centipellione, Blondheim, *Romania*, XXXIX, 161) n'ont pas subi l'influence de *pillu* « strato, foglia, panna », log. *pizu*, puisque le fromager se sert justement de l'estomac du veau pour faire cailler le lait (cf. l'esp. *cuajar* « premier estomac de la vache » < coagulare). M. Guarnerio, *Arch. glott.*, XIV, 400, explique l'*-i-* de *centupilloni* par l'effet de *pilloni* « oiseau », ce qui me semble moins probable. — Le log. *pupujone* « granello d'uva » (aussi *pupujone de (g)ula* « ugola », *Note* 116) doit être rapproché de l'abruzz. *pupe* « pannocchia del granturco », *pupele* « gemma fiorale, boccia, cocciola », alban. *pupe* « frange, raisin », *pupeze* « bouton, bourgeon » G. Meyer, *Alban. Wörterb.* 358. — Enfin je relève l'accord intéressant qui existe entre le terme agricole campid. *boddeu* « casolare, case unite dei pastori », *boddianu* « socievole » < collegium et le néogrec κοζζήγας « métayer » (< lat. collega), cf. G. Meyer, *Neugriech. Stud.*, III, 31. C'est un nouvel exemple à ajouter aux coïncidences lexicologiques entre le sarde et le vieux fonds latin qui se reflète dans les mots d'emprunt du grec, cf. Wagner, *Archivio storico sardo*, III, p. 378 (comp. logud. *laghinza* « gregge piccolo », néogrec λαχνιά fém. « mandra di muli o cavalli » < lat. lacinium).

PÉRIODIQUES

GIORNALE STORICO DELLA LETTERATURA ITALIANA, t. LIX (1912, 1er semestre), nos 175-7. — P. 47-68. F. Neri, *La maschera del Selvaggio*. Ce personnage comique, fréquent dans les mascarades des XIIIe et XIVe siècles, se retrouve dans le théâtre du XVIe et aujourd'hui encore dans les jeux populaires de diverses régions alpestres. C'est, selon M. N., une transformation du *Faunus* latin et du *Wilde Mann* germanique ; nombreux témoignages empruntés à la poésie populaire ou érudite : en voici deux autres que fournit notre ancienne poésie lyrique : *A loi de l'ome sauvage Qui rit en son destourbier* (no 46 ; Noack, *Strophenausgang*, p. 97) ; *J'atent bel après la pluie, Si com li sauvages hom* (no 1356, *Hist. litt.*, XXIII, 588). — P. 69-84. G. Bertoni, *Il testo francese dei « Conti di antichi cavalieri »*. Le ms. B. N. fr. 689 contient une rédaction française de six nouvelles. Cette rédaction, notablement différente de celle représentée par les deux mss. italiens, est-elle la source de celle-ci ou en dérive-t-elle ? M. B. laisse la question en suspens. Publication intégrale du texte français. — P. 85-90. E. Bezzi, *Frammenti di una redazione veneto-lombarda della leggenda versificata di Santa Caterina*. Ces deux fragments d'une Légende de sainte Catherine (de vingt-neuf vers chacun) se lisent au revers de la couverture d'un vieil imprimé conservé au Museo civico de Pavie. Ils se rattachent à la rédaction véronaise publiée par Mussafia. La langue est vénéto-lombarde, l'écriture du début du XIVe siècle. Cette découverte porte à six le chiffre des rédactions italiennes en vers de la dite légende. Publication intégrale du texte. — Comptes rendus : p. 134, Hauvette, *Dante* (R.). — P. 193-248, E. Proto, *Nuove ricerche sul Catone dantesco*. Traite avec une science ingénieuse, sinon avec brièveté, des questions cent fois agitées et qui n'ont pas toutes le même intérêt. Les conclusions les plus originales sont que, dans la pensée de Dante, Caton doit prendre place parmi les élus, 1o parce que son suicide, nécessaire aux desseins de la Providence, fut un sacrifice à l'humanité et n'eut rien de criminel ; 2o parce que ses vertus morales étaient portées à un degré qui en faisait un signe de prédestination. C'est parce qu'il symbolise la liberté morale qu'il était tout naturel de le montrer présidant à l'œuvre de libération accom-

plie dans le Purgatoire. — P. 312-46. R. Cessi, *Notizie umanistiche* : III. *Tra Niccolò Perotto e Poggio Bracciolini*. Suite (cf. *Giorn.*, LI, 227, et LIV, 381). — P. 347-57. A. Scolari, *Il serventese ai Lombardi di Peire de la Cavarana*. Montre que la date 1195-6, déjà proposée par Canello, permet d'expliquer toutes les allusions du texte. — Comptes rendus : p. 385, K. Vossler, *Die göttliche Komödie, Entwicklungsgeschichte und Erklärung*, t. II (Gentile) ; — p. 393, B. Croce, *La novella di Andreuccio da Perugia* (Di Francia) ; — p. 398, D. Marzi, *La Cancelleria della Repubblica fiorentina* (Debenedetti) ; — p. 412, N. Zingarelli, *Engles nelle rime di Rambaldo di Vaqueiras* ; *Bel Cavalier e Beatrice di Monferrato* (G. B.) ; — p. 417, V. de Bartholomaeis, *Il sirventese di Aimeric de Peguilhan « Li fol eil put eil filol »* ; A. Parducci, *Raimon de Tors trovatore marsigliese del sec. XIII* (G. B.) ; cf. *Romania*, XLI, 138 ; — p. 419, M. Barbi, *Per un sonetto attribuito a Dante e per due codici di rime antiche* (S. Deb.) ; — p. 422, P. Amaducci, *La fonte della Divina Commedia* (U. C.) ; — p. 426, G. Marotta, *L'ideale mariano e la poesia in Italia nei secoli XIII, XIV e XV* (G. St.).

— T. LX (1912, 2e semestre), nos 178-80. — P. 73-111. R. Cessi, *Notizie umanistiche* : III. *Tra Niccolò Perotto e Poggio Bracciolini*. Appendice aux articles publiés aux t. LI, LIV, LIX (voy. plus haut) ; publication des textes. — P. 112-6. G. Bertoni, *Il « Pianto » di Giacomino Pugliese per la donna amata*. Une ingénieuse et sûre correction donne un sens excellent à un passage embarrassant (c'est la Vierge et non plus l'âme de la défunte qui s'adresse à Dieu), ce qui rétablit l'accord entre le *pianto* italien et ses modèles provençaux. — P. 117-27. A. Oberdorfer, *Le « Regulae artificialis memoriae » di Leonardo Giustiniano*. Texte d'un curieux traité mnémonique, en latin, aussi compliqué que peu pratique, composé vers 1432. — Comptes rendus : p. 159, *Studi letterari e linguistici dedicati a Pio Rajna nel quarantesimo anno del suo insegnamento* (Picco) ; — p. 172, G. Bologna, *Note e studi sul Petrarca* (Cochin) ; — p. 182, V. Zabughin, *Giulio Pomponio Leto* (Sabbadini) ; — p. 187, S. Debenedetti, *Gli studi provenzali in Italia nel Cinquecento* (Cian) ; — p. 215, A. d'Ancona, *Studi di critica e storia letteraria* (R.) ; — p. 217, E. Monaci, *Di alcune laudi pubblicate recentemente* (Galli) ; — p. 220, A. Dini-Traversari, *Ambrogio Traversari e i suoi tempi. Albero genealogico Traversari ricostruito. Hodœporicon* (R. S.) ; — p. 221, M. Catalano-Tirrito, *L'istruzione pubblica in Sicilia nel Rinascimento* (R. S.) ; — p. 222, A. Serena, *La cultura umanistica a Treviso nel secolo decimoquinto* (R.). — P. 289-332. E. Santini, *La produzione volgare di Leonardo Bruni Aretino e il suo culto per « le tre corone fiorentine »*. Résumé des idées de Bruni sur les mérites respectifs du latin et de l'italien, son apologie des « tre corone » contre les humanistes outranciers ; comment son latin est imprégné d'éléments vulgaires. Étude au point de vue du contenu et de la langue de ses œuvres italiennes ; publication de deux opuscules inédits. — P. 377-82. A. Avena, *Per la storia dei maestri di grammatica nel contado veronese durante*

il secolo XV : Maestro Onofrio da Rieti a Torri sul Garda. Publication d'un acte (en latin, 3 février 1409) par lequel Onofrio da Rieti s'engage à enseigner pendant deux ans la grammaire et la littérature à treize jeunes gens de Torri pour la somme de quatre-vingts ducats. — Comptes rendus : p. 416, G. Mancini, *Vita di Leon Battista Alberti* (Pellegrini) ; — p. 448, A. F. Massèra, *Studi boccaceschi* (H. H.) ; — p. 452, F. Ferri, *L'autore del « Liber Isottaeus »* (A. F. M.).

— T. LXI (1913, 1er semestre), nos 181-83. — P. 1-31. C. Frati, « *Flore de parlare* » o « *Somma d'arengare* » *attribuita a Ser Giovanni Fiorentino da Vignano, in un codice Marciano.* Il s'agit d'un traité de rhétorique inconnu, conservé dans un ms. du XIVe siècle ; le texte, fortement teinté de vénitien, est originairement bolonais ; on peut le dater, grâce aux allusions historiques, de 1280-1310. M. F. en publie le prologue, quelques chapitres et toutes les rubriques ; de la minutieuse comparaison instituée entre ce traité et diverses œuvres similaires il résulte 1o que les *Dicerie* publiées par Medin (*Giorn.*, XXIII, 163) n'en sont qu'un fragment ; 2o que cet ouvrage a servi de modèle et de source à deux *Dicerie* attribuées à Ceffi et à celles de Libri. La question d'auteur reste en suspens, la langue et les allusions qui accusent une origine bolonaise étant en contradiction avec l'attribution du manuscrit. — P. 32-40. F. Maggini, *Ancora a proposito del « Ninfale Fiesolano »*. Le *Ninfale* ne dérive pas, comme l'a pensé Zumbini, de deux légendes grecques rapportées par Parthénius de Nicée et Achille Tatius, auteurs que Boccace ne pouvait guère connaître ; le cadre pouvait être fourni par une foule de récits érotiques ; des réminiscences de détail prouvent que Boccace a largement utilisé aussi le livre IV des *Métamorphoses* et l'*Héroïde* XI d'Ovide. — P. 41-46. G. Bertoni, « *Mariazo a la fachinescha* ». Parodie en dialecte bergamasque du XVe siècle des *orazioni nuziali* en usage à l'époque de la Renaissance. Publication d'une partie du document. — Comptes rendus : p. 77, L. Chiappelli, *Nuove ricerche su Cino da Pistoia, con testi inediti* (Corbellini) ; — p. 89, L. Tivano, *Le laudi di Jacopone da Todi nel ms. parigino 559* (Galli) ; — p. 112, A. D'Ancona, *Studi danteschi* (R.) ; — p. 114, M. Chiandano, *Dante e il diritto romano* (M. A. R.) ; — p. 116, O. Bacci, *La critica letteraria dall' antichità classica al Cinquecento* (A. G.). — P. 228-65. C. Frati, « *Flore de parlare* »..., etc. Cf. *Giorn.*, LXI, 1 ss. — P. 266-344. A. Monteverdi, *Gli esempi dello « Specchio di vera penitenza ». Parte I.* Le minutieux examen de quarante-huit exemples extraits du « *Specchio di vera penitenza* » de Jacopo Passavanti conduit M. M. aux conclusions suivantes : trente-deux de ces exemples se retrouvent dans l'*Alphabetum narrationum*, recueil inédit de huit cents exemples à l'usage des prédicateurs, dont on connaît de nombreux manuscrits et plusieurs traductions. L'*Alphabetum* est bien la source de Passavanti, comme le prouvent des erreurs communes d'attribution. Des seize autres exemples étudiés par M. M. et dont il a également pu retrouver la source, pas un seul n'appartient en propre à Passavanti, qui

n'a fait qu'en rajeunir la forme. — P. 345-52. E. Levi, *Cantilene e baruffe chioggiotte nel Trecento*. Publication d'une enquête judiciaire qui donne quelques indications sur les danses populaires vénitiennes au XIVe siècle et les chansons qui les accompagnaient. Considérations générales sur les origines de la poésie lyrique italienne, que l'auteur considère, non comme dérivée des fêtes champêtres des Romains, mais comme d'origine essentiellement urbaine. — P. 353-63. F. Massèra, *Sonetti del Boccacci contro ignoti detrattori*. Le récent éditeur des *Rime* de Boccace étudie six sonnets que l'on avait cru dirigés contre le même adversaire et les divise en deux groupes : les deux derniers sont de violentes invectives, dont on ignore le motif, contre un prêtre qui pourrait être Francesco Nelli ; les autres sont relatifs aux critiques provoquées par l'exposition publique de la *Divine Comédie*. — Comptes rendus : p. 403, *Studi dedicati a Francesco Torraca nel XXXVI anniversario della sua laurea* (X. Y.) ; — p. 411, D. Ferretti, *Il Codice Palatino Parmense 286 e una nuova « incatenatura »* (Deb.) ; — p. 414, M. Besso, *La fortuna di Dante fuori d'Italia* (R.).

— T. LXII (1913, 2e semestre), nos 184-6.— P. 102-5. C. Frati, *A proposito di un rimaneggiamento fiorentino del « Libro » di Uguçon da Laodho*. Cette rédaction est conservée dans un ms. du fonds Campori, que M. Bertoni datait de 1264. L'auteur remplace cette date par celle de 1364. Étude paléographique et linguistique (voir p. 462 la réponse de M. Bertoni, qui maintient son opinion en l'appuyant de nouveaux arguments). — Comptes rendus : p. 182, *Scritti varii di erudizione e di critica in onore di Rodolfo Renier* (Renier) ; — p. 201, F. Bergert, *Die von den Trobadors genannten oder gefeierten Damen* (G. B.) ; — p. 203. G. Bertoni, *Il Duecento* (S. Deb.) ; — p. 206, M. Barbi, *Per una ballata da restituirsi a Dante* (S. Deb.) ; — p. 207, G. Zaccagnini, *L'autenticità delle rime di Cino da Pistoia secondo le stampe* (A. C.) ; — p. 210, G. Dolci, *Leon-Battista Alberti scrittore* (F. C. P.) ; — p. 214, L. De Medici, *Poesie volgari*, a cura di J. Ross e di E. Hutton (R.) ; — p. 219, C. Pellegrini, *Luigi Pulci, l'uomo, e l'artista* (A. M.) ; — p. 428, E. Monaci, *Crestomazia italiana dei primi secoli* (G. B.) ; — p. 432, F. Maggini, *La « Rettorica » italiana di Brunetto Latini* (C. Fr.) ; — p. 437, M. Locella, *Dante's Francesca da Rimini in der Literatur, bildenden Kunst und Musik* ; G. Hertkens, *Francesca di Rimini im deutschen Drama* (R.).

A. Jeanroy.

Literaturblatt für germanische und romanische Philologie, XXXIe année (1910). — Col. 19-22. R. Ekblom, *Étude sur l'extinction des verbes au prétérit en* -si *et en* -ui *en français* (W. Meyer-Lübke : ce livre n'est pas une étude de morphologie, mais plutôt de sémantique. Il étudie avec soin les causes de disparition des parfaits en -si et en -ui. Il s'inspire des tendances de la linguistique contemporaine, mais aurait gagné en pénétration à envisager davantage les causes sociales). — Col. 22-26. Guillaume de

Machaut, *Poésies lyriques. Édition complète en 2 parties avec introd., gloss. et fac.-sim.*, p. V. Chichmaref (E. Hoepffner : cette édition n'est pas à proprement parler « critique », puisqu'elle ne reproduit que le ms. fr. 22545-6, qui est d'ailleurs excellent, mais auquel le ms. fr. 1584 n'est pas inférieur. En somme Ch. nous donne une édition lisible, suffisamment correcte et presque complète des *Poésies lyriques*. On regrette l'absence d'une étude rythmique de ce grand maître et novateur de rhétorique. Les remarques de détail de M. H. sont à noter. Cf. *Romania*, XXXVIII, 461). — Col. 28-31. Ezio Levi, 1) *Medesina da Desio, cortigiano di Bernabò Visconti*, Extr. de l'*Archivio storico Lombardo*, XXXIV, fasc. 16; 2) *I Maestri di Francesco Novello da Carrara*, Extr. d. *Atti del R. Istituto Veneto di Scienze, Lett. ed Arti*, LXVII; 3) *Un rimatore senese alla corte del Visconti, Messer Domenico da Monticchiello*, Extr. de *Archivio storico Lombardo*, XXXV, fasc. 17; 4) *Nuovi appunti intorno a Domenico da Monticchiello, Ibid.*, fasc. 18; 5) *Lancillotto Anguissola, cavaliere e poeta del Trecento*, Extr. d. *Bollettino storico Piacentino*, III, fasc. 1; 6) *Le paneruzzole di Nicolò Povero, contributo alla storia della poesia giullaresca nel medio evo italiano*, Extr. d. *Studi Medievali*, III, fasc. 1; 7) *Zaffarino e le sue nozze con Monna Povertà*, Extr. de *Bollettino critico di cose francescane*, III, fasc. 1-2 (B. Wiese : intéressants matériaux que l'auteur n'a pu utiliser dans son ouvrage récent intitulé : *Francesco di Vannozzo e la lirica nelle corti lombarde durante la seconda metà del secolo XIV*). — Col. 68-70. M.-L. Wagner, *Gli elementi del lessico sardo, Archivio storico sardo*, III, 370-419 (W. Meyer-Lübke : l'auteur étudie avec soin et méthode les différentes influences qui ont contribué à la formation du vocabulaire sarde, influences latine, grecque, celle-ci moins importante qu'on ne croirait, catalane, espagnole, etc. ; M.-L. discute longuement l'étymologie de *matta* « buisson »). — Col. 71-2. J. A. Candrea-Hecht, *Graiul din Ţara Oaşului*, Extr. d. *Buletinul societ. fil.*, 1906, p. 35-85 (G. Weigand : très utile contribution à l'étude de l'intéressant dialecte des Ošeni (N.-E. de la Hongrie) et qui réalise un progrès sur le livre hongrois de Barbul (1900) que C.-H. a ignoré). — Col. 101-4. F. Lorey, *Der eingliederige Nominalsatz im Französischen, Ein Beitrag zur frz. Syntax und Stilistik*; K. Thüre, *Die formalen Satzarten bei Crestien von Troyes, Eine stilistisch-syntaktische Untersuchung mit bes. Berücksichtigung des Wilhelm von England* (W. Meyer-Lübke : la dissertation de Lorey n'apporte rien de bien nouveau sur la phrase sans verbe : l'auteur s'arrête à l'endroit où les problèmes commencent ; le travail de Thüre établit une classification des phrases qui mérite notre attention (Satzgefüge der Beziehung u. Satzgefüge der Gliederung. Cf. *Romania*, XXXVIII, 628). Son examen stylistique de *Guill. d'Angl.* le conduit à ranger ce roman parmi les œuvres de jeunesse de Chrétien). — Col. 111-18. Oskar Nobiling, *As Cantigas de D. Joan Garcia de Guilhade, trovador do seculo XIII, Edição critica com notas e introducção; Introducção ao estudo da mais antiga poesia portugueza, Revista de Sociedade scientifica de São Paulo*, II, 1907, p. 153-58, et

III, 1908, p. 1-9 (A. Gassner : édition critique soigneuse d'un troubadour portugais). — Col. 152-5. *Revue de dialectologie romane*, 1909 (J. Jud : excellente revue ; cf. *Romania*, XLII, 461).— Col. 155-8. W. Meyer-Lübke, *Historische Grammatik der französischen Sprache, I. Laut- und Flexionslehre* (E. Herzog : cette grammaire historique du français a ceci de nouveau qu'au lieu de découper le langage en petits morceaux, elle cherche à en expliquer l'unité, à en montrer l'évolution, à substituer à l'énumération des phénomènes l'examen des processus).—Col. 196-9. Albert Dauzat, *La langue française d'aujourd'hui, évolution, problèmes actuels* (Ch. Bally : ce livre est moins une description du français d'aujourd'hui qu'une louable tentative de vulgarisation des méthodes de la linguistique contemporaine ; cf. *Romania*, XXXVIII, 169). — Col. 199-202. J. Callais, *Die Mundart von Hattigny und die Mundart von Ommeray nebst lautgeographischer Darstellung der Dialektgrenze zwischen Vosgien und Saunois (Lothringen), Jahrb. der Gesch. u. Altertumskunde*, 20 Jahrg., p. 302-422 (H. Urtel : remarquable travail sur le dialecte de cent cinquante-huit localités à l'extrême pointe N.-E. du lorrain ; établit l'existence entre le Vosgien et le Saunois d'une frontière très nette d'autant plus curieuse qu'elle n'est pas antérieure au XVIIe siècle. L'auteur a une tendance à envisager les phénomènes linguistiques comme conscients).— Col. 202-4. E. Langlois, *Nouvelles françaises inédites du XVe siècle* (K. Vossler : publication soigneuse et intéressante ; notamment par la recherche des sources de ces différents récits de médiocre valeur littéraire).—Col. 206-8. *Studies in new mexican Spanish, I. Phonology* by Aurelio M. Espinosa, Extr. d. l. *Revue de dialectologie romane*, I (Ad. Zauner : contribution méritoire à l'étude de l'espagnol parlé au Mexique, qui parfois représente un ancien état du castillan, et parfois s'est développé de façon indépendante, absorbant des éléments indiens en petit nombre, anglais en grande quantité). — Col. 234. *Le chansonnier de l'Arsenal (trouvères du XII-XIIIe s.). Repr. photot. du ms. 5198 de la Bibl. Ars. Transcr. en not. mod.*, p. P. Aubry. *Introd. et notices* p. A. Jeanroy (G. Schläger : publication modèle à tous égards). — Col. 280-6. B. Thurneysen, *Handbuch des Alt-Irischen, I. Grammatik, II. Texte u. Wörterbuch* ; H. Pedersen, *Vergleichende Grammatik der keltischen Sprachen*, I Bd. *Einleitung u. Lautlehre* (W. Meyer-Lübke : dans ces deux savantes grammaires celtiques le critique cherche à retrouver le secret des influences celtiques sur le développement des langues romanes ; le résultat est des plus minces. Pedersen comme Thurneysen admettent pour le gaulois la prononciation $u = \mathfrak{u}$ et non *ü*. Le passage de $a > e$ est en contradiction formelle avec l'évolution de *a* en celtique. A signaler dans P. un chapitre sur la phonétique des mots d'emprunt latius en celtique).— Col. 286-7. Mary Rh. Williams, *Essai sur la composition du roman gallois de Peredur* (W. Golther : ouvrage manqué qui n'établit pas exactement les rapports du *Peredur* avec le *Perceval* de Chrestien ; cf. *Romania*, XXXIX, 383). — Col. 291-4, *Linguistischer Atlas des dacorumänischen Sprachgebietes hsgg.* v. G. Weigand (Ad. Zauner : ce livre ne constitue pas à proprement parler un atlas linguis-

tique du daco-roumain, mais plutôt un atlas phonétique, précieux sans doute, mais où le nombre des mots-types est trop restreint (51) et dont la disposition matérielle laisse à désirer). — Col. 294. J. Reinhold, *Berte aus Grans Piés w literaturach germańskich i romańskich* (L. Jordan : livre écrit en polonais avec un résumé en allemand qui ne permet pas de juger les preuves apportées par l'auteur à l'appui de ses assertions). — Col. 321-3. Gui von Cambrai, *Balahum und Josaphas nach den Hds. von Paris und Monte Cassino hsgg.* v. C. Appel (Elise Richter : remarquable édition critique de l'*Estoire de Josaphas et d'Avenir*. Appel a de bonnes raisons de nier que ce Gui de Cambrai soit identique à l'auteur de la *Vengeance Alixandre*. Il écrit un picard littéraire et de conveution caractérisé par des rimes comme *samblanche* : *blanche*). — Col. 325-6. F. Ewald, *Die Schreibweise in der autographischen Handschrift des Canzoniere Petrarcas (cod. Vat. lat. 3195), Beihefte z. Zeitschrift. f. rom. Phil.*, 13 (B. Wiese). — Col. 326. *Graiul nostru, Texte din toate părțile locuite de Romănĭ*, p. d. Candrea, Densusianu, Sperantia (Ad. Zauner : précieuse collection de récits, chansons, etc., de toutes les parties du domaine roumain, importante surtout pour la connaissance du vocabulaire ; cf. *Romania*, XXXIX, 429). — Col. 362-71. C. Habemann, *Die literarische Stellung des Meraugis de Portlesguez in der altfrz. Artusepik* (Friedwagner : le critique, à propos de cette dissertation, reprend et développe les idées exposées dans la préface de sa propre édition de *Meraugis*). — Col. 373-4. Ludwig Emil Iselin, *Der morgenländische Ursprung der Grallegende* (Leo Jordan : l'auteur qui s'occupe surtout de Wolfram ne réussit pas à démontrer l'origine orientale de la légende du Graal). — Col. 398-9. Bédier, *Réponse à M. Pio Rajna* (M. Minckwitz). — Col. 402-3. E. Lorenz, *Die Kastellanin von Vergi in der Literatur Frankreichs, Italiens, der Niederland, Englands und Deutschlands* (O. Glöde : L. complète sur beaucoup de points, notamment pour les versions néerlandaises, ou rectifie les recherches de Raynaud, cf. *Romania*, XXXVIII, 447). — Col. 404-7. E. Philippou, *Les Ibères. Étude d'histoire, d'archéologie et de linguistique* (W. Meyer-Lübke : la critique de P. est sur beaucoup de points insuffisante et ses hypothèses sont souvent hasardeuses. Il aurait dû réfuter Schuchardt qui a démontré que l'ibère n'était pas une langue indo-européenne).

— XXXIIe année (1911). — Col. 23-9. *Handbuch der rätoromanischen Sprache u. Literatur* v. Th. Gartner (C. Battisti : manuel fort étendu et qui constitue une utile introduction à l'étude du rhéto-roman. La collection de textes qu'elle contient est importante, mais le tableau de la littérature est tout à fait incomplet : la divisiou des dialectes ne correspond pas à la réalité ; il y a quelques erreurs dans les formes et on regrette l'absence d'une syntaxe). — Col. 55-60. Raoul von Houdenc *Sämtliche Werke*, II. *La Vengeance Raguidel* hsgg. v. M. Friedwagner (Leo Jordan : belle édition dont la préface est pleine d'enseignements pour la méthode. F. prouve de toute évidence que Raoul de Houdenc est bien l'auteur de la *Vengeance R.* Il n'y a pas lieu de s'arrêter à

la différence qu'on trouve dans les deux parties dans le traitement de la rime riche. La même chose se retrouve dans *Mérangis* et même dans *Erec* ; cf. *Romania*, XXXIX, 397). — Col. 60-4. Ezio Levi, *Antonio e Nicolò da Ferrara, poeti e uomini di corte del trecento* (B. Wiese : intéressant livre sur deux poètes appartenant à la famille bourgeoise des Beccari de Ferrare). — Col. 64-9. C. Salvioni, *Note di lingua sarda*, Extr. de *Rendiconti del. R. Ist. Lomb. di sc. e lett.*, s. II, t. XLII, 1909, 666-697 et 815-869 (J. Subak : deux cents étymologies sardes ; cf. ci-dessus, p. 451). — Col. 81-7. Ed. Wechsler, *Das Kulturproblem des Minnesangs. Studien zur Vorgeschichte der Renaissance*, Bd. I, *Minnesang und Christentum* (K. Vossler : livre très important sur la conception de l'amour courtois chez les troubadours provençaux et italiens et les « Minnesänger » allemands ; W. a tenté de mettre de l'unité dans les matériaux innombrables qu'il a rassemblés en faisant intervenir la « Weltanschauung » ou « représentation du monde » de ces poètes, or il vaut mieux dans un phénomène aussi général et européen faire intervenir un élément social qu'un élément si individuel ; cf. *Romania*, XXXIX, 386). — Col. 87. E. Cosquin, *Étude de Folklore comparé, Le conte de la chandière bouillante et la feinte maladresse dans l'Inde et hors de l'Inde*, Extr. d. l. *Rev. des Trad. Pop.*, janv. 1910 (A. Abt : il s'agit d'un conte du type d'Hänsel et Gretel. Il est certain que plusieurs formes viennent de l'Inde ; pour d'autres ce n'est que possible). — Col. 97-9. R. L. Graeme Ritchie, *Recherches sur la syntaxe de la conjonction « que » dans l'ancien français dep. les orig. de la l. jusqu'au commencement du XIIIe s.* (Elise Richter : bon travail très complet ; l'auteur étudie aussi les cas où *que* peut être omis). — Col. 97-9. Lage F. W. Staël v. Holstein, *Le roman d'Athis et Prophilias. Étude littéraire sur ses deux versions* (E. Staaf : thèse qui doit une partie de sa valeur aux travaux de Alph. Hilka qui a communiqué notamment à l'auteur sa découverte de la version de Tours, la plus proche de l'original. Staël pense avec raison que la source de celle-ci est une traduction fr. de la *Disciplina clericalis* et il rejette l'identification d'Alexandre avec Alexandre de Bernay). — Col. 99-100. Edm. Faral, *Les Jongleurs en France au moyen âge* (Leo Jordan : magnifique ouvrage. F. ne croit pas à l'origine celtique, mais bien plutôt à l'origine romaine des jongleurs). — Col. 100-1. *Catalogo dei codici marciani italiani a c. della dir. d. R. Bibl. Naz. di S. Marco in Venezia*, v. I, *Fondo antico. Classi I-III*, red. d. Carlo Frati, A. Segarizzi (B. Wiese : catalogue extrêmement précieux des ms. italiens de Venise, donnant aussi la bibliographie des travaux qu'on leur a consacrés, cf. *Romania*, XXXVIII, 479). — Col. 101-9. K. Vossler, *Die Göttliche Komödie. Entwickelungsgeschicht u. Erklärung*, II Bd. (H. Schneegans : dernières parties de ce vaste et puissant ouvrage). — Col 147-9. Charles Pernoux, *Die Formen des Praes. Ind. v.* être *im gallo-romanischen Sprachgebiet nach dem Atlas linguistique* (E. Herzog : dissertation supérieure à celle de Hild sur le futur de *avoir*). — Col. 149-54. E. Levi, *Francesco di Vannozzo e la lirica nelle corti lombarde durante la sec. metà del*

sec. XIV (B. Wiese : livre très riche en renseignements abondants et inédits sur la vie des petites cours italiennes au XIVe s. sur la musique, la littérature française en Italie, l'influence de Machaut et Deschamps, etc.). — Col. 192-5. Joseph Bédier, *Les légendes épiques. Recherches sur la formation des chansons de geste*, t. II (Ph. Aug. Becker : le second tome n'est pas moins riche et pas moins séduisant que le premier ; il rend plus évidentes encore les relations entre les chansons de geste et les habitudes itinérantes des jongleurs ; que l'intervention hardie de J. Bédier dans le conflit des opinions ait fait faire aux études sur l'épopée un pas de géant, personne ne le niera plus aujourd'hui ; cf. *Romania*, XLII, 593). — Col. 195. R. Zenker, *Die Tristansage u. das persische Epos von Wîs und Râmîn*. Extr. d. *Rom. Forschungen*, XXIX, 2, p. 321-369 (Ph. Aug. Becker : indications de rapports assez vagues entre un récit persan et *Tristan et Yseut* ; le critique souligne avec ironie les différences des deux versions. Protestation de Z., col. 317, à laquelle B. répond laconiquement : « vidi et risi » ; cf. *Romania*, XL, 114). — Col. 234-9. Karl Jaberg, *Sprachgeographie. Beitrag zum Verständnis des Atlas ling. de la France* (E. Herzog : J. montre comment l'*Atlas* permet de substituer à l'histoire des mots la géographie des mots et comment on peut expliquer leur aire d'extension et leur diffusion. H. met en garde les commençants surtout contre l'abus qu'on peut faire de la notion « aire », et il s'élève contre l'idée que J. se fait des lois phonétiques qui ne sont pour lui qu'une abstraction, chaque mot ayant son histoire particulière). — Col. 239-42. *Die Enfances Vivien. Kritischer Text mit Einleitung u. Anmerkungen versehen. hsgg.* v. Hugo Zorn (Ph. Aug. Becker : consciencieux essai d'établissement d'un texte critique des *Enfances Vivien* fondé surtout sur la version *A*). — Col. 284-7. G. Wissler, *Das schweizerische Volksfranzösisch*, Extr. des *Rom. Forsch.*, XXVII, 3 (E. Tappolet : étude soigneuse et originale). — Col. 287-8. E. Schürhoff, *Ueber den Tristan-Roman des Jean Maugin* (Leo Jordan : il s'agit du roman en prose de Jean Maugin publié à Paris, en 1554). — Col. 293-6. E. Levy, *Petit dictionnaire provençal-français* (O. Schultz-Gora : commode et sûr petit lexique qui rendra des services même aux savants ; cf. *Romania*, XXXVIII, 603). — Col. 330-4. J. Gilliéron et M. Roques, *Mirages phonétiques*, *Rev. de Philologie franç.*, XX, 118-149 (J. Jud : cette pénétrante étude, d'une grande valeur méthodologique, montre l'influence qu'exercent les dialectes les uns sur les autres et combien souvent aussi la langue centrale agit sur eux et dénature le jeu régulier des lois phonétiques en faisant apparaître soit une uniformité soit une différenciation trompeuses). — Col. 334-7. William A. Nitze, *The Fisher King in the Grail Romances* (Leo Jordan : N. fait des rapprochements assez convaincants entre les mystères du Graal et ceux d'Eleusis). — Col. 361-3. Jac. Kelemina, *Untersuchungen zur Tristansage* (G. Schoepperle : après quelques remarques littéraires sur le *Tristan* d'Eilhart, K. tente une nouvelle reconstruction du *Tristan* primitif ; cf. *Romania*, XL, 114). — Col. 374-6. Fr. Wittenberg, *Die Hohenstaufen im Munde der Trobadors* (Schultz-Gora : bon

travail où l'auteur a étudié les poésies des troubadours parlant des souverains de la maison des Hohenstaufen, dont la mention peut aider d'ailleurs à les dater souvent exactement). — Col. 401-3. John E. Matzke, *Les œuvres de Simund de Freine*, *Soc. des anc. textes fr.* (J. Vising : bonne édition, procurée par le regretté professeur de Stanford University, de deux poèmes anglo-normands, *Le roman de philosophie* et la *Vie de saint Georges*).— Col. 403-6. W. Söderhjelm, *La nouvelle française au XVe siècle* (K. Vossler : beau livre où les chapitres sur les *Cent nouvelles*, Jehan de Paris et Antoine de la Salle sont particulièrement riches, séduisants et nouveaux. Il manque cependant une étude sur l'origine de la « nouvelle » au XVe siècle, envisagée comme genre littéraire). — Col. 406-8. Fr. Hanssen, *Spanische Grammatik auf historischer Grundlage* (Ad. Zauner : cette grammaire historique de l'espagnol, qui n'est pas destinée aux commençants, résume l'état de la science et peut être considérée comme une des productions les plus remarquables dans le domaine de la philologie espagnole).

— XXXIIIe année (1912). — Col. 19-23. Jul. Subak, *Die franco-italienische Version der Enfances Ogier nach dem Codex Marcianus XIII*, Extr. de *Zeitschrift f. roman. Phil.*, XXXIII, p. 536-70 (J. Reinhold : édition presque diplomatique d'une partie du Cod.Marc. XIII ; R. critique le système d'accentuation adopté par S. et fait sur le texte une série de remarques). — Col. 23-5. Barry Cerf, *The Franco-Italian Chevalerie Ogier*, extr. d. *Modern Philology*, t. VIII, oct. 1910-janv. 1911 (J. Reinhold : soigneuse édition d'un nouveau fragment du même ms. franco-italien Cod. Marc. XIII, dont il est regrettable de voir ainsi disloquer les différentes parties qui, dans l'intention du compilateur, formaient un tout). — Col. 70-3. Paul Riebe, *Ueber die verschiedenen Fassungen der Mainetsage nebst Textprobe aus Girart's von Amiens Charlemagne* (J. Reinhold : des 14 versions connues de la geste qui traite de la jeunesse de Charlemagne, Riebe en a ignoré une et a négligé d'exploiter *D* (Deutsche Volksbücher), qui est une des plus importantes. Avec raison il réduit le nombre des versions primitives à quatre et Reinhold, pour sa part, se propose dans une prochaine étude de n'en plus maintenir que deux). — Col. 77-9. A. Pillet, *Ein ungedrucktes Gedicht des Troubadours Guillem Magret und die Sage von Golfier de las Tors*, *Festschrift z. Jhdtfeier d. Univ. Breslau* (V. Crescini : excellente restitution d'une poésie de G. Magret, où celui-ci se déclare supérieur au personnage légendaire de Golfier de la Tors. On consultera la discussion de C. sur l'interprétation de cette comparaison). — Col. 104-5. L.-D. Petit, *Bibliographie der Middelnederlandsche Taal en Letterkunde* (P. Leendertz j^r : cette indispensable bibliographie nous renseigne sur les ouvrages parus de 1888 à 1910 concernant la littérature du moyen-néerlandais. Quelques additions et corrections de L.). — Col. 113-7. W. Meyer-Lübke, *Einführung in das Studium der romanischen Sprachwissenschaft*, Zweite Aufl. (E. Herzog : deuxième édition revue et augmentée de cet excellent manuel dont le mérite a été, dès 1901, de nous introduire dans la

complexité des phénomènes linguistiques). — Col. 163. *Catalogo dei codici marciani italiani a. c. d. dir. d. R. Bibl. Naz. di S. Marco in Venezia*; Vol. sec., *classi IV e V*, red. d. C. Frati, A. Segarizzi (B. Wiese : second tome du beau catalogue des mss. italiens de Saint-Marc comprenant la description de 364 mss. sur la mathématique, le dessin et l'histoire ecclésiastique ; cf. *Romania*, XL, 635). — Col. 206-7. Kristian von Troyes., *Wilhelm von England, Textausgabe mit Einleitung* hsgg. v. W. Foerster, *Rom. Bibl.*, 20 (Leo Jordan : petite édition de *Guillaume d'Angleterre* dont le texte est à peu près conforme à celui de la grande, mais revu et amélioré. L'identité complète de la langue qui ne peut être que celle de Troyes en Champagne, ne laisse aucun doute, pour Foerster, sur la paternité de Chrestien). — Col. 207-10. H. Guy, *Histoire de la poésie française au XVIe siècle, l'École des rhétoriqueurs* (Fr. Ed. Schneegans : cet exposé consciencieux donne une base solide à l'histoire de la poésie au XVIe siècle en montrant combien l'esprit médiéval se conserve intact jusqu'en pleine Renaissance). — Col. 213-4. C. Battisti, *Zur Sulzberger Mundart, Ein Reisebericht. Anzeiger der phil.-hist. Kl. d. k. Akad. d. W. Wien*, 1911, 189-240 (Th. Gartner : excellente enquête sur les parlers du sud du Tyrol où luttent le rhéto-roman, le vénitien et le lombard). — Col. 244-5. Ch. Oulmont, *Les débats du Clerc et du Chevalier dans la littérature poétique du moyen âge, étude historique et littéraire suivie de l'édition critique des textes* (Leo Jordan : travail qui ne peut être utilisé qu'avec prudence ; le meilleur chapitre est celui qui traite des clercs ; cf. *Romania*, XLI, 136). — Col. 245-6. *Zapiski neofilologiceskago obščestwa*. (J. Reinhold : annales du congrès néo-philologique russe où V. Chichmaref publie une édition insuffisamment exacte d'une partie du Cod. Mar. XIII, f. 31 r°-43 v°, *Di alcune Enfances dell' epopea francese*. I. *Il Karleto*. Trois colonnes de corrections de Reinhold. Courte réplique de Chichmaref, col 390). — Col. 283-7. Ch. Bally, *Traité de stylistique française* ; Fritz Strohmeyer, *Der Stil der franz. Sprache*, 1910 ; Ernst Elster, *Stilistik* (Eugen Lerch : on peut reprocher à Strohmeyer la notion même et l'expression de « style de la langue française » ; on peut dire seulement : telle ou telle expression témoigne de telle ou telle tendance, mais ce n'est qu'à un auteur qu'on peut attribuer un style ; cela n'empêche pas son livre de présenter des chapitres remarquables comme celui qui concerne l'ordre des mots ; le livre de Elster sur le style, qui en manque d'ailleurs absolument, est plus général et profondément pensé, mais le plus intéressant des trois ouvrages est celui de Bally qu'on pourrait nommer « Stylistique négative », car elle cherche à dégager chez tous les écrivains ce qui ne leur est pas personnel. L'illusion de Bally est de croire à une norme possible, à un style scientifique, logique, et parfaitement objectif, commune mesure que n'importe qui pourrait appliquer à l'estimation des grandeur littéraires ; cf. *Romania*, XLI, 316). — Col. 287-8. H. Hauvette, *Dante. Introduction à l'étude de la Divine Comédie* (K. Vossler : nul n'était mieux qualifié que Hauvette pour donner à la France

un manuel dantesque. Le sien est élégant, clair, concis, objectif et averti ; en somme aussi recommandable que commode. Le chapitre le plus faible est l'analyse esthétique, qui dans cette introduction « externe » n'était pas indispensable ; cf. *Romania*, XLI, 464). — Col. 288-94. J. Leite de Vasconcellos, *Lições de Philologia portuguesa dadas na Bibl. Nac. de Lisboa* (H, R. Lang : le contenu de ces leçons faites pendant plusieurs années sur les origines de la langue portugaise est des plus varié ; Lang en donne le résumé et discute longuement des questions de détail, par ex. la forme portugaise de *sirventés* ; cf. ci-dessous p. 476). — Col. 294-7. H. Schuchardt, *Geschichtlich verwandt oder elementar verwandt ?* (W. Meyer-Lübke : discussion de l'explication proposée par Sch. au sujet du génitif dans *Urbs Romae*. M.-L. maintient son point de vue exposé dans *Germ. Rom. Monatschrift*, I, 68). — Col. 326-7. *Glossaire du patois de Blonay* p. Louise Odin (H. Urtel : remarquable dictionnaire d'un patois suisse, intéressant aussi bien pour la phonétique et le vocabulaire que pour le folklore ; cf. *Romania*, XL, 478). — Col. 327-3. Stanislas Stroński, *Le troubadour Folquet de Marseille, éd. critique préc. d'une étude biogr. et littér. et suivie d'une trad., d'un commentaire hist., de notes et d'un glossaire* (Kurt Lewent : livre très riche en documents et en recherches personnelles, mais mal ordonné et dont les démonstrations ne sont pas toujours convaincantes, surtout dans la question des pseudonymes et, par conséquent, dans celle des relations de Foulquet et des troubadours de son temps. Le chap. XV sur les mss. et les attributions ainsi que la bibliographie ne s'occupent pas uniquement de Folquet ; nombreuses corrections et additions).— Col. 361. Em. Cosquin, *Le conte du chat et de la chandelle dans l'Europe du moyen age et en Orient*, Extr. de *Romania*, XL (A. Abt : l'origine orientale de ce conte est suffisamment démontrée ; l'auteur traite encore, avec une grande abondance de matériaux, de trois contes qui n'ont guère de rapport avec le premier). — Col. 375-6. Rod. Lenz, *Los elementos indios del castellano de Chile. Estudio linguistico e etnológico* (Ad. Zauner : suite de cet important ouvrage sur les éléments indiens dans le chilien. Les emprunts les plus nombreux s'appliquent au règne animal et végétal ; beaucoup sont attribuables à l'influence des femmes indigènes. L. donne des explications plus exactes de l'étymologie de *mais*, *pampa*, *tabac*, *tapioca*, *tomate*). — Col. 376-8. *Dicționarul limbii române. București, Academia Română* (Ad. Zauner : depuis qu'il a été confié à l'active et intelligente direction de Pușcariu le dictionnaire roumain publié par l'Académie roumaine avance rapidement ; c'est une production modèle qui répond à toutes les exigences de la science. Chaque mot est suivi de la traduction française, d'une définition en roumain, d'une notice historique ou ethnographique ; les mots dialectaux ne sont pas exclus, mais sont transcrits en orthographe phonétique ; pour les mots modernes les citations et même les textes publiés en caractères cyrilliques, P. adopte l'orthographe uniforme de l'Académie). — Col. 393-9. *Schriften zur Sage von Perceval u. vom Gral* : 1. Carsten Strucks, *Der junge*

Parzival in Wolframs von Eschenbach Parzival, Chrestiens von Troyes Conte del Graal, im englischen Syr Percyvelle und italienischen Carduino ; 2. Reginald Harvey Griffith, *Sir Perceval of Galles, a study of the sources of the Legend* ; 3. Victor Junk, *Gralsage und Graldichtung des Mittelalters, Sitzber. d. k. Akad. d. Wiss. Wien, Phil.-hist. Kl.*, t. 168, 4e fasc. ; 4. Rose Jeffries Peebles, *The legend of Longinus in ecclesiastical tradition and in english literature and its connection with the Grail* ; 5. William A. Nitze, *The sister's son and the conte del graal*, extr. de *Modern Philology*, IX, 3, 1912 (W. Golther : tous ces travaux ont le tort de s'éloigner de la comparaison des textes, c'est-à-dire Chrétien, Wolfram, *Sir Perceval*, pour s'égarer dans des reconstructions hypothétiques d'un *Perceval* primitif selon des méthodes qui sont plutôt folkloriques que philologiques et ne s'inspirent guère du modèle donné par Bédier dans sa reconstruction du *Tristan* primitif. Strucks reprend l'hypothése de Hertz sur l'originalité de *Sir Perceval* niée par le dernier éditeur de ce poéme, John L. Campion. La variété de noms attribués au père de Perceval suffit à montrer, dit Golther, que les textes comparés par Strucks ne sont que des essais d'explication de Chrestien. Le travail très sérieux de Griffith traite du poéme anglais dans son entier ; mais pourquoi méconnaître dans cette version sans doute assez personnelle l'évidente imitation d'*Ivain* ? cf. *Romania*, XL, 625. Junk qui suit la même méthode que von Schröder (*Wurzeln der Sage vom Gral*, 1910) voit dans le conte breton de Peronnik l'idiote la forme primitive de la légende du Gral ; or ce conte n'est connu que par un récit de Souvestre (1845) et n'a au surplus rien à faire avec *Perceval*. Le livre de Rose Peebles sur l'aveugle Longin est beaucoup plus utile ; il complète les recherches de Kroner. P. défend contre Brown, Nitze et J. Weston l'origine chrétienne de la lance et du Gral ; cf. *Romania*, XLI, 447. Pour Nitze la légende de Perceval est la légende du matriarcat en honneur chez les Celtes : Perceval est le fils d'une veuve, le roi est son oncle maternel etc. ; ingénieux mais pas décisif). — Col. 399-400. V. Lüdicke, *Vorgeschichte und Nachleben des Willehalm von Orlens* von Rudolf von Ems (K. Helm : étude des poèmes apparentés au *Willehalm*. Ce poème et celui de Philippe de Remi, *Jehan et Blonde*, remontent à un original commun). — Col. 402-4. J. Reinhold, *Ueber die verschiedenen Fassungen der Bertasage*, (L. Jordan : travail approfondi et consciencieux où sont comparées les dix versions du roman de *Berte*. Elles se réduisent à six dont la comparaison permet à R. de remonter à la version primitive).

G. Cohen.

CHRONIQUE

La publication récente du Catalogue du Musée Jacquemart-André [1] fait connaître le sort d'un manuscrit dont il a été question récemment dans la *Romania*, sans qu'on ait pu fixer le public sur le point de savoir ce qu'il était devenu [2]. Ce manuscrit, acquis par la librairie Morgand (aujourd'hui Rahir), à la vente Ambroise Firmin-Didot, en 1878, a été depuis vendu à madame André ; il porte actuellement le nº 686 dans le Catalogue du Musée Jacquemart-André. Si sommaire que soit la notice qui lui est consacrée, elle a au moins le mérite de nous apprendre que le manuscrit a été frauduleusement soustrait à la Bibliothèque de Lyon : c'est le nº 653 du catalogue de Delandine, publié en 1811.

C'est un ms. sur vélin, d'une écriture soignée, de la seconde moitié du xvᵉ siècle. Aucune des pièces qui y figure ne portant d'attribution, il peut être utile de reproduire la table, que le copiste a mise au premier feuillet, en accompagnant chacun des douze articles de quelques indications bibliographiques.

I. — *Premierement, L'Ospital d'Amours.* — Auteur : Achille Caulier ; cf. Piaget, dans *Romania*, XXXI, 316-7.

II. — *Aucunes ballades en amours.* — En réalité, ce sont des ballades morales ou historiques, dont voici le détail : 1. *Le temps saint Loÿs est venuz...* Refrain : *Ainsi com la geline grate.* — 2. *Je voy le temps Octovien...* Refrain : *Dit il voir ? Par ma foy, il ment.* Auteur probable : Eustache Deschamps ; voir l'édition de ses *Œuvres*, VII, 251 ; cf. Piaget, dans *Romania*, XXI, 431. — 3. *Quant ses besoignes veult bien faire.* — Refrain : *Monseigneur dit bien, il a droit.* Publiée sous le nom d'Eustache Deschamps, mais l'attribution est douteuse ; cf. Piaget, dans *Romania*, XIX, 431, et dans *Bull. de la Soc. des anc. textes fr.*, 1902, p. 66 ; É. Picot, dans *Catal. de la bibl de James de*

---

1. *Institut de France. Musée Jacquemart-André. Catalogue itinéraire* ; J.-E. Bulloz, éditeur, Paris, 21 rue Bonaparte. Deux éditions ont paru à peu d'intervalle ; la troisième est sous presse.

2. *Romania*, XL, 29, note 3.

Rothschild, t. IV, p. 107 — 4. *Quant se pourra tout refourmer? ...* Refrain : *Quant les saiges gouverneront.* Auteur : Eustache Deschamps ; voir *Œuvres*, VIII, 7. — 5. *Il n'est dangier que de villain ...* Refrain : *Ne chiere que d'homme joeux.* Transcrite au XVIe siècle dans le ms. B. N. fr. 2206, fol. 106 vo ; attribuée à Villon par un ms. de Stockholm, à Alain Chartier par un ms. de l'Arsenal ; cf. É. Picot, dans *Catal. de la bibl. de James de Rothschild*, t. IV, p. 108. — 6. *Soiez d'accord, chief de chevalerie...* Refrain : *Car on ne scet ne qui va ne qui vient.* Auteur incertain : cf. *Romania*, XL, 28. — 7. *Vraye loyauté, bien te doibs reposer...* Refrain : *Si est pitié qu'ainsi loyauté dort.* Publiée sous le nom d'Eustache Deschamps, *Œuvres*, X, p. XIX, mais l'attribution est douteuse. — 8. *Je suis toujours en cuer lié et joeux...* Refrain : *Joeuse vie et nette povreté.*

III. — *La Belle Dame sans mercy.* Auteur : Alain Chartier.

IV. *Ung traictié en maniere de prieres en amours.* — C'est le poème ordinairement appelé *La Belle Dame qui eut pitié.* M. Piaget est porté à y voir une œuvre d'Oton de Granson ; cf. *Romania*, XXXIII, 203.

V. — *Le Lay de Paix.* — Auteur : Alain Chartier.

VI. — *Le Breviaire des Nobles.* — Même auteur.

VII. — *Le Psaultier des Villains.* — Auteur : Michault Taillevent ; cf. Piaget, dans *Romania*, XXXIII, 445.

VIII. — *Le Debat du Cuer et de l'Ueil.* — Même auteur; cf. Piaget, dans *Romania*, XXXIII, 446.

IX. — *Le Debat Reveille-matin.* — Auteur : Alain Chartier.

X. — *Le Lay des Quatre Dames.* Même auteur.

XI. — *La Destruccion de Troye abregiee.* — Auteur inconnu : cf. l'édition du *Roman du Troie*, de Benoit de Sainte-Maure, par M. L. Constans, t. VI, pp. 397-8, et le *Catal. de la bibl. de James de Rothschild*, IV, no 3177.

XII. — *Le Miroir de Mort.* — Auteur: Georges Chastellain; voir l'édition de ses *Œuvres* par Kervyn de Lettenhove, t. VI, pp. 494-5.

PUBLICATION ANNONCÉE :

Miss G. Perrie Williams a achevé la préparation d'une édition nouvelle du *Biaus Descouëns* de Renaut de Beaujeu.

COLLECTIONS ET PUBLICATIONS EN COURS.

Le deuxième fascicule de l'*Atlas Corse* de J. Gilliéron et E. Edmont vient d'être distribué : il comprend les cartes 200 QUI A BU BOIRA à 399 OU TU COUDS MAINTENANT.

— La 8e livraison du *Romanisches etymologisches Wörterbuch* de W. Meyer-Lübke va de 7457 RŬSCE à 8509 TABELLA.

— L'Académie roumaine a distribué le fascicule I du tome I, 2e partie (C-CĂNI) et le fascic. V du tome II (GROZĂVATEC-HOLERĂ) de son *Dicționarul limbii romîne.*

— Le 33e fascicule du *Provenzalisches Supplement-Wörterbuch* de E. Levy va de SEZILH à SOLAM.

COMPTES RENDUS SOMMAIRES.

Hugo BRÜLL, *Untergegangene und veraltete Worte des Französischen im heutigen Englisch*; Halle, Niemeyer, 1913; in-8o, x-278 pages. — Comme le titre l'indique, nous avons ici une liste, disposée par ordre alphabétique, des mots qui, ayant autrefois appartenu au français et s'y étant perdus, se sont conservés en anglais. On aimerait trouver à la fin du volume quelques pages de conclusion qui feraient ressortir l'intérêt indéniable de ce travail. Le répertoire du moins est consciencieux et, semble-t-il, complet. (Pourquoi ne pas enregistrer *Bruin* et *Reynard* à côté de *Chanticleer* ?) Avec raison, M. B. y a fait entrer des mots qui vivent bien encore en français moderne mais y ont pris un sens nouveau (*library*, *librairie*), ou n'ont conservé que quelques-unes de leurs significations d'autrefois (*cheer*, *chère*), ou encore des mots qui, français de vieille souche, ne sont pourtant dans la langue moderne que des emprunts récents à l'anglais (*budget*, *confortable*, *mess*). M. B. connaît bien son sujet, mais il se fonde peut-être trop exclusivement sur des dictionnaires. Le procédé ne va pas sans danger quand il s'agit, comme ici, de déterminer si tel mot est encore employé ou non, s'il est bien courant ou senti comme un archaïsme. C'est un excellent français que celui de Littré, mais il commence à dater un peu. En dépit du *Dictionnaire général*, *attifé* n'est pas un terme vieilli, c'est simplement un mot littéraire. *Rout* (et mieux *raout*) se disait au temps de Balzac, mais ne se dit plus. Enfin le Dictionnaire de Sachs, sur lequel M. B. s'appuie volontiers, fait le français plus riche qu'il n'est et les indications qu'il donne sur la valeur sociale des mots sont souvent sujettes à caution. — L. FOULET.

Antonio FIAMMAZZO, *Note dantesche sparse*; Savona, Bertolotto, 1913; pet. in-8, VIII-399 pages. — Réimpression, avec additions, d'articles parus dans divers recueils, notamment dans le *Giornale Dantesco*.

Edmund G. GARDNER, *Dante and the Mystics*, A study of the mystical aspect of the *Divina Commedia* and its relations with some of its Mediaeval sources; Londres, Dent, 1913; in-8, XV-357 pages, avec trois photogravures hors texte. — Ce beau volume de M. E. Gardner est un nouveau témoignage de l'intérêt dont l'œuvre de Dante est l'objet de la part du public anglo-saxon, intérêt un peu particulier, qui s'adresse moins à l'art du poète qu'à la pensée du chrétien, et qui, par suite, provoque des études, comme celle-ci, dont l'équivalent ne saurait guère être attendu des Latins. Le mysticisme de Dante et les rapports de son poème avec les œuvres des mystiques du moyen âge sont des questions ardues, auxquelles la plupart des

critiques se bornent à consacrer quelques pages plus ou moins brillantes : le mérite de M. E. Gardner est d'avoir voulu aller au fond des choses ; et si quelques-uns de ses chapitres sont d'une lecture sévère, ils sont du moins fort instructifs. Je ne puis songer à le suivre pas à pas dans son enquête ; il suffit d'en indiquer l'ordonnance générale. Deux chapitres, le premier et le dernier, intéressent plus directement la personne du poète et le caractère intime de son inspiration. L'auteur s'efforce d'abord de donner une définition précise du « mysticisme de Dante », et s'oppose à l'idée qu'il y a contradiction entre sa conception mystique de l'amour et le scolasticisme du théologien — discussion intéressante, au cours de laquelle certains détails surprennent un peu ; ainsi, p. 15, l'auteur repousse l'interprétation d'après laquelle la période de passion scientifique, représentée par le *Convivio*, correspondrait à l'égarement que Béatrice, au ch. XXX du Purgatoire, reproche si durement à Dante, et il affirme : « Cette théorie est aujourd'hui généralement abandonnée, et avec raison » ; mais cette affirmation n'est accompagnée d'aucune justification, d'aucune référence — et pour cause ! — Le dernier chapitre, « la Science de l'amour », est un excellent commentaire de la sublime conclusion du *Paradis*.

Entre ces deux études, auxquelles il faudra désormais recourir, chaque fois qu'on voudra s'occuper du sentiment religieux chez Dante, M. E. Gardner analyse de façon plus particulière les rapports du poète avec saint Augustin, Denys l'Aréopagite, saint Bernard, Hugues et Richard de Saint-Victor, le mouvement franciscain, saint François et saint Bonaventure (pourquoi le « mouvement » franciscain avant les deux grands Franciscains ?), et enfin les deux Mechthilds — Mathilde de Magdebourg et Mathilde de Hackeborn ; et sur ce point, l'auteur, séduit par l'hypothèse de M. Scherillo, qui tend à identifier la Matelda du Paradis terrestre avec une des deux visionnaires allemandes, conclut assez raisonnablement (p. 297) que Dante n'eut sans doute qu'une connaissance fragmentaire et incomplète de leurs révélations, qu'il put donc fort bien les confondre, et cela le dispense de faire entre les deux Mathildes un choix évidemment impossible. Mais s'il les connut si peu, pourquoi Dante aurait-il seulement pensé à elles ?

Outre la bibliographie et l'index, le livre présente un tableau très commode des rapprochements principaux entre les œuvres de Dante et celles des écrivains mystiques (p. 342-348). — H. HAUVETTE.

Can. Lorenzo GENTILE, *Frasario piemontese-italiano*. Raccolta di frasi e proverbi piemontesi aventi riscontro in italiano ; Asti, Tipografia popolare, 1911 ; in-8, 125 pages. — Recueil classé alphabétiquement d'après le premier mot de l'expression, ce qui ne facilite guère les recherches, quand ce premier mot est un article ou une préposition, ou un verbe auxiliaire, etc. ; il faudrait, avec un classement semblable, prendre soin de dresser un index des mots typiques ou un index idéologique, ou même les deux ensemble. Les matériaux les plus intéressants sont les expressions que

l'auteur a réunies en appendice comme n'ayant pas en italien de correspondant exact.

Die Privatkanzlei der Metzer Patrizierfamilie de Heu (1350-1550)..., v. Fritz Ginsberg; Berlin, Neumann, 1913; in-8, 215 pages et 13 planches (Extrait du *Jahrbuch der Gesellschaft für lothringische Geschichte und Altertumskunde*, XXVI, 1914). — Assez nombreuses pièces ou fragments en langue vulgaire du XIVe au XVIe siècle, avec fac-similés ; l'étude de M. G. est historique et paléographique ; des index des particularités graphiques ou lexicales et des noms propres eussent complété utilement cette publication soigneuse.

G. B. Grassi Privitera — A. de Santis, *Lu libru de lu dialogu de Sanctu Gregoriu lu quali si è traslatatu da gramatica in vulgari per frati* Iohanni Campulu de Missina *de li frati Minuri 1337-1343*, Cod. V. E della Nazionale di Roma n. XX (*Documenti per servire alla storia di Sicilia*, quarta serie, XI, fasc. 1), Palerme, 1913 ; in-4, LXXI-174 pages. — Le ms. de la Bibl. Naz. de Rome V. E. XX, de la première moitié du XIVe s., contient une traduction des *Dialogues* de S. Grégoire qui constitue notre plus ancien texte sicilien de quelque étendue. Le présent fascicule contient une transcription littérale, page pour page et ligne pour ligne, d'un peu plus de la moitié du ms. précédée d'une introduction où sont étudiées les circonstances de la traduction et les caractères du ms. La fin du texte sera accompagnée d'une étude grammaticale et d'un glossaire. — M. R.

Otto Kleinschmidt, *Syntaktische Studien zu den ältesten Vaudeville-Dichtern Olivier Basselin und Jean le Houx* ; Stettin, 1913 ; in-8, X-66 pages. — M. K. compare minutieusement au point de vue de la syntaxe les poèmes d'Olivier Basselin et ceux de Jean le Houx, pour confirmer la thèse de A. Gasté. Il rapproche la syntaxe des deux écrivains à la fois de l'usage de leurs contemporains, ce qui est intéressant, et de l'usage actuel, ce qui est peu utile. Après avoir examiné successivement chacune des parties du discours (p. 1 à 56), M. O. groupe dans un tableau d'ensemble les différences qu'il a constatées. Il annonce l'intention de pousser son enquête plus loin, et d'étudier la répartition des archaïsmes dans les poèmes de Jean le Houx pour distinguer, s'il se peut, ceux qui sont des remaniements de pièces d'O. Basselin de ceux qui sont originaux. Les textes sont en général bien interprétés; voici cependant quelques remarques. P. 20 (Basselin, III-372), *Ma pensée est, en vérité, et mon voulloir atalenté d'aller voir* : M. O. comprend « ma pensée est d'aller voir » ; il vaut mieux construire « ma pensée, ainsi que mon vouloir, est atalentée de ». P. 32 (Basselin II, 2-1), *Cuidez vous que je me joue et que je voulsisse aller en Angleterre* : *joue* seul est un exemple de l'emploi actuel du subjonctif, « voulsisse » ayant valeur de con-

ditionnel. P. 34, dans le Houx, I, 27-4 *Que ce vin on ne couppe; ainçois qu'on boive net*, M. K. voit à tort un exemple de « *ainçois que* » : les deux mots doivent être séparés. P. 39, je ne vois pas pourquoi *j'ay envie d'ensuyvre bien tes propos* (Le Houx, I-17-4) est mis sous une autre rubrique que *j'ay bonne espérance d'en boire* (Le Houx, I-44-1). P. 41 (Basselin, III-32-1), *La rose est toute espanye* est encore une formule moderne; la forme pronominale du verbe modifierait le sens. P. 44, M. O. parle de simple accusatif de temps en français; l'expression est peu heureuse. P. 46 (Basselin, III-36-4), dans *croyez de vrai, de vrai* est une locution adverbiale dans laquelle il n'y a pas lieu de voir un adjectif attribut, et *croyez vrai que je n'eusse pas pris* n'est pas une formule de français moderne. P. 47 (Le Houx, I-16-2), *durant ce orage, ce* est une faute d'impression manifeste. — H. Yvon.

Émile Legouis, *Défense de la Poésie française à l'usage des lecteurs anglais*. London, Constable and Co, 1912; in-8o, VI-151 pages.— M. L. a reproduit dans ce livre quatre conférences, qu'il a faites en 1911 devant l'Université de Londres, puis répétées devant l'Université d'Oxford. Avec infiniment de tact et de mesure il y combat quelques préventions dont il est d'autant plus difficile de triompher qu'elles sont très généralement fondées sur une connaissance insuffisante de notre langue, de ses sonorités, de ses harmonies et de son rythme, quand ce n'est pas simplement de sa prononciation courante. Le livre est singulièrement attachant. C'est un vif plaisir que d'entendre parler de nos poètes par quelqu'un qui les sent si bien, et c'est un autre plaisir que de voir le même homme apprécier avec une égale justesse et une égale émotion les sonnets d'Auguste Angellier et les lointaines romances du XIIe siècle. Il faut lire l'analyse exquise que M. L. a donnée de *Gaiete et Oriour*. Elle se trouve dans le chap. II, « Scops et Trouvères », que nous signalons tout particulièrement ici : M. L. y fait ressortir avec une fine netteté tout ce que notre littérature du XIIe et du XIIIe siècle renferme de pure et de vraie poésie. — L. Foulet.

Lições de philologia portuguesa dadas na Bibliotheca nacional de Lisboa pelo Dor J. Leite de Vasconcellos; Lisboa, 1911; in-8o, XXIV-520 pages. — Les leçons contenues dans ce recueil ont été professées de 1903 à 1909, mais elles ne sont pas livrées dans l'ordre chronologique dans lequel elles ont été professées. L'auteur a disposé les leçons de chaque année de manière à créer entre elles un rapport méthodique sensible, sinon très rigoureux. Il a reculé (et on l'excusera facilement) devant un remaniement qui aurait consisté à fondre l'ensemble dans un cadre unique; mais pour remédier à ce que la bigarrure des matières peut avoir de fâcheux, il a fait suivre le texte des leçons d'une ample table méthodique, où tous les sujets traités sont logiquement enchaînés. Nos lecteurs connaissent trop bien M. J. L. de V. pour qu'il soit utile d'insister sur les éminentes quali-

tés dont témoigne son enseignement. Il faut le remercier d'avoir publié ces leçons, où l'on admire à la fois le sens pédagogique du professeur, qui ne craint pas (surtout dans la première année) d'insister sur les notions générales propres à entraîner les débutants, et la hauteur de vue du philologue aux prises avec les questions les plus passionnantes et les plus ardues. Tous ceux qui s'intéressent non seulement à la langue et à la littérature du Portugal, mais à la philologie romane, professionnels ou simples amateurs, trouveront profit et plaisir à les lire. Les sujets abordés sont très variés ; l'échantillon suivant suffira à donner une idée de cette variété : origine et évolution de la langue portugaise ; sources du lexique portugais ; esquisse de phonétique historique ; vestiges des cas latins ; pronoms et articles ; explication d'anciens textes ; deux poésies de l'école des troubadours ; latin lusitanique et portugais archaïque ; phénomènes archaïques dans la langue moderne ; exemples de dissimilation ; héraldique et linguistique ; l'*l* latin en portugais ; le créole de Ceylan ; onomastique ancienne et moderne ; influence de la religion sur la vie du langage (euphémismes) ; noms des vents ; notice du dialecte de Riodonor ; comptes rendus de publications de MM. Gonçalves Viana, J.-J. Nunes, J. Moreira, O. Nobiliug, M. Barreto ; *Vergilius* et non *Virgilius*, etc.

O Doutor Storck e a litteratura portuguesa, estudo historico-bibliographico por J. Leite de Vasconcellos ; Lisbonne, 1910 ; in-8°, XII-338 pages. — En publiant ce volume, orné de nombreuses illustrations (portraits, vues, fac-similés), notre infatigable collaborateur a tenu à payer la dette du Portugal vis-à-vis d'un savant allemand digne d'estime et de sympathie. Wilhelm Storck, né à Letmathe (Westphalie) en 1829, est mort, le 16 juillet 1905, à Munster, où il était depuis 1859 professeur à l'Académie. Il s'est beaucoup dispersé. Quoique initié à la philologie romane à Bonn, en 1853-4, par Delius et Diez, il fut séduit par les langues orientales quand il passa à l'Université de Berlin, et il s'y fit recevoir docteur, en 1858, avec une thèse sur le pâli. Mais la postérité se rappellera surtout ce qu'il a fait, comme traducteur d'abord, puis comme biographe et bibliographe, pour répandre chez ses compatriotes la connaissance des œuvres et de la vie de Camões, de 1869 à 1890. M. L. de V. a analysé avec le plus grand détail, et critiqué judicieusement à l'occasion, non seulement les livres de Storck, mais les moindres articles sortis de sa plume ; au besoin, il les complète, par exemple, p. 84, où il nous donne un index alphabétique des noms d'auteurs cités, que Storck a négligé de joindre à son mémoire intitulé « Camöens in Deutschland », paru en 1881. Le chap. IV résume les services rendus à la littérature portugaise par W. Storck ; ces quelques pages, d'une belle tenue littéraire, parlent du cœur de l'auteur, mais ne contiennent rien que la raison ne puisse avouer. En appendice, on trouve une traduction inédite de douze sonnets d'Anthero de Quental, une lettre autobiographique de ce dernier (daté des Açores, 14 mai 1887),

et le texte de différentes lettres de philologues traduites en portugais au cours du volume, notamment de F. Diez, N. Delius, G. Vincke, B. Ten Brink, R. Pauli, et R. F. Burton.

Ein italienisches Novellenbuch des Quattrocento : Giovanni Sabadino degli Arientis « Porrettane », v. Erhard LOMMATZSCH ; Halle, Niemeyer, 1913 ; pet. in-8, 52 pages. — Courte esquisse qui met élégamment à profit la dissertation de M. von Arx sur les *Porrettane* de Sabadino degli Arienti et y ajoute, pour diverses nouvelles, quelques rapprochements intéressants.

Giovanni MARI, *Vocabolario Hoepli della lingua italiana* ; Milan, Hoepli, 1913 ; pet. in-8, XIX-2206 pages. — Essai de dictionnaire complet de la langue commune avec indications de prononciation et d'accentuation.

Studii su Giovanni Boccaccio ; a cura della Società storica della Valdelsa, Castelfiorentino, 1913 ; in-8, V-308 pages. — Le sixième centenaire de la naissance de Boccace a été l'occasion de divers travaux sur certains desquels nous aurons à revenir. Le présent volume est un recueil collectif, qui s'ouvre par une courte préface de M. O. Bacci, et dont voici le sommaire. — P. 1 E. Rostagno, *Per la storia degli studi boccacceschi*. — P. 25. C. Ricci, *I Boccacci di Romagna*. — P. 32. G. Latini, *Il fratello di G. Boccaccio*. — P. 44. A. Zardo, *Intorno all' amicizia tra il Boccaccio et il Petrarca*. — P. 49. V. Crescini, *Per il titolo del primo romanzo boccaccesco*. Il s'agit du *Filocolo* et des titres erronés *Philopono* et *Philocopo* que présente l'édition de 1527. — P. 55. A. Fr. Massèra, *Il serventese boccaccesco delle belle donne*. — P. 68. G. Gigli, *Per l'interpretazione della « Fiammetta »*. — P. 72. P. Rajna, *Il « Corbaccio » ridotto in ottava rima da Lodovico Bartoli*. — P. 86. Maria Perron-Cabus, *Il Boccaccio per Dante*. — P. 101. M. Barbi, *Qual' è la seconda redazione del « Trattatello in laude di Dante »?* Nouvelle et minutieuse démonstration de la thèse déjà soutenue par M. Barbi, que le *Compendio* est bien l'œuvre de Boccace, comme la *Vita intera* et qu'il constitue une seconde rédaction de celle-ci, rédaction plus brève, mais aussi plus nette et plus conforme au dessein de Boccace. — P. 142. Paget Toynbee, *Index of authors quoted by Boccacio in his « Comento sopra la Commedia » : a contribution to the study of the sources of the Commentary*. — P. 175. Giac. Lidonnici, *La lupa e Polifemo nel « Bucolicon carmen » di G. Boccaccio*. — P. 187. G. Manni, *L'Egloga XIV di G. Boccaccio, saggio di versione*. — P. 196. R. Fornaciari, *Dal « Filocolo » al « Decameron »*. Valeur littéraire comparée de la rédaction, dans le *Filocolo* et le *Decameron*, des deux nouvelles communes à ces deux œuvres (*Fil.*, IV, 4 et 13 et *Dec.*, X, 4 et 5). — P. 202. V. Cian, *L'organismo del « Decameron »*. — P. 214. A. Graf, *Di alcuni giudizii di Francesco de Sanctis ed altri concernenti il « Decamerone »*. C'est le dernier travail d'A. Graf. — P. 232. E.-G. Parodi, *Osservazioni sul « Cursus » nelle opere latine e volgari del Boccaccio*. —

P. 246. G. Lesca, *V. Borghini e il « Decameron »*. — P. 264. V. Fabiani, *Due luoghi del Boccaccio ripresensati da un secentista*. — P. 269. E. Lazzareschi, *L'edizione lucchese del « Decameron »*. — P. 279. G. Rosadi, *Il Boccaccio e la censura*. — P. 288. Is. del Lungo, *La Novella del re di Cipri dal 1875 al 1913*. — P. 292. H. Hauvette, *Réminiscences de Boccace dans une légende célèbre*. Traits empruntés à Boccace par le conteur siennois Gentile Sermini dans sa première nouvelle où est contée une variante du thème de la « morte vivante », repris ensuite par Masuccio pour passer, par l'intermédiaire de Luigi de Porto, jusqu'au *Romeo et Juliette* de Shakespeare. — P. 202. G. Cs. Papp, *Il Boccaccio in Ungheria*.

Geschichte der Französischen Literatur von den ältesten Zeiten bis zur Gegenwart von Hermann Suchier und Adolf Birch-Hirschfeld, Zweite neubearbeitete und vermehrte Auflage, I, *Aeltere Zeit : von der Urzeit bis zum 16. Jahrhundert* von H. Suchier ; Leipzig u. Wien, Bibliographisches Institut, 1913 ; in-8, XI-333 pages. — La première édition de cet ouvrage datait de 1900. Celle-ci a été revue et mise en partie au courant ; on y a mis à profit l'important compte rendu de Gaston Paris (*Mélanges de littérature franç. du m. âge*, p. 20 ss.). M. S. n'a d'ailleurs pas voulu procéder à une refonte, qui, sur quelques points eût été cependant nécessaire, mais seulement à une revision et à une correction attentives. Malgré quelques déplacements, surtout dans les chapitres conservés du XVe s., la disposition générale de l'ouvrage n'a pas été modifiée et la pagination même n'est pas très fortement changée. L'illustration a été enrichie. Malheureusement cette édition ne contient pas plus que la précédente les indications bibliographiques et les notes justificatives qui accroîtraient sensiblement l'utilité de ce livre.

A.-L. Terracher, *La tradition manuscrite de la « Chevalerie Vivien »* ; Paris, Champion, 1914 ; in-8, 82 pages. — La *Romania* a annoncé (XXXVIII, 630) l'édition de la *Chevalerie Vivien* (texte de *D* = B. N. fr. 1448, et de *C* = Boulogne 192, avec variantes des autres mss., et rédaction en prose) publiée par M. T. Dans ce volume, paru en 1909, l'éditeur en annonçait un second devant contenir l'introduction, le glossaire et l'index des noms propres ; il nous en donne aujourd'hui seulement les deux premiers chapitres, c'est-à-dire l'inventaire et le classement des manuscrits. M. T. a déjà indiqué ici même (XXXVIII, 140) qu'il n'accepterait pas sans réserve le classement proposé par M. W. Schulz pour les mss. de la *Chevalerie Vivien* ; il aboutit en effet à isoler absolument le ms. de Boulogne de tous les autres mss., comme un ms. « formé d'un certain nombre de fragments (qui se retrouvent plus ou moins différents dans *x DE*) et de morceaux de remplissage », et il attribue à l'auteur de ce remaniement l'hexasyllabe féminin qui dans ce seul ms. termine les laisses de la *Chev. Vivien* ; toute cette démonstration est fondée sur l'examen des faits de langue et la constatation de différences importantes entre les « fragments » authentiques et

les morceaux de remplissage et elle paraît dans l'ensemble très convaincante. D'autre part M. T. tient le ms. *D* (et aussi le ms. de Berne *E*) pour le produit de contaminations. Dans une note (p. 81) M. T. indique pourquoi il substitue au titre de *Covenant Vivien*, qui remonte à Jonckbloet et qui n'est autorisé par aucun ms., celui de *Chevalerie Vivien*, qui est au moins suggéré par les mss. (*Coment V. fu fais chevaliers*, etc.) et même donné par l'un d'entre eux (A^3 = B. N. fr. 368). Nous ne pouvons que souhaiter le prompt achèvement de cet ouvrage : ce premier fragment constitue déjà un mémoire excellent par l'ingéniosité de la méthode et la rigueur de l'exécution. — M. R.

N. Tommaseo, *Canti illirici*, a cura di Domenico Bulferetti, Milan, Libreria editrice milanese, 1913 ; in-8, xv-387 pages (*Autori del rinnovamento italiano*, I). — Le recueil bien connu de Tommaseo (*Canti popolari toscani illirici greci*, 4 vol. in-8°, Venise 1841-2) a marqué une date dans l'histoire des études de folk-lore. Il était donc tout naturel que l'on songeât à le réimprimer, et il faut féliciter M. Bulferetti de l'avoir entrepris. Le présent volume correspond au tome IV de l'édition originale et comprend la traduction des chants héroïques serbes ; aux trente-six morceaux traduits en cet endroit l'éditeur en a ajouté quatre et d'assez nombreuses notes, le tout emprunté à d'autres ouvrages de Tommaseo. Cette publication semble au reste n'avoir pas été uniquement inspirée par des considérations scientifiques. L'éditeur nous explique (p. xiii) qu'il n'a pas rédigé la préface projetée, parce que « non seulement la minutiosité de l'érudit, mais la dévorante impatience du journaliste est devancée par le tourbillon des exploits accomplis par des armées ailées comme leurs âmes... etc. ». Et en effet la dédicace elle-même « Alla Quadruplice Balcanica, auspicando tenace unità in varietà feconda » est déjà un assez triste anachronisme. Les quelques pages qui remplacent cette préface sont vibrantes et gonflées d'aspirations confuses qui se traduisent en un style apocalyptique : elles ne nous apprennent rien, en tout cas, ni sur l'œuvre, ni sur l'auteur, ni sur le sujet. — A. Jeanroy.

Le Propriétaire-Gérant, É. CHAMPION.

MACON, PROTAT FRERES, IMPRIMEURS

TRADUCTION FRANÇAISE EN VERS

DES

SORTES APOSTOLORUM

F. Rocquain et C. Chabaneau ont donné en 1880, le premier dans la *Bibliothèque de l'École des Chartes*, t. XLI, p. 457-474, le second dans la *Revue des langues Romanes*, t. XVIII, p. 157-178 et 266-274, l'édition d'une version provençale des *Sortes apostolorum*. Il y a également des *Sortes apostolorum* une version française, signalée par M. J. Bolte dans son *'Losbüchel Anhang* (Georg Wickram's Werke, t. IV, p. 284); elle se trouve dans le ms. de la Bibliothèque impériale de Vienne n° 19201, fol. 125 r°-131 r°, qui date de la deuxième moitié du XIIIe siècle. C'est cette traduction que nous imprimons.

La comparaison du texte latin (L) des *Sortes apostolorum*, tel qu'il nous a été transmis dans le ms. publié par Pierre Pithou aux pages 370-3 de son *Codex canonum vetus Ecclesiæ romanæ* (Paris, 1687), du texte provençal (P) et du texte français (W) nous montre que, malgré les nombreuses ressemblances qu'ils présentent, ils sont tous trois indépendants l'un de l'autre. En effet L, dans ce qu'on pourrait appeler le *prologue*, donne une invocation suivie de deux prières. De l'invocation il ne reste dans P que *En pregui lo Paire el Fil el sanh Esp[e]rit* qui traduit *In nomine Patris et Filii et Spiritus sancti*; il n'en reste absolument rien dans W. De plus P et W ne traduisent que la première des deux prières. Entre P et W il y a plusieurs différences dont la plus notable est la mention de *dés* (W 6) qui ne se trouve ni dans L ni dans P

Si nous passons au corps même des *Sortes*, nous relevons les différences suivantes entre les trois textes:

1° L et W ont 56 articles; P en a 57 (voir à ce sujet C. Chabaneau, *art. cit.*, p. 159).

2° Les signes des combinaisons de dés sont donnés par L et W et manquent dans P. D'ailleurs ces signes ne concordent souvent pas dans L et W, comme on s'en apercevra en jetant un coup d'œil sur les deux colonnes de notre édition.

3° L **17** et **23** ne sont pas dans W ; L **17**, **23**, **30** ne sont pas dans P.

4° P a un sort **27** qui n'est pas dans LW.

5° P **38**, **39** et W **37**, **38** ne correspondent que de très loin à L **39**.

6° P **38** correspond assez bien à W **37** ; mais à part les trois premiers mots, *Quant er temps* et *Quant tans est*, P **39** et W **38** diffèrent totalement ; de même P **47** correspond assez bien à L **46** auquel W **46** n'est que vaguement lié.

7° Les articles se suivent dans le même ordre dans PW jusqu'au n° **26** inclusivement ; l'ordre n'est pas le même dans L.

8° A partir du n° **27** l'accord est troublé dans la correspondance des articles de P et W.

9° PW **13** correspond à **13** + **14** de L.

10° PW **14** correspond à **11** + **14** de L.

11° C'est tantôt le texte de P et tantôt celui de W qui serre de plus près le texte de L.

12° Enfin l'accord de certaines leçons de PW permet de corriger le texte de L ; par exemple P **20** *Dizes que temps* et W **20** *Tu dis ke criens* nous autorisent à rejeter la leçon L **21** *Disce timere* et à remplacer *Disce* par *Dicis te*. Cf. notes L **20**, **21**, **46**, **56**[1].

La version publiée ci-après est en wallon, ou plus précisément en namurois, d'une pureté remarquable. Seule la forme *char* au v. 20 paraît étrange ; mais on ne saurait dire à coup sûr qu'elle doive être exclue d'un texte littéraire du XIIIe s. écrit dans cette partie du domaine wallon : aussi a-t-il paru préférable de la maintenir.

Parmi les rimes on ne signalera que celle des v. 53-54 *manche*[2] : *esperanche*, qui n'a rien que de naturel dans un texte

1. Les formes suivantes corrigées par Chabaneau n'ont aucun correspondant dans le texte français : L **13** *sævis* corrigé en *suavibus* ; L **27** *validæ* corrigé en *callidæ* ; L **36** *et ventum* corrigé en *eventum* ; W **89** n'a rien qui lui corresponde dans P.

2. Cette forme prouve d'ailleurs que *c* suivi de *a* pouvait ici devenir *ch*, ce qui justifie le maintien de *char* mentionné ci-dessus.

wallon. On n'a pas cru pouvoir se baser sur cet exemple pour « normaliser » l'orthographe des rimes en *-ance -ence* (de -antĭa, -entĭa).

Quant à la versification elle offre ceci de remarquable que la prière du début est divisée en quatrains monorimes. Le reste du morceau comprend 6 couplets de 6 vers, 26 couplets de 4 vers, 24 couplets de 2 vers ; ces 56 couplets sont en rimes plates.

Il y a, surtout au début, beaucoup de vers altérés ; mais il est toujours facile de retrouver le vers octosyllabique original.

LI SORT DES APOSTRES

[125 *v.*] *Chi commenche li orisons des Sors des Apostres.*

[126 *r.*] Pius Dieus, de cui tous biens [doit muevre,
Des quels cascuns a toi recuevre
Ki ton consel quiert en bonne oevre,
Cho de coi nous doutons aoevre. 4

Denés nous vraie connissance
Par ces dels dont avons doutance
Ke nos demoustrent le caance
De coi nos sonmes en balance. 8

Dieus, si com vo consel denastes
As perillans ke delivrastes
Quant sur Jonam le sort jetastes
Ke trois jours vif el mer gardastes ; 12

Si com donastes sort ciertaine
As aposteles, quant li dousaine
Par Mathïam fu faite plaine,
Si nos fachiés mierchit prochaine. 16

Tel esperit nos envoiés
Que vous es prophetes metiés
Quant par iaus fustes propheciés
Ains ke char e sanc presissiés. 20

SORTES APOSTOLORUM

Oratio

Aperi, Domine, dubia quæ sunt in cordibus nostris per hanc sortem et dirige eam sicut direxisti sortem nautarum, qui naufragium patiebantur, quando cecidit sors super Jonam, et sicut direxisti sortem apostolorum tuorum quando cecidit sors supra Mathiam.

Immitte, Domine, spiritum veracem quem tu misisti per prophetam tuum qui vidit universum Israelem dispersum sicut oves errantes in montibus.

---

2 cascuns crestiens — 3 quierent — 4 nous nos d. — 5 D. a n. — 6 dont nos soumes en — 7 demoustre — 17 esperite — 18 mesistes — 19 prophetisies

[126 *v.*] Mais chius ki par sa grant [boesdie
Atrast Acab a le folie,
Quant de ses biens avoit envie,
En nos cuers ne s'enbate mie ! 24

Adrece nous si com tes honmes;
Dieus, de tout cho ke desironmes
La verité savoir puissoumes
Par le sort k'en ton nom jetoumes. 28

La souveraine compagnie
Des angeles ke as otriie,
Dieus, garde soit de nostre vie
Et tout saint nos facent aïe. 32

Alpha et o, ki commençalle
Es de tous biens et definalle,
Suefre k'en cest adevinalle
Li verités ne nos defalle. 36

Chi fine li orisons.

Expelle, Domine, spiritum fallacem, quem tu misisti ad decipiendum Acab, quando cecidit cum omni exercitu suo.

Dirige, Domine, sortem hanc quam mittam in nomine tuo, per merita et orationes sanctorum angelorum tuorum, qui sortes amicorum cunctorum regunt, ut hæc sors veritatem nobis hujus rei inducat per te, Salvator mundi, qui vivis, etc.

Chi commencent li Sort des Apostres.

C. C. C.

1 Apriés le solel fors nos issent
Les estoiles ki resplendissent.
De le doutance dont oscurs
[127 *r.*]
Est tes cuers a cor tans iert purs 40
Et, Dieu aidant, se bien esploites,
Che averas ke tu couvoites.

C. C. V.

2 De chou dont consel viols avoir
Corage ferme dois avoir, 44
Pour chou ke te vuelle otriier
Dieus le rien ke as en desirer

C. C. IIII.

3 Propisses iert Dieus et legiers
A toi de chou ke tu requiers. 48
Prie Dieu, car tost parvenras
A le rien dont couvoitise as.

C. C. C.

1 Post solem surgunt stellæ et iterum sol ad claram lucem revertitur; sic et animus tuus, unde dubius esse videris, in brevi tempore ad claritatem pervenerit et veniet tibi et obtinebis quod cupis. Deo adjuvante; age ei gratias.

C. C. V.

2 De quo consulis animus tuus sit sicut speras, ut possis pertingere ad quod desideras.

C. C. IIII.

3 Deus te adjuvabit de quo cupis et de quo consulis.
Deum roga, cito perveniet tibi quod desideras.

22 Adan — 30 ke leur as o. — 38 estoieles — 44 ferme tu d.

C. C. III.

4 Chou ke viols o grant joie aras.
Dieu le requier, n'en douteras. 52

C. C. I.

12 Quod postulas uunc ita veniet cum magno gaudio, securus esto, Deum roga et noli timere.

C. C. II.

5 As povres donne et tent ta manche
Pour concorde et ferme esperanche.

C. C. III.

4 Dexteram tuam porrige et habebis concordiam et spem bonam et pauperibus tribue.

C. C. I.

6 De ce liu u es en clarté
Descendre viels en obscurté. 56
Pour cho garde n'aies annui
De transporter toi en autrui.

C. C. II.

5 De luce in tenebris mittere quæris ubi nulla directa est semita, et vita tua carere cupis, moneo ne te cures ab hoc consilio.

C. V. V.

7 Ne crien, car tu vas droite voie ;
Cho ke tu quiers Dieus le te otroie. 60

C. V. V.

6 Est via certa quam tu petis. Noli timere : Deus tibi in adjutorium erit et pervenies ad quod desideras.

[127 *v.*] C. V. IIII.

8 Cho k'a toi samble k'encor soit
Trespasset est, iestre ne doit.
Grans est et fors de ton pooir
La riens ke tu cuides avoir. 64

C. V. IIII.

7 Magnum quod tibi videtur esse jam transit et quomodo volueris, nam hoc quod consulis in potestate tua non erit.

C. V. III.

9 Bon est ichou ke vius trover ;
Nel resogne Dieu a rouver.

C. V. III.

8 Ne dubitaveris de quo consulis : Deum roga ; bonum est quod petis et noli timere.

C. V. II.

10 Les cornes viols del chierf tenir
Ki fors del bos ne set issir. 68
Nequedent a son lit tourra
La u on prendre le porra.
Ensi venra devens tes mains
Chou dont n'ies pas encor ciertains. 72

C. V. II.

9 Cervo currente, cornua tenere cupis in manibus ; sed difficile est, quia in silvis moratur ; sed revertatur in cubili suo et ibi capi potest : sic veniet tibi in manibus tuis in quo dubius es.

---

51 ke tu v. o. — 61 encore — 63 grans et fors est — 66 Ne le r.

C. V. I.

11 De chou ke quiers pensius seras.
A grant traval i parvenras.

C. IIII. IIII.

12 Mavaises choses ne sius mie,
Ke ne t'eulache ens lecherie. 76

C. IIII. III

13 De malvais consel te depart,
Ke ne t'en repentes a tart.
Car, si con vieut par graut traval,
Quant brisiet a son gouvrenal, 80
La nes a liu qu'as desiré,
[128 *r*.] Si aras tu ta volenté.

C. IIII. II.

14 Quant aucuns hom par sa boes-
[die
Te violt atraire a la folie, 84
De cho ke fais soies voiseus,
K'a toi ne s'en courouche Dieus.

C. IIII. I.

15 Encours folie; tes corages
En cest pourpens est trop vola-
[ges; 88
Mais, se Dieu plaist, il te venra
Bons espirs ki l'afrumera.

C. V. I.

10 Qui petis et qui rogas cum magno sudore et labore pervenies ad hoc quod desideras, securus esto, Deum roga.

C. IIII. III.

13 Prava ne velis, sævis[1] sermonibus te decipere volunt qui te quærunt.

C. IIII. III.

13 Securus esto ab hoc consilio, ne postea incipias pœnitere.

C. IIII. II.

14 Sicut navis in pelago gubernata fuerit, quod desideras ita tibi veniet. Si jam pervenias ad quod desideras, Deum tuum roga ut placatus sit tibi.

C. IIII. IIII.

11 Vicinus tuus cum ad te venerit blandis sermonibus te inducere quærit, tu vero caute agere debes, ne postea incipias pœnitere.

C. IIII. II.

14 Blandis sermonibus te decipere volunt, tu vero caute vide simplicitatem tuam, ne postea incipias pœnitere.

C. IIII. I.

15. In hoc cogitamento non est animus tuus firmus, quia pravæ sunt in pectore tuo cogitationes: sollicitus esse noli et veniet tibi desiderium tuum bonum, quod animum tuum confirmet, securus esto.

---

75 ne les siut — 87-8 En cest pourpens est tes courages Encours folie trop volages — 89 il revenra. Cf. L: *et veniet tibi*.

1. Corr. *sævis* en *suavibus*. Cf. Chabaneau, p. 175, n. 2.

C. III. III.

16 De chou dont ainschois pensét as
Grant glore encore en averas. 92

C. III. III.

16 De qua re primum cogitasti et consulis tuus animus inde magis habebit gloriam magnam.

C. III. II.

17 Dieu prie et aras a cort tans
La riens dont tu ies desirans.

C. III. I.

18 Petitio tua accepta erit ; cogitare noli de quo consulis ; perveniet tibi in brevi tempore. Ideoque Deum roga et obtinebis quod cupis..

C. III. I.

18 Une autre chose Dieus te donne
Ke tes corages n'aviroune. 96

C. II. I.

20 Quod cogitasti firmum est ; aliud cogita ; ad lucrum perveniet quod cupis [1].

C. II. II.

19 Suefre, li voie est atrivlee ;
Dieu prie, aras ta desiree.

C. II. II.

19 Via tibi parata est, patiens esto : Deum roga et venies ad desiderium tuum.

C. II. I.

20 Tu dis ke criens, mais tu pierdras
Tes enemis et mieuls avras. 100

C I. I.

21 Disce [2] timere, inimici tui cadent et adhuc melior eris.

C. I. I.

21 Tu criens la u nul peril a ;
Cho ke quiers en te main est ja.

V. V. II.

25 Quod postulas bonum est ; de quo cogitas in manibus tuis erit.

[128 *v.*] V. V. V.

22 Cho ke tu demaudes est biens :
Ameement le quier, s'iert tiens.
104

V. V. V.

22 De quo postulas bonum est ; diligentius age et pervenies ad desiderium tuum bonum.

---

93 prie si aras — 98 Prie Dieu si a.

1. Corr. *perveniet* ou *pervenies quod non cupis*. Cf. Prov. **18** *autra causza venra a tu que non cosiras*. Contrairement à l'opinion de Rocquain appuyée par Chabaneau, p. 274, on peut garder *ad lucrum*.

2. Corr. *Dicis te*. Cf. p. 482 et Chabaneau, p. 274.

V. V. IIII.

23 Chiaus vaint ki vuelent ta gre-
[vance.
Toi iert selonc ten esperance.

V. V. III.

24 Qui te nocere cupiunt vinces eos ; spem tuam consequeris. Tu vero Deum tuum roga ut in adjutorium sit tibi et pervenies ad desiderium tuum bonum.

V. V. III.

24 Si com fruis naist de se semence
Quant li tans est de se naiscence. 108
Si averas, que k'il demeure,
Ton voloir a tans et a eure.

V. V. I.

26 Sicut seminator in terram bonam semen mittit et fructum in tempore suo restituet, ita ad quod desideras lætus pervenies et tuam voluntatem facile invenies.

V. V. II.

25 Fols ies ki ton oere acemines
Par mi ronses, par mi espines ; 112
Sierpent ta voie haeront
Ki volentiers te plaeront.
Ensement a folie eslaisses.
Se te malvaise oevre ne laisses.
116

V. IIII. IIII.

27 In silvam te mittere quæris ubi nullam semitam invenies et multæ serpentes validæ latent et ideo moneo te vitam tuam decipiaris ; decipiaris dum non putas[1].

V. V. I.

26 Li liesse suet par trop haster
Aveules kienchons enfanter.
Atent d'avoir tes desiriers ;
Joie avras de cho ke requiers. 120

V. IIII. III.

28 Canis festinando cæcos catulos parit, sic et tuus animus. Improperare noli de quo postulas : si patiens fueris, veniet tibi ultro in potestate tua cum magno gaudio.

V. IIII. IIII.

27 N'est pas tous ors quant ke reluist ;
Auques de cho ke tu vios nuist.

V. IIII. II.

29 Massa plumbea auro mixta est et est invidiosa ; sic et tuus animus invidiam machinat : aliud namque cogita. Hoc quod petis in potestate tua non erit.

---

112 p. r. et p.

1. Corriger *callidæ et ideo moneo te ne via tua decipiaris dum non putas.* Cf. Chabaneau, p. 274.

V. IIII. III.

28 Tu dis tes enemis te bleche ;
[129 *r.*] Donques ta pensee radreche 124
A Dieu ki tous les biens pourca-
[che,
Pour cho ke il aïe te fache.

V. IIII. II.

29 Il t'avenra tout autrement
Ke tu cuides, si sagement 128
Te deduis selonc ten corage
Ke tu ne kreces en damage.

V. IIII. I.

30 En la mer un peu te soustien.
Tempiés et vens ne doute rien, 132
Car tu aras prochainement
Cho ke desires sens tourment.

V. III. III.

31 Li chose iert bien chi en avant
En tour le quele vas pensant. 136

V. III. II.

32 Le lïon fui, che te besogne.
Car toi pourquiert mal et viergo-
[gne ;
Mais prie Dieu ke il t'amende
Et que de paine te defende. 140

V. IIII. I.

30 Adversarium te dicis habere ; spem tuam dirige ut tibi in adjutorium sit Deus. Moneo te ne velis esse irreligiosus.

V. III. III.

31 Aliud cogitas, aliud perveniet tibi, dum non speras. Ideo caute agere debes et vide simplicitatem tuam ne in damnum perduceris et detrimentum.

V. III. II.

32 Venti sunt, validæ tempestates sive procellæ ; cave ne te velis mittere in pelagum : sustine modicum et accipies serenitatem et perveniet ad quod desideras animus tuus.

V. III. I.

33 Quæ petis atque rogas sollicitus esse noli. Pervenies cum labore et accipies fortunam bonam seu futura bona quæ data sunt tibi.

V. II. II.

34 Leonem magnum cave qui te nocere cupit. Ideo ad Dominum clama et de malo liberabit te, ne post mortem restituas damnum.

---

128 ke tu ne c.— 129 te c.

V. III. I.

33 L'aventure c'uns ans n'amainne
Avient un jor en le semainne.
Ne soies mie curïeus
Cho averas dout ies couvoiteus. 144

[129 *v.*] V. II. II.

34 Chou ke viols Dieu li prieras :
A grant seür i parvenras.

V. II. I.

35 Trois choses fist Dieus pour le [gent
Et pour ses angeles eusement. 148
Tu troveras joie premiers
De cho ke penses et requiers
Et abondance apriès le joie
Et leeche. Dieus le t'otroie ! 152

V. I. I.

36 A ceste eure mes sors s'en vont
Et nul respons a toi ne font.
Un autre jour ichi ressoies :
Si te diront ke faire doies. 156

IIII. IIII. IIII.

37 Denét sont li bien ke tu viols ;
De moi n'aras aore mieus.

IIII. IIII. III.

38 Quant tans est, melye ne covoite ;
Ki resogne molt peu esploite. 160

V. II. I.

35 Quod annus non dat, dies subditus[1] affert. Noli esse sollicitus, quia veniet tibi desiderium tuum bonum quod recedet ad gaudium magnum.

V. I. I.

36 Licet et ventum[2] cum magno sudore et labore venire, tunc erit tibi in manibus tuis quod petisti ; Deum roga et refer ei gratias.

IIII. IIII. IIII.

37 Tria sunt facta per hominem in hoc sæculo ; tres autem angeli temperant illa : primumque invenies gaudium cum lætitia ; secundo de abundantia rerum temporalium ; tertio de lætitia. Et in itinere tuo accipies gaudium.

IIII. IIII. III.

38 Tu hac hora recede a nobis, quia sortes meæ non dant responsa : alia die venies et observa conditionem tuam.

IIII. IIII. II.

39. Dum tempus accipies, nihilque pharis, bona sunt tua data.

---

143 mie trop c. — 145 priras — 152 Et puis grant l. — 160 Ki si r.

1. Corr. en *subitus*. Cf. Chabaneau, p. 176, n. 1
2. Corr. en *eventum* ? Cf. Chabaneau, p. 177, n. 1.

IIII. IIII. II.

39 Ne crien : l'aïe Dieu avras,
Ke segurs tost gaaigneras.
Resplendir fera Dieus ta vie,
Se ne laisses sa compaignie. 164

IIII. IIII. I.

40 Nihilque est quod timeas; Deus adjuvabit tibi, ut possis securus esse et in breve tempus lucrum invenies et tenebis quod cupis et habebis claritatem, noli timere.

IIII. IIII. I.

40 Grant joie aras de cho ke rueves,
[130 *r*.] Car Dieu propisse et dolç tu [trueves :
Gieres tes enemis vainteras,
Ferme esperance receveras. 168

IIII. III. III.

41 Gaudium magnum de quo petis veniet tibi et proteget te Deus : inimicos tuos vinces, quia Deus tibi in adjutorium erit; securus esto, spem tuam recipies.

IIII. III. III.

41 Contre aguillon pour coi t'atires ?
Se les sors desdis, tu t'empires.
Or ne cesse de Dieu priier
Ke s'amour te welle otriier. 172

IIII. III. II.

42 Quid calcas contra stimulum ? Jactare noli temetipsum, quia malum est de quo consulis. Contra sortes noli ire. Moneo te ne velis esse contrarius Deo.

IIII. III. II.

42 Cho ke desires est ja prest ;
Riens ke faches a douter n'est.
Ne dois iestre si curïeus,
Car il te delivera Dieus. 176

IIII. II. II.

44 Votum quod cupis obtinebis. Deum roga ut ipse sit tibi in auxilium; patiens esto; noli dubitare quod consulis. Securus esto, veniet tibi, Deo adjuvante, quod desideras.

IIII. III. I.

43 A nous pour consel ke quesis ?
Dieu promes molt et sil despis.
Ne l'averas tost apaisiét,
Car trop l'as viers toi coureciét. 180

IIII. III. I.

43 Quid venisti consulere ? Deum tuum neglexisti, multum promisisti et non implevisti. Primitus placa Deum, ut propitius sit tibi, quia valde iratus est, et sic veniet ad te.

---

162 gaigneras — 169 statires — 174 fache — 180 courciet.

IIII. II. II.

44 Cho averas u tes cuers tent;
Dieu prie ke il t'i ament.

IIII. II. II.

44 Votum quod cupis obtinebis. Deum roga ut ipse sit tibi in auxilium; patiens esto; noli dubitare quod consulis. Securus esto veniet tibi, Deo adjuvante, quod desideras.

IIII. II. I.

45 De cho ke promet aventure
Pris ja en ton cuer sa mesure[1]; 184
Tels pensees as uequedent
Ki te refont enpechement.

IIII. II. I.

45 Tibi fortuna quæ promittitur in terra est, et[2] sermones qui te impediunt, nec pertinges ad quod desideras.

[130 v.] IIII. I. I.

46 Ta glore quiers essauchier, mais
On ne te promet mie pais. 188

IIII. I. I.

46 Exultans[3] te præcipitare cupis et quæris vita tua carere, sed modo tempus non permittit: patiens esto et Deum roga et petitionibus tuis misericordiam merearis.

III. III. III.

47 Cestes sors fisent li saint ciertes
Ki toutes choses font apiertes.
Pereceurs ies, se trop demores,
Dieu requier glore toutes eures, 192

III. III. III.

47 Hæ sunt sortes quæ manifeste respondent interrogantibus et abscondita hominum patefaciunt. Ideo te moneo ne moras facias interrogare necessaria, sed magis pete gloriam Deo, ut petitiones animi tui invenias.

III. III. II.

48 Miel as et desires aisil;
Voie demandes en peril;
Tel chose couvoites tenir
Ki a toi ne doit parvenir. 196

III. III. II.

48 Mel tenes et acetum desideras. Vide bonum quod lenius est: nam quod petis non est tibi datum.

---

183 ke te p. — 184 P. a ja en — 189 Ces — 190 ki les choses — 195 Tele ch. c. a t.

1. Cf. P : *Fortuna promet a tu aquo que as en ton cor.*
2. Ajouter *sunt*. Cf. Chabaneau, p. 177, n. 2.
3. Corr. en *Exaltans*. Cf. P **47** *Tu cujas isausar la tua via*. Cf. Chabaneau, p. 273 et 274.

III. III. I.

49 Chou ke espoires sordera encore
O li poissous s'atapist ore.
Dieus la rien dont ies en doutance
Te donra, s'en lui as fiauce. 200

III. III. I.

49 In quo speras pisces latent et tu lætus capies eos; sic animus tuus dubius esse videtur et tamen facile dono Dei accipies, si Deum rogaveris.

III. II. II.

50 Un douteus peril sousteuras
En mer, quant a tans en veuras.

III. II. II.

50 Quod sollicitus esse videris et undis maris navigare quæris vide et sustine; in brevi tempore invenies et pertinges ad quod desideras.

III. II. I.

51 De chou ke penses aras joies,
N'i pense plus, seürs en soies. 204

III. II. I.

51 Gaudium magnum veniet tibi de quo petis; noli cogitare, securus esto; roga Deum et invenies gratiam.

III. I. I.

52 Ne doute; aovierte est la porte.
Chou averas ke li cuers t'aporte.
Dieu rueve ke il te aïe face;
[131 *r.*] Tes desiriers est en le place. 208

III. I. I.

52 Jam tibi introitus est paratus et, aperta janua, potes introire ad quod desideras, ubi hortare vel spem tuam[1], ora Deum, ut adjutor sit tibi.

II. II. II.

53 La riens u tes cuers tent et bro-
[che
A ton voloir pas ne s'aproche.
Grant paine un peu soustenras,
Mais dolceur puis retrouveras. 212

II. II. I.

54 Avoir em mi la voie quiers
Ki a trouver n'i est legiers.
En perilleus liu te travalles;

II. II. I.

54 Quod in potestate tua non est tantum quæris, sed breve tempus sustine et meliorem invenies conditionem tuam.

II. II. II.

53 Pecuniam tuam ad lucrum mittere quæris: vide ne ad damnum perveniat tibi; iste locus periculosus

---

198 les p. — 203 aras grant joie — 207 ke il aie te

1. *ubi... tuam* n'a pas de sens. Peut-être faut-il lire : *noli dubitare spem tuam*. Cf. L. **44** : *noli dubitare quod consulis* et P. **53** : *Intramens es apareilhatz a tu ; perque iest doptos ? La tua esperansa* [*er*] *acoceguda : pregua Dieu que sia a tu en ajutori, et auras so que deziras.*

Mais ke tu sans consel n'en alles, 216
A mon estant te faç soucours ;
Ke passïensse aies tous jours.

est ; utere consilio, sapientem fatigare cave.

II. I. I.

55 Foit aies adiés ; ke t'enmaies ?
Riens ne priras Dieu ke tu n'aies. 220

II. I. I.

55 Fidelis esto in perpetuum et quidquid petieris Deus omne tibi præstabit et felix eris in ævum si obtemperaveris mandatis Dei.

I. I. I.

56 Cestes sors, dont meslet se sont
Li apostele, ja ne farront.
Pour cho Dieu rueve sagement ;
Chou averas u tes pensers tent. 224

Chi finent li Sort des Apostres.

I. I. I.

56 Hæ sunt sortes sanctorum [1] quæ nunquam fálluntur nec mentiuntur. Id est [2] Deum roga et obtinebis quod cupis. Age ei gratias.

Louis Brandin.

---

221 Ces.

1. Ajouter *apostolorum* ; cf. P **57**. *Aiso so las sortz dels sanhs apostol[s]*. Cf. Chabaneau, p. 274.

2. Corriger *Id est* en *Ideo* ; cf. P **56** *Per aiso*. Cf. Chabaneau, p. 178.

LES PARLERS
DE LA COMTÉ DE BOURGOGNE
AUX XIIIe ET XIVe SIÈCLES [1]

Les limites de la Comté de Bourgogne se confondaient, à bien peu près, avec celles du diocèse de Besançon formé lui-même de l'ancien pays gaulois des Séquanes [2]. Au début du XIIIe siècle, antérieurement au traité par lequel Jean le Sage céda au duc Hugues IV, ses droits sur les comtés d'Auxonne et de Chalon, la Comté s'étendait, à l'ouest, jusqu'à la Saône ; au nord, elle était limitée par la Champagne et la Lorraine, à l'est, par le Sundgau, la Suisse, et la Terre de Saint-Claude, au sud, par le Bugey et la Bresse savoyarde. A l'origine, ce vaste territoire ne formait que deux circonscriptions administratives et judiciaires, le bailliage d'Amont et le bailliage d'Aval ; l'ordonnance ducale du 31 juillet 1422 divisa en deux ce dernier bailliage dont la partie septentrionale prit le nom de Bailliage de Dôle ou du Milieu [3]. Les divisions administratives établies par cette ordonnance se maintinrent, sans grandes modifications, jusqu'à la Révolution, aussi m'a-t-il paru expédient de les prendre comme cadre de mes recherches linguistiques.

Voici quelle était la composition territoriale des trois bail-

1. Pour les parlers du duché de Bourgogne, voir *Romania*, XXXIX, 476 et XLI, 541.

2. Sur la *civitas Vesontiensium*, voyez A. Longnon, *Atlas historique de la France*, Texte, p. 134. La portion de l'*Alsegaudia*, en français l'Ajoye, qui dépendait du diocèse de Besançon, ne faisait point partie du comté de Bourgogne ; elle répondait, dans l'ordre féodal, au comté de Montbéliard dont l'héritière épousa Renaud, second fils de Hugues de Chalon.

3. L'ordonnance de 1422 a été publiée par M. E. Champeaux dans le savant ouvrage qu'il a consacré à l'étude des *Ordonnances franc-comtoises sur l'administration de la justice*, p. 125.

liages comtois : le bailliage d'Amont comprenait, avec le département actuel de la Haute-Saône, l'arrondissement de Baume-les-Dames, au département du Doubs ; le bailliage de Dôle ou du Milieu renfermait dans ses limites les arrondissements de Pontarlier (Doubs), de Lons-le-Saunier et de Poligny (Jura). C'est au sud de ce dernier bailliage, à travers les cantons actuels d'Orgelet, de Saint-Julien et de Saint-Amour, que passe la ligne séparative du français et du rhodanien.

De même que pour mes recherches sur les parlers du duché de Bourgogne, j'ai écarté de parti pris les textes littéraires, tels que l'*Yzopet* publié par M. Foerster et *Li Abrejance de l'ordre de chevalerie* de Jean Priorat, que l'on attribue communément au dialecte comtois, pour m'en tenir uniquement aux documents d'archive dont j'ai pris copie à Besançon ou à Dijon. Parmi le actes émanés des chancelleries de la Comté de Bourgogne qui ont été imprimés, j'ai mis à profit les testaments en langue vulgaire donnés par Ulysse Robert dans sa belle édition des *Testaments de l'officialité de Besançon*. J'ai fait également usage du *Cartulaire de Hugues de Chalon* publié par B. Prost et S. Bougenot, ainsi que du *Cartulaire des Comtes de Bourgogne*, rédigé en 1318, dont une copie sur parchemin, provenant de la Bibliothèque du président Bouhier, est conservée à la bibliothèque de la ville de Dijon (Ms. n° 467) et qui a été publié, en 1908, sous les auspices de l'Académie de Besançon, d'après une autre copie conservée aux archives du Doubs, sous la cote B 1. Malheureusement, ces cartulaires ne méritent pas grande confiance, en tant que textes de langue, ainsi que j'ai pu m'en convaincre par la comparaison de quelques unes des chartes de l'exemplaire du président Bouhier avec les originaux. Aussi ne m'en suis-je servi qu'avec circonspection, contrôlant chacune des formes que je leur empruntais, à l'aide des formes correspondantes relevées dans les chartes originales.

DOCUMENTS LINGUISTIQUES

I. BAILLIAGE D'AMONT.

I. 1256, mars (Arch. dép. Doubs, B. 327 ; original scellé).

Je Hotes de Bavans [1], chevaliers, et je Jahannate, sa faume, façons a savoir

1. Bavans, arr. et canton de Montbéliard, Doubs.

a toz ces qui ces letres verront et orront que come nos greussassiens et demandassiens a noble baron Hugon, conte pallatin de Borg*oigne*, et a la noble dame Aalys, contesse pallatine, sa faume, la moytié de la meerie de Bame les Nonains [1] qui estoit nostre droiz et nostres herietages, de que il nos façoyent tort con disiens, nos feismes pais a devandit conte et a la devandite contesse de la devandite querele an tel meniere que nos lor avons vandu et quité lor et a lor hoirs, por uos et por noz hoirs, tote la rayson et tot lo gruis et tot lo droit que nos aviens, vers lor ne vers lor hoirs, au droit de la moitié de la meerie de Bame devandite, por sexante livres de estevenans que nos avons aü et reçu an deniers conpez des devandiz conte de Borg*oigne* et de la contesse, et por cent soudées de terre a estevenans que il nos ont doné et assis an fiez et an chasemant, a nos et noz hoirs, ou giste de Sendre [2]. Des ques cent soudées de terre et por les sexante livres devandites, je Hotes, li devandiz, suis et doi estre et mi hoir hom lo conte de Borg*oigne* et a ses hoirs, save la fauté lo conte de Monbeliart. Ou tesmoygnage de la quel chose, nos avons fait pandre a ces letres lo seel a l'abbé de Leucrassant [3] et lo seel a l'abasse de Bame. Ces letres furent donées ou moys de mars, l'an de l'inquarnacion Nostre Seygnor mil CC. et cinquante sys anz.

II. 1260, mars (Arch. dép. Côte-d'Or, B 10474 ; original scellé).

Je Willermes de Rousiers, chevaliers, faz savoir a touz ces qui varru*n*t et orru*n*t ces presantes lattres que j'ai vandu p*er*meignablem*en*t a mon seignor Jehan, seignor de Faucoigneix [4], pour cent souz d'estevenans paiez a moi entièrement, mon fye d'Asson, louquel Orriuus de Toulencourt [5], damoiseaus, janres mon seignor Lambert de Columbe [6] qui fu, tient de moi ; et warantir et appaisier doi ceste devant dite vaudue, en toutes menieres et envers toutes genz, a dava*n*dit seignor de Faucoigneix et a ses hoirs. Et recognoix que cist davandiz fyes estait davant ceste vaudue dou fye lou davandit seignor de Faucoigneix. En tesmoignaige de ceste chose, ai je fait mattre en ces presantes lattres lou seel l'abbé de la Charithé [7] et lou seel W., priour et curé de Vesoul. Ce fu fait en l'an Nostre Seignor M. CC. LX, ou moix de marz.

---

1. Baume-les-Dames, ch.-l. d'arr. Doubs.

2. Cendrey, canton de Marchaux, arr. de Besançon, Doubs.

3. Lieucroissant, comm. de Mancenans, canton de l'Isle-sur-le-Doubs, arr. de Baume-les-Dames ; ancienne abbaye de l'ordre de Citeaux, au décanat d'Ajoye.

4. Faucogney, ch.-l. de canton, arr. de Lure, Haute-Saône.

5. Tollaincourt, canton de la Marche, arr. de Neufchateau, Vosges.

6. Colombe-les-Bithaine, canton de Saulx, arr. de Lure, Haute-Saône.

7. La Charité, ancienne abbaye de Bernardins, au décanat de Gray, diocèse de Besançon.

III. 1261, mars 25 (Arch. dép. Côte-d'Or, B 10474 ; original scellé).

Je Willarmes, chevaliers de Pusil [1], et je Jehanz, ses fiz, faysons a savoir a touz ces qui ces lettres varunt et orrunt que nos avons vandu et quité permignablemant por .xij. lb. d'estevenans paies a nos antieremant, a madame Heluys, dame de Fachones, et Haymonin, sun fil, et a lur hoiers, quanque nos avins et avoir devins et povins an la terre hu li chestes de sen Lupf [2] siet et d'antor lou chestel, et quanque nos avins des la voiem de Boulingnes [3] que s'an vet à sen Lupf an aval, an terres, an prez, an champs, an bois, an eaus et an totes atres choses. Et ceste vandue avons nos fayt per lou crant et per lou los dame Marguerite, ma famme, la mere a dit Jehan, mun fil, et per lou los dame Biatrix et Jaquate, mes filles, et de mun sire Jehan, mun janre. Et ceste chose prometons nos a tenir sanz reclen de nos ne de noz hoirs. Et je Heluys, dame de Fachones devant dite, et Haymonins, mes fiz, quitons a mun sire Willarme et a Jehan, sun fil, devant diz et a lor hoirs por ceste vandue et ceste esquitance devant ditte, tel raison et tel chalunge co[m] nos avins hu mes [si] Albert d'Ailleveler [4] et au tenemant. Et por ce que ce soyt farme chose et estable, je Jehanz, abbes de Bithene [5], et je Girarz, prius de Marasch [6], avons saylées ces presantes lattres de nouz seaus, per la proiere des parties desus dites. Ce fut fait an l'an Nostre Signur quant li miliayres corayt per mil et dus cenz et sexante et un an, lou jor del l'ammunciacium Nostre Dame.

IV. 1273, septembre (Arch. dép. Côte-d'Or, B 10479 ; original jadis scellé).

Je Heymonins, sires de Faucognie [7], fais savoir a toz ces qui ceste lattre verront et orront que mes si Thomas de Ronchans [8], chevaliers, doit tenir et tient de moi et de mes hoirs sa maison de Ronchans et la tor et la vile desoz la dite maison et Recolannes et les Moleres et ce que on tient a la Coste de luy et ce que il ai a Sant Germain [9] et au Mont et es appendises et es pertinances de ces maimes lues. Et ai recognu li diz Thomas que il ces choses devandites tient de moi et de mes hoirs, et en est mes hom liges, en tel manere que totes les fois que il me sera mestiers et il en sera requis de moi

1. Pusy, arr. et canton de Vesoul, Haute-Saône.
2. Saint-Loup-sur-Semouse, ch.-l. de canton, arr. de Lure.
3. Bouligney, canton de Vauvillers, arr. de Lure, Haute-Saône.
4. Aillevillers, canton de Saint-Loup.
5. Bithaine, canton de Saulx, arr. de Lure ; ancienne abbaye de l'ordre de Citeaux fondée en 1133, par Aimé de Faucogney.
6. Marast, canton de Villersexel, arr. de Lure.
7. Voyez pièce II.
8. Ronchamp, canton de Champagney, arr. de Lure.
9. Saint-Germain, arr. et canton de Lure.

ou de mes hoirs ou de mon comandema*nt*, en la dite maison et en la tor, doit li diz Thomas et sie hoir recivre et receter moi et les mins, et mes hoirs et nostre comandema*nt*. Et ai recognu li diz mes si Thomas que il et Miles, ses nies, et lour hoir apres lour, doivent la varde q*ua*rante jors a Faucognie, que por cest fie que por autre fie que li diz Miles tient de moi. Et je, li diz Haymonins, ai lo dit mon si Thomas soffert de la dite varde a sa vie, p*er* la proïre de ses amis. Et Miles doit faire la varde tote au vesquant lo dit mon si Thomas; et se il ne la fasoit, je me puis torner au fie. Et apres la mort au si Thomas, se il ai hoir né de son cors, ses hoirs doit faire la moitié de la varde, et Miles et si hoir, la moitié. Et se mes si Thomas n'en ai hoir né de son cors, Miles et si hoir et li autre hoir mon si Thomas doivent faire la dite varde a Faucognie. En tesmognage de la quel chose, je devantdiz Heymonins, sire de Fancognie, p*er* la volanté au dit mon si Thomas et Mile devanzdiz, ai fait seiler ceste lattre de mon sel et dou sel a religious home Jahan, abbé de Bithaine [1], et dou sel mon oncle, mon segnour Heymon de Faucognie, segnour de Viler. Et nos li devandiz abbes et li sires de Viler devanzdiz avons selé ceste lattre, a la requeste Heymonin, segnour de Faucognie, et mon si Thomas et Mile devandiz, l'an que li miliares corroit p*er* mil et cc et LXXIII anz, lo mois de septembre.

V. 1289, juillet (Arch. dép. Côte-d'Or, B 10484 : original scellé).

Je Liebaus, escuiers, de Ennormu*nt*, fais savoir a toz ces qui varrunt et orrunt ses presentes latres que je toig de mon signor Symont, mon frere, en fie et en homaige, ce que je ai a Eunormunt de par mon père et de par ma mere, et en tot lo finaigre, et ce que Reniers, mes freres, tient de moi en tel meniere que messires Symons m'ai cru mon fie d'une piece de terre qu'il tenoit as Chermez et d'une atre piece qu'il tenoit en Rehiermo*n*t. En tesmoignaige de la quel chose et de la requenoisance de cest dit fie, je Liebaus davant diz ai proihié et requis a religious home Adam, abbé de Clere Fontenne [2], et a mon signor Girart, curié de Ennormunt, qu'il matent lor saies en ses presentes latres. Et nos Adam davant diz, abbes, et Girars, curiez davant nomez, avons mis nos saies en ses presentes latres p*er* la prohiere et p*er* la requeste de Liebaut, escuier davant nomei. Ce fu fait en l'an de grace que li miliaires corroit p*er* mil et dous cens et quatre vinz et nuef, ou moix de junat.

VI. 1292, mai 28 (Arch. dép. Côte-d'Or, B 1058 ; original jadis scellé).

Nos Othes, coens palatins de Bourg*oigne* et sires de Salins, façons savoir a touz que cum nostres amez freres et foiaulx, mes sires Hugues de Bourg*oigne*,

1. Voyez pièce III.

2. Claire fontaine, ancienne abbaye de l'ordre de Citeaux, au décanat de Faverney, aujourd'hui hameau de la commune de Polaincourt, canton d'Amance, arr. de Vesoul, Haute-Saône.

tenist de nos Frasens et les ap*er*tenances, nos avons vuiliui et outroié que li diz mes sir*es* Hug*ues*, nostres freres, lou repraigne de nostre amey soignour, noble baron mon soignour Robert, duc de Bourg*oigne*, p*er* ensi cum il lou tenoit de nos, en tel menere que nostres amez sires dessus dis ne s'en puet aidier encontre nos tant come nos vivrons ; et apres nostre(s) deçois, il s'en puet aidier come de suen, tout aussi come nos feissiens devant çou que nos li eussiens outroié. En tesmoign*aige* de laquel chouse, nos avons fait matre nostre seel en ces lettres faites et don*ées* a Gray[1], lou macredi apres Panthe*couste*, l'an mil doux cenz nonante et doux.

VII. 1301, juin (Arch. dép. Côte-d'Or, B 10489 ; original scellé).

Je Heluys, vicontasse de Vesoul, fais savoir a touz ces qui verrunt et orrunt ces presentes latres que je di p*er* ma leaté que nobles honz mesire Thyebaus, sires de l'Yle [2], fiz de mun seignor Thyebaut le grant, seignor de Nuefchestel [3] qui fui, li ques fui freres mun seignor Richart, seignor de Nuefchestel qui fui, reprist de moi a Ponz devant Vesoul [4], apres la mort de mun seignor Jehan, mun mari, seignor de Facoigney [5] et viconte de Vesoul qui fui, dou quel Deus ait l'arme, et reconuit que il tenoit de moi lo fye de Seilley, loquel on tenoit de luy, et Fontenelles devant Mo*n*bys [6] et ce qu'il avoit a Sauz [7] et ou parroichaige, lo tout. Et ce di je p*er* ma bone vertey. En tesmoi*n*naige de la quel chose, je ai mis mun seel pendent en ces presentes latres, en signe de veritey, que furent faites et donées a Monteigny devant Vesoul [8], lo maicredi devant la nativité seint Jehan Baptiste, l'an de grace corrant p*er* mil trois cenz et un an.

VIII. 1308, janvier (s. v.)(Arch. dép. Côte-d'Or, B 10491 ; original scellé).

Nos Hugues de Bourgoigne [9] faiçons saivoir a touz que comme nobles honz, nostre ameiz cusins mes si Jehauz, sires de Facoigneis, soit entrez en nostre foy et en nostre homaige et devenuz nostre houz dou chastel d'Ori-

1. Gray, ch.-l. d'arrondissement, Haute-Saône.
2. L'Isle-sur-le-Doubs, ch.-l. de canton., arr. de Baume-les-Dames, Doubs.
3. Neufchâtel-Urtière, canton de Pont-de-Roide, arr. de Montbéliard, Doubs.
4. Pont-les-Vesoul, comm. d'Echenoz-la-Méline, arr. et cant. de Vesoul, Haute-Saône.
5. Faucogney, ch.-l. de canton, arr. de Lure, Haute-Saône.
6. Fontenelle-Montby, canton de Rougemont, arr. de Baume-les-Dames.
7. Saulx, ch.-l. de canton, arr. de Vesoul.
8. Montigny-les-Vesoul, arr. et canton de Vesoul.
9. Hugues de Bourgogne était le quatrième fils de Hugues de Chalon, comte de Bourgogne, du chef de sa femme Alix de Méranie.

cort [1] devant Monjustin [2] et des ap*er*tenances dou dit chastel, p*er* emsi comme mes si Thiebauz, sires d'Oricort, le tient dou dit seignor de Facoigneys [3], et ait ces choses reprises de nos, pour la vertui d'unes lettres de commandem*ant* que tres hanz et nobles barons Othes, cuens pallatins de Bourg*oigne* et sires de Salins, nostre tres chiers et ameiz freres, fist seelées de son grant [seel], p*er* les quels lettres il li commandoit que il entrast en nostre homaige dou dit fye, lequel fye nostre diz freres nos avoit donei en acroisemant dou fye que nos tenons de lui. Et pour ce que li diz sires de Facoigneis nos ai fait le dit fye per (*sic*) la vertui et p*er* le commandem*ant* des lettres desuis dites, nos li havons promis et promettons que se aucuns, quels que il fust, demandast ou dit fye aucuin droit ou aucune raison, que nos li deffandrons et garantirons si p*er* raison et en tel meniere que nos ferons tenir em paix ces que riens li en demanderont et que mals ne domaiges ne li en avenrai. Et ces desuis dites choses tient il et doit tenir de nos avec le fye de la Fransche Vile dont il ast jai nostre honz. Et en acroisance dou fye de suis dit, nos li avons avons donei nostre fye de Cert [4], pres de Monjustin, et les ap*er*tenances, ansamble la gaigiere que nos aviens dou Roux de Borgoigoignons ; le quel desnis dit fye de Cert et les aperternances, ansamble la dite gaigière, il et sui hoir doivent tenir en fye de nos et de nos hoirs, avec les choses desuis dites. Et s'emsi estoit que nos ne li deffandassiens et garantissasiens le dit fye d'Oricort, emsi comm il ast desuis devisez, li diz fiez d'Oricort demorroit en tel estaul comm il estoit devant ce que li diz sires de Facoigneis nos fiast le dit fye : et il demorroit ades nostre honz de touz les autres fiez desuis diz. En tesmoignaige de veritei, nos li en havons baillié ces lettres seelées de nostre grant seel que furent faites et donées le diem*oin*che apres l'Apparicion Nostre Seignour, en l'am de grace mil troix cenz et huit, ou moix de janvier.

IX. 1308, août (Arch. dép. Côte-d'Or, B. 308 ; original scellé).

Ou nom du pere et du fil et du saint esperit, amen. Je Herars de Nuef Chestel [5], sires de Blanc Mont [6], sains de pensée et d'entendement, je soit ceu que je soie en grief enfermeté de mon cors, consideranz que nule chose n'est plus certenne de la mort ne moins certenne de l'oure de la mort, pour ceu que je ne voil pais morir senz testament, fais et ordenois mon testament et ma derriere volonté en tel meniere : Premierem*ent*, je rent m'arme a nostre

1. Oricourt, canton de Villersexel, arr. de Lure, Haute-Saône.
2. Monjustin, canton de Noroy-le-Bourg, arr. de Vesoul, Haute-Saône.
3. Voyez pièce II.
4. Cerre-les-Noroy, canton de Noroy-le-Bourg.
5. Neuchâtel-Urtière, canton de Pont-de-Roide, arr. de Montbéliard, Doubs, ou Neufchâteau, Vosges.
6. Blamont, ch.-l. de canton, arr. de Montbéliard.

seignour. Et apres, je esley ma sepulture en l'euglise Nostre Dame de Leu Croissant [1], avec mon pere et mes devantiers. Et doin et lessois a l'abbé et al covant de la dite euglise cent livres d'estevenans pour mon enterrement et vint et cinc livrées de terre a esteveuans, chascon an perpetuelment, pour mon anniversaire et pour mes devantiers, assises en ma terre de Blanc Mont, jusque au decex de ma dame ma mere: et apres lou decex de ma dame, je voil que elles lour soient assises en l'Ille, sus son douaire. Item, fois et instituois et estaubli mes hoirs monseignour Thiebaut, mon frère, seignour de Nuef Chestel, Marguerite, ma suer, dame de la Roche [2], et dame Katherine, ma suer, dame de Faucoigneys [3]. Et doinz et lessois a monseignour Thiebaut, mon frere, mon chastel de Blanc Mont et lou remenant de ma terre en partaige es trois, c'est assavoir mon frere et mes doues serours. Item, doinz et lessois Thiebaut de Cusance [4], mon amé cusin, sexante livrées de terre a estevenans pour plusours servises et pour plusours missions que ma tante, dame Marguerite, dame de Cusance, et li diz Thiebauz m'ont fait. Et voil et ordenois que li dit muy hoir desus dit li assignoient les dites sexante livrées de terre desus dites a plus pres de sa terre d'Estupe [5]. Item, doinz et lessois monsi Jehan de Morveler [6] trante livrées de terre a estevenans pour bon servise que il m'a fait. Item, doinz et lessois au contret de Larrians vint livrées de terre a estevenans, pour bon servise que il m'a fait. Item, doinz et lessois Guiot de Saint Moris [7] quinze livrées de terre à estevenaus pour plusours servises que il m'a fait. Item, doinz et lessois Perrin de Rocort [8] quinze livrées de terre pour bon servise que il m'a fait. Et voil et ordenois que tuit cil a cui j'ai donné terre en herietaige que il la tiegnent en fie du seignour de Blanc Mont. Item, doin et lessois a maistre Guillame de Cramans [9], phisicien, sexante livres d'estevenans pour plusours servises que il ha fait moi et a mon pere. Item, doinz et lessois au curié de Blanc Mont dix livres d'estevenans pour m'amone. Item, doinz et lessois a l'abbey et a covant de Bel Chant [10], dix livres d'estevenans pour .j. roncim que j'ai ahu de lour. Item, doin Robert, mon garçon, ma robe et mon lit et

1. Lieu-Croissant, ancienne abbaye de l'ordre de Citeaux, au décanat d'Ajoie, diocèse de Besançon.

2. Roche, canton de Marchaux, arr. de Besançon, Doubs.

3. Faucogney, ch.-l. de canton, arr. de Lure, Haute-Saône.

4. Cuisance, arr. et canton de Baume-les-Dames, Doubs.

5. Étupes, canton d'Audincourt, arr. de Montbéliard.

6. Morvillars, canton de Delle, territoire de Belfort.

7. Saint-Maurice, canton de Pont-de-Roide, arr. de Montbéliard.

8. Rocourt, canton de La Marche, arr. de Neufchâteau, Vosges.

9. Cramans, canton de Villers-Farlay, arr. de Poligny, Jura.

10. Belchamp, ancienne abbaye de l'ordre de Prémontré, au décanat d'Ajoie.

mon roncin qui porte lou bast, ou vint livres d'estevenans. Item, doiu Villemin de Manduerre [1], Richart lou portier et lou Cerret, mon cusenier, a chascon dix livres d'estevenans. Item, doin maistre Guillame, mon cellerier, vint livres d'estevenans. Item, doin et lessois Agnel, fille monsi Willame de Vercex [2], demorant a Cusance, dix livres d'estevenans pour lou servise que elle m'a fait en ma maladie et autre part. Item, doin Hugonin, escuier de Cusance, Guiot, Poncenot, Bucie, a chascon d'es quatre vint solz d'estevenans. Item, doin Estevenate, la garce de Cusance, vint solz d'estevenans. Et pour toutes ces choses ci desus devisées et ordenées acomplir, je eslis et ordenois et estaublis mes exequtours mou amé seignour l'evesque de Balle [3] et Jehau, mon frere, conte de la Roche, que il metent totes ces choses a exequcion Et voil et ordenois que muy hoir paoent et delivroent mes dattes, mes clains, mes lais. Et se ensi estoit que li uns ou li duy de mes hoirs se descordoient que il ne vossissent tenir ceu que j'ai devisey et ordeney en ma darrere volontey, je les privois et desveys de lour droit et de l'escheoite que il davroient avoir de moy, et en veyst et instituy celui ou ces qui tenroent ma derrere volonté. Et se ensi estoit que il se decordessent tuit de ceste ordinacion que je ai ci desus faite et que il ne lou voillent tenir par ensi come je l'ai devisey en ma derrere volontey, je don et lessois toute ma terre et mon chastel au conte de Bourgoigoigne, pour mestre ceu a exeqution. Et pour ceu que je ne estoie en leu ou je peusse faire testament sollempnel, je [l']ai fait nuncupatif. Et se il ne vaut en no*m* de testament, je voil que il vaille ou no*m* de codicille ou de derrere volontey, pour ceu que je ne voyl morir senz ordener de mes biens. Et pour tesmoigner ceste chose, je en ai appelé mon amé oncle, monseignour Jaque d'Aucelle, chevalier, dame Marguerite, sa fome, dame de Cusance, maistre Guillame de Cremans, phisicien, monsi Pierre de Cusance, prestre, Perriu de Roocort, escuiert ; et ay fait jurer mon oncle, monseignour Jaque, que il tesmoignora ceste chose en la court lou conte de Borgoigne, se muy hoir ne voloent tenir ces choses ci desus lessies et devisées. Et li ay requis que il cloest ceste presente cedule et la seelest de son seel pour ceu que chascons ne peust lire ceu que est dedanz ordené, en jusque leu et temps seroit. Et je ne avoie point de seel, quar Guioz mes escuiers avoie lou mien. Ceste cedule fu faite lou mardi apres la saint Bartholomey, l'an que li milliares corroit par mil trois cenz et huyt, ou mois de haost.

X. 1310, juillet 23 (Arch. dép. Côte-d'Or, B 10491 ; original scellé).

Je Jehannate de Port [4], feme Estevenot le maiselier dit Chaillot, faiz

1. Mandeure, canton d'Audincourt, arr. de Montbéliard.
2. Vercel, ch.-l. de canton, arr. de Baume-les-Dames, Doubs.
3. Bâle, en Suisse.
4. Port-sur-Saône, ch.-l. de canton, arr. de Vesoul, Haute-Saône.

savoir a touz que je recognois, di et confessois come biem apansée et neianz contrainte que je toins de ma bien amée et redoutée noble dame et saige, dame Elnys de Joingvile, viez contasse de Vesoul, jaidis dame de Falcoigney, tot ce que je toins on finaige de Port de terres, on leny c'on dit Perdrisons q*ue* siet entre la voie de Vesoul, d'une part, et le chemin de Boi*n*gnon [1], d'autre part, que fu de le herietaige Aros, mon pere, et por raison de mon mariaige et de mon partaige taillaublem*en*t, essi come sui atre home de Port lor herietaige tienent de li taillaublem*en*t en la vile de Port, la quele taille la davant dite ma bien amée dame, de sa bone volontey m'ay quittée et a mon mari Estevenot, tant come je vivray tant soulem*en*t et non plus en outre, p*er*mi trois livres de cire paianz et rendanz a li ou a ses hoirs, chescune année, ou a son comandem*en*t, a dit leuy et en la vile de Port, le jor de feste saint Remey, a la requeste de li, de ses hoirs ou de son comandem*en*t. Et apres ma mort, li diz herietaiges et les choses desus dites totes doient revenir et retorner a mes hoirs taillaublem*en*t de ma davant dite bien amée dame, dame Eluis, et de ses hoirs, essi come li atre herietaige de ses homes de la vile de Port sont. Lesquelx choses desus dites totes ma dava*n*z dite bien amée dame, dame Eluis, m'ay promis a garantir et a deffendre et a dit Estevenot, mon mari, tant come je vivray tant solem*en*t, p*er* les desus dites trois livres de cire, chescune année paianz, a termine desus dit, p*er* sa bone foy, envers totes gen*z*, sans aler encontre. Et je p*er* ma foy donée corporelm*en*t sus saintes evangiles li promat paier et rendre les desus dites trois livres de cire, chescune année, a termine desus dit, et tenir et garder a li et a ses hoirs la tenor de ceste lettre, sanz aler encontre. Et por ce que ceste chose soit ferme et estauble, je Jehannate ay proié et requis a religious home et saige frere Hug*on* de Munerey, priour de Port, et a monsignor Henri, curié de cil maimes leuy, qu'il matent lor seels en ces presentes lettres en signe de veritey. Et nos frere Hug*ues* de Munerey, priours de Port, et Henriz, cur*iés* de cil maimes leuy, a la proiere et a la requeste de la dite Jehannate, avons mis nos seels en ces presentes lettres, en signe de veritey et en confirmacion et en recognoissance des choses desus dites estre veraies. Ce fu fait l'am de grace mil trois cenz et diex, l'endemain de la feste de la Madigloinne.

XI. 1316, mai (Arch. dép. Côte-d'Or, B 10494 ; original scellé).

Je Jehans, sir*es* de Faucoigneis [2], feis savoir a touz ces qui varront et orront ces presentes lettres, que ce que messi Milles de Ronchamp [3] ai a Faucoigneis, ou Val de Seurance et ou Val de Melexeis [4], qu'il le tient de

1. Bougnon, canton de Port-sur-Saône.
2. Voyez pièce II.
3. Voyez pièce IV.
4. Melecey, canton de Villersexel, arr. de Lure.

moy en fye. Et je reconois tout de plain que je le tien de mon seignour le conte de Borgoigne et que je en suiz ces honz. En tesmoingnaige de la quel chose, et pour ce qu'elle soit plus creauble, je hai mis mon grant seel pandant en ces presentes lettres, en signe de verité, que furent faites et donées a Faucoigneis, le diemoinge apres la saint Panchrax, ou moix de may, l'an Nostre Seignour corrant per mil trois cenz et saze.

XII. (1316) octobre 25 (Arch. dép. Côte-d'Or, B 10494 ; original jadis scellé).

Je Hugues, chevaliers, sires de Syveu [1], faz savoir a touz que je pour moy et pour mes hoirs ai vandu, quittey et outroié et delivrey a touz jours mais en heritaige perpetuel a mon amei signour et cusin, mon signour Jehan, chevalier, signour de Faucoigney [2], pour lui et pour ses hoirs achetant et recevant en heritaige permeingnaublement le tout quanque je ai, puis et doi avoir en la ville de Port sour Soonne [3], ou finage, ou territoire et en toutes les apertenances de la dite ville, en quelque maniere que ce soit, senz riens osteir ne retenir, en homes, en femmes, en maisons, en chesauls, en meis, en preiz, en terres araubles et non araubles, en boix, en aigues, en fourz, en molins, en tailles, en sourprises, en courvées, en rentes, en censes, en tierces, en servises, en subsides, en pontenaige, en vantes, en estalaiges, en amendes granz et petites, en justice haute et basse, en signorie, et tout le droit que je ai, puis et doi avoir en la foire dou dit Port et es merchiez, et toutes autres choses et proprietez comment que elles soient nommées et appellées, senz riens retenir a moy ne a mes hoirs de droit, ne de proprietey, pour le pris et pour la somme de seix cenz livres de boens petiz tournois que je ai ehu et recehu dou dit monsignour Jehan, seignour de Faucoigney, en boens deners nombrez, mis, tournez et convertiz dou tout entierement en mon profist et ou grant deschargement de mes debz ; et m'en toing pour bien paiez. Des queles choses dessus dites, ensic comme elles sont nommées et devisées, je lidiz Hugues, sires de Syveu, pour moy et pour mes hoirs, me suis devestuz en la main dou dit monsignour Jehan, signour de Faucoigney, dou quel je coignois per ces presentes lettres que je tenoie lesdites choses et proprietez dessus nommées de fye ; et le dit monsignour Jehan pour lui et pour ses hoirs, en ai envestu et mis en corporel possession per la tradicion de ces presentes lettres. Les queles choses toutes et proprietez dessus nommées, je lidiz Hugues, sires de Syveu, per ma foy donée corporelment sus sainz ewangiles touchiez, promot pour moy et pour mes hoirs garantir, appaisier et deffandre au dit monsignour Jehan, signour de Faucoigny et a ses hoirs, en touz leux et contre toutes genz. Et ai renoncié et renonçois, je Hugues, sires de Syveu dessus nommez, per (*sic*) ma foy dessus donée, a toute exception de

1. Seveux, canton de Fresne-Saint-Mamès, arr. de Gray, Haute-Saône.
2. Voyez pièce II.
3. Port-sur-Saône, ch.-l. de canton, arr. de Vesoul.

maul, de barat, de lesion, de circonvention et de decivance, de action en fait de deception outre la moitié de juste pris, a l'exception de la chose non mie ensic estre faite ne acourdée a la copie de ces preseutes lettres, au benefice de restitution pour quelque cause competant a l'exceptiom de la dite somme d'argent non ehue, non recehue et non convertie en mon profit, et a toutes autres exceptions, roisons, cavillations, allegations et deffenses tant de fait comme de droit et de costume que contre ces presentes lettres porroient estre dites ou opposées, a touz statuz et costumes de leux et de paiis, a toutes graces et privilleges donez et a doner de pape, d'ampereour, de roy ou d'autre prince, et especialment au droit disant que generauls renonciations ne vault. Et pour toutes ces convenances tenir et garder bien et fermement au dit monsignour Jehan, signour de Faucoigney, et a ses hoirs, je Hugues, sires de Syveu dessus nommez, per (*sic*) ma foy donée corporelment sus sainz evangiles enlioy moy et mes hoirs, mes biens touz et les biens de mes hoirs, meubles et non meubles, presenz et avenir, en quelque leu qu'il soient et puissent estre trovei, en la court et en la juridiciom de tres haut et puissant prince monsignor Philippe, fil de roy de France, conte de Poytiers et de Burgoigne palatin, et signour de Salins [1], et en toutes autres courz. En tesmoingnaige de la quel chose, je Hugues, chevaliers, sires de Syveu dessus diz ai requis et fait mettre en ces lettres le seel dou dit monsignour le comte dou quel ou use en la court de Vesoul: apres lequel seel je ai mis le mien seel en confirmacion de toutes les choses et convenances dessus dites. Et ai encor proié et requis a mon bien amei signour et cusin monsignour Hayme, chevalier, signor de Rahil [2], que il mette son seel en ces presentes lettres avec le seel de la dite court de Vesoul et avec le mien seel, en signe de veritey. Et nous Haymes, sires de Rahil dessus nommez, a la priere et a la requestre dou dit Hugue, signour de Syveu, nostre cusin, avons mis nostre seel pandant en ces presentes lettres, avec le seel de la dicte court de Vesoul et avec le suen seel, en signe et en tesmoingnaige de veritey. Ce fu fait et doney l'an de grace mil trois cenz et seze, le lundi apres la feste de saint Luc ewangeliste.

II. BAILLIAGE DE DOLE OU DU MILIEU

1. 1260, octobre (Arch. dép. Doubs, B 65; original scellé).

Je Thiebauz de Nuz Chestel [3], chevalirs, et je Odins de Nuz Chestel, ses freres, chenoines de Bessançun, fasons savoir a toz ces qui ces presantes

1. Philippe le Long de France, comte de Bourgogne et seigneur de Salins, du chef de sa femme, Jeanne de Bourgogne, fille d'Otton IV.

2. Ray-sur-Saône, canton de Dampierre, arr. de Gray.

3. Neufchâtel-Urtière, canton de Pont-de-Roide, arr. de Montbéliard, Doubs.

latres varunt et orrunt que nos somes tenu chescuns dou tout eu la men uostre noble seignor Hugon, conte de Borgoigne palatin, et en la men nostre chiere dame Aliz, contasse de Borgoigne palatine, jusque a cent livres de tornois, des quex il ont baillié lor latres pandanz a moi Odin por enpronter as m*er*cheanz, u en la cort de Rome, u en atre lui, la u je vodrai. Et nos dui frere davandit por les cent livres davandites de tornois, obligons et enlions en la men es devandiz nos et noz choses que nos avons et que nos aurons. Et je li davandiz Thiebauz, por les cent livres davandites, eu la men mon seignor lo conte et ma dame la contasse, obligei ço que je ai et ço que je doi avor. Et por ço que ço soit chose creable, nos davandit frere avons fait ces presantes latres saeler dou seel l'abé de Seint Vincent et dou seel l'abbé de Seint Po de Besançun. Ço fui fait u mois de octobre, quant li miliaires corroit p*er* mil et cc. et LX.

II. 1272, mars (Arch. dép. Doubs, B 42; original scellé [1]).

Je Blanchons, fome ça en arr*er*s Jaque dit lo Grant, prevost de Dole [2], et orandroit fome Perrenin de Billeir [3], escuier, fais savoir a touz ces qui verront et orront ces letres que com ma dame noble Aalis, contesse palatine de Borgoigne, me deust et m'ahust assigney en no*m* de doaire sexante sous de viannois, chescun an, por la vile de Orz [4], de quoi j'avoie estei bieu paié chesquun au, jusqu'au jor que ces letres furent faites; et les me devoit paier chesquun ant a ma vie en no*m* desux dit et por la cause desux dite, je et mes davant diz mariz Perrenins pour nostre profeit vandons et aquitons a touz jour[s] mais les dites sexante soudées de terre a la davant dite Aalis, contesse, pour douze livres d'estevenans que nos avons ahu et receu de ly en bone monoie nombrée et tornée en deschargemant de noz detes, pour lesquels den*er*s nos nos desvestons dou droit de recevoir chesquun an les dites sexante soudées de terre et aquitons la possession en quoi nos en estiens, et ne les devons demander, avoir ne recevoir d'or en avant; et avons promis et prometons per (*sic*) stipulation sollempnel, sux l'obligation de touz noz biens, presens et a venir et mobles et non mobles et per (*sic*) nostre sairemant fait sux l'evangile que nos ne vanrons ne ferons a venir contre ceste vandue et contre ceste aquittance per (*sic*) nos ui per autrui, en jugemant seculer ne d'eglise. Et avons renoncié a tote exception de paour, de barat et en fait de den*er*s non pas ahuz, non pes (*sic*) tornez en nostre prou, de chouse vandue

1. Cette charte a été publiée dans le *Cartulaire des comtes de Bourgogne*, p. 216, mais avec de nombreuses et grossières incorrections : *feme*, *proffit*, *sairement*, *moitié*, *religieuse*, *vendue*, *fut*, *generales* etc., au lieu de *fome*, *profeit*, *sairemant*, *meitié*, *religiouse*, *vandue*, *fui*, *generaus*.

2. Dôle, ch.-l. d'arr., Jura.

3. Billey, canton d'Auxonne, arr. de Dijon.

4. Our, canton de Dampierre, arr. de Dôle.

a menour preix ou moins de la meitié de son droit preis ; especiaumant, je Blanchons, aus benefices de doaire, com ill me soit assis plus seuremant en autre chouse et a toute autre ahue de droit ou de fait ou d'usage qu'on porroit matre contre cest fait ou dire contre ceste latre, et au droit qui dit que generaus renunciations ne vaut. Ou tesmoig*nage* de quoi nos avons proié a religiouse persone et discreite Haimon, abbé de Damparis [1], qu'il mete son seel en ces letres. Et nos diz abbes, a la proiere et a la requeste des diz Blanchon et Perrenin, avons mis en cestes letres nostre seel. Ce fui fait l'an corrant per (*sic*) mil cc. et sexante et douze, ou mois de mars.

III. 1272, mars (Arch. dép. Côte-d'Or, B 10479 ; original scellé).

Je Hugues, sires de Rans [2], fais savoir a tonz ces qui ces letres verrunt que je tieng et doi tenir, et mi hoir auximant, en fei et en chasemant de noble barun Robert, duc de Burgoinen et des siens, la ville de Parigne et totes les ap*er*tenances et tout le finaige et la maisun d'Aiguillon, ensemble totes les appandises et les ap*er*tenances. Et de ces choses je suis venuz en sum homenaige et ha recogneu et recoignos que je tenoie en fei dou duc de Burgoingnen la moité de Flamerans [3] et ce que mes sires Aymeriz sanz raisun i tenoit de moy, et la moitié de Soisons [4] et les fiez que l'un i tenoit de moy en totes choses. Et cestes choses de Flamerans et de Soisons mes sires Guill*aumes* de Pontoillier [5], mes gendres, et ma fille, sa femme, et lor hoir doivent tenir dou dit duc ou des siens. Et en tesmoingnaige, je en ha ballies mes letres presentes seelées de mon seel. Ce fu fait en l'an de grace mil cc. LX et donze, ou mois de marz.

IV. 1279, mars (Arch. dép. Doubs, B 328 ; original scellé [6]).

Nos li citeainz de Besençon façons savoir a toz ces qui verrunt et orrunt ces presentes letres que nos p*or* avoir la grace et la force don prince puissant nostre chier segn*or* Othe, conte palatin de Borgnoigne et segn*or* de Salins, nos obligions et sumes tenuz de recepter le dit conte de Borg*uoigne* ou son certain comandemant (*sic*) a Besençon, jusque a dox cenz homes armez de fer a chevaz, totes les foiz que nos en sarons requis et que mestiers li sara. Et sumes tenuz et nos obligions de lui aidier p*er* tot dedenz les termes de l'ar-

1. Damparis, arr. et canton de Dôle.
2. Rans, canton de Dampierre, arr. de Dôle, Jura.
3. Flammerans, canton d'Auxonne, arr. de Dijon, Côte-d'Or.
4. Soissons, canton de Pontailler.
5. Pontailler, ch.-l. de canton, arr. de Dijon.
6. Cet acte a été inséré au Cartulaire des comtes de Bourgogne, f° 43 du Cartulaire B 1, des archives du Doubs, et f° 134 de l'exemplaire du président Bouhier conservé à la bibliothèque de la ville de Dijon. Je le donne ici d'après la copie que j'en ai prise sur l'original.

ceveschey de Besençon, de tote uostre force et de tot nostre puoir, a nos propres depens p*or* un mois, totes les foiz que nos en sarons requis dou dit conte ou de son comandemant, la ou il voudroit chevachier ou chevacheroit avoi sa force ou son certain comandemant, s'il avoit essoine de son cors, sal ce que nostre citey de Besençon demoroit tot jours guarnie. Et nos doit li dit (*sic*) cuens faire assavoir quinze jours devant ou plus, quand il voudra avoir nostre aide en tel force cu*m* il est dessus dit. Et s'il nos requeroit aide plus astivement (*sic*) devant les quinze jours p*or* sa besoigne, nos li sumes tenuz de aidier a nostre puoir en bone foi ; et il s'en tendroit apaiez de l'aide que nos li farions adonc. Et si ausi estoit que li diz cuens aüt mes*tier* de nostre aide plus q*ue* d'un mois p*er* lequel nos aureons estey en s'aide a nos propres despens dois le mois en avant, nos porroit retenir un autre mois en s'aide a ses despens et non plus, se p*er* nostre voluntey n'estoit. Et est assavoir que se aquons princes puissant ou grant force de genz voloent entrer ou entroent en la terre dou dit conte a force p*or* guas*ter* ou p*or* tenir domage, nos sumes tenuz et devons aidier a deffendre sa terre de tote nostre force et de tot nostre puoir, ausi et en la man*ere* cu*m* il est ci dessus contenuz. Et se neus assegoit chastel ou maison que li cuens ahut dedens l'arceveschey de Besençon, nos sumes tenuz d'aidier a deffendre de tote nostre force et de tot nostre puoir, et d'aidier a lever le siege avoi les genz dou dit conte p*er* ainsi cu*m* il est dessus devisey. Et se li diz cuens assegoit chastel ou maison fort en l'arceveschey de Besençon, nos sumes tenuz de lui aidier selonc la manere et la forme dessus dite. Et est assavoir que nos li diz citiainz ne puons faire guardein, ne ne nos poons avohier mes que p*er* lui, ne nulles covenences faire, ne nul aloyemant fors que a dit conte, c'est assavoir taut cu*m* li diz cuens vivra. Et nos li diz citiains prometons a dit conte p*er* nos seyremanz corporelmant donez totes ces choses et ces covenences dessus dites p*er* ausi cu*m* eles sunt devisées et escriptes tenir et guarder fermemant a dit conte tote sa vie, en bone foi, salve la fealté l'emperour et l'arcevesque de Besençon. Et p*or* ce que ces choses et ces covenences dessus dites soent plus certenes, nos li citiainz de Besençon avons mis nostre seel dou cumon en ces presentes letres. Don*ei* a Besençon, le veinredi devant Nostre Dame de mars, en l'an de l'encarnaciu*n* Nostre Segnour corrant p*er* mil doux cenz septante et nuef anz.

V. 1282, juillet 9. (Arch. dép. Doubs, B 328 ; original scellé).

Nos officiaus de la cour de Besançon faiçons savoir a touz ces qui verront et orront ces presantes lattres que en nostre presance por ce estaubliz et por ce especiaum*ant* venant p*er* devant nos, Hugonins diz Rollanz, citiens de Besançon, ai recognu et recognoit an droit p*er* devant nos, de sa propre voluntei, sanz nul controignemant, que il est honz lieges, de main et de bouche, a honorauble baron Jehan de Chalon, conte d'Auçuerre, soignor de Rochefort ; et promat li diz Hugonins a dist conte d'Auçuerre aidier de son leal pooir

et consoillier bien et leaumant, et lui servir an touz leus, contre toutes genz, toutes foiz que li diz Huguenins an sarai requis dou dit conte d'Auçuerre ou de sa gent. En tesmoignage de la quel chose, a la requeste dou dit Hugonin, nos avons mis lou sael de la cor de Besançon an ces presantes latres faites et donées l'an Nostre Seignor corrant *per* mil dous cenz quatre vinz et dous, ou mois de joig, lou juedi apres l'uitaive de la nativité saint Jehan Baptiste.

VI. 1283, février (Arch. dép. Côte-d'Or, B 10483 ; original scellé).

A noble baron et saige lour tres chier soignour et amé sus toutes choses Robert duc de Borgoigne, Mathiex de Chacins [1], sire de Louvi [2] et Guillame, fame dou devaut dit Mathier, salut et due reverance, ensamble toutes hounours et lour aparaillé de faire sa velonté en toutes choses, à lour povoir. Savoir vos façons, tres chiers sire, que nos avons enlaiié Agnes, nostre fille, et donée en no*m* de leial mariaige a Jahan, soignour de Chestaillon en Bazois [3] ; a la quele Agnes et a quel Jahan nos avons doné en no*m* de mariaige tout quanque nos avons a Buixien Asais [4] et asimant çou que nos avons a Lucenay selon Buissy [5], lesquex choses sus no*m*mées nos tenons en fie de vos. Por quoy, sire, nos vos prions et suplions comme nostre amé soignour que vos lou dit Jahan, soignour de Chestaillon, recevoiz a home des devant dites choses, en lue de nos, ansy comme nos an estiens tenu a vos. En tesmoing de varté, nos avons mis nos seas en ces letres faites et donées l'an de grace corrant per (*sic*) mil dous cen et quatre vinz et trois, ou mois de fevrier.

VII. 1292, juillet (Arch. dép. Côte-d'Or, B 10485 ; original).

Nos Richars de Neblans [6], sires de Nores, chevaliers, façons savoir a toz ces qui verrunt et orruut ces preseutes lettres, que come nos haiens baillié et delivrei a Odot d'Argilley [7], seignour d'Anneler, pour (*sic*) bon titre et loial, totes les choses que nos havons et poons et devons havoir a Nores et a Choleres move*nz* dou fye Guillaume, seignor de Neblans, damisel, nostre nevoul, et dou rerefie de noble baron, mon seignor Robert duc de Bur*goigne*, ensinc come il est contenui es lettres que li diz Odoz ha sur ce saa-

1. Chaussin, ch.-l. de canton, arr. de Dôle, Jura.
2. Longwy, canton de Chemin, arr. de Dôle.
3. Châtillon-en-Bazois, ch.-l. de canton, arr. de Château-Chinon, Nièvre.
4. Bussy-le-Grand, canton de Flavigny, arr. de Semur-en-Auxois, Côte-d'Or.
5. Lucenay-le-Duc, canton de Montbard, arr. de Semur, commune limitrophe de Bussy.
6. Neublans, canton de Chaussin, arr. de Dôle, Jura.
7. Argilly, canton de Nuits, arr. de Beaune, Côte-d'Or.

lées dou seel de la court dou dit mon seignor le duc, et li diz mes sires li dux, a nostre priere, hait covant garantir les dites choses au dit Odot et l'an hait bailliés lettres saalées dou seel de sa chambre, nos prometons p*or* nostre sairemant et sur toz noz biens qne nos les dites choses bailliés et delivrées au dit Odot, ensinc come elles sunt expressées es dites lettres que il ha sur ce, deffendrons, garantirons contre touz, a nostre pooir, au dit mon seignor le le duc et es siens et l'an garderons de toz domaiges ; et en obligeons a lui nos et noz hoirs et toz noz biens. Et avons prié et reqnis nostre amé nevoul et seignor Guillaume, seignor de Neblans deva*n*dit, que il weille et lohoit ces choses devant dites movenz de som fye et que il mete en ces lettres le seel de sa court avec le nostre seel, lequel nos avons mis en cestes dites lettres, en tesmoignaige de verité. Et ge Guillaumes, sires de Neblans devant diz, de cui fye movent les dites choses, es prieres dou dit mon seignor Richart, mon oncle et mon feyal, weil, lohoi et outroi les dites choses au dit mon seignor le duc. En tesmoignaige de la quel chose, je hai mis en ces lettres le seel de ma court, por ce que je n'ai autre seel, avec leseel dou dit mon seignor Richart, en tesmoignaige de verité. Ce fui fait et doné en l'an de grace M. CC. nonante et dous, ou mois de junot.

VIII. 1302, juillet (Arch. dép. Côte-d'Or, B 1279 ; original).

Nos Phelippes, damoiseaulx, sires de Pertelx et Willermate de Beanlgehu [1], damoiselle, sa feme, façons savoir a touz que noz por nostre grant profit et de noz bones volontez, senz nulle coaction, avons vandui, quitey et delivrey por nos et por les noz, a tres haut prince et poissant Robert, duc de Bourgoigne, por lui et por les suens, en loiaul et perpetuel vandue, tout çou que nos avons, poons et davons avoir en la ville, ou finaige et es ap*er*tenances de Saisson [2], delz Vieverges, en homes, en mex, en maisons, en terres, en preez, en aigue, en bois, en tailles, en censes, en rantes, en justise, en soignorie grant et petite, et en toutes autres choses quelx que eles soient ou puissent estre nommées, por saxante et quinze livres de tornois que nos en avons ahui et reçui de lui en bons den*er*s bien et loiaulm*an*t nnmbrez et tornez en nostre grant profit ; si que por bien paiez nos en tenons dou tout ; pourquoi nos nos sumes desvestui des dites chouses, por nos et por les noz, et lou dit Robert en avons envestui, por lui et por les suens, et mis en corporal possession. Et li avons promis p*er* nos sairem*anz* donez corporalm*an*t sus seinz evangeles que nos ne venrons gemais encontre ceste vandue, ne ferons, ne consentirons que autres y voigne, en jugem*an*t ne defuer ; sauf çou que nos ne sumes tenus de garandir lou fief envers celui de cui nos les temiens. Et en cest fait avons nos renoncié p*er* noz dis sairem*anz* a toute excepcion de mal baret, de decepcion, de force, de paour, de pecnue non ahue et autres aides de droit, et

1. Beanjeux, canton de Fresne-Saint-Mamès, arr. de Gray, Haute-Saône.
2. Soissons, canton de Pontailler, arr. de Dijon.

especialm*ant*, je la dite Willermate ai renuncié an toute excepcion d'avoerie de mari, de mariaige et de doaire et an toutes aides et excepcions de droit faites et donées en la favour des femes. En tesmoignaige de la quel chouse, nos Phelippes et Willermate devant dit, avons requis et fait matre lou seel de la court lou roi de France douquel on use en Dole, en ces lettres : a la juridiciou de la quel court nos obligons nos, noz hoirs et noz biens tous, moubles et non moubles, presenz et avenir, por nos controindre a tenir et a faire toute la tenour de ces lettres faites l'an Nostre Soignour M. CCC. et doux, ou mois de juillet.

IX. 1310, juillet 27 (Arch. dép. Côte-d'Or, B 1279 : expédition authentique contemporaine).

Nos officialx de lo cour de Besençom façons savoir a touz que en nostre presence, pour ce p*er*sonelment extabliz en droit et en jugem*ent*, Parisat de Vouges, damaseal, a confessez en droit et en jugement lui havoir venduz bailliez et delivrez a touz jours mais au duc de Borg*ongne* et a ses hoirs, por lui et por les suens, doues maignies de homes, ensamble lours chouses et lours appertenances,c'est a savoir Guiate et Meline, ensamble les choses dessus dictes, lours mays et lours biens, assises en la vile de Soissom et ou fenaige, pour lo pris de dix livres de bons petit tornois, c'est a savoir a noble et puissant damaiseal Hugue, duc de Borgongne ; les quex dix livres li diz Parisat ay ahues et recchues entierem*ent* du dit Hugue en bons deniers no*m*brez tornez en sou profiet : et s'est devestu li diz Parisat, por lui et por les suens, des dictes doues maignies d'omes, ensamble lours mays et lours chouses, et le dit Hugue en ay envestiz (*sic*) et mis en possessiom corporel et les suens, a touz jours mais. Et promat p*er* som sairem*ent* li diz Parisait (*sic*) que il ne vienra jamais encontre cesti vendue, mais li maintienra et garantira contre touz. En tesmoignaige de la quel chouse, nos officialx dessus dit, a la priere et a la requeste du dit Parisait, havons lo sel de la cour de Besençon en ces presentes mis ; faites et donées lo londi apres la feste de la Mazeloine, l'am Nostre Seignor mil trois cent et dix. — H. de Mugun.

X. 1312, février (Arch. dép. Côte-d'Or, B 10493 ; original scellé).

Je Henris de Faucoigny, chenoinnes de Besançon, fiz jadis de noble home et de bone memoire mouseign*or* Hayme, çay en arriers seign*or* de Faucoigny, fais savoir a touz que je non mie controinz, ni deceuz, mes come bien avisez de ma pure et franche volenté, ay vandu, baillié, quitté, outroié et delivrey et vant, quittois, baillois, outreois et delivrois perpetualm*ent* en heritaige por moy, p*our* mes hoirz et pour touz ces qui cause auroient de moy, a mon bien amé seignor et frere monseignor Jeham, seignor de Faucoigny, come seignor du fye, presant, achetant et recevant por li et por ses hoirz, quinze livrées de terre que m'estoient essignées et essises sus le four de

la vile de Columbe, pres de Vesour [1], sus le molim de Columbate [2] pres de la dite vile et sus les diemes de la dite vile de Columbe, et tout le droit, toute la raison, propriété, possessiom, reclein et seiguorie que je ay, puis ni doy avoir ou dit four, ou dit molim, es diz diemes, en la dite vile, ou finaige, ou territoire, es appertenances et es apandises de la dite vile, en mes, en maisons, en homes, en femes, en bois, en riviere, en forz, en molins, en justise, en seignorie grant et petite, en tailles, en censes, en rantes et en toutes autres choses quex qu'eles soient, ni coment qu'eles soent appelées ni nommées, senz riens retenir a moy, sauf le droit que j'ay es fiez et doy avoir du dit leu que je retien a moy. Et ceste vandue ay je faite au dit monseignor Jehan, mon frere, pour le pris de cent et cinquante livres d'estevenans que je ay heu et receu de lui entierement en bons deniers nombrez, bailliez et delivrez a moy et tornez du tout en mon profit, si que je m'en tien por bien paiez. Des quex choses desus dites vandues, de toutes ensamble et d'une chescune per soy, je por moy, por mes hoirz et por touz ces qui cause auroient de moy, me suis desvetuz et desvet, senz riens retenir en iceles.

XI. 1314, décembre 16 (Arch. dép. Côte-d'Or, B 524 ; expédition authentique contemporaine).

Nos officiax de la cort de Besençom façons savoir a touz ces qui veront et orront ces presantes lattres que par devant Nicholim de Dole, clarc, notaire de la auctoritey emperial, nostre jurié et nostre comandemant especial auquel nos commettons et havons commis nos foies per ces presentes lattres et a cui nos havons foy pleniere, pour çou persoualmant establiz et a çou especialmant venant, Odat de Dole, clarc, filz çai en arriers Girart dit de l'Ospital, non mie pour force ne pour paour a çou meney, mes de sa bone et propre velontey hay cogneu publiemant et confessey en droit per devant nostre dit commaudemant lui havoir vandu, baillié et delivrey pour lui et pour les suens, en leal et perpetuel vandue, a noble barom saige et puissant mon soignour Hugue, dux de Borgoine, et es suens les choses ci apres devisées, c'est a savoir doues soues pieces de vignes essises ou vinoble de Bealne, ou leu que l'on dit en Senz Vignes, contenant environ quarante ovrées essises entre les vignes Denisat lou changeor de Bealne, de une part et de autre, et vint bichat de bley, moitié fromant et moitié avoinne, a la mesure de Bealne, li quelx sont essis sus dix jornalx de terre arables essis ou leu que on dit en la Corvée, entre les doues aigues de Boisose, si come il appert en unes lattres seelées dou seel de noble et puissant barom monsoignour Robert çai en arriers duc de Borgoigne et pere dou dit mon soignour Hugom, pour lou pris

1. Colombe-les-Vesoul, canton de Norroy-le-Bourg, arr. de Vesoul, Haute-Saône.

2. Colombotte, canton de Noroy-le-Bourg.

de trois cenz livres de petiz tornois, lesquelx deniers li diz Odaz hai hauz et recehuz dou dit mo*n*soignour Hugom, duc de Borgu*oigne*, assi come il l'ai cogneu et confessey en droit par devant nostre dit comandemant, et s'est desvestuz et desvest li diz Odaz, pour lui et pour les suens, des dites doues pieces de vignes, dou fonz, des appandises et des appartenances di ycéles et des diz vint bichaz de bley, a la mesure devant dite ; et lou dit mon soignour Hugo*m*, duc de Borgu*oigne*, et les suens an hay envestu et mis en corporel possession p*er* la tradiciom de ces presantes lattres. Et hai(s) promis et promat li diz Odaz p*er* som sairemant doney corporelmant sus sainz euvangeles de(u) Deu, en la main de nostre dit comandemant, que il ne yrai jemais contre ceste vandue, ne ferai, ne consentirai que autres y aille, en jugemant ne deffuer, taisiblement ne en appert. Et est encore(s) a savoir que li diz Odaz ai quittey et quite a touz jors mais, pour lui et pour les suens, lou dit monsoignour Hugo*m*, duc de Borgu*oigne*, et les suens de touz les fruz et de totes les yssueus (*sic*) qui sont recehues en no*m* dit duc des dites choses dou temps pessey, en jusque a jour que ces lattres sont faites. Et hai promis assi li diz Odaz p*er* son dit sairemant que il ne vanrai jemais contre ceste quittance ; et de tenir et garder dou dit Odat totes les choses dessus dites et une chescune de yceles, li diz Odaz hai obligié et oblige a dit duc et es suens lui, ses hoirs et touz ses biens moubles et non mobles, presenz et avenir, en quelque leu que il soient ne puissent estre trovez. Et hai volui et outrié li diz Odaz, vuet et outroie que nos lui et ses hoirs, quant a tenir et garder totes les choses dessus dites et une chescune de yceles, controigniens ou faciens contraindre p*er* l'une et p*er* l'atre de noz juridicions espirituel ou temporel, c'est a savoir p*er* sentance de esquemeniemant ou p*er* la caption(s) de ses biens, tout ensamble ou p*er* soy, nulle exceptiom de droit ou de fait obstant. Et hai renuncié et renunce li diz Odaz p*er* son sairemant a totes exceptions de mal, de baret, de lesiom, de circonvenciom et de deceptiom, a la exceptiom de la dite some de argent non mie haue, non mie recehue et non mie tornée en som proffit, et a totes autres exceptions, raisons et allegacions qui porroient estre dites ou opposées contre cest fait en ces lattres, et a droit q*ue* dit que generalx renu*n*ciacio*m* ne vat. En tesmoi*ngnaige* de la quel chose, nos a la relaciom de nostre dit comandemant, li quelx nos hai raportey totes les choses dessus dites estre veraies, havons mis lou seel de la cort de Besençom en ces lattres faites et donées lou lundi apres la feste sainte Lucie, l'am mil trois cenz et quatorze. — Nicholinus de Dola. Hugo de Dola.

XII. 1330, mars 24 (Arch. dép. Côte-d'Or, B 11937 ; origiual scellé).

Nous Hugues de Bourgoigne [1], chevaliers, façons savoir a touz que come li merquix de Baude et sui complices nous heussent pris ou chestel de Ches-

1. Hugues de Bourgogne, seigneur de Port-sur-Saône, quatrième fils de Hugues de Chalon, comte de Bourgogne.

toillon, pres de Besançon [1], et nous heussent meney pris [l. 2] en Alemaigne et finablemen*t* nous tenissent pris ou chestel de Roigemout [2] en Auxais[3], et nous ne peussiens estre delivres de la dite prison dou dit merquix et de Jehanne de Mo*n*beliart, merquise, nostre niece, sa fome [4], pour la [l. 3] quele li diz merquix disoit que il nos havoit et tenoit pris, se n'estoit per hun certeyn traitié et acort fait por nostre delivrance entre noble prince monseign*our* Huede, duc de Bourgoigne, conte d'Artois et de Bourgoigne [l. 4] palatins et sires de Salins [5], nostre tres chier et redoutey seign*our*, et les diz merquix et merquise. Dou quel traitié et acort li tenours est telx : Premierem*en*t que l'on paoit es diz merquix et merquise, por noz despens faiz en la prison [l. 5], seix miles livres petitz tornois en seix moix, c'est asavoir, en la fin dou mois que nos seriens delivres, mil livres de la dite monoie, et en la fin des autres moix ensuiganz, mil livres jusque a fin de paie enterrainne de la some dessus [l. 6] dite. Et doit estre faiz li paiem*enz* de la dite somme a Roppe pres de Belfort[6], en la dyo*cise* de Belle [7]. Item, que nos suimes hostaigiez sour la poinne de vint miles livres, les queles nostre sires li dux paieroit se nos ne retorniens en prison [l. 7] por que nos fuissiens en vie deans seix mois apres les seix mois dessus diz, et se nos moriens deanz ce terme, nostre sires li dux seroit quittes des dites vint miles livres, por tel que p*er* voie de raison il donroit ayde a merquix et a [l. 8] la merquise comant il heussent la moitié de Mo*n*beliart et d'Estobon et des app*er*tenances. Item, se deanz ce terme, nos ou nostre sires li dux n'aviens fait que li diz m*er*quix et m*er*quise haussent la moitié des diz chestelx et app*er*tenances, nostre sires li [l. 9] dux seroit tenuz de doner ayde et consoil es diz merquix et merquise p*er* fait de guerre, se mestier estoit ou p*er* autre meniere, contre celx qui les diz chestels tanroient ; et fasant la dite ayde, li dux ne seroit tenuz de paier les dites vint [l. 10] miles livres. Item, que li diz nostre sires li dux, por nostre prise ne

---

1. Chatillon-sur-Lison, canton de Quingey, arr. de Besançon.

2. Rouge mont-le-Château, canton de Fontaine, territoire de Belfort.

3. Auxais < **Alisensis* (s. ent. *pagus*) est, comme on le voit, le nom roman du territoire que les textes latins du moyen âge appellent du nom hybride d'*Alsegaudia* « l'Ajoye », en allemand *Elsgau*.

4. Le marquis de Bade avait épousé Jeanne, fille et héritière de Renaud de Bourgogne, comte de Montbéliard, fils cadet de Hugues de Chalon et frère de Hugues de Bourgogne.

5. Eudes IV, duc de Bourgogne, avait épousé, en 1318, Jeanne II, fille de Philippe le Long et de Jeanne I, comtesse de Bourgogne et d'Artois. A la mort de cette dernière, arrivée en 1330, il était devenu comte de Bourgogne du chef de sa femme.

6. Roppe, canton et territoire de Belfort.

7. Bâle, Suisse.

dou fait de Chestoillon, ne feray ne porchaceray la honte ne le domaige des diz merquix et merquise, ne de lor haidanz en cest(e) fait, mes les an quitte ; et s'aucuns voloit movoir [l. 11] guerre a dit merquix ou faire domaige *per* autre meniere, *per* cause de nostre prise, li diz nostre sires li dux l'empescheroit *per* la meillour meniere que il porroit bonem*ent* faire. Item, se nos ne retorniens, ou li diz merquix n'avoit la moitié des [l. 12] diz chestelx et app*er*tenances, ou nostre sires li dux ne donoit l'ayde dessus dite, il seroit tenuz de paier les dites vint miles livres deanz dix et huit moix, c'est asavoir en la fin des douze moix que nos seriens delivres dix miles livres [l. 13] et en la fin des autres seix moix ensuiganz, les autres dix miles livres. Et se feront li diz paiem*enz* a Roppe ; les queles paies faites, li diz nostre sires li dux ne seroit en riens tenuz ne obligiez es diz merquix et merquise p*or* choses que dessus [l. 14] soient dites, ne por aucune obligacion faite sor yceles. Et ne se doit movoir de guerre li dux jusque a tant que il ait fait le grey a dit merquix et merquise des dites vint miles livres. Item, se ensinc estoit que nos vossessiens [l. 15] retorner en prison, nos davons retorner p*er* la mayn doudit duc dedanz les seix moix dessus diz, dedant (*sic*) le haut chestel de Roigemont en Auxais, sanz force d'armes, sanz fraude et sanz barat. Item, se ensinc estoit [l. 16] que li diz m*er*quix et m*er*quise ou lor hoirs ne tenissent ou n'ahussent povoir es diz chestelx, es forteraces de Roigemont et de Roppe, li diz nostre sires li dux ou ses comandemenz nos davroient randre en la prison des diz m*er*quix et m*er*quise [l. 17] ou a lor hoirs, a une lee entour Roigemont, lay ou il lor plaray muez, et auxi les dites vint miles livres, ensi con il est dessus contenuz. Item, p*er* mey la meniere, forme et condiction dessus dites, est li enta*n*cions doudit [l. 18] nostre *seignour* le duc que la moitié des diz chestelx et app*er*tenances soient baillies es diz m*er*quix et merquise p*er* la meniere que nos les teniens a temps de nostre prise et que p*er*mey ce li droiz de Othenin, frere de la dite merquise, ne li soit [l. 19] ancunem*ent* amoindriz, mes li soit saulx. Item, des dites choses doaray nostre sires li dux bones lettres soz son seel et souz le seel dou roy de France, se mestiers est, et promettray en bone foy les dites choses accomplir. Item, ou [l. 20] caux auquel la moitié des diz chestelx seroit baillié es diz m*er*quix et m*er*quise, nos davriens doner trives a sexangte auz. Nous Hugues dessus diz, saiges, saichanz et bien appa*n*sez, sanz toute errour et sanz tout ba[l. 21]rat, decevance et circonvention d'aucun et sans toute paour que nos haiens ne doigiens avoir de nostre dit seign*our*, ainz de nostre bon grey et de nostre bone velontey, acertenez de nostre droit et de fait, cognossons et confessons en [l. 22] pure veritey que nostre sires li dux dessus diz et ses genz hont fait et acordey le dit traitié et acort et les obligations dessus dites de nostre bon grey et de nostre bone velontey, et a nostre requeste et grant instance et por nostre clert (*sic*) [l. 23] et evidant proffeit et por la delivrance de nostre corps de la dite prison de la quele li diz m*er*quix et m*er*quise ne nos voloient autrement delivrer, ne autrement ne poviens havoir la delivrance de nostre corps, sanz soste[l. 24]nir trop plus

granz domaiges et periz et moins de proffeiz que *per* le traitié, acort et obligations dessus dites..... [l. 44]. Et havons requis les notaires publiques et juriés[s] (et juri*és*) de la court de Besançon ci desouz escripz que il, a memoire perpetuel de ces choses si come dessus [l. 15] sont contenues *per* nos louhées, en lor mayn feissent ce present publique instrum*en*t et soignissent de lor soignalx acostumez, avec l'appension dou seel de la court de venerable et discrete persone l'official de Besançon, lequel [l. 46] seel de la court de Besançon nos havons requis et obtenu estre mis en ces lettres *per* le notaire publique jurey de la dite court de Besançon ci desouz escript. Et d'abundant nos suimes submis et submettons [l. 47] expressement a la juridiction de la court de la chambre de nostre saint pere le pape. Et havons voluy et outroié que li auditour de la dite court nostre saint pere le pape et li officialx de la dite court de Besançon [l. 48] que per le temps y seront et chescunx d'aux controignent et maudient controindre nos, noz hoirs et successours et celx qui de nos hauroient cause a tenir en effait, acomplir et fermement garder toutes les choses dessus dites..... [l. 56] Ce fut fait et doney ou chestel haut de Roigemont dessus dit l'am [l. 57] Nostre Seignour corrant *per* mil trois cenz et trante, le XXIIIIe jour dou mois de mars, a hore d'environ tierce.

[L. 61]. Et je Jaquat de Dole en la dyocise de Besançon, publiques notaires de l'auctoritey dou saint impire de Rome et de la court de Besançon, jurey, a toutes les choses dessus dites [l. 62] et a une chescune d'ycelles si come dessus sont contenues *per* le dit monseignour Hugue de Bourgoigne cognahues et confessées, promises, louhées et stipulées, avec les testmoyns ci dessus [l. 63] escripz et le notaire publique de l'auctoritey l'apostoille et l'emperaour ci dessouz subscript, ay estey present ; et a la requeste dou dit monseignour Hugue de ce ay fait et escript de ma propre mayn [l. 64] ce present publique instrument et soignié de mon soing acostumey, avec l'appension dou seel de la court de Besançon et le soing et subscription dou dit notaire publique ci dessouz subscript [l. 65], en tesmoignaige de veritey, a ce expecielment appelez et requiz.

III. BAILLIAGE D'AVAL

I. 1227 (Arch. dép. Doubs, B 468 ; original jadis scellé).

Nos Jahans, cuens de Borgone et sires de Salins [1], et nos Amers, sires de Colonie [2], et nos Poi[n]z, priors de Gignie [3], et nos Hues de Rogemont, mestre dou Temple en Borgone, faisons savoir a tox cex qui cestes presentes lettres verront et orront que mes sires Manessers de Cologni (*sic*), establis en uostre

1. Salins, ch.-l. de canton, arr. de Poligny, Jura.
2. Coligny, ch.-l. de canton, arr. de Bourg, Ain.
3. Gigny, canton de Saint-Julien-sur-Suran, arr. de Lons-le-Saunier, Jura.

presence, reconut et dist que la vile de Montagni [1] et totes les apendices de Montagni estoent liges a la maison dou Temple : et bois et plen et pré et champ et toz li terrages de Sante Fontaine liges dou Temple, et bois et plen et pré et champ et la terce partie dou terrage d'Espernie, et bois et plen et pré et cham et la vile de Broisie [2], deis l'aigue de Suren [3], tant que a la terre de Montagni, qui fu doné d'aumosne quant li diz Manessers fut randus au Temple, et nos Amers, sires de Cologni, donames et otreames la dite aumosne p*er* nostre frere Manesser. Et apres ceste reconoisance, nos comandames que les dites terres fusent aguiées p*er* devant nos, li quel aguiement furent fet en tel maniere que Colons Desvenz jurés dist que la terre de Montagni dure deis for Richar tant que au perer qui est entre le cham de Colognie et le terrage d'Espernie qui est desoz le chemin et deis le gné de Meirin tant que au pomer a la Deschauce et tant que au fo Ferré qui est devers Faverges [4], et deis l'aigue de Meirin envers venz tot droit, si co*m* ele porte contremont vers Faverges, tant co*m* aigue pent vers Sante Fonteine, et deis le chasne de Rissie tant que a la dois de la Fonteine de Mal Pertuis et tant que au chasne dou Repossor et tant que au soil dou Molar de Sant Muris de vers venz et tant que a for Richar, et deis enqui tot droit tant que au fo Ferré tant que al (*sic*) aigue de Meirin, tant co*m* aigue pent vers Sante Fonteine. Vuchars d'Orjolet, Haymes li clers de Sant Julien, Vull*er*mes Putoudaz, Lambers Butisac, Berars des Crues, Robers Jalers, Haymes Aubespins, Garins, juré, distrent ce maimes que Colons p*er* totes choses. En tesmoig de ceste reconoisance et de cest agniage p*er* la priere de l'une et de l'autre partie, nos avons mis nostre seex en cestes presentes lettres, en tesmoig de vérité, en l'an de l'encarnation Nostre Segnor qui adonques coroit p*er* M et CC. et XXVII.

II. 1233, septembre (Arch. dep. Doubs, B 42 [2]; original jadis scellé).

Ge Janhanz, cons de Chalon, faiz savoir a toz ces qui verront cez letres que mes peres tote sa terre dois Vyler Robert [5] et dois Arboys [6] en aval, en homes, en rentes, en fyez et en totes vaillances m'a laissyé et oittroyé p*er*mainaublem*en*t [a] moi et a mes hoyrs, sauf ce que il a retenu tote la terre et les fyez que il tenoit dois enqui en amont et nommeem*en*t lou fye au segnour de Chaucyns [7] et au segnour de Paigne [8] et au segnour de Reyons [9]. Et aval a

1. Montagna-le-Templier, canton de Saint-Julien.
2. Broissia, canton de Saint-Julien.
3. Le Suran, affluent de l'Ain.
4. Faverges, comm. de Villeneuve-les-Charnod, canton de Saint-Julien.
5. Villers-Robert, canton de Chaussin, arr. de Dôle, Jura.
6. Arbois, ch.-l. de canton, arr. de Poligny, Jura.
7. Chaussin, ch.-l. de canton, arr. de Dôle, Jura.
8. Pagny-le-Château, canton de Seurre, arr. de Beaune, Côte-d'Or.
9. Rahon, canton de Chaussin.

retenu lou clox de Blandens [1] et un home lou plus prochain dou clox, et dex livrées de terre *per* la vinne faire, lesquels seront randues au commandeme*nt* lou conte, mon pere, des premyeres tailles que seront faites ou Val de Veytours [2], a la my Quaroyme, et Humbert Morseal et son tenement, et Besencenet et son tenement, et demée chaudere franche que la contesse sa femme tenoit a Laons [3]. Et ge l'ai quité de totes les detes que il davoit as homes de la terre que il m'a layssié por cest echange et l'en ferai tenir en paiz. Et ge doi loer mon segnour Thiebaut de Nuef Chasteal l'essyse de Batypaumes que mes peres li a faite ou metre en paiz vers lui de treze livrées de terre que sa femme doit tenir a sa vie, et apres li doit revenir a moy et a mes hoyrs. Et ce ai ge receu sauf lou droit es hoyrs Agneas, la femme mon pere, se ele a hoyrs de mon pere. Et ge doi tenir en paiz totes les aumones que mes peres avoit faites dois Penthecoste en arryes. Et por chye de cest eschange sui je tenuz payer totes les detes que mes peres davoit a Besençon et a Dyjou, viez et noveles. Et ge sui tenuz tenyr en paiz cele terre que li remaint et aidyer a mantenir contre toz homes et meymement contre ses anfanz et contre les miens, sauve la fauté (*sic*) lou duc de Borgoinne : ne ne doi faire chevalchye par sa terre, ne retraire chose de que ge lou mete en guerre, se po*r* son gré non ; ne ne doi retenir ses homes, ne mi anfant, ne il les miens ; ne ne doi efforcyer ses homes de creance ne d'autre chose, se por son gré non. Et ceste choyse ai ge receue, sauf lou droit et les herytaiges que li home de la terre qui remaint mon pere out en la terre que mes peres m'a laissyé Et toz ces covenz qui devant sont escrit, ai ge juryé sor sainz a tenir a bone foy. Et po*r* ce que ce soit ferme chose, ge ai sealées cez letres de mon seal. Et ce fu fait au tens de l'incarnation Nostre Segnour, en l'année de mil et dous cenz et trente et troys, ou moys de septembre.

III. 1254, mai (Arch. dép. Côte-d'Or, fonds de la Bussière, liasse 526 : original scellé).

Nos Jehanz, cuens de Bergoigne et sires de Salins, façons savoir a toz ces qui verrunt ces presentes letres que nos avuns doné por le remide de nostre ame et des ames nostre pere et nostre mere et de nos ancessours, en pure et perpetual amoune, Deu et a Nostre Dame et a l'abbé et covent de la Buissiere [4], de l'ordre de Citial, de la dioc*ise* d'Oston, d[oe]s charges de grant sel en nostre reute de noz puis de Salins, c'est a savoir dou plus grant sel que l'en i fara, a rendre et avoir chascon an paisiblem*ent* et permanablem*ent* a l'uitave de Penthecoste. E li diz abbes et li covenz nos unt promis faire on

1. Blandans, comm. de Domblans, canton de Voiteur, arr. de Lons-le-Saunier, Jura.

2. Voiteur, ch.-l. de canton, arr. de Lons-le-Saunier.

3. Lons-le-Saunier, ch.-l. du département du Jura.

4. Ancienne abbaye de Bernardins, au bailliage de Beaune.

aniversaire sollennez (*sic*) en lor eglise por le remide des ames nostre pere et nostre mere et de noz ancessors, tant cum nos vivrons, l'endemain de la nativité Nostre Dame, et apres nostre deces, a jor que nos partrons de cest siecle. Ou tesmoignaije de la quel chose, nos avuns mis nostre soial pendant en ces presentes letres. Ce fu fait l'an de l'incarnation Jesu Crist qui corroit *per* mil et douz cenz et cinquante quatre, ou mois de may.

IV. 1257, février (Arch. dép. Doubs, B 311 : original jadis scellé).

Nos Jehans, cuens de Borguogne et sires de Salins, et nos Hugues, cuens de Vienne et sires de Pagney, façuns savoir a toz ceas qui verruut ces presentes lettres que nos, per la voluntey espresse et per le conseutement espres de noz borgoys et des genz de nostre tainte de Montagu, de Montmoret et de Leons, havuns doney et otroyé a nostre amé a Amey de Montbeliar, segnour de Montfalcon [1], que il et sui hoir hayent toz jors mays permagnablement une chadière de seyx montées de muyre ou puys de Leons fraynchement, de laquel chadiere et de laquel muyre et dou seyl qui faiz en sara et de totes choses qui apertienent a la dite chadiere et a la dite muyre, li diz Ameys et sui hoir ou lour comandemenz boudrunt, cuyrunt et useruut frainchement toz jors mays permagnablement per enssi cum nos ou nostre comandemenz boudruns, cuyruns et useruns des noz proypres chadieres et des noz proypres muyres ; et nos devuns et sumes tenu, a bone foy, guarantir a dit Amey et a ses hoirs ces choses devant nommées. En tesmognage de ceste chose, nos havuns mis noz seyaz pendans en ces presentes lettres, en l'an que l'incarnaciuns Nostre Segnour corroit per mil et dous cenz et cinquante et sat, ou mois de fevrier.

V. 1259, novembre (Arch. dép. Doubs, B 16 ; original scellé).

Nos li cumons de la franchise de Salins façons savoir a ces qui verrunt ces letres que nos avuns promis et covent *per* noz sairem*enz* corporelm*ent* doné (*sic*) sor sainz euvangiles que tel devis cum li nobles bers Jehanz, cuens de Borgoigne et sires de Salins, nostre sires, ha fait ou fera de ses enfanz et p*er* son comandeme*nt* maimes tenruns et garderuns a nostre pooir p*er* ainsi cumme il est ou sera contenuz as letres dou dit devis saelées dou sael nostre dit segnor ; et sumes teuuz *per* nostre devant dit sairem*ent* d'aidier a celui ou a ces de ses enfanz qui son devis tenront et qui encontre le dit devis que fait ha ou fera n'irunt, contre celui ou contre ces de ses enfanz qui le dit devis ne woudrunt tenir et qui encontre en irunt. Et en tesmoignaige de ce, nostre sael del cumon de nostre frainchise de Salins havuns mis en ces letres. Ce fu fait ou mois de novembre, l'an Nostre Segnor qui corroit p*er* M. CC et cinquante et nuef.

---

1. Monfaucon, arr. et canton de Besançon.

VI. 1262, avril 2 (Arch dép. Côte-d'Or, B 308 : original scellé).

In nomine sancte et individue Trinitatis. Amen. Nous Jehanz, cuens de Borg*oigne* et sires de Salins [1], facons savoir a toz cex qui verront cex presentes latres que cum nos ayens hau, receu et tenu por lo mariage que uos preïmes em Mahaut, uostre premiere feme [2], mere au noble baro*n* Hug*om* [l. 2] conte de Borg*oigne* palazin, nostre fil [3], sexante muys de vin de rente chescun an a Biaune [4], ou celier de noble baro*n* Hug*on*, duc de Borg*oigne*, les quex nos vandimes por nos necessaires besoignes delivrer, et ayens hau et receu do dit mariage dous mile mars d'argent em bons deniers nombrez [l. 3] playnemant et entieremant, les quex nos avons despandu em noz profitables afaires et torné sont en nostre preu (*sic*), et ayens pris, hau et tenu do dit mariage nostre dite feme, la vile et la poesté de Barges [5] et l'Abegemant devant Sayorre [6], quant que nos aviens et teniens et soliens [l. 4] tenir en la cité de Chalom [7] et as apandises, por lo dit mariage, les quex devant dites viles et les quex devant dites choses, nos donasmes et baillasmes au dit duc por l'eschange que nos feïsmes a luy de la seignorie de Salins [8], laquel nos hausmes do dit duc et laquel nos tenons [l. 5] orendroit, nos em recompensatiom et en eschange do devant dit mariage et des fruiz, des issues et des chatez que hau et traiz en avons, puis la mort à la dite Mahaut, jadis nostre feme, et em recompensatiom et en amande de grieves et de domages que fait aviens a dit Hug*om* nostre [l. 6] fil, de quoi nos aviens malvaise conscience et por nos delivrer de ceste dete et oster de pechié, avons doné, outroyé et quité, apres nostre deces, a dit Hug*om* nostre fil, fil et hoir a la dite Mahaut, lo chestel de Bracom [9] et lo borc si com il se porte dois Furuise[10] envers Bracom et [l. 7] nostre pré de Lotu*m* et lo parc desus Bra-

1. Jean I, dit le Sage, fils d'Étienne II, comte d'Auxonne, et de Béatrix, comtesse de Chalon.

2. Mahaut de Bourgogne, fille du duc Hugues III.

3. Hugues de Chalon, comte palatin de Bourgogne, du chef de sa femme Alix.

4. Beaune, ch.-l. d'arr., Côte-d'Or.

5. Barges, canton de Gevrey, arr. de Dijon.

6. Abergement-les-Seurre, canton de Seurre, arr. de Beaune.

7. Chalon-sur-Saône, ch.-l. d'arr., Saône-et-Loire.

8. Salins, ch.-l. de canton, arr. de Poligny, Jura.

9. Bracon, canton de Salins.

10. La Furieuse, affluent de la Loue, ainsi nommée par le populaire à cause de l'impétuosité de son cours. La forme primitive *Furuise* < *Fūrūsia dérive du thème fūra-, d'origine probablement pré-celtique, qu'on retrouve dans plusieurs noms de rivière des départements de l'Ain, de la Loire ou de l'Isère, tels que Fure, Furens, Furans, Furon. Pour ce qui est du suffixe -ūsia-, il nous apparaît, au masculin, dans Carūsius, nom primitif de la

com, si cum il est jusque à la porte de Bracom, avec ce que i siet et Hugom, fil jadis dan Wiot de Salins qui est chestelains de Bracom et ses hoirs, et mi livrées de rente permaignablemant, chescun an, en uostre poiz de Salins, et la tierce partie de totes [l. 8] noz veignes assises ou Val de Salins. Et por ces choses, li diz Hugues, nostre fiz, nos a quité, per som seiremant sor saint euvangile doné, nos et noz hoirs, totes les choses que il nos poait demander por raisom do dit mariage sa mere, et des issues et des grieves et des domages que fait li aviens. Apres ce cum [l. 9] nos haussiens en memoire nostre darraynere et nostre fin et pessessiens de la salut de nostre arme, nos en nostre bon senz et en nostre bone memoire et de nostre bone volonté, por ce que contans ne naisse ne ne soit apres nos entre noz enfanz, avons devisé et departi, per conseil de preudomes, nos autres possessions, noz [l. 10] biens et noz henors a noz anfanz a avoir et a tenir apres nostre deces, em tel maniere que nos volons et outroyons que li diz Hugues nostre ainnez fiz, cuens de Borgoigne palatins, ait et teigne por sa partie tote la terre, les biens et les possessions que nos avons et devons avoir de part lo conte Estevenom [l. 11] qui fu nostre peres, et toz les edefiz et totes les conquestes que nos y avons fait et que nos y ferons, sauf Rochefort [1] et saint Juliaim [2], Orgelat [3] et Valnantois et totes les apandises des diz chastiaus et des diz leus. Les quex chestians et les quex apandises, nos volons et outroyons que nostre anfant que nos [l. 12] avons de la contesse Ysabel, nostre seconde feme, ce est asavoir mes sires Jehanz, Estevenaz et Perrins, ayent et teignent por lor partie. Et volons oncor que li diz Hugues nostre fiz ait et preigne, apres nostre deces, por sa partie, dous mile livrées de rente en nostre poiz de Salins. Des quex dous mile [l. 13] nos avons retenu per som gré six cenz livrées de rente por faire nostre velonté, ainssi com il est contenu es letres que de luy en avons. Et volons et outroyons que li diz Hugues nostre fiz ait et preigne dous cenz livrées de rente em la partie que nostre dit anfant, c'est a savoir mes sires [l. 14] Jehans, Estevenaz et Perrins, auront de nos ou poiz de Salins, et laquel nos lor deviserons ci apres. Apres, nos donons et outroyons as anfanz que nos avons de la dite Ysabel, c'est a savoir mon seignor Jehan, Estevenat et Perrim, Rochefort, Saint Juliaim, Orgelat et Valnantois por [l. 15] lor partie, inssi com dessus devisé lor avons. Et lor donons et

---

Bourbre qui survit encore dans celui de la commune riveraine du Pont de Charuis, Isère ; cf. J. Marion, *Cartulaires de l'Église de Grenoble*, p. 37, et Cassini, n° 118.

1. Rochefort-sur-Nenon, ch.-l. de canton, arr. de Dole, Jura.

2. Saint-Julien-sur-le-Suran, ch.-l. de canton, arr. de Lons-le-Saunier, Jura.

3. Orgelet, ch.-l. de canton, arr. de Lons-le-Saunier.

outroyons oncor em lor partie Valampoliere [1], Montenot [2], Chestelbelim [3] et la fort meison devant qui a nom Grimber et la tor de la Fontaine Benoite. Et totes cex devandites choses avons nos outroyé as diz anfanz de la dite Ysabel, em [l. 16] lor partie, ensamble Chavannes [4] et les apandises et cinc mile livres d'estevenans en deniers que nos avons doné et baillié piece a a dame Blanche, dame de Biavinel, seror as diz Jehan, Estevenat et Perrim, la quel nos hausmes de la contesse Ysabel devandite. Apres as anfanz que [l. 17] nos avons et aurons de la contesse Lore, nostre tierce feme, fille jadis mon seignor Simon de Co*m*mercis, donons et outroyons et assignons por lor partie, lo chestel de Chalamont [5] et les apandises et la ville de Bojaille [6] et ce qui y apent et quant que nos avons et devons avoir dois Chala[l. 18]mout envers Pontallie [7] et envers lo Val de Meges [8], la Chaz d'Allie, lo chestel de Noiseroi [9] et tot lo Val de Meges et ce qui y apent, Gardebois et Morinaim. Et avec ce lor donons et devisons, em lor partie, lo chestel de Montmayor et les abergemanz de Faloise[10] et la Combe do Fras[l. 19]ne et quant que nos avons establi et establirons apartenir en cex diz leux et quant que nos y avons aquis et aquerrons en fiez et domenuyres, as diz leux et inqui entor, p*er* achet ou p*er* dom ou p*er* gagiere ou en autre maniere. Et lor avons doné a Salins une fort mesom qui a nom Chestelguion[11] et la me[l. 20]som que nos avons fait en nostre borc de Salins, ou chasal qui fu Estevenim lo fevre. Et lor avons oncor doné em lor partie Hugonim, Mengetot et Girart Chambier de Salins et lor hoirs, et lo chemin dois Biaumont sor Loen[12] tant que a l'espine de Boulle, loquel il doivent tenir do dit Hug*om* [l. 21] nostre fil et de ses hoirs. Et est a savoir que nos volons et comandons que li anfant que nos avons de la dite Ysabel d'une part, et li anfant que nos avons et aurons de ladite Lore d'autre part, partent par mi ap*r*es nostre deces totes noz autres rentes que nos avons dedanz les murs de Salins [l. 22] que ci dessus ne sont devisées ne escrites, et les fiez et les chasez em nostre poiz de Salins, sauf lo fief lo conte de Mombeliart que doné avons a dit Hug*om* nostre ainné fil, em sa partie, et que il p*ar*tent la

1. Valempoulière, canton de Champagnole, arr. de Poligny.
2. Arc-sous-Montenot, canton de Levier, arr. de Pontarlier, Doubs.
3. Belin, château-fort, comm. de Salins.
4. Chavannes, comm. de Courlans, canton de Lons-le-Saunier.
5. Chalamont, comm. de Boujailles.
6. Boujailles, canton de Levier, arr. de Pontarlier.
7. Pontarlier, ch.-l. d'arr., Doubs.
8. Mièges, canton de Nozeroy.
9. Nozeroy, ch.-l. de canton, arr. de Poligny.
10. Probablement Abergement-les-Thésy, canton de Salins.
11. Châtel-Guyon, ancien château-fort, comm. de Salins.
12. Belmont-sur-la-Loue, canton de Montbarrey, arr. de Dôle, Jura.

seignorie de la vile et lo remanant de la seignorie de Salins, et lo remanant des maye [l. 23] ries et des prevostez dedanz les murs et fors des murs. Et sont ades sauves a dit Hug*om* nostre ainné fil les dites dous mile livrées de rente que doné li avons em sa partie des quex dous mile nos avons retenu six cenz livrées de rente ainssi com dessus est devis Et sont oncor sauves a dit [l. 24] Hug*om* les mil livrées de rente que nos li avons doné et outroyé em recompensatiom do mariage sa mere, inssi com dessus est devis. Et volons oncor que li anfant que nos avons de la dite Ysabel et cil que nos avons et aurons de la dite Lore partent par mi les veignes que nos avons ou Val [l. 25] de Salins et les prez, sauf lo tierz des dites veignes et lo pré de Lotom que nos avons doné a dit Hug*om* em recompensatiom do mariage sa mere, ainssi com dessus est devis. Et volons que ades soyent sauves les choses et li homes que nos avons doné et outroyé especialme*n*tas anfanz que nos avons [l. 26] et aurons de la dite Lore. Et les homes que nos avons ou borc lo conte de Borg*oigne*, volons que il partent p*ar* mi li anfant que nos avons de la contesse Ysabel et cil que nos avons et aurons de la dite Lore. Et ades volons et comandons que em la partie as anfanz de la dite Ysabel dou poiz de Salins, [l. 27] ait et preigne li diz Hugues, nostre fiz, dous cenz livrées de rente, inssi com dessus devisé l'avons. Et est a savoir que nos volons que a Montenot apande quant que nos avons em fiez et em domenuyeres et em garde, tant que lay ou li terretoires de Cernans [1] devers Salins faut, si que Cernans [l. 28] en est et quant que nos avons em domenuyres, em fiez et em guarde, dois la Froide-Fonteine qui est entre l'ospital de Chalamont et Vilers [2], sauf les diz habergema*nz* et la dite combe que doné avons as anfanz que nos avons et aurons de la dite Lore. Cil qui teura Braco*m* ne puet croistre lo [l. 29] chestel ne lo borc de Bracom fors p*ar* inqui ou ferme sont. Cil qui tenra Chestelbelim se puet croistre de forterace par devers Cluce [3], tant com luy plaira, et par devers Salins noyant. Cil qui tenra la tor de la Fonteyne Benoite se puet croistre de fermeté..... tant que a quarante piez de [l. 30] la voye qui va vers saint Anathoile [4] par dessus la veigne Willermat Senebrom et tant que a quarante piez do vergier a tresorier de Besençom. Cil qui teura Chestelguio*m* se puet croistre de fermeté tant que a cimitiere de Saint Anathoile et tant que a .....Perrom de Ceys et tant que a truil [l. 31] mom si Colim Petit Cosim, p*er* domaiges rendanz. Et apres, est a savoir que nos retenons em nostre poair les fiez de la seignorie de Salins et cex de la seignorie qui nos remest do conte Estevenon, nostre pere, que devisé, doné, departi ne ordené n'avons. por ordener, doner, departir et de[l. 32]viser bien et loyaument entre nostre

1. Cernans, canton de Salins.
2. Villers-sous-Chalamont.
3. Clucy, canton de Salins.
4. Saint-Anatole, paroisse de Salins.

ainné fil lo dit Hugo*m* et noz autres anfanz que nos avons et aurons de nos autres dous femes, c'est a savoir de la contesse Ysabel et de la contesse Lore devant dites..... [l. 34] Et est à savoir que nos volons et comandons que si aucuns de noz diz anfanz venoit contre ceste nostre devisiom que fait avons entre noz anfanz, que Dex ne voille, que nostre ainnez fiz li diz Hugues, cuens de Borgoigne, preigne et teigne la partie celuy [l. 35] de Salins qui encontre cest nostre devis venra, et la teigne tant que il em face joir cex ou celuy qui a nostre devis s'acordera, et tant que li domage que il em sostenra li soyent restoré; et soit aidanz et conseillanz a cex ou a celuy qui consentiront et s'acorderont a nostre devis et a nostre velonté. Et ce nos [l. 36] a promis faire par som seiremant li diz Hugues : et Alis, contesse palatine de Borgoigne, sa feme, lo nos a aussi promis par som seiremant. Apres nos volons que cist nostre devis vaille ou come testemanz ou come codicille, ou se il ne poait inssi valoir, si vaille come devisions entre noz anfanz [l. 37] ou come que que plait autre derraine velontez. Et volons et requerons que nostre redotez sires Willaumes, p*er* la grace de Deu arcevesques de Besençom, et qui qui onques sera apres luy arcevesques, soit executors de tel devis com fait et ordené avons de noz diz anfanz, ainssi [l. 38] com il est contenu em cex presentes latres. Et prions et requerons que il esquemenyait cex ou celuy de noz enfanz qui contre nostre devant dit devis iront ou venront. Et por que ces choses totes dessus escrites soyent fermes et estables... nos avons fait seeler ces presentes latres do seel l'onorable pere en Jhesu Crist Willaume, p*er* la grace de Deu arcevesque de Besençom, nostre chier seignor, et do nostre seel avoc, en tesmoignage de verté. Ce fu fait l'an de l'incarnation Nostre Seign*or* mil dous cenz et sexante et dous, lo jor de Pasques Flories.

VII. 1265, février (Arch. dép. Doubs, B 65 : original scellé).

Je Hugues d'Arboys [1], chevaliers, et je Willemins de Poleygne [2] qui fu filz Willemin dit Boschaz, façons savoir à touz ceuz qui orront et verront ces presantes letres que je davant diz Willemins doi au noble baron Huguon conte palatin de Borg*oigne* [3], mon signor, et a la noble Alis contesse palatine de Borg*oigne*, sa femme, ma dame, trois cens livres de stevenains qui sont a paier a trois termines, ce est a savoir, a la saint Estieinne qui est ou prochiain mois d'aost, cent livres, et a la saint Estieinne ensuiant, en tel mois d'aost apres venant, cent livres, et a celle meisme feste saint Esteinne, ensuiant apres, ou tierz an, les autres cent livres, por les quelx trois cenz livres nos davant dit Hugues etc. avons mis au davant dit Hugon etc. quant

1. Arbois, ch.-l. de canton, arr. de Poligny, Jura.

2. Poligny, ch.-l. d'arr., Jura.

3. Hugues, fils aîné de Jean de Chalon, comte palatin de Bourgogne, du chef de sa femme Alix, fille d'Otton de Méranie et de Béatrice II, comtesse palatine de Bourgogne.

que nos avons, en quelque lou que ce soit, en lor mains, et moubles et non moubles, por panre, vendre et por faire lour volenté tant que il seront paié des dites trois centz livres entierement. Ou tesmoingnaige de la quel chose, nos avons fait a metre en ces presantes letres les seels Symon, abbé de Rosieres [1] et Jehan, priour d'Arbois. Et nos Symons, abbes de Rosieres davant diz, et nos Jehanz, priors d'Arboys davant diz, avons mis en ces presentes letres uoz seels as requestes dou dit Huguon d'Arboys, chevalier, et dou dit Willemin de Poleingne, en tesmoignaige de verté. Ces letres furent faites l'an de l'incarnation Nostre Signor mil cc. et sexante cinc, ou mois de fevrier.

VIII. 1290, juillet (Arch. dép. Côte-d'Or, B. 10485 ; original scellé).

Nos Othes, cuens palatins de Bourgoigne et sires de Salins, façons savoir a touz que come nobles hom nostre amez et foiauz Aymes, sires de Faucoigney [2], nos ait acreu le fie qu'il tient de nos des choses ci apres devisées et les ait repris de nos come les choses et le fie qu'il tenoit de son propre aleul, c'est a savoir les deimes de Lisseu [3], ces de Saint-Salvour, ces de Froideconches, ces de Saint-Vaubert, ces de la Chapele et ces de Baudoucourt [4] que li seignour de Saint-Remei [5] tiennent de lui ; et nos ait encor li diz sires de Faucoigney faiz plusours servises des quex nos sumes tenuz a lui dou reguierdoner, nos en recompensation de toutes ces choses, donons et avons donei permanaublement, por nos et por nos hoirs, audit signor de Faucoingney, por lui et pour les suens, le fie ou le rierefie de la Franche Vile [6], lequel fie ou rierefie on tenoit ou devoit tenir de nos. Et volons et comandons par ces letres a mon seignour Jehan le conéstauble et a ces qui riens tienent a la Franche Vile de nos que il entroient en l'omaige dou dit seignour de Faucoiguey dou dit fie, sens atendre autre comandement de nos. Et volons que cis comandemenz vaille autant com se nos le faciens de boche, se li comandemenz de boche vaut miez que cil de letre, et les quitons des homages dou dit leu de la Franche Vile et des apartenances, tantost com il seront entrei en l'omaige dou dit seignour de Faucoigney dou dit fie de la Franche Vile. Et renonçons en cest fait a tote exception de deception, de fait de barat et de lesion, de condition sens cause et a tout ayde de droit, de canon, de lois ou de costume et au droit qui dit que generaus renonciacions ne vaut. En

1. Rosieres-sur-la-Cuisance, ancienne abbaye de l'ordre de Citeaux, dans le décanat de Salins.

2. Faucogney, ch.-l. de canton, arr. de Lure, Haute-Saône.

3. Luxeuil, ch.-l. de canton, arr. de Lure.

4. Saint-Sauveur, Froideconche, Saint-Valbert, Baudoncourt, la Chapelle-les-Luxeuil, communes du canton de Luxeuil.

5. Saint-Remi, canton d'Amance, arr. de Vesoul, Haute-Saône.

6. Frauchevelle, canton et arr. de Lure.

tesmoignage de ce, nos avons mis nostre seel en ces letres. Doné a Arbois [1], le mecredi apres l'uitive de la nativité saint Jehan Baptiste, l'an mil dous cenz notnante, ou mois de juil.

IX. 1296, juin 4 (Arch. dép. Doubs, B. 48 ; original scellé).

Othes, coens palatins de Bourg*oigne* et sires de Salins, a noble baron nostre amey et feal monseignor Thiebaut, conte de Ferrates [2], salut. Come nos aiens faites et ehues covenances a tres haut prince nostre chier seignor Ph*elippe*, p*er* la grace de Deu roy de France [3], de marier nostre ainz née fille a son ainz ney fil, li quels devra estre roys de France, et p*or* fermetey et plus grant sehurtey des dites covenauces accomplir, nos aiens promis metre en la main dou dit roy, nostre seignor, en nom de nostre dite fille, de no*z* chastials et de nostre terre et de no*z* fyez, nos vos maudons et comandons que vos dou fye que vos teuez et devez tenir de nos entrez en la foy et en l'omage dou dit roy, nostre seignor, recevant ou non de nostre dite fille. Et faites le dit homage en la main nostre amey et feal frere, monseignor Hug*on* de Bourg*oigne*, li quels est establiz a ce, ou non de nostre seignor le roy, et prometez a obeir au roy nostre seignor dessus dit et au dit monseignor Hug*on*, son leu tenant, et a son baillif et a ses messages, si come a governour et a tutour de nostre dite fille. Et quant vos aurez faite la feautey et l'omage dessus diz et le soirem*ent* de obeir, adonc nos volons que vos soiez quites de l'omage que vos estes tenuz a nos. En tesmoign*aige* de la quel chose nos vos envoions ces lettres pendanz seellées de nostre grant seel. Doney l'an de Nostre Seignor mil dous cenz nonante seix, le lundi apres l'uitive de feste saint Urbain.

X. 1303, septembre (Arch. dép. Côte-d'Or, B. 10490; original scellé).

Je Girarde, femme çay en arriers Jehan de Montjovet [4], escuyer, fais savoir a touz ces qui verront et orront cels presentes lettres que je tigne en fye lige, pour moy et pour mes hoyrs, dou noble baron Jehan de Chalon, conte d'Aucerre et seignour de Roceffort [5], et de ses hoirs, toutes les choses ci apres escriptes et devisées, c'est a savoir doux mais de terre seant en la ville et ou terrethoire de Montjovet, ensamble toutes les appendises et les app*er*tenances des diz mais quex qu'eles soient, ne coment que ele (*sic*) soient nummées. Des quex mais, li uns est appellez vulgament li mais Gugnet a Mareschaut et li autres est auxi vulgament appellez li mais es Abergeours :

1. Arbois, ch.-l. de canton, arr. de Poligny, Jura.
2. Ferrette, à l'ancien arrondissement de Mulhouse, Haut-Rhin.
3. Philippe le Bel.
4. Montjouvent, canton d'Orgelet, arr. de Lons-le-Sauuier, Jura.
5. Rochefort-sur-Nenon, ch.-l. de canton, arr. de Dôle, Jura.

item does pieces de terre seant ou terrethoyre de Merlye [1], des quex li une siet de lez le champ Perron Deselle, d'une pert, et de lez le champ es enfanz... Drogon d'Orgelet [2], d'autre ; et li autre pice siet a l'eschalier entremie des doux champ Humbert, fil a Roux de Merlye. Ou tesmoignaige de la quel chose, je li dite Girarde hay prié et requis religious home et honeste frere Hugon, priour de Valcluse [3], de l'ordre de Chartrousse et mon seignour Beruart de Moyrenc [4], curé de Sarroignie [5], que il metent lour seas pendanz pour moy en ces presentes lettres. Et nos, freres Hugues priours et Bernars curez dessus diz, a les prieres et a la requeste de la dite Girarde, havons mis pour li nostres seax pendanz en ces presentes lettres, en tesmoignaige de verité. Ce fu fait et doné, l'an de Nostre Seignour corrant per mil trois cenz et trois, ou mois de septembre

XI. 1307, mai (Arch. dép. Côte-d'Or, B. 404 ; original jadis scellé).

Nos Estevenins li Barbiers et Vienaz dit Valous, gardours en ce temps dou seel de nostre chier et redoutei seignour, le roy de France, douquel on use en la cort de Poloigney [6], façons savoir a touz cex qui verront et orront cest present transcript que nos avons vahues, et je ausiment Perraz, clers tabellions de la dite cort, unes lettres saynes et entieres, non mie reses ne cancellées, ne corrumpues en aucone partie de lour, li tenors et li forme des quex est tels : « Nos Jehams de Chalon, sires d'Arlay [7], façons savoir a touz cex qui verront et orront ces presentes lettres que comme nos dehussains et fussains encore tenuz a noble homme nostre bien amei et feial mon seignour Jeham de Vianne, seignour de Mirebel en Montaigne [8], en dous mile et trois cenz livres de petiz tornois pour cause de la vendicion dou chastel de Chasteillon en Montaigne [9], de la vile, des fiez et des rirefiez, des cors des aigues, des bois et de toutes les appendises dou dit chastel, le quel li diz Jehams de Vianne nos ha vendu, baillié et delivrei por certain pris, emsic com il est contenuz en lettres de la vendicion, nos regardanz et consideranz le communal proffit de nos et dou dit Jeham, a la proiere et a la requeste dou dit Jeham, avons aissis et assignei, baillé et delivré perpetuelment a dit Jeham de Vienne, pour lui et pour ses hoirs, ou a celui cui il les outroiera, dous cenz et trente livres de rente de bone et leial monoie corsable en la dyocise

1. Merlia, hameau de la commune d'Orgelet.
2. Orgelet, ch.-l. de canton, arr. de Lons-le-Saunier.
3. Vaucluse, ancienne chartreuse, dans le décanat des Montagnes.
4. Moirans, ch.-l. de canton, arr. de Saint-Claude, Jura.
5. Sarrogna, canton d'Orgelet
6. Poligny, ch.-l. d'arr., Jura.
7. Arlay, canton de Bletterans, arr. de Lons-le-Saunier.
8. Mirebel, canton de Conliège, arr. de Lons-le-Saunier.
9. Châtillon, canton de Conliège.

de Besençon, sus nostre terce partie dou gros de la table et des menuz den*ers* que nos avons et devons avoir en la salnerie de Salins, a prendre et a recevoir chascon an perpetuelm*ent* de la dite salnerie, sus nostre dite terce partie, pour les dous mile et trois cenz livres dessus dites. Item, cu*m* li diz Jehamz de Vienne ait en la dite salnerie, huit vint livres de rente chascon an en la dite salnerie, les quex sunt aissises a lui por le mariaige dame Conteisson de Geneve, sa femme ; les quex sommes d'argent li diz Jehams et li suens doivent tenir de nos et des nostres en fie et en chaisement. Les quex dous cenz et trente livres et les huit vinz livres dessus dites de rente nos promettons paier et rendre chascon an a dit Joham ou a son commandeme*n*t, ou a celui cui il les outroieroit, es termes ci apres devisez, c'est a savoir : a la saint Estayne d'estey, la moitié des sommes d'argent dessus dites, et a la saint Andrier prochaynement ensigant, l'autre moitié. Les queles dous cenz et trente livres et les huit vinz livres dessus dites de rente, nos por nos et por les nostres promettons a dit Joham de Vienne et es suens, ou a celui cui il les outroieroit garandir, deffendre et apaisier, en touz lues et devant touz juges. [l. 17] Et doivent estre les sommes d'argent dessus dites frainches de touz servituz, sal ce que li diz Jehams de Vianne et li suens les doivent tenir de nos et des nostres en fie et en chaisem*en*t perpetuelment... [l. 26] En tesmoign*aige* des quex chouses, nos avons mis nostre seel pendant en cex presentes lettres, avoc le seignal maistre Pierre de Monbeliart, tabellion publique de l'autorité lo pappe, p*er* la cui main nos avons fait faire cest present instrument. Ce fut fait a Salins [1], en la saule le conte, le mercredi devant la Penthecoste, l'an mil trois cenz et dous, presenz mon seign*or* Amey de Montagu [2], seignour de Lois, monseignor Pierre de Verchans [3], mon si Renaut dou Nuseroi [4], chevaliers, et Jeham des Champs, damoizel, tesmoinz a ce appelez et requis... Nos Estevenins Barbiers, Vienaz Valous et Perraz, tabellions, avons mis lo seel dou dit roy douquel hon use en la cort de Poloigney, en cest present transcript. Don*ei* le jour de nostre vision, lo mardi apres l'uictave de Penthecoste, l'an corrant p*er* mil ccc. et sept, ou mois de may.

1. Salins, ch.-l. de canton, arr. de Poligny.

2. Montaigu, canton de Conliège.

3. Verchamps, comm. de Condes, canton d'Arinthod, arr. de Lons-le-Saunier.

4. Nozeroy, ch.-l. de canton, arr. de Poligny.

TABLE DES DOCUMENTS ANALYSES

I. Bailliage d'Amont.

1. — 1257 janv. Henri de Saunaz, C. d'Or, B 10473.
2. — 1257 juin. Thiebaut de Neuchâtel, Doubs, B 21.
3. — 1262. Estevenat de Montagney, Doubs, B 468.
4. — 1263. Thierry de Montbéliart, Doubs, B 486.
5. — 1264 janv. Hugues prieur de Port, C. d'Or, B 1058.
6. — 1264 février. Guillaume de Seveux, C. d'Or, B 10476.
7. — 1266. Joffroy de Montureux, Doubs, B 473.
8. — 1268. Heluys, vicomtesse de Vesoul, C. d'Or, B 1058.
9. — 1270. Testament de Colombette de Cresancey, T. O. B., n° 3.
10. — 1273. Thomas de Ronchamp, C. d'Or, B. 10479.
11. — 1276. Alix de Bourgogne, Doubs, B 505.
12. — 1279. Poinz de Sorans, C. d'Or, B 10481.
13. — 1282 février. Lambert d'Ennormunt, C. d'Or, B 1062.
14. — 1282 nov. Testament de Hugues, prévôt de Vesoul, T. O. B., n° 8 (copie).
15. — 1283. Poinz de Sorans, Doubs, B 325.
16. — 1284. Renaud de Bourgogne, C. d'Or, B 10483.
17. — 1286. Jean de Betaucourt, C. d'Or, B 10483.
18. — 1292 avril. Othenin de Venes, C. d'Or, B. 10485.
19. — 1292 juin. Etienne de Vaudelans, C. d'Or, B 10485.
20. — 1292 sept. Etienne d'Oiselay, C. d'Or, B 10485.
21. — 1292 nov. Hugues de Bourgogne, Doubs, B 48.
22. — 1293 sept. 6. Etienne d'Oiselay, Doubs, B 48.
23. — 1293 sept. 24. Thierry de Mollans, Doubs, B 468.
24. — 1295 mars. Ligue des barons comtois, Mus. Archiv. Départ.
25. — 1295 avril. Richard de Dampierre, C. d'Or, B 10486.
26. — 1295 juin. Le même, *ibidem*.
27. — 1295 juin. Hayme de Faucoguey, C. d'Or, B 10486.
28. — 1297 mai. Montbéliard. Halias, juif de Vesoul, C. d'Or, B 1058.
29. — 1297 nov. Vesoul. Othes, comte de Bourgogne, Doubs, B 48.
30. — 1298 juin. Gautier d'Echenoz, C. d'Or, B 10488.
31. — 1298 juin. Guichard, châtelain de Jussey, E. Petit, VI 442.

31 *bis*. — 1298. Jean de Faucoguey, vidimus de 1299, C. d'Or, B 1058.

32. — 1299. Jean de Bourgogne, C. d'Or, B 10488.
33. — 1300. Joffroy d'Auxelles, C. d'Or, B 10488.
34. — 1301. Testament de J. d'Auxelles, C. d'Or, B 1058.
35. — 1302. Villermin de Vesoul, C. d'Or, B 1058.
36. — 1303. Hugues de Bourgogne, C. d'Or, B 304.
37. — 1305. Estevenin de Cresancey, Doubs, B 468.
38. — 1306. Hugues de Bourgogne, Doubs, Saint-Paul de Besançon, carton 1.

39. — 1307. Martin, abbé de Bithaine, C. d'Or, B 1058.
40. — 1309. Thiebaut de Neuchâtel, C. d'Or, B 1058.
41. — 1310. Thiebaut de Neuchâtel et le prieur de Dannemarie, C. d'Or, B 1058.
42. — 1312. Beatrice et Villemate de Faucogney, C. d'Or, B 10492.
43. — 1312. Testament de Hugues de Bourgogne, C. d'Or, B 308.
44. — 1312 juin. Lettres du même, *ibidem*.
45. — 1316. Guiotte de Vellerot, C. d'Or, B 10494.
46. — 1321. Henri de Grandvillars, C. d'Or, B 10498.
47. — 1333. Testament de Jeanne de Montfaucon, T. O. B., nº 40.
48. — 1334. Testament de Mahaut de Rougemont, T. O. B., nº 42.
49. — 1346. Regnaud de Villers, C. d'Or, 1058.
50. — 1353. Testament d'Alix de Bavilliers, T. O. B., nº 67 (copie).
51. — 1359. Testament de Jean vicaire de Delle, T. O. B., nº 79.

II. Bailliage du milieu ou de Dôle.

1. — 1249. Hugues d'Antigny, Doubs, B 21.
2. — 1251. Pouçat de Poligny, Trésor des chartes, nº 3940.
3. — 1251. Jean de Montferrand, C. d'Or, B 10473.
4. — 1254 mars. Guillermin de Choisey, C. d'Or, B 10473.
5. — 1254 mai. Pierre de Châtillon, Doubs, B 462.
6. — 1254 nov. Hugues de Neublans, Doubs, B 45.
7. — 1254 *circa*. Hugues de Rans, C. d'Or, B 10473.
8. — 1255. Willaume, archevêque de Besançou, C. d'Or, H 1240.
9. — 1255. Le même, *ibidem*.
10. — 1262. Gui d'Augerans, Doubs, B 315.
11. — 1265. Hugues de Neublaus, C. d'Or, B 10476.
12. — 1265. Bertin d'Espernay, Doubs, B 65.
13. — 1266. Hugues de Chalon, Doubs, B 29.
14. — 1267. Othenin de Bourgogne, Doubs, B 16.
15. — 1268. Hugues de Montferrand, Doubs, B 453.
16. — 1274. Dôle. Jacques de Dôle, Doubs, B 343.
17. — 1275. Dôle. Blonde, veuve Guillemin, Doubs, B 343.
18. — 1275 déc. L'official de Besançon, Doubs, B 468.
19. — 1276. Amé de Montfaucon, Doubs, B 311.
20. — 1277. Jean, abbé de Saint-Vincent-de-Besançon, Doubs, B 436.
21. 1279 avril. Simon de la Marche, C. d'Or, B 10481.
22. — 1279 juin. Besançon. Othes, comte de Bourgogne, Doubs, B 18.
23. — 1280. Official de Besançon, Doubs, B 468.
24. — 1282. Hugues de Montferrand, Doubs, B 51.
25. — 1284. Fromont de Corcondray, C. d'Or, B 10483.
26. — 1284. Le même, *ibidem*.
27. — 1284 août. Dôle. Guiote de Dôle, Doubs, B 344 [illegible].
28. — 1288. Besançon. Othes, comte de Bourgogne, Doubs, Saint-

Paul de Besançon, carton 1.
29. — 1289. Le même, *ibidem*.
30. — 1290. Franchises de Besançon. Mus. Archiv. Départ., p. 205.
31. — 1292 juin. Dôle. Othes, comte de Bourgogne, C. d'Or, B 1058.
32. — 1292 octobre. Philippe de Partels, C. d'Or, B 1056.
33. — 1292 nov. Le même, Doubs, B 48.
34. — 1293. Hugues de Bourgogne. C. d'Or, B 1058.
35. — 1294. Besançon. Jean de Chalon-Arlay, Doubs, Saint-Paul-de-Besançon, carton 1.
36. — 1296 mars. Testament de Clémence d'Oiselay, T. O. B., nº 12.
37. — 1296. Othenin d'Ornans, Doubs, Saint-Paul de Besançon, carton 1.
38. — 1300. Testament de W. de Ronchaux, Arch. du Rhône. partie non inventoriée.
39. — 1301. Official de Besançon. C. d'Or, B 1058.
40. — 1304. Mahaut, comtesse d'Artois et de Bourgogne, Doubs, B 328.
41. — 1305. Official de Besançon, C. d'Or, B 1058.
42. — 1308. Le même, C. d'Or, B 10491.
43. — 1311. H. de Neublans, Doubs, B 442.
44. — 1312. Official de Besançon, C. d'Or, B 10492.
45. — 1313. Jean de Boyon, C. d'Or, B 1279.
46. — 1316. Testament de Guy de Cicon, T. O. B., nº 27.
47. — 1325. Testament de Renaud Leupart, T. O. B., nº 34.
48. — 1327. Codicille du même, *ibidem*.
49. — 1338. Testament d'Othon de Cleron, T. O. B., nº 46.
50. — 1349. Testament de Marguerite de Monnet, T. O. B., nº 61.

III. Bailliage d'Aval.

1. — 1250 mars. Hugues de Chalon, comte de Bourgogne, Doubs, B 65.
2. — 1250 décembre. Jean I de Chalon, Doubs, B 308.
3. — 1250 décembre. Hugues de Chalon, Doubs, B 308.
4. — 1251. Guy, comte de Forez. Doubs, B 392.
5. — 1252 avril. Jean I de Chalon. C. d'Or, B 10473.
6. — 1252 sept. Le même, C. d'Or, G 1132.
7. — 1253. Le même, Doubs, B 328.
8. — 1255. Le même, Doubs, B 413.
9. — 1259. Le même. Trésor des chartes, t. III, nº 4587.
10. — 1260. Le même, Côte-d'Or B 10474.
11. — 1260. Le même, Doubs, B 16.
12. — 1263. Le même, *ibidem*.
13. — 1264. Le même, Doubs, B 468.
14. — 1264. Poinz d'Ugna, Doubs, B 493.
15. — 1265. Jean, abbé de Baume, Doubs, B 384.
16. — 1266 juillet. Jean I de Chalon, Doubs, B 21.
17. — 1266 août. Hugues de Chalon, Doubs, B 29.
18. — 1267. Othes, comte de Bourgogne, Doubs, B 16.
19. — 1269. Le même, Doubs, B 42.
20. — 1269. Alix, comtesse de Bourgogne, Doubs, B 18.

21. — 1270. Othes, comte de Bourgogne, Doubs, B 18.
22 — 1273. Villaume d'Arbois, Doubs, B 316.
23. — 1274 janvier. Othes, comte de Bourgogne, C. d'Or, B 304.
24. — 1274 mars. Le même, N. de Wailly, Chartes de la collection de Lorraine, n° 164.
25. — 1279. Othes, comte de Bourgogne, C. d'Or, B 290.
26. — 1279. Le même, *ibidem*.
27. — 1280 février. Le même, C. d'Or, B 304.
28. — 1280 avril. Girard de Poligny, Doubs, B 384.
29. — 1280. Othes, comte de Bourgogne, C. d'Or, B 304.
30. — 1281 février. Le même, C. d'Or, B 290.
31. — 1281 août. Le même, C. d'Or, B 1062.
32. — 1286. Perrenin de Lons-le-Saunier, B 311.
33. — 1288. Othes, comte de Bourgogne, C. d'Or, B 1279.
34. — 1289. Hugues, prieur de Poligny, Doubs, B 21.
35. — 1293. Jehan de Chalon-Arlay, Doubs, B 66.
36. — 1293. Le même, Doubs, B 51.
37. — 1302. Humbert de Lons-le-Saunier, Doubs, B 311.
38. — 1303. Jean de Chalon-Arlay, C. d'Or, B 10490.
39. — 1304. Guillermette de Marigna, Doubs, B 311.
40. — 1306. Humbert d'Orgelet, Doubs, B 468.
41. — 1310. Perrenin de Lons-le-Saunier, Doubs, B 311.
42. — 1311. Testament de Huguenin Gavein, T. O. B., n° 21.
43. — 1315 février. Jaquet de Poligny, C. d'Or, B 10494.
44. — 1315 avril, Testament de Hugues de Montmorot, T. O. B., n° 24 ; copie du XIVe siècle.
45. — 1320. Testament de Guillemin de Charrins, T. O. B., n° 30.
46. — 1329. Voisin, bailli d'Orgelet, Doubs, B 29.
47. — 1340. Testament de Richard de Mousajon, T. O. B., n° 49.
48. — 1341. Testament de Renaud de Charrins, T. O. B., n° 50.
49. — 1347. Testament de Jean d'Andelot, T. O. B., n° 58.
50. — 1355. Testament de Guillaume de Marigna, T. O. B., n° 71.

ÉTUDE PHONÉTIQUE [1]

VOYELLES TONIQUES

1. De même qu'en Bourgogne, l'*e* sorti de l'a latin libre et pur ne se développe en *ey* qu'à la finale en roman : *doney* I

1. Les chiffres romains I, II, III renvoient respectivement aux documents des bailliages d'Amont, du Milieu ou d'Aval ; les numéros en chiffres romains plus petits qui les suivent se réfèrent aux pièces publiées et ceux en chiffres

VIII, I, 12, 24, II XI, III 9, var. *donei* I VIII, XII, III VII, à côté de *doner* II XII, III VI, et *donez* I XII, *nomey* et *nomez* II 27, *prei* et *prez* I 35, II 46, *voluntey* I 24, II IV, XI, III IV, en regard de *garder*, I X, II XI, III 5, *auter* < altare I 34, II 47.

Signalons toutefois, sur les confins du Langoine, quelques rares exemples du développement en *ey* devant une consonne orale : *gardeir*, *osteiv*, *preiz* dans un acte de vente scellé à Vesoul, mais qui paraît avoir été dressé dans la région de Dompierre-sur-Salon (I XII), *ameiz* dans une charte de Hugues de Bourgogne, seigneur de Port-sur-Saône (I VIII).

A côté des formes primitives *sel*, *tel*, on voit apparaître sporadiquement les formes *seyl* III IV et *teil* I 23, III 13, qui s'expliquent par la chute de l'*l* finale dans la prononciation ; cf. *avry* < aprile I 42, *fillo* < filiolu I 51 et *ostey* < hospitale au vers 601 de *Li abrejance de l'ordre de chevalerie*.

1 *bis*. La brisure en *ie* de *e* venu de a se constate dans *biers* < baro I 5, III 39, *tiel* < tale III 18. Dans *curié* I V, IX, 14, II 36, *jurié* II XI, III II, nous avons probablement affaire au développement d'un *i* par l'*r* précédé d'une voyelle palatale ; cf. le vieux lyonnais *virier* < * virare, *iri* < īra [1].

2. -ata- donne toujours *-ée*, jamais *-eie*, comme cela arrive en champenois et en lorrain : *donée* I XII, II 9, *livrée* III VI.

3. -atr- est représenté habituellement par *-er-*, *-err-* : *pere*, *frere*, *mere*, *tuteres* CHC 7, *procurerres* CCB 387, et rarement par *-eir-* : *freire* à côté de *frere* dans III 13, 42, *peire*, *meire* dans I 31 bis. Je relève la forme *textaire* < testator dans I 44.

4. a + nasale aboutit à une diphtongue nasale notée *ain* ou *ein* : *main* I XII, *clains* I IX, III VI, à côté de *mein* III 44, *cleins* I

arabes aux pièces analysées. Les sigles CCB, CHC et TOB renvoient, les premiers au *Cartulaire des comtes de Bourgogne* publié au t. VIII des *Mémoires de l'Académie de Besançon*, le second au *Cartulaire de Hugues de Chalon* publié par B. Prost et S. Bougenot, le troisième aux *Testaments de l'officialité de Besançon* publiés par Ulysse Robert, dans la collection des Documents inédits. Les formes qui ne sont suivies d'aucune indication de source sont celles que l'on rencontre partout.

1. L'*ū* latin ayant conservé en rhodanien sa prononciation vélaire, le développement de *i* ne s'est pas produit dans le v. lyon. *curar*, *courar*, *corar* < cūrare (Légendes en prose lyonnaise), non plus que dans le savoisien *encorà* « curé » ; cf. *Romania*, t. XL, p. 1 et suiv.

14, II 36, *nonains* I 1 et *nonneins* II 36. Dès l'époque à laquelle remontent nos textes, cette diphtongue tend à se réduire à une nasale simple notée *en* : *plen* < planu III 1, *reclen* I III, *Loen* cas. obl. « la Loue », rivière du Jura, III VI, *Suren* < Surane III 1, en rhodanien *Suran*, affl. de l'Ain [1].

5. A la pénultième, voici la série des graphies usitées dans nos documents : *fontaine* II 9, III VI, *fontainne* III 26, *certeine* I 13, *semeinne* I 50, II 36, *certene* II IV, *fonteune* I V, 13. A côté de la graphie *nn* qui est l'indication habituelle de la nasalisation de la pénultième, je relève la graphie *gn* dans *certeigne* III 30.

6. a + l et a + l + cons. aboutissent d'ordinaire à *-aul* : *chasaul* < casale II 49, *leaul* II 27, *espiciaul* I 46, II X, *saule* « salle » III XI et *aule* < german halla, *Baulme* < balma III 41, *saul* < salvu II VIII. La notation *al* n'est pas rare, mais elle était, sans doute, purement étymologique : *official* I 20, *perpetual* III III, *chasal* III VI, *universalx* I 47, *val* < valle III II, à côté d'*officiaul* II X, *perpetuaul* III 45, *chesauls* I XII, *universaul* III 44, *vaul* CHC 611, *corporal* I 11, II VIII, *natural* I, 47. L'élimination de l'*l* se constate, à la pénultième, dans *sauve* III VI, *Baume* I 11. Le passage normal de *-al-* à *-el-* a eu lieu dans *tel*, *quel*, *chatez* < capitales III VI. A côté de *sel* III III, on rencontre *sal* I 11, III 6.

7. a + labiale. La semi-voyelle dégagée par la labiale s'est combinée avec l'*a* antécédent : *estauble* I X, 9, 24, II 8, *conestauble* I 34, III VIII, *arauble* I XII, 46, *honorauble* II V, III 23. C'est là un phénomène commun à tous les dialectes de l'Est.

9. a + i̯ a donné naissance à la diphtongue *ai* parfois notée *ahi* : *paiz* < pace III II, *aigue* I XII, II VIII, III XI, *lais* < lacus II 11, III 47, *lai* < illac I 6, *frayne* II 36 ; *ahide* « aide » III 22.

L'entrave ne fait pas obstacle à l'action de la semi-voyelle : *saige* I X, 41, II VI, XI, *gaige* I 8, 45, *graice* I 42, *montaigne* III XI, *Romaigne* II 8, *estrainge* I 11, *plainche* I 20, II 47, *frainche* III XI, *eschainge* II 20, *vaiche* < vacca II 49, *taiche* « tâche » III 17.

-aticu : *usaige* II 32, *tesmoignaige* I, II, III, *finaige* I 27, II 26.

---

1. Cf. *Sura* (an. 1254), la Sure, affl. de la Drôme, et les autres rivières du même nom citées par Holder, *Alt-Celtischer Sprachschatz*, s. v. *Sura*

La graphie *ei* est rare : *monteigne* III 47, *Champeigne* I 6, *omeige* II 24. La notation par *e* qui apparaît dans quelques-uns de nos textes : *contret* < contractu I IX, *fresne* II 45, *mes* < magis I 46, II XI, nous montre que dès le XIIIe siècle, *ai* se prononçait ou tendait à se prononcer *è*. C'est là ce qui explique l'emploi de la graphie fautive *vaivre* III 47 à côté de la graphie normale *vevre* I 20, rhodan. *vavra*.

10. A la tonique, je n'ai que deux exemples à citer de *oi* venu de *ai* : *fois* < facio I 26, *Chessoigne* <*Cassania T. O. B. n° 14.

11. -ario-, -aria : *-ier-* alterne avec *-er-*, mais il semble bien que *-er* soit la forme primitive, c'est elle du moins qui nous apparaît dans les titres les plus anciens et dans les noms propres : *perer* < pirariu III 1, *pomer* III 1, *dener* I 5, *favrer* CCB 184, *Oiseler* III 18 ; - - *manere* I IV, II 49, *chandere* III II, *revere* I 11, II 11, *verreres* II 47, *derraynere* III VI, *banneres* II 30, *fornere* II 2, *Olivere* II 38, *Oreres* I 27, *Roseres* II 10, 45, en regard de *perier* II 49, *Labons-le-Sanier* II 47, *chadiere* II 47, *rivieres* III 43.

-iario- est habituellement représenté par *-ier* : *vergier* III VI, *mercier* I 14 ; *guaigiere* I 1, *Loischieres* <*Liscarias I 17, *Boyssieres* II 36 à côté de *Boisseres* I 48.

Notons la réduction de *ie* à *i* dans *chevalir* II 1, *proire* I IV en regard de *proiere* I III, *rivire* CCB 373.

13. -iato-. Je n'ai relevé la forme *-iei* que dans une charte qui parait avoir été écrite, sur les confins de la Lorraine, où, comme on sait, -iato- avait abouti à *iei* : *proiei, paiei* I 33. Partout ailleurs, on a *ie* : *proihie* I V, *baillie et delivrie* II VII, XI.

-iata- donne *ie* comme dans tous les parlers de l'Est : *chevalchie* III II, *soignies* < signatas I 28.

14. -iano- est représenté dans nos textes par la série *-iain*, *-ien*, *-in* :

1° *prochiain* III VII, *paiain* II 30, *maiain* < medianu II 30, *Juliaim* III VI. Pour ce qui est de *citiain* II 30, 32 qu'il faut se garder de classer ici, il s'explique par un plus ancien *citeain* II IV.

2° *prochien* I 23, *deien* I 6, *saint Aignen* III 5, *Burgoingnen* < Burgundiane II II et un grand nombre de formes verbales telles que *aviens* < habebamus, *faciens* < faciamus II XI.

3° *saint Aignin* I, 14, *min* « mien » I IV, *avins* I III, *deÿn* III 6. *Cusancin* < Cusantiane I 11.

15. -iaco- aboutit régulièrement à *-iey*, *-ey* : *Monteigney* III 44, Montagney, Doubs, *Montaigney* I 14, Montagney, Haute-Saône, *Poilley* < Pauliacu T. O. B. n° 35, Pouilley, Doubs, *Ruffey* < Ruffiacu III 44, Ruffey, Jura, *Sauvigney-les-Pesmes*, Haute-Saône, *Quincey* < Quintiacu I 14, Quincey, Haute-Saône, *Poloigney* < Pollēniacu [1] III 44, adaptation française Poligny, Jura, *Marrigney* < Matriniacu II 22, auj. Marigny, Jura.

16. De même que le bourguignon, le comtois répond souvent par *ai* au français *a* et plus rarement par *a* au français *ai* :

1° *ai* < habet I v, II v, *lai* « la » I 14, 15, 50, *lay* I 51, *mai* « ma » I 14, 51, *sai* « sa » I, 14, *vivrai* « il vivra » I 25, *plaray* « il plaira » II XII, *nytaive* I 31, *malaide* II 49.

2° *a* < habeo II 2, *mas* « mais » II 36, *faz* < facio I II, XII.

Je dois dire que je n'ai trouvé trace ni de l'un, ni de l'autre de ces traitements de *a*, dans les textes du Bailliage d'Aval.

16 *bis*. La réduction de *au* secondaire à *a* est fréquente : *Bame* I I, III 32 à côté de *Baume* I 11, *save* < salva I I, *atre* I V, III 44 ; cf. *Guillame* III 44, de *Guillaume*. De même à la protonique : *Laon lon Sanier* III 41, *chadiere* III IV, *Monfacon* II 19.

17. ę (lat. ē, ae). D'ordinaire, l'ę nous apparaît diphtongué en *ie* : *viez* < vetus I 42, III II, *nies* < nepos I IV, III 36, *siet* I 27, *fiert* I 11, *siegle* I 14, II 49, mais il échappe assez souvent à la diphtongaison : *Pere* I 38, 48, II 47, *secle* I 47, *arrere* III 21, 22.

ę + n est traité de façons diverses :

1° *bien* II X, *riens* II X, *tieng* II III, *tienent* III VIII ; *Estieinne* III VII.

2° *Estene* I 5, II 6, 16, 45, III 18.

3° *tein* < ten(e)o II 7, *Esteine* I 14, 19, *Esteinne* III VII, 47 ; — *Estaine* III, 8, *Estayne* III XI *tains* I 9 ; — *toin* I 19, *toing* I XII, 15.

ę + u. Contrairement à ce qui se passe en français, l'*u* tombe et l'*e* se maintient pur ou se développe en *ei* : *Mathe* I 51, *Andre(r)* II 33, *Bertholome(r)* II 35 ; *dei* < deu II 22, III 23, *fei* <

1. Du gentilice Pollēnius ; le gentilice Pollionius ne convient pas à la forme.

german. fehu II III et *fey* III 47, *Mathey* I 23, 48, *Andrey* I 29, 51, *Bertholomey* I IX, 7. Je n'ai relevé qu'un exemple de la persistance de *u*. c'est *deu* I 17, II XI. La diphtongaison de l'*e* est rare : *Andrier* III XI, *Mathie* III 26, *fiey* III 29.

18. ẹ + i̯. Nous retrouvons les deux séries types : *seix*, *sex* et *siex*, *sis*.

1° *deix* < decem I 12, 14, 28, II XI, *deimes* < decimos I 14, 23, III VIII, *seix* I XII, 28, 34, 38, 51, II XII, 39, 47, III IX, 44, *profeit* I 24, II II, 16, *esley* < *exlego I IX, *preis* < pretium I 43, II 39, III 22, 23, *leit* < lectu II 49, *seigre* < sequere I 31 bis, III 22, *mey* < mediu I 14, II 49, III 11, *saint Remey* I X, 46, var. *Remei* III VIII, *seige* < sediu II 23, 39, *remeide* I 34, II 49, *egleise* I 34.

2° *dex* III II, *demes* I 47, II 9, 18, 36, *sex* I 5, 17, *alere* « élire » II 30. *pere* < pejor II 49, *gete* < *jecitu II 36, *demée* < *de media I 28, III II, *euvangeles* II XI, *eglese* III 42, 44.

3° *diex* I X, *diesme* III 47, *dieme* II X, *siex* CHC 49, 102, *biez* < beciu II 11, 44, *pries* < pretium I 23, *liege* « lige » I 37. II V, X, *profiet* II IX, *giesent* < *jecent, *euvangiele* III XI.

4° *dis* II 4, *lige* II 2, *remide* III III, *songist* < subjecti II 30, *pice* à côté de *piece* III X.

C'est sans doute à *sex* que se rattachent les formes *déz*, *pée*, *pére*, *daipé* « dépît » que je relève dans les Noëls Bisontins.

ẹ + n + i̯ : *teigne* < teneat I 9, III VI, *veigne* < veniat I 3, II X, III 33 ; — *toigne* I 14, II 45, *voigne* I 51, II VIII, 27. Je note dans l'Ysopet de Lyon, au vers 718, la forme intermédiaire *taigne*.

19. -ĕrio- devient *-ier* : *mestier* I IV, *destorbier* CHC 354, *Maisieres* I 48. Nos textes ne contiennent aucune de ces formes en *-er* qu'on rencontre dans les textes bourguignons.

20. -ello-, -illo- ont donné successivement *-el*, *-eal*, *-eaul* : *chestel* très fréquent, *vessel* II 48, *seel* II 1 ; — *chesteal* II 47, *beal* I 14, II 11, *rapeal* III 30, *Perreal* III 44 ; — *beaul* II 11, *chasteaul* III 38, *seaul* I 18, III 38. L'amincissement de *-eal* en *-ial* est rare : *damoisial* I 47 à côté de *damoiseal* CHC 485.

-ella- : *novele* III II, *damaisele* II 42, *chapele* III 6 ; — *chapale* I 14, *ale* < illa I 14, 51.

21. ẹ (lat. ē, œ, ĭ). En comtois, de même qu'en bourguignon, l'*e* libre et l'*e* entravé sont traités de même : l'un et l'autre ont

donné naissance à la série *ei*, *ai*, *oi*, souvent simplifiée en *e*, *a*, *o*.

I. ę pur libre ou entravé : α. *heirs* I 6, III 6, 30, *feis* < fides CCB 142, *deivent* I 10, *discreyt* I 14, *discreite* II II, *receyvre* III 3 ; — *leitres* III 43, CCB. 96, 142, *leittres* I 36, III 45 (six fois), *meitre* et *meittre* I 36, *deites* < dēbitas II 30, *deis* pour un plus ancien **deeis* < deipso III I, *ainceis* III 4, *meisme* pour **meeisme* II 21, III VII, *kareime* CCB 394, *trezeime* III 47, *decei(p)s* < decessu III 26, *conteisse* CCB 142.

β. *sait* < sit III 44, *poait* < potebat III VI, *estait* I II, *poair* III VI, *Asais* < Alisense III VI, *daivent* < dēbent I 14 ; — *laitres* III 7. CCB 134, *maitre* < mittere III 43, CCB 152, *daitte* < dēbita I 14 (fréquent), *daiz* < debitos II 30, *maisme* CCB 446, *maimes* I IV, X, 10, III I, V, *karaime* III 44, CCB 385 X, *clairs* < clēricos, *Parisait* II IX, *Araiche* < Arisca CCB 102.

γ. *foy* < fide III IV, *pooir* III V, *pois* < pensu, *Frasnoy* < Fraxinētu II 49, *chandoile* II 47, *reçoivre* CHC 137 ; — *loitres* CCB 440, *doette* variante graphique de *doitte* < dēbita I 14, *dois* < de ipso II IV, 11, III VI, XI, *moiismes* I 22, *quaroisme* I 43, *quaroyme* III II, *deçois* < decēssu I VI, III 9, *Moloisme* < Molisāma I 44, *troize* < tredecim CCB 440.

Notons aussi *Forois* < Forense III 3 adaptation comtoise du rhodanien *Foreis*, anj. Forez.

II. ę + n libre ou entravé : α. *plein* II 47, *fein* CCB 152, *quinzeinne* III 33, *sezeinne* CHC 74, *Magdeleine* CCB 466 ; *Vareynes* < warēnnas CHC 451, *Leingres* < Lingones I 44.

β. *plain*, *fain* CHC 215, *painne* III 44, *quinzaine* CCB 162, *Magdelainne* II 50, *reaimbre* I 43.

γ. *pouloin* II 38, *foin* CHC 71, *ploin*, *poine* I 14, II 13, *poinne* I 28, II XII, 47, *moine* < mīnat I 37, *avoinne* II XI, *Magdeloine* CCB 238.

III. ę + i̯ libre ou entravé : α. *feire* I 6, *conseil* III VI, *veille* CCB 181, *pleige* CCB 176, *herneix* < -isco- « harnais » III 47, *domeine* III 30, *preigne* III VI, *contreint* CHC 15.

β. *consail* CCB 38, *vaille* « veille » II 38, *Saille* « la Seille » rivière CCB 181, *plaige* III 24, *privilaige* I 15, *daigent* < dēbeant III 44, *Usaige* < *Eusēbiu III 44, *forteraice* III 11, *demainne* III 13, *praigne* III 27, *contraindre* I X.

γ. *foire* I XII, *consoil* I 29, II XII, III 44, *mervoil* < mirabiliu CHC 267, *voille* I 51, II 47, *ploige* I 28, *doigent* II X, *forteroice*

III 11, *demoinne* CCB 154, *diemoinge* I XI, II 36, III 24, *soing* < signu I 49, *controindre* II VIII.

Citons encore l'adaptation comtoise du bugeysien *Beleys* < Belliciu en *Beloys* III 19, 20 et celle du Bressan *Breisse* < Brixia en *Broisse* II 43, III 5, 44.

En comtois, plus fréquemment encore qu'en bourguignon oriental [1], le suffixe verbal -ęsc- a été employé au développement des radicaux accentués de I. Cette forme suffixale nous apparait d'ordinaire sous le degré *oi*, mais nos textes conservent encore quelques vestiges des phases antérieures *ai* ou *ei*.

Voici, choisis entre un très grand nombre d'autres, quelques exemples de cette formation verbale qui, comme nous l'avons montré ici même, existe également en rhodanien.

Indicatif présent : 1. *ordenois* I IX, 14, 34, II 36, *delivrois* I 14, II X, *quittois* I 14, II X, *renonçois* I XII, II X, *laissois* I 14, 34. Et avec chute de l's finale, sous l'influence analogique de la forme correspondante non développée : *ordenoi* I 9, *loboi* < laudisco II VII, *renonçoi* I 5, II 27, *laissoi* I 14 ; cf. *outroy* à côté d'*outrois* < auctorisco, dans I 34.

Le degré *ei* se montre dans *obligei* II 1 et le degré *ai* dans *tesmoignay* CCB 92, cf. *Araiche* < Arisca CCB 102.

Subjonctif présent. J'ai relevé dans un titre de l'Auxois la 1e pers. du sing. *trespassois* qui postule un type en -ęscem modelé, quant à la désinence, sur amem [2] ; les textes comtois ne m'ont fourni que des formes analogiques en *-oie* : *trespassoie* I 47, *paiboibe* CCB 336 ; cf. *pressoie*, *enfantoie* aux vers 1773 et 1272 de l'Yzopet.

A la 3e pers. du sing., la forme habituelle est en *-oit* : *demoroit* I 50, II IV, *delivroit* I 14, 47, III 25, *retornoit* I 43, *chantoit* III 47, *antroit*, I 29, *assignoit* III 44, *bailloit* I 47, *paioit* I 14. Cet *-oit* tient lieu d'un plus ancien *-oist* attesté par *confermoist* qui se lit à côté d'*outraioist* dans les Franchises de Besançon (II 30).

Le degré *ei* nous apparait dans *loeit* qui nous a été conservé par une charte d'Auxonne, et le degré *ai* dans *payait* III 4, *esquemenyait* III VI.

A la 3e pers. du plur. je citerai *donoient* I 9, *devisoient* II 36,

1. Sur la direction est-ouest de ce trait dialectal, voyez *Romania*, XLI, 597.
2. *Romania*, XLI, 597.

juroient III 11, *entroient* III VIII, 29, *portoient* III 45, *assignoient* I IX, *bailloient* II 48, *paioient* I 43.

Un texte du bailliage d'Amont nous offre un exemple curieux de l'extension de notre mode de formation à la 3e conjugaison latine, c'est *matoient* « qu'ils mettent » I 17.

Ce mode de formation verbale s'est maintenu dans les patois : 3e pers. du sing. *lasseit* dans un Noël de Vanclans, arr. de Baume-les-Dames [1], 1e pers. du sing. *laissaïou*, 3e pers. du plur. *laissaïon* dans le patois des Fourgs, arr. de Pontarlier [2].

Voici maintenant quelques exemples de la réduction des diphtongues primitives *ei*, *ai*, *oi* provenant de ę̣ à *e*, *a*, *o* :

α. *letres* I 1, II IV, III II, VII, et *lettres* I 27, III 1, *metre* III II, à côté de *leitres* et *leittres*, *meitre* et *meittre*, *Aresche* III 44, *debz* < débitos I 34, en regard de *deites*, *decex* I IX, *contesse* III VII à côté de *decei(p)s*, *conteisse*, *treze* III II, *ades* I VIII en regard de *deis*.

β. *latres* et *lattres*, *matre* et *mattre*, très fréquents, *daz* < dēbitos I 34, II 32, *date* I 28, II 16, 23 et *dattes* I IX, 14, II 39 à côté de *laitres*, *maitre*, *daiz* et *daitte*, *clarc* I 14, 34, II XI, 39 en face de *clairc*, *saze* < sēdecim I XI, II 47, III 44, *traze* < trēdecim I 23, *desat* < decessu III 42, *promasse* III 27, *abasse* I 1, III 44, *vicontasse* I VII, X, *forterace* II XII, en regard de *forteraice* III VI, 8, *mame* CCB 360 à côté de *mayme* III 45.

γ. *savor* « savoir » III 6, *asor* « asseoir » III 42, *avor* « avoir » II 1, *hors* « hoirs » I 34, *querole* < querēla II 8, *loyoz* < laudisco I 27 à côté de *loboi[s]* II VII, *lautres* (*lotres*) I 19, CCB 141 en face de *loitres*, *promot* < promitto I XII, *pouot* et *devoit* I 27, *voloent* I IX et *voloient* II 36, *havoe*, *tenoe*, *davoe* I 25 en regard d'*avoie* II 17, *tenoie* I XII, *monoe* I 35, *escheote* à côté d'*escheoir* CCB 318.

Nous verrons plus loin que *oi* venu de ǫ + *i* s'est également réduit à *o*.

-itt-. Cette forme suffixale est représentée par *-et-*, *-at-*, *-ot-* avec prédominance très marquée de *-at-* :

α. *valet* I 47, *bichet* I 47, *Perrenet* III 44, *Montmoret*, *chaderete* CHC 74, *Willermete* I 5, *Jehannete* III 45.

β *Parisat* à côté de *Parisait* II IX, *gobelat* II 27, *biehat* I 14, II

1. Th. Belamy, *Recueil de Noëls anciens au patois de Besançon, suivi des Noëls au patois de Vanclans*, p. 214.
2. J. Tissot, *Le Patois de Fourgs*, p. 68.

XI, 46, *Damangat* II 44, *Hugonat* II 27, *Perrenat* I 3, II 23, *Symonat* III 42, *Odat* II XI, III 44, *Willermat* III VI; *chaderate* II 47, *vignate* II 49, *charrate* I 14, *Jehannate* I X, II 47, *Huguenate* I 42, *Villermate* II 32.

ỵ. *bichot* II 48, *junot* « juillet » II VII, *Estevenot* I X, *Odot* I 46, II VII, III 5; — *Guiote* II 27, *Mariote* I 25, *la Combote*, nom de lieu CCB 102.

C'est cette dernière forme qui paraît l'avoir emporté dans les patois : *Columbate* I 9, II X auj. *Colombotte* Haute-Saône, *Montmorat* III 44, auj. *Montmorot*, Jura.

24. i a passé à *e* dans *vele* < villa, cf. dans la toponomastique actuelle *Granvelle*, *Neuvelle*, *Velle-le-Châtel*.

-ina est devenu *-ene* : *amenne* I 35 mesure de solides, cf. Du Cange AMĪNA. De même au patois de Besançon : *faimenne* « famine » *maitennes* « matines ».

vīnea a donné *veigne* I 14, 15, III VI.

25. ǫ̣ est représenté par la diphtongue *ǫe* notée soit *oe* soit *ue*, avec prédominance de cette derniere graphie : 1° *proeve* III 24, *noef* < novu II 8, *foers* < foris I 28, *aioel* < aviolu III 23, *Mosteroel* I 7, *avoec* I 34 ; — 2° *prueve* III 27, *nuef* < novem I, II, III, *defuers* II 30, *saint Ferjuel* < Ferreolu CHC 463, *avuec* I 6, II 13, *aluef* I 25, II 5, *juesdi* I 23, 34, *cuer* CHC 597, *uevre* II 48.

Cette diphtongue s'est réduite à *o* fermé (*ou*) dans *mouble* II VIII, III VII, var. *moble* I 30, II 21, III XI, *rancours* CHC 615, *nouf* < novu II 8, *demoure* I 16 ; *prove* III XI, *fillol* III 49.

ǫ̣ + n aboutit en comtois, comme dans les autres parlers d'oïl, à la diphtongue nasale notée indifféremment *oen*, *uen* : *coens* et *cuens* I, II, III, *boens* < bonos I XII, 45, *boen* à côté de *coens* dans III 11. Notons que l'entrave n'empêche pas la diphtongaison : *coente* et à la protonique *coentesse* I 21, *cuente* I 22. La réduction à *ǫn* se constate dans *cons* III 11.

26. ǫ̣ + i̯ est représenté dans nos textes par *oi* (*oui*) ou par *ui* qui paraissent bien être deux graphies diverses d'un même son : *voil* < *volio I IX, 51 et *vuil* I 9, II 36, III 43, *oi(c)t* I 8, *ouit* CHC 120 et *uyt* I 31, *Lissouy* < Luxoviu I 14 et *Lixui* I 34, *bois* I XII, *avoi* II IV, *truil* < *troculu III VI, *Minestruil* III 45, auj. Ménétru-le-Vignoble, Jura, *muir* < morio I 43. C'est ici qu'il convient de classer *leuy* < locu I X et *lui* I 6, 22, II 36.

L'entrave n'a pas empêché le développement de la semi-voyelle dans *roiche* < rŏcca II 24, 47.

27. -oco-. Les notations ne sont pas très claires : *lue* I 10, II VI, III XI, *luef* II 32 ne font pas difficulté, nous y reconnaissons la diphtongue *ue* qui s'est maintenue dans le patois bizontin *luë*, *fuë*, mais à côté de *ue* nous rencontrons les monophtongues *ou*, *eu* : *lou* < locu III VII, cf. *çou* II 30, 31, III 6 et *leu*, I, II, III, *ceu* I IX, II 9.

28. Le continuateur de l'ǫ entravé est presque toujours noté *o* : *port* I XII, III 26, *cors* < corpus I 10. Cet *o* se prononçait fermé comme le montrent les graphies *Pourt* I 34, auj. Port-sur-Saône, *mouz* « mots » III 46, *prevoust* < praepŏsitu I 12. Dans les patois, l'*ó* entravé s'est développé en *ouë*, *oë* : *grouë* « gros », *foë* « fort », au patois de Besançon.

29. ǫ (lat. ō, ŭ) a donné naissance à la monophtongue *ou* notée indifféremment *o*, *ou* et plus rarement *u* : *seignor*, *lor* II 36, *religios* III 14, *roge* I 12, *does* < duas II 46, III X ; — *seignour*, *lour*, III 18, *religious* I II, III VII, *Dou* < Dŭbi I 11, *valour* II 24, III 15, *oure* < hōra I IX, 43, *doues* I, II, III ; — *seignur* III 6, *valur* I 28, *dues* I 5, *lupf* I III.

30. Le successeur de ǫ entravé est représenté tantôt par *o* tantôt par *ou* : *soz* < subtus I, II, III et *souz* II XII, *toz* < *tŏttos III 7 et *touz* III 30, *fors* < furnos I 47 et *fourz* I 45, *jor* II 25 et *jour* I 47, *borc* < burgu CCB. 327 et *bourc* III 3, *aost* II 13 et *crouste* I 7.

31. ǫ + i̯ donne *oi* : *coignois* < cognosco I XII, *croiz* I 20, *poiz* < puteu var. *pois* III VI, 39, 42, I 4, II 19, *boiche* « bouche » II 36, *roige* I 9, 41, mais dès l'époque à laquelle remontent nos textes, cette diphtongue se prononçait *ouey*, *oey* : *cognueis* I 20, *poeyz* III 11.

ǫ + n + i̯ : *Burgoingne* II III, *Bourgoigne* III VIII, *chaloinge* CHC 553, *Poinz* I 12.

oi s'est réduit à *o* dans *recoignos* II III, *cognosse* III 27 et dans les mots savants *ydone* II 47, *noitore* II 30.

Dans les formations en -atoriu- l'élimination de l'*i*, qui se produit également en rhodanien, remonte sans doute beaucoup plus haut : *batour* I 11, II 23, III 47, *terreor* II 11, *terror* II 10, *repossor* III 1, *Mirour* « le Miroir » III 49. De même dans *Vesoul* < Vesuliu.

32. o + n. La nasale *ō* est notée fréquemment *un*, surtout dans les textes du bailliage d'Aval : *maisun* II III, *num* I 4, *raisun* III 5, 19, *barun* II 3, 7, *barum* III 20, *Hugun* II 2, III 7, *baron Hugum* II 4, *ochoisun* III 19, *incarnaciun* II 2, III IV, *Besançun* II 1, *saincte Columbe* I 47, à côté de *maisom* III 11, *barom* II XI, III 2, *combe* < cūmba III VI, etc.

33. ū + n. La nasale sortie de cette combinaison est très souvent notée *on*, spécialement dans les textes du bailliage d'Aval : *chascon* I IX (trois fois), III III, XI, *chascom* III 6, *chescon* II 10, *negon* III 14, *cumon* < commūne II IV, III V, *londi* II IX, III 41, CHC 514, 599, *Oston* III III, *Yverdon* CHC 518 en regard de *chescuns* I 24, *un* II 2.

De même à la pénultième : *chesconne* (*chescōne*) I 13, *ancone* III XI à côté de *aucune* I VIII.

On voit que la nasale sortie de ū + n est rendue indifféremment par *on* et par *un*, de même que celle sortie de o + n. Je présume qu'à l'origine, elle se prononçait *oũ* au moins à la pénultième ; au XIIIe siècle, elle s'était ouverte en *ō*.

33 *bis*. Il se pourrait que *exclose* II 37, *esclouse* CCB. 373, remontent à un latin populaire *exclausa.

34. ū + i̯ : *muyre* < mūria III IV, *Mal Pertuis*, III I, *Furuise* < Fūrūsia, III VI, auj. la Furieuse, rivière, *seituyre* < sectūria, mesure de pré, *charruye* CCB 57. Rien ne nous autorise à affirmer que la graphie *ui* représente ici la diphtongue *ui*, par contre, il est certain que, dans les mots qui suivent, cette même graphie notait le son *oui* : *puys* < pŭteu III IV à côté de la forme normale *pois* (*pouis*). De même devant *n* dans *juygn* II 22, *juing* D 204, en regard des graphies habituelles : *joing* CHC 30, I 15, CCB 165, 392, 465, *joig*, I 2, II V, *join* CCB 100, *joyn* I 19, 26, 27.

L'*i̯* a été éliminé dans *fruz* « fruits » II XI, *celu* « celui » I 18, *cestu* « cestui » CHC 25, *autru* « autrui » I 7, *construz* < constructus I 47.

35. Par contre, nos textes écrivent très souvent *ui* pour *u* : *vertui* « vertu » I VIII, *vandui* « vendu » I 46, II VIII, 16, III 22, *ahui* « eu » II VIII, 16, 29, *recehui* II 16, *contenui* II VII, *dessuis* « dessus » I 8, 14, II 9, 15, 30, etc.

36. au aboutit à la monophtongue *ou* parfois notée *o* : *chouse* I, II, III, *Poul* < Paulu II 25, 28, 29, *Pou* I 14, *repous*

I 9, *loux* subst. verbal de *laudo* I 46 ; — *povres* I 47, *chosse* < causa I 42, II 30, III 6, *Pol* II 37, III 27, *Lore* II 14, III, 8.

au + i̯ : *Savoie* < Sapaudia CCB 249.

36 *bis*. Les successeurs de *o̯*, *o̯* ou *au* sont parfois infectés d'*i*, comme le successeur de *ũ* : *apostoile* III 7, *boinnes* < bŏdinas CHC 318, *doin* < dōno I IX, *dois* < duos CCB 142, *choyse* < causa III II, *choise* I 7.

VOYELLES PROTONIQUES

37. A. Ainsi qu'il fallait s'y attendre, nous trouvons en Comté, comme en Bourgogne, la forme *abergemant* III VI qui se rattache à la forme burgonde *bari-berg*. Notons aussi la persistance de l'*a* étymologique dans *hauz* < *habutu II XI, *abui* II VIII.

a + i̯ : *sairemant* II XI, III 5, 30, *gaigier* II 30, *raisun* II 2, *frainchement* III IV, *maisun* II III. On trouve aussi la notation *ei* : *seiremant* III VI, *seyremant* II IV, *meisom* I 35, III VI, *peier* I 30, parfois réduite à *e* : *mesom* III VI. C'est probablement par l'intermédiaire de *ei* que *ai* a passé à *oi* : *soiremant* III 26, *soirement* I 24, 37, 40, II 38, *roison* I, XII, 46, II 19, *afoitier* < *ad factare CHC 596, *achoisom* I 24, *ochoisum* III 19.

L'*a* a été assez souvent infecté d'*i* : *aissis* III XI, *saivoir* I VIII, *aipostoille* II 30, *bairet* « barat » I 15, *chaisemant* II 25, III XI. Dans les patois, l'infection est devenue la règle.

i̯ + a : *chesal* I 15, *Cherité* III 18, *chenoine* II I, X, *chevannes* CHC 156. De même devant une entrave : *chestel* I III, II 48, III VI, 26, *Chestoillon* II XII, *Chesseigne* I 24, *cherrues* CHC 396, *chestiaus* à côté de *chastians* III VI.

38. a + labiale : *aubergement* III 11, *aupertenances* CCB 96, *Lauborier* à côté de *Laborier* « laboureur » CHC 529, *estaubli* I 47, II 44, *auvoc* « avec » I 14, *Fauverney* « Favernay » CCB 110 ; de même à l'intertonique *testaumant* I 9, II 36. Le passage à *au* se produit également devant la gutturale sourde : *vauquer* I 43, *auccion* actione III 19.

a + l + cons. : *salnerie* III XI, 47, *salvoir* I 34, III VIII, *chevalchye* III II, *Montfalcon* III IV, *communaltey* CHC 294, à côté de *chaudere* III, II *auter* < altare I 34, *leautey* I 24. Cet *au*

secondaire se simplifie souvent en *a* : *chadiere* III IV, *Laon le Sanier* III 41, *Asais* « Auxois » II VI, *Facoigney* « Faucogney » I VII, VIII, *chevachie* II 40, *Monfacon* II 19, *foiatey* III 9. De même *savaige* < silvaticu. Dans *haost* < augustu I IX, la réduction de *au* à *a* remonte au latin.

38 *bis*. a + r + cons. > *er* : *ergent* II 45, III 44, *guerder* I 28, III 44, *berbier* III 44, *merquix* II XII, *pertie* III 31, *Erbois* « Arbois » III 22, *Ertoys* « Artois » II 48, *Loscherdet* II 48 nom d'homme dérivé de *Loschard*, *Montmertin* I 48.

39. *a* = franç. *ai* : *Montagu* III 49, *façons* II VI.

40. E. (ĕ, ē, ĭ). La série *ei*, *ai*, *oi* signalée à la tonique se retrouve ici :

I. *seignor* I, II, III, *seyxante* I 5, III 10, *meitié* II II, III 46, *seignal* III XI, *deien* I 6, *leial* II VI et à l'intertonique : *Chasteillon* II 38, III XI, *expleitauble* I 25, *outreiois* II X, *Conteisson* III XI.

II. *saignor* III 7, *paicherie* II 37, *maillour* III 44, *praichours* III 34 ; — *Chestaillon* I 11, II VI, *archevaichie* III 14, *damaiseal* II IX.

III. *soignour* très fréquent, *soignier* < signare I 28, *soitnires* CHC 149, CCB 344, *soial* < sigillu III III, *moillor* II 32, *enloier* < ligare, *proiere*, *proiié* III 23, *soial* III III, *moillor* II 32, *foiaulx* I VI, *Loischieres* I 17, *poicherie* I 31 ; *Chastoillon* I 14, 43, II XII, *consoillier* II V, *Poloigney* < Pollēniacu III XI, 28.

Nos textes nous présentent quelques exemples du développement de *ei* en *i*, sans doute par l'intermédiaire de **iei* : *signor* I XII, 12, 13, II 13, 22, 44, III 23, *dien* CHC 64 à côté de *deien* I 6, *damisel* I 46, II VII, *visin* I 48, *outrié* III 9.

Voici quelques cas de la réduction de *ei*, *ai*, *oi* à *e*, *a*, *o* : *perer* < pirariu III I, *segnour* I IV, III I ; — *pascheour* I 5, *pacherie* à côté de *paicherie* II 37, *Prageours* III 44 et *Praichours* III 34, *saeler* I 12 en regard de *saies* < sigillos I V, *empachier* III 44 à côté d'*empaichier* III 27, *mené* « mené » II 30.

41. e entravé par un groupe de consonnes commençant par r s'élargit en *a* : *varté* < veritate II VI, *macredi* II 28, 47 pour un plus ancien *marcredi*, *sarrures* CHC 596.

42. O (ŏ, ō, ŭ). Le continuateur de cette protonique est notée indifféremment par *o*, *ou* et *u* : *prochain* III II, *prouchain*

CCB 268, *pruchain* CCB 141 ; *pooir* III v, *pouoir*, *puoir* II iv ; *Borgoigne* II vi, *Bourgoigne* II xii, *Burgoingne* II iii ; *Quorcelles* I 19, *Courceles* CHC 87 ; *flories* III vi, *flurin* II 49 ; *Johan*, *Juhan* II 2 ; *solemant* I 27, II 22, *soulemaut* I 25, II 48 ; *cosine* < *cocina I 47, *cusenier* I ix ; *mounier* III 31, *munier* II 2 ; *demorer* I 27, *demourer* I 41 ; *acordey* I 41, *acourdée* I xii ; *sougist* « sujet » II 30, *hounour* II vi, *rapourtey* I 29, *cumon* II iv, III v, *cusin* I ix, xii, *Cusancin* < Cosantiane I 11.

43. Comme exemples de l'affaiblissement de *o* en *e* je puis citer : *serour* I ix, III 34 et *serorge* I 35, à côté de *sorour* II 17, *velontei* II 46, *veloie* < volebam I 43, *Bergoingne* III iii, *denées* I 26, *henor* III vi, *menoie* II 30, *requenan* I v, II 9, *esquemenye* III vi.

43 *bis*. De même qu'à la tonique, la nasale *ō* peut être rendue par *un* : *numbrez* II viii, *Columbate* I 9, II x, *renuncois* II x, 27, *voluntey* I 42, II iv, 45, *voluntei* II 49.

Dans quelques cas d'ailleurs rares *ō* a passé à *ē* puis à *ā* : *velentey* I 43, *volenté* III vii, *Besençom* < Vesontione III vi, I 23, 24 ; — *volantey* II 27, *volanté* I iv, 16, *Besançun* II i, I 21.

44. De même que dans les textes bourguignons, nous trouvons l'*u* latin rendu par *o* dans *jostise* II 15, CCB 41 ainsi que dans *jouillet* II 34 et son synonyme *joignet* CHC 123, CCB 104, 166, 188, 375.

ū + n est devenu *on* : *enpronter* II i.

44 *bis*. a u se continue en *ou* parfois noté *o* : *outreiois* II x, *Lousanne* I 47 de Lausonna qui se lit sur des monnaies mérovingiennes, *restourer* III 24 ; *Lorent* II 18, *Moris* I x, 48, *Choleres* II vii, *Oston* III iii.

a u + i : *Poilley* < Pauliacu TOB. n° 35, auj. Pouilley, Doubs.

CONSONNES

45. Labiales. La réduction à *m* du groupe *mb* paraît inconnue du comtois : *combe* III vi, *columbier* I 35.

46. A *blef* II 49, III 47, *aluef* II 49, *lucf* < locu II 32 qui existent également au couchant de la Saône, je joindrai *outroïief*, *devisef* CCB 116, *curief* I 34, *lupf* I iii.

47. Le *w* germanique a parfois abouti a *gu*, *g* dans les bail-

liages du Milieu et d'Aval : *guarantir* III IV, *guaigiere* II 4, *Guillame* II 4, *garandir* II VIII, *garder* III 5, *gaigier* II 30. Mais dans le bailliage d'Amont et le plus souvent dans les deux autres, il est représenté par *v* noté indifféremment *w* et *v* : *warantir* I II, *warde* CCB 169, *Willame* I IX, 16, *Willermin* I 17, *Willemate* I 42, *Willemin*, *Willemot* I 25. *Willermes* I II ; — *vaigière* I 14, *varde* I 10, *Villemin* I IX, 45 *Villermin de Vesonl* I 35, *Villemat* II 44, *Villaumes d'Arbois* CCB 255, *Vauthier* II 44, *Vathier* III 47. Les deux graphies se rencontrent parfois dans le même acte : *Willermin* et *Villermin* CCB 288.

Dans l'onomastique actuelle, on peut citer le nom de *Villermoz* < Willelmus usité dans la région de la Terre de Saint Claude qui appartient au rhodanien.

49. Signalons ici la forme archaïque *palazin* < palatinu.

51. Liquides. L'*l* finale en roman tend à devenir muette, comme l'indiquent les graphies *avry* < aprile I 42, CCB 96 et *fillo* < filiolu I 51. Ainsi qu'on l'a vu plus haut, c'est là sans doute ce qui explique le développement en *ey* de l'*e* venu de *a*, dans *seyl* < sale III IV, *teil* I 23, III 13, *queil* CCB 361.

L'*l* tombe devant *s* de flexion : *ques* < quales I 1, *saies* < sigillos I V, *ces* < ecce illos I VIII, *chatez* < capitales III VI, *chestes* < castellos I III.

Dans les mots qui suivent, l'*l* finale n'est qu'un signe graphique de valeur d'ailleurs obscure : *abbel* < abbate CCB 166, 344, *prel* < pratu CHC 279, CCB 344, *nevol* < nepote II 15, *nevoul* II VII, *Lissuil* < Luxiovu CCB 318, d'où la forme française *Luxeuil*.

L'*r* a parfois été employé au même usage : *clers* < claves II 30, *nevour* II 46, 47, III 44, *Andrer* II 33, *Bertholomer* II 35.

L'*r* est tombé dans *mecredi* CCB 159.

Le groupe roman *n'r* se passe de voyelle de soutien : *vanredi* CCB 107, 351.

52. Nasales. L'*n* finale en roman se laisse souvent remplacer par *m* : *molim* II X, *barom* II XI, 3, III 2, *Besancom* I 21, *meisom* III VI, *Hugum* II 4.

Notons les graphies *ng*, *gn*, *ngn* dans *tesmoing*, *joing* I 15 à côté de *joyn* I 19, *doing* < dono II 18, *foing* I 43, *tieng* <

teneo CHC 382 ; *joign* CCB 164, *certeigne* III 30 en regard de *certeine* I 43, *moigne* < minat CCB 357 à côté de *moine* I 37 ; *Vyengne* < Vienna CCB 246. Mais le plus souvent, la nasalisation de la pénultième est indiquée par la gémination de l'*n* : *certainne* II 45, III 28, *semeinne* I 50, II 36, *fontenne* I v, 13, *painne* < poena III 41, *demainne* III 13, *poinne* I 28, II xii, *chescoune* I 13.

53. S. Première consonne d'un groupe médial, *s* persiste presque toujours : *feste* III vii, *chestel* I, II, III, *Minestruil* III 45, *aost* II 13, *Andelost* III 49, *guaster* CCB 341 ; *juesdi* I 23, 34 ; *Loischieres* < Liscarias I 17, *chescon* II 10, *chescoune* I 13.

L'*s* intervocale est assez souvent notée *ss* : *chosse* < causa II 30, III 6, *choisses* CCB 142, *ussage* CCB 336, *Chartrousse* III x, *devissé* « devisé » CCB 336. De même après *n* : *inssi* « ainsi » II vi.

La prononciation sourde de l'*s* roman intervocal paraît attestée par des graphies telles que *peson* à côté de *pesson* < pastione CCB 336, *servise* « service » I 48 et *jostise* II 15 à côté de *justisse* II 30, *desat* « décès » III 42, *Asais* « Aussois » II vi.

L'*s* finale en roman est souvent notée *x* : *preix* et *preis* II 2, *desux* « dessus » II ii, *boix* I xii, *moix* I viii. A l'intervocale le *c* spirant est noté *x* dans *Melexeis* I xi, auj. Melecey, Haute-Saône.

Un *s* paragogique apparaît dans *profist* I xii, III 30, *sougist* < subjecti II 30, *mescredi* CCB 156, 177, *Sosne* I 43. De même à la 1re pers. du singulier du présent de l'indicatif : *doins* I 48, *toins* I x[1] à côté des formes primitives *doin* I ix, *toin* I 19[1].

54. H. L'*h* étymologique est souvent conservée dans le verbe avoir : *havoir* I 43, *havoe* I 26, *haust* II 36, *ha* < habet II vii.

Un *h* paragogique est fréquemment employé à rompre l'hiatus dans l'intérieur du mot : *douhes* I 47, *recehu* II 23, 27, *chust* II 27, *ahussiens* II 31, *pouhoir* CCB 176, *ahue* « aide » II ii, *lohoi* < laudisco II vii, *prohiere* I v.

Il sert aussi à marquer la prononciation diphtonguée : *ahide*

1. Cf. Ch. Thurot, *De la prononciation française*, t. II, p. 39.

« aide » III 22, *Graby* « Gray » CCB 176, *Sehurre* « Seurre » CCB 318.

55. De même qu'en bourguignon, *qu* intervocal passe à la sonore *g* dans *aigue* I XII, 45, II VII, XI, 20, 21, 25, III I, XI; cf. *seigre* < sequere I 31 bis, III 22.

c spirant devant une voyelle vélaire est noté *zc* dans *Besenzcon* I 43 et *ce* dans *Besenceom* I 23, 24, mais le plus souvent il est écrit *c* : *facons* I 25, 35, *Besencom* III VI.

CONJUGAISON BOURGUIGNONNE

Je terminerai mon enquête sur les parlers bourguignons par le tableau sommaire des formes verbales recueillies dans les documents que j'ai mis à profit.

Je rappelle que les capitales A, B, C, D, N renvoient respectivement à des textes écrits dans les bailliages d'Auxonne, de Beaune, de Chalon, de Dijon ou de Nuits et que les chiffres romains I, II, III, IV, V se réfèrent à des textes de l'Auxois, de l'Autunois, du Châtillonnais, de l'Avallonnais ou du Charolais [1]. J'indique par CB les formes empruntées aux textes comtois qui viennent d'être étudiés. Enfin, les sigles CCB et CHC renvoient, le premier au Cartulaire des Comtes de Bourgogne, le second au Cartulaire de Hugues de Chalon.

PREMIÈRE CONJUGAISON

INDICATIF PRESENT. — 1. chant [2], 2. *chantes, 3. chante, 4. chantons, 5. *chantez, 6. chantent [3].

IMPARFAIT. — 1. chantoie, 2. chantoies, 3. chantoit, 4. chantiens [4], 5. chantiez, 6. chantient [5], chantoient [6]; chantoent [7], chantoint [8].

1. Voyez *Romania*, XXXIX, 506, note 1, et XLI, 575, note 1.
2. don D IV, quit D IV, lais D 120, lo < laudo D 1, pri I 25.
3. quitent D 27, loent D 8.
4. doniens D 107, retorniens CB. II XII, brisiens A 1.
5. provient I 69, II 29
6. demandoient D 31, reclamoient II 10.
7. entroent CB. II IV.
8. reclamoint D 31.

PARFAIT. — 1. chantai, chanti [1], 2. *chantas, 3. chanta, chantit [2], 4. chantames [3], chantasmes [4], chantesmes [5], 5. *chantastes, * chantestes, 6. chantèrent [6], chantarent [7].

FUTUR. — 1. chanterai, 2. *chanteras, 3. chantera, 4. chanterons, 5. *chantereiz, *chanteroiz [8], 6. chanteront.

CONDITIONNEL. — 1. chanteroie [9], 2. *chanteroies, 3. chanteroit, 4. chanteriens [10], 5. *chanteriez, 6. chanterient [11], chanteroient [12].

SUBJONCTIF PRÉSENT. — 1. *chant, 2. *chanz, 3. chant [13], 4. chantiens [14], *chanteiens, chanteins [15], 5. chantez, [16] chantoiz [17], 6. chantent.

IMPARFAIT. — α. 1. chantasse [18], 2. *chantasses, 3. chantast [19], 4. chantassiens [20], 5. *chantassiez, 6. chantassent [21].

β. 1. chantesse [22], 2. chantesses [23], 3. chantest [24], 4. chantessiens [25], 6. chantessent [26].

---

1. entri(s) CHC, nº 152.
2. gastit III 52.
3. terminames I 22.
4. trovasmes D 46, envoiasmes D 46.
5. commandesmes C 27. otroiesmes D 91.
6. proposerent D 47.
7. quittarent CB. I 11.
8. cf. verreiz II 33 et vanroiz (*Romania*, VI, 33, vers 274).
9. paeroie CB. II 11.
10. termineriens I 22, porteriens CCB 162.
11. irient I 50, troverient I 58. D 65.
12. torneroient D 79 : garderoient CB. I 47.
13. gart IV 46 bis, doint D 122, C 18, moint < minet, delivret CB. II 49.
14. trespassiens D VIII, antriens CB. I 24.
15. osteins V 4.
16. entrez III 28.
17. entroiz V 7, looiz, confermoiz, bailloiz I 28.
18. delivrasse CB. II 37.
19. entrast D 95, baillast CCB 464.
20. demandassiens CB. I 1.
21. demorassent III 14, anvoassent D 4*, demandassent CCB 115.
22. entresse III 30.
23. donesses DB.
24. demandest III IV, demorest CB. II 49, envoiest C 27.
25. demandessiens D 75 bis. CCB 239, baillessiens III 9.
26. troblessent D 54.

γ. 1. chantaisse [1], 3. chantaist [2], 6. chanteissent [3].

δ. 4. chantissiens [4], 6. chantissent [5].

ε. 4. chantisseins [6], chantessains [7], chantessoins [8], 6. chantesseint [9], chantessaint [10].

Infinitif présent. — chanter ; — venoingier.

Participe passé. — α. *Masc.* chantez [11], chantey [12].

Fém. sing. chantée ; *plur.* chantées.

β. *Masc.* venoingiez, venoingie. — *Fémin. sing.* venoingie [13] ; *plur.* venoingies [14].

FORMES A THÈME DÉVELOPPÉ

Indicatif présent. — 1. obligeis Pérard XL ; — quittois D VI, I 14, 75, confermois D 49, ordenoiz D 120, entrois D 33, aformois B III, jurois II 15, ordenois CB. I IX, delivrois CB. I 9 ; — laissois I 75, CB. I 14 oblijois D 49, CB. II 36, baillois B II, I 28, renunçois C 6, CB. II X ; cf. outrois < auctoriscoCB. I 34 ; — obligei CB. II I ; — delivroi D IV. CB. II 27, ordenoi CB. I 9 ; oblijoi D III, arenunçoi I 9, renonçoi CB. I 15 ; cf. cognoi C 16 à côté de cognois D 33, I 55 et estaubli à côté d'estaublis CB. I 47, IX.

Subjonctif présent. — 1. trespassoie D 122, I 75, CB. I 47, paihoihe(e) CB. D 336 ; cf. desarmoie dans le *Girard de Roussillon* en vers ; — 3. esquemenyait CB. III VI, payait CB. III 4, empeschait C 25 ; — chantoit D 122, I 86, CB. III 47 [15],

1. entraisse CCB 309.
2. chalongaist CHC 438.
3. doneissent I 22, destorbeisent D 19.
4. condampnissiens CHC 463, prononcissiens D 65.
5. trovissent II 15.
6. demandisseins D. Plancher LXXIX.
7. condampnessains et prononcessains I 50
8. demandessoins D. Plancher XXXIV. paesoins Garnier DLII.
9. clamesseint II 4, empeeschesseint D 54.
10. copessaint D 64, anvoiessaint D 4*.
11. jurez III V, portez D VIII, amez CB I 24.
12. jurey I 51, III 26, CB. I 24, II XII, doney D I, amey CB. I VI, III IX.
13. chargie N 7, paie D 12, blecie CB. III 26.
14. chargies D 34, paies DB. I III, II 36, baillies B 19.
15. Pour **chantoist* < **cantiscet*, cf. *cognoit* à côté de *cognoist*. La forme

demoroit D 79, A 8, CB. I 9, retornoit D 79, gardoit D 46, II, III, possidoit D 76, 81, III 19, antroit CB. I 29, donoit CB. I 47, layssoit I 69, paioit III 43, CB. I 14, bailloit CB. I 47. — 6. demoreient C 9, reclameint II I, exployteint I 69, mostreint D 91 ; usaint I 69, distribuaint I 122 ; entroient D 22 C 15, CB. III 29, usoient D 46, ordenoient II 22, donoient CB. I 9, portoient CB. III 45, delivroient CB. I 43, delivroent CB. I IX, chantoiant CB. III 42 ; laissoient, bailloient CB. II 48 ; trobloint V 34, empachoint V 34.

SECONDE CONJUGAISON

Avoir. *Indic. prés.* 1. hay, hai ; 3. ha, a ; 4. havons, avons ; 5. havez ; 6. hont, ont. — *Imparf.* havoie, havoe CB. I, 126 ; 3. havoit, avoit ; 4. haviens, avins CB. I III, havoiens IV 35, avoiens CB. III 28 ; 6. havient D 65, C 22, avient I 69, II 29, D 47, havoient I IX, 36, avoient A 3, D 18, I 14, avoent D 20. — *Parfait.* 1. hous D 120, ois CB. I 43 ; 3. out III 52, hot III 3. — *Fut.* 1. aurai ; 3. aura ; 4. aurons ; 5. auroiz ; 6. hauront, auront D 41. — *Condition.* 1. auroie ; 3. hauroit, auroit ; 4. auriens V 4, CB. II 13 ; 6. haurient B 20, III 40, hauroient D 79, auroient CB. I 47, auroent. — *Subj. prés.* haie A 10, aihe, ahe I 28, A 3 ; 3. hait, ait ; 4. havens D 83, haiens C 17, CB. II VII, aiens D 83, II 19, hains D 91 ; 5. haiez II 33 ; 6. haient, aient D 2, I 36, ahent A 3, I 28, haint I IX. — *Imparf.* 1, heusse I 1, ahusse C 21 ; 3. haust D 10, C 22, I 53, II IV, aust D 49, haut IV IV, heust I 51, ehust CB. II 27 ; 4. haussiens D 118, III 39, CB. I 42, hahussiens D VIII, ahussiens CB. II 31, heussiens I 13, ehussiens CCB 463, haussens D 107, eússeins IV IV ; 6. haussient I 69, CB. I 42, aussient I 39, haussent DB, heusseint I VIII, hahussaint B 18, heussaint D 4*. — *Partic. prés.* haienz B 14. — *Part. pass.* hau I 50, hahu D VIII.

Devoir. *Indic. prés.* 1. doi IV 17, doy D 87, V 10, dois C 21 ; 2. doiz ; 3. doit ; 4. devons D 16, davons CB. II VIII ; 5. devez ; 6. deivent D 41, I VIII, II V, deyvant V 32, doivent D 6, 32. — *Imparf.* 1. devoie D 53, CB. I 17, devoye I 69, davoe *CB. I* 26, 3. devoit ; 4. deviens D 34, C 5, daviens C 22,

---

primitive *confermoist* se lit à côté d'*outraoist* pour **outraioist* dans les *Franchises et Coutumes de Besançon* de 1290.

devins CB. I III, devoens DB; 5. deviez D 4; 6. devient D 65, II 29, devoient C 1, devoent I IX. — *Fut.* 1. devrai; 3. devra; 6. devront. — *Condition.* 3. devroit, daroit CB. II 36; 4. devriens CCB 115; 6. devrient D 104, devroient, devroent III 3, IV III. — *Subj. prés.* 1. doige CHC 67; 3. doige B 17, I 81, III 3, CB. I 41; 4. doigiens, doigeins IV 41; 5. devez; 6. doigent DB, CB. II X, doient CB. II 30. — *Imparf.* 1. dehusse III 30; 3. deust II 10; 4 deussiens CCB 70, dehussains CB. III XI; 6. deussient II 15, deussent I VII, dehussant D 122.

Pooir. — *Indic. prés.* 1. puis; 3. puet D 6, I 81, CB. I 9, puest DB; 4. poons D 34, V 4, CHC 142, pouhons CCB 70; 6. poent I 17, pouent D 41, pouhent CB. I 47. — *Imparf.* 1. pooie D 53, pouoie D 49; 3. pouait I 47, pooit D 23, I 23, pouot CB. I 27; 4. poiens B 7, pouiens C 5, pouins CB. I 3, pooiens CHC 395; 6. poient D 108; pooient D 47, I 36; pouauent (pouoent) I IX. — *Fut.* 3. porra; 4. porrons; 6. porront D 9, pourront D 41. — *Condition.* 1. porroie II 15, CB. II 11; 3. porreit D. Plancher I. XII, porroit D 34, I 8; 4. porriens D 76, I 50, CB. I 42, II 22; 6. porrient D 31, IV 8, V III, CB. I 42, pourrient D 104, B 17, porroient D V, pouroent I VIII, porroent CB. I 35. — *Subj. prés.* 1. puisse I 56; 3. puist I 55, CB. II 30; poist CCB 69, poisse V 5, CHC 107; 4. puissiens D 34, III 29, CCB 70, puissins DB; 6. puisient D VIII, poissient III 43, pouissient I 18, puissint DB, poissent D 8, pauissent CB. I 14; puissant CB. II 38; puisseint D 91; IV 41, puissaint C 15; — poent, pueent DB, poient et pouient CB. II 30. — *Imparf.* 1. peusse I 1, CB. I IX; 4. pehussiens CCB 70; 6. peussient CCB, 70, pussient DB; peussent I VII.

Recevoir. — *Imparf. indic.* 4. receviens D 34; 6. recevoient IV 9. — *Parf.* 3. reçut; 4. rece(p)humes I 69. — *Subj. prés.* 3. receive C 10, reçoive II 4; 5. recevez, receveiz I 25, recevoiz A 2; 6. recivient DB. — *Partic. pass.* recehu D 43, recehue A II.

Savoir. — *Imparf. indic.* 1. savoie. — *Fut.* 6. sauront CB. I 9. — *Subj. prés.* 3. saiche D 1, CB. I 9; 5. saicheiz I 25; 6. saichent V 16, CB. I 43, * saichient, saichint I XII, sacheint V 20, saichaint IV 44. — *Impérat.* 5 saicheiz I 25. — *Infin. prés.* saveir D 11, 31, savoir. — *Partic. prés.* saichant CB. I 14.

Valoir. — *Indic. prés.* 3. vaut, vault D 58, vat CB. II XI;

6. valent D 58. — *Imparf.* 6. valoient. — *Fut.* 3. vaudra. — *Subj. prés.* 3. vaille D 42; 6. vaillent D 87. — *Imparf.* vausist D 4*, CB. II 22, vassist CB. III XI. vausit II 29; 6. vassessient, vaussissent CCB 445.

Voloir. — *Indic. prés.* 1. vuil D 79, CB. I 9, voil CB. I IX; 3. vuet CB. II X; 4. volons; 6. vuelent I 17, volent D 8, I 21. — *Imparf.* 1. voloie D 49; 3. voloit I 54; 4. voliens, voleiens CCB 96; 6. volient, voloient CB. II 36, voloent CB. I IX. *Parf.* 3. vost I 15; 4. voussimes I 70; 6. vossirent D 54, vousserent II 29. — *Fut.* 3. vorra CB. I 34; 6. vorront III 26, vouront D 41. — *Condition.* 1. vorroie CB. II 36: 3. vorroit CB. II 36; 4. vouriens, voudriens V II; 6. vourient I 75, voudrient III 29, vorroient CB. I 42. — *Subj. prés.* 3. vuille D 79, vuelle CB. II 22, voille C 1*, CB. I 40; 5. vuelliez CCB 308, vuilleis II 33, vulloiz I 25, voilloiz C 18; 6. voillent CB. I 9. *Imparf.* 1. voussisse CCB 452; 3. voussist D 77, vosist IV 1, vossit CB. II 36; 4. vossessiens CB. II XII; 6. vossissient CB. II 36, vossissent I 33, CB. I IX, vouxessent I VII. *Partic. prés.* volenz D 79.

Veoir. — *Parf.* 1. veïsmes C 27; 6. veïrent B 72. — *Fut.* 5. verreiz, cf. vorroiz (*Romania*, VI, 34); 6. verront. — *Imparf. subj.* 3. veïst C 27; 4. viessens B 14. — *Partic. pass.* vehu, vehue D 47.

TROISIÈME CONJUGAISON

Indicatif présent. — 1. vant < vendo D 53, prant et pran D 44, 58, requier C II, esley CB. I IX, esli D 122; vanz C 15, entens I 55, eslis CB. I 14; 2. *vanz; 3. vant, prant IV 28, s'estant; 4. deffandons; 5. *vandez; 6. estendent C 20, cognoissent D 6, s'ensuiguent CB. II 47.

Imparfait. — 1. entandoie D 43; 2. respondoies CHC 449; 3. entendoit I VII; 4. antandiens D VIII, IV IV, preniens IV 8, cognoissiens V 3, entendeins II 19; 5. *vandiez; 6. entendient I VII, apparissoient D 34, I X, vivoint V 36.

Parfait. — 1. vendi DB; 3. vendit, reqnit C 22, coignut II 21; prist III 36, requist I XII, II 15, coignust III V. 4. vandimes CCB 153, preïmes CCB 153; enquerismes D 46, lehusmes C 27; 6. entendirent C 22, requeirent D 4*, requenurent.

Futur. — 3. randra, vivra ; 4. vivrons ; 6. vivront, randront II 4.

Conditionnel. — 1. vandroie; 3. randroit II 10 ; 4. controindriens II 10 ; 6. randrient, randroient I 22.

Subjonctif présent. — 1. antande, rande I 24, repreingne D 87 ; 3. praigne II 4, proigne I 14, essoille D 107 ; 4. preniens, contraigniens C 9 ; 5. rendez CCB 230, prenez CCB 173, C II, praignoiz C 18, randoiz DB, controignoiz D 85 ; 6. eslisent DB, preignent DB, respondeint D. Plancher C XLX.

Imparfait. — 1. perdisse CHC 182 ; 3. randist II 24, CCB 464, cogneust DB, preïst D 31, CCB 448 ; 4. defandissiens D 65, controignessens D 11*, constroignesains I 50, deffandissoins D 4* ; 6. preïssient D 65, nuisesient II 29, vendeissent I 19, 22, rendissent CCB 97, rendissaint D 4*.

Participe présent. — pendent D 123, descendent D 46, III 43, recognoissent IV 43 ; pendenz CB. III 5.

Participe passé. — vandu D 36, cogneü D 36, cognahu I 3 ; preïs C 22.

VERBES PARTICULIERS

Dire. — *Indic. prés.* 3. dit ; 4. disons ; 6. dient. — *Imparf.* 1. disoie I IX ; 3. disoit ; 4. disiens ; 6. disient D 84, disoient. — *Parf.* 1. dis ; 3. dist D 54 ; 6. dirent, deirent D 47, dierent D 47. — *Fut.* 4 dirons ; 6. diront. — *Condition.* 1. diroie ; 3. diroit V 5 ; 4. diriens I 50 — *Subj. prés.* 4. disiens. — *Imparf.* 3. deist D 54, II 24 ; 4. dixessens I VII, daissiens CB. II 12. — *Partic. pass.* dist I 1

Estre. — *Indic. prés.* 1. sui ; 2. es ; 3. est ; 4. somes IV 8, suemes D 1, sumes II 14 ; 5. estes II 33 ; 6. sont, sunt. — *Imparf.* 1. estoie ; 2. estoies ; 3. estait CB. I II, estoit ; ere D III ; 4. estiens D 1, A 9, CB. II II ; 5. estiez III 28, estoiez CB ; 6. estient, estoient, estoent I 50, CB. I 35, estoint D 31. — *Parf.* 1. fui ; 3. fut, fui CB. I 42 ; 6. furent D 34, fuirent CB. I 8. — *Fut.* 1. serai ; 3. sera ; 4. serons ; 5. serois ; 6. seront, serunt. — *Condition.* 1. seroie ; 3. seroit ; sarait (*Saint-Martin d'Autun*, n° 108), saroit CB. I 34 ; 4. seriens B 17, CB. II XII ; 6. serient B 17, I 58, sarient CB. I 42, seroient I 22. — *Subj. prés.* 1. soie II 33 ; 3. soit ; 4. soiens D 83,

seins I IX; 5. soiez; 6. soient, soent D III, V III, soint I 75, V 8. — *Imparf.* 3. fuest, fust; 4. fussiens D 75 bis, fuissiens DB, CB, fussains CB. III XI; 6. fussient D 31, I 69, fuissient II 15, CB, fuisseint DB, fussoient C 1.

Faire. — *Indic. prés.* 1. fais, faz; 4. façons, façuns D II; 6. font. — *Imparf.* 1. façoie; 3. façoit; 4. faciens; 6. façoient. — *Parf.* 3. fist D, C 1, CB. II 27; 4. feismes D 4*, I 50, CB. I 1, fiesmes CB. III 42; 6. feirent D 4*, CB; firent. — *Fut.* 3. fera; 4. ferons; 6. feront. — *Condition.* 3. feroit; 6. farient D 31, feroient D 6. — *Subj. prés.* 1. face; 3. face; 4. faciens, faiciens CB; 5. faicez D 4, faceis II 33; façoiz D 85, I 50; 6. facent, faicent CB. I 51, facient I 77, faceint II 22. — *Imparf.* 1. feisse; D 46, I XII, II 37, CB. II 36; 3. feist I 69, V 4, CB, feit D 31; 4. feissiens; 5. feissies III 49; 6. feissent C 27, feissient D 49, CB, feisseint C 22. — *Partic. prés.*: facenz, facent.

Metre. — *Indic. prés.* 1. met D 59, mat CB. I X, moit I 44, mot IV 17; mois I 41, moz B 9; 4 metons. — *Imparf.* 6. metoient, metoent D 20. — *Parf.* 3. mist; 6. mirent, meirent D 47. — *Condition.* 6. metroient II 10. — *Subj. prés.* 3. mete C 12, mate CB. I 21; 4. metiens; 5. metoiz D 85, I 50, CB. III 20; 6. metent D 33, meitent I 25, matent CB. I V, matant CB. II 38, motent D 44. metteint D 82, III 19, matoient CB. I 17. — *Imparf.* 3. meist; 4. miessiens CB. II 9, meissains C 22; 6. meissient CB. II 36, meissiant I 33, missiant I 18, meissent D 18, A III. — *Impérat.* 5. metes II 33. — *Infin. prés.* meitre CB. I 36, metre D 91, CB. III II, maitre CB. III 43, matre *passim*; *moitre, motre CB. II 17. — *Partic. prés.* metenz D 23, IV 43, metent. — *Partic. pass.* meïs, meïse.

QUATRIÈME CONJUGAISON

Indicatif présent. — 1. consent D 49, devest D 56, muir D 79; 3. consent, afiert, part V 21; 4. revestons; 6. partent D 9.

Imparfait. — 1. defailleie CB. II 15, partoie, muroe CB. II 46; 3. corroit D 4, defeilloit CB. I 14; 4. defailliens D 31, V 4, CB. II 1, partiens D 40; 6. partoient I 8, moroient D 79.

Parfait. — 1. sentis; 2. partis; 3. sentit C 22; 4. sentismes D 46; 6. sentirent, requererent D 47.

Futur. — 1. consentirai D 86; 3. consentira D 23; 4. consentirons D 80, consentrons CB. II 22; 6. partiront D 80, consentiront II 4.

Conditionnel. — 1. partiroie; 3. partiroit, morroit D 79; 6. partirient DB, partiroient.

Subjonctif présent. — 1. parte; 3. moire IV II; 4. consentiens, desserviens CHC 49; 6. partent, parteint II 1, soffroint V 38.

Imparfait. — 1. partisse, murisse CHC 33, muresse CB. II 46; 3. requerist I 50, morist CHC 168; 4. morissiens CB. II 22, partissiens CCB 463; 6. partissient CB. II 36, muressient CB. III 44, soffressaint D 4*, departisseint I VIII, II 4.

Participe passé. — *Fém.* desvestue C 1.

VERBES A FORMES INCHOATIVES

Indicatif présent. — 1. estaublis CB. I IX, substituis CB. I 47; establi CB. I 43, 47, guerpi DB, institui CB. I 48; 4. estaublissons D VIII, amortissons III 34, guerpissons V 3; 6. fenissent III 14.

Imparfait. — 3. soffisoit DC; 6. suffisoient DB.

Futur. — 4. garentirons V 1; 6. garentiront C 7.

Subjonctif présent. — 1. obeisse II 33; 3. garentisse I 22; 6. obeissent D 85.

Imparfait. — 4. garentissassiens D 95.

Participe passé. — envesti C 1.

Tenir. — *Indic. prés.* 1. tieng, tein A 2, CB, II 7, toing CB. I XII, tains CB. I 9; 2. tiens; 3. tient; 4. tenons; 5. tenés; 6. tenent, tienent, teinent. — *Imparf.* 1. tenoie; 2. tenoies; 3. tenoit; 4. teniens C 12, D 16, V 4, teneins C 10, tenoiens CB; 6. tenoient, tenoent D III, tenoint V 36. — *Parf.* 6. tindrent I 6. — *Futur.* 1. tanray CB. II X; 3. tanra, pertenra; 4. tenrons I VIII, tanrons D 98; 6. tenront D 14. — *Condition.* 1. tenroe CB. I 2; 3. tenroit I 22; 6. tenroient CB. I 47, tenroent CB. I IX. — *Subj. prés.* 1. tiegne II 33, teigne CB. II 22; 3. teigne D 81, I 25, CB. I 9, taigne DB, toigne CB. II 45; 6. teignent D 2, teneint DB. — *Imparf.* 1. tenisse D 38, II 15,

III 30, tenesse CB. I 26 ; 3. tenist D 75, CB. I VI ; 4. tenissiens II 15, CB. II 21 ; 6. tenissent CB. II XII. — *Partic. prés.* tenent I XIII.

VENIR. — *Indic. prés.* 3. vient. — *Imparf.* 3. venoit D 79 ; 4. veniens. — *Parf.* 3. vint ; 4. venismes D 46 ; 6. vindrent D 4*. — *Futur.* 1. vanrai A 8, CB. X, vienrai I 14 ; 3. venra, vanra ; 4. venrons, vanrons D 42 ; 5. vanroiz ; 6. venront, vanront. — *Condition.* 3. venroit II 10. — *Subj. prés.* 3. veigne D 86, I 14, CB. I 3, II X, voigne CB. I 51, II 27, II VIII, vigne D 79, II 4 ; 4. veniens ; 6. veignent, veingnent, veneint D 79. — *Imparf.* 3. venist D VIII, I 50, venest III 14 ; 4. venissiens, venessiens CB. III 23 ; 6. venissient I 39, venessient I 75.

E. PHILIPON.

CENTURIA

DI

NOTE ETIMOLOGICHE E LESSICALI

(*Séguito*).

---

51. ANT. RUM. *olmu* FIUTO.

A ragione il Meyer-Lübke, *REW*, 6061, dubita dell' olmen che per questa voce postulò già l'Haşdeu e il Puşcariu ha accettato. *olmu* sarà in realtà un deverbale, e dipenderà, come anche il Meyer-Lübke par disposto ad ammettere, dalla base che il *REW* considera al num. 6112. Il *l* si rivede pure nel friul. *olmà na-* vedere alla sfuggita, e stimerei vero allora che vi sia immesso da olere, per quanto, per il friulano preso da se, si possa pensare anche all'influenza del sinonimo *calumà* (*Arch. glott.*, XVI, 221, n., *Zst. f. rom. Phil.*, XXV, 497; XXVII, 614).

52. — SA. *oppinu* PINO.

L'accoglie il Cara, ed è diverso, s'intende dall' *ubinu* di cui ragiona il Campus, p. 21. — Si tratta non d'altro che di sappinu *REW*, 7592, che, oltre che in Francia, si continua quale *zappino -u* in Sicilia e in più punti dell' Italia meridionale (v. *Nomi volgari d. piante da bosco*, pp. 99, 100, 102) [1]. L'*o-* è dovuto alla vicina labiale (cf. oltre ad altri esempi, *arrovaneddu* = *ravanellu*, nel Cara). Il *s-* è caduto per l'illusione che si trattasse dell' articolo, come in *zudda* (= **ez-*, num. 97), *armidda* serpollo, *Arch. stor. sardo*, V, 229 n., *andaila* sandalo (cioè il dotto sandalium, fatto feminile grazie all' *a-*; o il plur. sandalia),

---

1. Curioso l'abr. *chiappine* pino marittimo. Deve risentirsi di *chiòppe* pioppo: così come nel pure abr. *ciapp-* si sente cypressus.

log. *išina* allato a *sešina* n. d'una moneta chiamata anche *sildhinaris* (Biddau, *Dial di Bosa*, 39, 45, *REW*, 7885).

53. — Sen. *órice*, *oríce*, cimossa, vivagno.

Che sia voce di Siena, l'abbiamo dal Fanfani, Voc. dell' Uso tosc., e ce lo conferma il senese Pianigiani (*oríce*). Ritorna però nel gallur. *aríči* bordatura (Guarnerio, *Arch. glott.*, XIV, 142, 169) [1]. Il *REW* 6080 vi vedrebbe un estratto da *oriscello* [2], ma allora voremmo *oriše -šo*. Meglio avremo ricorso all'aret. *orcello*, orliccio, che stà per « oricello ». Cfr. anche il gen. *nežín* « oricino ». Per analoghe estrazioni, nel sardo, v. *Rend. Ist. Lomb.*, XLII, 674, dove si può aggiungere il pure campid. *larghixi* larghetto.

54. — It. *pacchiare*, ecc.

Tutti gli etimi dati per questa voce, mi sono sempre parsi caduchi per la difficoltà di combinare insieme il *kkj* toscano col *č* di quella parte dell' alta Italia dove a un *kkj* toscano non può rispondere che *ǵ* o *j* (lomb. *urǵa* = *orecchia*, ecc., piem *urija*), ma dove pur si ha costantemente *pačá* (lomb.), *pačé* (piem.). E si tratta di un verbo, per cui il supposto di una intrusione toscana mi parrebbe temerario, visto che la voce ha forse nel nord una vitalità assai maggiore che non nel centro. — Il *REW* se n'è occupato al num. 6131, ma il suo *paculare non si sottrae alla indicata difficoltà. Io ritengo che si tratti di una voce onomatopeica, e l'idea mi vien dal Ninni, *Giunte e correzioni al diz. del dial. venez.* (Venezia, 1890), p. 138. Qui è registrato *paciar* « dimenare le ganasce in modo da produrre quel suono che fa abitualmente il porco quando mangia. — Dicesi anche a chi macina a due palmenti ». Data la imitazione onomatopeica si spiega che s'abbia dappretutto *pakkj* o *pač*, quest' ultimo o per riduzione da *kj* a *č* o perchè il suono venga così inteso. È curioso, a tal riguardo, che mentre nel comun lombardo *pissá*, pisciare, è osservata la

1. C'è anche log. (> gallur.) *orizu* orlo, che par essere il deverbale di un **orižare* = **oriliare*.

2. Di *oriscello* (aret. *orscello*), v. ora *Pubblicaz. d. R. Accad. scientif.-lett. di Milano*, I, 107 n.

solita vicenda di tosc. *ś* e lomb. *ç* (lomb. *naç* tosc. *nascere*, ecc.), il dial. d'Arbedo abbia pure *pišā*. Molto verisimilmente perchè l'onomatopeja poteva muovere da *piç* (ted. *pissen* ecc.) e da *piš* (*REW*, 6544); e quindi lomb. *piçá* e tosc. *pišare* potrebbero non dipendere da un rapporto fonetico.

55. — U. *páccola* CISPA.

È il *cáccola -o*, di cui in *Revue de dialect. rom.*, IV. 224, disposatosi al sinonimo *píccica* num. 19.

56. — LEVENT. *parẓ́ę́* FORARE.

Non altro che il riflesso locale di *pertūsiare (*REW*, 6436), attraverso**perd'ś-***perl'ś-*. Le rizotoniche s'intonano alle rizatone, sonando esse *pę́rẓ́a* ecc., (cfr. franc. *percer*, *il perce*). Ma è difficile dire se l'*ę́* continui l'*e* del prefisso per-, o se sia secondario da *á* (**párẓ́a*) [1].

57. — U. *péccia* POLPACCIO.

Mi è dato dal *Dizionarietto della campagna amerina* (Narni) di Edilberto Rosa. — C'è insieme *pescia*, che andrà coll'abr. *pèšę REW*, 6532; e vorrà veramente dire, la nostra forma, che vi s'incontrano« pesce » e « polpaccio ». — Mi corre tuttavia l'obbligo di avvertire che la stessa operetta mi dà *fuccelli*, piccoli fasci di legna minuta, che a me par da mandare coll' it. « fuscello ». Ci dicano più ampie e più sicure informazioni su quei dialetti, se mai sia qui da riconoscere un filone, che mi par però improbabile, di *ś* in *čč*.

58. — LCENTR. *pīdl* PIDOCCHIO.

È voce badiota e gli sta di contro, a Livinallungo, *piegle*. A spiegar questo, l'Ascoli, movendo, s'io ben intendo il suo ragio-

1. Lo stesso dubbio si presenta per *ęlva* levat (cfr. *alvę́* levare); per quanto qui l'ammissione che *ęlva* sia **ālva*, e il suo *ę* quindi non continui quello di lēvat, tragga gran conforto dall' *ęl-* (per *lē-*) che può solo spiegarsi dal tema delle arizotoniche.

namento, da **pǫglo*, vedrebbe nello *ie* il prodotto di *é*, e questo da *ué*. E sarebbe lì, s'intende un prodotto insolito. V. *Arch. glott.*, I, 374. Ora è dover nostro di ricercare se vi ha modo di sfuggire alla ammissione di una insolita vicenda fonetica. E nel caso nostro lo possiamo tentare per doppia via. Precisamente lo stesso dialetto di Livinallungo ha *sorogle* sole, e *orogla* orecchia. Il primo è esemplare assai diffuso nella regione (ampezz. *sorójo* comelic. *sa-*), e si ritrova all'altra estremità delle Alpi (valsoan. *sorólj* ecc.. *Arch. glott.*, III, 28, Meyer-Lübke, *Rom. Gramm.*, II, § 423); ha quindi una ragione speciale. Ma può benissimo essere stato il propulsore di *orogle* in quanto si supponga che l'alternanza di un **soregle* (cfr. il friul. *soreli*, e fors'anche il fass. *soréjje*, *Arch. glott.*, I, 351) con *sorogle* abbia facilmente determinato un *orogla* allato ad **oregla*. Ma se questa deviazione era possibile, doveva poter prodursi anche il caso inverso, che cioè un **piogle* divenisse *piegle*. Ma a me, e questa è la seconda via d'uscita, non ripugna poi, come ripugnava all' Ascoli, di ammettere un già latino *pediclu.

E fors'anche *pedĭclu. [1] Questa base mi par la sola che ci spieghi il *pič* [2] di Valcavargna, e conviene assai bene pure a *pīdl*. Sennonchè qui, visto che nel dial. badioto il dittongo **ie* da *ę́* si riduce a *i*, ci si può chiedere se anche il dittongo sorto per altra via non poteva ad esso accomunarsi, e se quindi *pīdl* non dipenda da un anteriore *piedl* < pĕdicl.

59. — Tosc *píncio* frutto dell'abete.

L'ho dal Targioni-Tozzetti. — Il Vocab. latino conosce pīnĭ-

1. La Cavargna non è territorio di *ü* e però riescirebbe men facile di vedere nell' *i* di *pič* il prodotto di *jü*, quel *jü* che, vuoi per l'influsso dell' *-i* del plurale vuoi per quello dell'*i* nell'iato, appare nel *pjüč* di qualche parte dell'alto Ticino (num. 43 n.). Men facile, ma pur non impossibile, l'*i* da *ju*, come lo provano gli es. veneti del genere di *spima* spiuma, *bio* (= *abjúo*) avuto, *fime* fiume, ecc. L'*i* potrebbe del resto spiegarsi anche da un **pjéč* = pediclu, grazie a quei fattori che hanno potuto determinare l'*ü* di *pjüč*. E potremmo allora anche riconoscervi un caso analogo a quello di *pin* (*Romania*, XXXIX, 459-60).

2. Tanto *i* che *í* potrebbe venir riflesso dal sa. *pruigu*. Il Wagner (*Lautlehre*, § 17) pensa veramente a una metatesi (*pruigu* = *priúgu*); ma la dichiarazione da una base con *i* mi par preferibile, tanto più che l'*u* può spiegarsi dal vicino *p* nella fase di **peigru*.

cellus pallina, che suppongono aver detto propriamente il nocciuolo del pino. La voce toscana può confermare ciò, in quanto *píncio* possa essere un estratto da **pincello*, rappresenti poi questo un già latino *pincellu, o un tosc. **pincello* (cfr. *orcello* num. 53) da **pinicello*.

60. — Abr. *pïúze*.

« Bastoncello acuminato alle due estremità col quale si giuoca alla lippa ». Cfr. irp. *pívezo* e *píuzo* lippa, nap. *pívuzo* e *píuzo* bacchetta (*mazza e pívuzo* il giuoco della lippa). A questo *píuzo* ricondurremo senz'altro la voce abruzzese, che ha trasposto l'accento dall'una all'altra delle due vocali attigue della parola[1].

E *píuzo* si ricostruisce senza fatica in **pílzo*. Nel quale, vista l'idea di oggetto puntuto che è predominante nella nostra voce [2], io vedrei un **pízzulo* (*REW*, 6545) metatetizzato in **píl[u]zzo*[3]. La qual metatesi, l'Abruzzo già offre in una parola risalente alla stessa base, in *rimbíuze*, accanto a cui vive *rembízzele*; v. *Rendic. Ist. lomb.*, XLVI, 1015. Si potrebbe anche pensare a una voce connessa coll' it. *zípolo* (Körting 9374); ma ci occorrerebbe di ammettere due metatesi. E d'altra parte si può chiedere se *zípolo* non si radduca esso a un **pízzolo*.

61. — Bellinz. rust. *pjṓwra* pecora.

Ero quasi tentato di vedere nel *jö* che risale a *jé* e il cui *ö* è dovuto certamente alla successiva labiale. una traccia dell'antico dittongo dell'*ẹ̆*; ma me ne trattenni anche per la considerazione che l'*-a*, in paesi di metafonesi, è tra quelle vocali che appunto avrebbero impedito il dittongo. Come spiegheremo adunque il *j* ? Direi da un *l*, e cioè *pjṓwra* vorrebbe dire **plévra*, la qual forma sarebbe sorta per dissimilazione da un anteriore **prévra*. Questo **prevra* poi vorrebbe dire *pévra*, forma sempre viva in altre parti del Ticino (v. num. 38), che o fa risonar nella antecedente sillaba il *r* della seconda, o risulta dalla oscil-

1. Altra cosa s'intende è l'u. *piozzo*, cavicchio per bucare il terreno, che richiama l'aret. *pio* (*REW*, 6366).

2. Denominato alla stessa stregua è l'abr. *pezzuche* bastoncello acuminato a una estremità

3. [Cf. *pǜc̀c̀ẹlẹ* rivelatoci ora dal Festa, *Zst.* XXXVIII 276.]

lanza che fosse un dì tra *pevra* e **préva*. È questa di *pjöwra* la esatta storia, eccezion fatta dell'ultima evoluzione del *l* preceduto dall'esplosiva, del *klávrǫ* (all. a *krávǫ*), capra, che da Valvestino ci porta il recente e utile lavoro del Battisti (*Die Mundart von Valvestino*; Vienna, 1913; v. il gloss.). A questo *klávrǫ* risponderebbe, nel territorio di *pjöwra*, un *čáwra* < **kjawra* < **kl-*.

62. — Tr. *podere* POSSESSO RUSTICO.

Il *REW*, 6682, lo vuole dall'Emilia. Grazie certo a una teoria dell'autore intorno alle sorti delle sorde intervocaliche toscane, la quale, a veder mio, sarebbe da ritener falsa per il solo fatto ch'essa ad ogni piè sospinto obblighi all'artificio di far venir dall'alta Italia o da altri luoghi gli esempi che ad essa contraddicono. Sulla opportunità del quale procedimento, già mi sono espresso nella *Revue de dialectol. romane*, IV, 89. Ma val la pena di lumeggiarlo ne' particolari. — Che il Meyer-Lübke rivendichi *podere* all'Emilia anzi che all'alta Italia in genere, deve per avventura dipendere dall'idea ch'egli s'è fatta dell'influenza dell'agricoltura emiliana sulla toscana, idea suggeritagli forse dal D'Ovidio (*Romania*, XXV, 303-5) [1]. Ora, a farlo apposta, il sostantivo *poder*, fattoria, manca a tutta l'alta Italia, Emilia compresa. E dico « Emilia compresa », per quanto qualche vocabolario di questa regione (il mantovano dell' Arrivabene, l'ostigliese del Cherubini, il romagnuolo del Mattioli) registri pur la parola. Essa vi è un italianismo, vi è infeconda di derivati [2], mentre ognuno può vedere ne' vocabolari italiani la ricca efflorescenza di *podere*; e stà dappertutto accanto a quella ch'è la

1. Ma è poi curioso che, nel num. 5454 del *REW*, la voce *mezzadro*, la quale il D'Ovidio, nel passo citato dal testo, ha appunto rivendicata alla Emilia, venga attribuita all'alta Italia in genere. — Circa poi all'*-adro* di *mezzadro*, parmi ci sieno altri esempi dove il suffisso -ator (-atōre) s'aggiunge a basi non verbali. Così in *merciadro*, lomb. *mašáder*, che sarà da *merce*, malgrado ci sia uno scarsamente documentato tosc. *merciare*. Ben è vero che qui si potrebbe invocare l'intervento di mercator. Ma sicuri mi pajono i piem. *caňpagnáo* campagnuolo, *vičüráo* vetturale, (*-áo* = -atore), da « campagna » risp. « vettura », *airor* trebbiatore.

2. È tipico a tal proposito che, mentre l'Arrivabene traduce *podere* con *boaria, fond, löch, poder*, a *poderino* contrapponga solo *loghin*.

vera voce emiliana per « podere », a *lögh*, *lûgh*, *lógar*, ecc. (*REW*, 5097). Del resto, l'Emilia ha, per il verbo *potere*, parzialmente, altre forme da questa: ha « *possére* » (Bologna, Romagna, Modena), ha « *pottére* » [1] (Ferrara, Romagna, secondo il Mattioli), ha persino « *pośére* » (Romagna, secondo il Morri) [2]. D'altra parte, il vocab. ital. conosce *podere* pur nel significato di « possa, potenza », con derivati come *poderoso*. E la legittimità di questo *podere* trae guarentigia dal fatto che la stessa voce e forma abbia l'Umbria, ma che qui essa occorra pur nel comun significato verbale. E cfr. *pudé* pur nella Gallura (*Arch. glott.*, XIV, 175).

63. — Piem. *poirę́ss -orę́ss* POTATOJO, RONCOLO, FALCETTO.

Mi pare che presupponga un **pójra* (*REW*, 6871). Quanto alla derivazione, giacchè c'è anche *poiráss*, potrebbe darsi che vi fosse l'incontro tra questo e un non documentato **poirę́t*. Tuttavia, poichè il Piemonte conosce il sinonimo *się́ssa*, *sę́ssa*, si può chiedere se non da qui provenga l'*-ęss*, spiegandosi la differenza tra *ę* ed *ę* o dall'intervento appunto del presunto diminutivo, o da una forma collaterale di *się́ssa*, che sonasse **się́ssa*.

A Bergamo pure il nome per « potatojo, roncola » ecc., mette capo a un incontro tra « potare » (cfr. berg. *podę́t -ę́ta*) e « seghezzo » (v. più giù). Vi occorrono infatti *pighę́s* dato come di Val S. Martino e *pighę́ssa* [3] senza indicazione d'origine, il che vorrebbe dire una voce di Bergamo stessa. Ma il sinonimo da secare, vi suona *seghę́s*.

Siccome, com'io già ho avuto occasione di dire (*Boll. stor. d. Svizz. ital.*, XXIV, 7-8), la voce « *seghezzo* » è un deverbale da « *seghezzare* » [4], così nella estrazione, l'*e* della seconda sillaba poteva essere, in diversi momenti, diversamente interpretato, e a queste

1. Dal perfetto (tosc. *pòtte*, ecc.); *St. di fil. rom.*, VII, 201.

2. Il romagn. (Morri) *bsë* (= *bśë*) è assai difficile da spiegare. Forse un « *possére* » che ha ridotto la sibilante sorda a sonora, grazie alla sonora di « *podére* ».

3. Cf. ancora berg. *pigàssa -zza* e *pigazzòt*. Può fare specie l'*i* di fronte all' *e* della prima sillaba di *seghès*. Ma nulla impedisce che questo sia stato prima *si-* o quantomeno che abbian convissuto *si-* e *seghès*. V. la nota che segue.

4. Questo verbo « *seghezzare* » vive quasi dappertutto allato al sostantivo (il quale occorre anche come feminile: piem. *się́ssa*, ossol. *ẓĝę́za*): mil. *seghezà*, valtell. *scighizà* (cfr. mil. *scighèzz* all. a *se-*), ecc.

diverse interpretazioni corrispondere una diversità dell'*e* tonico del deverbale [1]. A non considerare, ripeto, la possibilità dell' intervento del diminutivo *-ęt*.

64. — Com. *pombiàna* FULIGGINE (BIONDELLI).

Parmi non possa essere altro che un derivato da *pómbi* plumbeu « piombo ». E suppongo si sia detto prima della « caliggine », la « plumbea », vuoi dal color grigio, vuoi dalla pesantezza morale che cagiona il tempo caligginoso.

65. — Franc. *ponceau*.

Il *Dict. gén.*, s. v., avanza l'ipotesi che *ponceau* stia per *paonceau* diminutivo di *paon*. Essa però, e per buone ragioni, non è nemmeno ricordata nel num. 6313 del *REW* (v. invece 6210).

Un migliore indizio circa all'etimo della voce è fornito dall' antico glossario latino-bergamasco pubblicato dal Lorck. Occorre ivi, a p. 121, la glossa: *pouthicus* :: *cosa vermeya*; in base alla quale parrà lecito di ravvisare in *ponceau* l'esatto riflesso di un *ponticellu.

Il latino aveva una nux pontica detta anche semplicemente pontica, aveva un mus ponticus (*REW*, 6651), una radix pontica, che si continua qual voce dotta nel franc. *rapontique* [2]

---

1. Il pav. *seghiss* accenna a un **seghissà* (cfr. *scaviss* scavezzo, da *scavissà*). — Notevole, per il *ẓ*, il chiav. *seghẓà* segare col *seghẓin* (manca il primitivo). Si può chiedere se qui non s'abbia « segheggiare », piuttosto che non una falsa interpretazione del *-ẓ* di **seghèẓ*. E si può, colla domande, andare ancora più in là: se tutta la famiglia, cioè non dipenda la « segheggiare » (anzi che da « *seghezzare* » = *-ciare* o *-ttiare*) : se da **seghẓare* non si sia estratto **seghèẓ* venuto naturalmente a *seghèẓ*; e se su questo *seghèẓ* non si sia rifatto il verbo. — Stimo poi di dover qui soggiungere che mi paja inopportuno e superfluo l'etimo germanico proposto o accolto dal *REW*, 7787.

2. Chissà non rivenga in ultima analisi a radix pontica la famiglia di *rapónẓolo raperó-* mil. *rampũẓer* franc. *raiponce* ted. *Rapunẓel* ecc. (*REW*, 7065, Kluge s. « Rapunzel »). Le varie e numerose forme romanze della voce si capirebbero bene in una parola botanica e dottrinale insieme.

(v. Kluge, s. «rhabarber»). Ci sarà stato per avventura qualche diavoleria « pontica » di color rosso [1], da cui il nostro nome.

66. LOMB. *portéja* [2] *-éa* CALLAJA.

Il *REW* è talvolta eccessivamente scettico. Al num. 6678 [3], dubita esso che la nostra parola abbia a che fare con porta, e ne dubita non per altro se non perchè la parte derivativa della voce non gli risulta chiara. Sarebbe un lavoro curioso di ricercare quante altre volte un tale scrupolo punto non trattiene il Meyer-Lübke dal postulare un etimo (p. es., *randagio* al num. 7042). Comunque sia e nel caso concreto nostro, io, che pur mi son sempre data qualche pena per l'indagine della parte derivativa della parola, non mi sentirei proprio di rinnegare, per il solo fatto dell'incertezza nostra circa alla desinenza, l'etimo da porta.

Il che certo non mi dispensa dall'obbligo di rendermi conto pur del suffisso. In considerazione del piem. *portiôla* porticina [4], callaja (*St. rom.*, X, 25 n) nonchè di un nl. *Porteliola* [5] che si legge a col. 1484 del Codex Diplom. Langobardiae, si potrebbe esser tentati di ricorrere agli esempi del genere di *costajôla* di cui al num. 15, da cui *portèja* fosse come estratto in una prima fase dell'alterazione dell'*a* di *al*. Ma mi parrebbe una via un pò tortuosa. Piuttosto, siccome il piem. *portjóra -la* permette, limitatamente a quel territorio, la postulazione di un *porticŭla, vien da chiedere se alla stessa base non ritorni *portèja*: in altre

1. Il *Dizion. botanico ital.* di Ottaviano Targioni-Tozzetti accoglie dal Savi un *rododèndro porporino* cui contrappone, come equivalente botanico, *rhododendron ponticum*.

2. *Ad la portejam* allega il Monti, s. « portèja », da un doc. del 1508.

3. Stupisce anche che il *REW*, ib. non ammetta che sia da pŏrtŭla il berg. *spŏrča* (*purča* piccolo cancello di capanna, in Val di Scalve; con un *u* di cui nulla so dire), bresc. *porča*, callaja, cancello de' campi o dell' agghiaccio. Stupirebbe il rifiuto, pur dove la voce significasse, come il Meyer-Lübke ammette, non la callaja ma la siepe.

4. Cfr. anche il gen. *sportigŏa* apertura dei calzoni.

5. Cfr. *Portiolo* n. d'una frazione di S. Benedetto Po su quel di Gonzaga. E ricordo anche, per quel che può servire, un cal. *Portigliola* (Gerace).

parole, se non s'abbia nella nostra voce come la traccia di un trattamento di *-cl-* altre volte diverso dall'attuale.

Per quel diverso trattamento non invocherò già « tenaglia » che va per molta parte dell'alta Italia [1], bensì mi riferirò a due esempi di schietta impronta paesana: a *penája* zangola (*REW*, 6204; Jud, *Zst. f. rom. Philol.*, XXXVIII, 44) che s'ode nella valtellin. Val Malenco (*Rend. Ist. Lomb.*, XLV 277 n) e, ciò che rende l'esempio ben più importante, nella lariense Valcavargna; e al *narél̄* moccio (lomb. *naríc̀* oss. *-íǧa* moccio) di Cavergno nella Valmaggia (cfr. anche il verzasch. *ẓnarol̄ǫ́* moccioso), voci che pajono spettare al num. 5825 del *REW* [2]. Le terre lombarde dove solitamente *-cl-* viene a *l̄* sono solo Bormio, Poschiavo e la Bregaglia. Ma la possibilità che il fenomeno avesse un giorno più ampio dominio è forse avvalorata anche da ciò, che, in diplomi bergamaschi del sec. IX, il nome del fiume *Oglio* (Holder, *Alt-celt. Sprachsch.*, s. « Ollios ») appaja ricostrutto come *Oculum* (v. Mazzi, *Corografia bergamasca*, 185).

67. — Acamp. *possette* « possedè ».

Occorre più volte ne' primi documenti della lingua nostra, nella formola testimoniale, cioè, delle note carte campane (v. Monaci, *Crestomazia*, 2, 523, Sepulcri in *Studi Medievali*, III, 117 sgg.[3]). — Non vedo in quale miglior modo spiegarlo [4] se non per la via fonetica di un **posseette *possedette*. E così del fenomeno della caduta di *-d-* ne' dial. meridionali [5] fenomeno su cui

1. Il normal riflesso lombardo della parola si ha nel valcanobb. *tanáǧa*.

2. A Gorduno, nel contado di Bellinzona, dicono *gǘjü* ecc., = lomb. *gǘǧa* ago, ecc. Ma il plur. n'è *güč* come in Lombardia, onde sarà da ritenere che il *j* vi rappresenti una recente risoluzione del *ǧ* intervocalico.

3. In una delle formule è *posset* e vorrà dire un errore; non un presente come vorrebbe il Sepulcri (l. c., 126).

4. La spiegazione del Rajna (*Romania*, XX, 392) non sodisfa e vi crederei solo, dove riuscisse di portare in capo delle formazioni analoghe, il che è ben difficile. I settentrion. *vete* e *crete* non dicon nulla, in quanto gli infiniti erano *creere veere* (*crere vere*) e i perfetti ne dovessero essere *creetti veetti* onde *cretti vetti*. O cioè provan molto, ma nel senso della mia spiegazione.

5. Un bell' esempio calabrese mi par essere *'nnáita* sinonimo di *anditu ánn-* ponte delle fabbriche. Si tratta di aditus (*REW*, 167) con genere mutato e con intrusovi appunto anditus. [Cfr. anche mater. *brẹ́vẹ* brodo.]

io ho non ha guari insistito (*Pubblicaz. della R. Accad. Scienti-f.-Lett.*, I, pp. 98 sgg.) [1] avremmo un esempio particolarmente cospicuo.

68. — It. *prǫcolo* MEDIATORE DI ATTORI E CANTANTI.

Presuppone un **proculare* procurare. Per la dissimilazione di *r-r*, cfr. l'avenez. *procolator* nap. *precolatore* procuratore. Il *l* favoriva poi la interpretazione di *-ul-* come *-ulo*.

69. — Piem *provẹi*.

« Catena dell'aratro » secondo il Biondelli e il Gavuzzi; « uncino ch' è in capo alla bure dell'aratro per attaccarvi l'anello della catena che si congiunge col giogo de' buoi » secondo il Sant'Albino. I due significati non si elidono, e ci conducono a protēlum [2] (*Zst. f. rom. Philol.*, XXXIV, 396; *REW*, 6790, 6790a).

70. — Cal. *pu- pitusa -u* PUZZOLA.

Va con putēre *REW*, 6876 (e, per uguali denominazioni della « puzzola », 6878, 6880). È solo da chiedere se l'*i* di *pitusa* vi sia per dissimilazione di *u-u* (*Rendic. Ist. lomb.*, XL, 1148 [3]) o per la intrusione di *fitenti* (sic. *fitusu*) fetente.

71. — Friul., valmagg. *raj* RAGNO.

Questa base doveva avere un giorno più ampio dominio, in quanto ad essa sia da ricondurre il vic. *teraǧina*, ecc., ragna-

1. Mi si lasci qui ricordare, a proposito degli es. aquilani ricordati in quelle pagine, che all'Aquila la soppressione del *-d-* è normale (v. Rossi-Casè § 156).

2. Per la caduta del *-l*, cfr. piem. *pẹj* e *pẹjl* pelo.

3. Cfr. ancora sic. *ẓi-* e *ẓuccuni* ceppaja, torsolo, da *ẓuccu* ceppo, *rintura* che vol dire assai verisimilmente *runtura* = **ruuntura* = **ruvun-* (cfr. *ru-muntura*, sinonimo di *rintura*, *Rend. Ist. Lomb.*, XLIII, 190: e, per il significato, anche cô. *rivultura* tempo incerto e burrascoso), ma dove in ogni modo poteva riallogarsi l'*i* di *rivutura*. In Calabria c'è, secondo il Cristo, *stridusu* dispettoso (onde *stridu* dispetto), di fronte al sic. *strudusu*, il cui *u* protonico è primitivo, visto il verbo *strudiri si* rodersi, arrovellarsi (anche cal. *strudire* id.).

tela (*Arch. glott.*, XVI, 313 n.; *Revue de dial. rom.*, IV, 183) [1]. E *raj* vorrà dire *arálo*, com' è provato dal verzasch. e borm. *arál*; il quale e può spiegarsi dalla frequente combinazione *un araño* (*n-ñ* in *n-l*) o anche, e per dissimilazione di *ñ-n*, da **arañína* (bellinz. *rañína* ragnatela, chiav. *id.* ragnatela e ragno, giudic. *talarína* menton. *terañíña* ragnatela). In questo caso, avremmo nel **rajína* da cui *teraǧína*, il vero punto di partenza per *raj*, anzi che il caso inverso.

Nella Verzasca, come ho dal dott. Michele Grossi, c'è anche *taraňõ* ragno (*REW*, 595, dove puoi aggiungere l'airol. *ariňõ* ragno), e a Indemini, ch'è un villaggio ticinese in Val Vedasca, *taráň*. Colle quali forme ben si combina il *tẹlaráň*, ragno, delle Centovalli (Locarno). È sempre il tessuto (cfr. *tarañáda* ragnareta, a Indemini) che si ripercuote sul tessitore (a Fusio di Valmaggia : *teštọ* ragno). Dove, quanto all' aspetto fonetico di *taráň* ecc., è da avvertire che, in que' territori di *l* > *r*, esso altro non vuol dire che un **traráň*, < **terar-* < *telar-*, col primo *r* soppresso dalla dissimilazione.

72. — Rum. *ramura* ramo.

Il *REW*, 7033 (v. anche 7034) postula un *ramŭla. Ma il Puşcariu allato a questa soluzione ne accampava una seconda, mercè cui *ramură* sarebbe un singolare ottenuto dal plur. *rámuri*. Questa soluzione, che trae tanto conforto dall' it. *ramoruto* (*Zst. für rom. Philol.*, XXII, 465), mi pare preferibile. Solo la modificherei nel senso che *rámură* sia l'antico plurale *ramora senza più.

73. — It. *randagio*.

Il *REW*, 7042, lo manda col germ. *randa*. Io penso invece che la voce sia da porre al num. 2904 s. « errare ». È molto notevole che a Lucca abbiano *andare a rando* andare a zonzo, che parmi una scomposizione di *andare *arrando* = *andare*

1. A Muggia, *ráin*, che va forse coll' aven. *reigno* (*Rev. de dial. rom.*, IV, 183) = **rájño*; nel quale pajon confluire **rajo* e *ragno*. — Il mirandol. *rang* (l. *ranč*) si risente di « granchio » (cfr. nap. *ráněo* granchio e ragno).

errando. È da sapere che *arrare* per « *errare* » s'ode o s'udiva in molte parti d'Italia (agen. *arrar*, onde *arro* e il moderno *àru* errore, *Arch. glott.*, XV, 46, cal. *arrare*, *árra* errat. piazz. *naringh* ramingo, *Mem. Ist. Lomb.*, XXII, 281, che va coll' apav. *inararse* errare, grig. *inerrar* id.). Circa alla forma, è probabile che *randagio* sia estratto dall' ant. *randágine* [1] (*andar randagine* andar bighelloni). Questo è un astratto, in forma dotta, che è venuto anche al significato di « ardimento, violenza » da una parte, a quello di « errante, vagabondo », dall' altra (cfr. il lomb. *miśéria* per « misero »). Si sa che i vagabondi son capaci o ritenuti capaci di tutto.

74. — Amerin. (Narni) *riscattuire*.

« Dividere dei contendenti alle prese tra loro ». — Nello stesso dialetto c'è il verbo *pattuire* col significato speciale di « rappacificare ». Questa voce è certo presente in *riscattuire* che sarà in fondo « staccare » disposato a « pattuire », Il risultato del connubio era imprima **ristaccuire*. Ma la metatesi reciproca permetteva poi di meglio far sentire la presenza di *pattuire*.

75. — Lucch. *ṛókkolo*.

Lo accoglie il Nieri, a p. 267, col valore di « anellone, bel ricciolone di capelli, ciuffo ben pettinato in avanti ». E a pp. 17-5, è *roccoletti -lini* riccioli di capelli arrotolati con arte. Quest' ultime voci significano anche « rotolini di vitella, striscioline di vitella ecc. » : valori che possono andare con quello di « riccioli ». Onde è da vedere se l'etimo muove da questo significato o da quello. Il Nieri, che allega tutti i significati sotto un solo articolo, pensa a *rocchio*. Ma il combinare *ṛokko-* con questa base è un pò difficile. Sarebbe sì possibile, ma per una via un pò lunga. Dato l'uso prevalentemente plurale delle nostre voci (si noti che il N. le dà appunto al plurale) si potrebbe pensare che già al primitivo competesse il valore del derivato, e che qui quindi, su d'un plur. *rokki* (= *rokkji*) si sia fatto un sing. **ṛok-*

1. O è dovuto all' influsso di *malvagio* e d'altri nomi con ugual desinenza (*santagio*, *bastagio*) ?

ko [1]. Sennonchè io preferisco muovere dal significato di « anellone, ricciolo », connettendo questo col ted. *Locke* (*REW*, 5110), che fa capolino, nell' Italia settentrionale, nel valses. *locca* (mal citato nel *REW* come *leka*) e nell' arbed. *lǫk* (verz. *lǫk*) capelli lunghi (v. il. Gloss. d'Arbedo s. « lòch »). Il *r-* potremo spiegarcelo o dalla dissimilazione o anche, e forse meglio, dall' incontro con *rocchio* [2] o con *riccio*.

76. — Lomb. *rǫ́kul* ragnaja.

È una voce che va per tutta l'alta Italia e che conserva suppergiù questa forma pur là dove s'aspetterebbe, dato *-ulo*, un' altra forma (piem. *rôcul* [3] invece di *rôcu*, gen. *ròccolo* per *rǫ́kuo*). Il che accenna a voci importate. E come lombardo considera infatti il Boerio il venez. *ròcolo*; alla quale affermazione verrebbe appunto in suffragio l'etimo ch'io propongo della voce e che sarebbe rŏtulu (*REW*, 7397) [4]: vuoi per la forma circolare della ragnaja, vuoi perchè essa venga considerata come il « convegno » il « crocchio » degli uccelli. Ma *rǫ́kul* non sarebbe foneticamente giustificabile che in una parte di Lombardia : in quella appunto, però, che va rinomata per la passione e il culto dell'

---

1. Potremmo anche pensare a una estrazione da **rokkino* da **rokkjino*. — E in fondo anche a un **rǫ́kko* = *ròt'cu, che par da vedere nel tar. *ruèccolo* torsolo, fusto e radice del cavolo.

2. Cfr. il lucch. *rave* (*REW*, 4806) che par da *la *lave*. O vi s'è intromesso rapidus (ib. 7054)? Il Nieri accoglie un *rumaca* lumaca, anche questo da *la l-*, *le l-*. E così a Castelmadama (Lazio) c'è *rucchittu* lucchetto, dove l'articolo avrà la sua parte. E. v. ancora *Studi romanzi*, VI, 44 n., dove son da aggiungere magl. *ricume* legume, nap. *recina* elce, irp. *ristinco* lentischio ; sic. *aricciola* e *al-* leccia, irp. *rivieddo* livello.

3. Nel Piemonte, anche *rǫ́pul*, dove suppongo siasi immessa qualche altra voce : forse *raplé* battere a raccolta.

4. A proposito di questo num. del *REW*, puo veramente arrecare sorpresa che il Meyer-Lübke non sappia decidersi a ripudiare decisamente auricula qual base del ven. *rèčo*, ecc. Poteva andare quest' etimo finchè non si conosceva il trevis. *rǫčo*, che fa si bene il pajo col sinonimo anticoven. (Brandano) *rozo*, penzolo, e col. lomb. *rǫs* id. (*REW*, 7390). E non è certo il Meyer-Lübke che si stupirà di un *re-* (da ro- ; v. *REW*, 7264. 7396. 7356, ecc.) passato dalle rizotoniche alle rizatone. Vi sono etimi che molto hanno del soggettivo ; ma proprio non mi par tale quello di *rèčo*.

aucupio [1], in quelle province di Bergamo e Brescia che all' alta Italia hanno fornito il nome d'un' altro ordigno venatorio, quello della *bressána* o *bressanélla*, ch'è anch' essa una ragnaja, ma di forma quadrata e col capanno basso. Da Bergamo, non esita il Cherubini a derivare il mil. *zámbel* (v. s. v. e s. « stelón ») zimbello, e la voce reca infatti nell' accento l'impronta transabduana (*sámbel* ; v. num. 17, 34). È in questa regione (v. anche *Arch. glott.*, I, 303-4) che troviamo esempi come il bresc. *mécol* mucchio, bica, cioè (*meclu da mētŭla (*REW*, 5554), come bresc. e berg. *ópol -pel* acero ŏpŭlu (*REW*, 6078), come berg. *stábel* stabbiello, porcile, stabŭlu; è qui cioè dove da *mēclu *ŏplu *stablu si veniva a **mecclo*, **opplo*, **stabblo* e quindi, per anaptissi o per ricostruzione, a **méccolo* ecc ; è qui che da rōtŭlu, attraverso *rŏclu, *rŏcclu, si veniva a *rọ́kol* (berg. e bresc.) [2].

77. — Catal. *ublir* RIEMPIRE, TURARE.

Non può essere, parmi, che replére, bell' esempio da aggiungere al num. 7222a del *REW*.

78. — It. *salamistro* SACCENTE.

Ha allato a se, in antico, *salmista*, e ciò ne dice subito l'etimologia, ch'è psalmista, s'intende come voce dotta. Il secondo *a*, piuttosto che dall' anaptissi, me lo spiegherei dalla intrusione di *Salamone* Salomone. — È poi una curiosa e in origine certamente ludicra deviazione da *salamistro*, l'ant. *salaminéstra* saputo ; e e ad essa si riattacca l'abr. *salamenìstre* sfaccendato ; certamente per la via di « chiacchierone ».

79. — Ossol. *śac* STACCIO.

Mi è dato da un corrispondente di Villa d'Ossola. — A

1. Vedi, a tal proposito, cio ch' espone G. Bonelli in *Studi di filol. romanza*, IX, 436.

2. Mi par da escludere (sopratutto a Treviglio, dove, a *rọ́kol* compete, come al lomb. *rọś*, il significato di « riunione, quantità ») l'etimologia del Facchetti (*Il dial. trevigl.*, gloss.) adombrata nelle parole : « uccellanda, dalla forma di rocca ».

p. 164 della mia *Fonetica milanese*, riconduco io il lomb. *šur*, signore, uomo ricco, a un anteriore **sjur* (cfr. il ven. *sjor*) [1]; e in *Arch. glott.*, IX, 211, è spiegato in analogo modo il verzasch. *ẓe* [2]. Dalla Valcanobbina ho poi *širọt*, scure, che solo si spiega da **sjür-* = *sejür-* [3]. Un altro esempio di tale risoluzione potrebbe essere il nostro *šaç* (= *sja-* = *se[d]á-*); che allora, e poichè *s* non potrebbe essere nell' Ossola la risultanza di *tj* bensì *š*, sarebbe dissimilato da **šaš*. Ma le cose corron forse meno complicate, se ammetteremo che **seáš* sia venuto a *saš* [4] e che questo sia stato invertito in *šas* [5].

80. — Alomb. *savazáda*.

Lo adopera Bonvesin nel Tratt. d. Mesi. — Non è esatta nè la versione per « scialacquo » data dal Lidforss, nè giusta la connessione col ven. *šavaǧar* proposta dal Seifert, *Gloss. zu Bonvesin*. La frase *el fa gran savazada* va tradotta « egli vi guazza, vi trova il suo godimento ». Dopo di che riman da chiederci se il *z* sia sordo o sonoro. Se sordo, sovviene il piem. *savassé* (**exaquatiare REW*, 2939; così come il tosc. *sgiaguattare*, ib., è **exaquattare*) e forse il com. *sciavazà* [6] sciaguattare, diguazzare; se sonoro, il cremon. *savaẓá* bresc., crema. *sa-* e *soašá*, pav. *savaǧá*, moden. *-vazer*, sciaguattare, diguazzare, agitare, muovere a scosse, che tutti ci riportano a un **exaquidiare* (tosc. « sciacqueggiare »), in cui pero si sia immesso **-aquatiare*. Dico questo per ispiegarci l'*a* mediano. Il quale peró al

1. Questo *sjur*, s'intende, è originariamente voce servile.

2. Qui abbiamo realmente *sj* venuto prima a *šj*. Si tratta d'un caso sintattico (*s' j e* « se sono ») nel quale il *s* s'è prima assimilato al *j*.

3. Non so se possa qui spettare il lucch. *scepe*, *scepre* siepe; o se per avventura non s'abbia avuto un **scepare* ex-s-. Ma meglio penseremo forse, in considerazione anche del *r* di *scepre*, che vi entri *scevrare* (lucch. *sciovrare*) **exseperare*.

4. Per la contrazione, cfr. il pallanz. *bůja* betulla (*Revue de dial. rom.*, IV, 206), gli ossol. *stroná*, **strioná*, stregare, *finš* (tic. *faiš* (faggio, *Boll. st. d. Svizz. it.*, 155, *imprimá*, **impremeá*, prestare, *REW*, 4319.

5. Cfr. il valcanobb. *siš*, avvoltojo, di fronte al tic. *šis*, al sopras. *ćes*. Sennonchè qui la metatesi potrebbe correre in senso inverso.

6. Dico « forse » perchè nel Monti *z* puo essere segno di sorda e di sonora.

postutto potrebbe esser surto prima nelle arizotoniche per assimilazione all' *a* della sillaba iniziale ; e anche e insieme a quello della terza, se pensiamo alla frequenza con cui si offriva un **saguezzá-*.

81. — Sopras *sbargattar -zzar sbrajazzar* CAMMINARE A LARGHI PASSI.

Cfr. ancora *combas sbargazzadas* gambe largamente divaricate. La voce non si staccherà dal sinonimo engad. *schgravitscher sgiarv-* (l. *sgarv-*) e, insieme, *schgravitsch sgiarv-* passo largo. Questo muove da gradus (*REW*, 3831), e le voci soprasilvane vorranno dire **sgarbattar*, da **sgrav-*, ecc., alterato dalla metatesi reciproca tra il *g* e il *b*.

82. — Berg. *scandèl* CASSETTO DELLA TAVOLA.

Ho la voce dal Tiraboschi (Appendice), che la dà come di Val Brembana. — È dessa una preziosa forma atta a rassicurarci un po più intorno al calathus che stà a base di parecchie voci cisalpine e transalpine (*REW*, 1488) indicanti suppergiù la stessa cosa che *scandèl* [1]. Il cui *d* ritorna nel mesolc. *kǫldéj* porcile (cfr. *kǫlt*, = *kǫld*, riparto dei vitelli nella cascina dell' alpe). Siamo a forme che hanno sincopato la postonica in età posteriore a quella del veron. *cálto* ecc. ; avremo cioè tra **cáldo* e *cálto* quello stesso rapporto che corre, p. es., tra il lomb. *pundá*, riporre, posare, *ponĭtare, e *puntá*, ch'è la forma corrispondente di Valle Morobbia (Bellinzona); num. 92.

Il *REW* ricusa calathus ; lo ricusa per ragioni semantiche e per ragioni fonetiche. Quanto alle prime, è tenuto conto che la voce latina significa « cesta », io non posso se non ricordare cista (*REW*, 1950) che viene a dir « cassa » nel ted. *Kiste* (Kluge), e anche ai vari sensi di gĕrulus (*REW*, 3747 ; cfr. ancora berg. *gerlo* orcio, valdost. *dzerla* cuvier). Circa alle seconde, è difficile impugnare delle ragioni non espresse. Tentando d'indovinare, posso solo immaginarmi che al Meyer-

1. Che naturalmente starebbe per **caledello*, **caldello*, con *l-ll* dissimilati poi in *n-ll*. E si tratterebbe di dissimilazione non recente, perchè altrimenti avremmo **scond-* (= *scold* = *scald-*).

Lübke non convenga un **cálto* = calathus, non convenga cioè la soppressione dell' *a* postonico. Ma se intendo bene il §§ 325 della *Rom. Gramm.*, II, mi parebbe, quella una ripugnanza soverchia; tanto più poi che non costa un grande sforzo di supporre allato a calathus un *calíthus d'aspetto più latino. A **cálto* rispondon senza più il sopras *kaul*, veron. *calto* (cfr. anche *calto d'armaro* nel Patriarchi, *calto d'armèr* nel Boerio), il bellun. *colt*, il trent. *cáltro*, posch. *coltro* scaffale, borm. *kǫ́ltro* compartimento di scrigno. Qui tuttavia il *r* potrebbe essere, per dissimilazione, da un anteriore *l* (**kóltolo*); il qual diminutivo potrebbe, con un' altra dissimilazione (*l-l* in *l-n*), esser per avventura anche nell' engad. *kótan*[1], dove il *k-* prova per l'anteriore *ká-*. Altro derivato è l'atergest. *cauticijs* (*unum banchum . . . . . cum tribus c-*) datoci dal Cavalli, *Reliquie ladine*, 134 n. — Abbiamo poi una serie di forme nelle quali compare *kl-* o un suo succedaneo : trevis. *càlto*, bregagl. *klaut* e *klęltar* (v. *coltro* qui sopra), borm. *klǫlt*, lcentr. *tatl* (= **tlotl*? o = **tlaltl*? *Zst. f. rom. Phil.*, XXXIV, 400), bresc. *cròt* palchetto di scaffale, vestin. *klǫt*, valcam. *klǫt*[2], scompartimento di scrigno. In parte avrem qui **clalto* = **caltlo* = **cáltolo* (v. qui sopra): in parte potremo ammettere la intrusione di claudere, o meglio di quel partic. **clǫtto* (= claud-) o **clǫ́tto* (= *clōd-: v. num. 10 n, e cfr. il piem. *čǫ́de* ricingere, assiepare *clōdere, di fronte a *čǫ́de* chiudere claudere) del quale è discorso in *Romania*, XXXIX, 440-41 (cfr. anche il bresc. *clòt* satollo).

Che col nostro *cálto* vadano il venez. *calto*, burrone, e il friul. *çhaltz*[3] parte aperta del fenile, puo darsi, ma l'affermerei

---

1. C'è anche il basso -eng. *káten*, dove è forse il dittongo secondario *au* risolto per *a* (cfr. *pāk* poco, Pult, *Le parler de Sent*, §§ 125).

2. *klot* è un dissimilato **klott* ; e *cròt* rappresenta la stessa base dissimilata per *r-l* : quindi **crott* disposatosi poi a *klot*.

3. Ricorda l'aengad. *kózen*, sinonimo di *kótan* e *katen*. Ma sarebbe qui da pensare a un *cálteu. Anche a Trento c'è *scanžèl* cassetto, scannello : ma che forse sarà uno **scandèl*, cioè una forma corrispondente alla bergamasca, alterato grazie alla simultanea presenza di *scandèla* e *scanžèla* scandella, orzuola, dove il *ž* proverrà da *orz* orzo. Ma si può anche pensare che il *ž* di *scanžèl* rappresenti come l'incontro di **scandèl* e di **scanzo*, dando quello la sonora questo il *z*.

con minore sicurezza : così come sarei ora meno certo che spetti a calathus la famiglia del lomb. *kádura* ecc. (*REW*, 1488).

83. — It. *scialáre*.

L'etimo vulgato (v. *REW*, 3011) ci porta a exhalare; e non vi ha dubbio che il valore dell' ant. it. *scialare* nonchè quello, p. es., dell' amerin. (Narni) *scialare* il respirare a bocca aperta delle bestie, dell' u. *scialito* vino che ha perso lo spirito, confermino l'etimo, che del resto ha un esatto riscontro ne' diversi significati di exaurare (*REW*, 2941). Ma potrebbe darsi che certe accezioni di *scialare* ci riportassero a une base graficamente e etimologicamente diversa da exhalare, ma a questa omofona, a *exalare (da ala)[1]; questa postulazione è legittimata dal valmagg. *šalǎ* volare, al cui *š* e *l* son legittima risposta il *s-* e il *r* de' verzasch. *saratǎ* svolazzare, *sajrę* (*sájra*) volare, che vorrà dire **sarjare*, **sarijare*, richiamante gli it. *aliare*, *aleggiare*.

84. — Abr. *scomènde* scomodo.

Non possiamo spiegarci, parmi, questa forma che supponendo uno **scomendare* = **scomedare* incomodare. Il *n* è richiamato dalla nasale che apre la sillaba (cfr. gallur. *kumundínu*, *Rend. Ist. lomb.*, XLII, 828); mentre morfologicamente saremo a un participio così detto accorciato (da **scomendare*).

85. — Borm. *sędęgǫ́nt* filiforme (del fieno).

Non esito a vedervi særa, derivato con -bundus, quindi *sætibŭndus. Puo parere strana questa derivazione, ma lo parrà forse meno dopo le considerazioni che seguono. Nel friulano, c'è un aggettivo *çhanor* canuto, nel quale io vedrei la presenza dell' uscita di canorus determinata dalla coincidenza radicale tra cānus cānescere, e cănere (v. *Revue de dialect. romane*, IV, 235)[2]. Analogamente, un *sætĭbundus poteva

1. Del resto, il contatto tra i significati delle basi presuntamente diverse è provato dal giudic. *žgulár* sciorinare.

2. Si sa che la differenza tra *ā* e *ă* non esiste per il latino volgare

farsi a sæta (sēta, lat. volg. sę́ta) sul ragguaglio di sitibundus : sitis (lat. volg. sęte). Sono esemplari importanti anche per questo, che, se io ho ragione, devon essere già antichi, canōrus e sitibundus mancando, o quasi [1], al lessico neolatino.

86. — Log. *séru* sentore.

Non mi convince il ragionamento che fa intorno a *serare* il Guarnerio (*Rend. Ist. Lomb.*, XLIV, 1101). Io penso che *séru* è deverbale da *seráre(si)* accorgersi, di cui è un derivato del tipo « -eggiare », *seriare*. Il verbo deve alla sua volta dipendere da vērus attraverso **su eru *s'eru* [2], e l'articolo poi concresciuto. L'accorgersi, l'avvedersi, è in realtà un venire a conoscenza del vero. — Altri esempi della concrezion dell' articolo, oltre ai già noti, riconosceremo nei campid. *sibruzzu* = *erbuzzu* palmizio (Cara) *REW*, 609, *sinzillu* capreolo, viticcio, dove avremo l'it. *vinciglio* [3], *succella*, colombella, che pure sarà dall' it. « uccello ». E il gallur. *sulzolu*, orzajuolo (*REW*, 4179), non rispecchierà esso una forma logudora, casualmente non documentata, cominciante da *s-*?

87. — Trent., veron. *sgaorar* spossare, sfinire.

Stimo che stia per **sc-*, e questo riporterei a **skja-*, **skla-*, **slavorare*. Sarebbe dunque la voce nostra, altro esempio per *skl* da *sl* (tipo *schiavo*, *schietto*) [4]. Gli aggiungo il venez. *scòsso*

---

1. Per canōrus non avrei in pronto che il cal. *canùru*, di cui però, in *Rev. de dial. rom.*, IV, 234, mi chiedo se non sia voce letterata.

2. Lo Spano ha un *sagumare* avvedersi; da dove potrebbe prendere il *s-* cu non garbasse la spiegazione fornita nel testo.

3. Il Guarnerio, *Romania*, XX, 61 n, pensa a *cingic'lu, che è difficile da giustificare foneticamente. — Cfr., del resto, senza il *s-*, *binzillu -gliu* e *inzillu* clematide.

4. V. num. 8. — Notevole, nel marchigiano Sant' Alessio, *slatta* schiatta i che il Monaci paragona giustamente coll' *asletto* del Guinicelli.

Se qui spetti il friul. *sglavinà* all. a *sl-*, piovere a dirotta, come vuole lo Schneller l. c., è possibile, anzi sicuro, se si muove da lavare. Ma se s'intende da labīna, allora suvviene il **glavina* (= labīna × grava *REW* 3851) che stà a base del valses. e ossol. *ğavina* (*glavina* velle vecchre carte : v. il Tonetti Ms. 'giavina') frana, scoscendimento. Più sicuro é *skl-* da *sl-* nel friul.

(*schiozzo* nel Boerio), voce antiquata per *slosso* (*slozzo* ib.) vano, infecondo (detto dell' uovo). L'etimo dev' essere da *lŭteus o, dato si tratti di *ǫ́*, *lautiu, preceduto dal *s-* peggiorativo o rafforzativo[1]. La voce rarà stata applicata prima all' uovo infecondo perchè guasto, fracido; designato perciò come anche si vede nel *REW*, 2054.

88. — Lomb. *sĝíra* cicala.

Vedi il Cherubini (s. « sghira »), che la dà come voce di Soma. — Non altro che gryllu (*REW*, 3900); ma con una assai interessante evoluzione. Saremo cioè in primo luogo a una metatesi reciproca che portava a **glirro*; metatesi però antica, anteriore quantomeno al fenomeno di *gl-* in *ĝj*, e, a fortiori, a quello di *ĝj* in *ǵ*. Poichè il *ĝi* è appunto da giudicare come negli esempi di cui al num. 24.

89. — Friul. *sgludá disg-* dimenticare.

Manca questa voce, insieme all' engad. *invlidar*, al num. 6015 (oblītare) del *REW*. Eppure la sua spettanza a quel numero non può far dubbio, ed è facile dimostrarlo. Per quant' è del *-gl-*, son da confrontare *toglád* fenile *tablātu e *sçhaglár* allato a *sçhablár Zst. f. r. Phil.*, XXXIV, 401. Quanto all' *u*, me l'immagino sorto per assimilazione da un **uglidar* (*u-* da *o-*), o

pisklá, trapelare, gemere, allato a *pissulá sp-* zampillare, sgorgare. Quanto al borm. *sklipār* = sopras. *schlippar* mungere a getti interrotti, l'etimologia deve dirci se siamo a *skl-* che diventi *sl-* o a *sl-* che si converte in *skl-*. Di queste due operazioni, succedentisi nella stessa parola, è bell'esempio il sopras. *schlogniar* (l. *žloñar*) masticare. È una parola che va col lomb. *cañá sga-* (*Bull. d. Società dant. it.* XII, 365, *Rev. de dial- rom.* IV, 233). Da *skañare* si venne a **sklañare*, e da qui a **slañare* (cfr. *schlonda* e *schlavun*, *Zst. f. rom. Philol.*, XXXIV 398). La continuità geografica consiglia questo etimo, e ci dispensa dal ricorrere al num. 4892 del *REW*, al quale, o meglio al 4894, spetterà invece il friul. *sclañ* magro. — Altri casi di *skl* da *sk* saranno il sopras. *burascla* burrasca, e il trent. *mascadiz* maschereccio *REW* 5394 (per *nǧ* in *ngl*, aven. *engiosto* = **engl-* = *Hengst* Mussafia, *Beitrag* 53).

1. A Cremona hanno *lòttegh* uovo col panno, e a Mantova, *lòtach* (fem. *lodga*) guasto, corrotto, che suppongo siasi detto in primo luogo delle nova. Si parte da un **lǫtto* (= *lautīdu), che potrebbe stare a base pure di *slosso*.

per l'influsso, a distanza, dell' antico *b*. — Allato a *sgludà*, *disg-*, il friulano ha poi un *ingludassi* risovvenirsi. È dovuto a un rapporto di proporzione, quello che si nota in *ingropà* contrapposto a *disgropà*, ecc. C'era forse a un dato momento **gludà*, rafforzato poi nel suo valore negativo da *s-* o *dis-*; il suffisso *in-* conferiva al verbo un valore positivo.

90. — BORM. *ʒgrála* ERTA GHIAJOSA NELLA MONTAGNA.

In altre parti delle Alpi, un' erta ripida, faticosa, è chiamata da « scala » (*scaladra*, *scalèwro* [1]). A un' ugual concezione ci riporta la voce bormina, che sarà da gradus. Foneticamente, *ʒgrála* sarà normalmente per **graàla*, e questo può riportarci senz' altro a *gra[d]alia, come anche al succedaneo *gra[v]alia (cfr. engad. *ʒgravitscher* num. 81, tic. *ʒgravél* piuolo).

91. — VALTELL. *sguan -na* FANCIULLO *-a*.

Mi pare ovvio di non istaccare la voce dall' arbed. *ʒguanà* lasciare il nido per la prima volta, dal com. *sgovà* snidare: parole che ritornano a « covo, covare », *REW*, 2351. — Ma *sguan* è esso un **cováno*, o è come un deverbale da **scovanare*, o il partic. asuffissale corrispondente a *scovanato*? O ancora, *ʒguanà* non sarebbe esso da *sguan*? Sono tentavo di risolvere la questione in quest' ultimo senso, ed ecco le mie ragioni.

È diffusa per l'Italia una parola « cova-nido », cui son propri i valori di « uccelletto che ultimo ha lasciato il nido » (ed è per questo ritenuto il più debole), « ultimo nato della nidiata », « cucco », « scriatello » : arbed. *scuviní -cuìní*, che, nelle note al Gloss. d'Arbedo, avevo male interpretato per « scopa-nido » [2], trent. *koaníf*, valsoan. *coaní* (*Arch. glott.*, III, 49) bene dichiarato dal

1. V. *Boll. stor. d. Svizz. ital.*, XXIV, 68; bleu. *scaréure* scalinata.

2. « Scopare » potrebbe in fondo giustificarsi. Qualche vocabolario dialettale traduce il corrispondente di *scuvini*, ecc., con « spazzanido »; voce che non trovo ne' vocabb. italiani, ma che non sarà certo inventata. Potremmo allora ravvisare « scopare » anche nel veron. *scoasdco*, q. « scopa-sacco », ultimo nato.

Nigra come « cova-nido », valdost. *tsoeini*, romagn. *covanid* [1] ; cfr. il valvest. *kọí*, quasi « covíno », l'ultimo della nidiata. Non potrebbe ora *sguan* essere estratto da uno **sguaní* « cova nido », non più inteso nel suo significato, e dove quindi *-í* è sentito come un suffisso e staccato come tale da quanto nella parola gli precede? Questo supposto mi pare fortemente avvalorato dal sinonimo sarzanese *kaĝáṅ* che vive allato a *kaĝaníde*. Poichè un altra espressione assai diffusa per il concetto contenuto in *scuviní*, è quella di « caca-nido » o « caca in nido », espressione che potrebbe per avventura rappresentare non altro che la fusione di un derivato da « cacare » [2] col nostro « covanido » : provenz. *cagonís* le dernier éclos, valsug. *skẹganío* scria, Prati, in *Arch. glott. it.*, XVII, 403, monf. *caganí -nívo* ultimo nato, piem. *id.* tentennone, gen. *cagayniu* cucco, Parodi, *ib.*, XVI, 353-4, romagn. *che-* e *scaganíd*, metaur. *checaníd*, teram. *cacannítẹ*, sic. *cacanídu -ru* ; e, con variazioni suffissali parecchie [3] : u. *cacanicchio*, abr. *cacanízze* l'ultimo nato, *-níle -nínne* (cfr. il tar. *piccinno* bambino) bambino stentato. E sempre qui ritornano il veron. *scagañáolo*, vicent. *scagañáro*, cittadicast. *cacagnòzzo* il più piccolo della nidiata, arcev. *cacaníolo*, metaur. *checanòttol* ; v. Battisti, *Dentali*, 145 n.

92. — Valcanobb. *ska* segare, *skü* scure.

Questi esemplari di Gurro, ai quali associo *ṣpanká* spandere il fieno (*REW*, 3031, 3033), e, fuori della Valcanobbina, il blen. (Pontirone) *párka* pertica, il valcamon. *blöbká*, bresc. *biöská* (di fronte a berg. *biösgá*, ecc., Mussafia, *Beitrag* 106 n, *REW*. 1171, *Rev. de dial. rom.*, IV, 210), e forse il *puntá* (all. a

1. Potrebbe qui tornare pure l'alb. *kuniṅ*, *kukuniṅ* cucco ; ma c'è anche *kukúṅ* che, piuttosto che ad un estratto, par accenare a una formazione come l'it. *cucco*.

2. Cfr. cal. *scacaturu* l'ultimo uovo che fa la gallina, l'ultimo figlio di madre vecchia, verban. *kagáṡ* l'ultimo nato degli uccelli, lomb. *cagarọ́t* id., ecc.

3. Non mi voglio prevalere del merid. *nivo*, nido, e della possibilità della caduta di *-d-* ne' dial. dell' Italia centrale (v. *Pubblic. della Acc. scient.-lett. di Milano*, I, 98 sgg.), per riconoscere senz' altro che *-nicchio* ecc. sieno da *-nidicchio* ecc. : ma naturalmente, la cosa non si potrebbe escludere.

pandá) di cui al num. 82, e il *vantá* (all. a *vandá*) di cui in *Zst. f. rom. Philol.*, XXXIV, 402 [1]. La questione fonetica di tali esempi si complica con analoghi esempi grigioni (cfr., tra altro, l'engad. *sblizchar* e *brüsker* = *biöská*) e gallo-romani in genere. Ma riman notevole di constatare quanto sia antica, in Valcanobbina, la sincope dell' *e* protonico di secare secūris : essa ci riporta indietro di più d'un millennio, all' età cioè quando la sonorizzazione delle sordo intervocaliche ancora non era avvenuta. Ma gli esempi sono anche per un' altro verso notevoli [2]. In essi, come pure nelle corrispondenze, valcanobbine anche esse, di Falmenta (*raská* segare, *skürǫ́t* scure), il *s-* è schiettamente dentale, mentre si hanno d'altra parte *škála* scala, *škádla* scatola, *škür* oscuro, ecc. ecc. E così allato a *štrak* stracco, ecc., ho *strẹ̃ũ* sereno, *stra* sarà, *struš* sarebbe, *pástra* passero (Curzolo). Negli esempi dove si ha *š*, si tratta di *s* impuro primario; negli altri, di *s* impuro secondario. E vorrà dire dunque che, almeno nella valcanobbina, la palatalizzazione di detto *s* è anteriore alla espunzione delle vocali atone di esempi come *ska*, la quale abbiam visto quanto sia essa stessa antica.

93. — Lcentr. *soiús* sudore.

L'Alton pensa a sudōsus; ma saremo invece al plurale *soiús* = *-urs* (cfr. *sorùs* sorelle, ecc.). Tal plurale tantum ricorre pure ne' Grigioni (sopras. *las savurs*, dato così senza singolare dal Carigiet). Cfr. l'it. « sudori », nel senso traslato di « fatiche, stenti » (engad. *il früt da mias süurs* « il frutto de' miei sudori, delle me fatiche »).

94. — Borm. *sǫ́lf* soffice [3].

La chiave di questa voce ci è offerta dal *sǫlḗf*, sollevato, non

1. Il valses. *reskùs* allegato in *REW*, 7641, è, in giusta lettura, *resgûč*: e non è al suo giusto posto il regg. *rusker*, ib. 7380.

2. I miei rilievi circa alla Valcanobbina datano da una ventina d'anni. Non saprei quindi più dire come figuri in essi un *ráška*, sega, di Falmenta. Una svista?

3. C'è anche una forma *žǫlf*, che suppongo sia un *desublevare (*d'š-*, ecc.).

compresso, di Valfurva. Come qui abbiamo un derivato da « *sollevare* », così là da un non più documentato « *solvare* » = « *sol-l[e]vare* ».

E la forma bormina ci dà la chiave della voce bellunese per « talpa », che è *solva*. La « talpa » è cioè considerata nella sua attività di « sollevatrice » del terreno.

95. — Berg. *sörghí* scuotere.

Nella Val Camonica (v. Tempini, *Il dial. camuno*, §§ 150) la voce per « scuotere » è *higutí* [1], dove abbiamo una metatesi reciproca di grado (cfr. il mil. *sekúdí* [2]). È probabile che la stessa forma stia a base di *sörghí*, che però sarebbe stato assoggettato a una nuova metatesi reciproca ma di articolazione, e cioè, saremmo a un **sütúghí*, venuto poi a **sütghí *-dghí*, e voltosi poi, questo, a *-rghí* come **scödlí*, « scodellino » ciotolino, viene a *scörlí* (v. *Arch. glott.*, XVI, 477, e cfr. anche i casi spagnuoli come *nalga* natica, ecc., e i mil. *alzadéç* = *ad(e)ç-adeç* or ora, *selmana* = berg. *setmana* settimana, ecc.).

96. — U. *succico* cavo sotto l'ascella.

L'ho dal Dizionarietto amerinese del Rosa, e trova il suo esatto riscontro nel *succico* axilla dello Scoppa (*Revue de dialectol. rom.*, II, 401). Nell' amerinese, c'è anche *succicare* solleticare, del qual verbo avremo in *succico* il deverbale. — Quanto a *succicare* poi, è da ricordare che, nelle Marche, c'è *morsicare* solleticare, e che un quasi sinonimo di questa voce è *moccicare* (march. = mordere, abr. *mnececá* mordere, prurire). Il nostro *succicare* sarà dunque non altro che un *muccicare* col quale è venuto a congiungersi quel sub o *sotto* che si vede appunto in *solleticare*, irp. *sottateddídico*, nap. *sottatilleco*, velletr. *sotteñico*, ascella; v. Flechia, *Arch. glott.*, II, 319, Zauner, *Namen d. Körperteile*, num. 41, §§ III.

97. — Log. *túdḍa* setola.

Vedi Wagner, *Lautlehre der südsard. Mundarten*, §§ 171, dove

1. Che si rivede nel bresc. *segotá* scuotere.

2. Tra le forme di questo verbo, ricordo il valses. *süki*, **sükü*, **-küdi*.

son ricordate le anteriori etimologie; Jud, *Romania*, XXXVIII, 463 n. L'acuto cattedratico di Zurigo pensa a saetula venuto a **satula*, col *sa-* poi distratto per l'illusione che fosse l'articolo, e colla intrusione di qualche alta voce, con cui spiegare l'accento e il *ll*. La spiegazione offre il fianco a parecchie objezioni: sull' *a* non così facilmente spiegato col semplice rimando al §§ 39 del Wagner, sull' età della intrusione della parola alteratrice, sull' età della distrazione del *sa-*, ecc.

Il Jud pare però non avesse presente, al momento in cui scriveva, la forma campidana *zuḍḍa*. Dato ciò che sappiamo dei rapporti tra *t* (*tt*) logudoro e *z* (*zz*) campidano, subito viene il sospetto che l'incontro tra *t* e *z* possa farsi in un *tj*. E così sarà; e il punto di partenza sarà appunto un *saeteus. Da qui **sezzulla* campid.. **settulla* log. Distratto il *s-* per l'illusione dell' articolo (num. 52), rimaneva **ezz-* risp. **ett-*, il cui *e* iniziale poteva facilmente smarrirsi. Quanto a *-ulla*, vi avremo appunto il diminutivo -ŭllus, tanto diffuso ne' dial. meridionali d'Italia.

98. — Valcanobb. *vála* ala.

Rappresenta l'incontro di « ala » con « volare ». Per « volare » dicono infatti *valá* (rizoton. *vála*, ecc.), così come nella Verzasca (ch'è territorio di *-l-* in *r*) hanno *žvaratá* = bellinz. *žguratá* svolazzare. Cfr. del resto il bresc. *gol* ala (Gagliardi), confermato dal mesolc. *góla*, voce infantile per « ala ». Ed è superfluo ricordare l'etimo del lat. penna.

99. — Lar. *valedrán* vallerano.

Ne ho testè ragionato in *Arch. stor. lomb.*, 1913, II, pag. 240, ravvisandovi l'incontro di un « valledano » con « vallerano ». Non avevo presente in quel momento il *vallader*, con cui nell' alta Engadina designano l'abitante della bassa valle; e che, sia esso *valláder* [1] o *valladér*, ci dà senz' altro la chiave della formola lariense. Ad essa potrebbe per avventura raddursi

1. Saremmo allora a un **vallator* (cfr. il piem. *campañáw* « campagnatore » uomo della campagna); che però dovrebbe essere proprio in origine della Bassa E., poichè nell' alta vorremmo *valledar*.

pure l'ant. levent. *valledano*. Accanto a questa forma c'è *varedano*, altro esempio di *ll* in *r* [1]. È probabile allora che un **varedrano* abbia perso il suo secondo *r* per dissimilazione dal primo, e che, per l'alternare di *var-* e *vall-*, sia poi surto anche *valledano*.

100. — Ferrar. *vrasi* frugolo, diavoletto.

Sarà, per metatesi reciproca [2], da **ravás* « rapace », con uno de' significati che si vedono nel brianz. *ravasía* frenesia, engad. *ravaschía* baccano, tumulto. Vedi *REW*, 7048, e aggiungi il gen. *ravaxio* tumulto, piem. (Alba) *ravaśá* spilorcio.

L'*-i* sarà dovuto a ciò che, una volta compiutasi la metatesi reciproca e l'espunzione della protonica, la voce **vras* veniva a coincidere coll' aait. *vras*, verace, accanto a cui viveva **vrasi* (v. *Rendic. Ist. Lomb.*, XLIV, 946). E anche si può pensare al quasi sinonimo *demòni* demonio.

C. Salvioni.

---

1. Altro bell' esempio, pure ant. leventinese, è *arodum*, allodio, *l. cit.*; e *ingwíra*, anguilla, dicono ad Ascona sul Lago Maggiore. Del fenomeno si è da ultimo toccato in *Miscell. Ceriani*, 494 n.

2. Questa metatesi si avverte pure nell' amant. *verás-* (*Arch. glott.*, XV, 368); la cui etimologia trae appunto conforto dal significato della voce ferrarese.

MÉLANGES

UN NUOVO TROVATORE ITALIANO : GIRARDO CAVALLAZZI

Ho il piacere di presentare agli amici dell' antica letteratura provenzale un nuovo trovatore italiano : Girardo Cavallazzi, novarese [1].

Qualche lettore ricorderà forse di aver letta, edita dal Suchier, *Denkm. prov. Lit.*, p. 297, una curiosa tenzone, scambiata fra Aycard e Girard, che incomincia : *Si paradis et enfernz son aital.* Il Suchier la pubblicò, come inedita, da un ms. del Br. Mus. Harl. 3041, c. 30r; ma in pari tempo (1883) essa veniva stampata da K. Hofmann nelle *Romanische Forschungen*, I, p. 297. Nessun provenzalista ha notato sinora la presenza di questa medesima tenzone in un ms. bergamasco e precisamente nel prezioso codice del « Trésor » di Brunetto Latini posseduto dalla Biblioteca civica e appartenente alla fine del sec. XIII [2]. In questo manoscritto, il componimento in questione si legge (in

1. Sono corsi quasi tre lustri da quando potei presentarne, per la prima volta, un altro : Calega Panzano, genovese.

2. Segnato : Gab. Δ, fila VIII, 22. Chi voglia maggiori indicazioni intorno a questo ms. può leggere un articolo di O. Capasso, *Di un presunto originale del « livres du Tresor » di Br. Latini*, in *Bollett. della Civica Bibl. di Bergamo*, 1908, p. 253. È di mano italiana, ma il copista tenne forse sott'occhio un modello francese (le miniature, in ogni modo, risentono l'efficacia francese). Il ms. contiene una serie di capitoli, detti dello pseudo-Brunetto, su Berengario, Enrico, Federico, Manfredi, capitoli, che mancano, come si sa, al ms. F (del 1284) posto a base dallo Chabaille della sua edizione. Ritengo tuttavia, come ho detto, questo ms. degli ultimi anni del sec. XIII. Colgo poi l'occasione per dire che mi par altresì del sec. XIII il ms. del *Trésor* posseduto dalla Capitolare di Verona (nº DII). Esso pure è di mano italiana (in gotico quadrato).

una lezione che possiam dire strettamente imparentata a quella del codice londinese) a c. 156v, scritto dalla medesima mano italiana, che esemplò la famosa opera del Latini. Il ms. di Bergamo ci riserva però una gradita sorpresa : ci fa conoscere per intero i nomi dei due interlocutori : Aycard de Fossat l'uno, e Girard Cavalaz l'altro. Se era riuscito facile identificare il primo, il secondo era rimasto sconosciuto sino ad oggi, perchè nessuno erasi sentito propenso a ricercare fra i parecchi Girard (e Guiraut) [1], che poetarono in provenzale, il nostro trovatore. Mancava un serio appiglio a proporre una qualsiasi identificazione e lo scrupolo dei provenzalisti appare naturalmente più che giustificato. Riproduco la tenzone, quale è data dal ms. bergamasco, industriandomi di sanare i passi guasti e riferendo, volta per volta, a piè di pagina, la lezione del codice [2]. Darò anche le varianti del ms. londinese, che chiamerò B, riservando la lettera A a quello di Bergamo.

(A, c. 156v ; B, c. 30r.)

Questio inter duos orta : utrum in paradiso an in inferno sine gaudio et pena per mensem unum stare sit melius pro assumendo documenta vitandi penas infernales et alegaciones circa id [3].

AYCARD DI FOSSAT [4].

Si paradis et infernz sunt aital,
Amics Girard, qon tot ior auzem dir,
In qal d'ams dos voles mais, senz iaucir

---

1 *infer* A, *enfernz* B ; *son* B. 2 *Amis* A ; *toz ior auzen* A. 3 *dambes dos* A ;

1. Chabaneau, *Biogr.*, p. 351 scrive : « Girart, sans surnom. Peut-être, identique à l'un des Giraut ou Guiraut qui suivent. »

2. A piè di pagina, il lettore troverà vari francesismi, perchè il copista del « Trésor », abituato a scrivere *por* per *per*, *le* per *lo* (veramente *le* si trova anche in Provenza, ma il testo è scritto nella lingua dei trovatori, cioè in una specie di linguaggio illustre), continuò ad adoperare queste forme anche quando ricopiò la nostra tenzone. Un tratto, poi, notevole è la caduta di *-n* dopo *r* (p. es. *ior*, *seior*, *infer*). Il testo ha nel ms. bergamasco la sua disposizione strofica conservata, verso per verso, e non è scritto a modo di prosa.

3. Questa rubrica si legge nel solo ms. bergamasco ed è in rosso. È stata edita dal Capasso, *Op. cit.*, p. 252 con un errore di lettura (*contra* invece di *circa*).

4. Manca in B. E manca, in sèguito, in B il nome intero del secondo interlocutore.

Ni senz dolor, per un mes prendre ostal 4
Per aprendre d'infer la pena gren ?
En paradis, qom fan l'amic de Deu,
O inz infern, si qon hom sai apren
Altres afars demandan e vezen ? 8

GIRARD CAVALAZ.

Aycard, ieu prend lo seior qe mais val :
Q'en paradis voil aprendr' e causir
Lo ben qe pren zaschuns per Deu servir
E las ricors de la ioia eternal, 12
E qon hom serf de paradis lo feu,
E qal Deus ten pres de lui plus per seu ;
Q'aisi poirai paradis veramen
Leu conqerer, s'eu non fail eissien. 16

AYCARD DE FOSSAT.

Girard, mais voil a mon pron vezer mal
Q'a mon dan ben, per q'en infer desir
Vezer lo mal q'om i pren per faillir
E las dolors de la pena inferual, 20
E qal pena an Saracin e ludeu
E paupre e rich, q'aisi sabrai pois leu
Fugir enfern e servir ben e gen
Lo ioi maior q'om conquer Deu serven. 24

GIRARD.

Servisi fat per paor sont venal,
Aycard, per qe non fan gaire a grazir,
Q'eu non veg un gen far ne ben merir :

---

uolez B ; *ses ianzir* B. 4 *ses doler* B ; *prend* A. 5 *aprend dinfer* A ; *infern* B. 6 *e en paradis qon* B. 7 O inz infern] *E toz lafar* A, *e tot lafar B* ; *sag apren* A. 8 *autres affars B*.

9 *prenc* B ; *le s.* A, *lo soiorn* B. 10 *uoil* in A ricavato da *uou*, in B : *uoill* ; *apren* A ; *chausir* B. 11 *Le ben* A ; *qe i pren B* ; *zaschun* A, *chascus B* ; *por* A ; *dieu* B. 12 *E laricors* A. 13 *hom* su abrasione in A. 14 *el* (Hofm. *e*) *qal Dieus* B. 15 *porai inparadis* A. 16 *conquerer B* ; *sieu B*.

17 *uoill* B ; *prou* A, *pro* B. 18 *por qeu infer* A ; *enfern* B. 19 *Vezir* A ; *qhom* B ; *por* A. 20 *ladolors* A ; *enfernal* B. 21 *sarrazin* B. 22 *epaubre eric* B. 23 *enfer* A ; *infern* B ; *serui* A ; *en g.* B. 24 *Le ior m.* A ; *qhom conqer dieu* B.

25 *fagh* B ; *por p.* A ; *son* B. 26 *nen* A, *no* B. 27 *qieu* B ; *nen* A ; *uei* B ; *ni* B.

Mas s'eu serf Deu per sol'amor coral, 28
Conqier son grat d'aqel servir e·l meu ;
E car trastugh e Latin et Ebreu
Fol e senat vau infer maldisen,
Voil vezer zo don zascuns a talen. 32

AYCARD.

Girard, dur est zo qe mou d'autretal ;
Don, s'infer veg, pro n'aurai eu qe·n mir
D'eschivar mal ; car plus dopta morir
Qi ve sa mort qe icels q'est en loc sal ; 36
E s'aisi est qon aug leger el breu
O qon veg ping et escrig a la pleu,
Greu pot nuls iois dar tant d'esbaudimen,
Qon dona infernz, qi·l mira, d'espaven. 40

GIRARD.

Aycard, s'en loc paubre trist e mortal,
On cascuns perd, vos cuiaz enriqir,
Ben deu l'ostals precios abelir,
On a toz tens festa pasqa e nadal ; 44
Qe greu trai hom foc de glaz ne de neu,
Ni ris de plor ni de mal bien, per q'eu
Voil Deu vezer e sa cort e sa gen,
E vos vezaz d'infer lo marimen. 48

AYCARD.

Amic Girard, tant vos respon en breu :
Q'anc hom no vic la gran ricor de Deu,
Ni paradis no servic ben ni gen,
S'inanz non ac d'infer dopt' e' spaven. 52

---

28 *mais si eu serf* (Hofm. *mais s'ieu serf*) *dieu* B ; *sola* B. 30 *qar tastugh* B ; *stratugh* A ; *e* manca in A. 31 *infern* B ; *maldizen* B. 32 *uoill* B ; *zascun* A, *chascus* B.

33 *es* B ; d'autr.] *autretal* A, *altretal* B. 34 *infern* B ; *uei* B ; *prou aura e qen mir* A, *pro aurai in qem mir* B. 35 *esqiuar* B ; *qar* B. 36 *qaicel qes* B 37 *es* B ; *legir* B. 38 *ou* AB ; *qome ui peingh escrigh* B. 39 *iogis* A ; *tan* B. 40 *infern* B.

41 *poubre* A (su abrasione). 42 *o* A ; *chascus* B ; vos c. enr.] *qi uaz enriqir* (il primo *i* ricavato da *e*) A. 43 *Bien* A, *bem* B ; deu] *de* A. 44 *o* A *ou* B ; *ha tot temps* B. 45 *tra* A ; *glace ne* A. 47 *dieu* B. 48 *ueiaz* (Hofm. *ueiatz*) B ; *infern* B ; *marrimen* B.

49 *Amics* B ; *tan* B ; *in br.* B. 50 *ne* A, *non* B ; *dieu* B. 51 *ne* A. 52 *senans* B ; *hac* B ; *infern* B ; *dopta* B.

GIRARD.

Tals dopta infer qi non serf gaire a Deu,
Amic Aycard, mais de zo non dopt'eu,
Q'hom in infer posca aprenre tan gen
Servir a Deu, qon qi·l ve de presen. 56

Qualche passo di questo testo richiede alcuna breve discussione. — V. 7. I due mss. hanno : *E toz* (*tot* B) *l'afar*, accettato dal Suchier e dallo Hofmann ; ma io non vedo che cosa il verso significhi. Una correzione mi pare indispensabile, e che in *afar* si nasconda un *infer* o *infern*, è cosa che sembrami risultare dal contesto. Ond'io mi sono risoluto a emendare : *O inz infer*(*n*), ammettendo che un amanuense, tratto in inganno da *afars*, che segue subito dopo, abbia male interpretato il modello. Era allora abbastanza facile, scambiato *infer*(*n*) per *afar*, leggere in *O inz* un *E toz*. Non mi nascondo che la mia proposta è ardita ; ma un emendamento mi pare necessario, come dico, e per ora non ne trovo uno migliore. Forse qualche altro provenzalista sarà più fortunato, cioè più acuto, di me [1]. — V. 28. La lettura e l'interpretazione del Suchier (*mais si en serf*) non vanno. Il poeta parla in prima persona, come è mostrato da *e·l meu* del v. 29, ma s'intende che la sua argomentazione ha un carattere generale e si riferisce a tutti gli uomini. — V. 38. La voce *pleu* è di colore oscuro. Il senso del passo è secondo me, il seguente : « come vedo dipinto e scritto in pubblico », cioè in pitture, con iscrizioni, esposte alla gente sui muri o in tabernacoli. Nella *Vita di Santa Enimia* (v. 872) si ha : *Vengro lai les gens a gran pleu* (e lo Chabaneau pensava a un sostantivo verbale da *pleure* per *ploure*, come chi dicesse « le genti vi piovevano », *Rev. d. lang. rom.*, VII, 74) [2], ma in Peire Vidal (Levy, *Suppl. Wb.*

---

53 *Fals* avrebbe B, secondo Hofmann ; ma Suchier ha *Tals* ; *infern* B , *qe* B ; *dieu* B. 54 *amics* B ; *daizo* B ; *doptieu* AB. 55 *poesca aprendre* B. In A il v. suona : *Aprenre, cum enfer posca tan gen*. 56 *dieu* B.

1. Nel medesimo verso 7, il ms. A ha *sag* (B : *sai*). Si potrebbe pensare a *hom sag'apren* ; ma poichè nel ms. abbiamo *veg* (27) e poichè *sai* (qui, nel nostro mondo reale) è eccellente, quanto al senso, scelgo la lezione di B.

2. Peire de la Mula, parlando della moltitudine dei giullari, dice che ve ne sono « mais que de ploia ». Witthoeft, *Sirv. joglaresc*, p. 71.

VI, 385) si legge : *L'an tout son regn'e destruita sa pleu*, e qui par bene si abbia un plebe [1]. Non è improbabile che in *Santa Enimia* e nella poesia di Peire Vidal si tratti di due voci distinte. Nella nostra tenzone, *a la pleu* (notisi che *pleu* rima con *Deu*, *breu*, ecc.) potrebbe certo significare « alla pioggia » cioè « esposto al pubblico », ma anche il senso di « plebe, moltitudine » non disconviene. Tutt' altro, anzi. — Vv. 39-40. L'interpunzione del Suchier e dello Hofmann :

> Greu pot nuls iois dar tan d'esbaudimen,
> Qon dona infernz, qil mira d'espaven

mi mostra che il passo non è stato ben compreso, poichè *d'espaven* dipende certamente da *dar tan*. Ne viene che *qil mira* va chiuso fra due virgole, come una proposizione incidentale. — V. 55. In A il verso è guasto. Per fortuna, la buona lezione, come accade anche per il v. 42, è data da B. Ho tenuto, per ultimo, i vv. 33-34, che presentano un duro problema. Due soluzioni mi si presentano : l'una, accettata nella mia ricostruzione, fa che *autretal* sia preceduto da un *d(e)* e che *qe* (v. 34) si riferisca a *eu*, come se si dicesse « io, che ne prendo esempio per evitare il male » ; l'altra, fermo restando l'emendamento *d'autretal*, porterebbe a mutare *e qen* di A in *en qe'm* (B ha : *in qem*) e se ne avrebbe il senso : « in cui (cioè nell'inferno) mi specchio per evitare il male » (virgola dopo *aurai*). La correzione di *autretal* (*altretal* B) in *d'autretal* è stata da me proposta per avere un senso da un verso, che altrimenti non significa nulla (intendo che l'inferno abbia la forza, una volta che lo si contempli, di allontanare dai peccati che lo procurano. Ma, anche così, sono tutt' altro che sicuro d'aver trovato la vera lezione e il giusto significato dell' arduo passo. I manoscritti paionmi a questo punto certamente guasti.

I due mss. sono, come ho detto, strettamente imparentati e mostrano di risalire entrambi a un modello già guasto (v. 7) o, tutt' al più a due modelli d'una sorprendente somiglianza [2].

---

1. Anglade, *P. Vidal*, p. 187. Vi sono difficoltà per la qualità dell'*e*. Insomma, non mi pronuncio.

2. La tenzone nostra, o, meglio, il nostro « partimen », fu riassunto, di sulla stampa del Suchier, dal Selbach. *Streitgedicht*, p. 76. Per la metrica, Maus. *P. Card. Stroph.*, 535.

Molto importante è conoscere, per intero, il nome di Girard, cioè: *Girard Cavalaz*. Mi pare di dover identificare questo nuovo trovatore con quel Girardo Cavallazzi di Novara, che fu console di giustizia in patria nel 1247 e che compare in documenti novaresi degli anni 1225, 1227, 1230, investito sempre di importanti uffici [1]. I « Cavallazzi » ebbero molta parte negli avvenimenti politici novaresi del sec. XIII e furono a centro di tutta una fazione che si oppose a quella dei Brusati. Gli *Ann. Placentini Gibellini* (M. G. H. Script. XVIII, 558) narrano, agli 8 Dicembre 1274, che « domnus Torellus Torniellus et pars sua, orta discordia inter Cavalatios et Bruxatos Novariae, cum sua parte intravit in civitatem Novariae ». Aycard del Fossat, di cui si aveva un solo componimento, potè incontrarsi col Cavallazzi a Novara, poichè tutto porta a credere ch'egli sia stato uno dei provenzali che scesero in Italia nel sec. XIII. Cantò infatti Carlo d'Angiò e Corradino, dei quali preannunziò la guerra [2] :

Car Conratz ven qu'es mogutz d'Alamagna,
E vol cobrar, ses libel dat ni pres,
So qu'a conquis Carles sobre·ls Poilles
(Rayn., IV, 230)

e il suo serventese dovè essere composto nell' a. 1267. La tenzone fra Aycard e Girard cade adunque, con tutta verisimiglianza, intorno alla metà del sec. XIII.

Giulio Bertoni.

PEIRE VIDAL AN TÈRE SAINTE

Le commantateur provançal des poésies de Peire Vidal raconte qe le troubadour, après avoir ravi un baiser à dame « Alazais », épouse de Baral, viconte de Marseille, s'anfuit à

1. G. Garone, *I Reggitori di Novara*, Novara, 1865, pp. 60, 61, 63. Un Girardo visse anche un secolo prima (p. 45).

2. Merkel, *Opinione dei contemporanei sull'impresa ital. di Carlo I d'Angiò*, p. 322.

« Genova », et de là « passet outra mar ab lo rei Richart »[1]. Parmi « maintas bonas causos » faites an Tère Sainte par le poète, il place notamant cèle qi comance par ces mots : « Ajostar e lassar », pièce qi porte le n° 7 dans l'édicion de Bartsch et le n° XX dans l'édicion réçante de M. Anglade.

Bartsch panse qe l'étude directe de cète chançon va à l'ancontre de l'afirmacion du commantateur, car, dit il, « la désignacion de localités précises dans la dernière strofe prouve que le troubadour s'arêta dans le téritoire jénois[2] ». Mais on peut trouver étranje q'il n'ait pas pris la peine d'idantifier ces localités, avant de les atribuer ainsi de son chef au téritoire jénois. Le Dr Sigmund Schopf, auteur d'une monografie consciancieuse, mais un peu décousue, sur la biografie de Peire Vidal[3], êt d'un santimant tout contraire : il afirme qe ces localités ne sont pas dans le téritoire jénois, et il fait éfort (bien peu, maleureusemant) pour les placer an Tère Sainte. M. Anglade[4], dans son « Index historique et géographique », s'êt contanté de reproduire les indicacions du Dr Schopf an les marqant d'un point d'intérogacion. La qestion reste ancore pandante.

Pour la résoudre, il faut avoir sous les ieus le texte de Peire Vidal. Bartsch n'a utilisé pour cète strofe qe le ms. C (B. N. fr. 857) ; M. Anglade, come l'a remarqé ici même M. Jeanroy[5], n'a pas doné intégralemant la leçon du ms. A (Vat. 5232), qi contient aussi cète strofe, mais avec de notables diférances. Voici les deux leçons concurrantes :

A (d'après M. Cesare de Lollis[6]).	C (d'après Bartsch).
Puois pausar ni finar	Pos pauzar ni finar
Non puois nuilla sazo,	No posc nulha sazo,
Retornar et anar	Retornar et anar
80 M'en vueill ed espero	80 M'en volh ad espero

1. *Peire Vidal's Lieder*, hgg. von Karl Bartsch, Berlin, 1857, p. 2 : cf. l'édicion de M. Anglade, p. 157.

2. *Op. cit.*, p. XXXVIII.

3. *Beiträge zur Biographie und Chronologie der Lieder des Troubadours P. Vidal*, Breslau, 1887.

4. *Op. cit.*, p. 16.

5. *Romania*, XLIII, 440.

6. *Studj di filol. romanza*, III, 292.

Entr'Arle e Tolo	Entr'Arle e Tolo
A tapi, car aqui	A tapi, quar aqui
Am mais, si Dieus bem do,	Am mais un pauc cambo,
Aver un pauc cambo,	Qu'aver sai *Lodaro*
85 C'aver sai *lo Terro*	85 Ni aver *lo Toro*
Ni *Belli*.	Ni *Beli*.

Il paraît évidant qe la leçon de C êt préférable à cèle de A, où la cheville « si Dieus bem do » décèle un remaniemant destiné à faire disparaître un nom propre anbarassant. Nous avons donc à idantifier les trois localités de *Lodaro*, *lo Toro* (ou *lo Terro*) et *Beli* (ou *Belli*).

1° *Lodaro* (C 84). — M. Anglade dit : « ville de Palestine (?) ; cf. Schopf, p. 16 ». Or M. Schopf ne s'êt pas ocupé de cète localité. Il s'ajit d'un château bien conu, assiéjé, an 1170, par Saladin et secouru victorieusemant par le roi de Jérusalem Amauri Ier. Guillaume de Tir latinise le nom an *Darom* ou *Darum*; l'anciène traduccion française conue sous le nom d'*Eracles* l'apèle *Le Daron*[1]. Il êt clair q'il faut inprimer : *Lo Daro*, et non *Lodaro*. On croit avoir retrouvé le site de ce château, jadis chef-lieu d'une baronie du royaume de Jérusalem, au vilaje de Deir-el-Balat[2].

2° *Lo Toro* (C 85). — L'idantificacion proposée par M. Schopf avec une localité qe Guillaume de Tir apèle *Latorum* (var. *Laitorum*) et le traducteur, *Lectoire* ou *Lestoire*[3], ne suporte pas l'examen. Come l'a bien vu M. Jeanroy[4], il s'ajit de la célèbre forterèce dite *Le Toron*, élevée par Hugues de Saint-Omer, qi formait, après les qatre grandes baronies, la seigneurie la plus considérable du royaume de Jérusalem : les restes an sont encore aujourdui visibles[5]. La leçon *Terro*, donée par A, êt inférieure à cèle de C, bien qe la dissimilacion de *Toro* en *Tero* soit un fait fonétiqe normal auqel a pu se superposer une contaminacion venue du mot *terre*. L'ancien

1. *Recueil des historiens des Croisades*, *Hist. occid.*, t. I, p. 973 : « Voirs estoit que Salehadin avoit asis le chastel que l'en apele *Le Daron*... »

2. Voir E. Rey, *Les Colonies franques de Syrie*, Paris, 1883, p. 402.

3. *Recueil* cité, *Hist. occid.*, t. I, p. 527.

4. *Romania*, XLIII, 440.

5. E. Rey, *op. laud.*, p. 499.

français conaît *toron* (et aussi *tolon*) « éminance », qi existe aussi an ancien provançal, et a laissé maintes traces dans la toponimie de la France sous les formes *Touron*, *Thouron*, *Téron*, *Théron*, *Terron*, *Le Théron*, *Le Thoronet*, *Thérondel*, *Thérondels*, etc.

3° *Beli* (C 86). — Le raport indiqé par M. Schopf antre ce nom de lieu et le fleuve *Belus*, qi se jète dans la mer au sud d'Acre, ne serait à prandre an considéracion qe si l'idantificacion directe était inpossible. Ce n'êt pas le cas. Tout le monde conaît le fief d'*Ibelin* [1], antre Jafa et Ascalon, qi a doné son nom à la plus célèbre famille du royaume de Jérusalem. Q'on lise au v. 86 *Ni Beli* ou *N'Ibeli*, peu inporte, à condicion q'on ne se méprène pas sur la pansée de Peire Vidal.

Il êt donc aqis qe la chançon « Ajostar e lassar » a été conposée par Peire Vidal pandant q'il était an Tère Sainte. L'oposicion antre *sai* « ici » et *aqui* « là » aqiert sa pleine valeur par le commantaire q'on vient de lire et qi, je crois, ne conporte aucun doute. Qand le poète dit q'il préfère un coin de tère antre Arles et Toulon à la possession du Daron, du Toron et d'Ibelin, il done à ses santimants une expression parfaitemant claire, où son amour pour la Provance s'afirme avec autant de précision jéografiqe qe d'élan du cœur.

Antoine Thomas.

---

1. Aujourdui *Ebneh* (E. Rey, *op. laud.*, p. 409).

COMPTES RENDUS

Richeut, Old French poem of the twelfth century, with introduction, notes and glossary by I. C. Lecompte (Reprinted from *The Romanic Review*, vol. IV, nº 3, July-September, 1913).

I

Richeut est, à plusieurs égards, un des poèmes les plus originaux du XIIe siècle. L'édition Méon qui l'a fait connaître est devenue rare, et elle n'est pas bonne. L'édition de M. Lecompte, très supérieure, répond donc à un besoin, et elle rendra de grands services. L'Introduction, il est vrai, est peut-être un peu brève. Elle renferme des remarques intéressantes sur les rapports de *Richeut* avec les fabliaux, mais sur la versification, si particulière, et sur la composition, si curieuse, du poème on souhaiterait quelques détails de plus. Par exemple, on a émis la supposition que le poème était machevé ou incomplet : quel est sur ce point l'avis du nouvel éditeur ? D'autre part, M. L. consacre quelques pages à une discussion de la date de composition, mais il accepte trop aisément l'interprétation traditionnelle du v. 991. La lettre adressée en 1173 à Louis VII par Pons, archevêque de Narbonne, dont la *Romania* [1] a cité récemment un passage, montre que, bien des années après 1159, Henri II d'Angleterre « golosait » encore Toulouse.

En ce qui concerne la constitution du texte, on ne peut que louer M. L. ; *Richeut* est une œuvre fort difficile ; la faute en est en partie au ms. [2] qui est certainement mauvais, à nous aussi peut-être qui ne connaissons pas assez le vocabulaire des *lecheors* du XIIe siècle. Les critiques se sont fort exercés sur les obscurités du poème, et ils ont accumulé les corrections. M. L. s'est procuré une photographie du ms. et il a visé avant tout à reproduire fidèlement son texte [3]. Comme il a mieux lu que Méon, nombre de difficultés se

1. T. XLII, 1913, p. 324, n. 4.

2. Berne 354.

3. C'est sans doute une erreur de transcription qui lui a fait écrire ainsi le v. 1168 « Avroies tu nes *pas* d'argent ? » Méon, qui imprime « *point* d'argent », avait, comme je m'en suis assuré, reproduit correctement le texte du ms. Le changement a son importance pour qui se préoccupe de l'histoire de la négation et de l'article partitif dans la vieille langue : nous croyons

sont ainsi évanouies du coup, et plus d'une correction arbitraire est devenue inutile. D'une façon générale, M. L. a montré peu d'empressement à accueillir les corrections de ses prédécesseurs. Quand on voit quelques-unes de celles qu'il a recueillies dans ses notes, on comprend sa répugnance. Il n'a lui-même corrigé son texte que là où la correction s'imposait absolument ; partout ailleurs, il s'est borné à signaler la difficulté, à rappeler les tentatives qui ont été faites, de côté et d'autre, pour l'écarter, à proposer au besoin, sous bénéfice d'inventaire, une explication nouvelle. Il a surtout ponctué avec beaucoup de soin. Débarrassé des erreurs de lecture, désencombré des corrections trop ingénieuses, ponctué commodément, pour la première fois le *Dit de Richeut* se laisse aborder. Bien des détails, cela va de soi, restent obscurs, et M. L. — avec, peut-être, un peu d'ironie — convie ses lecteurs à reprendre le texte à leur tour et à y essayer leurs forces. Je lui soumettrai les observations suivantes : conserver la leçon du ms. aux v. 245 et 513 et peut-être aux v. 221 et 509 : guillemets oubliés au v. 114 ; mettre entre guillemets les v. 543-545 ; reporter les guillemets du v. 479 au v. 480 ; v. 691, un point au lieu d'un point d'interrogation ; v. 883, virgule au lieu de point virgule ; peut-être reporter au v. 1026 les guillemets du v. 1028 ; au v. 273 *que n'en aüssiez longuemant* je laisserais à *longuemant* le sens adverbial et je comprendrais « que vous n'eussiez *des ennuis* » (cf. encore aujourd'hui « il vous *en* fera »).

Lucien Foulet.

Je joins au compte rendu de M. Foulet des observations ou corrections de M. A. Jeanroy et mes propres remarques. — M. R.

II

V. 17, *Se lient a la corone*, « se joignent à la troupe » (des « lecheresses »). — 43, *prest[r]e*, de même 920. — 54, *lerdefitier*, corr. *l'eir d'Ytier* (?). — 55, *ere*, corr. *ert*. — 194, point d'interrogation après ce vers ; de même après 282. — 209, *s'i*, lis. *si*. — 288, *atrait*, lis. *a trait*. — 372, sur *gest*, cf. la note de M. A. Thomas, ci-dessus, p. 70.

V. 518, *ensache*, lis. *en sache*. — 592, *ies*, corr. *iers* (imparf.), comme l'exigent le sens et la rime. — 631, *revate*, corr. *rewate* de *rewaitier*, forme orientale de *regaitier*, et supprimer la note. — 722, *mise*, corr. *mis*. — 791, virgule après *plaines*. — 814, *en*, corr. *n'a*. — 825, *de*, le ms. a *des* qu'il faut garder. — 830, *tost*, corr. *tolt*. — 899, *fuit*, lis. *fuit*. — 950, *bachet*, corr. *brachet* (?) : dans ce vers *a* est la forme lorraine de *au* : de même 1274.

---

qu'au XIIe siècle et dans la première moitié du XIIIe, — peut-être même dans la seconde moitié aussi — on ne trouve jamais (quand il s'agit d'un *de* partitif) *pas de*, mais toujours *point de*. Nous comptons revenir ailleurs sur cette question.

V. 1100, *hai*, lis. *hat*. — 1213, *espandre*, corr. *espandent*. — 1277, ponctuer *Car la pute tot* (= tollit) *son penil, Des qu'il s'aburte, au dousil*.

Au Glossaire manquent quelques mots ou acceptions intéressantes : *cointe*, « réservé » ou « posé », « raisonnable », 556, 710, 713, 721, 823, 842, 859 ; *enevois*, 294 ; *faloine* 1102 ; *joisse*, « pièce à conviction » (?), 188 ; *tripot*, « manège », 1060, 1069, 1197. — Sont traduits inexactement : *asanser* (*soi*) 206, non « se décider », mais « s'obliger » ; *escoil* 677, non « essor », mais « leçon » (dérivé de schola) ; *esloissier* (*soi*) 1274, non « se hâter », mais « se disloquer, se mettre en quatre » (ex-luxare ; voy. Godefroy ESLOCHIER).

A. JEANROY.

III

Les articles du glossaire de M. Lecompte sont très laconiques, l'on y désirerait parfois plus d'éclaircissement. P. ex. pour les v. 18-20 : *C'est de puterie la some. Et lo fardet Metent eles en lor raget*, auxquels n'est jointe aucune note, nous lisons au glossaire : « fardet 19, *fard* » et « raget 20, *passion déréglée*. » Mais que signifie l'ensemble de la phrase 19-20 ? Admettons qu'il soit question de « fard » dans ce passage ; le mot *raget* n'est pas attesté ailleurs et le sens en doit être établi d'après le contexte ; comment M. L. est-il arrivé à faire sortir de la phrase le sens qu'il donne et comment l'accorde-t il avec celui de *fardet* ? On croirait volontiers qu'il faut lire *en lor aget* (c.-à-d. *agait* « artifice, ruse », avec une rime *e* : *ai*) ; on trouvera au v. 305 une faute analogue par redoublement de consonne, *Il laisserent* pour *I laisserent*. Je n'accepte d'ailleurs pas sans réserve le sens et la ponctuation proposés pour le v. 19, qu'il ne serait pas impossible de rattacher à 18. — V. 292-3. Après une conversation, amicalement terminée, entre le chevalier Viel et Richeut, *Ainz qu'il s'an tort firent leur aise Soz l'obier frois*. C'est une lecture de Méon conservée par M. L. qui dit au glossaire : « obier 293, *espèce de viorne, boule-de-neige*. » Notons qu'*obier* ne paraît pas se trouver ailleurs avant le XVIe siècle, et qu'est-ce que Richeut et son amant peuvent bien avoir à faire de cet arbuste ? Malgré la rime en *-s*, je pense qu'il faut entendre *Soz lo bierfroi*, le « beffroi » pouvant être le dais ou baldaquin du lit.

Voici, suivant l'ordre du texte, des remarques sur la ponctuation ; certaines modifient fortement le sens : v. 281-3, *Ne sai que ces menaces sont. Di moi por quoi Es tu encainte ? Est ce de moi ?* Le ms. a *De moi*, la correction est de G. Paris, elle n'est pas indispensable ; la ponctuation est de M. L. et je la crois imparfaite : quelque sens que l'on donne à *por quoi*, la question, ainsi posée, est naïve ; je mettrais un point après *por quoi*. — 792-3, deux points après *afole*, virgule après *l'oiz a*. — 949, pas de virgule. — 1274-79. C'est un passage fâcheux ; le commentaire qu'en donne M. L. est plus curieux que convaincant, la ponctuation qu'il propose est mauvaise ; je ne pense pas non plus que celle que propose ci-dessus M. Jeanroy donne un sens très satisfaisant ; la ponctuation de Méon était meilleure. Je mettrais un point après 1274, une

virgule après 1277 : le sujet de *au cors abrive* « lance au galop » est *la pute*, laquelle était *en grant engoisse del reçoivre* (1272-3); *tot son p.* est régime de *abrive*.

M. L. use de crochets et de parentheses pour indiquer les additions ou retranchements de lettres qu'il fait à son texte : c'est un système qui comporte plus d'inconvénients que d'avantages, il attire en somme l'attention du lecteur sur des modifications de peu d'importance, et ne l'avertit pas des corrections plus graves qui changent lettres ou mots : en tout cas il faut, si on l'adopte, l'appliquer rigoureusement : l'on attendrait crochets ou parenthèses aux v. 55, 115, 230, 305, 345, 1181 : il n'y a pas de raisons d'écrire au v. 345 *Pris* en reléguant le *prist* du ms. au bas de la page, si l'on écrit *es*[*t*] pour *es* au v. 158. L'usage du tréma est de même assez irrégulier, p. ex. v. 396, 439

Ce travail sera certainement l'occasion de nombreuses remarques dispersées sur le texte de *Richeut*; je souhaite que M. L. puisse se charger bientôt de les réunir et de les mettre à profit dans une seconde édition qui marquera encore un nouveau progrès dans l'interprétation de ce texte difficile.

Mario Roques.

M. L. Wagner, **Aggiunte e Bettifiche al vocabolario dello Spano di un ignoto Bonorvese** (*Archivio storico sardo*, VII) Cagliari, Detta Dessà, 1911 ; in-8, 46 pages ; — P. E. Guarnerio, **Di alcune Aggiunte e Bettifiche al Vocabolario sardo dello Spano di un anonimo Bonorvese recentemente messe in luce** (*Rendiconti dell' Istituto lombardo*, XLIV, 964-974, 1087-1104).

M. L. Wagner, à qui les études sardes doivent tant, vient de publier une découverte intéressante. Le bibliothécaire de la « Reale Biblioteca Cagliaritana », M. Capra, avait attiré son attention sur un exemplaire du vocabulaire bien connu de Spano qui présentait une série d'additions importantes ou corrections remarquables au texte du chanoine célèbre. L'auteur de ces « postille » était originaire de Bonorva (Sardaigne occidentale, Logudoru) et parait avoir été un excellent connaisseur de son patois. A plusieurs reprises, il modifie les explications données par Spano et donne des descriptions nettes et détaillées d'objets mal définis par son prédécesseur. Voilà donc un supplément au Glossaire de Spano qu'on consultera toujours avec grand profit. M. Wagner se propose de revenir sur ces matériaux lexicologiques, pour les combiner avec ceux qu'il a recueillis sur place : c'est un véritable Trésor du vocabulaire sarde qu'il nous promet.

En attendant, M. P. E. Guarnerio nous donne une série de notes prises en lisant les additions rédigées par l'habitant de Bonorva. Le travail de M. G. est fondé sur une parfaite connaissance de toutes les recherches antérieures, et cette nouvelle contribution à la lexicologie sarde est la bienvenue.

J'y relèverai seulement quelques points qui prêtent à la discussion et j'y joindrai quelques remarques que la lecture des additions m'a suggérées à moi-même.

Le sarde possède une famille lexicale nombreuse qui se groupe autour du log. *tuveḍḍu* « quel buco che i ragazzi fanno per fare il giuoco dei bottoni e delle noci ». M. G. (*Agg.*, p. 1102) a tenté de débrouiller le mystère qui entoure cette famille, sans toutefois y réussir complètement. En effet, il faut y reconnaître d'abord avec MM. Salvioni et Guarnerio un premier groupe de mots qui se rattachent au participe de fodere, foditum (*foltu*, cf. napolit. *futo* « cavo, cupo, profondo », qui, par métathèse, a abouti au logudores. *toffu* « fosso »). Un second groupe de mots : campid. *tùvulu* « doccione », *tuvera* « bucolare, tubo dei mantici » me semble bien nous offrir les successeurs directs du lat. tubu, tubulu, qui continue à vivre en France, cf. *Z. f. rom. Phil.*, XXXVIII, 57. Enfin une dernière série de vocables : campid. *tuviolu*, *stuviolu* « creux, pertuis », *-lai* « percer », log. *tuveḍḍu* « buco, nascondiglio », me semble apparentée aux valenc. catal. *tou*, *-va* « creux » (*tou d'abelles* « ruche ») qu'il faudra évidemment rattacher à la famille de l'aragon. *toba* « cueva rasgada entre peñascos », à *tovel* du Val de Non, cf. *Bulletin de dial. rom.*, III, 10. Comme la base postulée dans l'article cité ne pourrait guère convenir aux formes catalanes ni aux formes sardes qui exigent plutôt l'existence d'un *-b-* intérieur, je me demande s'il ne vaut pas mieux partir du lat. tofu « tuf » ou d'un radical tob-.

Le logud. (bonorv.) *intinnu* « segno connotato delle bestie » correspond évidemment à un lat. (in)sign(i)um, mais il reste à expliquer le *-t-* du mot sarde. Or les dialectes de l'Italie méridionale offrent : napolit. *nzegna* « bannière », *nzegnale* « signal », sicil. *nzinga* « signe, enseigne », etc. ; ce qui prouve que le passage de l'*s* après la nasale à *ts* doit remonter déjà à une époque ancienne, c'est que le *-ts-* après nasale passait en logud. à *-t-* comme le *tj* latin dans *iscurtone* < i(s)curtione, *lentolu* < linteolu. — Le log. (Bonorva) *sulone* « punta tenera dell' asta del daino o cervolo, da cui si denomina così il cervo dal giorno che principia a metter le aste » est évidemment un dérivé de *sula* « alène » (< subula) et, pour le passage du sens, il convient de rappeler l'all. *Spiess(hirsch)* l'espagn. *paleta* « daim », dérivé de *palo* (< palu) et le frç. *daguet*, dérivé de *dague*. — Le log. (Bonorva) *saina* « brina o acquerugiola, di che è aspersa e bagnata l'erba dei campi » n'est autre chose que le représentant direct du lat. sagina « graisse », puisque le log. *sagghinadu* réunit les deux sens de « rugiadoso » et de « adiposo » ; pour le passage du sens, v. le log. *lentore* « rugiada, brina » en face de l'espagn. *lento* « glaireux, muqueux ». — Le log. *ischiscione* « quella quantità che si suol mettere dentro un crivello » paraît un dérivé de *chisciu* « cerchio » : *ischiscione* est peut-être la quantité qui monte jusqu'au cercle qui encadre la partie supérieure du crible. Le log. (Sedilo) *ischiu* « conca quadrilunga di legno » démontre clairement

que le campid. *sivedḍu* « jatte pour le lait », ramené par M. Subak (*Z. f. rom. Phil.*, XXXIII, 669) à excipulu, doit être considéré comme un dérivé du latin scyphu, qui possède une famille nombreuse dans les langues romanes, cf., en dernier lieu, Schuchardt, *Z. f. rom. Phil.*, XXXIII, 653. — Le log. *iscorvu* « piaga profonda, guidalesco delle bestie » est une forme métathétique d'*iscrovu*, qui est sans doute une fausse reconstruction d'un type antérieur *iscrovulu* (< scrofula) sur le modèle de *fiottulu*: *fiottu* « torma ». — Le log. *inchizaresi* « oscurarsi, annuvolarsi » doit être dérivé de *chizu* « tempia, sopraciglia », qui représente le latin cilium. En effet, l'espagnol offre *ceja* « brouillard autour d'une cime », *cejo* « nuages, brouillard épais au-dessus des fleuves », le prov. moderne *ceio* « tourmente de neige », *ceio basso* « tourmente de neige » (cf. v. prov. *celha* « cil »), qui continuent tous *cilia* « sourcil », passé au sens du « ruban de brume qui se masse autour de la montagne ». — Le log. *angazu*, *bangazu*[1] « quel allacciamento che si fa nelle matasse » est sans doute le même mot que le v. provençal *gangalha* « peloton » prov. mod. *gangaio* « boucle, tresse de cheveux », *gangaioun* « noyau d'un peloton », qui se continue dans les dialectes de l'Italie septentrionale : piém. *gangai* « viluppetto di carte, di cencio sul quale si avvolge il filo per principiare il gomitolo », parm. *gangaj* « gomitoletto di refe » etc., qui postulent tous un type gangaliu (-a) d'origine incertaine[2].
Le latin factorium désigne ou « le pressoir à huile » (ital. *fattoio*) ou bien « la faisselle pour égoutter le fromage », langued. *fachouiro* (aussi « confite de l'olive »), piém. *fačeura* (Piverone, *Arch. glott.*, XIV, 113), *fačorya* (Viverone, *Arch. glott.*, XV, 298, tandis que dans les *Miscell. Ascoli* 255 la forme est transcrite par *fačoira*), surselv. (Disentis) *fotʒui*, *fitʒuir* (Brigels)[3], mil. *fačirola* (Salvioni, *Romania*, XXXI, 278). En regard de ces mots, le sarde *fattorzu* (Bonorva) « cencio che si adopera in cima ad un randello o senza, per rigovernare il rame o stovigli col ranno bollente » offre un sens tout particulier inconnu aux autres langues romanes. Comme le suffixe *-orzu* (< -orium) est très vivant en sarde, il vaut peut-être mieux rattacher *fatorzu* au verbe latin (af)factare, qui, au point de vue de la signification, se rapproche davantage de *fatorzu* (cf. prov. mod. *afacha* « accommoder, vanner », esp. *afeitar* « polir, orner, farder »). — Parmi les mots romans qui continueraient foetu, on cite souvent le log. *fiatu*, gallur. *fiatu* « pecora, capo, bestia » en partant d'un type foetatu sans pourtant

1. Pour Bonorva, l'auteur anonyme donne la forme *ingalzu*, *ingarzu* dont la liquide (*-l-*, *-r-*) demande une explication, à moins qu'il ne s'agisse d'un changement de suffixe.

2. Le mot grec γαγγάλιον « enflure », attesté dans Hésychios, conviendrait bien pour la forme, mais difficilement pour le sens. Où faut-il partir pour les formes romanes du mot grec γάγγλιον ?

3. Cf. Luchsinger, *Das Molkereigerät in den roman. Alpendialekten*. Diss. Zurich, 1905, p. 32.

expliquer la chute complète du premier *-t-* intervocalique. L'étymologie me semble erronnée, parce que *fiadu* n'a nullement le sens de « brebis », mais bien le sens général de « animale, capo, bestia » (cf. *fiadu berve ghinu* « pecora », *fiadu bàcchinu* « vacca »)[1]. Il paraît donc bien qu'il faut revenir à l'étymologie déjà donnée par Spano, qui avait proposé le latin flatu « haleine » : le rapport qui existe entre *fiadu* « haleine » et *fiadu* « animal, bête » serait le même qui existe entre animal et anima. — *fiolare* (*sa pasta*) « pétrir », recueilli par l'anonyme de Bonorva, n'a pas été relevé par M. Guarnerio, bien que le mot eût peut-être mérité quelque discussion. M. Meringer, dans un article très suggestif[2], a noté avec raison que l'action de pétrir (le pain) et celle de presser l'argile sont souvent désignées par un même verbe : le franç. *pétrir* réunit les deux sens, le latin fingere « presser l'argile, former les vases » nous est conservé sous une forme populaire en espagnol *heñir* « pétrir le pain ». Je me demande donc, si *fiolar* ne continue pas un latin figulare « presser l'argile, former les vases », dérivé du substantif bien connu figulus. — Le sarde *frammengu* « debole, leggiero, povero, uomo di poca fede » est évidemment le même mot que le français *flamand* (< flaming), le sens péjoratif que le sarde attribue au marinier (ou au commerçant ?) flamand ne lui est point du tout particulier, puisque non seulement le provençal connaît *flamen -enco* « flamand, indolent », mais aussi le portugais offre *flamengo* « flamand, escroc, filou »[3]. — Le log. campid. *ena* « stame » remonte, selon M. Guarnerio (nº 263), au substantif avena, de là aussi le verbe *disenare* « diserbare ». Il convient de faire un partage net entre avena et vena qui ont donné en sarde le même résultat *ena*. C'est à avena qu'il faut rapporter *ena* « avena, biada » et *ena* « zampogna » (cf. esp. *avena*), tandis qu'*ena* au sens de « filo, stame, tiglio » et « vena, sorgente » remonte à vena (cf. espagn. *vena* « veine, fibre »). Le verbe *disenare* semble donc plutôt un dérivé d'*ena* « stame » (< vena) que d'*ena* « avoine ». — Le log. *inzomare*, *inzamare* « dipanare, innaspare » doit être considéré comme un dérivé de *nzomu* « peloton », qui, phonétiquement, correspond à un glomus, dont l'initiale aurait été altérée, sous l'influence d'un *ñomu* (cf. tarent. *ñuémara*, ital. *ignommero* « peloton », roman *ñommara*, avezz. *gnommara* « peloton », cf. Merlo, *Rev. de dial. rom.*, I, 256-57). — Le log. *corizone* « grossa ciocca di fior di lino, lucignolo » est le dérivé du mot

1. M. L. Wagner, à qui j'avais communiqué un certain nombre de ces étymologies, m'a confirmé l'exactitude des significations données par Spano ; en effet, un berger lui disait : *appo berdyu unu vyadu* « ho perduto un capo di bestiame » dans un sens tout général.

2. *Indog. Forschungen*, XVIII, 246.

3. En portugais, le flamand a reçu les surnoms de *brichote* et *berlenguche*, qui semblent être en même temps un nom collectif de tous les hommes venant du Nord. Le campid. a emprunté à l'espagnol *galiegu* « furfante, vagabondo », qui, avec un sens analogue, se retrouve en portug., *gallego* « habitant de la Galicie, lourdaud ».

simple **corizu* (< *carizu*, cf., pour le passage de l'*a* protonique à *-o-* devant *-r-*, Wagner, *Lautlehre*, § 38), qui doit se rattacher à la famille de carilium, dont fait partie le catal. *grill* « bourgeon », prov. mod. *greio* « jet, rejet », *greioun* « petit germe, greffe » etc., cf. Schuchardt, *Z. f. rom. Phil.*, XXIII, 192, 334. — Un problème délicat se pose à propos du log. *borriare* « ragliare », qui existe à côté d'*orriare* « ragghiare, gridare », *orriu* « ragghio » qu'on pourrait rapporter au latin ululare, dissimilé en urulare (cf. ital. *urlare*). Il est vrai que ululare semble être représenté en sarde déjà par le log. *urulare*, mais rien n'empêcherait de supposer l'évolution d'urulare à *urrare*, *orrare* (cf. spurula > campid. *spurra*) ; cependant comme a forme *orriare* est exclusivement du Logudoru qui ne connait guère *-rr-* comme résultat de *r-l* (cf. Wagner, *Lautlehre*, § 32), je préfère suivre un autre chemin. Au contraire de ce que pense M. G. (p. 969, n.) qui postule comme forme primitive *orriare*, je propose de partir de la forme *borriare*, attestée par l'inconnu de Bonorva, comme vivant dans le Logudoru à côté d' *orriare*. *Borriare* est évidemment un dérivé du log. *borrare* « muggire, mugghiare », *borrada* « muggito », qui se rattachent à la famille du roum. *zbier* « crier », esp. *berrear*, ptg. *berrar* « mugir, bêler », dont l'origine n'est pas encore éclaircie[1].

J. Jud.

---

1. Cf. Puşcariu, *Rum. Etym. Wtb.* 1932 et *Bull. de dial. rom.*, III, 13. Pour le passage de *berr(i)ar* à *borr(iar)*, v. Wagner, *Lautlehre*, § 38.

PÉRIODIQUES

Archiv für das Studium der neueren Sprachen und Literaturen, t. CXXXI (1913). — P. 81-124. E. Tappolet, *Die Ursachen des Wortreichtums bei den Haustiernamen der französischen Schweiz*. Les dénominations les plus nombreuses se rapportent aux animaux domestiques les plus répandus, aux plus importants au point de vue social, à ceux aussi qui possèdent les qualités les plus propres à affecter les sentiments de l'éleveur (« die hängt vor allem ab vom Gefühlsverhältnis, in dem der Viehhalter zum Tiere steht »). — Mélanges : p. 170, A. Camilli, *I rafforzamenti iniziali in italiano*. — Comptes rendus : p. 187, J. Bédier, *Les légendes épiques* (W. Tavernier ; cf. *Romania*, XLII, 593) ; — p. 220, K. Vossler, *Frankreichs Kultur im Spiegel seiner Sprachentwicklung* (R. Rübel) ; — p. 223, E. Herzog, *Historische Sprachlehre des Neufranzösischen* (R. Rübel : certaines prononciations indiquées par l'auteur sont discutables) ; — p. 225, E. Lerch, *Prädikative Partizipia für Verbalsubstantiva im Französischen : « C'était son rêve accompli »*, *Beihefte zur Zeitschrift für rom. Philologie*, n° 42 (L. Spitzer). — P. 233. Bibliographie. — P. 412-23. A. Camilli, *L'alba del codice Vaticano reginense 1462*. Aux neuf explications déjà proposées du fameux refrain, M. C. en ajoute une dixième qui se rapproche de celle de J. Dejeanne en ceci que M. C. croit, comme Dejeanne, qu'il s'agit de la transformation d'un original latin. Voici, selon M. C., le modèle latin, le texte ladin (?) et la traduction :

Alba paret,	*L'alba part*
tumet mare,	*tumet mar*,
attrahit solem ;	*atra sol ;*
post hic passim	*po y pas*
abigit mire clarus	*abigil* (?) *mira clar*
tenebras.	*tenebras.*

« L'alba appare, solleva il mare, richiama il sole ; poi questo dappertutto disperde, mirabilmente chiaro, le tenebre. » Tout cela n'est pas certain. Mais l'article de M. C. est un bon résumé des travaux antérieurs. — Mélanges : p. 437, E. Lommatzsch, « *Ne vache ne veel !* » A propos d'une allusion à un conte plaisant chez Gautier de Coinci, M. L. retrouve l'expression ailleurs, notamment dans ces vers du *Dit des anelés* (éd. Jubinal, *Nouv. rec.*, I, 4) :

. . . . . on va d'un bon homme contant
Qui en la mer estoit en grant peril mortel :
A saint Michiel promist sa vache et son veel ;
Mès dès ce qu'il perçut qu'il fu en son hostel,
Il dist a saint Michiel : « Ne vache ne veel ! »

— p. 440, A. Chr. Thorn, *Qualche parola sui verbi denominativi dell'italiano.* Complément à l'*Étude sur les verbes dénominatifs en français* du même auteur ; cf. *Romania*, XXXVI, 615. — Comptes rendus : p. 466, E. Gamillscheg, *Studien zur Vorgeschichte einer romanischen Tempuslehre* (L. Spitzer) ; — p. 478, E. Diehl, *Vulgärlateinische Inschriften* (R. Rübel) ; — E. Winkler, *La doctrine grammaticale française d'après Maupas et Ondin*, *Beihefte zur Zeitschrift fur romanische Philologie*, n° 38 (A. François).

A. Långfors.

Neuphilologische Mitteilungen, hgg. vom Neuphilologischen Verein in Helsingfors, 1913. — P. 1-22. A. Hilka und W. Söderhjelm, *Vergleichendes zu den mittelalterlichen Frauengeschichten*. A la suite de leur édition de la *Disciplina Clericalis*, MM. H. et S. ont publié quelques historiettes latines qui traitent, comme souvent l'œuvre de Pierre Alphonse, de la perfidie des femmes, et dont les plus importantes sont empruntées au ms. de Cambridge, Univ. Libr. II, vi, 11. Ils examinent ici trois d'entre elles dans leurs rapports avec les récits analogues que nous offre la littérature des différents peuples. Leur étude invite à attacher plus d'importance qu'on ne le fait souvent, dans l'histoire de la dissémination des contes, aux versions littéraires. — Comptes rendus : p. 51, R. de Souza, *Du rythme en français* (J. Poirot) ; — p. 53, L. Gauchat et J. Jeanjaquet, *Bibliographie linguistique de la Suisse romande*, I (A. Wallensköld) ; — p. 54-6, L. Karl, *Un moraliste bourbonnais du XIVe s. et son œuvre* (A. Långfors ; cf. *Romania*, XLII, 477). — P. 73-8. A. Långfors, *Anc mais no'm fo semblan* (Bartsch, *Grundriss*, n° 213, 2). Échantillon d'une édition critique des chansons du troubadour Guilhem de Cabestanh. Dans la traduction, p. 76, str. III, l'expression « plaindre sa peine » fait équivoque. — P. 83-7. J. Poirot, *Lorrain* pmot, kmot = *pomme, pomme de terre*. D'après l'*Atlas linguistique de la France* et des observations faites sur place. — Comptes rendus : p. 112-18, L. Roudet, *Éléments de phonétique générale* (J. Poirot) ; — p. 127-28, Kr. Nyrop, *Grammaire historique de la langue française* (A. Wallensköld). — P. 157. L. Spitzer, *Etymologisches aus dem Catalanischen*. — P. 179. L. Spitzer, O. J. Tallgren, C. Appel, *Miszellen*. Remarques sur l'édition de la chanson de Guilhem de Cabestanh donnée par M. Långfors dans le fascicule précédent. — P. 184. C. Appel, *Zu Ozil de Cadars*, 314, 1. — Comptes rendus : p. 190, Schwan-Behrens, *Grammaire de l'ancien français*, I et II (2e éd.), III (A. Wallensköld) ; — p. 193, G. B. Grassi Privitera e

A. de Santis, *La Libru de la Dialogu de Sanctu Gregoriu* (O. J. Tallgren) ; p. 198, F. Krüger, *Sprachgeographische Untersuchungen in Languedoc und Roussillon* (O. J. Tallgren) ; — p. 200-01, P. Passy, *Les Sons du français*, 7e éd. (A. Walleusköld). — P. 256, L. Spitzer, *Zu Långfors' Ausgabe eines Gedichtes von Ozil de Cadars* (*Annales Academiae Scientiarum Fennicae*, ser. B, t. VII, no 5). Remarques sur les v. 21-27. — Compte rendu : p. 257-60, O. Jespersen, *Lehrbuch der Phonetik*, 2. Aufl. (J. Poirot).

L. Foulet.

Revista de filología española, director : Ramón Menéndez Pidal, I (1914), 1 (janvier-mars) ; Madrid, Junta para ampliación de estudios, Centro de estudios históricos. — Cette nouvelle revue, dont nous sommes heureux d'annoncer le premier fascicule, paraîtra par numéros trimestriels d'une centaine de pages. Elle contiendra des articles de bibliographie, d'histoire de la civilisation, de langue, de littérature et de folklore, et des notices bibliographiques sur les livres et revues d'Espagne ou de l'étranger qui intéressent la philologie espagnole. Voci le contenu du premier fascicule. P. 1. M. Asín Palacios, *El original árabe de la « Disputa del Asno contra Fr. Anselmo Turmeda »*. L'on sait que ce curieux opuscule du renégat Anselme Turmeda (1417) ne nous est plus connu que par une traduction française (cf. *Revue Hispanique*, XXIV, 358 sq.). Le présent article établit que la *Disputa* n'est qu'une adaptation d'un traité arabe analogue de plan et de matière (cf. Garcin de Tassy, *Allégories, récits poétiques*, etc. : les animaux en discussion avec l'homme) et auquel Turmeda a fait de nombreux emprunts littéraux. — P. 52. *Elena y Maria (Disputa del clérigo y el caballero), poesía leonesa inédita del siglo XIII*. Ce texte curieux, malheureusement incomplet, est une imitation, de ton populaire, d'un débat français du clerc et du chevalier et il atteste le succès de ce thème dans une région où on ne l'avait pas encore signalé. Le poème d'*Elena y Maria* se rapproche surtout d'*Hueline et Aiglentine* et des versions anglo-normandes du débat (cf. Faral, *Recherches sur les... romans courtois du m. d.*, 191 sq.). Par la langue il se rattache à un groupe dialectal où se mêlaient le léonais, le castillan et le galicien-portugais et dans lequel M. Menéndez Pidal fait rentrer le *Libro de Alexandre* et le *Poema de Alfonso Onceno* ; on peut attribuer le poème au dernier tiers du XIIIe siècle. Le ms. qui nous l'a conservé est lui-même fort curieux : c'est une copie, très défectueuse, du début du XIVe siècle, mais dont les dimensions extrêmement restreintes (55 sur 65 millimètres) permetteut de croire que nous avous là une copie de jongleur ambulant. M. M. P. donne du ms. un fac-similé photographique complet et une transcription. — Comptes rendus : p. 97, F. Hanssen, *Gramática histórica de la Lengua castellana* (Américo Castro ; à suivre) ; p. 103, R. Schevill, *Ovid and the Renascence in Spain* (A. G. Solalinde) ; p. 106, Gonzalo de Berceo, *El sacrificio de la Misa*, ed. de A. G. Solelinde (T. N. T. ; cf. ci-dessous, p. 632). — P. 108-48. *Bibliografía, año 1913* Essai de bibliographie méthodique

qui pourra ajouter beaucoup à l'utilité de la *Revista* (tous les articles n'ont peut-être pas un rapport très direct à la philologie espagnole et il y a quelques erreurs dans la transcription des titres étrangers). — Nous devons ajouter que l'exécution matérielle de ce premier fascicule est fort bonne, et nous ne pouvons que bien augurer d'une revue qui débute ainsi sous l'excellente direction de M. Menéndez Pidal.

M. R.

Revista Lusitana, t. IX (1906), nos 1-2. — P. 5. Leite de Vasconcellos, *Fabulario Português*. Étude du vocabulaire, de la grammaire et du style; remarques sur quelques fables; étude littéraire, ou rapport du *Fabulario* portugais avec d'autres Isopets. — P. 110. A. T. Pires, *Investigações ethnographicas*. — P. 119. J. Moreira, *Notas philologicas* : syntaxe populaire; mots populaires de Tras-os-Montes. — P. 129. P. d'Azevedo, *Duas poesias populares em processos da Inquisição*. — P. 135. J. J. Nunes, *Textos antigos portugueses*. — P. 139. Leite de Vasconcellos, *Poetas populares portugueses*. — P. 142. S. Dalgado, *Dialecto indo-português do Norte*. — P. 167. A. T. Pires, *Vocabulario alentejano* (suite). — Mélanges ethnographiques et philologiques, p. 177-81. — Comptes rendus : p. 182, Carolina Michaëlis, *Tausend portugiesische Sprichworter* (Leite de Vasconcellos). — Périodiques, p. 186 : *A Revista*, *O Regional*, *Boletim da Sociedade de Geographia de Lisboa*. — Varia quaedam : p. 188-91. — Nécrologie : p. 192, Adolfo Mussafia.

— T. IX, nos 3-4. P. 193. S. Dalgado, *Dialecto indo-português do Norte* (suite). — P. 229. A. Gomes Pereira, *Tradições populares e linguagem de Villa-Real*. — P. 259. P. d'Azevedo, *Documentos portugueses do mosteiro de Chellas*, textes du XIIIe siècle. — P. 277. J. A. Tavares, *Romanceiro trasmontano* (suite). — P. 324, J. Moreira, *Notas philologicas* : syntaxe populaire. — Mélanges d'ethnographie et de philologie, p. 384-92. — Comptes rendus, p. 393 : travaux de Meyer-Lübke et de Grienberger sur les anciens noms de personne portugais (Leite de Vasconcellos). — Périodiques, p. 396 : *Zeitschrift f. roman. Philologie* (J. L. de V.).

— T. X (1907), nos 1-2. — P. 1. Leite de Vasconcellos, *Canções do berço*. Étude des berceuses portugaises ; bibliographie générale ; recueil de chansons et de musiques ; remarques philologiques et historiques. — P. 87. A. T. Pires, *Vocabulario alentejano* (suite). — P. 102. Tavares de Mello, *Folklore ceilonense*. — P. 122. A. Gomes Pereira, *Trad. pop. e ling. de Villa-Real* (suite). — Mélanges ethnographiques et philologiques, p. 161-7. — Comptes rendus : p. 168. — Périodiques : *Zeitschrift f. rom. Phil.* ; *Bulletin Hispanique*. — Varia quaedam, p. 169 (livres annoncés sommairement). — Nécrologie : p. 170, W. Storck et Vasconcellos Abreu ; p. 175, Bernardo Fernandez Monteiro ; p. 176, Dias Nunes.

— T. X, nos 3-4. — P. 177. J. J. Nunes, *Textos antigos portugueses* (Vida de Sancta Pelagia). — P. 101. A. G. Pereira, *Trad. pop. de Villa-Real* (suite).

— P. 238. A. T. Pires, *Vocabulario alentejano* (suite). — P. 255. Cunha Brito, *Ethnographia minhota*. — P. 262. Braamcamp Freire, *A gente do Cancioneiro* (il s'agit du Chansonnier de G. de Résende). — P. 298. A. T. Pires, *Investigações ethnographicas*. — P. 306. Marcellino de Barros, *O guinèense* (langue créole de la Guinée portugaise). — P. 311. Tavares de Mello, *Folklore ceilonense*. — Mélanges, p. 321-34 : philologie et ethnographie. — Chronique, p. 335 : chaire de sanscrit à Lisbonne. — Comptes rendus, p. 336 : A. Gassner, *Die Sprache des Königs Denis von Portugal* (J. J. Nunes) ; M. dos Remedios, *Obras de Gil Vicente* (J. J. Nunes). — Périodiques, p. 348 : *Zeitsch. f. r. Philologie*. — Varia quaedam (livres annoncés sommairement).

— T. XI (1908), nos 1-2. — P. 1. Carolina Michaëlis, *Contribuições para o futuro Diccionario Etimologico das linguas hispanicas*. Étymologies de : *condão, lampo-lampa, taibo, estadal-estandarte, castiçal, Ratinhos, anfas = anfas, andilhas-andas-andes-ámedes, esteio-estelo, idoso* (*dioso*) et d'autres cas d'haplologie, *adiano, entrèvado, arias, quinchoso, alcáfar, retono-retonar, estregar-arrestregar, louro, sobio-sobinho, siira-assiirar, bolsar-gosmar-esvurmar, broca, ucha, beire-bontem, ameixa, osmar-usmar, adrumar, nação, Trofa*. — P. 63. A. T. Pires, *Investigações ethnographicas*. — P. 79. Pedro d'Azevedo, *Documentos portugueses do seculo XIII* (de Pendorada). — P. 96. Carlos do Amaral, *Tradições populares e linguagem de Atalaia* (Beira). — P. 164. Tavares de Mello, *Folklore ceilonense* (suite). — Mélanges, p. 176-78 : notes philologiques et corrections. — Comptes rendus : p. 179, Mendes dos Remedios, *Historia da literatura portug.* (J. J. Nunes). — Varia quaedam, p. 180 (livres annoncés sommairement).

— T. XI, nos 3-4. — P. 181. Alvaro de Azevedo, *Linguagem popular de Baião* (vocabulaire). — P. 210. J. J. Nunes, *Textos antigos portugueses* (suite). — P. 238. Gonçalves Viana, *Léxico português* (observations et remarques à l'article de Mme Michaelis cité ci-dessus). — P. 248. A. T. Pires, *Investigações ethnographicas*. — P. 268. A. Gomes Pereira, *Trad. pop. e linguagem de Villa-Real* (suite). — P. 311. A. Braamcamp Freire, *A gente do Cancioneiro* (suite). — Mélanges littérature, dialectologie, folklore, étymologies : *Rabal*, noms géographiques en *-im*, *Ançã*, *disquirição*). — Comptes rendus : J. Moreira, *Estudos da ling. portuguesa* (Azevedo). — Varia quaedam.

— T. XII (1909), nos 1-2. — P. 1. Gabriel Pereira, *Livro d'Alveitaria de Mestre Giraldo* (texte du XVe siècle, contenu dans un ms. du XVe siècle). — P. 61. A. T. Pires, *Investigações ethnographicas*. — P. 93. A. Gomes Pereira, *Trad. pop. e linguagem de Villa-Real* (suite). — Mélanges, p. 133-45 (folklore, étymologies : *taibo*, « ilhas » de Porto, *estorvo, foruncho, lançó, chevvca* ; diphtongues *ei, ai, oi* réduites à *i*). — Chronique, 146-7. — Varia quaedam (bibliographie sommaire).

— T. XII, nos 3-4. — P. 1. G. Huet, *La communauté portugaise de Batavia*.

— P. 171. A. T. Pires, *Investigações ethnographicas*. — P. 204. J. Moreira, *Sintasse popular* (suite). — P. 241. J. J. Nunes, *As cantigas parallelisticas* de Gil Vicente. — P. 268. *Diccionario português-malaio* (d'après un ms. du XIXe siècle). — P. 283. Carlos do Amaral, *Trad. pop. de Atalaio* (suite). — A. Gomes Pereira, *Supplemento ás Trad. pop. e ling. de Villa-Real*. — Mélanges, p. 323-8 (noms d'origine germanique en *-redi*, folklore, corrections). — Varia quaedam : Bibliographie. — Nécrologie : Von Reinhardstoettner ; Rocha Peixoto.

— T. XIII (1910), nos 1-2. — P. 1. Pedro A. de Azevedo, *Documentos de Castello Rodrigo* (XIIIe et XIVe siècles). — P. 18. A. T. Pires, *Investigações ethnographicas*. — P. 46. Gomes de Brito, *Analecta litteraria e historica* (notice des mots *abada, abbada, bada, ganda, bicha*). — P. 66. Pedro A. de Azevedo, *Cartas de tocar ou de pacto com o Demonio* (XVIIIe siècle). — P. 72. Claudio Basto, *Falas e tradições de Viana-do-Castelo*. — P. 95. A. Gomes Pereira, *Novo Supplemento ás Trad. pop. e ling. de Villa-Real*. — P. 110. J. A. Tavares Teixeira, *Vocabulario trasmontano* (Moncorvo). — Mélanges, p. 127-43 (folklore ; littérature ; étymologies de *colaga, Snatorre* = so(b)-a-torre, *chêdas, chuchar, escabichar, rhinoceronte, mendinho*). — Chronique, p. 144-6. — Bibliographie : varia quaedam.

— T. XIII, nos 3-4. P. 149. Carolina Michaelis, *Mestre Geraldo e os seus Tratados de Alveitaria e Cetraria*. Article très développé qui se compose de deux parties : I, étude littéraire ; II, étymologies de : *albarraz-falparraz-paparraz-paparaz, alcafar, alcándara, alcatenis-ervatunis, adragunchos, alfarroba-algarroba, alfávega, alfenina, alforvas-alforfião, aljaba, aljaveira -aljibeira, almaface-almofaça, almafade, almecega-almazague, alquetira, alvaiade, alvaraz-albarazo, ámago-meyogoo, amaçar-añacear, anafafes, arretal, asa, avir -devir, azarnefe-arzanefe, azevre, azinhavre, baldreu, banha-lardo, barvos, batafaluga, boeta, boinho, bolarménio, cachagem-cacragem, cainho, caldejar, canovea -canaveal, canavera, canavoura, cáneve, çambarco, çarafar, colbar, condilhões, coyto, çofra, cré, crétano marinho, de comeyos, dialter-dialthea, delir, eibado, eiriço, encalçar, encienso, ensartilhar, enterimento, entertinho, enviaes-em viés, ervanço, eslanhado, espunlhas, estada-estabro, estalo, estrangulho, estrar-estrume, estrepe, exaguazes, favella, ferran-forragem, forcas da lingua, foruncho, frangeens, frontinho, galingal, gorgomel-gorgomilo, gozmes-guermeces, greças, grosso, -idôoe, ingar, ladela, lançoo-lanceiro, legra-legrar, lezmes, linjavera, lomedro -estomedramento, macho, malvaisco, maminha, mel granado, milfurada, minhoca, mondil-mandil, morno-tibo, norça, nuvioso, ongar-desongar, ouveiro, parar, patigo, peeira, penças, perrexil, prestumeiro, preseval-presevel, penteeiro, raer, rejeitar-refeitos, reter-derreter, rodoma, rosalgar, saen alcatar, saim-sail-grossaim, sapos, sarar, seixebrega, sifac, siira, socotorino, solda maior, solda menor, solda raça, soltas, sostra, suur-sunra, suurento, taraço-tarraço, tartago, teira, testo, titela, tonoeiro, tormentina, torondo, trincheira, vango, veador-veedor, verezes (verrezes), vermelhos, vessadre, vinolas-vivolas, turma*. — P. 439. Bibliographie : varia quaedam.

— T. XIV (1911), nos 1-4. — P. 1. D. Maria Angelica Furtado de Mendonça, *Romances popul. da Beira.* — P. 36. Gonçalves Viana, *Lexicologia.* — P. 41. D. Maria da Conceição Dias, *Trad. pop. do Baixo Alentejo.* — P. 62. J. J. Nunes, *Notas filologicas.* — P. 79. Abilio Brandão, *Mouras encantadas.* — P. 82. Gomes Pereira, *Costumes e linguagem de Murça.* — P. 88. A. T. Pires, *Investigações ethnographicas.* — P. 113. Leite de Vasconcellos, *Da importancia do Latim.* — P. 125. Gomes Pereira, *Tradições pop. do Porto.* — P. 145. Oscar de Pratt, *Linguagem minhota.* — P. 169. A. T. Pires, *Ditados agricolas.* — P. 184. Brito Rebello et Leite de Vasconcellos, étude de l'expression « dizer d'alguem cobras e lagartos ». — P. 196. Cardoso Marta, *Trad. populares.* — P. 200. Carolina Michaelis, *A ortografia nacional.* — P. 227. Leite de Vasconcellos, *Animaes com luzes nos galhos.* — P. 238. O. de Pratt, *O « Auto da Festa » de Gil Vicente.* — P. 247. J. Manoel Correia, *Costumes do Sabugal.* — P. 251. Pedro d'Azevedo, *Documentos de Vairão* (XIIe siècle). — P. 260. Leite de Vasconcellos, *Poesias populares.* — P. 268. J. Moreira, *Questões de linguagem.* — P. 283. Carlos Simões Ventura, *Trad. pop. e vocabulario de Vale de Cantaro.* — Mélanges, p. 292-302 : littérature, folklore, étymologies de *cabaça, gravo, Olharapo e Olhapim.* — Chronique, 304-5. — Comptes rendus : Epiphanio Dias, *Os Lusiadas* (J. Brandão); Ed. Doutté, *Magie et religion de l'Afrique du Nord* (Azevedo); Salazar, *Códice gallego de las Partidas* (Nunes). — Périodiques : *Rev. de Archivos, Zeitschrift f. r. Phil., Bulletin hispanique.* — Varia quaedam.

A. B.

Revue de philologie française et de littérature, t. XXVII (1913). — P. 1. L. Clédat, *Contribution à un nouveau dictionnaire historique et « de l'usage » ; la famille du verbe « vêtir ».* Début d'une série d'articles ou de projets d'article de dictionnaire, dans lesquels les mots sont étudiés par famille, mais avec un développement spécial pour chacun d'eus, dans l'ordre alfabétique. L'évolution du sens des mots sera suivie, autant que possible, dans toute l'histoire de la langue. — P. 10. A Déresse, *Le patois de Villefranche-sur-Saône* (suite). — P. 32. M. Canard, *Essai de sémantique : le mot « Bourgeois ».* — P. 48. L. Sainéan, *Les Emprunts de l'Argot.* Réponse à un article de M. Dauzat, paru dans la *Revue* (XXV, 181-97 et 284-308) : « la fonétique n'a rien à chercher dans un parler dominé par une tendance perpétuelle à déguiser les vocables emprntés. » — P. 54. G. Marinet, *Notes de sintaxe ; une particularité de la langue de Voltaire.* Phrases de Voltaire dans lesquelles un pronom représente avec un sens général un nom employé avec un sens particulier ; cf. p. 202. — P. 66. Contes rendus : à propos de L. Sainéan, *Les sources de l'argot ancien,* A. Dauzat affirme contre M. S. le principe de l'argot formation collective, comme tout langage. — P. 77. Cronique : La prononciation du latin. — P. 81. Jean Bouvyer et Gustave Lanson, *Notes*

sur un passage du Roman de la Rose. M. B rapproche d'abord un fragment du *Roman de la Rose* (vv. 5978-6040 de l'édition Francisque Michel) d'un passage du *de Consolatione* de Boèce (livre II, 9) puis les vers 10372-77, dans lesquels Jean de Meung montre l'origine utilitaire du pouvoir royal, d'un texte de S. Thomas (*de Regimine principum*, I, ch. 10). M. L. marque le rapport de cette dernière téorie avec celle du *Contr'un* et insiste justement sur la continuité du développement de la pensée et de la poésie de notre pays. — P. 92. L. Baldensperger, *Notes lexicologiques* (suite). — P. 100. A. Jourjon, *Remarques lexicografiques* (suite). — P. 126. L. Clédat, *Contribution à un nouveau dictionnaire historique et « de l'usage »*. *Les mots qui se rattachent à* odium. — P. 129. Contes rendus. — P. 150. Livres et articles signalés. — P. 154. Cronique. — P. 161. G. Esnault, *Les lois de l'argot*. Dans la première partie, M. E. propose des corrections aux documents de l'argot ; dans les dernières pages, il combat la tése de M. Sainéan que l'argot est une langue conventionnelle, et déclare qu'il ne reconnaît au jargon aucune évolution séparée et propre. — P. 202. Alexis François, *De quelques cas de sillepse*. Généralisation des remarques faites p. 54 et 55 par M. Marinet à propos de Voltaire. — P. 209. A. Jourjon, *Remarques lexicografiques* (suite). — P. 235. Contes rendus. — P. 240. Cronique. — P. 241. Paul Barbier fils. *Les prétendus suffixes* -ature, -iture *en français*. En étudiant isolément les noms terminés en *-ature* M. B. veut démontrer qu'aucun de ces mots n'a été créé en français : ils sont empruntés, au moyen âge, au bas latin, et depuis la fin du XVe siècle au bas latin et surtout à l'italien ; même conclusion pour les mots terminés en *-iture* pris en bloc. — P. 260. A. Jourjon, *Remarques lexicografiques* (suite). — P. 281. L. Sainéan, *Argotica*. Réponse à l'article précité de M. Esnault. M. S. y maintient sa tése de l'argot langage conventionnel. [Je ne me propose pas d'entrer à mon tour dans cette discussion sur l'argot langage « conventionnel ou naturel », d'autant que je crois, comme M. A. Meillet, que la question est ainsi mal posée. Mais M. Sainéan a insisté à diverses reprises, et encore dans ce dernier article (p. 293-4), sur l'existence de témoignages historiques qui prouveraient que l'argot est une création artificielle, ayant subi des remaniements systématiques, et réglée par des autorités qui avaient qualité pour le modifier. Il ne me paraît pas que les textes cités par M. S. aient le sens ou la valeur qu'il leur attribue. Les uns (*Procès des Coquillards*, *Histoire des chauffeurs d'Orgères*) disent que le jargon ne peut être compris que de ceux à qui on l'a révélé et appris, et sans doute cela ne convient pas à un parler commun, mais pourrait se dire, il me semble, de tout parler spécial (langage techuique ou langage de groupe), sans entraîner l'idée d'une création artificielle. Des autres le plus important est le *Jargon de l'Argot réformé* qui nous parle d'un langage « ordonné par les vieux merciers », et récemment modifié par les « Archisupposts de l'Argot... qui ostent, retranchent et reforment l'Argot ainsi qu'ils veulent ». Je ne conteste nullement l'intérêt lexicologique du *Jargon*, mais je ne puis faire, comme M. S., entière confiance

aux renseignements historiques fournis par l'auteur. Que pouvait savoir celui-ci, le tourangeau Olivier Chéreau, dans les environs de 1628, des conditions où s'était constitué un jargon dont nous avons des traces dès le XIIIe siècle ? Et pour son époque même qui est-ce donc qu'Olivier Chéreau pour connaître si bien l'organisation minutieuse de l'Argot ? C'est une manière d'homme de lettres, et il y a, je le crains, beaucoup d'invention littéraire dans son cas : la littérature argotique était alors à la mode et depuis longtemps ; Ol. Chéreau a suivi la mode et il a renchéri sur ses prédécesseurs. Il me paraît évident en particulier qu'il a connu la *Vie généreuse des Mercelots* (1596) et qu'il a voulu marquer qu'il en savait plus que le pseudo-Pechon de Ruby ; cela reud très sujettes à réserves toutes ses indications historiques. M. S. a d'ailleurs montré que Chéreau se trompe et donne pour des acquisitions récentes du jargon des mots déjà connus au XVIe siècle : c'est, je crois, parce qu'il n'est pas lui-même un Argotier, et que son opuscule, qu'elle qu'en soit l'importance, ne nous apporte sur l'Argot et son jargon, qu'un témoiguage du dehors ; pour reprendre la classification même de M. S., nous avons là un document littéraire plus qu'un document jargonnesque. L'on en peut dire autant de la *Response... sur le Jargon de l'Argot réformé* que M. S. considère un peu facilement comme émanaut des Argotiers eux-mêmes. Que les auteurs de ces plaquettes argotiques aient songé à expliquer par une création ou une refonte artificielles un jargon mystérieux et les variations qu'ils y constataient, rien de plus naturel, puisque des linguistes modernes admettent cette explication, mais il me paraît que les hypothèses scientifiques de ceux-ci ne peuvent se fonder sur les combinaisons plus ou moins romanesques de ceux-là. — M. R.] — P. 296. Emmanuel Philipot, *Contribution à la lexicographie de l'Argot ancien*. M. P. publie un Glossaire inédit, qu'il date de la segonde moitié du XVIe siècle, et relève quelques mots omis dans le Glossaire Étymologique de M. Sainéan. Intéressantes remarques sur ce qu'il convient de faire rentrer dans le lexique de l'Argot ancien. — P. 311. Livres et articles signalés. — P. 318. Cronique.

H. Yvon.

Studj romanzi editi a cura di E. Monaci, IV (1906). — P. 5. M. Pelaez *Un nuovo testo veneto del Milione di Marco Polo*. M. P. imprime et étudie un fragment (XIVe s.) du « Milione » conservé à la Bibl. Casanatense à Rome. La comparaison de plusieurs passages prouve que le fragment a plus de rapports avec le texte français qu'avec le texte latin de l'œuvre de M. Polo. Néanmoins, étant donné le caractère particulier de ces rapports et l'absence presque totale de gallicismes, je suis porté à croire, contre l'opinion de M. P., qu'il faut admettre une traduction intermédiaire. Ce fragment a été écrit dans la Vénétie : peut-être, dit M. P., dans le territoire « pavano-veronese » ou « feltrino-bellunese » (p. 32); mais le seul phénomène sur lequel il s'appuie pour localiser plus exactement le texte, n'est pas probant. En effet

il ne peut citer qu'un *cadaduri* (« cacciatori ») et il croit que cette forme représente un *caçaduri* ; mais dans le territoire où *d* se trouve à la place de *ç*, il s'agit toujours d'un *ç* sonore, tandis que *caçaduri* ne peut avoir qu'un *ç* (sourd). La région de *d* pour *ç* est beaucoup plus étendue, d'ailleurs, que M. P. ne le dit, car le phénomène suit le cours de la Livenza et arrive, au moins, jusqu'à San Stino, où l'on a : *dermàn* (germanu) cousin ; *dorno* jour, etc. On voit, grâce à ces exemples, que *cadaduri* ne peut pas représenter un *caçaduri*. Quant à moi, je vois dans cette forme, isolée dans tout le fragment, une faute du copiste, qui a été entraîné à écrire *d*, au lieu de *ç*, par le *d* suivant. Je crois aussi, à en juger par l'ensemble des phénomènes, que le fragment a été écrit un peu plus au sud que M. Pelaez ne le pense. Il n'y a aucun reste de *-s* (et pourtant la rédaction est ancienne, car le ms. paraît être, d'après M. P., du commencement du XIVe s.), il n'y a aucun part. p. en *-esto* ; il y a une seule forme en *-tre* : *dolentri* 2c (plur.), etc. M. Pelaez a certainement tort (p. 63) de vouloir changer un *cede* (pluriel) 4c en *çepe* (« siepe ») haie. Le mot *ceda*, haie, est bien connu en ancien vénitien (Mussafia, *Beitrag* 124 ; Meyer-Lübke, *R. E. W.* 1462). Je peux ajouter que Bologne a encore ce terme *zœda* (Ungarelli, p. 293), qui se trouve, d'ailleurs, dans les anciens Statuts de la même ville (*ceda*, *çeda*, *zeda*) et que le mot n'est pas inconnu à Medicina (Bologne) et à Cento (Ferrare), qui ont bien *zeda*. Il est certain, toutefois, que dans les dialectes de la Vénétie c'est caesa (et non caedes, *-a) qui est usité à l'heure actuelle. On a, p. ex., *siesa* à Ceneda, à Valdagno (ici on emploie aussi *passàia*), à Mestre, Motta, etc. Dans les dialectes lombards, on trouve *šesa* (Bergamo, Balerna, Ascona, Sonvico, etc.) et *šes* (Milan, Lugano, Chiasso, Gandino, Imberido, Erbasco, etc.). Il paraît, donc, si l'on interroge la géographie linguistique, que le véritable territoire de caedes a été Bologne et les pays voisins, mais l'aire a pu être beaucoup plus étendue, dans le passé, et embrasser aussi la Vénétie méridionale [1]. Le « glossaire » est incomplet. Des mots tels que *andanico*, *descorença*, *plexur*, *spodio*, *tucio*, etc., n'y figurent pas. *Condorno* 6a n'a pas le sens de « circa », mais de « alentours ». A propos de *cano* « jaune », je remarque que le piém. *agiàun* et le lomb. *giàld* (dans un document en latin de Imola du XVe s. : *zanus*, *çanus*). L'origine française (a. fr. *jalne*) paraît sûre. — P. 67. G. Vidossich, *La lingua del Tristano veneto*. Le célèbre ms. du *Tristano veneto* (Bibl. Pal. de Vienne n. 3325) est daté : 1487 ; mais la langue en est ancienne et la conservation de certains traits, que M. Vid. passe en revue (p. 71) avec beaucoup de précision, me font croire que le texte a été copié directement d'un ms. de la fin du XIIIe s. (on ne peut pas remonter plus haut, car il est question de Rusticien de Pisa, *maistro Rustico* 143d) ou du

1. caesa se trouve aussi dans l'Ossola (Craveggia, Finero, Re, Druogno) ; à Gurro (Valle Canobbia) on a *šipa*, à Ronco (Ascona) *siupa*, à Mocogno (Onsernone) *šüpa*, à Vergeletto, Brione (Locarno) *šiüpa*. A Cimalmotto (Lugano) et à Fusio (Valmaggia) on a des représentants de clausa.

commencement du XIVe s. J'avoue que je ne comprends pas bien cette phrase de M. V. : « il nostro testo viene, quasi ultimo anello, a chiudere la serie delle scritture franco-venete.» Nous n'avons pas à faire avec un texte où les copistes aient supprimé, peu à peu, les traits ou des traits français ; mais nous avons là une véritable traduction (le lexique et la syntaxe uniquement sont riches en gallicismes).On peut parler, à la rigueur, de « franco-italien » ; mais on ne peut pas dire que notre *Tristano* soit le dernier anneau de la longue chaîne des documents franco-italiens. L'analyse (très sobre) de la langue est faite avec beaucoup de soin. A remarquer (p. 84) *fava* « fata », avec un *v* entre deux voyelles non labiales. Cf. à Busto Arsizio *strava* « strada », milan. *gravïsa* « graticcia » (à côté de *gradïsa*) : Gorra, *Studj di Fil. rom.*, VI, § 71 ; Salvioni, *Krit. Jahresb.* IV, I, 168. Le glossaire surtout est important. Un autre exemple de *do* (interjection) se trouve dans la *Romania*, XLI, 125 (l'explication qui en a été donnée, à cet endroit, ne me satisfait pas, et je pense plutôt à une dérivation de *o! (d-o!)* ou à une extraction de *doimé*, *do(mé)* (*d-oimé*, *d-omé* ; cp. *decco*, *desso*)[1]. Au lieu de *a(n)onta soa* (p. 131), l. *a nonta* (= *n-onta*) *soa* « a malgrado di loro ». — P. 148. C. Merlo, *Grillotalpa vulgaris*. M. Thomas a rendu compte ici même (*Romania*, XXVIII, 146) de ce travail méritoire. M. M. aurait pu, peut-être, nous renseigner davantage sur l'étendue de plusieurs dénominations. Ainsi, il cite (p. 150) le mot *gambaru* (mil., Cherubini), mais il aurait pu nous dire que le mot est bien répandu dans les dialectes lombards. On le trouve, p. ex. à Locaruo (Tessin) : *gambari gambarit* (plur.). A Cantù : *gamber de tera* et aussi *rügürŏla* ; à Intra : *gambarin* et à Trontano (Ossola) : *gambarùn*. D'ailleurs, je sais qu'à Pavullo (Frignano) le même animal est appelé *gambarèla*. A la p. 154, M. M. cite un trév. *zecariola*. A Spresiano, on a *sucariole* et *suchère* ; à Oderzo on a *zuchera*. A Bondeno aussi *zucabega*. A Bardolino (Vérone) *sucara* ; à Belluno *chera* (tiré de *zuchera*) ; à Tradate (Como) *zuchèt* : à Luino *zücaš*. A Rezzato (Brescia) et à Trescore (Bergame) *secarole* ; à Iseo (Brescia) *soncarela*. A Sonvico (canton Tessin) *bòǧa* (déverbal de *bòǧà* « trouer ») : à Canneto (Oglio) *cañŏla* ; à Fossombrone *cicorbia*. A Origlia (canton Tessin) *manǧa carlón* (= maïs). A Como *triapaia*. Le nom du « grillon » se trouve dans différentes localités, p. ex. à Montecchio (Emilia) *grèl*, à Breno *gr̄i*, à Maggia (canton Tessin) *grì*, à Castrovillari *griḍḍu*. A Gavirate *bordòc* et à Grancia (canton Tessin) *loc*. A Montironi (Lecce), *araturu*, comme à Lecce. A la p. 154, n. 1, M. M. parle des bases *cocutia* et **cocucea*. Le plus ancien exemple de ce mot se trouve, que je sache, dans le ms. ital. 450 de la Bibl. Nat. à Paris (f. 72 v.) : « In Borggna in certi parte apresso l'alpi n'âge femene, le quale à lu gosio (gozzo) grande et esteso et ampio define al ventre... come *cocossa*. » A la p. 154, n. 3, il est question du suff. *-erla*. Ajouter, en émilien : *sgambèrla* « qui a de longues

1. Pour la prostèse de *d-*, dans les dialectes de la Haute-Italie, v. Salvioni, *Z. f. r. Phil.*, XXII, 471 (lomb. *dëj* < *a r i u ; gurr. *dàvna* « alno »).

jambes. » P. 159, *rúfola* se trouve aussi, comme dénomination de la courtilière à Pistoja. M. Thomas a fait observer que *tè* à Rémilly et *ta* à Montbéliard sont des noms de la salamandre passés à la courtilière. J'ajoute que *ta* s'applique à la salamandre à Vulliens (Suisse romande). A Vallorbe *tatsè*. Grâce à l'obligeance de M. Gauchat, je peux citer les noms suivants de la courtilière dans la Suisse romande : à Fribourg *tà* ; à Rougemont *fô-gralè* (« faux grillon), à Ormont-dessus *tārpa-gralè*. Dans le Valais *tarpa*, *tsapla-tsou* (chou) et *chalyè-blan* (« sauterelle blanche ») ; à Gruyères *tambèro de tèra*. A Genève *korteróla*. M. Merlo cite l'espagnol *zarandeja*, *zarandija* (p. 161). Je ne connais pas ce mot, mais il se trouvera sûrement dans quelque vocabulaire que je n'ai pas sous la main Toutefois, il est certain que la dénomination vraiment vulgaire de la courtilière dans toute l'Espagne est *grillo cebollero* (cp. le sarde *cipuḍḍargiu*) et aussi *alacran cebollero*. Dans les euvirons de Barcelone, on dit *cadell* et le même mot se trouve à Valle de Albaida. — P. 167. S. Pieri, *Ancora delle esplosive sorde tra vocali nell'italiano*. M. P. revient sur ce sujet fort ardu qu'il a traité dans l'*Arch. glott. ital.*, XVI, 369 (v. la critique de Meyer-Lübke, *Z. f. r. Phil.*, XXVII, 368). Il croit pouvoir conclure, contre Ascoli et Meyer-Lübke, que « le sorde scempie tra vocali rimangono di regola inalterate, in qualunque condizione si trovino rispetto all'accento ». Ne faudra-t-il pas tenir compte, mot par mot ou par groupes de mots, de l'énergie d'assimilation ou de dissimilation exercée par les autres consonnes ou groupes de consonnes se trouvant éventuellement dans le terme qu'on étudie ? Ainsi, n'y a-t-il pas, p. ex., une raison d'affaiblissement du *-t-* de *strata* (*strada*) dans le groupe *str-* ? Dans *libertade, virtude*, etc., n'y a-t-il pas un phénomène de dissimilation ? Et la tendance à la conservation de la sourde n'a-t-elle vraiment rien à faire avec la division de la syllabe en toscan ? Il est certain que le mot *pratu* est devenu *prato* (et non *prado*) et que le mot *focu* est devenu *fuoco* (et non *fuogo*), etc. Cela ne vient-il pas de ce que la division de la syllabe en toscan tombait entre l'implosion et l'explosion de *-t-* et de *-c-* (*prat*$_1$/*t*$_2$*u* ; *foc*$_1$/*c*$_2$*u*), tandis qu'elle pouvait tomber, ailleurs, devant *-t-* et *-c-* (*pra*/*tu* ; *fo*/*cu*) ? Et un mot tel que *luogo*, p. ex., ne vient-il pas d'une aire (septentrionale), où *locu* était prononcé *lo*/*cu* ? — P. 189. P. E. Guarnerio, *L'antico campidanese dei secoli XI-XIII*. M. G. étudie les anciennes chartes publiées par M. A. Solmi dans l'*Arch. stor. ital.*, s. V, vol. XXXV, 273-330. M. J. Jud a parlé de ce travail dans la *Romania*, XXXVII, 459 (l'idée de rattacher le mot *sculca* au radical germ. **skulk* me paraît fort heureuse). Voir aussi Subak, *Litbl. f. g. u. rom. Phil.*, 1909, col. 109 (à remarquer une bonne explication du plur. de l'art. *is*(*su*) tiré de **issis*, cp. par ex. *peḍḍi* : *peḍḍis*). M. Guarn. a discuté et rejeté plusieurs observations de M. Subak dans le *Krit. Jahresb.*, XI, I, 163. Les chartes éditées par M. Solmi sont fort précieuses. Elles nous font connaître le dialecte méridional de la Sardaigne, à une époque très ancienne, déjà constitué avec ses caractères propres. Tandis que la *Carta de Logu* est un document hybride,

les chartes de Cagliari reproduisent fidèlement les traits du campidanais. Elles ont, à peu près, pour le dialecte du sud de l'île, la même valeur qu'a le *Condaghe de S. Pietro de Silki* pour le dialecte du centre. — P. 189. V. De Bartholomaeis, *Il troviero Chardon de Croisilles*. M. De B. a fait fausse route. C'est ce qui résulte de la lecture d'un travail, fort important, que M. Suchier a consacré au même trouvère dans la *Z. f. r. Phil.*, XXXI (1907), p. 129. Erart de Brienne est bien, comme le dit M. S., le seigneur de Rameru mort après 1243 ; l'*empereris* est bien Marie de Brienne, impératrice de Constantinople (et non Béatrix, femme de l'empereur Frédéric I), etc. Chardon a échangé quelques couplets en provençal avec un certain Ugo. M. Suchier pense à Uc de Saint-Circ (p. 155). Je ne crois pas. Ce troubadour Ugo pourrait être, à mon avis, un des poètes qui « passèrent la mer » et se rendirent en « romania ». C'est là, peut-être, qu'il aura rencontré Chardon. — P. 299. S. Santangelo, *Carmina burana, nº LII*. Propose de corriger *Suevi* (dans le vers *Sunt parentes mihi Suevi*) en *saevi*. Correction évidente. — P. 303. *Notizie*.

Giulio Bertoni.

Zeitschrift fur romanische philologie, XXXVII (1913), 4. — P. 385. M. Scholz, *Die Alliteration in der altprovenzalischen Lyrik*. Première partie du travail, à suivre : les préliminaires sont assez peu utiles ; l'auteur paraît enclin à exagérer la fréquence des allitérations : que la répétition de *l* soit voulue, ou consciente, dans une expression telle que *en lor lati* (Guill. IX, x, 3), il est permis d'en douter. — P. 427. K. Lewent, *Beiträge zum Verständniss der Lieder Marcabrus*. Suite (cf. ci-dessus p. 308) : remarques critiques sur les pièces XX-XLIV de Marcabru avec index des mots étudiés. — P. 452. Fr. Beck, *Zu Dante, Vita nova*, § *19, 70-71*. Pour soutenir la leçon *Voi lei vedete Amor pinto nel riso* (et non *viso*).

Mélanges. — [P. 460. A. Hilka, *Altfr. Zaubersprüche*. Petit recueil de charmes en français, tirés pour la plupart du ms. Berne 679, où ils sont insérés dans des *exempla*. — P. 464. O. Schultz-Gora, *Eine neue Stelle für Crestien de Troies*. Chrétien est mentionné par deux mss. de *Foucon* comme étant l'auteur du roman de *Troie*. (M. Foerster avait déjà autrefois cité le passage, cf. *Zts. f. rom. Phil.*, XXXVII, p. 756.) Le troisième ms. omet le vers en question et le quatrième le refait. Mais le développement qui contient cette indication est, paraît-il, interpolé. La méprise reste curieuse. *Ne sai fable ou chançon* ne signifie sans doute pas que l'auteur du passage ne se rappelle les choses que confusément : il faut plutôt y voir une formule dont les analogues ne sont pas rares en ancien français. — P. 465. O. Schultz-Gora, *Eine Anspielung auf die Geschichte von der Katze mit der Kerze bei Perdigon*. — P. 466. W. Foerster, *Zu Yder Z.* 2506. Il faut dans ce vers conserver la leçon du ms. *esprevier nies* (= franç. mod. *niais*) qui fournit un excellent sens. — L. Foulet]. — P. 466. A. Stimming, *Altfranzösisches* volenté, volentiers

und Verwandtes. M. St. tient que l'*e* de *volentiers* ne provient pas de l'*u* de voluntarie, transformé en *o*, et que la forme en *-o* est refaite et non primitive ; c'est une opinion déjà ancienne et que je n'en crois pas moins juste. — [P. 471. Th. Kalepky, *Eingeschobenes* é que *im Portugiesischen.* — P. 476. L. Spitzer, *Sans la bataille de Chéronée, Démosthène eut sauvé la Grèce.* Lisez : *eût.*— *Se mai.* — *Il guardare ch'egli ha fatto qui dentro,* « *sein Hereinschauen* ». Entre *sa faculté de* (faire).. et *la faculté qu'il a de rappeler* il y a surtout cette différence que la seconde tournure est plus française. — *Caro il mio amico.* — *Non la vedo da otto giorni.* Dans les phrases étudiées ici par M. S., il me semble que ce qu'il faut surtout relever, c'est moins une variation dans le sens ordinaire de certains verbes qu'un procédé très général destiné, à défaut d'un vrai parfait, à marquer qu'une action ou une situation se prolonge dans le présent. — *Pare di vedere,* « *es scheint, dass man sieht* ». — L. F.]

Comptes rendus. — P. 484. F. Boillot, *Le patois de la commune de la Grand-Combe, Doubs* (Jean Gessler : compte rendu très élogieux, avec quelques naïvetés : cf. *Romania*, XL, 478). — P. 498. Chr. A. Thorn, *Quelques dénominations du cordonnier en français, étude de géographie linguistique* (W. v. Wartburg ; cf. ci-dessus, p. 284). — P. 500. L. Zeller, *Die Assisen von Jerusalem...* ; *Die Noblessen von Bretagne* (W. Benary ; cf. *Romania*, XLII, 149). — P. 503. E. Kohler, *Sieben spanische dramatische Eklogen* (M. A. Buchanan). — P. 505. L. Mathar, *Carlo Goldoni auf dem deutschen Theater des XVIII. Jahrhunderts* (W. v. Wurzbach). — P. 507. *Revue des langues romanes*, 1910 et 1911 (O. Schultz-Gora). — P. 510. Livres nouveaux (E. H.)

— XXXVII, 5. — P. 513. E. Winkler, *Zur Lokalisierung des sogenannten* Capitulare de villis. M. W. s'est proposé de rechercher les indications que pouvaient fournir d'une part le vocabulaire du célèbre capitulaire et d'autre part les instruments et les plantes qui y sont énumérés ; il conclut, et c'était déjà l'avis d'historiens, que le texte s'applique à la France du Sud et non aux parties septentrionales de l'empire de Charlemagne. Cette étude se présente comme un commentaire du capitulaire, article par article, où s'insèrent de petites dissertations souvent intéressantes sur tel ou tel élément du vocabulaire bas-latin ou gallo-roman : un index des mots examinés eût été indispensable. — P. 569. L. Wiener, *Byzantinisches, IV, Noch einmal* andare. Nous avons résumé déjà (XLII, 616) l'hypothèse de M. W. sur l'origine de *andare.* Dans le présent mémoire, l'auteur, non sans se livrer à des digressions d'ailleurs fort curieuses, apporte de nouveaux textes à l'appui de son hypothèse, mais surtout s'efforce de se débarrasser de formes bas-latines qui la contrediraient : d'une part il refuse toute valeur à l'*ammovit* d'une inscription africaine signalé par M. Novati (cf. *Romania*, XXXVIII, 342) et je pense qu'il a entièrement raison au moins dans la partie négative de sa discussion ; d'autre part il fait remarquer que les exemples de *alare, transalare* fournis par les Gloses de Reichenau

ne sont pas au-dessus de toute discussion ; ils n'apparaissent que dans la partie alphabétique du glossaire, laquelle pourrait bien ne pas être antérieure au XIe siècle, et certains même seraient douteux : cette dernière discussion est beaucoup moins claire et persuasive que la précédente. Je note que M. W. donne pour les Gloses tantôt la numérotation Stalzer et tantôt la numérotation Foerster ce qui est incommode. Parmi les digressions auxquelles je faisais allusion plus haut j'en signalerai particulièrement une (pp. 57-9) sur le maintien tardif en bas-latin de la valeur indépendante de *mente* dans les combinaisons du type *sana mente*. — P. 596. E. Werder, *Zur Ursprungsfrage der Conti di antichi cavalieri*. Conclut à l'origine italienne du recueil, compilé en grande partie du *Liber Ystoriarum Romanorum*.

Mélanges. — [P. 606. W. Meyer-Lübke, *Altfr. oue « Schaf »*. M. M.-L. signale quelques exemples de l'anc. fr. *oue* au sens de « mouton » et montre que le mot ne saurait venir de ovis ; il y voit soit une réformation en partant de *oweille*, soit un emprunt à l'anc. haut allemand *ou*, *ouwe*. Mais, quoi qu'en dise M. M.-L., dans deux des trois exemples allégués, peut-être dans tous les trois, le mot *oue* pourrait tout aussi bien signifier « oie ». — P. 608, O. Schultz-Gora, *Afrz. romoisin*. Le mot a le sens de « monnaie du Romois, ou pays de Rouen » ; cela est bien connu, encore que Godefroy s'y trompe. — P. 609. O. Schultz-Gora, *Afrz. envieus « begierig »*. Exemples de cette signification en anc. fr. Il ne faut pas être trop dur pour Godefroy tant qu'on ne l'aura pas remplacé. — P. 609. O Schultz-Gora, *Afrz. maintre comunalment*. Se ralliant à l'explication proposée par M. Bertoni dans la *Rev. des Lang. rom.*, t. LI, p. 480, M. S.-G. voit dans cette locution une déformation de *maint et comunalement*. — L. F.]. — P. 611. E. Bacinschi, *Ein mazedorumänischer Ausläufer des altslavischen dativus absolutus*. Il s'agit du type *ajungándalui* pour *ajungánd*. — P. 617. W. Benary, *Zur Sage vom Findelkind*. Notes additionnelles à un article précédent de la *Zeitschrift*, t. XXXVI, p. 546.

Comptes rendus. — P. 625. *Festschrift zum 14. Neuphilologentag in Zürich* 1910 (H. Urtel). — P. 627. Fr. Flamini, *Le Opere minori di Dante Alighieri, I* (F. Beck). — P. 629. A. Gerber, *N. Machiavelli, Die Handschriften, Ausgaben und Uebersetzungen seiner Werke im 16. und 17. Jahrhundert* (S. Debenedetti). — P. 630. *Giornale storico della Letteratura Italiana*, LVIII, 3-LIX, 1 (B. Wiese). — P. 633. Livres nouveaux (E. H.). — P. 637. *Zu Zeitschr.* XXXVII, *S.* 232 *ff.* [Dans un récent compte rendu de l'édition de *Philomena* donnée par M. De Boer, M. Schultz-Gora a refusé d'admettre l'hypothèse d'après laquelle ce poème serait l'œuvre de Chrétien de Troyes (cf. *Romania*, XLIII, 307). M. De B. signale, dans la réfutation de son critique, certains arguments de détail qu'à son tour il ne peut accepter. Quant à la question principale — qui est l'auteur de *Philomena* ? — il promet de la reprendre dans l'introduction d'une nouvelle édition du poème, qui va paraître dans la série des *Classiques français du Moyen*

Age. On attendra cette introduction avec curiosité. La question est importante et il ne semble pas qu'elle ait été encore résolue ni dans un sens ni dans l'autre. — L. F.] Courte réponse de M. Sch.-G., p. 756. — XXXVII, 6. — P. 641. J. Reinhold, *Karleto*. Fin du travail, cf. *Romania*. XLIII, 305 : introduction littéraire, grammaire, glossaire, index des noms propres. — P. 678. G. D. de Geronimo, *Di alcuni codici e stampe di antiche rime messi assieme nel secolo XVI*. Suite. — P. 708-17. G. Bertoni, *Un nuovo frammento di « Garin le Loherain »*. [M. B. publie un fragment de 336 vers du poème de *Garin* d'après un feuillet ms. conservé à la Bibliothèque cantonale de Fribourg. Le passage correspondant de l'édition P. Paris commence à la p. 122 du t. I. En note, M. B. donne quelques leçons du ms. de Berne 113. — L. F.]

Mélanges. — P. 718. J. Brüch, *Zu Zeitschr*. XXXVI, 318. Réponse à une note de M. E. Langlois (*Romania*, XLI, 605) sur un précédent article de M. Br. Le texte en cause étant le *Roman de la Rose*, il serait sage d'en attendre l'édition critique en cours d'impression pour discuter davantage. — P. 723. O. Schultz-Gora, *Afrz. enevois*. Nouveaux exemples et essai pour préciser le sens; peu de résultats. — P. 725. Cl. Merlo, *Ital. c.-merid. nnaikà, nazzikà « tentennare, barcollare, dondolarsi, cullare »*. De *naticare tiré de natare et de *nattiare tiré de natus (nare). — P. 727. Cl. Merlo, *Tarant. affrutticare « rimboccare »*. De *affulticare tiré de *affultus de *affulcire. — P. 728. H. Andresen, *Zu Appel, Provenzalische Chrestomathie*. Série de menues notes marginales. — P. 730. L. Spitzer, *Span. como que*.

Comptes rendus. — P. 736. J. Jud, *Dalla storia delle parole lombardo-ladine* (G. Bertoni). — P. 741. C. Walberg, *Trascrizione fonetica di tre testi alto-engadini* (Th. Gartner). — P. 743. R. Gil, *Romancero Judeo-Español* (M. L. Wagner). — P. 745. L. Thomas, *Góngora et le Gongorisme* (W. v. Wurzbach). — P. 748. *Bulletin hispanique*, XI, 1909 (A. Hämel). — P. 752. Livres nouveaux (entre autres assez longue annonce par W. Foerster de P. Champion, *Fr. Villon et son temps*, cf. ci-dessus, p. 256).

Mario Roques.

CHRONIQUE

Frédéric MISTRAL est mort le 25 mars 1914. Il avait près de 84 ans. Il s'est éteint, selon son désir, dans son village de Maillane, qu'il n'avait jamais quitté que pour de courts voyages ; il y était né le 8 septembre 1830. Chacun connaît la vie et l'œuvre poétique de Mistral : de l'une et de l'autre, Gaston Paris a jadis montré l'unité, la grandeur et le charme, dans un bel article auquel il nous suffira de renvoyer (*Revue de Paris*, oct.-nov. 1894 ; réimpr. dans *Penseurs et poètes*, p. 62-163). C'est le *Tresor dou felibrige* qui rattache Mistral à nos études ; la *Romania* en a annoncé avec éloge l'entreprise et la première livraison (VII, 146, et VIII, 303). Depuis lors, et quelque critique qu'on ait pu lui adresser, comme à toute œuvre lexicographique, le *Tresor*, tout à la fois pieux monument élevé à la patrie provençale et magnifique projet d'une renaissance de la langue du midi de la France, est devenu, par sa richesse et son étendue, un instrument indispensable des progrès de la linguistique gallo-romane. Il avait été publié, en souscription et par livraisons, de 1879 à 1886 ; c'était le fruit de vingt années de travail et Mistral ne s'en était jamais désintéressé : au début même de cette année, dans les dernières semaines de sa vie, il avait formé le dessein d'en donner une édition nouvelle. — M. R.

— Nous avons le regret d'apprendre le décès de M. Hermann SUCHIER, professeur à l'Université de Halle, mort le 3 juillet 1914, à l'âge de 66 ans. Pour G. Paris et moi, il était un véritable ami, et on sait qu'il était un précieux collaborateur pour la *Romania* et pour la *Société des anciens textes français*. Pendant les vacances, il venait parfois à Paris pour étudier des manuscrits français ou provençaux ; son dernier voyage eut lieu il y a environ deux ans : il était déjà atteint de la maladie à laquelle il devait succomber. C'était un élève d'Adolphe Ebert, à l'Université de Leipzig. Son premier travail a été sa dissertation de doctorat (Leipzig, 1871), *Ueber das niederrheinische Bruchstück der Schlacht von Aleschans*. Peu après parut une seconde dissertation (Marbourg, 1873), *Ueber die Quelle Ulrich von dem Türlin* (voir *Romania*, II, 111). On voit que, de très bonne heure, Suchier s'intéressait particulièrement aux poèmes de *Guillaume d'Orange* sur lesquels il devait publier bien

d'autres travaux (*Romania*, II, 335; XXXII, 353; *Les Narbonnais*, Soc. des anciens textes français, 1898; édition d'*Aliscans*, malheureusement inachevée, qu'il fit faire par trois de ses élèves, cf. *Romania*, XXXIII, 315). En 1873 il avait été nommé *privat-docent* à Zurich, puis, en 1875, professeur à Munster, et l'année suivante à Halle. Suchier a publié pendant quarante ans, un très grand nombre de travaux, généralement sur la littérature française et provençale, éditions de textes, mémoires, comptes rendus, etc., que nous ne pouvons énumérer ici. Rappelons que, de 1873 à 1875, il écrivit quelques articles dans les derniers fascicules (t. XIII-XV), du *Jahrbuch f. roman. u. engl. Literatur*. Cette revue ayant été remplacée (1876) par la *Zeitschr. f. roman. Philologie*, Suchier devint bientôt l'un des collaborateurs les plus assidus de cette revue, tout en conservant une partie de sa collaboration à la *Romania*. Il donna aussi un grand nombre de comptes rendus dans le *Literarisches Centralblatt* et dans le *Literaturblatt f. german. u. roman. Philologie*. Mais il convient surtout de mentionner quelques-uns de ses livres sur la littérature française ou provençale, notamment son édition des *Œuvres poétiques de Philippe de Remi* (deux vol. de la Soc. des anciens textes, 1884-5) et ses *Denkmäler provenzalischer Literatur u. Sprache*, dont le premier volume seul a été publié (Halle, 1883). Je me reproche de n'avoir pas rendu compte de cet intéressant recueil dans la *Romania*. J'attendais toujours le deuxième tome dont Suchier m'avait envoyé les trois premières feuilles (en novembre 1882), en même temps que le tome Ier. Ces trois feuilles reproduisent les feuillets 1 à 20 du ms. de la Bibl. nat. fr. 1747. Ce sont des traductions provençales de traités moraux latins qui s'étendent jusqu'au fol. 84 du ms. L'intention de Suchier était d'imprimer toutes ces traductions provençales que lui avait données M. Fr. Armitage, l'éditeur des anciens sermons provençaux. Ce que ce tome II des *Denkmäler* devait contenir, en outre des textes provençaux du ms. 1747, Suchier ne me l'a pas dit, mais j'ai lieu de penser qu'il devait y avoir une autre copie du *Doctrinal* que Suchier a imprimé (*Denkm.*, I, 241) d'après un ms. de Lord Ashburnham. Cette autre copie appartient au ms. Libri 105 b, maintenant à la Laurentienne de Florence. J'ai donné, en 1883, quelques extraits (c'est un des mss. de Tours volés par Libri) de cet exemplaire, et j'en ai envoyé la copie à Suchier.

Il y aurait à mentionner bien d'autres publications de Suchier, que je ne puis pas rappeler toutes ici. Pourtant je ne puis oublier son édition d'*Aucassin* qui n'a pas seulement une valeur scientifique pour les érudits, mais qui a servi et servira longtemps pour les étudiants qui s'intéressent à l'ancien français. L'unique manuscrit de ce charmant roman est assez incorrect. Suchier en a notablement amélioré le texte dès sa première édition (1878), il n'a pas cessé de le perfectionner dans les éditions successives. G. Paris pouvait dire que « depuis la première édition, l'*Aucassin* de Suchier est apparu comme classique au meilleur sens du mot » (*Romania*, XXIX, 287). Actuellement il y en a huit éditions, dont les dernières ont été traduites en

français par M. Counson pour l'introduction, la petite grammaire et le glossaire. Je rappelle aussi l'exposé de la littérature médiévale, intéressant malgré une certaine disproportion et des classements arbitraires, qu'il a donné dans la *Geschichte der französischen Literatur* publiée en collaboration avec M. Birch-Hirschfeld. G. Paris a rendu compte dans le *Journal des Savants* de la première édition (1900) ; la deuxième a paru en 1913 (voir ci-dessus, p. 479).

Ce qu'on apprécie surtout dans tous les travaux de Suchier, c'est le soin qu'il apportait dans tous les détails. Ce qu'on pouvait parfois lui reprocher, c'est qu'il lui arrivait de s'entêter sur des idées très contestables. Je ne crois pas qu'il ait jamais abandonné son système étrange de la versification anglo-normande (à propos de la *Vie de Saint Auban*) qui est maintenant réfuté par tous ceux qui connaissent à fond le sujet (voir *Romania*, XV, 144). Ce qui est peut-être plus étonnant, c'est sa théorie sur le Vivien du cycle de Guillaume d'Orange, qui a été si définitivement détruite par M. F. Lot (*Romania*, XXXV, 248). Mais il faut dire que Suchier était ordinairement d'une critique plus sûre. G. Paris et moi nous étions très heureux lorsqu'il nous proposait un article pour la *Romania* ou l'édition d'un texte pour la Société des anciens textes. — P. M.

— Un *Institut d'Études méridionales* (histoire et philologie) a été créé, par arrêté du 17 mars 1914, à la Faculté des Lettres de l'Université de Toulouse.

— Notre collaborateur, M. Maurice Wilmotte, professeur à l'Université de Liège, a été appelé à donner son enseignement à la Faculté des Lettres de l'Université de Bordeaux pendant la durée des hostilités.

— Les cours des Universités et Écoles d'enseignement supérieur de France pour l'année scolaire 1914-1915 reprendront normalement au début de novembre 1914.

Collections et publications en cours.

La revue italienne *Apulia* a entrepris la publication d'une *Biblioteca di Storia, Folklore e Glottologia*, dont nous avons reçu le premier volume : Riccardo Zagaria, *Folklore Andriese con monumenti del dialetto di Andria* ; Martina Franca, Revista « Apulia », 1913 ; in-4, VIII-139 pages. M. Zagaria nous annonce l'apparition prochaine dans la même collection d'un lexique étymologique du parler d'Andria (pr. Bari) qu'il rédige avec M. Cl. Merlo. Le présent volume rassemble une partie des matériaux qui ont servi pour le second.

— Le n° 21 de la *Romanische Bibliothek* est le Vocabulaire de Chrétien de Troyes annoncé depuis longtemps : *Kristian von Troyes, Wörterbuch zu seinen sämtlichen Werken, untermitarbeitet von* Hermann Breuer, *verfasst und mit einer litterargeschichtlichen und sprachlichen Einleitung versehen von* Wendelin Foerster ; Halle, Niemeyer, 1914 ; in-8, XXI-237*-281 pages. A l'introduction est jointe (p. 202*-209*) une édition des chansons ; le vocabulaire est précédé d'un index des noms propres.

COMPTES RENDUS SOMMAIRES.

Joseph ANGLADE, *L'Institut d'études méridionales de l'Université de Toulouse*; Toulouse, Privat, 1914; in-8, 15 pages. — Documents concernant la création de l'Institut d'études méridionales à la Faculté des Lettres de Toulouse que nous annonçons, p. 623.

L. Ariosto, Orlando Furioso secondo le stampe del 1516, 1521, 1532 rivedute dall'Autore; riproduzione letterale a cura di Filippo ERMINI. — In Roma, presso la *Società Filologica Romana*; 3 vol. gr. in-8, XII-512, 548, et XXXII-624 pages (nombreux fac-similés); 1909, 1911 et 1913. — La *Società Filologica Romana* a entrepris de faire figurer parmi ses belles publications la reproduction diplomatique des chefs-d'œuvre de la littérature italienne, qui nous sont parvenus sous une forme définitive, répondant exactement à la volonté dernière de leurs auteurs. La série n'en saurait être très longue, pour des raisons que chacun aperçoit aisément; mais aucune tâche n'est plus utile et n'honore davantage la Société qui s'en acquitte de façon à satisfaire les plus exigeants. Déjà elle nous a donné une édition du Canzoniere de Pétrarque, d'après le célèbre manuscrit original, et en partie autographe, du Vatican (lat. 3195); voici maintenant achevée, en trois imposants volumes, la réimpression du *Roland Furieux*. Les conditions dans lesquelles nous est parvenu le texte de ce poème fameux diffèrent entièrement de celles où se présente le chef-d'œuvre de Pétrarque. Nous ne possédons pas le manuscrit de l'Arioste; mais en revanche trois éditions de son épopée ont été imprimées sous sa direction, en 1516, 1521 et 1532; c'est dire que ces éditions possèdent une valeur considérable, qui fait entièrement défaut aux autres réimpressions, au nombre de dix-huit, qui virent le jour du vivant de l'auteur, mais contre sa volonté. Comme d'ailleurs, d'une édition à l'autre, l'Arioste a retouché son œuvre et l'a finalement augmentée de six chants, par une série d'additions qui ont modifié la rédaction primitive dans presque toutes ses parties, il était nécessaire de tenir compte des trois éditions, qui représentent trois étapes de l'art du poète. La réimpression intégrale des trois textes a été préférée au procédé des variantes — parti excellent, car les variantes les mieux présentées ne permettent jamais de lire couramment les diverses rédactions d'un passage un peu développé, de façon, à ce qu'on sente et que l'on goûte le progrès que le poète a réalisé de l'une à l'autre. L'écart étant en somme assez faible entre les deux textes de 1516 et de 1521, ils ont été imprimés côte à côte: la comparaison, qui porte seulement sur des détails, est ainsi très facilitée; au contraire l'édition de 1532, qui constitue une rédaction nouvelle, non juxtaposable aux autres stance par stance, est publiée à part dans le troisième volume. Il va sans dire que le nouvel éditeur a reproduit fidèlement toutes les par-

ticularités orthographiques, la ponctuation, les accents et les abréviat. tions des trois textes; il en a même respecté à l'occasion les lapsus et d'évidentes fautes typographiques. Mais puisqu'il entrait dans cette voie, on comprend mal qu'il ait reculé devant certains détails (t. I, p. XI); si l'on accueillait *Aprile* (Aprile) et *abbatutto* (abattuto), pourquoi rejeter *vannnò*, *promettto*, ou *per* (per) et *uero* (vero)? Dans un ouvrage destiné aux philologues, on pouvait pousser l'exactitude aussi loin que la photographie. En ce qui concerne l'édition définitive de 1532, M. F. Ermini insiste sur le fait curieux que l'on a reconnu deux séries d'exemplaires de cette édition; il en a recueilli minutieusement les variantes, et ayant ainsi déterminé avec rigueur les données de ce singulier problème, il propose une hypothèse acceptable pour le résoudre. Tout ce travail préparatoire révèle un soin exemplaire, grâce auquel notre connaissance du texte du *Roland furieux* a fait un progrès décisif. L'exécution matérielle de ces beaux volumes, tirés à 300 exemplaires seulement, leur assure un grand succès auprès des bibliophiles. — H. HAUVETTE.

La bibliothèque française de Fernand Colomb, par Jean BABELON ; Paris, Champion, 1913 ; in-8, XLIV-341 pages (*Revue des Bibliothèques*, supplément X). — L'on connaît l'histoire et les malheurs de la *Colombine* de Séville, et l'on sait que les livres français, en particulier des livrets populaires, acquis par Fernand Colomb entre 1530 et 1536, forment une partie notable du fonds primitif de cette bibliothèque. M. B. nous donne de ce qui subsiste de la bibliothèque française de Fernand Colomb un catalogue complet exécuté sur place ; il ne reste malheureusement aujourd'hui de ce fonds français que 276 pièces. La plupart intéressent l'histoire et la littérature du XVIe siècle. Nous y relèverons cependant d'assez nombreuses impressions rares ou inconnues d'œuvres du siècle précédent (Guillaume Alexis, Jehan d'Arras, Alain Chartier, Christine de Pisan, Commines, Jean de Meun, René d'Anjou, Guy de Roye, Froissart), des remaniements d'œuvres médiévales (*Gérard de Nevers*, *Guillaume de Palerme*, *Hélène de Constantinople*, *Florimont*, *Perceforest*, *Ponthus et Sidoine*) et de plus des sermons joyeux, une série de vies de saints, des miracles et des mystères, notamment un *Mystère de Pierre de Provence et de la belle Maguelonne* (nº 148), dont M. B. donne dans son Introduction (XVII-XXVI) une analyse avec quelques extraits. et un *Mystere ou miracle de la glorieuse Vierge Marie qui est d'ung jeune enfant, que sa mere donna au dyable quand il fut engendré* (nº 151), entièrement différent de celui qui a été publié au t. I, p. 1 sq. des *Miracles de Nostre Dame* (éd. Paris et Robert, Société des anciens textes français). Il semble, comme le fait remarquer M. B. que ce miracle ait été composé (ou remanié) pour être joué par des « enfants » (v. 108 : *Si faulte y a nous pardonnez, Enfans sommes vous le voyez*). M. B a imprimé en appendice (p. 282-332) le texte du miracle, avec quelques menues fautes que je ne sais s'il faut attribuer à l'éditeur du XVIe siècle ou à celui du XXe, mais qu'il était facile de corriger, p. ex. : 19, lis. *d'ancien eage*, 221 *Soit*, 1138 *malignite*, 1399 *Dieu sera*. Il

me semble aussi que certains noms propres ont été méconnus : 255 *Briosne*, 570 peut-être *Painperdu* et *Maulevault*, 575 *Jehan Beausire*, 581 *Roullant et Aigremort* ; ces noms et d'autres encore apparaissent dans les propos du « fol » ; peut-être trouverait-on dans quelques-uns (add. *Orléans* 291, 837, *Tourfou* 297, mais aussi *Seine et Rhosne*) des éléments de localisation de la pièce. — Le catalogue est disposé alphabétiquement ; l'introduction donne la charpente d'un classement par genres, mais il est regrettable que M. B. n'ait pas dressé un index par matières ; la *Table des noms de personnes* qui termine le volume et où voisinent les auteurs, les imprimeurs et libraires, les personnages de romans, les saints, etc., n'est pas suffisante pour un fonds où il y a tant d'ouvrages anonymes ou d'auteurs incertains ou peu connus. Il eût été facile, avec d'autres tables encore, p. ex. des lieux et des dates d'impression, d'ajouter à l'utilité de cet intéressant catalogue. — M. R.

Luigi CALVELLI, *Un Fiorentino del '300, Guido del Palagio e la sua canzone a Firenze* ; Florence, Piccini, 1913 ; in-8, 38 pages. — Notes biographiques et réimpression commentée de la chanson après collation du ms.

Il sistema Ascoliano di grafia fonetica per Amerindo CAMILLI ; Città di Castello, Lapi, 1913 ; pet. in-8, 25 pages et tableau (Manualetti elementari di filologia romanza raccolti da E. Monaci, n° 2). — C'est un projet excellent que de fournir aux étudiants des exposés méthodiques sommaires des systèmes de graphie actuellement en usage parmi les linguistes. Malheureusement, en partie à cause de difficultés typographiques qui, pourtant, ne paraissent pas insurmontables, le petit livre où M. C. expose le système graphique, assez compliqué, élaboré peu à peu par G. I. Ascoli ou ses élèves, n'est pas lui-même d'une ordonnance suffisamment claire pour rendre tous les services qu'on en pouvait attendre.

Vincenzo CRESCINI e V. TODESCO, *La versione catalana dell' Inchiesta del San Graal* ; Venezia, Ferrari, 1914 ; in-8, 54 pages (Atti del reale Istituto Veneto di scienze, lettere ed arti, LXXIII (1893-94), 2, p. 457-510). — Annonce de la publication prochaine du ms. Ambros. I 79 sup., qui contient cette version catalane, et impression parallèle de quelques extraits de cette version et des parties correspondantes des versions espagnole (d'après l'éd. Bonilla y San Martin), portugaise (d'après Reinhardstoettner) et italienne (d'après l'éd. de Venise, 1569) ; le groupe catalan-italien s'oppose au groupe espagnol-portugais.

Ovid DENSUŞIANU, *Păstoritul la popoarele romanice, insemnătatea lui lingvistică şi etnografică* ; Bucureşti, 1913 ; in-8, 34 pages (Extrait de *Vieaţa noua*). — Dans cette leçon d'ouverture M. D revient sur l'importance des migrations pastorales dans la propagation des faits linguistiques, dans le folk-lore, dans l'histoire même des peuples romans. Il avait déjà touché à cette question dans un article du *Buletinul Societăţei filologice* de Bucarest, III (1907)

p. 18, *Din istoria migrațiunilor pastorești la popoarele romanice*, dont les conclusions avaient paru aventureuses à divers critiques. Je pense, pour ma part, que l'influence des migrations pastorales a pu être considérable, en particulier dans la région danubienne et balkanique, et M. D. a certainement raison d'en chercher des preuves dans le folk-lore roumain : j'indique ici que la célèbre ballade de *Miorița* n'est pas autre chose, selon moi, que le récit d'un drame de transhumance, la lutte entre des bergers d'origine diverse. Il est également possible que, d'un groupe roman à l'autre, des échanges linguistiques se soient faits par la même voie ; mais je n'en trouve pas une preuve suffisamment sûre dans les faits phonétiques allégués comme exemple par M. D. (prosthèse de *a* devant *r*, passage à *r* de *l* ou de *n* à l'intervocale) qui se rencontrent, mais non sans graves solutions de continuité, du domaine roumain au domaine gascon en passant par le rétique, l'italien du nord, le dauphinois ou le sarde. Toutes réserves faites sur ces exemples précis, mais trop mal connus encore et susceptibles d'autres explications, il reste que ce champ de recherches mérite toute notre attention, et que M. D. en indique à bon droit et en met très justement en lumière l'incontestable importance. — M. R.

Le livre des simples medecines, traduction française du *Liber de simplici medicina dictus Circa instans* de Platearius tirée d'un ms. du XIIIe siècle (ms. 3113 de la Bibl. Sainte-Geneviève de Paris) et publiée pour la première fois par le docteur Paul DORVEAUX : Paris, 1913 ; in-8, XXIV-255 pages (Publications de la Société française d'histoire de la médecine, I). — Le *Circa instans* est un dictionnaire alphabétique de matière médicale, rédigé au XIIe siècle et depuis lors souvent copié et imprimé non sans remaniements. Il a été traduit en français au XIIIe, au XIVe et au XVe siècle. C'est la version du XIIIe siècle que publie M. D. (cf. *Romania*, XVI, 590, et XXXVII, 520) d'après un ms. malheureusement incomplet du début et de la fin. Deux autres mss. de cette même version se trouvent à Londres et auraient permis de compléter le ms. de Sainte-Geneviève : la *Romania* en donnera prochainement les notices. M. D. a apporté peu de corrections au ms. qu'il reproduisait : il ne parait pas que toutes fussent utiles, p. ex. les corrections de genre et certaines corrections de forme ; il en est même qui, rétablissant un sens meilleur, paraissent cependant fausser la pensée du copiste ou peut-être du traducteur. La reproduction du texte est suivie d'un glossaire étendu, où auraient dû être relevées encore un certain nombre de formes que M. D. tient pour fautives, mais que le ms. donne sûrement, et qui peuvent ne pas être sans intérêt pour l'histoire du lexique et de ses déformations. — M. R.

Jules FELLER, *Notes de philologie wallonne* ; Liége, Vaillant-Carmanne, et Paris, Champion, 1912 ; in-8, XXVIII-420 pages. — Ce volume, publié sur l'initiative de la Société verviétoise d'archéologie et d'histoire et de Verviers-Athénée à l'occasion du 25e anniversaire d'enseignement de M. J. Feiler, réunit les

principales études consacrées par celui-ci à la philologie wallonne. La plupart ont été publiées une première fois dans le *Bulletin du Dictionnaire général de la langue wallonne* ; il n'est pas sans intérêt de les retrouver groupées, elles sont d'ailleurs souvent corrigées et enrichies. D'autres proviennent de recueils moins connus ; ce ne sont parfois que des articles de vulgarisation, mais l'ensemble constitue une introduction pratique à la dialectologie wallonne. Une bibliographie des publications de M. Feller ouvre le volume.

Littérature espagnole, par James FITZMAURICE KELLY, 2e édition refondue et augmentée ; Paris, Colin, 1913 ; in-8, XXII-494 pages ; — *Bibliographie de l'Histoire de la Littérature espagnole*, par FITZMAURICE KELLY ; Paris, Colin, 1913 ; in-8, VII-79 pages. — La première édition anglaise de ce manuel est de 1898 ; nous avons signalé (XXXIV, 494) la première édition de la traduction française due à M. H. Davray. Pour cette 2e édition, M. Fitzmaurice Kelly s'est « enhardi à devenir son propre traducteur » et il a d'ailleurs refondu son ouvrage au point de pouvoir le présenter comme un ouvrage nouveau. On trouvera encore que l'introduction sur les états linguistiques de l'Espagne avant les premiers textes manque de netteté et que le chap. I n'a pas assez profité des études récentes sur les légendes épiques. Une des nouveautés de cette édition est l'extension des notes bibliographiques qui ont été complétées et mises au courant, et, sans constituer une véritable bibliographie de la littérature espagnole, sont devenues assez considérables pour former un fascicule séparé. Il est souhaitable que, dans une nouvelle refonte, cette bibliographie reçoive un classement moins sommaire et que les notices même y soient moins laconiques. Dès maintenant elle est une utile addition à un bon livre. — M. R.

C. H. GRANDGENT, *Introduzione allo studio del latino volgare*, traduzione dall' inglese di N. MACCARRONE con prefazione di E. G. Parodi ; Milan, Hoepli, 1914 ; in-16, XXIII-298 pages (Manuali Hoepli, 399-400). — Traduction de l'*Introduction to vulgar Latin* publiée par M. Gr. en 1907 (cf. *Romania*, XXXVI, 633). Quelques rectifications suggérées par des comptes rendus de l'édition anglaise ont été apportées au texte et la bibliographie a été un peu accrue dans cette traduction : ce ne sont là que des modifications légères et extérieures.

Gédéon HUET, *La légende de la statue de Vénus* (tirage à part de la *Revue de l'histoire des religions*, 1913) ; in-8, 25 pages. — La légende de la statue de Vénus qui garde l'anneau de fiançailles qu'un jeune homme avait mis à son doigt de bronze est connue par de nombreuses imitations modernes, parmi lesquelles la *Vénus d'Ille* de Mérimée. Elle a été de bonne heure transformée en un miracle pieux, mis en vers français par Gautier de Coinci, et où la déesse païenne est remplacée par la Vierge Marie. La plus ancienne version de la légende de Vénus se trouve dans les *Gesta regum Anglorum* de Guillaume de Malmesbury, qui écrivait vers 1125. Cette

légende contient deux idées fondamentales : d'abord, ainsi que l'enseignait l'ancienne Église, les divinités païennes existaient en réalité et étaient des démons, des êtres malfaisants ; puis, selon une croyance des Grecs et des Romains, que le christianisme avait conservée, ces démons étaient en état d'agir comme des êtres vivants. L'étude de M. Huet tend à prouver que notre légende, bien qu'ayant des racines dans des idées et des croyances fort anciennes, était née au moyen âge, très probablement dans la Rome à demi barbare du Xe ou XIe siècle. De même que dans son étude sur la légende de saint Julien l'Hospitalier (cf. *Romania*, XLIII, 155), l'auteur veut surtout expliquer les légendes qui ne sont pas attestées avant le moyen âge, par les idées et les croyances du moyen âge. C'est là une tendance qu'on ne peut que louer. — A. LÅNGFORS.

Gramaticii români, tractat istoric despre evoluțiunea studiului gramaticei limbei române de la 1757 până astăzi de R. IONAȘCU ; Iași, Ștefaniu, 1914 ; in-8, IV-312 pages. — Les premières grammaires roumaines connues ne sont pas antérieures à 1757 ; l'on n'en a pas imprimé avant 1780 (Gramm. de Samuil Micu, ou Klein). Depuis lors il s'en est publié un grand nombre, tant dans les principautés roumaines qu'en Transylvanie et en Bukowine. M. I. en dresse la liste, indique les rapports qui les lient et analyse assez longuement celles qui ont quelque originalité. Beaucoup n'ont gardé qu'un intérêt historique en tant qu'elles reflètent les diverses tendances, étymologiste ou phonétiste, latinisante ou réaliste, qui ont successivement entraîné les grammairiens roumains. Toutefois il y a souvent à apprendre dans la comparaison de ces essais pour fixer les règles d'une langue. Mais l'on ne voit pas pourquoi M. I. a omis certaines grammaires publiées à l'étranger, comme celles de MM. Candrea-Hecht ou Weigand. — M. R.

Justin DE PAS, *Mystères et jeux scéniques à Saint-Omer au XIVe et XVIe siècle*. Saint-Omer, d'Homont, 1913 ; in-8, 37 pages (Extrait des *Mémoires de la Société des Antiquaires de la Morinie*, t. XXXI). — Ces notes complètent des recherches du baron de la Fons Mélicocq publiées en particulier au t. XX des *Mémoires* de la même Société. Les archives municipales de Saint-Omer fournissent des indications sur des représentations depuis 1413 : malheureusement la composition des spectacles est rarement indiquée ; on note cependant des représentations « par signes », par exemple « une histoire de saint Pantaléon », des jeux de sottie (« de Pouret et Agripart de saint Ricquier », « de celui qui ne fut ne Hue ne Wautier », « du pasté des maises langues »), en 1491 « une histoire de Athis et Prophilias », en 1413 « le Miroir de l'homme », en 1419 « les Trois mors et les trois vifs », en 1556 « l'istoire de Griselidis », etc., sans compter de nombreuses passions de saints (sainte Juliane, sainte Barbe, saint Amadin, saint Nicolas, sainte Catherine de Sienne), des miracles de la Vierge, le mystère du « Viel Testament » et des pièces historiques ou de circonstance. Ces représentations en plein air, sur chars ou sur échafauds, sont fréquentes jusque

vers 1560. On y remarque, en 1476 et 1499, deux représentations en flamand. Je n'ai donné que quelques exemples des nombreuses indications que fournit M. de Pas ; il eût été commode de les trouver réunies dans une liste chronologique. Je signale aussi dans cet article des indications précises sur les conditions matérielles et les organisateurs de ces représentations. — M. R.

Le Roman de Renart le Contrefait, publié par Gaston RAYNAUD et Henri LEMAITRE ; Paris, Champion, 1914 : 2 vol. in-4, XXII-371 pages avec un fac-similé et 361 pages. — En 1908, Gaston Raynaud publiait dans la *Romania* (XXXVII, 245) un article intitulé *Renart le Contrefait et ses deux rédactions*. Il avait dès lors entrepris de publier le texte de cette énorme composition ; il n'était pas arrivé encore au bout de la tâche qu'il s'était imposée, lorsque la mort le surprit, en juillet 1911. M. H. Lemaître se chargea d'achever l'œuvre ; il a indiqué dans un court avant-propos quelle a été sa part de collaboration : le premier volume et le début du second étaient tirés, M. L. a dû surveiller l'impression du second volume, dresser et publier le glossaire et la table des noms. L'on se rappelle que l'auteur de ce roman, un clerc de Troyes, qui se « contrefait à Renart » ainsi qu'il dit lui-même, nous a laissé de son œuvre deux rédactions, l'une (*A*), composée de 1320 à 1322, longue de plus de 30.000 vers, l'autre (*B*) composée de 1328 à 1342, plus longue encore (41.150 vers et un long passage en prose qui tient, sur 2 colonnes, 71 pages de l'édition). Gaston Raynaud avait, très justement, choisi pour la publier la rédaction *B*, plus étendue, plus soignée, mieux composée et mieux rimée ; mais la rédaction *B* diffère de *A* aussi bien par des suppressions ou des réductions que par des additions : tous les passages de *A* supprimés ou fortement réduits dans *B* nous sont donnés en appendice à chacun des volumes de l'édition ; ils sont enchâssés dans une série de notes comparatives qui indiquent les rapports des deux rédactions. Ces appendices, où les éditeurs n'ont pas dû insérer beaucoup moins de 10.000 vers, près du tiers de la rédaction *A*, représentent un travail fort compliqué ; ils n'arrivent cependant pas toujours à permettre au lecteur de se faire une idée claire du contenu et du développement de la rédaction *A*, et ils ne lui fournissent pas les éléments d'une comparaison de la forme, de la langue et du style des deux rédactions, dont on voit assez quel serait l'intérêt. Il pourra paraître excessif de reprocher à qui a imprimé la valeur de 60.000 vers d'en avoir négligé 20.000 ; pourtant je crois ici ce reproche fondé : la tâche des éditeurs et le volume de leur publication n'eussent pas été exagérément accrus s'ils nous avaient donné en appendice le texte continu de la rédaction *A*, sauf à se contenter, s'ils le jugeaient préférable, pour les passages très semblables dans les deux rédactions, de nous fournir les variantes de *A*. Une table ou des notes auraient suffi à indiquer les concordances ou les différences entre les deux séries numériques de vers. Je regrette que G. Raynaud n'ait pas adopté ce plan ; M. Lemaître a trouvé la publication trop avancée pour procéder autrement que son prédécesseur.

Je crois encore peu heureuse la disposition des appendices où la comparaison de *A* et de *B* se mêle avec des notes historiques, des notes sur les sources utilisées par l'auteur, des notes folkloriques, des indications (d'utilité contestable ou qu'il fallait, en tout cas, mettre à part) sur la publication qui a pu être faite jadis par Méon, Wolf, Tarbé, etc., de tel ou tel passage du poème, etc. Mais, dans l'ensemble, ces notes sont fort précieuses et fournissent en grand nombre des éléments de comparaison et de commentaire. Un index des sources signalées dans ces notes était désirable. Le glossaire est étendu et utile ; mais certaines traductions sont peu justes, p. ex. « neurasthénique » pour *accidieu*, et il y a bien des traductions doubles et parfois divergentes pour le même mot (voir *afuler*, *casser*, etc.) ; *point sera* 21363 ne signifie pas « convenir », mais « être temps », et n'est pas vraiment impersonnel plus que *puis que point a lui avenist* 21511, qui aurait dû aussi être relevé, « dès que le moment opportun se présentait ». Il y aurait des additions à faire aux *Errata* : aj. p. ex. aux renvois à *Athis et Prophilias* l'indication de l'édition Hilka (t. I, 1912) ; des fautes d'impression comme *Loi de Bisclavret* venant après *la Loi de Bèclarel* (II, 235 n.) sont un peu fortes (voir aussi, II, 233, une autre note de rédaction singulière, toujours à propos des *lais* de Marie) ; II, 211, l. 3, *corr.* Comme dans. Je ne veux pas insister sur ces menues erreurs d'exécution ; elles ne sauraient diminuer la reconnaissance que nous devons aux deux éditeurs pour avoir mené à bien, dans les limites qu'ils s'étaient tracées, leur lourde entreprise. — M. R.

Obras completas de Miguel de Cervantes Saavedra, La Galatea, Edición publicada por Rodolfo Schevill y Adolfo Bonilla ; Madrid, Bernardo Rodriguez, 1914 ; deux volumes in-18, LII-255 et 363 pages. — La seule édition des œuvres complètes de Cervantès qu'on ait encore publiée est celle que donna Rivadeneyra à Madrid en 1863-4. Destinée surtout aux bibliophiles et tirée à 210 exemplaires seulement, elle est aujourd'hui inaccessible ou hors de prix. On devait donc la remplacer et il faut savoir gré à MM. Schevill et Bonilla de s'être mis à cette tâche ardue. Ils viennent de faire paraître leurs deux premiers volumes, et dès maintenant on peut se faire une idée de ce que sera la nouvelle édition. Notons d'abord le format. Il semble qu'on ait souvent pris plaisir à mettre les dimensions du volume en rapport avec la renommée de l'auteur : il y aurait une convenance secrète entre l'in-4° ou le grand in-8° et le génie. Mais nous croyons que le lecteur qui lit préfère les formats modestes comme plus maniables. Il ne se plaindra pas non plus que l'impression soit ici très soignée. Il approuvera que le texte soit donné d'après la première édition et qu'on ne lui communique les variantes que quand elles sont intéressantes en elles-mêmes et surtout quand elles sont empruntées aux éditions imprimées du vivant même de Cervantès. Il apprendra avec plaisir que, si la ponctuation est naturellement du fait des éditeurs,

l'orthographe de l'auteur est rigoureusement reproduite. S'il veut aller chercher les notes, rejetées à la fin de chaque volume, il les trouvera précises et sobres. MM. S. et B. s'effacent discrètement derrière leur auteur ; ils ne nous disent pas tout ce qu'ils savent. Ils nous fournissent tous les secours qu'on est en droit d'attendre d'un éditeur, mais il semble bien que leur première ambition soit de nous faire lire Cervantès. On ne peut que les en louer. La *Galatea* n'est pas l'ouvrage le plus attrayant de Cervantès ; mais on nous fait espérer que les seize volumes qui compléteront l'édition paraîtront à intervalles très rapprochés. *Persiles y Sigismunda* est sous presse. — Dans les citations de d'Urfé, p. XXV, n. 1, du t. I, les répétitions signalées tirent l'œil aujourd'hui surtout parce que le mot *estomach* a changé de sens. Au temps de l'*Astrée*, il signifiait, ou pouvait signifier, « poitrine », « sein », et même « cœur » (au figuré). — Lucien FOULET.

El sacrificio de la Misa por Gonzalo de Berceo, éd. de Antonio G. SOLALINDE : Madrid, Residencia de estudiantes, 1913 ; in-8, 69 pages et un fac-similé.

Transcription paléographique du ms. 1533 de la Bibl. nation. de Madrid Ce ms., du XIVe siècle, est incomplet, mais il est le seul que nous ayons conservé de cette composition. On sait d'ailleurs que, sauf pour la *Vida de Santo Domingo de Silos*, nous ne possédons plus aucun ms. d'œuvres de Berceo, et qu'il faut nous en tenir au texte médiocre qu'en a donné Sanchez en 1780. Pour le *Sacrificio de la Misa*, Sanchez a connu, outre le ms. 1533, un autre ms., aujourd'hui perdu, dont il a relevé quelques variantes et auquel il a emprunté la fin qui manquait à notre ms. Cette disette de mss. rend d'autant plus précieuse pour l'étude de la langue de Berceo, une édition exacte et scrupuleuse comme celle de M. S. Une note indique (p. 2) la découverte, dans le ms. 298 de la Bibl. de Madrid, d'un traité latin sur la messe qui paraît avoir été la source de Berceo : il est regrettable que l'éditeur n'ait pas cru devoir joindre au texte espagnol la reproduction de ce traité. — M. R.

ERRATA

Page 148, l. 18, corr. : *Verkehrstrassen*.
— 286, l. 5 du bas, corr. : *caccia*.
— 288, l. 26, corr. : Foffano.
— 292, l. 22, — Solerti.
— 299, l. 32, — Therond.
— 312, l. 4, — *Vremuri*.
— 312, l. 13, — *Ingerul Românului*.
— 127, l. 4, — manuscrit.

TABLE DES MATIÈRES

Pages.

ANGLADE (J.), *Nostradamica* : II, Deux lettres adressées à Jehan de Nostredame ; III, Pietro della Rovere, piemontese 161
BERTONI (G.), Il « pianto » provenzale in morte di Re Manfredi 167
BRANDIN (L.), Traduction française en vers des *Sortes Apostolorum* 481
CONSTANS (L.), Une traduction française des *Héroïdes* d'Ovide au XIIIe siècle 177
COUNSON (A.), *Francorchamps* et la *Francorum semita* 321
DE BOER (C.), Guillaume de Machaut et l'*Ovide moralisé* 335
FARAL (E.), Une source latine de l'histoire d'Alexandre : la *Lettre sur les merveilles de l'Inde* ..... 199 et 353
JEANROY (A.), *Le Débat du Clerc et de la Damoiselle*, poème inédit du XIVe siècle 1
LÂNGFORS (A.), *Le Dit des hérauts*, par Henri de Laon 216
— Notice du manuscrit français 17068 de la Bibliothèque nationale 18
PARDUCCI (A.), Le *Mystère de Suzanne* et la décoration de quelques Livres d'Heures imprimés 226
PHILIPON (E.), Suffixes romans d'origine pré-latine 29
— Les parlers de la comté de Bourgogne aux XIIIe et XIVe siècles. 495
SALVIONI (C.), Centuria di note etimologiche e lessicali ..... 371 et 560
THOMAS (A.), Variétés étimolojiques 59
WESTON (J.-L.), Notes on the Grail romances : I, *Sone de Nausai*, *Parzival* and *Perlesvaus* ; II, The *Perlesvaus* and the *Histoire de Fulk Fitz-Warin* 403

MÉLANGES

BERTONI (G.), Fragment d'un manuscrit du *Chevalier au Lion* 427
— Il *Lucidario* italiano 89
— Un nuovo trovatore italiano : Girardo Cavallazzi 587
CONSTANS (L.), *L'Entrée d'Espagne* et les légendes troyennes 430
DE BOER (C.), Le « lai de Tisbé » et le *Tristan* de Thomas 238

DORVEAUX (P.), Anc. prov. *notz ysserca, not ycherca*, etc 241
DRUON (J.), La *Vie de sainte Christine* de Gautier de Coinci 95
HAUST (J.), Notes étymologiques 432
HUET (G.), Deux personnages arturiens 96
JEANROY (A.), Corrections à *Yder* 250
— Sur la version provençale de *Barlaam et Josaphat* 243
ROQUES (M.), Pour le commentaire de Villon : Montpipeau et Rueil (*Test.* 1671-2) 102
SPITZER (L.), Corrections au *Conte d'amour* catalan 105
— Corrections à *Yder* 246
THOMAS (A.), Fragmant de l'*Erec* de Crétien de Troies 253
— Fragmant d'un manuscrit du *Roman de Troie* 436
— Peire Vidal an Tère Sainte 593
Sur la patrie de l'*Escoufle* 254

COMPTES RENDUS

ANGLADE (J.). Voir PEIRE VIDAL.
CHAMPION (P.), François Villon, sa vie et son temps (L. Foulet) 256
FARAL (E.), Recherches sur les sources latines des contes et romans courtois du moyen âge (M. Wilmotte) 107
GOSSOUIN, *L'Image du monde*, rédaction en prose, p. p. O. H. PRIOR (E. Faral) 280
GRAMMONT (M.), Le vers français, ses moyens d'expression, son harmonie, 2e édition (G. Millardet) 260
GUARNERIO (P. E.), Di alcune Aggiunte e Rettifiche al *Vocabolario Sardo* dello Spano di un anonimo Bonorvese recentemente messe in luce (J. Jud) 600
GUILLEM MAGRET (Der Trobador), p. p. E. NIESTROY (A. Jeanroy et L. Spitzer) 445
Image du Monde (*L'*). Voir GOSSOUIN.
KAUFMANN (W.), Die gallo-romanischen Bezeichnungen für den Begriff « Wald » (H. Maver) 269
LECOMPTE (I. C.). Voir *Richeut*.
LEVI (E.), Cantilene e ballate dei sec. XIII e XIV dai *Memoriali* di Bologna (G. Bertoni) 271
LEWIS (C. B.), Die altfranzösischen Prosaversionen des Appolonius-Romans nach allen bekannten Handschriften (E. Faral) 443
LOTH (J.), Contributions à l'étude des Romans de la Table Ronde (A. Smirnov) 119
NAUDIETH (F.). Voir PISTOLETA.
NIESTROY (E.). Voir GUILLEM MAGRET.
PEIRE VIDAL, *Poésies*, éd. p. J. ANGLADE (A. Jeanroy) 438
PISTOLETA (Der Trobador), p. p. F. NAUDIETH (A. Jeanroy et L.

Spitzer) ... 445
PRATI (A.), Ricerche di toponomastica trentina (J. Jud) ... 278
PRIOR (O. H.). Voir GOSSOUIN.
Richeut, p. p. I. C. LECOMPTE (L. Foulet, A. Jeanroy et M. Roques) .. 597
SALVIONI (C.), Bricciche sarde : — Note di lingua sarda (J. Jud) ... 451
SCHOEPPERLE (G.), Tristan and Isolt, a study of the sources of the romance (F. Lot) ... 126
WAGNER (M. L.), Aggiunte e Rettifiche al *Vocabolario* dello Spano di un ignoto Bonorvese (J. Jud) ... 600

PÉRIODIQUES

Archiv für das Studium der neueren Sprachen und Literaturen, CXXVIII (1912) ... 136
— CXXIX (1912) ... 284
— CXXX (1913) ... 285
— CXXXI (1913) ... 605
Giornale storico della Letteratura italiana, XLIII-LVIII (1904-1911) ... 286
— LIX-LXII (1912-1913) ... 458
Jahresbericht des Instituts für rumänische Sprache zu Leipzig, XIX-XX (1913) ... 137
Literaturblatt für germanische und romanische Philologie, XXVI-XXVIII (1905-1907) ... 137
— XXIX-XXX (1908-1909) ... 293
— XXXI-XXXIII (1910-1912) ... 461
Le Moyen Age, VIII-IX (1895-1896) et 2e série, I-IV (1897-1900) ... 300
Neuphilologische Mitteilungen (1913) ... 606
Revista de filologia española, I, 1 (1914) ... 607
Revista lusitana, IX-XIV (1906-1911) ... 608
Revue de philologie française et de littérature, XXVII (1913) ... 611
Revue de phonétique, II-III (1912-1913) ... 305
Studj romanzi, IV (1906) ... 613
Zeitschrift für romanische Philologie, XXXVII (1913), 1-3 ... 305
— XXXVII (1913), 4-6 ... 617

ANNONCES ET COMPTES RENDUS SOMMAIRES

Académie roumaine, Dicționarul limbii române, I, II ... 313 et 472
ANGLADE (J.). Voir JEHAN DE NOSTREDAME et PEIRE VIDAL.
— L'Institut d'études méridionales de l'Université de Toulouse ... 624
ARIOSTO (L.), *Orlando furioso*, éd. F. ERMINI (H. Hauvette) ... 624
AUSTIN (H. D.), Accredited citations in Ristoro d'Arezzo *Composizione del mondo*, a study of Sources (A. Jeanroy) ... 313
BABELON (J.), La bibliothèque française de Fernand Colomb (M. R.) .. 625

BARTÓK (B.), Cântece poporale româneşti din comitatul Bihor..... 311
BATTISTI (C.), Le dentali explosive intervocaliche nei dialetti italiani.. 154
BENEDETTO (L.-F.), Il *Roman de la Rose* e la letteratura italiana..... 148
BERCEO (G. DE), El sacrificio de la Misa, éd. p. A. G. SOLALINDE (M. R.)..... 632
BÉROUL, *Le roman de Tristan*, éd. par E. MURET..... 147
BIRCH-HIRSCHFELD (A.). Voir SUCHIER.
BOCCACE, *Ninfale fiesolano*, p. p. B. WIESE..... 147
— Voir Studii.
BONILLA (A.). Voir CERVANTES SAAVEDRA.
BRAMIS (JOHANNES), *Historia regis Waldei*, p. p. R. IMELMANN (M. R.). 317
BREUER (H.) et W. FOERSTER, Kristian von Troyes, Wörterbuch.... 623
BRÜLL (H.), Untergegangene und veraltete Worte des Französischen im heutigen Englisch (L. Foulet)..... 473
BRUNEAU (Ch.), Étude phonétique des patois d'Ardenne ; — Enquête linguistique sur les patois d'Ardenne, I. — La limite des dialectes wallon, champenois et lorrain en Ardenne ; — Trente-deux chartes de Mézières en langue vulgaire (M. R.)..... 314
BULFERETTI (D.). Voir TOMMASEO.
CALVELLI (L.), Un Fiorentino del '300, Guido del Palagio e la sua canzone a Firenze..... 626
CAMILLI (A.), Il sistema Ascoliano di grafia fonetica..... 626
CERVANTES SAAVEDRA (M. DE), *La Galatea*, éd. p. R. SCHEVILL et A. BONILLA (L. Foulet)..... 631
CHABANEAU (C.). Voir JEHAN DE NOSTREDAME.
CRESCINI (V.) et V. TODESCO, La versione catalana dell' Inchiesta del San Graal..... 626
D'ANCONA (A.), Studj di Critica e Storia letteraria (A. Jeanroy). ... 315
DANTE ALIGHIERI, *Opere minori*, p. p. G. L. PASSERINI, VII (A. Jeanroy)..... 157
DENSUŞIANU (O.), Pastoritul la popoarele romanice, insemnătatea lui linguistică şi etnografică (M. R.)..... 626
DE SANTIS (A.). Voir IOHANNI CAMPULU.
Dodici ammaestramenti (I) che la savia donna diede alla figliuola quando la maritò, p. p. M. PARROZZANI (M. R.)..... 320
DORVEAUX (P.), Voir *Livre des simples medecines*.
DREVIN (H.), Die französischen Sprachelemente in den lateinischen Urkunden des 11. und 12. Jahrhunderts, aus Haute-Bretagne und Maine (M. R.)..... 316
EDMONT (E.). Voir GILLIÉRON.
Entrée d'Espagne (L'), p. p. A. THOMAS..... 147
ERMINI (F.). Voir ARIOSTO.
ETTMAYER (K. v.), Benötigen wir eine wissenschaftlich deskriptive

Grammatik? (L. Foulet) 149
FELLER (J.), Notes de philologie wallonne 627
FIAMMAZO (A.), Note dantesche sparse 473
FITZMAURICE-KELLY (J.), Littérature espagnole; Bibliographie de l'histoire de la littérature espagnole (M. R.) 628
— The Oxford Book of Spanish Verse (XIIIth-XXth cent.) 316
FOERSTER (W.). Voir BREUER.
FURTUNA (D.), Vremuri înțelepte, povestiri și legende românești 312
GĂLUȘCĂ (C.). Voir *Slavisch-rumänisches Psalterbruchstück*.
GAMILLSCHEG (E.), Ueber Lautsubstitution 153
GARDNER (E. G.), Dante and the Mystics (H. Hauvette) 473
GENTILE (L.), Frasario piemontese-italiano 474
GIERACH (E.), Synkope und Lautabstufung; ein Beitrag zur Lautgeschichte des vorlitterarischen Französisch (M. R.) 149
GILLIÉRON (J.) et E. EDMONT, Atlas linguistique de la Corse ... 312 et 472
GINSBERG (Fr.), Die Privatkanzleider Metzer Patrizierfamilie de Heu (1350-1550) 475
GOURMONT (R. DE), Promenades littéraires, V 317
GRANDGENT (C. H.), Introduzione allo studio del latino volgare, trad. p. N. MACCARRONE 628
GRASSI PRIVITERA (G. B.). Voir IOHANNI CAMPULU.
GUESNON (A.), La Confrérie des jongleurs d'Arras et le tombeau de l'évêque Lambert (E. Faral) 154
HAMEL (A.), Der Cid im spanischen Drama des XVI. und XVII. Jahrhunderts 149
HANSSEN (F.), Gramática historica de la lengua castellana 154
HERZOG (E.), Das *to*- Partizip im Altromanischen 152
Historia regis Waldei. Voir BRAMIS.
HUET (G.), La légende de la statue de Vénus (A. Långfors) 628
— Saint Julien l'Hospitalier (A. Långfors) 155
HUON LE ROI DE CAMBRAI, Œuvres, I, éd. p. A. LÅNGFORS 147
IMELMANN (R.). Voir BRAMIS.
IOHANNI CAMPULU DE MISSINA, *Lu libru de lu dialogu de Sanctu Grigoriu*, p. p. G. B. GRASSI PRIVITERA et A. DE SANTIS (M. R.) 475
IONAȘCU (R.), Gramaticii români... de la 1757 până astăzi (M. R.) ... 629
KLEINSCHMIDT (O.), Syntaktische Studien zu den ältesten Vaudeville-Dichtern Olivier Basselin und Jean le Houx (H. Yvon) 475
KOHLER (CH.). Voir PHILIPPE DE NOVARE.
LAMBERTZ (M.) et G. PEKMEZI, Lehr- und Lesebuch des Albanischen. 318
LÅNGFORS (A.). Voir HUON LE ROI DE CAMBRAI.
LEFRANC (A.). Voir RABELAIS.
LEGOUIS (E.), Défense de la poésie française à l'usage des lecteurs anglais (L. Foulet) 476

LEITE DE VACONCELLOS (J.), Lições de philologia portuguesa..... 476
— O Doutor Storck e a litteratura portuguesa..... 477
LEMAITRE (H.). Voir *Renart le Contrefait*.
LEVY (E.), Provenzalisches Supplement-Wörterbuch, 33..... 473
Livre des simples medecines, éd. p. P. DORVEAUX (M. R.)..... 627
LOMMATZSCH (E.), Ein italienisches Novellenbuch des Quattrocento : Giovanni Sabadino degli Arientis *Porrettane*..... 478
MACCARRONE (N.). Voir C. H. GRANDGENT.
MARI (G.), Vocabolario Hoepli della lingua italiana..... 478
MARIAN (S. FL.), Hore şi chiuituri din Bucovina..... 311
MEILLET (A.), L'évolution des formes grammaticales..... 318
MEYER-LÜBKE (W.). Voir Prinzipienfragen der roman. Sprachwissenschaft..... 149
— Romanisches etymologisches Wörterbuch, 7-8..... 313 et 472
MORF (H.), Vom Ursprung der provenzalischen Schriftsprache (H. Mayer)..... 319
— Zur sprachlichen Gliederung Frankreichs (M. R.)..... 318
MÜLLER-MARQUARDT (Fr.), Die Sprache der alten Vita Wandregisili (M. R.)..... 320
MURET (E.). Voir BEROUL.
Musée Jacquemart-André, Catalogue itinéraire..... 471
NOSTREDAME (JEHAN DE), Les vies des plus célèbres et anciens poètes provençaux, p. p. C. CHABANEAU et J. ANGLADE (M. R.)..... 314
NYROP (Kr.), Profan kunst i middelderens kirker..... 320
OZANAM (F.), Les poètes franciscains en Italie au XIIIe siècle (A. Jeanroy)..... 156
PALMIERI (R.), Saggio sulla metrica del Canzoniere di Chiaro Davanzati (A. Jeanroy)..... 157
PAMFILE (T.), Agricultura la Români..... 312
— Boli şi leacuri la oameni, vite şi păsări după datinele şi credinţele poporului român..... 311
— Cântece de ţară..... 311
— Povestea lumii de demult după credinţele poporului român. 312
— Sărbătorile de vară la Români..... 311
PARROZANI (M.). Voir *Dodici ammaestramenti*.
PAS (J. DE), Mystères et jeux scéniques à Saint-Omer au XVe et XVIe siècle (M. R.)..... 629
PASSERINI (G. L.). Voir DANTE ALIGHIERI.
PEGOLOTTI (Nanni), *L'Opera e Il Canzoniere*. Voir TREVES.
PEIRE VIDAL, *Poésies*, éd. p. J. ANGLADE (voir p. 438)..... 147
PEKMEZI (G.). Voir LAMBERTZ.
PHILIPPE DE NOVARE, *Mémoires (1218-1243)*, éd. p. CH. KOHLER.... 147
PORTAL (E.), Grammatica provenzale (lingua moderna) e Dizionarietto provenzale-italiano (A. Jeanroy)..... 158

Prinzipienfragen der romanischen Sprachwissenschaft W. Meyer-Lübke.... gewidmet, I-III *a* (M. R.)..... 149
PROVENZAL (D.), Dizionarietto dei nomi propri della Divina Commedia di Dante e del Canzoniere di Francesco Petrarca..... 158
PUȘCARIU (S.), Zur Rekonstruktion des Urrumanischen (M. R.)..... 150
RABELAIS, *Œuvres*, p. p. A. LEFRANC, II..... 154
RĂDULESCU-CODIN (C.), Ingerul Românului, poveștiși legende din popor..... 312
— Legende, tradiții și amintiri istorice adunate din Oltenia și din Muscel..... 311
RAYNAUD (G.). Voir *Renart le Contrefait*.
Renart le Contrefait (*Le roman de*), éd. p. G. RAYNAUD et H. LEMAITRE (M. R.)..... 630
RICHERT (G.), Die Anfänge der romanischen Philologie und die deutsche Romantik (M. R.)..... 310
RICHTER (E.), Der innere Zusammenhang in der Entwickelung der romanischen Sprachen (M. R.)..... 153
RÖSLER (M.), Das Vigesimalsystem im Romanischen (L. Foulet)..... 152
RONJAT (J.), Essai de syntaxe des parlers provençaux modernes (M. R.)..... 158
RUSSO (D.), Elenizmul în România, epoca bizantină și fanariotă..... 159
SCHEVILL (R.). Voir CERVANTES SAAVEDRA.
SEMRAU (Fr.), Würfel und Würfelspiel im alten Frankreich (L. Foulet)..... 148
SKOK (P.), Die Verbalkomposition in der romanischen Toponomastik (M. R.)..... 153
Slavisch-rumänisches Psalterbruchstück, p. p. C. GĂLUȘCĂ (M. R.).... 316
SOLALINDE (A. G.). Voir BERCEO.
SPERBER (A.), Zur Bildung romanischer Kindernamen (M. R.)..... 153
Studii su Giovanni Boccaccio..... 478
SUCHIER (H.) et A. BIRCH-HIRSCHFELD, Geschichte der französischen Literatur, 2e éd..... 479
TERRACHER (A.), La tradition manuscrite de la *Chevalerie Vivien* (M. R.)..... 479
THOMAS (A.). Voir *Entree d'Espagne*.
TODESCO (V.). Voir CRESCINI.
TOMMASEO (N.), Canti illirici, p. p. D. BULFERETTI (A. Jeanroy)... 480
TREVES (E.), L'*Opera* di Nanni Pegolotti e in appendice *Il Canzoniere* (A. Jeanroy)..... 159
Tristan. Voir BEROUL.
WIEGAND (J.), Jean de Condé, literarhistorische Studie (M. R.)..... 160
WIESE (B.). Voir BOCCACE.
WILKE (W.), Die französischen Verkehrstrassen nach den Chansons de geste (L. Foulet)..... 148

ZAGARIA (R.), Folklore andriese con monumenti del dialetto di Andria. 623
ZANDERS (J.), Die altprovenzalische Prosanovelle (A. Långfors)..... 160
ZIPP (K.), Die Clarisse-Episode des *Lion de Bourges* (A. Långfors).... 160

CHRONIQUE

Nécrologie : P. Heyse, 310 ; F. Mistral, 621 ; H. Suchier, 621.
Nominations : P. Studer, à Oxford, 147 ; G. Pult, à la rédaction de l'*Idioticon retoromauntsch*, 310 ; M. Wilmotte, à Bordeaux pour la durée des hostilités, 623.
Création d'un Institut d'études méridionales à l'Université de Toulouse, 623.
Cours des Universités françaises en 1914-1915, 623.
Collections : Academia română, Din vieața poporului român, 311 ; Beihefte zur Zeitschrift für romanische Philologie, 148 ; Beiträge zur Geschichte der romanischen Sprachen und Literaturen, 310 ; Biblioteca di Storia, Folklore e Glottologia di Apulia, 623 ; Classiques français du moyen âge, 147 ; Romanische Bibliothek, 623 ; Sammlung romanischer Elementar- und Handbücher, 147 ; Société des Anciens textes français, 147.
Manuscrit 686 du musée Jacquemart-André, 471.
Projets de publication : éditions de *Fierabras* par A. Hilka, 147 ; des *Miracles de Notre Dame* de Gautier de Coinci par J. Druon, 147 ; des deux rédactions de *Pierre de Provence* par A. Biedermann ; du *Bians Desconeüs* de Renaut de Beaujeu par miss G. Perrie Williams, 472.
Errata, 632.

Le Propriétaire-Gérant, É. CHAMPION.

MACON, PROTAT FRERES, IMPRIMEURS

PC
2
R6
t.43

Romania

PLEASE DO NOT REMOVE
CARDS OR SLIPS FROM THIS POCKET

UNIVERSITY OF TORONTO LIBRARY